This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRONOLOGIE
DE
L'HISTOIRE SAINTE
ET
DES HISTOIRES ETRANGERES
QUI LA CONCERNENT
DEPUIS LA SORTIE D'EGYPTE
JUSQU' A LA CAPTIVITE
DE BABYLONE

PAR

ALPHONSE DES-VIGNOLES
DE L'ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES

TOME II.

A BERLIN
CHEZ AMBROISE HAUDE
MDCCXXXVIII

Jean Philippe de Loys de Cheseaux, 1750.

Digitized by Google

On ne doit ni s'assûrer aisément de voir, ce que les plus grands hommes n'ont pas vû; ni en desespérer entiérement.

Fontenelle Hist. de l'Academ. des Sciences A. 1715. p. 35. ou 45.

Digitized by Google

LIVRE QUATRIEME

HISTOIRES ETRANGERES.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE QUATRIEME
HISTOIRES ETRANGERES.

PUISQUE DIEU me conserve la santé, & que j'ai encore assez de vûë pour me conduire; sortons du Païs des Israëlites, & allons visiter les Etats voisins, pour voir si nous trouverons, dans leurs Histoires, quelques Monumens, qu'on puisse comparer avec ceux de l'Histoire Sainte, ou qui y aient du rapport. Nous commencerons par la Ville de Tyr, & le Royaume de Syrie, qui bornent la Palestine, du côté du Nord. De là nous irons en Egypte, qui la borne vers le Midi. Ensuite, nous reviendrons sur nos pas, pour passer dans la haute Asie. Aprés y-avoir parcourû les deux Etats des Assyriens, & celui des Médes, nous nous arrêterons, plus longtems, dans le Royaume des Babyloniens, qui transportérent dans leur païs ceux de Juda, aprés en avoir détruit le Royaume. Nous finirons par les premiers Rois de Perse, sous lesquels les Juifs revenus de leur Captivité, rebâtirent Jérusalem & son Temple. Cet ordre n'est pas géographique: mais c'est celui, que la suite de l'Histoire Sainte nous a préscrit.

Digitized by Google

TABLE

P. J.	JUDA.		TYRIENS.	
3622				
48				
74	David	40	1. Hiram I.	11
84				
85			2. Abibal F.	20
[illegible]				
94				
98				
3705			3. Hiram II. F.	34
7				
13	Salomon F.	40		
14				
15				
16	Temple fondé.			
20				
22				
39			4. Baléazar F.	7
46			5. Abdaſtrate F.	9

Digitized by Google

GENERALE.

SYRIENS.		ÆGYPTE.		A. C.
		Dyn. XXI.		
		1. Smedes.	26	1092
		2. Psusénes.	46	66
				40
Adarézer. Thoü	30			30
				29
Adad I.				27
		3. Néphekeres.	4	20
		4. Aménophthis.	9	16
				9
		5. Osochor.	6	7
		6. Pinaches.	9	1
Adad II. Rezon Usurpateurs.	6			1000
				999
				98
Hésjon.	36			94
		7. *Susennes.* 14. (30)		92
				75
		Afr. 130		68

Digitized by Google

P. J.	JUDA.		ISRAEL.		TYRIENS.	
3751			1. Jéroboam. 22.	21		
52	1. Roboam. F.	17				
55					6. Fils de la nourrice.	12.
56	Sesac.					
67					7. Astarte, F. de le Astarte.	12
68	2. Abiam, F.	3				
70	3. Asa, F.	41				
71			2. Nadab, F.	2		
72			3. Baasa.	24		
73						
77						
79					8. Aséryme, F.	9
80	Zara.					
88					9. Phéles, Fr.	$\frac{2}{3}$
89					10. Ithobal,	32
95			4. Ela, F.	2		
96			5. Zimri. 7. j. 6. Homri.	12		
99						
3807			7. Achab. F. 22.	20		
10	4. Josaphat, F. 25.	21				
13						

Digitized by Google

SYRIENS.		ASSYRIENS.		EGYPTIENS. Dyn. XXII. Bub.		A. C.
						963
				1. *Sesonchis.*	21	62
						59
				Sésac.		58
Tabrimon F.	32					47
						46
						44
						43
						42
				2. *Osoroth.*	15	41
						37
						35
				Zara.		34
Benadad I.	26			3. 4. 5.	25	26
						25
						19
						18
		Sardanapale.	15			15
						7
						4
				6. Tacellothis.	13	1
						P. J.

P. J.	JUDA.	ISRAEL.	TYRIENS.	SYRIENS.
3814				Bénadad. II. F. 24
21			11. Badézor, F. 8	
26		8. Achaſias, F. 2		
27		9. Joram, Fr. 12		
29			12. Matgéne, F. 25	
31	5. Joram F. 8			
33				
38	6. Achaſias, F. 1 7. Athalie. 6. 7	10. Jéhu. *compl.* 28		Hazaël. 43
42				
44	8. Joas, N. 40			
54			13. Pygmalion. 47	
66		11. Joachaz. F. 17		
72				
81				Bénadad. III.
82		12. Joas, F. 16		
83	9. Amaſias, F. 29			
92				
97		13. Jéroboam II. F. 41		
911	10. Hoſias. Azarias. F. 52			
12				
20				

†

MEDES. Diod.	ASSYRIENS.	BABYLONE.	EGYPTE.	A. C.
1. Arbace. 28	Ninus II. 19	Bélésis Gouverneur.		900
				893
			7.8.9. 42. 46	88
				87
				85
				83
	Vuide 64			81
				76
2. Mandauce. 50				72
				70
			Afr. 120	60
			Dyn. XXIII. Tan.	53
			1. Pétubates. 40	42
				33
				32
				31
3. Sosarme. 30				22
	Anonyme 40			17
				3
			2. Osorcho. 8	2
			3. Psammus. 10	794

Digitized by Google

P. J.	JUDA.	ISRAEL.	TYRIENS.	SYRIENS.
3922				
30				
37				
38		Interrégne. 10		Syrie conquiſe.
48		14. Zacharie, F. ½		Rétſin.
49		(15. Sallum. 1. m. 16. Ménahem. 10		
55		12^{e}.		
60		17. Pékaja, F. 2^{e}.		
61		18. Pecah. 20		
62	11. Jotham, F. 16^{e}.			
67				
77	12. Achaz, F. 16. 15^{e}.			
79		Conſpiration d' Hoſée.		
80	tributaire			
81	Iſr. tranſportez.			Syriens tranſportez.
83				
87			Eluléus. 36	
88		19. Hoſée. 9^{e}. tributaire.		
89				
91	13. Ezéchias, F. 29. compl.			
92	50.			

Digitized by Google

MEDES.	ASSYRIE.	BABYLONE.	EGYPTE.	A. C.
4. (*Artycas.* 33)				792
			4. Zet. 31	84
	Phul. 30			77
		Ol. I.		76
				66
				65
			Afr. 89	
5. Artyas. 50		Nabonaſſar Gouverneur.		59
			Dyn. XXIV.	54
			Bocchoris, Saite 6	53
			Dyn. XXV. Ethiopiens.	52
	Théglath-phalaſar. 20	1. Nabonaſſar. R. 14	1. Sabbacon. *Euſ.* 12	47
				37
			2. *Sevéchus. F.* 14	35
				34
		2. Nadius. 2		33
		3. Chinzirus, & Porus. 5		31
	Salmanaſar. 15			27
		4. Jugaeus. 5		26
				25
				23
			50.	22

 P. J.

P. J.	JUDA.	TYRIENS.	MEDES. Herod.
3993			
97			
4002			
4	Thiraca.		
5			
10			
11			
12			
14			1. Déjoce. 53
15			
17			
20	14. Manasse, F. 55		
21			
22			
23			
26			
27			
30			
34			
36			

Digitized by Google

MEDES.	ASSYRIE.	BABYLONE.	EGYPTE.	A. C.
		5. Mardocempad. 12	3. *Tarcus.* 18	721
				17
				12
	Sénacherib, F. 15			
	va en Judée.			10
6. Arbianes. 22	va en Egypte.	6. Arcianus. 5	Euf. 44	9
		Interrégne I. 2	Dyn. XXVI. Saites.	4
			1. Méres Amméris Ethiopien. 12	3
		7. Bélibus. 3		2
				700
		8. Apronadius. 6		699
	Assaraddon, F. 17			97
				94
		9. Rigébélus. 1		93
		10. Messesimordacus. 4		92
			2. Stéphinates. 7	91
		Interrégne II. 8 Nanarus.		88
7. Artée. 40				87
			3. Néchepsos. 6	84
	Roi de Babylone.	11. Assardin. 13		80
			4. Néchao I. 8	78

Digitized by Google

P. J.	JUDA.	TYRIENS.	MEDES.
4044			
47			
67			2. Phraortes. 22
74	15. Amon, F. 2e.		
75	16. Josias, F. 31e.		
89			3. Cyaxare, F. 40
98			
4105	17. Joachaz, F. ¼		
6	18. Joakim, Fr. 11e.		
10			
14			
16	19. Jéchonias, F. ¼		
17	20. Sedécias. 11e.		Histoire d'Esther.
18			
20			
23	—	Itohal. 19	
29		Siége de Tyr. 13. a.	4. Astyage, F. 35
42		Baal. 10	
45			
52		Cinq Juges, & un Roi 7¼	
55			

Digitized by Google

MEDES.		BABYLONE.		EGYPTE.		A. C.
				5. Psamméticbus.	54	670
		12. Saosduchæus.	20			67
		13. Chyniladan.	22			47
						40
						39
9. Astibare.	40	14. Nabopolassar.	21			25
				6. Néchao II. F.	16	16
						9
						8
		15. Nabocolassar.	43			4
				7. Psammis, F.	6	600
						598
						97
Ninive prise.						96
				8. Apries Hophra.	25	94
						91
10. Apandas, Gr. Astyage.	35					85
						72
				9. Amasis.	44	69
						62
		16. Ilvarodame.	2			61

P. J.

Digitized by Google

Régne de Cyrus.

P. J.	PERSES.	TYRIENS.	BABYLONE.	EGYPTIENS.	A. C.
4155	1. Cyrus. 30		17. Niricassolassar. 4		559
59		Merbal Roi. 4	18. Nabonnides. 17		55
63		Hirom Roi. 20			51
64					50
76		A. 14. Cyrus régne.	Cyrus prend Babylone.		38
77			Darius Mede. 1		37
78			Cyrus seul. 7		36
85	2. Cambyse. 7½		2. Cambyses, F. 7½		29
89				10. Psamménitus ½ l'An 5e. de Cambyses.	25
92	3. Les Mages. ½				22
93	4. Darius. 36				21

CHAPITRE I.

LA VILLE ET LES ROIS DE TYR.

De tous les Rois etrangers, dont l'Ecriture Sainte fait mention, il n'y en a point, qui fussent plus voisins des Israëlites, que ceux de Tyr: & avec qui ils eussent plus de commerce & de liaison. Cette raison seule, sans parler des autres, doit nous obliger à commencer par eux ce IV. Livre. Mais comme la connoissance de l'état, où la Ville de Tyr s'est trouvée en divers tems, est nécessaire, pour l'éclaircissement de quelques particularitez, qui se trouvent dans l'Histoire de ses Rois; & qu'elle peut servir aussi à l'intelligence de ce, que l'Ecriture Sainte dit de cette Ville, en plusieurs endroits; j'ai crû qu'il étoit à propos de dire quelque chose de la Ville de Tyr, avant que de parler de ses Rois.

§. I.

LA VILLE DE TYR.

I. Au fond de la mer Méditerranée, & au Nord de la Palestine, il y a eû autrefois [a] deux Villes, *éloignées* l'une de l'autre *de 200. stades*, ou [b] d'une petite journée de chemin: & célébres par leurs manufactures, par leur commerce, par leurs navigations, & par leurs richesses, je veux dire *Tyr & Sidon*.

a) Strabo Liv. XVI. p. 757. f. & Geogr. Anon. ap. Reland. p. 510. b) Thevenot Voyag. Liv. II. Ch. 60. p. 699.

I. C'est dans ce rang qu'elles ont été nommées communément par ceux, qui ont voulû parler en même tems de l'une & de l'autre. Jérémie reçoit ordre [a] *d'envoyer des chaînes, au Roi de Tyr, & au Roi de Sidon:* Il prédit en suite, que [b] *Tyr & Sidon seront ravagées:* & Zacharie menace [c] *Tyr & Sidon.* Dans le Nouveau Testament Jésus-Christ déclare, que [d] *Tyr & Sidon seront traitées plus doucement,* que les Juifs incrédules. Les Evangélistes rapportent, que [e] J. C. *alla dans les quartiers de Tyr & de Sidon:* & que [f] des gens *de Tyr & de Sidon* venoient pour l'entendre. Un des Chapitres de Pline, a pour

titre,

titre, [g] *Tyrus & Sidon*. Un ancien Geographe, publié par HUDSON, dit: [h] Εἶτα ἡ Τύρος, ἑξῆς ἡ Σιδων, μετα ταύτην ἡ Βήρυτος. [i] DENIS LE PERIEGETE, dans des Vers, que [k] M. LE CLERC, trompé par l'*Etymologicon*, [l] attribuë à Hésiode, parle ainsi:

> Καὶ Τύρον Ὠγύγην, Βήρυτον τ' αἶαν ἐρανήν,
> Βύβλον τ' ἀγχίαλον, καὶ Σιδόνα ἀνθεμόεσσαν.

Et Didon dans [m] VIRGILE:

> *An Tyriis, omnique manu stipata meorum*
> *Insequar? & quos Sidonia vix urbe revelli.*

a) Jer. XXVII. 3. b) XLVII. 4. c) Zach. IX. 2. d) Matth. XI. 21. 22. Luc. X. 13. 14. e) Matth. XV. 21. Marc. VII. 24. 31. f) Marc. III. 8. Luc. VI. 17. g) Plin. Hist. Nat. V. 19. h) Geogr. vet. T. IV. p. 39. init. Fragm. i) Dionys. Perieg. p. m. 59. init. V. 912. 13. k) Cleric. ad Hesiod. p. 348. l) Hist. Crit. T. XV. p. 288. m) Aeneid. IV. 544.

2. UN USAGE SI COMMUN semble pour le moins, égaler Tyr à Sidon: & même lui donner quelque préférence. Aussi [a] STRABON commençant par le Nord, la description de la Phénicie, s'exprime de cette sorte: *Aprés Beryte vient Sidon, qui en est éloignée de 400. stades. . . . . Aprés Sidon la plus grande & la plus ancienne ville de la Phénicie, c'est Tyr, qui dispute avec Sidon, pour la grandeur, la magnificence & l'antiquité. Mais les Poëtes ont beaucoup plus célébré Sidon.* HOMERE *ne fait pas même mention de Tyr:* & les modernes donnent constamment la préférence à Sidon; comme étant la plus ancienne. Moïse parlant des descendans de Noé dit, que [b] *Canaan*, petit-fils de Noé, *engendra Sidon;* c'est à dire, fût *le fondateur de Sidon;* comme [c] BOCHART l'explique. Moïse ajoûte, que *les frontiéres des Cananéens furent depuis Sidon jusqu'en Guérar.* Le Patriarche Jacob, dans son Testament prédit, que [d] *Zabulon logera aux ports de mer, du côté de Sidon;* & du tems de Josué, [e] *Sidon* est surnommée *la Grande* l'Historien JOSEPH, rapportant le premier de ces passages dit, qu'un [f] *fils de Canaan, nommé Sidon, fonda dans la Phénicie, une ville de son nom; & que les Grecs appellérent* aussi *Sidon.* Peu de villes peuvent produire d'aussi anciens titres. D'ailleurs l'Historien JUSTIN assûre, que [g] *les Sidoniens fondérent la Ville de Tyr:* & plusieurs Savans prétendent, qu'à-cause de cela, [h] *Tyr* est appellée *Fille de Sidon*, dans le Prophéte Esaïe.

a) Strabo XVI. p. 756. c. b) Gen. X. 15. 19. c) Boch. Phal. IV. 35. init. p. 342. d. d) Genes. XLIX. 13. e) Jos. XI. 8. XIX. 28. f) Ant. I. 7. p. 14. c. d. g) Justin. XVIII. 3. h) Es. XXIII. 12.

3) NEAN-

3. NÉANMOINS [a] M. RELAND croit, que par ce têtre, le Prophéte désigne Sidon même, *dont il est parlé plus d'une fois, dans ce Chapitre:* comme dans le même Prophéte, *la Fille de Sion*, signifie *Jérusalem;* & il est vrai, que M. RELAND allégue cinq ou six exemples choisis parmi plusieurs autres, pour faire voir, que cette maniére de parler, est commune dans l'Ecriture. Mais il n'est guéres moins commun à l'Ecriture, de donner le nom de *Filles* aux Villes, qui sont du ressort, ou de la dépendance d'une autre. Les [b] Concordances de BUXTORFE en fourniront quantité d'éxemples, dont je ne produirai qu'un seul, tiré du Chapitre XVI. d'Ezéchiel: [c] *Vôtre sœur aînée, c'est Samarie avec* SES FILLES, *qui habite à vôtre main gauche, & vôtre Sœur puînée, qui est à vôtre main droite, c'est Sodome, avec* SES FILLES. *Sodome vôtre Sœur, n'a point fait non plus que* SES FILLES; *comme vous &* VOS FILLES *avez fait. Sodome vôtre Sœur, &* SES FILLES *ont commis abomination: mais je les ai détruites. Samarie n'a pas commis la moitié autant de péchez que vous: & par vos abominations, vous avez justifié vos Sœurs.* [d] *Je ramenerai les captifs de Sodome & de* SES FILLES: *& les captifs de Samarie & de* SES FILLES. *Quand vôtre Sœur Sodome &* SES FILLES *retourneront à leur état précédant, de même que Samarie &* SES FILLES; *vous aussi &* VOS FILLES, *retournerez à vôtre premier état.* D'ailleurs le Chapitre XXIII. d'Esaïe, dont il s'agit contient spécialement, [e] *la Charge de Tyr*, dont le Prophéte parle en ces termes, dans le passage qu'on allégue: [f] *Qui a pris conseil contre Tyr? C'est l'Eternel des armées. Il a étendu sa main sur la mer: & a commandé de détruire ses Forteresses: Il a dit: Vous ne continuërez plus à vous réjouïr, étant affligée,* VIERGE FILLE DE SIDON. . . . [g] *Alors Tyr sera oubliée durant 70. ans; mais au bout des 70. ans, l'Eterniel visitera Tyr.* D'où il me semble, que par la *Fille de Sidon*, on ne peut entendre ici naturellement, que *Tyr*. Quelle qu'ait été la pensée d'Esaïe, nos Savans sont généralement persuadez, que Tyr a été bâtie par les Sidoniens: & souscrivent au témoignage de JUSTIN, qui dit, que [h] *Sidon ayant été prise par un Roi d'Ascalon,* ses habitans *montérent sur leurs vaisseaux, abordérent à Tyr, & la fondérent avant la Guerre de Troie.*

a) Reland p. 1048. *b*) Buxtorf. Concord. Heb. fol. X. 2 recto, col. 1. 2. *c*) Ezech. XVI. 46. 48-50. *d*) v. 53. 55. *e*) Es. XXIII. 1. *f*) v. 8. 9. 11. 12. *g*) v. 15. 17. *h*) Justin. Hist. XVIII. 3.

Digitized by Google

SA SITUATION ET SA GRANDEUR.

II. PLINE la décrit de cette maniere: [a] *Tyrus quondam Insula praealto mari septingentis passibus divisa, nunc vero Alexandri oppugnantis operibus continens. . . . Circuitus XIX. M. passus est, intra Palaeotyro inclusa. Oppidum ipsum 22. stad. obtinet.*

a) Plin. H. n. V. 19.

1. POUR MIEUX ENTENDRE ce passage, il faut bien distinguer deux Villes de Tyr: l'une, qui étoit dans une Isle; & l'autre, qui étoit en terre ferme. *L'Insulaire étoit à 700. pas du continent*, comme PLINE vient de le dire, [a] ou *à 500. pas* seulement, suivant DIODORE & QUINTE-CURCE: *Namque*, dit le dernier, *urbem a continenti quatuor stadiorum fretum dividit.* [b] SCYLAX, ancien Géographe, qui [c] a écrit avant le tems d'Aléxandre, soit, que nous ayons son Ouvrage même, ou que nous n'en ayons, que des Extraits, semble dire, que [d] *cette Isle étoit à 3. stades de la mer:* (Αὔτη δὲ ἡ νῆσος Βασίλεια Τυρίου, καὶ ἀπέχει ςάδια ἀπὸ θαλάττης γ'. Πάλιν Τύρος πόλις, &c.) Cela seroit ridicule. C'est pourquoi M. LAMPE dit là-dessus: [d] *Subintellige* REGIA, *non Insula ipsa, quod absurdum esset.* Mais il s'ensuivroit de là, que, du tems de SCYLAX, le Palais Royal des Rois de Tyr, étoit sur la terre ferme, & hors de l'Isle: ce qui n'a point d'apparence. Suivant la correction de [e] M. BOCHART ce Géographe a voulû dire, que l'autre Ville communément appellée *l'ancienne Tyr*, *étoit à 3. stades de la mer:* (Καὶ ἀπέχει ςάδια ἀπὸ θαλάττης γ' Παλαίτυρος πόλις, &c.) ce qui s'accorde trés-bien avec sa véritable situation. Car [f] *l'ancienne Tyr*, *étoit* sur la même côte, *à 30. stades de l'Insulaire;* comme l'assûre STRABON; sans dire, si c'étoit au Nord à l'Orient, ou vers le Midi. [g] ADRICHOMIUS, dans ses Tables, & [h] LIGHTFOOT, dans la Carte, qui est à la tête de ses Ouvrages, mettent l'ancienne Tyr, vis à vis de l'Insulaire, à l'Orient. DOM CALMET [h] dit qu'elle étoit *dans le continent*, *qui est opposé* à l'Insulaire: & c'est ainsi qu'il l'a représentée dans sa Carte. Il ajoûte: *L'ancienne Tyr étoit dans la terre ferme*, *vis-à-vis de cette isle.* DOM CALMET se trompe: car assûrément elle étoit [i] *vers le midi.* C'est pourquoi PTOLEMEE donne la même Longitude à ces deux Villes. Mais au-lieu qu'il ne donne, à [k] *Tyr* de la terre ferme, que 33. degrés de Latitude, & $\frac{1}{6}$ qui vaut 10'. minutes; la Latitude de l'Insulaire

laire est de 33. degrés & ⅓ ou 20′ minutes. (Τύρος ξξ - λγ. γ′.... Νῆσοι δὲ παράκεινται τῇ Συρίᾳ, ἧτε Ἄραδος ... καὶ ἡ Τύρος πρόσγειος ἐπέχουσα ξξ-λγ. γ′.)

a) Diod. XVII. 40. Gr. p. 583. Curtius IV. 2. *b*) Scylax, Ed. Lugd. Bat. 1697. p. 101. *c*) Voss. Hist. Gr. l. 19. p. 126. Gronov. Praef. ad Scylacem. *d*) Lampe Exerc. X. ad Ps. XLV. §. 4. p. 419. *e*) Bochart Chan. II. 17. p. m. 861. a. *f*) Strabo XVI. p. 758. a. *g*) Adrichom. Tab. Aser. *h*) Lightf. T. I. init. *i*) Calm. sur Josué XIX. 29. p. 275. *k*) Cellar. II. p. 277. Reland. p. 918. 1049. *l*) Ptol. Geogr. V. Ed. Paris 1546. p. 278. 284. Ed. Bat. 1618. p. 158. 161.

α	19
β	8
γ	152

2. Ces deux villes, suivant le même passage de Pline sus-allegué, étoient *renfermées dans une enceinte* (α) *de 19. milles*, qui valent (γ) 152. stades: à raison de (β) 8. stades par mille, suivant ce Vers:

- - *Sed Miliare, octo dabunt Stadia.*

Supposant cette enceinte comme circulaire, pour avoir le plus petit Diamétre, qui soit possible, suivant la proportion connuë de 7. à 22. ou à peu prés, nous trouverons d'abord, par une Régle de trois:

Comme 22. à 7: Ainsi 152. à $48\frac{8}{22}$

$$\begin{array}{r} 7 \\ \hline 1064 \end{array} \qquad \begin{array}{r} 22 \\ \hline 96 \\ 968 \\ \hline 1064 \end{array}$$

C'est à dire, que le Diamétre de cette enceinte, a dû être de 48. stades & $\frac{8}{22}$, qui sont plus d'un tiers. A l'extrémité septentrionale de ce Diamétre, étoit la Ville Insulaire, qui *ayant 22. stades de circuit*, comme Pline l'a dit ci-dessus, avoit par conséquent, (α) 7. stades de Diamétre: ce qui n'a pas besoin de calcul. Scylax semble [a] donner *environ 8. stades au Palais de Tyr, qui est une Isle, y-compris le Port renfermé dans ses murailles.* (Βασίλεια Τύρε, ὅσον ἡ στάδια, καὶ λιμὴν ἀπὸ τῆς γῆς, ... [b] πόλις Τύρος λιμένα ἔχουσα ἐντὸς τείχους. Αὕτη δὲ ἡ νῆσος βασίλεια Τυρίε.) Mais ce passage, n'est pas assez clair, pour corriger, là dessus, celui de Pline, qui n'a rien d'obscur.

a) Scylax p. 99. *b*) p. 100. 101.

α	7
β	30
γ	37
δ	$11\frac{4}{11}$
ε	$48\frac{4}{11}$

3. De cette Tyr Insulaire *jusqu' à l' Ancienne Tyr, il y avoit* (β) *30. stades*, selon Strabon. En joignant ces 30. stades, aux 7. précédentes; nous aurons (γ) 37. stades. De sorte qu' il restera (δ) 11. stades, & $\frac{4}{11}$, qui font plus d' un tiers, pour le Diamétre particulier de l' Ancienne Tyr. Disons donc, par une seconde Régle de trois:

Comme 7. à 22: Ainsi $11\frac{4}{11}$, à $35\frac{5}{7}$

22	7
22	245
228	5
250	250

C'est à dire, que l'Ancienne Tyr avoit prés de 36. stades de tour; ou 4. milles & demi: Et par ces calculs, un Géométre conclura, si je ne me trompe, que la Ville du Continent, étoit trois fois plus grande que l' Insulaire, ou peu s'en faut: quand même, du tems que celle du continent subsistoit, l' Insulaire auroit eû toute l' étenduë que Pline lui donne.

SON ANTIQUITE.

III. Le premier endroit de l'Ecriture, où l'on trouve le Nom de cette Ville, c'est dans l'Histoire du Partage de la Terre de Canaan. [a] *Le 5e. Lot étant échû à la Tribu d' Asser, leur frontiére*, dit l'Historien de Josué, devoit aller [b] *jusqu' à Sidon la grande: puis retourner à Rama, & jusqu' à la Ville* appellée *la Forteresse de Tyr.* (וְעַד־עִיר מִבְצַר־צֹר *ve gnad gnir Mibtsar Tsor.* LXX. Edit. Ald. & Ms. Alex. καὶ ἕως πόλεως ὀχυρώματος τῶν Τυρίων. Vulg. *usque ad Civitatem munitissimam Tyrum.*) Plusieurs [c] Savans ont jugé, que les derniers mots désignoient *l'Ancienne Tyr*, bâtie sur le Continent, mais je croi que c'est l'Insulaire, [d] *cujus si munitionem spectes*, comme parle Adrichomius, *Arx magis quam Urbs dicenda est.*

a) Josué XIX. 24. 25. b) 28. 29. c) Scal. Emend. Fragm. p. 19. init. Bochart. Phal. IV. 35. p. 343. a. Chan. II. 17. p. m. 861. ab. Huët. Dem. Ev. IV. 13. p. m. 155. init. Voss. ad Scylacem, p. 101. Noris. Epoch. IV. 2. p. m. 381. Clericus h. l. d) Adrich. in Aser. n. 84. p. 10. b.

1. Ce n'est ni l'une, ni l'autre, selon Marsham. Quoi que [a] *les Tyriens se vantent d'une grande antiquité*, il prétend, en vertu d'un

Digitized by Google

d'un passage de JOSEPH, que Tyr *fut bâtie*, du tems des Juges, l'An P. J. 3466. *Tyrus itaque*, dit-il, *ortum habuit mediis Ebraeorum Iudicum temporibus.* Il veut parler de la Ville du Continent. [b] Cette Ville ayant été détruite par Nabuchodonosor, [c] *Tyrii, antiqua sede pulsi, transmigraverunt in Insulam: Destructio Veteris Tyri fuit origo Novae.* Pour répondre au passage du Livre de Josué, que je viens de rapporter, voici comme il parle: [d] *Nomen id (ut & alia in eo libro inferioris aevi vocabula* [e]*)* PER PROLEPSIN *usurpatur; neque* τῆς κληρεχίας *tempora, sed* [f] hodiernum diem, *id est, scriptoris aetatem, respicit.* Il suppose, que ce Livre a été écrit long-tems aprés Josué: & cette pensée lui étant commune avec plusieurs autres; ne faisons là-dessus, aucun incident.

a) Marsh. p. 290. al. 304. *b*) p. 537. al. 576. *c*) p. 537. al. 578. *d*) p. 290 f. 291. al. 305. *e*) *Jos. XX. 7. XXI. 32. XIX. 27. XV. 38.* *f*) *XV. 63.*

MAIS S'AGISSANT de rapporter les limites, que Josué assigna autrefois aux Tribus des Israëlites; cet Historien, quel qu'il soit, les a-t-il copiées sur les Mémoires de ce tems-là, ou a-t-il substitué des Lieux & des Noms modernes, aux anciens? Si c'est le premier, qui est, sans doute, le plus vrai-semblable, l'argument subsiste dans toute sa force: & *la Forteresse de Tyr* étoit bâtie du tems du Partage. Si l'on dit le dernier, n'est-ce pas attribuër à l'Auteur sacré, une conduite approchante de celle que Moïse défend en ces termes? [a] *Vous ne transporterez point les bornes que vos prédécesseurs auront plantées dans l'héritage, que l'Eternel vôtre Dieu vous donne.* Conduite contre laquelle il prononce [b] la *malediction*; & que les Loix humaines punissent.

a) Deut. XIX. 14. *b*) XXVII. 17.

POUR PREUVE de son sentiment, MARSHAM remarque, aprés [a] STRABON, que *les Poëtes ont célébré Sidon, beaucoup plus que Tyr; qu'Homére n'a pas même nommée.* Cette remarqué avoit été déja faite par [b] BOCHART: & a été adoptée par [c] d'autres. A quoi MARSHAM ajoûte quatre passages de ce Poëte, où il parle des Sidoniens.

a) Strab. XVI. p. 756. d. *b*) Bochart. Phaleg. IV. 35. p. 343. a. *c*) Perizon. Babyl. p. 83. Calmet sur Josué XIX. 29. p. 274.

CELA PROUVEROIT quelque chose, si HOMERE avoit entrepris de décrire, *en Géographe*, la côte maritime de la Phénicie: & qu'ayant

qu'ayant nommé Sidon, & les autres villes de cette côte; il n'eût pas parlé de Tyr. Ainsi [a] PAUSANIAS conclut, que Messéne n'étoit pas bâtie en ce tems-là: parcequ' HOMERE *n'en fait aucune mention, dans l'énumération des Peuples qui suivirent leurs Chefs, au Siége de Troie.* Mais la chose est bien différente. Car HOMERE ne nomme Sidon, que par accident. Dans l'Iliade, il parle d'une [b] piéce de tapisserie; *Ouvrage*, dit-il *des Sidoniennes, qu' Aléxandre avoit apporté de Sidon:*

- - - - (ἔργα γυναικῶν
Σιδονίων, τὰς αὐτὸς Ἀλέξανδρος θεοειδὴς
ἤγαγε Σιδονίηθεν.) - - - -

Et dans la suite, [c] d'un beau Gobelet d'argent, que les Sidoniens avoient fait.

(ἐπεὶ Σιδόνες πολυδαίδαλοι εὖ ἤσκησαν.)

Le premier de ces passages a été cité par [d] HERODOTE: & c'est tout ce qu'on trouve, touchant Sidon, dans ce premier Poëme d'HOMERE. Dans l'Odyssée, [e] HOMERE décrit un autre Gobelet d'argent & doré au bord, que Ménélaüs offre à Télémaque, aprés l'avoir reçû en présent du *Roi des Sidoniens:* & de peur que cette description ne se perdît, HOMERE la répéte, [f] en autant de mots, dans un autre Livre de ce Poëme, où il [g] parle aussi d'une *Sidonienne*, deux fois enlevée. Le même Ménélaus, recitant ses voyages à Télémaque, [h] dit qu'il étoit *allé en Chypre, en Phénicie, en Egypte, en Ethiopie, chez les* SIDONIENS *les Erembes*, [i] Peuples de l'Arabie, & *dans la Libye*, d'où il étoit revenu à Sparte, où il parloit.

Κύπρον, Φοινίκην τε, καὶ Αἰγυπτίους ἐπαληθεὶς,
Αἰθίοπάς θ' ἱκόμην, καὶ Σιδονίους καὶ Ἐρεμβοὺς,
καὶ Λιβύην. - - - -

C'est louvoyer sur la terre, comme on fait sur mer: mais ce n'est pas nôtre affaire.

a) Pausan. IV. init. b) Iliad. VI. 291. 292. c) Iliad. XXIII. 743. d) Herod. II. 116. e) Odyss. IV. 613. 619. f) XV. 113-119. g) 424. & suiv. h) IV. 83. & suiv. i) Strab. XVI. fine. p. 784. Dion. Perieg. V. 180. 964.

DANS TOUS ces passages, je ne vois rien qui puisse fonder un simple argument négatif; encore moins qu'on puisse opposer à l'autorité positive du Livre de Josué: & j'aurois eû quelque peine, même à rapporter la difficulté, tant elle m'a parû foible; si je ne voyois que le savant MASIUS n'a pas dédaigné d'y répondre sérieusement. [a] *Cur*

autem, dit-il, HOMERUS *Tyri non meminit, vetustatis alioqui admirabilis indagator, hæc opinor, causa afferri potest*, [b] *quod universa illa Phœnicum ora Sidoniorum nomine celebris esset. Id enim Sacra etiam Historia testatum est.* Ceci est si vrai, que MARSHAM n'a pû s'empêcher de le dire, dans ce même endroit. [c] *Tota Phœniciæ ora*, a-t-il dit, *Sidoniorum nomine celebrabatur.* [d] Sidonim *LXX. interpretibus sunt* Φοίνικες, *unde* HESYCHIUS Σιδώνιοι, Φοίνικες. *Et apud Esaiam* [e] *Sidon* Φοινίκη. Remarquez; que dans ce dernier passage, il s'agit nommément de Tyr. Mais puisque MARSHAM objecte HOMERE; voici quelques passages, de VIRGILE, le plus grand imitateur d'HOMERE qui fut jamais. Tout le monde sait que Didon étoit Tyrienne: & [f] Carthage, Colonie des Tyriens. Néanmoins, VIRGILE l'appelle ordinairement [g] *Sidonia Dido.* Cette Reine, voulant retenir Enée,

[h] *Sidonias ostentat opes, urbemque paratam.*

Elle sort, pour une partie de chasse;

[i] *Sidoniam picto chlamydem circumdata limbo.*

Dans ces Jeux, qu'Enée fait célébrer, son Fils Jüle,

[k] *Sidonio est invectus equo, quem candida Dido*
Esse sui dederat monumentum & pignus amoris.

Enfin, cette Epithéte y est aussi donnée à la Ville de Carthage. Venus le fait, en parlant d'Ascagne:

[l] *Regius accitu cari genitoris ad urbem*
Sidoniam puer ire parat. - - - -

Et la Seur de Didon se plaint de sa mort, en ces termes:

[m] *Extinxti te, meque, Soror, populumque, patresque*
Sidonios, Urbemque tuam. - - - -

a) Masius ad Jos. XIX. 29. *b*) Sic Simson. II. p. 38. a. *c*) Marsh. p. 290. al. 304. *d*) *Deut. III.* 9. *e*) *Esai XXIII.* 1. *f*) Virgil. passim. Plin. V. 19. *g*) Æneid. I. 446. 613. IX. 266. XI. 74. *h*) IV. 75. *i*) 137. *k*) V. 531. 532. *l*) I. 677. 678. *m*) IV. 24. à fine.

2. M. RELAND s'y-est pris d'une maniére, que je croi nouvelle. De même, que MARSHAM, il croit que le passage du Livre de Josué, ne parle ni de la Ville de Tyr, qui étoit sur le Continent, ni de celle qui étoit dans l'Isle: [a] *Quando, tempore Josuæ, Tyrum fuisse demonstrari non potest.* Il prétend, que la *Mibtzar Tzor*, nommée dans le passage, est une *Ville de la Tribu d'Asser.* Aussi quand [b] il a donné la Liste des Villes de cette Tribu, il a mis *Mibtzar Tzor*, au 19e. rang; comme

Tzidon, (c'est à dire Sidon) au 17^e^. Mais parce que l'on voit 24. villes dans cette Liste, au-lieu que le passage de Josué [c] ne donne, que *vingt-deux villes* à la Tribu d'Asser; M. RELAND ajoûte, à sa Liste, cette Remarque: *Oportet, ut numerus constet, aliquas ex his urbes non fuisse, sed locorum nomina, aut jungendas cum præcedenti, vel urbes alterius tribus in confiniis sitas.* Tout cela est inutile. Effacez Tyr & Sidon de la Liste de M. RELAND; elle n'aura que 22. Villes, conformément au passage de Josüé. D'ailleurs, Dieu n'avoit point promis aux Israëlites le païs de ces deux Villes, dont les Rois ont toûjours vécû en paix avec eux [d] *Tyri & Hierosolymæ*, dit ADRICHOMIUS, *inter se amicitia in perpetuum firme duravit.* &c.

a) Reland Palæst. p. 1047. *b*) p. 159. *c*) Jos. XIX. 30. *d*) Adrich. in Aser, N. 84.

POUR APPUIER sa pensée, M. RELAND dit, premiérement, que [a] si le Livre de Josué avoit parlé de Tyr, *sine dubio memorata fuisset inter illas urbes maritimas, e quibus Ascheritæ leguntur non potuisse expellere priores incolas. Jud. I. 31.* Mais quoi! parce qu'il n'est pas parlé de Tyr, dans un passage du Livre des Juges, où l'on croit qu'elle devoit être nommée, s'ensuit-il, qu'elle ne le soit pas expressément, dans le Livre de Josué, comme étant au voisinage de Sidon? D'ailleurs, le passage du Livre des Juges, que M. RELAND objecte, nomme [b] *les habitans de Sidon*, parmi ceux qu'*Asser ne déposseda point.* Or je viens de prouver, que sous le nom de *Sidoniens*, les Auteurs Grecs & Latins ont souvent compris *les Tyriens*, qui en étoient Colonie. L'Ecriture Sainte fait la même chose. Salomon demandant à [c] *Hiram Roi de Tyr*, dont nous parlerons dans la suite, quelques-uns de [d] *ses serviteurs*, lui dit: *Vous savez qu'il n'y a point de gens parmi nous, qui s'entendent à couper le bois, comme* LES SIDONIENS, & [e] *Eth-baal*, ou *Ithobal*, est appellé simplement, *Roi des Sidoniens;* quoiqu'il fût aussi Roi de Tyr, & un des successeurs d'Hiram.

a) Reland p. 1047. *b*) Jug. I. 31. *c*) 1 Rois V. 1. *d*) v. 6. *e*) XVI. 31.

M. RELAND ajoûte, que [a] *Tyrus nonnisi* צר (Tzor) *dici solet.* Il est vrai, que le nom de cette Ville est ordinairement écrit sans *Vau*, comme ici. Mais il est écrit, assez souvent, [b] צור, avec le *Vau*. Pour ce qui est du titre de *Mibtzar*, qui signifie *Forteresse*, (ὀχύρωμα, *Munimentum*) ce n'est pas seulement dans l'Histoire du Partage, qu'on trouve la *Forteresse de Tyr*. On la trouve dans l'Histoire de David, dont

dont les Commissaires envoyez pour faire un dénombrement du Peuple, [c] *allérent aux environs de Sidon, & passérent jusqu'à la Forteresse de Tyr*: (מבצר־צר) C'est aussi à quoi les Prophétes ont souvent égard, quoiqu'ils employent d'autres termes. Esaïe, *prophétisant contre Tyr*, dans le Chapitre sus-allegué, s'exprime ainsi: [d] *Rougis de honte Sidon: car la mer, la Forteresse* (מעון) *de la mer a parlé .... [e] Heurlez, Navires de Tarsis* (LXX. *de Carthage*) car *vôtre Forteresse* (ὀχύρωμα) *est détruite*: Et Zacharie dit, que [f] *Tyr s'étoit bâti une Forteresse.* (LXX. ᾠκοδόμησε Τύρος ὀχυρώματα αὐτῇ. Vulg. *Ædificavit Tyrus Munitionem suam.*)

a) Reland. p. 1048. init. b) 1 Rois V. 1. Ps. LXXXIII. 8. LXXXVII. 4. Ezech. XXVI. 15. XXVII. 3. XXVIII. 12. Osée IX. 13. Zach. IX. 3. c) 2 Sam. XXIV. 6. 7. d) Esaïe XXIII. 4. 5. e) v. 14. f) Zach. IX. 3.

IV. QUOIQUE les difficultez de Mrs. MARSHAM & RELAND, soient suffisamment résoluës, à ce que je croi; il est pourtant vrai, que plusieurs Auteurs, anciens & modernes, y ont donné lieu. La plûpart rapportent la Fondation de Tyr, au tems des Juges Israëlites; les uns plus tard, les autres plûtôt. Il y en a même, suivant [a] le P. CANTEL, qui ne la mettent qu'*aprés Nabuchodonosor*, ou *aprés Aléxandre* le Grand. Cela ne peut être entendu, que du rétablissement de cette Ville: puis que ces deux Rois l'avoient assiégée, & prise. Ainsi nous mettons ces deux sentimens à part; pour ne nous arrêter qu'aux Ecrivains, qu'on juge avoir voulû parler d'une Fondation proprement dite.

a) Cantel. ad Justin. XVIII. 3. p. 165. Edit. Paris.

1. L'HISTORIEN JUSTIN semble dire, suivant les Editions ordinaires, que [a] la *Fondation de Tyr, ne précéda, que d'un an, la Prise de Troie*, arrivée l'An P. J. 3530. suivant le sentiment commun, ou 25. ans plûtôt, suivant le Marbre d'Oxfort: ce qui dans mon Systême, conviendroit au tems de la 6[e]. Oppression des Israëlites, sous la Tyrannie des Philistins. Sur ce passage de JUSTIN, M. LE FEVRE a fait cette Note: [b] *Scio errare hic* JUSTINUM, *nam Tyrus haud dubie antiquior est, duabus aut tribus ferme generationibus.* Mais il y a plus d'apparence, que JUSTIN n'a pas fait la faute qu'on lui reproche; & que *le nombre des Années manque* dans JUSTIN, par l'oubli de quelque Copiste: comme en a jugé MARSHAM, qui cite, de cette maniére, les paroles de JUSTIN: [d] *Post multos deinde annos, a Rege Ascaloniorum*

 expu-

expugnati Sidonii, navibus appulsi Tyrum urbem, ante annum ** *Trojanæ cladis condiderunt.* [e] DOM CALMET cite, de même ce passage, sans en faire honneur à MARSHAM: & si l'on admet cette lacune; il est visible qu'on n'en peut conclurre autre chose, si ce n'est, que la Fondation de Tyr précéda la Guerre de Troie.

a) Justin. XVIII. 3. b) Tan. Faber, Not. ad Just. p. 82. c) Marsh. p. 290. al. 304. d) Just. Hist. XVIII. 3. e) Calmet sur Josué XIX. 29. p. 274.

2. LE SENTIMENT le plus généralement reçû, c'est celui de l'Historien JOSEPH, qui dit, que [a] *Depuis la fondation de Tyr, jusqu'à la construction du Temple, il s'est passé 240. ans.* EUSEBE [b] rapporte ces paroles à l'an 12. de Gédéon, & MARSHAM fait là dessus cette remarque: [c] *Templum condi coeptum anno Per. Jul. 3706. deductis 240, manet annus Tyri conditae 3466; qui vix est quadragesimus ante excidium Trojæ.* [d] SCALIGER & [e] JAQUES CAPPEL, fondez sur le même passage de JOSEPH, rapportent la Fondation de Tyr, 10. ans plus haut, à l'an P. J. 3456. mais ils calculent sur des hypothéses fort différentes, tant pour la Construction du Temple, que pour la Prise de Troie. Suivant mon Systême, cela convient au tems de la 5ᵉ. Oppression des Hébreux, par les Ammonites.

a) Ant. VIII. 2. p. 259. e. b) Euseb. Chr. n. 744. c) Marsh. p. 290. al. 304. f. d) Scal. Fragm. p. 28. f. e) J. Capp. A. 2742. p. 109. f.

3. CEDREN dit, dans un endroit, que [a] *Tyr fut fondée 351. ans avant le Temple de Jérusalem.* On trouve la même chose, sur l'an 8ᵉ. de Gédéon, [b] dans la Chronique, que SCALIGER fit imprimer aprés son EUSEBE, & que d'autres ont publiée [c] sous divers titres. SCALIGER, sans en nommer l'Auteur, a inséré ce passage, dans son prétendu [d] EUSEBE Grec, à la place de celui de JOSEPH, qui avoit été cité par EUSEBE, & dont on vient de parler. Suivant mon Systême ce seroit l'an I. de Gédéon, qui délivra son Peuple de la 4ᵉ. Servitude, sous les Madianites.

a) Cedren. Edit. Reg. 1647. p. 58. b. Edit. Basil. 1566. p. 47. b) Thesaur. temp. p. 232. Fasti Siculi, Chron. Alex. p. 189. Chron. Pasch. p. 80. b. c) Euseb. Græc. p. 123.

DE CES TROIS SENTIMENS, ausquels je me borne, le dernier approche le plus du tems de Josué: mais je ne sai d'où cette Chronique l'a pris. Le premier ne présente que des Conjectures arbitraires, sur un passage de JUSTIN, d'où les nombres ont disparû.

Il

Digitized by Google

Il n'y a que celui de JOSEPH, pour qui l'on doive avoir quelque égard; parce qu'il a eû connoissance de l'Histoire des Tyriens: & peut-être, que dans la suite, nous en ferons quelque usage. Mais auparavant faisons voir, que la Ville de Tyr doit avoir été, ou aussi ancienne, ou plus ancienne que Josué: comme nous l'avons d'abord supposé, sur un [a] passage tiré du Livre, qui porte son Nom.

a) Josué XIX. 29.

V. DANS LE CHAPITRE XXIII. d'Esaïe, qui contient une [a] *Prophétie contre Tyr*, & que nous avons déja cité deux fois, le Prophéte parle ainsi: [b] *Passez en Tarsis*, (LXX. à Carthage) *heurlez vous, qui habitez dans* L'ISLE: (LXX. ἐν τῇ νήσῳ ταύτῃ. Vulg. *in Insula.*) C'est *l'Isle de Tyr:* & je ne sai, pourquoi nôtre Version ordinaire a traduit, *dans les Isles*, au pluriel. Car dans le Texte Hébreu, dans le Grec des LXX. & dans le Latin de la Vulgate, le terme est au singulier, de même, que [c] dans les Versions modernes, que j'ai vûës. Le Prophéte ajoûte, suivant la Version de Port Royal: [d] *N'est-ce pas cette Ville, qui se glorifioit de son antiquité depuis tant de siecles?* Croira-t-on, que le Prophéte parlât ainsi d'une Ville fondée aux frontiéres des Israëlites, depuis le tems qu'ils habitoient dans ces quartiers-là? Quoique ce témoignage soit général, il est d'autant plus considérable, qu'il s'accorde admirablement avec les Monumens, qui nous restent de l'antiquité Payenne, comme on le va voir.

a) Esa. XXIII. 1. b) v. 6. c) Tremell. Allem. Angl. Espagn. d) vers. 7.

1. EUSEBE sur [a] l'An 15. ou [b] 17. de Josué, a écrit ces mots: *Phœnix & Cadmus de Thebis Ægyptiorum in Syriam profecti, apud Tyrum & Sidonem regnaverunt.* Tyr étoit donc bâtie & peuplée du tems de Josué; suivant ce témoignage d'Eusebe; qu'USSERIUS [c] rapporte à l'An P. J. 3259. c'est à dire, dans son Systême, à l'An 37. de la Demeure au Désert, & ceci doit être entendu en particulier de *Tyr l'Insulaire.* Car [d] CADMUS étant *originaire de Thébes en Egypte*, d'où il étoit venu avec son Pére, il est néanmoins [e] appellé (ὁ νησιώτης,) *Habitant de l'Isle*, par LUCIEN. Mais parce que j'ai souvent reproché à EUSEBE, d'avoir abrégé la Chronologie Sainte, d'un Siécle & demi, ou environ: examinons de plus prés ce point de Chronologie.

a) Euseb. Pont. n. 560. b) Euseb. Scal. n. 562. c) Usser. p. 31. al. 18. d) Diod. l. 23. Gr. p. 14. init. e) Lucian. Jud. Vocal. T. I. p. 46.

2. [a] PHENIX & CADMUS étoient fils d'*Agénor*, qui [b] *étant allé en Phénicie, y regna*, comme dit APOLLODORE; & y [c] *fonda Tyr;* suivant QUINTE-CURCE. Plusieurs anciens Ecrivains témoignent la même chose:

[d] *Punica Regna vides, Tyrios & Agenoris urbem,*

dit Venus dans VIRGILE: & ARRIEN rapporte, que [e] les Tyriens, voyant leurs murailles prises par Aléxandre, se retirérent dans un lieu, appellé *Agenorium*, pour y faire un dernier effort. Nous trouvons sur ce sujet, un passage remarquable dans CEDREN, dont voici le sens: [f] *Agénor, fils de Saturne & de Libye, étant allé en Phénicie, épousa une Femme nommée* Tyro, *de laquelle il eut Cadmus, Phénix, Syrus, Cilix, & Europe. Agénor* [g] BATIT TYR, *qu'il nomma ainsi du nom de sa Femme;* & REGNA LXIII. ANS *en ce païs-là. . . . Etant* SUR LE POINT DE MOURIR, *il envoya son fils Cadmus, pour chercher* [h] *Europe, que Taurus Roi de Créte avoit enlevée: & fit le partage de ses Etats à ses Enfans; donnant à Phénix,* LA VILLE DE TYR, *avec le païs des environs, qui fut nommé Phénicie; & à Syrus & Cilix, ceux qu'on appella Syrie & Cilicie.* Deux pages aprés, CEDREN ajoûte: [i] *Cadmus ayant appris, qu'Europe régnoit en Créte, avec Taurus, qui l'avoit enlevée, alla en Béocie & enseigna les Lettres Phéniciennes, à ce peuple ignorant; sur lequel il régna 62. ans. . . . Il bâtit aussi en ce païs-là, une grande Ville nommée Cadmée.* Ce fut là le commencement de [k] Thébes, qui *ayant été agrandie, & environnée de murailles, la Cadmée en fut la Forteresse*, comme dit PAUSANIAS. Toute [l] l'Antiquité témoigne, que Cadmus fut le fondateur de Thébes, en bâtissant la Cadmée: & il n'y a rien de plus renommé, que l'Enlévement d'Europe. HERODOTE, qui lui donne le Surnom de [m] *Tyrienne*, dit qu'elle fut [n] enlevée *à Tyr* par des gens, qui étoient venus *de Créte en Phénicie.* Mais l'Historien [o] CONON, qui écrivit au commencement de l'Empire d'Auguste, prétend que [p] *l'enlévement d'Europe ne fut que le prétexte du voyage de Cadmus, dont le véritable motif, étoit qu'il cherchoit à se faire un Empire en Europe.* Fable ou vérité, on convient, que [q] *Cadmus, aprés avoir parcourû divers païs,* (ἐπελθόντα δὲ πολλὴν χώραν) *arriva en Béocie, où il fonda Thébes en suite d'un Oracle, qui lui avoit été rendu:* à quoi APOLLODORE ajoûte, qu'aprés cet Oracle, & avant la fondation de Thébes, [r] *Cadmus servit Mars un an entier, qui, dit-il, étoit alors composé de 8. ans.* (Κάδμος δὲ ἀνθ' ὧν ἔκτεινεν, ἀΐδιον ἐνιαυτὸν ἐθή-

τευσεν

τευσεν Ἄρει. ἦν δὲ ὁ ἐνιαυτὸς τότε ὀκτὼ ἔτη.) NOEL LE COMTE [s] rapporte ce passage, comme étant d'un autre [t] Auteur: & [u] SUIDAS se contente de dire, que *Cadmus servit, Mars durant 8. ans.*

a) Apollod. III. init. b) II. 4. p. 71. c) Q. Curtius IV. 4. d) Aeneid. I. 338. e) Arrian. Exped. Alex. II. 24. Edit. Blanc. p. 147. Edit. Gron. p. 99. f) Cedren. Edit. Reg. p. 21. Sic Ioan. Malala p. 34. g) κτίζει. h) Elle est ainsi représentée sur les Médailles des Sidoniens. *Thesaurus Brand. p.* 195. *Lucianus de Dea Syria, init.* i) Cedren. p. 23. Malala p 45. 46. k) Pausan. IX. 4. p. 549. l) Hesiod. Oper. & D. v. 162. Strab. IX. p. 401. b. Ovid. Metam. III. 131. Stat. Thebaid. init. Euseb. Chron. n. 572. 587. 611. m) Herod. IV. 45. n) I. 2. o) Ap. Phot. Cod. 186. Voss. Hist. Græc. I. fin. p. 162. p) Conon. Narrat. 37. p. 446. q) Diod. IV. 2. r) Apollod. III. 4. p. m. 169. s) Nat. Comes IX. 14. p. 994. t) Archelaus de Flum. Lib. IX. u) Suidas, V. Καδμεία.

3. MALGRE L'ELOIGNEMENT de ces Faits anciens, que les Grecs ont obscurcis par une infinité de fables; on peut en fixer à peu prés la Chronologie par le moyen du beau Marbre de l'Isle de Paros, transporté à Oxfort, dans le dernier Siecle. On y lit, entre autres choses, que [a] *Depuis que Cadmus, fils d'Agénor vint à Thébes.... & fonda la Cadmée, il y a 1255. ans, Amphictyon régnant à Athénes.* Ceux qui [b] ont fait des Commentaires, ou des Remarques sur ce Marbre, conviennent, que l'Auteur a choisi pour son Epoque générale, le commencement de l'Olympiade CXXIX. c'est à dire l'Année P. J. 4450. ou la suivante. Si donc de (α) l'An P. J. 4450. nous retranchons (β) 1255. ans, nous aurons (γ) l'An. P. J. 3195. pour le tems, que *Cadmus fonda la Cadmée.* Mais outre la durée du Régne d'Agénor, il se passa bien du tems entre l'Enlévement d'Europe, & la Fondation de la Cadmée. [c] *Male eodem anno & Europam raptam, & Cadmum Thebis regnasse scribit Eusebius;* dit SCALIGER, *Inter utrumque gestum multa contigerunt Cadmo. Vide Nonnum & alios.* [d] SIMSON ne fait cet Intervalle, que de 6. ans: mais il s'en faut bien, que cela ne suffise. Contons donc premiérement (δ) les 8. ans, que Cadmus servit Mars; en second lieu, (ε) 8. autres Années, ou pour le tems qu'il employa à *parcourir divers païs;* ou pour celui, qui s'écoula depuis qu'il recouvra sa liberté, jusqu'au tems qu'il bâtit la Cadmée; enfin les (ϛ) 63. ans qu'Agénor régna en Phénicie. Ces quatre nombres font une somme (ζ) de 79. ans, qui étant encore retranchez de (γ) l'An P. J. 3195. laisseront pour le tems de la venuë d'Agénor dans la Phénicie (η) l'An P. J.

α.		4450
β.		1255
γ.		3195
8.	δ.	
8.	ε.	
63.	ϛ.	
79.	ζ. -	79
		3116

P. J. 3116. qui fut celui du[e] second Partage, fait aux 7. Tribus des Israëlites, du nombre desquelles étoit la Tribu d'Asser. Cela suffit, ce me semble, pour faire voir, qu'au tems où je mets le Partage, fait par Josué, Tyr peut avoir été déja bâtie par Agénor, suivant la Chronologie des Grecs.

a) Marm. Oxon. p. 157. 160. Ep. 7. b) Lydiat. p. 1. Selden. p. 236. Marsh. Chron. p. 112. al. 114. Dodwel de Cyclis V. 1. p. 236. c) Scal. Anim. ad Euseb. N. 587. p. 36. a. al. 37. a. d) Simson A. 2549. 2556. Part. II. p. 2-4. e) Liv. III. 2. §. 3. p. 720.

4. MAIS EST-IL BIEN SUR, qu'Agénor ait été le premier fondateur de cette ville; & qu'elle ne fût pas bâtie auparavant? Il arrive souvent, que la fondation, ou la construction des villes, est attribuée à ceux, qui n'ont fait, que les agrandir, les environner de murailles, ou les embellir. [a] *N'est-ce pas ici Babylone la grande, que j'ai bâtie*, (LXX. ἣν ἐγὼ ᾠκοδόμησα,) *pour être ma Maison Royale;* disoit l'orgueilleux Nabuchodonosor: quoi que cette Ville subsistât depuis plusieurs Siécles. Les Grecs employent même assez souvent, pour marquer ces agrandissemens, un terme, qui signifie *créer* ou *fonder*. EUSEBE [b] nous a conservé un Fragment d'ABYDENE, qui rapporte un passage de MEGASTHENE; aprés lequel on lit ces mots: [c] *Le même recite ainsi la* FONDATION *de Babylone par Nabuchodonosor.* (Καὶ περὶ τοῦ κτίσαι δὲ τὸν Ναβουχοδονόσορ τὴν Βαβυλῶνα, ὁ αὐτὸς ταῦτα γράφει.) Je ne sai, si c'est ABYDENE, qui continuë à citer MEGASTHENE; ou si c'est EUSEBE, qui cite ABYDENE. Lequel que ce soit des deux, voici ce qui suit immediatement: *On dit que ce païs étoit autrefois, si inondé, qu'on l'appelloit une Mer. Bélus arrêta* cette inondation; *partagea les terres à chacun; environna Babylone de murailles;* (Βαβυλῶνα τείχει περιβαλλεῖν) *& au bout d'un tems disparut.* Ensuite (αὖθις) *Nabuchodonosor y*[d] *fit des murailles* (τειχίσαι) *avec des portes d'airain, qui subsistérent jusqu'à l'Empire des Macédoniens.* THUCYDIDE dit, [e] qu'y-ayant au bord de la mer, *des villes habitées depuis peu*, (τῶν δὲ πόλεων, ὅσαι μὲν νεώτατα ᾠκίσθησαν,) les Lacédémoniens *les fondérent de murailles.* (τείχεσιν ἐκτίζοντο.) Et pour alléguer un éxemple, qui se rapporte au sujet, que nous traittons: PAUSANIAS, [f] continuant l'histoire des successeurs de Cadmus, dit, que son arriére petit-fils, Laius, fut chassé par *Amphion & Zéthus, qui joignirent la Ville basse à la Cadmée, & donnérent à toute la ville le nom de Thébes.* Surquoi il cite ces Vers de l'Odyssée d'HOMERE:

† g'Αμ-

[a] . . . . . . οἳ Ἀμφίονα Ζῆθόν τε,
Οἳ πρῶτοι Θήβης ἕδος ἔκτισαν ἑπταπύλοιο,
Πύργωσάν τ'· ἐπεὶ οὐ μὶν ἀπύργωτόν γ' ἐδύναντο
Ναιέμεν εὐρύχορον Θήβην κρατερώπερ ἐόντε.

C'eſt à dire; *Amphion & Zéthus* FONDERENT LES PREMIERS *Thébes à ſept portes; & y ajoûtérent des tours: car quoi qu'ils fuſſent forts, ils ne crûrent pas pouvoir habiter dans une ville auſſi grande, que Thébes, ſi elle n'avoit des tours.* Ne pourroit-on pas dire la même choſe d'Agénor? Que s'étant venu établir dans la Phénicie, il ajoûta une Ville à la *Fortereſſe de Tyr;* & y établit le Siége de ſon nouveau Régne? En effet ARRIEN parlant de Tyr l'Inſulaire, qu'Aléxandre le Grand aſſiégea, dit, [h] qu'*il y avoit un tres ancien Temple, conſacré à un Hercule, différent du fils d'Alcméne. Car*, ajoûte-t-il, *Hercule étoit adoré à Tyr,* PLUSIEURS GENERATIONS *avant que Cadmus ſe ſaiſit de Thébes.* (Πολλαῖς γὰρ γενεαῖς πρότερον τιμᾶται ἐν Τύρῳ Ἡρακλῆς, ἢ Κάδμον ἐκ Φοινίκης ὁρμηθέντα Θήβας κατασχεῖν.) *Pluſieurs Générations* ſont *trois* pour le moins: & trois générations ſont contées pour un Siécle. Ajoûtons donc (β) 100. ans, aux (α) 1255. du Marbre d'Oxfort, nous aurons (γ) 1355. ans; qui étant retranchez de (δ) l'An P. J. 4450. Epoque ordinaire du Marbre; il reſtera (ε) l'An P. J. 3095. qui répond, ſuivant mon Syſtême, à l'An 27ᵉ. de la Demeure des Iſraëlites au Déſert.

α.	1255
β.	100
γ.	1355
δ.	4450
ε.	3095

a) Dan. IV. 30. b) Euſeb. Pr. Ev. IX. 41. p. 456. d. c) p. 457. b. d) Souſ. e) Thucyd. I. p. 3. f) Pauſan. IX. p. 549. 550. g) Odyſſ. XI. 261. & ſuiv. Sic Diod. XIX. 53. Gr. p. 700. h) Arrian. Exped. Alex. II. 16. p. 87. f.

5. LES TYRIENS donnoient à ce Temple, une beaucoup plus grande antiquité, s'il n'y a point d'altération dans le paſſage d'HERODOTE. Cet Hiſtorien rapporte, [a] qu'*étant allé à Tyr de Phénicie, pour viſiter le Temple d'Hercule, qui y étoit, les Prêtres lui dirent qu'il y-avoit 2300. ans, que Tyr étoit habitée, & que ce Temple étoit bâti.* Suppoſons que ces Prêtres aient éxagéré de *mille ans;* ou que les nombres aient été altérez par les Copiſtes: & qu'au lieu de διχίλια, il faille lire χίλια; comme [b] nous l'avons dit d'un paſſage de JOSEPH: Il eſt certain, [c] qu'HERODOTE écrivoit encore *l'An 19. de la Guerre du Péloponéſe*, c'eſt à dire l'An P. J. 4301. Otez en 1300. ans ſeulement; il s'enſuivra, que Tyr aura été

4301
1300
3001

bâtie, vers l'An P. J. 3001. c'est à dire, dans la jeunesse de Moïse, suivant mon Systême.

a) Herodot. II. c. 44. b) Liv. I. §. 25. p. 114. c) Vide Marsh. p. 551. al. 598. init.

6. LE PASSAGE d'HERODOTE, ainsi corrigé, s'accorde trés bien avec un autre sentiment, qui nous a été conservé par EUSEBE. Ceux qui ont lû la Chronique de ce dernier, ont pû remarquer, qu'il rapporte souvent les mêmes Faits, en divers endroits; suivant les divers Chronologistes qu'il a compilez. [a] EUSEBIUS, dit le P. PETAU, *variis ex authoribus Chronicon suum contexuit, quorum diversæ plerumque cum sententiæ sint, hanc ipsam varietatem qua prudens, qua incautus in opus suum intulit.* Nous avons rapporté [b] ci dessus, ce que cet Auteur a dit, des deux premiers Fils d'Agénor, savoir de Cadmus & de Phénix; voici cependant, comme il parle du troisiéme, 163. ans auparavant: [c] *His regnantibus* SYRUS *fuisse perhibetur indigena, ex cujus vocabulo* SYRIA *nomen accepit.* Ces paroles sont au (α) N. 399. qui précéde (β) de 436. ans la Prise de Troie, marquée au (γ) N. 835. d'EUSEBE, & arrivée l'An P. J. 3505. [d] selon la Chronologie du Marbre d'Oxfort. Or si de ce dernier nombre, on retranche les (β) 436. qui l'ont précedé; nous trouverons, que suivant ce sentiment, qu'EUSEBE rapporte, *le Régne de Syrus dans la Syrie* tombe précisément à (α) l'An P. J. 3069. que les Israélites sortirent d'Egypte, suivant mon Systême. De là retranchez encore (δ) les 63. ans du Régne d'Agénor, pére de Syrus, nous aurons pour le commencement d'Agénor, & la Fondation de Tyr, (ε) l'An P. J. 3006. qui ne différe presque point de celui, que j'ai trouvé par le passage d'HERODOTE corrigé.

α.	399
β.	436
γ.	835
γ.	3505
β.	436
α.	3069
δ.	63
ε.	3006

a) Petav. D. T. Paralip. T. II. p. 862. f. al. Lib. III. P. J. 4214. b) Sus pag. 29. c) Euseb. Chron. N. 399. d) Marsh. p. 313. al. 328.

7. ON PEUT ENCORE faire remonter l'Origine de Tyr, jusqu'aux Siécles les plus reculez, en vertu d'un [a] Fragment de *Sanchoniaton de Béryte*, qui fleurissoit *avant la Guerre de Troie, & prés du tems de Moïse*, ou au-moins du tems de Gédéon. [b] *Il semble*, dit le P. SIMON, *qu'on ne puisse avoir pour suspect, sans une espece de témerité, le fameux Ouvrage de* SANCHUNIATON; puisque *tout ce que nous avons eû d'habiles Critiques dans ces derniers tems, l'ont cité avec éloge aprés* EUSEBE. Cependant le même P. SIMON tâche de [c] *rendre suspect tout cet Ouvrage,*

Ouvrage, par une doufaine de *Il me femble*, *Il fe pourroit faire*, *Il peut fort bien être*, &c. Quand il n'y-a ni contradiction, ni impoffibilité dans les témoignages des anciens Auteurs, & qu'on n'a point de preuve directe contre eux, *il me femble*, que l'équité & la bonne foi ne permettent pas qu'on les rejette fur de fimples [d] *conjectures*. Mais celles du P. SIMON, fur cet article ont été folidement refutées par le P. TOURNEMINE, [e] dans les Mémoires de Trévoux. Voyons ce qui fait à nôtre fujet.

a) Eufeb. Pr. Ev. I. 9. p. 31. Voff. de Idol. I. 22. b) Sainjore Bibl. Crit. T. I. ch. 10. p. 131. c) p. 133. d) p. 142. e) Mem. de Trev. 1714. Janv. p. 68-97. Journ. des Sçav. 1714. Oct. p. 453-476. Edit. Amft.

[a] DOM CALMET rapporte ainfi ce paffage: SANCHONIATON [b] *raconte qu'Hypfuranius, une des plus anciennes productions de la terre, habita la ville de Tyr, & y bâtit des cabanes de joncs & de rofeaux; les Prêtres Tyriens*, continuë DOM CALMET, *contoient depuis la fondation de leur ville, par Hypfuranius, jufqu'au tems de* SANCHONIATON *2300. ans, c'eft à dire, en plaçant* SANCHONIATON *du tems de Gédeon, que Tyr étoit bâtie avant la tour de Babel;* Oui, fans doute, & même plufieurs Siécles *avant le Deluge*. Car fuivant DOM CALMET Gédeon jugeoit les Hébreux, l'An du Monde 2759. Retranchez en 2300. ans; il reftera l'An du Monde 459. qui répond au milieu de la Vie d'Adam. Mais les paroles, fur quoi DOM CALMET raifonne, ne font ni de SANCHONIATON, ni d'EUSEBE. Elles font d'HERODOTE, comme DOM CALMET le reconnoît, dans la même page: & HERODOTE ne parle ni d'HYPSURANIUS, ni de SANCHONIATON. J'ai déja remarqué, que ce paffage étant corrigé, s'accorderoit avec le fentiment de quelques autres Auteurs: & quand on le laifferoit, tel qu'il eft, ceux, qui fuivent la Chronologie des LXX. ne conviendront pas, qu'il place la Fondation de Tyr, *devant la Tour de Babel*. Pour ce qui eft du paffage même de SANCHONIATON, le peu que DOM CALMET en rapporte, fuppofe déja, que Tyr fut habitée dés-les premiers Siécles: puifque ces nouveaux habitans n'avoient, que *des cabanes de joncs & de rofeaux;* & d'une plante nommée *papyrus*, de laquelle [c] les Egyptiens faifoient auffi des bâteaux.

2358
2300
459

a) Calmet fur Jof. XIX. 29. b) *Apud Eufeb. Præp. l. 1. c. ult.* c) Plin Hift. Nat. XIII. 11.

SANCHONIATON ajoûte, [a] qu'Usoüs frére d'*Hypsuranius*, *fut le premier*, qui *se fit des habits des peaux des bêtes qu'il avoit tuées*, *qu'ayant ébranché un arbre*, *il fut le premier*, *qui se hazarda sur la mer*, que *ces deux Fréres inventérent le moyen de bâtir des murailles avec des briques*, & que *long-tems aprés*, *leurs descendans inventérent la Chasse & la Pêche*. Dans cette histoire, vraye ou fausse, on voit deux caractéres de la simplicité des premiers tems: mais je ne vois pas avec [b] BOCHART, que cela convienne plus proprement à des gens, qui sont sur la terre ferme. Il me semble au contraire, que cette maniére de bâtir, & cette tentative de navigation, conviennent beaucoup mieux à des gens, qui se trouvent dans une Isle. Aussi est-il dit dans la suite, [c] qu'*Astarte*, Seur & Femme de Saturne, *ayant trouve une Etoile tombée du Ciel*, *la consacra dans la* SAINTE ISLE DE TYR. (ἐν Τύρῳ τῇ ἁγίᾳ νήσῳ ἀφιέρωσε.)

a) Euseb. ibid. p. 35. *b*) Boch. ibid. p. 861. b. *c*) Euseb. ubi supra, p. 38. c.

8. AU-LIEU DU MOT ἀστέρα, qu'on lit dans ce dernier passage, c'est à dire, d'*une Etoile qu'on tua & qu'on immola*, ce qui seroit ridicule; [a] M. BOCHART croit qu'il faut lire ἀστερίαν, qui est *une espéce d'aigle*, que l'on immola effectivement, lorsque l'Isle de Tyr fut habitée. Sur cela il rapporte 16. Vers, d'environ 250. du Poëte NONNUS, dont l'Extrait fait beaucoup à nôtre Sujet.

a) Bochart. Chan. II. 2. p. m. 787. f. 788. *b*) Ælian. de Animal. II. 39. init.

„[a] BACCHUS, ayant quitté l'Arabie, pour aller en Assyrie, voulut „visiter en passant la Ville de [b] *Tyr*, *Patrie de Cadmus*, (son Ayeul.) Il „admira d'abord [c] cette *Ville*, *environnée des eaux de la Mer:* & visita „[d] *la Maison d'Agénor son Bisayeul*, (προγόνε) *le Lit nuptial de Cadmus*, & „*la Chambre d'Europe*, *qui fut enlevée*. [e] *Il admira sur tout les Fontai*„*nes Abarbarée & Calliroé*, qui dans une heure de tems fournissent par „des Aqueducs une grande abondance d'eau. [f] Surpris de tant de beau„tez, & souhaitant d'en connoître l'Origine, il s'addressa à Hercule, „particuliérement adoré dans ces Quartiers-là:) & voici ce qu'Her„cule lui en apprit. [g] Les premiers hommes, que la Terre produisit „en ce païs, [h] avertis & instruits par un Oracle, ils coupérent des ar„bres, [i] & à l'imitation des poissons, qu'ils voyoient nager, ils firent „[k] une nouvelle espéce de Chariot, pour aller sur mer. [l] S'étant mis „dessus, ils découvrirent deux Rochers flottans, au milieu desquels ils „apperçurent un Olivier admirable. Il en distilloit des étincelles ardantes;

„dantes, un Serpent ou un Dragon l'entouroit; & une Aigle étoit per-„chée sur ses branches: sans qu'il y eût aucun dommage, de part ou „d'autre. [m] Les nouveaux mariniers abordérent l'Isle flottante, [n] pri-„rent l'*Aigle*, & *la sacrifiérent* à Jupiter & à Neptune. Aussi-tôt l'Isle „s'arrêta: & sur ces *deux Rochers* devenus fixes, on bâtit la Ville de „*Tyr*, [o] qui fut la *Patrie des Ancêtres* (προγόνων) *de Bacchus*." Ce recit, tout fabuleux qu'il est, doit être fondé, pour le principal, sur quelque ancienne Tradition de ce païs-là: & confirme, par conséquent, ce que j'ai établi, par d'autres preuves: c'est qu'originairement, la Ville de Tyr fut bâtie dans une Isle.

a) Nonni Dionys. XL. v. 298. *b*) v. 300. *c*) v. 311. 2. *d*) v. 356. 7. *e*) v. 360. 4. 642 - 4. *f*) v. 366. &c. *g*) v. 430. *h*) v. 442. *i*) v. 509. *k*) v. 444. *l*) v. 466. 620. *m*) v. 488. *n*) v. 493. 622. *o*) v. 637.

VI. Plusieurs raisons ont pû produire la grande diversité de sentimens, que l'on vient de voir: & l'on peut hardiment mettre de ce nombre, les diverses révolutions, où cette ville a été exposée. Déja, il y a eû deux villes de Tyr; comme on l'a vû: savoir, l'Insulaire, & celle de terre ferme, qui ont été fondées en divers tems, & ont nécessairement donné lieu à deux Epoques différentes. D'ailleurs, on a souvent donné le titre de Fondateurs de villes, à ceux qui n'avoient fait qu'augmenter ces villes où les embellir: comme je l'ai aussi remarqué. Ainsi, chacune de ces deux villes ayant été fondée, augmentée, ceinte de murailles, fortifiée, & même rétablie, aprés avoir été ruïnée; divers Auteurs ont pû prendre chacune de ces révolutions des deux villes, pour autant d'Epoques de leur fondation. Si l'on étoit assûré, qu'ils eussent puisé dans de bonnes sources; ou que leurs nombres n'aient pas été altérez; il ne seroit peut-être pas impossible, de concilier plusieurs de ces sentimens. Sans préjudicier à la liberté des autres, je me hazarderai de proposer ici mes conjectures: qui ne seront, que le résultat de ce qu'on vient de lire.

1. On suppose communément, que la Ville de terre ferme, appellée l'*Ancienne Tyr*, fut fondée avant l'Insulaire. Je le supposerois aussi, si l'on me produisoit quelque autorité suffisante, car je n'ai aucun intérêt particulier à contredire ce qui est cru [a] *sans contredit*, comme l'assûre Dom Calmet. Mais je ne me souviens pas, d'avoir rien lû dans les Anciens, d'où l'on puisse le conclurre nécessairement. Au contraire, le passage de Sanchoniaton, dont je viens de parler,

 m'ob-

Digitized by Google

m'oblige à croire, que les plus anciens Tyriens, ont été les habitans de l'Isle. Leurs maisons, ou plûtôt, leurs *cabanes, faites de roseaux & de joncs*, la *Pêche*, & la *Navigation* dont ils furent les *Inventeurs*, le donne assez à entendre: & le lieu, que l'Auteur n'appelle d'abord que [b] *Tyr*, d'un nom qui peut être équivoque, il le nomme ensuite une *Sainte Isle* ce qui ôte l'ambiguité.

a) Calmet p. 275. b) Euseb. ubi supra, p. 35. a.

2. ORIGINAIREMENT le mot de *Tyr*, ne signifie qu'une *Roche*: & l'Isle, dont il s'agit, étant toute environnée de rochers; ce fut simplement, par le nom de *Tyr*, ou de *Roche*, que les anciens le désignérent communément. [a] *Namque*, dit [a] BOCHART, *antequam ulla in ea esset urbs*, INSULÆ *priscum nomen erat* TYRUS. *Neque id immerito; quippe* צור TSOR, *id est* TYRUS, *Phœnicum sermone est* RUPES. *Rupibus porro illa Insula circumquaque cingitur* &c. Le [b] *docte* SIMSON, comme l'appelle un Auteur moderne, parle de même. [c] *Ebraeis enim & Phoenicibus* צור RUPEM & SAXUM *proprie significavit. Itaque Scopulus ille (mari olim circundatus) in quo Urbs ista fuit ædificata, nomen ei fecit, quod etiam hodie retinet:* ZUR *enim vulgo appellatur.* N'est ce pas avouër, que Tyr fut originairement bâtie, dans une Isle pleine de Rochers? Telle est celle dont il s'agit. [d] *Procellosum circa se habet mare*, dit un Archevêque de Tyr, *latentibus scopulis & nimia inæqualitate periculosum: Ita ut peregrinis & ignaris locorum, ad urbem navigantibus periculosum sit accedere, & nisi ducem habeant, qui adjacentis maris habeat notitiam, non nisi cum naufragio urbi possunt appropinquare.*

a) Bochart. Chan. II. 17. p. m. 861. c. b) Hist. Crit. de la Rép. des Lett. T. VII. p. 354. c) Simson, A. 2747. P. II. p. 37. b. d) Willelm. Tyrius XIII. 5. p. 836.

3. [a] LA VILLE *de Tyr étoit consacrée à Hercule*, [b] *que les Tyriens adoroient, principalement, (præcipue)* comme dit QUINTE-CURCE, ou [c] *souverainement*, (καθ' ὑπερβολὴν) suivant STRABON. Tous les anciens le témoignent: & nous lisons, dans le II. Livre des Maccabées, *qu'aux Jeux qu'on célébroit à Tyr, de 5. en 5. ans, Jason envoya 300. drachmes d'argent, pour y faire des Sacrifices à Hercule.* Ce Héros, ou ce Dieu, avoit [e] deux *Temples à Tyr*, l'un dans la Ville même, *où Aléxandre souhaitoit de sacrifier;* l'autre *hors de la Ville, dans le lieu qu'ils appelloient l'Ancienne Tyr.* Mais celui de l'Isle étoit le plus ancien,

Digitized by Google

ancien, & le plus célébre. ARRIEN, qui ne parle que de celui-là, dit, que [f] c'étoit *le plus ancien Temple dont les hommes eussent des mémoires;* qu'*Hercule étoit adoré à Tyr, plusieurs générations avant, que Cadmus se saisît de Thébes, & avant la Naissance de Sémelé Fille de Cadmus, & Mére de Bacchus.* Nous avons vû [g] ci-dessus, que le moins qu'on puisse dire, c'est qu'Agénor, pére de Cadmus vint à Tyr, du tems de Josué, ou peut-être, de Moïse. Voici encore ce que nous lisons dans EUSEBE, sur l'An 8^e. avant l'Exode. [h] *Hercules cognomento Desanaus in Phœnice clarus, habetur.* Ce surnom de *Desanaus* a embarrassé [i] SCALIGER. Mais [k] SELDEN, & [l] VOSSIUS ne laissent pas d'en conclurre, que ceci regarde l'*Hercule Tyrien*, de qui, comme on vient de voir, le plus ancien Temple étoit dans l'Isle. P. J. 3061. A.C. 1653.

a) Q. Curt. IV. 3. b) c. 2. init. c) Strabo XVI. p. 757. d) 2 Maccab. IV. 18. 19. e) Curt. IV. 2. f) Arrian. Exped. Alex. II. p. 125. al. 87. g) Sus p. 31-33. h) Euseb. Chron. N. 498. i) Scal. Anim. p. 30. a. al. 31. a. k) Seld. de Diis Syris l. 6. p. init. 187. l) Voss. de Idol. l. 22. p. 168.

4. C'EST AUSSI dans la même Isle, qu'étoit bâti l'*Agenorium*, ou le Palais d'Agénor, qui fut le [a] dernier retranchement des Tyriens, quand Aléxandre les assiégea. Ce Palais, ou ce Château, fut bâti 70. ans, ou environ, avant la Cadmée, fondée l'An P. J. 4195. suivant le Marbre d'Oxfort. Or suivant [b] la plûpart de nos Chronologistes modernes, les Israëlites ne sortirent d'Egypte, que 20. ou 30. ans aprés la fondation de la Cadmée. Comment est-ce donc, qu'on a osé soûtenir, que du tems de Josué, *la Forteresse de Tyr* n'éxistoit pas encore? Si ce n'étoit pas une Ville, c'étoit au-moins, un Château, bâti apparemment, dans le même lieu, où étoit celui qui subsistoit du tems des Croisades, & qu'un Historien de ces Guerres décrit ainsi: [c] *In Josué quoque XIX. capite, Scriptura Sacra, Tyrum munitissimam civitatem appellat. Est autem Tyrus supra, mare muro & antemurali, ac turribus eminentibus munita..... ARX civitatis IN RUPE, in corde maris, & ipsa turribus ac palatiis distincta.* P. J. 3116. A.C. 1598.

a) Sus p. 30. 31. b) Scaliger, Calvisius, J. Cappel, Usserius, Marsham. c) Marinus Sanutus, III. 6. cap. 12. p. 159.

5. [a] PLUSIEURS ANNEES *aprés que Sidon eut été bâtie, les Sidoniens ayant été vaincus par un Roi d'Ascalon,* se sauvérent *sur leurs vaisseaux; aborderent* à cette Isle, & y *bâtirent la Ville de Tyr* (140. ans, P. J. 3365. A.C. 1346.

Digitized by Google

P. J. 3365. ans, ou environ) *avant la Ruïne de Troie*. Ce n'étoit auparavant, qu'
A.C. 1346. un Château, demeure ordinaire de leurs Rois: mais ils en firent une Ville, & s'y fortifiérent, pour s'y-défendre, en cas d'attaque. Comme les Nombres manquent dans ce passage de JUSTIN, je rapporte, à cet événement, [b] celui que j'ai allégué, de la Chronique d'ALEXANDRIE, & de CEDREN: & l'événement même, au tems du Juge Gédéon.

a) Justin. XVIII. 3. b) Sus p. 28.

P. J. 3476. 6. L'ENCEINTE de cette nouvelle Ville, ne poûvoit être que
A. C. 1238. petite, dans une Isle, qui n'a que 7. stades de diamétre: & bien-tôt, elle ne fut pas suffisante, pour contenir tout le monde qui venoit s'y habituer, ou pour une plus grande sûreté, ou pour la commodité du commerce. De sorte, qu'un peu plus de cent ans aprés, comme on peut le recueillir du [a] calcul de JOSEPH, les Tyriens, étant devenus plus riches, plus puissans, & plus nombreux, fondérent une autre Ville, dans le Continent: mais fort prés de la mer, pour la commodité de leurs navigations, & de leur commerce. M. PERIZONIUS n'a pas pensé à cette raison, ou n'a pas crû qu'elle fût de quelque importance. [b] *Neque vero*, dit-il, *ulla ex Historiis potest dari ratio vel causa, quî, aut unde, tempore tam antiquo, immo ante Tyri destructionem a Nebucadnezare factam, duæ extiterint Tyri, Vetus & Nova, Vetere jam tunc longe potentior. Vel etiam, quæ causa fuerit jam ante Salmanassaris tempora extruendæ Novæ Tyri, quæ insuper floruerit jam tunc quam maxime.* Qu'on me permette d'appliquer à M. PERIZONIUS, une petite partie de ce que LA BRUYERE a dit, de je ne sai quel Savant. [c] *Il débrouille l'horrible cahos des deux Empires, le Babylonien & l'Assyrien: il connoit à fond les Egyptiens & leurs Dynasties; il a presque vû la Tour de Babel;* mais *il ignore* les affaires *de Hollande*, ou *neglige du moins* de se souvenir de l'origine d'Amsterdam. Il n'y-a pas quatre siécles, que [d] *ce n'étoit qu'un Village de Pêcheurs*, non plus que Tyr, dans les premiers siécles, & à présent: mais le commerce, qui [e] à plusieurs reprises, à fait augmenter Amsterdam, jusqu'au point où on la voit aujourd'hui, obligea aussi les Tyriens *à bâtir une Nouvelle Ville*, sur le Continent. L'étenduë pouvant être prise à discretion, ils firent cette derniere Ville [f] beaucoup plus grande que la premiére: & plusieurs d'entre eux s'y allérent établir. Mais les Rois continuérent à faire leur résidence dans l'Isle, & apparemment, dans l'ancien Palais d'Agénor. C'est pourquoi, du

† tems

Digitized by Google

tems de David, il n'est parlé, que de la [g] *Forteresse de Tyr:* comme étant P. J. 3476.
la Capitale du païs, jusqu'où s'étendoit celui des Israëlites. Ils y rési- A. C. 1238.
doient encore, au commencement du régne de Salomon: & ce fut, à ce que je croi, Hiram Roi de Tyr, dont nous parlerons dans la suite, qui transporta son Siége, dans la Ville du Continent. Ses successeurs y firent aussi leur demeure: & par ce moyen, la Nouvelle Ville devint de jour en jour plus puissante. Elle soûtint vigoureusement, les attaques de Salmanasar Roi d'Assyrie, qui le tint comme bloquée pendant 5. ans: quoique sa flotte eût été vaincuë & dissipée, par celle des Tyriens. Elle se défendit, durant 13. ans, contre les troupes victorieuses de Nabuchodonosor, Roi de Babylone. Mais enfin, elle fut prise & ruïnée, par ce Roi: aprés s'être glorieusement maintenuë, durant six ou sept cens ans.

a) Sus p. 28. b) Perizon. Babyl. p. 83. c) La Bruyere, Caract. ch. 5. p. m. 190. d) Delices de la Hollande. I. 10. e) J'ai une Carte, où elle est représentée en cinq différens états, pour les Années 1342. 1400. 1482. 1585. 1612. f) Sus p. 22. g) 2 Samuel. XXIV. 7.

7. Ceux qui eurent le bonheur de se sauver, se retirérent dans leur Isle; & la fortifiérent de nouveau, aprés l'avoir agrandie, autant que le terrain pouvoit le permettre. Elle occupoit toute l'Isle, du tems d'Aléxandre. [a] *Muros turresque Urbis*, dit Quinte-Curce, *praealtum mare ambiebat .... non scalae mœnibus adplicari poterant, praeceps in salum murus, pedestre interceperat iter:* & [b] *l'on y voit encore les fondemens d'une muraille, qui l'environnoit autrefois, à l'extremité du terroir.* La Ville du Continent, étant ruïnée, & n'ayant jamais été rétablie, les Tyriens s'accoûtumérent insensiblement, à l'appeller la *Vieille Ville*, ou l'*Ancienne Tyr*. Il y-avoit un Temple d'Hercule, *in ea Sede*, dit Quinte-Curce, *quam Palae-tyrum ipsi vocant.* Diodore rapporte qu'Aléxandre employa, pour sa chaussée, les *ruïnes de l'Ancienne Tyr, qu'on nommoit ainsi.* (καθαιρῶν τὴν παλαίαν λεγομένην Τύρον.) Et c'est par ce Nom, qu'on l'a toûjours désignée, depuis ce tems-là. Il y a quelque fois bien du caprice dans cette sorte de Noms: & j'en ai remarqué un éxemple approchant, à Brandebourg, où j'ai été Ministre durant 14. ans. La *Vieille-Ville* n'est que du XII. Siécle, & a été ainsi appellée, eu égard à la *Nouvelle*, bâtie plus tard. Mais l'*Ancienne Ville de Brandebourg*, qui est dans une Isle, & qu'on appelle aujourd'hui *le Dohme* éxistoit assûrément, avant le IX. Siécle. On

pourroit, peut-être, produire d'autres éxemples. Mais céla suffit: & il est tems de finir cette Digression, touchant la Ville de Tyr; pour parler de ses Rois, à l'occasion desquels je l'ai entreprise.

a) Curtius IV. 2. b) Maundrel. Voy. d'Alep. p. 82. c) Diod. XVII. 40. Gr. p. 585.

§. II.

PREMIER CATALOGUE DES ROIS DE TYR.

NOUS SOMMES redevables à JOSEPH, de deux petits Catalogues des Rois de Tyr, séparez l'un de l'autre, par un vuide de deux-cens ans, & davantage, dans lequel il n'a nommé qu'un seul Roi. Ces deux Catalogues ont été pris des [a] *Annales des Tyriens*, que MENANDRE D'EPHESE traduisit en Grec. Le premier a été copié par [b] THEOPHILE D'ANTIOCHE, sans dire d'où il l'a pris; & en suite, par le Moine GEORGE, plus connu par le titre de [c] SYNCELLE; comme l'ayant pris de JOSEPH: l'un & l'autre, avec quelques diversitez. On les trouvera dans la suite.

a) Joseph. Ant. VIII. 2. p. 267. f. & Cont. Ap. I. p. 1043. b) Theoph. ad Autol. III. c) Syncel. p. 182. & suiv.

I. LE PREMIER Catalogue peut avoir son utilité: parce qu'en trois endroits de l'Ecriture, il est fait mention de ces Rois; savoir, sous David, sous Salomon, & sous Achab. Il semble même, qu'il devroit servir à fixer la Chronologie de l'Histoire Sainte: parce que JOSEPH a lié le Régne de Salomon, contemporain du second Roi de ce Catalogue, avec deux Epoques: celle de la Fondation de Tyr, & celle de la Fondation de Carthage; Villes célébres dans l'Antiquité, & dont la derniére étoit Colonie de la premiére. Mais ces Epoques sont toutes deux si incertaines, qu'il est impossible d'en tirer quelque précision chronologique.

1. DANS un endroit, où [a] SCALIGER parle de ces deux Epoques, il a fait quatre fautes, en peu de lignes. 1. Il a confondu ces deux Epoques, comme si ce n'en étoit qu'une. 2. En comparant les 249. ans, de celle de Tyr, avec les 143. de celle de Carthage, qu'il prend pour la même, il trouve que celle-ci, *triennio* PLUS *dicit:* au-lieu qu'elle est plus petite de *cent moins trois ans*. 3. Il cite le passage de

JOSEPH,

Digitized by Google

JOSEPH, qui regarde celle de Carthage, comme étant au *Livre VIII.* des Antiquitez: au lieu qu'il est au *Livre I. contre Apion.* 4. Touchant l'Epoque de Tyr, [b] EUSEBE ayant cité JOSEPH, *in tertio,* SCALIGER *quartum substituit, cum debuisset octavum;* comme le P. SALIAN l'a remarqué. A quoi j'ajoûte, qu'il faloit dire, qu'EUSEBE, ou plûtôt S. JEROME, ayant écrit *in VIII;* le V. avoit été ômis, par l'inadvertance des Copistes. Les autres fautes de SCALIGER sont si palpables, qu'on ne peut les attribuër, qu'à quelque distraction, ou à un Esprit accablé de sommeil, par une trop longue application au travail:

[c] *Verum, opere in longo, fas est obrepere somnum.*

a) Scal. ad Eufeb. N. 744. p. 44. al. 46. a. *b*) Salian. A. 2783. Schol. T. II. p. 437. b. *c*) Horat. Art. Poët. v. 360.

2. TOUT CE QUE JOSEPH dit, de la premiére de ces deux Epoques, c'est que [a] *depuis la Fondation de Tyr, jusqu'à la Construction du Temple, il s'étoit passé 240. ans.* Mais on a vû, dans la Section précédante, qu'il n'y a rien de plus incertain, que ce point chronologique, qui regarde le tems de la Fondation de Tyr; & quelque jugement, que l'on fasse des Conjectures, que j'ai proposées sur ce sujet, il paroîtra toûjours, que cette Epoque ne peut nous être d'aucun usage, pour régler la Chronologie des Rois de Tyr, dont il s'agit.

a) Ant. VIII. 2. p. 259. e.

3. L'AUTRE EPOQUE n'est pas plus certaine. JOSEPH dit, que [a] *Depuis que le Temple fut bâti, il y eut 143. ans & 8. mois, jusqu'à la Fondation de Carthage,* arrivée *l'An 7e. de Pygmalion*, dernier Roi de ce Catalogue. Or je puis produire, touchant le tems de cette Fondation, une vingtaine de sentimens différens; dont les deux extrêmes sont éloignez de prés de cinq siécles: &, sans fatiguer mes Lecteurs, de ce détail, qui seroit ici inutile; ceux qui voudront en être plus assûrez, pourront en voir un bon nombre, dans le [b] P. PETAU, ou dans le P. LABBE: ce qui sera suffisant pour les convaincre, qu'on ne peut avoir aucune certitude de cette seconde Epoque; non plus que de la premiére.

a) Cont. Ap. I. p. 1042. b. c. 1043. f. *b*) Petav. D. Temp. IX. 62. al. 68. Labb. Abr. Chron. T. I. p. 245. & suiv. Vide etiam Goar ad Sync. p. 172. 181.

II. TACHONS néanmoins, de tirer quelque profit de ce Catalogue; & pour cet effet, essayons, avant toutes choses, de concilier

Digitized by Google

JOSEPH avec lui-même: c'eſt à dire, le détail des années, que châque Roi a régné, avec les ſommes qu'il a recueillies. Il dit, que [a] *depuis le commencement de Hiram*, qui eſt le ſecond Roi de ce Catalogue, *juſqu'à* l'An 7[e]. de Pygmalion, qui en eſt le dernier, ou juſqu'à *la Fondation de Carthage, il y a eû 155. ans & 8. mois:* & que, *depuis l'An 12[e]. du même Roi Hiram, que le Temple* de Salomon *fut bâti, juſqu'à la* même *Fondation de Carthage, il y a eû 143. ans & 8. mois.* Ces deux ſommes s'accordent: & il n'y-a aucune apparence qu'elles aient été altérées. La premiére eſt dans [b] THEOPHILE, de même, que dans JOSEPH; qui dit ailleurs, [b] qu'*il y a plus de 150. ans, depuis Hiram juſqu'à la Fondation de Carthage.* La ſeconde ſe lit [d] deux fois, dans JOSEPH: & ſe trouve auſſi dans [e] EUSEBE; de même que dans [f] SYNCELLE. Mais l'une & l'autre de ces ſommes, qu'on ne peut équitablement ſoupçonner d'altération, ſurpaſſent DE 18. ANS, celle que l'on recueille des années de tous les Rois, de ce Catalogue. Il faut donc qu'il y ait ici quelque faute, ou des Copiſtes ou de JOSEPH même. Mais afin que le Lecteur puiſſe mieux entendre ce que quelques Savans ont déja dit, & ce que nous devons dire nous mêmes là deſſus; il eſt néceſſaire, de donner ici ce Catalogue, tel qu'on le trouve dans [g] JOSEPH.

155. 8	
-12	
143. 8	

1. Abibal.		
2. Hiram F. vêcut 53. ans, Régna - - -	34	
3. Baléazar, F. vêcut 43. ans - - - - - -	7	
4. Abdaſtrate F. vêcut 29. ans - - - - - -	9	
5. Le Fils de ſa Nourrice - - - - - - -	12	
6. Aſtarte Fils de Déléaſtarte vêcut 54. ans -	12	
7. Aſéryme Fr. vêcut 54. ans - - - - - -	9	
8. Phéles Fr. vêcut 50. ans - - - - - - - -		8. m.
9. Ithobal, vêcut 68. ans - - - - - - -	32	
10. Badézor F. vêcut 45. ans - - - - - -	6	
11. Matgéne F. vêcut 32 ans - - - - - -	9	
12. Pygmalion, vêcut 56, ans, & régna juſqu'à la Fondation de Carthage.	7	
	(137. 8. m.)	
Aprés quoi; il régna encore - - - - -	40	

a) Cont. Ap. I. p. 1043. e. f. b) Theoph. ad Autol. III. c) Cont. Ap. II. p. 1061. f. d) Lib. I. p. 1042. c. 1043. f. e) Euſeb. P. E. X. 13. fin. p. 502. a. f) Syncel. p. 183. d. g) Joſ. contr. Ap. I. p. 1043.

I. POUR

Digitized by Google

1. POUR TROUVER les années, qui manquent dans ce Catalogue, DU-TEMPS donne au second Roi 36. ans, au-lieu de 34. au troisiéme Roi 17. ans, au-lieu de 7. au septiéme Roi 11. ans, au-lieu de 9. a l'onziéme Roi de même 11. ans, au-lieu de 9. & au dixiéme Roi 9. ans, au-lieu de 6. Cela fait en tout 19. ans d'augmentation. C'est un an de plus, qu'il ne faut; parce sans doute, qu'il ne donne au dernier, que 6. ans complets, au-lieu de 7. avant la Fondation de Carthage. Avec une telle méthode, qu'y a-t-il qu'on ne puisse facilement concilier?

34.	36
7.	17
9.	11
9.	11
6.	9
65.	84
19.	
84.	

a) Tempor. p. 390. Edit. 1600.

2. SCALIGER prononce magistralement, selon sa coûtume, que [a] JOSEPH *pensant à quelque autre chose, avoit pris les 53. années de la vie d'Hiram, au lieu des 34. de son régne:* ce qui d'un seul coup fait une augmentation de 19. ans. Ailleurs [b] il accuse JOSEPH, d'avoir conté la premiére somme, *depuis la mort d'Hiram;* au-lieu, que JOSEPH dit, *depuis son commencement:* & d'avoir mis *la mort d'Hiram, à l'An 12e. de la Fondation du Temple;* au-lieu qu'il met la Fondation du Temple, *à l'An 12. d'Hiram.* Apres quoi SCALIGER ajoûte, *sed fugit eum ratio.* Si le P. PETAU avoit relevé cet endroit, peut-être lui auroit-il renvoyé ses propres paroles. Car tous ces reproches sont également mal fondez: & le premier n'a pas la moindre apparence.

a) Scalig. in Fragm. p. 29. b) Scal. Emend. Prol. p. 38.

3. JAQUES CAPPEL a crû pouvoir *concilier* ces diversitez par la simple addition d'un chiffre, qu'on peut supposer avoir été ômis par les Copistes: & dans cette vûë il a conduit ses Lecteurs *per ambages & diverticula*, pour ainsi dire. Il donne à chacun de ces Rois, autant d'Années, que leur en donne JOSEPH: & suivant son Systême, le Régne du dixiéme Roi [a] *Badézor*, tombe à l'An du Monde 3088. Ce Roi ayant régné 6. ans, comme il le dit, avec JOSEPH, son successeur *Matténus* devoit commencer l'An 3094. mais [b] il le met un an *plus tard*, à l'An 3095. Celui-ci ayant régné 9. ans, comme il le dit aussi avec JOSEPH; *Pygmalion* devoit commencer, suivant le conte précédant l'An 3104. mais [c] il le place 3. ans *plû-tôt,*

3088.	Badézor.	6.
3095.	Mattinus.	9.
3101.	Pygmalion.	

tôt, ſavoir à l'An 3101. La compenſation étant faite, le Régne de Pygmalion ſe trouve avancé de 2. ans. Or ces 2. ans, qu'il a retranchez, étant joints aux 18. ans, qui manquoient déja, font 20. ans, que JAQUES CAPPEL ajoûte aux 7. premiéres années de Pygmalion: & par ce moyen, [d] la Forteresse de Carthage fut bâtie par Didon, *non VII. ſed XXVII. Pygmalionis anno.* EDOUARD SIMSON [e] a ſuivi JAQUES CAPPEL, dans tous ces détours; & dit ſimplement à la fin, [f] *legendum* CENSEO κζ'. *viceſimo ſeptimo:* ſans faire honneur de cette correction à JAQUES CAPPEL, qu'il nomme ſi ſouvent ailleurs; & ſur les traces de qui il marche preſque toûjours.

a) J. Capp. A. 3088. p. 152. f. *b*) A. 3095. p. 154. a. *c*) A. 3101. p. 157. a. *d*) A. 3127. p. 164. b. *e*) Simſon, A. 3093. 3100. 3106. Part. III. p. 21. a. 22. b. 24. b. *f*) A. 3132. p. 29. a.

4. M. DODWELL, dont les conjectures ſont ordinairement hardies, [a] prétend, qu'aprés le 5. Roi, qui fut *Fils de la Nourrice* du précédent, JOSEPH a ômis les autres Fréres, dont le Régne étoit auſſi exprimé dans les Annales de Tyr. *Sequitur deinde lacuna*, dit-il, *qua fratrum reliquorum annos memoraverant Archiva:* & ſans autre façon il leur donne 18. ans de régne. Pour fondement de ſa conjecture il remarque, que JOSEPH aprés avoir dit, qu'*Abdaſtrate fut tué en trahiſon par les quatre Fils de ſa Nourrice, dont l'aîné régna 12. ans*, ajoûte, μεθ' ὃς, *aprés leſquels*, & non pas, *aprés lequel*, régna Aſtarte. Je ne trouve ni apparence dans cette penſée, ni ſolidité dans le fondement de la penſée. Μεθ' ὃς, peut être une faute de Copiſte pour μεθ' ὃ; qui eſt dans THEOPHILE, comme on le verra ci-deſſous, ou μεθ' ὃν, qu'on lit dans [b] SYNCELLE. D'ailleurs μεθ' ὃς, au pluriel, n'a rien de fort irrégulier, immédiatement aprés avoir parlé de QUATRE FRERES, *dont l'aîné régna 12. ans.*

a) Dodwell. Geogr. vet. Script. Diſſ. I. §. 16. p. 26. 27. *b*) Syncel. p. 183. c.

III. LA VOYE LA PLUS naturelle pour éclaircir la difficulté, & celle, qui à mon avis, doit ſe préſenter d'elle même; c'eſt de conférer le Catalogue de JOSEPH, avec ceux de THEOPHILE & de SYNCELLE. Je l'ai fait dans cette Table; dont l'explication nous donnera un moyen facile de nous déterminer, avec quelque certitude.

P. Jul.

Digitized by Google

P. Jul.		Joseph.	Theoph.	Sincel.
	1. Abibal.			
3705	2. Hiram F. V. 53.	34	34	34
16	Fondation du Temple, A. 12.			
39	3. Baléazar. F. V. 43.	7	17	17
46	4. Abdaftrate. F. V. 29. (R. 20.)	9		9
55	5. Le Fils aîné de fa Nourrice.	12		(2)
67	6. Aftarte F. de Déléaftarte V. 54. (R. 44.)	12	12	12
79	7. Aféryme. Fr. V. 54. (Th. 58.)	9	9	9
88	8. Phéles. Fr. V. 50.	8	8	8
89	9. Ithobal, V. 68. (Th. 40. R. 48.)	32	12	32
3821	10. Badézor. F. V. 45.	6	7	8
29	11. Matgéne. F. V. 32.	9	29	25
54	12. Pygmalion. V. 56.	7	7	7
	jufqu'à la Fondation de Carthage.	137. 8		155. 8
61	Régna encore.	40	40	40

Les noms des rois, que l'on voit dans cette Table, font pris uniquement de JOSEPH: la différente maniére, dont quelques-uns font écrits, dans les autres Auteurs, n'étant pas une chofe effentielle à nôtre fujet. Le tems qu'ils ont vécû, pouvant être de quelque ufage, je l'ai ajoûté à chacun; avec les varietez, qui fe trouvent dans THEOPHILE, & dans la Verfion de RUFFIN: car pour SYNCELLE, il a négligé d'écrire les années, que ces Rois ont vécû. Les trois colomnes fuivantes font pour les années de leurs régnes: la premiére fuivant nos Exemplaires de JOSEPH; la feconde fuivant les Editions de THEOPHILE, qui ont précédé [a] celle d'Oxfort, de laquelle je parlerai dans la fuite; la troifiéme fuivant SYNCELLE.

a) A. 1684.

1. Dans le livre contre Apion, d'où ce Catalogue a été tiré, les Copiftes ont ômis trois mots fur le 2[d]. Roi; de qui il eft dit feulement, [a] qu'*il vêcut 34. ans.* Βιώσας ἔτη τριάκοντα τέσσαρα: & cette ômiffion doit être ancienne, puifque la Verfion de RUFFIN, n'en a pas davantage ici. Mais l'Exemplaire de SYNCELLE devoit être complet. Car quoi qu'il néglige ordinairement, de marquer les années de la vie de ces Rois; néanmoins en copiant cet endroit, il a écrit, [b] βιώσας ἔτη [illegible] βασίλευσεν ἔτη λδ'. C'eft auffi de cette façon, qu'il fe lit [c] dans le Livre des Antiquitez; & dans le Texte Grec d'aujourdhui, & dans l'ancienne Verfion de RUFFIN. C'eft pourquoi la derniére Edition

Édition [d] d'Oxfort a inséré, dans le Livre contre Apion, ces paroles, que les Copiſtes y-avoient ômiſes.

a) Cont. Ap. p. 1043. a. b) Syncell. p. 183. a. c) Ant. VIII. 2. p. 267. f. d) Edit. A. 1720. p. 1341.

2. LE TEXTE GREC de [a] JOSEPH, la Verſion de RUFFIN, THEOPHILE & [b] SYNCELLE, diſent ici unanimement, que le Temple de Salomon fut fondé, l'*An 12e. d'Hiram*. D'ailleurs ce nombre s'accorde avec les deux ſommes, dont j'ai parlé, [c] un peu plus haut: & entre leſquelles il y a 12. ans de différence. Il faut donc corriger un [d] autre endroit de JOSEPH, où nous liſons aujourd'hui, que le Temple fut fondé l'An 11e. d'Hiram.

a) Cont. Ap. p. 1043. e. b) Syncell. p. 183. d. c) Sus p. 44. d) Ant. VIII. 2. p. 259. e.

3. LE TROISIEME ROI *régna 7. ans* ſeulement, ſuivant nos Exemplaires de JOSEPH, & la Verſion de RUFFIN; mais THEOPHILE & SYNCELLE diſent, qu'*il régna 17. ans*. Les autoritez étant égales, on peut demeurer indécis là deſſus; juſqu'à ce que quelque autre choſe nous détermine: & ſuivre JOSEPH en attendant.

4. ON NE DOIT avoir aucun doute ſur le quatriéme Roi. Le Texte de JOSEPH, RUFFIN & SYNCELLE, lui donnent conſtamment 9. ans: & on peut ſe paſſer de THEOPHILE, où ce Roi manque; comme on le verra bien-tôt.

5. LE CINQUIEME ROI fait plus de peine: & le Texte Grec de JOSEPH, qui lui donne 12. ans, eſt le ſeul, qui s'explique ſur ce ſujet. Ce Roi manque entiérement, dans THEOPHILE: & les années de ſon régne, dans RUFFIN & dans SYNCELLE; quoique dans les Editions qu'on en a faites, il n'y ait aucune marque de lacune. Elle eſt ſenſible dans SYNCELLE, dont voici les termes: [a] *Τȣ̃τον οἱ τῆς τροφȣ̃ τρεῖς παῖδες ἀνεῖλον, καὶ ἐβασίλευσεν ὁ πρεσβύτερος αὐτῶν .... μεθ' ὃν Ἄσαρτος Ἐλεασάρτȣ κ. λ.* & voici celles de RUFFIN: [b] *Hunc filii nutricis ejus IIII. peremere, quorum ſenior .... Metuſastartus filius Leaſtrati regnavit.* &c. Ce Fils d'*Eléaſtarte* ou *Léaſtrate*, eſt inconteſtablement le 6e. Roi. Ainſi les années du 5e. manquent: & il eſt ſurprenant, que le P. GOAR n'ait rien remarqué là-deſſus, ni à la marge, ni dans ſes Notes.

a) Syncell. p. 183. c. b) Ruffin. p. 172. a. Edit. 1499.

Digitized by Google

NE SEROIT-CE point une faute d'Imprimeur ou de Copiste? J'en ai quelque leger soupçon: & voici ce qui me l'a fait naître. SCALIGER [a] avoit conferé le Catalogue de JOSEPH, avec celui de SYNCELLE, comme il nous l'apprend lui-même. Or ailleurs [b] parlant de ce *Fragment de Ménandre, rapporté par* JOSEPH, & éxaminant les *Noms propres* de ces Rois, il parle en ces termes: *Hujus filius* ἀβδάσταρτος *annos novem: quo a filiis nutricis interfecto, maximus natu filiorum nutricis* ἀνώνυμος *regnavit biennium.* C'est ainsi qu'il a écrit les nombres, & non pas en chiffre: afin qu'on ne s'imagine pas qu'il y ait ici quelque faute d'Imprimeur. Sur quoi je remarque d'abord, qu'*Abdastarte*, est un Nom pris de SYNCELLE; au-lieu, que JOSEPH appelle ce Roi *Abdastrate*. En suite, je demande, d'où vient, qu'il ne donne, que *deux ans* à l'Anonyme; puisque JOSEPH lui en donne *douse*? Je répons, qu'il venoit de jetter les yeux sur l'Extrait de SYNCELLE, & que c'est de là qu'il a tiré ces *deux* ans. En effet je voi, que par ce moyen la somme, qui est au bas de la colomne de SYNCELLE, s'accorde parfaittement avec celle dont [c] nous parlions ci-dessus. Il faut donc, que la Lettre I. qui vaut 10. en Grec, ait été transposée du 5ᵉ. Roi au 3ᵉ. dans SYNCELLE, ou du 3ᵉ. Roi au 5ᵉ. dans JOSEPH: comme j'ai remarqué [d] ailleurs, que le K Grec, qui vaut 20. a été transposé, dans CLEMENT D'ALEXANDRIE. De quelque maniére, que ce soit, nôtre JOSEPH & SYNCELLE, se trouveront à la consonance, jusqu'au 9ᵉ. Roi inclusivement: & nous pourrions passer aux suivans. Mais il faut auparavant parler de la lacune, qui est dans THEOPHILE: & de l'Edition de cet Auteur, que M. FELL, Evêque d'Oxfort, y publia l'An 1684.

a) Scal. Emend. in Frgm. p. 29. b) Scal. Emend. Prol. p. 38. c) Sus pag. 44. d) Sus Liv. II. §. 23. N. IV. p. 344.

§. 6. COMME M. FELL avoit remarqué, qu'il manquoit deux Rois dans ce Catalogue, il crut qu'on pouvoit le rendre complet, [a] *si Reges duo, in Theophili exemplari hucusque desiderati, ex Josepho,* ἱστοριῶν συναγωγῇ (c'est un [b] Ouvrage de SCALIGER) *& Syncello restituantur.* Mais de la maniére, que M. FELL s'y est pris, bien des choses m'ont fait de la peine. 1. Suivant son Edition, le 4ᵉ. Roi de ce Catalogue s'appelle *Methuastarte:* au-lieu, que JOSEPH le nomme *Abdastrate.* 2. Suivant la même Edition, ce Roi vécut 54. ans: au-lieu, que JOSEPH ne le fait vivre, que 29. ans. 3. M. FELL n'a

Digitized by Google

pas pris garde, à une faute d'Imprimeur assez sensible, & que M. [c] DODWELL a fort bien vûë: c'est, qu'au-lieu de μεθȣας άρτος, écrit tout de suite, il faut écrire séparément, μεθ' ȣ̃ ἄσαρτος, comme [d] je l'ai dit ci-dessus. 4. Cette inadvertance a fait juger à M. FELL, que le 5e. & le 6e. Roi manquoient dans le Catalogue de THEOPHILE: au-lieu, que c'est le 4e. & le 5e. qui y manquent. 5. Enfin M. FELL n'a distingué par aucune marque, ce qu'il a ajoûté à son Auteur.

a) Not. ad Theophil. p. 254. f. Edit. Hamb. 1724. p. 359. b) Scal. ad Euseb. Græc. p. 397. b. c) Dodwel. ad Geogr. vet. Script. Diss. I. §. 16. p. 27. d) Sus p. 46.

POUR MIEUX FAIRE comprendre la chose, voici le passage dont je veux parler, où j'ai eû la précaution, d'enfermer entre deux crochets, ce qui n'est pas de THEOPHILE. Mais en même tems, j'ai mis à côté, la maniére dont je croi, que cette addition auroit dû se faire; en l'insérant une ligne plus haut, avant le mot μεθȣαςάρτος, ou plûtôt, μεθ' ȣ̃ ἄσαρτος. Le Lecteur jugera, laquelle des deux est mieux entenduë: sans prétendre néanmoins rien diminuër de la vénération, que j'ai eûë des ma jeunesse pour M. FELL.

Fell.	D. V.
Μετὰ δὲ τȣ̃τον Μεθȣάςαρτος βιώσας ἔτη νδ'. ἐβασίλευσεν (ἔτη θ'. τȣ̃τον οἱ τῆς τροφȣ̃ [a] αὐτȣ̃ υἱοὶ τέσσαρες ἐπιβȣλεύσαντες ἀπώλησαν, ὧν ὁ πρεσβύτερος ἐβασίλευσεν ἔτη δεκαδύο. μεθ' ȣ̃ς Ἄσαρτος ὁ [b] Δελιαςράτȣ ὃς βιώσας ἔτη νδ'. ἐβασίλευσεν) ἔτη ιβ'. μετὰ δὲ τȣ̃τον ὁ ἀδελφὸς αὐτȣ̃ &c.	Μετὰ δὲ τȣ̃τον (Ἀβδάςρατος ὁ αὐτȣ̃ υἱὸς βιώσας ἔτη κθ'. ἐβασίλευσεν ἔτη θ'. τȣ̃τον οἱ τῆς τροφȣ̃ αὐτȣ̃ υἱοὶ τέσσαρες ἐπιβȣλεύσαντες ἀπώλησαν. ὧν ὁ πρεσβύτερος ἐβασίλευσεν ἔτη β'.) μεθ' ȣ̃ Ἄσαρτος βιώσας ἔτη νδ'. ἐβασίλευσεν ἔτη ιβ'. μετὰ δὲ τȣ̃τον ὁ ἀδελφὸς αὐτȣ̃ &c.

a) Ce mot manque dans l'Edition de 1724. b) Δελιαςάρτȣ.

SI L'ON JETTE les yeux sur la Table de ces Rois, que M. FELL a ajoûtée à son Edition, un coup d'oeil suffira, si je ne me trompe, pour convaincre, qu'il faut remplir la lacune, comme j'ai fait. Dans la derniére colomne, qui est prise de THEOPHILE, on n'a, qu'à mettre deux lignes plus bas ces mots, Μεθȣάςαρτος 12. & on verra, que cela s'accordera avec les autres colomnes.

7. DANS LA SUITE M. FELL s'est donné plus de liberté. Il a retranché sans façon, trois nombres de son Auteur: & en a substitué trois autres. Car au-lieu, que suivant les Editions précédantes, les

Digitized by Google

les Rois IX. X. & XI. avoient régné 12. 7. & 29. ans: suivant celle d'Oxfort, ils ont régné 32. 8. & 25. ans; qui sont les nombres de SYNCELLE, sans que M. FELL en ait dit aucune raison; & même sans en avertir. Faisons nous-mêmes la comparaison de ces nombres. 1. Le nombre de 12. pouvoit être regardé comme une faute de Copiste: parce que JOSEPH & SYNCELLE, s'accordent pour celui de 33. Mais on auroit dû en avertir: quand ce ne seroit qu'à cause, que ce dernier nombre est beaucoup plus grand, que celui qu'on a retranché. 2. Ceux du Roi X. sont plus approchans. JOSEPH lui donne 6. ans, THEOPHILE 7. SYNCELLE 8. & dans cette espéce de diversité uniforme, s'il m'est permis de parler ainsi, le préjugé doit être contraire à SYNCELLE, imprimé sur un seul Ms. au-lieu, qu'il y en a eû plusieurs de JOSEPH & de THEOPHILE. 3. Une autre espéce de préjugé, doit être favorable à THEOPHILE, pour les années du Roi suivant, à qui il donne 29. Ans, JOSEPH 9. & SYNCELLE 25. Car des deux Caractéres Grecs κθ', dont le nombre de THEOPHILE est composé, le κ se trouve dans SYNCELLE, & le θ dans JOSEPH. Mais tout préjugé mis à part, la bonne foi d'un Editeur, doit l'obliger à laisser dans le texte de l'Auteur, qu'il publie, les nombres qu'il a trouvez dans ses MSS. ou dans les Editions précédantes: sauf aux Critiques à faire leurs conjectures là-dessus.

	Jos.	The.	Sync.
IX.	32.	12.	32.
X.	6.	7.	8.
XI.	9.	29.	25.

8. CELLE DE M. FELL est exprimée en ces termes: *Annis 155. a principio regni Hiromi . . . . . Carthaginem fuisse conditam, rectum est apud Josephum, Theophilum & Syncellum. Ita ergo anni Regum Tyriorum . . . . . distribuendi sunt, ut . . . . . Josephi numeri ubique obtineant, præterquam in Bazoro & Metteno, ubi Syncelli lectio potior videtur: siquidem illius numeris admissis, summa præstituta conficitur.* Cette remarque est si juste, que je ne voi pas qu'on puisse raisonnablement la contredire: & c'est sur ce pied-là, que j'ai marqué à côté de chaque Roi, les années de la Période Julienne, que l'on y voit. Mais M. FELL ne devoit, ni insérer dans le Texte de THEOPHILE, des Nombres, qui sont de SYNCELLE, ni oublier de distinguer par des crochets, ou autrement, l'addition qu'il a faite à son THEOPHILE. M. WOLF l'a déja suivi, dans l'Edition de THEOPHILE, qui a été faite à Hambourg en 1724. & si à l'avenir on réimprime cet

Digitized by Google

Ouvrage, sur l'une de ces Editions; sans y-ajoûter les Notes; ces changemens faits par conjecture, au Texte de THEOPHILE, passeront pour des Exemplaires corrects de cet Auteur. Sera-t-on surpris, que nous nous plaignions souvent des anciens Critiques; puisque de nos jours un homme d'un aussi grand mérite, que M. FELL, autorise par son éxemple, la justice des plaintes qu'on fait contre les anciens?

a) Fell. Not. ad Theophil. p. 254. 255. al. 358. 359.

IV. LE CATALOGUE des Rois de Tyr, étant, ce me semble, suffisamment éclairci; il est tems, que nous en éxaminions les *Synchronysmes*, avec ceux de l'Histoire Sainte. Je prens d'abord pour un Point fixe, *l'An 12e. d'Hiram*, qui, suivant JOSEPH, concourt avec *l'An 4e. de Salomon*, auquel *le Temple fut fondé*. Cette année, suivant mes Tables, répond à l'An P. J. 3716. D'où il s'ensuit, qu'Hiram commença à régner l'An P. J. 3705. ou l'An 32e. de David; comme veut [a] CALVISIUS. D'autres disent [b] l'An 33. [c] ou 34. différence peu considérable ici; & qui vient des diverses maniéres de conter les années de David ou de Salomon. Mais de ce premier principe naît une grande difficulté. Car Hiram doit avoir régné plus de 20 ans auparavant; suivant le recit de l'Ecriture; qui d'ailleurs le fait paroître, comme régnant dans deux circonstances, éloignées de 50. ans ou environ: au-lieu que le Catalogue ne lui donne, que 34. ans de régne, & 53. ans de vie. En voici la preuve.

a) Calvis. A. 2921. p. 192. a. b) Helvic. A. 2921. p. 43. Emmius A. 3921. p. 186. c) J. Capp. A. 2972. p. 141. a. Simson A. 2977. Part. III. p. 10. b.

DAVID [a] ayant été reconnu Roi par toutes les Tribus d'Israël, il alla d'abord attaquer la Ville de Jérusalem, qu'il prit sur les Jébusiens, & y établit sa résidence, faisant fortifier le Quartier, qui fut appellé *la Ville de David*. Aprés quoi l'Auteur du Livre de Samuël ajoûte: [b] *Hiram Roi de Tyr envoya aussi des Ambassadeurs à David, avec du bois de* CEDRE, *des Charpentiers, & des Tailleurs de pierre, qui bâtirent la* MAISON *de David*. L'Auteur du Livre des Chroniques; ne sépare [c] la reconnoissance de David par toutes les Tribus d'Israël, de [d] l'Ambassade d'Hiram, que par [e] l'Histoire de l'Arche, que David fit mettre dans la Maison d'Obed-Edom. Aprés le recit de l'Ambassade, ces deux Auteurs continuënt de cette maniére: [f] *Alors David reconnut, que Dieu l'avoit* CONFIRME *Roi sur Israël: & qu'il avoit élévé*

élevé son Royaume, à cause de son Peuple Israël. Ce qui montre bien sensiblement, que ceci se passa, fort prés du tems que David fut reconnu Roi par tout Israël. Quelque tems aprés, [g] David étant ETABLI *dans sa* MAISON, il eut dessein de bâtir un Temple à l'Eternel: & ayant consulté le Prophéte Nathan, sur ce projet, il lui dit, entre-autres choses: *Vous voyez que je demeure dans une* MAISON DE CEDRE, *pendant que l'Arche de Dieu n'est logée que sous des tentes.* Ne voyons-nous pas, nous mêmes, que cette *Maison de Cédre*, où David logeoit, étoit [h] *la* MAISON *de David*, que *les Charpentiers* d'*Hiram Roi de Tyr*, avoient *bâtie de bois* DE CEDRE? Or quand David consultoit Nathan, cette *Maison de Cédre* étoit achevée; puisque *David y étoit établi:* & personne, à ce que je croi, ne contestera, que cette conversation de David & de Nathan, ne se soit passée quelques années avant [i] la Naissance de Salomon, qui effectivement, ne nâquit que [k-o] 8. 9. 10. 11. ou 12. ans aprés, suivant nos meilleurs Chronologistes. Qu'on juge de là, s'il ne faut pas, que l'Ambassade du Roi Hiram, ait été faite immédiatement, ou au-moins, peu de tems aprés, que David fut reconnu Roi par toutes les Tribus d'Israël: c'est à dire, [p] *anno saltem Davidis IX.* comme parle le P. PETAU, ou pour le plus tard, l'An 10. comme veut [q] USSERIUS: & par conséquent (α) 30. ans, ou environ, avant sa mort.

a) 2 Sam. V. 1-9. b) v. 11. c) 1 Chron. XII. 23. d) XIV. 1. e) XIII. tot. f) 2 Sam. V. 12. & 1 Chron. XIV. 2. g) 2 Sam. VII. 1. 2. & 1 Chron. XVII. 1. h) 2 Sam. V. 11. & 1 Chron. XIV. 1. i) XXII 9. k) Calvis. l) Codom. Bunting Helvicus. m) Salian. n) Usser. o) Funcc. Emmius. p) Petav. D. T. IX. 62. d. p. 145. d. al. cap. 68. p. 81. a. q) Usser. A. 2958. p. 52. al. 29.

α	30
β	4
γ	20
δ	54

D'AUTRE PART, l'Ecriture recite, que Salomon [a] commença la construction du Temple, (β) l'*An 4e. de son régne*; qu'en suite [b] il fit bâtir sa Maison: & que [c] ces deux Edifices ne furent achevez, (γ) qu'*au bout de 20. ans*. Aprés quoi [d] Salomon donna vingt villes à Hiram, qui les étant allé visiter, n'en fut pas content, & lui en fit des reproches. Voilà donc (δ) 54. ans du Régne d'Hiram; sans conter le tems qu'il vécut encore aprés ce présent; & celui qu'il avoit déja régné, quand il envoya une Ambassade à David.

a) 1 Rois VI. 1. 38. b) VII. 1. c) VI. 10. d) v. 11-13.

Digitized by Google

1. LAISSANT à part les Chronologistes, [a] qui n'ayant parlé du Roi Hiram, que sous le Régne de Salomon, n'ont pas touché la difficulté; & [b] ceux qui en ayant aussi fait mention, vers le commencement du Régne de David sur tout Israël, l'ont peut-être dissimulée; ou, du moins, n'ont pas donné à connoître, qu'ils y aient pensé: [c] CODOMAN la tranche, comme on parle, au-lieu de la soudre. Il dit, en deux mots, que JOSEPH *se trompe*, & qu'*Hiram régna plus de 55. ans*. Le P. PETAU fait la même chose. [d] Il soûtient, que *Joseph & Menandre se sont trompez:* & reproche à JOSEPH, de n'avoir pas attention, [e] qu'il avoit déja parlé d'Hiram, vers le commencement du régne de David. Aprés quoi, il conclut, qu'*il est croyable qu'Hiram a régné 53. ans*: & que *le Temple fût fondé l'An 37. d'Hiram*, au-lieu que JOSEPH dit *l'An 12.* Le P. PETAU fait plus que cela. Dans son *Rationarium temporum*, il donne 56. ans de régne à Hiram. L'on en trouve autant [f] dans ses Tables; quoiqu'il ne dise, que 53: & même il y en donne 9. à son successeur; à qui JOSEPH n'en donne, que 7. Le P. LABBE va encore plus loin. [g] Il prétend, qu'*Hiram régna prés de 60. ans;* [h] qu'il *mourut, au moins l'An 60. de son regne, & non pas le 34. comme a escrit Josephe.*

a) Genebr. p. 57. al. 139. Torn. A. 3020. 30. 43. Salian. 3033. 43. 44. &c. b) Lightf. T. I. p. 61. 62. Usser. A. 2958. p. 52. al. 29. &c. c) Codom. A. 3131. d) Petav. D. T. IX. 62. p. 145. c. al. cap. 68. p. 81. a. b. Rat. temp. II. 2. c. 13. e) Ant. VII. 3. p. 218. c. f) Petav. D. T. XIII. P. J. 3666. 3722. p. 536. 537. al. 292. g) Labb. Abr. Chron. A. 2985. h) A. 3043.

CES EXPEDIENS sont commodes, & aisez. Quand un nombre nous arrêtera, nous n'avons qu'à en mettre un autre, qui s'accordera mieux a nos vûës. Mais ici, ce n'étoit pas assez de changer un nombre: il faloit en changer deux. Outre les 34. de régne, que JOSEPH & MENANDRE donnent à Hiram; ils ont encore borné sa vie à 53. ans: & ce dernier nombre se trouve, non-seulement dans le Texte Grec de JOSEPH, & dans la Version de RUFFIN; mais encore dans la Copie qu'en fit SYNCELLE. Il faloit donc aussi le corriger, pour ne pas faire régner 56. ou 60. ans, un Roi qui n'en a vécu que 53.

2. C'EST A CE dernier nombre, que [a] LANGIUS s'est attaché. Au-lieu de 53. ans de vie, il en donne 73. à Hiram: afin que ce Prince pût être majeur, comme on parle, *l'An 20. du régne de David*, où LANGIUS trouve à propos de placer l'Ambassade dont j'ai parlé: *Par ce moyen*

Digitized by Google

moyen là, dit-il, *on pourra dire, qu'Hiram régna 10. ou 12. ans avec son pére Abibal, qui étoit extrêmement vieux, & incapable de gouverner (admodum sene & ad imperandum inepto.)* M. MARSHALL, dans ses Tables, semble l'avoir voulû copier: car il donne à Hiram 53. ans de régne, en tout; savoir, 19. ans, *cum patre Abibalo*, & 34. ans seul.

a) Lang. de An. Christi II. 8. p. 289.

LE REFRAIN des Associations revient encore. Puisqu'elles sont si fréquentes, parmi les Rois de Juda & d'Israël: il faloit bien en imaginer quelqu'une, parmi ceux du voisinage: & pour cet effet, allonger de 20. ans la vie du Fils, afin qu'il pût être associé à son Pére, qui, quoiqu' *extrêmement vieux, & incapable de gouverner*, suivant LANGIUS, ne laissa pas de régner encore 12. ans. Outre tout cela, LANGIUS place à l'An 20. de David, une Ambassade qui semble avoir été faite 10. ou 12. ans auparavant; sans en dire aucune raison. J'aimerois encore mieux garder le silence.

3. JE NE SAI, SI MARSHAM a dissimulé la difficulté, ou s'il ne l'a pas sentie. [a] Aprés avoir posé, que *le commencement d'Hiram, tombe sur l'An 33. de David; & le commencement de Salomon, sur l'An 7e. ou 8e. d'Hiram;* en quoi il s'accorde avec [b] les autres Chronologistes, ou s'en éloigne fort peu; il se contente de dire, *Hæc cum sint plana, impugnantur frustra:* & cite en marge le P. PETAU. C'est trop mépriser une objection, dont ce Savant Jésuite n'a pû se tirer, que par une Inscription en faux: & que le Grand USSERIUS n'a osé toucher.

a) Marsh. p. 352. al. 370. b) Scal. Emend. in Fragm. p. 29. Can. Isag. p. 329. & Sue p. 52.

V. QUE DIRONS-NOUS donc, sur cette difficulté? Je ne dirai pas, comme le P. PETAU, que JOSEPH & MENANDRE *se sont trompez:* non pas même qu'il se soit glissé quelque faute, dans les nombres qui regardent le Roi Hiram. Ces nombres repondent trop bien, à toute l'économie du Catalogue, pour donner lieu à un tel soupçon. Mais je dis, que JOSEPH, ne prévoyant pas nos doutes, n'a copié de MENANDRE, que ce qui servoit à son but: & ne s'est pas mis en peine, d'en extraire les Rois précédans, dont la connoissance nous auroit été fort utile. Qu'on lise seulement JOSEPH, on verra ce qui me paroît visible: c'est que son unique dessein a été, de faire usage de ce Catalogue, par rapport à la Fondation du Témple de Salomon. Ce n'est

n'eſt, ni à l'occaſion de David, ni au ſujet d'Achab, Gendre d'un des Rois de ce Catalogue: mais c'eſt uniquement, pour fixer l'année de la fondation du Temple; en la liant avec l'Epoque de la fondation de Carthage: comme [a] ailleurs, il la lie avec les Epoques de l'Exode, de l'Entrée d'Abraham dans la Terre de Canaan, du Déluge, de la Création du Monde, & de la fondation de Tyr. C'eſt pour cela, trés-apparemment, qu'il a négligé de marquer les années de la vie & du régne d'Abibal, premier Roi de ce Catalogue: au-lieu qu'il a ſpécifié fort éxactement, celles d'Hiram, & de tous ſes ſucceſſeurs, juſqu'à la fondation de Carthage; Epoque célébre, & qui devoit être connuë des Romains, en faveur deſquels il écrivoit.

a) Ant. VIII. 2. p. 259. c. d.

Peut-etre, que cette obſervation paroîtra d'abord peu néceſſaire: parce que c'eſt ſur le régne d'Hiram, que roule la difficulté, & non pas ſur ceux de ſes devanciers. [a] *Idem eſt*, me dira-t-on, avec le P. Petau, *qui & Davidem prius, & poſtea Salomonem obſervavit, de quo* nemo, *quod ſciam*, dubitat, *neque* dubitare *per Phœnicum Annales ac Menandrum* licet. [b] *Neque enim fingi poteſt* alter *ejusdem nominis, qui Davidis amicus, a poſteriore* diversus *fuerit, qui Salomonis ætate vixit. Ejusmodi enim nullus in ſerie Tyriorum Principum ponitur.* Mais pourquoi ne ſera-t-il pas *permis de douter que ce ſoit le même Prince?* Et ſi nous ne voyons qu'un ſeul *Hiram*, dans ce Catalogue; ne pouvoit-il pas y en-avoir quelque *autre*, parmi ſes prédéceſſeurs? Bien loin, que Menandre *& les Annales de Tyr*, nous empêchent de le ſoupçonner, comme prétend le P. Petau; c'eſt l'Extrait même, que nous en avons dans Joseph, qui m'a fait naître le *doute*, que j'ai depuis long-tems là-deſſus: & ſi le P. Petau n'a *connu perſonne qui en eût douté* juſqu'alors; je connois plus d'un Chronologiſte de réputation, qui en ont douté, longtems avant que le P. Petau écrivît.

a) Petav. D. T. IX. 62. p. 145. f. al. c. 68. p. 81. a. b) Ration. temp. II. 2. cap. 13.

1. Funccius & Bunting, tous deux Ecrivains du XVI. Siécle, l'un du milieu, l'autre de la fin; [a] aprés avoir mis *Hiram Roi de Tyr, ami de David*, au [b] commencement du régne de ce dernier, ils ajoûtent, vers l'An 32. du même régne; qu'*Hiram II. Roi de Tyr régna 34. ans;* & dans la ſuite, que *l'An 12e. du* même *Roi Hiram, le Temple de Salomon fut bâti.* N'étoit-ce pas les diſtinguer, bien viſiblement;

Digitized by Google

ment? comme dans les autres Etats, on distingue les Princes qui portent le même nom.

a) Func. A. 2891. 2922. Bunt. A. 2899. & 2933. b) Func. A. I. Bunt. 2. 9. Davidis.

2. M. LE CLERC est allé plus loin. Au sujet du premier Hiram, qui envoya à David une Ambassade, il s'exprime ainsi: [a] *Hujus Chirami Filius fuit Chiramus ille qui Salomonis amicus fuit, & de quo multa habet Josephus, ex Menandro Ephesio & Dio.* Et au sujet de ce dernier, [b] aprés avoir proposé la difficulté, que l'on a vûë, il conclut: *Itaque maluimus Chiramum, de quo hic, filium superioris facere.* Pour appuier sa pensée, il eût été bon d'ajoûter, à l'un de ces deux endroits: *Vide 2 Chron. II. 13.* comme [c] sur ce dernier, il a écrit: *Vide not. ad 2 Sam. V. 11. & 1 Reg. V. 1.* C'est un passage, auquel plusieurs Interprétes n'ont pas fait assez d'attention: trompez apparemment, par le nom d'*Hiram*, commun à un Roi de Tyr, & à un Ouvrier, suivant l'Ecriture: quoique d'autres mettent de la différence entre ces deux noms. Car, [d] JOSEPH donne à l'Ouvrier, le nom de *Chiram* (Χείρωμον) [e] ALEXANDRE POLYHISTOR l'appelle *Hyperon:* (Ὑπέρων.) & [f] le Roi, suivant EUPOLEME, se nommoit *Suron.* (Σούρων.) & suivant SYNCELLE *Siromus* (Σίρωμος.) Expliquons la chose.

a) Cleric. ad 2 Sam. V. 11. p. 293. a. b) Ad 1 Reg. V. 1. p. 579. c) p. 577. b. d) Ant. VIII. 2. p. 260. fine. e) Alex. Polyh. ap. Clem. Al. Strom. I. p. 332. d. f) Ap. Euseb. Pr. Ev. IX. 30. 33. 34.

SALOMON voulant avoir divers Ouvrages d'airain, dans le Temple qu'il faisoit bâtir, *envoya querir à Tyr*, un homme nommé *Hiram*, Fondeur habile, de même que *son Pére.* Le Roi de Tyr, le lui envoyant, s'exprime ainsi, dans [a] un passage du Livre des Chroniques, suivant la Vulgate: *Misi ergo tibi virum prudentem & scientissimum, Hiram* PATREM MEUM, *filium mulieris de filiabus* DAN, CUJUS PATER FUIT *Tyrius, qui novit operari in auro & argento, ære & ferro, &c.* La Version Gréque est conforme à la Vulgate; si ce n'est que le mot *fuit*, n'y est pas: & que dans le Ms. d'ALEXANDRIE, de même que dans quelques Editions, il y a παῖδα, au-lieu de πατέρα. On sera étonné, avec raison, qu'Hiram Roi de Tyr, fût Fils d'un Fondeur, [b] dont le pére étoit aussi Fondeur: & travaillant tous deux pour un autre Roi. Mais M. LE CLERC traduit de cette maniére, le passage précédent: [c] *Nunc ergo ad te mitto virum peritum & doctum, qui fuit* PATRI MEO CHURAMO. Cette traduction est fidéle, &

Digitized by Google

conforme aux termes de l'Original: (לחירם אבי) PAGNIN, JUNIUS & TREMELLIUS, traduisent ainsi: de même que VATABLE; qui ajoûte: *Id est, cujus opera pater meus Huram utebatur.* D'ailleurs, cette traduction est conforme à la Version Angloise, qui traduit, *of Hiram my Father*, & à la Françoise, qui s'exprime ainsi: *Je vous envoye donc maintenant un homme expert & entendu*, qui a été A HIRAM MON PERE: *fils d'une Femme de la Tribu de Dan, avec* SON PERE, qui est *Tyrien*, &c. Ce n'est donc pas, sans fondement, que M. LE CLERC donne le nom d'*Hiram* au *Pére d'Hiram*, contemporain de Salomon.

a) 2 Chron. II. 13. 14. *b*) IV. II. 16. *c*) II. 13.

3. IL NE S'ENSUIT pas néanmoins, qu'il faille démentir DIUS, MENANDRE & JOSEPH, qui donnent le nom d'*Abibal* au Pére de nôtre Hiram. Car personne n'ignore, que le simple nom de *Pére*, est souvent, donné au *grand-pére*; particuliérement dans l'Ecriture. Dieu dit à Jacob: [a] *Je suis l'Eternel, le Dieu de* VOTRE PERE *Abraham*, *& le Dieu d'Isaac*: [b] *Et Jacob lui dit*, *o Dieu de* MON PERE *Abraham*, *Dieu de* MON PERE *Isaac.* Dans le premier, le nom de *Pére*, n'est pas donné à celui qui l'étoit, proprement; mais au *Grand-pére*: & dans le second, il est également donné à l'un & à l'autre. Nous avons remarqué ailleurs, [c] qu'*Athalie* est appellée *Fille d'Homri*, de qui elle étoit *Petite-fille*: & il n'est pas nécessaire d'alléguer d'autres éxemples, pour prouver une chose, [d] *quæ est communis Hebræorum & Christianorum sententia*, comme parle M. MEYER. Puis donc que suivant DIUS & MENANDRE, le *Pére* du second *Hiram* s'appelloit *Abibal*; & que suivant l'Ecriture & M. LE CLERC, un autre *Hiram* étoit *son Pére*: pour les concilier ensemble, ne pourroit-on pas dire, qu'Abibal fut Fils du premier Hiram, & Pére du second; de sorte que le premier Hiram fut le Grand-pére du second? JOSEPH n'ayant point rapporté, ce qui précédoit les passages de DIUS, & de MENANDRE, sur lesquels nous raisonnons, il n'est pas possible de parler positivement là-dessus: & M. LE CLERC a raison de dire, [e] *Utinam verò exstarent hi Scriptores! Sine dubio multo plura ex iis hauriremus, quam fecit* JOSEPHUS. Faute de cela, je ne voi rien qui empêche de recevoir nôtre pensée, comme une conjecture probable: & M. DODWELL l'a déja eûë, avant moi, dans l'un de ses derniers ouvrages. [f] *Sed fieri potest*, dit-il, *ut inter duos Hiromos medius fuerit*

Abi-

Digitized by Google

[illegible], illius Hirami decessit; cujus annus XII^us^ cum Salomonis anno [illegible]fertur IV°; illius autem successor, qui INITIO HIEROSOLYMITANO *Davidis amicitiam ambierit.* Par ce moyen la difficulté [illegible] résoluë: sans donner à l'Ecriture Sainte, aucune explication forcée; & sans contredire le Catalogue des Rois de Tyr, qui d'ailleurs est si bien circonstancié, par rapport à la Chronologie.

a) Genese XXVIII. 13. b) XXXII. 9. c) Liv. II. §. 16. N. VI. p. 234. d) [illegible] ad Seder Olam c. 16. p. 819. e) Clericus in 2 Sam. V. 11. p. 293. f) Dodwel ad Geogr. vet. Script. Diss. I. §. 16. p. 27. f.

4. VOICI DONC enfin, comment je raisonne sur ce principe; & le résultat Chronologique, de tout ce qui vient d'être dit. *Hiram [illegible] vécut 53. ans, & en régna 34.* Il étoit donc âgé de [illegible] ans, quand il commença à régner. D'autre part, *l'An 12^e^. d'Hiram,* concourt avec *l'An 4^e^. de Salomon,* suivant JOSEPH, THEOPHILE & SYNCELLE; & l'un & l'autre avec l'An P. J. 3716. que nous avons pris pour le Point fixe, sur lequel nous avons réglé la Table précédante des Rois de Tyr. Joignant ensemble ces deux principes, je conclus, qu'Hiram II. nâquit l'An 13. du Régne de David;

34	
19	
53	

A. P. J.			Ans de la vie d'Hiram II.
[illegible]	1. David.	Hiram I. 11. sous David.	
[illegible]	9		
[illegible]	12	1. Abibal. F. 20.	
[illegible]	13	2	1
[illegible]	[illegible]	20	19
[illegible]	[illegible]	1. Hiram II. F. 34.	20
[illegible]	(40) Salomon F.	9	28
16	4	12	31
36	24	32	51
38	26	34	53

[illegible] il commença à régner l'An 32. du même David. Ces deux conséquences sont fondées en autorité: & sur ce pied-là, il nous reste un [illegible] ans, (savoir depuis l'An 9. du Régne de David, jusqu'au 31. inclusivement) dans lequel on peut renfermer le Régne d'Abibal. Supposons qu'il ait régné 20. ans; & par conséquent, que l'An 12^e^. du Régne de David, il ait succédé à son Pére, dont JOSEPH n'a pas dit le Nom. Je ne voi rien, qui nous empêche de dire, que ce Pére s'appel-

 loit

Digitized by Google

[illegible] Hiram; & qu'Abibal ayant eû un Fils, après la mort de son Père, il lui donna le nom d'*Hiram*, que son Père avoit porté.

a) [illegible] p. 47.

VI. L'UN ET L'AUTRE de ces Rois de Tyr, sur tout le second, méritent bien que nous donnions un Article, aux Faits historiques, qui les regardent. J'y mêlerai quelque fois mes conjectures particulières: quand elles me paroîtront pouvoir s'accorder, avec ce que l'on trouve, ou dans l'Ecriture Sainte, ou dans quelques Fragmens, qui nous restent des Auteurs Payens.

HIRAM I. 11. ANS.

P. J. 3674.
A. C. 1040.
HIRAM I.

L'AMBASSADE qu'Hiram I. envoya à David, dès qu'il eut été reconnu Roi par tout Israël, *avec des Ouvriers, pour lui bâtir un Palais*; est une preuve sensible, de la bonne intelligence, qui étoit entre ces deux Rois: & nous ne saurions rien découvrir, qui ait pû la rompre; puisque c'est tout ce que nous savons de cet Hiram. Nous ne saurions, par conséquent, rien dire de positif, touchant la durée de son régne, ou le tems de sa mort, qu'on peut placer, sans inconvenient, vers l'An 12. du Régne de David.

a) 2 Sam. V. 11. & 1 Chr. XIV. 1.

ABIBAL. 20. ANS.

P. J. 3685.
A. C. 1029.
ABIBAL.

I. ABIBAL, qui lui succéda, est le premier Roi nommé dans le Catalogue; où l'on ne trouve que le Nom de ce Roi. PORPHYRE [a] a parlé d'un *Abibal*, ou *Abelbal Roi de Béryte, à qui Sanchuniathon dédia son Histoire des Phéniciens.* [b] On doute si ce SANCHUNIATHON étoit de *Béryte*, ou de *Tyr*. Le premier est le plus autorisé, & le plus vrai-semblable, selon BOCHART. On peut aussi douter, si Béryte avoit ses Rois particuliers; ou si elle dépendoit des Rois de Tyr. Si SANCHUNIATHON étoit Bérytien, il pourroit avoir donné le titre de *Roi des Bérytiens*, à *Abibal*, qui étoit aussi *Roi de Tyr*. [c] Mais suivant PORPHYRE, ce Roi & SANCHUNIATHON, vivoient *avant la Guerre de Troie*; & si PORPHYRE ne s'est pas trompé, cet Abibal vivoit deux-cens ans, ou environ, avant celui dont il s'agit dans le Catalogue. Que ce soit le même Roi, ou que ce soient deux Rois différens, c'est tout ce que nous en savons. Faute de mémoires, donnons quelque liberté à nos conjectures, pour lier la succession des premiers Rois de ce Catalogue.

a) Ap. Euseb. P. E. X. 9. p. 485. b. c. b) Bochart. Chan. II. 17. init. p. [illegible] b.
c) p. 860.

I. PEU

2. PEU DE TEMS APRÈS, qu'Abibal fut monté sur le trône, il eut un Fils, à qui il donna le nom d'*Hiram* son Pére, qui venoit de mourir. Ainsi le Grand *Fréderic-Guillaume*, Pére des Réfugiez, étant [a] mort le 29. Avril 1688. & son Fils *Fréderic*, qui lui succéda, ayant eû lui-même un Fils, [b] au bout de trois mois, on lui donna [c] peu de jours après, le nom de *Fréderic-Guillaume*, qu'avoit porté son Ayeul de glorieuse mémoire. Cette circonstance particuliere mise à part, combien n'y-a-t-il pas eû de Rois, dont le Pére & le Fils ont porté le même Nom? Déjoce [d] Roi des Médes étoit Fils de Phraorte, & fut [e] Pére de Phraorte, qui lui succéda. Le Grand Cyrus [f] fut Fils de Cambyse, & Pére d'un autre Cambyse, qui lui succéda au Royaume de Perse: Et Cambyse Pére de Cyrus [g] étoit Fils d'un autre Cyrus: comme nôtre Abibal fut Fils d'Hiram I. & Pére d'Hiram II. P. J. 3686. A.C. 1028. ABIBAL.

a) Theat. Europ. A. 1688. p. 414. b. b) Le 4. Août. c) Le 12. Août. d) Herod. I. 96. e) cap. 102. f) c. 107. & suiv. Xenoph. Cyrop. init. g) Herod. I. Cap. 111. f.

3. PENDANT, qu'Abibal régnoit paisiblement à Tyr; [a] David eut plusieurs guerres, avec d'autres Rois ou Peuples du voisinage. Il *vainquit & humilia les Philistins*, châtia sévérement *les Moabites;* battit en plusieurs rencontres *les Syriens*, & mit garnison à Damas; *s'assujettit toute l'Idumée;* extermina *les Ammonites* &c. On peut juger, que tant de guerres, occupérent David pendant long-tems: puisque [b] le P. SALIAN donne 4. ans, à la seule guerre des Ammonites. Dans le détail, que l'Ecriture Sainte fait des unes ou des autres, on ne voit jamais paroître les Tyriens. D'où l'on peut conclurre aisément, que la bonne intelligence, qu'Hiram I. avoit entretenuë avec David, continua tout de même durant le régne d'Abibal.

a) 2 Sam. VIII. & 1 Chr. XVIII. b) Salian. A. 2996. ad. 2999.

§. 3. HIRAM II. 34 ANS.

1. L'AN XXXII. DU RÈGNE de David fut, comme je le juge, l'an I. du régne d'Hiram II. sur les Tyriens: & il faut, que dans les premiéres années de celui d'Hiram il y ait eû quelque brouillerie entre ces deux Rois. Car EUPOLEME, [a] dont le Fragment est dans EUSEBE, après avoir dit, que *David s'assujettit les Syriens, qui demeurent près de l'Eufrate; la Comagéne; les Assyriens, qui occupoient la Galadene; les Iduméens; les Ammonites; les Moabites; les Ituriens; les* P. J. 3705. A.C. 1009. HIRAM II.

 Naba-

P. J. 3705. A.C. 1009. HIRAM II. *Nabatéens ; & les Nabléens ;* ajoûte immédiatement après: *Il eut en suite* (αὖθις) *une guerre contre Suron Roi de Tyr & de Phénicie, & l'obligea de payer des tributs aux Juifs.* Suron c'est le même qu'Hiram, comme je l'ai dit. Ce Roi devenu tributaire, ne songea plus qu'à cultiver l'amitié de David ; en rallumant ou faisant revivre celle, que ce Roi, vainqueur de tant de peuples, avoit eûë pour son Pére, & pour son Grand-pére. [b] *Il fut donc ami de David,* (φίλος γὰρ ἐγεγόνει τῷ Δαβίδῃ,) pendant quelques années, que David vécut encore.

a) Euseb. P. E. IX. 30. p. 447. b) Ant. VIII. 2. p. 258. b.

P. J. 3713. A.C. 1001. 2. IL FIT LA MEME CHOSE avec [a] *Salomon,* & dès qu'*il eut appris qu'on l'avoit oint pour Roi à la place de son pére ; il lui envoya une Ambassade ;* tant *à cause qu'il avoit toûjours aimé David,* que en qualité de Roi Vassal. [b] JOSEPH dit, en parlant de lui, qu'*il fut ami du Roi Salomon,* [c] πατρῴαν πρὸς αὐτὸν φιλίαν διαδεδεγμένος: & THEOPHILE D'ANTIOCHE: [d] διὰ τῆς ἐκ πατρικῆς συνηθείας τὸν Ἱερώμον γεγενῆσθαι φίλον Σαλομῶντος. C'est à dire, pour m'exprimer avec M. DE [e] LARREY, sur un sujet approchant, que c'étoit *une amitié de Couronne à Couronne, & comme de Frére à Frére, entre ces Rois.* Salomon [f] renvoyant les Ambassadeurs d'Hiram, lui écrivit une Lettre, dont [g] EUPOLEME rapporte la Suscription, en ces termes: *Le Roi Salomon à Suron Roi de Tyr, de Sidon & de Phénicie,* φίλῳ πατρικῷ: & plus de 20. ans aprés, ce dernier traitte Salomon de *Frére,* lors même qu'il se plaint de lui. [h] *Sont-ce là, mon Frére,* lui disoit-il, *les Villes, que vous me donnez?*

a) 1 Rois V. 1. b) Cont. Ap. I. p. 1042. c. c) Sic Syncell. p. 182. c. d) Theophil. ad Autol. III. p. 253. Edit. Oxon. p. 356. Edit. Hamb. e) Larrey Hist. des 7. Sages T. I. p. 424. f) 1 Rois V. 2. g) Euseb. P. Ev. IX. 33. p. 448. d. h) 1 Rois IX. 13.

3. J'AI DIT AUSSI, qu'Hiram *en qualité de Roi Vassal,* avoit envoyé féliciter Salomon de son avénement à la Couronne. [a] EUPOLEME nous a déja appris, que *David avoit rendu les Tyriens tributaires des Juifs,* & je trouve la confirmation de ce fait dans quelques endroits de l'Ecriture. 1. Lorsqu'Hiram répond à la Lettre de Salomon, il lui parle comme un Vassal. [b] *Je vous envoie,* lui dit-il, *un homme, qui a été à Hiram mon pére,* qui travaillera *avec les hommes d'esprit, que vous avez, & ceux, qu'avoit* MONSEIGNEUR *David,* (LXX.

Δαυὶδ

[illegible] μου Vulg. *Domini mei David,*) *vôtre Pére. Et maintenant,* P. J. 3713.
que MONSEIGNEUR (ὁ Κύριός μου. *Domine mi.*) *envoie à ses* SER- A. C. 1001.
VITEURS, (τοῖς παισὶν αὐτοῦ, *servis suis,*) *le froment, l'orge, l'huile,* HIRAM II.
& le vin qu'il a promis. N'est-ce pas le langage d'un Vassal? 2. Salomon ayant demandé à Hiram, des Ouvriers & du bois, pour ses bâtimens; [b] il promit de lui donner ou à ses serviteurs, une certaine quantité de denrées par an, tant que le travail dureroit. [c] Cela étoit juste. Mais d'où vient, [d] qu'*Hiram envoya aussi au Roi Salomon six vingt talens d'or?* Nos Rabbins [e] vont chercher dans les conjectures de leur esprit, ce qu'on trouve au Verset suivant: [f] *Et la raison de ce* TRIBUT, *que Salomon imposa,* ajoûte l'Historien sacré, ce furent les divers bâtimens de Salomon; le Temple, son Palais, les murailles de Jerusalem, la réparation, ou les fortifications de plusieurs Places. Hiram étoit donc *tributaire* de Salomon, puisque Salomon lui *impose un tribut* extraordinaire. 3. Aprés que les Bâtimens de Salomon furent achevez, [g] *Hiram envoya des Vaisseaux & des Mariniers experts, qui allérent avec les serviteurs de Salomon en Ophir, où ils prirent 450. talens d'or.* Mais cet Or, ne *fut apporté qu'au Roi Salomon.* Si Hiram n'avoit donné sa flotte, que par amitié, ou en vertu de quelque Societé de commerce; n'auroit-il pas eû quelque part à ce profit?

a) Euseb. P. E. IX. 30. p. 447. b) 2 Chron. II. 13-15. c) 1 Rois V. 10. 11. & 2 Chron. II. 7-10. d) 1 Rois IX. 14. e) Meyer ad Seder Olam c. 15. p. 779. f) 1 Rois IX. 15. & suiv. g) 2 Chron. VIII. 18.

4. AMI OU VASSAL, cette correspondance, continuée durant tant d'années, le rendit beaucoup plus puissant qu'il n'étoit: & l'exemple de Salomon lui fit naître l'envie, de travailler à l'embellissement de son propre Etat. Il résidoit encore dans l'Isle, au commencement du régne de Salomon; comme avoient fait ses prédécesseurs. Cela paroît par une Lettre, que [a] JOSEPH proteste avoir extraite fidélement des Archives. Dans cette Lettre Hiram parle ainsi à Salomon: *Je vous prie de vouloir en recompense permettre une traite de blé dont* [illegible] *que nous manquons* DANS CETTE ISLE. (διὰ τὸ νῆσον [illegible]) M. RELAND [c] cite cet endroit, pour prouver, *que du tems de Salomon, l'Isle de Tyr étoit habitée.* JOSEPH quelques pages aprés dit que [d] *Salomon en recompense luy envoioit tous les ans du blé, du vin & de l'huile en abondance; dont,* ajoûte JOSEPH, *il avoit sur tout, besoin, parce qu'il demeuroit* DANS UNE ISLE, *comme nous l'avons déja*

P. J. 3713. A.C. 1001. HIRAM II.

déja dit. (ὧν μάλιστα διὰ τὸ ὕψος ... ὡς καὶ περιειλήφαμεν ἤδη, χρῄζει ... λόγου.) Addition que M. D'ANDILLY a entiérement supprimée ici. ...

a) Ant. VIII. 2. p. 258. f. b) p. 258. e. c) Reland. Palæst. p. 1051. d) Jos. Ant. p. 267. e.

5. [a]MAIS, dit DOM CALMET, *il y a beaucoup d'apparence, que ces Lettres ont été ou fabriquées, ou au moins interpolées & embellies par cet Auteur; & ce qui favorise ce soupçon, c'est qu'on trouve dans Eupoléme cité par Eusébe*, LES MEMES LETTRES *dans un style assez différent, & où cette circonstance ne se lit point.* Il est vrai, que ces deux Lettres sont d'*un style* fort *différent:* mais 1. il ne paroît pas, que ce soient *les mêmes Lettres:* & s'ils ont voulû tous deux parler de *la même Lettre*; pour quoi nous en rapporterons nous plûtôt à EUPOLEME, qui ne nous est connu, que par quelques Fragmens, qu'à JOSEPH dont nous avons les Ouvrages en général; & [b]la protestation particuliére, qu'il fait au sujet de cette Lettre? 2. D'ailleurs n'est-il pas plus équitable de *soupçonner*, qu'EUPOLEME n'a pas rapporté la Lettre entiére, & qu'il s'est contenté d'en extraire les circonstances, qui faisoient à son sujet, que d'accuser JOSEPH d'avoir *fabriqué* cette Lettre, *ou au moins* de l'avoir *interpolée*, en y insérant une circonstance, qui ne faisoit ni bien, ni mal, à son Histoire? 3. Enfin n'est-il pas encore plus équitable de dire, qu'EUPOLEME & JOSEPH ont l'un & l'autre extrait de la même Lettre, des circonstances différentes, mais toutes également vraies, je veux dire également contenuës dans cette Lettre?

a) Calmet p. 276. 277. b) Joseph. p. 258. f.

6. PENDANT, que Salomon travailloit à ses Edifices, Hiram à ce, que je juge, transporta sa Résidence à la Ville du Continent; & comme [a]*Salomon environna de murailles Jérusalem*, lieu de son séjour ordinaire; [b]*Hiram fortifia le Quartier oriental* DE LA VILLE, (τῆς πόλεως) *& en augmenta l'enceinte*; (καὶ μείζονα ΑΥΤΗΝ ἐποίησε,) c'est l'Historien DIUS, qui parle en ces termes. D'où l'on peut juger, que *la Ville*, qu'il appelle simplement ainsi, devoit être sur la Terre ferme, & la Résidence du Roi. En tout cas, ce qui suit, mettra, comme je le croi, la chose hors de doute. *Le Temple de Jupiter Olympien*, ajoûte DIUS, *étant* SEPARE DANS L'ISLE, (καθ' ἑαυτὸ ἐν νήσῳ) *il joignit* A LA VILLE, *par une chaussée ce lieu, qui en étoit proche.* (ἐγχώσας τὸν μεταξὺ τόπον συνῆψε τῇ πόλει.) Ce passage est rapporté deux fois, par JOSEPH: savoir dans le VIII. Livre des Antiquitez; & dans le

I. Livre contre Apion. Dans le premier de ces deux endroits, les P. J. 3713.
mots ἐν νήσῳ, *dans l'Isle*, ont été ômis par les Copistes. Ils se lisent A. C. 1001.
pourtant dans le second, & [c] SYNCELLE, qui l'a copié, les y-avoit lûs HIRAM II.
tous de même. Mais les Copistes de SYNCELLE, prononçant le Grec à la moderne, au-lieu de ἐν νήσῳ, ont écrit ἐν ἴσῳ: par une faute visible, que le P. GOAR n'a voulû ni reconnoître, ni corriger.

a) 1 Rois III. 1. IX. 15. b) Ant. VIII. 2. pag. 268. a. b. Cont. Ap. I. pag. 1042. c) Syncell. p. 183. b.

7. MENANDRE, dont le passage est aussi dans les deux mêmes endroits de JOSEPH, ne rapporte cette particularité, qu'en trois mots; & obscurément, suivant la Sentence connuë, [a] *brevis esse laboro, obscurus fio.* [b] *J'évite d'être long, & je deviens obscur.* [c] *Outre*, dit MENANDRE, ἔχωσε εὐρὺ χώριον, ou plûtôt, [d] τὸ εὐρύχωρον. Dans le premier endroit GELENIUS a traduit: *Hic aggessit ad insulam Agrum, qui dicitur Amplus:* & dans le dernier: *Hic aggere CONJUNXIT Eurychorum*; c'est traduire [e] *perverse*, selon le P. GOAR. Suivant moi, cette traduction est fidéle; mais obscure de même, que l'Original: & le P. GOAR sans être plus clair, n'est point entré dans la pensée de MENANDRE, quand il a traduit: *Aggere composito vastissimum exæquavit locum.* Je fais le même jugement de M. HUDSON, qui a traduit le premier endroit: [f] *Hic aggeravit Amplum, qui dicitur locum.* Et le second: [g] *Hic aggere Vastum, qui dicitur locum exæquavit.* M. D'ANDILLY a été le moins uniforme de tous. Il traduit, ou plûtôt il parafrase le premier de cette maniere: *Ce Prince agrandit l'Isle de Tyr, par le moyen de quantité de terre, qu'il fit porter; & cette augmentation fut nommée le Grand champ:* & il a traduit ainsi le second: *Il joignit à la Ville de Tyr, par une grande chaussée, l'Isle d'Eurychore.* Ces deux traductions, ne s'accordent point ensemble. Suivant la derniére, *l'Eurychore*, (τὸ εὐρύχωρον) étoit *l'Isle de Tyr*, & suivant la premiére, c'étoit *la Chaussée*. Ni l'une ni l'autre n'étoit propre à porter le nom de *Grand-champ*, & ce n'est ni l'une, ni l'autre, que ce mot désigne. Les deux traductions de GELENIUS, étant jointes ensemble, donnent à mon avis une idée plus juste de la pensée de MENANDRE, que les autres: mais le passage même de MENANDRE, a besoin d'éclaircissement.

a) Horat. Art. Poët. v. 25. b) Despreaux Art. Poët. I. 66. c) Ant. VIII. 2. p. 267. f. d) Cont. Ap. I. 1043. a. Syncell. p. 183. b. e) Goar Not. ad Syncell. p. 52 a. f) Jos. Edit. Oxon. 1720. p. 353. g) p. 1341.

P. J. 3713. A.C. 1001. HIRAM II. SCALIGER dans ses [a] Notes sur ce passage, rapporte un autre passage de STRABON, qui parle ainsi: *Carthage est dans une Presqu'isle, fermée par une muraille de 360. stades, dont 60. sont occupées par une hauteur, qui est* UN GRAND CHAMP, (καὶ τόπος εὐρυχωρής) *étendu le long de la mer, & où se tiennent les éléphans.* De là SCALIGER juge, que *Carthage étant Colonie des Tyriens*, on y avoit ménagé, *ce Grand champ, à l'instar de celui, qui étoit à Tyr. (Instar hujus erat & Karthagine, quæ erat Tyriorum Colonia.)* M. MAUNDRELL nous apprend, qu'étant sorti de l'Isle de Tyr, [c] *il traversa partie d'une Plaine tres fertile, qui s'étend bien loin devant Tyr.* Voilà si je ne me trompe, le *Grand-champ*, dont parle MENANDRE: & voici ce qu'en dit GUILLAUME DE TYR: [d] *Licet in ipso mari* (Tyrus) *sita sit, & in modum Insulæ tota fluctibus ambiatur, habet tamen pro foribus* LATIFUNDIUM *per omnia commendabile, &* PLANICIEM *sibi continuam, divitis glebæ & opimi soli. . . Protenditur enim in Austrum versus* [e] *Ptolemaïdam, ... miliaribus quatuor aut quinque, e regione in Septentrionem, versus Sareptam &* SYDONEM *iterum porrigitur totidem miliaribus, in latitudinem vero . . ad tria habens miliaria.* Cette *Grande Plaine*, ou Campagne n'a point été inconnuë à l'Historien JOSEPH. Il rapporte, que [f] cinq Députez de la Tribu de Dan, *aprés avoir marché tout un jour, & passé* LA GRANDE CAMPAGNE DE SIDON, (τὸ μέγα πεδίον Σιδῶνος, GELENIUS & HUDSON *in campo magno Sidonis,*) *ils trouvérent prés du* MONT LIBAN, *& des sources du petit Jourdain, une terre fort fertile.* C'est apparemment la même, dont parle STRABON, à peu prés de cette maniére: [g] *Le Liban*, dit-il, *& l'Antiliban, qui commence prés de Sidon, laissent entre deux, une Plaine creuse* (πεδίον κοῖλον) *large de 200. stades, du côté de la mer, & deux fois plus longue.* Il y-avoit, dans la Palestine plusieurs lieux, qui portoient aussi le nom de *Grand-champ:* (μέγα πεδίον) sur quoi on peut consulter [h] M. RELAND. Puisqu'il y-en avoit un semblable au devant de l'Isle de Tyr, MENANDRE a sans-doute voulû dire, qu'Hiram *joignit l'Isle au Grand-champ par une Chaussée:* ce qui, quant au sens, est précisément la même chose, que ce que DIUS a aussi dit.

a) Scalig. Emend. temp. in Fragm. p. 26. b) Strabo XVII. p. 832. c) Maundr. Voy. d'Alep. pag. 83. d) Guil. Tyrius XIII. 3. p. m. 834. f. 835. e) Jos. Guer. II. Gr. 17. p. 790. f. f) Ant. V. 2. fine, p. 150. e. g) Strabo XVI. p. 755. h) Reland. Palæst. cap. IV. p. 359. & suiv.

8. L'

Digitized by Google

8. L'ILLUSTRE ancien Evêque d'Avranches, ne convient pas de ce dernier fait. Dans [a] un de ses Ouvrages, qui a parû depuis peu, il soûtient, qu'*il ne faut pas en croire* JOSEPHE, *lorsqu'il avance qu'Hiram* ENTREPRIT CETTE JONCTION *du nouveau Tyr avec l'ancien.* Ce n'est pas JOSEPH, qui *avance* le Fait. C'est DIUS, que JOSEPH cite, & qui le dit en termes exprés. C'est MENANDRE, qui quoique plus obscur, attribuë néanmoins à Hiram une *Chaussée:* & ces deux Historiens, n'en parlent pas, comme d'une simple entreprise, mais comme d'une chose éxécutée actuëllement. Pourquoi donc *ne faudra-t-il pas en croire* ces deux témoins? Il est vrai, que long-tems aprés, *Alexandre joignit* cette Isle *au continent par une chaussée.* [b] *Car on sait à n'en pouvoir douter*, comme parle DOM CALMET, *que la ville de Tyr étoit séparée du continent par un bras de mer, lorsqu'Aléxandre en fit le Siége.* Mais ce savant Bénédictin a satisfait à la difficulté en disant, qu'*on détruisit dans la suite cette levée, qu'avoit faite le Roy Hiram;* & que *ce fut apparemment aprés, que la ville eut été prise par les Caldéens.* Il peut être encore, qu'elle s'est détruite d'elle même, & contre l'intention des Tyriens. P. J. 3713. A.C. 1001. HIRAM II.

a) Huët. Hist. du commerce & de la navig. ch. VIII. §. 4. p. 34. b) Calmet. sur Jos. XIX. 29. p. 276. com.

[a] LES FLOTS DE LA MER, ayant détruit celle, qu'Aléxandre faisoit faire, dans le tems même, qu'on y travailloit; & obligé Aléxandre à en faire une nouvelle: sera-t-on surpris, que celle d'Hiram ait été ruinée, dans un espace de plus de six Siécles? [b] *Africus vero*, dit QUINTE-CURCE, *prima quæque congesta pulsu illisa mari subruit: nec ulla tam firma moles est, quam non exedant undæ per nexus operum manentes, & ubi acrior flatus exstitit, summi operis fastigio superfusæ.* D'ailleurs, du tems d'Aléxandre, on avoit sans doute plus d'adresse, que du tems d'Hiram, pour cette espéce d'ouvrage, aussi bien, que pour les autres. Enfin la chaussée d'Aléxandre, devoit être beaucoup plus forte, puisqu'elle étoit destinée a soûtenir de grandes machines, & des troupes suffisantes, pour attaquer une Place forte, qu'on ne pouvoit approcher, que par là: au-lieu, que la chaussée d'Hiram n'étoit, que pour l'usage des particuliers, & la communication des deux Villes.

a) Diod. XVII. 42. Gr. p. 584. Curt. IV. 3. b) Curt. IV. 2.

Digitized by Google

P. J. 3713. 9. HIRAM ne s'en tint pas à ces Ouvrages; à l'agrandiſſement
A.C. 1001. de ſa nouvelle Reſidence, & à ſa jonction avec la premiére. *Il conſa-*
HIRAM II. *cra auſſi*, dit MENANDRE, *une* COLOMNE *d'or* (χρυσοῦν Κίονα) dans le *Temple de Jupiter*. C'eſt ainſi, que M. D'ANDILLY a traduit la prémiére fois: au-lieu, que ſuivant ſa ſeconde traduction, Hiram *conſacra une* COURONNE *d'or à Jupiter;* ſans faire mention de ce Temple. Le Copiſte, ou l'Imprimeur, ont apparemment écrit par mégarde, une *Couronne* pour une *Colomne*. Quand il n'y-auroit, que cet endroit de MENANDRE, on jugeroit bien, que cette eſpéce de préſent, fait au Temple de Jupiter, eſt une imitation des [a] *deux Colomnes d'airain*, que Salomon fit mettre, *au Porche du Temple* de Jéruſalem. Mais nous avons là deſſus, quelque choſe de plus particulier. [b] *Salomon*, dit EUPOLEME, *envoya une Colomne d'or*, (χρυσοῦν Κίονα) *à Suron*, (c'eſt Hiram) *qui la conſacra dans le Temple de Jupiter.* A cela [c] THEOPHILE *ajoûte*, comme dit EUSEBE, que *Salomon envoya au Roi de Tyr*, *tout l'or qu'il avoit de reſte*, *avec une Colomne d'or*, *qui ſervoit à renfermer la ſtatuë de ſa Fille*. (τῆς θυγατρὸς.)

a) 1 Rois VII. 15. 21. b) Eupol. ap. Euſeb. P. E. IX. 34. p. 451 f. c) p. 452. a.

10. NOUVEAU SUJET de remarque. Cette *Fille* dont THEOPHILE parle ici, eſt-ce la Fille de Salomon, ou celle d'Hiram? Apparemment c'eſt celle d'Hiram. Mais que ſignifie cette ſingularité, dans le préſent de Salomon? Eſt-ce une maniere de galanterie? Cela pourroit être. Car [a] TATIEN, [b] CLEMENT D'ALEXANDRIE, & [c] la Chronique, à pluſieurs titres diſent, que ce Roi *Hiram donna ſa Fille en mariage à Salomon.* Cela peut s'accorder aiſément avec l'Ecriture, qui dit, [d] qu'*outre la Fille de Pharaon*, *Salomon aima pluſieurs Femmes étrangéres*, parmi leſquelles il y en avoit *de Sidoniennes*. Mais on y joint une circonſtance, qui peut rendre ſuſpect le recit de ce mariage. TATIEN le rapporte *au tems*, *que Ménélaüs vint en Phénicie*, aprés la Priſe de Troie: CLEMENT D'ALEXANDRIE s'exprime de cette maniére: *Hiram donna ſa Fille à* [e] *Salomon*, *vers le tems*, *qu'aprés la Priſe de Troie Ménélaüs vint en Phénicie*, *comme diſent Ménandre de Pergame*, *& Lætus*, *dans leurs Hiſtoires de Phénicie;* Auteurs citez par TATIEN: & la Chronique d'ALEXANDRIE rapporte à l'An 14. de Salomon, le *Régne d'Hiram Roi de Tyr*, *qui maria ſa Fille à Salomon*, *comme le recite Tatien.* Depuis l'An 14. de Salomon, juſqu'au Régne d'Ezéchias, il y a 290. ans ou environ, ſuivant CLEMENT D'ALEXANDRIE, qui

qui dit, [f] qu'*Esaïe*, *Osée* & *Michée*, contemporains *d'Ezéchias*, prophéti- P. J. 3713.
soient *aprés le tems de Lycurgue, qui fleurissoit 290. ans, ou environ, aprés* A. C. 1001.
la Prise de Troie. Ainsi ce Pére ne se dément point. Mais, & lui, & HIRAM II.
les Auteurs qu'il cite, font un trop grand Anachronisme. [g] *Sed*, dit VOSSIUS le Pére, *&* LÆTUM *&* MENANDRUM, *ratio prorsus fugit, cum inter Trojæ excidium, & Salomonis imperium sit intervallum annorum quasi CLX.* En effet, [h] nos meilleurs Chronologistes content tous, plus de 160. ans, entre la Prise de Troie, & le commencement du régne de Salomon. Suivant moi, il y en aprés de 200.

a) Tatian. §. 58. Edit. Oxon. 1700. & Ap. Euseb. P. E. X. 11. p. 493. *b*) Clem. Alex. Strom. I. p. 525. f. *c*) Chron. Alex. p. 214. *d*) 1 Rois XI. 1. *e*) Clem. Alex. p. 326. init. *f*) Clem. Alex. Strom. I. 328. a. b. *g*) Voss. Hist. Gr. III. p. 386. f. 387.

II. ENFIN, le principal Edifice de Salomon, ayant été le Temple, dont [a] il fit la Dédicace *au Mois d'Ethanim, qui étoit le 7e. Mois*; Date soigneusement marquée dans les Annales des Juifs, Hiram, imitant encore Salomon, outre le [b] Temple de Jupiter Olympien, qui étoit déja dans l'Isle, [c] *il en fit* construire de nouveaux, sur la terre ferme, *l'un à Hercule, dont il fit la Dédicace, au Mois Péritius*, qui étoit [d] le 5e. Mois des Tyriens, *& l'autre à Astarte*, Seur & Femme de Saturne, dont j'ai parlé [e] ci-dessus. Ce nouveau Temple d'Hercule, ne peut pas être [f] *le trés-ancien Temple*, qui étoit dans l'Isle, où *Hercule étoit adoré plusieurs générations avant que Cadmus se saisît de Thébes.* C'étoit donc [g] le Temple d'Hercule, bâti dans la Ville du Continent, & où les Tyriens firent dire à Aléxandre, qu'il pouvoit aller sacrifier. Cela confirme ce que j'ai dit, qu'Hiram résidoit alors dans cette Ville: puis qu'aprés l'avoir agrandie, il voulut y construire un nouveau Temple; & en faire une Dédicace solemnelle: comme Salomon venoit de faire, dans la Ville où il résidoit. Pour ce qui est d'Astarte nous lisons dans l'Ecriture, [h] qu'*au tems de sa vieillesse, Salomon servit Astarte* (LXX. τῇ Ἀστάρτῃ.) *Déesse des Sidoniens.* (Vulg. *Asthbarten Deam Sidoniorum.*) Sur quoi il faut consulter [i] SELDEN & [k] VOSSIUS.

a) 1 Rois VIII. 2. *b*) Dius. *c*) Ménandre. *d*) Noris Epoch. IV. 2. p. m. 384. *e*) Sus p. 36. *f*) Sus p. 33. *g*) Curtius IV. 2. *h*) 1 Rois XI. 4. 5. *i*) Selden. de Diis Syris II. 2. *k*) Voss. de Idol. I. 22. f. II. 2.

ITHOBAL. XXXII. ANS.

VII. DE TOUS les Rois, compris dans le Catalogue de ME- P. J. 3789.
NANDRE, & qui ont succédé à Hiram, il n'y en a plus qu'un, dont le A. C. 925.

 nom ITHOBAL.

Digitized by Google

P. J. 3789. nom se trouve dans l'Ecriture: comme je l'ai remarqué, en commen-
A. C. 925. çant ce Chapitre.

ITHOBAL. 1. L'ECRITURE dit [a] qu'*Achab*, 7e. Roi d'Israël, *n'étant pas content de marcher dans les pechez de Jéroboam, épousa Jézabel* FILLE D'ETH-BAAL (LXX. Ἰεθεβαὰλ) *Roi des Sidoniens; aprés quoi il servit & adora Bahal* leur Dieu. C'est assûrément le même Roi, que MENANDRE appelle *Ithobal:* & à qui il donne un *régne de 32. ans, avec 68. ans de vie.* Suivant [b] la Table précédante des Rois de Tyr, celui-ci régna depuis l'An P. J. 3789. jusqu'à l'An P. J. 3820. inclusivement: & suivant mes Tables des Rois de Juda & d'Israël, Achab commença à régner l'An P. J. 3807. D'où il est aisé de conclurre, qu'*Ethbaal*, ou *Ithobal* avoit déja régné 18. ans, & étoit âgé de 54. De sorte qu'il a pû naturellement, avoir une Fille en âge d'être mariée: & être lui même Beau-pére d'*Achab*. Peut-être aussi, que Jézabel étoit encore trop jeune, & ne fut mariée que quelques années aprés. Quoiqu'il en soit, supposons qu'elle fût âgée de 14. ou 15. ans, l'année même qu'Achab devint Roi: elle n'en avoit que 45. [c] quand elle fut tuée; & pouvoit encore se piquer alors de beauté; [d] comme on peut croire qu'elle le faisoit. Cela est trop clair, pour s'y arrêter davantage.

a) 1 Rois XVI. 31. b) Sus p. 47. c) P. J. 3838. d) 2 Rois IX. 30.

2. DANS un Voyage du P. MICHEL NAU, Jesuite, on lit ces mots: [a] *Un excellent Interprete croit, que Didon, que* VIRGILE *a renduë si fameuse en son Eneïde, estoit la Sœur ou la cousine de cette méchante Princesse (Jezabel) estant comme elle du sang royal du mesme temps, & de la même ville.* (de Sidon.) *Il y a pourtant des Auteurs, qui disent qu'elle estoit de Tyr.* Je ne connois ni l'Auteur de ce Voyage, ni l'*excellent Interpréte* dont il veut parler. Mais on aura de la peine à goûter cette conjecture. Car entre la mort d'Ithobal, & la Fondation de Carthage, il y a 40. ans complets. D'ailleurs, Ithobal Pére de Jézabel, étoit Bisayeul de Didon. Au reste, on peut également dire, que ces Princesses étoient de Sidon & de Tyr. On l'a prouvé [b] ci-dessus.

a) Voyage de la Terre Sainte. Edit. Paris. 1679. 12. Vol. 1. p. 532. b) Sus §. 1. p. 25. & suiv.

3. OUTRE le Catalogue des Rois de Tyr, [a] JOSEPH rapporte un autre passage de MENANDRE, qui parle ainsi, au sujet de cet Ithobal: *Il y eut de son tems une grande sécheresse qui dura depuis le mois d' Hyper-*

Hyperberetée (répondant à nôtre Septembre) *jusques au mesme mois de l'Année suivante. Ce Prince fit faire de grandes priéres: & elles furent suivies d'un grand tonnerre.* Sur quoi JOSEPH ajoûte: *Ces paroles marquent sans doute* (δηλῶν) [b] *cette séchéresse, qui arriva sous Achab.* Elle dura [c] *trois ans & demi dans* le païs d'*Israël*, suivant S. Luc & S. Jaques. [d] Ces deux Auteurs l'avoient appris apparemment, ou d'une *Tradition*, commune alors parmi les Juifs, ou de quelque Histoire de leur Nation, que nous n'avons plus: sans qu'il soit nécessaire de dire avec M. WHISTON, que [e] *les Exemplaires Hébreux & Grecs ont été corrompus.* Il n'est pas surprenant au reste, que cette séchéresse ait moins duré à Tyr & à Sidon, situées au bord de la Mer, [f] qu'au païs de Samarie, qui en étoit éloignée de 25. ou 30. milles. L'Ecriture même semble nous donner à entendre, qu'elle commença *plus tard*, dans les Quartiers de Sidon, & qu'elle y finit *plûtôt*. 1. Premiérement [g] le Ruisseau, auprés duquel Elie s'étoit d'abord allé loger, *ayant tari au bout d'un an*, il se retira *à Sarepta*, *prés de Sidon*, ou malgré la famine & la séchéresse, il demanda *de l'eau pour boire*, à une pauvre Veûve, qui lui en donna. 2. En second lieu, l'Ecriture semble dire, bien intelligiblement, [h] qu'Elie demeura, & vêcut avec cette Veûve, & sa Famille, *jusqu'à ce que Dieu eût envoyé de la pluye dans ce païs-là.* 3. Enfin, [i] *en la troisiéme année*, ou de la séchéresse, qui étoit en Israël, ou plûtôt de son séjour à Sarepta, Elie étant retourné à *Samarie*, *la Famine y étoit* encore *fort grande*, & [k] la séchéresse excessive.

P. J. 3789. A. C. 925. ITHOBAL. [a]

a) Ant. VIII. 7. p. 286. b. c. b) 1 Rois XVII. c) Luc. IV. 25. Jaq. V. 17. d) Sus Liv. II. §. 16. N. 7. p. 311. e) Whiston. An Essay &c. p. 97. f) Voyez Mem. de l'Acad. des Sciences, 1723. p. 3. f. al. 4. g) 1 Rois XVII. 3. 7. 9. 10. 11. h) v. 14. 15. i) XVIII. 1. 2. k) v. 5. 6.

[a] LA GRANDE Chronique des Hébreux, dit, qu'elle commença *l'an 13. d'Achab*, ou comme lisent quelques autres Exemplaires, que GENEBRARD a suivis dans sa Version, *l'An 3e. d'Achab.* Cette derniére leçon est la moins probable: car la Chronique a parlé, auparavant de l'*An 4e. d'Achab:* & apparemment elle est venuë de l'ômission, ou de la mauvaise formation du *Jod*, qui est le plus petit Caractére de l'Alphabet Hébreu. Il me semble même avoir apperçû les traces d'un *Jod* mal formé dans un [b] Exemplaire de la Bibliothéque du Roi, imprimé à Bâle l'An 1580. avec la Version de GENEBRARD. [c] JAQUES CAPPEL & SIMSON, rapportent l'An 13. d'Achab, & la Famine, à l'An

P. J. 3789. l'An dernier d'Ithobal. Mais que dire des *Priéres* publiques, que ce
A. C. 925. Roi fit faire au bout d'un an? Les fit il faire aprés sa mort? Suivant
ITHOBAL. [d] le P. PETAU, qui cite aussi la Grande Chronique des Hébreux, l'*An 13. d'Achab*, & le commencement de la Famine, répondent à l'*An 4e. de Badézor*, successeur d'Ithobal. D'où il paroît, que le P. PETAU ne s'est guére mis en peine, d'accorder la Chronique des Hébreux, ni même l'Ecriture Sainte, avec les Annales des Tyriens. Dans mon Systême, la sécheresse commença 2. ans avant la mort d'Ithobal.

a) Seder Olam c. 17. p 45. Edit. Amst. 1699. Meyer Not. p. 833. b) Biblioth. Berol. Chron. 8. N. 58. c) J. Capp. A. 3087. p. 152. b. Simson A. 3092. proæ. b. d) Petav. D. T. XIII. P. J. 3806. 3809. p. 539. al. 295. init.

§. III.

ELULEUS. XXXVI. ANS.

P. J. 3988. LE MEME MENANDRE parle encore d'un autre Roi de Tyr,
A. C. 726. nommé *Eluléus*, dont le Régne n'est lié, ni avec le Catalogue pré-
ELULEUS. cédant, ni avec celui qui va suivre: & qui se trouve, à peu prés également éloigné de l'un & de l'autre; comme il paroîtra par la seconde des Histoires, que l'on va lire, touchant ce Roi.

I. LE PASSAGE [a] de MENANDRE commence ainsi: *Eluléus régna 36. ans. Les Cittiens s'étant revoltez, il alla contre eux avec une flotte, & les reduisit sous son obeïssance.* Ceux, que le Grec de JOSEPH nomme *Cittiens*, ou *Cittéens*; (Κιτλαίων) RUFFIN les appelle *Cetheos*. M. HUDSON traduit *Cittæos*; GELENIUS, *Gittæos*; & M. D'ANDILLY, *les Gittéens*: ces deux derniers ayant changé le K en G. [b] USSERIUS les nomme *Gittæos*, de même que GELENIUS: & prétend que ce sont les habitans de *Gath*, qui étoit [c] un des cinq Gouvernemens des Philistins. En même tems, il rejette le sentiment de SCALIGER; *cui*, dit-il, *in eo non assentior*, *quod* CYPRIOS *a Menandro* Κιτλαίες *hic vocari asserit.* Mais SCALIGER ajoûte: [d] *Apud quos* Κίτιον *Zenonis patria*; & avec cette explication, je trouve son sentiment beaucoup plus vrai-semblable, que celui d'USSERIUS. Déja la Ville de Gath, étoit à 20. milles, ou environ de la mer: comme cela paroît, par [e] une des Cartes de M. RELAND. Ainsi les Tyriens n'avoient pas besoin de leur flotte, pour les aller attaquer; & il n'y a point de preuve, que ceux de Gath en eussent aucune. Au-lieu qu'il en faloit

† une

une pour faire la guerre contre ceux de Chipre. D'ailleurs JOSEPH dans un autre endroit de son Ouvrage, met [f] la Ville de *Cittium*, parmi celles de l'Isle de Chipre. [g] STRABON, DIOGENE LAERCE, DIODORE, PLINE, CORNELIUS NEPOS, en font autant. USSERIUS même en plus d'un endroit, [h] parle aussi de cette Ville, qui s'est renduë célébre pour avoir donné la naissance à ZENON, Chef de la Secte des Stoiciens; & la sépulture, à Cimon, Général des Athéniens. Enfin, l'explication du passage de MENANDRE, que je défens, a été suivie comme unique, non seulement par [i] EDOUARD SIMSON, qui écrivit peu aprés USSERIUS; mais encore par l'incomparable [k] BOCHART, qui les avoit précédé, & à qui tout le monde céde le prix dans cette espéce de littérature. P. J. 3988. A. C. 726. ELULEUS.

a) Ant. IX. 14. p. 325. d. b) Usser. A. 3287. p. 100. init. al. 56. f. c) 1 Sam. VI. 4. 17. d) Scal. in Fragm. p. 46. e) Reland. Palæst. p. 403. f) Ant. I. 7. p. 19. d. g) Cellar. Geogr. T. II. p. 164. h) Usser. A. 3555. 3980. p. 198. 437. al. 111. 243. i) Simson, A. 1757. Part. I. p. 12. a. k) Bochart. Phaleg. III. 5. init. & Chanaan I. 3. p. m. 178. 376. c. d.

II. MENANDRE continuë de cette sorte: [a] *Le Roi d'Assyrie envoya aussi une armée contre eux; se rendit maître de toute la Phénicie; & ayant fait la paix avec tous* (μετὰ πάντων) *s'en retourna en son païs.* JOSEPH, qui nous a conservé ce passage, dit d'abord, que LE NOM *de ce Roi étoit exprimé dans les Annales des Tyriens, que* MENANDRE *avoit traduites en Grec*, & aprés en avoir rapporté tout le passage, JOSEPH ajoûte: [b] *Voilà ce que l'on trouve dans les Annales des Tyriens, touchant Salmanasar Roi d'Assyrie.* Cependant le *Nom de Salmanasar*, ne se trouve point dans le passage de MENANDRE, tel que nos Exemplaires de JOSEPH le représentent. Mais il se trouve dans la Version de RUFFIN; & [c] sur l'autorité de ce dernier, SCALIGER [d] l'a ajoûté dans le passage de MENANDRE. Cela sert à nous faire connoître le tems auquel Eluléus a régné: puisque nous connoissons, par l'Ecriture, celui de Salmanasar; comme [e] nous l'avons vû en son lieu: & comme nous le verrons aussi [f] dans la suite.

a) Ant. ibid. p. 325. c. b) Ibid. e. c) Scal. in Frag. p. 46. d) p. 7. f. e) Liv. II. §. 40. p. 406. & suiv. f) Sous Ch. VI. §. 6.

III. CE QUE MENANDRE ajoûte d'abord aprés, demande une attention particuliére. [a] *Peu de tems aprés*, dit-il, *la ville d'Arcé, celle de Sidon, l'ancienne Tyr,* (ἡ πάλαι τύρος) *& plusieurs autres, sécouérent le* P. J. 3997. A. C. 717.

 joug

P. J. 3997. *joug des Tyriens, pour se rendre au Roi d'Assyrie. Comme les Tyriens*
A. C. 717. *demeurérent les seuls qui ne voulurent pas se soûmettre à luy, il marcha de*
ELULEUS. *nouveau contre eux, & envoya soixante navires, que les Phéniciens avoient équipez, dans lesquels il y avoit huit cens rameurs. Les Tyriens furent avec douze vaisseaux au devant de cette flotte, la dissipérent, prirent cinq cens prisonniers & acquirent beaucoup de réputation par cette victoire. Le Roy d'Assyrie s'en retourna; mais il laissa quantité de troupes le long du fleuve & des aqueducs, pour empêcher les Tyriens, d'en pouvoir tirer de l'eau; ce qui ayant continué durant cinq ans, ils furent contraints de faire des puits.*

a) Ant. IX. 14. p. 325. d. e.

1. J'ai deja prouvé, que l'*Ancienne Tyr*, étoit celle qui fut bâtie dans l'Isle; que du tems des Juges Israëlites, on en bâtit une autre dans le Continent; qu'Hiram II. ayant augmenté, & embelli, de beaux édifices, cette derniére, il y avoit transporté son Siége royal. Ses successeurs ayant continué d'y-faire leur résidence, elle devint, par ce moyen, la Capitale de l'Etat des Tyriens. Menandre n'étant que le Traducteur, ou le Copiste de leurs Annales, n'a pas dû parler autrement, que ces Annales. Comme elles, il appelle l'*Ancienne Tyr*, celle qui l'étoit véritablement; c'est à dire, celle de l'Isle, qui se revolta, avec quelques autres villes, plus voisines de l'Assyrie, contre la Capitale des Tyriens. Ainsi je ne vois, à cet égard, aucune difficulté, dans le passage de Menandre.

2. Marsham s'y-est trouvé embarrassé. Prévenu, comme il étoit, qu'en ce tems-là il n'y-avoit point d'autre Ville de Tyr, que celle du Continent; [a] il a regardé comme *suspect*, le Nom de l'*Ancienne Tyr:* & n'a pû comprendre, *que les Anciens Tyriens se soient revoltez contre les Tyriens.* C'est pourquoi il a enfermé, entre deux crochets, ces mots καὶ ἡ Παλαίτυρος; comme si quelque Auteur, *plus moderne*, les y-avoit inserées. *Vox* Παλαίτυρος, dit-il, *mihi hic suspecta est, cum sit recentior, quam ut hisce temporibus conveniat: neque potuerunt Veteres Tyrii a Tyriis descivisse.* C'est ainsi, qu'ayant trouvé, dans le Livre de Josué, [b] *la Forteresse de Tyr*, [c] il a conclû, que ce *Nom*, & l'*Auteur* du Livre, étoient plus modernes.

a) Marsh. p. 480. al. 511. b) Jos. XIX. 29. c) Sus §. 1. N. III. p. 23.

Comme j'ai souvent remarqué, que Marsham affecte de joindre ensemble des Faits, qui peuvent se rapporter l'un à l'autre, sans

Digitized by Google

sans le dire néanmoins; je soupçonne, qu'au-lieu de la Ville *ancienne* P. J. 3997.
de *Tyr*, qui lui est ici *suspecte*, il voudroit en substituer une autre, qui A. C. 717.
de même que Tyr, a eû une *Ancienne* Ville dans le *Continent*, & une ELULEUS.
Insulaire. Voici comme il parle, dans le paragraphe suivant: [a] *Aradus Insula condita, id est, habitatoribus occupata fuit. Res ista hisce Salmanasari temporibus non male convenit. Verisimile est,* VETERES *Aradios* CONTINENTIS *incolas, ob metum Assyriorum incursantium, in* INSULAM *Aradum migrasse urbemque condidisse.* Il renvoie à [b] un autre endroit de son Livre, où il avoit dit la même chose. Mais comme il ne s'est pas expliqué là-dessus, on ne peut être assûré, que ç'ait été là sa pensée. On peut seulement le conjecturer.

a) Marsh. p. 481. m. al. 511. f. 512. (*b*) p. 223. al. 232.

3. M. PERIZONIUS, qui avoit lû, & relû MARSHAM, propose néanmoins, la même difficulté, comme nouvelle, & tâche de s'en tirer, d'une semblable maniere: mais, sur laquelle il s'explique distinctement: [a] *Major*, dit-il, *est in eo difficultas, quam a* NEMINE *eorum, quos consului, miror motam, quod .... Tyrii .... distinguantur à Palætyro.* Comme MARSHAM, il *ne doute point*, que le mot de l'*Ancienne Tyr*, n'ait été fourré dans ce passage, mais il ajoûte, que c'est par un manque de mémoire, de la part de JOSEPH, & peut-être de MENANDRE: ou que les Copistes y ont fait quelque changement. [b] *Sed nullus dubito*, dit-il, *vel* JOSEPHUM, *aut forsan* MENANDRUM *in his memoria lapsum, vel librarios calamo suo in voce* ἡ πάλαι τύρος, *cui, si mei res foret arbitrii, substituerem lubens* Βηρυτὸς .... *pro quo Librarios scripsisse crediderim* ἡ Τύρος, *alios dein distinctionis gratia addidisse* πάλαι, *atque inde ortum istic* ἡ Πάλαι Τύρος. Outre que ces deux corrections sont inutiles, elles sont également mal fondées, & supposent deux fautes, dont aucune n'est vrai-semblable. Quelle apparence, que parmi trois Villes, qui se revoltérent contre Tyr, un Copiste se soit avisé, de mettre *Tyr* même, au-lieu de *Beryte*: & que la faute étant faite, un autre Copiste ait ajoûté le mot d'*Ancienne*, pour *distinguer*, ou caractériser une Ville, qui n'éxistoit pas alors?

a) Perizon. Babyl. p. 81. f. 82. *b*) Perizon. p. 82.

IV. LA CONFORMITE de ces deux Savans, est mieux fondée sur un autre article. Ils croient tous deux, que l'histoire, rapportée ici par MENANDRE, regarde *Tyr du Continent*: & les mêmes

 raisons

Digitized by Google

A. M. 3297. raisons se lisent, dans l'un & dans l'autre. MARSHAM s'exprime de
A. C. 717. cette maniére: [a] *Hæc enim non de Tyro Insulari intelligenda sunt*, sed de
ELULÆUS. Vetere Tyro, *in continenti posita; quod ex istis liquet, quæ de* Fluvio *ad urbem & de* Aquæductibus *dicta sunt.* Et voici comme parle M. PERIZONIUS: [b] *Nam hi Tyrii, contra quos Salmanassar bellum gessit, fuerunt* HAUD DUBIE *ipsius Palætyri cives, siquidem Salmanassar eos prohibuisse* flumine & aquæductibus *dicitur, qua propter ipsi* aquam ex puteis effossis, per quinque annos biberint. *Quis enim non videat per τὸν ποταμὸν simpliciter ita designatum, intelligi* fluvium *istius urbis. Jam autem Scylax disertissime ait de Palætyro, ποταμὸς διὰ μέσης ῥεῖ*, fluvius per mediam urbem labitur.

a) Marsham p. 486. al. 511. *b*) Perizon. p. 82. 83.

RENDONS par tout justice à ces deux Savans. Si leur soupçon m'a paru sans fondement, sur l'Article qui précéde, leurs raisons me semblent trés bonnes, sur celui-ci. Je n'ai rien à ajoûter, à ce qu'on vient de lire, touchant la *Riviére*, qui passoit à Tyr: mais ce qui regarde les *Aqueducs*, mérite une attention plus particuliére.

V. CES AQUEDUCS & les Puits, dont ils conduisoient l'eau, pour l'usage des Tyriens, ont fait, il y a quelques siécles, l'admiration des Historiens des Croisades; & font encore celle des Voyageurs de nôtre tems: [a] *Je les trouvai si beaux*, dit M. CORNEILLE LE BRUN, *que cela me fit oublier tous les mécontentemens que j'avois eu .... Il faut que j'avoüe, que je n'ai jamais rien vû de plus beau, ni de plus extraordinaire:* Et [b] JEAN COPPIN assûre, que c'est *une des plus belles choses qui soit dans toute la côte de l'Asie.* Parmi les Descriptions, que divers Auteurs en ont faites, j'ai choisi celle de M. MAUNDRELL, comme étant la mieux circonstanciée; sur laquelle j'ajoûterai quelques petites Notes, tirées des autres Auteurs, que j'ai lûs.

a) Le Brun Voyage au Levant. Delft. 1700. p. 325. a. *b*) Bouclier de l'Europe V. 7. p. 429. f.

I. [a] „NOUS FUMES, (dit M. MAUNDRELL,) la troisiéme „partie d'une heure à traverser l'Isthme sablonneux, avant que d'arri„ver à la terre, que nous regardions comme le terrain naturel. De „là traversant partie d'une plaine tres fertile, qui s'étend bien loin de„vant *Tyr*, nous arrivâmes au bout de trois quart d'heure (1) à *Rose„layn*, (2)... où l'on trouve les citernes, nommées *Citernes* de *Salomon*,

„que

„que l'on suppose selon la tradition commune, que (3) ce grand Roi P. J. 3997.
„fit faire en ce lieu là, pour recompenser en partie le Roi *Hiram* des A. C. 717.
„materiaux, qu'il lui avoit envoyez pour le bâtiment du Temple.... ELULEUS.
„[b] Il y a trois (4) de ces citernes entiéres aujourd'hui, dont l'une est „environ à une stade de la mer (5), & les deux autres un peu plus haut.

a) Maundr. Voy. d'Alep. à Jerus. Trad. Franc. Utrecht. 1705. 12. p. 83. b) p. 84.

(1) M. THEVENOT (Voyag. Paris 1689. II. 60. p. 698.) conte *environ une heure & demie*, des Puits à Sour ou Tyr: & M. LE BRUN (ibid.) dit, qu'ayant *pris des chevaux* à Tyr, *aprés avoir marché environ deux heures, il arriva à ces Puits.*

(2) C'est un Nom Arabe, que M. RELAND (Palæst. p. 1049.) lit RAS ALAIN. Selon JEAN DOUBDAN (Voyag. de la T. S. ch. LX. p. 601. f.) *c'est à dire* CAPUT AQUÆ, *la source ou le commencement de l'eau*; & M. D'EGMONT, dans le Mémoire, qu'il m'a laissé, l'explique *Tête des Fontaines.*

(3) Presque tous les Auteurs rapportent cette Tradition: mais je n'y vois point de vrai-semblance. Je crois plûtôt, que c'est un Ouvrage d'Hiram II.

(4) JEAN COTOVIC (Itiner. Syriæ I. 20. p. 124.) & MARIN SANUT (XIV. 2. p. 245.) en content *quatre*, M. D'EGMONT place cette 4e. au Nord-Ouest de *l'Octogone*. Il parle même d'une 5e qui est à une bonne demie heure de chemin de la grande Cisterne, vers le Sud-Est.

(5) DOUBDAN (p. 601. com.) dit, *à quelques cinq cens pas de la mer*: & JEAN COPPIN (Boucl. p. 428. f.) *à deux ou trois cens pas* du Grand-chemin, *tirant vers l'orient.*

„LA PREMIERE EST de figure octogone & a 66. pieds de „diametre. Elle est élevée (6), au dessus de la terre de 27. pieds „du côté meridional & de 18. au Nord. L'on pretend qu'on n'en sau„roit trouver le fonds (7), mais une sonde de 30. pieds nous fit trou„ver le contraire. La muraille n'en est, que de gravier & de petits „cailloux, mais consolidée d'un ciment si ferme & si fort, qu'on di„roit, que ce n'est qu'un rocher d'une piece. Il y a autour de cette „citerne une terrasse de huit piez de large. L'on en descend par un „degré au midi, & par deux au Nord dans une autre allée de 21. pieds „de large. Bien que ce Bâtiment soit si large par le haut, il ne laisse „pas d'être creux, de sorte, que l'eau passe par dessous les allées; je „ne pus atteindre à l'extremité de cette cavité. Ce Vaisseau contient „une tres grand quantité d'excellente eau, que la fontaine y fournit „en si grande abondance, qu'elle est toûjours pleine jusques au „bord, bien qu'il en sorte un courant semblable à un ruisseau (8), qui „fait aller quatre moulins entre ce lieu là & la mer. L'ancien conduit „de cette eau étoit à l'Orient de cette citerne, par un aqueduc élevé „environ de dix huit pieds au dessus de terre, & large de trois. Mais il

Digitized by Google

P. J. 3997. „est bouché à present & sec; Les Turcs ayant fait un passage de l'autre
A. C. 717. „côté, d'où ils tirent une source, qui sert à moudre leur blé. a) p. 85.

ELULEUS. (6) *Turris exterius videtur eminentior*, comme parle GUILLAUME DE TYR: (XIII. 3. p. 835) & suivant DOUBDAN (p. 602.) *quand on en approche, il semble qu'on va monter sur quelque Tour.*

(7) DOUBDAN & COPPIN le rapportent sur un *on dit*. THEVENOT & LE BRUN disent qu'*on l'assure*.

(8) COPPIN dit, que l'*eau en sort par une ouverture du côté de Tyr, environ de la grosseur de deux hommes, sans jamais diminuer.* MONCONYS, (T. I. p. 330.) qu'*elle formeroit une mediocre riviere*: & DOUBDAN, qu'elle *rend autant d'eau, que la petite riviere de Crou.* (à S. Denis.)

„L'AQUEDUC, qui est sec à present, va (9) pres de six vint „pas à l'Orient, où il approche des deux autres citernes, dont l'une „a 36. & l'autre 60. pieds en quarré. Elles ont châcune un petit ca- „nal, par lequel elles rendoient autrefois leur eau dans l'Aqueduc, & „de là le cours uni des trois Citernes alloit donner dans *Tyr*. L'on „peut suivre l'Aqueduc d'un bout à l'autre par les fragmens, qui en „restent. Il avance pres d'une lieuë, vers le Nord, & puis il se tour- „ne vers l'Oüest à un petit Mont, où il y avoit autrefois un Fort, & à „present une Mosquée. Il traverse l'Isthme (10) pour entrer dans la „Ville.

(9) Cet *Aqueduc* est de *quelque deux cens pas de longueur*, suivant DOUBDAN. Mais M. D'EGMONT ne le fait, que de *cent pas ou environ*.

(10) *Vestigia aquæductus per Isthmum usque ad Tyrum olim Insulam protensi* sunt, dit M. RELAND (Palæst. p. 1049.) & M. D'EGMONT témoigne, que *dans les sables même de l'Isthme, on trouve les fondemens de l'Ancien Aqueduc.*

2. CETTE DERNIERE circonstance paroît fort contraire à la conclusion, que M. MARSHAM & PERIZONIUS avoient tirée. Au-moins est il sûr, que M. MAUNDRELL a raisonné là-dessus, d'une maniére toute différente. [a] „Ces Citernes (dit-il) sont sans doute „tres anciennes, mais il s'en faut pourtant beaucoup, qu'elles ne le „soyent autant, que le suppose cette tradition. L'on peut conjectu- „rer qu'elles n'ont éte bâties, que depuis le tems d'*Alexandre*, parce „que l'Aqueduc, qui transporte les eaux de ces citernes à *Tyr*, tra- „verse la Langue de terre, par laquelle *Alexandre* joignit cette Ville au „continent [b] au tems du fameux siége, qu'il en fit. Et comme il n'y „a aucun lieu de croire, que ces citernes soyent plus anciennes, que „l'Aqueduc, il est certain, que cet Aqueduc ne l'est pas plus, que le „terrain sur lequel il est bâti.

a) Maundr. p. 83. b) p. 84.

Digitized by Google

JE NE NIE PAS, que ce raisonnement n'ait de l'apparence. P. J. 3997.
Mais 1. que ferons-nous du passage de MENANDRE, [a] qui *avoit tiré* A. C. 717.
des Actes publics du païs, son Histoire des Rois de Tyr? (ἐκ τῶν παρ' ἐκεί- ELULEUS.
νοις ἐπιχωρίων γραμμάτων σπουδάσας τὴν ἱστορίαν .... περὶ τῶν βεβασιλευκότων ἐν Τύρῳ.) & qui parle distinctement de ces *Aqueducs*, dans la Guerre, que *Salmanasar* fit aux Tyriens? Faudra-t-il dire, que MENANDRE est un menteur, ou que JOSEPH l'a falsifié? 2. Au-lieu de *conjecturer*, avec M. MAUNDRELL, que ces Citernes *n'ont été bâties, que* DEPUIS *le tems d'Aléxandre, l'on peut conjecturer* avec plus de vrai-semblance, QU'AVANT *le tems d'Aléxandre* elles étoient & *bâties* & *renommées*. [b] *L'on monstre encore*, dit PLUTARQUE, *la Fontaine*, (κρήνην δέ τινα) *auprés de laquelle on prétend, que ce Prince vit en songe ce Satyre, qui vint se livrer entre ses mains.* Le mot Grec, dont se sert PLUTARQUE, signifie une *Citerne*, aussi bien qu'une *Fontaine*. [c] La Tradition du païs porte, qu'Aléxandre campoit dans ce quartier-là: tant à cause de la fertilité du terroir, que pour la commodité des Fontaines, & le voisinage de la mer. *(In littore maris) Fontibus irriguo; pascuis, pratis, & hortis abundante.)* 3. Il est aisé de répondre à la raison de M. MAUNDRELL en disant, que ces Aqueducs ont été changez, & continuez à plusieurs reprises. Le plus ancien, comme je le juge, est celui, qui va de l'Ouest à l'Est, & porte l'Eau du Puits Octogone, vers les deux Quarrez. Toute cette eau réünie, étoit portée par un second Aqueduc, au Sud-Est, vers l'endroit où étoit la Ville du Continent, & alloit se rendre à un Reservoir, dont le seul M. D'EGMONT parle en ces termes, dans son Mémoire: *A une bonne demie heure de chemin de la Grande Cisterne, vers le* SUD-EST, *il y a une semblable Cisterne, ruinée pour la plus grande partie, qui sert encore à faire aller deux Moulins, & qui en feroit bien aller davantage, si elle étoit bien entretenuë.* M. MAUNDRELL *ne la point vûë.* Nabuchodonosor ayant détruit la Ville du Continent, les Tyriens réduits à leur ancienne demeure, négligérent le second Aqueduc, comme inutile, & en bâtirent un troisiéme, du côté du Nord, [d] *qui conduisoit ces eaux dans un grand Bassin proche de Tyr*, qui long-tems aprés fut ruïnée par Aléxandre. Les Tyriens s'y étant de nouveau rétablis, continuérent le dernier Aqueduc, tout le long de l'Isthme, jusqu'à la Ville. Enfin Tyr, ayant été prise, reprise & entiérement ruïnée, du tems des Croisades, [e] *les Turcs firent un passage de l'autre côté de la Citerne Octogone, d'ou ils tirent une source, qui sert à moudre leur blé:* & construisirent,

Digitized by Google

P. J. 3997. A. C. 717. ELULEUS. sirent, sur le troisiéme Aqueduc, du côté du *Nord au Fort & une Mosquée.*

a) Jos. contr. Ap. I. p. 1042. fin. b) Plutarch. Alex. p. 678. d. c) Will. Tyrius XI. 30. p. 815. e. XIII. 13. p. 840. f. Jac. Vitriac. c. 29. p. 1068 b. T. I. Sanutus III. 6. cap. 8. T. II. p. 157. b. ap. Pithoeum. Et Cotovicus Itiner. I. 20. p. 125. d) Coppin. V. 7. p. 429. e) Maundr. p. 85.

JE PERSISTE donc dans ma premiére pensée, & conclus avec M. MARSHAM & PERIZONIUS, que c'est la Ville du Continent, qui fut bloquée par Salmanasar, sur le régne duquel je retoucherai cet Article.

§. IV.

SECOND CATALOGUE.

P. J. 4123. A. C. 591. ITHOBAL II. I. DANS LE I. Livre contre Apion on trouve un second Catalogue des Rois de Tyr, trois pages aprés le premier. Pour le mieux entendre, il est nécessaire de rapporter auparavant, ce que JOSEPH dit, dans son X[e]. Livre *des Antiquitez*, touchant le Roi, qui est à la tête de ce Catalogue. [a]PHILOSTRATE, dit-il, *dans son Histoire des Indes, & de la Phénicie*, recite, *que le Roi* (Nabuchodonosor) *assiégea durant* [b] *13. ans la Ville de Tyr, dont Ithobal étoit alors Roi.* Ce PHILOSTRATE doit nécessairement avoir écrit avant [c] *l'An 13. de Domitien*, [d] que JOSEPH finit son Ouvrage *des Antiquitez.* Comment est-ce donc, que [e] VOSSIUS a pû le confondre avec l'Auteur de la *Vie d'*APOLLONIUS? puisqu'il reconnoît lui-même, que ce dernier Ouvrage fut composé par l'ordre de Julie, Femme de l'Empereur Sévére, qui ne parvint à l'Empire, que cent ans aprés la publication du Livre *des Antiquitez?* Voici les paroles de VOSSIUS: *Apud* FLAVIUM JOSEPHUM *lib. X. Antiquitatum cap. XI. (quod* RUFFINO *est XIII.) memoratur etiam* φιλόςρατος ἐν ταῖς Ἰνδικαῖς, καὶ φοινικαῖς ἱςορίαις. *Ac ex* RUFFINO *more suo similiter Freculphus Tom. I. cap. XVII. laudat* PHILOSTRATUM *in Indicis & Phœniciis historiis. Utrobique puto signari Apollonii vitæ scriptorem, qui profectus erat ad Indos sive Brachmanas: qua occasione de Indis eorumque sapientia tractat* PHILOSTRATUS. Dans des Ouvrages de la nature de celui de VOSSIUS, il est difficile, qu'il n'échappe quelque fois des *anachronismes.* Celui-ci ne fait aucun mal à nôtre sujet: & ne regarde pas même le Catalogue contenu dans un Extrait des *Annales de Tyr*, que JOSEPH rapporte en ces termes:

a) Ant. X. 11. f. p. 330. b. b) Ruffin. c. 13. traduit 3. *ans & 10. mois.* c) Ant. XX. fin. p. 703. c. d) A. C. 94. e) Voss. Hist. Græc. II. 15. p. 235.

† a Sous

SOUS LE ROI ITHOBAL, a (Ithobal) Nabuchodono- a. m. P. J. 4123.
sor assiégea la Ville de Tyr, c durant 13. ans. Aprés lui Baal 13. A. C. 591.
régna dix ans. Aprés lui le Gouvernement passa à des Juges. 10. ITHOBAL
Ecnibal, fils de Baslach, jugea 2. mois. Chelbes, fils d'Abdée, 2. II.
jugea 10. mois. Abbar, Pontife, 3. mois. Mytgon & Géra- 10.
strate, fils d'Abdélime, furent Juges pendant 6. ans: entre 3.
lesquels Balator régna 1. an. Aprés sa mort on envoya querir 6.
en Babylone, Merbal, qui régna 4. ans: & aprés qu'il fut mort, 1.
on envoya son Frére Irom, qui régna 20. ans. Sous lui Cyrus 4.
régnoit sur les Perses. 20.

TOUS CES TEMS ajoûtez ensemble, reviennent à
54. ans, 3. mois. Ce fut en la 7e. Année de Nabuchodonosor, que 54. 3.
commença le Siége de Tyr: & en la 14e. Année du Régne d'Irom,
Cyrus Roi de Perse vint à la couronne.

a) Cont. Ap. I. p. 1046. b) Sic Edit. 1720. p. 1344. f. c) Ibid.

SCALIGER ayant a mis ce passage parmi les Fragmens de quelques anciens Auteurs, b a suppleé au commencement les mots de *treize ans*; tant parce qu'ils se trouvent dans l'ancienne Version de RUFFIN; qu'à cause du passage des Antiquitez, que j'ai d'abord rapporté, où pourtant RUFFIN a traduit; c *Annis tribus & decem mensibus.* Je ne vois aucune difficulté dans cette correction: & je ne croi pas, que personne refuse de la recevoir: d'autant plus que M. HUDSON, d appuié sur deux MSS. joints aux autres preuves, l'a déja inséré dans le Texte Grec de JOSEPH. Il n'en est pas de même de ce, que JOSEPH a ajoûté à l'Extrait des Annales de Tyr. e *Alia supersunt in hoc JOSEPHI loco*, dit M. PERIZONIUS, *ex quibus, ut se expediant, miris se modis torquent peritissimi Chronologi, & gravissimis interim se implicant difficultatibus.* Ils ne conviennent 1. ni sur la somme, que JOSEPH a exprimée; 2. Ni sur la fin du régne d'Irom, dernier Roi de ce Catalogue; 3. Ni sur la Date du Siége de Tyr, par où le passage commence. Je ne trouve de véritable difficulté, que sur le dernier de ces articles. Je les éxaminerai pourtant tous trois, dans le même ordre, que je viens de les proposer.

a) Scal. Emend. temp. in Fragm. p. 6. b) Ib. p. 35. c) Sic legit Willel. Tyrius XIII. 4. p. 835. f. Marinus Sanutus III. 6. c. 12. T. II. p. 159. d) Jos. Edit. Oxon. 1720. p. 1344. not. m. e) Periz. Babyl. p. 346.

P. J. 4123. A. C. 591. ITHOBAL II. II. TOUTES les Editions de JOSEPH, tous les MSS. & toutes les Versions tant anciennes, que modernes, sont conformes sur la somme qu'on vient de lire : à cela près, qu'au lieu de *trois mois*, [a] deux MSS. lisent *six mois*. Il est pourtant vrai, que le résultat de tous les articles particuliers, donne *une année* de plus, que la somme, qui est ici exprimée.

a) Ap. Hudson.

1. UNE SEULE REMARQUE fera voir, qu'il n'y a aucune difficulté là dessus. C'est que *l'Année* du régne de *Balator*, ne doit pas être contée à part ; mais doit être renfermée dans les années précédantes : & je ne saurois assez m'étonner, que parmi tant d'habiles Chronologistes, USSERIUS soit peut-être le seul, qui y ait pris garde. L'Extrait des Annales de Tyr, nomme d'abord deux Rois. En suite il nomme cinq Juges, dont les deux derniers *jugérent durant 6. ans.* A quoi il ajoûte, ὧν μεταξὺ ἐβασίλευσε Βαλάτορος ἐνιαυτὸν ἕνα: paroles, que [a] RUFFIN, ROBERT GOULLET & GELENIUS, ont unanimement traduites: *Inter quos regnavit Balatorus anno uno.* [b] Deux Versions Allemandes, que j'ai vûes: *Unter welchen* &c. Parmi nos François, [c] BOURGOING, LA FAYE & GENEBRARD: *Entre lesquels* &c. Il n'est pas jusques à SCALIGER, qui n'ait dit: [d] *Inter illos duos fratres regnavit Balatorus annum unum:* & je ne comprens pas, pourquoi HUDSON a voulû traduire *post quos*, contre la signification générale du mot μεταξὺ. M. D'ANDILLY seul a négligé ces deux termes essentiels ; & n'a même représenté *Balator*, que comme *Juge*, en traduisant de cette maniére : *Maigon & Géraste fils d'Abdérime six ans, & Balator un an.* Mais USSERIUS a fort bien senti la chose. Car ayant assigné 6. ans, aux Juges Mytgon & Gérastrate, il renferme dans [f] la 6e. année, le Régne de Balator, dont il parle en ces termes : *Balatorus Tyri* INTER JUDICES *regnavit anno uno.*

a) Vers. Ruff. Basil. 1524. p. 864. Goullet. Paris 1511. p. 101. b) Gelen. Paris 1535 p. 703. c) Vers. Allem. Ffrt. 1571. Argent. 1630. d) Vers. Bourg. Lion 1558. p. 668. La Faye Geneve 1597. p. 13. Genebr. Paris 1616. p. 748. e) Scaliger Emend. temp. Prol. p. 39. f) Usser. P. J. 4153. p. 137. al. 77. g) P. J. 4158. p. 139. al. 78.

P. J. 4129. A. C. 585. JUGES. 2. AVEC CETTE SEULE reserve, (où au-fond il ne s'agit, que d'un an) on n'a qu'à voir l'Extrait des Annales de Tyr, rapporté [a] dans les pages précédantes, on trouvera, que tous les tems, qui doivent être contez, savoir depuis *le commencement du Siége de Tyr*, jusqu'à la mort d'Irom, dernier Roi de cette Liste, *reviennent à 54. ans 3. mois*, comme

comme dit JOSEPH. C'est ainsi, que plusieurs Chronologistes ont P. J. 4129.
reconnû, qu'il faloit l'entendre. *b* CODOMAN dit par exemple: A. C. 585.
54. anni & tres menses, in Libro primo contra Apionem, ab illius (Tyri) JUGES.
obsidionis INITIO *usque ad* OBITUM *Iromi numerantur.* Et malgré le préjugé, où étoit CALVISIUS, comme nous le verrons bien tôt, il n'a pas laissé de sentir cette vérité, lorsqu'il s'est exprimé en ces termes: *c* JOSEPHUS . . . *affirmat* . . . *Ithobalum regem Tyri obsessum a Nebucadnezare septimo sui Imperii anno.* AB HOC *septimo anno ex iisdem Annalibus numerat annos quinquaginta quatuor*, USQUE AD *vicesimum annum Hiromi Tyriorum regis, qui vicesimus annus fuerit Cyri regis Persarum septimus.* C'est apparemment dans les premiéres paroles de ce passage, que *d* MEGERLIN accuse CALVISIUS d'avoir *commis une erreur palpable.* Nous verrons dans la suite, s'il a eû raison de parler ainsi. Mais pour ce, qui nous regarde à présent, MEGERLIN est dans la même pensée. *Sed*, dit-il d'abord aprés, *si ipsum* JOSEPHUM *inspiciamus, omnia erunt liquidissima; computat enim* AB INITIO *obsidionis Tyri* AD XX. ANNUM *Iromi annos 54.* &c. C'est ainsi, que l'on pense, lorsque pour ainsi dire, on detache son esprit de tout Systême.

a) p. 147. f. 148. b) Codom. A. 3536. p. 43. b. c) Calv. Isag. Cap. 30. fine. p. 126. a.
d) Megerl. p. 71.

3. ON PENSE TOUT autrement, lorsque la prévention sert de guide. On prête ses propres pensées aux anciens Auteurs sous prétexte de les éclaircir. On falsifie même sans scrupule, ceux que l'on traduit. Témoin GENEBRARD, qui fait ainsi parler JOSEPH dans la Version qu'il en a donnée: *e* *Parquoi tout ce temps là depuis* NABUCHODONOSOR JUSQU'A CYRUS, *est conté à 54. ans & 3. mois.* Ce n'est pas traduire JOSEPH: c'est le corrompre. JOSEPH donne pour les deux termes de ce Catalogue, *le commencement du Siege de Tyr, & la fin du Regne d'Irom.* A leur place le Traducteur en substitue deux autres, savoir *Nabuchodonosor & Cyrus:* non-seulement contre la pensée de JOSEPH; mais encore contre la vérité, de quelque maniére, que l'on conte. Du commencement de Nabuchodonosor au commencement de Cyrus il n'y a que 45. ans, & non pas 54. comme il faudroit.

e) Vers. Genebr. Edit. Paris 1616. p. 748.

4. SCALIGER, chef d'une nombreuse Secte, prétend, que *les 54. ans & 3. mois*, dont parle JOSEPH, finissent avec l'An 19. d'Irom,

P. J. 4129. ou au commencement de Cyrus: & en remontant de cette Année jusqu'à la Prise de Tyr, ils ne trouvent, *que 35. ans & 3. mois*, ou tout au
A. C. 585. plus 48. ans, en y comprenant les 13. ans du Siége. De là SCALIGER conclut, que quand la Ville de Tyr fut assiégée, Ithobal avoit
JUGES déja régné 6. ans; & qu'en tout, il régna 19. ans: afin qu'il y ait 54. ans & 3. mois, depuis la I^re^. Année de ce Roi, jusqu'à la I^re^. de Cyrus. Ses disciples, CALVISIUS, HELVICUS, & BEHM, de même que JAQUES CAPPEL, l'ont suivi en tout cela. EMMIUS seul ne donne, que 18. ans à Ithobal.

a) Scal. Emend. Prol. p. 39. & Fragm. p. 33. f. 39. m.

5. M. PERIZONIUS, qui a examiné cette Question, aprés tous les autres, a suivi pour le fond la pensée de SCALIGER: mais il y a ajoûté deux choses, qui lui sont particuliéres. 1. Il n'a pû comprendre, comment JOSEPH a trouvé *54. ans & 3. mois*, pour l'Intervalle précédant: *At vero*, dit-il, *ex annorum numeris, ab Josepho expressis*, NEUTIQUAM *illa exoritur summa; ne tum quidem, quando iis etiam XIII. anni obsidionis sub Ithobalo adduntur. Nam vel sic haberemus* TANTUM *annos XLVIII.* Il faut que nôtre maniére d'*Additionner*, soit bien différente. Non-seulement j'y trouve *54. ans & 3. mois*, comme dit JOSEPH: mais il semble, qu'il y ait un an *de plus*. 2. Au lieu, que les autres tâchent d'accommoder avec leurs Systêmes, *ces 54. ans*, M. PERIZONIUS soûtient, que ce Nombre est corrompu & doit être changé en celui de 35. [b] *Corruptus est*, dit-il, HAUD DUBIE *numerus LIV. qui* NEUTIQUAM *convenit cum singulorum Regum annis istic expressis, quod utique debebat: . . . atque adeo*, dit-il, *pro* πεντήκοντα τέσσαρα, *vel* ΝΔ, *LIV. Legendum omnino* πέντε καὶ τριάκοντα ΛΕ, quinque & triginta, *qui numerus ipsis singulorum annis plane congruit.* Je ne sai si l'on pourroit proposer une correction plus éloignée du texte, que celle-ci: & si on pouvoit mieux faire sentir cet éloignement, qu'en la présentant de deux maniéres, dans aucune desquelles on ne voit presque point de rapport. N'auroit-il pas mieux valû dire, que cette prétendue corruption avoit été faite de propos délibéré? Ou plûtôt, pourquoi corriger un Nombre, qui n'a point d'autre difficulté, que celle qu'on y a voulu mettre?

a) Perizon. Babyl. p. 350. b) p. 354.

III. IL NE DEVROIT pas non plus y en avoir touchant la fin de ce Catalogue. Il y en a néanmoins; & en voici la premiére, on peut-

Digitized by Google

peut-être l'unique cause. Presque tout le monde convient, que [a] Cy- P. J. 4129.
rus devint Roi de Perse, *l'An 1. de la LV. Olympiade*, c'est à dire l'An A. C. 585.
P. J. 4154. ou plûtôt 4155. C'est sur ce fondement, que BUNTING, JUGES.
[b] SCALIGER, & ses sectateurs, CALVISIUS, HELVICUS, BEHM & EMMIUS, ont disposé les années de ce Catalogue. Mais à la reserve de BUNTING, qui n'avoit pû voir le Canon Astronomique, dont nous parlerons en son lieu, tous les autres savoient déja, ce que tout le monde sait aujourd'hui, que Cyrus ne parvint à la couronne de Babylone, que plus de 20. ans aprés. Et quoique JOSEPH qualifie Cyrus, *Roi de Perse*, comme il l'étoit véritablement, le P. PETAU [c] a fort bien prouvé, que cet Historien, par *l'An 1. de Cyrus*, a entendu celui auquel il fut maître de Babylone. Ceci arriva suivant le Canon astronomique, l'An P. J. 4176. c'est à dire 21. ans plus tard, que les Chronologistes ci-devant nommez ne le supposent. C'est donc à cette Année P. J. 4176. qu'il faut attacher *l'An 14. d'Irom*; & par conséquent disposer de cette façon, tout le Catalogue. USSERIUS [d] l'a disposé tout de même, sans qu'il y ait aucune diversité. Cependant il n'a ni examiné, ni même proposé aucune des difficultez précédantes, non-plus que celle, qui va suivre: & nous sommes souvent différens, dans la Chronologie de ce tems. Si c'est un préjugé favorable pour cet article, j'en laisse le jugement aux Lecteurs.

P. J.		A.	M.
4123.	Ithobal, Roi.	(19.)	
4129.	Siége de Tyr.	13.	
42.	Baal, *Roi.*	10.	
52.	Ecnibal, *Juge.*		2.
	Chelbis, *Juge.*		10.
53.	Abbare, *Pontife.*		3.
53.	Mytgon & Gerastrate, *Juges.*	6.	
	Balator, *Roi*, *dans ce tems*, 1 an.	2.	
59.	Merbal, *Roi.*	4.	
63.	Irom, *Roi.*	20.	
4176.	L'An 14. Cyrus.		
		54.	3.

a) Scal. Emend. temp. p. 401. & 402. ... b) Scal. Can. Isag. 160. 161. c) Petav. D. T. IX 63. p. 150. & cap 60. p. 83. a. b. d) Usser. P. J. 4129. & suiv.
e) p. [illegible]

P. J. 4129. IV. LA DATE du Siége de Tyr, contient une difficulté réelle;
A. C. 585. comme je l'ai dit. La Date est conçûë en ces termes: *En la 7e. Année*
JUGES. *du Régne de Nabuchodonosor commença le Siége de Tyr.* D'où l'on voit d'abord, qu'on ne peut en bien juger, qu'aprés avoir réglé le régne de Nabuchodonosor. Nous proposerons néanmoins la difficulté & les divers moyens par où on a tâché de la soudre.

IL EST VRAI, que [a] plusieurs Chronologistes n'ont trouvé aucune difficulté, dans cette Date: & l'ont simplement entenduë, dans le sens naturel des paroles. Mais plusieurs autres, ayant fait attention à divers passages de l'Ecriture, ont jugé, (& avec raison, ce me semble) qu'il est impossible, que *le Siége de Tyr*, qui dura 13. ans, ait *commencé l'An 7e. de Nabuchodonosor*; & par conséquent, qu'il doit s'être glissé quelque faute dans ce passage de JOSEPH; où en effet on ne peut s'empêcher de reconnoître, qu'un mot y a été altéré. [b] *Manifeste*, dit M. PERIZONIUS, *corruptum est illud* περὶ, *pro quo legendum* ἔτει, *omnes censent.*

a) Func. A. 3345. b. Codom. A. 3522. p. 40. a. A. 3535. p. 43. b. Torn. A. 3435. n. I. p. 139. f. Salian. A. 3435. n. I. p. 627. init. A. 3447. n. 18. p. 640. f. Ricciol. T. II. p. 13. 14. March. p. 537. al. 576. b) Periz. Babyl. p. 351. f.

1. BUNTING a donc crû, que le mot de *dix*, avoit été oublié par quelque Copiste: & [a] qu'au-lieu de *l'An septiéme*, il faloit lire, *l'An dix septiéme.* [b] JAQUES CAPPEL a eû la même pensée, & a réglé là-dessus sa Chronologie: de même, que [c] EDOUARD SIMSON. Cette correction est fort simple; & la Date ainsi corrigée approche beaucoup de la vérité; mais elle n'en approche pas assez. Car on verra, en tems & lieu, que Tyr ne fut assiégée, qu'aprés la Prise de Jérusalem, arrivée [d] l'An 18. de Nabuchodonosor; comme on l'a vû dans le II. Livre.

a) Bunt. A. 3360. p. 78. b. b) J. Capp. A. 3447. p. 249. a. c) Simson. A. 3413. P. III. p. 102. b. d) Liv. II. §. 52. n. VIII. p. 502.

2. [a] SCALIGER laissant *l'An septiéme*, sans y toucher, a crû, que le mot *d'Ithobal*, qui venoit d'abord aprés dans la Date, a été ômis par les Copistes: & qu'il faut lire ainsi le passage: *En la 7e. Année du régne d'Ithobal, Nabuchodonosor assiégea la Ville de Tyr.* Il a été suivi en cela, non-seulement par [b] CALVISIUS & par BEHM, ses sectateurs; mais aussi par son Adversaire le P. PETAU, qui pourtant ne lui a pas fait la justice, de lui attribuer cette correction. [d] *Conveni-*

unt ergo pariter, dit M. PERIZONIUS, *in unam emendationem, quam* P. J. 4129.
PETAVIUS, SCALIGERUM *hic secutus, quasi suam ostentat, illum* A. C. 585.
ceteroquin, ubi refutat, diligenter satis nominans. MEGERLIN ne fait JUGES.
pas la même injustice à SCALIGER. [e] Il lui attribuë cette correction; & qui plus est, il l'approuve: mais il n'est pas équitable envers CALVISIUS. [f] *Ipse enim*, dit MEGERLIN, *in eo palpabilem committit errorem, dum asserit*, Tyrum obsessam esse a Nabucadnezare, septimo imperii sui anno, *cum tamen is fuerit septimus Ithobali, non Nebucadnezaris: prout* SCALIGER in not. ad fragm. p. 36. *hunc errorem diserte correxit.* Quand les paroles de CALVISIUS seroient exactement rapportées, auroit-il *commis une erreur palpable*, en employant les propres termes de JOSEPH, qu'il cite, & dans un endroit où il dispute contre FUNCCIUS? Mais il se trouve, que CALVISIUS a suivi la correction de SCALIGER: même dans l'endroit qu'on cite. JOSEPHUS . . . . . *affirmat*, dit-il, *Ithobalum regem Tyri obsessum a Nebucadnezare septimo* SUI *Imperii anno.* Or le Pronom *sui* se doit rapporter naturellement à *Ithobal*, qui est le principal sujet de la phrase; & non pas à *Nebucadnezar*, comme MEGERLIN a fait. Que si la phrase est équivoque, on n'a qu'à consulter la Chronologie même; on y lira ces paroles: [g] *Ithobalo . . . . anno regni septimo, Nabuchdonosor anno regni primo bellum infert, & Tyrum obsidet.* Enfin, à quoi bon lui opposer l'autorité de SCALIGER, dont on parle ainsi à la fin de la même page? *Sed in tantas absurditates abripuit suus bonum temporum calculus manifeste erroneus, ut mirum sit, eum habere tot sectatores.*

a) Scal. Frag. p. 36. Prol. p. 39. 8. b) Calvis. A. M. [illegible] p. 216. & 217. a. Bohm p. [illegible] c) Petav. D. T. IX, 63. p. 159. & ... cap. 69. p. 82. a. 8. d) Periz. Babyl. p. 352. e) Megerl. cap. 8. p. 71. f) Calvis. Isag. cap. 30. f. p. 126. a. g) A. 3335. p. 216. a. & A. 3342. p. 217. a.

MEGERLIN peut en juger comme il lui plaira: mais pour moi, je n'approuve, ni la rudesse de sa critique, ni l'occasion qu'il a choisie pour la faire. Quoi que cette correction de SCALIGER, ne soit pas assez fondée, je ne suis point surpris, qu'elle ait été approuvée par ses sectateurs, & même par ses adversaires. Elle ne suppose rien, qui ne puisse être arrivé naturellement, par la précipitation, ou l'inadvertance d'un Copiste, & l'on peut l'admettre sans faire aucun autre changement, au passage de JOSEPH, ou de MENANDRE.

3. LES

P. J. 4129. 3. LES DEUX corrections précédantes, ne satisfaisant pas
A. C. 585. M. PERIZONIUS, il en a imaginé une troisiéme, qu'il nous donne
JUGES. comme la vraie. [b] *Nam*, dit-il, *puto me* VERAM *invenisse viam ad omnia in pulcherrimam redigenda concordiam.* D'abord il corrige la somme des années, de la maniére, que j'ai dit [c] ci-dessus. En suite, il veut qu'ici, [d] au-lieu de ces mots, ἑβδόμῳ μὲν γὰρ ἔτει, qu'on voit aujourd'hui dans le texte, on lise, εἰκοστῷ μὲν γὰρ καὶ τρίτῳ ἔτει. Aprés quoi il retorque contre SCALIGER & PETAU, les mêmes raisons qu'ils ont alléguées, pour défendre leur correction: & appuie la sienne, par quelques faits historiques, qui à la vérité me paroissent forts. Mais ses deux corrections, font trop de changement au texte, pour être goûtées: au-lieu que les deux précédantes, ne supposent que l'ômission d'un ou deux mots; chose fort ordinaire à ceux qui copient.

a) Periz. Babyl. p. 344. 351. b) p. 354. c) Sus p. 84. d) Periz. p. 351.

4. J'APPROUVE encore moins, ce qu'il soûtient, dans ce même endroit, que [a] si on ne corrige le passage de JOSEPH, on ne sauroit tirer aucun avantage de son Extrait des Annales des Tyriens. *Quid enim quaeso*, dit-il, *ad spatium dicti intervalli in Historia Judaica probandum, ex Tyriorum Annalibus, juvant nos illi LIV. anni, quando nescimus, cum quibus Judaicis, aut etiam Nebucadnezaris annis illi conveniant. Et tamen ex* JOSEPHO *eruere id non possumus, nisi si in proximis sequentibus recte emendatis id inveniamus.* J'avoue, qu'il n'est pas possible, que le Siége de Tyr ait commencé l'*An 7e. de Nabuchodonosor*: & que cette Date doit être nécessairement corrigée. Mais indépendamment de cette correction, l'*Extrait des Annales* a son usage: & qui plus est, il nous montre, de quelle façon la correction de JOSEPH se doit faire. Voici comment. *L'An 14e. d'Irom*, [b] & l'An 1r. de *Cyrus* Roi de Babylone répondent à l'An P. J. 4176. De là, remontez, vers le commencement de la Table précédante, vous trouverez, que *le Siége de Tyr* commença l'An P. J. 4129. Or tout le monde peut savoir, par le moyen du *Canon Astronomique*, que l'An P. J. 4129. fut *l'An vintiéme* du régne de Nabuchodonosor. Par conséquent, Tyr a du être assiégée cette Année-là, suivant l'Extrait des Annales de Tyr.

a) Periz. p. 355. b) Sus. p. 85.

EST-IL DIFFICILE aprés cela, de conjecturer, que quelque Copiste de JOSEPH, ou peut-être JOSEPH lui-même, a écrit par

† inadver-

inadvertance, l'An *septiéme*, pour l'An *vintiéme*: & qu'au lieu de ἑβδόμῳ, il faut lire, εἰκοστῷ. Le changement est petit; puisque de six Lettres, dont châque mot est composé, il y-en a trois de semblables. Quand nous serons parvenus au Régne de Nabuchodonosor, le Lecteur verra, que cette correction s'accorde dans la derniére éxactitude, avec les Faits historiques, que M. PERIZONIUS a alléguez pour son sentiment. Nous y rapporterons aussi quelques particularitez, touchant le Roi *Ithobal*, qu'on voit à la tête de cet Extrait: & qui ne peuvent être commodément expliquées, qu'en cet-endroit-là. C'est assez pour le présent, que nous ayons fixé le tems de ce *second Catalogue* des Rois de Tyr. P. J. 4129. A. C. 585. JUGES.

CHAPITRE II.

ROIS DE SYRIE.

LA SYRIE située au Septentrion de la Palestine, a été divisée en plusieurs Provinces, où il y a eû anciennement divers Rois: mais nous n'en savons rien d'assûré, que ce que l'Ecriture Sainte en dit. Un Passage de NICOLAS DE DAMAS, que JOSEPH nous a conservé, n'enseigne presque rien de nouveau: & paroît quelquefois, plus propre à embarrasser l'Histoire de ces Rois, qu'à l'éclaircir; comme on le verra dans la suite. L'Ecriture ne commence à parler des Rois de Syrie, que sous le régne de David: & autant que nous en pouvons juger, leur Royaume finit un peu avant celui d'Israël.

§. I.

ADAREZER.

ROI DE SOBA.

P. J. 3684. A.C. 1030. ADAREZER.

L[a] DAVID, ayant vaincu *les Philistins*, & *assujetti les Ammonites*, *défit aussi Adarézer* (1) *Fils de Rehob*, *Roi de Soba*, (2) *vers Hemath*: (Vulg. *regionis Hemath*) *comme* (3) *il marchoit pour étendre les limites de son Empire, jusqu'au Fleuve d'Eufrate*. La Vulgate a traduit ces derniers mots, *Ut dominaretur super flumen Euphratem; Et ut dilataret imperium suum usque ad flumen Euphratem.* Ce sens a été suivi par [b] SALIAN, qui dit, *Ut eam sibi regionem vendicaret*: & par [c] BOCHART, qui s'exprime ainsi: *Ut ad Euphratem imperii sui limites*

Digitized by Google

P. J. 3684. A.C. 1030. ADAREZER. *propagaret.* Je fais cette remarque, parce que la phrase Hébraïque, a quelque chose d'un peu obscur, de même que la Version des LXX (ἐπιςῆσαι τὴν χεῖρα αὐτοῦ) trop litterale en cet endroit.

a) 2 Sam. VIII. 1-4. & 1 Chron. XVIII. 1-4. b) Salian. A. 1993. N. 1. c) Bochart, Phaleg. II. 6. p. m. 88. d.

DANS ce Combat (4) *David lui prit 1700. hommes de cheval,* (ou *1000. Chariots & 700. hommes de cheval*) *avec 20. mille hommes de pied; coupa les jarrets* des chevaux *de tous les chariots, & ne reserva que cent chariots.* JOSEPH rapporte la même histoire de cette maniére: [a] *Ensuite il fit la guerre à Adrazar fils d'Araüs* (M. D'ANDILLY a écrit, *d'Arach;* comme RUFFIN & GELENIUS.) *Roi de la Sophéne, & l'ayant attaqué prés de l'Eufrate, lui tua deux mille hommes de pied, & cinq mille de cheval; Il prit aussi mille chariots, dont il ne garda que cent, & brûla le reste.*

a) Ant. VII. 5. p. 221. d. e.

1. C'EST ICI le premier Roi de Syrie, dont l'Ecriture fasse mention. Dans le Chapitre VIII. du II[d]. Livre de Samuël, le Texte Hébreu le nomme *Adadézer*, par une légére méprise des Copistes, que [a] la grande ressemblance du ר & du ד a d'abord trompez. Mais dans la suite, [b] le Texte Hébreu l'appelle *Adarézer*, comme la Version Gréque le nomme toûjours Ἀδραάζαρ, & la Vulgate, *Adarézer.*

a) Cappel Crit. sacr. I. 7. N. 2. p. 25. Usser. A. M. 2960. p. 53. al. 30. b) 2 Sam. X. 16. 19.

2. SUIVANT BOCHART, [a] *la Syrie de Soba avoit l'Eufrate, pour ses limites à l'Orient, & la Terre de Chanaan, avec la Syrie de Damas à l'Occident.* Ses raisons semblent assez bonnes. Mais il faut qu' *Adarézer* commendât aussi [b] *par delà le Fleuve* d'Eufrate; puisqu'*il en fit venir de nouvelles troupes:* comme nous le verrons dans la suite. JOSEPH n'a peut-être pas mal rencontré, quand il a dit, qu'*Adrazar* étoit *Roi de la Sophéne.* (τῆς Σωφήνης.) Car suivant STRABON, [c] *l'Eufrate coulant vers le Midi* (πρὸς νότον) *laisse à la gauche,* (ἀριστερᾷ.) l'*Asicinsine & la Sophéne.* (Σωφηνήν.) La situation de ce païs est marquée plus éxactement dans [d] un autre passage du même Géographe, que [e] CELLARIUS a rapportée: auquel il sera bon, d'en joindre un troisiéme, où STRABON dit, que [f] *la Sophéne a eû* autrefois, ses Rois ou ses *Princes.* (Δυνάσται δὲ κατεῖχον τὴν Σωφηνήν.)

a) Bochart. ubi supra. b) 2 Sam. X. 16. & 1 Chron. XIX. 16. c) Strabo, XI. p. 521. d) p. m. 527. e) Cellar. Geogr. T. II. p. 235. f) Strabo XII. p. 555. init.

3. QUEL-

Digitized by Google

3. QUELQUE parti que l'on prenne, l'*Eufrate bornoit le Royaume d'Adarézer.* C'étoit du côté de l'Occident, si l'on suit JOSEPH: ou à l'Orient, si l'on s'en tient à BOCHART. Comment peut-on dire, qu'*Adarézer marchoit pour étendre ses limites jusqu'à l'Eufrate?* C'est pourtant ainsi, que l'entendent plusieurs Interprétes: & parmi les Chronologistes, [a] CODOMAN, [b] CALVISIUS, & [c] SALIAN. Il est vrai, que la phrase paroît équivoque: & c'est apparemment, pour cela, qu'USSERIUS [d] s'est exprimé d'une maniére indéterminée. Mais il vaut beaucoup mieux dire, avec TREMELLIUS, M. LE CLERC, & divers autres, que c'est *David*, qui aprés avoir dompté les Philistins & les Ammonites ses voisins, *marchoit pour étendre sa domination jusqu'à l'Eufrate.* Dieu l'avoit promis à Abraham. [e] Je donnerai (LXX. δώσω. Vulg. *dabo.*) *à vos descendans*, lui disoit-il, *ce païs depuis le Fleuve d'Egypte, jusqu'au grand Fleuve, qui est l'Eufrate.* Il avoit souvent renouvellé [f] la même promesse aux Israëlites: & avant même, que [g] Salomon eût eû quelque guerre, *il avoit sous sa domination tous les Royaumes, depuis le Fleuve* d'Eufrate, *jusqu'à la frontiére d'Egypte.*

P. J. 3684. A.C. 1030. ADAREZER.

a) Codom. A. 3082. p. 20. a. *b*) Calvis. A. 2903. p. 190. *c*) Salian. A. 2993. *d*) Usser. A.M. 2960. p. 53. al. 30. *e*) Genese XV. 18. *f*) Deut. I. 7. XI. 24. Josué I. 4. *g*) 1 Rois IV. 21. 24.

4. POUR CE qui est du tems qu'arriva cette défaite d'Adarézer, [a] JAQUES CAPPEL la rapporte à l'An XI. de David; [b] USSERIUS à l'An XII. [c] CODOMAN, [d] CALVISIUS & [e] le P. SALIAN, à l'An XIII. du même Roi; [f] BUNTING, à l'An XIV: & par la suite de l'histoire, il ne semble pas, qu'on puisse la retarder davantage.

a) J. Capp. A. 2949. p. 138. a. *b*) Usser. A. M. 2960. p. 53. al. 30. *c*) Codom. A. 3082. p. 20. a. *d*) Calvis. A. 2903. p. 190. b. *e*) Salian. A. 2993. *f*) Bunt. A. 2903. p. 53. f.

II. QUELQUE tems aprés, [a] le Roi des Ammonites, ayant fait un traitement indigne, aux Ambassadeurs que David lui avoit envoyez, pour le féliciter de son avénement à la couronne; & jugeant bien que David, avec toutes ses forces, lui viendroit tomber sur les bras: il envoya mille talens d'argent, aux Syriens de son voisinage, parmi lesquels sont nommez [b] *les Syriens de Soba*, qui étoient les propres sujets d'Adarézer. Ils envoyérent 32. ou 33. mille hommes, qui voulurent combattre à part: mais ils furent battus, les uns & les autres, par Joab & par Abisai son Frére. Cette perte n'étonna pas les Syriens. Pour la

 repa-

P. J. 3684. reparer, s'il étoit possible, leur [c] Roi *Adarézer fit venir de nouvelles*
A.C. 1030. *troupes de delà le Fleuve.* Le Texte Hébreu, la Version Gréque, & la
ADAREZER. Vulgate, le disent unanimement. Ce qui favorise le sentiment de JOSEPH, qui appelle *Adrazar, Roi de la Sophéne:* car *la Sophéne*, comme je l'ai dit, étoit *par delà* l'Eufrate.

a) Sam. X. 1 Chr. XIX. b) 2 Sam. X. 6. c) v. 16.

LA VERSION Gréque ajoûte ici le mot de *Chalamac*, (χαλαμάκ) que je n'entens point; & qu'on ne peut construire, qu'avec celui de *Fleuve*, qui le précéde. Ce mot manque pourtant, dans le Ms. D'ALEXANDRIE: ce qui doit le rendre suspect. [a] Peut-être a-t-il donné lieu à la faute qu'on voit aujourd'hui, dans l'endroit de JOSEPH, où ce Prince est appellé [b] *Chalaman Roi des Syriens, qui sont au delà de l'Eufrate.* Sur quoi M. HUDSON remarque, que *les meilleures Exemplaires* de l'Ancienne Version Latine, lisent *Chalmantum* & les autres *Adrazarum.* J'ignore quels sont ces éxemplaires, qu'il appelle *melioris notæ:* Mais je n'ai trouvé le nom de *Chalaman*, dans aucune de 5. Editions Latines, que j'ai vûës; & qui toutes ont précédé la première Edition Gréque, faite à Bâle l'An 1544. De ces 5. Editions, les deux plus anciennes [c] ont *Adadézer.* La troisiéme, & la cinquiéme [d] *Adrazarum:* & la quatriéme, [e] *Adrazum.* Ainsi nous avons tout lieu de croire, que le nom de *Chalaman*, a été fourré dans le Grec, par l'ignorance de quelque Copiste.

a) Hudson. p. 295. Not. t. b) Ant. VII. 7. p. 224. f. c) Venise 1499. fol. 54. a. Paris, 1513. fol. 58. e. d) Bâle 1524. p. 193 com. Paris. 1535. p. 158. e) Paris, 1528. fol. 70. a.

CES NOUVELLES troupes étoient [a] *commandées par Sobac ou Sophac Général de l'Armée d'Adarézer.* David l'ayant appris, passa le Jourdain, & marcha contre eux en personne. La bataille s'étant donnée, auprés d'*Hélam*, ville de la dépendance d'Adarézer; sept-cens chariots des Syriens y furent défaits, le Général Sobac tué, & quarante mille hommes taillez en pieces. Alors *les Rois vassaux d'Adarézer*, demandérent à David la paix, & l'obtinrent, à condition de lui être tributaires, & de ne plus secourir les Ammonites. Ceci arriva l'An XV. de David, selon [b] CODOMAN, & [c] BUNTING; l'An XVIII. selon [d] SALIAN, & l'An XIX. selon [e] USSERIUS.

a) 2 Sam. X. 16-19. & 1 Chron. XIX. 16-19. b) Codom. A. 3084. fol. 20. a. c) Bunt. A. M 2905. fol. 54. a. d) Salian. A. 2997. Epit. p. 443. e) Usser. A. M. 2968. p. 54. al. 30.

§. II.

Digitized by Google

§. II.

THOU, ROI DE HAMATH.

[a] TOHI, ou *Thoü*, Roi de Hamath, ayant appris la défaite d'Adarézer, de qui il étoit ennemi, envoya *Joram* ou *Adoram* son fils, au Roi David, pour le féliciter de sa victoire. Il y joignoit divers vaisseaux d'or, d'argent & de cuivre, que David consacra à Dieu; avec l'argent & l'or, qu'il avoit ramassé de plusieurs conquêtes. P. J. 3684. A. C. 1030. ADARÉZER.

a) 2 Sam. VIII. 9-11. & 1 Chron. XVIII. 9-11.

SUIVANT la narration naturelle de l'Ecriture, cette Ambassade fut envoyée à David, d'abord aprés la premiére défaite d'Adarézer, & quelque tems avant la seconde. [a] Mais JOSEPH semble ne la rapporter, qu'aprés l'entiére ruïne d'Adarézer. Cela importe fort peu, à nôtre Chronologie, puisque nous ne savons de ce Roi Tohü, que le peu qu'on vient de lire.

a) Ant. VII. 6. p. 222. d.

IL N'IMPORTE pas davantage, de savoir où étoit le lieu de sa résidence. Dans la Tribu de Nephtali, à l'extrêmité Septentrionale de la Palestine, il y avoit une ville nommée *Hamath*, ou *Emath*, dont l'Ecriture parle souvent. Le même nom a aussi été donné à deux autres villes plus éloignées, à qui dans la suite les Macédoniens donnérent des noms formez de ceux d'*Epiphane*, & d'*Antiochus*. Quelques Savans ont crû, qu'il s'agissoit ici de l'une ou de l'autre de ces deux derniéres Villes, qui étoient proprement dans la Syrie. Mais [a] M. CELLARIUS a crû, que c'étoit la premiére, qui n'étoit pas loin de Damas, dont nous allons parler dans la suite.

a) Cellar. Geogr. T. II. p. 281. 282.

§. III.

ADAD I. ROI DE DAMAS.

XXX. ANS.

LORSQUE David & Adarézer se rencontrérent pour la premiére fois, & qu'ils se préparoient à donner bataille: ou peut-être, qu'ils en étoient déja aux mains; [a] *les Syriens de Damas s'étant mis en chemin, pour aller au secours d'Adarézer, David* triomphant vint les rencontrer, P. J. 3684. A. C. 1030. ADAD I.

Digitized by Google

P. J. 3684. *leur tua vingt-deux mille hommes, mit des garnisons dans la Syrie de Da-*
A.C. 1030. *mas, & se la rendit tributaire.*

ADAD I.

a) 2 Sam. VIII. 5. 6. & 1 Chr. XVIII. 5. 6.

1. CETTE RENCONTRE doit être distinguée de la précédante. [a] CALVISIUS l'a fait, par un *paulo post*, devant la seconde: & [b] le P. SALIAN, en disant, que les troupes de Syrie, *tardius venisse videntur.* USSERIUS les a pourtant confonduës. [c] Aprés avoir dit, que *les troupes auxiliaires de la Syrie de Damas, se joignirent à Adadézer*, il ajoûte: *Verum, Hadadezeris exercitu profligato, David 22. Syrorum Damascenorum millia interemit* Mais ce sont deux actions différentes. Dans l'une, on fit des prisonniers; dans l'autre, on trouve des morts; & les nombres ne sont pas tout à fait les mêmes. D'ailleurs, Adarézer commandoit en personne, dans la premiére, qui se passa trés-apparemment, prés de l'Eufrate; au-lieu que l'Ecriture, ne nomme, ni le lieu où le second combat se donna, ni le Chef qui commandoit les Syriens.

a) Calvis. A. 2903. p. 190. f. *b*) Salian. A. 2993. n. 4. *c*) Usser. A. M. 2960. b. p. 53. al. 30.

2. L'HISTORIEN JOSEPH, voulant suppléer à l'un & à l'autre, l'a fait de cette maniére: [a] *Adad*, dit-il *Roy de Damas & de Syrie, qui estoit fort ami d'Adrazar, ayant appris, que David lui faisoit la guerre, marcha à son secours avec une grande armée. La bataille se donna proche de l'Eufrate. Adad fut vaincu, perdit vingt mille hommes, & le reste se sauva à la fuite.* Là-dessus, il rapporte un passage de NICOLAS DE DAMAS, conçû en ces termes: [b] *Long-temps aprés le plus puissant de tous les Princes de ce païs nommé Adad, regnoit en Damas & dans toute la Syrie, excepté la Phénicie. Il entra en guerre avec David Roy des Juifs; & aprés divers combats, fut vaincu par luy dans une grande bataille, qui se donna auprés de l'Eufrate, où il fit des actions dignes d'un grand Capitaine & d'un grand Roi.*

a) Ant. VII. 6. init. *b*) Nicol. Damasc. Hist. Lib. IV.

3. GROTIUS, ayant cité ce passage, ajoûte: [a] *Adadus ille Josepho* Ader *dicitur*, Adores JUSTINO *ex* TROGO. Aucun de ces articles n'est exact. 1. JOSEPH appelle ce Roi *Adad*, comme NICOLAS DE DAMAS, qu'il cite; & non pas *Ader*. 2. Pour ce qui est de JUSTIN, voici ses paroles: [b] *Judæis origo Damascena.... Nomen Urbi à Damasco Rege inditum.... Post Damascum Azelus, mox Adores, & Abraham,*

hem, *& Israël Reges fuere. Sed Israbelem felix decem* (duodecim) *filiorum proventus majoribus suis clariorem fecit.* Outre que dans ces paroles il régne une ignorance excessive de l'Origine des Juifs; il n'y a aucun rapport entre *Adores*, qui y est nommé, & *Adad*, dont parle JOSEPH, OU NICOLAS DE DAMAS qu'il cite. P. J. 3684. A.C. 1030.

a) Grot. de verit. Rel. Chr. Lib. III. c. 16. not. 1. b) Just. Hist. XXXVI. 2.

4. JOSEPH comme on voit, [a]distingue *Adad Roi de Damas & de Syrie*, *d'Adrazar Roi de Sophéne*, (ou *des Sophoniens*, comme M. D'ANDILLY a traduit,) & SCALIGER, qui a fait quelques [b] Notes sur ce Fragment de NICOLAS, suppose qu'Adad, dont cet Historien parle, étoit le Chef des troupes auxiliares de Syrie, *quem Scriptura sacra 2 Samuelis VIII. 5. non nominat.* Cette distinction n'a point parû fondée à M. MARSHAM. [c] *Est autem*, dit-il, *irrita distinctio ista.* Mais ses raisons m'ont parû foibles: & je ne voi pas qu'on puisse équitablement contredire JOSEPH, qui avoit comparé ce que l'Ecriture Sainte dit de ces Rois, avec ce qui en étoit dit dans l'Histoire de NICOLAS DE DAMAS.

a) Ant. VII. 5. b) Scal. Emend. in Fragment. p. 47. c) Marsh. p. 330. al. 346.

5. QU'ADAD & Adarézer soient le même Roi, comme veut MARSHAM, ou que ce soient deux Rois différens, comme JOSEPH le suppose; NICOLAS DE DAMAS dit, [a] qu'*aprés la mort de ce Prince*, *ses descendans*, *qui portérent tous son nom de même*, *que les Ptolémées en Egypte*, *regnérent jusques à la dixiéme génération*, *& ne succedérent pas moins à sa gloire*, *qu'à sa couronne.* Dans la suite JOSEPH dit encore, [b] *qu'ils vantent fort l'antiquité de leur race:* mais ajoûte-t'il, *sans considérer*, *qu'il n'y-a pas onze cens ans*, *qu'ils régnoient.* On sent bien, que JOSEPH n'a pas voulû éxagérer en leur faveur. En effet depuis l'An X[e]. de David, jusqu'à l'An I. de Vespasien, que Jérusalem fut détruite, il y a onze cens-ans justes selon mon conte.

a) Ant. VII. 6. p. 222. a. b) IX. 2. p. 306. f.

§. IV.

§. IV.

ADAD II. ET REZON, USURPATEURS. VI. ANS.

P. J. 3714. A.C.1000. ADAD II. Je mets deux noms à la tête de cette Section, parce que je ne sai point, lequel des deux, où d'Adad, où de Rézon régna véritablement en Syrie, ou s'ils y régnérent tous deux. [a] *Hadad regnat super Syriam*, selon CODOMAN: [b] *& toti dominatur Syriae*, selon CALVISIUS. Mais [c] SALIAN, USSERIUS, MARSHAM, nôtre Version ordinaire, l'Espagnole de 1569. & plusieurs Interprétes citez dans l'Abregé des Critiques veulent, que ce soit *Rézon*. Leur histoire est un peu brouillée, dans la Version des LXX. Voici comment elle est rapportée dans le Texte Hébreu, & dans la Vulgate.

a) Codom. A. 3110. p. 22. a. b) Calvis. A. 2931. p. 191. b. c) Salian. A. 3057. n. 5. Epit. p. 492. b. Usser. A. M. 3064. p. 64. al. 36. b. Marsh. p. 330. al. 346.

I. [a] Dieu suscita *un adversaire à Salomon, savoir Adad de la Race Royale d'Edom. Il étoit encore jeune, lorsque* [b] *Joab travailloit à détruire les Iduméens. S'étant échappé il s'enfuit en Egypte, où il épousa la Belle-Seur du Roi. Mais aprés la mort de Joab*, ([c] que Salomon fit mourir, au commencement de son régne,) *Adad retourna dans son païs.* L'Historien continuë de cette maniére: [d] *Dieu suscita un autre adversaire à Salomon, savoir Rézon fils d'Eljada. S'en étant fuï d'auprés de son Seigneur Adarézer, Roi de Soba, il assemble des gens contre lui: & fut Chef de quelques bandes*, (Vulg. *Latronum.*) *Lorsque David les défit. Etant allez à Damas, ils y habitérent & y régnerent.* (Vulg. *& constituerunt eum Regem in Damasco.*) *Il fut ennemi d'Israël tout le tems de Salomon. Voila le mal*, (LXX. αὕτη ἡ κακία, Vulg. *Et hoc est malum*,) *que fit Adad, qui étoit aigri contre Israël, & régna en Syrie.* (LXX. ἐν γῇ Ἐδώμ.)

a) 1 Rois XI. 14-22. b) 2 Sam. VIII. 15. 16. c) 1 Rois II. 28. & suiv. d) XI. 23-25.

Joseph recite la premiére partie de cette histoire, sans aucune diversité essentielle: & la joint de cette maniére, avec la seconde: [a] *Quand Ader* (c'est ainsi, que JOSEPH & les LXX. appellent *Adad*) *fut arrivé en Idumée, il s'en alla en Syrie trouver un certain Raazar*, (c'est *Rézon*,) *qui s'étoit revolté contre son Seigneur Adraazar, Roi de Sophé-*

Digitized by Google

Sophéne: & qui avec une troupe de voleurs, pilloit la campagne. Il fit P. J. 3714.
alliance avec lui, & s'empara d'une partie de la Syrie. Il y fut déclaré A.C. 1000.
Roi: & par de fréquentes courses il fit beaucoup de mal sur les terres des ADAD II.
Israëlites, qu'il ravagea durant la vie de Salomon.

a) Ant. VIII. 2. p. 273. f.

2. A CE RECIT historique, nos Savans ont ajoûté quelques particularitez peu importantes. Plusieurs [a] Interprétes disent par exemple, que Rézon se trouva à la premiére Bataille, où Adarézer fut défait. [b] SALIAN ajoûte, que c'étoit *un des Chefs d'Aderézer.* Mais CALVISIUS & USSERIUS prétendent, qu'il commandoit *les troupes auxiliaires de Syrie;* & presque tous assûrent, que *Rézon voyant, que la victoire panchoit du côté de David, il abandonna Adarézer & s'enfuit.* Ce ne sont là, que des conjectures, dont aucune n'est impossible: mais dont aucune n'est suffisamment fondée.

a) Apud Polum. b) Salian. A. 3057. n. 5. Epit. p. 492. b.

3. IL Y-A PLUS de certitude par rapport au tems. Adad quitta l'Egypte, aprés avoir *appris que David & Joab étoient morts.* De là vient, que [a] CODOMAN, [b] CALVISIUS & [c] USSERIUS rapportent cette histoire à l'An 3[e]. 2[d]. ou 1[r]. de Salomon. D'autre part l'Auteur du *Livre des Rois*, n'en parle, qu'à la fin de la Vie de Salomon, & immédiatement avant la Revolte de Jéroboam, c'est pourquoi [d] le P. SALIAN la renvoie à l'An 38. du Régne de Salomon. Mais cette question est moins de Chronologie, que de Critique.

a) Codom. A. 3110. p. 22. a. b) Calvis. A. 2931. p. 191. b. c) Usser. A. M. 2990. p. 57. al. 32. d) Salian. A. 3057. n. 5. p. 492. b. Epit.

4. LA DIFFICULTE en est reconnuë. *Razonis historia,* dit le P. SALIAN, *propter brevitatem obscurius habetur in Scriptura.* Cela vient, ou de ce qu'on n'entend pas assez bien la Langue de l'Original; ou de ce que les Copistes en ont altéré le sens. VATABLE, qui étoit Professeur Royal en Hébreu, avouë, qu'il y-manque plusieurs choses. *Subaudienda multa,* dit-il: & M. LE CLERC: *Qui Hebraice sciunt, facile intelligunt hic aliquid deesse; sed conjectura suppleri nequit.* Je n'ai qu'une seule remarque à faire.

5. DE XII. VERSETS, qui renferment ces deux histoires, il y en a 9. qui regardent uniquement *Adad:* & des 3. autres il y en a prés de la moitié, où Adad a encore quelque part. D'où l'on doit juger, qu'*Adad* est le principal sujet de toute l'histoire: & s'il y a quelque

P. J. 3714. Verbe, ou quelque Pronom, qui par la construction puisse être rap-
A.C.1000. porté à Adad, ou à Rézon; les Loix de la Grammaire nous obligent
ADAD II. à le rapporter plûtôt à Adad: ou au-moins de ne pas l'en exclurre. Ainsi quand nous lisons, qu'*Ils allérent à Damas*, qu'*ils habitérent & y régnérent;* il faut entendre, qu'*Adad régna à Damas*, aussi bien que *Rézon*, qui a été nommé le dernier: Et quand aprés ces paroles: *Voilà le mal, que fit Adad*, l'Historien ajoûte, qu'*il fut aigri contre Israël;* & qu'il *régna en Syrie;* ceci doit s'entendre non pas de Rézon, mais d'*Adad*, qui vient d'être nommé le dernier. Je croi donc, que JOSEPH est entré dans l'esprit de l'Ecriture, lorsqu'il a représenté ces deux Ennemis, d'Israël & de Salomon, comme s'étant partagé une partie de la Syrie de Damas, dont ils s'étoient emparez. Mais aucun d'eux, n'en doit être regardé comme légitime Roi. Adad étoit un Iduméen, & Rézon étoit un Sujet rebelle.

§. V.

HESJON. XXXVI. ANS.

P. J. 3720. S'IL EST VRAI, que [a] *les successeurs* du premier Adad, aient ré-
A. C. 994. *gné jusqu'à la dixiéme génération*, comme NICOLAS DE DAMAS
HESJON. l'assûre; il faut, ou qu'ils aient conservé une partie de la Syrie, pendant que l'autre étoit occupée par les deux Usurpateurs, dont je viens de parler: ou qu'aprés la mort de ces derniers, les légitimes héritiers aient recouvré la couronne de leur Pére. *Le plus illustre* de ces descendans, suivant le méme Historien, *ravagea les environs de Samarie, du tems d'Achab Roi* d'Israël. La même chose est rapportée [b] dans l'Ecriture, qui donne le nom de *Bénadad*, à ce Roi: aprés avoir dit, quelques Chapitres auparavant, que [c] *Bénadad* étoit *Fils de Tabrimon, & petit-fils d'Hesjon, Roi de Syrie, demeurant à Damas.* Ces derniéres paroles sont équivoques, par la construction. JUNIUS & M. LE CLERC, les rapportent à *Bénadad;* de même, que la Vulgate, qui traduit *Regem Syriæ, qui habitabat in Damasco.* Mais les LXX. les rapportent à *Hesjon*, dernier nommé: Βασιλέως Συρίας, τȣ̃ κατοικȣ̃ντος ἐν Δαμασκῷ. De quelque maniere qu'on traduise, *Hesjon* étoit Grandpére de *Bénadad, Roi de Syrie à Damas.* Il étoit aussi descendu d'*Adad I.* pareillement *Roi de Syrie à Damas.* Pourquoi ne dirons-nous pas, nonseulement, qu'*Hesjon fut Roi de Syrie à Damas;* mais encore qu'il fut

Fils

Digitized by Google

Fils d'Adad I. C'est ma conjecture : & je ne vois aucune raison, qui s'y oppose. P. J. 3720. A. C. 994. HESJON.

a) Ant. VII. 6. p. 222. a. b) 1 Rois XX. & suiv. c) XV. 18.

CELLE de [a] JUNIUS, & de quelques autres Interprétes, c'est que *peut-être Hesjon est le même que Rézon*, dont j'ai parlé: & [b] MARSHAM le dit, sans *peut-être*. Il insinue même, ce qu'USSERIUS [c] dit expressément, qu'Hesjon ou Rézon est le même, que *le premier Roi des Syriens de Damas, que* NICOLAS *appelle Adad*. Si cela est, il faut, que ces trois Rois, *Adad*, (ou Rézon) *Tabrimon & Bénadad*, aient régné 160. ans. Car suivant USSERIUS le premier fut défait par David l'An du Monde 2960. & le dernier [d] étoit mort *depuis peu (nuper)* l'An 3120. Outre le tems, qu'Adad avoit déja régné, avant sa premiére défaite, on se persuadera difficilement, que trois Rois de suite, le Grand Pére, le Pére, & le Fils aient régne chacun 53. ans ou d'avantage.

2960
160
3120

a) Junius, Piscator, Menochius, Malvenda. Ap. Polum. b) Marsh. p. 330. al. 346. c) Usser. A. M. 2960. 3064. p. 53. 64. al. 30. 36. b. d) A. M. 3120. p. 71. f. al. 40. b.

§. VI.

TABRIMON, F.

XXXII. ANS.

CET INCONVENIENT ne se rencontre point dans ma conjecture. En donnant 36. ans, au régne d'Hesjon, & 32. ans à Tabrimon, c'est à dire 68. ans pour le Pére & le Fils, nous remplirons tout le tems, qui est nécessaire, pour arriver au régne de Bénadad. C'est tout ce que nous pouvons dire sur ces deux Rois, dont nous ne savons, que les Noms. P. J. 3756. A. C. 958. TABRIMON.

§. VII.

BENADAD I.

XXV. ANS.

ON A DEJA VU [a] dans le II. Livre de cet Ouvrage, que [b] Baasa troisiéme Roi d'Israël, ayant attaqué Asa, Roi de Juda, ce dernier envoya une grosse somme d'argent à *Bénadad fils de Tabrimon*, & *petit-fils de Hesjon, Roi de Syrie, qui residoit à Damas;* Le priant de P. J. 3788. A. C. 926. BENADAD I.

venir

Digitized by Google

P. J. 3788. venir à son secours, en considération de *l'alliance, qui étoit entre eux*,
A. C. 926. & qui *avoit été entre leurs Péres:* savoir Abias & Tabrimon. On a
BENADAD aussi vû, que cette circonstance n'a pas été ômise par [d] JOSEPH, qui
I. rapporte ainsi l'effet de cette Ambassade: *Ce Prince receut l'argent, & envoya aussi-tost une armée dans les terres de Baaza. Elle y fit de grands ravages, brûla quelques villes, saccagea Gelam, Dam & Abelma, & obligea ainsi Baaza*, de se retirer *pour défendre son propre païs.*

a) Sus II. §. II. p. 302. *b*) I Rois XV. 17-21. & 2 Chron. XVI. 1-6. *c*) Ant. VIII. 6.

P. J. 3795. J'AI RAPPORTE cette guerre à la derniére Année de Baasa,
A. C. 919. qui mourut, suivant mes Tables, l'An 3795. de la Période Julienne; &
Ex. 727. il est visible, qu'on ne peut la rapporter plus tard: mais je ne voi rien, d'ou l'on puisse conjecturer, si Bénadad étoit au commencement de son régne, ou s'il régnoit depuis long-tems. J'en ai mis le commencement 6. ou 7. ans avant cette Guerre, aprés laquelle il régna 20. ans ou environ: car il ne me paroît pas vrai-semblable, qu'il en ait régné encore 25. par les raisons, que j'alléguerai dans la Section suivante.

§. VIII.

BENADAD II.

XXIV. ANS.

P. J. 3814. I. SOUS LE REGNE d'Achab, 7e. Roi d'Israël, il y eut une séche-
A. C. 900. resse de 3. ans, ou 3. ans & demi, dont nous avons parlé [a] dans
BENADAD le Chapitre des *Rois de Tyr*. JAQUES CAPPEL & le P. PETAU,
II. aprés la Grande Chronique des Juifs, la rapportent à l'An 13. d'Achab, qui suivant mes Tables se rencontre à l'An 3819. de la Période Julienne: & c'est en ce tems ou un peu plûtôt, que je place le commencement du régne de Bénadad II. Fils du précédant. Je n'ai pas pris garde, qu'aucun autre Chronologiste les ait distinguez. Ils ne laissent pas d'être reéllement différens: comme il sera aisé de l'appercevoir, par ce que l'on en va dire.

a) Sus Ch. I. §. 2. n. VII. 3. 4. p. 70. & suiv.

APRES LA SECHERESSE, ou la famine, dont je viens de parler, *Bénadad, Roi de Syrie*, suivi *de trente-deux Rois, alla assiéger Samarie.* Achab [b] *ne se sentant pas assez fort pour en venir à un combat*, con-

consentit d'abord de *remettre entre les mains de Bénadad, ses trésors, ses femmes, & ses enfans, pour en disposer comme il luy plairoit.* Mais Bénadad, ayant demandé encore, de *faire fouiller par tout, & d'emporter ce qu'il voudroit:* on se prépara à la guerre. Deux-cent trente-deux *jeunes Seigneurs*, soûtenus par sept mille hommes, étant sortis, en plein midi de Samarie, attaquérent les Syriens avec tant de vigueur, qu'ils les battirent, & les forcérent de prendre la fuite. P. J. 3822. A. C. 892. BENADAD II.

a) 1 Rois XX. 1-21. Ant. VIII. 8.

II. [a] L'ANNEE *suivante Bénadad revint* avec une armée, qui couvroit la terre, & se campa dans une plaine, où les Israëlites allérent aussi se camper. Les deux armées, fort inégales en nombre, demeurérent six jours en présence, sans en venir aux mains. Le Septiéme de bon matin, la bataille s'étant donnée; cent mille Syriens y furent tuëz, & le reste s'étant sauvé, dans une ville voisine, vingt-sept mille furent accablez par les murailles, qui tombérent. Bénadad, étourdi de cette perte, [b] vint la corde au cou, se remettre à la discretion d'Achab, qui le reçut humainement, & lui accorda la paix, que Bénadad lui proposa, en ces termes: *Je rendrai les Villes, que* MON PERE *avoit prises sur* VOTRE PERE *& vous vous ferez des Places.* (LXX. ἐξόδες. Vulg. *plateas.*) *dans Damas, comme* MON PERE *en avoit fait dans Samarie.* Arrétons-nous un peu, sur ces derniéres paroles. P. J. 3823. A. C. 891.

a) 1 Rois XX. 22. 26. b) v. 31, 32. c) v. 34.

BENADAD a égard à quelque traité, fait sous les régnes précédens, & dont nous ne pouvons dire autre chose, parce que l'Ecriture n'en a point parlé. Mais Bénadad y dit, bien distinctement, que *son Pére* avoit pris quelques villes *au Pére d'Achab.* Le Pére d'Achab, étoit incontestablement *Homri*, qui fut élû Roi l'An 3796. de la Période Julienne, suivant mon conte, & qui ne fut paisible possesseur de la couronne, que 4. ans aprés. Mais qui étoit le Pére de Bénadad? Peut-on hésiter à cette demande? Et n'est-ce pas assez de la faire, pour obliger tous ceux qui l'entendent, à répondre, que c'étoit sans-doute, celui qui faisoit la guerre aux Israëlites, deux ans seulement, avant qu' Homri fût élû Roi, & à qui l'Ecriture donne aussi le Nom de *Bénadad?* Je remarquerai là-dessus, que JOSEPH a ici manqué d'exactitude. Il fait dire à Bénadad, [a] *qu'il rendra les villes des Israëlites, que* LES ROIS SES PREDECESSEURS (οἱ πρὸ αὐτȣ̃ βασιλεῖς) *avoient prises.* TORNIEL & SALIAN, n'ont pas été plus exacts. Le premier [b] dit

P. J. 3823. [b] dit, qu'Achab accorda la paix à Bénadad, *ea duntaxat conditione, ut*
A. C. 891. *redderet civitates, quas tulerat pater eius* AB ISRAEL: Et le second,
BENADAD que [c] Bénadad *reddidit aliquot oppida, quæ* OLIM SYRI *sustulerant*
II. ISRAELITIS. Ils suppriment l'un & l'autre, que ce fut au *Pére d' Achab;* quoique leur Vulgate l'eût trés-expressément marqué, de cette maniére: *Civitates quas tulit* PATER MEUS A PATRE TUO, *reddam;* de même que les LXX. τὰς πόλεις ἃς ἔλαβεν ὁ πατήρ μου παρὰ τοῦ πατρός σου ἀποδώσω σοι. Mais, pour rendre justice à JOSEPH, il faut ajoûter, que si dans cet endroit, il a manqué d'exactitude, il y a supplée dans la suite, comme on le va voir.

a) Ant. VIII. 8. p. 292. d. *b)* Torniel. A. 3135. n. 1. T. II. p. 85. f. *c)* Salian. A. 3135. n. 5. p. 520. a.

P. J. 3826. III. BENADAD, [a] ne s'étant pas acquité de sa promesse, au bout
A. C. 888. de [b] *trois ans*, que dura la paix; Achab se mit en devoir de recouvrer par la force, la Ville de Ramoth de Galaad, qu'on ne lui avoit pas encore renduë. JOSEPH fait là-dessus dire à Achab, [c] que cette Ville, *qui avoit appartenu à son Pére, lui avoit été ôtée par le Pére de Bénadad:* Τοῦ γὰρ πατρὸς αὐτοῦ πρῶτον τυγχάνουσαν, ἀφῃρῆσθαι τὸν ἐκείνου πατέρα: paroles que GELENIUS a traduites d'une maniére incomplette, & qui signifie tout le contraire; *quam de ipsius Syri patre ceperat.* Mais suivant la traduction de M. D'ANDILLY, Achab vouloit *faire la guerre au Roy de Syrie, pour reprendre la ville de Ramoth de Galaad, que le Pere de ce Roy avoit conquise sur Amri son Pére.* Cela est précis: & prouve que JOSEPH regardoit le Bénadad, qui vivoit du tems d'Achab, comme le Fils de celui, qui avoit vécû sous Homri & sous Baasa.

a) J. Capp. A. 3045. p. 154. a. Salian. A 3138. n. 1. p. 521. *b)* Petav. D. T. XIII. P. J. 3817. T. II. p. 539. f. al. p. 295. a. *c)* 1 Rois XXII. 1. & suiv. *d)* Ant. VIII. 9. p. 293. e.

CETTE GUERRE fut plus heureuse pour Bénadad; quoique [a] Josaphat Roi de Juda, eût joint ses forces à celles d'Achab, avec qui il étoit allié; & qu'il s'y trouvât même en personne. Bénadad avoit donné ordre à ses Chefs, de ne s'attacher qu'à Achab: & [b] Achab l'ayant soupçonné, ou en ayant été averti, se déguisa en simple soldat. *Mais le changement d'habit ne changea pas la destinée d'Achab.* Il fut blessé d'une flêche, tirée au hazard; & mourut sur le soir de sa blessûre. La nouvelle en ayant été publiée, pendant la nuit, on congédia l'armée des Israëlites: & les Syriens, qui ne demandoient pas mieux, se retirérent en leur païs.

a) Ant. VIII. c. 10. *b)* Torniel A. 3138. n. 1. Salian. 3138. n. 6. Le Clerc.

IV.

IV. La mort d'Achab termina bien cette guerre: mais elle n'éteignit pas l'envie que Bénadad avoit, de se vanger des affronts qu'il avoit reçûs dans les précédantes. Il ne paroît pas, qu'il ait fait aucune entreprise contre Achasias, fils aîné & successeur d'Achab. La courte durée de son régne, en fut peut-être la cause. Mais Joram ayant succédé à son Frére; [a] Bénadad lui dressa souvent des embûches, dans quelqu'une desquelles il seroit peut-être tombé, si elles ne lui avoient été toûjours découvertes par Elisée. [b] Bénadad, l'ayant soupçonné, essaya de se saisir du Prophéte: mais avec aussi peu de succés, & à sa honte. L'artifice ne lui ayant pas réüssi, il eut recours à la force ouverte. Ayant donc [c] assemblé toutes ses forces, il vint assiéger Samarie, qu'il réduisit [d] aux derniéres extrêmitez de la famine; & jusqu'à [e] celle qui fait frémir la nature. La Ville étant dans ce triste état, [f] Dieu jetta l'épouvante au milieu des Syriens, qui prirent la fuite, pendant la nuit, laissant leurs tentes, leurs chevaux & tout leur bagage, que les Israëlites pillérent le lendemain.

P. J. 3826. A. C. 888. BENADAD II.

a) 2 Rois VI. 8. & suiv. b) v. 13. & suiv. c) v. 24. d) v. 25. e) v. 28. 29. f) VII. 6. & suiv.

V. L'Ecriture parle ensuite d'une [a] famine, qui dura 7. ans: ce qui étant joint au Siége de Samarie, qui apparemment fut fort long, & aux diverses entreprises, que Bénadad avoit faites auparavant, nous méne à la fin du régne de Joram, ou à peu prés. Alors [b] Bénadad étant tombé malade, Hazaël [c] *l'un de ses plus confidens domestiques*, l'étouffa dans son lit, avec un linge mouillé; & se saisit du Royaume. Ainsi Bénadad mourut, comme je le juge, vers l'An 3838. de la Période Julienne, aprés avoir régné environ 24. ans.

a) 2 Rois VIII. 1. 2. 3. b) v. 7. & suiv. c) Ant. IX. 2. p. 306. b.

VI. Voila quelle fut, suivant l'Ecriture, & suivant Joseph, la vie & la mort de ce Prince. Voyons à-présent, ce qu'en dit Nicolas de Damas, dans la suite du passage, cité par [a] Joseph, & dont les premiers articles ont été rapportez ci-dessus. Aprés avoir dit, que *les descendans* du premier Adad *regnérent jusqu'à la dixiéme génération;* il continuë ainsi: *Le troisiéme d'entre eux, qui fut le plus illustre de tous; voulant vanger la perte qu'avoit fait son ayeul, attaqua les Juifs sous le régne du Roy Achab, & ravagea tout le païs des environs de Samarie.* A cela Joseph ajoûte, que *cet Historien a parlé selon la verité.* (οὐ διήμαρτε τῆς ἀληθείας) & Scaliger, [b] qui a fait quelques

Notes,

P. J. 3626. Notes, sur ce Fragment de NICOLAS, dit à ce propos: *Qui melius de*
A. C. 888. *hac re credetur, quam Nicolao, qui Damascenus erat, & ex Damascenorum*
BENADAD *Tabularibus ista deprompserat?* Si cela est, il faudra au moins corriger,
II. ou expliquer favorablement, quelques paroles du passage qu'on vient de lire: & avec cela on justifiera difficilement l'Auteur d'une trop grande flatterie pour ses Rois.

a) Ant VII. 6. b) Scal. Emend. in Fragm. p. 47.

1. LE ROI, dont il s'agit, ne sauroit-être *le troisiéme*. C'est pour le moins, *le quatriéme* des descendans du premier *Adad*: ou *le cinquiéme* de cette Famille. Adad, Hesjon, Tabrimon, Bénadad I, Bénadad II, qui est celui-ci. Mais ce n'est peut-être, que la faute d'un Copiste, qui aura écrit un 3. pour un 5: espéce de faute assez ordinaire.

2. LES PERTES que ce Roi vouloit réparer, n'avoient pas été faites par son *Ayeul:* au-moins on n'en apperçoit rien dans l'Ecriture, qui se contente de le nommer, sans en rien dire davantage. Mais peut-être, a-t-on voulû parler de son *Pére*, qui l'avoit *précedé* dans la Royauté, ou de ses *prédécesseurs*, en général. Car le mot de προπάτωρ employé dans ce passage, a souvent une signification vague. Suivant HENRI ETIENNE, dans son Grand Dictionnaire,[a] *προπάτωρ dicitur etiam Progenitor, qui alio nomine πρόγονος, ... & προπάτορες Progenitores, Majores*, πρόγονοι.

a) H. Steph. Thes. Gr.

3. IL EST VISIBLE, que NICOLAS DE DAMAS a beaucoup flatté ses Rois. Le premier [b] *Adad, fut*, dit-il, *le plus puissant de tous les Princes de ce païs-là. Il régna dans toute la Syrie, excepté la Phénicie:* & dans la Bataille qu'il perdit contre David, *il fit des actions, dignes d'un grand Capitaine & d'un grand Roi.* Cependant il fut *tributaire*, de David & de Salomon. Le même Auteur dit ici, que ce dernier Roi de Syrie, fut *le plus illustre de tous*, & qu'il *ravagea tout le païs des environs de Samarie.* Mais à la reserve de la Bataille où Achab fut tué, & qui ne procura à Bénadad, que la conservation d'une Place, qu'il retenoit par un parjure; dans toutes les autres rencontres, il fut toûjours malheureux; battu plusieurs fois, avec des pertes prodigieuses; contraint de demander la paix, la corde au cou; & étouffé dans son lit par ses propres domestiques.

a) Sus. p. 94.

Digitized by Google

4. ENFIN, de quelque maniére que l'on conte, il est faux, que les descendans du premier Adad aient *régné jusques à la dixiéme génération*: puis qu'aprés celui-ci, qui fut *le cinquiéme*, la couronne passa dans la Famille de Hazaël, lequel aprés un fort long régne, la laissa en héritage à son propre Fils. Tout ce qu'on pourroit s'imaginer, c'est qu'Hazaël étoit peut-être de la Famille d'Adad. Mais il n'y a aucune apparence. Quand Elisée [a] lui prédisit les maux, qu'il feroit à Israël, & qu'il feroit Roy de Syrie: *Qui suis-je*, lui répondit Hazaël, *moi, qui ne suis qu'un chien?* L'humilité feroit outrée, s'il étoit de la Famille Royale. D'ailleurs, JOSEPH, qui avoit vû les Livres de NICOLAS DE DAMAS, ne donne point d'autre qualité à Hazaël, que celle de [b] *Domestique* (πιςότατον τῶν οἰκετῶν) *en qui le Roi de Syrie se fioit le plus.* P. J. 3838 A. C. 876. BENADAD II.

a) 2 Rois VIII. 12. 13. *b*) Ant. IX. 2. p. 306. b.

§ IX.

HAZAEL. XLIII. ANS.

I. LE SOUVENIR de l'extrémité, où les Israëlites avoient été reduits, pendant le Siége de Samarie, & la famine de 7. ans, qui vint aprés, étoient des motifs suffisans, pour empêcher Joram Roi d'Israël de penser à aucune guerre. Il y fut néanmoins forcé; si la pensée de JAQUES CAPPEL est aussi vraie, qu'elle [a] lui *paroit vrai-semblable*. Il croit, qu'Achab avoit pris la ville de Ramoth de Galaad, avant la Bataille où il fut tué: & qu'Hazaël, étant devenu Roi de Syrie, vint assiéger cette même ville; ce qui obligea Joram d'y allér, pour la défendre. JOSEPH a eû une pensée toute contraire. Il dit, que [b] *dans l'espérance qu'eut Joram Roy d'Israël, de pouvoir aprés la mort d'Ader* (ou Benadad) *recouvrer sur les Syriens la ville de Ramoth de Galaad, il l'assiégea avec une grande armée*: & c'est la pensée des autres Chronologistes, [c] qui se sont expliquez là-dessus; comme c'est aussi la mienne. [d] *Joram* s'étant *joint* à son Neveu *Achasias*, qui avoit succédé à Joram son Pére, dans le Royaume de Juda, ils *allérent ensemble* au Siége de Ramoth. Joram y ayant été blessé par les Syriens, fut contraint de se retirer à Jisréël, pour faire penser ses blessûres: [e] *& laissa la conduite du Siége, à Jéhu, Général de son armée, qui prit la ville d'assaut.* Aprés quoi [f] *Joram* ordonna qu'on *la fortifiât; de peur qu'Hazaël Roi de Syrie ne vint la reprendre.* P. J. 3838 A. C. 876. HAZAEL.

a) J. Capp. A. 3095. 3109. p. 154. a. 160. a. *b*) Ant. IX. 4. *c*) Codom. fol. 28. b. med. Torniel. A. 3150. n. 6. Salian. A. 3150. n. 12. *d*) 2 Rois VIII. 28. 29. & 2 Chr. XXII. 5. 6. *e*) Ant. IX. 4. *f*) 2 Rois IX. 14.

Digitized by Google

B. J. 3838. A. C. 876. HAZAEL. II. DANS ces entrefaites, [a] Jéhu ayant été oint par un Disciple d'Elisée, & [b] proclamé Roi par les Officiers de l'armée, il ordonna *qu'on ne laissât sortir personne de la ville*, qui pût en porter la nouvelle à Jisréel, où il s'achemina en diligence. Joram & Achasias, étant venus à sa rencontre, il tua Joram de sa propre main, & fit poursuivre Achasias, qu'on tua aussi. Aprés quoi [c] il extermina toute la Race d'Achab, [d] fit mourir les Sacrificateurs de Bahal, & en abolit le culte: [e] en considération de quoi, Dieu lui promit, *que sa postérité régneroit sur Israël jusqu'à la quatriéme génération.* Mais la suite de son régne ne répondit pas à ce beau commencement: c'est-pourquoi, [f] Dieu le priva d'une partie considérable de ses Etats.

a) Ant. IX. 4. 5. 6. & 2 Rois IX. 1. 6. b) v. 13-27. c) Ant. X. 8. 11. d) 25. & suiv. e) 30. f) 32. 33.

III. HAZAEL, étant entré sur les terres d'Israël, ne recouvra pas seulement la ville de Ramoth, mais encore il se rendit maître [a] *de tous les païs, que les Tribus de Ruben, de Gad, & la moitié de celle de Manassé occupoient au-delà du Jourdain, depuis Aroër, qui est sur le Torrent d'Amon jusqu'en Galaad & Basan.* JOSEPH ajoûte, qu'*il pilla aussi les villes de Galaad & de Bathenea, mit le feu par tout, & ne pardonna à aucun de ceux qui tombérent entre ses mains.* Ce fut alors apparemment, qu'on éprouva ce qu'Elisée avoit prédit, [b] *en pleurant. Je sai*, disoit-il à Hazaël même, *combien vous ferez de mal aux Enfans d'Israël; que vous mettrez le feu à leurs villes closes;* que *vous ferez passer leurs jeunes gens au fil de l'epée;* que *vous écraserez leurs petits enfans;* & que *vous fendrez le ventre à leurs femmes enceintes:* Et c'est apparemment, [c] ce que le Prophéte Amos avoit en vûë, lorsque [d] parlant des *crimes de Damas*, il disoit: *Parce qu'ils ont froissé Galaad, avec des herses de fer, j'envoyerai le feu dans la Maison de Hazaël, qui devorera les Palais de Bénadad.*

a) Ant. IX. 8. init. b) 2 Rois VIII. 11. 12. c) Lightf. A. 3146. T. I. p. 89. f. d) Amos I. 3. 4.

QUANT au reste, je ne croi pas qu'il soit possible de décider, si cette conquête d'Hazaël se fit dans une campagne, ou en plusieurs: tout d'une suite, ou à diverses reprises. Ceux qui la rapportent à une Année déterminée, ne le font, que parce qu'il la faut placer quelque part, dans leurs Annales ou Chronologies. Aussi ne s'accordent-ils pas ensemble. [a] Le P. SALIAN la met à l'An 2. de Jéhu; c'est à dire, 5. ans plûtôt, que ne faisoit [b] TORNIEL, qu'il suit la plûpart du tems: au-lieu que

Digitized by Google

que [c] CALVISIUS la rapporte à l'An 22. du même Jéhu, 4 ans plûtôt que n'avoit fait [d] CODOMAN. Tout ce qu'on en peut dire avec certitude, c'est que cela arriva sous le régne de Jéhu.

a) Salian. A. 3152. n. 3. p. 540. b. b) Torniel. A. 3157. n. 3. p. 106. c) Calvis. A. 3078. p. 198. a. d) Codom. A. 3264. fol. 29. a.

IV. LES PERTES continuérent sous le régne de son successeur. L'Ecriture dit, que [a] *tout le tems de Joachas*, qui régna 17. ans, *Hazaël Roi de Syrie opprima les Israëlites*: & l'oppression fut si excessive, [b] *qu'on ne lui laissa que 50. hommes de cheval, dix chariots, & dix mille hommes de pied; le Roi de Syrie ayant détruit, & mis en poudre tout le reste.* Ceux de Juda n'y furent pas moins exposez. Nous trouvons, qu'au commencement & à la fin de ce régne, les Syriens firent deux irruptions dans le Royaume de Juda, dont la premiére est rapportée au Livre des Rois, & la derniére au Livre des Chroniques. P. J. 3866. A. C. 848. HAZAEL.

a) 2 Rois XIII. 22. b) v. 7.

1. [a] JOACHAS, *fils de Jéhu, commença à régner sur Israël, l'An 23. du régne de Joas Roi de Juda.* Cette Année fut mémorable, par [b] la Réparation du Temple, que l'Ecriture rapporte au long. Le recit en étant fini, elle ajoûte; [c] *Alors* (LXX. τότε. Vulg. *Tunc*) *Hazaël Roi de Syrie vint attaquer, & prit la Ville de Gath*, qui appartenoit [d] aux Philistins, & qui étoit située sur les frontiéres de la Tribu de Dan: *aprés quoi il marcha du côté de Jérusalem.* [e] *Joas fut saisi d'un tel effroi, que pour sortir d'un si grand peril, il lui envoya tous les tresors, qui étoient dans le Temple, tous ceux des Rois ses Prédécesseurs, & tous les présens offerts à Dieu par le peuple: ce qui, ayant contenté l'avarice de ce Prince, il leva le siége & se retira.* TOSTAT, qui confond cette irruption avec la suivante, [f] prétend que le *Tunc*, employé ici par la Vulgate, ne doit pas être pris à la rigueur; mais signifie, *aliquanto tempore post*: ce qu'il faudra étendre à 15. ou 16. ans. TORNIEL, [g] qui le refute, ne laisse pas d'expliquer ce *Tunc*, par *aliquot annis post*; c'est à dire, 10. ans aprés: car il rapporte cette premiére irruption, *à l'An 33e. de Joas Roi de Juda.* Le P. SALIAN [h] ne la rapproche, que de 2. ans seulement.

a) 2 Rois XIII. 1. b) XII. 6-16. c) v. 17. 18. d) 2 Chron. XXVI. 6. e) Ant. IX. 8. fine. f) Abulensis. g) Torniel. A. 3189. p. 110. 111. h) Salian. A. 3187. p. 546. a. b.

Digitized by Google

P. J. 3881. 2. SUR LA seconde irruption, on peut expliquer à la lettre, ce
A. C. 833. que l'Auteur du Livre des Rois ajoûte, aprés avoir rapporté le départ
HAZAEL. du Roi de Syrie. [a] *Le reste des faits de Joas, est écrit au Livre des Chroniques des Rois de Juda.* En effet, ce premier Auteur, a ômis plusieurs particularitez, que le dernier a rapportées : [b] La mort naturelle du Souverain Sacrificateur Jéhojada, à qui Joas étoit redevable de la couronne; la Requête des Seigneurs du Royaume, pour le rétablissement du Culte idolâtre; le consentement du Roi; l'opposition du Sacrificateur Zacharie, fils de Jéhojada; & la mort violente de Zacharie, lapidé par ordre du Roi, qui paya de cette façon en la personne du Fils, les obligations qu'il avoit au Pére. L'Auteur remarque, que [c] *Zacharie dit en mourant, l'Eternel le voye & le redemande:* aprés quoi il ajoûte: *L'année suivante, l'Armée des Syriens vint attaquer Joas, le païs de Juda & Jérusalem* en particulier: *elle massacra tous les plus considérables du peuple; en envoya le butin au Roi à Damas: & quoi que cette armee fût peu nombreuse, néanmoins Dieu livra entre leurs mains, une grosse armée* des Juifs, *afin que Joas fût un exemple* de ses *jugements.* [d] En se retirant, les Syriens laissérent Joas si accablé de tristesse, que les amis de Zacharie profitérent de cette circonstance, pour vanger sa mort, & assassinérent ce Roi ingrat. D'où il est aisé de conclurre, que les Syriens firent cette seconde irruption, peu de tems avant la mort de Joas, qui ne survécut, que d'un an, au Roi d'Israël.

a) 2 Rois XII. 19. *b*) 2 Chron. XXIV. 15. & suiv. *c*) v. 21-24. *d*) v. 25.

3. USSERIUS [a] ne parle que de cette seconde irruption, sans faire mention de la premiére. [b] CODOMAN, [c] CALVISIUS & [d] JAQUES CAPPEL les confondent, n'en faisant qu'une de deux: & JOSEPH [e] rapporte seulement la premiére, qu'il place au tems de la derniére. Mais [f] TORNIEL & [g] SALIAN, les ont fort bien distinguées: comme elles doivent l'être effectivement. Dans la premiére, Hazaël vint en personne, suivi sans doute de toutes ses troupes. On n'y répandit point de sang Juif: les Syriens n'y firent aucun pillage: & Hazaël, aprés avoir reçû de la part de Joas une grosse somme, se retira dans son païs. Dans la seconde le Roi de Syrie n'étoit point présent: l'armée des Syriens n'étoit pas nombreuse: il y eut un combat, ou l'armée des Juifs, quoi que plus grosse, fut vaincuë; leurs principaux chefs tuëz: & le butin du pillage envoyé à Damas.

a) Usser. A. M. 3165. p. 74. f. al 42. a. *b*) Codom. A. 3285. fol. 29. b. *c*) Calvis. A. 3099. p. 198. b. *d*) J. Cappel. A. 3149. p. 166. a. *e*) Ant. IX. 8. fine. *f*) Torniel. A. 3189. p. 110. 111. *g*) Salian. A. 3187. p. 146.

V. COM-

Digitized by Google

V. COMME dans cette derniére irruption, le Roi de Syrie n'étoit pas présent, & qu'il n'y est pas même nommé; on juge communement, qu'Hazaël étoit déja mort. Cela est d'autant plus probable, qu'il est dit, que [a] *pendant tout le tems* de Joachas, *Israël fut livré entre les mains d'Hazaël, Roi de Syrie, & de Bénadad son Fils.* D'où l'on infére, & avec raison, ce me semble, que Bénadad, fils d'Hazaël, parvint à la couronne de Syrie, avant la mort de Joachas. En effet, l'Historien ajoûte d'abord aprés, que [b] *Joachas ayant prié Dieu, il fut exaucé;* Que [c] Dieu ayant eû compassion de son peuple, *Hazaël Roi de Syrie mourut & eut pour successeur son Fils Bénadad,* sous qui les choses changérent de face. Je mets donc la mort de Hazaël, à l'An 38 de Joas, Roi de Juda, ou à l'An 16. de Joachas: c'est à dire, suivant mes Tables, à l'An 3881. de la Période Julienne. Ainsi Hazaël aura régné [d] environ 43. ans, comme veut le P. SALIAN: mais il ne paroît pas possible, qu'il en ait [e] régné 47. comme disent CODOMAN & CALVISIUS, qui le font survivre à Joachas.

P. J. 3881.
A. C. 833.
HAZAEL.

a) 2 Rois XIII. 3. b) v. 4. c) v. 23. 24. d) Salian. A. 3190. n. 5. p. 547. b. e) Codom. A. 3286. fol. 29. b. Calv. A. 3105. p. 199. a.

VI. HAZAEL, dit [a] JOSEPH, *avoit beaucoup de mérite, & il gagna de telle sorte l'affection des Syriens & de ceux de Damas, qu'ils mettent encore Adad & Hazaël, qui lui succéda, au nombre de leurs [b] Divinitez, & leur rendent de continuels honneurs, à cause des bienfaits, qu'ils en ont receus, des superbes Temples, qu'ils ont bastis, & de tant d'embellissemens, dont la ville de Damas leur est redevable.* Nous avons vû cependant, qu'Hazaël avoit fait mourir son Roi, qu'il avoit usurpé sa couronne; & que dans ses guerres contre les Juifs, il avoit *brulé, saccagé, ecrasé les petits enfans, ouvert le sein des femmes enceintes.* Mais il avoit *orné Damas de beaux édifices, bâti de superbes Temples,* étendu les frontiéres de son Etat. N'est-ce pas assez pour mériter les honneurs suprémes, parmi des Peuples idolâtres? Et dans des Siécles plus éclairez, un Zéle aveugle de Religion, n'a-t-il pas produit des exemples semblables ou fort approchans?

a) Ant. IX. 2. p. 306. fine. b) Voyez là-dessus Marsh. p. 330. 331. al. 347.

§. X.

BENADAD III.

I. LE ROYAUME DE SYRIE & les acquisitions, ou les conquêtes, dont Hazaël l'avoit augmenté, passérent bien entre les mains de

P. J. 3882. son Fils nommé Bénadad. Mais ce Fils n'hérita ni de la valeur, ni du
A. C. 832. bonheur de son Pére: au-lieu, que dans le Royaume d'Israël, Joachas
BENADAD eut des successeurs, qui le surpassérent en l'un & en l'autre. Son
III. Fils Joas fut le premier [a] *Libérateur*, que Dieu donna à *Israël*, & qu'il excita par le ministére d'Elisée. [b] Ce Prophéte étant *malade de la maladie dont il mourut*, *Joas lui alla rendre visite*, pour lui témoigner la douleur, que lui causoit sa mort, qu'il voyoit prochaine, le regardant comme *son Pére*, & le défenseur d'Israël. *Elisée* pour le consoler, *lui dit de prendre un arc & des fléches*, & ayant béni *les mains du Roi*, par *l'imposition des siennes*, lui commanda de *tirer du côté de l'Orient*, qui regardoit les Provinces d'Israël, que ses prédécesseurs avoient perduës. Joas l'ayant fait, Elisée lui dit: *C'est la fléche de délivrance contre les Syriens, que vous vaincrez auprés d'Aphec.* C'étoit une Ville de Syrie, alors célébre par [c] les 27. mille hommes de l'armée de Bénadad II. qui furent accablez sous ses murailles. Ce langage symbolique & ordinaire [d] aux Prophétes de ce tems-là, étoit bien intelligible en cette rencontre: & il seroit surprenant, que Joas n'eût pas compris la pensée d'Elisée, lorsqu'il lui dit en suite de prendre des fléches, & d'en frapper sur la terre. Joas le fit; mais il ne frappa, que trois fois: de quoi Elisée étant fâché; *Il faloit frapper cinq ou six fois*, lui dit-il, *& ainsi vous auriez battu les Syriens, jusques à les consumer; mais vous ne les battrez, que trois fois.* L'evénement répondit à la prédiction: [e] *Joas battit trois fois Bénadad:* & par ce moyen, *recouvra les Villes d'Israël, qu'Hazaël avoit prises à son Pére Joachas.*

a) 2 Rois XIII. 5. b) v. 14-19. c) 1 Rois XX. 30. d) XI. 30. XXII. 11.
e) 2 Rois XIII. 25.

II. IL Y A APPARENCE, que cela se fit en trois Campagnes, comme [a] TORNIEL & SALIAN l'ont entendu; quoiqu'ils les rapportent à de différentes Années de Joas. Le premier aux Années 5. 6. & 7. de ce Roi; & le second aux Années 11. 12. & 13. parce qu'il met la mort d'Elisée à l'An 10e. de Joas; de même, que [b] GENEBRARD, [c] JAQUES CAPPEL, [d] le P. PETAU, & [e] le P. LABBE. Pour ce dernier point, ils ont tous suivi [f] la grande Chronique des Juifs: & si en la suivant, le P. SALIAN a bien disposé les trois Campagnes de Joas contre les Syriens, on peut présumer, que cette guerre fut interrompuë, par celle qu'Amasias, Roi de Juda, suscita à Joas; & dans laquelle Amasias fut battu & fait prisonnier.

a) Tor-

a) Tourniel A. 3199. & suiv. p. 117. Salian. A. 4005. p. [illegible] b) Genebr. p. 81. al. 199. c) J. Cappel. A. 3160. p. 167. a. d) Petav. D. T. XIII. P. J. 3884. T. II. p. 541. al. p. 296. a. e) Labb. A. 3204. T. I. p. 222. f) Seder Olam Rabba, c. 19. p. 49.

III. Joas etant mort peu de tems aprés, Jéroboam II. son Fils & son successeur reprit la guerre de Syrie. *Animé* [a] *par le Prophéte Jonas*, comme son Pére l'avoit été par Elisée, l'Ecriture dit, qu'*il rétablit les* anciennes *bornes du Royaume d'Israël, depuis l'entrée de Hamath, jusqu'à la Mer de la campagne:* ou comme dit Joseph, [b] *jusqu'à la Ville d'Amath du costé du Septentrion, & jusques au Lac Asphaltide du costé du Midi, qui étoient les anciennes limites de la terre de Canaan, que Josué avoit établies.* On peut voir là-dessus [c] nos Géographes; & on doit se souvenir en particulier, [d] qu'Hazaël avoit enlevé aux Israëlites, tout ce qu'ils possedoient au delà du Jourdain, *jusqu'au torrent d'Arnon*, qui se jette dans le Lac Asphaltide, autrement appellé *la Mer Morte.* Jéroboam poussa même plus loin ses victoires. Car [e] *il rétablit Damas & Hamath de Juda en Israël*, (LXX. τῇ Ἰούδα ἐν Ἰσραήλ. Vulg. *Judæ in Israel.*) c'est à dire, comme je [f] l'entens; *il rendit tributaires à Israël, Damas & Hamath;* qui l'avoient été *de Juda*, [g] du tems de Salomon, à qui *tous les Royaumes* voisins *payoient tribut, depuis le Fleuve* d'Eufrate, *jusqu'au païs des Philistins, & à la frontiére d'Egypte.* Ainsi les [h] *Israëlites sortirent* tout à fait *de dessous la puissance des Syriens, & habitérent en leurs tentes, comme* [i] *du tems de Salomon*, où *ils avoient habité avec assûrance, chacun dans sa vigne & sous son figuier.* P. J. 3897. A. C. 817. BENADAD III.

a) 2 Rois XIV. 25. b) Ant. IX. 11. c) Cellarius T. II. p. 281. d) 2 Rois X. 32. 33. e) XIV. 28. f) Clericus h. l. g) 1 Rois IV. 21. 24. h) 2 Rois XIII. 5. i) 1 Rois IV. 25.

§. XI.

RETSIN, DERNIER ROI.

Le nom de Benadad ne se trouve point dans le recit, que fait l'Ecriture des conquêtes de Jéroboam: & apparemment il y a eû quelque autre Roi de Syrie, entre ce Bénadad & Retsin, dont il nous reste à parler; car il y a cent ans, & quelque peu davantage, depuis le commencement de Bénadad, jusqu'à la fin de Retsin: si ce n'est qu'on voulût dire, que chacun d'eux a régné 50. ans, ou environ. De quelque maniere que ce soit, on a lieu de croire, que durant plus de 80. ans, les Juifs ne furent point exposez aux insultes des Rois de Syrie. P. J. 3948. A. C. 766. RETSIN.

II. Ce

Digitized by Google

P. J. 3997. A. C. 737. RETSIN.

II. CE RELACHE finit avec le régne de Jotham II. Roi de Juda, vers la fin duquel [a] *Retsin, Roi de Syrie* se ligua *avec Pekah 18e. Roi d'Israël*, pour faire la guerre à celui de *Juda*: mais *Jotham* étant *mort* pendant leurs préparatifs, ou leurs premiéres attaques, le grand choc de cette guerre tomba sur [b] *Achaz son Fils*, qui *commença à régner l'An 17e. de Pékah.* [c] *Alors* (LXX. τότε, Vulg. *Tunc*) [d] *Retsin Roi de Syrie*, & *Pékah Roi d'Israël*, vinrent dans le païs de Juda. [e] *Ils défirent* d'abord Achaz, & *prirent sur lui un grand nombre de prisonniers, qui furent conduits à Damas.* Le P. SALIAN [f] ajoûte, comme une chose *constante*, qu'Achaz lui-même fut de ce nombre. *Certe*, dit-il, CONSTAT, *priore bello victum captumque Regem Damascum abductum.* Je ne sai sur quoi le P. SALIAN fonde cette *certitude;* car je ne trouve rien dans l'Ecriture, qui puisse la favoriser: & si Achaz avoit été fait prisonnier, comment se seroit passé ce qu'on lira dans la suite?

a) 2 Rois XV. 37. 38. b) XVI. 1. c) v. 5. d) Ibid. & Esaie VII. 1. e) 2 Chron. XXVIII. 5. f) Salian. A. 3294. n. 3. p. 570. Labbe A. 3294. T. I. p. 238.

P. J. 3978. A. C. 736.

III. APRES CETTE premiére victoire, [a] Retsin & Pékah *assiégerent Achaz dans Jérusalem.* Leur dessein étoit d'en chasser Achaz, [b] & d'y *établir pour Roi le Fils de Tabeal*, que l'Ecriture ne fait point connoître autrement; *mais ils n'en purent venir à bout;* & [c] *furent contraints de lever le siége.* C'est à cette occasion, que fut prononcée la célébre Prophétie contenuë au Chapitre VII. d'Esaïe.

a) 2 Rois XVI. 5. Esaïe VII. 1. & suiv. b) v 6. c) Ant. IX. 12. 1.

P. J. 3979. A. C. 735.

IV. [a] DANS LE MEME TEMS, (LXX. Ἐν τῷ καιρῷ ἐκείνῳ, Vulg. *In tempore illo.*) *Retsin Roi de Syrie*, *remit en la puissance des Syriens*, la ville d'*Elath*, *dont il dépossede les Juifs:* aprés quoi LES SYRIENS *y entrérent*, & *y ont demeuré jusqu'à présent*, dit nôtre Version, de même que le Texte Hébreu. Cette Ville [b] avoit été prise prés de cent ans auparavant, par Amasias 9e. Roi de Juda, qui l'avoit fait fortifier. Mais comme elle étoit [c] *située sur le bord de la Mer Rouge*, fort éloignée de la Syrie; & qu'elle [d] appartenoit anciennement aux Iduméens: les Massoréthes ont jugé, que les Copistes trompez, par la ressemblance de deux Lettres (ר & ד) peu différentes en Hébreu, avoient écrit dans la derniére partie de ce Verset, *les Syriens*, au-lieu de lire, *les Iduméens:* car en Hébreu ces deux Noms ne différent, que par cette seule Lettre. Mais n'osant pas toucher au texte de leur Exemplaire, ils se sont contentez, d'écrire le second mot à la marge. LOUIS

† CAP-

CAPPEL dans [e] sa *Critique sacrée*, a produit plusieurs éxemples, où P. J. 3979.
ces deux mêmes Lettres, ont été prises l'une pour l'autre ; & dans cet A. C. 735.
endroit en particulier, les Septante & la Vulgate ont effectivement lû, RETSIN.
les Iduméens. Mais comme le mot de *Syriens* se lit aussi, un peu plus haut, dans ce Verset, M. LE CLERC [f] ajoûte, que les Massorétes auroient dû le corriger tout de même : en quoi je trouve qu'il a raison. Pour fortifier cette correction, M. LE CLERC remarque encore fort à propos, que dans ce même tems, [g] *les Iduméens avoient aussi battu ceux de Juda, & fait sur eux plusieurs prisonniers.* D'où il est naturel de conclurre avec lui, que la ville d'Elath, n'étant pas à la bienséance des Syriens, à cause de son trop grand éloignement ; les Syriens, aprés l'avoir prise sur ceux de Juda, *la restituérent aux Iduméens*, leurs alliez dans cette guerre & anciens possesseurs de cette Place.

a) 2 Rois XVI. 6. b) XIV. 22. c) Ant. IX. 12. Cellarius T. II. p. 420. d) Deut. II. 8. e) Cappel. Crit. Sacr. Lib. III. cap. 8. §. 5. & suiv. f) Clericus h. l. g) 2 Chron. XXVIII. 17.

V. PENDANT, que le Roi de Syrie faisoit cette conquête, [a] ce- P. J. 3980.
lui d'Israël en particulier, ayant attaqué Achaz, dans une bataille ran- A. C. 734.
gée, *lui tua six-vingt mille hommes, & fit deux-cent mille prisonniers*,
qu'il renvoya toute fois à la follicitation d'un Prophéte : [b] *En ce tems-* P. J. 3981.
là, (LXX. Ἐν τῷ καιρῷ ἐκείνῳ, Vulg. *Tempore illo*,) dit encore le A. C. 733.
même Auteur, *Achaz envoya demander du secours au Roi d'Assyrie :* & pour l'y engager plus fortement, [c] *il lui envoya*, en même tems, *tout ce qu'il trouva d'or & d'argent, dans le Temple & dans son Palais. Le Roi d'Assyrie étant donc venu*, dans la Syrie, *prit la* ville de *Damas, fit mourir Retsin, transporta le Peuple à Kir*, ville de [d] *la Haute Médie :* & mit apparemment fin au Royaume de Damas, qui fut dés-lors réüni au Royaume d'Assyrie, dont nous parlerons dans la suite. Mais auparavant il faut aller faire un tour en Egypte.

a) 2 Chron. XXVIII. 6. & suiv. b) v. 16. c) 2 Rois XVI. 8. 9. d) Ant. IX. 12. Bochart, Phaleg. IV. 32.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

ROIS D'EGYPTE.

Si les Egyptiens avoient chassé de leur païs les Israëlites, pour éviter la maladie contagieuse, dont on prétendoit, que ces derniers étoient infectez; on ne seroit pas surpris, que les Egyptiens les eussent laissez en repos, dans les lieux de leur retraite. Mais la Sortie des Israëlites ayant été si préjudiciable, & si funeste aux Egyptiens, tant par la perte, que ceux ci firent, tout à la fois, de prés d'un million d'esclaves; que par les diverses plaies, dont ils furent affligez, coup sur coup, à la priére, ou comme on le publioit, par les enchantemens de Moïse: il est surprenant, qu'il se soit passé tant de siécles, sans que les Egyptiens aient tâché d'en tirer vengeance, ou d'en témoigner leur ressentiment.

1. Les occasions, ou les circonstances favorables n'ont pas manqué. Aprés la mort de Moïse, & durant l'Administration des Juges, les Israëlites ont presque toûjours été en guerre contre les Peuples de leur voisinage, tantôt vainqueurs, tantôt soûmis. On ne voit pas néanmoins, que les Egyptiens aient été mêlez dans ces guerres, ou que les Israëlites en aient reçû quelque insulte.

2. A cette remarque générale, joignons-en une plus particuliére. Quoique les Israëlites renouvellassent, tous les ans, par une Fête solemnelle, le souvenir de leur Sortie, accompagnée de tant de prodiges, & que la Lecture du Décalogue leur en rafraîchit continuëllement la mémoire; je ne croi pas, que l'on trouve deux autres Peuples voisins, entre lesquels il y ait eu une paix plus longue & moins altérée, que celle, qui a été entre les deux dont je parle. De la part des Israëlites, voici ce qu'ils lisoient dans leur Loi: [a] *Vous n'aurez point l'Iduméen en abomination, parce qu'il est vôtre Frére: ni l'Egyptien, parce que vous avez été étranger en son païs. Leurs Enfans à la troisiéme génération, entreront dans l'Assemblée de l'Eternel.* Pour ce qui est des Egyptiens, non-seulement ils gardérent la neutralité, dans toutes les guerres, que les Israëlites eurent avec leurs voisins, durant 600. ans: mais ces guerres étant terminées, ils firent alliance avec eux, par le mariage de la Fille de leur Roi, avec Salomon: & cette alliance dura jusqu'à la ruïne de Jérusalem.

a) Deut. XXIII. 7. 8.

3. Il

3. Il est vrai, que dans les deux premiéres Sections de ce Chapitre, nous allons voir les Egyptiens en guerre avec les Rois de Juda: dans l'une comme vainqueurs, & dans l'autre comme vaincus. Mais il faut bien prendre garde, que c'est aux Rois de Juda, qu'ils firent la guerre & non pas aux Rois d'Israël. C'est qu'ils regardoient le Royaume d'Israël, comme le corps de la nation; les légitimes Israëlites, dont il portoit seul le nom, & le Royaume de Juda, comme une Tribu revoltée. Aussi quand le Royaume d'Israël fut éteint, & que tout ce qu'il y avoit d'Israëlites dans la Palestine, furent réünis aux Rois de Juda; les Egyptiens demeurérent toûjours dans leur alliance. Ils les sécoururent même, dans quelques rencontres; quoique foiblement: & s'ils leur firent la guerre, ce qui n'arriva qu'une fois; c'est, parceque ceux de Juda les y forcérent. On verra toutes ces choses, chacune en son rang.

§ I.

S E S A C.

I.[a] SALOMON *voulant faire mourir Jéroboam*, qui s'étoit soûlevé contre lui, *Jéroboam s'enfuit auprés de Sésac, Roi d'Egypte.* [b] Il se maria même dans sa Famille, selon SULPICE SEVERE; Et ce fut sa propre Fille qu'il épousa, suivant [c] SYNCELLE: mais [d] le P. PEZRON dit, que ce fut AVEC *sa Belle sœur; car*, ajoûte-t-il, *cette princesse étoit propre soeur de la Reine nommée Thécemine.* Sur quoi [e] M. PERIZONIUS accuse d'une *grande méprise* le P. PEZRON: car, dit-il, [f] *cette Soeur de la Reine fut mariée non pas à Jéroboam, mais à Adad Iduméen.* La Critique de M. PERIZONIUS n'est pas fondée: puisque le P. PEZRON cite *les LXX. de l'Edition de Rome*, où ce qu'il dit du Mariage de Jéroboam, [g] se trouve effectivement: de même que dans celles de Londres, & de Franequer. Quelque jugement que l'on fasse de cet endroit des LXX. on a lieu de croire, que Jéroboam fit quelque alliance particuliére avec Sésac: & que ce fut pour favoriser Jéroboam, que [h] *l'An 5e. du régne de Roboam*, Roi de Juda, *Sésac, Roi d'Egypte, vint attaquer Jérusalem, d'où il enleva les trésors de la Maison de l'Eternel, de même que ceux du Roi; & pilla tout. Il prit aussi les boucliers d'or, que Salomon avoit faits.*

P. J. 3756.
A. C. 1958.
SESAC.

a) 1 Rois XI. 40. b) Sulp. Sever. Hist. sacr. I. 41. c) Syncell. p. 184. d) Pezr. Ch. XIII. p. 209. al. 229. e) Periz. Ægypt. c. 14. init. f) 1 *Reg. XI.* 19. g) 3 Reg. XII. post Vers. 24. h) 1 Rois XIV. 25. & 2 Chron. XII. 2. 9. Ant. VIII. 4. p. 279. a.

P. J. 3756. A. C. 958. SESAC.

L'HISTORIEN JOSEPH ayant rapporté la même chose aprés l'Ecriture, y a ajoûté une remarque, que plusieurs Savans n'ont pas bien comprise. [a] HERODOTE, dit-il, *fait mention de cette guerre, & se trompe seulement au nom de ce Roi d'Egypte* (περὶ μόνον τοῦ βασιλέως πλανηθεὶς ὄνομα,) *lorsqu'il dit, qu'aprés avoir traversé plusieurs Provinces, il assujettit la Syrie de Palestine, dont les peuples se rendirent à lui sans combattre: ce qui montre clairement, que c'est de* NOTRE NATION, *qu'il entend parler, & fait voir par là, qu'elle fut assujettie par les Egyptiens. Car il ajoûte, que ce Prince fit élever des colonnes dans les lieux, qui s'étoient rendus à lui sans se défendre, sur lesquels, pour leur reprocher leur lâcheté, étoient gravées des marques du sexe des femmes: ce qui regarde sans doute Roboam, puisque ç'a été le seul de nos Rois, qui ait rendu Jérusalem sans combattre.* A cette particularité [b] HERODOTE ajoûte encore, que de son tems *on ne voyoit plus la plûpart de ces colonnes, que Sésostris, Roi d'Egypte, avoit fait dresser en divers lieux: mais*, dit-il, *j'en ai vû moi même quelques-unes dans la Syrie Palestine, qui avoient les Inscriptions dont j'ai parlé, avec les marques du sexe de femmes.*

a) Ant. VIII. 4 p. 279. e. b) Herod. II. 106.

II. CE PASSAGE de JOSEPH, [a] mal entendu, a fait croire à plusieurs Savans, & en dernier lieu, au [b] P. PEZRON, que JOSEPH avoit pris le *Sésac*, dont il est ici parlé, pour le *Sésostris*, dont les conquêtes ont été si renommées parmi les anciens. Le Chevalier [c] MARSHAM, ayant entendu tout de même le Passage de JOSEPH, a soûtenu, que *Sésac* & *Sésostris* n'étoient effectivement, qu'une même personne. Mais pour ne rien dire de [d] M. CHARPENTIER, & du [e] P. PEZRON, qui avoient déja attaqué M. MARSHAM sur cet article; M. PERIZONIUS a prouvé depuis peu & fort amplement, que Sésostris, dont les anciens ont parlé, a précédé la guerre de Troie, qui a précédé elle même le régne de Roboam, de prés de deux siécles: Il a fait [f] voir en même tems, que les Savans, qui ont attribué la même pensée à JOSEPH, n'avoient pas fait assez d'attention aux paroles de JOSEPH, dans cet endroit même, ou à ce qu'il dit [g] ailleurs. En effet, [h] dés le commencement de ce Chapitre, où il rapporte cette irruption de *Susac, Roi d'Egypte*, JOSEPH dit expressément, qu'*Hérodote se trompe lorsqu'il l'attribuë à Sésostris.* (περὶ ὃ πλανηθεὶς Ἡρόδοτος τὰς πράξεις αὐτοῦ Σεσώστρει προσάπτει.) Preuve évidente, qu'il

Digitized by Google

qu'il a crû, que Sésac & Sésostris étoient des Rois fort différens. Il est fâcheux, que M. PERIZONIUS ait si peu de méthode, & tant de digressions. Je reconnois néanmoins, qu'aprés les divers témoignages, qu'il a alléguez, on ne peut pas nier, qu'il n'y ait eû un grand Conquerant, nommé *Sésostris*, long-tems avant la guerre de Troie. Mais JOSEPH a dit seulement, que ce que l'Histoire Sainte a rapporté de *Sésac*, avoit été attribué à *Sésostris* par HERODOTE. P. J. 3756. A. C. 958. SESAC.

a) Periz. Ægypt. p. 108. b) Pezr. p. 99. al. 107. c) Marsh. p. 22. & 358. al. 376. d) Charpent. Excell. de la Langue Franc. Ch. XLI. § 8. p. 902. & suiv. e) Pezron, p. 223. 224. f) p. 108. & suiv. g) Contr. App. I. p. 1041. d. & f. II. p. 1068. d. h) Ant. VIII. 4. com. p. 279. a.

III. NE POURROIT-ON pas dire de Sésostris, ce qu'on a déja dit d'Hercule, (la comparaison ne me paroît pas trop éloignée, soit pour le tems, ou pour le caractére des personnes) c'est qu'il y en a eû plusieurs, qui ont porté le même nom, ou quelque nom approchant; & qu'on a attribué à un seul, les belles actions de tous les autres? DIODORE [a] nomme trois Hercules, dont le plus ancien étoit Egyptien; & parcourut toute la terre avec ses armées. CICERON [b] en a conté jusqu'à six. Il y a eû de même [c] plusieurs *Bélus*, dont l'un a aussi été Egyptien, & il n'y a pas eû moins de Sésostris, s'il est vrai comme [d] M. PERIZONIUS le dit, que *Sésostris*, *Sésoosis*, *Vexores*, *Séthosis*, *Sésonchosis*, soient un même nom. Disons donc, que si les conquêtes, que les Prêtres Egyptiens ont attribuées à leur Sésostris, ne sont pas entiérement fabuleuses; elles peuvent être partagées entre plusieurs Princes. En effet, qui pourra se persuader, que [e] *dans l'espace de 9. ans*, un seul Roi ait pû parcourir & conquerir, [f] toute l'Afrique jusqu'au Couchant; & jusqu'au fond de l'Ethiopie au midi; l'Arabie & les Indes, jusqu'à l'Ocean du Levant; l'Assyrie, la Perse, les Scythes; la Thrace, diverses Isles, une grande partie de l'Europe, & à son retour apparemment la Syrie, & la Palestine? Ces conquêtes sont trop nombreuses, pour un seul homme; & trop étenduës, pour si peu de tems.

a) Diod. III. fine. b) Cicer. Nat. Deor. III. 42. c) Periz. Babyl. p. 58. d) Periz. Ægypt. p. 112. e) Syncel. p. 59. d. 60. c. f) Vid. Marsh. p. 354. al. 372. & suiv.

IV. QUOIQU'IL en soit de toutes les autres, où nous ne prenons point d'intérêt, il n'y a aucune apparence, que le Grand Sésostris ait fait la conquête de la Palestine; à moins que l'ancien Sésostris n'eût précédé de 500 ans la guerre de Troie: puisqu'on n'en trouve

Digitized by Google

P. J. 3756. aucune trace dans l'Ecriture. Je sai bien que cet Argument négatif;
A. C. 958. n'est pas sans replique; & je n'ignore pas, que M. PERIZONIUS y a
SESAC. répondu deux choses: 1. L'une, [a] que l'Ecriture *n'a pas marqué tous les événemens, avec la derniére diligence:* 2. L'autre, que celui-ci *a pû arriver du tems des Juges, ou plûtôt sous quelqu'une des Servitudes, pendant lesquelles, les Israëlites étoient assujettis aux Peuples de la Palestine, ou à d'autres;* par-exemple, [b] *pendant les 20. ans qu'ils furent assujettis à Jabin Roi des Cananéens.* Car dans ce cas, *les Israëlites n'auroient fait que suivre la condition des Cananéens leurs Maîtres, que cette Guerre auroit principalement regardez.* Ces réponses ne me paroissent pas suffisantes; par ces deux raisons.

a) Periz. p. 114. b) p. 275. 276.

1. AUTANT que j'en puis juger, par le reste de l'Ecriture, il me semble, qu'aprés les Peuples de la Palestine, au milieu desquels les Israëlites vivoient, & avec lesquels ils avoient une guerre presque continuëlle; les Egyptiens, sont ceux dont elle a été plus soigneuse de nous instruire, lorsque les Israëlites ont eû quelques affaires avec eux. Comme les Israëlites avoient autrefois été esclaves chez eux, & qu'ils célébroient annuëllement, la mémoire de leur délivrance; tout ce qui venoit de ce païs-là, les intéressoit d'une façon plus particuliére. Or s'ils en avoient été attaquez, du tems des Juges, & traittez d'une maniére aussi honteuse que le rapporte HERODOTE; y a-t-il apparence, qu'on n'en trouvât pas, au-moins quelque trace, dans leur Histoire, qui rapporte si éxactement les véxations qu'ils souffrirent, non seulement de la part de leurs plus proches voisins, les Cananéens, & les Philistins; mais encore des plus éloignez; des Ammonites & de ceux de la Mésopotamie? Elle a bien parlé de l'irruption de Sésac, arrivée tant de siécles aprés leur Sortie d'Egypte. Et pourquoi n'auroit elle pas parlé de celle de l'ancien Sésostris, qui en étoit beaucoup plus voisine, si elle étoit arrivée du tems des Juges?

2. LES ISRAELITES étant *asservis*, c'est à dire, comme M. PERIZONIUS, [a] l'explique, étant *tributaires* des Cananéens, par-éxemple, le ravage de leurs propres terres, les auroit doublement intéressez & incommodez: puisqu'ils auroient été moins en état de payer le tribut; & que les Cananéens, maltraitez de même par l'armée Egyptienne, l'auroient plus rigoureusement éxigé. D'ailleurs il faut bien considérer, que c'est sur les Juifs en particulier, que tomba le choc de cette

Digitized by Google

cette guerre. [b] HERODOTE dit que ce fut sur *la Syrie Palestine;* d'oû [c] JOSEPH a inferé qu'il n'a pû entendre *que les Juifs:* comme en effet c'est ainsi, que leur païs est, ordinairement désigné, & par le même [d] HERODOTE, & par d'autres [e] Auteurs. P.J. 3756. A.C. 958. SESAC.

a) Periz. p. 465. Voi sus Liv. I. §. 4. p. 20. & suiv. b) Herod. II. 104. c) Ant. VIII. 4. p. 279. & cont. App. I. p. 1047. b. d) Herod. III. 91. VII. 89. e) Arrian. II. p. 50.

3. DE TOUT CELA je conclus, que l'Ecriture Sainte ne donnant pas le moindre sujet de soupçonner, que les Egyptiens aient fait aucune irruption dans la Palestine, du tems des Juges, ou M. PERIZONIUS suppose, que l'ancien Sésostris a vécû; & en rapportant une, faite sous Roboam, par un Roi d'Egypte, nommé Sésac: il faut, ou que cette irruption de Sésac aît été attribuée mal à propos à Sésostris, par les Prêtres Egyptiens, ou que les conquêtes de Sésostris aient précédé l'Entrée des Israëlites dans la Palestine.

4. DANS la XII. Dynastie de MANETHON, l'on trouve sous le 3e. Roi, [a] une remarque, que je rapporterai en Latin, suivant la traduction de M. MARSHAM, qui me paroît plus aisée, que celle du P. GOAR. [b] SESOSTRIS, *qui novem annis totam Asiam subegit & in Europa Thraciam: & in devictarum gentium memoriam, apud fortes viri, apud imbelles fœminæ pudendum in cippis exaratum posuit. Adeo ut ab Ægyptiis, post Osirim, primus haberetur.* Là-dessus M. PERIZONIUS porte ce jugement, [c] *crediderim potius Africanum ad nomen Sesostridis, quod istic forte reperiebat, addidisse hanc descriptionem, licet alius ille esset Sesostris quam qui ab* HERODOTO, DIODORO, *aliisque Græcis celebratur.* Mais ce n'est pas JULES AFRICAIN seul, qui *a ajoûté cette description*, au nom de Sésostris. EUSEBE l'a aussi ajoûtée, & presque dans les mêmes termes. Il faut donc les accuser l'un & l'autre: ou plûtôt les justifier tous deux; puisque les mêmes particularitez sont attribuées a Sésostris, par [d] HERODOTE, & par [e] DIODORE.

a) Syncel. p. 59. a. 60. b. b) Marsh. p. 391. al. 414. f. c) Periz. Cap. XVI. p. 270. d) Herod. II. 102. e) Diod. I. 53. & suiv. p. 34. 35.

V. AVOUONS pourtant, que la remarque de JOSEPH, a un air de probabilité, qui peut surprendre; & que la conquête, ou pour mieux dire, le ravage de la Palestine, qu'HERODOTE attribuë à Sésostris,

Digitized by Google

P. J. 3756. A. C. 958. SESAC. ftris, peut être facilement rapportée à nôtre Séfac. La conformité de ces Victoires est assez grande, pour avoir donné lieu à cette pensée.

I. CES CONQUERANS ont eû, l'un & l'autre, des armées prodigieuses. DIODORE dit [a] que *Sésoofis*, comme il l'appelle, *avoit 27. mille chariots; 24. mille chevaux; & 600. mille hommes de pied:* Et l'Ecriture Sainte dit, que [b] Séfaç *avoit 12. cent chariots; 60. mille chevaux, & une Infanterie innombrable;* que JOSEPH [c] fait monter *à 400. mille hommes*. Il est vrai qu'il y a de la diversité dans ces nombres. Mais n'en trouve-t-on pas de semblables, dans tous les Historiens, lorsqu'ils parlent des grandes armées?

a) Diod. I. 54. Gr. p. 35. b) 2 Chr. XII. 3. c) Ant. VIII. 4. init.

„[a] LES HISTORIENS (dit M. HUET) ne conviennent pas „du nombre des vaisseaux qui combattirent (à la Bataille d'Actium.) „Ceux qui en donnent le moins à César, font sa flotte deux cens trente „navires armez d'éperons, & de trente galéres légéres sans éperons; „& celle d'Antoine de cent soixante & dix vaisseaux, surpassans de beau„coup ceux de César, en force & en grandeur. Les autres donnent „quatre cens voiles à César, & deux cens à Antoine. [b] PLUTARQUE va „bien plus loin, en disant que César se rendit maître de trois cens „vaisseaux d'Antoine.“ A l'occasion de l'armée de Sésostris même, [c] M. MARSHAM remarque une diversité approchante, touchant les troupes que l'Ecriture même attribuë à Salomon. Dans les passages, [d] que je cite ici bas, elle lui donne, 4. *mille places de chevaux*, dans un endroit, & 40. *mille*, dans un autre; 12. *mille cavaliers*, selon l'Hébreu, & 1200. *mille*, selon les Septante; 14. *cent chariots*, suivant l'Hébreu; & 40. *mille chevaux pour des chariots*, suivant les Septante. N'est-ce pas assez, que par les nombres que j'ai produits, il paroisse que la Palestine fut ravagée par une armée formidable, sous la conduite d'un Roi Egyptien?

a) Huët, Hist. du Commerce &c. Ch. 46. p. 263. 264. b) *Plutarch. in Anton.* c) Marsh. p. 360. al. 378. d) 1 Rois IV. 26. X. 26. & 2 Chr. I. 14 IX. 25.

2. LA MANIERE dont cette conquête se fit, mérite une considération particuliére. JOSEPH dit, que *Roboam se rendit sans combattre:* & dans une seule page, [a] il employe cinq fois le même terme (ἀμαχητὶ) dont [b] HERODOTE s'étoit servi. Or c'est ce que ce dernier Historien a remarqué, avec la circonstance ignominieuse, dont nous avons parlé ci dessus.

a) Jos. p. 279. b) Herod. II. 102.

Digitized by Google

CES CARACTERES ne peuvent ils pas convenir à Roboam, P. J. 3756.
que son propre Fils répresente, comme un homme [a] *mou de courage*, ou A. C. 958.
sans cœur; (LXX. δειλὸς τῇ καρδίᾳ. Vulg. *corde pavido*) & l'Ecriture SESAC.
elle-même, comme un homme [b] *prompt à fuir?* outre sa jeunesse, & son peu d'expérience, dont [c] nous avons parlé dans le Second Livre de cet Ouvrage; & qui ne pouvoit pas avoir beaucoup augmenté dans quatre ans. Tout cela ressent si fort la lâcheté, que Sésostris reprochoit aux Syriens de la Palestine, & dont les marques subsistoient du tems d'HERODOTE, c'est à dire, 500. ans aprés Roboam; qu'il doit être permis de regarder ces deux histoires comme la même, quoi que l'une ait précédé l'autre de plusieurs Siécles.

a) 2 Chr. XIII. 7. b) 1 Rois XII. 18. c) Liv. II. §. 7. p. 284.

VI. LAISSANT à part les conquêtes prétendues du grand Sésostris, nôtre affaire est de trouver, s'il est possible, dans les Dynasties des Egyptiens, les moins suspectes, quelque Roi, dont le nom & le téms puissent convenir à celui, que l'Histoire Sainte appelle *Sésac*. Nos Savans n'ont cherché Sésac, que dans la XXI. ou dans la XXII. des Dynasties. Et comme ils sont partagez là-dessus, il est bon de les représenter ici, l'une & l'autre: telles que SYNCELLE les a tirées de JULES-AFRICAIN.

P. J.	DYN. XXI.			
	Tanites. 7			
3622.	1. Smédes.		26	
	2. Psusénes.		46	
	3. Néphelceres.		4	
	4. Aménenophthis.		9	
	5. Osochor.		6	
	6. Pinaches.		9	
	7. Susennes.	14.	(30)	
	En tout.		130.	3752.
	DYN. XXII.			
	Bubastites. 9			
3752.	1. Sésonchis.		21	
	2. Osoroth.		15	
	3. 4. 5. Trois autres.		25	
	6. Tacellothis.		13	
	7. 8. 9. Trois autres.	42.	(46)	
	En tout.		120	3872.

Digitized by Google

P. J. 3756. SELON EUSEBE, la XXI. Dynastie a aussi duré 130. ans, & 5.
A. C. 958. de ces Rois sont les mêmes: mais le 2. a régné 41. ans, & le dernier 35.
SESAC. ce qui fait 76. ans. C'est ce qui a obligé le P. GOAR, à donner 30. ans au dernier Roi de la Dynastie de JULES-AFRICAIN: puisque les deux sommes s'accordent ensemble.

LES TROIS ROIS nommez, dans la Dynastie XXII. sont les mêmes dans celle d'EUSEBE: mais les Anonymes y manquent. La somme de celle-ci fait voir, qu'il manque 4. ans, dans le détail. Je les ai ajoûtez, au dernier article, afin que la Somme réponde au détail. Les deux Dynasties étant ainsi disposées, voyons les conjectures de nos Savans.

M. PERIZONIUS, qui a travaillé le dernier, sur cette matiére,[a] croit que *Sésac* est le même que *Smédes*, ou *Sémendes*, Chef de la XXI. Dynastie. Ses raisons sont: 1. que [b] SYNCELLE *p. 177.* donne au Chef de cette Dynastie, le nom de *Susakim.* 2. qu'EUSEBE, sur l'An XII. de Sémendes, rapporte l'Histoire [c] de *Susakim Roi d'Egypte.* 3. qu'[d] EUPOLEME [e] appelle *Vaphres*, le Roi d'Egypte, qui vivoit du tems de David & de Salomon: & que suivant SYNCELLE p. 170. le prédécesseur de Sémedes ou Susakim s'appelle *Vénéphes*, nom qui n'est pas fort différent de *Vaphres.*

a) Periz. Ægypt. p. 227. *b*) p. 224. f. *c*) p. 225. *d*) p. 226. *e*) *Apud Eusеb. Præpar. Evang. IX.* 30. 31. 32.

J'AVOUE, qu'il y a quelque ressemblance entre *Vaphres* & *Vénéphes:* mais il y en a bien autant entre *Vaphres* (Οὐαφρῆς) & *Pharao* (Φαραὼ) nom que l'Ecriture donne au Beau-pére de Salomon. D'ailleurs, *Vénéphes* & *Susakim*, sont des noms que SYNCELLE a certainement supposez ici. Le premier n'est dans aucune Dynastie de ce tems, mais il est dans la premiére. Le second est pris des LXX. & ne ressemble point à *Smédes*, ou *Smendes*, dont il occupe la place. Enfin, le passage d'EUSEBE est trés-apparemment supposé. Quelque Critique, peu habile, l'avoit ajoûté, non pas *sur l'An XII. de Sémendis*, ou dans la Colomne, des *Rois d'Egypte:* mais dans la Colomne des *Rois de Juda*, & sur l'*An XVI. de Roboam*, comme on le voit dans l'Edition de Bâle. De là SCALIGER le transporta à côté de l'*An 5. de Roboam*, qui répond à l'*An 12. de Sémendes.* Mais ce passage a été absolûment ômis dans l'Edition de PONTAC, qui n'en dit pas un seul mot dans ses Notes: marque évidente, qu'il ne l'avoit trouvé dans aucun de ses Manu-

Manuscrits. Ainsi la conjecture de M. PERIZONIUS, ne pouvoit P. J. 3756.
être plus mal fondée: ni proposée plus mal à propos, qu' aprés avoir A. C. 958.
rapporté la pensée de [a] *la plûpart* des Savans, parmi lesquels il nom- SESAC.
me SCALIGER, USSERIUS, M. CHARPENTIER, & *l'Abbé* PEZRON.

a) Perizon. p. 222.

2. LA PENSEE des Savans qu'on vient de nommer, est plus naturelle, sans comparaison. Je la croi aussi la plus vrai-semblable. Si l'on a égard à la ressemblance des noms, on peut croire, fort probablement, que le *Sésac*, dont nous parlons, appellé par les LXX. [a] Σȣσακὶμ, ou [b] Σȣσακὶμ, & par JOSEPH [c] Σȣσακος, ou [d] Ἀσωχαῖος, est le même, que *Sésonchis*, Chef de la XXII. *Dynastie*, appellée des *Bubastites*. SCALIGER reconnoît la convenance de ces deux noms. [e] *Sesochosis*, dit-il, *quid aliud est, quam Sesak? idem profecto nomen est, neque negari potest.... Omnino* Σέσογχις *idem est qui Susac aut Sosak*. Mais il n'a pû faire rencontrer l'*An 5e. de Roboam*, avec le régne de *Sésonchis*, qui ne commença que l'An 9. de Roboam, dans son Systême: [f] *Exiguus*, dit-il, *est anachronismus, quadriennii puta aut quinquennii*. D'où il s'ensuit, comme il l'avouë, que *Sésochis ou Sésac fit Excursion dans la Palestine, quatre ou cinq ans avant la mort de son Pére Susennes*. Sur cet article; [g] HELVICUS a suivi SCALIGER: & [h] USSERIUS dit simplement, *Sesack aliis Sesonchis dictus*.

	[i] DYN. XXI.		[k]
3727	1. Susennes. 14		
33	7	3733	1. Roboam. 17
37	11		5
	DYN. XXII.		
41	Sésonchis. 21		9

a) 1 Rois XI. 40. b) XIV. 25. & 2 Chr. XII. 2. 9. c) Ant. VIII. 4. p. 279. d) Bell. VI. 47. Gr. VII. 18. Lat. p. 969. d. e) Scal. Canon. Isag. 311. al. p. 318. f) p. 311. al. 318. g) Helvic. p. 44. col. ult. h) Usser. A. M. 3026. p. 58. f. al. 33. i) Can. Isag. p. 127. al. 133. k) p. 156. al. 162.

SI LES NOMS conviennent, *le lieu* n'y convient pas moins bien. Car *Bubaste*, de qui la XXII. Dynastie prit le nom, étoit une [a] ville de la Basse Egypte, située au Levant de la Branche la plus Orientale du Nil: & par conséquent à l'endroit le plus voisin de la Palestine: lieu propre à servir de retraite aux Israëlites fugitifs, ou à faire des courses dans leur

P. J. 3756. leur païs. Il ne reste plus que *le Tems*, qui est proprement nôtre af-
A. C. 958. faire. Mais nous n'en pouvons rien dire de précis, jusqu'à ce que dans
SESAC. la suite des Dynasties Egyptiennes, comparées avec les Rois, dont l'Ecriture a fait mention, nous trouvions quelque point fixe ou certain, qui puisse servir à régler en retrogradant, les tems de Rois qui précédent.

a) Marsh. p. 45. al. 46. Cellar. Afric. p. 23.

§. II.

ZARA, ROI ETHIOPIEN.

P. J. 3780. I. JAMAIS peut-être, on n'a vû, dans un assez petit païs, & dans
A. C. 934. un espace de tems assez court, des armées plus nombreuses,
ZARA. que celles qu'on vit dans la Palestine, sous les trois premiers Rois de Juda, depuis le Schisme. Nous venons de voir, que Roboam, le premier de ces Rois, fut attaqué par Sésac, accompagné [a] *de 60. mille hommes de cheval, & d'une infanterie innombrable*, que JOSEPH dit, avoir été de 400. mille hommes. Abiam, second Roi de Juda, [b] à la tête *de 400. mille hommes* attaqua Jéroboam, Roi d'Israël, qui *en avoit 800. mille, dont 500. mille* furent [c] tuëz dans le combat. Asa son Fils, 3ᵉ. Roi de Juda, fut attaqué par une armée encore plus formidable. Elle étoit [d] d'un million d'hommes, commandez par *Zara, Roi Ethiopien.* Cette multitude d'hommes, ne fit pas peur à Asa. Il marcha contre les Ethiopiens, les défit, les poursuivit jusqu'aux frontiéres, & revint chargé d'un riche butin.

a) 2 Chron. XII. 3. b) XIII. 3. 17. c) Voi Liv. I. §. 29. p. 193. d) 2 Chron. XIV. 9. & Ant. VIII. 6.

II. A CELA, [a] GENEBRARD ajoûte deux choses. Premiérement, que *Zara ayant été vaincu, restitua à Asa, tout ce que Sésac Roi d'Egypte, avoit emporté du Temple.* GENEBRARD a, sans doute, pris cette particularité dans la [b] Grande Chronique des Juifs. La chose n'est pas impossible: mais elle n'est pas fondée sur l'Ecriture. Le P. SALIAN, [c] qui tâche de donner un bon sens à cette pensée Rabbinique, en a une qui ne manque pas de vrai-semblance: C'est que [d] *peut-être Zara, étant jeune, avoit servi dans l'armée de Sésac:* & qu'il avoit entrepris cette guerre, dans l'espérance d'y faire un aussi gros butin, que celui qu'il avoit vû faire à Sésac.

a) Genebr. p. 58. al. 148. b) Seder Olam Rabba, c. 16. p. 43. c) Salian. A. 3094. n. 3. d) N. 1.

2. GE-

Digitized by Google

2. GENEBRARD dit en second lieu, que par *l'Ethiopie*, quel- P. J. 3780.
ques-uns entendent *l'Arabie*. *Nam*, dit-il, *scriptura duplicem Æthio-* A. C. 934.
piam statuit, unam cis mare Rubrum, (il parle comme étant en Eu- ZARA.
rope) *alteram ultra in Arabia*. [a] TORNIEL remarque plus à propos, que l'Ecriture parle souvent de l'Ethiopie, comme étant au voisinage des Juifs. Le Psalmiste par-exemple joint les Ethiopiens, à d'autres Peuples voisins, quand il s'exprime en ces termes: [b] *Les Philistins, les Tyriens, les Ethiopiens*, (LXX. λαὸς Αἰθιόπων, Vulg. *populus Æthiopum*,) *diront, celui-là est né à Sion*. L'Auteur du Livre des Chroniques dit, que [c] *Dieu suscita contre Joram*, Roi de Juda, *les Philistins, les Arabes, & ceux, qui habitent prés des Ethiopiens:* Et le Prophéte Nahum: [d] *Les tentes des Ethiopiens furent accablées; les pavillons des Madianites furent ébranlez*. Cette observation peut être d'usage en d'autres rencontres; mais elle n'est pas nécessaire ici: car suivant la remarque du P. SALIAN, [e] les Ethiopiens, qui suivirent Zara dans cette guerre, *non ex Æthiopia Arabica, sed Africana*, [f] *cum quibus & Libyi militabant, venerunt*. En effet l'Arabie & la Libye, étoient elles assez voisines, pour joindre leurs troupes?

a) Torniel A. 3093. n. 2. b) Ps. LXXXVII. 4. 5. c) 2 Chron. XXI. 16. d) Nahum III. 7. e) Salian. A. 3094. n. 1. f) 2 Chr. XVI. 8.

3. DISONS plûtôt, que [a] JOSEPH, [b] GENEBRARD, [c] le P. LABBE, & d'autres, qui ont appellé *Zara, Roi d'Ethiopie*, ont parlé autant, ou plus, improprement, que ceux qui appellent *Pharamond, Roi de France:* car l'Ecriture dit seulement, que *Zara* étoit *Ethiopien*, & non pas *Roi d'Ethiopie*. Cela étant, qu'est-ce qui nous empêche de croire, que *Zara Ethiopien*, régnoit dans la Basse Egypte, comme avoit fait avant lui Séfac? HERODOTE rapporte [d] sur la parole des Prêtres Egyptiens, *qu'il y avoit eû en Egypte 330. Rois, dont 18. étoient Ethiopiens:* & l'on verra dans la suite, que nous donnerons ci aprés, de la Table précédante, qu'il y a eû en Egypte une *Dynastie d'Ethiopiens*. Il semble même, que la ville de *Bubaste*, ait été la Résidence de ces Rois: puisque [e] Sabbacon, Chef de cette Dynastie, *la mit en meilleur état, qu'elle ne l'avoit été par Sésostris*, comme assûre le même HERODOTE. Cette ville a donné le nom à une Dynastie, où nous avons crû trouver *Séfac*, dans *Séfonchosis*, qui en est le Chef. Ne pourrions nous pas y trouver, de même nôtre Zara; sans l'aller chercher dans l'Ethiopie, ou dans l'Arabie?

a) Ant. VIII. 6. init. b) Genebr. p. 58. al. 142. init. c) Labbe, Abr. A. M. 3094. T. I. p. 199. d) Herod. II. c. 100. e) c. 137.

Digitized by Google

P. J. 3780. A. C. 934. ZARA.

II. Scaliger, ayant pris garde, que dans cette Dynastie, il y avoit plusieurs Rois anonymes, se persuada, que le 3e. de ces Anonymes, étoit le Zara, que nous cherchons. [a] *Reges*, dit-il, *innominati 3 45. quantum judicare possumus, fuerunt Æthiopes: quorum ultimus Zara, cum toto exercitu ab Asa, Rege Juda, deletus est, 2 Chron. XII. 9. Tempus enim convenit*, NEQUE VERO DUBITAMUS. On sent bien, que SCALIGER a jetté les yeux sur ces Anonymes, pour avoir la liberté de donner à l'un d'eux le nom de *Zara*. Mais pourquoi choisir *le dernier? Le tems*, dit-il, *y convient*. Bien loin de là. Il ne convient pas même au premier, qui est venu un peu trop tard, suivant les propres principes de SCALIGER, que cette petite Table représente. On y voit, que le régne de ces Anonymes, commence seulement l'An 26. d'Asa. Or il est constant, que la guerre de Zara, fut terminée avant l'An 15. du même Asa.

	[b] Dyn. XXII.			[c]	
3741	1. Sésonchis.	21			
50			3750	Abia.	2
52			52	Asa.	41
62	2. Usorthon	15	62	11	
66			66	15	
77	III. IV. V.	25	77	26	

a) Scal. Canon. Isag. p. 311. al. 318. *b*) p. 127. 311. al. 133. 318. *c*) p. 156. 327. al. 162. 336.

PEU DE CHOSE arrête souvent les plus grands hommes. SCALIGER reconnoît, [a] que *Sésochosis est le même nom, que Sésac*, & qu'*on ne peut pas le nier*. Ce Roi & le suivant, ont régné 36. ans, en tout: & il n'y en a que 29. tout au plus, depuis l'An 5. de Roboam, jusqu'à l'An 15e. d'Asa. Si donc l'irruption de Sésac, se fit [b] dans les derniéres années du régne de son Pére, comme SCALIGER le prétend; ou même dans les premiéres années du sien; la guerre de Zara doit nécessairement être arrivée sous le régne d'Usorthon. C'est la pensée, que je choisis, jusqu'à ce que je découvre, ou qu'on me montre quelque chose de plus probable.

a) Can. Isag. p. 311. al. 318. *b*) Ibid. & Anim. Euseb. n. 1025. p. 57. b. al. 61. b.

CE PRINCE, que j'ai appellé *Zara* aprés la Vulgate, est appellé *Zérach* dans le Texte Hébreu; *Zéraph* par nôtre Version; Ζαρὲ, par les LXX. Ζοραῖος, par JOSEPH; & Ζαρὰθ, par la Chronique d'

ALEXAN-

ALEXANDRIE. On ne peut nier, que ce nom n'ait beaucoup de rapport, avec celui d'*Osoroth*, que JULES-AFRICAIN donne au second Roi de la *Dynastie des Bubastites*, & qu'EUSEBE appelle *Osorthon*. Pour ce qui est du tems, on verra, à la fin de ce Chapitre, qu'il s'y rapporte autant, qu'on peut le demander équitablement dans une matiére aussi embrouillée, que le sont ces Dynasties. P. J. 3780. A. C. 934. ZARA.

§. III.

SO, ROI D'EGYPTE.

I. DEUX SIECLES ENTIERS aprés la défaite de Zara, Roi Ethiopien d'Egypte, [a] Hosée dernier Roi d'Israël, s'étoit rendu tributaire du Roi d'Assyrie: & voulant se déchárger de ce joug, il *envoya une Ambassade à So, Roi d'Egypte.* D'où l'on peut juger, que les Rois d'Egypte étoient alliez de ceux d'Israël: comme je l'ai dit au commencement de ce Chapitre. L'Ambassade ne produisit rien: soit que le Roi d'Egypte, ne voulût pas écouter les propositions d'Hosée: ou que la mort, ou quelque autre obstacle, l'aient empêché de venir à son secours. Cependant le Roi d'Assyrie, en ayant été averti, marcha avec une grande armée, vers le païs d'Israël; se rendit maître de Samarie aprés un Siége de 3. ans; fit Hosée prisonnier; emmena le Peuple en captivité; & détruisit entiérement le Royaume d'Israël. Mais l'Ecriture ne dit plus rien de ce Roi d'Egypte; & ne le nomme pas même ailleurs. P. J. 3992. A. C. 722. SO.

a) 2 Rois XVII. 3-6.

II. NOTRE VERSION, faite sur le Texte Hébreu, l'appelle *So*; la Vulgate *Sua*; & [a] c'est ainsi qu'on pourroit lire le mot Hébreu סוא; le MS. d'ALEXANDRIE, *Soa*; les Editions ordinaires des LXX. *Sejor*; & JOSEPH, *Soan*: nom qu'on ne trouve point dans la Traduction de M. D'ANDILLY. Apparemment il n'a pas crû, que ce nom pût être de quelque usage: mais nos Chronologistes n'ont pas été de son avis. Pour mieux entendre, ce qu'ils ont dit là-dessus; je mets ici les trois Dynasties Egyptiennes, qui ont suivi les deux précédantes: telles que JULES-AFRICAIN les a données.

a) Clericus h. l.

DYN.

P. J. 3992. A. C. 722. 50.		DYN. XXIII. *Tanites.*		
	3872.	1. Pétubates.	40	
		2. Osorcho.	8	
		3. Psammus.	10	
		4. Zet.	31	
		En tout.	A. 89	
		DYN. XXIV.		
		Bocchoris Saïte.	A. 6	
		DYN. XXV. *Ethiopiens.*		
		1. Sabbacon, qui prit & fit brûler Boechoris.	12	
		2. *Sévéchus.* F.	14	
		3. *Tarcus.*	18	
		En tout.	A. 44	4011.

LE IV. ROI de la XXIII. Dynastie, manque dans EUSEBE: & les années à châque Roi de ces trois Dynasties, sont presque toûjours différentes. Mais à la reserve du Roi, qu'EUSEBE a ômis, tous les autres sont les mêmes: & la somme totale des trois Dynasties, ne différe, que de 3 ans. Au fond, je m'attache préférablement, à JULES-AFRICAIN, qui est l'Original, par rapport à nous: au-lieu, qu'EUSEBE n'a été, que son Copiste; ou plûtôt son Corrupteur.

I. SCALIGER a crû, que ce *So.*, ou [a] *Sua*, *étoit ou le même, que Sabacon*, premier Roi de la XXV. Dynastie, *ou* un Roi *de quelque autre Dynastie, qui régnoit en ce tems-là, dans un autre quartier de l'Egypte.* [b] USSERIUS a aussi crû, que c'étoit *Sabacon;* quoi qu'avec quelque doute: de même, que [c] MARSHAM, qui semble l'avoir copié en cet endroit: *Non alius*, disent-ils, *esse videtur, quam Sabacon Æthiops.* [d] S. CHRYSOSTOME, ajoûtent ils, dit, qu' Hosée *fit alliance avec les Ethiopiens:* & SEVERE SULPICE, *qu'Hosée* [e] *appella à son secours le Roi des Ethiopiens, qui possedoit alors l'Egypte.* Il est difficile, en effet, de faire attention au dernier passage en particulier, sans juger, que SEVERE SULPICE a eû en vûë *Sabbacon*, Chef de la *Dynastie*, appellée *des Ethiopiens:* quoi qu'il pût aussi avoir eû

† dans

dans l'esprit, quelque autre Roi de la même Dynastie. Cependant si P. J. 3992.
l'on en croit le P. PEZRON, [f] *tout* ce que MARSHAM & USSE- A. C. 722.
RIUS disent là dessus, *s'appelle un galimatias en matiére d'Histoire & de Chronologie.* SO.
L'expression est un peu forte: mais comme ces deux Savans ne sont pas entrez dans un assez grand détail; je n'en dirai rien moi-même. Je remarquerai seulement, que le Systême de SCALIGER n'est pas mieux disposé sur cet article, que sur les deux précédans. Suivant lui le régne d'Hosée commença l'An P. J. 3974. & finit l'An P. J. 3982. Mais Sabacon ne commença, que 8. ans aprés, savoir l'An P. J. 3990.

g				h			
3974.				3974.	1.	Osea.	9
82.				82.	9.		
90.	Sabacon.	-	8				
98.	Sévéchus F.	-	14				

a) Scal. Can. Isag. p. 311. al. 318. *b*) Usser. A. M. 3279. p. 98. al. 55. b. *c*) Marsh. p. 457. al. 485. *d*) Chrysost. Homil. 30. in Joann. *e*) Sulp. Sever. Hist. Sacr. I. 49. *f*) Pezron. p. 215. al. 235. *g*) Can. Isag. p. 128. al. 134. *h*) p. 327. al. 336.

2. SEVECHUS son Fils ne lui succéda, que 8. ans aprés. Cependant c'est celui, que l'Ecriture appelle *So*, ou *Sua*, suivant le P. PEZRON. [a] *Ce fut*, dit-il, *avec* SUE *fils de Sabbacon, qu'Osée dernier Roy d'Israël, ou des X. Tribus, fit alliance contre Salmanassar, dont il s'étoit peu de tems auparavant rendu tributaire.* Je suis de l'avis du P. PEZRON. Mais il trouvera bon, que l'Allemagne lui dispute l'honneur de la découverte. Voici ce qu'on lit dans la Chronologie de CALVISIUS, qui ne lui est pas inconnuë: [b] *Hosea, rex Israelis, conspirat cum rege Ægyptiorum* SO, *qui fortassis* MANETHONI *est* SEVECHUS *Æthiops.* C'est ce *Sévéchus*, qui succéda immédiatement, à *Sabbacon son Pére*: & touchant lequel, USSERIUS parle ainsi: [c] *Sevechus Æthiops, Sabaconis filius, in Ægypto regnat ann. 14.* (African.) *Videtur Sethos esse Vulcani sacerdos: de quo* HERODOTUS *libro II. cap. 141.* [d] & à qui Sennachérib fit la guerre. Mais si cela est, il faut, que *Sévéchus* ait régné en même tems, que *Taracus*, son successeur: comme on le verra dans la Section suivante, & dans le Chapitre VI. [e] où nous parlerons de Sennachérib. Cette difficulté ne se trouve point dans la conjecture de CALVISIUS, qui s'accorde beaucoup mieux

Digitized by Google

avec la Chronologie, dont j'ai renvoyé l'éxamen à la derniére Section de ce Chapitre.

a) Pezron p. 218. al. 239. b) Calv. A. M. 3222. p. 207. a. c) Usser. A. M. 3285. p. 99. al. 56. d) A. M. 3292. p. 102. f. al. 58. m. e) Sous ch. VI. §. 7.

§. IV.

THIRACA, ROI D'ETHIOPIE.

P.J. 4004. A. C. 710. THIRACA. I. Dix ou douse ans aprés l'Ambassade, qu'Hosée envoya à So, Roi d'Egypte, je veux dire, [a] *l'An 14. d'Ezéchias, Roi* de Juda, Sennachérib, Roi d'Assyrie, se jetta sur le païs de Juda; prit plusieurs villes, & envoya quelques-uns de ses Chefs, avec un détachement de son armée, pour sommer Jérusalem de se rendre à lui. Mais [b] *ayant appris, que Thiraca, Roi d'Ethiopie, venoit l'attaquer*, il alla au devant de lui, aprés avoir fait faire de grandes menaces à Ezéchias.

a) 2 Rois XVIII. 13. & suiv. Esaïe XXXVI. & suiv. b) 2 Rois XIX. 9. Esaïe XXXVII. 9.

II. La version des LXX. & la Vulgate appellent ce Roi d'Ethiopie, *Tharaca*; [a] Joseph Θαρσικήν: mais l'ancienne Version Latine de cet Auteur, le nomme *Tharachem*; & celle de M. d'Andilly *Thargise*. Il faut appliquer, au sujet de ce Roi, une partie de ce, que j'ai dit ci-dessus, touchant Zara: c'est que suivant la remarque de M. le Clerc, on pourroit traduire, dans le Texte Hébreu, *Thiraca, Roi des Ethiopiens*; conformément à la Version des LXX. où on lit Θαρακὰ βασιλέως Αἰθιόπων: puisqu'aussi bien Joseph l'appelle de même, *Roi des Ethiopiens*. (Αἰθιόπων βασιλέα Θαρσικήν.)

a) Ant. IX. 1.

1. Pour le fond, il est difficile de jetter les yeux sur la XXV. Dynastie des Egyptiens, ou des Ethiopiens, sans reconnoître, que le *Thiraca*, ou *Tharaca* de l'Ecriture, est le même, que [a] Jules-Africain appelle *Tarcus*; [b] Eusebe, *Taracus*, ou [c] *Tarachus*; & [d] Strabon *Tearcon*. Au-moins c'est ce, que reconnoissent unanimement, [e] Scaliger, [f] Calvisius, [g] Helvicus, [h] Usserius, [i] Marsham, & le [k] P. Pezron. Mais je ne sai, pourquoi Marsham, aprés l'avoir appellé en deux endroits, *Roi des*

des Ethiopiens, ne laisse pas [l] quelques lignes aprés, de l'appeller *Roi* P.J. 4004.
des Arabes. A. C. 710.

THIRACA.

a) Ap. Syncel. p. 74. b. *b*) p. 75. b. *c*) Euseb. Chron. n. 1305. *d*) Strab. l. XV. init. p. 686. 7. *e*) Scal. Euseb. Anim. p. 77. a. & Can. Isag. p. 311. al. 318. *f*) Calv. A. M. 3228. 3233. p. 207. b. 208. a. *g*) Helvic. Tab Chr. p. 54. fine. *h*) Usser. A. M. 3294. p. 104. al. 59. *i*) Marsh. p. 456. 482. al. 485. 513. *k*) Pezron, p. m. 215. & suiv. al. 235. *l*) Marsh. p. 483. al. 514. init.

2. SI L'ON S'EN rapporte à SCALIGER, [a] *Sévéchus*, dont nous venons de parler, *n'étoit qu'au commencement de son régne, lorsque Tarachus, étant sorti du fond de l'Ethiopie, avec une puissante armée, vint fondre sur l'Egypte, & la ravagea pendant plusieurs années. Il menaçoit aussi la Palestine & la Syrie, l'An 14e. d'Ezechias, comme il paroît par un passage d'Esaïe* (XXXVII. 9.) *s'il n'en eût été empêché par Sévéchus, avec qui il eut une longue guerre: mais à la fin Tarachus demeura vainqueur, & ayant tué Sévéchus, il devint maître de l'Egypte, où il commença à régner l'An 27. d'Ezéchias.*

a) Scal. ubi supra.

USSERIUS dit avec raison, que [a] SCALIGER a rapporté cette histoire, *sine omni fundamento.* J'ajoûte, & sans vrai-semblance. Quelle apparence en effet, que Tarachus vienne *du fond de l'Ethiopie (ex ultima Æthiopia)* faire une longue guerre à Sévéchus, *Ethiopien* comme lui? Et puisque ces deux Rois se trouvent tous deux, dans une même Dynastie; n'est-il pas plus naturel de croire, que Tarachus succéda légitimement à Sévéchus, ou comme son Fils, ou comme son plus proche parent? D'ailleurs, SCALIGER auroit dû ajoûter à son histoire, ce que [b] STRABON dit de ce Roi, sur le rapport de MEGASTHENE, dans son Histoire des Indes: c'est que *Tearcon* (comme il l'appelle) *entra en Europe*, [c] à l'éxemple de Sésostris, *& alla jusques aux colomnes* d'Hercule. Du-moins, devoit-il attribuër à Tarachus, quelque chose de plus, que des *menaces* d'entrer dans la Palestine: *(in Palæstinam ac Syriam, cum eodem exercitu se impressionem facturum minabatur,)* puisque le passage même d'Esaïe, qu'il cite, fait voir, que Tarachus *s'avança* actuellement, *pour combattre Sennachérib.* Enfin, comment est-ce, que Tarachus se trouve dans la Palestine, où on l'appelle *Roi des Ethiopiens*, 13. ans avant qu'il fût *Roi* d'Egypte, de la Dynastie *des Ethiopiens*, & lorsque Sévéchus, *Roi Ethiopien* en Egypte, Fils & Successeur immédiat de Sabacon, Fondateur de cette Dynastie, commençoit à peine son régne? C'est pourtant le Reformateur de la

Digitized by Google

P.J. 4004. Chronologie, qui a fait ce *brouillamini:* & sur ce 4ᵉ. Roi d'Egypte, A. C. 710. dont nous parlons aprés l'Ecriture, il a encore plus mal réüssi, que THIRACA. sur les trois précédans.

a) Usser. A. M. 3294. p. 104. al. 59. b) Strabo XV. p. 686. c) Marsh. p. 482. al. 513.

3. L'ECRITURE n'allégant aucun motif de l'approche de ce Roi, USSERIUS dit, [a] que *Tirhaka, rex Æthiopiæ .... Ægyptiis potius & Judæis auxiliares copias misit.* [b] JOSEPH dit seulement, que ce *Roi des Ethiopiens, marchoit au secours des Egyptiens,* avec qui Sennachérib étoit en guerre: comme nous le verrons plus en détail, [c] lorsque nous parlerons de lui. Mais je ne doute pas, non plus qu' USSERIUS, que ce Roi ne vint, en même tems, & peut-être uniquement, au secours des Juifs. C'étoit tout ce qu' il y-avoit d'Israëlites, dans la Palestine, depuis l'extinction du Royaume des dix Tribus. L'ancienne Alliance, que les Egyptiens avoient avec le Corps de la Nation, & dont j'ai parlé ci-dessus, obligeoit les Egyptiens, à sécourir ce reste d'Israëlites. D'ailleurs, l'extinction du Royaume d'Israël, faisoit appréhender aux Egyptiens, qu'aprés la conquête de celui de Judà, Sennachérib ne voulût aussi entreprendre celle de l'Egypte.

a) Usser. A. M. 3294. p. 104. al. 59. b) Ant. X. 1. c) Sous Ch. VI. §. 7.

4. L'IMPOSSIBILITE, où s'est trouvé [a] USSERIUS de faire rencontrer une Année Sabbatique, avec *l'An 14ᵉ. d'Ezéchias,* dans son Systême, l'a engagé à brouiller la Chronologie de cet endroit de l'Histoire: en quoi il a aussi été suivi par [b] M. PRIDEAUX. 1. Ce *secours* de Thiraca ne paroît, que [c] l'An 18ᵉ. d'Ezéchias; aprés que Sennachérib fut revenu triomphant d'Egypte: au-lieu, que ce fut l'*approche* de Thiraca, qui obligea Sennachérib, à quitter la Palestine; où l'Ecriture ne dit point qu'il soit revenu. 2. *Tirhaca* est ici nommé *Roi d'Ethiopie*: & comme tel, il *envoie des troupes auxiliaires aux Egyptiens, ou aux Juifs.* Cependant il ne *commençâ à régner en Egypte,* [d] que 5. ans aprés, selon USSERIUS, ou 4. ans aprés, selon [e] PRIDEAUX: ce qu'on ne peut accorder, qu'en admettant l'Histoire pretenduë de Tarachus, rapportée ci-dessus, d'aprés SCALIGER: & qu' USSERIUS a lui même rejettée.

a) Sus Liv. III. ch. II. §. 8. fin. p. 780. b) Prid. Hist. de Juifs. T. I. c) Usser. A. M. 3294. p. 104. al. 59. Prid. A. C. 710. p. 42. d) A. M. 3299. 106. p. al. 60. e) Prid. A. 706. p. 47.

§. V.

§. V.

NECO, OU NECHAO.

NOUS N'AVONS fait que conjecturer, non plus que les autres Chronologistes, lorsque nous avons cherché les Rois précédans, dans les Dynasties des Egyptiens. Nous y-trouverons celui-ci, avec plus de certitude: parce qu'HERODOTE nous fournira de bons Mémoires, sur son sujet. Commençons par un Extrait de ce qu'il en dit de plus remarquable. P. J. 4105. A. C. 609. NECO.

„I. [a] NECOS Roi d'Egypte, entreprit de faire un Canal, de qua„tre journées de navigation, depuis le Nil jusqu'à la Mer Rouge; pour „joindre cette Mer à la Méditerranée. Ce long & pénible travail, „ayant coûté la vie à six-vingt mille hommes, Nécos l'abandonna, & „songea à faire construire des Vaisseaux. Il en fit faire une partie „sur la Méditerranée, & une partie dans le Golfe Arabique ou la „Mer Rouge. [b] L'entreprise du Canal étant ainsi abandonnée, „Nécos donna des Vaisseaux à quelques [c] Phéniciens, qui suivant ses „ordres, s'embarquérent sur la Mer Rouge; cotoyérent, pendant „deux ans l'Afrique, par la Mer du Sud; & étant arrivez, la troi„siéme année, aux Colomnes d'Hercule, ils retournérent en Egypte, „où ils rapportérent des choses que je ne saurois croire, (dit HERO„DOTE,) & que peut-être, un autre croira. (ἐμοὶ μὲν οὐ πιϛὰ, ἄλλῳ δὲ „δή τέῳ.) C'est qu'en faisant le tour de la Libye, ils avoient eû le „Soleil à LA DROITE.“ Ce doute d'HERODOTE est semblable, & en même tems opposé à l'étonnement des Arabes, à qui [d] LUCAIN parle ainsi:

Ignotum vobis Arabes venistis in Orbem,
Umbras mirati nemorum non ire [e] SINISTRAS.

a) Herodot. II. 158. 159. b) IV. 42. c) Voyez Bochart. Chan. I. 36. f. p. m. 709. d) Lucan. Pharsal. III. 247. 8. e) Voyez Achil. Tatius ad Aratum. c. 28. 29. 31.

HERODOTE continuë son premier recit de cette maniére: „Necos [a] se servit de sa flotte, dans une occasion nécessaire (ἐν τῷ δέοντι) „Il attaqua aussi par terre les Syriens: & les ayant vaincus, à Magdolo, „(ἐν Μαγδόλῳ.) il prit, aprés le combat, une grande ville de Syrie, nommée Cadytis. (Κάδυτιν.)“ Ce dernier article ressemble si fort à un événement, rapporté dans l'Histoire Sainte, qu'il est presque impossible, de ne-

Digitized by Google

P. J. 4105. ne pas croire, que c'est le même. Au-moins, sera-t-il facile de les ac-
A. C. 609. corder, malgré quelques diversitez apparentes.
NECO.

a) Herod. II. 159.

II. [a] PHARAON *Nécho Roi d'Egypte*, voulant *aller faire la guerre au Roi d'Assyrie*, forma en même tems le dessein d'assiéger la ville de *Carchemis*, située *sur l'Eufrate:* [b] la même peut-être, qu'on appelle autrement *Cercusium.* Dans cette vûë, il monta sur la flotte, qu'il avoit déja construite, dans la Mer Méditerranée: & accompagné, peut-être des Phéniciens, qu'il avoit employez, pour faire le tour de l'Afrique, il débarque & prend terre, au Septentrion de Palestine, dans un quartier, que les Rois d'Assyrie avoient conquis, il y-avoit environ cent ans: mais qui, suivant [c] JOSEPH, *appartenoit alors au Royaume de Josias.* (ἦν δ' αὐτὴ τῆς Ἰωσίου βασιλείας.) L'approche subite d'un Roi, tel que Nécho, ne pouvoit que donner l'allarme à *Josias. Il marche à lui*, pour le combattre. Nécho, qui avoit d'autres pensées, [d] *envoya une Ambassade à Josias*, pour lui déclarer, qu'*il n'en vouloit point à lui, mais au* Roi d'Assyrie *son ennemi:* ajoûtant, qu'il marchoit par ordre de Dieu. Josias, ne se fiant pas à la parole d'un Egyptien en armes, & dans ses Etats; il falut en venir à une bataille. Elle fut donnée *dans les campagnes de Méguiddo*, [e] ville, autrefois de la Tribu de Manassé, au Nord de Jérusalem: & Josias y fut tué, d'un coup de flêche.

a) 2 Rois XXIII. 29. & 2 Chron. XXXV. 20. b) Cellar. Geogr. T. II. p. 437. c) Ant. X. 6. p. 335. d. d) 2 Chron. XXXV. 21. e) Cellar. T. II. p. 309. init. Reland. Palæst. p. 893.

[a] JOAKIM, son Fils aîné, alors *âgé de 25. ans*, étoit apparemment avec lui, à cette bataille. De peur qu'il n'y eût aussi été tué, & qu'on ne se trouvât sans Roi; dés-qu'on eut appris à Jérusalem la mort de Josias, [b] le Peuple se hâta de *déclarer Roi* son Fils puîné *Joachas, âgé de 23. ans*, seulement. Cependant Nécho, arrêté dans ce païs, par une guerre imprévûë, court la campagne, prend des villes, éxige des contributions; & soit pas composition, ou aprés un siége, il entre à Jérusa-
P. J. 4106. lem, au bout de 3. mois. Il y trouve Joachas, Fils puîné de Josias, déja
A. C. 608. assis sur le Trône, au préjudice de Joakim, qui étoit l'aîné. Soit [c] sollicitation de la part de ce dernier, ou parce qu'on avoit disposé de la Couronne sans le consulter; [d] Nécho *déposa Joachas*, aprés qu'il eut *régné 3. mois* seulement; & *donna à Joakim la couronne*, qui lui appartenoit

Digitized by Google

tenoit légitimement: à condition qu'*il lui payeroit un tribut annuël, de* P. J. 4106.
cent talents d'argent, & d'un talent d'or. A.C. 608.

a) 2 Rois XXIII. 36. & 2 Chron. XXXVI. 5. b) 2 Rois XXIII. 30. & 2 Chron. XXXVI. 1. c) Salian. Epit. A. 3425. n. 4. p. 421. a. d) 2 Rois XXIII. 30-35. & 2 Chron. XXXVI. 1-4. NECO.

LE PREMIER tribut reçû, cette guerre finie, & les affaires réglées à Jérusalem, Nécho continuë son premier projet, & marche vers l'Assyrie, [a] *emmenant* avec soi *Joachas*, qu'il mit *prisonnier à Ribla, au païs de Hamath*, [b] dans la Tribu de Nephtali, tout à fait au Nord de la Palestine. Mais ses armes ne furent pas aussi heureuses en Assyrie, qu'elles l'avoient été en Judée. Nous apprenons de Jérémie, que 3. ans P. J. 4109.
aprés, c'est à dire, [c] *l'An 4e. de Joakim, Roi de Juda, Nécho fut défait à* A. C. 605.
Carchemis prés de l'Eufrate, par Nabuchodonosor Roi de Babylone. La perte de cette bataille, obligea Nécho d'abandonner l'Assyrie. Il regagna la ville de Ribla, ou il avoit laissé son prisonnier Joachas. Mais Nabuchodonosor l'ayant suivi en Syrie; Nécho alla rejoindre sa flotte, & [d] emmena *Joachas en Egypte*, [e] *où il mourut.* Depuis ce tems-là, ajoûte l'Historien Sacré, [f] *le Roi d'Egypte ne sortit plus de son païs: parceque le Roi de Babylone se rendit maître de tout ce que le Roi d'Egypte possedoit, depuis le Torrent d'Egypte jusqu'à l'Eufrate.*

a) 2 Rois XXIII. 33. 34. b) Cellar. p. 282. f. 283. c) Jer. XLVI. 2. d) 2 Chron. XXXVI. 4. e) 2 Rois XXIII. 34. f) XXIV. 7.

III. [a] LA MORT de Josias, fut le commencement des malheurs, dont les Juifs furent accablez, dans les années suivantes: *malorum Iliade jam ingruente*, comme parle USSERIUS. Cette [b] mort donna lieu au Prophéte Jérémie, d'écrire ses *Lamentations.*

a) Usser. A. M. 3394. p. 117. al. 66. b) Lament. IV. 20.

1. A LA TETE de ce Livre, les LXX. & aprés eux la Vulgate, ont ajoûté un Verset, qui en attribuë l'occasion à *la Ruïne de Jérusalem.* Sur quoi USSERIUS remarque, que l'Auteur de cette addition, auroit dû se souvenir de cet avertissement du Sage: [a] *N'ajoûtez rien à ses paroles: de peur que vous n'en soyez repris, & que vous ne soyez trouvé menteur.* Il seroit bon, qu'USSERIUS s'en fût souvenu lui-même, en les écrivant. Car sept ou huit lignes aprés, il a *ajoûte* à l'histoire précédante, une particularité, qui non seulement n'est pas fondée sur l'Ecriture; mais qui de plus, y paroît contraire. Il suppose, qu'aprés la bataille, où Josias fut tué, Néco vainquit aussi le Roi d'Assyrie; & s'exprime ainsi: [b] *Ab Assyriaca expeditione*

P. J. 4109. *tione reversus Neco, Jehoachasum, quum tribus tantum mensibus regnavisset, amovit ; & seniorem ejus fratrem* Eliakimum *regem constituit pro* A. C. 605. NECO. *Josia patre ejus, immutans nomen ejus* Jehojakimum. [c] *Ut* Jehovæ, *vero Israëlitarum Deo* VICTORIAM DE ASSYRIO PARTAM, *acceptam se referre eo modo testaretur : à quo ad bellum hoc gerendum se incitatum professus fuerat* [d].

a) Proverb. XXX. 6. *b*) Usser. A. M. 3394. d. p. 118. al. 66. f. *c*) *II Reg. XXIII.* 31. 32. 34. *II. Chron. XXXVI.* 2. 3. 4. *d*) *II. Chron. XXXV.* 21. 22.

2. AVANT USSERIUS, [a] d'autres avoient eû la même pensée : mais je ne doute point que son autorité, n'en ait entraîné plusieurs aprés lui : sur tout, parmi ses compatriotes. Dans les *Annales du Monde* de ROBINSON, je lis ces mots : [b] *Bello perpetrato contra Assyrium, captoque Charchemisho, reversus Neco post menses tres, Hierosolymas cepit, &c.* M. PRIDEAUX en parle plus distinctement. [c] *Neco*, dit-il, [d] *aiant eu le bonheur dans cette expedition de battre les Babyloniens vers l'Euphrate, & de prendre Carkemis, grande ville de ces quartiers-là ; & s'en étant assuré la possession par une bonne garnison, il reprit au bout de trois mois le chemin de son Royaume, ... arriva à Jerusalem, où il établit Roi Jehojakim .... Aprés quoi il retourna triomphant dans son Royaume.* Voilà une *Expedition* bien-tôt terminée : & l'Original du [e] *Veni, Vidi, Vici*, de Jules-César. Mais, en même tems, voilà bien des circonstances glorieuses à Néco, & imaginées à plaisir. Le Roi d'Assyrie vaincu dans son païs ; la ville de Carchemis prise ; une bonne garnison établie ; & un retour triomphant. Le tout par un Roi que l'Ecriture nous représente comme ayant été vaincu prés de Carchemis, chassé de toute la Syrie, & rencogné en Egypte, par le Roi de Babylone. Qu'on lise seulement le Chapitre XLVI. de Jéremie.

a) Scal. Canon. Isag. p. 312. al. 319. init. *b*) Robinson, A. 3396. p. 737. f. *c*) Prid. Hist. des Juifs. A. C. 610. T. I. p. 100. f. *d*) *Josephus Antiq. Lib. X. Cap.* 6. *e*) Suet. Caesar. cap. 37. f.

3. Il faut pourtant rendre justice à M. PRIDEAUX. Il n'a pas suivi en tout USSERIUS : & n'a pas dit, comme lui, que *Néco avoit attribué sa victoire au Dieu d'Israël, qui l'avoit poussé à cette guerre.* Suivant M. PRIDEAUX, [a] le passage, cité par USSERIUS, a un sens fort différent. Néco n'y nomme point *Jehova :* & n'y parle point du Dieu d'Israël : mais des *faux Dieux d'Egypte, dont ce*

† *Prince*

Prince avoit consulté les Oracles, avant que d'entreprendre cette expédition. M. PRIDEAUX emploie plus de trois pages, à le prouver. D'autre part, il me semble qu'il a cité, trop légérement, JOSEPH; [b] comme si cet Historien avoit dit, que *Néco eut le bonheur dans cette expédition de battre les Babyloniens*, &c. JOSEPH ne dit pas cela. Il n'y a dans cet Auteur, que ces mots, un peu équivoques; [c] ὑποςρέψας ἀπὸ τῆς μάχης. L'ancienne Version Latine, & [d] M. HUDSON, ont traduit, *a pugna reversus:* c'est à dire, *au retour de la Bataille.* M. D'ANDILLY l'a traduit trop librement, de cette maniére: *Le Roy d'Egypte, au retour de la guerre, qu'il avoit entreprise & dont nous venons de parler.* Mais, quand on l'entendroit *de la Guerre sur l'Eufrate,* on n'y voit, ni la défaite du Roi d'Assyrie, ni la prise de Carchemis, ni la garnison qui y fut laissée, ni le Triomphe du Roi d'Egypte. P. J. 4109. A. C. 605. NECO.

a) 2 Chron. XXXV. 21. 22. b) Ant. X. 6. c) p. 336. a. d) Edit. Oxon. 1720. p. 441. f.

4. OUTRE la *bonne garnison*, que ce Roi laisse à *Carchemis*, suivant M. PRIDEAUX; & lui & USSERUS, ont encore supposé, que Néco laissa une bonne armée en ce païs-là: afin, peut-être, d'épargner à ce Roi d'Egypte, la honte d'être défait en personne, par celui-là même, dont il avoit triomphé, dans peu de semaines. Voici ce qu'en dit M. PRIDEAUX: [a] *La quatriéme année de Jehojakim, Nabuchodonosor* [b] *battit l'*ARMEE *de Néco vers l'Eufrate & reprit Carkemis:* comme USSERIUS avoit dit, [c] *Pharaonis Neconis* COPIIS, *quæ ad Carcemitbum fuerunt, à Nebuchadnesare Rege Babyloniae, anno Jehojakimi 4. percussis (Jerem. XLVI. 2.)* Il est vrai, que par la construction, le mot Hébreu *Ascher* (אשר) est équivoque, & peut être rapporté à *l'Armée* & à *Pharaon;* de même que le *qui erat*, de la Vulgate. Mais les LXX. l'ont expressément rapporté à Pharaon. [d] Δύναμιν Φαραὼ Νεχαὼ βασιλέως Αἰγύπτου, ὅς ἦν.... ὃν ἐπάταξε. D'ailleurs, PHARAON est le dernier nommé: & il est plus régulier, d'y rapporter le Pronom, qui le touche immédiatement. Enfin, l'Ecriture nous représente Nécao, comme allant vers l'Eufrate, pour attaquer Carchemis: & ne le représente retiré en Egypte, qu'aprés qu'il eût perdu tout ce qu'il possedoit ailleurs. De là vient, que malgré l'equivoque de la Vulgate, le Port Royal a traduit de cette maniére: *Paroles .... contre l'Egypte & contre l'armée de Pharaon, ... qui fut* DEFAIT *par Nabuchodonosor Roi de Babylone.* &c.

a) Prid. A. C. 606. p. 109. b) Jerem. XLVI. 1. c) Usser. A. M. 3397. d. p. 119. al. 67. d) Jerem. XXVI. 2. ap. LXX.

Digitized by Google

P. J. 4109. A. C. 605. NECO.

5 [a] JAQUES CAPPEL, EDOUARD SIMSON, & MEGERLIN, se sont jettez dans une autre extrêmité. Non contents de reconnoître, que Nécho fut défait sur l'Eufrate, avec son armée; ce qui est vrai: ils ajoûtent, qu'il y fut tué. *Nechao victus, fugatus, occisus est*, a dit CAPPEL, que SIMSON a copié. [b] SCALIGER avoit eû la même pensée, mais [c] il se retracta dans la suite. Le Chapitre XLVI. de Jérémie, [d] qu'on cite, ne le prouve point. Le Verset 2. parle bien de la défaite de l'armée de Pharaon, ou (suivant ce que je viens de dire) de Pharaon même: mais nullement, de sa mort. [e] *Quem percussit*, disent les Critiques, *non occidit, sed prælio vicit, fudit, fugavitque.* Au contraire, nous avons vû ci-dessus, qu'il *emmena en Egypte* Joachas, son prisonnier: & qu'aprés que le Roy de Babylone lui eut enlevé tout ce qu'il possedoit hors de l'Egypte, *il n'en sortit plus.*

a) J. Cappel. A. 3391. p. 222. a. Simson, A. 3396. Part. III. p. 92. a. Megerl. p. 70. b) Scal. Emend. Prol. p. m. c) Can. Isag. p. 312. al. 319. init. d) *Jerem. XLVI.* 2. 26. e) Ap. Polum.

IV. HERODOTE ne dit rien de l'expédition sur l'Eufrate; qui tourna à la honte de Néco: mais en parlant de celle de Syrie, il a donné lieu à deux Questions Géographiques, qu'il faut examiner ici, avant que d'aller plus loin.

1. MAGDOLO, où il dit que Néco défit les Syriens, [a] est une ville de la Basse Egypte, prés de Péluse & du Nil, & peu éloignée de la Mer Méditerranée. Elle est nommée [b] MAGDOLA, dans l'Itinéraire d'ANTONIN: & l'on trouve [c] une Médaille d'Antonin avec l'Inscription, μαγδωλιτων. Cette ville n'a pas été inconnue aux Auteurs sacrez. Jérémie parle des [d] *Juifs, qui demeuroient au païs d'Egypte, à Migdol*, (LXX. ἐν Μαγδωλῷ) *à Taphnes, à Noph, & au païs de Patros;* aprés la Ruine de Jérusalem. Le même Prophete, dans une espéce de complainte, touchant la Bataille, où Nécho fut défait prés de l'Eufrate, s'exprime ainsi: [e] *Faites le savoir en Egypte; publiez le à Migdol*, (LXX. ἐις Μαγδωλὸν) *à Noph, & à Taphnes.* Toutes ces villes [f] sont dans la Basse Egypte: & celle de *Migdol*, est fort différente d'une autre, de [g] même nom, (LXX. Μαγδώλου Vulg. *Magdalum*) où les Israëlites campérent, en sortant d'Egypte. Nous en avons parlé [h] en son lieu.

a) Cellar. Afric. p. 37. f. 38. b) Itiner. Anton. p. m. 121. c) Scalig. in Euseb. N. 1403. p. 79. b. al. 85. a. d) Jer. XLIV. 1. ap. LXX. Cap. LI. 1. e) Jer. XLVI 14. ap. LXX. Cap. XXVI. 14. f) Cellar. Afric. p. 35. 37-39. g) Exod. XIV. 2. h) Liv. III. Ch. I. §. 9. p. 640.

ME-

MEGUIDDO, prés de laquelle le Roi Josias fut tué, est encore plus différente de Magdalo : & même elle lui est diamétralement opposée. P. J. 4109. A. C. 605. NECO.
[a] *Méguiddo* étoit une ville [b] de la Tribu de *Manassé*, [c] *aux frontiéres d'Issachar & d'Asser* : c'est à dire, au Nord de Jérusalem. D'ailleurs, cette ville étoit renommée par plusieurs autres événemens. Ce fut [d] *prés des eaux de Méguiddo*, que Siséra fut défait par Barac : & [e] ce fut à *Méguiddo*, qu'*Achasias*, 6. Roi de Juda, *alla mourir*, aprés avoir été blessé par Jéhu. Enfin, Zacharie avoit assûrément en vûë le combat où Josias fut tué, lorsqu'il disoit : [f] *En ces jours-là, il y-aura à Jérusalem un deuil, semblable à celui d'Adadrimmon, en la plaine de Méguiddo.* [g] Cette ville d'*Adadrimmon*, étoit prés de *Jizreél*, [h] ville de la Tribu de *Manassé*, de même que *Méguiddo* : & personne n'ignore, combien Josias fut regretté par les Juifs.

a) Cellar. T. II. Asia. p. 309. init. Reland. Palæst. p. 893. b) Jug. I. 27. c) Jos. XVII. 11. d) Jug. V. 19. e) 2 Rois IX. 27. f) Zachar. XII. 11. g) Reland. p. 500. h) Cellar. p. 315.

La différence, & le grand éloignement de *Magdolo*, & de *Méguiddo*, ne forment pourtant pas une difficulté aussi considérable, qu'elle le paroit d'abord : & la solution de MARSHAM, doit satisfaire, à mon avis, tous les Savans équitables, Payens, Juifs, ou Chrêtiens. [a] HERODOTUS, dit-il, *nominum similitudine decipi videtur.* Non-seulement, *il le semble* ; mais la chose doit passer pour indubitable : quand même on mettroit à part, l'Autorité divine de nos Ecritures ; & qu'on les mettroit comme en paralléle avec HERODOTE. Les Auteurs de nos Ecritures, écrivent l'Histoire de leur païs. Ils devoient connoître l'un & l'autre : sur tout, le païs où ils demeuroient. La Basse Egypte, & Magdolo même, ne leur étoient pas inconnuës : comme il paroît, par les passages que j'ai rapportez. Pour HERODOTE, il pouvoit connoître assez bien l'Egypte, où il est visible, par son Livre même, qu'il avoit séjourné long tems : mais on ne voit pas, qu'il eût une grande connoissance, ni de l'Histoire des Juifs, ni de la Judée. D'ailleurs, il n'y-a aucune apparence, [b] que le combat entre Josias & Nécho, se soit donné à Magdolo, dont parle HERODOTE. Quel prétexte auroit pû prendre Josias, qu'on représente comme un homme dévot & paisible, pour aller attaquer Nécho en Egypte : c'est à dire, dans ses propres Etats ; & avant qu'il en fût sorti ? Au-lieu qu'en supposant, que l'affaire s'est passée auprés de Méguiddo ;

Digitized by Google

P. J. 4100. guiddo; il n'y a rien de si facile, que de concilier ces deux recits,
A. C. 1605. comme j'ai fait.

NECO. a) Marsh. p. 531. al. 569. b) Le P. Tournemine dit pourtant (p. 462. a.) que c' est *contra fidem Historiæ sacræ, & absque ulla verisimilitudine.*

Je ne m'arrête point à JOSEPH, qui appelle cette ville *Menden*: & que M. D'ANDILLY a traduit *Magedo*. On peut voir ce que dit [a] MARSHAM là-dessus. Je ne doute point, que dans le Texte de JOSEPH, ce Nom n'ait été altéré par les Copistes; à-cause qu'en Grec, le G. se prononce comme un N. & qu'au-lieu de Μένδην, JOSEPH n'eût écrit Μέγδην; qui ressemble assez à l'Hébreu. C'est la conjecture de [b] M. PERIZONIUS, approuvée par [c] M. HUDSON.

a) Marsh. p. 531. f. al. 569. f. b) Periz. Ægypt. p. 416. f. c) Jos. Edit. Oxon. 1720. p. 441. Not. e.

2. HERODOTE ajoûte, [a] *qu'après la défaite des Syriens, Néco prit une grande ville des Syriens nommé Cadytis:* (Κάδυτιν) Cet Historien parle ailleurs de la même ville, d'une maniére qui me paroit un peu embarrassée. [b] Depuis *la Phénicie*, dit-il, *jusqu'aux montagnes de Cadytis, ville des Syriens, qu'on appelle Palestins, & depuis Cadytis, qui n'est pas moindre que Sardes, à ce que je crois, tous les lieux de commerce, qui sont le long de la mer, appartiennent aux Arabes.*

a) Herod. II. 159. b) III. 5.

[a] CETTE DESCRIPTION, dit M. PRIDEAUX, *ne peut convenir qu'à Jérusalem, qui étoit ainsi située, & qui alors étoit la seule ville de ces quartiers-là qui pût être comparée à Sardes....* [b] *On ne peut douter*, ajoûte M. PRIDEAUX, *que du tems d'Hérodote cette ville ne fût ainsi appellée par les Syriens & les Arabes:....* [c] *Cet Historien trouva, dans le voyage qu'il fit dans ces quartiers-là, que cette ville y étoit appellée Kedutha* (c'est à dire, *la Sainte*) *d'où en ajoûtant la terminaison Greque, il fit en Grec* Κάδυτις *ou* Cadytis, *dans son Histoire* &c. [d] LIGHTFOOT, [e] CELLARIUS, & d'autres [f] Savans, ont eû la même pensée: & si on ne la proposoit que comme une conjecture, on pourroit la laisser passer, comme telle; en faveur de 3. ou 4. pages, que M. PRIDEAUX emploie à l'expliquer. Mais bien loin qu'on doive recevoir ce qu'il avance, comme une chose dont *on ne puisse pas douter;* [g] M. RELAND a prouvé, que *cette description ne peut convenir à Jérusalem;* qui n'étoit connuë, que sous le nom de *Jérusalem*, du tems d'HERODOTE, & à qui on n'a donné quelque fois le titre de *Sainte*, que parmi les Juifs, & en

en y joignant le nom de *ville*. Outre que, pour être bâtie sur une petite montagne, elle n'étoit pas néanmoins dans un *païs de montagnes*, comme Cadytis. P. J. 4109. A. C. 605. NECO.

a) Prid. T. I. p. 101. *b*) p. 102. *c*) p. 103. *d*) Lightf. Chorogr. ad Marc. III. 6. T. II. p. 408. *e*) Cellar. T. II. p. 330. *f*) M. Heinius Diss. II. 8. §. 10. & suiv. *g*) Reland. p. 669.

M. RELAND [a] auroit du penchant à croire, que *Cadytis* désigne la ville de *Gath*, Capitale des Philistins. C'est une conjecture, sur laquelle il n'insiste pas beaucoup. Aussi n'a-t-il point prouvé, que cette ville fût située sur quelque montagne; quoiqu'il semble l'insinuër: & il n'y a aucun indice, qu'elle fût dans un *Païs de Montagnes*. SCALIGER, [b] expliquant le passage d'HERODOTE, avoit eû une autre pensée, qu'il proposa en aussi peu de paroles, que M. PRIDEAUX avoit fait la sienne avec étenduë: mais avec le même air de confiance. *Non dubium est*, dit-il, *quin* קדש *fuerit dicta; eamque esse, cujus mentio* [c] *Numerorum XX, 16.* S'il étoit vrai, que la bataille, dont parle HERODOTE, se fût donnée à Magdolo en Egypte; la ville de *Cadytis* pourroit bien être celle de *Kades*, que SCALIGER a eû en vûë. Car le passage, qu'il cite, met cette ville *à la frontiére des Iduméens*: & dans le Livre de Josué, [d] *Kedes* est donnée pour *frontiére de la Tribu de Juda, du côté du Midi, prés de la contrée des Iduméens*. Mais on connoît une autre *Kades*, fort différente de celle-ci, qui, si je ne me trompe, convient, & avec la déscription qu'en fait HERODOTE, & avec les particularitez de l'Expédition de Nécho.

a) Reland. ibid. *b*) Scal. Emend. Fragm. p. 45. *c*) Nomb. XX. 16. *d*) Josué XV. 1. 3. 21. 23.

TOUT à fait au Nord de la Palestine, beaucoup plus loin que Méguiddo, en allant vers la Syrie, & pas loin de *a Ribla au païs de Hamath*, où Néco mit prisonnier Joachas; il y avoit aussi une ville nommée dans l'Ecriture, [b] *Kédes, de la Tribu de Naphtali, ville Sacerdotale & de Réfuge, dans la Galilée* Supérieure. [c] JOSEPH la nomme Κάδεσον, Κέδασα, τὰ Κέδασα, & Κύδασα, & la met [d] au *voisinage de Tyr*. S. JERÔME la décrit ainsi: [e] *Cedes, sortis Nephthalim, Civitas Sacerdotalis ac fugitivorum in Galilea* SUPER MONTEM *Nephtalim*, *Sed & hanc* CEPIT REX ASSYRIORUM; *quæ nunc* Cidissus *adpellatur, in vicesimo Tyri milliario juxta Paneadem*. En conséquence de ce passage, [f] M. RELAND l'a placée à 20. milles de Tyr, vers le Levant, prés de Panéade, & des sources du Jourdain. Et dans une [g] Carte de CELLARIUS, elle est représentée entre quatre ou cinq montagnes,

P. J. 4109. au voisinage de l'Antiliban; de même que dans la Carte de la Terre
A. C. 605. Sainte, de M. DU-VAL, qu'on a jointe au JOSEPH de M. D'ANDIL-
NECO. LY, imprimé à Paris en 1667. & 1668. in folio. Voilà si je ne me trompe, la *Cadytis*, dont HERODOTE a voulû parler. Elle appartenoit alors au *Roi d'Assyrie*, qui *l'avoit prise*, comme une ville de quelque importance: & c'est par la prise de la même ville, que Néco commence la guerre qu'il va faire à ce Roi-là: soit parce que par ce moyen, il s'ouvroit une entrée dans le païs ennemi; ou afin de se ménager une retraite, en cas de malheur, comme cela arriva.

a) 2 Rois XXIII. 33. *b*) Josué XXI. 32. *c*) Cellar. T. II. p. 296. *d*) Ant. XIII. 9. p. 441. a. Bell. II. 33. init. p. 814. init. *e*) Hieron. de Locis Ebr. *f*) Reland. Tab. p. 423. *g*) Cellar. T. II. p. 283.

QUAND cette situation de *Cadès*, ne conviendroit pas à ce qu'HERODOTE dit de *Cadytis*, je ne croi pas qu'on dût s'en mettre beaucoup en peine: parce qu'il ne paroît pas avoir eû quelque connoissance un peu distincte, ni de la Judée, ni des Juifs. Je ne croirois pas même, qu'il eût été dans la Palestine, s'il [a] n'assûroit *y avoir vû* un Monument de la conquête qu'en fit Sésostris. Il avoit lû dans l'Histoire d'Egypte, que [b] les Scythes avoient bâti un Temple à *Ascalon*; que [c] Psammétichus avoit assiégé *Azot*, durant 29. ans. Il avoit oui dire, que [d] *les Syriens de la Palestine* étoient circoncis. Il avoit observé, [e] qu'HOMERE fait mention des *Sidoniens*. Mais il ne parle lui-même ni de Jérusalem, ni de Samarie, ni du Lac Asphaltite, ni du Jourdain, ni de Tyr, ni du Mont Liban, &c. M. RELAND s'est trop avancé, quand il a dit, [f] qu'HERODOTE a parlé de la ville de Cadytis, *tanquam a se visa*? & quand il allégue cette considération, pour refuter le sentiment qu'il combat, [g] *Adde*, dit-il, *quod videatur urbs Cadytis conspecta ab Herodoto.* Je ne sai, si les autres en jugeront comme lui: mais *il me semble*, qu'HERODOTE n'avoit vû, ni Cadytis, ni Jérusalem. Je suis sûr au-moins, que ce qu'il dit de Cadytis, il ne le dit pas comme de lui-même. C'est un transfuge [h] originaire d'Halicarnasse, qui conseille à Cambyse, de demander passage au Roi des Arabes, pour aller, plus commodément faire la guerre en Egypte, par [i] *le seul chemin*, qu'il pouvoit prendre. *Car*, dit-il, *depuis la Phénicie, jusqu'aux Montagnes de Cadytis, ville des Syriens qu'on appelle Palestins, & depuis Cadytis, que je crois aussi grande que Sardes, jusqu'à la ville de Jennisus, tous les lieux de commerce qui sont* SUR LA MER (ἐπὶ θαλάσσης) *appartiennent aux Arabes. Mais depuis Jennisus, les Syriens sont maîtres du païs, jusqu'au Lac*

Lac Serbonide, prés duquel est le Mont Casius, qui s'étend jusqu'à la mer. P. J. 4109.
Aprés cela vient l'Egypte &c. Malgré quelque embarras, que je trouve A. C. 605.
dans la construction de ce passage; j'y vois fort distinctement la route qu'on marque à Cambyse. Du côté de la Phénicie, ce sont *les Montagnes de Cadytis.* Du côté de l'Egypte, c'est le *Lac Serbonide*, & *le Mont Casius.* Le milieu, ce sont les *Côtes de la Mer.* Nous savons, que le Lac *Serbonide*, ou *Sirbonide* & le *Mont Casius*, sont prés de la Mer Méditerranée, tout à fait au Midi de la Palestine, & à l'Entrée de l'Egypte, où l'on proposoit de se rendre par les *Côtes de la Mer*, en venant de la *Phénicie.* Où chercherons-nous du côté de cette derniére Province, *les Montagnes de Cadytis?* Je n'en connois point dans ce quartier-là, que le Mont Liban & l'Antiliban, aprés lequel on trouvoit la ville de *Cadés*, située elle même, *sur une Montagne.* Voilà ce que j'avois à dire, sur cette Question incidente de Géographie. Reprenons nôtre Chronologie.

a) Herod. II. 106. b) I. 105. c) II. 157. d) 104. e) 116. f) Reland. Palæst. p. 668. g) p. 669. h) Herod. III. 4. i) 5. k) Cellar. Asiæ. p. 16.

V. NOUS AVONS trouvé les Rois précédens, dans les XXII. & XXV. Dynasties des Egyptiens. Et dans la XXVI. nous trouvons le Roi Nécho, dont il s'agit à présent. Comme c'est ici la derniére Dynastie, que nous rapporterons dans ce Chapitre: & qu'elle doit servir de fondement, pour régler la Chronologie des précédentes, il est nécessaire de l'examiner & de l'établir avec plus de soin.

DYN. XXVI. *Saïtes.*			
1. Mérès ou Ammeris, Ethiopien.	-	12	E.
2. Stéphinates.	-	7	
3. Néchapsos.	-	6	A. E.
4. Néchao I.	-	8	
5. a Psammetichus.	-	54	A.
6. b Nécos, ou Néchao II.	-	16.	6. A. E.
		103	
7. c Psammis, F.	-	6	A.
8. d Apriés, E.	-	25	E.
9. e Amasis, ou Amosis.	-	44	A.
10. f Psamménitus, F.	-	½	A.
		(178½)	

a) Herod. II. 157. b) 159. c) 161. d) 161. e) III. 10. f) 14.

Digitized by Google

P.J. 4109. A. C. 605. NECO.

A LA RESERVE du dernier Roi de cette Table, qui ne régna pas un an, tous les autres sont dans *a)* *la XXVI^e. Dynastie*, qu'EUSEBE a inférée dans sa Chronique: aussi bien, que dans *b)* les Extraits qu'en a fait SYNCELLE, dans la sienne. Les mêmes Rois & rangez de même sont dans le *c)* Recueil, que SCALIGER appelle *le Grec d'EUSEBE*; c'est à dire, dans le *d)* Catalogue des Rois d'Egypte, que SYNCELLE avoit fait, à sa maniére. EUSEBE ajoûte, au I^r. Roi, le titre d'*Ethiopien*, ce qui montre la liaison de cette XXVI^e. Dynastie, avec la XXV^e. qui est appellée *des Ethiopiens*. Et peut-être, auroit-il été plus à propos de mettre ce Roi, à la fin de la XXV^e. Dynastie, qu'au commencement de la XXVI. qui est *des Saïtes*. Où qu'on le place, la Chronologie ne change point.

a) Euseb. Chron. N. 1925. & suiv. *b)* Syncell. p. 76. b. c. *c)* Græc. Euseb. p. 38. 39. al. 38. 46. f. 47. init. *d)* Syncell. p. 191. d. 210. b. c.

ON PEUT avoir quelque doute, sur ce que ce I^r. Roi, manque dans *a)* la Dynastie XXVI. de JULES-AFRICAIN. Mais il faut que SYNCELLE, en copiant cet Extrait, ait ômis, par inadvertance, le I^r. Roi. Outre que ce Roi étoit dans celle d'EUSEBE, placée à côté dans l'autre colomne; SYNCELLE lui même *b)* l'a placé à la tête des Rois de cette Dynastie, qu'il a inférez dans son Catalogue particulier. On sait d'ailleurs, que dans les diverses altérations, à quoi les Ouvrages des Auteurs sont exposez, les ômissions sont plus communes, que les additions. Il faut presque toûjours du dessein, & de la hardiesse, pour ajoûter. Une simple inadvertance, une distraction, un rien, pour ainsi dire, peuvent faire ômettre quelques mots, ou passer d'une ligne à l'autre. Il faut n'avoir jamais copié, pour n'en avoir pas fait l'expérience.

a) Syncell. p. 75. c. *b)* p. 191. d.

EXCEPTE ce I^r. Roi, tous les autres, & le dernier même, sont dans *a)* *la XXVI^e. Dynastie* de JULES-AFRICAIN. Mais les six derniers, qui nous sont les plus nécessaires, & qui seuls nous suffiroient, se trouvent de même, dans HERODOTE. Enfin, DIODORE DE SICILE, nomme premiérement *b)* *Psammétichus*, avec le titre de *Saïte*, *c)* qu'HERODOTE lui donne aussi. Ensuite, DIODORE met *d)* *Apries*, *quatre générations aprés Psammétichus*, c'est à dire, comme on doit l'entendre, *à la quatriéme génération*: & à *Apries*, il fait succéder *Amasis*. Desorte qu'on doit regarder cette XXVI^e. Dynastie, comme in-

com-

incomparablement mieux établie, pour les noms, & le nombre de ses Rois, qu'aucune des précédantes. Etablissons aussi la durée de leurs régnes. P. J. 4109. A. C. 605. NECO.

a) Syncell. p. 75. c. b) Diod. I. 66. Gr. p. 41. m. c) Herod. II. 152. d) Diod. I. 68. Gr. p. 42. init.

1. QUOIQUE SYNCELLE ait mis tous ces Rois, dans son Catalogue, il ne s'accorde, pour la durée de leur régne, ni avec EUSEBE, ni avec JULES-AFRICAIN, ni avec HERODOTE. Ainsi il ne mérite aucune créance, à cet égard. C'est donc, sur l'autorité du seul EUSEBE, que nous pouvons régler les années du premier Roi: puisqu'on ne le trouve point ailleurs. Je lui donne 12. ans; comme fait EUSEBE, soit dans sa Chronique même, ou dans les Extraits de SYNCELLE.

2. IL S'ACCORDE parfaitement avec JULES-AFRICAIN, pour le 2. & les deux suivans.

3. NECHEPSOS est célébre dans l'Antiquité. [a] Il a été l'Inventeur de l'Astrologie parmi les Egyptiens. MARSHAM en a parlé fort au long, & prétend, qu'il a été plus ancien, que Zoroastre, à qui les Chaldéens attribuënt cette invention. On ne doit pas trop compter sur les décisions hardies de MARSHAM.

a) Marsh. p. 139. 140. & 442 - 452. al. p. 144. 145. 474 - 481.

4. LE 4. appellé *Néchao*, par JULES-AFRICAIN, par EUSEBE, & par SYNCELLE, a été ômis par [a] SCALIGER, [b] qu'HELVICUS a imité. [c] *Ille Néchao*, dit SCALIGER, *qui profertur ab* AFRICANO, *suspectus nobis est, quum* UNICUM *ponat* HERODOTUS. Par la même raison, SCALIGER devoit supprimer les deux Rois précédans, *Stéphinates* & *Néchepsos*, dont HERODOTE ne dit pas un mot: quoique ce dernier ait été célébre. D'ailleurs, le Fait sur quoi SCALIGER raisonne, est faux, car on trouve dans HERODOTE *deux Néchao*, dont *le premier* fut Pére, & le *second* Fils de *Psammétichus*. Suivant l'Edition corrigée par HENRI ETIENNE, [d] *Sabacon Roi Ethiopien, fit mourir Nécao Pére de Psammitichus:* & le même [e] *Psammitichus* eut *son Fils Néchao* pour successeur, au Royaume d'Egypte. Mais quand cela ne seroit pas aussi exprés, la preuve de SCALIGER ne concluroit rien; puisqu' HERODOTE déclare, [f] qu'*il commence*

 l'histoire

P. J. 4109. *l'histoire des affaires d'Egypte par Psammitichus; parce qu'elles lui sont*
A. C. 605. *plus connuës, depuis ce tems-là.*

NECO. a) Scal. Can. Isag. p. 128. al. 134. b) Helvic. p. 56. h. c) Scal. p. 311. f. al. 318. f. d) Herodot. II. 152. e) 158. f) 155.

5. PSAMMETICUS, qui est le 5. Roi, se trouve dans DIODORE, comme je l'ai dit; & c'est par lui, que commence la Liste d'HERODOTE. Pour ce qui regarde la Chronologie, j'ai crû devoir me tenir au seul HERODOTE; sans avoir égard à JULES-AFRICAIN, ou à EUSEBE, qu'autant qu'ils s'accorderont avec HERODOTE. Voici mes raisons. 1. HERODOTE est un ancien Auteur; & le plus ancien des Historiens Grecs, qui nous restent. Au-lieu que JULES-AFRICAIN & EUSEBE, sont des Auteurs modernes, à son égard. 2. HERODOTE n'a eû aucune raison, qui nous soit connuë, d'altérer les années de ces Rois. Au-lieu qu'il y a des preuves certaines, que JULES-AFRICAIN, & EUSEBE, ont fait plusieurs altérations de cette nature, pour accommoder les régnes de ces Rois à leurs Systêmes: & dans ces six Rois en particulier, il n'y [illegible] a qu'un seul, pour les années duquel ils s'accordent. 3. Ajoûtons à cela, que les années, qu'HERODOTE assigne à ces Rois, sont presque toutes, appuïées du suffrage de l'un ou de l'autre de ces Auteurs. Celles du 5e. du 7e. du 9e. & du 10e. de nôtre Table, sont les mêmes dans JULES-AFRICAIN; moins sujet qu'EUSEBE, à ces sortes d'altérations. Celles du 8e. sont dans EUSEBE.

6. IL NE reste, que le 6e. à qui, à la vérité, JULES-AFRICAIN & EUSEBE, donnent 6. ans seulement. Mais un si petit accord n'est pas suffisant, pour nous faire changer quelque chose, aux nombres originaux d'HERODOTE, qui donne 16. ans à ce Roi. [a] CALVISIUS, [b] HELVICUS & [c] DU-RYER, dans sa Traduction, s'étant trop fiez à la Version Latine d'HERODOTE, ont donné 17. ans à ce Roi; au-lieu de 16. comme il y-a dans le Grec. [d] MEGERLIN s'y est aussi laissé tromper.

a) Calvis. A. 3334. 3351. p. 215. f. 218. b. b) Helv. p. 59. c) Du-Ryer. Trad. Paris 1658. fol. p. 267. f. d) Megerl. p. 70.

7. 8. LES 6. ans, qu'HERODOTE donne au 7e. Roi, sont confirmez par JULES-AFRICAIN, comme je viens de le dire: & les 25. que le même HERODOTE assigne au 8e. Roi, sont confirmez par EUSEBE. Ainsi on ne doit pas se mettre en peine de ce, que [a] DIODORE

Digitized by Google

DORE donne au dernier 25. ans seulement. C'est une faute de Copiste. P. J. 4109.
A. C. 605.
NECO.

a) Diod. I. 68. Gr. p. 43.

JE RELEVERAI ici 4. ou 5. fautes, que [a] MEGERLIN a faites, sur ce sujet. 1. HERODOTVS, dit-il, *nec historiam, nec tempora Regum Ægyptiacorum fideliter enarrat.* Cela est bien hardi: & ses preuves ne valent rien. On le verra dans la suite. 2. Il continue: *dicto Regi Necho tribuit annos regiminis 17.* Ce qu'il a pris dans la Traduction Latine, au-lieu de lire le Grec: comme je viens de le remarquer. 3. Il ajoûte, que Nécho *a Nebucadnezare .... post ingentem cladem fuit occisus.* Ce qui n'est pas vrai; comme j'en ai déjà averti [b] plus haut. 4. Dans la même page, il conclut: *Calculus igitur aliter est instituendus; cujus fundamentum nobis præbet* DIODORVS SICVLVS. Or DIODORE donne 22. ans seulement, au régne d'Apriés, qui est le 8e. Roi de nôtre Table. Cependant il en régna 30. selon MEGERLIN. 5. Mettant à part Nécho, dont j'ai parlé, & Amasis, dont je parlerai tout à l'heure, il dit des 7. & 8e. Rois, qui sont entre deux, savoir de Psammis & d'Apriés: *cæterorum* (annos) *assumemus* EX EVSEBIO. Ce qui n'est pas vrai, non plus: car il leur donne 12. & 30. ans; au-lieu qu'EUSEBE dit, 17. & 25.

a) Megerl. p. 70. b) Sus p. 138.

9. MEGERLIN ne suit DIODORE, que pour le 9. Roi, à qui il donne 55. ans, en quoi DIODORE est moins croyable, qu'aucun des autres; comme la Chronologie le fera voir. MEGERLIN s'appuie de l'autorité de [a] SCALIGER; sans prendre garde, que ce dernier [b] s'est rétracté, dans ses *Canons*, où il a suivi HERODOTE. JULES-AFRICAIN donne 44. ans à ce Roi, comme fait HERODOTE. EUSEBE même ne s'en éloigne, que de bien peu. Dans sa [c] Chronique, de l'Edition de SCALIGER, il donne 42. ans à ce Roi: de même que dans les [d] Extraits de SYNCELLE. Mais suivant [e] l'Edition de Bâle, *Amasis régna 43. ans.* Et si l'on consulte [f] la remarque de PONTAC, on verra que plusieurs Mss. d'EUSEBE, donnoient 44. ans à ce même Roi.

a) Scal. Emend. Prol. p. 11. b) Can. Isag. p. 128. 312. al. 134. 319. c) Euseb. Scal. N. 1450. d) Sync. p. 76. c. e) Euseb. Chron. Edit. Basil. 1549. fol. 53. a. 54. a. f) Edit. Pontac. p. 388. a.

P. J. 4109. A. C. 605. NECO. 10. EUSEBE ne compte point le 10. Roi. HERODOTE & JULES AFRICAIN lui donnent 6. mois ſeulement: & nous n'avons, là-deſſus autre choſe à dire, ſinon, que dans la Verſion Latine, on lit [illegible], au lieu de *6. mois.* Je finirai par une ſeule remarque: Depuis l'An P. J. 4004. qui fut l'An 14. d'Ezéchias, ſuivant mes Tables, & auquel régnoit néceſſairement Tarcus, ou Thiraca, dernier Roi de la XXV. Dynaſtie, il y a 105. ans complets juſqu'à l'An P. J. 4109. qui fut l'An 4ᵉ. de Joakim, auquel Nécho fut défait ſur l'Eufrate. Or l'on voit par la Table précédante, que Nécho mourut 103. ans aprés Tarcus, qui en avoit régné 18. Donc ces deux régnes s'accordent fort bien avec ce que nous en avons dit: & ſi Tarcus eſt le Thiraca de l'Ecriture, il faut, que Pharaon Nécho de l'Ecriture ſoit le Nécho II. de la XXVI. Dynaſtie. Nous en établirons plus exactement la Chronologie, aprés la Section ſuivante.

4004
105
4109

§. VI.

HOPHRA, OU APRIES.

P. J. 4126. A C. 588. HOPHRA. I. [a] PENDANT, que [b] *les Chaldéens aſſiégeoient Jéruſalem, Pharaon ſortit d'Egypte*, pour *venir au ſecours* des aſſiégez. Les Chaldéens l'*ayant appris, levérent le Siége:* & aprés [c] l'avoir [d] *chaſſé de la Syrie*, revinrent continuër le Siége de Jéruſalem. L'Ecriture Sainte,

P. J. 4127. A. C. 587. ne déſigne ce [e] *Roi d'Egypte*, que par le nom de *Pharaon*, commun aux Rois de ce païs-là. Nous verrons, dans la Section ſuivante, que c'eſt le même dont nous allons parler ici.

a) Liv. II. §. 52. N. IV. p. 499. b) Jer. XXXVII. 5. 7. c) Liv. II. p. 601. d) Ant. X. 10. p. 338. f. e) Jer. XXV. 19. Ezech. XXIX. 3. XXX. 21. 22. XXXI. 2. XXXII. 2.

P. J. 4128. A. C. 586. II. [a] APRES la Priſe de Jéruſalem, [b] *Nabuchodonoſor Roi de Babylone établit Godolias, ſur la reſte du peuple, qu'on avoit laiſſé dans le païs.* Ce Gouverneur ayant été aſſaſſiné, peu de tems aprés, les Juifs, qui ſe trouvoient dans ces quartiers-là, craignant le reſſentiment des Chaldéens, ſe retirérent en Egypte: & malgré les [c] remonſtrances de Jérémie, qui leur conſeilloit de n'en rien faire, ils obligérent ce Prophéte à s'y retirer avec eux. [d] *Ils s'établirent à Taphnes*, [e] ou *Daphné*, ville de la Baſſe Egypte, prés du Canal Oriental du Nil. Dés qu'ils y furent établis, [f] Jérémie les avertit, que cette retraite ne les mettroit pas à couvert

couvert de l'épée des Chaldéens: parce que *Nabuchodonosor, Roi de Babylone, viendroit attaquer l'Egypte, & s'en rendroit maître, qu'il en brûleroit les Temples, & emmeneroit en captivité*, ceux qui échapperoient *à l'épée*. Ce fut, en ce tems-là, que Jérémie prononça ces paroles mémorables: [f] *Voici ce que dit l'Eternel: Je vai livrer Pharaon Hophrah* (LXX. Οὐαφρῆ, Vulg. Ephree) *Roi d'Egypte, entre les mains de ses ennemis, & entre les mains de ceux, qui cherchent à lui ôter la vie: comme j'ai livré Sédécias, Roi de Juda, entre les mains de Nabuchodonosor, Roi de Babylone, son ennemi, qui cherchoit à lui ôter la vie.* [g] JOSEPH ne nomme pas *le Roi d'Egypte, qui régnoit alors.* Mais tous les Chronologistes anciens & modernes, conviennent que *Pharaon Hophra*, est le même qu'HERODOTE nomme [h] *Apriés*; (Ἀπρίης) & dont il parle assez amplement. [i] CLEMENT D'ALEXANDRIE l'appelle Οὐαφρῆ, comme les LXX. [k] Le 8e. Roi de la XXVI. Dynastie est nommé Οὐαφρις, par JULES AFRICAIN, & par EUSEBE: & [l] Οὐαφρης par SYNCELLE.

P. J. 4128. A. C. 586. HOPHRA.

a) Liv. II. §. 56. N. II. p. 527. & suiv. b) 2 Rois XXV. 22-26. c) Jer. XLI. XLII. XLIII. Ant. X. II. p. 343. & suiv. d) Cellar. Afric. p. 38. e) Jer. XLIII. 7-13. f) XLIV. 30. g) Ant. X. II. p. 345. e. h) Herod. II. 161. i) Clem. Alex. Strom. I. p. 331. b. k) Syncell. p. 75. c. 76. c. l) p. 210, c.

III. ON DIT qu'*Apriés s'étoit persuadé, que les Dieux même ne lui pouvoient ôter son Royaume, tant il s'imaginoit lui avoir donné un bon établissement.* C'est HERODOTE, qui le rapporte: & on ne disconviendra pas, que cela ne s'accorde avec [b] ce qu'Ezéchiel disoit, deux ans auparavant, touchant le Pharaon Roi d'Egypte, qui marcha si lentement *au secours* des Juifs: [c] *O vous Pharaon Roi d'Egypte, grand* [d] *Dragon, qui vous tenez couché entre vos Canaux;* (LXX. ποταμῶν. Vulg. Fluminum) *& qui dites: Mes Canaux sont à moi; je me les suis faits. Parce que vous avez dit, Mes Canaux sont à moi; je les ai faits: voici j'en veux à vous,* &c. C'est le Nil, dont [e] Esaïe disoit: *Dieu frappera le fleuve* (τὸν ποταμὸν) *d'Egypte & ses sept Canaux* (ἑπτὰ φάραγγας.)

a) Herod. II. 169. b) Liv. II. §. 52. N. II. p. 497. & suiv. c) Ezech. XXIX. 3. 9. d) Sic LXX. & Vulg. e) Esai. XI. 15.

IV. L'ORGUEIL de ce Prince fut enfin humilié. [a] Ayant perdu une bataille, contre les Cyréniens; ses sujets se revoltérent, [b] sous la conduite d'Amasis, qui [c] le vainquit, le fit prisonnier, & ensuite, le fit étrangler, aprés avoir été reconnu pour Roi d'Egypte. JOSEPH

rapporte

P. J. 4128. rapporte la mort de ce Roi, d'une autre maniére. Il dit, que [d] *Nabu-*
A. C. 586. *chodonosor ayant vaincu les Ammonites & les Moabites, il fit ensuite la*
HOPHRA. *guerre à l'Egypte, la conquit, tua le Roi qui régnoit alors, en établit un autre à sa place, & emmena à Babylone tous les Juifs, qui se rencontrérent en ce païs.* Sur ce passage, M. HUDSON a mis cette Note: [e] *Si idem sit qui Apries* HERODOTO, *vereor ne* JOSEPHUM *falsi redarguamus, qui a Nabuchodonosoro occisum scribit.* En effet, il me paroît difficile, de concilier là-dessus ces deux Auteurs. Il semble d'abord, que JOSEPH s'accorde fort bien avec les paroles de Jérémie, que j'ai rapportées un peu plus haut. Mais il faut prendre garde, que Jérémie n'attribue pas expressément, à *Nabuchodonosor*, la mort de *Pharaon Hophrah*; s'étant contenté de nommer, d'une maniére vague, *ses ennemis*: au-lieu qu'il attribue celle de *Sédécias*, nommément à *Nabuchodonosor*.

a) Herod. II. 161. b) 162. c) 169. d) Ant. X. 11. p. 345. d. e. e) Jos. Edit. Oxon. 1720. p. 454. N. h.

SCALIGER, qui avoit fait attention à ces deux différentes maniéres de s'exprimer, dans un même endroit, & pour un sujet tout semblable, explique ainsi ce passage: [a] *Jeremias XLIV. 30. convenientissime Herodoto, dicit in manus inimici sui* (Amasios) *traditum iri eodem modo, quo Sedekias in potestatem inimici sui Nabuchodonosori venit.* [b] USSERIUS, & aprés lui [c] M. PRIDEAUX, rapportent le même passage de Jérémie, à la mort d'Apriés étranglé par les ordres d'Amasis. Il ne faut pourtant pas dissimuler, que dans la suite, Jérémie dit la chose assez expressément de cette maniére: [d] *Voici dit l'Eternel des armées, je vai punir le grand peuple de No, Pharaon & l'Egypte; ses Dieux & ses Rois, Pharaon & ceux qui se confient en lui. Je les livrerai entre les mains de ceux qui cherchent à leur ôter la vie; entre les mains de Nabuchodonosor Roi de Babylone, & entre les mains de ses serviteurs.* Mais ceci même ne prédit, que la défaite de Pharaon, & non pas sa mort. Au-fond, nous n'admettons l'autorité d'HERODOTE, qu'autant qu'on pourra le concilier avec l'Ecriture Sainte.

a) Scal. Canon. Isag. p. 312. al. 319. b) Usser. P. J. 4145. p. 136. al. 77. c) Prid. Hist. des Juifs. A. C. 570. T. I. p. 167. d) Jerem. XLVI. 25. 26.

§. VII.

§ VII.

COMPARAISON DES ROIS PRECEDANS, AVEC LES DYNASTIES EGYPTIENNES.

I. PERSONNE N' A ENCORE débrouillé le cahos des Dynasties Egyptiennes : & ce n' est pas mon dessein de l' entreprendre. Aussi n' en ai-je pas besoin. Il me suffit d' examiner les six que j' ai déja rapportées, sépàrément. Le P. PEZRON *prétend, qu' elles ont été successives ; & je le suppose avec lui : mais je n' ai garde d' imiter toute la liberté, qu' il s' est donnée, en déterminant leur durée. Voici les loix que je me prescris. P. J. 4128. A. C. 586. HOPHRA.

a) Pezr. Antiq. p. 207. al. 226. &c.

II. Il passe pour constant, que les Dynasties, qui sont dans la Chronique d' EUSEBE, n' ont pas été prises dans les Livres mêmes de MANETHON, qui les publia le premier : mais dans la Chronologie de JULES-AFRICAIN, qui les y avoit insérées. *a In istis plane*, dit MARSHAM, *exscriptor Africani est Eusebius.* Les Dynasties de ces deux Auteurs, sont, la plûpart du tems, différentes. Dans cette diversité, la droite raison, & la bonne foi veulent que, *tout le reste étant égal*, comme on parle, nous préférions celles de JULES-AFRICAIN : puisqu' elles sont l' Original, à l' égard d' EUSEBE, qui en a été le Copiste. Néanmoins, je ne ferai pas difficulté, de m' en écarter, lorsque quelque autorité étrangére, vuidera, pour ainsi dire, le différent : savoir, quand nous serons parvenus aux endroits, où HERODOTE pourra nous servir de guide, & de conducteur. Voici, tout de suite, ces six Dynasties ; comme je croi, qu' elles doivent être disposées. J' en alléguerai les preuves : aprés quoi, j' en ferai la comparaison avec les six Rois d' Egypte, dont j' ai parlé, dans les Sections précédantes.

a) Marsh. p. 6. init. al. 5. f.

DYN.

	DYN. XXI. *Tanites.*			
3622	1. Smédés. - -	26		
48	2. Psusénes - -	46		
94	3. Néphelcres. -	4		
98	4. Aménénophthis. -	9		
3707	5. Osochor. -	6		
16	6. Pinaches. -	9		
22	7. *Susennes.*	14 (30)		
	En tout, - -	A. 130		
	DYN. XXII. *Bubastites.*			
52	1. *Sesonchis.* - -	21	3752	1. Roboam, de Juda. a 5 *Sesac.*
	a 5		70	1. Asa, de Juda.
73	2. *Osoroth* - -	15	73	a 4.
	a 8.		80	a 11. *Zara.*
88	3. 4. 5. Trois autres. -	25		
3812	6. Tacellothis -	13		
26	7. 8. 9. Trois autres.	42 (46)		
	En tout. - -	A. 120		
	DYN. XXIII. *Tanites.*			
72	1. Petubates. - -	40		
3912	2. Osorcho. - -	8		
20	3. Psammus. -	10		
30	4. Zet. - -	31		
	En tout. -	A. 89		
	DYN. XXIV.			
3961	Bocchoris, Saïte.	A. 6		

	DYN. XXV. *Ethiopiens.*				
67	1. Sabbacon, qui prit, & fit brûler Bocchoris.	E. 12			
79	2. *Sévéchus*. F.	14			
			3988		1. Hosée Isr.
			91	1. Ezéchias.	
			92		a°. 5. *So.*
93	3. *Tarcus.*	18	4004	a° 14. *Thiraca.*	
	En tout.	E. 44			
	DYN. XXVI.[a] *Saïtes.*				
4011	1. Méres ou Amméris, Ethiopien	12			
23	2. Stéphinates.	7			
30	3. Néchepsos.	6			
36	4. Néchao. I.	8			
44	5. Psammétichus.	54			
			4075	1. Josias de Juda.	
98	6. *Néchao.* II. F.	16	4105	a°. 31. *Néco.*	
			6	1. Joakim de Juda.	
			9	a. 4. *Néco* defait.	
4114	7. Psammis, F.	6			
20	8. *Apriès.* F.	25			
			43	*Hophra.*	
45	9. Amasis.	44			
89	10. Psammenitus. F.	½			
		178 ½			
	DYN. XXVII. *Perses.*				

4189. Cambyse régne en Egypte, l' An 5. de son régne de Perse.

a) Sus. p. 143.

II. DANS LES quatre premiéres Dynasties de cette Table, j'ai conservé éxactement, les sommes que JULES-AFRICAIN avoit assignées à chacune. Je m'en suis un peu écarté, dans les deux suivantes : & j'en dirai les raisons.

1. LA XXI. a duré 130. ans, suivant JULES-AFRICAIN. Elle en a duré autant, selon EUSEBE. Pour faire que le détail des années particuliéres de châque régne, répondît à la somme totale, j'ai donné, avec le P. GOAR, 30. ans, au dernier Roi, au-lieu de 14. comme [a] j'en ai déja averti.

a) Sus p. 122.

POUR la XXII. j'ai encore conservé la somme de 120. ans, qui est de JULES-AFRICAIN : &, par la même raison, j'ai ajoûté 4. ans au dernier article : sans avoir aucun égard à EUSEBE, qui a entiérement supprimé les 6. Rois Anonymes de cette Dynastie, & leurs années.

3. EUSEBE a aussi supprimé le dernier Roi de la XXIII[e]. Dynastie. Ainsi, je n'y ai point eû d'égard, non plus : & j'ai laissé, & le détail, & la somme de 89. ans, que JULES-AFRICAIN a donné à cette Dynastie ; sans y rien changer.

4. LES SUCCESSIONS commencent à se brouiller, sous Bocchoris, seul Roi de la XXIV[e]. Dynastie. [a] DIODORE a parlé de ce Roi, sans marquer la durée de son régne : mais HERODOTE ne dit rien de ce Roi. S'il est vrai qu'il ait régné 44. ans, comme dit [b] EUSEBE, il faut que Bocchoris & Sabbacon, Chef de la Dynastie suivante, aient régné, dans le même tems, en divers endroits de l'Egypte. Quoi qu'il en soit, je n'ai pas crû devoir rien changer aux 6. ans, que JULES-AFRICAIN donne à Bocchoris seul, pour cette XXIV. Dynastie.

a) Diod. I. 65. 94. Gr. p. 41. m. 59. f. b) Eufeb. Chron. n. 1237. Sync. p. 75. a.

5. NOUS VOICI parvenus à un tems, où les ténébres de la Chronologie Egyptienne commencent à se dissiper, par quelques rayons de lumiére, que nous appercevons dans HERODOTE, & qui augmenteront dans la suite. [a] Cet Historien dit trois fois, que *Sabacon régna 50. ans en Egypte :* & dans la XXV. Dynastie, telle qu'elle est rapportée par SYNCELLE, [b] tant du côté de JULES-AFRICAIN, que

que de celui d' EUSEBE, on lit que *Sabbacon prit Bocchoris, & le fit brûler vif.* Cette particularité se trouve aussi dans la Chronique d' EUSEBE, de l'Edition de Bâle, dans celle de PONTAC [c] & dans 12. Mss. dont PONTAC s' est servi : quoique placée diversement. Mais elle ne paroît point dans l'Edition de SCALIGER. Enfin [d] DIODORE dit, que *Sabacon, épouvanté par un songe, se démit du gouvernement, remit le Royaume d' Egypte aux naturels du païs, & se retira en Ethiopie.*

a) Herod. II. 137. 139. 140. *b*) Syncell. p. 74. b. 75. b. *c*) Pontac. ad Eufeb. Not. col. 354. d. *d*) Diod. ubi supra.

POUR concilier ces particularitez historiques, avec la XXV. Dynastie ; au-lieu de 8. ans, que JULES-AFRICAIN donne à Sabbacon, je lui en donne 12. avec EUSEBE : &, par la même raison, au - lieu que cette Dynastie n' a duré que 40. ans, suivant JULES-AFRICAIN, je lui en donne 44. avec EUSEBE. Ce n' est pourtant pas sur l'autorité seule d' EUSEBE, que je le fais. C'est principalement, sur celle d' une [a] Vieille Chronique citée par SYNCELLE, qui porte que [b] *la XXV. Dynastie des Ethiopiens a eû 3. Générations, & a duré 44. ans.* Ajoûtez ces 44. ans, aux 6. de la Dynastie précédante, vous aurez *les 50.* ans attribuëz à Sabbacon. De ces 50. ans, les 6. premiers furent communs avec Bocchoris ; pendant les 12. suivans, Sabbacon régna seul : & dans les 32. derniers le Royaume fut administré par deux *Princes Egyptiens.* Mais la Dynastie fut censée, & nommée *Ethiopienne*, tant que Sabbacon fut en vie.

a) Sync. p. 51. c. *b*) p. 52. a.

6. J'AI prouvé [a] la disposition de la XXVI. Dynastie, dont la plus grande partie a été prise d' HERODOTE. Elle a duré 178. ans & demi. Or, à un an & demi prés, cette somme s' accorde avec la Vieille Chronique, que je viens de citer, & dont voici les paroles : *La XXVI. Dynastie*, que la Chronique nomme *des Memphites, a eû 7. Générations & a duré 177. ans.* Si donc on recueille à part, les sommes particuliéres de châque Dynastie, pour en faire une totale ; nous trouverons qu'elles ont duré, toutes ensemble, 567. ans & demi.

Dyn.	An.
XXI.	130
XXII.	120
XXIII.	89
XXIV.	6
XXV.	44
XXVI.	178½
	567½

a) Sus p. 144. &c.

III. LA SUITE, & la durée de ce ces six Dynasties étant établies comme on vient de voir, nous trouvons heureusement, à la fin de la

 dernié-

derniére, un point fixe, qui nous servira à régler les tems de toutes les précédantes, & de châque Roi en particulier.

HERODOTE, que nous avons suivi dans la Chronologie des six derniers Rois, dit que [a] Cambyse, Roi de Perse, alla en Egypte, pour faire la guerre à Amasis, de qui il prétendoit avoir été offensé. [b] Ayant trouvé qu' Amasis étoit déja mort, il attaqua son fils Psammé-nite, qui fut vaincu, fait prisonnier, & mis à mort, aprés un *régne de 6. mois*, seulement. Ainsi Cambyse devint maître de l'Egypte. Les deux Extraits, que SYNCELLE a faits, de JULES - AFRICAIN & d' EUSEBE, commencent la XXVII. Dynastie, par ces paroles : [c] *Cambyse régne en Egypte, l'An 5. de son Régne en Perse :* & [d] EUSEBE, dans sa Chronique, dit la même chose. Il est vrai [e] qu'un MS. de SCALIGER, [f] un autre MS. de PONTAC ; & ANTONIN, citant cet endroit d' EUSEBE, lisent, *l'An 6. de Cambyse :* ce que SCALIGER dit être *plus vrai.* Mais, assûrément, il [g] se trompe : & les trois Exemplaires, que l'on allegue, sont fautifs. Outre les Extraits de SYNCELLE, les Editions d' EUSEBE, & quantité de Mss. de cette Chronique, qui marquent uniformément *l'An 5e de Cambyse* ; [h] DIODORE DE SICILE dit, qu' *Amasis mourut, lors que Cambyse alla faire la guerre en Egypte, l' An 3e de la LXIII. Olympiade.* Or comme les Chronologistes ont démontré le commencement du régne de Cambyse, par le Canon Astronomique ; par une Eclipse observée l'An 7e de son régne ; & par d' autres preuves ; il est certain que l' année Olympiadique, marquée par DIODORE, répond en partie à l' *An 4e* &, en partie *à l' An 5e de Cambyse.* Ainsi Cambyse étoit encore dans la 4e année de son régne, quand il arriva en Egypte, où il trouva qu' Amasis étoit déja mort : & 6. mois aprés, il étoit dans *la 5e. Année* de son régne, lorsqu' il fut maître de l'Egypte.

a) Herod. III. 1 &c. b) 10. &c. c) Syncel. p. 75. d 76. d. d) Euseb. Chron. n. 1491. e) Scal Anim. p. 90. a. al. 97. init. f) Pontac. n. col. 387. g) Vide Petav. D. T. X. 17. p. 181. c. al. cap. 18. p. 102. a. h) Diod. I. 68. Gr. p. 44. init.

CETTE ANNEE répond précisément, à l'An P. J. 4189. ce que personne ne conteste. Si donc de l'An P. J. 4189. on retranche 567. ans complets, qu'ont duré les six Dynasties ; il restera l'An P. J. 3622. pour le commencement de la XXI. Dynastie. D' où il sera aisé d' assigner à châque Roi en particulier, l'année de la même Période, où il commença de régner : comme nous l'avons fait, dans nôtre Table. Examinons à présent,

4189
567
3622

Digitized by Google

à présent, en quoi, & jusqu'où s'accorde la Chronologie de cette Table, avec celle que nous avons rapportée, aux six Rois d'Egypte, dont l'Ecriture Sainte a fait mention.

1. Dans cette disposition, Sésonchis Iᵉʳ. Roi de la XXII. Dynastie, commença à régner l'An P. J. 3752. C'est la même année, que Roboam commença à régner, suivant mes Tables des Rois de Juda. Si *Sésonchis* est le même que *Sésac*, ce Roi étoit dans la 5ᵉ. année de son régne, lorsqu'il vint attaquer *Roboam*, dans *la 5ᵉ. Année* du sien. Cela n'a point de difficulté: mais en voici une, qui peut d'abord faire de la peine. P. J. 3752. A.C. 962.

Du vivant de Salomon, & suivant mes Tables mêmes, l'année qui précéda la premiére année de Roboam: son compétiteur [a] *Jeroboam s'enfuït vers Sésac Roi d'Egypte, auprés de qui il demeura* quelque tems: & suivant la Version des LXX. il en épousa la Belle Sœur. Mais c'est une chose commune, à l'Ecriture Sainte & aux Ecrivains du siécle, que l'on regarde comme éxacts, de donner aux hommes célébres, & sur tout aux Princes, des titres qu'ils ne portoient pas encore dans le tems où on les représente. Si quelques-uns ont eû la précaution d'ajoûter un *qui postea*, ou quelque chose d'equivalent, combien n'y en a-t-il pas qui le négligent? N'appelle-t-on pas *Auguste*, le Prince, à qui [b] ce titre fut donné à l'âge de 37. ans, lors même qu'on parle [c] de sa Naissance, de son Triumvirat, des Batailles de Philippes & d'Actium? J'en apporterai d'autres preuves, [d] dans une occasion plus commode, où l'Ecriture m'y obligera. [e] *La 4ᵉ. Année de Joakim Roi de Juda, fut la Iʳᵉ. de Nabuchodonosor Roi de Babylone*, suivant Jérémie. Cependant sur l'année précédante, qui fut [f] *l'An 3ᵉ. de Joakim Roi de Juda*, Daniel donne à *Nabuchodonosor*, le titre de *Roi de Babylone*, qu'il ne porta qu'un an aprés. Voici un éxemple tout semblable. La derniére année de Salomon, l'Ecriture Sainte donne à *Sésac* le titre de *Roi d'Egypte*: parce qu'il le fut actuellement, l'année suivante.

a) I Rois XI. 40. Sus Liv. II. § 6. p. 282. b) U.C. 727. Var. c) Voyez ma Dissertation. Hist. Crit. de la R. des Lett. T. XI N. 1. d) Liv. V. Ch. 9. §. 2. N. II. & suiv. e) Jer. XXV. 1. f) Dan. I. 1. Voi Sus Liv. II. §. 47. N. IV. p. 444.

2. L'an P. J. 3770. Asa commença à régner, suivant mes Tables des Rois de Juda: & 3. ans aprés, savoir l'An P. J. 3773. suivant la Table précédante, *Osoroth* devint Roi d'Egypte. Si c'est le même que P. J. 3970. A.C. 944.

Digitized by Google

Zara; il étoit dans la 8e. année de son régne, lorsqu'Asa étoit dans la 11e. année du sien: & vécut encore 4. ans, aprés l'An 15. d'Asa, auquel il est certain, que la guerre étoit terminée.

P. J. 3979. A. C. 735. 3. HOSEE Roi d'Israël commença à régner l'An P. J. 3988. suivant mes Tables: & 9. ans auparavant suivant la Table précédante, savoir l'An P. J. 3979. *Sévéchus* devint Roi d'Egypte. Il régna 14. ans, selon JULES-AFRICAIN. Ainsi sa 14e. année tomba à l'An P. J. 3992. qui fut l'An 5e. d'Hosée Roi d'Israël. Cette année, ou pour le plus tard la suivante, Hosée envoya à *So Roi d'Egypte*, une Ambassade, qui ne produisit rien, ou au-moins, dont nous ignorons le succés. Si *So* est le même, que *Sévéchus*, la cause est toute trouvée. Ce Roi mourut dans le tems de cette Ambassade. Ou s'il étoit mort depuis peu, quand les Ambassadeurs arrivérent en Egypte; il falut attendre de nouveaux ordres, pour traiter avec le nouveau Roi d'Egypte. Mais l'arrivée de Salmanasar rompit toutes ces mesures.

P. J. 3991. A. C. 723. 4. EZECHIAS commença à régner sur Juda, l'An P. J. 3991. suivant mes Tables: & 2. ans aprés, savoir l'An P. J. 3993. *Tarcus* devint Roi d'Egypte, & régna 18. ans. Si c'est le même, que *Thiraca*, il n'étoit que dans la 12e. année de son régne, lorsqu'il s'avança, pour combattre le Roi d'Assyrie, l'An P. J. 4004. c'est a dire, *l'An 14. d'Ezéchias*.

5. AVANT que d'examiner ce qui regarde les deux derniers Rois d'Egypte, dont l'Ecriture Sainte fait mention; il est à propos d'avertir les Lecteurs, que la Chronologie des six derniers Rois, de la XXVIe. Dynastie, est un des endroits de l'Histoire ancienne, le mieux prouvé: & sur lequel il y a aujourdhui le moins de dispute. 1. La Table, que j'en ai dressée, est parfaitement conforme à ce que l'éxact [a] USSERIUS en a écrit, dans ses Annales. 2. Elle ne différe du [b] P. PETAU, que dans l'année où elle commence. Le P. PETAU ayant donné 55. ans, au-lieu de 54. au régne de *Psamméticbus*, apparemment par inadvertance, il a avancé ce régne d'un an: & en a mis le commencement, à l'An P. J. 4043. au-lieu de l'An P. J. 4044. Dans tout le reste, il n'y-a aucune diversité 3. CALVISIUS [c] ayant bien marqué le commencement & la durée du régne de Psammétichus, comme il paroît par les Cycles du Soleil & de la Lune, qu'il a eû soin d'ajoûter à châque année; [d] il a donné 17. ans à son successeur Néco, pour s'être trop fié à la Version Latine d'HERODOTE; au-lieu de 16. ans, qui

P. J. 4044. A. C. 670.

sont

fait dans le Texte Grec. Cette méprise l'a obligé, de retarder d'un an, les régnes suivans, & l'Entrée de Cambyse en Egypte, qu'il met à l'An 6e. de son régne; au-lieu que ce fut l'An 5e. comme je l'ai prouvé ci-dessus. 4. HELVICUS [e] avoit avancé d'un an les régnes de Psamméticus & de Nécho. Mais ayant donné 17. ans au second, par une méprise semblable à celle de CALVISIUS; il se trouve que tous les régnes suivans, sont ramenez à leur véritable place: & pour ce qui est de Nécho, dont il s'agit principalement, il ne différe, que d'un an des trois autres.

a) Usser. Annal. P. J. 4044. & suiv. b) Petav. D. T. X. 17. al. 18. Et XIII. P. J. 4043. & suiv. c) Calv. A. M. 3280. p. 211. a. d) A. 3334. p. 215. f. & A. 3351. p. 218. b. e) Helvic. P. J. 4043. p. 56.

SUIVANT cette disposition, Nécho commença à régner l'An P. J. 4098. & régna jusqu'à l'An P. J. 4113. inclusivement. Or suivant mes Tables des Rois de Juda, Josias fut tué l'An P. J. 4105. Donc cela arriva l'An 8e. de Nécho: c'est à dire, vers le milieu de son régne. P. J. 4098. A. C. 616.

DANS la Chronique d'EUSEBE, [a] la derniére année de Josias, concourt avec la 2. de Nécho: & au même endroit, on lit les paroles suivantes, qui sont apparemment, de S. JEROME: *At mihi miraculo est, quomodo ad unum tempus uterque convenerit, quum Scriptura divina hunc Pharaonem Nechaonem appellet.* Surquoi SCALIGER fait cette remarque: [b] *Ego vero, qui meus stupor, hoc argumentum non capio .... Qui meliore ingenio sunt, hanc subtilitatem ventilent.* Je n'entens pas le raisonnement de S. JEROME. Mais ne seroit-ce point une raillerie de ce Pére, & une Critique tacite qu'il fait d'EUSEBE? Je remarque d'abord, qu'au-lieu de 31. ans, que l'Ecriture donne au régne de Josias, EUSEBE lui en donne 32: ce que personne que lui n'a fait. Voilà déja une altération faite exprés à l'Ecriture, pour éviter que la 31e. année de Josias, ne se rencontre avec la 1re. de Nécho: ce qu'on auroit de la peine à persuader; sur tout à ceux [c] qui ont lû HERODOTE. De plus, EUSEBE à retranché 10. ans du régne de Psammétichus, qu'il n'a fait que de 44. ans: malgré JULES-AFRICAIN & HERODOTE, qui le font de 54. Si EUSEBE les avoit suivis, la mort de Josias seroit arrivée 10. ans avant le régne de Nécho. C'est là peut-être le fondement de la raillerie, ou de la Critique du S. JEROME.

a) Eusèb. N. 1403. b) Scal. Anim. p. 79. b. al. 80. a. c) Sus §. 5. com. p. 133. & suiv.

DEPUIS

P. J. 4098. A. C. 616. DEPUIS peu d'années, nous avons vû les [a] *Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres* de Paris, où M. BOIVIN l'aîné parle en passant de cette Histoire. [b] *Le bon Roi Josias*, dit-il, *ne mourut que l'An 630. avant N. S. Psammitique mourut aussi en la même année 630. Et ce fut son fils Nécos ou Nécao, nouveau Roi d'Egypte, qui tua Josias à Mageddo, ou Magdolé en Syrie, en allant faire la guerre contre Ciniladan* [c] *Roi des Assyriens & des Babyloniens.* Le [d] P. BRIET & le [e] P. LABBE rapportent la mort de Josias, à l'An 629. avant J. C. sans rien dire, ni de Psammétichus, ni de Ciniladan. Il est vrai, que ce dernier régnoit cette année-là, & vêcut encore 4. ou 5. ans. Mais j'ignore, où M. BOIVIN peut avoir pris, que *Psammitichus mourut en la même Année;* & que *Nécao alloit faire la guerre à Ciniladan?* Quelque guide qu'il ait suivi, j'ose dire, qu'on ne doit pas plus conter sur sa Chronologie, que sur [f] l'Astronomie de feu l'Abbé RENAUDOT, son Confrére Académicien. L'An 630. avant J. C. répond à l'An P. J. 4084. qui précéda de 14. ans, la mort de Psammétichus: & celle de Josias, de 17. ans, pour le moins, suivant nos meilleurs Chronologistes; ou même de 20. suivant mes Tables.

4101.	[g] J. Cappel.
2.	[h] Calv. [i] Helv.
3.	[k] Petav.
4.	[l] Usser.
5.	D. V.

a) Edit. Paris. 1717. 4. Amst. 1719. 8. b) T. II. p. 71. al. T. III, p. 88. c) p. 70. al. 87. d) Briet. Annal. T. II. p. 66. e) Labb. Abr. Chron. T. II. p. 36. f) Voyez Bibl. Germ. T. 5. p. 153. & suiv. g) J. Capp. A. 3387. p. 221. a. h) Calv. A. 3338. p. 216. a. i) Helvic. p. 58. k) Petav. D. T. XIII. p. 553. al. 304. l) Usser. Annal. p. 117. al. 66.

6. LE DERNIER Roi d'Egypte, dont l'Ecriture Sainte fait mention, y est appellé *Hophra Vaphres*, ou *Ephrée:* & tout le monde convient, que c'est le même qu'*Apriés*. Ce Roi commença à régner, l'An P. J. 4120. c'est à dire, suivant mes Tables, 5. ans entiers avant le Siége de Jérusalem: & régna 25. ans. Nous avons donc eû raison de dire, que ce fut lui, qui vint au secours des Juifs, dans le dessein d'obliger les Chaldéens à lever le Siége. Mais ce fut inutilement. Apriés fut battu, par les Chaldéens: & contraint de se retirer en Egypte, où quelques années aprés, Nabuchodonosor alla l'attaquer. Quand nous serons parvenus au régne de ce dernier, nous verrons qu'il conquit l'Egypte, l'année même, où la Table précédante termine le régne d'Apriés.

Pour le présent, c'est assez d'avoir prouvé, comme je m'en flatte, 1. Que les six Dynasties Egyptiennes, depuis la XXI^e. jusqu'à la XXVI^e. inclusivement, ont été consécutives. 2. Que dans ces Dynasties, on trouve tous les six Rois d'Egypte, dont l'Ecriture a parlé. 3. Que la Chronologie des uns, & des autres, s'accorde éxactement avec mon Systême.

CHAPITRE IV.

ANCIEN EMPIRE D'ASSYRIE.

Le Pyrrhonisme Historique a fait de fort grands progrés, depuis environ un siécle. S'il y a des Faits, dont on convienne en général; les circonstances en sont trés-souvent douteuses. On doute même de plusieurs Faits; quoique certifiez par un bon nombre de témoignages. Mais dans ces occasions, les doutes sont ordinairement fondez sur des argumens négatifs, qui ne manquent pas de vrai-semblance. Par éxemple: Les Faits, dont on doute, n'ont pas été rapportez, par des Auteurs contemporains, ou qui ont vécû peu de tems aprés. Les Ecrivains, qui ont dû en être les mieux instruits, n'en ont point parlé; quoi qu'ils en aient eû occasion. Quelques uns même avoient intérêt de le faire. D'autres, ayant bien éxaminé la chose, l'ont contestée. Enfin, ces Faits sont incompatibles avec d'autres, reconnus pour vrais.

Voici un sujet de doute, d'une espéce différente. Il y a eû autrefois en Asie, une *Monarchie* florissante, appellée *des Assyriens.* Pendant deux mille ans, on a crû bonnement, que cette Monarchie, dura environ 1300. ans, (quelques-uns y-ajoûtent un ou deux siécles) jusques à un Roi nommé *Sardanapale*, sous lequel, ou aprés lequel, cette Monarchie fut divisée en plusieurs Etats. Tout est plein d'Auteurs, qui supposent cette antiquité. Néanmoins, elle est aujourd'hui contestée, par des Savans du plus grand mérite: & dans cette contestation, les deux extrêmes, différent de plus de mille ans. *Scaliger (α) met le commencement de Ninus (β) 1035. ans plus haut, que ne fait (γ) [b] Usserius. Cette différence est visiblement excessive: mais le fondement de ce Doute, ou pour parler juste, de cette Inscription en faux, m'a parû fort singulier.

α	2357.	Scal.
β	1035.	
γ	3392.	Uss.

Ce n'est ni le silence des anciens Auteurs, qui auroient dû en parler, par l'interêt qu'ils y devoient prendre; ni l'opposition de quelques autres, plus modernes, mais mieux instruits; ni l'incompatibilité, avec des Histoires reconnuës généralement pour vraies. Ce ne sont au plus, que deux ou trois mots, dits en passant, par un Auteur, qui ne paroît pas bien instruit de l'Histoire de cet Empire. Ce n'est peut-être, qu'une lettre, ou un caractére, non pas gravé sur le marbre, ou sur quelque bâtiment ancien: mais une lettre, ou un caractére, qu'on trouve dans un endroit d'HERODOTE; & qui n'est venu jusqu'à nous, qu'aprés avoir passé par les mains de je ne sai combien de Copistes.

a) Scal. Canon. Isag. p. 131. al. 137. b) Usser. Annal. p. 43. init. al. 24.

ON VERRA dans la suite, que je n'éxagére point. Mais avant toutes choses, il est bon d'avertir mes Lecteurs, que je ne prens aucun intérêt particulier, dans cette dispute. Quelle qu'ait été la durée de l'ancienne Monarchie des Assyriens, elle ne nous sert de rien, pour l'éclaircissement de cette partie de l'Histoire Sainte, dans laquelle je me suis renfermé. Je ne croi pas même, que la connoissance en soit nécessaire, pour le tems qui a précédé l'Exode. Si j'en traitte ici, ce n'est qu'à-cause de la liaison qu'elle a avec les nouveaux Rois d'Assyrie, dont j'aurai à parler aprés l'Ecriture. Je ferai dans cette rencontre à peu prés, ce que j'ai fait a dans mon I. Livre, touchant JOSEPH. Sans adopter ni rejetter le calcul, qu'il fait du tems qui a précédé l'Exode; j'ai fait voir la liaison, qu'il avoit avec la suite de son Histoire, dont j'avois dessein de profiter. Je ferai ici quelque chose de semblable, touchant les Rois d'Assyrie; mais il s'en faut de beaucoup, que je n'en puisse parler avec la même certitude. Si cette nouvelle Digression n'a pas d'autre usage, on y-verra au-moins, à ce que je croi, que de trés-foibles raisons suffisent quelque fois aux Savans, pour leur faire rejetter les Histoires les plus autorisées; lorsqu'ils ne peuvent pas les concilier avec leurs Systêmes.

a) Liv. I. §. 25. p. 109. & suiv.

§. I.

Digitized by Google

§. I.

CATALOGUE DES ROIS.

JULES-AFRICAIN, aprés avoir lû [a] plusieurs anciens Historiens, tels que sont POLYBE, DIODORE, CÉPHALION, CASTOR, THALLUS, *& autres*, inséra dans sa Chronique un Catalogue *de 41. Rois d'Assyrie*, qui doivent *avoir régné 1460. ans*, *depuis Bélus jusques à Sardanapale:* ou pour parler juste 1459. ans. Ce Catalogue n'a été connu en Europe, que dans le Siécle précédant. SCALIGER [b] le publia, [c] en Grec, & [d] en Latin, avec son EUSEBE; comme l'ayant pris de SYNCELLE, dont il avoit eû le Manuscrit: & l'ouvrage même de SYNCELLE fut imprimé à Paris en 1652. Avant cela on avoit dans la Chronique d'EUSEBE, le Catalogue des mêmes Rois, mais plus court de 220. ans, que le précédant. Je donnerai ici le premier de ces Catalogues, que j'ai pris dans le SYNCELLE imprimé. Mais afin qu'on puisse mieux entendre ce que j'en dirai, dans la suite; j'y joindrai les diversitez de celui d'EUSEBE: & à la fin de châque régne, la somme des années précédantes, suivant l'un & l'autre de ces Catalogues. J'ai mis de plus, dans la premiére Colomne, les années de la Période Julienne, où je rapporte les régnes du Catalogue de SYNCELLE, ou plûtôt de JULES-AFRICAIN. J'en donnerai les preuves, dans le Chapitre suivant.

a) Syncell. p. 92. b. b) A. C. 1606. c) συναγ. p. 360. al. 356. d) Can. Isag. p. 131. al. 127.

P. J.		ROIS D'ASSYRIE.		Afr.	Euf.
2355	1.	*Bélus.*	55	55	0
2410	2.	Ninus, F.	52	107	52
62	3.	Sémiramis.	42	149	94
2504	4.	Ninyas. Zames, F. *Zameis.*	38	187	132
42	5.	Arius.	30	217	162
72	6.	Aralius.	40	257	202
2612	7.	Xerxes.	30	287	232
42	8.	Armamithres.	38	325	270
80	9.	Bélochus.	35	360	305
2715	10.	Balæus.	52	412	357

P. J.	ROIS D'ASSYRIE.			Afr.	Euſ.
67	11. Séthos.		32	444	389
	Altadas.				
2799	12. Mamythus.		30	474	419
	Mamitus.				
2829	13. Aſchalius.		28	502	
	Manca.	E. 30			449
57	14. Sphærus.		22	524	
		E. 20			469
79	15. Mamytus.		30	554	499
	Mamitus.				
2909	16. Sparthacus.		42	596	
	Spartetus.	E. 40			539
51	17. Aſcatades.		48	634	
	Aſtacadis.	E. 40			579
89	18. Amyntes.		45	679	624
	Amintes.				
3034	19. Bélochus.		25	704	649
59	20. Balétores.		30	734	679
	Bellepares.				
89	21. Lamprides.	E. 32.	30	764	711
3119	22. Soſares.		20	784	731
39	23. Lampraes.		30	814	761
	Lampares.				
69	24. Panyas.		45	859	806
3214	25. Soſarmus.	E. 19.	22	881	825
36	26. Mithræus,		27	908	852
	Mitreus.				
3263	27. Tautanes. E. S.		32	940	884
	Teutamus. S.				
95	28. Teutæus.		44	984	924
		E. 40			
3339	29. *Arabélus.*		42	1026	[illegible]
81	30. *Chalaus.*		45	1071	0
3426	31. *Anébus.*		38	1109	0
64	32. *Babius.*		37	1146	0
3501	33. Teutamus II. D.		30	1176	954
	Tautanes II. S.				
	Thineus. E.				
31	34. Dercylus.		40	1216	994

P. J.

P. J.	ROIS D'ASSYRIE.		Afr.	Euf.
	35. Empacmes.	38	1254	1032
	Eupales.			
3609	36. Laosthenes.	45	1299	1077
54	37. Pertiades.	30	1329	1117
	Pyrit.			
84	38. Ophratæus.	21	1350	
	E. 20			1127
3705	39. Ephécheres.	52	1402	
	Ophratenes. E. 50			1177
57	40. Acraganes.	42	1444	1219
	Ocrazapes.			
99	41. Thonus Concolerus.	15	1459	
	Gr. Sardanapalus E. 20			1239

§. II.

DIVERSITEZ D'EUSEBE.

Si SYNCELLE a été fidéle & éxact en copiant JULES-AFRICAIN, c'est ce que j'ignore, & que nous ne pouvons plus vérifier; l'Ouvrage de ce dernier étant perdu. On a lieu d'en douter sur quelques articles: comme nous le dirons, lorsque la remarque sera d'usage. En comparant son Catalogue, tel que SYNCELLE nous l'a donné, avec celui que nous avons dans EUSEBE; j'y remarque des diversitez de deux sortes. Les unes peu considérables, & qui au fond reviennent, à peu prés à la même chose. Les autres plus importantes, & qu'EUSEBE a apparemment faites de propos délibéré.

1. DANS CELLES du premier ordre je mets d'abord quelques années, qu'EUSEBE a retranchées à trois de ces Rois; mais qui sont compensées par celles qu'il a ajoûtées à deux autres. Les Rois 23. 38. & 39. ont régné tous trois ensemble 7. ans de moins, suivant EUSEBE, que suivant SYNCELLE. En revanche EUSEBE a donné aux Rois 21. & 41. pris ensemble 7. ans de plus, que n'a fait SYNCELLE. Ainsi toute compensation faite, ces cinq Rois ensemble, ont autant régné, suivant l'un, que suivant l'autre: & les différences particuliéres ne sont au fond, que de peu d'années.

Rois.	Euf.	Sync.
23.	40.	44.
38.	20.	21.
39.	50.	52.
	110.	117.
21.	32.	30.
41.	20.	15.
	162.	162.

Digitized by Google

2. UNE AUTRE diverſité, peu conſidérable en elle même, mais qui mérite un peu plus d'attention, à cauſe de ce que nous dirons [a] dans la ſuite, regarde le 25ᵉ. Roi, nommé *Soſarme*. Il régna 19. ans ſeulement, ſuivant EUSEBE: mais ſuivant SYNCELLE, il régna 22. ans. C'eſt une différence de 3. ans, qui n'eſt pas compenſée d'ailleurs: & qu'il eſt juſte de mettre en conte.

a) §. 3. N. I.

3. OUTRE CETTE différence de 3. ans, EUSEBE a entiérement ômis le Régne de *Bélus*, qu'on voit à la tête du Catalogue de SYNCELLE, qui lui donne 55. ans de régne.

4. LA PLUS grande différence, qu'il y ait entre ces deux Catalogues, conſiſte en ce, que quatre Rois, ſavoir les 29. 30. 31. 32. qui étoient dans le Catalogue de JULES-AFRICAIN, manquent entiérement dans celui d'EUSEBE. Ces quatre Régnes font un Intervalle de 162. ans; qui étant joints aux 55. du troiſiéme article, & aux 3. du ſecond, font une ſomme de 220. ans, dont le Catalogue de JULES-AFRICAIN ſurpaſſe celui d'EUSEBE.

R.	A.
29.	42.
30.	45.
31.	38.
32.	37.
	162.

162
55
3
220

§. III.

DIVERSITEZ DES COPIES.

QUOIQUE l'Ouvrage de SYNCELLE, ne doive pas paſſer pour rare, il y a quantité d'hommes de Lettres, qui ne l'ont pas. A ſon défaut on ne peut, que s'en rapporter aux Extraits qu'en ont fait ceux, qui l'ont lû. Mais comme ces Extraits ne ſont pas toûjours éxacts; je me crois obligé, d'avertir ici mes Lecteurs des fautes, que j'ai remarquées, dans quelques-uns des Catalogues des Rois d'Aſſyrie, que l'on donne comme de SYNCELLE, ou de JULES-AFRICAIN.

1. SCALIGER, qui le publia [a] le premier 46. ans avant, que l'Ouvrage de SYNCELLE [b] fût imprimé, y fit deux changemens, qui rendent ſon Catalogue, de 25. ans plus long, qu'il n'eſt dans l'Original. Nous avons dit [c] un peu plus haut, qu'au-lieu, qu'EUSEBE ne donne, que 19. ans de régne au 25ᵉ. Roi, nommé *Soſarme*, il en régna 22. ſuivant SYNCELLE: ce qui fait une différence de 3. ans. Mais

cette

cette différence est augmentée de 20. ans, dans [d] la Copie Gréque de SCALIGER aussi bien, que dans [e] la Latine; où il donne à Sosarme 42. ans de régne. Ce ne peut pas être une faute d'Imprimeur, ni dans SYNCELLE, ni dans SCALIGER; car par-tout les sommes des années, sont marquées à la fin de châque régne. Ce n'est pas non-plus une simple inadvertance: puisque SCALIGER prend de là occasion de blâmer EUSEBE, dans les *Remarques*, qu'il a faites sur sa Chronique, & où il parle ainsi: [f] *Græca* AFRICANI *μβ'. Hic quoque in* EUSEBIO *fidem requiro, qui 23. annos hinc sustulit, ut rationes suas æquaret. Est pessimo exemplo ab eo factum.* Cependant lorsque SCALIGER rapporte le Texte même de SYNCELLE, comme si c'étoit le Grec d'EUSEBE, il écrit: [g] Ἀσσυρίων ἐβασίλευσεν κε. Σώσαρμος ἔτη κβ'. C'est mot à mot ce qu'on lit dans le [h] SYNCELLE imprimé, avec l'année du Monde, qui y répond. De sorte, qu'en cet endroit, EUSEBE n'est coupable tout au plus, que d'avoir ôté 3. ans à Sosarme; & non pas 23.

a) A. 1606. *b*) A. 1652. *c*) Sus §. 2. n. 2. *d*) Scal. *συναγ.* p. 360. al. 356. *e*) Can. Isag. p. 132. al. 138. *f*) Anim. Euseb. n. 765 p. 45. a. al. 47. b. *g*) Græc. Euseb. p. 25. al. 26. *h*) Syncell. p. 151. a.

2. CETTE faute de SCALIGER a été contagieuse. Sur sa parole [a] SALIAN a reproché à EUSEBE, d'avoir retranché 23. ans à Sosarme; & l'a fait avec aigreur: *Cum contrarium*, dit-il, *fides historica postulet; sed frustra fidem humanam requiras in homine, qui in divinis naufragium fecerit.* Le P. PETAU, son Confrére, suit, comme lui les nombres d'EUSEBE. Trompé cependant par SCALIGER, il avoit écrit, dans son grand Ouvrage: [b] *Assyriis XXV. regnavit Sosarmus annis XLII. Euseb.* Mais le P. HARDOUIN a corrigé cette faute, [c] dans la seconde Edition, & a écrit XIX. au-lieu de XLII. Ainsi la citation d'EUSEBE se trouve juste. Au-fond, si SALIAN & PETAU, ont été trompez par SCALIGER, ils n'ont fait errer personne; puisqu'ils ont suivi EUSEBE. Il n'en est pas de même [d] d'HELVICUS & de [e] LANGIUS. Aprés avoir copié dans SCALIGER le Catalogue des Rois d'Assyrie, ils en ont aussi suivi le calcul. En cela pourtant ils sont excusables: puisqu'ils n'avoient pû voir d'autre Catalogue, que celui de SCALIGER. Mais on doit être surpris, que [f] STRAUCHIUS, [g] le P. RICCIOLI, & [h] ROBINSON aient fait la même chose; sans prendre la peine de conférer le Catalogue

Digitized by Google

logue de SCALIGER, avec celui de SYNCELLE, qui étoit alors imprimé.

a) Salian. A. 2803. n. 1. p. 331. a. b) Petav. D. T. XIII. P. J. 3410. p. 531. Edit. 1. c) Edit. 2. p. 290. b. d) Helvic. p. 24. e) Lang. p. 269. f) Strauch. Breviar. Chron. IV. 4. p. m. 297. 298. g) Ricciol. Chron. Ref. T. I. p. 224. T. III. p. 33. h) Robinf. Annal. A. 2059. p. 154.

3. LE MEME SCALIGER [a] donne 20. ans à *Sardanapale*, au lieu, que JULES-AFRICAIN ne lui en donne, que 15. En cela encore il a été suivi par HELVICUS, LANGIUS, STRAUCHIUS & RICCIOLI. Il est vrai, qu'EUSEBE, donne aussi 20. ans à Sardanapale. Mais le Catalogue de SYNCELLE ne lui en donnant, que 15. SCALIGER, qui le copioit, n'en devoit pas mettre davantage. Ces 5. années de plus, jointes aux 20. qu'il a ajoutées à *Sosarmo*, font 25. ans, dont son Catalogue surpasse celui de JULES-AFRICAIN. [c] SYNCELLE dit plus d'une fois, que *le Royaume des Assyriens dura 1460. ans:* ce qui fait une Révolution juste du Cycle Caniculaire; comme [d] je l'ai dit ailleurs. Mais à la rigueur il s'en faut un an: & ce Royaume n'en a duré, que 1459. Or il en a [e] duré 1484. selon le Catalogue de SCALIGER. Voilà 25. ans de différence.

25
1459
1484

a) Scal. συναγ. pag. 360. al. 356. Can. Isag. p. 132. al. 138. b) Syncell. p. 165. b. c) Syncell. p. 92. b. 165. c. Scal. Anim. Euseb. n. 1197. p. 59. f al. 64. a. d) Liv. III. ch. I. §. 4. p. 570. & suiv. e) Scal. συναγ. p. 360. b. al. 356. b. Can. Isag. p. 132. 314. al. 138. 321.

4. LE P. PETAU, qui ne lui laisse rien passer, lorsqu'il trouve de quoi de reprendre, [a] *ne pars ulla*, dit-il, *Scaligerianæ doctrinæ contagione falsitatis infecta, animadversionem nostram effugiat;* reconnoît sur la parole de son adversaire, [b] qu'AFRICANUS *conte 1484. ans & 41. Rois depuis Bélus jusques à Sardanapale.* Il a mieux aimé néanmoins suivre EUSEBE: & avec cela il y a souvent inséré quelque chose de JULES-AFRICAIN. 1. A la tête des Rois d'Assyrie, il met [c] *Bélus, qui régna 65. ans*, comme fait [d] S. AUGUSTIN. 2. Dans les endroits, où EUSEBE, & le Catalogue de SCALIGER différent de quelques années, PETAU écrit les *années* du Catalogue de SCALIGER: mais il cite EUSEBE, dont le plus souvent, il suit le calcul. 3. Quelquefois [f] enfin il ne suit ni les *années* de SCALIGER, qu'il transcrit, ni le calcul d'EUSEBE, qu'il cite.

a) Petav. D. T. IX. 12. init. p. 30. c. al. 16. a. b) Ib. p. 31. c. al. 17. a. & cap. 13. p. 32. c al. 17. b. c) XIII. P. J. 2539. 2604. p. 518. 519. al. 283. b. d) August. C. D. XVI. 17. e) Petav. D. T. XIII. P. J. 3488. 3638. 3725.

5. Ce-

Digitized by Google

5. CELUI contre lequel on doit être le plus en garde sur ce sujet, c'est celui dont la Chronologie est la plus commune; particuliérement en Allemagne. Je veux dire CALVISIUS, zélé partisan de SCALIGER: d'ailleurs homme de savoir & de mérite. 1. Il nomme tous les Rois, qui sont dans le Catalogue de SCALIGER, depuis [a] *Bélus*, qui *commença à regner* à ce qu'il dit, (α) *l'An du* [b] *Monde 1850.* jusqu'à [c] *Sardanapale*, qui périt suivant lui, (β) *l'An du Monde 3077.* Desorte qu'à son conte les 41. Rois d'Assyrie, n'ont régné, que (γ) 1227. ans: c'est à dire (δ) 257. ans, moins que ceux de SCALIGER, qu'il fait profession de suivre. 2. Pour les 20. premiers Rois il suit ordinairement son guide: & sur les 8. 10. & 18: il a retranché 30. ans: 3. Mais sur les dix-huit derniers, il n'y en a que trois, où il ait conservé les nombres de SCALIGER. Il a réglé la durée des régnes, de tous les autres à sa fantaisie, & comme il l'a trouvé à propos. Quel nom donnera-t-on à cette conduite? Et à quoi peut-on l'attribuër, qu'à un Préjugé de Systême?

α.	1850
β.	3077
γ.	1227
δ.	257
	1484

a) Calvis. p. 173. a. b) P. J. 2614. c) p. 197. f.

§ IV.

OBJECTIONS GENERALES.

UN MOTIF de cette nature a obligé quelques Chronologistes modernes à *couper le neud*, comme on parle. Il ne sembloit pas, qu'on pût rejetter ce Catalogue, [a] *de cujus veritate, cum nemo adhuc scriptor dubitaverit*, comme parle MARSHAM. Ils ont crû néanmoins, pouvoir faire main basse sur la plus grande partie des Rois de ce Catalogue, & n'en reconnoître pour vrais, que ceux dont ils trouveroient des mémoires, dans quelques anciens Auteurs.

a) Marsh. p. 483 al. 516.

PRES D'UN SIECLE [a] avant, que le Livre de MARSHAM parût, GENEBRARD s'étoit inscrit en faux, contre le Catalogue d' EUSEBE, quoi qu'il l'ait inséré dans son Ouvrage. Etant parvenu au tems des Olympiades, de la Fondation de Rome, & de l'Ere de Nabonassar, il s'exprime ainsi: *Hic ego incipio primam adolescentiam Monarchiæ Assyriorum, usque adeo ab Historicis decantatæ. Nam ante hoc tempus Euphratem minime trajecisse probari potest* CERTISSIME, *atque*

atque ita colligi, esse FABULOSA, QUAECUNQUE *de iis ceteri Scriptores prodiderunt.* Il le prouve par onze raisons, ou plûtôt par douze; parce que la seconde en renferme deux. Je répondrai en peu de mots aux dix premiéres; qui ne méritent pas de nous arrêter long-tems; quoique quelques-unes aient aussi été alléguées par HERMAN CONRINGIUS, célébre Professeur de Helmstadt, qui[d] long-tems depuis GENEBRARD a traitté de[e] *fables ce que* CTESIAS, *& les autres aprés lui, ont écrit du Royaume des Assyriens.*

a) A. 1579. b) A. 1674. c) Genebr. p. 64. al. 155. 156. d) A. 1648. e) Conring. Adversf. Chron. 67.

1. CES ROIS étoient voisins des Juifs, avec qui ils devoient avoir quelque commerce, ou quelque affaire. Cependant l'Ecriture n'en dit pas un mot. *Réponse.* Les Juifs étoient encore plus voisins de l'Egypte, d'où constamment ils étoient sortis en corps. Par la même raison on concluroit, que durant plus de 600 ans, il n'y eût point de Roi en ce païs-là: puisque depuis Moïse, jusqu'à Salomon l'Ecriture n'en dit pas un mot.

2. DU TEMS d'Abraham l'Ecriture nomme plusieurs Rois, l'un de Babylone, deux Persans, les autres Cananéens. Ces Nations n'étoient donc pas soûmises aux Rois d'Assyrie. * *Réponse.* JOSEPH a dit le contraire. [a] Il représente tous ces *Rois*, ou comme *tributaires*, ou comme Sujets des *Assyriens*, *entre les mains de qui étoit l'Empire de l'Asie.* (Ἀσσυρίων κρατούντων τῆς Ἀσίας.) Le Jésuite[b] PERERIUS, a aussi nié la Conséquence de GENEBRARD: & l'a refutée par les exemples des Romains, des Turcs d'aujourd'hui & des Assyriens mêmes, du tems[c] d'Esaïe; qui tous ont eû des Rois vassaux.

* Cette raison a aussi été alléguée par CONRINGIUS: (adv. Chr. c. 6.) & depuis peu dans une *Dissertation touchant Herodote & Ctésias*, (Cont. des Mem. (1726.) de Litt. T. I. p. 133.) attribuée à l'Abbé GOUJET. (Bibl. Franc. 1726. Août p. 301. T. VII.) a) Ant. I. 10. b) Perer. in Genes. XIV. Disp. 1. n. 5. c) Esaie X. 8.

3. LORSQUE Josué vint se saisir de la Palestine, les Rois d'Assyrie ne s'y opposerent pas. *Réponse.* Pourquoi s'y seroient-ils opposez? Ils en étoient éloignez; on ne les attaquoit pas; & contents de leur Empire, ils ne pensoient qu'à passer la vie dans le repos, ou dans les plaisirs.

4. DANS

Digitized by Google

4. Dans la suite l'Ecriture parle des Rois de Syrie, de Mésopotamie, de Damas, de Moab, de l'Arabie, d'Egypte, d'Ethiopie, & des autres païs de l'Orient, à l'exception de l'Assyrie. *Réponse*: Je viens d'en rendre raison.

5. Balaam dans sa Prédiction parle des Assyriens comme foibles, & hors d'état de s'assujettir les Roitelets de l'Eufrate. [a]*Cinee robustum quidem nunc est habitaculum tuum* &c. *Réponse*. Je n'entens point cela. Balaam menace les Cinéens ou Kéniens, & prédit qu'ils seront assujettis aux Assyriens: *Assyrius enim capiet te.* Cela veut-il dire, que l'Assyrie n'avoit point de Roi? N'est-ce pas plûtôt le contraire? [b]*Indubie igitur*, dit Conringius, *tum jam ortum erat Assyriorum regnum.*

a) Nombr. XXIV. 21. 23. b) Conr. Adv. Chr. c. 6.

6. Jonas, sous les Rois Amasias & Ozias, parle à la vérité d'un Roi de Ninive, mais comme maître d'un Royaume, *non multum extra Assyriam diffuso*. C'est pourquoi il ne le nomme pas même Roi d'Assyrie. *Réponse*. Jonas ne dit rien de l'étenduë de ce Royaume: & de son tems la Monarchie des Assyriens, avoit perdu son ancien éclat. Je ferai voir dans la suite, qu'elle avoit été détruite plus de 60. ans avant, qu'Amasias devint Roi de Juda. Celui qui régnoit alors à Ninive, ne possedoit effectivement, qu'un petit Etat.

7. Les anciens Ecrivains, comme Ptolemée, commencent leurs calculs par Nabonassar, Roi d'Assyrie, comme par un Prince, qui avoit surpassé tous ses prédécesseurs. *Réponse*. Voilà un assemblement de fautes. *Nabonassar* n'étoit pas Roi d'*Assyrie*, mais de Babylone: & nous n'en connoissons, que le Nom avec le tems, qu'il régna. Tiglath-phul-asser étoit Roi d'Assyrie en ce tems-là: & les Calculs Astronomiques de Ptolemée ne font rien pour la durée de la Monarchie des Assyriens, détruite cent cinquante ans, avant le régne de Nabonassar.

8. L'Ecriture suit la même Epoque: (1) Dans le Tremblement de Terre, sous Ozias. (2) Dans la Fondation de cet Empire, sous Phul, qui est Nabonassar. (3) Dans les 65. ans, dénoncez contre Ephraim. *Réponse*. Ce ne sont au-plus, que des conjectures, qui ne prouvent rien. Mais il n'y en a aucune, qui ne soit fausse, & dont la fausseté ne puisse être démontrée.

Digitized by Google

9. ESAIE, Osée, Amos, disent, que l'Assyrien est une Verge dans la main de Dieu. *Réponse.* Cela est vrai. Mais que veut-il en conclurre?

10. JOSEPH dit, que BEROSE accuse les Grecs d'avoir débité bien des fables, touchant cette Monarchie. *Réponse.* Cela est encore vrai. *a*BEROSE parle de Sémiramis: & l'on peut en dire autant de Cyrus. Mais s'ensuit-il, que Sémiramis & Cyrus n'ont pas éxisté?

a) Jos. contr. Ap. I. p. 1045. a.

11. 12. LES DEUX dernières preuves de GENEBRARD semblent avoir plus de force. Mais comme elles ont aussi été alléguées par des Chronologistes plus habiles, que lui, j'en renvoie l'examen à la Section suivante.

13. JE FINIRAI celle-ci par une autre Objection, qui n'est pas dans GENEBRARD: mais qui ayant été faite par CONRINGIUS, a été renouvellée par l'Abbé GOUJET. *a* *Il faut remarquer*, dit CONRINGIUS, *que dans le Catalogue* de JULES-AFRICAIN, ou d'EUSEBE, *on ne voit point les Noms des Rois d'Assyrie, dont l'Ecriture fait mention: d'un Salmanasar, dont le Nom s'est conservé dans les Annales de Tyr; ou d'un Sennacherib, qui se trouve dans* HERODOTE. La même difficulté a été proposée de cette manière, par *b* l'Abbé GOUJET. *C'est un fait* CONSTANT, *que les mêmes noms, ou de semblables, reviennent souvent parmi les Rois d'une Nation: ce qui a eu lieu sur tout dans la famille des Rois d'Assyrie . . . . Cependant sur quarante Rois, qui ont précédé Sardanapale, aucun de ces noms, qui* CONSTAMMENT *étoient ordinaires aux Rois d'Assyrie, ne se trouve pas une seule fois dans la Liste de Ctésias.* Quand le *fait*, qu'on suppose ici, seroit aussi *constant*, qu'il est avancé sans preuve, par rapport à *la famille des Rois d'Assyrie:* Je répons, que la conséquence ne laisseroit pas d'être fausse. Un éxemple le fera voir. Les Noms de Childeric, de Childebert, de Clotaire, de Chilperic, de Dagobert, de Thierry, *constamment étoient ordinaires* à la première *Famille des Rois* de France. *Cependant sur quarante Rois* ou plus, *qui ont* suivi Charlemagne, ou *précédé* Louis XV. *aucun de ces noms ne se trouve pas une seule fois dans la Liste* des Rois de France. Dira-t-on qu'ils n'ont pas régné, sur le même Peuple, & dans le même Etat? S'il y eû *trois Famil-*

Digitized by Google

[illegible] des Rois de France, il y en a eu autant des Rois d'Assyrie, comme on le verra dans la Suite.

a) Contin. Advers. Chron. c. 8. * Cette objection & toutes les autres de l'Abbé GOUJET, ont été copiés, mot à mot d'un Livre de Dom BERNARD DE MONTFAUCON, intitulé *La verité de l'Histoire de Judith*, & imprimé *à Paris en* 1692. L'Abbé GOUJET l'a cité, cinq ou six fois: mais je ne l'ai vû que quinze ans aprés que cet ouvrage a été achevé & mis au net. b) Goujet, Dissert. p. 132. c) p. 133.

§. V.

AUTORITE D'HERODOTE.

A GENEBRARD, qui a fait le sujet de l'Article précédant, je joins, avec quelque regret, [a] USSERIUS, & [b] MARSHAM, parmi les Anglois; [c] GEORGE HORNIUS, & [d] CHRETIEN SCHOTANUS, parmi les Hollandois; & parmi les François, [e] M. BOSSUET Evêque de Meaux, & la [f] Chronologie de Port Royal, qu'on a ajoûtée à la Bible de Liége. En général, ils croient tous comme GENEBRARD, que la Monarchie des Assyriens, y compris Bélus, n'a pas duré 600 ans. Les raisons, que les uns ou les autres, ont alléguées sont: I. Que *les Assyriens ont eû l'Empire de l'Asie, durant 520. ans* seulement selon HERODOTE. II. Qu'APPIEN D'ALEXANDRIE l'a suivi en ce point. III. Que DENIS D'HALICARNASSE renvoie cet Empire au tems fabuleux. IV. Que PORPHYRE met Sémiramis, au tems de la Guerre de Troie. V. Que la même Reine, suivant HERODOTE, ne précéde Nitocris, que de 5 Générations.

a) Usser. Annal. [illegible] b) Marsh. Chron. Can. [illegible] 496. [illegible] 522. 523. c) Hornius Arca Noæ p. m. 82. & suiv. & de Æt. mundi. d) Schotan. ad Sulp. Sever. de 2. Ætate p. 115. e) Diss. sur l'Hist. Univ. p. m. 21. f) Chronol. Sacr. cap. 16.

SUR CES RAISONS & sur d'autres, qui sont des dépendances de son Systéme, [a] USSERIUS met le commencement de Ninus, & de l'Empire des Assyriens, (α) à l'An P. J. 3447. A quoi ajoûtant (β) les 520. ans, dont parle HERODOTE, on aura pour la fin de l'Empire des Assyriens, (γ) l'An P. J. 3967. qui fut l'An 1[er]. de l'Ére de Nabonassar, & du Royaume des Babyloniens. J'en ai rapporté ce détail, parce que c'est l'autorité de ce célébre Annaliste, qui a [b] *entraîné dans son parti* les *Chronologistes*, que j'ai nommez, dont aucun néanmoins, n'est entré

α	3447
β	520
γ	3967

Digitized by Google

dans une aussi grande précision que lui. Examinons les siennes, & celles des autres. Mais parce qu'au fond, tout se reduit ici à l'autorité d'HERODOTE; considérons sans préjugé, s'il est possible, la qualité de ce Témoin, & la valeur de son témoignage.

a) Usser. p. 43. al. 24. b) Journ. des Scav. 1719. Juillet, p. 17. Edit. d'Amst.

L'ANCIEN Empire des Assyriens, étoit éteint depuis prés de 200. ans, selon USSERIUS, ou depuis environ 300. suivant SCALIGER, PETAU & plusieurs autres; lorsque a Solon, aprés son retour d'Egypte, confessoit *avoir reconnû, que ni lui, ni les autres Grecs, ne connoissoient point l'Antiquité:* & personne n'ignore aujourdhui la raillerie b du Prêtre Egyptien, qui lui disoit: *Vous autres Grecs, vous étes toujours Enfans: vous n'étes jamais Vieillards: vous n'avez ni vieux Mémoires, ni Science ancienne.* Cent ou six vingts ans aprés, ils n'avoient guére vieilli. HERODOTE ayant entrepris d'écrire l'Histoire, fit à l'exemple des autres Grecs, quelque séjour en Egypte. Mais aucun Grec, ne l'ayant précédé, pour la Haute Asie, & n'ayant point de guide pour l'y conduire, à-peine a-t-il pû connoître les 3. ou 4. derniers Siécles de son Histoire. La maniére dont il en parle, le fera voir.

a) Plato in Timaeo, T. II. p. 144. Edit. Ald. 1513. b) Clemens Alex. Strom. I. p. 355. Euseb. Prep. Evang. X. 4. p. 471. Cyril. advers. Julian. I. p. 15. Ed. Spanh.

a HERODOTE b voulant raconter, *comment les Perses se rendirent maîtres de l'Empire d'Asie*, commence ainsi: *Les Assyriens ayant commandé dans la Haute Asie, durant 520 ans, les Médes furent les premiers qui commencérent à se revolter contre les Assyriens, & recouvrérent leur liberté. Ils furent imitez par d'autres Peuples: & se rendirent tous libres. Mais ils furent de nouveau assujettis à des Maîtres.* (ὧδε αὖτις ἐς τυραννίδας περιῆλθον.) *Il y avoit parmi les Médes, un homme sage, nommé Déjoce* &c. Voilà tout ce que contient ce passage, sur lequel se fondent principalement, GENEBRARD, USSERIUS & tous les autres, que j'ai nommez. Deux mots dits en passant par HERODOTE, qui se hâte de venir à son sujet. C'est pourquoi il ne marque point le tems de la fondation de cet Empire; ni qui en fut le Fondateur. Si ce fut Bélus, ou Ninus, ou Sémiramis, ou quelqu'un de leurs successeurs. Il ne marque pas non plus en quel tems, ou sous lequel de leurs Rois les Assyriens perdirent l'Empire. Si ce fut sous Sardanapale, ou sous quelque autre. Il ne dit pas même combien de tems il se passa entre la Revolte des Médes, & l'élévation de Déjoce à la Royauté.

a) Herodot. I. 95. 96. b) Genebr. Usser. Marsh. Horn. Schott. Bossuet. P. R. ubi supra.

Digitized by Google

[illegible] MILLE [illegible] les 520 ans, dans lesquels HERODOTE renferme la durée de l'Empire des Assyriens, sont si excessivement éloignez, de ce qui en a été dit, durant deux mille ans, depuis HERODOTE; qu'il étoit plus que naturel, de soupçonner quelque faute de Copiste, dans les chiffres de ce passage. JACQUES CAPPEL en jugea ainsi: *[illegible] omnino*, dit-il, *omissa videtur millenarii nota;* & [b] *legendum mille quingentis.* [c] EDOUARD SIMSON l'a copié, à son ordinaire: & MARSHAM en avoit jugé de même, dans une [d] Dissertation publiée, avant que les Annales d'USSERIUS parussent. [e] *Putabamus aliquando*, dit-il, *[illegible] numero κ [illegible] millenarium α [illegible] esse [illegible] consonantia.* On ne peut guere voir de correction plus simple, & plus naturelle. Un α mis pour un κ, transforme (κ=20) [illegible] en (α=1) [illegible] nombre rond, qui n'est pas trop éloigné de 1460. [f] Plusieurs Savans ont approuvé cette correction. Mais les Annales d'USSERIUS ayant été imprimées l'Année suivante, & reçûes avec l'applaudissement qu'elles méritoient, MARSHAM ne crut pas devoir s'opposer à l'autorité de cet Archevêque. *Jam*, continue-t-il, *non arridet conjectura.* Sans entrer dans son sentiment; je n'approuve point non plus, cette conjecture, quelque ingénieuse qu'elle soit: & propose ailleurs, à justifier HERODOTE. Mais c'est que je ne croi pas, qu'il y ait aucune faute de Copiste, dans ce passage. Ou s'il y en a, il faut que la faute soit plus ancienne, que DIODORE DE SICILE, qui dit, que [g] *suivant* HERODOTE *les Assyriens eurent l'Empire de l'Asie [illegible] 500 ans.*

[illegible] p. 49. b. [illegible] [illegible] p. 100. b. *c*) Simson, A. 3186. Part. III. p. 34. b. *d*) Marsh. Diatr. Edit. Lond. 1649. p. 36. 42. 51. *e*) Marsh. Chron. Can. p. 489. al. 522. *f*) Voss. de 70. Int. p. 373. 422. Append. p. [illegible] Strauch. IV. 4. Q. 6. p. m. 303. *g*) Diod. II. 32. Gr. p. 83. f.

POUR DIRE franchement ma pensée, je croi, qu'HERODOTE ne connoissoit presque point l'Histoire ancienne d'Assyrie. Il n'en dit que très-peu de chose. Il n'entre dans aucune précision, ou n'est pas exact, dans ce qu'il en dit. Il n'a pas sû même, qui étoit le Fondateur de cet Empire: & j'ai de la peine à comprendre, comment USSERIUS & MARSHAM ne s'en sont pas apperçûs. Ce dernier [a] en a cité ainsi un passage du I. Livre: [b] *Heraclidarum primus fuit Argon, Alcei filius, Herculis nepos.* Plusieurs pages après, [c] il le cite encore, avec cette différence, qu'au lieu de *Herculis nepos*, il a écrit, *Cleolai nepos*; mais d'un autre caractère. Je laisse à présent ce changement,

qui

qui n'est pas éxempt de blâme. Mais je suis forcé de dire, que dans ces deux citations, il y a une falsification formelle, & faite de propos déliberé. Voici, comme il faloit citer le passage, pour le faire fidélement: [d] *Heraclidarum primus Rex* SARDIUM *fuit Agron*, NINI FILIUS, BELI NEPOS, *Alcaei Pronepos*, *Herculis Abnepos*. De sorte que suivant HERODOTE, garent du Paradoxe que j'examine, NINUS, (a qui il ne donne point le titre de *Roi d'Assyrie*, non plus qu'à *Bélus* son pére) fut Pére du premier Roi de Lydie, & Arriére-petit-fils d'HERCULE, qui suivant [e] l'Evêque de Saint Aseph, mourut 40. ans avant la Prise de Troie, âgé de 52. ans. Or quand même Bélus petit-fils d'Hercule, auroit été en âge de se faire Roi, pendant la Guerre de Troie; Ninus n'auroit commencé à régner, que 50. ans, ou davantage, aprés cette guerre. Mais suivant USSERIUS, [f] *Ninus fils de Bélus fonda l'Empire des Assyriens*, [g] 83. ans avant la Prise de Troie, lorsqu'Hercule n'avoit, que 6. ou 7. ans: Et [h] *Bélus* petit-fils du même Hercule, *régnoit en Assyrie*, 50. ans, ou environ avant, que son Grand-pére fût au monde. N'a-t-on pas choisi un bon guide, pour les affaires d'Assyrie?

a) Marsh. p. 315. al. 290. b) *Herod. l. 1. c. 7.* c) Marsh. p. 499. f. al. 534. d) Herod. l. 7. e) Marshall, Tab. Chron. f) Usser. P. J. 3449. p. 44. al. 24. g) P. J. 3530. p. 45. f. al. 26. h) P. J. 3390. p. 43. al. 24.

EN DEUX [a] endroits de son I. Livre, HERODOTE avoit promis un Ouvrage, sur cette matiére. [b] VOSSIUS ne croit pas, qu'il ait été publié. *Aliter si esset*, dit-il, *puto veterum quisquam meminisset. Nam & scriptoris magnitudo, atque antiquitas, argumenti nobilitas, illud omnino merebantur.* Il avoue néanmoins, qu'un passage cité par ARISTOTE, pourroit bien en avoir été tiré. [c] Ne seroit-ce point, qu'on le négligea, comme inutile, aprés que la même Histoire eut été écrit, par des Ecrivains beaucoup mieux instruits? Ou qu'on le supprima pour sauver la gloire d'HERODOTE, & en même tems de toute la Gréce, qui avoit reçû son premier Ouvrage, avec un applaudissement universel?

a) Herod. I. 106. 184. b) Voss. Hist. Gr. p. 16. f. c) Voyez Freret Mem. de Litter. T. II. p. 96.

2. NEANMOINS, APPIEN D'ALEXANDRIE, *au commencement de son Ouvrage a suivi* HERODOTE: comme disent USSERIUS, MARSHAM & la Chronologie du Port Royal. Cela est vrai:

[illegible] APPIEN, dans sa Préface: [b] *Les trois plus grands Empires, sçavoir celui des Assyriens, celui des Médes, & celui des Perses, jusques à Alexandre fils de Philippe, étant joints ensemble, n'ont pas duré 900 ans autant qu'a duré celui des Romains jusqu'à présent.* Le compte est juste, dans les principes d'HERODOTE. Les Assyriens, selon lui, ont (α) régné 520. ans, comme on vient de voir. Quatre Rois Médes, savoir [c] Déjoce, [d] Phraorte, [e] Cyaxare, & [f] Astyage, en ont (β) régné 150. suivant le même HERODOTE. Cet Historien [g] ajoûte, que les Médes ont été assujettis aux Perses, durant 128. *ans*: c'est à dire, jusqu'au tems qu'il écrivoit. Mais il semble qu'APPIEN a lû (γ) 228. ans, comme [h] SYNCELLE l'a écrit, en cet endroit: ce qui approche fort de la vérité. Ces trois sommes font (δ) celle de 898. ans. Or l'An 898. & l'An 900. de Rome, tombent vers le milieu de l'Empire d'Antonin, sous qui APPIEN écrivoit.

α	520
β	150
γ	228
δ	898

a) Usser. A. M. 3447. p. 43. al. 24. Marsh. p. 491. al. 524. P. R. Chron. C. 16. b) App. Præf. N. 7. p. 7. c) d) Herod. I. 102. e) 106. f) g) 130. h) Syncell. p. 339.

Il est visible, qu'ici il s'en est rapporté à HERODOTE, & il ne paroît pas, qu'il ait lû aucune Histoire des anciens Assyriens. Sur ce point en particulier, j'ose bien dire, ce que SCALIGER en a dit, en général: [a] *Valde infantem in historia* APPIANUM *fuisse necesse est.* Aussi n'étoit-il qu'un Plagiaire, ou un Copiste: [b] *alienorum laborum fucus*, comme le même SCALIGER l'appelle. [c] *Sane*, ajoûte VOSSIUS le Pére, *multum Polybio debere, ac Plutarchum ad verbum exscribere solitum, viri docti jam diu observarunt.* Ici il n'est que l'Echo d'HERODOTE: & non pas une *Voix* à part.

a) Scal. Anim. Euseb. N. 2139. p. 193. a. al. 212. b. b) N. 2021. p. 163. a. al. 177. b. c) Voss. Hist. Græc. p. 223.

§. USSERIUS [a] allégue, en troisiéme lieu, que suivant DENIS D'HALICARNASSE, *il n'y avoit qu'une petite partie de l'Asie, qui fût sous la domination des Assyriens*: & [b] MARSHAM dit, que suivant le même DENIS D'HALICARNASSE, *l'empire des Assyriens remonte jusqu'aux tems fabuleux.* ('Αρχὴ εἰς τὸς μυθικὸς ἀναγομένη χρόνους.) Voici le passage entier: [c] *L'Ancien Empire des Assyriens, qui remonte jusqu'aux tems fabuleux, ne s'étendoit que sur une petite partie de l'Asie, & fut détruit par celui des Médes; qui se rendit plus puissant, mais qui*

Digitized by Google

fuit in [illegible] *Olymp*[illegible] *& celui des Perses* [illegible] *plus de 200. ans, dans son éclat.* [illegible]

[illegible] *Marsham ubi supra.* [illegible] *Dion. Halic. Hist. Rom.* [illegible]

O U T R E qu'il ne paroît pas non plus, que DENIS ait consulté sur ce point, quelque Histoire d'Assyrie; ce qu'il dit dans ce passage, ne fait rien à nôtre sujet. Nous n'éxaminons pas en Géographes, l'étenduë, ou les bornes de l'Empire des Assyriens: & USSERIUS pouvoit bien se dispenser de citer DENIS D'HALICARNASSE, pour cela seul. Nous cherchons en Chronologistes, l'ancienneté de cet Empire. Suivant DENIS, *il remonte aux tems fabuleux.* Eh! bien: Qu'en veut-on conclurre? [a] *Sane*, dit MARSHAM, *Trojana tempora Mythicorum celeberrima sunt.* D'accord: parce qu'avant cette guerre, Hercule institua les *Jeux Olympiques*, qui ayant été interrompus pendant quatre siécles, furent rétablis par Iphite. C'est [b] aux *Olympiades* que commence le *troisiéme* Tems, nommé *Historique*, suivant la division de VARRON: & que finit le Tems *Fabuleux*, qui est le *second*. Mais quand est-ce qu'il a commencé? Ecoutons celui-là même, de qui nous avons appris cette division des Tems: *Secundum (tempus) à Cataclysmo priore ad Olympiadem primam, quod quia in eo multa fabulosa referuntur*, μυθικὸν *nominatur.* Aprés quoi il ajoûte: *Secundum, non plane quidem scitur, sed tamen ad mille circiter & DC. annos esse creditur.* Prenons les choses au plus bas pied. La I[re]. Olympiade vulgaire fut célébrée l'An (α) P. J. 3938. Otons en (β) les 1600. ans du Tems fabuleux, ce Tems aura commencé (γ) l'An P. J. 2338. Or suivant le calcul de SCALIGER, qui est le plus avancé de tous, [c] Bélus ne commença à régner, que l'An P. J. 2357. c'est à dire 19. ans aprés le commencement du Tems fabuleux, dont la Monarchie des Assyriens remplit la plus grande partie. Ainsi le témoignage de DENIS D'HALICARNASSE, doit être absolument rayé.

a) Marsh. p. 490. init. al. 523. m. b) Censorin cap. 21. c) Scal. Can. Isag. p. 321. al. 387.

§. 4. [a] USSERIUS & MARSHAM prétendent encore se prévaloir d'un témoignage de [b] PORPHYRE, qui parlant de SANCHONIATON, dit qu'*il vivoit sous Sémiramis Reine des Assyriens, que l'on dit avoir vécû avant la Guerre de Troie, ou dans ce tems-là.* EUSEBE a tiré ce passage du IV. Livre de PORPHYRE contre les Chrétiens,

qu'

[illegible] lui-même avoit consultés. Il est fâcheux, que ce Livre de PORPHYRE n'existe plus: & que nous ne puissions pas vérifier, si son adversaire l'a cité exactement, [c] (πρὸς λέξιν) ou en propres termes, [d] (ῥήμασιν αὐτοῖς) comme il l'assûre. J'y vois néanmoins, que PORPHYRE n'avance pas ce fait, comme de lui-même; mais avec un [e] *scribitur*, ou [f] *traditur*: (ἀναγέγραπται.) J'en suis encore mieux persuadé, quand je lis ce qui précéde, & qu'USSERIUS & MARSHAM ont prudemment supprimé. [g] SANCHUNIATON, y est il dit, *dédia son Ouvrage à Abibal Roi de Béryte. Ils vivoient l'un & l'autre, avant la Guerre de Troie, & fort prés du tems de Moïse: comme les suites des Rois de Phénicie l'enseignent.* (μηνύουσι.) Voilà un Anachronisme dont assûrément PORPHYRE n'étoit pas capable. De son tems, [h] on croioit communément, que *Moïse étoit du tems d'Inachus*, qui a précédé de plus de 600. ans, la guerre de Troie: & si dans cet endroit, il avoit parlé de lui-même; il se seroit contredit grossiérement, comme on le verra [i] dans la suite. Soit donc contradiction de sa part, ou ignorance dans ceux qu'il cite; ce 4ᵉ. témoignage n'a aucune force.

a) Usser. P. J. 3499. p. 44. al. 25. Marsh. p. 489. al. 522. b) Ap. Euseb. Pr. Ev. I. 9. p. 31. & X. 9. p. 485. c) p. 31. a. d) p. 485. b. e) Usser. f) Marsh. g) Voyez Sus Ch. I. §. 1. p. 34. §. 2. p. 60. h) Sus Liv. III. Ch. I. §. 8. N. 3. p. 606. & suiv. i) §. 7. n. 9.

5. LA DERNIERE preuve de [a] GENEBRARD, est tirée d'un autre passage d'HERODOTE, que voici: [b] *Entre les Rois de Babylone*, dit-il, *il y eut deux Femmes, dont la première nommée Sémiramis, régna 5. Générations avant la seconde, nommée Nitocris.* MARSHAM, qui adopte cette preuve, ajoûte aprés HERODOTE, que cette Nitocris fut [c] *Mére de Labynete*, (dernier) *Roi des Assyriens, sous qui Cyrus prit Babylone.* Sur quoi il fait cette remarque: [d] HERODOTUS *intra suos calculos se continet: Quinque ætates non conficiunt annos C. C.*

a) Genebr. p. 65. al. 159. init. b) Herodot. I. 184. c) 188. d) Marsh. p. 489. al. 522.

[illegible]

NON assûrément. Suivant les principes [a] d'HERODOTE, il faut 6. Générations pour 200. ans. Mais comme il s'agit de la Mére du Roi, sous qui Babylone fut prise; prenons 6. Générations entiéres; & de (α) l'An P. J. 4176. que Cyrus prit Babylone, suivant USSERIUS & MARSHAM, ôtons-en (β) 200. ans, nous aurons (γ) l'An P. J. 3976. auquel Sémiramis a

α	4176
β	200
γ	3976

 dû

[illegible] se succéderent pour régner. Mais suivant [illegible], qui se règle sur HERODOTE, la Monarchie des Assyriens étoit éteinte depuis [illegible] ans & il y en avoit plus de 400. depuis la Prise de Troie. Voilà comment HERODOTVS *intra suos calculos se continet.*

a) Herod. II. 142. Voyez Sus Liv. I. §. 3. p. 18. b) Usser. p. 145. al. 82. Mars. [illegible] p. 506. al. 630. c) Usser. p. 87. al. 50.

SCALIGER [a] avoit déja relevé cet affreux Anachronisme, qui à son conte seroit de prés de 1500. ans: *Sed*, dit-il, *de quinque Seculis, quæ inter Semiramidem & Nitocrin interjicit* HERODOTVS, *non possumus concoquere: præsertim cum centum annis tres γενεὰς definiat.* Pour excuser HERODOTE, il avoit crû, qu'au lieu de *cinq* Generations, il faloit lire *cinquante*. Cela seroit bon, si on pouvoit concilier HERODOTE, avec les autres Historiens. Mais lui, qui *n'a pû digerer* cet Anachronisme, comment ne s'est-il pas apperçu, qu'HERODOTE n'étoit [b] qu'*un Enfant dans l'ancienne Histoire* des Assyriens; non-plus que les Grecs, qui l'avoient précédé. Nous avons vû, qu'il n'a connû que les Noms de *Bélus*, & de *son Fils Ninus*; sans savoir, qu'ils fussent *Rois d'Assyrie*. Il n'a guére mieux connu *Sémiramis*, & ce passage, où il en parle, est tout plein de fautes. 1. Dans le tems où ce passage oblige de placer *Sémiramis*, il y avoit plus d'un siécle que l'Ancien Empire des Assyriens étoit détruit, suivant SCALIGER, CALVISIUS, PETAU, & plusieurs autres Chronologistes. 2. Il [c] *n'attribuë à Sémiramis, que quelques Chaussées*, (χώματα) *pour empêcher les fréquents débordements de l'Eufrate.* Aprés quoi, [d] il décrit amplement des Ouvrages admirables (ἄξιον θαύματος) faits dans l'Eufrate, à Ninive & à Babylone, par une Reine beaucoup plus habile (συνετωτέρη,) que la précédante, savoir par une autre *Reine d'Assyrie*, qu'il appelle *Nitocris*, & qu'on ne connoît, que sur sa parole. Arrêtons nous un moment, sur cette opposition. [e] *Conditæ Babylonis gloriam*, dit BOCHART, *Semiramidi adstruunt* CTESIAS, THEOCRITVS, DIODORVS, STRABO, DIONYSIVS PERIEGETES, TROGVS, MELA, OVIDIVS, HYGINVS, CEPHALÆON, SOLINVS, CASSIODORVS, LVCIVS AMPELIVS, [f] *alii sine numero.*

a) Scalig. Fragm. p. 41. f. 42. b) Plato in Timæo. T. II. p. 144. Edit. [illegible] c) Bochart. Phaleg. IV. 14. Init. d) Herod. I. 185. 187. e) Boch. [illegible] supra. f) Sic Plutarch. T. II. p. 336. Q. Curt. V. 1. Julian. Orat. III. p. 12[illegible] Amm. Marcel. XXIII. p. [illegible]

A CETTE

Digitized by Google

[illegible] FOULE d'Auteurs, M. BOCHART oppose le passage [illegible] HERODOTE. *Tamen*, dit-il, *bis omnibus antiquior* HERODOTUS [illegible]. *Semiramidi Nitocrin præfert*, [illegible]. A quoi il ajoûte, que suivant le témoignage de JOSEPH, BEROSE [illegible] *blâme les Grecs d'avoir écrit, que Sémiramis fonda Babylone, & fit les merveilleux Ouvrages, qui y étoient.* CONRINGIUS & MARSHAM, ont objecté ce dernier passage. *A Semiramide Assyriaca femina*, dit le [illegible], *constructam esse Babylonem*, BEROSUS *in Chaldaicis jam olim* [illegible], *teste* JOSEPHO.

a) Joseph. L. I. cont. Apion. b) Conr. adv. Caron. C. §. F. c) Marsh. p. 476. [illegible] al. 307.

QUAND BEROSE seroit allégué à propos, un Témoin seul, qui *nie* le fait, doit-il être préféré à la foule de ceux, qui *l'affirment*? Il faut pourtant remarquer, que le *Témoignage* de BEROSE, ne paroît pas. Ce n'est qu'une *Consequence* de JOSEPH: & une Conséquence trompeuse; parce qu'elle n'est vraie, qu'en partie. Le passage de BEROSE, qui précéde immédiatement celui de JOSEPH, qu'on vient de lire, attribuë à Nabuchodonosor, *les ouvrages merveilleux, qui étoient à Babylone.* La chose est vraie; comme nous le verrons [a] en son lieu. Mais BEROSE n'y dit point, que ce Roi ait été le *Fondateur de Babylone*, comme les paroles de JOSEPH sembleroient l'insinuer. Il dit au-contraire, que Nabuchodonosor [b] *joignit une Nouvelle Ville, à l'ancienne Ville de Babylone.* (τήν τε ὑπάρχουσαν ἐξ ἀρχῆς [illegible] καὶ ἑτέραν ἔξωθεν προσχαρισάμενος.) S'il est vrai néanmoins, qu'en quelqu'autre endroit de son Histoire, BEROSE ait dit, que *Sémiramis ne fonda pas Babylone*, c'est apparemment [c] parce qu'il a crû, que cette Ville étoit *encore plus ancienne*, suivant la remarque de M. PERIZONIUS: & qu'il en attribuoit la premiére fondation à Bélus; comme font [d] les Auteurs, que M. BOCHART allégue d'abord aprés; & que [e] nous rapporterons dans la suite, avec quelques autres.

a) Liv. V. ch. 9. §. 8. b) Joseph. p. 1044. c) Perizon. Babyl. p. 54. d) Bochart, ubi supra. e) Sous §. 8.

SED, continuë M. BOCHART, *nihil opus his ambagibus, cum historia de Babylone à Semiramide condita unius Ctesiæ fide nitatur. Neque enim* DIODORUS & TROGUS, *& alii, qui* CTESIAE *suffragium addunt, ullum alium habuerint e vetustioribus historicis quem sequerentur.* MARSHAM, qui a copié presque tout cela, fait de même.

 [a] *Illi*

a *Illi Auctores*, dit-il, *quotquot sunt, omnes unum* CTESIAM *auctorem habent.* Je voudrois bien, qu'on n'avançât pas avec tant de confiance des faits douteux & peut-être faux. b Très-assûrément la plûpart de ces Auteurs n'ont pas cité CTESIAS. Quand ils l'auroient tous cité, HERODOTE, qui peut-être n'avoit jamais été en Assyrie, doit-il être crû préférablement à CTESIAS, qui y avoit séjourné long tems? Mais enfin, d'où vient, qu'HERODOTE *plus ancien*, & tant loüé, n'a pas été copié sur l'Article de *Nitocris*, par un plus grand nombre d'Auteurs, que BOCHART n'en vient de nommer? D'où vient, que ni lui, ni USSERIUS, ni MARSHAM, n'en nomment pas même un seul? JULIEN[c] aprés avoir parlé des Ouvrages de Semiramis, qu'il appelle simplement, cette *Assyrienne*, nomme ensuite *Nitocris*, *plus jeune qu'elle*: & sur cet endroit le[d] PETAU ne cite point d'autre Auteur, qu'HERODOTE. Est-il possible, que tant de grands hommes, n'aient pas vû cela? En vérité, je commence à me défier de moi-même. Continuons néanmoins l'examen de ce passage.

a) Marsh. p. 477. al. 507. b) Ce qu'il dit I. 193. n'est pas positif. Voyez [illegible] c) Julian. Orat. III. p. 126. f. 127. Edit. Spanh. d) Petav. Not. p. 84.

Quelle qu'ait été cette *Nitocris*, qu'HERODOTE a donnée pour *Reine d'Assyrie*, si son histoire est vraie au fond; il faut qu'elle soit arrivée aprés, que les deux Royaumes d'Assyrie & de Babylone eurent été réunis par *Assaradon*, comme nous le verrons au Livre suivant. Mais ce sera une nouvelle preuve, qu'HERODOTE n'avoit point étudié l'Histoire des anciens Rois d'Assyrie. Aussi n'en a-t-il connu, que le seul *Sardanapale*, qu'il appelle *Roi de Ninive*; & tout ce qu'il en a sû, c'est qu'*il avoit des trésors cachés sous terre*, qu'on lui vola d'une maniére, qui semble un *Conte de vieille*. Certes si HERODOTE est le *Pére de l'Histoire*, comme mille Ecrivains l'ont appellé aprés[b] CICERON; ce n'est pas assûrément de *l'Histoire d'Assyrie*. Ou c'est une Fille, qu'il a laissée dans son Enfance; & que d'autres ont pris la peine d'élever.

a) Herod. II. 150. b) Cicero de Legib. I. init.

§. VI.

TOUCHANT CTESIAS.

I. QUAND on dit, qu'HERODOTE est le plus ancien Historien Grec, qui nous reste, on a sans doute raison. Mais quand on

veut,

[illegible] que l'ancienneté soit un préjugé favorable pour la vérité de son Histoire, d'où vient qu'on se met si peu en peine de marquer au juste la distance, qu'il y a entre ce *Pére de l'Histoire*, & ceux, qui ont écrit après lui? [illegible] par exemple ayant avancé, que CTESIAS [illegible] vers le tems d'HERODOTE; (κατ' Ἡρόδοτον μὲν χρόνον [illegible]) [illegible] le relève de cette manière: *Sed quid sequitur apud* D[illegible] *ita possumus excusare* . . . . *Nam falsum* CTESIAM [illegible] HERODOTI *vixisse.* A lire ces paroles sans aucun adoucissement, ne croiroit-on pas pour le moins, que CTESIAS a composé son *Histoire Persique*, *un siécle après* HERODOTE, comme [illegible]? Mais à peine y a-t-il 90 ans [illegible] HERODOTE [illegible] son Histoire, *l'An 19 de la guerre du Péloponnese* [illegible] remarqué: c'est à dire (a) l'An P. J. [illegible] ans après, savoir (b) l'An P. J. 4313. fut donnée la bataille du jeune *Cyrus contre son frére Artaxerxes*, Roi de Perse, dans laquelle Artaxerxe fut blessé, & le jeune Cyrus tué. *Ctesias s'y trouva & y fut fait prisonnier* par les Perses. Comme il *étoit habile dans la Médecine*, il *guérit le Roi, qui l'honnora beaucoup*, & le retint à sa Cour, où *il demeura* 17. *ans*, c'est à dire jusqu'à (c) l'An [illegible]. Durant ce long séjour, *il lut avec soin les Livres*, qui étoient *dans les Archives du Roi*, (βασιλικῶν διφθερῶν) & où *par une certaine loi* (κατὰ νόμον) *les Perses écrivoient les événemens anciens* [illegible] *il composa en Grec une Histoire d'Assyrie & de Perse* [illegible] *Livres, dont les 6 premiers regardoient les affaires des Assyriens* [illegible] *celles des Perses*, depuis *Ninus jusqu'à l'An 3. de la XCV. Olympiade*, c'est à dire jusqu'à l'An P. J. 4316. De bonne foi, quelqu'un des anciens, ou des modernes, a-t-il écrit d'HERODOTE, quelque chose de semblable? [illegible] CICERON, ce n'est pas assurément [illegible]

A P. J.	4301
	12
b.	4313
	17
c.	4330

[illegible] p. [illegible] b) [illegible] Fragm. p. [illegible] c) [illegible] Dissert. p. [illegible]. d) Marsh. p. 551. al. 592. e) Herod. IX. 73. [illegible] f) Petav. D. T. XIII. p. 379. f. al. 329. Usser. p. 207. f. al. 116. g) Petav. p. 582. al. 322. Usser. p. 235. al. 131. h) Xenoph. ἀναβ. I. Gr. p. 157. f. Diod. II. 32. Gr. p. 84. XIV. 24. Gr. p. 408. i) Sic Tzetzes Chil. I. v. 85. k) Strabo XIV. p. 656. l) Photius, Suidas, Tzetzes. m) Diod. XIV. 47. f. Gr. p. 421.

HERODOTE a été comblé de louanges, par les plus beaux Esprits de l'Antiquité, DENIS D'HALICARNASSE, CICERON, [illegible], DIODORE DE SICILE, QUINTILIEN, LONGIN,

SIN, LUCIEN, &c. Cela est vrai; & il y a même au contraire suivant les Journalistes de Trevoux, [b] CTESIAS est un *Auteur fort décrié, sur tout parmi les Sçavans du premier rang.* Apparemment ils ne mettent pas dans ce *premier rang*, leur Confrére le P. MOURGUES: car en donnant [c] l'Extrait d'un de ses Ouvrages, ils avoient dit; [f] *nous ne pouvons nous résoudre de préférer l'autorité de* CTESIAS, *Auteur fabuleux s'il en fut jamais, à celle d'*HERODOTE. C'est effectivement ce que fait le Pére MOURGUES. Mais on a lieu d'être surpris, que les Journalistes de Trevoux, n'aient pas mieux expliqué la pensée de leur Confrére, & qu'ils n'aient pas allégué quelqu'une de ses raisons. Ceux de Paris lui ont été plus favorables. Voici ce qu'ils en disent. [e] *Cette discussion engage l'Auteur dans un paralléle d'*HERODOTE *& de* CTESIAS, *qui tend à découvrir, lequel des deux mérite le plus de créance sur le fait de l'Histoire d'Assyrie, & il conclud en faveur de* CTESIAS, *appuyant sa conclusion du suffrage de* TZETZES, *qui porte ce jugement de cet Historien en deux vers politiques, traduits ainsi par le Pére* MOURGUES:

CTESIAS *est plus sûr selon moi, que personne;*
Du moins dans ses recits concernant Babylone.

Six Vers aprés TZETZES en rend la raison. [h] *Parce,* dit-il, *que* CTESIAS *a vû ces choses.* (Ἀλλ' ὅτε ταῦτα ἴσως μὲν κατεῖδεν ὁ Κτησίας.) Voilà deux avantages, que CTESIAS a sur HERODOTE, & qui aucun des anciens n'a contesté. Il a été sur les lieux, & il a vû les Archives des Rois de Perse. Mais la critique moderne n'est pas si timide.

a) Voyez les Eloges, qui sont à la tête de son Histoire. b) Mem. de Trevoux 1710. Janv. p. 97. c) A. 1713. Mai. p. 820. d) p. 832. e) Journ. des Sçav. 1713. Juil. p. 21. Edit. d'Amst. f) Tzetzes Chil. IX. Hist. 275. v. 587.

[a] CTESIAS, *dit-on, assure qu'il a pris son Histoire des Médes des Archives des Perses. Il l'assure, cela est vrai:* dit l'Abbé GOUJET, *mais il n'est pas plus croiable lorsqu'il dit, qu'il a vû les Archives des Perses, que lors qu'il témoigne avoir vû ce qu'il rapporte des Indes, & que tout le monde de bon sens regardera toûjours comme des fables grossiéres.* Est-il donc permis d'accuser de faux témoignage, un Auteur célébre, sur un article, qui n'a point été contredit durant plus de deux mille ans? Il ne s'agit pas de son *Histoire des Indes*, dont nous parlerons dans un moment. Il s'agit des *Archives de Perse*, que CTESIAS

assure avoir vû. Où est donc la preuve, que cela est faux? Mais est-il *croyable*, qu'un homme de considération, demeurant à la Cour de Perse, & écrivant l'Histoire de Perse, ait eû l'impudence d'*assurer publiquement*, qu'*il en avoit vû les Archives*, si cela n'étoit pas vrai?

z) Gouget Differt. p. 131.

II. ON PROPOSE plusieurs reproches contre CTESIAS. On en propose aussi contre HERODOTE. Comparons les ensemble avec équité & voyons, si ceux, qu'on fait contre CTESIAS, sont les mieux fondez, ou s'ils l'emporteront sur ses avantages.

1. CTESIAS, disent les Journalistes de Trevoux, *est un Auteur fabuleux s'il en fut jamais.* Mais HERODOTE n'a-t-il point de fables, en a-t-il moins, que CTESIAS? a STRABON les a joints ensemble plus d'une fois. Parlant d'HOMERE, dit-il, *il déclare qu'il débite ses fables, mieux, qu'*HERODOTE, CTESIAS, HELLANICUS *& ceux, qui ont décrit les Indes.* Ailleurs il parle ainsi de son chef. b *On ajoûtera plûtôt foi à* HESIODE *& à* HOMERE, *lorsqu'ils parlent des Héros, ou aux Poëtes Tragiques, qu'à* CTESIAS, *à* HERODOTE, *à* HELLANICUS, *& à leurs semblables.* LUCIEN c dans son *Menteur* met HERODOTE, CTESIAS & HOMERE parmi les *gens de bien*, qui *ont écrit des menteries:* Et dans son *Histoire véritable*, il dit, d qu'*étant arrivé au lieu des tourments*, e *il vit*, *que les plus tourmentez étoient ceux, qui pendant leur vie avoient menti, ou écrit des faussetez, parmi lesquels on voyoit* CTESIAS & HERODOTE, *avec plusieurs autres.* La verité est, que la plûpart des anciens Historiens Grecs, nous en ont bien fait accroire: & il peut bien être, que les deux HERODOTE & CTESIAS n'avoient rien à se reprocher l'un à l'autre. Si les Savans de Trevoux traittent CTESIAS *d'Auteur fabuleux s'il en fut jamais;* d'autres f ont appellé HERODOTE, *le Pere des fables:* & ils sont fondez sur le passage même de g CICERON, qui parle ainsi: *Et apud* HERODOTVM, PATREM HISTORIAE, *& apud* THEOPOMPVM *sunt* INNVMERABILES FABVLAE. A cet égard regardons les comme égaux: & je ne croi pas, qu'on puisse conclurre autre chose de ce reproche vague & général.

a) Strabo I. p. 43. b) XI. p. 507. & 508. c) Lucian. Philopseud. init. T. II. p. 32?. d) Hist. ver. Lib. II. T. I. p. 682. e) p. 683. f) Ap. König. g) Cicero de Legibus I. init.

2. L'EGALITE ne sera pas même *troublée* par l'objection la plus spécieuse, que l'on fasse à CTESIAS. On lui oppose le jugement, qu'en a fait ARISTOTE dans [a] trois passages, que [b] CONRINGIUS en a rapportez. Il suffira d'examiner le dernier, qui avoit été déja objecté par [c] VOSSIUS: & qui l'a été depuis eux par [d] MARSHAM, par le Chronologiste de [e] PORT ROYAL, & en dernier lieu par [f] l'Abbé GOUJET. Κτησίας, dit-on, ὀυκ ὢν ἀξιόπιστος. CTESIAS *parum fide dignus. Ita de illo censuit Magnus* [g] ARISTOTELES. Si ces mots sont véritablement d'ARISTOTE, comme on les lit dans le lieu cité; j'en appelle au jugement de ce Philosophe même. Voici le passage, dont à la reserve de CONRINGIUS, les autres ne rapportent, que les trois mots odieux: CTESIAS, *qui n'est pas digne de foi, a dit, que* [h] *dans les Indes, il n'y a point de pourceau, ni domestique, ni sauvage.* Qu'y a-t-il en cela d'*incroyable* à un Philosophe, qui fait l'*Histoire des Animaux?* Long-tems aprés lui, [i] ELIEN a dit précisément la même chose; sans dire, que cela *n'est pas croyable.* Au-contraire, [k] il en rend une fort bonne raison, en ajoûtant, que *les Indiens n'en mangent point: & qu'ils abhorrent cette viande autant, que l'humaine.* HERODOTE même dit, que [l] LES SCYTHES *ne veulent pas souffrir qu'on en nourrisse dans leur païs.* Ainsi [m] PORPHYRE rapporte, qu'*on ne voit point de pourceau, ni parmi les Juifs, qui n'en mangent point, ni en Ethiopie: & qu'on ne voit en Gréce, ni chameau ni éléphant.* Il faut sur tout remarquer, que les trois passages d'ARISTOTE regardent l'*Histoire des Indes:* de même, que ceux [n] d'ANTIGONE CARISTIUS, de [o] LUCIEN, & [p] d'ENEE DE GAZE, qu'on objecte aussi. Cette *Histoire des Indes* contenoit véritablement des choses bien plus incroyables, rapportées sur la foi d'autrui. Mais il s'agit de son *Histoire d'Assyrie & de Perse*, écrite sur des Mémoires autorisez; que nous comparons avec celle d'HERODOTE.

a) Arist. Gener. Anim. II. 2. Hist. Anim. II. 1. & VIII. 28. b) Conr. Adv. Chron. c. 1. c) Voss. Hist. Gr. p. 24. d) Marsh p. 477. al. 507. e) Cap. 16. f) Goujet Dissert. p. 129. g) *Hist. Animal. l.* 8. *c.* 28. *p.* 201. *a.* h) Ctesias India cap. 13. i) Elian. Hist. III. 3. k) XVI. 38. l) Porphyr. de Abstin. p. m. 33. m) Herod. IV. 63. n) Antig. Cariste hist. mir. 16. o) Lucien Hist. vers. init. p) Æn. Gaz. Dial.

POUR EN faire la comparaison par une reproche, qui réponde à celui-ci; osera-t-on nier, qu'il n'y ait dans les *Histoires* d'HERODOTE beaucoup de choses ὀυκ ἀξιόπιστα, *peu dignes de foi?* Nous l'avons appris au Collége par ces Vers du Satyrique [q] JUVENAL:

-- Cre-

Creditur olim
[b]*Velificatus Athos, & quicquid Græcia mendax*
Audet in historia; [c]*constratum classibus iisdem*
Suppositumque rotis solidum mare, credimus altos
[d]*Defecisse amnes, epotaque flumina Medo.* &c.

Tout cela & ce qui suit dans JUVENAL, regarde *l'Histoire politique.* Que seroit-ce, si à l'éxemple de MARSHAM, nous prenions le fondement d'un reproche semblable, dans *l'Histoire Naturelle?* Nous y trouverions [e] un Phénix; qui a trompé [f] de saints hommes, & obligé un [g] Philosophe PAYEN à traiter HERODOTE de *Conteur de Fables,* (ὁ μυθόγραφος) des [h] fourmis plus grandes, que des renards; des [i] Gryphons, qui gardent l'or, que des Peuples Cyclopes leur enlévent: double sornette, que [k] PAUSANIAS rapporte bonnement aprés HERODOTE. Osera-t-on comparer à tous ces reproches celui, que fait le *Grand* ARISTOTE? Sans avoir égard à ces merveilles, & à plusieurs autres de même nature; peut-on comparer le reproche du *Grand* ARISTOTE, à ceux du Poëte JUVENAL?

a) Juvenal. Sat. X. *b*) Herodot. VI. 44. 95. *c*) VII. 34-36. *d*) V. 21. 42. 108. 196. *e*) Herodot. II. 73. *f*) Clem. Epist. I. ad Corinth. *g*) Themist. Orat. 33. £ *h*) Clem. Epist. III. 102. *i*) III. 116. & IV. 13. *k*) Pausan. I. 24. p. 57. £.

3. Au reproche d'ARISTOTE, dont je viens de parler, VOSSIUS, CONRINGIUS, le Chronologiste de PORT ROYAL & l'Abbé GOUJET ajoûtent, que PLUTARQUE, *dans* la Vie d'*Artaxerxe, accuse* CTESIAS *de vanité;* d'où le PORT ROYAL veut prouver, que CTESIAS *totam historiam mendaciis plurimis inquinavit.* Le Lecteur jugera, si le Fait prouve bien la Thése. Pour le présent, je ne m'arrête qu'au Fait, & à la comparaison des reproches. Il est vrai, que PLUTARQUE *accuse* CTESIAS *de vanité:* & peut-être, que l'accusation est vraie. A celle, qui lui étoit commune avec les Grecs, il avoit peut-être joint la [b] *vaine ostentation* (τῦφον καὶ ἀλαζονείαν) de la Cour de Perse: & il y-a certaines vanteries, que peu d'Ecrivains se refusent. CTESIAS dit par-éxemple, qu'il [c] rendit quelques petits services à Cléarque, Général des Lacédémoniens, alors prisonnier en Perse: & que Cléarque, *pour lui marquer sa reconnoissance, lui donna son anneau, afin, que s'il alloit un jour à Lacédémone, cet anneau lui servît auprés de ses amis, & de ses parents, de signe & de gage de l'amitié qu'il avoit eûë pour lui.* Seroit-ce là une objection, capable de

décrier la fidélité d'un Historien, dans une *Histoire Générale*, comme est celle d'*Assyrie*, dont il s'agit? Suppléons à la foiblesse de l'objection. [d] CTESIAS *dit, que ce fut le Roi, qui l'envoya de son propre mouvement*, (ὑφ' ἑαυτοῦ) à Conon Général Athénien, pour une affaire importante. PLUTARQUE veut en faire douter, parce qu'ON DIT (φέρεται,) que CTESIAS interpola une Lettre de Conon pour se faire donner cet Emploi. Voici quelque chose de plus fort: [e] CTESIAS *dit, qu'il fut envoyé par le Roi, avec Phaylle de Zacynthe, & quelques autres, vers les Grecs, pour leur faire quelques propositions.* Sur cet article PLUTARQUE ne garde point de ménagement. Il dit, que *c'est une fausseté insigne:* (λαμπρὸν ἤδε ψεῦσμα) parce que [f] XENOPHON *ne parle, que de Phaylle;* quoique CTESIAS ne lui fût pas inconnu. Je n'éxamine pas, si la preuve est bien concluante, parceque *Phaylle*, ou *Phaléne*, parla seul, comme [g] *Chef de l'Ambassade.* Il ne s'agit, que du jugement de PLUTARQUE. Le reproche particulier, qu'on vient de lire, est précédé d'un général, qu'il a fait deux fois. Presque au commencement de cette Vie, il parle ainsi: [h] QUOIQUE CTESIAS *ait farci ses Livres de toutes sortes de fables, non-seulement incroyables, mais triviales & ridicules, il n'est pourtant pas vrai-semblable, qu'il ait ignoré le nom du Roi, à la Cour duquel il étoit en qualité de son Médecin, & de celui de sa mére, de sa femme & de ses enfants.* Dans la suite il y-revient de cette maniére: [i] *Il n'est pas vrai-semblable, que* CTESIAS *ait ignoré le tems où cette noire trahison fut éxécutée; lui, qui étoit témoin oculaire de tout ce qui se passoit à cette Cour, & qui n'avoit aucune raison de changer les tems, & de ne pas raconter le fait, tel qu'il étoit arrivé,* QUOIQUE *d'ailleurs cet Auteur s'éloigne assez souvent de la vérité, pour remplir son histoire de fables & d'avantures tragiques.* Ces deux passages sont remarquables; & l'affectation y est visible. PLUTARQUE veut rendre suspecte la foi de CTESIAS, dans les choses mêmes, où il paroît devoir être le plus croyable par son propre aveu.

a) Ubi supra. b) Plut. in Artax. p. 1021. c. c) p. 1020. d) p. 1021. f. e) p. 1017. e. f) Xenoph. Exped. II. init. p. 162. g) Diod. XIV. 26. Gr. p. 409. m. h) p. 1012. a. i) p. 1014. b.

PLUTARQUE pratique dans cette occasion, ce qu'il condamne dans une autre. [a] *Quand*, dit-il, *on trouve du mal quelque part, une infortune survenuë, une mauvaise action, une conduite blâmable, mais qui ne fait rien au sujet; si l'Ecrivain s'en saisit & l'insére dans sa narration,* ou

où cela n'est pas nécessaire, s'il l'amplifie, ou cherche quelque détour pour le rapporter: on voit par-là, que cet Ecrivain se plaît à médire. Ce trait retombe sur PLUTARQUE, & regarde en particulier HERODOTE, contre qui PLUTARQUE en dit beaucoup plus, qu'il n'a fait contre CTESIAS: [b] *Il a escrit pour cet effet,* dit M. DACIER, *un traité qu'il a intitulé* de la malignité d'HERODOTE, *où il s'emporte contre ce Pére de l'Histoire, avec un excés indigne d'un Philosophe; il ne se contente pas de luy reprocher des mensonges & des fables, il l'accuse de malignité dans tous les sens que ce mot peut avoir.* M. DACIER pouvoit ajoûter, *de calomnie*, [c] *d'impiété & de blasphéme.* Pour défendre HERODOTE contre ces accusations, M. DACIER s'exprime de cette maniére: [d] *Certainement il paroist, que le grand sens de* PLUTARQUE *l'a abandonné en cette rencontre. Comment a-t-il pû s'imaginer qu'* HERODOTE, *qui escrivoit des choses arrivées de son temps, ou peu de temps avant luy & qui les escrivoit sur le rapport de ceux, qui les avoient veuës, & qui en avoient esté les tesmoins, ne seroit pas plûtôt cru par des Lecteurs judicieux, que luy qui cinq cents ans aprés vient s'inscrire en faux sur des Mémoires, ou* POSTERIEURS, *ou qu'* HERODOTE *pouvoit avoir* MEPRISES? *Il n'y a presque pas un de ses reproches, qui ne puisse être facilement detruit. Mais ce n'est pas icy le lieu de le faire.*

a) Plut. de malign. Herodoti. T. II. p. 855. b. *b*) Dacier, Vie de Plut. T. VIII. p. 288. *c*) Plut. p. 898. a. *d*) Dacier, p. 289.

CE N'EST pas non plus mon affaire, de prendre parti dans cette dispute. Je remarquerai seulement, que si HERODOTE *a méprisé ces Mémoires*, c'est un préjugé fâcheux contre sa sincérité. Ceux que PLUTARQUE allégue, ne sont pas toûjours *postérieurs*, à HERODOTE. [a] A EPHORE *plus moderne*, il joint HELLANICUS *plus ancien*, & plus âgé qu'HERODOTE, de 12. ans. Il lui en objecte aussi plusieurs autres, qui l'ont précédé, ou qui ont été ses contemporains: comme [b] CHARON DE LAMPSAQUE, [c] PINDARE & [d] SIMONIDE; Outre [e] plusieurs *Inscriptions* publiques. Mais qu'il ait raison, ou qu'il ait tort, c'est assez pour mon sujet, que PLUTARQUE ait fait à HERODOTE des reproches beaucoup plus forts, & en plus grand nombre, que ceux qu'il a faits à CTESIAS.

a) Plut. p. 869. a. *b*) p. 859. b. 861. *c*) p. 867. c. *d*) p. 869. c. 872. d. *e*) p. 867. f. 870. e. 871. b. 873. b. e.

Digitized by Google

4. LA PRINCIPALE, & peut-être la seule raison, qui a *décrié* CTESIAS, *sur tout parmi les Sçavans du premier rang*, c'est [a] qu'*étant plus jeune* (νεώτερος) *qu'* HERODOTE, *il le contredit presque par tout, le traitant de menteur & de fabuleux.* Ces *Sçavans*, nourris dans la Lecture d'HERODOTE, charmez de la douceur de son stile, & des agrémens de sa narration, n'ont pû souffrir qu'on mît seulement en doute, la vérité d'une Histoire, qu'ils savoient presque par cœur, & dont ils faisoient leurs délices. Ils ont pensé & dit sérieusement, ce que PLUTARQUE avoit dit par raillerie: [b] HERODOTE *seul entre les hommes a connû la vérité.* De là sont venuës plusieurs injures, qu'on a écrites contre lui. [c] *Ineptus Græculus*, dit SCALIGER, *modo* HERODOTO *adversetur, quid dicat pensi nihil habet. Hanc tamen illius sententiam sequitur* ATHENÆUS. Sur cela ne peut-on pas dire, en retorquant, que SCALIGER *pensi nihil habet*, pourveu qu'il injurie CTESIAS; puisque la chose même, qui y donne lieu, est approuvée par un Auteur aussi savant, & aussi estimé qu'ATHENEE? Un Savant plus modéré, que SCALIGER, est tombé à peu prés dans la même faute. C'est VOSSIUS le Pere, qui parle ainsi de CTESIAS: [d] *Miretur aliquis, homini adeo vano tantum fidei habitum esse a* DIODORO SICULO, TROGO, *& aliis, ut eum quam* HERODOTUM, *sequi in plurimis mallent.* Et moi, pour ne pas sortir de mon sujet, *j'admire*, que des *Savans du premier rang* se soient obstinez, à prendre pour guide dans l'Histoire des anciens Rois d'Assyrie, HERODOTE, qui n'en avoit aucune connoissance particuliére; qui n'a été suivi nommément par aucun Auteur ancien; & qu'il est impossible d'accorder avec une foule d'autres, qui en ont écrit de propos délibéré; ou du moins, qui paroissent en avoir été assez bien instruits. Nous allons en produire un assez bon nombre.

a) Phot. Cod. 72. Col. 107. 108. b) Plut. Ibid. p. 872. f. 874. a. c) Scal. Fragm. p. 43. d) Voss. Hist. Græc. L. 5. fine. p. 24.

§. VII.

TEMOINS CONTRAIRES A HERODOTE.

1. [a] SUIVANT CTESIAS, par qui il est nécessaire de commencer, *Ninus, le premier Roi des Assyriens, dont les Histoires parlent, subjugua*

régna en 17. ans, la plus grande partie de l'Asie, *hormis les Indes. A son retour*, [b] *il bâtit la ville de Ninive*, & [c] *prit à femme Sémiramis*, [d] *à qui il remit l'Empire.* [e] *Sémiramis vêcut 62. ans*, & *en régna 42. suivant le même* CTESIAS. [f] *Elle eut pour successeur son fils Ninyas*, [g] *qui vêcut à Ninive* dans la molesse. *Les autres Rois*, *qui lui succédérent de pére en fils*, *régnérent*, *durant 30. Générations*, *jusqu'à Sardanapale*, *sous lequel l'Empire passa aux Médes*, *aprés avoir subsisté plus de 1360. ans*, (πλείω τῶν χιλίων καὶ τριακοσίων ἔτι δ' ἑξήκοντα) *suivant* CTESIAS, *dans son II. Livre.* Mais il ne dit point, combien d'années Ninus régna, ni en quelle année de son régne il acheva les conquêtes, qui lui procurérent l'Empire d'Asie. DIODORE, qui nous a donné ces Extraits plus étendus, dit, [h] qu'il [i] *ne s'est pas empressé* (οὐ κατεπείγει) *de rapporter les Noms de tous ces Rois*, & *le tems que chacun d'eux a régné: parce qu'ils n'ont rien fait de mémorable.* Il dit seulement, que *Teutame*, *qui fut le 20. depuis Ninyas fils de Sémiramis*, *envoya du secours à Priam Roi des Troyens*, *à qui Agamemnon* & *les Grecs faisoient la guerre: les Assyriens possédant l'Empire d'Asie*, *depuis plus de 1000. ans.* (ἔτη πλείω τῶν χιλίων.)

a) Diod. II. 1. Gr. p. 64. b) c. 2. c) c. 3. p. 65. d) c. 7. p. 67. f. e) c. 20. p. 76. f) c. 21. g) p. 77. h) Sic. Voss. Hist. Gr. p. 23. i) Diod. II. 22. p. 77.

On ne doute point, que les Nombres de 1360. & de 1000. ne soient de CTESIAS: mais il y a quelque difficulté, touchant les nombres des *Générations.* SYNCELLE, qui a copié les derniéres paroles de DIODORE, [a] écrit & repéte, que *Teutane* fut *le 26e. Roi depuis Ninus* (Ninyas) *fils de Sémiramis.* Il [b] écrit aussi & repéte, dans la même page, que *Sardanapale fut le 35e. depuis Ninus:* & [c] à la page suivante, où il rapporte les propres termes de DIODORE, il écrit, que ces Rois Assyriens ont régné *durant 45. Générations*, *jusqu'à Sardanapale.* Mais le P. GOAR avertit à la marge, & [d] dans ses Notes, qu'il faut lire 35: ce qui est visible, par ce qui précéde.

a) Syncell. p. 166. c. 168 b. b) p. 165. c. f. Scal. ad Euseb. p. 415. c) p. 166. b. d) Goar, Not. p. 46. b.

Il ne faut pas dissimuler, que SYNCELLE a varié, en rapportant, d'aprés DIODORE, la durée de cet Empire, suivant CTESIAS. En [a] deux endroits, il ne lui donne que 1300. ans: les 60. ayant été ômis apparemment, par le Copiste. Dans [b] un autre, 1306. pour 1360:

altéra-

altération qu'on verra aussi dans [c] AGATHIAS. Mais SYNCELLE n'a point varié, sur le Nombre de 1000. qu'il a [d] toûjours écrit de même. Or depuis la Prise de Troie, (α) suivant [e] USSERIUS, jusqu'à la [f] fin de l'Empire des Assyriens (γ) suivant le même, il y a (β) 437. ans. Et sur ce pied-la, il faudroit, que l'Empire des Assyriens eût duré (δ) plus de 1437. ans, suivant CTESIAS. Sans avoir égard à USSERIUS, si (ε) aux 1360. on ajoûte simplement, (ζ) 55. ans pour Bélus, on aura, au moins (η) 1415. ans. Quelle excessive disproportion, entre ces nombres, & les 520. ans d'HERODOTE!

α	3530
β	437
γ	3967
	1000
	437
δ	1437
ε	1360
ζ	55
η	1415

a) Syncell. p. 166. b. 168. b. b) p. 359. c) Sous N. II. d) p. 166. c. 168. b. e) Usser. p. 43. f. al. 26. init. f) p. 88. al. 50.

2. CASTOR de Rhodes, a écrit long-tems aprés CTESIAS; car il vivoit [a] vers le tems de JULES-CESAR, ou peu auparavant. Il étoit Chronographe de profession; il étoit estimé & il est souvent cité par ceux qui sont venus aprés lui. EUSEBE nous apprend, [b] qu'il avoit écrit la Chronologie des Rois d'Athénes, d'Argos, & de Sicyone: mais il ne fait point mention de celle des Rois d'Assyrie. Voici cependant, comme parle SYNCELLE dans un passage, que la traduction du P. GOAR a obscurci, mais que j'explique de cette maniére: [c] EUSEBE, *ayant proposé ce qui avoit été dit par* DIODORE *&* *par* CEPHALION, *a renfermé la Monarchie des Assyriens en 37. Rois, & 1300. ans: ayant mieux aimé* [d] *suivre* CASTOR, *dont il produit le témoignage, où il dit que les Rois d'Assyrie ont régné 1280. ans.* Ces nombres de 1300. & de 1280. ne sont pas le même, que celui de 1240. qui est dans EUSEBE: mais on pourroit les concilier, par le moyen d'un passage de CASTOR même, que SYNCELLE rapporte de cette maniére: CASTOR, dit-il, *dans son Canon* [e] *s'exprime ainsi. Nous plaçons, au premier rang, les Rois d'Assyrie, en commençant par Bélus, dont nous avons conservé le Nom, quoique nous ne sachions pas bien les années de son régne. Mais nous commençons nôtre Chronologie par Ninus, & la finissons à Ninus successeur de Sardanapale.* EUSEBE ne parle point de ce dernier Ninus. Si on lui donne 40. ans, la somme totale d'EUSEBE, égalera celle de CASTOR. Mais CASTOR dit expressément, qu'il ignore combien de tems Bélus a régné. Le Catalogue de

Digitized by Google

JULES-AFRICAIN, dit que c'est 55. ans, (d) autres disent davantage.) En les ajoûtant aux 1280. de CASTOR, on aura 1335. ans. C'est moins que (e) n'a dit CTESIAS: mais c'est 800. ans de plus qu'HERODOTE.

a) Voss. Hist. Gr. p. 158. b) Euseb. Chron. N. 161. 542. 889. c) Syncell. p. 168. c. d) Marsh. p. 486. al. 519. l'explique ainsi. e) Syncell. p. 206. init.

3. DIODORE DE SICILE, qui nous a donné de longs Extraits de CTESIAS, semble ne l'avoir pas suivi en tout. Il dit comme de son chef, que *a* *l'Empire des Assyriens, fut détruit par les Médes, après qu'il eut subsisté, depuis Ninus, jusqu'à la 30e. Génération, l'espace de plus de 1400. ans.* (ἔτη δὲ πλείω τῶν χιλίων καὶ τετρακοσίων) Mais il n'est pas mal aisé, d'accorder ensemble ces deux Auteurs. CTESIAS n'a point spécifié la durée du régne de Ninus, ni marqué le tems où il finit ses conquêtes, qui le rendirent maître, ou Empereur de l'Asie: mais il dit, *b* qu'*ayant ramené son armée en Assyrie, il choisit un lieu propre pour y fonder une grande ville, qu'il appella Ninus, de son Nom.* EUSEBE au commencement de sa Chronique, dit sur l'An 43. de ce Roi, ou Empereur: *c* *Ninus condidit civitatem Ninum, in Regione Assyriorum, quam Hebraei vocant Niniven.* Cela étant, (α) aux 1360. ans, que CTESIAS donne de durée à l'*Empire des Assyriens*, ajoûtez (β) les 42. ans, que Ninus avoit régné, avant qu'il fût Empereur, ou qu'il eût fondé la Capitale de son Empire; vous aurez (γ) 1402. ans. Ainsi DIODORE aura eû raison de dire, que *depuis* le commencement de *Ninus, cet Empire avoit duré* (γ) *plus de 1400. ans.* Mais si l'on y joint (δ) les 55. ans, que JULES-AFRICAIN donne à Bélus, la durée entiere de la Monarchie, aura été (ε) de 1457. ans.

α	1360
β	42
γ	1402
δ	55
ε	1457

a) Diod. II. 28. f. Gr. p. 81. b) II. 3. Gr. p. 65. c) Euseb. Chron. N. 1.

4. L'HISTORIEN JUSTIN, Abréviateur de TROGE POMPEE, parle ainsi, au commencement de son Livre: *a* *Primus omnium Ninus Rex Assyriorum, veterem & quasi AVITUM gentibus morem novo IMPERII cupiditate mutavit.* C'est à dire, que non content du titre de Roi, comme avoient fait ses *devanciers*, il voulut se faire *Empereur*. Ayant donc fait diverses conquêtes, *de proche en proche, il subjugua tous les peuples de l'Orient.* Il laissa son fils Ninyas dans l'enfance, & sa femme Sémiramis, qui *b* *bâtit Babylone*, fit plusieurs nouvelles conquêtes, & *régna 42. ans.* Leur fils Ninyas vêcut dans la

Digitized by Google

molesté, de même que ses successeurs. JUSTIN finit son Extrait par ces paroles: *Imperium Assyrii, qui postea Syri dicti sunt, mille trecentis annis tenuere.* CONRINGIUS cite ce passage, [c] dit que TROGUE POMPEE, *s'accordoit avec* CTESIAS: *mais que son Abbréviateur* JUSTIN, *n'écrivoit que le nombre rond de 1300. en négligeant les 60.* Peut-être n'est-ce qu'une faute de quelque ancien Copiste, semblable à celle que [d] j'ai remarquée en deux endroits de SYNCELLE. Or comme JUSTIN ne parle pas de Bélus, & ne marque ni le tems où Ninus fut *maître de tout l'Orient*, ni la durée de son régne: Si on l'y joint, avec celle de Bélus, son pére, on aura une durée de plus de 1460. ans.

1360
55
52
1467

a) Justin. I. 1. b) 2. c) Conr. Adv. Chr. c. 7. d) Sup. p. 191.

5. ÆMILIUS SURA, dont nous ignorons le tems, a parlé aussi des Assyriens, dans un passage qu'on lit, au I. Livre de VELLEJUS PATERCULUS: soit qu'il l'y ait inséré lui même, ou qu'il y ait été fourré par quelque autre. Voici le passage: [a] ÆMILIUS SURA *de annis Populi Romani. Assyrii, principes omnium Gentium, rerum potiti sunt. Deinde Medi: postea Persæ: deinde Macedones. Exinde, duobus Regibus, Philippo & Antiocho, qui a Macedonibus oriundi erant, haud multo post Carthaginem subactam, devictis, summa Imperii ad Populum Romanum pervenit. Inter hoc tempus, & initium Nini Regis Assyriorum, qui princeps rerum potitus, intersunt anni MDCCCCXCV.*

a) Vellejus I. 6.

[a] CONRINGIUS accuse SCALIGER, d'avoir ajoûté de son chef, les XC. de ce dernier nombre, *contra quam habent codices Vellejani;* qui n'ont que 1905. à ce qu'il pretend. Mais [b] toutes les Editions, que j'ai vûes, ont constamment 1995. sans aucune diverse Leçon. [c] SCALIGER a crû, que le dernier terme regardoit [d] *eversam a Scipione Africano minore Carthaginem:* & CONRINGIUS, [e] *la fin du Régne de Macedoine.* Je croi qu'ils se trompent l'un & l'autre.

a) Conr. c. 7. b) Paris 1608. fol. cum Notis Lipsii. &c. Argent. 1663. 18. cum Notis Boecleri. Roterd. 1668. 8. cum Notis Variorum. Paris 1675. 4. ad Usum Delphini. Oxon. 1693. 8. c) Scal. Canon. Isag. p. 313. al. 320. d) P. J. 4568. e) P. J. 4545.

SURA dit, *post Carthaginem subactam:* & il parle de [a] *la défaite des Carthaginois,* qui [b] finit la seconde guerre Punique. *Haud multo*

post,

[illegible], c'est à dire, 4. ou 5. ans aprés, *les Macedoniens furent défaits.* Voici quelques mots de [illegible] sur ce sujet: [c] *Non tam in tempore Punicum bellum terminatum erat, ut simul & cum Philippo foret bellandum, quam opportune jam Antiocho Syria moliente bellum, Philippus est superatus*, &c. Cela arriva [d] l'An de Rome 557. selon [illegible], c'est à dire (α) l'An P. J. 4517. Otez-en (β) les 1995. ans, dont parle SUKA, vous aurez pour *le commencement de Ninus*, (γ) l'An P. J. 2522. qui précéde de (δ) de plus de 1000. ans, (ε) l'An P. J. 3530. où Troie fut prise selon USSERIUS, & plusieurs autres. Mais si de l'An P. J. 2522. où Ninus commença à régner, suivant ce conte, on retranche les 55. de Bélus, il s'ensuivra, que Bélus commença à régner l'An P. J. 2467.

α	4517
β	1995
γ	2522
δ	1008
ε	3530

2522
55
2467

a) Livius XXX. 35. & suiv. b) U. C. 552. Var. c) Livius XXXIII. 19. d) Petav. [illegible] D. T. XIII. p. [illegible] al. [illegible] init. Usser. p. 23. al. 29. e) p. 45. [illegible] al. 26. init. J. Capp. [illegible] 2886. p. 118. b.

6. VELLEJUS PATERCULUS s'éloigne considérablement de SUKA, qu'il cite; si ces nombres n'ont pas été altérez. [a] *In sequenti tempore*, avoit-il dit un peu auparavant, *Imperium Asiaticum ab Assyriis, qui id obtinuerant, annis MLXX. translatum est ad Medos ab hinc annos fere DCCLXX. Quippe Sardanapalum eorum Regem, mollitiis fluentem, & nimium felicem, malo suo, tertio & tricesimo loco ab Nino & Semiramide, qui Babylona condiderant, natum, ita ut semper successor regni paterni foret filius, Pharnaces Medus Imperio vitaque privavit.* Si les nombres de ce passage n'ont pas été altérez, il est visiblement contraire à USSERIUS. Car VELLEJUS y fait la durée de l'Empire des Assyriens, deux fois plus longue, que ne fait USSERIUS, aprés HERODOTE. C'est le seul fruit, que nous en pouvons tirer.

a) Vellejus I. 6. init.

Il n'est guére moins visible, qu'il y a une différence, d'environ 400. ans, entre le calcul de ce passage, & celui de SUKA, qu'on vient de lire, & que VELLEJUS rapporte, douze ou quinze lignes plus bas. On croira difficilement, que VELLEJUS ait écrit l'un & l'autre: mais je n'ai point de peine à croire, que les nombres ont été altérez, par des Copistes, dans ce passage de VELLEJUS. Le terme ordinaire, d'où cet Auteur conte, c'est *le Consulat de M. Vinicius*, à qui il dédia son Livre, [a] *M. Vinicius Quartinus, & C. Cassius Longinus*,

furent

783	4743
770	770
13	3973

furent Consuls l'An de Rome 783. selon VARRON, ou l'An P. J. 4743. & succedérent aux *deux Géminus*, si célébres dans l'Histoire Ecclésiastique. Otez de l'année qu'on vient de marquer, les 770. ans, dont parle VELLEJUS, vous aurez l'An 13. de Rome, & l'An P. J. 3973 pour le tems de la Revolte de *Pharnace* ou *Arbace*. Elle [a] *arriva 25. ans plus tard*, suivant CONRINGIUS: au-lieu qu' USSERIUS [b] la rapporte 8. ou 9. ans plûtôt. Mais nous ferons voir, au Chapitre suivant, & par le calcul des autres Chronologistes du premier ordre, & par le nôtre particulier, qu'il y a plus de cent ans à dire. Le défaut est beaucoup plus grand dans le premier nombre: & si aux 1070. & 770. de VELLEJUS, on n'ajoûte 400. ans, ou environ, je ne voi pas, qu'il soit possible de le rapprocher d'ÆMILIUS SURA, qu'il a allégué.

3973
1070
2903
55
2848

Car si l'on retranche les 1070. ans, dont VELLEJUS parle de l'An P. J. 3973. qu'on vient de trouver, on aura l'An P. J. 2903. pour le commencement de Ninus. D'où retranchant encore les 55. ans de Bélus, on ne parviendra qu'à l'An P. J. 2848. Ce sera prés de 400. ans au dessus de SURA.

a) Conr. Adv. Chr. c. 5. f. b) Usser. P. J. 3964. h. p. 86. 87. al. 49-59.

7. CEPHALION, [a] qui vivoit sous l'Empereur Adrien, écrivit en 9. Livres, une Histoire, depuis Ninus & Sémiramis, jusqu'à Aléxandre le Grand. SYNCELLE en a produit un passage, dont [b] CONRINGIUS fait peu de cas, & qui m'a parû obscur. Voici ce que j'y-ai trouvé de plus clair : [c] *Ninus fils de Bélus régna 52. ans. Sémiramis lui succéda. Les suivans régnérent 1000. ans, de pére en fils. On trouvera, dans* CTESIAS, *les noms de ces 23. Rois. Bélemus régna 640. ans depuis Ninus. Sous lui [d] Persée entra dans son païs. Dans la derniére Génération, sous Panyas, arriva [e] l'Expédition des Argonautes. De Sémiramis à Métrée, si on conte 1000. ans .... Métrée eut pour 7e. successeur Tautane, sous qui arriva [f] la Guerre de Troie.* Sur ce passage, SYNCELLE raisonne ainsi: CEPHALION *conte, en tout 23. Rois, depuis Bélus, & 1000. ans jusqu'à la Prise de Troie, ce qui ne peut être. Car ainsi Tautane le 22e. depuis Bélus, serait le prédécesseur de Sardanapale.* Quelque embarras que je trouve dans ce raisonnement, sur-tout dans les derniéres paroles, où quelques mots manquent, il paroît néanmoins, & par le Texte & par la Glose, que CEPHALION a conté

a compté 1000. ans, depuis Ninus & Sémiramis, jusqu'à la guerre de Troie: ce qui suffit pour le présent.

a) Scal. ad Gr. Euseb. p. 404. b. al. 406. b. Voss. Hist. Græc. p. 220. 340. b) Contr. Adv. Chr. c. 7. c) Syncell. p. 167. 168. Ex eo Scal. in Græc. Euseb. p. 30. al. 32. d) Petav. XIII. P. J. 3353. p. 530. al. 290. a. e) P. J. 3451. p. 531. al. 290. b. f) Petav. D. T. XIII. P. J. 3356. p. 531. al. 291. b. Usser. p. 45. al. 26.

8. Dans les Editions ordinaires de THEOPHILE D'ANTIOCHE, on lit, que[a] *Bélus précéda de 322. ans la guerre de Troie.* Déja cela est contraire à USSERIUS, qui (α) depuis Bélus ne met (β), que 138. ans, jusqu'à (γ) la[c] Prise de Troie. Mais j'ai fait voir dans mon[d] Livre précédant, aprés PERERIUS & d'autres Savans, qu'il faloit lire 932. ans: ce qui surpasse de 8. Siécles, le calcul d'USSERIUS. Si THEOPHILE avoit écrit aprés EUSEBE, on auroit crû, qu'il avoit pris de lui ce calcul: en y ajoûtant seulement les années de Bélus. Car EUSEBE met la Prise de Troie, à l'An 835. de sa Chronique; à quoi ajoûtant les 42. ans de Ninus, qui la précédent, & les 55. ans de Bélus; on aura justement 932. ans, comme THEOPHILE. Apparemment ils avoient puisé tous deux dans la même source.

α.	3392
β.	- 138.
γ.	3530

835
42
55
932

a) Theophil. ad Autol. III. p. 282. 283. al. 394. 395. b) Usserius p. 42. al. 24. c) p. 45. al. 26. d) Liv. III. ch. I. §. 8. n. XII. p. 609.

9. A L'AUTORITE douteuse de PORPHYRE, dont les partisans d'HERODOTE ont fait[a] leur 4[e]. preuve, & à laquelle j'ai répondu; j'oppose l'autorité certaine du même Auteur. SIMPLICIUS, ancien Commentateur d'ARISTOTE, le rapporte ainsi: [b]ARISTOTE *ayant chargé* CALLISTHENE, *son Disciple & son Petit-neveu, de lui envoyer les observations Astronomiques, qu'il trouveroit à Babylone;* PORPHYRE *dit, que ces Observations, que* CALLISTHENE *envoya de Babylone en Gréce, étoient de 1903. ans, jusqu'au tems d'Aléxandre le Grand.* Je sai, que MARSHAM, & quelques autres, ont contesté la vérité du Fait, qui est rapporté par PORPHYRE. Mais on ne nie point, que PORPHYRE ne l'ait rapporté: & je ne l'allégue, que comme témoin. Cependant la vérité du Fait a été prouvée depuis peu, par[c] M. PERIZONIUS aussi clairement, qu'un Fait de cette nature peut l'être: & j'espére d'ajoûter[d] ailleurs de nouvelles preuves aux siennes. Voyons où le Fait nous enduira.

a) Sup. §. 5. n. 4. p. 178. 179. b) Simplicius in lib. II. Arist. de cœlo com. 46. fol. 123. a. c) Perizon. Babyl. d) Differt. de l'année ancienne.

ALEXANDRE le Grand[a] se rendit maître de Babylone, l'An P. J. 4383. Retranchons-en les 1903. dont parle PORPHYRE, nous parviendrons à [b] l'An P. J. 2480. USSERIUS le reconnoît: *Unde apparet*, dit-il, *Siderum contemplationi vacare cœpisse Babylonios*. Ce fut, ajoûte-t-il, *Nembrodi temporibus* . . . . . *& illius suasu condi primum Babylon cœpit, ibidemque prima* REGNI *ipsius sedes collocata*. Il y avoit donc dès-lors en Asie, un *Royaume* dont *Babylone étoit la Capitale*. C'est tout ce que je demande. De plus, presque tous nos Savans prétendent, que Nimrod est le même, que Bélus: & nous prouverons, un peu plus bas, que les Auteurs Payens ont souvent attribué à Bélus la première fondation de Babylone. Or l'année, que nous venons de trouver, précéde de 912. ans, celle où USSERIUS rapporte [d] le commencement du Régne de Bélus.

4383
1903
2480

2480
912
3392

a) Usser. p. 514. al. 175. b) p. 5. al. 3. c) Voyez Perizonius. d) Usser. P. J. 3392. p. 42. al. 44.

10. AU COMMENCEMENT du V^e. Siécle de l'Eglise, un Grec Anonyme composa une Chronique Générale, dont un autre Anonyme du VII^e. ou VIII^e. Siécle, fit des Extraits, en Latin barbare, que SCALIGER publia avec son EUSEBE. On y trouve entre autres choses, [a] un Catalogue des Rois d'Assyrie, fort semblable à celui d'EUSEBE: mais avec quelques différences, dont trois font voir, que cet Anonyme Grec, avoit aussi puisé ailleurs; & dont deux autres doivent être corrigées par EUSEBE même: outre une transposition, qui est à la fin. 1. A la tête de ce Catologue l'Auteur met *Bélus*, à qu'il donne 62. ans. 2. Son Copiste a ômis le 13^e. Roi, [b] qu'EUSEBE nomme *Manchaleus*, avec 30. ans de régne. 3. Aprés *Amyntas*, qui est le 18^e. du Catalogue précédant, il met *Assosai* (c'est Atossa) *& Sémiramis femina*, à qui il donne 23. ans. 4. Le 29^e. Roi de ce Catalogue est ainsi écrit *Euteus XI*. Il faut lire *Teuteus XL*. comme [c] dans EUSEBE. 5. A la fin de son Catalogue, il nomme un autre *Ninus*, à qui il donne 19. ans. 6. Ces 3. Rois ajoûtez font, qu'il dit à la fin de son Catalogue, *simul Reges 39. antiqui Assyriorum:* au-lieu qu'il n'y en a que 36. dans EUSEBE. 7. Immédiatement aprés, l'Auteur ajoûte: *perseverantes annos mille quadringentos triginta*. 8. A la fin on lit ces mots: *Ab istis autem in prima Olympiada anno 167. Assyriorum regnum*.

a) In Thesauro tempp. 60. al. 74. b) Euseb. Chron. n. 378. c) n. 843.

Digitized by Google

PAROLES, que je viens de rapporter, dans les deux derniers articles, ont été assûrément transposées, ou par l'ignorance du Traducteur, ou par l'inadvertance du Copiste. En les rétablissant, comme il faut, & faisant dans ce Catalogue les trois corrections, que a j'ai marquées; on trouvera précisément les 1430. ans, dont parle l'Auteur, & qu'il termine à la Ire. Olympiade. Si donc de l'An P. J. 3938. où la Ire. Olympiade fut célébrée, on retranche ces 1430. ans, on aura pour le commencement de Bélus, & de ce Catalogue l'An P. J. 2508. qui précéde de plus de 1000. ans, le Siége de Troie.

3938
1430
2508
1022
3530

a) Euseb. Chron. n. 2. 3. 4.

II. POUR se prévaloir de la diversité, qu'il y a entre les Auteurs, sur la durée de l'Empire des Assyriens, a MARSHAM allégue un passage d'AGATHIAS, qui écrivoit vers la fin du VI. Siécle. Je m'en servirai contre lui-même, & contre les autres partisans d'HERODOTE; parce qu'il confirmera, ou éclaircira, quelques autoritez précédentes. b *Après Ninus*, dit-il, *& Semiramis leurs descendans, régnérent jusqu'à Beléon*, (c'est Bélochus 19e. Roi,) *Dercétade, en qui la Famille de Sémiramis finit, le Président des Jardins du Roi*, que les Turcs nomment Bostangi Baschi,) *nommé Béletaras*, (c'est le 20. Roi) *se saisit de l'Empire*, & le laissa à ses descendans, comme disent *Bion & Alexandre Polyhistor, jusqu'à Sardanapale, sous qui l'Empire venant comme à périr, Arbace Méde & Béléfis Babylonien, le transportérent aux Médes*, (ἐξ τε καὶ τριακοσίων ἤδη πρὸς τοῖς χιλίοις, καὶ ὀλίγῳ πλειόνων ἐνιαυτῶν παρῳχηκότων,) UN PEU PLUS *de 1306. ans*, ἀφ' ὅτου τὰ πρῶτα ὁ Νίνος τὴν ἀρχὴν κατεῖχε προηγμένων: c'est à dire, comme VULCANIUS traduit: *ex quo primum Ninus ibi summam rerum obtinuerat;* AGATHIAS ajoûte, *que* CTESIAS *l'a ainsi écrit, & que* DIODORE *l'approuve.*

a) Marsh. p. 486. 488. al. 519. 521.   b) Agath. Lib. II. p. 63. c. d. Edit. Reg.

III. APRÈS AVOIR rapporté ce passage, MARSHAM commence sa remarque, qu'il fait là-dessus. a ἐξ ait, non ἐξήκοντα. Mais qu'est-ce, qui ajoûte les mots, d'*un peu plus*, aprés un nombre aussi rond, que celui de 1306? N'étoit-il pas plus naturel de dire, ἐξ τε, pour ἐξήκοντα; 1306. pour 1360. Ces transpositions de Chiffres sont communes. L'Abbé GOUJET, par exemple a écrit b deux fois, que CTESIAS *donne 1306. ans*, à la durée de ces Rois; au-lieu de 1360.

Nous

Nous apprenons du P. HARDOUIN, que le SUIDAS à l'endroit où il parle de l'Empire des Assyriens, avoit [d] ajoûté sur son Exemplaire, ce passage d'AGATHIAS, avec cette Note: *Forte pro ἓξ legendum ἑξήκοντα*, & c'est ainsi, qu'HENRI ETIENNE en avoit jugé.

a) Marsh. p. 488. al. 521. b) Observ. Dissert. p. 124. 128. c) Petau [illegible]. d) Edit. 1705. T. II. p. 17. f. e) Herodot. Ed. Steph. 1618. de Lond. [illegible] p. 674. f.

MARSHAM continuë ainsi sa remarque. SYNCELLUS rotunde: „DIODORUS *ad verbum sic scribit; eorum imperium duravit „annos (πλείω τῶν ᾳτ) supra 1300. juxta* CTESIAM„. Contre sa coûtume MARSHAM ne cite pas la page de SYNCELLE, d'où il a pris ces paroles. Je les trouve [c] dans un endroit, où SYNCELLE avoit copié effectivement *ad verbum*, quelques passages de DIODORE. Quand on a l'Original, pourquoi n'y pas conférer la Copie? Or dans [b] DIODORE même il y a *plus de 1360. ans*. (πλείω τῶν χιλίων καὶ τριακοσίων ἔτι δ' ἑξήκοντα.) MARSHAM auroit mieux fait de citer un autre endroit de [c] SYNCELLE, où on trouve la même chose, que dans AGATHIAS, avec la même faute de 1306. pour 1360. Du reste on doit remarquer, qu'AGATHIAS conte les 1306. ou plûtôt, les 1360. ans de CTESIAS *depuis* le tems, que Ninus occupa ou posséda l'Empire d'Asie.

a) Syncell. p. 166. b. b) Diod. II. 21. f. Gr. p. 77. c) Syncell. p. 359. c.

12. JE LAISSE [a] S. AUGUSTIN, [b] PAUL OROSE, & les autres plus modernes, qui n'ont fait, que suivre JUSTIN ou EUSEBE: sans pourtant, qu'avant GENEBRARD aucun, que je sache, ait songé à leur préférer HERODOTE. Mais je croi être en droit d'alleguer, en dernier lieu, comme ma plus forte preuve, les Catalogues mêmes de JULES-AFRICAIN & d'EUSEBE. Outre HERODOTE & DIODORE, dont les Ouvrages se sont conservez, ils avoient lû CTESIAS, POLYBE, BION, ALEXANDRE POLYHISTOR, CASTOR, THALLUS, CEPHALION, dont les Ouvrages se sont perdus.

a) August. C. D. XII. 10. b) Oros. II. 2. 3.

D'AILLEURS dans les Fragmens des anciens Auteurs, qui ont échappé au naufrage, on trouve plusieurs Rois de ces Catalogues: *Bélus*, *Ninus*, *Sémiramis*, *Ninyas*, *Bélochus*, *Bélétares*, *Panyas*, *Métréus*,

† *tréus*,

[illegible] *Tautane*, *Sardanapale*. L'Abbé GOUJET a dit néanmoins sans exception, que (a) *toute l'Antiquité a ignoré cette longue suite de Rois forgés par* CTESIAS. En voilà au-moins dix, que l'Antiquité a connus. Croirons nous, que les autres ont été *forgés par* CTESIAS, ou par JULES AFRICAIN, qui publia le premier ce Catalogue? *Nemo præsumitur malus.* Et quelle vûë pouvoit-il avoir, dans une supposition de cette nature?

a) Goujet. Dissert. p. 128. f.

§. VIII.

REFLEXIONS SUR LES TEMOIGNAGES PRECEDANS.

J'AI DEJA DIT, & je le repéte: la Durée de l'ancien Empire d'Assyrie n'intéresse point cette partie de l'Histoire sainte, dans laquelle je me suis renfermé. Elle n'intéresse même le tems, qui a précédé l'Exode, que dans les Systêmes de ceux, qui ont trop abregé la Chronologie de l'Ecriture. C'est leur affaire: & la mienne, c'est de suivre toûjours ma méthode, que je crois la plus raisonnable. J'examine chaque Question par les preuves, qui la regardent directement, sans avoir égard aux choses, qui lui sont étrangéres: sauf à considérer dans la suite, les conséquences qu'on en peut légitimement tirer. C'est dans cette vûë, que je vai faire mes réflexions sur les différens témoignages qu'on vient de lire.

1. LES 520. ans, qu'HERODOTE donne à la Durée de l'Empire des Assyriens, (a) n'ont aucun terme déterminé. Il ne dit ni par qui il commença, ni sous quel Roi il fut détruit. Quel usage peut-on faire d'une expression si vague?

a) Sus p. 174.

2. LE SEUL APPIEN D'ALEXANDRIE, qui semble ne lui en avoir pas donné davantage, n'a pas même nommé HERODOTE. Il n'en dit qu'un mot en passant; & ne paroît pas être instruit des affaires d'Assyrie. (a) DIODORE nomme HERODOTE: mais il est bien éloigné de son sentiment.

a) Sus p. 177.

Digitized by Google

3. De tous les témoins, que j'ai alléguez, il n'y en a pas un seul, qui ait fait quelque attention au sentiment de ce *Pére de l'Histoire*. Tout le monde le lisoit: [a] & personne n'a daigné le suivre.

a) Mem. de Litter. T. 5. p. 350. 356. f.

4. Il n'y en a point, qui ne fasse la Durée de cet Empire pour le moins, deux fois plus longue, que ne fait Herodote. La plûpart vont bien au de là.

5. Presque tous ces Auteurs marquent, ou le premier, ou le dernier terme de cet Empire: ce qu'Herodote n'a pas fait. Quelques-uns même marquent l'un & l'autre.

6. Cependant il ne nous reste du plus grand nombre de ces Auteurs, que les sommes qu'ils ont autrefois recueillies. Jules-Africain, Eusebe & l'Anonyme Grec doivent être distinguez des autres: puisque les Catalogues des Rois d'Assyrie, qu'ils ont recueillis, se sont conservez.

7. Les sommes des autres Auteurs, ne sont pas à beaucoup prés, si assûrées. Elles peuvent avoir été altérées de plusieurs façons, par les Copistes. Une Lettre de plus ou de moins; Un Caractére pris pour l'autre: soit à cause de leur ressemblance; ou par leur mauvaise conformation. Cela est arrivé aux 520. d'Herodote: au lieu desquels Diodore n'écrit, que 500. La somme de Ctesias a été diversement exprimée, par les nombres de 1300. 1306. 1360. & 1400.

8. On peut conter avec plus de certitude sur les Catalogues, que nous avons. Dans ceux de Jules-Africain & d'Eusebe il ne peut s'y glisser de faute, sans que l'on s'en apperçoive: parce que les années de châque Roi sont liées aux années de l'Epoque, que ces Ecrivains ont suivie. Pour ce qui est du Catalogue de l'Anonyme Grec; il est aisé de faire accorder la somme avec le détail: comme je l'ai remarqué [a] ci-dessus.

a) Sur p. 199.

9. Les Catalogues de Jules-Africain & d'Eusebe, étant regardez [a] comme les deux extrêmes; les sommes des autres Auteurs se terminent dans cet Intervalle, ou n'en différent presque pas: excepté seulement celle de Vellejus, dont le passage a été certainement corrompu.

a) Voyez, Sous n. II. 5.

La

Digitized by Google

I. La premiere conséquence, que je tire de ces réflexions, c'est que les Catalogues, que nous avons, doivent être préférez aux Sommes générales des autres Auteurs.

II. Ce n'est pas assez. Les Catalogues de JULES-AFRICAIN & d'EUSEBE sont fort différens, l'un de l'autre: & il ne semble pas qu'on puisse les suivre tous deux. Je reçois donc le Catalogue de JULES-AFRICAIN, comme complet; sans rejetter néanmoins celui d'EUSEBE, qu'en ce qu'il a de défectueux.

1. Premierement, JULES-AFRICAIN est le plus ancien: & en fait d'histoire, on préfére ordinairement les plus anciens Auteurs, comme plus prés de la source, aux plus modernes: si ce n'est, que quelque forte raison oblige à faire le contraire; ce que je ne croi pas avoir lieu ici.

2. Ce premier Catalogue est l'Original, par rapport à celui d'EUSEBE, qui en a été le Copiste: comme SCALIGER l'a remarqué. [a] *Ita*, dit-il, *omnia ab* AFRICANO *mutuatur, ut vix ferè unquam a verbis ejus discedat.* Le P. GOAR n'en convient pas: [b] *Caput accusationis est*, dit-il, *quod regum Assyriorum numerum & annos descripturus* EUSEBIUS, AFRICANI *laterculo fuerit usus.* A quoi il répond: *Quo teste, quo nixus authore, ex* AFRICANI *monumentis Assyriorum regum diagramma digessisse* EUSEBIUM, SCALIGER *asseruit? Ubi* AFRICANI *laterculum?* Il est vrai, que nous n'avons pas l'Original de JULES-AFRICAIN: non plus que celui d'EUSEBE, ni de la plûpart des autres anciens Auteurs, qu'on cite. Mais si l'on compare la Copie du Catalogue, & des autres particularitez, que SYNCELLE déclare avoir extraites de JULES-AFRICAIN; avec la Version, que S. JEROME a faite de la Chronique d'EUSEBE: il me semble, qu'il n'est pas nécessaire d'avoir le goût d'un SCALIGER ou d'un SAUMAISE, pour reconnoître, qu'à trés-peu de choses prés, tout le Catalogue d'EUSEBE, a été pris de celui de JULES-AFRICAIN.

a) Scal. Not. ad Græc. Euseb. p. 252. init. al. 413. a. b) Goar Not. ad Syncell. p. 47. a.

3. En faisant cette comparaison, on s'apperçoit d'abord d'une ômission considérable, qu'EUSEBE a faite de propos délibéré. C'est celle de *Bélus*, que JULES-AFRICAIN avoit mis à la tête de son Catalogue. EUSEBE se contente de le nommer au commencement de sa Chronique; sans lui donner le titre de Roi. [c] *Primus*,

dit-il, *Assyriorum Rex Ninus*, BELI FILIUS, *regnavit omni Asiæ, exceptis Indis, annos 52.* A quoi il ajoûte, suivant les Editions de Bâle & de PONTAC; *Quem Belum Assyrii Deum sibi nominaverunt*: paroles que SCALIGER a ômises dans la sienne.

a) Euseb. Chron. n. 1.

BELUS ne fut pas seulement le Pére de Ninus: Il fut aussi le Fondateur de la Monarchie d'Assyrie, que son Fils Ninus étendit jusques aux Indes: & aprés sa mort il fut mis au nombre des Dieux; suivant l'ancienne coûtume du Paganisme. EUSEBE ne devoit donc pas l'éxclurre du Catalogue des Rois d'Assyrie. I. Au-moins il devoit imiter CASTOR, qui [a] commença ainsi son Canon Chronologique: *Nous plaçons à la tête de nôtre Canon, les Rois d'Assyrie, en commençant par Bélus. Mais comme nous ne savons pas certainement la durée de son Régne; nous mettrons seulement son Nom: & commencerons nôtre Chronologie par Ninus.* II. Ainsi [b] SERVIUS a eû raison d'appeller *Bélus*, le *premier Roi d'Assyrie.* III. EUSEBE lui-même a produit ailleurs des autoritez, qui confirment la même chose: [c] ARTAPANE, dit-il, rapporte, que *Bélus se retira à Babylone, qu'il y bâtit une Tour,* (πύργον) *& qu'il y fit sa Résidence.* IV. Et [d] ABYDENE, que *Bélus ayant distribué le païs* à des particuliers, *il environna Babylone de murailles.* V. QUINTE-CURCE [e] dans la Vie d'ALEXANDRE, rapporte deux de ces faits de cette maniére: *Semiramis urbem condiderat, vel ut* PLERIQUE *credidere, Belus, cujus* REGIA *ostenditur.* VI. On y [f] montroit aussi *le Sépulchre de* L'ANCIEN (ἀρχαίου) *Bélus, que Xerxes, fils de Darius,* [g] *visita:* & [h] qu'ALEXANDRE le Grand vouloit faire réparer, si la mort ne l'en avoit empêché. VII. Ce dernier Prince dans une Lettre, citée par [i] quelques Péres, faisoit part à Olympias sa Mére de plusieurs choses, qu'il avoit apprises d'un Prêtre Egyptien. Surquoi S. AUGUSTIN fait cette remarque: [k] *Continet etiam regna, quæ Græca quoque novit Historia. In quibus Regnum Assyriorum, ... ab ipsius Beli principatu, quem regem & ille Ægyptius in ejusdem regni ponit exordio.* VIII. Dans la suite, le même S. AUGUSTIN parle de son chef en ces termes: [l] *Assyriorum regnum multo erat potentius atque sublimius. Nam Rex ille Ninus, Beli filius, excepta India, universæ Asiæ populos subjugaverat.... In Assyria .... caput erat illa Babylon... Ibi autem Ninus regnabat post mortem patris sui Beli, qui* PRIMUS ILLIC REGNAVERAT, *65. annos.* IX. CYRILLE D'ALEXANDRIE

Digitized by Google

DRIE tient à peu prés, le même langage. [m] *Bélus*, dit-il, *homme fier & arrogant, fut le premier qui régna en Assyrie*, (πρῶτος ἀνθρώπων τῆς Ἀσσυρίας γῆς βεβασίλευκεν) *& le premier à qui ses sujets rendirent des honneurs divins. Son Fils Ninus lui succéda: &* [n] *fut le premier qui régna, avec éclat*, (ἐπιφανῶς) *sur les Assyriens.* X. AMMIEN MARCELLIN en parle ainsi: [o] *In Assyria multæ sunt Urbes.... Arcem Babyloniæ antiquissimus Rex condidit Belus.* XI. [p] HERENNIUS, cité par ETIENNE DE BYZANCE, a écrit, que *Babylone fut fondée par Babylon homme sage, Fils du tres-sage Bélus; & non pas, comme dit* HERODOTE, *par Sémiramis. Car*, ajoûte HERENNIUS, Babylone *est plus ancienne de 2000. ans, que cette* Princesse; ou [q] *de 1800. ans*, comme EUSTATHE cite ce passage. [r] SAUMAISE prétend & prouve, qu'HERENNIUS est le même, que [s] PHILON DE BIBLOS, *qui fleurissoit sous Néron.* XII. Le même [t] SAUMAISE, & aprés lui, [u] BOCHART, MARSHAM, & PERIZONIUS, ont allégué un Vers de DOROTHEE, ancien Poëte *Sidonien*, qui porte, que *l'Ancienne Babylone fut fondée par Bélus Tyrien.* (Ἀρχαίη Βαβυλὼν, Τυρίου Βήλοιο πόλισμα.) SAUMAISE [x] prétend, que *Bélus le Tyrien*, est le même, que l'*Assyrien:* & s'ils sont différens, il faut que [y] DOROTHEE SIDONIEN ait voulû faire honneur au Bélus de son païs, en lui attribuant un Ouvrage de l'Assyrien. Au reste BOCHART, [z] CONRINGIUS, & MARSHAM, ont allégué ce témoignage de DOROTHEE, comme étant dans JULIUS FIRMICUS; pour n'avoir pas entendu les paroles de SAUMAISE, qui dit seulement, DOROTHEUS SIDONIUS,.... *cujus testimonio utitur* FIRMICUS. Car il est vrai, que [aa] FIRMICUS a cité pour un autre sujet, *le 4e. Livre du Poëme de* DOROTHEE DE SIDON. Mais le Vers, dont il s'agit, ne se trouve point dans cet Ouvrage de FIRMICUS, ni dans un [bb] autre, qui porte le même Nom: & apparemment SAUMAISE avoit trouvé ce Poëme, dans la Bibliothéque Palatine.

a) Ap. Sync. p. 206. a. *b*) Servius ad Æneid I. v. 27. a fine. *c*) Euseb. Pr. Ev. IX. 18. p. 420. *d*) IX. 41. p. 457. *e*) Q. Curt. V. 1. *f*) Ælian. Var. Hist. XIII. 3. *g*) Sic Ctesias, N. 21. p. m. 614. *h*) Strabo XVI. p. 778. *i*) Athenag. Apol. Minutius Felix, Octavio. Cyprian. de Idol. vanit. Augustin. C. D. VIII. 5. *k*) XII. 40. *l*) XVI. 17. *m*) Cyril. contr. Julian. III. p. m. 110. c. *n*) I. p. 9. f *o*) Amm. Marcell. XXIII. p. m. 270. *p*) Steph. de Urb. V. Βαβ. *q*) Eustath. ad Dionys. Edit. Steph. p. 127. a. *r*) Salmas. ad Solin. p. 1227. a. *s*) Suidas. *t*) Salm. Ibid. p. 1227. b. *u*) Boch. Phal. IV. 14. init. Marsh. p. 477. init. al. 507. f. Periz. Babyl. p. 59. *x*) Salm. p. 1228. a. *y*) Perizon. *z*) Conring. c. 8. f. *aa*) Jul. Firmic. Astron. II. 32. *bb*) De Error. prof. Relig.

PUISQUE ce Fait est si généralement reconnu, on a lieu d'être surpris, que JULES-AFRICAIN, ayant mis *Bélus* à la tête de son Catalogue des *Rois d'Assyrie;* EUSEBE ait voulû priver ce même Bélus, de la qualité de *Roi*, au commencement de sa Chronique: pour donner à Ninus le titre de *Premier Roi d'Assyrie.* Il y a assûrément quelque affectation intéressée. Car il dit bien qu'*Ægialée premier Roi des Sicyoniens régna 52. ans:* quoique sa Chronique ne commence qu'à l'An 22. du second Roi nommé *Europs.* L'affectation est encore visible, dans cette expression équivoque: *Nino regnante apud Assyrios, primus Sicyoniis imperavit Ægialeus annos 52.* Car à son conte même Ægialée commença à régner *Belo regnante*, environ 30. ans avant, que *Ninus regnât.*

4. OUTRE ce retranchement, fait à la tête du Catalogue, EUSEBE en a fait un plus considérable, de quatre Rois consécutifs. Ce sont les 29. 30. 31. 32. qu'on peut voir dans le [a] Catalogue précédant. C'est à cause de cela, que SYNCELLE a reproché à EUSEBE, d'avoir [b] *reduit la Monarchie des Assyriens à 37. Rois:* au-lieu que JULES-AFRICAIN en avoit conté 41: & SCALIGER lui fait souvent le même reproche. [c] AFRICANUS, dit-il, *incurrit obices quosdam, quos amovere nisi aliquo audaci facto se non posse existimavit* EUSEBIUS... *quam si quatuor Reges, qui post Teutanem regnarunt, expungeret, ... ut pro XLI. regibus Assyriorum, XXXVII. tantum publicaret: & tamen quum illos reges ab* AFRICANO *acciperet, ita ut & ipsa verba* AFRICANI *sine ulla immutatione usurpaverit, hos quatuor reges, tamquam apud* AFRICANUM *non extarent, dissimulavit.* Il y revient dans la suite, aussi fortement. [d] *Thinæum vigesimum octavum a Nino facit* EUSEBIUS, *qui est tricesimus tertius à Belo, expunctis quatuor regibus, Arabelo, Chalaio, Anabo, Babio, quorum omnium anni colliguntur 162. Atque hoc quidem pessimi exempli* παρεγχείρημα, *ideo ab eo patratum, ut regnum Teutami in Trojana tempora conveniret. Facinus profecto neque bono viro, neque homine ecclesiastico dignum: quod me tacente, satis illi objecit* GEORGIUS SYNCELLUS, *qui hoc inultum non est passus.*

a) Sus p. 164. 165. b) Syncell. p. 168. d. c) Scal. Anim. Euseb. N. 1. p. 24. b. d) N. 883. p. 53. a. b. al. 56. b.

LE P. SALIAN quoique de son tems le SYNCELLE ne fût pas encore imprimé, s'exprime là-dessus de cette maniére: [a] *Litem*

fortasse

fortasse non iniustam SCALIGER *intendit* EVSEBIO, *quod:.. quatuor Assyriorum principes exautoravit, & ex albo sustulit, ut suo loco dicemus.* Voici en effet, comme il parle, dans la suite: [b] *Teutæo Thinæum subjicit* EVSEBIVS *in Assyriorum imperio, multum* GEORGIO SYNCELLO & SCALIGERO NON SINE CAVSA, *reclamantibus, quod quatuor reges ab* AFRICANO *in catalogo regum Assyriorum recensitos prætermiserit, nimirum* &c. A quoi il ajoûte: *In homine tamen Arriano non absurdum ut hominibus fidem fallat, qui fefellerit Deo.* Ce dernier reproche n'est guére bien en son lieu; & le P. SALIAN est du nombre de ceux, qui sont les moins fondez à le faire. Mais la conséquence de ce Jésuite est remarquable: *Utut sit,* ajoûte-t-il, SEQVENDVS *est nobis* EVSEBIVS, *ut alibi diximus, (An. mu. 2803. Sosarmi I. n. I.) ne multis deinceps mutandis major oriatur perturbatio temporum, & majoribus damnis minora sarciamus.* C'est ce qu'il avoit déja dit, aprés le premier de ses passages, que j'ai alleguez: *Cogimur tamen exemplo veterum patrum, ejus Chronologiam sequi, ne* MELIORVM *inopia multa turbemus.*

a) Salian. Epit. A. 2803. N. I. p. 331. a. b) A. 2921. N. I. p. 360. a.

N'EST-CE pas ce que disoit autrefois Médée;

[a] *Video* MELIORA, *proboque: Deteriora* SEQVOR?

EUSEBE est un Hérétique Arien, qui a menti à Dieu & aux Hommes; qui a témérairement falsifié l'Histoire ancienne. Cependant *il faut le suivre; à l'exemple de* ceux qu'on appelle les *anciens Péres,* savoir les Latins, qui sont venus aprés l'Hérétique EUSEBE. Car il ne faut pas mettre au nombre des Péres, CLEMENT D'ALEXANDRIE, JULES-AFRICAIN, & tous ceux qui ont suivi une Chronologie moins resserrée, que celle d'EUSEBE. Je m'arrête un peu sur cet aveu du P. SALIAN, qui s'est présenté de lui-même, sans que je l'aie cherche: pour faire voir par cet exemple, ce que j'ai avancé, ou supposé plus d'une fois; que les Chronologistes commencent par se faire, ou choisir un Systême, comme le P. SALIAN celui du P. TORNIEL. Aprés quoi ils y accommodent les autres histoires, comme ils le jugent à propos.

a) Ovid. Metam. VII. I.

5. A LA reserve de VELLEJUS, dont le passage est assûrement corrompu, comme je l'ai dit, il n'y-a qu'un moment, tous les témoins, que

1125.	[a] Vellejus. *altéré.*
1294.	[b] Eusébe.
1335.	[c] Castor.
1415.	[d] Ctésias.
	[e] Agathias.
1430.	[f] Anonyme.
1457.	[g] Diodore.
1459.	[h] Jules-Africain.
1467.	[i] Justin.
	[k] Sura.
1484.	[l] Scaliger.

que j'ai produits ci-dessus, donnent à la Monarchie des Assyriens, une durée plus grande, que ne fait EUSEBE. Il y en a même qui ne s'éloignent pas beaucoup de JULES-AFRICAIN. Pour le faire voir d'un coup d'œil à mes Lecteurs, j'ai ajoûté les 55. ans de Bélus, à ceux qui ne commencent cette Durée, qu'à Ninus: & tout le régne de Ninus, à ceux qui ne la content, que depuis sa mort. Par là on voit, que CASTOR surpasse EUSEBE, de 40. ans: & les autres toûjours davantage. Mais que DIODORE, à qui nous devons les Extraits de CTESIAS, & qui en est comme l'Interpréte, s'accorde, autant qu'il est possible, avec JULES-AFRICAIN. Car suivant le conte de DIODORE, la Monarchie des Assyriens doit avoir duré *1457. ans*, depuis le commencement de Bélus: à 2. ans prés du Catalogue de JULES-AFRICAIN; que j'admets à présent, comme le mieux fondé, que tout ce que nous avons sur cette matiére.

a) §. 7. N. 6. p. 195. 196. b) c) N. 2. p. 192. d) N. 1. p. 192. e) N. 11. p. 199. f) N. 10. p. 199. g) N. 3. p. 193. h) §. 1. N. 3. p. 163. 165. i) §. 7. N. 4 p. 194. k) N. 5. p. 195. l) §. 3. N. 3. p. 168.

6. PUISQUE par le moyen de SYNCELLE, nous avons à-présent un Catalogue complet des Rois d'Assyrie, nous ne devons, ni être surpris, ni nous mettre en peine, de ce que [a] les autres Auteurs ne conviennent pas, touchant le nombre de ces Rois: Que Sardanapale soit [b] le 30^e. [c] le 33^e. ou [d] le 35^e. depuis Ninus & Sémiramis; [e] le 37^e. ou [f] le 38^e. depuis Bélus. Outre les fautes de Copiste, qui peuvent s'être glissées, dans des Nombres détachez, & sans suite; les faiseurs de Catalogues, sur tout les premiers, sont fort sujets à les faire défectueux. Les Exemples en fourmillent, pour ainsi dire. Nous le verrons bien-tôt des Rois des Médes. Cela est certain de ceux des Perses: & il ne tiendra pas au P. DANIEL Jésuite, qu'à l'avenir on ne conte quatre Rois de moins, parmi ceux de France. On doit dire la même chose, des Pontifes Hébreux, des Papes de Rome, & des Evêques de divers païs. Je me contenterai de produire un éxemple de ces derniers: parcequ'il

est plus certain, que j'y prens un intérêt particulier, & que j'en ai des preuves inconteſtables.

a) Conring. VI. Goujet p. 126. b) Diodorus. c) Vellejus. d) Diod. ap. Syncellum. e) Euſebius. f) Anonymus.

DEPUIS PEU [a] on a imprimé à *Bruſſelle*, une *Hiſtoire Eccleſiaſtique d'Allemagne*, qui contient les Catalogues des Archevêques de l'Allemagne, & de ſes Evêques. Dans ſon rang, on trouve celui des [b] *Evêques de Brandebourg*, qui commence ainſi: *I. St. Ditmare ou Dudelin, fut nommé l'An 946. par l'Empereur Otton I. pour premier Evêque, & il fut tué l'an 972. par ſes ſujets, encore adonnez à l'idolatrie.* Les Dates ne ſont pas mauvaiſes. L'Acte de la Fondation, ou des Donations d'Otton I. eſt de l'An 949. & Ditmar avoit été élû quelques années auparavant. Mais cet Hiſtorien le nomme auſſi *Dudelin*, qui eſt le nom de ſon ſucceſſeur, tué effectivement vers l'An 972. Voilà dés le commencement, deux Evêques confondus en un. Le Catalogue finit par ces mots: [c] *XXXI. Arnould, l'an 1478.* Cette Date n'eſt pas mauvaiſe, non plus: car un Hiſtorien de ce païs, [d] met l'élection d'Arnold à l'An 1476. Mais cet Arnold fut aſſûrement, le 38ᵉ. Evêque de Brandebourg. Outre qu'il l'eſt véritablement dans mon Catalogue, dreſſé ſur les Archives du Chapitre; voici l'Inſcription de ſon Tombeau, que j'ai lûë & copiée, ſur les lieux: *Anno Domini MCCCCLXX.... Reverendus in Chriſto Pater Dominus Dominus Arnoldus Borghſtorp, XXXVIIIus Brandeburgenſis Eccleſiæ Epiſcopus, cujus anima requieſcat in pace.* Il mourut le 17. Juin 1485. Enfin, nôtre Hiſtorien a ômis Joachim de Bredau, qui mourut en 1506. & Jérôme Scultet transféré à Havelberg, en 1520. &c. comme EUSEBE, & JULES-AFRICAIN même, ont ômis Ninus II. aprés Sardanapale.

a) Hiſt. Eccleſ. d'Allem. 1724. b) T. II. p. 292. c) p. 294. d) Angelus. p. 236.

SI DANS un Siécle éclairé, comme le nôtre, on a pû ſe tromper, de 7. perſonnes, dans une Liſte de 38. dont la fin n'eſt éloignée, que de 150. ans, ou environ; ſerons-nous ſurpris, qu'on ſe ſoit trompé de 3. 5. 7. ou 10. Rois, ſur une Liſte de 41. qui ne fut dreſſée qu'au bout de 500. ans, pour le plûtôt; par des perſonnes qui n'avoient point eû auparavant d'habitude dans le païs; & dans un tems où l'Etude de l'Hiſtoire ancienne, ſortoit a peine de ſon Enfance?

Digitized by Google

7. N'AYONS donc aucun égard à la diverſité, qui ſe trouve entre les anciens Auteurs, touchant le Nombre des Rois d'Aſſyrie: & reduiſons-nous ſimplement, à ce qu'ils ont écrit de plus accordant, touchant leur Durée. Ceux qui voudront s'arrêter au Catalogue d' EUSEBE, pourront alléguer en ſa faveur, ce qu' on rapporte [a] de CASTOR, quoi que ce que l'on en cite ſoit fort obſcur; un paſſage de [b] THEOPHILE D'ANTIOCHE, mais corrigé comme je l'ai dit; & [c] l'ANONYME Grec, traduit en Latin barbare. Mais ceux qui préféreront avec moi le Catalogue de JULES-AFRICAIN, pourront concilier, ſans beaucoup de peine, les Auteurs, qui ſe ſont le mieux expliquez ſur cette matiére: pourvû qu' on diſtingue la Monarchie des Aſſyriens, de leur Empire ſur l'Aſie.

a) Sup. p. 192. 193. b) p. 197. c) p. 199.

DEPUIS [a] Bélus, premier Roi des Aſſyriens, cette Monarchie [b] dura (α) 1459. ans, ſuivant nôtre Catalogue. Bélus ayant régné (β) 55. ans, il y a encore [c] *plus de* (γ) *1400. ans depuis Ninus*, ſuivant DIODORE, qui comme dit [d] PLINE, *apud Græcos deſiit nugari.* Mais [e] ſuivant EUSEBE, il y avoit (δ) 42. ans complets, que Ninus régnoit, lors qu'il *bâtit Ninive*, aprés ſes conquêtes, qui lui acquirent l'Empire. [f] *Ainſi l'Empire des Aſſyriens dura plus de* (ε) *1360. ans*, comme dit CTESIAS, & [g] aprés lui, AGATHIAS, corrigé, comme il l'a été par le P. PETAU, & par HENRI ETIENNE. Enfin Ninus régna encore 10. ans, depuis qu'il fut Empereur; & aprés lui, Sémiramis en régna 42. Ces deux nombres, font une ſomme de (ζ) 52. ans. Si on la retranche de la précédante, on trouvera [h] qu'aprés la mort de Sémiramis, *ſon Fils Ninyas, & ſes deſcendans, malgré leur moleſſe, poſſédérent l' Empire* (η) *1300. ans* & davantage: ce qui ne fait point de violence au paſſage de JUSTIN.

α	1459
β	55
γ	1404
δ	42
ε	1362
ζ	52
η	1310

a) Sup. p. 163. b) p. 165. c) p. 193. d) Plin. H. N. Præfat. e) Sup. p. 193. f) p. 191. g) p. 200. h) p. 194.

CHA-

Digitized by Google

CHAPITRE V.

ROIS DES MEDES.

DEUX CHOSES passent pour certaines, parmi les Savans. L'une, que les Médes ôterent aux anciens Assyriens l'Empire d'Asie, dont ils avoient joui durant plusieurs Siécles: & l'autre, que ces Médes en furent dépouillez par les Perses. Mais la Durée de cet Empire des Médes, est fort incertaine. HERODOTE, & CTESIAS, ont rempli cet Intervalle bien différemment. EUSEBE a tâché de les accorder ensemble. Quelques modernes y ont mieux réüssi, à mon gré: mais la plûpart, n'ont fait que brouiller cet endroit de la Chronologie; par la liberté excessive, avec laquelle ils ont disposé les régnes des Rois, dont HERODOTE & CTESIAS ont donné des Catalogues, qu'on peut regarder, comme deux Originaux. Je proposerai séparément, ceux (1) d'HERODOTE, & (2) de CTESIAS: avec (3) le sentiment particulier d'USSERIUS. Je renfermerai (4) dans une seule Section, ceux d'EUSEBE, & des plus célébres modernes; je tâcherai (5) de concilier ces deux Catalogues. (6) J'examinerai une Date, qu'on trouve dans DIODORE. (7) Je chercherai quelque circonstance du tems, qui puisse nous servir de guide: & (8. 9) je me déterminerai là-dessus. Enfin (10) je réglerai la Chronologie de ces Rois: & en même tems, celle des Rois d'Assyrie, qui les ont précédez.

§. I.

CATALOGUE D'HERODOTE.

[a] APRES *que les Assyriens eurent possédé l'Empire de la Haute Asie, l'espace de 520. ans*, dit HERODOTE, *les Médes furent les premiers, qui se revoltérent contre eux & recouvrérent leur liberté. Beaucoup d'autres Nations imitérent leur exemple:* [b] *& vécûrent quelque tems,* (αὐτόνομοι) *suivant leurs propres Loix: mais ils se firent bientôt des Maîtres, comme on le va dire.*

a) Herod. I. 95. b) 96.

1. HERODOTE continuë de cette maniére: [a] *Il y avoit parmi les Médes, un homme sage, nommé Déjoce, qui aspiroit à la Royauté, & qui*

 s'étoit

Digitized by Google

s'étoit aquis leur estime. Comme ils habitoient dans des Bourgs séparez, où il se commettoit beaucoup de mauvaises actions, il s'étudioit à leur faire justice: (δικαιοσύνην ἐπιθέμενος ἤσκει .... ἐούσης ἀνομίης πολλῆς) & ménagea si bien les choses, qu'il se fit [b] *déclarer Roi.* Dans les [c] Extraits de divers Auteurs, faits autrefois par l'Empereur Constantin Porphyrogenéte, & publiez par HENRI DE VALOIS, il y-en a de [d] DIODORE DE SICILE, où l'on trouve ce passage: [e] *Déjoce Roi des Médes, comme on commettoit beaucoup de mauvaises actions, rendoit la justice, & pratiquoit les autres vertus.* (πολλῶν ἀνομημάτων γενομένων ἤσκει δικαιοσύνην καὶ ἄλλας ἀρετάς.) : Il est visible, qu'il a écrit cela, d'aprés HERODOTE: & c'est sans doute, le [f] *Roi des Médes, distingué par sa justice,* (Βασιλέα παρὰ τοῖς Μήδοις ἄνδρα δικαιοσύνῃ διάφορον) dont DIODORE veut parler, dans le passage, que j'en ai déja rapporté. On y a joint néanmoins, le Nom de son petit fils, *Cyaxare*, qu'on lit encore, six lignes plus bas, [g] *lapsu vel* μνημονικῷ *vel* γραφικῷ *Cyaxaris pro Dejocis nomine posito:* comme USSERIUS l'a remarqué, aprés [h] JAQUES CAPPEL, qui dit, *Lapsus est memoriæ.*

a) Herod. I. 96. *b*) 98. *c*) Excerpta Valesii, Edit. Paris 1634. 4. *d*) p. 22[illegible]. *e*) p. 230. *f*) Diodor. II. 32. Gr. p. 83. f. *g*) Usser. P. J. 4004. p. 105. init. al. 59. f. *h*) J. Capp. A. 3291. p. 200. b. Petav. D. T. IX. 34. p. 85. a. al. cap. 36. p. 45. a. Simf. A. 3296. P. III. p. 66. f. Conring. c. l.

M. BOIVIN l'ainé, Chronologiste de l'*Académie des Inscriptions & Belles Lettres*, pourroit faire naître une autre pensée, en parlant de cette maniére: [a] *Il est certain, que Déjoces est appellé Cyaxare dans* DIODORE DE SICILE, *qui cite même cela d'*HERODOTE, *dont il s'écarte en changeant le nom propre.* C'est en parlant des Rois, à qui on a donné plusieurs noms. Mais *il est certain*, au-contraire, que DIODORE n'a pas prétendu *s'écarter* ici d'HERODOTE, ni *changer le nom propre* de Déjoces, qu'il n'*appelle* pas autrement, que *Déjoces*, dans les Extraits de M. DE VALOIS, [b] que M. BOIVIN avoit lûs. Ce n'est donc qu'une faute de Copiste; ou tout au plus une inadvertance de DIODORE, qui par distraction, aura écrit un Nom pour l'autre; ce qui arrive quelquefois aux Ecrivains les plus éxacts; comme [c] je l'ai remarqué ailleurs. La citation même d'HERODOTE, que fait DIODORE, ne permet pas d'en douter: autrement ce séroit une falsification.

a) Mem. de l'Acad. des Inscr. T. II. p. 70. al. T. III. p. 86. *b*) p. 67. al. 83. *c*) Sur Liv. II. p. 322. 402. 464.

AU-

Digitized by Google

AU-FOND, le Roi dont DIODORE veut parler, ne peut être, que le Déjoce d'HERODOTE. Car [a] DIODORE ajoûte, que *les descen-*[illegible] (τὰς ἐγγόνους) de ce premier Roi, en augmentérent l'Etat, (μεχρὶ [illegible]) *jusqu'à Astyage.* Parleroit on ainsi de deux Rois, dont le second auroit été Fils & successeur immédiat du premier? DIODORE [illegible], dit que ce premier *Roi fut élû l'An 2. de la XVII. Olym-*[illegible], [illegible] HERODOTE: c'est-à dire, l'An P. J. 4003. suivant la [illegible] de conter, que DIODORE suit ordinairement. Car il est [illegible], que cette Date n'est pas dans HERODOTE: & ce n'est pas [illegible] plus sa maniére. Nous verrons bientôt l'usage, qu'USSERIUS [illegible] a fait.

[a]) [illegible] Diod. II. 82. Gr. p. 84. init.

APRÈS, que Déjoce eut été reconnu Roi, [a] il réünit tous ses [illegible] dans une Ville, qu'il environna de plusieurs enceintes de murailles, dans la derniére desquelles étoit son Palais. Elle fut appellée [illegible]: & suivant [b] EUSEBE, ce fut *l'An 1. de la XVIII. Olympi-*[illegible], où il met la I[re]. année de Déjoce. Cependant [c] DIODORE en [illegible], comme éxistant déja, du tems de Sémiramis, qui y bâtit aussi [illegible] Palais. POLYAENE dit, que [d] *les Médes lui assignérent pour de-*[illegible] *un lieu fort*, savoir *le Château d'Ecbatane.* Déjoces [e] ne fit donc, [illegible] réparer, la fortifier & l'embellir. Il en fit sa résidence: & [f] *régna* [illegible] *Médes seulement*, [g] *l'espace de 53. ans.*

[a]) Herod. I. 98. [b]) Euseb. Chron. n. 1308. [c]) Diod. II. 13. Gr. p. 72. [d]) Polyaen. Stratag. VII. c. 1. [e]) Cellar. Geogr. T. II. p. 476. [f]) Herod. I. 101. [g]) 102.

[illegible] PHRAORTE, *fils de Déjoce, lui succéda & subjuga les Perses,* [illegible] *Provinces de l'Asie. En suite il mena son armée contre les* [illegible], *qui tenoient Ninive. Mais en ayant été vaincu, il fut tué,* [illegible] *grande partie de son armée, aprés un régne de 22. ans.* M. BOI-VIN [illegible] né dit, que [a] *Phraortes, pére de Cyaxare fut tué devant Nini-*[illegible] *il avoit assiégée l'an 634. avant nôtre Ere*, qui répond à l'An P. J. [illegible] que *Ciniladan possédoit alors Ninive, qu'il étoit Roi des Assyriens* [illegible] *Babyloniens*; & que *ce fut Ciniladan, qui tua Phraortes.* Cela pourroit être: mais nous ne pouvons en rien dire de positif, qu'aprés avoir réglé la Chronologie de ces Rois Médes, & en son tems, celle des Rois de Babylone.

[a]) Mem. de l'Acad. des Inscr. T. II. p. 70. al. T. III. p. 87.

 3. [a] Cy-

Digitized by Google

3. [a]CYAXARE, *fils de Phraorte & petit-fils de Déjoce, plus intelligent qu'eux, dans l'Art militaire,* divisa en *Provinces les Peuples de l'Asie,* qu'il avoit conquis, *& mit de l'ordre dans ses troupes. Durant une Bataille, qu'il donna aux Lydiens, le Jour fut changé en nuit.* Cette derniére particularité se trouve ici transposée. Comme elle est trés importante, il faut rapporter, un peu plus au long, l'histoire de Cyaxare. Ce Prince s'étant allié (συςήσας) *avec toute la Haute Asie depuis le fleuve Halys, ramassa toutes ses forces, pour vanger* la mort *de son Pére & marcha contre les Assyriens, les vainquit, & tenoit Ninive assiégée; lorsqu'une nombreuse armée de Scythes, se jetta sur la Médie, ayant Madye fils de Protothye pour Chef.* [b]Cyaxare contraint de lever le siége, alla au devant de ces nouveaux ennemis, *à qui il livra bataille. Mais les Médes, ayant été battus, perdirent l'Empire.* Les Scythes poussant leurs conquêtes jusqu'à [c] *Sardes,* Capitale de *la Lydie, prirent cette ville, hormis son Château, & se rendirent maîtres de l'Asie* [d] Mineure.

a) Herod. I. 103. b) 104. c) I. v. 15. 16. Conferé avec IV. 1. d) J. Cappel. A. 3369. p. 214. b.

[a] DE LA *les Scythes prirent le chemin de l'Egypte par la Syrie Palestine:* c'est à dire, par le païs des Philistins, le long de la Mer, & par où, dans le Siécle suivant, Cambyse alla aussi en Egypte, comme [b] je l'ai remarqué ci-dessus: *Psamméticbus, Roi d'Egypte, leur étant venu au devant, les obligea par ses présens, & par ses priéres, de ne passer pas plus loin.* Ils s'en retournérent donc, sans faire d'autre dommage, si ce n'est qu'*en se retirant, quelques-uns d'entre eux, pillérent le Temple d'Ascalon, ville de Syrie,* [c] appartenant aux Philistins: [d] *& demeurérent maîtres de l'Asie, l'espace de 28. ans. Au bout de ce tems, Cyaxare ayant fait enyvrer leurs principaux Chefs, la plûpart des Scythes furent massacrez par les Medes, qui recouvrérent l'Empire, prirent la ville de Ninive, & s'assujettirent les Assyriens, à la reserve d'une partie du païs de Babylone:* pendant, que de son côté [e] *Alyatte Roi de Lydie,* contemporain *de Cyaxare, chassa de l'Asie* Mineure *les Scythes,* qui s'y étoient établis, depuis la prise de Sardes.

a) Herod. I. 105. b) Sus ch. III. §. 5. n. IV. p. 142. 143. c) Josué XIII. 3. Cellar. T. II. p. 366. d) Herod. I. 106. e) 16.

QUELQUE tems aprés, [a] *la division s'étant mise parmi les Scythes,* apparemment entre ceux, qui n'avoient pas quitté leur païs, & ceux, qui étoient revenus de l'Asie, *quelques uns se refugiérent chez Cyaxare,*

Digitized by Google

re, qui les chargea de l'instruction des Enfans, & de la chasse. Une fois étant revenus de la chasse, sans rien apporter, Cyaxare, qui étoit colére, les maltraita. Pour se vanger, les Scythes lui firent manger un des Enfans, qu'ils instruisoient: & s'enfuïrent auprés d'Alyatte, Roi de Lydie, [b] qui refusa de les rendre, quand Cyaxare les redemanda. Cela donna lieu à une guerre, entre ces deux Princes, qui dura 5. ans entiers. La 6e. année, dans le tems, qu'on étoit aux mains, le jour fut tout d'un coup changé en nuit: comme THALES *l'avoit prédit aux Joniens. Les deux armées étonnées de ce prodige, le combat cessa, & l'on se disposa à la paix, par la médiation de Syennesis, Roi de Cilicie, & de Labynete, Roi de Babylone. Elle fut conclûë, par le mariage d'Aryene, Fille d'Alyatte avec Astyage, Fils de Cyaxare, [c] qui mourut, aprés avoir régné 40. ans la plûpart avec les Scythes.*

a) Herod. I. 73. b) 74. c) 106.

4. [a] ASTYAGE *son fils lui succéda. Il eut une Fille nommée Mandane, qui fut mariée à un particulier de Perse, appellé Cambyse.* L'Histoire vraie ou fabuleuse de ce mariage, & du Prince, qui en provint, est si connuë de tout le monde, qu'il est inutile de la rapporter. Il suffit de dire, [b] qu'*Astyage fut dépouillé de la Royauté, aprés un régne de 35. ans: & que son inhumanité fut cause, que les Médes furent assujettis aux Perses, aprés avoir dominé dans la Haute Asie, au delà du Fleuve Halys, l'espace de 128. ans, [c] (πάρεξ) outre le tems, que les Scythes en furent les maîtres.*

a) Herod. I. 107. b) 130. c) Voyez le Lexicon de Gesner.

Hérodote.	
1. Déjoce	53
2. Phraorte	22
3. Cyaxare	40
4. Astyage	35
128.	
28.	
156.	(150.)

IL DOIT Y avoir une faute de 6. ans, ou dans le nombre, qu'on vient de lire, ou dans quelqu'un de ces quatre régnes. Car ces 128 ans joints aux 28 que les Scythes dominérent font 156. ans: au-lieu que les quatre régnes en font 150. seulement. Il n'y a pas apparence, que la faute soit dans le nombre de 28. comme je l'avois d'abord soupçonné: parce qu'outre [a] le passage du II. Livre d'HERODOTE, que j'ai rapporté, le même nombre se trouve [b] deux fois au commencement du IV. Livre, & différemment exprimé.

a) Herod. I. 106. b) IV. 1.

§. II.

§. II.

CATALOGUE DE CTESIAS.

I. PERSONNE n'ignore aujourd'hui, que Sardanapale fut un Prince efféminé, qui passa tout le tems de son régne, dans les voluptez, enfermé dans son Palais, avec ses Femmes, sans se laisser voir d'autres, qu'aux Ministres, ou aux Confidens de ses débauches; & que vaincu par ses sujets revoltez, il se brûla lui-même, avec ses Femmes & ses trésors. [a] DIODORE, après CTESIAS rapporte ce Fait avec étendue. [b] NICOLAS DE DAMAS fait la même chose. [c] JUSTIN n'est plus qu'Abréviateur, dans cette rencontre. [d] ATHENÉE & SUIDAS, ont chacun un fort long article, touchant ce Roi. Le même CTESIAS, [e] ARISTOTE, & [f] plusieurs contemporains du dernier, citez par [g] CICERON, [h] STRABON, [i] ARRIEN, [k] ATHENÉE & [l] SUIDAS, font mention d'une Epitaphe de ce Prince voluptueux, qui lui faisoit dire, *Passant, Mangez, Bûvez, Divertissez-vous* &c. semblable à ce Riche de la Parabole de J. C. [m] qui se disoit à soi même, *mon ame, mangez, bûvez, faites bonne chére* &c. En un mot, le seul Nom de *Sardanapale*, a passé en [n] Proverbe, pour signifier un Voluptueux: [o] *Cui non dictus Hylas!*

a) Diod. II. 23. & suiv. Gr. p. 78. b) Excerpt. Valesii p. 425. & suiv. c) Just. I. 3. d) Athen. VIII. sub fin. XII. c. 7. e) Aristote, Polit. V. 10. f) Choerilus, Clitarchus, Aristobulus. g) Cicero de fin. bon. & mal. II. sub fin. Quaest. Tusc. V. sub fin. h) Strabo XII. p. 672. i) Arrian. Exped. Alex. II. p. 67. Edit. Gronov. k) Athen. ubi supra. l) Suid. V. Sardan. m) Luc. XII. 19. n) Erasm. Adag. 2627. o) Virgil. Georg. III. [illegible]

I. OSEROIT-ON dire, que *le Pére de l'Histoire*, n'a rien su de tout cela? On avanceroit un *Paradoxe*, auquel d'autres donneroient peut-être, quelque Epithête odieuse. Il est pourtant vrai, si je l'ai bien lû, qu'HERODOTE n'en dit rien, dans ses Neuf Muses: quoique le Nom de *Sardanapale*, ne lui fût pas inconnu. A l'occasion d'un Lac d'Egypte, qu'HERODOTE étoit allé voir, il raconte cette histoire, ou cette fable: [a] *J'avois ouï dire*, (ἤκουσα γὰρ λόγῳ,) *que quelques voleurs ayant fait dessein de dérober les tresors de Sardanapale, Roi de Ninive, qui étoient conservez dans les lieux soûterrains, commencérent à miner depuis leur maison jusqu'au Palais du Roi; & quand la nuit étoit venuë, ils portoient la terre, qu'ils avoient tirée de ces mines dans le fleuve du Tigre, qui traverse Ninive, & y travaillérent assidûment, jusqu'à ce*

qu'ils

qu'ils eussent achevé leur entreprise. C'en est là qu'on doit [illegible] ce qui est peut-être tout ce qu'Herodote savoit de ce Roi.

a) Herod. II. 150.

§. ON PEUT soupçonner au-moins, qu'il ne savoit pas la maniére, dont on rapportoit la mort de ce Roi voluptueux; ni les particularitez de la Revolte, qui lui firent perdre la vie & l'Empire. S'il en avoit été informé, seroit-il possible, que dans ses fréquentes digressions, il n'eût pas trouvé quelque occasion commode, pour faire l'histoire d'une Révolution si mémorable? En particulier, quand il rapporte de propos délibéré, la maniére dont l'Empire d'Asie passa des Assyriens aux Médes; *beau conteur* comme il étoit, auroit-il parlé de cette Translation de l'Empire d'une maniére aussi concise, que nous l'avons vû? Sur tout, ayant bien voulû emploier la sixiéme partie de son I. Livre, pour les 4. Rois, qui composent tout le Catalogue précédent. Les partisans d'HERODOTE ont beau dire. Leur vaste érudition, que j'honore, & les Eloges, qu'HERODOTE mérite d'ailleurs, ne m'ont pas fait voir jusqu'ici, & ne me feront jamais voir, ce que je croi, qu'HERODOTE ait eû une connoissance, même médiocre, ni de l'ancien Empire des Assyriens, ni du commencement de celui des Médes.

§. C'EST à CTESIAS, que nous devons la connoissance de ce détail. Il nous a appris, a) qu'*Arbace, Général des troupes Médes, & Bélésis, le plus considérable des Prêtres Babyloniens*, honteux & indignez de la maniére efféminée dont Sardanapale vivoit, complotérent ensemble de le dépouiller de l'Empire. S'étant soûlevez & ayant levé des troupes, Sardanapale alla au devant d'eux avec les siennes, & les battit par trois fois: mais en deux autres rencontres il fut défait, & s'étant retiré à Ninive, il y fut assiégé par les Revoltez. b) Le Siége dura 2. ans entiers: & la 3. année la Ville fut prise. c) Sardanapale pour ne pas tomber entre les mains des Revoltez, d) se brûla lui même dans son Palais, avec ses Femmes, & ses trésors. Aprés cela *Arbace*, ayant été proclamé Roi, e) donna à *Bélésis* le Gouvernement de Babylone, avec éxemption de tribut. Je renvoie ce, qui regarde Bélésis au Livre suivant, où je dois parler du

Ctésias.	
1. Arbace	28
2. Mandauce	50
3. Sosarme	30
4. Artias	50
5. Arbiane	22
6. Artée	40
7. Artyne	22
8. Astibare	40
	(282)
9. Apandas ou Astyage.	

Royaume de Babylone. A présent il s'agit d'Arbace, & des Rois, qui lui succédérent, dont voici le Catalogue tel, que DIODORE l'a donné.

a) Diodor. II. 24. Gr. p. 78. b) c. 25. p. 79. c) c. 26. p. 80. d) c. 27. e) p. 81. f) c. 28.

1. ARBACE, par où il commence, a été absolûment inconnu à HERODOTE: mais outre CTESIAS & DIODORE, il est renommé chez un grand nombre d'Ecrivains, qui disent plus ou moins amplement, qu'aprés la mort de Sardanapale, *Arbace transporta l'Empire aux Médes.* [a] CASAUBON dit, que STRABONIS *verba obscuriora sunt*, eu égard à la Construction, que [b] SIMSON a rendue réguliére par un trés-petit changement: mais au fond, il dit clairement, qu'*aprés Sardanapale, Arbace transporta l'Empire aux Médes.* [c] NICOLAS DE DAMAS en fait l'éloge assez amplement. On en trouve l'histoire, dans [d] VELLEJUS, [e] JUSTIN, [f] ATHENEE, [g] EUSEBE, [h] L'ANONYME GREC, [i] PAUL OROSE, [k] AGATHIAS, [l] SYNCELLE, [m] SUIDAS, & quantité d'autres. Il est vrai, qu'il y a quelque diversité, dans le Nom de ce premier Roi des Médes. [n] *Arbaces*, dit USSERIUS, STRABONI ORBACUS, VELLEIO PATERCULO PHARNACES *dictus*. Il faut ajoûter, que JUSTIN & PAUL OROSE l'appellent *Arbactus*, & la Version Barbare de l'ANONYME GREC, *Abbacus*. Remarquons néanmoins touchant STRABON, que ce Roi est effectivement nommé *Orbacus*, dans une vieille [o] Edition Gréque & Latine de Bâle; de même, que dans quelques [p] Latines de la même Ville. Mais dans une [q] Edition Latine postérieure, il est appellé *Arbaces*, & on l'a écrit ainsi dans [r] l'Edition de CASAUBON, & dans la derniére, [s] faite à Amsterdam. Ce Nom est Méde: car [t] XENOPHON & [u] PLUTARQUE parlent d'un *Arbace Gouverneur de la Médie, & Méde*, du tems d'Artaxerxe.

a) Strab. XVI. init. p. 737. b) Simson A. 3180. P. III. p. 34. b. c) Excerpt. Vales. p. 425. & 426. init. d) Vellejus I. 6. e) Justin I. 3. f) Athen. XII. 7. g) Euseb. n. 1184. 1197. h) Ap. Scal. p. 28. i) Oros. I. 19. k) Agath. II. p. 59. f. l) Syncell. p. 197. d. 205 b. m) Suid. V. *Arbaces* & *Gonoscontokeros*. n) Usser. P. J. 3966. p. 87. & al. fol. init. o) Basil. A. 1549. p) A. 1523. 1539. q) A. 1571. r) Paris. A. 1620. s) Amst. 1707. t) Xenoph. Exped. fine. u) Plut. Artax. T. I. p. 1017. f.

2. 3. 4. 5. [a] ARBACE *ayant régné 28. ans, son fils Mandauce régna sur l'Asie 50. ans. Aprés lui Sosarme régna 30. ans.... Artias 50. Arbia-*

[illegible] 22. *& Artée* 40. [illegible] quatre [illegible] qu'il y en avoit, dont celui du milieu s'est éclipsé. Mais à la reserve du prémier & du dernier, il y a apparence, qu'il ne se passa rien de mémorable sous les autres: puisque DIODORE s'est contenté d'en donner les Noms, avec le tems de leurs régnes. C'est sans [illegible] pour en conserver la Chronologie, plûtôt qu'en faveur de l'Histoire de cet Empire: comme je l'ai remarqué dans mon [illegible] Livre, que l'Ecriture Sainte a nommé les trois Juges, Abésan, Elon & Abdon, & [illegible] de leur administration, uniquement pour donner la suite Chronologique des Juges Hébreux, *quoique sous ces trois, il ne se soit [illegible] considérable.*

[illegible] Diod. [illegible] Gr. p. 84. b) Liv. I. §. 17. p. [illegible]

[illegible] LE [illegible] ROI, nommé *Artée, régna 40. ans.* DIODORE rapporte un changement mémorable, qui arriva sous ce Roi: mais il fut [illegible] apparemment précédé par un autre, qu'on trouve dans les Extraits de NICOLAS DE DAMAS. M. DE VALOIS, qui les a publiés, [b] en a ainsi jugé par la comparaison des deux recits: mais on ne doutera point, que l'un & l'autre n'ait été pris de CTESIAS, si [illegible] attention à un passage de cet ancien Historien, qu'ATHENEE [illegible] en ces termes: CTESIAS *recite, qu'Annarus, Gouverneur [illegible] Roi & Commandant à Babylone,* (Ἀνναρον τὸν βασιλέως ὕπαρχον, [illegible] Βαβυλωνίας δυναστεύοντα,) *s'habilloit comme les femmes, & en [illegible] les ornemens. Il n'étoit, que Serviteur du Roi* (βασιλέως δοῦλον [illegible]) *Cependant quand il alloit mettre à table, il se faisoit suivre par [illegible] Chanteuses ou Joueuses d'Instrumens, qui chantoient & [illegible] pendant qu'il mangeoit.* Voyons à présent, ce que NICOLAS DE DAMAS rapporte touchant ce Voluptueux.

a) Diodor. [illegible] b) Excerpt. Valesii not. p. [illegible] [illegible] Athen. Lib. XII. Edit. 1598. p. 530. d.

NANARUS menoit à Babylone une vie efféminée, dans le [illegible], qu'il y avoit à la Cour d'*Artée*, Roi des Médes, un brave [illegible], nommé Parsondas. Celui-ci sollicita plusieurs fois Artée, [illegible] le Gouvernement à Nanarus, dont il représentoit la mollesse, [illegible] le lui donner. (ἐπειδὴ Ἀρταῖον ἀφελέσθαι αὐτὸν τὴν ἀρχὴν καὶ ἑαυ[illegible]) Artée ne voulant pas changer le Réglement fait par *Arbace*, ([illegible] Ἀρβάκεω,) refusa toûjours de faire ce que Parsondas souhaitoit. Nanarus l'ayant appris, fit épier Parsondas, qui s'étant

 égaré

„après la chasse, arriva à une maison, où il fut bien reçû, & enyvré „par des gens, que Nanarus avoit apostez. Ainsi Nanarus s'en étant „saisi, lui reprocha d'abord sa conduite; *Vous avez*, lui disoit-il, *de-„mandé mon Royaume*, (Βασιλείαν τὴν ἐμὴν,) *à Artée, qui n'a pas voulû „nous ôter un Gouvernement, qu'*ARTAEE *nous avoit donné*. (αὐτὸς „περιβάλλειν [illegible]) Après quoi [b] il le fit enfermer parmi „ses Chanteuses ou Joueuses d'instrumens; & l'y retint [illegible] „ans. (ὡς δ' ἑπτὰ ἔτη.) [c] Artée en ayant été informé, lui dépêcha deux „Envoyez: & commanda au second de lui ôter sa Ceinture: & de „le mener au supplice. (λαβόμενος τῆς ζώνης ἄγειν [illegible]) „s'il ne rendoit pas Parsondas. Alors Nanarus craignant pour sa vie, „(δείσας περὶ τῆς ψυχῆς) le rendit, & le renvoya à SUSE, où *Artée* „résidoit. Ensuite Artée étant allé à Babylone, pour examiner les „plaintes de l'un & de l'autre, parut d'abord favorable à Parsondas. „Mais Nanarus ayant gagné par ses présens, le principal Eunuque d'Ar-„tée, [d] & Artée même, il fut absous, & obtint d'Artée le Royaume „de Babylone. (τὴν Βαβυλῶνος βασιλείαν παρὰ [illegible]) [e] Alors Parsondas „secouant la tête, *Périsse*, (ὄλοιτο) dit-il, *le premier, qui a trouvé l'or, „puisque je deviens la risée d'un Babylonien.* Ce jugement lui tenant au „cœur, (βαρέως φέροντα,) il chercha l'occasion de se venger & de „l'Eunuque & de Nanare: & l'ayant trouvée, il se satisfit. [illegible] „καὶ ἠμύνατο.)

a) Nicol. Damasc. p. 426. b) p. 430. c) p. 434. d) p. 437. e) [illegible]

LA FINIT l'Extrait, qui en renvoie la suite au *Recueil des Stratagêmes*, que nous n'avons pas. Mais il avoit été vû par SUIDAS, comme [a] M. DE VALOIS l'a fort bien conclu, de deux passages, qu'il en rapporte: & d'où je juge, que Nanarus tomba dans le même piége, qu'il avoit autrefois tendu. Parsondas l'invita à souper: [b] & *quand la Nuit fut venue*, dit un passage cité par SUIDAS, *il fit sortir tous les domestiques de Nanarus.* Dans un autre il est dit, que [c] *quand on fut en train de bien boire, Parsondas, qui tendoit un piége aux invitez, beuvoit peu lui-même: mais il commandoit de verser beaucoup de vin aux autres.* La suite est aisée à deviner. Les conviez s'enyvrérent: Nanarus fut saisi sans résistance: & Parsondas ne manqua pas d'assouvir sa vangeance sur celui, qui l'avoit traité si indignement. Au-moins on conviendra avec M. DE VALOIS, qu'à l'histoire précédante il faut joindre celle, que [d] DIODORE rapporte de cette manière.

a) Valesf. Not. p. 65. b) Suidas V. [illegible] c) V. [illegible] d) Diod. II. 33. Crip. 84.

„UN

UN VAILLANT Persan, nommé Parsode, étoit un des principaux Conseillers d'Artée, qui en faisoit un grand cas. Ce Persan, offensé d'un Jugement, que le Roi avoit rendu, (ὑπὸ τοῦ βασιλέως ἔν τινι κρίσει ἐλαττωθέντα) s'enfuït chez les Caduſiens, qu'il fit soûlever: & s'étant mis à leur tête, il vainquit les Médes. Les Caduſiens l'ayant proclamé pour Roi, il fit de fréquentes courses sur les terres de ses ennemis, & acquit beaucoup de gloire. Avant sa mort, il engagea ses successeurs & ses sujets, à jurer une guerre éternelle aux Médes, (Périssent, [illegible]) disoit-il, ceux qui parleront de paix, ou qui s'assujettiront aux Médes. Cette inimitié dura effectivement jusqu'à Cyrus, qui transporta l'Empire aux Perses.

ARTÉE *étant mort, Artyne régna 22. ans:* & c'est tout ce que dit DIODORE. Il est plus étendu sur son successeur: Sur lequel nous le serons encore plus. DIODORE l'appelle d'abord *Artibarnes*, & dit, qu'il *régna 40. ans*: mais il finit l'article qui le regarde, en disant, [b] qu'*Astibare Roi des Médes mourut de vieillesse à Ecbatane*. C'est de cette derniére façon, [c] qu'ALEXANDRE POLYHISTOR, & NICOLAS DE DAMAS l'appellent. D'où l'on doit juger, que c'est son vrai nom: & que le premier est une faute de Copiste. On rapporte sous ce Roi, [d] *l'exemple d'un amant, qui se tuë sur un refus; événement singulier, autant rare dans l'exécution, que fréquent en la bouche des amans vulgaires.*

a) Diod. II. 34. Gr. p. 84. b) p. 85. c) Ap. Euseb. Pr. Ev. IX. 39. p. 454. c. d. d) Excerpt. Valesii p. 438. e) Boivin ubi infra p. 61. [illegible]

LES PARTHES *s'étant revoltez contre les Médes, donnérent leur pays & leur ville* Capitale *aux Saces.* [b] *Ce sont des Scythes*, dit HERODOTE, *car les Perses donnent le nom de Saces à tous les Scythes.* Cette *revolte fit naître entre les Saces & les Médes, une guerre de plusieurs années. Il se donna plusieurs batailles, dans lesquelles un grand nombre d'hommes furent tuez, de part & d'autre.* D'un côté, [d] l'armée des Médes étoit commandée par [e] *Stryangée qui avoit épousé Rhœtie fille d'Astibare.* De l'autre, [f] *Marmare Roi des Saces, ayant été tué*, [g] *les Saces eurent alors pour Reine une femme nommée Zarine, qui excelloit à faire la guerre. Elle avoit de l'audace & de l'exécution, beaucoup au dessus des autres femmes Sacides, quoy-que cette nation en général abonde en femmes vaillantes, & qui participent comme les hommes à tous les hazards de la guerre.*

guerre. *On dit, que cette Reine n'avoit pas sa pareille en beauté. Elle se faisoit admirer par la grandeur de ses entreprises, & par la bonne part qu'elle avoit toûjours à les terminer.* Ces deux Chefs s'étant rencontrez dans le combat, [h] *Stryalie* ou [i] *Stryanlie* (car ce nom est écrit diversement) *abbatit de son cheval la Sacide:* [k] *mais il la trouva si belle & si agréable, qu'il lui donna la liberté de se retirer. Ensuite la paix fut faite* [l] *à ces conditions: que les Parthes retourneroient sous la puissance des Médes; que chacun demeureroit maître de ce qu'il possédoit auparavant, & qu'il y auroit entre eux une paix & une alliance perpetuelle.* [m] Cependant *Stryangée etoit devenu amoureux de Zarine & elle de lui.* Aprés avoir *gardé long-tems le silence*, il prit le parti d'aller *à Roxanace ville Capitale du païs des Saces.* Zarine l'y reçut d'une maniére trés obligeante, & même tendre. Mais lorsqu'il voulut la presser sur son amour; elle lui représenta qu'étant déja marié avec la Fille d'Astibare, il ne devoit pas penser à elle: & parla avec une sagesse si judicieuse, qu'on n'auroit pas crû en trouver tant dans une Scythe. Stryangée au desespoir, se poignarda, aprés avoir écrit une Lettre, qu'on peut lire aujourd'hui dans les Extraits de NICOLAS DE DAMAS: & qui a autrefois [n] exercé la Critique des Rhéteurs: comme on le voit dans un Traité de l'Elocution, publié sous le nom de DEMETRIUS DE PHALERE: mais que [o] M. DE VALOIS soûtient être de DENIS D'HALICARNASSE. DIODORE ne parle point de cette avanture amoureuse: mais il fait un tres-beau portrait de Zarine.

a) Diodore. b) Herod. VII. 64. V. Cellar. Geogr. T. II. p. 512. c) Diodore. d) Valesii Not. p. 65. e) Nicol. p. 438. f) p. 437. g) Diodore. Boivin p. 73. al. 90. 91. h) Tzetz. Chil. XII. Hist. 451. p. 899. 900. i) Demetr. de Elocut. c. 22. p. m. 58. a. k) Demetr. l) Diodore. m) Nicol. n) Demetr. Phaler. περὶ ἑρμηνείας, ubi supra. o) Valesii Excerpt. Not. p. 65.

S'IL Y A quelques ornemens à ajoûter à cette Histoire, qui en est trés susceptible, on en trouvera avec profusion, dans une [a] Dissertation, publiée là-dessus, par M. BOIVIN l'aîné, que je regarde comme le Chronologiste de *l'Academie des Inscriptions & Belles Lettres.* Son stile concis, & ses périodes coupées, ne rejettent pas des amplifications assez frequentes, ni les plus belles fleurs de l'Eloquence Françoise. Mais comme il est difficile de plaire également à tout le monde; j'avouë, que je n'ai pas été content de quelques endroits.

a) Mem. de l'Acad. des Inscr. &c. Paris T. II. 1717. 4. Amst. T. III. 1719. 8.

M. BOI-

Digitized by Google

M. BOIVIN déclare, [a] qu'*il écrit ceci pour les Savans*. Cependant, il avoit dit, dés-l'entrée, [b] *que personne presque n'en a encore entendu parler*. Il y avoit plus de 80. ans, que le Livre avoit été imprimé à Paris. Il n'est pas rare, & a été souvent cité. Seroit-il possible, que parmi les *sçavans* Académiciens, devant qui M. BOIVIN parloit, *personne presque n'eut encore entendu parler* de ZARINE? La période qui commence par [c] *la victoire &c.* est belle. Je ne sai si elle est vraie; ou apparente, placée avant le combat: quelque adoucissement, que l'on donne à ses Figures. Quand Zarine entre dans sa Capitale, avec son Amant, M. BOIVIN dit de cette Reine: [d] *son feu modeste ne se pouvoit cacher autrement, qu'en eblouissant tous les yeux de sa propre lumiére:* Et quand Stryangée lui a déclaré sa passion, dans un tête à tête, elle lui dit, [e] *Je ne suis pas assez* INGRATE *pour oser suivre mon plus doux penchant aux dépens de vôtre gloire, & de la mienne.* Mais c'est sortir de ma Sphére: j'y vai rentrer.

a) Boivin, p. 77. al. 91. b) p. 67. al. 83. c) p. 74. al. 91. d) p. 76. f. al. 94.
e) Boivin p. 77. f. al. 96.

APRE'S quelques préliminaires, M. BOIVIN commence de cette maniére, l'Histoire dont il s'agit: [a] *Cyaxare .... est appellé Astibaras, ou Astibarnas par* CTESIAS *dans* DIODORE. Pour être exact, il faloit dire, *Artibarnas* ou *Astibaras:* & l'on verra dans la suite, que cela n'est pas indifférent: mais pour le présent, je cite ces paroles de M. BOIVIN, dans une autre vûë. Ce qu'il dit ici, n'est pas nouveau. Plusieurs Chronologistes le croient: & peut-être, que cela est vrai. Cependant, ce n'est qu'une conjecture, qui n'est pas encore démontrée: & qu'on peut légitimement rejetter. Il faloit donc en alléguer au-moins, quelque preuve: & c'est-ce que M. BOIVIN ne fait pas. Il ajoûte: [b] *mais pour éviter cette confusion de noms, tenons nous en ici à ceux d'*HERODOTE: & il s'y tient jusqu'à la fin de la page suivante, où on lit ces mots: [c] *Madyés mourut .... & Marmarés Roy des Scythes Saces, luy succéda. Il se peut faire même que Marmarés dans* CTESIAS *est le même, que Madyés dans* HERODOTE: & alors le même Roi aura succédé à soi même. Ici finissent les Préliminaires, qui contiennent environ le quart de la Dissertation.

a) Boivin. p. 69. f. al. 86. b) p. 70. al. 86. c) p. 71. f. al. 88. f.

Digitized by Google

LE RESTE en fait le fond. Toute l'Histoire arrive, à ce qu'on dit, sous *Cyaxare*, qui y est souvent nommé: au-lieu que le Nom d'*Astibare* n'y paroît, [a] qu'une seule fois, dans la traduction d'un passage de *Nicolas le Peripatéticien*. Mais à la reserve du Nom de *Cyaxare*, il n'y a presque rien, qui ait été pris d'HERODOTE, à qui M. BOIVIN a déclaré vouloir *se tenir*. On n'y voit, ni Stryangée, ni Marmarès, ni Rhœtée, ni Zarine, ni Roxanace, ville Capitale des Saces; non pas même un mot, qui puisse être rapporté à ce qu'il y a de singulier, ou de principal dans cette histoire. Jamais on ne trouvera dans HERODOTE, que [b] *Rhœtée étoit Fille de Cyaxare;* que [c] *Stryangée étoit Gendre de Cyaxare;* que [d] *la Guerre entre Cyaxare & Zarine a duré [illegible] ans;* que [e] *les Parthes, dit* CTESIAS, *se revoltérent contre Cyaxare pour se donner aux Saces.* Rien de cela n'est dans HERODOTE. Le dernier article n'est pas non plus, dans CTESIAS: & ces diverses propositions, *ut verba sonant*, sont toutes fausses. Afin qu'elles fussent vraies, on n'a qu'à substituer le nom d'*Astibare*, à celui de *Cyaxare*: & je ne sai pourquoi M. BOIVIN a affecté, d'emploier toûjours ce dernier nom, qui ne rend le fond de l'histoire ni plus vrai, ni plus vraisemblable.

a) Boivin. p. 80. al. 99. *b*) p. 72. 78. al. 89. 96. *c*) p. 69. 72. 79. al. 86. 89. 98. *d*) p. 69. al. 85. *e*) p. 79. al. 91.

MARSHAM a voulû former quelque doute sur la Reine Zarine, & sur le Roi Méde, sous lequel l'on en rapporte l'avanture. [a] *Sic Rex hic*, dit-il, *sit dubiæ fidei*, *etiam Regina; quæ* Ζαρειναία [b] *Nicolao*. Voici sa raison. „Octavus *Medorum* Rex est *Art-ibarnas*. Vox [c] *Art*, in „*lingua Persica Magnum*, vel *Heroa* significat, & ceu additamentum ho„norificum nominibus *Persicis* præponi solet. CTESIAS vocem in „*Medos* transtulit." Cette preuve Etymologique a presque tous les défauts imaginables. Elle prouve trop: Elle suppose faux: Elle conclut mal.

a) Marsh. p. 493. al. 517. *b*) Excerpt. p. 436. *c*) Herod. Hesych.

DANS le [a] Catalogue des Rois Médes, selon CTESIAS, il y en a quatre, que MARSHAM a écrits de cette maniére: 4. *Art-icas*, 6. *Art-æus*, 7. *Art-ynes*, 8. *Art-ibarnas*. Si l'on rejette le dernier, parce que son nom commence par la Syllabe *Art*, qui est Persane: il faut rejetter les trois autres: mais MARSHAM a reçû *Art-æus*. D'ailleurs de ces quatre Rois le dernier, que l'on veut exclurre, est justement

celui sur qui la preuve ne tombe pas. Son vrai nom est *Astibare*, qui n'a pas l'air moins Méde, que celui d'*Astyage*, qui l'est constamment: mais le nom d'*Artibarne* n'est qu'une faute de Copiste; comme j'en ai déja averti. MARSHAM a voulû distinguer ces deux Noms, pour en faire deux Rois différens. Je ne comprens pas, *Cui bono:* car il n'assigne aucune durée à *Astibare*; non-plus qu'à *Astyage*, qui le suit. Enfin quoique la Syllabe *Art*, soit originairement Persane, & qu'elle [b] commence plusieurs Noms Persans: s'ensuit-il qu'il n'y en ait point eû de semblable ailleurs: parmi les Parthes, parmi les Médes, en Arménie, & dans l'Asie mineure? Témoin [c] *Artabane Roi des Parthes*, un autre [d] *Artabane Roi des Médes*, [e] *Artavasde Roi d'Arménie*, [f] *Artémise Reine de Carie*, & tant d'autres, qu'on trouvera dans les Dictionnaires Historiques. Approchons plus prés du Siécle dont il s'agit. [g] L'Enfant, que le jeune Cyrus fit châtier, pour ne lui avoir pas obéi dans leurs petits jeux, étoit *Fils d'Artembare, un des principaux Seigneurs des Médes*. Entre *Artembare*, & *Artibarne*, la différence est-elle fort grande?

a) Marsh. p. 491. al. 525. *b*) Grot. ad Esdr. IV. 6. *c* Justin. XLII. 2. *d*) Jos. Ant. XVIII. 3. p. 620. *e*) Tacit. Annal. II. 3. *f*) A. Gellius X. 18. *g*) Herodot. I. 114-116.

CE QUE MARSHAM ajoûte, est plus important; & je n'ai garde de l'oublier: en avertissant seulement, qu'il s'agit encore du même Roi, quoique MARSHAM en parle comme d'un autre. „[a] *Nonus* „(dit-il) *Astibares* [b] *Medorum Rex* appellatur etiam ab ALEXANDRO „POLYHISTORE, qui illum ad commilitium contra *Hierosolyma à* „*Nabuchodonosoro invitatum* scribit.“ La citation est juste. EUSEBE dans sa *Préparation Evangélique*, [c] rapporte un passage d'ALEXANDRE POLYHISTOR, qui parle ainsi: *Nabuchodonosor Roi de Babylone, ayant été informé des Prophéties de Jérémie, sollicita Astibare, Roi des Médes de se joindre à lui: & ayant formé une armée de Babyloniens & de Médes, il marcha contre la Judée* &c. MARSHAM, qui cite ce passage, fait semblant de ne pas savoir, que NICOLAS DE DAMAS, qu'il cite aussi, rapporte l'histoire de Zarine, au régne de cet *Astibare*.

a) Marsh. p. 493. f. al. 527. *b*) *Eus. Pr. I. 9.* *c*) Euseb. Præp. Evang. IX. 39. p. 454.

§. Tout ce que DIODORE dit, sur le 9e. & dernier Roi, est renfermé dans ce peu de mots. [a] *Astibare étant mort de vieillesse à Ecbatane, son fils Apendas, que les Grecs nomment Astyage, lui succéda.* Ce

Roi ayant été vaincu par Cyrus, l'Empire passa aux Perses, dont nous parlerons en son lieu. Voilà tout ce que DIODORE en dit ici. Ses autres Livres, où il renvoie, étant perdus, nous ne pouvons en dire autre chose, pour le présent.

a) Diod. II. 34. f. Gr. p. 85.

§. III.

SENTIMENT D' USSERIUS.

QUAND on comparera les deux Catalogues, d'HERODOTE & de CTESIAS, avec ce que nous avons extrait de ces deux Auteurs, touchant les Rois dont ils parlent; on aura de la peine à croire, qu'ils regardent le même Royaume, & le même tems. Otons des Extraits de CTESIAS l'espéce de parenthése, qu'on vient de lire, *que les Grecs nomment Astyage*; il n'y-a, entre les *Noms* des Rois des deux Catalogues, aucune ressemblance, ni approchante, ni éloignée: & l'on pourroit légitimement soupçonner, que les uns ou les autres, sont des Noms forgez à plaisir. Au-moins, on ne sera pas surpris, que dans une diversité de cette nature, les Chronologistes se soient beaucoup partagez; comme on le va voir.

EN FAVEUR D'HERODOTE, je commencerai par ceux, qui l'ont pris pour leur guide unique, sans avoir aucun égard au Catalogue de CTESIAS, que j'ai rapporté. MARSHAM ayant donné un Extrait d'HERODOTE, sur ce sujet, s'exprime ainsi: a *Hanc Medorum Regum seriem, S. Literis neutiquam repugnantem, in Canone nostro collocavimus.* Aprés quoi il ajoûte: *Neque hic omittendae sunt aliæ Medorum Regum successiones*, (CTESIÆ, EVSEBII, SYNCELLI) *quas* NON IMMERITO *rejiciendas esse censuimus.* En effet, on ne voit, que les quatre Rois d'HERODOTE, b dans son Canon, ou dans ses Tables. USSERIUS, qui l'a précédé, en a fait de même: sans pourtant rejetter entiérement c *Arbace*, qu' il reconnoît avoir été *appellé Roi des Médes.* Voici de quelle maniére il a disposé la Succession de ces Rois.

a) Marsh. p. 491. al. 525. init. b) p. 591. al. 635. 636. c) Usser. P. J. 3966. p. 87. b. al. 49. f.

P. J.

P. J.	A. C.		
3967	747	Arbace. Anarchie	37
4004	710	Déjoce.	53
6	8	Ecbatane fondée.	
26	688	Empire des Médes.	
57	57	Phraorte, F.	22
79	35	Cyaxare, F.	40
80	34	Scythes 28. ans.	
88	26	Astyage F. Satrape, prend Ninive.	
4108	6	Scythes chassez.	
13	1	Eclipse de Soleil.	
19	595	Astyage, Roi.	35
55	59	Cyrus.	150

Le Chronologiste de Port Royal l'a exactement suivi: & n'a rien mis dans sa Table de ces Rois, qui n'ait été copié, mot à mot d'Usserius; jusqu'aux années du Monde, & de Jésus-Christ. M. Prideaux ne s'en est écarté, que d'un an, en quelques endroits. Comme il ne se sert, que de l'Ere avant J. C. & que le Chronologiste de Port Royal l'emploie aussi, je l'ai jointe, dans cette Table, avec les années de la Période Julienne: pour la commodité de ceux, qui voudront les comparer, avec l'un ou l'autre de ces Auteurs. Mais dans la suite, je ne parlerai, que d'Usserius, comme étant l'Auteur original du Systême. On verra, si je ne me trompe, par les remarques suivantes, que ceux qui l'ont suivi, l'ont fait, sans l'examiner en Critiques: & par le seul préjugé de l'Autorité.

P. J.	A. C.	
[illegible]	886	Pézron.
[illegible]	76	Petau.
[illegible]	78	Scaliger.
[illegible]	68	Riccioli.
52.	62	Langius.
91	23	Bucholcer.
93	21	Marshall.
95	19	J. Cappel.
96	18	Salian.
97	17	Simson.
3967	747	Ussérius.

Nous avons vû, dans * le Chapitre précédant, sur quoi Usserius s'est fondé, pour retarder la Ruïne de l'ancien Empire des Assyriens, jusqu'à l'an P. J. 3967. où commença l'Ere célébre de Nabonassar. Je ne répéterai pas, ce que j'ai dit, pour faire voir la foiblesse de ses raisons. J'ajoûterai seulement, qu'en cela Usserius s'est extrêmement éloigné des autres Chronologistes: comme il paroît par cette petite Table; qu'on peut partager en trois classes. Usserius, qui fait

fait la derniére, différe d'environ 70. ans, de ceux de la seconde: & d'environ 120. ans, de ceux de la premiére; dans laquelle on voit SCALIGER, & PETAU, les deux plus grands Chronologistes du dernier Siécle, quoique rarement d'accord. Une si excessive différence, devoit être fondée, ce me semble, sur quelque chose de plus fort, qu'un [b] passage de PORPHYRE, & comme je le juge, mal entendu.

a) Ch. IV. §. 5. p. 173 b) Ibid.

2. Ceux qui ont marqué la durée du régne d'*Arbace*, l'ont tous bornée à 28. ans, aprés CTESIAS. Mais USSERIUS l'étend jusques à 37. ans: sans le dire expressément, & sans en faire comprendre aucune raison.

3. On donne communement, à *Arbace*, le titre de Roi, comme [a] USSERIUS même le reconnoît. Cependant USSERIUS ne traite, que [b] d'*Anarchie*, le tems qui s'est écoulé, depuis l'élévation d'Arbace, jusqu'à celle de Déjoce. Cet expédient avoit été imaginé par [c] EUSEBE, pour concilier CTESIAS avec HERODOTE; & dans cette vûë, on pouvoit lui passer sa conjecture. Mais on ne peut pas avoir la même condescendance pour USSERIUS, qui suppose, sans autorité & sans preuve, un vuide de 9. ans, pour faire disparoître un Intervalle historique de 120. ans ou davantage.

a) Usser. P. J. 3966. p. 87. b. al. 49. f. b) P. J. 3993. p. 99. init. al. p. 56. b. P. J. 4004. p. 105. al. 59. c) Euseb. Chr. N. 1197.

4. Apres avoir mis [a] *Arbace* à la tête des Rois Médes, sur le témoignage de DIODORE, ATHENEE, CTESIAS, STRABON, & VELLEJUS PATERCULUS; mais dont HERODOTE ne dit rien; USSERIUS supprime, sans en avertir, [b] *Mandauce, Fils & Successeur d'Arbace*, de même que les suivans: & voici ce qu'il dit là-dessus: [c] HERODOTUM (RELICTO CTESIA) *secuti etiam hic sunt* DIONYSIUS HALICARNASSÆUS & APPIANUS ALEXANDRINUS, *in Romanarum suarum Historiarum exordio.* A ce que [d] j'ai déja repondu, sur les passages de ces deux Auteurs, j'ajoûte, qu'on nous fait illusion, quand on nous dit, qu'ils *ont abandonné* CTESIAS. Car ils n'ont, ni nommé ni indiqué CTESIAS: & peut-être ne l'avoient-ils jamais lû. Passons plus avant. Ces deux Historiens avoient-ils mis *Arbace* à la tête des Rois Médes, comme fait USSERIUS, & *abandonné* CTESIAS, pour les successeurs de ce premier Roi?

a) Usser. P. J. 3966. ubi supra. b) Diod. II. 32. f. Gr. p. 84. c) Usser. P. J. 4004. p. 105. al. 59. d) Ch. IV. §. 4. N. 2. 3. p. 176. & suiv.

5. Le

Digitized by Google

5. LE COMMENCEMENT de *Déjoce* a été [a] fixé, avec vraisemblance sur un passage de DIODORE, que je reconnois avoir été fidélement rapporté & judicieusement [b] corrigé. DIODORE témoigne, que Déjoce [c] fut élû Roi *vers l'an 2. de la XVII. Olympiade, suivant* HERODOTE. Or le milieu de cette année Olympiadique, tombe au commencement de l'An P. J. 4004. De plus: les quatre Rois d' HERODOTE, ont régné 150. ans en tout: & il y en a autant précisément depuis l'année, qu'on vient de marquer, jusqu'à la I[re]. année de Cyrus, qui commença avec la LV. Olympiade, l'An P. J. 4154. Ces calculs sont justes, & je ne puis les contester. Avec cela, je ne croi pas, que la preuve soit concluante, ni pour USSERIUS, ni pour les autres.

4004
150
4154.

a) Usser. P. J. 4004. p. 105. al. 59. b) Sus §. 1. n. 1. p. 212. c) Diod. II. 32. Gr. p. 84.

DIODORE fait dans cette occasion, ce que tout autre auroit pû faire, de même que lui. Supposant sur la parole d'HERODOTE, que les quatre Rois, dont il parle, ont régné 150. ans, & qu'ils ont fini au commencement de Cyrus; il conte 150. ans en remontant, depuis la I[re]. année de Cyrus; & trouve que la I[re]. année de Déjoce a dû être *l'An 2. de la XVII. Olympiade.* Le calcul de DIODORE est juste, comme je l'ai dit: mais rien de cela n'est dans HERODOTE. Il ne dit nulle part, que ces quatre Rois aient *regné 150. ans:* & il faut qu'ils en aient régné 156. comme je l'ai montré [a] ci dessus. Ou pour le moins HERODOTE n'est pas d'accord avec soi-même. Il n'a pas dit non plus, que *Déjoce*, commença à régner *l'An 2. de la XVII. Olympiade.* Ces paroles ne se trouvent point dans ses Livres: & assûrément elles n'y ont jamais été. Quoique l'on contât déja les *Olympiades* du tems d'HERODOTE; on ne les avoit pas encore érigées en *Epoque* pour l'Histoire. Au-moins HERODOTE ne s'en est jamais servi. Il parle bien [b] quelquefois de la célébration des Jeux Olympiques: & [c] nomme plusieurs personnes, qui y ont remporté des prix. Mais il ne les *numérote* point: & ne les emploie jamais, comme Dates des événemens.

a) §. 1. N. 4. p. 215. b) Herod. II. 160. VII. 206. VIII. 26. c) V. 47. 71. VI. 36. 70.

6. HERODOTE dit encore, que [a] *Déjoce*, ayant été élû Roi, *bâtit Ecbatane:* & [b] EUSEBE marque, que ce fut *la 1re. année de son régne*, qui, suivant le même EUSEBE, répond à *l'an 1. de la XVIII. Olympiade.* Que fait là-dessus USSERIUS? Il prend dans EUSEBE

 le

le dernier article, qui l'accommode, & dit que [c] *Dejoces, rex Medorum, anno 1. Olympiadis XVIII. Echatana condidit;* quoique cette Date soit prise de l'Histoire Gréque: & *rejette* la première circonstance, qui l'incommode; quoique comprise dans la Colomne des Médes. Car il rapporte la Fondation d'Ecbatane à *l'An 3e. de Déjoce*, contre la pensée d'EUSEBE. Je remarque encore, dans sa maniére de citer EUSEBE, une affectation, dont je comprens d'autant moins la fin, qu'elle lui est préjudiciable. *Ut in Græco* EUSEBII *Chronico legimus*, dit USSERIUS. Pourquoi citer le *Grec d'* EUSEBE, sans nécessité? Car ce qu'on en cite, se trouve dans toutes les Editions les plus communes: dans celle de Bâle de l'an 1549. dans celle de PONTAC en 1604. & dans les deux de SCALIGER, des années 1604. & 1658. D'ailleurs ce qu'USSERIUS appelle *la Chronique Gréque d'* EUSEBE, est un Ouvrage, que SCALIGER a composé, comme il lui a plû. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que les paroles qu'on y lit, à [d] l'endroit cité, sont les propres paroles de [e] SYNCELLE, & non pas d'EUSEBE. Or suivant la Chronologie de SYNCELLE, [f] la 1re. année de Déjoce, répond à *l'An 3. de la XV. Olympiade.* Ainsi la citation du prétendu Grec d'EUSEBE, ne pouvoit être faite plus mal à propos. Enfin, quelle autorite peut avoir ici la Chronique d'EUSEBE, par rapport à USSERIUS, qui en rejette tous les Rois précedens depuis Arbace?

a) Herod. l. 98. b) Eufeb. Chron. n. 1309. c) Usser. P. J. 4006. p. 106. al. 60. d) Græc. Eufeb. p. 140. al. 154. e) Syncell. p. 198. a. f) p. 471.

7. SUR L'AN 23. du même Déjoce, [a] USSERIUS parle ainsi: *Dejoces Medorum imperium usque ad Halym fluvium propagavit; annis ante finem Astyagis 128. ut ex* HERODOTO *colligitur, (Lib. I. c. 130.)* Au tems prés, MARSHAM dit la même chose: [b] HERODOTUS ... *narrat .... Dejocem ... regnum usque ad (c. 72.) Halym fluvium protulisse.* Dans les deux endroits, que l'on cite, DIODORE dit bien, que l'Empire des Médes en général s'étendoit, *jusqu'au fleuve Halys:* mais je ne voi pas, qu'HERODOTE attribuë un si grand Etat à Déjoce. Bien loin de là, il dit, que [c] *Déjoce subjuga les seuls Medes.* (Μηδικὸν ἔθνος συνέστρεψε μοῦνον, καὶ τούτου ἦρξε.) Il nomme en suite six Peuples, qui composoient son Etat: Peuples si peu connus, que le diligent CELLARIUS, n'a fait mention, que des [d] *Paretacénes.* Peut-être même cet Etat, ne consistoit il qu'en [e] une ville. Quoi qu'il en soit, ce Peuple

ple étoit voisin d'Ecbatane, à son Midi, & bien éloigné du Fleuve Halys.

a) Usser. P. J. 4026. p. 106. al. 60. b) Marsh. p. 490. d. 523. f. c) Herod. I. 101. d) Cellar. Geogr. T. II. p. 493. e) p. 494. init.

Il est vrai, que depuis l'an 23. de Déjoce, jusqu'à la fin d'Astyage, il y a 128. ans; comme USSERIUS les conte: mais il entend ce passage d'HERODOTE autrement, que [a] je ne l'ai expliqué ci-dessus. Dans ces 128. ans, il comprend les 28. de l'Empire des Scythes. Cela n'est pas juste: & c'est pour cela, que j'ai conté les 128. ans à part, & *outre* les 28. Le mot Grec πάρεξ a ordinairement ce sens. Dans l'Indice des mots Joniens, imprimé avec l'HERODOTE d'ETIENNE, & avec celui de Londres, CAMERARIUS explique πάρεξ par *præterquam*, & non pas *excepto*, comme la Traduction de VALLA.

a) Sup. §. n. 4. p. 215.

18. LES REGNES de Phraorte & de Cyaxare, suivent celui de Déjoce, dans l'ordre Chronologique, qu'USSERIUS devoit garder: je n'ai rien à dire là-dessus. Mais [a] sur l'An 10. de Cyaxare, USSERIUS dit, qu'*Astyage, ayant été établi Satrape de la Médie, par son père, Cyaxare, donna sa fille, Amyitis, en mariage à Nabucadnesar, fils de Nabopolassar, Général des Babyloniens.* Voilà deux nouvelles charges, qui sont, à ce que je croi, de la création d'USSERIUS, ou du moins, qu'il a supposées sans preuve: Nabopolassar, *Général* des Babyloniens, & Astyage, *Satrape* de la Médie. Puisque celui-ci avoit alors (l'An P. J. 4088.) une Fille, en âge d'être mariée à un Général d'années; ce n'est pas trop de dire, qu'il étoit lui-même âgé de 33. ans, ou environ. Mais en ce cas il devoit en avoir 100. quand il fut vaincu par [b] *Cyrus*, qui *le retint prés de sa personne jusqu'à sa mort*, & [c] *le fit Gouverneur des Barcéniens, qui étoient* [d] *le plus considérable Peuple de l'Hircanie.* C'est une assez belle vieillesse pour avoir obligé HERODOTE à en dire quelque chose. Lui sur-tout, qui a [e] introduit Solon, *bornant la vie de l'homme à 70. ans.* Aussi n'a-t-il pas oublié de marquer [f] la longue vie d'*Arganthonius*, qui fut *de 120. ans.*

4055	4055
33	100
4088	4155

a) Usser. P. J. 4088. p. 114. 115. al. 65. init. b) Herod. I. 130. c) Ctesias apud Tzetz. Chil. I. 88. d) Justin. I. 6. Oros. I. 19. e) I. 32. f) c. 163.

9. LA MEME année 10. de Cyaxare, [a] *la ville de Ninive fut prise*, selon USSERIUS, par Astyage Satrape de Médie, & par Nabopolassar,

lassar, Général du Roi de Babylone. Ce fait est rapporté [b] à la même année, dans plusieurs MSS. d'EUSEBE; l'Edition de PONTAC le met à l'An 6. celle de SCALIGER à l'An 10. & celle de Bâle à l'An 13. de Cyaxare. Aucune de ces Dates n'est vrai-semblable: & c'est peut-être pour cela, que SCALIGER n'en a rien voulû mettre dans son EUSEBE Grec; quoique le Latin repéte la même chose, sur l'An 24. de Cyaxare. Dés l'An 2. de son régne, [c] Cyaxare, ayant été obligé de lever le Siége, qu'il avoit mis devant cette ville, *Medi, cum Scythis congressi, prælioque fusi, superioris Asiæ imperium amiserunt: quod deinde Scythæ 28. annis obtinuerunt.* Dans cet intervalle, les Médes soûmis aux Scythes, étoient-ils en état de recommencer un Siége, qu'on leur avoit fait lever, avec perte de la Bataille & de l'Empire? Voici comme HERODOTE même rapporte le fait: [d] *Aprés que les Scythes eurent possédé durant 28. ans, l'Empire de l'Asie, Cyaxare en fit enyvrer & massacrer une grande partie. Par ce moyen, les Médes recouvrérent l'Empire, avec tout ce qu'ils possédoient auparavant,* PRIRENT NINIVE *& subjuguérent les Assyriens, excepté une partie de la Babylone.* (πλὴν τῆς Βαβυλωνίας μοίρης.) Il feroit beau voir, *Nabopolassar Babylonien, Général du Roi d'Assyrie,* allié avec un Satrape Méde, pour subjuguer les *Assyriens*, & une partie de la *Babylone*.

a) Usser. P. J. 4088. p. 114. 115. al. 65. init. b) Pontac. ad Euseb. p. 365. b. c) Usser. P. J. 4080. p. 113. al. 64. d) Herodot. I. 106. e) Usser. P. J. 4088.

10. [a] L'AN VI[e]. depuis que les Scythes furent chassez, & en même tems, l'An 6[e]. de la guerre, que les Médes, & les Lydiens, eurent ensemble sur ce sujet; il se fit une grande Eclipse de Soleil, qui obligea les Parties à faire la paix. USSERIUS dit, que cette Eclipse arriva *l'An P. J. 4113. le 20. de Septembre:* & prétend confirmer par là son Systême. Ce caractére du tems est remarquable: & j'y destine une Section particuliére. J'espére d'y faire voir, que cette Eclipse mémorable, dont plusieurs Auteurs ont parlé, arriva 16. ans plus tard; ce qui suffiroit, quand il n'y auroit point d'autre preuve, pour renverser tout le Systême d'USSERIUS, touchant la Chronologie des Rois des Médes. J'espére aussi de m'en servir utilement, pour régler avec plus de vrai-semblance, la Chronologie de ces Rois Médes, & celle des anciens Rois d'Assyrie.

a) Usser. P. J. 4113. p. 122. f. al. 69. m.

§. IV.

§. IV.

SENTIMENT D' EUSEBE, ET DES MODERNES.

IL S'EN FAUT de beaucoup, qu'EUSEBE n'ait abregé l'ancienne Chronologie des Assyriens & des Médes autant, que l'a fait USSERIUS. Il est pourtant vrai, qu'il l'a beaucoup abregée. Dans celle des Assyriens, il a retranché 220. ans sur 1460: & dans celle des Médes, il en a retranché prés de 60. sur 320. ou environ. On apperçoit néanmoins, que dans cette derniére occasion, il a voulû concilier CTESIAS avec HERODOTE. Le dessein étoit louable, s'il l'avoit bien exécuté. Mais 1. de la maniére, qu'il s'y est pris, il a donné lieu à la critique qu'en a fait MARSHAM, qui s'exprime ainsi: [a] EUSEBIUS .... *neque* CTESIAM *sequitur*, *neque* HERODOTUM; *sed ex utroque hybridam VIII. Regum dynastiam componit*, *prioribus quatuor* CTESIAE *Regibus subjungens quatuor* HERODOTAEOS. Ajoûtons 2. Des quatre Rois de CTESIAS, qu'il a retenus, il a transposé le second & le troisiéme: & a changé les années du second de CTESIAS, & du quatriéme. 3. Des quatre derniers, qu'il a pris d'HERODOTE, il n'y en a pas un, dont il n'ait changé les années à sa volonté. [b] *Eo intervallo*, dit DU TEMPS, *videtur non ex annalium fide* TEMPORA *reddidisse*, *sed ex animi sententia potius accommodasse*.

1.	Arbace	28
2.	Sosarme	30
3.	Médidus	40
4.	Cardiceas	13
5.	Déjoce	54
6.	Phraorte	24
7.	Cyaxare	32
8.	Astyage	38
		259
	Cyrus.	

a) Marsh. p. 492. al. 525. b) Tempor. p. 176. al. 195.

LA-DESSUS le même DU-TEMS fait une remarque trés-véritable: [a] *Quantum porro crucis*, ajoûte-t-il, *fixerit* EUSEBIUS *omnibus Chronologis in ea temporis mutilatione, vix dici potest. Nam dum quisque hos Reges instituto suo accommodare studet, alius horum tempora laxat; alius cogit & resecat: alius filiorum imperia cum patrum imperiis permiscet*, (par tout des Associations; [b] comme USSERIUS l'a fait d'Astyage,) *alius alias conjecturas promit.* Qui voudra s'en convaincre par ses yeux, n'a qu'à consulter SYNCELLE, L'ANONYME GREC, FUNCCIUS, DU-TEMPS lui même, BUNTING, CALVISIUS, JAQUES CAPPEL, PEZRON & MARSHALL.

Digitized by Google

En comparant ces Auteurs, peu s'en faut, que je n'aie perdu patience. Car je n'en ai pas trouvé un seul, qui s'accorde avec un autre: & il n'y en a aucun, qui s'accorde avec CTESIAS, ou HERODOTE. Le détail de tant de diversitez seroit ennuiant & inutile. Contentons nous de ces deux ou trois échantillons.

a) Tempor. p. 176. al. 196. b) Voyez Bunting. A. 3275. p. 73. a. & A. 3348. p. 76. b.

1. EUSEBE ne conte, que 8. Rois. L'ANONYME GREC, SYNCELLE, FUNCCIUS, GENEBRARD & M. MARSHALL n'en content pas davantage. Mais L'ANONYME GREC ne change les années d'EUSEBE, que deux fois: encore y en a-t-il une, qu'il faut mettre sur le conte du Copiste. SYNCELLE & M. MARSHALL les changent trois fois & différemment. FUNCCIUS & GENEBRARD suivent EUSEBE, pour les années des quatre premiers Rois: & HERODOTE pour celles des quatre derniers.

2. LA PLUPART de ceux, qui content 9. Rois, supposent, que les 4. derniers de CTESIAS sont les mêmes, que les 4. d'HERODOTE. Mais pour ce qui est des années de leurs régnes; DU-TEMPS change celles du 7e. SCALIGER & HELVICUS celles du 9e. CALVISIUS en change trois: JAQUES CAPPEL quatre: & BUNTING huit.

3. LE P. PEZRON est singulier. Il conte 10. Rois, dont les 6. premiers sont de CTESIAS: & les 4. suivans d'HERODOTE. Pour ce qui est des années de leurs régnes; il en prend trois de DIODORE; autant dans HERODOTE; un dans L'ANONYME GREC; un autre dans SYNCELLE; & deux, je ne sai où.

4. ENFIN, la diversité est fort grande pour la durée entiére de ces Rois. M. MARSHALL, leur donne 258. ans; EUSEBE, 259. CAPPEL, 260. FUNCCIUS, 261. BUNTING, 264. L'ANONYME, 269. SYNCELLE, 283. CALVISIUS, 314. DU-TEMPS, 319. HELVICUS, 322. & PEZRON, 326. Les quatre derniers s'accordent assez avec ce, que dit a AGATHIAS, comme d'aprés CTESIAS. C'est que *les Médes ayant obtenu l'Empire, ne le gardérent pas moins de 300. ans.* (ἔτη ... οὐ μεῖον ἢ τριακόσια.) Mais personne n'est allé jusqu'à b 350. ans; comme fait l'Historien JUSTIN: quoiqu'on l'ait cité mille fois sur la durée de l'Empire des Assyriens.

a) Agath. Lib. II. Edit. 1594. 4. p. 59. f. 60. init. Edit. Reg. 1660. p. 63. f. 64. init.
b) Justin. L. 6.

§. V.

§. V.

CONCILIATION DES DEUX CATALOGUES.

I. Quand un auteur se contredit, ou que deux Auteurs sont formellement contraires; je préfére toûjours l'endroit ou l'Auteur, qui me paroît le mieux appuié, soit en autoritez, ou en raisons. Mais quand ils ne sont que différens, sans être contraires; je me fais toûjours quelque peine de rejetter, ou l'un, ou l'autre. Comme la différence qu'il y a entre Herodote & Ctesias, touchant l'Empire d'Assyrie, m'a parû irréconciliable, je me suis déclaré pour le dernier; malgré les préjugez favorables à Herodote: & je me flatté d'en avoir donné de bonnes raisons. Il ne me paroît pas, que ces deux anciens Auteurs, soient dans une si grande opposition, pour ce qui regarde les Rois des Médes. Quelques observations m'ont fait juger, qu'il étoit possible de les accorder ensemble. Dans cette vûë, je présente ici ces deux Catalogues, qui paroissent d'abord si différens; afin de les comparer avec moins de peine. Aprés quoi je tâcherai d'accorder Ctesias avec Justin.

Ces deux Catalogues différent en deux choses essentielles, & se ressemblent en deux autres. Ils différent dans les Noms des Rois, & dans leur durée. Ils se ressemblent en ce, qu'ils présentent tous deux

	Ctésias.			*Hérodote.*	
	1. Arbace	28			
	2. Mandauce, F.	50			
	3. Sosarme	30			
	4. Artyas	50			
	5. Arbiane	22			
	6. Artée	40		1. Déjoce	53
	7. Artyne	22		2. Phraorte, F.	22
	8. Astibare	40		3. Cyaxare, F.	40
4129	9. Apandas, ou Astyage, F.	(35)		4. Astyage, F.	35
	Cyrus.	317		Cyrus.	150

des *Rois des Médes:* & qu'ils finissent à Cyrus. Joignons-y une particularité, qui peut passer pour douteuse: c'est qu'*Apandas*, dernier Roi

Roi du Catalogue de CTESIAS, *a été appellé Astyage par les Grecs.* Comme cela n'est dit, que dans une parenthése; on peut douter, si ces paroles sont de CTESIAS: & elles n'ont pas tant d'autorité, si elles sont de DIODORE.

a) Diod. II. 34. f. Gr. p. 85. m.

II. SUR CES remarques, on peut faire deux différentes conjectures. Celle qui m'a parû la plus naturelle, & qui s'est présentée à moi la premiére; c'est que ces deux Catalogues regardent des Rois de deux États différens. L'autre, qui semble avoir été celle d'EUSEBE, & de presque tous les modernes; c'est que les quatre derniers Rois du Catalogue de CTESIAS sont les mêmes, que les quatre Rois d'HERODOTE: quoique sous des Noms différens. Faisons honneur à cette derniére conjecture; puisqu'elle est si fort autorisée: & sur cette supposition, comparons ces deux Catalogues, en remontant.

1. LA DUREE du régne d'*Apandas*, n'a point été marquée par DIODORE, dans l'endroit où il a donné un Extrait du Catalogue de CTESIAS: & le Livre où il en parloit plus éxactement, n'est pas venu jusqu'à nous. Puisqu'*Apandas* est le même, *que les Grecs nomment Astyage*, comme DIODORE l'assûre ici; donnons à ce Roi les 35. ans, qu'HERODOTE donne à celui, qu'il nomme aussi *Astyage*. Alors les deux derniers Rois des deux Catalogues seront semblables, en durée de régne & en Nom. Pourquoi ne croirons nous pas, que c'est le même?

2. [a]ASTYAGE fut *Fils de Cyaxare*, selon HERODOTE: & [b]*Apandas, que les Grecs nomment Astyage*, fut *Fils d'Astibaras*, selon CTESIAS. Or *Cyaxare* & *Astibare* ont *régné 40. ans* chacun. Donc *Cyaxare* & *Astibare*, ne sont qu'une seule personne, mais différemment nommée par les deux Auteurs, qui en ont parlé.

a) Herod. I. 107. b) Diod. ubi supra.

3. LES DEUX prédécesseurs, que les mêmes Auteurs donnent à Cyaxare ou à Astibare, qui sont le même, savoir *Artyne* & *Phraorte* ont *régné 22. ans* chacun. Il y a donc apparence, que ces deux Rois sont aussi le même sous différens noms. Mais ceci n'a pas tant de certitude: parce qu'on ne trouve pas dans DIODORE, qu'*Astibare* fut Fils d'*Artyne;* comme [a]HERODOTE dit, que *Cyaxare* fut *Fils de Phraorte.*

a) Herod. I. 103.

4. Ou-

4. OUTRE cette diversité, qui se rencontre encore dans les deux prédécesseurs, *Artée* & *Déjoce*; la durée de leurs régnes est fort différente: *Artée* ayant *régné 40. ans*, seulement selon DIODORE; & *Déjoce* en ayant *régné 53.* selon HERODOTE: peut-être même, qu'il en régna 59. suivant ce que j'ai dit [a] ci-dessus.

a) §. 1. N. 4. p. 215.

5. PRENONS un autre chemin: & sans renoncer aux remarques précédantes, voyons, si nôtre premiére conjecture pourra s'accommoder à ces Catalogues. *Artée* & *Déjoce* ont été tous deux *Rois des Médes*; mais ils ont régné en divers quartiers, ou dans diverses Provinces: *Artée à Suse*, Capitale de la Susiane, & *Déjoce à Ecbatane*, Capitale de la Grande Médie. Sous l'Empire des Perses, qui succedérent aux Médes, ces deux villes furent également la demeure de leurs Rois. DEMOSTHENE désigne le Roi, qui vivoit de son tems, par [a] *celui qui demeure à Suse & à Ecbatane*: Et ATHENEE nous apprend, que [b] *les Rois de Perse passoient l'Hiver à Suse*, plus méridionale, *& l'Eté à Ecbatane*, plus avancée vers le Nord. Mais dans les tems plus anciens, dont nous parlons, c'étoient des Capitales d'Etats différens. [c] *Ecbatane* étoit la Résidence de *Déjoce*, qui y avoit *son Palais*, comme l'assûre HERODOTE: & suivant NICOLAS DE DAMAS, [d] *Artée demeuroit à Suse*.

a) Demosth. Orat. IV. Phil. p. 81. Edit. Paris. 1570. & p. 56. Edit. Basil. 1572. b) Athen. XII. c. 1. Vid. Boch. Phaleg. III. 14. p. m. 223. c) Herod. I. 98. d) Excerpt. Valesii. p. 434.

6. LE MEME NICOLAS, nous fait entendre, que [a] le *Royaume* (Βασιλεία) de Babylone, étoit un *Gouvernement* dépendant d'Artée, suivant [b] le *Réglement d'Arbace*, (τὰ συγκείμενα ὑπ' Ἀρβάκου) ou [c] *la Donation qu'il en avoit faite*. (τὴν Ἀρβάκου δεδομένην ἀρχήν.) Cela se rapporte à ce qu'on lit dans [d] DIODORE, qu'*Arbace élû Roi des Médes, donna à Bélésis le Gouvernement de Babylone*, (τὴν Βαβυλωνίαν ἀρχὴν ἀτελῆ δῶναι.) avec exemption de tribut.

a) Excerpt. Valesii p. 429 b) p. 426. c) p. 429. d) Diod. II. 28. Gr. p. 81.

7. NOUS VOILA remontez, tout d'un coup, à l'origine de ce Royaume. Arbace, qui en fut le premier Roi, comme [a] tous les anciens en conviennent, [b] *démolit d'abord, jusqu'aux fondemens* (τὴν δὲ πόλιν εἰς ἔδαφος κατέσκαψε) *la ville* de Ninive, déja fort endommagée ou par

 un

un Siége de 3. ans, ou par l'embrasement du Palais, où Sardanapale s'étoit brûlé. Aprés quoi, il transporta ses trésors à Ecbatane, [c] Ville située dans une plaine, (πόλιν ἐν πεδίῳ κειμένην) [d] au voisinage des Montagnes qui s'étendent du côté du Nord, jusques à la Mer Caspienne: & non pas au Pont Euxin, comme dit HERODOTE. Cette ville [e] éxistoit déja du tems de Sémiramis, qui y fit bâtir un Palais, où apparemment Arbace alla demeurer. Mais quelqu'un de ses Successeurs, transporta le Siége Royal à Suse; où le Climat est plus doux, pour être plus prés de Babylone, qui se revolta de leur tems; comme nous le verrons en son lieu. Quoiqu'il en soit, il est certain, que le Siége Royal étoit à Suse, du tems d'Artée.

a) Sus §. 2. N. II. 1. p. 418. b) Diod. II. 28. p. 81. c) Diod. II. 13. Gr. p. 72. d) Herod. I. 110. e) Diod. II. 13. Gr. p. 72.

8. DANS cet intervalle, les Peuples de la Médie septentrionale n'ayant point de Roi parmi eux, [a] vivoient dispersez par leurs villages (κατὰ κώμας) & se gouvernoient à leur volonté: (αὐτόνομοι) jusqu'à ce que Déjoce eut l'adresse de les engager à l'élire pour leur Roi. Son Etat fut extrêmement borné, comme [b] je l'ai dit: mais son régne fut fort long: & apparemment fort paisible. Il fut contemporain d'Arbiane, & d'Artée, Rois à Suse: & mourut presque en même tems que ce dernier.

a) Herod. I. 96. b) §. 2. n. 7. p. 230.

9. VERS la fin du régne d'Artée, il arriva dans ses Etats une grande Révolution, dont j'ai rapporté [a] ci-dessus, la cause. Parsondas ayant fait revolter les Caduisiens, [b] se mit à leur tête, alla au devant d'Artée, le défit, lui tua 50. mille hommes, ravagea son païs par de continuelles incursions, & jura une guerre éternelle aux Médes: ce que j'entens des Sujets d'Artée, de qui il n'avoit pû obtenir justice, d'une cruelle injure, qu'on lui avoit faite.

a) §. 2. N. II. 6. p. 221. b) Diod. II. 33. Gr. p. 84.

10. SUR CES entrefaites, [a] Phraorte succéda à son pére Déjoce, dans le Royaume d'Ecbatane. N'étant pas content de son Etat, trop petit effectivement pour un Prince ambitieux, il songea à l'agrandir. L'occasion ne pouvoit être plus favorable. Artée ayant fait une grosse perte, & peut être, étant mort dans la guerre contre les Caduisiens, rien n'empêche de conjecturer, que Phraorte se saisit de ses Etats, sans beau-

coup

coup de peine. Peu aprés, [b] *il fit la guerre aux Perses, qu'il soûmit. Ensuite, ayant* sous son pouvoir *ces deux Peuples, tous deux puissants, il conquit, l'un aprés l'autre, divers Peuples de l'Asie.* Pour mettre le comble à ses conquêtes, *il marcha contre les Assyriens, qui avoient autrefois dominé sur toute* l'Asie; & mit le Siége devant Ninive: mais *il y perit, avec la plus grande partie de son armée.* De toutes ces circonstances, j'ai jugé, qu'*Artyne*, qui *régna 22. ans*, aprés *Artée*, ne différe pas de *Phraorte*, qui dans un *régne de 22. ans*, conquit la plûpart des Provinces de son voisinage; dont rien n'oblige d'excepter la Susiane.

a) Herod. I. 102. b) Ibid.

II. PAR CE MOYEN, j'ai réüni naturellement, les deux Royaumes des Médes: & en même tems, j'ai réüni les deux conjectures, que j'avois d'abord proposées: [a] *Les deux Catalogues* de CTESIAS, & d'HERODOTE, *regardent deux Etats différens, dans leur origine*: & *les trois derniers Rois du Catalogue de* CTESIAS, *sont les mêmes, que les trois derniers d'*HERODOTE.

a) Sus. p. 236.

III. MALGRE le peu de circonstances historiques, que nous avons touchant ces Rois, il y en a encore assez, pour nous faire juger, que l'*Astibare* de CTESIAS, & le *Cyaxare* d'HERODOTE, ne sont apparemment, qu'un même Roi. D'un côté, [a] *Astibare mourut de vieillesse à Ecbatane*, selon DIODORE. De l'autre l'Ayeul de *Cyaxare*, suivant HERODOTE, [b] avoit choisi *Ecbatane* pour sa Résidence: & son fils [c] *Astyage* résidoit de même à *Ecbatane*. D'ailleurs Astibare, suivant DIODORE, eut une guerre *de plusieurs années* (ἐπ' ἔτη πλείω) contre les Saces, qui sont *des Scythes*, & ce fut sous *Cyaxare*, suivant HERODOTE, que *les Scythes* ravagérent toute l'Asie, dont ils furent les *Maîtres durant 28. ans*. Dans le dernier Combat, qui se donna entre les Scythes & les Médes, Zarine Reine des Scythes, ayant été abatuë de son cheval, par Stryangée, Gendre du Roi des Médes, la paix se fit entre les deux Peuples. Stryangée alla voir la Reine dans sa Capitale, & y fut reçû amiablement. Les principaux des Scythes vinrent aussi voir le Roi des Médes, qui les regala. Stryangée se poignarda de desespoir, comme nous l'avons dit ci-dessus: & Cyaxare fit massacrer les Scythes, aprés les avoir enyvrez. Y-a-t-il rien de plus aisé, que de concilier ces histoires? Je m'en remets à M. BOIVIN. Je ne repéte pas ce que j'ai dit ci-dessus, qu'Astibare & Cyaxare,

ont régné chacun 40. ans. 2. Qu'ils ont eû, tous deux un Fils nommé *Astyage*. 3. Que Cyrus ôta l'Empire à cet Astyage, & le transporta aux Perses. Les Lecteurs ne peuvent l'avoir sitôt oublié.

a) Diod. II. 34. f. Gr. p. 85. m. b) Herod. I. 98. c) c. 110.

III. J'ADMETS donc les deux Catalogues des Rois des Médes, qu'HERODOTE & CTESIAS nous ont donnez. Les 35. ans, que j'ai ajoûtez au dernier Roi du Catalogue de CTESIAS; & que DIODORE n'a pas marquez, ne souffriront pas apparemment de contradiction. Le P. PETAU dit là-dessus: [a] *Astyagis annos* DIODORVS, NESCIO QVA DE CAVSA, *præteriit. Sed ex* HERODOTO *supplendi sunt; qui XXXV. eidem attribuit; cui potiùs assentimur, quam* EVSEBIO, *qui XXXVIII: aut* SCALIGERO, *qui XL. annos imputat.* C'est de ce dernier, que je pourrois dire, *nescio qua de causa*, il [b] a donné 40. ans à Astyage: mais pour *l'omission*, ou le silence de DIODORE, il est trés aisé d'en dire *la cause*, en le lisant seulement. [c] Aprés avoir dit, que *Cyrus, ayant vaincû Astyage, transporta l'Empire aux Perses*, DIODORE ajoûte: *comme nous l'écrirons en détail & exactement*, (κατὰ μέρος & ἀκριβῶς) *dans leurs tems propres.* DIODORE ne dit plus, combien de tems régna Astyage; parce qu'on a laissé perdre le Livre où il le disoit: mais heureusement cela se trouve dans HERODOTE; & *je ne sai*, comment SCALIGER n'y a pas fait attention. D'où que cela vienne, [d] HELVICUS, & [e] EMMIUS, ayant inséré, dans leurs Tables Chronologiques, le Catalogue des Rois des Médes, tel qu'il avoit été dressé par SCALIGER; son Adversaire, le P. PETAU l'a reformé [f] d'une maniére plus naturelle. Il a été suivi en cela, non-seulement par les P. P. [g] LABBE, & [h] RICCIOLI, de la même Société; mais encore par [i] LANGIUS, & par [k] STRAUCHIUS. C'est le même, que j'ai donné au commencement de cette Section.

a) Petav. D. T. IX. 34. p. 85. init. al. c. 36. p. 45. b) b) Scalig. Can. Isag. p. 135. init. al. 139. init. c) Diod. II. 34. f. Gr. p. 85. m. d) Helvic. p. 49-61. e) Emmius, Can. p. 194. f) Petav. D. T. XIII. P. J. 3838 & suiv. g) Labbe, A. 3178. & suiv. h) Ricciol. T. I. p. 228. T. III. p. 25. i) Lang. p. 292. k) Strauch. IV. 15. f. p. m. 458.

IV. J'AVOUE néanmoins, que je me trouve arrêté ici par un passage de JUSTIN. Cent Auteurs ont cité celui où il dit, que [a] *les Assyriens possedérent l'Empire durant 1300. ans.* Il n'est pas jusques à M. PRIDEAUX; qui ne l'allégue, au commencement de son *Histoire des*

Juifs; quoique dans le reste, il suive la Chronologie d'USSERIUS. Mais d'où vient, qu'on n'a pas cité aussi souvent, ce que le même Historien dit dans la suite, [b] qu'*Arbace ayant transporté l'Empire des Assyriens aux Médes*, [c] ceux-ci *regnérent 350. ans.* La plûpart de mes Chronologistes ne font aucune mention de ce passage. On croiroit, qu'ils ne l'ont jamais lû. Ceux qui le citent, s'en éloignent le plûtôt qu'ils peuvent; & ne donnent pas le tems aux Lecteurs de s'y arrêter. [d] JUSTINUS *CCCL. annos Medis assignat*, dît par exemple, le P. PETAU: mais sans y faire aucune réflexion, ni pour, ni contre. MARSHAM & le P. PEZRON, sont peut-être les seuls, qui y ont fait quelque attention.

a) Justin. I. 2. f. *b*) 3. f. *c*) 6. f. *d*) Petav. D. T. IX. 34. p. 84. c. al. C. 36. p. 45. b.

I. LE P. PEZRON, dans son [a] *Canon Chronologique*, conte 350. ans, depuis Arbace jusqu'à Cyrus: & a tâché d'accommoder à son Systême, le passage de JUSTIN. Pour y réüssir, il a disposé à sa fantaisie, les 9. Rois Médes de CTESIAS, comme je l'ai dit [b] ci-dessus: & le Catalogue, ainsi disposé, ne remplissant que 326. ans, il [c] a donné les 24. ans qui restent, à *Cyaxarés ou Darius Roi des Perses*. Le caractére du P. PEZRON doit être connu. La preuve de sa *nouvelle* Chronologie, c'est sa volonté.

326
24
350

a) Pezr. Ant. Canon, p. 14. al. 337. *b*) Sup. §. 3. N. 3. 4. p. 234. *c*) Pezron. ibid. c. 1. p. 21. 22. al. 345.

2. LA CONJECTURE de MARSHAM, m'a parû autrefois ingénieuse: & j'aurois souhaité, qu'elle fût fondée. DIODORE a dit [a] au commencement d'un Chapitre, que le 8e. Roi *Artibarne, régna 40. ans*: & à la fin du même Chapitre, on lit, [b] qu'*Astibare Roi des Médes mourut de vieillesse à Ecbatane, & eut pour successeur Apandas, que les Grecs nomment Astyage.* Là-dessus, [c] MARSHAM suppose, que CTESIAS *conte dix Rois* [d] des Médes: & il conjecture, qu'*Astibare & Apandas ou Astyage*, sont les Rois 9. & 10. dont les années n'ont pas été marquées par DIODORE: mais qu'on y peut suppléer, par le moyen d'HERODOTE, & de JUSTIN. Voici comme il parle: CTESIAS *decem Reges recenset.... Ultimis duobus Regibus nulla assignantur regnandi tempora.... Super conjecturas igitur jacienda sunt* CTESIANÆ *Chronologiæ fundamenta.* [e] *Epitomator* TROGI *tradidit*, Medos regnasse annis 350. *Si supponamus hoc ex sententia* CTESIÆ *dictum esse; ex isto*

numero 68. anni postremis duobus Regibus debentur. Nam priorum octo sunt anni 282 .... Nihil occurrit, quod ad CTESIÆ *calculos propius accedere videatur.* De sorte que donnant 35. ans à Astyage, avec HERODOTE, il en restera 33. pour Astibare: & c'est ainsi, que je l'avois autrefois écrit, dans mon premier Plan.

282
33
35
350

a) Diod. II. 34 init. Gr. p. 84. f. b) p. 85. m. c) Marsh. p. 492. al. 525. f. 526. init.
d) DOM MONTFAUCON (p. 116.) copie MARSHAM, sans le nommer; & il a été suivi par son Copiste, l'Abbé GOUJET. (p. 124. f.)
e) *Justin.* I. 1.

LES EXTRAITS de M. DE VALOIS, que je n'avois pas vûs alors, & que j'ai lûs depuis ce tems-là, m'empêchent d'admettre la conjecture de MARSHAM. Par ce que j'en ai amplement rapporté [a] ci-dessus, il est évident, qu'*Artibarne* & *Astibare* ne sont qu'une même personne. Suivant NICOLAS DE DAMAS, l'Histoire de *Zarine, Reine des Saces*, se passa sous *Astibare*. Suivant DIODORE, c'est sous *Artibarne*, que l'histoire de la même *Zarine* arriva: & immédiatement aprés avoir fait l'Eloge de cette illustre Amazone, DIODORE ajoûte: *Et Astibare mourut de vieillesse à Ecbatane.* Y-a-t-il rien de plus clair? D'ailleurs, [b] les régnes des 3. Rois, que CTESIAS appelle *Artyne, Astibare & Apandas*, se rapportent si bien, comme on l'a vû, à ceux des 3. qu'HERODOTE nomme *Phraorte, Cyaxare & Astyage*, qu'il est difficile d'avancer, ou de retarder, d'environ 30. ans, le tems des uns, ou des autres, sans troubler toute l'œconomie des histoires, que nous avons rapportées à leur sujet.

a) Sus §. 2. N. II. 7. 8. p. 221. 222. b) §. 5. N. II. 1. 2. 3. 10. 11. 12.

3. QUOIQUE les raisons, qu'on vient de lire, ne me permettent pas d'approuver la conjecture de MARSHAM; je ne laisse pas d'être toûjours fort frappé de la raison, qui l'a obligé de la faire. Je sens comme lui, la nécessité d'ajoûter 33. ans, au Catalogue des Rois Médes de DIODORE; outre les 35. qu'HERODOTE nous a fournis, pour le dernier Roi, qui est Astyage: & je ne voi pas, non plus que lui, qu'on puisse plus naturellement concilier CTESIAS & JUSTIN, qu'en supposant, que CTESIAS *avoit marqué 10. Rois*, dans son Catalogue. Voici comment je crois avoir trouvé ce 10e. Roi, & où je le place.

DANS le [a] passage de DIODORE, il y a une marque de renvoi, devant le nom d'*Artias*; & à la marge, HENRI ETIENNE a écrit

celui

celui d'*Artycas:* sans expliquer, si c'est une correction, ou une diverse leçon. Puis qu'il est permis de conjecturer, je juge, que ce dernier mot, est le Nom du Roi précédant. HENRI ETIENNE, l'ayant trouvé à la marge de quelque Exemplaire, crut que c'étoit une correction: au lieu, que c'étoit peut-être, le Nom d'un Roi, qui avoit été ômis par le Copiste. Peut-être aussi, qu'on y avoit joint les Lettres λγ, pour marquer les 33. années de son régne: & que ces Lettres n'étant pas assez bien formées, HENRI ETIENNE les prit pour γρ, qui signifient d'ordinaire, une correction. Si cela est, le passage de DIODORE devra être ainsi rétabli: *Arbace ayant régné 28. ans, il eut pour successeur son fils Mandauce, qui régna sur l'Asie 50. ans. Aprés lui Sosarme 30. ans,* ARTYCAS 33. *Artias 50. Arbianes 22. Artée 40.* Ceux qui ont quelque lecture, n'ignorent pas, que ces sortes d'ômissions sont fréquentes dans les Auteurs: & ceux qui ont copié quelquefois, ou fait copier des Listes, dont les articles sont courts, l'auront sans doute éprouvé. Ainsi je me dispense d'en rapporter des exemples, dont je pourrois produire un assez bon nombre. La faute est encore plus aisée à faire, lors que les articles ont quelque rapport, ou dans leur commencement, ou dans leur fin: comme ici, où les noms d'*Artias*, & d'*Artycas* sont si semblables. Dans ces cas on passe facilement, d'un article à l'autre: ou d'un mot à l'autre, si l'on n'est extrêmement attentif.

a) Diod. II. 33. Gr. p. 84. m.

DE QUELQUE maniére, que cette conjecture soit reçûe; je ne voi pas, qu'on puisse raisonnablement rejetter l'Autorité de JUSTIN, qui assûre, que *les Médes régnérent 350. ans:* sans *à peu prés*, ou *environ.* C'est, à ce que je croi, le seul passage des Anciens, où la durée de l'Empire des Médes, a été déterminée positivement. CTESIAS, ou DIODORE, ne l'ont pas fait. AGATHIAS, s'est contenté de dire, que les Médes n'*ont pas régné moins de 300. ans:* ce qui est trop vague. Tenons nous en donc à JUSTIN, sur cet article général, de la durée des Rois des Médes. On en donnera le Catalogue, à la fin de la Section 9.

§. VI.

DATE DOUTEUSE DE DIODORE.

LES DEUX Catalogues des Rois des Médes, étant conciliez comme je croi l'avoir fait; il ne seroit pas malaisé d'en régler la Chronologie, s'il avoit plû à HERODOTE d'être plus exact: & de caractériser, de quelque façon, l'année en laquelle l'Empire passa des Médes aux Perses. Quoique Cyrus soit le grand Héros de son I.^r Livre, les Expéditions de ce Prince y sont rapportées avec si peu d'ordre, ou de méthode, & entrecoupées de tant de digressions; qu'il est impossible, de distinguer par ses recits, ni la durée des diverses guerres, que fit [a] *Cyrus*, dans *les 29. ans de son régne*, ni le tems précis d'aucune en particulier. A peine peut-on juger, que [b] celle de Babylone dura plus d'un an. Tout ce que les Chronologistes ont pû faire, a été, de joindre immédiatement, le régne de Cyrus, à celui d'Astyage: en imitant [c] DIODORE, dont le passage a servi de fondement à leurs Systêmes. Mais ce passage ne prouve rien, ou prouve fort peu de chose: parce que l'on n'est pas entré dans la pensée de l'Auteur.

a) Herod. I. 214. b) c. 189. & 190. c) Sus §. 3. N. 5. p. 229.

MILLE PERSONNES ont écrit, aprés [a] PHOTIUS, que CTESIAS *contredit, presque par tout,* HERODOTE *qu'il traite de menteur, & de débiteur de fables.* DIODORE marchant sur les brisées de CTESIAS, a voulû reprocher à HERODOTE, d'avoir trop abrégé la durée de l'Empire des Assyriens & de celui des Médes, qui lui succéda. Voici, à peu prés, comme il s'y prend: [b] *Les plus excellens Historiens, n'étant pas d'accord, touchant l'Empire des Médes, j'en remarquerai la différence.* HERODOTE *dit, qu'aprés que les Assyriens eurent eû l'Empire de l'Asie, l'espace de 500 ans, les Médes se revoltérent & n'eurent aucun Roi, durant plusieurs générations,* (ἐπὶ πολλὰς γενεάς) châque ville *se gouvernant* (δημοκρατικῶς) *sous une forme Démocratique; mais qu'enfin aprés plusieurs années* (τὸ δὲ τελευταῖον ὑπὸ πολλῶν ἐτῶν) *ils élûrent pour Roi Cyaxare,* (il a voulû dire [c] Déjoce) *jusqu'à Astyage, que Cyrus vainquit. Ce fut l'An 2. de la XVII. Olympiade, que Cyaxare* (Déjoce) *fut élû Roi par les Médes, suivant* HERODOTE. *Mais* CTESIAS, *qui vivoit en même tems, qu'* HERODOTE, *& qui séjourna 17. ans à la Cour d'Artaxerxe, dont il eut la liberté de visiter les Archives, dit, qu'aprés que les Assyriens furent dépos-*

dépossédez de l'Empire, les Médes devinrent les maîtres de l'Asie sous Arbace, qui en fut le premier Empereur. &c.

a) Phot. Cod. 72. n. 2. p. 106. b) Diod. II. 32. Gr. p. 83. f. 84. c) Sup. p. 212.

DANS CE PASSAGE, je ne vois qu'une condamnation indirecte d'HERODOTE, qui ayant excessivement abrégé l'Empire des Assyriens, a encore abrégé de *plusieurs générations*, celui des Médes. Car en supposant même, qu'il ait fini la 1re. année de Cyrus, sur quoi HERODOTE ne s'est pas expliqué, *Déjoce* ne commença à régner, que *l'An 2. de la XVII. Olympiade, suivant* HERODOTE. Au-lieu, que suivant CTESIAS, son contemporain, & beaucoup mieux instruit, que lui, ce nouvel Empire commença par Arbace, *plusieurs générations* auparavant: & par conséquent dura beaucoup plus qu'HERODOTE ne le suppose. Au fond, ce n'est tout au plus, qu'un raisonnement de DIODORE sur les principes d'HERODOTE, & nullement sur ceux de CTESIAS, qu'il fait profession de suivre. Ainsi son calcul n'est pas suffisant, pour régler avec quelque certitude, la Chronologie de ces Rois.

§. VII.

ECLIPSE SOUS CYAXARE.

SI HERODOTE avoit été plus exact, nous aurions un Caractére assûré, pour fixer cette Chronologie dans une Eclipse de Soleil, arrivée sous Cyaxare, dont a HERODOTE parle deux fois, avec des circonstances remarquables. C'est effectivement de ces sortes de Caractéres, que les Chronologistes tirent d'ordinaire leurs plus sûres démonstrations. Mais b *cette Eclipse*, comme dit STRAUCHIUS, *pourroit être appellée avec raison une* POMME DE DISCORDE, *qu'*HERODOTE *a jettée parmi les savans*: parceque suivant l'expression du P. PETAU c), HERODOTUS *nimis incuriose ac negligenter illam exposuit, neque vel annum, quo ea contigit, vel anni tempestatem, vel diei partem denique, uti* THUCYDIDES *solet, curavit exprimere.* Ce n'est pourtant pas la seule négligence d'HERODOTE, qui cause ici l'embarras. Il vient sur tout des maniéres différentes, dont HERODOTE, & divers autres Auteurs plus nouveaux, ont parlé de cette Eclipse. Je rapporterai des uns & des autres, ce qu'il y a d'essentiel.

a) Herod. I. 74. 103. b) Strauch. Brev. IV. 15. qu. 8. p. 453. c) Petav. D. T. X. 1. p. 159. init. al. p. 85. b.

1. HERODOTE, comme je l'ai dit, aime à faire des digressions. Dans l'Histoire de Crésus, il y en a une, où il dit, que [a] quelques Scythes, s'étant réfugiez chez Cyaxare, y commirent une action barbare, qui les obligea à s'enfuïr chez Alyatte, Roi de Lydie. [b] On redemanda ces fugitifs: & on refusa de les rendre. Cela causa entre les Lydiens & les Médes une guerre, qui dura 5. ans. En la 6ᵉ. année de cette guerre, comme les armées étoient aux mains, *le Jour fut tout d'un coup changé en Nuit.* (τῷ ἕκτῳ ἔτει συμβολῆς γενομένης, συνήνεικε τῆς μάχης συνεστώσης, τὴν ἡμέρην ἐξαπίνης νύκτα γενέσθαι.) A quoi cet Historien ajoûte, que THALES *avoit prédit ce changement aux Ioniens*, & qu'il *en avoit même marqué l'année.* Les Médes & les Lydiens également étonnez de ce prodige, se disposérent à la paix, qui fut conclüe par la médiation de *Syennesis Roi de Cilicie, & de Labynete Roi de Babylone.* La principale condition fut, qu'Alyatte donneroit sa Fille Ariene, en mariage à Astyage, Fils de Cyaxare. Dans la suite, lorsqu'il fait l'Histoire des Médes, & qu'il est parvenu à [c] Cyaxare, il dit que *c'est lui, qui eut avec les Lydiens cette guerre, pendant laquelle, comme les armées combattoient, le Jour s'étoit changé en Nuit.* (ὅτε νὺξ ἡ ἡμέρα ἐγένετό σφι μαχομένοισι.)

a) Herod. I. 73. b) 74. c) 103.

2. THALES, dont HERODOTE parle, [a] *fut le premier, qui enseigna aux Grecs, la raison des Eclipses de Soleil*, suivant PLUTARQUE. Et selon TZETZES, [b] *il prédisit une Eclipse de Lune, à Crésus, Roi de Lydie: ce qui fut alors admiré.* Il fit plus que cela: [c] EUDEME *dans son Histoire de l'Astrologie assûre, que* THALES *fut le premier, qui prédisit les Eclipses de Soleil; ce que* XENOPHANE *&* HERODOTE *admirérent*: comme DIOGENE LAERCE le rapporte. C'est effectivement une des plus belles & des plus difficiles opérations de l'Astronomie. CLEMENT D'ALEXANDRIE a cité le même Auteur, d'une maniére plus précise. [d] EUDEME, dit-il, *dans son Histoire de l'Astrologie témoigne, que* THALES *prédisit une Eclipse de Soleil, qui arriva pendant, que les Médes & les Lydiens se battoient; Cyaxare, pére d'Astyage, étant Roi des Médes, & Alyatte, pére de Crésus, Roi des Lydiens.* HERODOTE *en dit autant, dans son I. Livre. Ces choses,* ajoûte CLEMENT, *se passérent vers la L. Olympiade.* (Ἐστὶ δὲ οἱ χρόνοι ἀμφὶ τὴν πεντηκοστὴν Ὀλυμπιάδα.)

a) Plutarch. de placit. Philos. c. 24. p. 890. e. b) Tzetzes Chil. II. 873. 874. c) Diog. Laërt. Thalete, Lib. I, init. d) Clem. Alex. Strom. I. p. 302. c.

3. THA-

3. THALES *primus*, dit CICERON, *[a] defectionem solis, quæ Astyage regnante facta est, prædixisse fertur.*

a) Cicero de Divin. Lib. I. c. 112.

4. IL Y A quelque variété dans un passage de PLINE, qu ...RIUS cite de cette maniére: [b] *Apud Græcos investigavit primus omnium* THALES MILESIUS, *Olympiadis XLVIII. anno IV. prædicto Solis defectu, qui Alyatte rege* (ita enim habet [c] vetus lectio; non ut vulgata, *sub Astyage rege,*) *factus est, urbis conditæ anno CLXX.* Il y a effectivement de la diversité, dans les Editions de PLINE: les unes nommant *Astyage*, & les autres *Alyatte*; même les plus modernes.

a) ... al. 69. b) Plin. II. 12. c) Sic Edit. Venet. 1497. & Basil. 1554. &c.

5. SOLIN dit, que [a] *la paix entre Alyatte, Roi de Lydie, & Astyage, Roi des Médes, fut faite en la XLIX. Olympiade, & l'An 604. depuis la Prise de Troie.*

a) Solin. c. 20.

6. [a] EUSEBE sur l'An 12e. d'Astyage, qui répond à l'An 2. de la XLVIII. Olympiade, parle ainsi: *Solis facta defectio, cum futuram eam* THALES *prædixisset.* Les deux Editions, de SCALIGER & de PONTAC, sont uniformes là-dessus. PONTAC remarque seulement, que quelques-uns de ses MSS. mettent cet article 2. ans plûtôt; & d'autres 3. ans, comme fait [b] l'Edition de Bâle: mais toujours c'est sous Astyage. Immédiatement aprés cet article, on lit celui-ci, dans EUSEBE: *Alyattes & Astyages dimicaverunt.* L'Edition de SCALIGER le met à l'année suivante 13e. d'Astyage, de même que quelques MSS. de PONTAC, dont l'Edition rapporte l'article 2. ans plus bas à l'An 15e. d'Astyage, de même que celle de Bâle: & quelques MSS. 4. ans plus bas, c'est à dire, à l'An 17. d'Astyage. Mais il est visible, qu'il devoit être devant le précédant.

a) Euseb. Chron. n. 1430. b) A. 1549.

7. ENFIN, CLEOMEDE, Astronome Grec, qu'on [a] prétend être autant, ou plus ancien, que PTOLEMÉE; & THEON, autre Astronome Grec, pére de la célébre Hypatie; [b] assûrent, que *l'Eclipse fut totale vers l'Hellespont*; & qu'*à Alexandrie quatre cinquièmes parties du Diamètre du Soleil furent obscurcies*; c'est à dire, *qu'il n'y eut d'éclairé, qu'une cinquième partie, ou 2. Doits & un peu davantage.* THEON dit de plus, qu'HIPPARQUE avoit emploié cette Eclipse,

pour

pour prouver, que le Diamétre apparent de la Lune, étoit quelquefois plus grand, que celui du Soleil. c) SYNCELLE dit aussi, que THALES *avoit prédit une Eclipse totale* (σϐμπασαν) *de Soleil.*

a) Balfor. not. ad Cleomed. p. 131. b) Cleom. Cyclic. II. 3. p. 482. Edit. [illegible] (& 260.) Edit. Burdig. 1605. Theon ad Ptol. V. 11. p. 256. c) Syncell. p. [illegible] (Edit. [illegible]) Græc. Euseb. p. 42. m. al. 50. m.

VOICI une petite Table, où nous avons rapporté aux années de la Période Julienne, les tems marquez par PLINE, SOLIN, CLEMENT D'ALEXANDRIE & EUSEBE. Les différences, qui se rencontrent dans leurs passages, ou dans les autres, qu'on vient de lire, doivent être reduites à deux générales. L'une regarde l'Eclipse même, & ses divers Caractéres. L'autre regarde le Roi des Medes, sous lequel cette Eclipse doit être arrivée: & s'il se peut, l'année particuliére de ce Roi. Nous les examinerons chacune à part.

P. J.	Ol.	U. C. var.	
	47. 1		
4123		163	
	2		
24		164	Euseb. Basil. MS.
	3		
25		165	Euseb. MS.
	4		
26		166	
	48. 1		
27		167	Euseb. Pont. Scal.
	2		
28		168	
	3		
29		169	
	4		
4130		170	Pline.
	49. 1		
31		171	Solin.
	2		
32		172	
	3		
33		173	
	4		
34		174	Clem. Alex.
	50.		

II. ON CONVIENT en général, que cette Eclipse doit être arrivée, environ 20. 30. ou 40. ans, avant l'Empire de Cyrus, dont le commencement est connu. Il faut donc trouver dans cet intervalle, quelque Eclipse de Soleil, à laquelle puissent convenir au-moins les principaux caractéres, qu'on vient de marquer. J'en ai trouvé neuf, que quelques Chronologistes ont crû être celle dont parle HERODOTE. On peut les partager en deux classes. La premiére en contient 4. qui ont été vûes dans l'intervalle de 10. ans. La seconde en contient 5. qui ont été vûes dans 5. années consécutives. Mais ces deux classes sont séparées, par un autre intervalle de 12. ans, dans lequel on n'en a point encore trouvé, qui pût répondre aux conditions, que l'on demande. Voici les 9. déja alléguées : & disposées ici dans leur ordre Chronologique.

	P. J.						
I.	4107.	Juillet,	30.	à midi environ.		Doits	6. ou 8.
II.	4111.	Mai,	18.	à 9. h.	du matin.	Doits	7.
III.	4113.	Sept.	20.	à 8. h.	35'. du matin.	Doits	9.
IV.	4117.	Juillet,	9.	à 5. h.	45'. du matin.	Doits	9. ou 10.
V.	4129.	Mai,	28.	à 6. h.	du soir.	Doits	11. ou 12.
VI.	4130.	Mai,	16.	à 4. h.	du soir.	à Rome.	
VII.	4131.	Octob.	1.	à 6. h.	du soir.	Doits	7. ou 9.
VIII.	4132.	Sept.	21.	à 10. h.	du matin.	Doits	10. ou 0.
IX.	4133.	Mars,	16.	à 7. h.	du matin.	Doits	2.

UNE SEULE remarque suffit, pour nous faire rejetter la premiére classe ; c'est à dire, les 4. premiéres Eclipses de cette Liste. La derniére, ou la plus retardée des quatre, arriva l'An 4. commençant de la XLV. Olympiade : & le tems le plus avancé, de quelques Exemplaires d'EUSEBE, n'est qu'au milieu de la XLVIII. Olympiade. Ne laissons pas de les examiner en particulier, de même que toutes les autres.

III. LA PREMIERE de ces Eclipses a été choisie par [a] CALVISIUS : & suivant le [b] P. PETAU elle pourroit être accommodée à l'Histoire, si elle n'étoit si petite. Car il ne [c] l'a trouvée, que de 5. Doits 40'. Minutes. Mais quand elle le seroit de 8. cela [d] ne suffiroit pas, pour avoir causé une Nuit ; comme HERODOTE l'assûre. D'ailleurs elle arriva au commencement de la XLIII. Olympiade : ce

qui est extrêmement éloigné de *l'An 4ᵉ. de la XLVIII. Olympiade*, dont parle [a] PLINE, que [a] CALVISIUS ne laisse pas de citer: c'est à dire *de 22. ans*, comme il l'avouë.

a) Calv. A. M. 3343. p. 217. a. *b*) Petav. D. T. X. 1. p. 153. f. 154. b. al. p. 86. a. b. *c*) Petav. VIII. 13. T. I. p. 779. a. al. 481. init. *d*) Strauch. IV. 15. qu. 8. p. m. 454.

2. LES MEMES raisons à peu-prés empêchent, d'admettre la seconde, que le [a] P. PETAU a calculée & rejettée en même tems.

a) Petav. VIII. 13. T. I. p. 779. a. al. 481. init.

3. LA TROISIEME est rapportée par [a] USSERIUS, au 20. Septembre de l'An P. J. 4113. *Nam*, dit-il, *ex tabulis Lunae solaribus* PTOLEMÆI, *(quæ eædem sunt &* HIPPARCHI,*) Cyaxare regnante anno 4. Olympiadis XLIV. Solem defecisse apparet..... Fuitque eclipsis haec digitorum 9. & duabus fere horis duravit.* USSERIUS ne dit pas, si cette Eclipse a été calculée par lui même, ou par quelque autre; & je ne suis pas assez versé dans l'Astronomie, pour savoir, si les anciennes Tables de PTOLEMEE, dont apparemment USSERIUS veut parler, sont plus sûres, que celles de nos Modernes. Mais je sai, qu'il y a 16. ans entiers entre *la 4ᵉ. année de la XLIV. Olympiade*, où cette Eclipse arriva, & *la 4ᵉ. année de la XLVIII. Olympiade*, où elle a été rapportée par PLINE, qu'USSERIUS ne laisse pas de citer. D'ailleurs cette Eclipse n'est pas encore assez grande, pour avoir causé une Nuit. [b] Celle qui fut observée à Paris le 20. de Septembre l'an 1699. fut de 9. Doits ½. c'est à dire, tant soit peu plus grande, & presque dans le même tems de l'année. Voici pourtant ce qu'en dit M. DE LA HIRE. [c] *Il faut aussi remarquer, que dans la plus grande obscurité de cette Eclipse il ne restoit, qu'un peu plus de la cinquiéme partie du disque du Soleil, qui fut éclairée, & cependant la lumiére du Soleil étoit encore fort grande.*

a) Usser. p. 122. f. al. 69. m. *b*) Mém. de l'Acad. A. 1699. p. 163. al. 217. & suiv. *c*) p. 165. al. 231. f. 232.

4. LE [a] P. PETAU, [b] L'ABBE & [c] MARSHAM se sont déterminez pour la quatriéme, que le P. PETAU dit avoir été de 9. Doits & ½. suivant ses Tables; ou peut-être de 10. & demi, comme il l'avoit corrigé sur son Exemplaire, suivant [d] le témoignage du [e] P. HARDOUIN, qui le suit. Mais outre qu'elle ne fut pas non-plus assez grande pour causer une Nuit, [f] il y avoit à peine une heure, que le Soleil

leil étoit levé, lorsqu'elle fut la plus grande : & il n'y a aucune appa-rence qu'on fût déja au fort du combat.

a) Petav. D. T. X. 1. p. 154. c. 155. b. al. p. 86. b. 87. a. & T. I. p. 781. a. al. 482. b) Labb. Abreg. T. II. p. 47. c) Marsh. p. 561. al. 603. d) Petav. T. I. p. 482. fin. Edit. 1703. e) De 70. hebd. init. f) Strauch. IV. 15. qu. 8. p. m. 455.

5. TOUTES les Eclipses de ma Liste, (à la reserve de la 3e. qui est celle d'USSERIUS) ont été calculées par [a] le P. PETAU: & il y en a 7. dont [b] il a donné le calcul entier, suivant ses Tables. La cinquiéme a été de 11. Doits ou environ, comme il l'avoue: & [c] le P. RICCIOLI s'est étonné avec raison, que le P. PETAU l'ayant calculée, l'ait laissée là; puisque constamment elle a été plus grande, qu'aucune des autres. Nous en parlerons dans la suite plus amplement.

a) Petav. D. T. X. 1. b) VIII. 13. p. 178. al. 480. & suiv. c) Ricciol. T. I. p. 228. b.

6. LA SIXIEME [a] a pû être vûë à Rome sur les 4. heures du soir: mais dans la Lydie, il n'y a point eû d'Eclipse; ou elle y a été fort petite.

a) Petav. X. 1. p. 154. init. & fin. al. 86. a. b.

7. SCALIGER a fort varié sur cet article. En dernier lieu il s'est déclaré pour la 5e. Néanmoins [a] dans l'endroit même, où il le fait, il propose la septiéme avec un *videtur*; & [b] dans la suite, sans témoigner aucun doute. Suivant [c] le P. PETAU, elle a pû être vûë à Rome, grande de 7. Doits, dans le tems, que le Soleil se couchoit; ou [d] de 9. & demi, suivant BUNTING. Mais ils assûrent tous deux, qu'elle n'a pû être vûë dans la Lydie: & comme c'étoit l'An 170. de Rome, (en contant à la maniére des Marbres du Capitole,) BUNTING croit, que PLINE a confondu celle-ci, avec la cinquiéme, arrivée deux ans plûtôt.

a) Scal. Emend. p. 389. b. b) In Fragm. p. 44. c) Petav. X. 1. & VIII. 13. p. 782. b. al. 484. d) Bunt. p. 84. a.

8. DANS LA premiére [a] Edition de son Ouvrage, *de emendatione temporum*, SCALIGER avoit jugé, que c'étoit la huitiéme, arrivée le 20. ou plûtôt le 21. de Septembre, environ Midi. DU-TEMPS dit, [b] que ce fut à 10. heures du matin, & qu'elle fut de 10. Doits, dans la Lydie. Mais [c] le P. PETAU soûtient, qu'il n'y eut point d'Eclipse en ces quartiers-là.

a) Scal. Emend. Edit. 1. p. 213. d. b) Tempor. p. 177. al. 197. f. 198. c) Petav. ubi supra.

Digitized by Google

9. ENFIN, [a] DU-TEMS, JAQUES CAPPEL & SIMSON prétendent, que la neuviéme est celle dont il s'agit; & qu'elle arriva le 16. de Mars. DU-TEMPS ajoûte *environ midi*. LE P. PETAU dit, que ce fut sur les 7. heures du matin, & qu'elle fut d'environ 2. Doits seulement. Touchant l'heure en particulier, on peut voir ce que j'ai remarqué sur la quatriéme. Mais en général, [b] cette Eclipse ne s'accorde avec aucun des témoignages des anciens.

a) Tempor. p. 177. al. 198. J. Cappel. A. 3419. p. 236. b. Simf. A. 3424. P. III. p. ...
b) Strauch. p. 455.

§. VIII.

ECLIPSE DE L'AN P. J. 4129.

I. JE NE SAI, si toutes ces varietez ne viennent point d'un défaut de méthode, ou d'un préjugé pour des Systêmes déja faits; mais j'ai de la peine à croire, qu'elles viennent du fond de la chose. Si on la considére en elle-même, & indépendemment de tout Systême, il me semble, qu'il est fort facile de se déterminer là-dessus; & même qu'on ne peut le faire, que d'une façon.

1. DE TOUTES ces Eclipses, il n'y en a qu'une seule, qui puisse être celle, dont HERODOTE, & les autres anciens ont parlé; savoir la V^e. arrivée l'An 4129. de la Période Julienne, le 28. de Mai. Elle commença d'abord aprés 5. heures du soir, & fut dans sa plus grande force sur les 6. heures; trois bons quarts d'heure avant, que le Soleil se couchât.

DEJA ELLE a le suffrage d'un [a] grand nombre de Savans, fort éxercez dans ces matiéres. BUNTING, SCALIGER, dans son dernier choix, ECKSTORM, EMMIUS, KEPLER, LANSBERG, LANGIUS, STRAUCHIUS, RICCIOLI, LE COMTE, & peut-être d'autres, que je n'ai pas consultez.

a) Bunt. p. 82. b. 83. a. Scalig. Emend. temp. p. 389. a. b. Eusebian. N. 1430. p. ... al. 89. b. Eckstorm. Hist. Eclipf. p. 18. Emm. Can. p. 208. Kepler, Astron. Opt. VIII. 2. p. 290. Lansb. Uran. p. 30-33. Thef. p. 92. f. 94. Langius II. 9. p. 293. Strauch. Breviar. IV. 15. q. 8. Ricciol. Chron. Ref. V. 4. T. I. p. 213. b. & Almagest. V. 2. n. 8. p. 291. a. & c. 19. p. 363. a. Le Comte, Mém. de la Chine, T. II. p. 377. al. 334.

2. D'AILLEURS l'Eclipse dont il s'agit, doit avoir été totale, ou presque totale. Elle changea le Jour en Nuit, suivant HERODOTE: & sui-

Digitized by Google

& suivant le témoignage des anciens Astronomes, CLEOMEDE, & THEON, elle fut totale aux environs de l'Hellespont. Or cela ne peut convenir, qu'à l'Eclipse dont je parle. BUNTING avoit trouvé, qu'elle étoit de 11. Doits & demi: & le P. PETAU reconnoît, que ses Tables lui donnent 11. Doits & un tiers. C'est être bien prés de 12. Doits, qui font l'Eclipse totale. [a] Mais LANSBERG, Astronome de profession, assûre qu'elle fut de 12. Doits & 20'. minutes. STRAUCHIUS, plus nouvellement, de 12. Doits & tant soit peu plus. Et RICCIOLI dit, qu'il l'a trouvée de 12. Doits 56'. minutes. Le Soleil étant alors dans son Apogée, c'est à dire, dans son plus grand éloignement, & la Lune, au-contraire presque dans son Périgée. L'Eclipse fut donc véritablement totale, & le Soleil demeura entiérement obscurci, durant quelques minutes: comme cela arriva le 12. Mai de l'An 1706. en divers endroits de l'Europe, où [b] *l'air s'obscurcit de sorte, qu'on fut obligé d'allumer les chandelles pour lire & pour travailler, & de quitter le travail à la campagne.* A Zurik, *l'obscurité fut si grande, qu'on ne reconnoissoit pas les gens à quatre pas de distance.*

a) *Extrait d'une Lettre, que M.* ABAUZIT *me fit l'honneur de m'écrire, de Geneve le 5. Mai* 1728. Un autre Point, qui sert de fondement à la Chronologie des *Médes*, & que je voudrois bien, qui nous fût encore commun, c'est l'Eclipse totale du Soleil, lorsque sous Cyaxare, ils étoient aux mains avec les *Lydiens* .... LANSBERGE en general me paroit avoir le mieux rencontré au 28. Mai de l'An de la Per. Jul. 4129. une heure avant le coucher du Soleil .... Mais cet Astronome s'est mépris, & sur le *Lieu* de la Bataille, qu'il met à *Sardes*, aprez le P. PETAU, & sur la *longitude* elle même de Sardes, qu'il fait trop grande de $9\frac{1}{2}$ degrez, par raport à Goes, Meridien de ses Tables, pour ne s'être pas assez défié, des Cartes de PTOLEMEE .... Une 3e. erreur du P. PETAU, qui ne trouve ici, que 11. doits & $\frac{1}{3}$ d'éclipsez, est particuliere à sa *Table des Diametres appareus*, laquelle ne peut jamais donner une Eclipse *totale* de Soleil; (*dont le Demi-diamétre est toujours de* 15. *a* 16'. *minutes: au-lieu que celui de la lune nouvelle, n'est que de* 14'. *minutes* 24". *secondes, tout au plus.*) Et il ignoroit, que le moindre raion qui commence à poindre, est assez fort pour dissiper les tenébres, comme je l'ai observé deux fois. Je tire d'HERODOTE, que la Bataille se donna vers la partie superieure du fleuve *Halys*, plus oriental que *Sardes* de 7. degrez, ... Desorte, que l'ombre le traversa dans la plus grande partie de son cours. b) Mém. de l'Acad. des Sciences p. 324. & p. 606. Edit. d'Amst.

ENFIN le même LANSBERG, l'ayant calculée pour Aléxandrie, a trouvé, qu'elle doit y avoir été de 10. Doits & 12'. minutes. Desorte, qu'il n'y eut qu'*une cinquiéme partie* d'éclairée, le reste étant obscurci; comme l'ont rapporté CLEOMEDE, & THEON. Il n'y a

Digitized by Google

donc point d'autre Eclipse, à laquelle on puisse s'arrêter, que celle du 28. Mai, de l'An Per. Jul. 4129. Aussi le P. LE COMTE, qui n'avoit en vûë aucun Systême, touchant la Chronologie des Rois des Médes, aprés avoir dit, que [a] l'Eclipse choisie par le P. PETAU, ne pouvoit être celle dont parle HERODOTE, conclut sa réfutation de cette maniére: [b] *Il est bien plus probable, que ce fameux combat se donna l'an 585.* avant Jésus Christ, *le 28. de May, jour, auquel il y eut une éclypse totale du Soleil.*

a) Sus N. 4. b) Mém. de la Chine. T. II. p. 377. al. 334.

II. SUR CES preuves, qui ne peuvent pas être contestées raisonnablement, il sera aisé d'éclaircir les autres difficultez, qui ne roulent, que sur quelques chiffres, où il est trés-ordinaire, aux Copistes, & aux Auteurs mêmes, de se tromper.

1. PLINE y est un peu moins sujet, que les autres; mais cela lui est arrivé quelquefois: & on peut en alléguer cet exemple, comme une preuve certaine. Il dit, que [a] cette Eclipse *prédite par* THALES, arriva l'*An 4e. de la XLVIIIe. Olympiade.* Sur quoi LANGIUS fait cette remarque: [b] *Incipit autem* PLINIUS *annos Olympiadum, non ab æstate, sed ab initio anni civilis Romani, quod* DIODORO SICULO *solemne est.* La remarque est vraie, & je l'ai faite [c] dans une autre occasion. A ce conte donc, *l'An 4e. de la XLVIIIe. Olympide,* répond à l'An 4129. de la Période Julienne, qui est le nôtre. A cet égard, le conte de PLINE est juste, & s'accorde parfaitement avec le mien.

P. J.	Ol.	U. C.
4129		169
	48. 4.	
4130		170
	49. 1.	

a) Plin. H. N. II. 12. b) Langius p. 293. c) Miscellan. Berol. A. 1710. p. 157.

2. IL Y A quelque difficulté, dans l'autre Date de PLINE. Par ceque suivant le calcul de VARRON, cette année Olympique, répond également, à l'An 169. & à l'An 170. de Rome; PLINE a écrit, par mégarde, *l'An 170:* au-lieu que pour l'uniformité, il auroit dû écrire, l'An 169. Peut-être aussi, qu'ayant trouvé dans quelques Annales Romaines, une Eclipse de Soleil arrivée l'An 170. de Rome, le 16. de Mai, sur les 4. heures du soir, qui est la VIe. Eclipse dont j'ai parlé; il crut que c'étoit celle que THALES avoit prédite. En ce cas-

cas-là, ses nombres s'accorderont parfaitement ensemble; puisqu' alors l'année 4. de la XLVIII^{e}. Olympiade duroit encore: mais dans le fond PLINE se sera trompé d'une année.

3. POUR ce qui regarde SOLIN, personne n'ignore, que c'est un Copiste de PLINE, lequel il copie souvent trés mal. Au-lieu de dire, comme lui, *l'An 4^{e}. de la XLVIII^{e}. Olympiade*, il a voulû dire, rondement *la XLIX^{e}. Olympiade:* ce qui dans l'usage le plus ordinaire, désigne la 1re. année: & il fait ici voir lui même, combien il est peu éxact, lorsqu'il ajoûte, que ce fut *l'An 604. de la Prise de Troie.* Car suivant le sentiment de JAQUES CAPPEL, & du P. PETAU, auquel il seroit aisé d'accorder celui de SOLIN, Troie fut prise l'An 3530. de la Période Julienne. Ajoûtez-y 603. années complettes, il s'ensuivra, que l'An 604^{e}. dont parle SOLIN, répond à l'An P. J. 4133. où commença l'An 4^{e}. de la XLIX. Olympiade. SCALIGER a voulu corriger ce passage de SOLIN, & y lire 601. pour le rapporter à la VII^{e}. Eclipse dont j'ai parlé. Par le même privilége je pourrois y lire 600. ce qui s'accorderoit avec nôtre Eclipse de l'An 4129. Prenons garde néanmoins, que SOLIN ne parle pas de l'Eclipse, mais de *la Paix*, qui peut-être ne fut effectivement concluë, qu'au bout de 4. ou 5. ans; vers la fin de la XLIX. Olympiade. Au-reste je ne sai, comment PONTAC avoit calculé, lorsqu'il écrivoit: *a Itaque crediderim legendum 704. pro 604. Nam hoc pacto optime cum an. 1. Olymp. 49. convenit juxta* VARRONIS *supputationem, incipiendo ab an. 3. Olymp. 6.*

3530
603
4133

a) Pontac. Not. ad Eufeb. col. 377. init.

4. ENFIN, si l'on fait attention au passage entier de CLEMENT D'ALEXANDRIE, on verra, que dans les derniéres paroles rapportées ci-dessus, ce Pére n'a point eû en vûë, de marquer l'année de cette Eclipse, mais seulement le tems, où quelques Philosophes Grecs ont vécû. Dans cette vûë il conclut, que THALES vivoit *environ la L^{e}. Olympiade;* PYTHAGORE *environ la LXXII^{e}. &* SOLON *environ la XLVI^{e}.*

a) §. 7. N. 1. 2. p. 246.

§. IX.

§. IX.

ANNEE DU ROI OU SE FIT L'ECLIPSE.

I. IL NE SUFFIT pas, d'avoir trouvé l'année de la Période Julienne, où se fit l'Eclipse, que nous cherchions; il faut encore trouver, s'il se peut, l'année du Roi des Médes, sous qui cette Eclipse fut apperçûë: & cette derniére recherche est d'autant plus nécessaire, que les Auteurs anciens, qui en ont parlé, ne conviennent pas même du Roi, comme on l'a pû remarquer. HERODOTE, & CLEMENT D'ALEXANDRIE, disent que ce fut sous *Cyaxare*. Mais CICERON, [a] plusieurs Exemplaires de PLINE, & EUSEBE, la rapportent sous *Astyage* son fils: & SOLIN paroît favorable aux derniers; quoiqu'il ne parle pas distinctement de l'Eclipse. Le partage des anciens, en a produit un parmi les modernes.

a) Venet. 1511. 1516. Hagenov. 1518. Frf. 1543. Basil. 1545. Lugd. 1548. Venet. 1571.

1. QUELQUES-UNS ont absolûment abandonné HERODOTE. Voici, par-exemple, comme parle STRAUCHIUS: [a] *Nos igitur* CLEMENTIS ALEXANDRINI & PLINII *verbis insistimus, & deliquium Solis non Cyaxaris, uti* FALSO *scripsit* HERODOTUS, *sed Astyagis temporibus accidisse putamus.* Pouvoit-on donner un *démenti* à HERODOTE, plus imprudemment? D'autres emploieroient un terme plus fort. Laissant à part PLINE, sur quoi on peut l'excuser, parce que quelques Exemplaires nomment effectivement, *Astyage*, comme [b] il le cite; au-lieu que la plûpart nomment *Alyatte:* comment le justifier, touchant CLEMENT D'ALEXANDRIE? Ce Pére dit, que [c] l'Eclipse, prédite par THALES, arriva, Βασιλεύοντος Κυαξάρου μὲν τοῦ Ἀστυάγους πατρὸς, Μήδων, Ἀλυάττου δὲ τοῦ Κροίσου, Λυδῶν: *regnante quidem, Cyaxare* PATRE *Astyagis in Media, Alyatte autem Crœsi, in Lydia.* Au-lieu de cela, STRAUCHIUS [d] le cite de cette maniére: Βασιλεύοντος Ἀστυάγους μὲν τοῦ Κυαξάρους, Μήδων, Ἀλυάττου τοῦ δὲ Κροίσου πατρὸς Λυδῶν: *regnante Astyage Cyaxaris* FILIO *in Media, Alyatte autem, Crœsi Patre in Lydia.* C'est une falsification manifeste, dont je ne puis le justifier, qu'en disant, que STRAUCHIUS s'est laissé tromper par [e] SIMSON, qui a cité de cette maniére, le passage de CLEMENT D'ALEXANDRIE. Son guide [f] JAQUES CAPPEL, n'en rapporte

pas le texte. Mais il dit, que l'Eclipse arriva, *cum Astyages Medorum & Alyattes Lydorum reges, exercerent inimicitias*, & cite à la marge, HERODOTE & CLEMENT D'ALEXANDRIE. Franchement, cela ne fait point d'honneur à ces Savans hommes. Et au-fond, de quoi s'agit-il?

a) Strauch. Breviar. IV. 15. q. 8. p. 455. b) p. 455. c) Clem. Alex. Strom. I. p. 302. A. d) Strauch. p. 442. e) Simson. A. 3484. Part. III. p. 106. f) J. Cappel, A. 3419. p. 256. b.

LE PLUS grand nombre des Chronologistes modernes, ont pris HERODOTE pour principal guide: en quoi je trouve, qu'ils ont eu raison. HERODOTE a précédé de plusieurs siécles, tous les Auteurs, que l'on cite sur ce sujet. Il nous a donné une Histoire en forme. L'Histoire particuliére, dont il s'agit, est fort circonstanciée: & aucun ancien Auteur ne l'a contredit directement sur cet article. S'il n'a pas rapporté assez méthodiquement les deux principaux événemens du régne de Cyaxare, comme [a] je l'ai déja remarqué, il est fort aisé de les remettre dans leur ordre Chronologique. [b] Plusieurs modernes l'ont déja fait: & pour ne pas répéter la même chose, le Lecteur n'a qu'à relire, s'il le veut, ce que j'en ai écrit [c] dans les deux premiéres Sections de ce Chapitre.

a) Sus. §. 6. p. 244. b) Bunting, Petau, Ussérius, Langius, Labbe, &c. c) Sus. §. 1. ... 3. §. 2. n. 7. 8. p. 214. 215. & 221. & suiv.

L'IRRUPTION des Scythes, ayant rempli 28. des premiéres années du régne de Cyaxare; & 6. autres années ayant été emploiées à la guerre de ce Roi contre Alyatte: voilà 34. ans du régne de Cyaxare; aprés quoi, il ne reste plus que 6. Ans, jusqu'à la mort de ce Roi. Comme on doit naturellement supposer quelque intervalle, entre ces événemens; USSERIUS a rapporté cette Eclipse à l'An 35. de Cyaxare; PETAU, à l'An 36; BUNTING, & LANGIUS, à l'An 37; LABBE & RICCIOLI, à l'An 38. Ne pourrions-nous pas la retarder jusqu'à l'An 39. ou à l'An 40?

I. IL N'Y-A point d'apparence, que l'irruption des Scythes se soit faite la 1re. année du régne de Cyaxare. Dans le dessein, que ce nouveau Roi forma sans doute d'abord, de vanger la mort de son Pére; il falut lever de nouvelles troupes, [a] *la plus grande partie de l'armée de son pére ayant péri devant Ninive:* & former ces nouvelles troupes, à

 une

une [b] nouvelle discipline, ayant *séparé les piquiers, les cavaliers, & les archers, qui auparavant combattoient ensemble & pele-mêle.* Aprés quoi, ce Prince, *ayant attiré à son parti tous les Peuples de l'Asie, qui sont au delà du Fleuve Halys, il joignit leurs forces avec les siennes, & les conduisit contre Ninive, resolu de la ruiner.* Les Assyriens, qui avoient défait son Pére, ne manquérent pas de lui venir au devant. *Cyaxare les ayant battus, alla mettre le Siége devant Ninive. Il y étoit occupé, lorsqu'une armée de Scythes vint l'attaquer.* [c] La plûpart mettent cette irruption à l'An 2. de Cyaxare, ce qui est fort vrai-semblable. Passons néanmoins à USSERIUS, que [d] l'An 30. de son régne, Cyaxare enyvra les Scythes, & en suite les fit massacrer.

a) Herod. I. 102. b) 103. c) Calvisius, Petavius, Usserius, Langius. d) Usser. P. J. 4109. p. 126. al. 68.

2. ON NE LUI passera pas si facilement, que la même année *d'autres Scythes*, qui élévoient les Enfans à la Cour de Cyaxare, *aspere admodum & indigne tractati, simul etiam, ut videtur, recentis in gentiles suos injuriæ memores*, lui firent manger un des Enfans qu'ils élévoient, & s'enfuïrent chez Alyatte: ce qui donna lieu à la guerre des Lydiens & des Médes, qui commença cette même année; comme USSERIUS le prétend. Il faut être plus crédule, que je ne le suis, pour croire, que dans le tems, que Cyaxare fait massacrer les principaux Scythes, aprés les avoir enyvrez; il confie à d'*autres Scythes*, l'éducation des Enfans de sa Cour, ou de la Capitale de ses Etats. Qu'au-lieu d'aller droit à [a] *Ninive*, pour *prendre* cette ville, où son Pére & lui avoient échoué, & *recouvrer l'Empire que les Médes avoient auparavant possedé*, comme il le fit effectivement, selon HERODOTE; il aille courir en Lydie, pour des Esclaves fugitifs, & s'engager dans une guerre de plusieurs années. Ne seroit-ce point, pour éviter cette incongruité historique, qu'USSERIUS n'a rien dit, ni de la *Prise de Ninive*, ni du *Recouvrement de l'Empire* par Cyaxare: quoi qu'HERODOTE l'ait dit bien expressément?

a) Herod. I. 103.

3. QUAND on n'a point de Systême en vûë, cette particularité historique se dispose sans aucune peine. Aprés que Cyaxare eut fait massacrer les Scythes, il reprit les armes; alla assiéger de nouveau Ninive, & la prit. Ayant ensuite parcouru les autres Provinces de l'Asie, il recouvra l'Empire, qu'il avoit perdu depuis 28. ans. Ses conquêtes

Digitized by Google

tes l'ayant rendu redoutable, il lui fut aisé de se reconcilier avec les Scythes. Peu de tems aprés, ces Peuples s'étant divisez entre eux, les plus foibles ne firent aucune difficulté, de se refugier chez Cyaxare, qui d'abord les reçut trés bien. Dans la suite, ayant été maltraitez par ce Prince, ils commirent l'action barbare, dont on a parlé, & s'enfuïrent en Lydie. Cyaxare les redemanda: & Alyatte ne voulut pas les lui rendre. Ainsi la guerre fut déclarée. Quel tems juge-t-on, qu'il faille donner à ces choses? Si deux ans ne suffisent pas, prenons-en trois, prenons en quatre, & même cinq. Il en restera cinq ou six jusqu'à la mort de Cyaxare, & pour la guerre contre Alyatte.

4. AINSI, on peut librement supposer, que *la 6^e^. année de la guerre*, fut la derniére du régne de Cyaxare. Non seulement on le peut; mais par ce moyen nous pourrons concilier avec HÉRODOTE, la plûpart des anciens Auteurs, qui paroissent lui être contraires. Cette pensée se présente si naturellement, que j'ai de la peine à m'imaginer, qu'elle ne soit pas venuë dans l'esprit de plusieurs autres, qui peut-être n'ont pas voulû s'y arrêter, déja prévenus par quelque Systême. Je dis donc, que Cyaxare mourut cette même année: & je ne vois rien, qui nous empêche de croire, que ce fut pendant qu'on négocioit la paix. Il est certain, qu'Alyatte fut un des traitans, mais cela ne paroît pas de Cyaxare. [a] HERODOTE dit simplement, qu'*il fut conclû, qu'Alyatte* DONNEROIT en mariage *sa Fille Ariene à Astyage, fils de Cyaxare.* (Ἀλυάττεα γὰρ ἔγνωσαν, δοῦναι τὴν θυγατέρα Ἀρύηνιν, Ἀστυάγεϊ τῷ Κυαξάρεω παιδί.) Cela étant, HERODOTE, & CLEMENT D'ALEXANDRIE, ont dit, que l'Eclipse arriva sous *Cyaxare;* parce que cela est vrai, à la rigueur, Cyaxare vivant encore. CICERON, & peut-être PLINE, disent que ce fut sous *Astyage;* parce que cette année est contée pour la premiére de son régne; comme les anciens Juifs l'ont fait réguliérement, en contant les années de leurs Rois: & comme on le pratiquoit apparemment parmi les Medes: puisque cela a été constamment observé dans le Canon des Rois de Babylone, qui régnoient alors, & dont nous parlerons au Livre suivant. En ce tems-là, les années Civiles commençoient au milieu de Janvier, conté à la maniére Julienne.

a) Herod. I. 74.

5. IL POURROIT bien être encore, que la paix, dont on commença de parler, à l'occasion de l'Eclipse, ne fut conclûë, qu'au bout d'un an. Alors on aura pû dire avec SOLIN, que [a] *la paix entre Alyatte Roi de Lydie, & Astyage Roi des Médes, fut faite en la XLIX. Olympiade*, qu'on célébra cette année là. Enfin, il n'est pas impossible, que la Négociation, la Tréve, ou la Suspension d'armes; aient duré jusqu'à la 4^e. année de la même Olympiade: & que la paix fut alors solemnisée, par le mariage d'Astyage & d'Arienne. En ce dernier cas, SOLIN auroit eû raison de dire, que la *paix fut conclüe en la (4^e. Année de la) XLIX. Olympiade, l'An 604. depuis la Prise de Troie.*

a) Solin, c. 20.

6. JE VOUDROIS bien reconcilier aussi EUSEBE avec HERODOTE; mais j'avouë, que je ne saurois en venir à bout. Ainsi j'abandonne le premier sans répugnance, de même que tous ceux qui l'ont voulû suivre, comme SCALIGER, JAQUES CAPPEL, SIMSON, & STRAUCHIUS. Le premier prétend, que [a] l'Eclipse arriva *l'An 7. d'Astyage*: STRAUCHIUS veut, que ce soit [b] *l'An 10.* du même Roi. [c] JAQUES CAPPEL, & son fidéle Achate [d] SIMSON, la renvoient à l'An 13. & ces deux derniers sont les plus conformes à EUSEBE. Mais eux tous, & ceux qui les suivent, sont mettables, *ipso facto*: parce qu'ils supposent tous, que Cyaxare, étant mort, depuis 6. ou 7. ans, pour le moins, il n'eut aucune part à la *guerre de 5. Ans*, qui, suivant HERODOTE, se passa toute sous Cyaxare.

a) Scal. Anim. Euseb. N. 1430. p. 85. b. al. 89. b. b) Strauch. p. 455. 458. c) J. Cappel, A. 3419. p. 256. b. d) Simson, A. 3424. Part. III. p. 106. b.

7. CONCLUONS enfin deux choses, l'une, que l'Eclipse, dont parle HERODOTE, arriva l'An P. J. 4129: & l'autre, que ce fut en l'année même, qu'Astyage succéda à son pére Cyaxare. Je donne hardiment à mes preuves le nom de *Démonstration*. Et si ce n'en est pas une, j'avouë, que je ne sai plus, comment on peut démontrer un Fait historique. En joignant à ce principe, [a] la conjecture, que j'ai faite, pour concilier JUSTIN avec DIODORE, voici une Table Chronologique des Rois des Médes, la plus probable, à mon avis, qu'on puisse faire, sur les Mémoires, que nous avons des anciens Auteurs.

a) Sus. p. 243.

P. J.

Digitized by Google

P. J.				
3814	1. Arbace	28		
42	2. Mandauce	50		
92	3. Sosarme.	30		
3922	(4. *Artycas*	33)		
57	5. Artyas.	50		
4005	6. Arbianes	22		
15			1. Déjoce	53
24	7. Artée	40		
67	8. Artyne	22	2. Phraorte	22
89	9. Astibare	40	3. Cyaxare	40
4129	10. Apandas, ou Astyage	[illegible] (35)	4. Astyage	35
		350		159

§. X.

CHRONOLOGIE DES ROIS ASSYRIENS ET MEDES.

QUAND ON a une suite d'années non interrompuë, quelque longue qu'elle soit, & une Point fixe dans quelqu'une de ces années; il est facile de les disposer toutes dans un ordre Chronologique, en supposant toûjours la même forme d'année. Ainsi ayant une fois fixé le commencement de l'Ere Chrétienne, dont nous nous servons au 1r. Jour de Janvier de l'An P. J. 4714. on rapporte sans peine à la même Période toutes les années, avant & aprés Jésus-Christ.

NOUS AVONS VU dans le Chapitre précédant, * une suite de 1459. ans pour les Rois d'Assyrie: & dans celui-ci une autre suite de 350 ans pour les Rois Médes, qui ont succedé immédiatement aux Assyriens: ce qui fait en tout une suite continuée de 1809. ans. Nous avons trouvé en second lieu, que le dernier Roi de cette seconde suite, dont le régne fut de 35. ans, avoit commencé à régner l'An P. J. 4129. Disposons là-dessus la Chronologie de tous ces Rois.

1459
350
1809

* Ch. IV. §. 1. p. 163-194.

A L'AN P. J. 4129. qui fut l'An 1r. d'Astyage, ajoûtons d'abord les 35. ans, qu'il régna, nous aurons l'An P. J. 4164. pour la fin de la

Monarchie des Médes. De cette année retranchons en les 1809. Ans, que nous venons de trouver pour la suite entiére ; nous aurons l'An P. J. 2355. pour le commencement du Royaume des Assyriens. De là en redescendant par une Addition continuée, il sera aisé d'assigner à chacun de ces Rois, l'année de la Période Julienne, qui lui convient dans l'Intervalle de 1459. Ans ; au bout duquel on trouvera, que la Monarchie des Médes commença l'An P. J. 3814.

	4129
	35
4164	4164
350	1809
	2355
	1459
3814	3814

Pour s'assûrer encore mieux de ce dernier point, on n'a qu'à retrancher de l'An P. J. 4164. les 350. Ans de la durée des Médes ; on aura toûjours l'An 3814. pour le commencement de leur Monarchie.

Il s'ensuit de ce calcul, que la Monarchie des Assyriens, toute renfermée dans le *Tems*, nommé *fabuleux*, est encore un peu plus ancienne, que ne l'avoient crû GUILLAUME LANGIUS, le P. PEZRON, SCALIGER même & ses sectateurs : comme il paroît par

P. J.	A. C.	
2338	2376	Tems fabuleux. *Sus. p. 178.*
55	59	D. V.
57	77	Scaliger. *Sus. p. 161.*
68	46	Pezron. *Can. p. 5. f. al. 327.*
70	44	Langius. *p. 269.*
2449	2265	Marsham. *p. 492. al. 526. a.*
67	47	Sura. *Sus. p. 195.*
86	28	Megerlin. *V. Bélus.*
87	27	Bunting. *fol. 20. a.*
2508	6	Anonyme Grec. *Sus. p. 199.*
36	2178	Jaques Cappel. *p. 45. a.*
39	75	Petau. *T. II. p. 518. al. 283.*
98	16	Théophile, Eusébe. *Sus. p. 197.*
2614	2100	Calvisius. *Sus. p. 169.*
2843	1866	Vellejus. *Sus. p. 196.*
3392	1322	Usserius. *Sus. p. 161.*

les premiers articles de cette Table, que j'ai divisée en trois Classes. Je ne dis rien des autres Auteurs, dont la plûpart se sont réglez sur le Catalogue d'EUSEBE. Je laisse à chacun d'eux son Systême ; pour finir

finir par quelques remarques, ou Chronologiques, ou Critiques, sur celui, que j'ai proposé dans ces deux Chapitres.

1. SUIVANT [a] la distinction de VARRON, le *Tems fabuleux*, P. J. 2338.
commença l'An P. J. 2338. & dura 1600. Ans. Suivant mon Systême, A.C. 2376.
la Monarchie des Assyriens fut fondée 17. Ans seulement aprés ce commencement: & n'ayant duré, que 1459. Ans, elle a été toute renfermée dans le *Tems*, nommé *fabuleux*. Ainsi le passage de DENIS D'HALICARNASSE, qu'on nous objecte, peut être expliqué à toute rigueur, & favorise mon Systême plûtôt, qu'il ne le combat.

a) Sus Ch. IV. §. 5. n. 3. p. 178.

2. LA PLUPART des [a] anciens auteurs assûrent, que Bélus fut P. J. 2355.
le premier Roi des Assyriens & le Fondateur de cette ancienne Monar- A.C. 2359.
chie. Il bâtit la ville de Babylone, l'environna de murailles; & y éleva une Tour: [b] *Il y établit des Prêtres, qu'on appelloit Chaldéens, dont le soin étoit d'observer les Astres, à la maniére des Egyptiens.*

a) Sus Ch. IV. §. 8. n. 3. p. 205-206. b) Diod. L. 2. 28. Gr. p. 17. a.

3. NINUS commença à régner l'An P. J. 2410. [a] Aprés avoir P. J. 2410.
conquis une grande partie de l'Asie, il fonda la ville de Ninive l'An 43. A.C. 2304.
de son régne, d'où l'on doit conter le commencement de son Empire. Ce fut l'An P. J. 2452. suivant mon Catalogue. De là jusqu'à la Prise de Troie, que la plûpart des Chronologistes rapportent à l'An P. J. 3530. il y a 1078. ans. Ainsi [b] CASTOR & [c] CEPHALION ont eû raison de dire, que *du tems de la guerre de Troie, il y avoit plus de 1000. ans, que les Assyriens étoient maîtres de l'Asie.*

2452
1078
3530

a) Ch. IV. §. 7. n. 3. p. 193. 194. b) n. 1. p. 192. c) n. 7. p. 196.

4. UNE FOULE d'Auteurs [a] attribuent à Sémiramis la fonda- P. J. 2462.
tion de Babylone; quoique [b] *la plûpart*, à ce que dit QUINTE- A.C. 2252.
CURCE, en fassent honneur à Bélus. Il n'y a pourtant aucune contradiction en cela. Bélus jetta les premiers fondemens de Babylone; & l'environna de murailles. Il y bâtit un Palais, avec une Tour. Il y fit sa résidence, & y fut enterré. Son Fils, Ninus, fut le Fondateur de Ninive, & y établit le Siége de son Empire, aprés ses conquêtes. Mais Sémiramis le transporta à Babylone, & rendit cette ville incomparablement plus belle qu'elle n'étoit. [c] DIODORE en fait d'aprés CTESIAS une longue & magnifique description. De sorte qu'on

ne

ne doit pas être surpris, que tant d'Auteurs aient regardé Sémiramis, comme Fondatrice de Babylone.

a) §. 3. n. 5. p. 180. b) §. 8. n. 3. p. 204. c) Diod. II. 7. & suiv. Gr. p. 68. d) c. 9. Gr. p. 69. f.

P. J. 2480. 5. ENTRE autres Ouvrages, dont elle l'orna, [a] *elle fit bâtir dans*
A. C. 2234. *le milieu de la ville, un temple dédié à Jupiter, que les Babyloniens appellent Bélus . . . . Ce temple étoit extrêmement exageré, & c'est là, que les Chaldéens faisoient leurs observations astronomiques; marquant avec soin le Lever & le Coucher des Astres.* Que le Lecteur compare avec ce passage, ce que [b] nous avons dit des Observations Astronomiques de Babylone, envoïées à ARISTOTE par CALLISTHENE. Elles commençoient l'An P. J. 2480. C'étoit l'An 19. de Sémiramis, suivant mon Systême: & ce seroit l'An 17. suivant SCALIGER; l'An 53. suivant le P. PEZRON; & l'An 14. suivant LANGIUS. Quand nous n'aurions point d'autre preuve, celle-ci seule suffiroit, à mon avis, pour rejetter tous les sentimens, que j'ai mis dans la seconde Classe. Mais que dirons nous de la Chronologie du Grand USSERIUS; suivant laquelle, Bélus même, premier Fondateur de Babylone, n'a regné, que plus de 900. ans aprés, que [c] *les Babyloniens eurent commencé de faire des Observations Astronomiques?*

a) c. 9. Gr. p. 69. f. b) Ch. IV. §. 7. n. 9. p. 197. c) Usserius.

P. J. 3034. 6. AGATHIAS, quoi qu'assez moderne, est le seul, qui nous a
A. C. 1680. appris d'aprés CTESIAS, [a] que deux Familles différentes avoient possédé le Sceptre des Assyriens, presque autant de tems l'une, que l'autre. *Belléon Dercétade*, dit-il, *fut le dernier de la Famille de Sémiramis.* Ce *Belléon* ne peut être, que *Bélochus*, 19. Roi du Catalogue. AGATHIAS lui donne le Surnom de *Dercetade*: parce que [b] *Sémiramis* fut nommée *Dercéte*, par les Syriens; comme [c] MARSHAM l'a remarqué sur ce passage. Il y avoit plus de 700. Ans, que

704
755
1459

P. J. 3059. la Monarchie des Assyriens étoit fondée, lorsque *le Président*
A. C. 1655. *des Jardins Royaux, nommé Bélétaras*, (ou Balétores, 20. Roi du Catalogue,) *se saisit de l'Empire, & le laissa à sa Famille*, qui le garda plus de 750. ans, *jusques à Sardanapale.*

a) n. 11. p. 199. b) Diod. II. 4. Gr. p. 65. c) Marsh. p. 486. al. 519. f.

7. DEUX CIRCONSTANCES, qui sont marquées dans le passage de CEPHALION, conviennent fort bien avec le Catalogue d'EUSEBE: & apparemment c'est de la Chronologie de cet Auteur là,

† qu'EU-

qu'EUSEBE les avoit prises pour les insérer dans la sienne. La pre- P. J. 3059.
miére regarde le 20. Roi, dont j'ai parlé en dernier lieu. CEPHA- A.C. 1655.
LION dit, que *Bélémus régna 640. ans depuis Ninus:* & que *sous lui Persée, fils de Danaé, vint en son païs,* &c. Vers l'An 23. de ce Roi, & l'An 630. de sa Chronique, ou un peu aprés, (car les Editions varient) on lit ces mots, dans EUSEBE: *Ea, quæ de Perseo dicuntur, tunc gesta sunt.*

a) Id. p. 196.

8. CEPHALION continuë: *Dans la derniére Génération, sous* P. J. 3169.
Panyas, arriva l'expédition des Argonautes. Sous l'An 747. de la A.C. 1545.
Chronique d'EUSEBE, & l'An 28. de ce Roi, on lit ces mots: *Argonautarum navigatio.* Le tems de ces deux histoires a été réglé par les anciens, sur l'Epoque de la guerre de Troie. A cet égard EUSEBE les a assez bien rapportées, dans sa Chronique: & j'avouë qu'en cela il s'accorde avec CEPHALION. Mais CEPHALION même est un Auteur, sur lequel je ne voi pas qu'on doive conter. Le passage qu'on en produit, est obscur: & il y a deux lacunes. La refutation, que SYNCELLE en fait, n'est pas claire: & il y a une autre lacune. D'ailleurs la suite ne s'accorde pas avec ce, que je viens de rapporter: & favorise mon Systême, comme on le va voir.

9. a) SI DEPUIS *Sémiramis*, dit CEPHALION, *jusques au* P. J. 3236.
Roi Métrée, on conte 1000. ans accomplis. . . . . . (α δὲ ἐτῶν ἀπὸ Σεμιρά- A.C. 1478.
μεως ἐπὶ Μητραῖον βασιλέα ἀν ἀριθμοῖ τὸ περιτελλόμενον. . . . .) Le sens, comme on voit, n'est pas achevé. Un peu aprés il ajoûte: Μητραῖος δὲ διαδέχεται Τάυτανος ζ' καὶ αὐτὸς κατὰ ἔθη τὰ Ἀσσυρίων καὶ νόμους: que j'explique de cette maniére: *Le Roi Métrée eut Tautane pour 7e. successeur, suivant la coûtume & les Loix des Assyriens.* SCALIGER b) rapportant ce passage, dans son prétendu Grec d'EUSEBE, a écrit ainsi: Τάυτανος ζ' καὶ κ' αὐτὸς &c. c'est à dire *Tautane 27e.* Outre que cette correction, étant faite sans en avertir, peut passer pour une falsification; elle est incompatible avec le passage de l'Auteur, qui ne conte que 23. Rois, jusques à Sardanapale; comme SYNCELLE nous en assûre en le refutant. L'interprétation, que je donne au passage de CEPHALION, n'est pas seulement littérale; elle est encore conforme à la vérité du Catalogue, où l'on voit, que *le 7e. successeur de Métrée* s'appelle *Tautane.* Nous prouverons bientôt, que sous celui-ci arriva la guerre de Troie.

a) Syncell. p. 158. init. b) Scal. Græc. Euseb. p. 30. lin. 32.

Digitized by Google

P. J. 3263. A. C. 1451. 10. Des 7. successeurs de Métrée, le premier & le dernier ont des noms fort approchants, qui m'obligent à faire quelques remarques critiques, contre EUSEBE & contre SYNCELLE. Tous deux avoient lû dans DIODORE, que[a] *la guerre de Troie arriva, lorsque* TEUTAME *20. Roi, depuis Ninyas, fils de Sémiramis, régnoit en Asie, plus de 1000. ans depuis, que les Assyriens en avoient l'Empire.* Il y a assûrément une faute au nombre de 20. & EUSEBE en a profité. Dans le dessein, qu'il avoit d'abréger la durée de l'Empire des Assyriens, d'un siécle & demi ou davantage, sans contredire DIODORE d'une maniére trop sensible, [b] il en retrancha d'un seul coup 162. ans, par la suppression des Rois 29. 30. 31. 32. En suite il donna au 33e. Roi, le nom de *Thinée*, au-lieu que DIODORE l'avoit appellé *Teutame*. Enfin, il rapporta la guerre de Troie, au tems du 27. Roi, nommé *Tautane*; Nom qui différe trés-peu de *Teutame*. [c] *Sub Tautane*, dit-il, *rege Assyriorum, Troja capta est.*

a) Diod. II. 22. Gr. p. 77. b) Ch. IV. §. 2. f. p. 166. c) Eufeb. Chron. n. 812.

SCALIGER n'a point fait d'attention au changement du nom de *Teutame*, qu'il donne indifféremment au 27. Roi aussi bien, que celui de *Tautane*: mais [a] il a relevé plus d'une fois, les deux autres changemens, qu'EUSEBE a faits en cet endroit: [b] EUSEBIUS, dit-il, *ex XL. a Nino, quos memorat* AFRICANUS, *IV. sustulit post* TEUTAMUM, *ut* TEUTAMI *regis regnum in Trojana tempora incideret*: & dans la suite, il reproche encore à EUSEBE, d'avoir supprimé ces 4. Rois, [c] *ut regnum* TEUTAMI *in Trojana tempora conveniret.* Quand SCALIGER n'auroit pas relevé cette mauvaise foi d'EUSEBE, il auroit été aisé de la reconnoître, ou au-moins de l'en soupçonner, en comparant cet endroit de sa Chronique, avec le passage de DIODORE. Car au-lieu, que DIODORE met le commencement de *l'Empire des Assyriens, plus de 1000. ans avant la Prise de Troie*, dans la Chronique d'EUSEBE [d] cet intervalle n'est que de 835. ans. C'est une différence au-moins de 165. ans, égale à peu prés à la durée des 4. Rois supprimez.

a) Sus. ch. IV. §. 8. n. 4 p. 206. 207. b) Scal. Anim. Eufeb. n. 810. p. 48. b. al. 51. b. c) n. 883. p. 53. b. al. 56. b. d) Eufeb. Chron. n. 835.

SYNCELLE a reproché [a] à EUSEBE la suppression de ces 4. Rois: & n'a pas laissé de l'imiter, dans le changement du nom de *Teutame*; quoique d'une autre maniére. Il a donné à la vérité, [b] le nom de

Tau-

Digitized by Google

Tautame au 27. Roi : mais ce n'est qu'en second, pour ainsi dire ; & P. J. 3263.
aprés lui avoir donné celui de *Teutame*, qui ne lui appartient pas. A. C. 1451.
(Τέυταμος ἀντὶ Ταυτάμης.) C'est la seule fois, qu'on lit dans SYNCELLE, le nom de *Teutame*. Par tout ailleurs ce n'est, que *Tautame* : & l'affectation y est visible. Dans [c] deux pages, il l'a emploié six fois, lors même qu'il rapporte les propres termes de DIODORE & de CEPHALION, dont le premier n'a jamais dit, que *Teutame*. Desorte, que le P. GOAR s'est crû obligé [d] de mettre une fois le nom de *Teutame*, dans sa Version, & deux fois en Grec, à la marge. Pour remédier, autant que je puis, à cette confusion, & éviter en même tems les équivoques ; je donne au 27. Roi le nom de *Tautame*, en quoi SYNCELLE s'accorde avec EUSEBE. Et au 33. Roi, celui de *Teutame*, qui est son véritable nom ; comme on le verra tout à l'heure.

a) Syncell. p. 168. d. b) p. 151. b. Græc. Euseb. p. 25. al. 26. c) Syncell. p. 166. 168.
d) pag. 166.

11. LA GUERRE DE TROIE est célébre dans l'Antiquité, & P. J. 3464.
l'Epoque la plus mémorable des *tems fabuleux* ; pour ne pas dire, la A. C. 1250.
seule où il y ait quelque certitude. [a] *Sane*, dit MARSHAM, *Trojana tempora Mythicorum celeberrima sunt.* SYNCELLE ayant remarqué, qu'EUSEBE avoit retranché 4. Rois de ce Catalogue, a crû, que la guerre de Troie avoit fini sous le 4e. de ces Rois. Il a donc dit, que [b] *Troie fut détruite vers l'An 1100. de l'Empire des Assyriens*, & suivant lequel *l'An du Monde 4329. sous Babius 32. Roi des Assyriens*, c'est à dire l'An 5e. de ce Roi. Car il avoit dit auparavant, que [c] *Babius 32. Roi des Assyriens*, commença à régner *l'An du Monde 4325. & régna 37. ans.* A quoi il joignit cette Note : *Ce Babius, que les Grecs nomment Tithon, fut le 32. Roi des Assyriens. Son Fils, Memnon, alla au secours de Priam, contre les Grecs : & fut tué par Achille. On voit encore des Copies de la Lettre de Priam.* Jamais peut-être, deux Noms ne se ressemblérent moins, que celui de *Babius* & de *Tithon* : & aucun des anciens, que je sache, n'a dit, que Tithon fût Roi d'Assyrie. Mais si le fond du recit est vrai, nous avons ici un beau *Synchronisme*, pour lier l'Histoire des Rois d'Assyrie, avec une Epoque fort connuë par les Grecs, pourveu qu'on la rapporte au Roi suivant.

a) Marsh. p. 490. a. al. 523. m. b) Syncell. p. 167. a. c) p. 155. a.

P. J. 3501. A. C. 1213. II. JE COMMENCERAI cet éxamen par le témoignage de PLATON. Il nâquit [a] l'An P. J. 4286. Il étoit donc âgé de 44 ans complets, lorsque CTESIAS revint de Perse, & l'on peut douter, qu'il en eût vû les Ouvrages, lorsqu'il composa ses Livres *des Loix*, où il parle ainsi: [b] „Ceux qui „demeuroient aux environs d'Ilion, se confiant sur la puissance des „Assyriens de Ninive, susciterent témerairement la guerre de Troie. „Car ce qu'ils avoient conservé (*τὰ σωζόμενα*) de leur Empire, étoit en„core fort grand: & l'on craignoit alors, la bonne constitution de leur „état, comme nous apprêhendons aujourd'hui le Roi de Perse. Aussi „cette [c] seconde Prise de Troie fut trés honteuse pour eux: parceque „cette ville [d] faisoit partie de leur Etat. De ce passage nous apprenons: 1. Que du tems de la guerre de Troie, l'Empire d'Assyrie étoit encore fort puissant. 2. Qu'il étoit néanmoins fort déchu, de ce qu'il avoit été autrefois. 3. Qu'ils secoururent les Troiens, comme leurs Vassaux, ou leurs alliez: mais qu'ils n'en empêchérent pas la Ruïne. Tâchons de découvrir, sous quel Roi d'Assyrie cela arriva.

4286
44
4330

a) Petav. D. T. XIII. b) Plato de Legib. III. p. 809. c) Elle avoit été prise 40 ans auparavant par Hercule *Petav. Rat. temp. II. 2. c. 9.* d) L'Orateur LYCURGUE (adv. Leocrat. p. 140. init.) dit, que *Troie commandoit sur toute l'Asie*. Il entend apparemment l'Asie Mineure: & STRABON (XIII. p. 596.) donne à *Priam*, le titre de *Roi des Rois*.

DANS LA Chronique d'EUSEBE, le Roi, qui vient aprés les quatre, qu'il a supprimez, [a] s'appelle *Thineus*: & SCALIGER, qui publia le premier quelques Extraits de SYNCELLE donna & en [b] Grec, & en [c] Latin, le nom de *Thineus*, au 33e. Roi de son Catalogue: à quoi il ajoûta cette Note: *Hujus anno nono Ilion capitur a Græcis.* Qui est-ce, qui ne croiroit pas, que ce Nom étoit effectivement dans le MSS. de SYNCELLE? Cependant il n'en est rien: & si le P. GOAR l'a fait imprimer fidélement, [d] il y avoit une lacune à l'endroit où devoit être le Nom du Roi. Le P. GOAR a écrit à la marge, le nom de Θιναῖος: & dit dans [e] ses Notes: *Ex* EUSEBIO *Latino restitui Thinæum.* Ne seroit-ce point pour s'en être rapporté à SCALIGER? Car à ne considérer, que le Texte, on peut le rectifier d'une maniére fort aisée. Le passage, que j'en ai rapporté, dans l'Article précédant, est suivi de ces mots; *ὁ αὐτὸς ἐστὶν δὲ καὶ*: & à la marge le P. GOAR a écrit: *Redundat.* Supposons plûtôt, ou que tous ces mots sont superflus, ou que quelques autres ont été ômis: ce qui suit, fait un sens com-

complet, ſans y rien changer, & ſans ſuppoſer de lacune. Δεύτερος P. J. 3501.
Τευτάμης Ἀσσυρίων λγ'. ἐβασίλευσεν ἔτη λ'. c'eſt à dire, mot à mot: *Le* A.C. 1213.
ſecond Tautane 33^e. Roi des Aſſyriens, régna 30. ans. Y-a t-il rien de plus clair? Le 27. Roi s'appelle *Tautane*: & le 33^e. *Tautane II.* Mais comme SYNCELLE a auſſi donné le nom de *Teutame*, au 27^e. Roi: & que dans la ſuite, au-lieu de *Teutame*, il a affecté d'écrire toûjours *Tautane*: prenons droit ſur ce changement; & rendons le nom de *Teutame* au 33^e. Roi. C'eſt ſous celui-ci, qu'arriva l'hiſtoire de Memnon, que SYNCELLE a mal à propos rapportée au Roi précédant. Un paſſage de [f] DIODORE le prouvera clairement.

a) Euſeb. Chron. N. 883. b) Scal. συναγ. p. 360. al. 356. c) Can. Iſag. p. 132. al. 128. d) Syncell. p. 155. a. e) Not. p. 44. f. f) Diod. II. 22. Gr. p. 77.

„LA SEULE choſe (dit-il) qui mérite d'être rapportée, c'eſt „que les Aſſyriens envoiérent du ſecours aux Troiens, ſous la con„duite de Memnon fils de Tithon. On dit, que les Grecs, comman„dez par Agamemnon, firent la guerre à Troie, lorſque TEUTAME, „20^e. (c'eſt le 30^e.) Roi depuis Ninyas fils de Sémiramis, régnoit en „Aſie; plus de 1000. ans depuis que les Aſſyriens en avoient l'Empire. „Priam Roi des Troiens, ſe voiant preſſé par ſes ennemis, envoia des „Ambaſſadeurs au Roi d'Aſſyrie, de qui il étoit Vaſſal, pour lui deman„der du ſecours. TEUTAME lui envoia dix mille Ethiopiens, autant „de Suſiens, avec deux-cent chariots: & nomma Memnon fils de Ti„thon, pour leur Général. Ce Tithon commandoit alors dans la Per„ſe; & tenoit un des premiers rangs auprés du Roi. Memnon avoit „bâti à Suſe un Palais, qui porta ſon nom, & qui ſubſiſta juſqu'à l'Em„pire des Perſes. Les Ethiopiens voiſins de l'Egypte, doutent de ceci. „Ils diſent, que cet homme nâquit dans leur païs: & montrent de vieux „Palais, qui portent encore le nom de Memnon. (μεμνόνεια) Quoi„qu'il en ſoit, Memnon conduiſit ſes Troupes à Troie: & aprés y-avoir „fait pluſieurs beaux exploits, il fut tué dans une attaque des Theſſa„liens.

DIODORE dit ailleurs, [a] que *Tithon étoit fils de Laomedon, & frére de Priam; qu'il fit la guerre à l'Orient de l'Aſie, & pouſſa ſes conquêtes juſques en Ethiopie*; à cauſe de quoi, *la Fable a fait Fils de l'Aurore*, ce même *Memnon, qui mena du ſecours aux Troyens, & fut tué par Achille.* Ce recit s'accorde avec ce que l'on trouve dans pluſieurs anciens Auteurs. STRABON, par éxemple, dit que [b] *Suſe fut bâtie*

P. J. 3501. *par Tithon, pére de Memnon.* Celui qui sous le nom de DICTYS DE
A. C. 1213. CRETE, a recueilli les particularitez de la guerre de Troie, rapporte, que [c] *Memnon, fils de Tithon & de l'Aurore, amena à Troie, des quartiers du Mont Caucase, une nombreuse troupe d'Indiens & d'Ethiopiens;* qu'il fut *tué par Achille:* & que *ses cendres furent remportées dans son païs.* Il ajoûte néanmoins, que [d] *Tithon* étoit *Frére de Laomedon:* ce que [e] SERVIUS dit aussi. Mais DIODORE, plus ancien qu'eux, est conforme à [f] APOLLODORE, beaucoup plus ancien; de même qu'à [g] OVIDE, qui l'a suivi de fort prés, & qui parle ainsi de Memnon:

Pro Patruo tulit arma suo, primisque sub annis
Occidit à forti (sic Dî voluistis) Achille.

Pour ce qui regarde son païs, PAUSANIAS dit, que [h] *Memnon vint à la guerre de Troie, non pas de l'Ethiopie, mais de Suse, ville de Perse; aprés avoir vaincu tous les Peuples, qui sont jusqu'au Fleuve Choaspe.* Si DIODORE, n'avoit pas dit positivement, que *Tithon*, pére de Memnon, étoit *Gouverneur de Perse*, fort estimé de *Teutame;* j'aurois du penchant à croire, que c'étoit *Teutame* lui même. Outre que ces Noms se ressemblent fort; on peut dire naturellement d'un Roi d'Assyrie, qu'il bâtit une ville comme Suse, un Palais, ou un Château, dans cette ville, auquel il donna le nom de son Fils; qu'il fit des conquêtes à l'Orient de l'Asie, &c. Mais on n'a pas accoûtumé d'attribuer des actions de cette nature, à des Gouverneurs de la part des Rois.

a) Diod. IV. 77. Gr. p. 192. b) Strabo XV. p. 728. c) Dictys. Cret. IV. 4. 8. d) 22. e) Servius ad Æneid. I. 489. f) Apollod. III. p. m. 223. g) Ovid. Metam. XIII. 597. 8. h) Pausan. X. 31. p. 875.

QUOIQU'IL en soit, nous avons ici un fort argument pour nôtre Chronologie: & quand nous n'aurions pas d'autre preuve, celle-ci suffiroit, pour pouvoir conter sur le tems, que nôtre Catalogue assigne à châque Roi d'Assyrie. Suivant [a] la plûpart des Chronologistes, la ville de Troie fut prise l'An P. J. 3530: & suivant mon Catalogue des Rois d'Assyrie, ce fut la derniere année du régne de Teutame, qui sans-doute avoit envoié ses troupes à Troie, quelque tems auparavant. Mais quand même on voudroit avancer cette Prise, [b] jusqu'à l'An P. J. 3505: avec le Marbre de Paros, qui est à Oxfort; ce feroit l'An 5e. du même Teutame. Ainsi quelque Epoque, que l'on suive, elle s'accordera toûjours avec le tems, que nôtre Catalogue donne a ce Roi.

a) J. Cappel, Simson, Helvicus, Petau, Usserius, Labbe, Strauchius, Riccioli, Marshall. b) Marsham, p. 313. al. 328.

Digitized by Google

13. EN VOILA assez, pour faire voir, que presque tout ce que les anciens ont dit de l'Empire des Assyriens, jusques au Siége de Troie, s'accorde avec le Catalogue des Rois, que SYNCELLE nous a conservé. Ce Catalogue est suivi immédiatement, de celui des Rois Médes, [a] qui finit la Section précédante. Par ce moyen, nous avons, depuis le Siége de Troie, la plus célébre Epoque des Grecs, une succession de Rois, continuée sans interruption, durant 600. ans, ou environ, jusques au régne de Cyaxare, à la fin duquel nous avons trouvé une autre Epoque, que je regarde comme démontrée. Elle est aussi le fondement de la Chronolgie de ces Rois: & je ne voi pas, qu'il soit nécessaire, de rien ajoûter aux raisons, surquoi je l'ai établie. Deux remarques sur le régne de Cyaxare, nous suffiront. L'une pour montrer le *Synchronisme* des Rois Médes, & de ceux des Egyptiens, dont j'ai parlé, dans le Chapitre III. de ce Livre. L'autre, pour découvrir une liaison, que l'on n'a pas encore apperçûë, à ce que je croi, entre le régne de Cyaxare, & une Histoire mémorable de l'Ecriture.

P. J. 3814.
A. C. 900.

P. J. 4089.
A. C. 625.

a) Sus §. 9. f. p. 261.

14. [a] SOUS CYAXARE, pénultiéme Roi des Médes, les Scythes firent une irruption dans l'Asie: défirent les Médes; & [b] *prirent le chemin de l'Egypte, par la Syrie Palestine. Psammétichus, Roi d'Egypte, leur étant venu au devant, les obligea par ses présens, & par ses priéres, de ne passer pas plus loin.* Ils s'en retournérent: & [c] *demeurérent Maîtres de l'Asie, l'espace de 28. ans;* au bout desquels ils en furent tous chassez. Quelque-tems aprés, il y eut une guerre entre Cyaxare, & Alyatte Roi de Lydie. Elle dura jusqu'à *la 6e. année*, que la paix fut faite entre les deux Rois. Comme Cyaxare *régna 40. ans*, il est visible, que l'irruption des Scythes n'a pû commencer, que dans quelqu'une des 6. premiéres années de son régne: ce fut apparemment, [d] la 2de. année: c'est à dire, [e] l'An P. J. 4090. Or *Psammétichus*, dont [f] nous avons parlé, dans le Chapitre des *Rois d'Egypte*, régna encore 7. ou 8. ans, depuis le commencement de l'irruption des Scythes; savoir [g] jusqu'à l'An P. J. 4097. ou 4098. Desorte que sur ce point, nôtre Chronologie des Rois des Médes s'accorde avec celle des Rois d'Egypte, dont nous avons parlé, aprés l'Ecriture: & leurs *Synchronismes*, comme on parle, se soûtiennent mutuëllement.

a) Sus. §. 1. N. 3. p. 214. 215. b) Herod. I. 105. c) 106. d) Sus. §. 9. p. 258. e) p. 261. f) Ch. III. §. 5. N. V. p. 143. 144. 145. g) §. 7. p. 153.

15. LA

15. LA SECONDE remarque eſt d'une plus grande importance pour nous. Elle nous ramenera à la Chronologie de l'Hiſtoire Sainte, qui eſt le principal but de cet Ouvrage: & même d'une maniére plus préciſe, que je ne l'avois d'abord eſpéré. La Section ſuivante le va faire voir.

§. XI.

HISTOIRE D'ESTHER.

P. J. 4117. A. C. 597. I. QUELQUE ſoin, que l'on prenne pour ſe garentir des préjugez, j'éprouve aujourd'hui, qu'il eſt difficile, de ne s'y pas laiſſer quelquefois ſurprendre. Cet Ouvrage étoit achevé, & j'avois fait mettre au net tout ce IV. Livre, avec une bonne partie du ſuivant; ſans avoir ſeulement ſoupçonné, que l'Hiſtoire d'Eſther pût entrer dans le Plan de ma Chronologie. Sur le conſentement preſque univerſel des Interprétes, & des Chronologiſtes de profeſſion, j'avois toûjours ſuppoſé, que *le Roi Aſſuérus*, dont parle le Livre d'Eſther, devoit être néceſſairement quelqu'un des Rois de Perſe, qui ſuccédérent à Cyrus. [a] CERTUM EST, diſoit autrefois [b] KRENTZHEIM, *Regem Ahaſuerum, cujus in hiſtoria Eſtheræ fit mentio, fuiſſe Regem Perſarum, & quidem in Monarchia ſecunda, a Cyro condita:* Et [c] en dernier lieu, M. LE CLERC: [d] *hoc unum* CERTO *adfirmare poſſe videmur*, (Achaſuerum) *non fuiſſe ullum eorum, qui* ANTE *Darium Hyſtaſpidem vixere.*

a) Krentzh. Obſerv. IV. 4. p. 177. b) A. 1604. c) A. 1708. d) Cleric. ad. Eſth. I. 1. init.

POUR ne rien dire, des [a] Hébreux, & des Hébraïſans, qui placent ce Roi immédiatement aprés Cyrus; nos Chronologiſtes ſoûtiennent, que c'eſt, ou [b] Darius fils d'Hyſtaſpe; ou [c] Xerxes; ou [d] Artaxerxe I. dit Longuemain; ou [e] Artaxerxe II. ſurnommé Mnémon; ou [f] Artaxerxe III. appellé Ochus. Je laiſſois à d'autres, le ſoin de démêler ce qu'il y a de plus probable, dans cette diverſité exceſſive: & ne contois point, que cela pût appartenir à l'Intervalle de l'Hiſtoire Sainte, auquel je me ſuis borné; lorſque relisant, au ſujet de Darius Méde, les *Reflexions* de M. FERRAND *ſur la Religion Chrétienne*; je fis de nouvelles réflexions ſur un endroit dont je fus frappé plus vivement, que je ne l'avois été dans une premiére Lecture. [g] *L'Ecriture*, dit-il, *nous fait voir, qu'Aſſuérus* NE PEUT ETRE, *que Cyaxare*, FILS

d'Astyage Roy de Médie. Cela est bien éloigné de tout ce qu'on avoit P. J. 4117.
dit, avant lui. Mais M. FERRAND suppose, que la *Cyropédie* de XE- A. C. 597.
NOPHON, est une Histoire véritable: & je suis persuadé, que c'est un Roman. Placez, comme nous le sommes, dans deux différens points de vûe, sur-tout, à présent; *l'Ecriture me fait voir, qu'Assuérus* PEUT ETRE *Cyaxare*, PERE *d'Astyage, Roi de Médie.* Quoique cette conjecture ne soit intervenuë dans mon Systême, que par accident; j'espére qu'on la trouvera moins sujette aux difficultez; plus vraisemblable, & mieux liée avec les Histoires étrangéres, que tout ce que nos Chronologistes ont dit là-dessus. Nous n'avons, pour cet effet, qu'à suivre l'Histoire de Cyaxare.

a) Seder Olam. c. 29. Ganz. A. 3392. Lightf. T. I. p. 137. A. 3480. b) Funccius, Coleman, Usserius, Marshall. c) Scaliger, Calvisius, Megerlin. d) Joseph, Beroald, Petau, Labbe, Riccioli. e) Philon. Eusèb. Sulpice, Bede, L. Cappel. f) Serarius, Gordon. J. Cappel. g) Ferrand. T. I. p. 159.

III. EN COMPARANT les deux Catalogues, d'HERODOTE, & de CTESIAS, [a] j'ai dit, & prouvé, par plusieurs raisons, que *Cyaxare*, & *Astibare*, doivent être le même Roi. D'autres Chronologistes, l'ont crû de même; fondez sur une nouvelle preuve, que voici.

a) Sup. §. 5. p. 236. 239. 241. 242.

IV. AU SUJET de cet Astibare, [a] nous avons rapporté un passage, qui nous a été conservé par EUSEBE, & où ALEXANDRE, surnommé POLYHISTOR, parle de ce Roi. Voici le même passage, un peu plus au long: [b] *Du tems de Joakim*, Roi de Juda, *Jérémie prédit aux Juifs, les malheurs, qui devoient leur arriver.... Nabuchodonosor, Roi de Babylone, ayant été informé des Prophéties de Jérémie, sollicita* ASTIBARE, *Roi des Médes, de l'accompagner à la guerre. ..Ayant donc rassemblé les troupes des Babyloniens, & des Médes, il forma une armée de 180. mille hommes de pied, de 120. mille chevaux, & de 10. mille chariots. Il marcha ensuite, contre.... la Judée, prit Jérusalem, fit prisonnier le Roi Joakim, & l'envoya à Babylone, avec les trésors du Temple.*

a) §. 2. p. 225. b) Euseb. Pr. Evang. IX. 39. p. 454.

V. J'AI AVERTI [a] dans mon Second Livre, que les Grecs ont souvent confondu les Noms de *Joakim*, & de *Joachin*. On le voit, en particulier, dans ce passage: & il est bon de le remarquer: quoiqu'au fond, il ne s'agisse ici, que de peu de mois. [b] Nabuchodonosor ayant assiégé Jérusalem, à la fin du régne de *Joakim*, prit ce Roi, le fit mourir,

Digitized by Google

P. J. 4117. rir, & ordonna qu'on jettât son corps à la voirie. Environ 3. mois A. C. 597. aprés, [c] Nabuchodonosor revint à Jérusalem, prit *Joachin*, l'emmena captif à Babylone, où en même tems il fit transporter les trésors du Temple. ALEXANDRE POLYHISTOR veut apparemment, parler de cette derniére Expédition. Elle fut faite [d] au commencement de l'An 8e. de Nabuchodonosor: c'est à dire, suivant mes Tables, l'An P. J. 4117. Par le calcul de l'Article précédant, & par [e] ma petite Table des Rois des Médes, il paroît, que c'est l'An 29e. du régne de Cyaxare ou d'Astibare. Comparons ce recit, avec celui de l'Histoire Sainte.

a) Liv. II. §. 48. p. 447. b) §. 47. p. 446. c) §. 48. p. 448. 449. d) p. 450. e) Sus. §. 9. fin. p. 261.

3. LORSQUE Nabuchodonosor fit ce Siége de Jérusalem, qui est aussi rapporté dans le [a] Chapitre XXIV. du IId. Livre des Rois; l'Auteur sacré dit, que Joachin, sa Mére, & ses principaux Officiers, se vinrent rendre à Nabuchodonosor, qui les ayant fait prisonniers, se saisit de tous les trésors du Temple, & du Palais Royal: [b] *& transporta de Jérusalem* DIX MILLE *hommes de guerre;* outre les Ouvriers, dont le nombre n'a pas été d'abord marqué. Aprés cela, l'Historien ajoûte, [c] qu'*on transporta en Babylone*, Joachin, sa Mére, ses Femmes, ses principaux Officiers, *avec* SEPT MILLE *hommes de guerre*, & les Artisans, au nombre de mille. Qui de *dix mille* hommes de guerre, *transportez de Jérusalem*, en fait *transporter* seulement *sept mille en Babylone;* il en reste *trois mille*, qui doivent avoir été *transportez* ailleurs.

a) 2 Rois XXIV. 12. 13. b) v. 14. c) v. 15. 16.

4. SI M. FERRAND avoit fait cette derniére remarque, je ne doute pas qu'il n'eût dit, sans balancer, que ces *trois-mille hommes* furent *transportez* à Suse, & dans la Médie. J'en juge, par quelques-unes de ses paroles, que je veux bien adopter, malgré la diversité de nos hypothéses: [a] *Astibare ayant donc secouru Nabuchodonosor*, IL SE PEUT FAIRE, *que ce dernier, aprés la prise de Jerusalem, soit pour reconnoître les services, que le Roy de Médie lui avoit rendus dans le Siége de cette ville, ou* à-cause de l'alliance, qui étoit entre eux, *luy fit présent de quelques-uns des Prisonniers, du nombre desquels furent Mardochée & quelques autres Juifs: qui passérent par ce moyen sous la puissance d'Astibare.* Jusqu'ici, on ne peut pas nier, que la conjecture ne soit fon-

fondée. On voit dans le Livre d'Esther, [b] qu'*il y-avoit à Suse un Benjamite, nommé Mardochée, qui y-avoit été transporté de Jérusalem, avec les Prisonniers qu'on avoit menez en captivité, quand Jéchonias fut transporté en Babylone par Nabuchodonosor.* [c] Cette ville de *Suse*, étoit Capitale de Susiane, Province de Perse. Or les [d] Perses avoient été subjuguez par Phraorte, Pére de Cyaxare: & [e] Suse étoit la Résidence des Rois Médes, depuis Artée, prédécesseur de Phraorte. P. J. 4117. A. C. 597.

a) Ferrand. p. 160. *b*) Esth. II. 5. 6. *c*) Cellar. T. II. 487. *d*) Herod. I. 102. *e*) Sup. §. 5. p. 237.

III. ASTIBARE, ou Cyaxare, encouragé par l'heureux succés de cette Campagne, finie au commencement de l'An P. J. 4117. & contant sans-doute, sur le secours de Nabuchodonosor, fit égorger les Chefs des Scythes, qui depuis 28. ans, étoient les Maîtres de l'Asie. Par ce moyen, il *recouvra l'Empire de l'Asie*, que ses prédécesseurs avoient possédé, depuis 300. ans: mais dont il n'avoit pû jouïr depuis, qu'il avoit succédé à son Pére: à cause de l'invasion des Scythes. C'est de cette année, que les Juifs, transportez à Suse, commencérent à conter les années de son Empire: soit parce que dans cette année ils devinrent ses sujets: Ou parce qu'alors il fut effectivement Empereur d'Asie. Ainsi ils n'ont conté les années du régne de Cyrus, que du tems qu'il posséda le même Empire, aprés la Prise de Babylone: quoiqu'il y eût 22. Ans, ou environ, qu'il régnoit en Perse.

IV. NINIVE avoit été la Capitale de l'Empire des Assyriens. P. J. 4118.
[a] Phraorte, ayant voulu l'attaquer, fut défait & tué devant cette Place. A. C. 596.
Cyaxare y mit le Siége, qu'il fut obligé de lever, par l'invasion des Scythes. Cyaxare, s'étant défait de ces Ennemis, alla assiéger de nouveau, Ninive, qu'il prit: & il est à présumer, que ce fut l'année suivante, pour ne pas laisser rallentir l'ardeur de ses troupes. Mais comme il les avoit emploiées, au service de Nabuchodonosor, pour le Siége de Jérusalem; Nabuchodonosor l'assista des siennes, pour la Prise de Ninive. Nous apprenons cette derniére particularité, du dernier Verset du Livre de Tobie, suivant le Grec; car il manque dans la Vulgate. On y lit, que [b] *Ninive fut prise & détruite par Nabuchodonosor & par Assuérus.* De là [c] plusieurs Savans ont jugé, & avec raison, que l'*Assuérus*, nommé par Tobie, est le même, que le *Cyaxare* d'HERODOTE. Pourquoi n'en dirons-nous pas autant, de l'*Assuérus* du Livre d'Esther?

P. J. 4118. d'Esther? Dans le Livre suivant, [d] nous ferons voir, par d'autres preu-
A. C. 596. ves, que Ninive fut prise [e] l'An P. J. 4118.

a) Herod. I. 102. 103. 106. b) Tobie XIV. 16. c) Petav. D. T. X. 4. p. 160. a. b. al. 89. b. Drusius ad Nahum. I. 1. Simson, A. 3402. Part. III. p. 95. a. Marsh. p. 559. al. 601. Robinf. A. 3402. p. 742. f. Ferrand. T. I. p. 149. d) Liv. V. ch. 9. §. 4. e) Sic Conr. c. 7.

V. Je rapporte à la même année, ou à la précédante, ce qu'on lit dans HERODOTE, que [a] *Cyaxare divisa le premier en Provinces* (πρῶτός τε ἐλόχισε κατὰ τέλεα) *les Peuples Asiatiques.* C'est ainsi, que [b] DU-RYER a traduit le Latin de VALLA: *Cyaxares dicitur primus Asiaticos populos in Provincias distinxisse.* HERODOTE les nomme ailleurs ([c] ἀρχὰς τὰς αὐτοὶ καλέουσι σατραπείας:) des *Gouvernemens, qu'ils appellent Satrapies.* Il n'est pas possible, qu'il l'ait fait plûtôt; puisqu'auparavant, les Scythes étoient Maîtres de l'Asie. Or dés-le commencement du Livre d'Esther, on voit [d] *Assuérus régnant, depuis les Indes jusqu'en Ethiopie, sur 127. Provinces,* & dans la suite, on écrivit par son ordre, [e] *aux Gouverneurs des 127. Provinces* (τοῖς ἄρχουσι τῶν σατραπῶν.) *depuis les Indes jusqu'en Ethiopie.* Cette division devint nulle, quand l'Empire des Médes fut éteint, par la défaite d'Astyage: mais elle fut rétablie, aprés la Prise de Babylone, par Darius Méde & par Cyrus; comme on le verra, [f] quand nous serons parvenus à leurs régnes.

a) Herod. I. 103. b) Trad. de Du-Ryer, p. 48 c) III. 89. Trad. p. 221. d) Esth. I. 1. e) VIII. 9. f) Liv. V. Ch. XIV. §. 8. 9.

P. J. 4119. VI. [a] L'AN 3e. *de son régne, Assuérus donna aux plus grands Sei-*
A. C. 595. *gneurs des Perses & des Médes, & aux Gouverneurs des Provinces, un Festin, durant 180. jours;* c'est à dire, 6. mois entiers: car les Mois Chaldéens étoient tous de 30. jours. *Aprés quoi il en donna un autre, au Peuple, qui étoit à Suse, durant* [b] *six* ou [c] *sept jours.* [d] Les Rois des Perses, avoient accoûtumé de célébrer le Jour, qu'on appelloit de leur *Naissance.* XENOPHON dit, [e] qu'Astyage donna un Repas à ses amis (ἐν τοῖς γενεθλίοις) *le Jour de sa Naissance:* c'est à dire, comme l'explique [f] HERODOTE, en parlant de Xerxes; (ἡμέρῃ τῇ ἐγένετο βασιλεύς) *le Jour de son avénement à la couronne.* Mais ce n'étoit qu'*une fois par an.* (ἅπαξ τοῦ ἐνιαυτοῦ.) & ce ne peut être celui que donna Assuérus. [g] *Sed alia de causa celebratum hoc fuit convivium, quæ reticetur:* comme parle M. LE CLERC.

a) Esth. I. 3-5. b) LXX. c) Hebr. & Vulg. d) Brisson. de Regn. Perf. I. p. 85. & Edit. Ald. 1590. e) Xenoph Cyrop. I. p. 6. f) Herod. I. 109. & ap. Athen. IV. p. 146. c. g) Cleric. ad Esth. I. 3. p. 699. a.

QUOI-

QUOIQUE L'ECRITURE *ne le dise pas* expressément, elle le donne assez à entendre à ceux, qui savent l'Histoire de Cyaxare. Depuis qu'il portoit le titre de Roi, il avoit vécu, durant 28. ans entiers, comme un simple Prince, ou tout au plus, comme un Roi Vassal, & tributaire des Scythes. Par l'expulsion de ces Barbares, il commença à [a] *recouvrer l'Empire des Médes*, & l'année suivante, aprés avoir *pris Ninive & subjugué les Assyriens*, il se trouva Maître de ce vaste Empire. [b] *Lors* donc *qu'il fut* [c] *affermi sur le Trône de son Royaume, à Suse, Capitale de son Empire*, (ὅτε ἐθρονίσθη Βασιλεὺς ἐν Σούσοις) il donna cette Fête magnifique, [d] *pour faire éclater la gloire & les richesses de son Empire, & pour montrer la grandeur de sa puissance.* Je ne sai, si l'on trouvera dans l'Histoire de quelque autre Roi, une raison aussi naturelle, & aussi conforme aux circonstances chronologiques. [e] A la fin de cette Fête, la Reine Vasthi fut déposée, par les raisons, qui sont rapportées dans l'Ecriture, & qui sont connuës de tous les Chrêtiens.

P. J. 4119.
A. C. 595.

a) Herodot. I. 106. *b*) Esth. I. 1-3. *c*) Vide Brisson. Regn. Perf. p. 10. *d*) Vers. de. P. R. *e*) Esther. I. 10. & suiv.

VII. QUATRE ANS aprés, savoir [a] *l'An 7e. de son régne, au 10. mois nommé Tébeth, le Roi Assuérus* épousa Esther, dont l'Histoire fait le sujet du Livre, qui porte son nom: mais dans lequel il n'y a rien, qui regarde les quatre années suivantes, que nôtre Chronologie remplit sans aucune peine.

P. J. 4123.
A. C. 592.

a) Esth. II. 16.

VIII. PEU DE MOIS APRES, qu'Esther fut devenuë Reine, commença la guerre de Lydie, qui dura 5. ans entiers; & dont [a] nous avons assez parlé ci-devant. Il suffit d'en marquer ici la Date, pour lier l'Histoire des Médes, avec celle du Livre d'Esther.

P. J. 4124.
A. C. 590.

a) Sus §. I. p. 215. §. 7. p. 246.

IX. CE FUT DURANT la 5e. année de cette guerre, que se passa l'événement mémorable, qui fait le fond du Livre d'Esther. Il y est dit, que [a] *l'An 12. du* Régne *d'Assuérus, au mois de Nisan, qui est le 1r. Mois* de l'année, *Haman* forma contre les Juifs la furieuse conspiration, qui devoit être éxécutée *au mois d'Adar, qui est le 12. Mois.* & dont [b] les Ordres furent expédiez *le 13. jour de ce 1r. Mois.* Et [c] *envoyez par des Courriers, qu'* HERODOTE [d] dit être une *Invention des Perses*, & dont XENOPHON [e] attribuë l'Etablissement à Cyrus leur premier Roi: [f] mais on voit ici, qu'ils étoient déja en usage parmi les

P. J. 4128.
A. C. 586.

P. J. 4128. Médes. Mais [c] Esther l'ayant découverte au Roi; [d] la sentence fut re-
A. C. 586. voquée, *le 23. jour du mois de Sivan, qui est le 3. Mois*: ou comme porte la Version Gréque, *le 23. jour du 1. mois*, nommé *Nisan*.

a) Esth. III. 7. b) v. 12. c) v. 13. 15. d) VIII. 98. e) Cyrop. VIII. p. 137. f) V. Brisson. de Regn. Pers. p. 189. 190. g) Esth. VII. 4. & suiv. h) VIII. 9.

LES NOMS de *Nisan*, *Sivan*, *Tebeth*, *Adar*, &c. que les Juifs donnent depuis long-tems à leurs Mois, n'ont point été en usage parmi eux, avant le tems, où je place l'Histoire d'Esther. [a] *Sed*, comme dit MASIUS, *quibus nunc fere utuntur nominibus, ea a Persis, Medis, Babyloniis, in exilio accepere.* C'est ce que la plûpart des Savans avouënt. Mais ils n'ajoûtent pas, que ces mêmes Noms étoient ceux, que *les Perses, les Médes, & les Babyloniens*, donnoient aussi à leurs Mois: Conséquence, qui se tire d'elle même, pour ainsi parler. Or en ce tems l'année Chaldaïque commençoit *le 17. de Janvier* Julien. D'où il s'ensuit, que le dernier Edit, qui revoquoit le précédant, fut donné *le 9. Avril* ou environ: c'est à dire à peu prés, dans le tems, que les armées pouvoient entrer en campagne. Desorte que si cette année Assuérus se mit à la tête de la sienne, il aura pû être de retour à Suse, avant [b] *le 13e. jour du 12. mois, nommé Adar;* auquel les Juifs ayant pris les armes, tuërent un grand nombre de leurs ennemis. Car *le 13e. d'Adar* tomba cette année, *au 25e. de Décembre.*

a) Masius ad Jos. IV. 19. Sic Godwin in Mos. & Aar. III. 1. f. Fabric. Menol. p. 13. b) Esth. IX. 1. 15. & suiv.

P. J. 4129. X. [a] PUIS APRES, dit nôtre Version, *le Roi Assuérus imposa*
A. C. 585. *un tribut sur le païs, & sur les Isles de la mer.* De tout tems, les Rois ont fait des impositions sur leurs sujets: témoin [b] celles, que fit Salomon, & qui donnérent lieu à la Revolte des Dix Tribus. POLYENE se trompe, quand il dit, que [c] Darius, fils d'Hystaspe, *fut le premier, qui imposa des tributs à ses peuples.* Car nous lisons dans HERODOTE, que [d] le Faux Smerdis, aprés la mort de Cambyse, *fit publier des Edits, par lesquels il exemptoit les Provinces pour trois ans de toute sorte de tributs.* M. LE CLERC, qui rapporte l'Histoire d'Esther, au tems d'Artaxerxe Longuemain, [e] croit que le passage, qu'on vient de lire, doit s'entendre d'une augmentation d'impots. *Alioqui*, dit-il, *causa nulla fuisset ita loquendi, si nihil exegisset præter ea, quæ antea exigebantur.* M. PRIDEAUX, qui est du même sentiment, que M. LE CLERC,

f ne

Digitized by Google

f ne dit rien de cette impoſition extraordinaire: mais ſuivant mon Syſtême on peut en rendre une fort bonne raiſon. P. J. 4129. A. C. 585.

a) Eſth. X. 1. *b*) 1 Rois XII. 4. *c*) Polyæn. VII. 11. n. 3. *d*) Herod. III. 67. Vide Cleric. ad Nehem. V. 18. *e*) Cleric. ad Eſth. X. 1. p. 719. b. *f*) Prid. A. C. 452.

Il y avoit 5. ans entiers, qu'on faiſoit la guerre au Roi de Lydie, pour un ſujet aſſez mince, & [a] avec des ſuccés différens. La 6e. Campagne devoit bientôt commencer: & Aſſüérus étoit apparemment déja vieux; puiſqu'il avoit régné 40. ans, depuis la mort de ſon Pére. Pour finir avec honneur cette guerre, dont on étoit las; il faloit une armée plus nombreuſe, avec tout ce dont elle a beſoin. Il faloit des dépenſes extraordinaires: & par-conſéquent de plus grands impots. Mais [b] elle fut terminée par un accommodement, comme nous l'avons dit en ſon lieu: & pendant qu'on négocioit la Paix, le Roi des Médes mourut, [c] *après avoir régné 40. ans, y-compris la Domination des Scythes.* C'eſt le ſens des paroles d'Herodote, qui a dit au même endroit, que *les Scythes furent Maîtres de l'Aſie, durant 28. ans.* Ajoûtez-y *les 12. ans*, que le Livre d'Eſther lui donne, depuis qu'il eût recouvré l'Empire, vous aurez juſtement 40. ans, pour tout le tems de ſon régne.

a) Herod. I. 74. *b*) Sup. p. 215. 259. *c*) Herod. I. 106.

CHAPITRE VI.

NOUVEAUX ROIS D'ASSYRIE.

§. I.

DEBRIS DE L'EMPIRE D'ASSYRIE.

Les sujets, les plus oppoſez, à certains égards, ont ſouvent du rapport en d'autres: & ce qui fait l'éxercice, ou le divertiſſement de la Jeuneſſe, dans leurs petits Jeux, peut être propoſé quelquefois d'une maniére ſérieuſe. Quelle exceſſive oppoſition entre Sardanapale, dont nous avons parlé dans les deux Chapitres, qui précédent, & Aléxandre ſurnommé le Grand! L'un lâche, & efféminé; toûjours enfermé dans l'enceinte de ſon Palais, avec ſes Femmes; & laiſſant la conduite de ſes Etats, aux confidens de ſes plaiſirs, ou à ſes Eunuques. L'autre toûjours en action & en mouvement; ambitieux

jusqu'à

Digitized by Google

jusqu'à la folie; dédaignant son Royaume héréditaire; courant de Province en Province, pour subjuguer de nouveaux Peuples; & [a] pleurant, quand il entend dire à un Philosophe, qu'il y avoit d'autres Mondes outre celui, qu'il s'étoit proposé de conquérir:

> [b] *Unus Pellæo Juveni non sufficit orbis:*
> *Æstuat infelix, angusto limite mundi.*

a) Plutarch. de tranquil. T. II. p. 466. d. b) Juvenal. Sat. X. 168. 169.

CES DEUX PRINCES, de caractéres si différens, ont possédé le même Empire. Le premier par une succession légitime: Le second par droit de conquête, ou pour mieux dire, par voie d'usurpation. Il est aussi arrivé, à l'un & à l'autre, ce que [a] l'Oracle ambigu d'Apollon avoit prédit à Crésus, Roi de Lydie, μεγάλην ἀρχὴν καταλύειν, de *causer la ruïne d'un grand Empire*. Aléxandre étant devenu *Roi de Perse*, devint par cela même *Empereur d'Asie*; quand il ne l'auroit pas été, encore plus réellement, par toutes ses autres conquêtes. Mais il est conté pour [b] le dernier Roi de Perse, dans le Canon Astronomique: & aprés sa mort, ses Etats furent partagez, [c] entre 30. ou 40. Concurrens, dont quelques-uns, [d] *quasi regna, non præfecturas divisissent, sic reges ex præfectis facti.* Les plus renommez furent PTOLEMÉE, qui régna en Egypte; Séleuque, dans la Syrie; ANTIGONE, en Asie; & PHILIPPE, surnommé Aridée, dans l'ancien Royaume de Macédoine.

a) Herod. I. 53. b) Can. Astron. ap. Calvis. Isag. c. 11. p. 79. & Petav. Ration. temp. fine. c) Not. Blancardi, ad. Q. Curt. X. 10. d) Justin. XIII. 4.

1. LA MEME CHOSE arriva à l'Empire d'Assyrie, aprés la mort de Sardanapale. [a] *Les Médes*, qui s'étoient *revoltez les premiers*, pendant sa vie, formérent un Royaume à part, dés-qu'il fut mort, & [b] élûrent pour leur Roi, *Arbace*, dont les successeurs devinrent avec le tems Maîtres de la plus grande partie de l'Asie, qu'ils possédérent jusqu'au tems de Cyrus. Mais on doit reconnoître avec CONRINGIUS, que [c] *les Médes ne succédérent pas à tout ce que les Assyriens avoient possédé.*

a) Herod. I. 95. b) Diod. II. 32. Gr. p. 83. f. c) Conr. adv. Chron. c. 8.

2. [a] LORSQU'ARBACE fut élû pour Roi, *Bélésis*, obtint le Gouvernement de Babylone, avec éxemption de tribut. Ce privilége d'Indépendance, engagea ses successeurs à faire ce, qui fut imité plu-

sieurs siécles aprés, par les successeurs d'Aléxandre. Ils érigérent en Royaume leur Gouvernement: & dans la suite ils allérent de pair avec les Médes. Peut-être même, qu'ils furent encore plus puissants.

a) Sus. Ch. V. §. 2. p. 217.

3. DEUX-CENS ANS, ou environ, aprés la mort de Sardanapale, & 47. ans aprés, que le Gouverneur de Babylone eut pris le titre de *Roi;* il se [a] forma à Ecbatane un nouveau Royaume de Médes, par les intrigues de *Déjoce*, qui eut l'adresse de se faire déclarer Roi. Son Fils réünit ce Royaume avec le premier: comme je l'ai expliqué dans le Chapitre précédant.

a) p. 211. 230. 237. & suiv.

4. CE QUI [a] donna lieu à cette réünion, c'est ce qui se passa sous Artée, contemporain de Déjoce. [b] *Les Cadusiens*, qui [c] habitent les montagnes de la Médie, sur les bords de la Mer Caspienne, s'étant revoltez contre Artée, *élûrent pour leur Roi un Persan, nommé Parsode*, qui adjura *son successeur*, de ne faire jamais la paix avec les Médes, dont les Cadusiens furent toûjours ennemis, jusqu'à ce que Cyrus parvint à l'Empire.

a) Sus p. 238. b) Diod. II. 33. Gr. p. 84. m. c) Cellar. Geogr. T. II. p. 474.

5. LES SCYTHES firent plus, que les autres, comme [a] nous l'avons appris ci-devant. Non contens d'avoir sécoué le joug des Assyriens, & de jouïr de la liberté; ils aspirérent à l'Empire. [b] Conduits par *leur Roi Madye, fils de Protethye*, ils vinrent attaquer Cyaxare, le défirent, conquirent toute l'Asie, poussérent jusqu'en Egypte, ôtérent aux Médes *l'Empire d'Asie*, & le gardérent 28. ans, aprés lesquels les Médes le recouvrérent. C'est peut-être la même expédition, dont parle [c] DIODORE, qui ne donne pas seulement *des Rois* aux Scythes; mais qui les représente aussi, comme ayant *conquis l'Asie*, & étendu leur Empire jusqu'au *Tanais*, à l'Orient, & *jusqu'au Nil*, vers le Midi. USSERIUS croit, que [d] *Madye* est le même, qu'*Indathyrse, qui étant parti de la Scythie, parcourut plusieurs Provinces de l'Asie, & poussa ses conquêtes jusqu'en Egypte:* comme [e] STRABON & [f] ARRIEN le rapportent sur la parole de MEGASTHENE. A quoi USSERIUS ajoûte, que selon HERODOTE, il y eut un autre [g] *Indathyrse, contre lequel, dans la suite, Darius, Fils d'Hystaspe, fit une Expédition malheureuse.* C'est sans doute le même, que [h] PLUTARQUE, JUSTIN & PAUL OROSE appellent *Idathyrse, Jancyrus*, ou *Attyrus:* & qu'

 ils

ils rapportent tous au tems de Darius. N'y-a-t-il pas de la singularité, à distinguer sans autorité *Indathyrse* d'*Idathyrse*: pour confondre, sur quelque conformité d'expédition *Indathyrse* avec *Madye*, dont les Noms n'ont aucune ressemblance?

a) Sup. p. 214. b) Herod. I. c. 103-106. c) Diod. II. 43. Gr. p. 90. a. d) Usser. P. J. 4080. p. 113. al. 64. e) Strabo XV. p. 687. a. f) Arrien. Indic. p. 318. al. 318. g) Herod. IV. 76. 120. 126. 127. h) Plut. Apopht. T. II. p. 174. d. Justin. II. 5. Oros. II. 8.

6. Les a Saces, qui étoient aussi un Peuple Scythe, eurent leurs Rois en particulier. Nous avons parlé de *Marmare*, qui *fut tué* apparemment, dans un combat contre les Médes: & de la brave *Zarine*, qui mériteroit bien une place honorable dans l'Histoire. Outre ce que j'en ai rapporté, Diodore ajoûte, que cette Reine *subjugua les Rois voisins*, que leur fierté obligeoit à faire des insultes à ses Sujets. Il y avoit donc d'autres Rois, dans ces quartiers de l'Asie.

a) Sup. Ch. V. p. 221-223.

7. Tant de peuples de l'Asie, s'étant fait des Rois, depuis Sardanapale, jusqu'à Cyrus, il n'y a point de vrai-semblance, a que ceux d'Assyrie, n'en aient point eû. Pour avoir perdu l'Empire d'Asie, dont ils avoient joui durant tant de siécles; ils n'avoient pas renoncé à la liberté, qu'avoient tous les autres Peuples, de se faire des Rois en particulier: ou pour mieux dire, de s'en conserver la possession. Ainsi quand l'Empire Romain fut démembré, dans le Ve. Siécle de l'Eglise: & que de ses débris, il se forma divers Royaumes en Europe: Rome & Constantinople, continuérent d'avoir leurs Rois, sous le vain titre d'Empereurs. Ou quand au commencement du X. Siécle, les François perdirent l'Empire d'Occident, qu'ils avoient possédé depuis Charlemagne; la France ne discontinua pas d'avoir ses Rois.

a) Conring. advers. Chron. c. 1. & suiv.

Il est vrai, que de tous les Rois, qui se sont élévez en Asie, depuis la ruïne de l'Empire des Assyriens, il n'y-a, que ceux des Médes & de Babylone, dont nous ayons une suite. Nous sommes redevables à Ptolemée, ou à Theon, son Commentateur, de celle des Rois de Babylone: & à Ctesias, ou à Diodore, qui l'a copié, de celle des Rois des Médes. Le Catalogue des Rois de Babylone & de Perse, étoit nécessaire à Ptolemée; à-cause des observations Astronomiques, qu'il avoit de ces païs-là. Pour liér la Chro-

Chronologie de ce Catalogue, avec celle des Empereurs Romains sous qui il vivoit, il y a inséré la Liste *des Rois*, qui regnérent *en Egypte, aprés la mort d'Alexandre* le Grand; & a négligé celle des autres Rois, qui eurent aussi leur part à la succession du même Monarque. CTESIAS a fait quelque chose de fort approchant. Voulant écrire l'Histoire des Assyriens & des Perses, sous l'Empire desquels il vivoit; il faloit bien nécessairement, qu'il donnât au-moins une Histoire abrégée des Rois des Médes, par le canal desquels l'Empire étoit parvenu aux Perses; & pour en lier par ce moyen sa Chronologie. Cette raison n'ayant pas lieu pour les autres Rois, qui s'élevérent sur les ruïnes de l'Empire des Assyriens: CTESIAS négligea d'en donner la suite. La différence qu'il y a, c'est, que nous avons un assez bon nombre d'Historiens, ou de Monumens, d'où l'on peut former la suite Chronologique des autres Rois, qui succédérent aussi à Aléxandre & régnérent en d'autres Etats. Au-lieu, que nous n'en avons aucun, d'où l'on puisse faire une suite des Rois, qui se saisirent châcun, de quelque partie de l'Empire des Assyriens. Nous n'aurions pas même le Catalogue des Rois des Médes; si DIODORE ne s'étoit avisé de l'extraire de l'Histoire de CTESIAS; ou si le *second Livre* de DIODORE s'étoit perdu, comme plusieurs autres du même Auteur.

NOUS NE SOMMES donc pas surpris d'avoir trouvé si peu de Mémoires, dans les Auteurs Payens, touchant les Rois, qui ont régné en Assyrie, aprés la mort de Sardanapale. Mais comme l'Ecriture en nomme plusieurs, je rapporterai dans ce Chapitre, tout ce que j'ai pû recueillir, touchant ces *Nouveaux Rois d'Assyrie*, qui suivant la remarque de M. LE CLERC, [a] *ne doivent être confondus, ni avec les anciens Rois d'Assyrie*, qui ont fait le Sujet de nôtre IV. Chapitre, *ni avec ceux des Médes*, dont j'ai parlé dans le Chapitre précédant; *ni avec ceux de Babylone*, nommez dans le Canon Astronomique de PTOLEMEE, & dont je parlerai avec étenduë, au Livre suivant.

a) Clericus ad 2 Reg. XVI. 19. p. 482. a.

II. POUR CE QUI REGARDE la Résidence des Rois d'Assyrie, ou de leurs voisins, l'étenduë de leurs Etats, & leurs frontiéres; s'il s'y trouve quelque diversité, je ne croi pas qu'on doive s'en mettre beaucoup en peine: puisque les mêmes diversitez se trouvent dans tous les autres Etats, qui ont eû des guerres, ou des démélez avec leurs voisins. Je ne laisserai pas d'y faire quelques remarques, quand

 l'occa-

l'occasion s'en présentera. Cependant, je rapporterai un passage de M. LE CLERC, qui vient fort à propos, à nôtre sujet: [a] *Jam satis*, dit-il, *apud Eruditos constat, fuisse varia regna ἀντιπάλων simul ad oram Euphratis, quale hoc fuit Assyriorum; & variantibus rerum humanarum vicibus nunc hoc, nunc illud potentius ceteris fuisse.*

a) Clericus ad 2 Reg. XV. 29. pag. 482.

§. II.

NINUS II. XIX. ANS.

P.J. 3814. A.C. 900. I. APRES, que [a] les Sujets revoltez de Sardanapale, eurent taillé en piéces son armée, & mis le siége devant Ninive, *Sardanapale voyant, que tout son Royaume étoit en fort grand danger, envoya trois Fils & deux Filles, qu'il avoit, avec de grandes richesses, à Cotta, Gouverneur de la Paphlagonie, qui lui étoit affidé.* C'est ce que DIODORE rapporte sur la parole de [b] CTESIAS, dont il a cité *le II. Livre*, un peu plus haut. Mais ATHENEE, qui cite *le Livre III.* du même CTESIAS, rapporte ce Fait un peu autrement: [c] *Sardanapale*, dit-il, *voyant, que ses affaires alloient mal, envoya ses trois Fils & ses deux Filles, au Roi de Ninive.* (εἰς Νίνον πρὸς τὸν ἐκεῖ Βασιλέα.) [d] HENRI ETIENNE a traduit ces derniers mots: *In urbem Ninum, ad eum, qui ibi regnabat.* DALECHAMP & CASAUBON, *ad Ninum, Nini regem.* Ainsi CTESIAS sera opposé à CTESIAS: puisque suivant le recit de DIODORE, qui le copie, Sardanapale étoit alors *à Ninive*, & y étoit assiégé. ATHENEE ne s'accorde pas non-plus avec soi même: car il dit dans la même page, que [e] *Sardanapale régnoit à Ninive*, comme il l'avoit dit auparavant.

a) Diod. II. 26. Gr. p. 80. b) Cap. 21. p. 77. c) Athen. XII. Edit. 1598. p. 529. c. d) Herodoti Epit. Steph. 1618. & Lond. 1679. p. 675. e) Athen. XII. p. 529. f.

POUR ACCORDER des contradictions si visibles, il m'est venu dans l'esprit, qu'on a ômis quelques mots dans le passage d'ATHENEE, & qu'il faut les suppléer, par celui de DIODORE: puisque ces deux Auteurs, ont puisé dans la même source. Voici comment je croi, qu'on peut remplir le passage d'ATHENEE: ἐξέπεμψεν εἰς (παφλαγονίαν πρὸς Κόττην τὸν ἔπαρχον καὶ) πρὸς Νίνον ἐκεῖ Βασιλέα. C'est à dire, que Sardanapale *envoya ses Enfans à Cotta, Gouverneur* de

de la Paphlagonie, pour les mettre sous la protection *de Ninus*, *qui* P.J. 3814.
en étoit Roi. La précaution de Sardanapale ne le sauva pas. Il se A.C. 900.
brûla lui-même, dans son Palais: Ninive fut prise, & ruinée: son Empire fut démembré. Arbace declaré Roi des Médes, alla s'établir à Ecbatane: & Bélésis devenu Prince indépendant, se retira à Babylone.

2. NINUS, déja Roi de Paphlagonie, & dépositaire de tous les Enfans de Sardanapale, profita, sans doute, du désordre où étoient alors les affaires en Assyrie. Il se rendit à Ninive, avec les Enfans de leur dernier Roi: & soit qu'ils fussent encore trop jeunes, ou qu'il emploiât des voies, que l'ambition & la politique ne manquent jamais de fournir; il fut déclaré Roi d'Assyrie ou de Ninive.

LE DERNIER point, n'est pas une simple conjecture. Nous [a] en avons déja allegué deux Autoritéz, qu'il est bon de rapporter ici, de nouveau. [b] *Quelques-uns ont écrit*, dit SYNCELLE, *que* NINUS *obtint l'Empire des Assyriens*, *aprés Sardanapale: comme* CASTOR, *qui parle ainsi dans son Canon: Nous avons commencé nôtre Chronologie par* NINUS, & *nous l'avons continuée jusqu'à* NINUS, *qui régna aprés Sardanapale.* L'ANONYME Grec, publié en Latin barbare par SCALIGER, & plus ancien que SYNCELLE, d'environ trois siécles, confirme cette particularité, rapportée d'aprés CASTOR. Car [c] aprés Sardanapale, il met un second *Ninus*, qui *régna 19. ans.* USSERIUS a bien voulû donner place, dans sa Chronologie, à ce second Ninus: [d] *Qui*, dit-il, *melioris auspicii causa primi Assyriaci imperii conditoris nomen assumpsisse sibi videtur.*

a) Ch. IV. §.7. p.192. 198. b) Syncell. p. 205. d. 206. a. Gr. Euseb. p. 38. al. 46. m. c) Scal. Eusebian. p. 60. al. 74. m. d) Usser. P.J. 3967. p. 88. al. 50. b.

3. JE LAISSE ce qu'il ajoûte, qui viendra plus à propos dans la suite, pour remarquer, au sujet de ce qu'on vient de lire, que CASTOR, & l'Auteur ANONYME de SCALIGER, finissent par un second *Ninus*, le Catalogue des Rois d'Assyrie, que CTESIAS, DIODORE, & EUSEBE, commencent par le premier *Ninus*: comme [a] quelques Auteurs modernes finissent à *Auguste II.* nommé plus souvent *Augustule*, le Catalogue des Empereurs Romains, que le Canon Astronomique, & d'autres Auteurs, commencent au premier *Auguste.* Mais comme il ne s'ensuit pas de là, qu'il n'y ait point eû d'autres Empereurs Ro-

 mains,

Digitized by Google

P. J. 3814. mains, aprés *Auguste II.* ou *Augustule*: il ne s'ensuit pas non plus, qu'il
A. C. 900. n'y ait pas eû d'autres Rois d'Assyrie, aprés ce *Ninus II.* On peut néanmoins juger, que pendant long-tems, ils firent peu de figure dans le monde: puisqu'on n'en trouve rien dans les Monumens, qui nous sont restez de l'Antiquité Payenne, qu'aprés que l'Histoire Sainte nous en a fait connoître quelques-uns. Par cette raison, leur Chronologie ne nous donnera presque aucune peine: & ce Chapitre, quoi qu'assez court, le seroit encore davantage; si quelques remarques critiques, ne nous obligeoient de tems en tems à nous arrêter.

a) Ricciol. III. p. 58. Helvic. p. 102.

§. III.

ROI ANONYME.

P. J. 3897. PLUS DE 60. ANS aprés la mort de Ninus II. suivant mon conte,
A. C. 817. Jéroboam II. succéda à son Pére, dans le Royaume d'Israël. [a] A la sollicitation du *Prophéte Jonas*, il [b] fit la guerre au Roi de Syrie, & rétablit les anciennes bornes du Royaume d'Israël. Or Jonas étant allé prêcher à Ninive, par l'Ordre de Dieu, l'Ecriture dit, que [c] *sa parole étant parvenuë jusqu'au* ROI DE NINIVE, *il se leva de son* TRONE, *se couvrit d'un sac, s'assit sur la cendre:* & qu'*on publia* un Jeûne *dans Ninive, par un Décret du* ROI *& de ses Princes.* Ce Roi n'y est pas nommé. Mais il pourroit bien être le prédécesseur immédiat du premier des 5. Rois d'Assyrie, que l'Ecriture Sainte a expressément nommez; & dont nous parlerons dans la suite.

a) 2 Rois XIV. 25. b) Sus Chap. II. §. 10. p. 111. c) Jonas III. 6. 7.

§. IV.

PHUL, ou PUL. XXX. ANS.

P. J. 3937. I. EN NE CONSIDERANT, dans mon II. Livre, que la succession
A. C. 777. ordinaire des Rois Hébreux, j'ai été en peine, [a] de trouver dans le Royaume d'Israël, un Interrégne, aprés Jeroboam II: tant parce que l'Interrégne est [b] entre le Pére & son Fils; qu'à cause, que ce Fils devoit [c] hériter de la Couronne, en vertu d'une Promesse particuliére, que Dieu avoit faite à son Trisayeul. Cependant, j'ai prouvé par [d] l'autorité du Prophéte Osée, que cet Interrégne étoit fondé: & qu'effecti-

effectivement, il n'y avoit point alors de Roi en Israël. Il n'y en avoit P. J. 3937.
presque plus en Syrie, dans le tems de cet Interrégne : ou au moins, A. C. 777.
je n'y en ai point trouvé. Bénadad III. y régnoit 56. ans auparavant:
& c'est sous lui, ou aprés sa mort, que Jéroboam [g] avoit étendu ses
frontiéres jusqu'à Damas. Des conquêtes si avancées, reveillérent la
jalousie des Assyriens, qui durant une paix de plus d'un siécle, avoient
eu le loisir, de faire des préparatifs pour une guerre.

a) Liv. II. §. 29. 30. b) p. 364. c) p. 364. 365. d) p. 363. e) Sus Ch. II. §. 11. init. p. 111. f) §. 10. p. 110. g) p. 111.

Dès que Jéroboam fut mort, *Phul Roi d'Assyrie* s'avança avec P. J. 3938.
une armée. Il conquit d'abord la Syrie; & passant jusqu'au païs d' A. C. 776.
Israël, il fut apparemment la cause de cet Interrégne, dont nous cher-
chions la raison. Dix ans aprés, *Zacharie* entreprit de monter sur un P. J. 3948.
Trône, qui lui appartenoit légitimement, & [a] six mois aprés, il fut A. C. 766.
tué devant tout le peuple, par *Sallum*, qui au bout d'un mois fut
traité de même par *Ménahem*. Ces rébellions suivies d'un double as-
sassinat, firent revenir le [b] *Roi d'Assyrie*. Lorsqu'il se fut *avancé dans*
le païs d'Israël, Ménahem *lui donna mille talents d'argent*, non-seule- P. J. 3949.
ment [c] *pour avoir la paix*, comme dit JOSEPH; mais aussi [d] *afin qu'il* A. C. 765.
le secourût & qu'il lui confirmât le Royaume d'Israël. Cette circon-
stance ne doit pas être négligée. Ménahem avoit besoin d'un puissant
appui. [e] Il avoit usurpé le Royaume d'Israël, par un assassinat: & avoit
exercé des inhumanitez, plus que barbares, contre les femmes d'une
ville, qui lui avoit fermé les portes. [f] *Il imposa donc 50. sicles d'argent*,
sur chacun de ceux, que nous appellons *aisez*, pour faire la somme qu'il
avoit promise, & moyennant laquelle, *le Roi des Assyriens s'en retourna*
en son païs. Voilà tout ce que l'Ecriture rapporte, touchant ce Roi;
si ce n'est qu'elle dit ailleurs, que [g] *Dieu anima l'esprit de Pul Roi des*
Assyriens, pour punir les Israëlites. Voilà aussi tout ce qu'on en peut
dire d'assûré.

a) Liv. II. §. 31. p. 365. 366. b) 2 Rois XV. 19. c) Ant. IX. 11. p. 320. d. d) Hebr. ... Vulg. & Ms. Alex. e) 2 Rois XV. 14. 16. f) v. 20. g) 1 Chr. V. 26.

LE TEXTE Hébreu l'appelle *Pul*, comme nôtre Version, ou *Phul*, comme la Vulgate; & les LXX. *Phua*, ce qui apparemment n'est qu'une [a] faute de Copiste, causée par la ressemblance des Lettres Grecques ΛΑ & ΑΟΙ [b] SCALIGER assûre, que ce Nom est Assyrien. Mais

la Sci-

P. J. 3949. la Science Etymologique est ici d'un petit secours: & l'Art des con-
A. C. 765. jectures a un champ vaste pour s'éxercer.

a) Clericus ad 2 Reg. XV. 19. b) Scal. Emend. temp. p. 577.

1. USSERIUS, qui retarde la mort de Sardanapale, plus qu'aucun des Chronologistes, que j'ai nommez, [a] croit que ce *Pul*, pourroit bien être le Pére ou le prédécesseur de Sardanapale; & que les anciens Auteurs l'ont nommé fort diversement. *Hic*, dit-il, *Sardanapali videtur fuisse pater* .... JULIO AFRICANO Acraçarnes, EUSEBIO Ocrazapes, STEPHANO BYZANTINO Cyndaraxes, STRABONI, ARRIANO & SUIDÆ Anacyndaraxes, *ab aliis vero* (*apud* ATHENÆUM, *lib. 12. Dipnosophist.*) Anabaxares *appellatus*. Est-il possible, qu'un homme tel, qu'USSERIUS, ait trouvé quelque rapport entre ces Noms & celui de *Pul* ou de *Phul*? Comme si on l'avoit fait exprès, dans cette diversité de Noms, il n'y en a pas un, où la Syllabe de *Pul* se rencontre: au-lieu, qu'il est fort aisé de la trouver dans *Sardanapale*. Quand même, ils se ressembleroient autant, que ceux de *Salmanassar* & de *Nabonassar*, dont nous parlerons dans la suite, faloit-il pour une si legére raison retarder la mort de Sardanapale de six vingt ans, & davantage, au dessous du tems, où elle avoit été rapportée, par SCALIGER; & par son Censeur continuël, le P. PETAU? Mais USSERIUS s'étoit déja fait un Systême. Il vouloit, que *Sardanapale* Roi d'Assyrie, eût pour successeur, *Nabonassar* Roi de Babylone; [b] *quem*, dit-il, *cum eo conjunctum fuisse existimamus*: comme si Nabonassar, dont l'histoire nous est inconnuë, étoit [c] le même que Bélésis, qui se joignit à Arbace, pour détruire l'Empire d'Assyrie.

a) Usser. P. J. 3943. p. 83. Edit. Lond. Dans les Editions de Paris & de Bréme p. 74. b. les mots *fuisse pater*, ont été ômis: & rétablis dans celle de Genéve p. 46. b.
b) Ibidem. c) p. 50. b.

2. ANNIUS, Moine de Viterbe, que je nomme à regret après USSERIUS, ne s'étoit pas plus écarté de la vrai-semblance, en forgeant son faux METASTHENE. Il avoit lû dans [a] DIODORE, que *Bélésis*, Prêtre des Babyloniens, & Chef de leurs troupes, étoit entré dans la Conspiration d'Arbace; à condition, qu'il auroit le Gouvernement de Babylone: & comme ANNIUS trouvoit deux *Bélochus*, dans le Catalogue des anciens Rois d'Assyrie, il avoit fait de *Bélésis*, un [b] *Bélochus III*. Joignant ensuite ce dernier Nom, à celui de *Phul*, il en avoit forgé un Roi, nommé *Phul-Bélochus*. Enfin, il avoit dit, que ces

deux

leurs Conspirateurs, avoient partagé la Monarchie, en sorte, qu'*Arbace* eut la Médie & la Perse, & *Phul-Bélochus* la Babylone, où il régna 48. Ans. A cela, ANNIUS ajoûte dans son prétendu Commentaire, que ce *Roi de Babylone* & ses successeurs, sont les mêmes, que l'Ecriture appelle *Rois d'Assyrie.* [b] P. J. 3949. A. C. 765.

a) Diod. II. 24. Gr. p. 78. 79. b) Annii Metasth. fol. m. 220. f. 221.

3. LES HAPPELOURDES de ce Moine [a] furent bientôt reconnuës par [b] RAPHAEL DE VOLTERRE, & amplement decouvertes par [c] MELCHIOR CANUS, Evêque des Canaries. Cependant [d] les Chronologistes, FUNCCIUS, CODOMAN, BUNTING, REUSNER, & plusieurs autres, s'y laissérent attraper: ayant inséré dans leurs Chronologies, les Rois de ce Faux-METASTHENE, & les années qu'il attribuoit à leur régne; comme si c'étoit un Auteur véritable.

a) Calvis. Isagog. c. 28. p. 120. b. b) Volat. Anthrop. XIV. c) Canus Loc. theol. XI. 6. p. m. 640. & suiv. d) Func. A. 3146. Codom. A. 3221. p. 30. Bunt. A. 3146. p. 61. a. Reusn. Isag. p. 198.

4. DISTINGUONS pourtant GENEBRARD, de tous les autres. Quoi qu'il ait [a] copié, d'aprés EUSEBE, le Catalogue des Rois d'Assyrie, ce n'est qu'aprés avoir averti, qu'il n'y ajoûte aucune foi. *Hæc*, dit-il, *quæ de illis & illorum successione, amplitudine, gestis & rebus dicam; faciam ne quid de præcipuis prætermisisse videar. Alioqui ad fabulosam* DIODORI *historiam pertinent.* [b] Il avoit aussi dit, un peu auparavant, en parlant de leur Empire: [c] *De quo Imperio multa, aut potius* OMNIA *fabulantur.* Dans cette disposition d'esprit, il prétend, que notre *Phul* succéda à *Ocrazapes* 35e. Roi du Catalogue d'EUSEBE; & fut le trisayeul de Sardanapale, que l'Ecriture appelle Assaraddon. [d] *Post Ocrasapem*, dit-il, *trigesimum quintum Assyriorum, vel potius Ninivitarum regem, nominant Sardanapalum. Atqui ante hunc sequentes in Bibliis recensentur: Phul, Tiglath Phalassar, Salmanasar, Sennachérib Assaradon, id est Sardanapalus.* Il faut en croire GENEBRARD; mais sans en attendre de preuve: & je ne sai pourquoi je l'ai si souvent mis au rang des Chronologistes; car jamais Livre peut-être, ne mérita moins, que le sien, [e] le titre qu'il porte.

a) Geneb. p. 20. f. & suiv. al. 49. b) p. 18. al. 44. f. c) p. 43. d) p. 63. al. 153. e) *Chronographia.*

Digitized by Google

P. J. 3949. 5. TORNIEL [a] n'a pas goûté la pensée de GENEBRARD, & A. C. 765. des sectateurs du Faux-METASTHENE; en ce qu'ils font la même personne du *Phul* & de *Bélésis*, qu'il appelle *Bélosus*; & en ce qu'ils font *Rois de Babylone*, Phul & ses successeurs, que l'Ecriture nomme *Rois d'Assyrie*. Son sentiment particulier est, qu'*Arbace*, *Bélésis*, & *Phul*, firent une espéce de *Triumvirat*, & se partagérent l'Empire d'Asie: mais il ne fait [b] commencer le régne de Phul, que 4. Ans aprés la mort de Sardanapale. Quant au reste, il donne aussi 48. Ans au régne de Phul: & en cela aussi bien, que pour les années des régnes suivans, il suit GENEBRARD, qui de son côté, suit fidélement FUNCCIUS, lors même qu'il s'éloigne de METASTHENE.

a) Torn. A. M. 3234. p. 134. & suiv. b) A. 3238. p. 136.

6. TOUS ces Chronologistes sont plus ou moins excusables, ayant écrit dans un tems, où le Canon Astronomique de PTOLÉMÉE n'étoit pas encore public. Mais je ne sai comment excuser le P. RICCIOLI, d'avoir [a] adopté, comme les autres, les chiméres du Faux-METASTHENE, décriées depuis long-tems; particuliérement en Italie, où le P. RICCIOLI étoit né, & où il vivoit. [b] *Hodie*, disoit CALVISIUS, au commencement [c] du dernier Siécle, *apud Italos ergo etiam notum est, hosce Annianos fœtus supposititios esse, & iidem mirantur, adhuc inveniri, qui imposturam hanc in tanta bonarum literarum luce non videant*.

a) A. 1667. b) Calv. Isag. cap. 28. init. p. 120. fin. c) A. 1611.

JE NE comprens pas, non plus, comment le P. RICCIOLI a disposé ici sa Chronologie. Il suppose, avec tous les autres, que le *Phul-Bélochus* de METASTHENE, est le *Phul*, dont parle l'Ecriture: [a] *De hoc*, dit-il, *scriptum est 4. Regum c. 15. Veniebat Phul Rex Assyriorum* &c.

	863
subt.	48
	815
subt.	771
	44

Ensuite, il met dans ses Tables, [b] le commencement de Phul, à l'An 863. devant J. C. & sa mort à l'An 815 aprés un régne de 48 Ans. Mais il ne met [c] le commencement de Ménahem Roi d'Israël, qu'à l'An 771 ou 772. De sorte, qu'il y a un Intervalle de 43 ou 44. Ans, entre la mort de Phul, qui fit la guerre à Ménahem; & le commencement du régne de Ménahem. Incompatibilité évidente. De plus, pour remplir cet Intervalle, avec ce qui reste jusqu'au Roi suivant, selon son Systême; il ajoûte de nou-

velles

Digitized by Google

velles suppositions à celles du prétendu METASTHENE: & sans preuve, ni autorité, il suppose quelques [e] *autres Rois inconnus*, qui doivent avoir régné 63. [f] ou 64. Ans. Est-ce là *réformer* la Chronologie? P. J. 3949. A. C. 765.

a) Ricciol. T. I. p. 209. b. b) T. I. p. 235. a. T. II. p. 11. b. c) T. I. p. 273. a. d) T. II. p. 12. e) T. II. p. 11. b. A. 815. f) T. I. p. 235. a. T. III. p. 35. a. A. 815.

III. TENONS nous en donc simplement, à ce que dit l'Ecriture; d'où nous ne pouvons conclurre autre chose, si ce n'est, que Phul régnoit avant le commencement du régne de Ménahem: mais qu'il lui *aida à affermir contre ses mains le Royaume* d'Israël, dont il s'étoit emparé. C'est ainsi que [a] l'ont compris, CALVISIUS, USSERIUS, & MARSHAM. Mais puisque rien ne s'oppose à ma conjecture, j'ai crû, qu'il m'étoit permis, de mettre le commencement du régne de Phul, 12. Ans, ou environ, avant celui de Ménahem. Par là je rens en même tems raison, & de l'Interrégne, dans le Royaume d'Israël, aprés Jéroboam; & d'un Interrégne, encore plus long, dans le Royaume de Syrie. D'autre côté, l'Ecriture Sainte, ne donnant aucun Caractére, par où l'on puisse fixer plus précisément, la fin de ce régne, ou le commencement de celui qui suit; je donne à celui de Phul, 30. Ans de durée.

a) Calv. A. M. 3180. p. 203. a. Usser. P. J. 3233. p. 83. al. 47. b. Marsh. b. 388. 479. al. 411. 510.

§ V.

THEGLATH - PHALASAR.

XX. ANS.

I. SUIVANT la derniére supposition, Téglath-Phalasar commença à régner en Assyrie l'An P. J. 3967. où il est certain, que Nabonassar commença à régner à Babylone. Comme c'est moi qui les fais ainsi rencontrer, je ne suis ni en droit, ni en volonté, d'en tirer aucun avantage. Ce n'est que pour soulager la mémoire, par cette concurrence de tems, jointe à quelque ressemblance de Noms. Il ne paroit néanmoins dans l'Histoire Sainte, qu'au bout de 12. ou 13. Ans: & voici à quelle occasion elle en parle. P. J. 3967. A. C. 747.

II. AU [a] COMMENCEMENT de son régne, Achaz 12[e]. Roi de Juda, fut attaqué par Retsin Roi de Syrie, & par Pékah Roi d'Israël, qui P. J. 3977. A. C. 737.

aprés

Digitized by Google

P. J. 3978. aprés quelques avantages, vinrent assiéger Achaz, dans Jérusalem.
A. C. 736. [b] A leur approche, Esaïe fut envoié à Achaz, pour l'encourager de la part de Dieu, & l'assûrer, que le projet des Rois d'Israël & de Syrie, ne leur réüssiroit pas. En effet, [c] *ils furent obligez de lever le siége.* Dans ce tems, Esaïe prononça la célébre Prophétie, contenuë au Chapitre VII. de son Livre: sur laquelle, de même que sur celle du Chapitre suivant, nous ferons quelques réflexions, par rapport à nôtre Chronologie.

a) Sur Ch. II. §. 11. p. 111. & suiv. b) Esa. VII. 2-7. c) Ant. IX. 12. p. 321. e.

Il etoit né peu auparavant, ou il nâquit environ ce tems, un Enfant, de qui le Prophéte dit: [a] *On le nourrira de beurre & de miel, jusqu'à ce qu'il sache rejetter le mal, & choisir le bien. Car avant, que l'Enfant sache rejetter le mal, & choisir le bien; le païs, que vous détestez, sera délivré de la présence de ses deux Rois.* Mais, ajoûte le Prophéte: [b] *L'Eternel fera venir sur vous & sur vôtre païs, ... le Roi d'Assyrie*, &c. De ces paroles on doit, ce me semble, conclurre d'abord, que la guerre précédante, commença au-moins, 2. ou 3. Ans, avant la venuë du Roi d'Assyrie, qui les obligea de se retirer pour penser à la défense de leurs propres Etats.

a) Esa. VII. 15. 16. b) v. 17. & suiv.

P. J. 3980. III. Le roi d'Assyrie, qu'Esaïe ne nomme pas, est appellé,
A. C. 734. suivant le Texte Hébreu, [a] *Tiglath-phileser*, ou [b] *Thiglath-pheleser*, au Livre des Rois: [c] *Thilgath-philneser*, au Livre des Chroniques: *Thalgath-phellasar*, & *Thalga-phellesar*, par les Septante: *Théglath-phalasar* & *Thélgath-phalnasar*, par la Vulgate: [d] *Thégla-phalassar* par Joseph. Ce que je remarque, pour faire voir, que les Copistes & les Traducteurs, n'ont pas été toûjours uniformes, ou éxacts, dans l'orthographe des Noms propres: & qu'on ne doit pas beaucoup conter sur leur ressemblance, lorsqu'elle n'est pas appuiée sur quelque chose, qui oblige d'y avoir égard. Par la Lecture des passages, que j'ai citez ici bas, il est visible, que tous ces Noms désignent la même personne. Mais Usserius prétend, que [e] ce Roi ne différe pas de celui, qui est appellé *Ninus* par Castor, & *Tigame* par Elien. [f] M. Prideaux dit la même chose, & soûtient de plus, [g] que *Tiglath-Piléser & Arbacès ne sont pas deux Rois différens, mais une seule & même personne:* au-lieu, qu'Usserius s'étoit contenté de les faire contemporains. Confondre les tems & les personnes, est-ce le moyen de

de débrouiller les histoires? J'ai assez parlé d'*Arbace*, & du second P. J. 3980.
Ninus. Disons un mot de *Tilgame*. Quel indice a-t-on, qu'il ait A. C. 734.
vécu en ce tems, & qu'il fût Roi d'Assyrie? [h] ELIEN n'en indique pas même le Siècle, & dit expressément, qu'*il régna sur les Babyloniens*. De-plus, il ne fut pas Fondateur d'un nouvel Etat: car suivant le même ELIEN, *Tilgame, qui régna sur les Babyloniens*, étoit de par sa Mère, petit-fils de *Borchore*, *qui régna sur les Babyloniens*. Revenons à nôtre Histoire.

a) 2 Rois XV. 29. b) XVI. 7. c) 1 Chron. V. 6. 26 2 Chron. XXVIII. 20. d) Ant. IX. 11. p. 320. e. e) Usser. P. J. 3967. p. 88. al. 50. b. f) Prid. Hist. des Juifs p. 2. g) p. 23. h) Ælian. Hist. anim. XII. 21.

IV. PENDANT la guerre précédante, & apparemment, avant que la Prophétie d'Esaïe fût prononcée; [a] *Achaz avoit fait prier Thiglath-phileser, Roi des Assyriens, de le sécourir contre les Rois de Syrie & d'Israël*; avec offre de lui être tributaire. Pour rendre sa priére plus efficace, il y joignit *tout ce qu'il trouva d'or & d'argent, dans le Temple ou dans son Palais, & l'envoya au Roi d'Assyrie. Le Roi d'Assyrie* P. J. 3981.
ayant accepté la proposition, vint premiérement *attaquer Damas; qu'il* A. C. 733.
prit; fit mourir Retsin; & transporta le peuple à Kir. C'est à dire, [b] *dans la Haute Médie*, si l'on s'en rapporte à JOSEPH: mais ce ne peut pas être, comme traduit la Vulgate, *à Cyrene*, ville d'Egypte; [c] *Quia illis temporibus*, dit TORNIEL, *Assyriorum imperium nondum ad Africæ regiones pertingere potuerat*. Alors fut accompli, ce qu'Amos avoit prédit, [d] environ 50. Ans auparavant: [e] *Parce que Damas a [f] froissé Galaad avec des herses de fer; je mettrai le feu, dit l'Eternel, dans la Maison d'Hazaël, qui consumera les Palais de Bénadad: je briserai la force de Damas, j'exterminerai celui, qui y tient le sceptre; & le peuple de Syrie sera transporté à Kir.*

a) 2 Rois XVI. 7-9. b) Ant. IX. 13. init. p. 322. e. c) Torniel A. 3296. p. 156. d) Sous Jéroboam II. e) Amos I. 3-5. f) Voyez Sus ch. II. fin.

V. APRE'S LA CONQUETE de la Syrie, [a] *Thiglath-phileser, Roi des Assyriens, vint attaquer Pékah, Roi d'Israël*, prit d'abord les villes de Nephtali, qui se trouvérent les premiéres sur son passage; [b] *Hijon*, [c] *Abelbethmaaca*, [d] *Janoah*, [e] *Kedes*, [f] *Hatsor*, *tout le païs de Nephthali, la Galilée & Galaad*. C'est à dire, [g] le quartier le plus septentrional du Royaume d'Israël, *& en transporta le peuple en Assyrie*. S'étant ensuite saisi de tout ce qu'Israël possédoit au delà du Jourdain, [h] *il emmena*

Digitized by Google

P. J. 3981. *mena prisonniéres les Tribus de Ruben & de Gad, & la Demi-tribu de*
A. C. 233. *Manassé: & les transporta à Chalach, à Chabor, à Haran, & au Fleuve de Gozan.* M. PRIDEAUX [l] s'est servi de ce passage, & [k] d'un autre, que j'ai déja allegué, pour combattre USSERIUS, qu'il suit ordinairement. Entre eux le débat. Mais comme M. PRIDEAUX y suppose quelques faits Géographiques, qui nous intéressent, il est bon de les rapporter & de les examiner. [l] KIR, dit-il, *étoit une ville située dans la partie de la Médie la plus proche.* CHALACH, CHABOR, HARA *& le fleuve de* GOZAN, *étoient plus éloignez.*

a) 2 Rois XV. 29. *b*) Reland. p. 862. 863. *c*) Lightf. Tab. *d*) Reland. p. ...
e) Cellar. p. 296. *f*) p. 293. 297. Lightf. Tab. *g*) Cleric. ...
h) 1 Chron. V. 26. *i*) Sic Junius & Clericus. *k*) 2 Rois XVI. 9.
l) Prideaux Hist. des Juifs T. I. p. 22.

QUAND TOUS CES FAITS, que l'on avance sans preuve, seroient vrais, ils ne feroient rien contre mon Systême. Depuis plus d'un Siécle & demi, que l'Empire d'Assyrie étoit dissipé, les Rois, qui avoient continué de résider à Ninive, ne pouvoient-ils pas avoir fait des acquisitions, ou des conquêtes dans la Médie? Douze ou quinze ans seulement aprés cette histoire, voici comme parloit Sennachérib à Ezéchias: [a] *Vous savez, que les Rois d'Assyrie, mes prédécesseurs, ont soûmis les autres Peuples, ceux de Gozan, de Haran, &c. Et vous échapperiez-vous?* Ils avoient sans doute repris sur les Médes, quelques Provinces ou quelques villes.

a) 2 Rois XIX. 11. 12.

MAIS EST-IL BIEN SUR, que les Lieux ci-dessus nommez fussent de la dépendance des Médes? 1. BOCHART [a] ne sait, s'il faut placer la ville de KIR, ou dans *l'Ibérie sur le fleuve Cyrus*, au Couchant de la Mer Caspienne; ou dans *la Médie sur le fleuve Amardus, qui se jette dans* la même *Mer;* ou dans *la Gédrosie:* Sur la Mer Méridionale, fort au Levant; ou *aux environs de l'Elymaïde*, qui fait partie de la Perse, assez prés de Babylone. 2. *Chalach* est plus connuë: [b] Elle est *au Nord de l'Assyrie*, suivant BOCHART. Sur quoi CELLARIUS dit: [c] *Videtur urbs prope Tigrin fuisse, aut ei adposita.* En effet [d] il l'a placé sur le Tigre, au dessus de Ninive. 3. *Chabor* est encore plus connu. [e] C'est une Riviére au Couchant de la Mésopotamie, qui va se jetter dans l'Eufrate: & à l'embouchure de laquelle on voit un lieu nommé *Chabora.* 4. *Hara*, ou *Cara*, ne se trouve, à ce que je

fus cité, que dans le passage des Chroniques. Si on lit *Haram* avec P. J. 3981.
JUNIUS & M. LE CLERC: ou [f] *Caran*, comme dans le passage pa- A. C. 733.
rallèle, que je viens de citer: c'est [g] un lieu fort célébre depuis Abraham, & situé sur la même Riviére de *Chabor*. 5. Enfin [h] *le païs de Gozan* étoit *entre* cette Riviére de *Chabor*, & une autre nommée *Saocoras*, toutes deux entre le Tigre & l'Eufrate. J'oserai donc dire de M. PRIDEAUX, ce que M. LE CLERC a dit de M. BOCHART: [i] *Mirum est, in viro summo oculos non fuisse conjectos, cum inspiceret tabulas* PTOLEMÆI, *ad lævam Assyriæ; quod si fecisset, invenisset &* Choboram *fluvium nobilem in Mesopotamia incidentem in Euphratem, & circa eam regionem* Gauzanitim, *nec alibi nomina hæc Scripturæ quæsivisset. Is tractus, ut docemur infra Cap. XIX. 12. tunc paruit Regibus Assyriorum, qui per eum tantum Syriam & Palæstinam adire poterant.*

a) Bochart Phaleg. IV. 32. p. m. 332. c. *b*) III. 14. p. 220. c. *c*) Cellar. Geog. T. II. p. 469. *d*) Tab. VI. *e*) Ibid. & p. 436. f. 437. *f*) 2 Rois XIX. 12. *g*) Cellar. p. 444. *h*) p. 434. *i*) Cleric. ad 2 Reg. XVII. 6. p. 486. b.

V. TIGLATH-PHALASAR étant entré dans le païs de Juda; au-lieu de faire part de quelqu'une de ses conquêtes à Achaz, qui l'avoit appellé à son secours; de lui céder quelques Places du Royaume d'Israël; de lui restituer celles, que Retsin & Pékah lui avoient prises; ou de le dédommager en quelque façon de ses pertes, par une portion du butin: il exigea de plus grosses contributions, ou d'Achaz, ou des plus riches de ses sujets: & comme Esaïe l'avoit prédit en termes figurez, ordinaires aux anciens Prophétes: [b] *Avec un rasoir apporté de delà le Fleuve* d'Eufrate, *il rasa la tête, la barbe & les pieds;* & laissa le Roi Achaz *dans une grande affliction.* Cependant il [c] *avoit si peu d'esprit & de jugement*, (ἀνόητος καὶ τοῦ συμφέροντος ἀσυλλόγιστος,) comme remarque JOSEPH, qu'au-lieu de profiter de son imprudence, & de ses malheurs; il ajoûta de nouvelles idolatries à celles, qu'il avoit pratiquées jusqu'alors, & demeura toûjours le même: [d] *Toûjours Achaz*, comme parle l'Ecriture.

a) 2 Chron. XXVIII. 20. *b*) Esa. VII. 20. *c*) Ant. IX. 13. p. 322. f. *d*) Chron. XXVIII. 22.

VI. ME CONTREDIRA-T-ON, si je prétens, que tant de choses n'ont pû être terminées, avant l'An 5e. du régne d'Achaz? J'ai deja remarqué, sur le passage d'Esaïe, qu'Achaz avoit régné & soûtenu la guerre 2. ou 3. Ans avant la venuë du Roi d'Assyrie. Dans le Chapitre sui-

Digitized by Google

P. J. 3981. suivant, Esaïe rapporte, que [a] s'étant approché de la Prophétesse sa Femme, *elle conçut, & enfanta un Fils*; que *l'Eternel* lui commanda d'appeller MAHER-SCHALAL-HASCHBAZ; c'est à dire, [b] *qu'on hâte de butiner*. (LXX. Ταχέως σκύλευσον, ὀξέως προνόμευσον, Vulg. *Festina prædari.*) A quoi le Prophéte ajoute: *Avant que l'Enfant sache crier, mon pére, ma mére, on enlevera la puissance de Damas, & le butin de Samarie, devant le Roi des Assyriens.* Il s'écoula donc plus d'un An, aprés la Prophétie précédante: Aussi ce ravage fait au païs d'Israël, est rapporté à l'An 4e. d'Achaz, [c] par CODOMAN, JAQUES CAPPEL, LIGHTFOOT, USSERIUS, & le P. LABBE: auxquels on peut joindre [d] la Grande Chronique des Juifs, qui le rapporte à *l'An 20. de Pékah*, ce qui revient à la même chose.

A. C. 733.

a) Esa. VIII. 3. 4. b) v. 1. c) Codom. A. M. 3384. p. 32 b. 33. a. J. Cappel. A. 3260. p. 189. b. Lightf. T. I. p. 102. a. Usser. P. J. 3975. p. 93. al. 93. a. Labb. A. 3397. T. I. p. 160. d) Sedet. Olam. Rabba, c. 22. p. 60.

ON SERA MIEUX fondé à mon avis, de retarder au moins, le départ du Roi d'Assyrie, jusqu'au commencement de l'An 5. d'Achaz, auquel arriva la conspiration d'Hosée: comme je l'ai montré dans mon [a] Livre II. sur l'An 913. de l'Exode. En effet, jamais peut-être, Conspirateur ne trouva de tems plus propre, que celui-ci pour exciter un soulevement, ou tramer une conspiration & l'exécuter. Pékah s'étoit fait sans doute un nombre considérable d'ennemis, par la guerre, qu'il avoit suscitée mal à propos, au Roi de Juda; par l'alliance, qu'il avoit faite avec celui de Syrie, dont les prédécesseurs avoient causé tant de maux aux deux Royaumes des Hébreux. Il avoit attiré par cette guerre le Roi d'Assyrie, dans leurs Provinces; causé la désolation du païs, & la captivité d'une infinité de leurs fréres. D'ailleurs il devoit être épuisé d'argent, par le mauvais succès de la guerre; & de troupes, par la perte de tant de sujets. Enfin, c'étoit un usurpateur, qu'il étoit facile de rendre odieux; puisqu'il n'étoit monté sur le trône, qu'en assassinant son prédécesseur. En faloit-il davantage, pour se revolter contre lui? Et Hosée pouvoit-il trouver une circonstance plus favorable?

a) Liv. II. §. 37. p. 386. & suiv.

VII. THIGLATH-PHALASAR régnoit donc, suivant mes Tables, l'An P. J. 3980. qui répond à l'An 4e. d'Achaz. Trente ans auparavant nous avons vû paroître Phul son prédécesseur. Cet intervalle

valle est assez long pour nous faire juger, que Phul pouvoit être Pére de Thiglath-phalasar. MARSHAM n'en a pas jugé de même: car il doute, si ce dernier Roi n'est pas le même, que le précédant: *a Sive is alius, dit-il, sive idem.* La différence des Noms & un intervalle de 30. Ans, ne favorisent pas trop ce doute. P. J. 3981. A. C. 733.

a) Marsh. p. 479. al. 510.

USSERIUS en a été bien éloigné. Comme on verra paroître Salmanasar, dans 10. Ans, ou environ; cet intervalle total de 40. Ans, lui a paru suffisant pour y placer Sardanapale, *a* qui régna 20. Ans, & Ninus II. *b* qui en régna 19. Il a donc supposé, que *c* Phul étoit le Pére de Sardanapale, Prince, comme on sait, plongé dans la volupté; & que Thiglath-phalasar est le même, que Ninus II. qui commença à régner, selon USSERIUS, l'An 13. de Pékah, Roi d'Israël, & *d* emmena en captivité les Israëlites, l'An 20. du même Pékah, c'est à dire, l'An 8. de son propre régne.

a) Usser. P. J. 3947. p. 84. b. al. 47. f. b) P. J. 3967. p. 98. al. 50. b. c) P. J. 3943. p. 83. init. al. 47. d) P. J. 3974. p. 92. al. 51. a.

SI CELA EST VRAI, je ne sai plus ce qu'on doit penser de tant d'anciens Historiens, qui ont assûré, que le Royaume des Assyriens fut détruit à la mort de Sardanapale: puisque dans l'espace de moins de 8. Ans, on voit, que son successeur immédiat, étoit maître dans la Médie d'un côté, & dans la Mésopotamie de l'autre, qu'il régnoit le long du Tigre & de l'Eufrate; qu'il étoit en état d'aller conquérir le Royaume de Syrie, & celui d'Israël; de se rendre tributaire celui de Juda; & de laisser ses Etats à deux successeurs, qui dans l'espace d'environ 20. ans, portérent leurs armes victorieuses par toute l'Asie dans la Palestine, en Arabie & en Egypte: comme on le verra dans la suite.

PERSONNE, je m'assûre, ne s'avisera de retorquer contre moi cette objection: puisque suivant mes principes, entre la mort de Sardanapale, & le commencement de Phul, il s'est écoulé plus de 120. Ans: tems assez long, comme on voit, pour avoir donné aux Assyriens le loisir de se remettre dans un état, propre à réparer leurs anciennes pertes.

P. J. 3981. A. C. 733. VIII. [a] SCALIGER & [b] HELVICUS nomment *Jareb* & *Sargon*, comme successeurs de *Théglath-phalasar*: mais ils ne font que les nommer. Nous parlerons dans la suite de *Sargon*. Pour ce qui est de *Jareb*, on trouve ce Nom en deux endroits du Prophéte Osée. Dans le premier, nôtre Version s'exprime en ces termes: [c] *Ephraim s'en est allé vers Assur, & on a envoyé vers le Roi Jareb*. Dans le second il est dit, que [d] *Samarie sera transportée en Assyrie, pour en faire present au Roi Jareb*. Quoique cette Version soit Littérale, rien ne nous oblige de croire, que ce *Roi Jareb* soit différent de ceux, que l'Ecriture appelle ailleurs *Rois d'Assyrie*, & qu'on regarde comme tels.

a) Scal. Can. Isag. p. 134. al. 140. b) Helvic. p. 54. c) Osée V. 13. d) X. 6.

1. IL EST FORT DOUTEUX, que ce mot *Jareb*, soit un Nom propre: encore plus, un Nom propre de Roi, ou d'homme. De savans Critiques [a] soûtiennent, que cette construction, *le Roi Jareb*, est contraire au génie de la Langue Hébraïque: & à l'usage de l'Ecriture, qui met le *Nom propre* avant le titre de *Roi*. D'où ils jugent, que le mot de *Jareb* doit être, ou le Nom de quelque ville, ou quelque Nom *Appellatif*, comme parlent les Grammairiens.

a) Livelejus & Drusius. Voyez les Critiques.

2. EN EFFET, la Vulgate Latine & une ancienne [a] Gréque ont traduit ce mot par celui d'*Ultor*, c'est à dire de *Vangeur*, de [b] *Defenseur*, ou de [c] *Protecteur*: & d'autres anciennes [d] Versions Gréques par celui de *Juge*. Il est vrai, que les LXX. ont écrit Ἰαρεὶμ, au lieu de Ἰαρεὶβ, comme ils écrivent [e] souvent Σενναχηρεὶμ pour Σενναχηρεὶβ. Mais il y a des [f] MSS qui ont écrit, ou dans le Texte, ou à la marge δικασόμενοι ou δικάζοντι. On allégue sur ce sujet, un endroit de l'histoire des Juges, où le mot de *Jareb*, se trouve deux fois. Gédéon ayant démoli l'Autel de Bahal; son [g] Pére dit au Peuple *Hou Jareb lo*, c'est à dire, *que Bahal se vange*, ou *qu'il se défende*. A quoi l'Historien ajoûte, qu'alors on l'appella *Jérubbabal*, parce qu'il avoit dit: *Jareb bo habbabal; que Bahal se défende*.

a) Symmach. b) Port-Royal. c) Grotius. d) Aquila & Theodotion. e) Esaïe XXXVI. 1. XXXVII. 17. 21. 37. & suiv. f) Edit. Franeq. 1709. g) Juges VI. 31. 32.

3. IL FAUT DONC DIRE, que le mot de *Jareb*, répond à peu prés à celui de *Suserain*: & qu'Osée donne ce titre aux Rois d'Assyrie, parce

parce que ceux de Juda & d'Israël étoient devenus leurs Vassaux. P. J. 3981.
1. Ménahem [a] *eut recours* à Phul, & [b] lui donna une fort grosse somme A. C. 733.
d'argent, *pour être confirmé dans le Royaume d'Israël*. 2. Achaz [c] *envoya* des messagers à Thiglath-phalasar, avec des riches présens, *pour être délivré* des Rois de Syrie & d'Israël. 3. Et le peuple de *Samarie fut transporté en Assyrie*, *pour être asservi* à Salmanasar: comme on le verra dans la Section suivante.

a) Sur Osée XII. 2. b) 2 Rois XV. 19. c) XVI. 7.

§. VI.

SALMANASAR, XV. ANS.

I. La conspiration d'Hosée, dont [a] j'ai parlé dans mon II. P. J. 3987.
Livre, procura bien la mort de Pékah, Roi d'Israël; mais ne pro- A. C. 727.
cura pas d'abord la couronne au Conspirateur: & [b] l'Interrégne de 8. Ans, que j'ai supposé aprés plusieurs autres, en parlant d'Hosée, est une suite naturelle de l'état, où le Royaume d'Israël se trouvoit alors. Le païs ruiné par les armées étrangéres, qui [c] comme des *abeilles*, s'étant *posées sur les vallées*, *dans les fentes des rochers*, *sur les buissons & les hayes*; pour parler avec Esaïe, avoient succé les plus belles fleurs des *vallées*, de même que les plus méprisées, comme sont celles des *buissons*, & avoient fouillé jusques dans les *fentes des rochers*, pour trouver ce qu'on y avoit caché: Quatre Tribus emmenées en captivité: l'Etat entier assujetti au Roi d'Assyrie, qui sans doute y laissa des Gouverneurs de sa part: Quelle apparence, que les Israëlites, aient eû assez de hardiesse, pour se faire d'abord un nouveau Roi? Mais celui d'Assyrie, qui les avoit subjuguez, étant venu à mourir au bout de quelques années; il n'est pas surprenant, que les Israëlites aient repris courage; ayant eû assez de tems pour se remettre: & qu'Hosée de son côté, ayant eû le loisir de fortifier son parti, ait eû assez de crédit, pour se faire élire Roi. Ces réflexions, si je ne me trompe, seront trouvées plus naturelles, que tout ce que j'ai rapporté des autres Chronologistes, qui ont traité la même matiére avant moi.

a) Liv. [illegible] §. 37. p. [illegible] & suiv. b) §. [illegible] n. IV. p. 394. & suiv. c) Esa. VII. 18. 19.

Supposant donc, que Thiglat-phalasar mourut l'An II. P. J. 3988.
d'Achaz, ou environ; [a] *Hosée*, profitant du changement de régne, A. C. 726.
arrivé en Assyrie, se fit élire Roi, & *commença à régner sur Israël, l'An 12. d'Achaz*.

Digitized by Google

P. J. 3988. *d'Arbaz.* Dès-que la nouvelle en fut publique, *Salmanasar*, devenu
A. C. 726. *Roi d'Assyrie*, *marcha contre lui*, le vainquit sans-peine, & ne lui laissa le Royaume, qu'à condition, qu'*il lui payeroit un tribut*, qu'Hosée *paya* effectivement, les premiéres années de son régne.

a) 2 Rois XVII. 1-3.

II. C'EST apparemment [a] en ce tems, que se passa [b] ce que MENANDRE rapporte en ces termes, dans ses Annales des Tyriens: *Eluléus régna 36. ans. Les Cittiens s'étant revoltez, il alla contre eux avec une flotte, & les reduisit sous son obéissance. Le Roi d'Assyrie envoya aussi une armée contre [c] eux: se rendit maistre de toute la Phénicie; & ayant fait la paix* (μετὰ πάντων,) *s'en retourna en son païs.* JOSEPH, qui nous a conservé ce passage, dit que *le Nom* de Salmanasar *étoit exprimé dans les Archives des Tyriens*, *que* MENANDRE *avoit traduites en Grec.* Cependant, *le Nom de Salmanasar* ne se trouve point dans le Grec de ce passage de MENANDRE: mais il se trouve dans la Version, que RUFFIN en a faite dans JOSEPH. Ce passage fait voir; premiérement qu'en ce tems-là, il y avoit des Rois d'Assyrie, assez puissans, pour porter la guerre dans la Palestine, puisqu'ils la faisoient dans le voisinage; secondement, que dans cette premiére expédition, Salmanasar étoit fort porté à *la paix*, puisqu'il la *fit avec tous* ceux à qui il étoit venu faire la guerre: μετὰ πάντων, paroles, que M. D'ANDILLY n'a point traduites, & que GELENIUS entend des *troupes*, que Salmanasar *rammena* chez lui. Les Etymologistes pourront remarquer sur ce sujet, que les trois premiéres Lettres du Nom de שלמנאסר, *Salmanasar*, que les Juifs appellent *Radicales*, sont les mêmes, que celles de *Salomon*, à qui [d] ce Nom fut donné, parce qu'il devoit être un *homme paisible*.

a) Sus ch. I. §. 3. p. 72. & suiv. *b*) Ap. Joseph. Ant. IX. 14. p. 325. *c*) Ce sont les Tyriens. *d*) 1 Chron. XXII. 9.

P. J. 3992. III. CE CARACTERE est propre pour se faire aimer: mais il
A. C. 722. ne l'est pas tant, pour se faire craindre. Hosée en abusa, & entreprit de se délivrer du joug, dont Salmanasar l'avoit chargé. Dans cette vûë, [a] *il envoya une ambassade à So*, ou [b] Sévéchus *Roi d'Egypte*, pour ménager avec lui quelque alliance: & cependant, *cessa d'envoyer le*
P. J. 3993. *le tribut annuël au Roi d'Assyrie.* Cette Ambassade ne produisit rien:
A. C. 721. parceque Sévéchus mourut alors, comme je le juge. Mais la négociation ayant été découverte; & la cessation du tribut prouvant assez la revolte:

Digitized by Google

revolte: *le Roi d'Assyrie marcha* de nouveau, avec une grosse armée, *contre le païs* d'Israël; *& mit le Siége devant Samarie.* Ce Siége *dura 3.* P. J. 3996
ans, au bout desquels *la Ville fut prise, Hosée fait prisonnier, & le peu-* A. C. 718.
ple transporté en Assyrie; savoir *à Chalach, sur le Chabor, fleuve de Gozan, & dans les Villes des Médes.*

a) 2 Rois XVII. 4-6. *b*) Sus Ch. III. §. 3. p. 128.

Tous ces lieux, étoient des Etats du Roi d'Assyrie, comme nous l'avons dit [a] ci-dessus; & les mêmes, où les autres Tribus avoient été transportées. Joignons-y *Ninive* même, Capitale du Royaume, & où [b] Tobie fut transporté, *avec toute sa Tribu. (cum omni Tribu sua.)* Il est vrai, qu'il y a une difficulté là-dessus. [c] *Tobie étoit de la Tribu de Nephthali*, qui fut transportée par Thiglath-phalasar. Cependant l'Auteur du Livre, qui porte son Nom, (quel qu'il soit) dit que Tobie *fut fait prisonnier, du tems de Salmanasar Roi d'Assyrie.* Mais la solution n'est pas difficile. Lorsque Tiglath-phalasar transporta la Tribu de Nephtali, Tobie se trouva absent, ou échappa par quelque accident: & dans la suite, ayant été pris par Salmanasar, il fut envoié à Ninive, où étoit la plus grande partie de sa Tribu. On peut consulter là-dessus les Auteurs, [d] qui regardent ce Livre comme Canonique. C'est assez pour moi, que j'y voie des transportez à *Ninive*: & qu'en ce tems-là, c'étoit la demeure des Rois d'Assyrie.

a) Sus §. 5. p. 294. *b*) Tob. I. 11. *c*) v. 1. 2. *d*) Torniel. A. 3314. n. 3. p. 167. Salian. A. 3314. n. 4. p. 581.

[a] A la place *des Enfans d'Israël, le Roi d'Assyrie* envoia des Colonies, *de Babylone, de Cuth, de Hava, de Hamath, & de Sépharvajim; qui habitérent dans les Villes de Samarie*, dont les anciens habitans avoient été transportez. 1. Le païs de *Babylone* est assez connu: & il faut que les Rois d'Assyrie en possédassent alors quelque partie, quoique depuis environ 30. Ans Babylone eût ses Rois, en particulier: [b] *Nam*, dit Scaliger, *potuit partem quandam Babyloniæ obtinere Salmanasar, cum tamen non fuerit Rex Babyloniæ.* 2. On ne peut rien dire d'assûré, du païs de *Cuth.* Si ce sont [c] les *Cosséens*, comme dit Cellarius, ils font partie de la Perse. [d] *Forsan*, dit le P. Lubin, *ex Cocbe vico prope Tigridem fluvium.* 3. *Hava*, dit le même Auteur, *regio aut locus Chaldææ, quem ad Tigris ostium in Sinum Persicum effluentis collocant aliqui.* [e] Et M. le Clerc; *Urbs est, ut videtur, Mesopotamiæ aut Syriæ.* 4. Il n'y a point de doute touchant *Hamath.* [e] On convient,

 vient,

Digitized by Google

P. J. 3996. A. C. 718. vient, que ce païs étoit situé entre la Syrie & la Palestine: & par conséquent, déja soûmis aux Rois d'Assyrie, comme les deux Etats, qui l'enfermoient. 5. Enfin, le P. LUBIN place *Sepharvajim*, au Couchant de la Chaldée. C'est peut-être, [f] *Sippbura*, située un peu au dessus de la ville de Babylone, à l'endroit, où l'Eufrate se partage en deux branches. Voilà bien des païs différens, que les Rois d'Assyrie possédoient alors. Cependant, suivant le calcul d'USSERIUS, il n'y avoit, que 26. Ans, que le Royaume d'Assyrie avoit été détruit.

a) 2 Rois XVII. 24. b) Scal. Emend. p. 393. b. c) Cellar. T. II. p. 492. Clericus, h. l. d) Index Geogr. ad Usser. Edit. Paris. 1673. e) Idem. Bochart, Phaleg. IV. 36. p. m. 347. f. Cellar. p. 281. Reland. Palæst. p. 120, f) Cellar. Tab. VI. p. 459. Clericus.

P. J. 3997. A. C. 717. IV. ON NE PEUT placer plus naturellement, qu'à cet endroit, la seconde expédition du Roi d'Assyrie, que MENANDRE rapporte dans le passage dont on a vû le commencement. En voici la suite: „[a] La ville d'Arce, celle de Sidon, l'Ancienne Tyr, & plusieurs autres, „secoüérent le joug des Tyriens, pour se rendre au Roy d'Assyrie. „Comme les Tyriens demeurérent les seuls, qui ne voulurent pas se soû„mettre à luy, il marcha de nouveau contre eux, & envoya soixante „navires, que les Phéniciens avoient équipez, dans lesquels il y avoit „huit cens rameurs. Les Tyriens furent avec douze vaisseaux au de„vant de cette flotte, la dissiperent, prirent cinq cens prisonniers & ac„quirent beaucoup de réputation par cette victoire. Le Roi d'Assy„rie s'en retourna; mais il laissa quantité de troupes le long du fleuve „& des aqueducs, pour empêcher les Tyriens d'en pouvoir tirer de l'„eau; ce qui ayant continué durant 5. Ans, ils furent contraints de fai„re des puits.“ Nous apprenons deux choses par la Lecture de ce passage. L'une, que cette Expédition de Salmanasar ne fut pas aussi heureuse pour lui, que celle de la Palestine: Et l'autre, que Salmanasar régna, au moins, 5. ou 6. Ans, aprés la Prise de Samarie. Pour ce qui regarde les autres particularitez, contenuës dans le passage de MENANDRE, je les ai amplement éxaminées, [b] dans le Chapitre des Rois de Tyr.

a) Ap. Joseph. Ant. IX. 14. p. 325. d. e. b) Sur Ch. I. §. 3. N. III. p. 73. & suiv.

P. J. 4002. A. C. 712. LES CHRONOLOGISTES font durer son régne, 8. Ans, 10. Ans, ou davantage, chacun comme il le trouve à propos. Suivant ce que nous avons dit jusqu'ici, il doit avoir regné 14. ou 15. Ans. Il peut

en

en avoir regné 17. comme dit le Faux-METASTHENE: & [a] FUNÇCIUS, qui l'a voulû combattre en cela, ne l'a fait, que par un argument *ad hominem*; appuié même sur un autre principe, dont [b] CALVISIUS a fait voir la fausseté. Mais il n'est presque pas possible, que [c] Salmanasar ait regné 25. Ans, comme veut SYNCELLE. Car il n'y a tout au plus, que 25. Ans, depuis l'An 4[e]. d'Achaz, où la Palestine fut ravagée par le prédécesseur de Salmanasar, jusqu'à l'An 14. d'Ezéchias, où l'on verra paroître son successeur. Supposant donc que Salmanasar mourut vers l'An 12[e]. d'Ezéchias, cette mort obligea les Assyriens, à retirer leurs troupes, qui depuis 5. Ans, tenoient la ville de Tyr bloquée: politique assez ordinaire dans les changemens de régne, où les revoltes & les soulevemens sont plus à craindre. P.J. 4002. A. C. 712.

a) Func. Comm. p. 18. b) Calv. Isag. cap. 30. c) Syncell. p. 208. d.

SON SUCCESSEUR, qui sera nommé *Sanchérib*, [a] est le même, que *Salmanassar*, dont nous parlons, si l'on s'en rapporte à EUSEBE, dans sa Chronique. [b] S. JEROME dit, qu'il a lû ailleurs, la même chose: & la [c] Glosse ordinaire approuve cette pensée, qu'elle attribuë, mal à propos, à S. JEROME. C'est assez de le remarquer, comme a fait [d] SCALIGER, dans ses Notes sur EUSEBE: sans s'attacher à [e] le refuter en forme, comme a fait TORNIEL. Car il est visible par l'Histoire Sainte, que Sanchérib, qui va suivre, a été successeur de Salmanasar: & le Livre de Tobie, [f] l'appelle expressément son Fils.

a) Euseb. Chron. n. 1270. b) Hieron. ad Esa. 36. c) Glossa ad Esa. 20. d) Scal. Anim. p. 69. al. 74. e) Torniel. A. 3309. p. 165. f) Tob. I. 18.

IL EST plus facile d'excuser ceux, qui ont confondu *Salmanasar* Roi d'Assyrie, avec *Nabonassar* Roi de Babylone, dont parle souvent PTOLEMEE. Outre [a] OEDREN, [b] SYNCELLE, [c] BUNTING, MERCATOR, & RAVIUS, qui l'ont ainsi crû; [d] FUNCCIUS, REINHOLD, [f] BUCHOLCER, & [g] CODOMAN, ont taché de le prouver. Les Noms de ces deux Rois ont en effet beaucoup de rapport. Celui-ci, a été appellé simplement, [h] *Salman*, par Osée, en retranchant la derniére partie de son Nom, où se trouve la ressemblance. Ordinairement, il est appellé *Salman-Asar*, ou *Salman-Assar*; & dans le Grec du Livre de Tobie, *Enem-Assar*: ce qui, comme l'on voit, a beaucoup de rapport, avec *Nabon-Assar*. Le tems du régne de Salmanasar, ne sauroit être fort éloigné de celui de Nabonassar, dont nous som-

Digitized by Google

P. J. 4002. A. Ç. 712. sommes assûrez: & suivant le calcul même de quelques Chronologistes, qui distinguent ces deux Rois; Nabonassar & Salmanasar ont été presque contemporains.

a) Cedr. p. 108. a. Edit. Reg. b) Sync. p. 207. d. 208. c. & Græc. Euseb. p. 38. al. 46. c) Bunt. A. 3221. p. 65. b. 66. b. d) Func. Comm. p. 15. e) Reinh. Tab. Prut Præcept. 3. f) Buch. p. 23. g) Codom. A. 3395. p. 33. b. & IV. 3. h) Osée X. 14.

Pour ne pas dire, que [a] *Nabo* est un Nom propre Chaldéen, qui n'a aucun rapport avec l'Assyrien *Salman*, qui est proprement le Nom du Roi dont il s'agit; comme il paroît par le passage du Prophéte Osée: & laissant à part, les autres raisons de SCALIGER, de même que celles de [b] BEHM, qui a amplement refuté FUNCCIUS: une seule remarque doit l'emporter, sur toutes ces convenances, bien ou mal fondées: c'est que Salmanassar est appellé toûjours *Roi d'Assyrie*, dans l'Ecriture; & que les successeurs de Nabonassar n'y sont jamais appellez autrement, que *Rois de Babylone*. Car suivant la remarque de FUNCCIUS même, l'Ecriture distingue toûjours ces deux Royaumes, & leurs Rois. Voici, par-éxemple, comme parle Jérémie: [c] *Le Roi d'Assyrie a été le premier, qui a mangé Israël: & ce dernier*, savoir, *Nabuchodonosor Roi de Babylone lui a brisé les os. C'est pourquoi, dit l'Eternel, je vai visiter le Roi de Babylone; comme j'ai visité le Roi d'Assyrie.* Sans descendre même plus bas, que 8. Ans, aprés la prise de Samarie, [d] l'Ecriture donne 40. fois le titre de *Roi d'Assyrie* à Sanchérib, qui [e] appelle lui-même ses *Ancêtres, Rois d'Assyrie:* mais dans le même tems précisément, [f] Mérodach étoit *Roi de Babylone*, & ami d'Ezéchias; au-lieu, que Sanchérib lui faisoit la guerre. FUNCCIUS ayant allégué ces mêmes passages, pour prouver, que ces deux Royaumes étoient différens; & ayant jugé même, qu'ils furent réünis sous Assaradon, petit fils de Salmanasar: comment n'a-til pas compris, que *Salmanasar Roi d'Assyrie*, devoit être différent de *Nabonassar Roi de Babylone?* Je ferois tort au Lecteur, d'y insister d'avantage. Je remarquerai seulement, que suivant [g] M. BOIVIN l'ainé, *Salmanasar*, constamment appellé Roi d'Assyrie, fut *l'un des prédécesseurs de Ciniladan*, qu'on ne trouve, que parmi les Rois de Babylone.

a) Scal. Emend. p. 392. & 393. b) Behm. p. 113. & suiv. c) Jerem. L. 17. 18. d) 2 Rois XVIII. XIX. XX. & 2 Chr. XXXII. & Esa. XXXVI. XXXVII. XXXVIII. e) 2 Rois XIX. 11. 12. 17. Esa. XXXVII. 11. 12. 18. f) 2 Rois XX. 12. Esa. XXXIX. 1. Jer. L. 1. 2. g) Mém. de l'Acad. des Inscri T. II. p. 71. al. T. III. p. 88.

† V. Nous

Digitized by Google

V. Nous voici arrivez à la fin du Royaume d'Israël. Sur quoi mes Chronologistes se partagent, comme sur les autres articles. Voici les années de la Période Julienne, ou les principaux d'entre eux rapportent la Prise de Samarie. On doit les distinguer en deux Classes, séparées par un Intervalle de 12. Ans. P. J. 4002. A. C. 712.

P. J.	
3966	Eusébe, *N. 1270.*
3971	Funccius, *A. 3203.*
3973	Bunting, *A. 3227. p. 66. b.*
3974	Codoman, *A. 3402 p. 34. b.*
3975	Bucholcer, *Ind. A. C. 739.*
3978	Marsham, *p. 479. 388. al. 510. 411.*
3990	Jaques Cappel, *A. 3276. p. 195. a.*
3991	Helvicus, *p. 54.*
3993	a Scaliger, *Emend. temp. p. 393.* & le P. Petau, *Doct. temp. XIII. p. 294.*
3996	D. V.

a) Sic Simson, Marshall, Prideaux.

Ce qui donna lieu au Siége, & à la Prise de Samarie, ce fut la Revolte d'Hosée Roi d'Israël, contre les Rois d'Assyrie: & son Alliance avec *So*, ou *Sévéchus*, Roi d'Egypte. Si j'ai bien établi ci dessus, la Chronologie de ces derniers Rois, comme je m'en flatte; il faut rejetter d'un seul coup, toute la premiére Classe de la Liste précédante: puisque Sévéchus ne parvint au Trône d'Egypte, que l'An P. J. 3979. Ceux de la séconde Classe, peuvent s'y accommoder. Le troisiéme sentiment est le plus autorisé. SCALIGER, PETAU, USSERIUS, & plusieurs autres le suivent. La disposition de mes Tables, m'oblige, à mettre 3. Ans plus bas, cette Epoque mémorable: & jusqu' ici, je n'ai rien trouvé, qui s'y oppose. Mais je ne voi pas, qu'on puisse la rapporter plus bas, sans détruire la Chronologie des Rois d'Egypte, & les preuves sur quoi j'ai établi la liaison de mes Tables; pour ne rien dire à présent de celles, que je dois donner dans la suite.

Digitized by Google

§. VII.

SENNACHERIB. XV. ANS.

P.J. 4002. I. S. JEROME brouille ici la succession des Rois d'Assyrie. Aprés
A. C. 712. avoir nommé les trois précédans dans leur ordre véritable, il ajoûte: [a] *Quartum fuisse* SARGON, *qui expugnavit Azotum. Quintum* ASARHADDON, *qui translato Israël, Samaritanos in terram Judæam custodes misit. Sextum* SENACHERIB, *qui sub Ezechia rege Judæ, capta Lachis, & cœteris Judææ urbibus, obsedit Jerusalem.* Il y a là deux fautes visibles. Car premiérement, S. JEROME n'a pas pris garde, que *Sargon* est le même, que *Sennachérib:* comme on le verra dans la suite de cette Section. Secondement, il met *Assaradon* devant *Senachérib*, le Fils devant le Pére; malgré [b] le double témoignage de l'Ecriture, qui dit, que *Sennachérib* ayant *été tué, son fils Asaraddon régna à sa place;* & celui de l'Auteur du Livre de Tobie, qui assûre, que [c] *Sennachérib fils de Salmanasar, lui succéda au Royaume.*

a) Hieron. ad Esa. 36. b) 2 Rois XIX. 36. 37. Esa. XXXVII. 37. 38. c) Tob. I. 18.

II. APRES la maniére dure, dont on a vû, que Thiglath-phalasar traita [a] Achaz, qui l'avoit appellé à son secours; personne, à ce que je pense, ne doutera, que ce Roi d'Assyrie, fier de la conquête de deux Royaumes, n'ait obligé Achaz, de se rendre son tributaire: & que la crainte de perdre tout à fait ses Etats, n'ait obligé ce même Achaz, stupide & bigot idolâtre, de payer réguliérement le tribut, tant qu'il régna. Ezéchias, ayant reçû le Royaume de Juda, avec cette *servitude*, ses premiers soins furent de rétablir le Culte de Dieu: comme nous l'avons vû [b] dans nôtre Chronologie. Aprés quoi voyant, que [c] Dieu favorisoit ses entreprises, *il se rebella contre le Roi d'Assyrie, & ne voulut plus lui être sujet.* Il se fortifia dans cette résolution, par [d] la victoire qu'il obtint contre les Philistins, à qui il prit plusieurs villes: & tout cela se passa, dans les trois premiéres années de son régne. [e] *L'An 4e. du Régne d'Ezéchias, Salmanasar Roi d'Assyrie*, étant entré dans le païs d'Israël, dont il acheva la conquête, que son prédécesseur avoit commencée; & ayant séjourné quelques années aux environs de Jérusalem: peut-on douter, qu'il n'ait obligé Ezéchias, à renouveller les actes de sa sujettion? Mais aprés la mort de Salmanasar, les troupes des Assyriens s'étant retirées de la Phénicie, comme je l'ai dit, Ezéchias se rebella,

rebella de nouveau, & l'année suivante, 13e. de son régne, n'envoia point en Assyrie son tribut, qui cette année là devoit apparemment être plus fort, à cause de l'avénement du nouveau Roi à la couronne. P. J. 4003. A. C. 711.

a) Usser. P. J. 4001. p. 101. init. al. 57. m. b) Liv. II. §. 39. N. III. p. 400. & suiv. c) 2 Rois XVIII. 7. d) v. 8. e) v. 9.

Cette seconde revolte, ne manqua pas de lui attirer bientôt la guerre. a *L'An 14e. d'Ezéchias, Sennachérib*, devenu *Roi d'Assyrie*, par la mort de Salmanasar, *marcha contre* ce rebelle; *& prit*, sans resistance, *toutes les villes closes de Juda*, qui se trouvérent b sur son passage. Esaïe m'oblige à parler ainsi: & nous fait connoître, en même tems, que ce Roi prit la route, qu'il devoit prendre naturellement; c'est à dire, par la Samarie, que son prédécesseur avoit conquise, & qui étoit au Septentrion de Jérusalem. Voici quelques paroles du Prophéte: c *Mon Peuple, qui habitez en Sion, ne craignez point Assur. Il vous frappera de la verge: mais il ôtera* d (ἀρεῖ, ἐπαρεῖ) *son bâton de dessus vous, pour prendre le chemin de l'Egypte:* (LXX. Τῇ ὁδῷ Αἰγύπτου. Vulg. *In via Ægypti.*) .... *Son bâton se fera sentir sur le chemin, qui est le long de la Mer, & qui conduit en Egypte.* (LXX. Τῇ ὁδῷ τῇ κατὰ θάλασσαν, εἰς τὴν ὁδὸν τὴν κατ' Αἴγυπτον. Vulg. *Super Mare, & in via Ægypti.*) *Alors son fardeau sera ôté de dessus vos épaules, & son joug de vôtre cou. Il est venu à Ajath; il a passé à Migron; il a mis son équipage à Micmas; Ils ont passé le gué; ils ont couché à Guebach; Rama s'est effrayée; Guibath-Saül s'est enfuïe; Fille de Gallim, élévez vôtre voix; foible Anatoth, faites vous entendre jusqu'à Laïs:* e *Madmena s'est retirée: Les habitans de Guebim se sont enfuis, par troupes. Dans un jour, il sera à Nob, & menacera de la main la Montagne de la Fille de Sion, & le côteau de Jérusalem.* P. J. 4004. A. C. 710.

a) 2 Rois XVIII. 13. Esaïe XXXVI. 1. b) Voyez Marsh. p. 481. al. 512. ex Hieronymo. c) Esaïe X. 24. 27-32. d) Aquila & Symmachus. e) Cellar. T. II. p. 371.

La moitie de ces villes me sont inconnuës. J'ignore la situation précise de quelques autres. Mais a *Micmas*, est au Septentrion de Jérusalem: b *Rama* & *Guibath-Saül*, sont vers le Couchant, & un peu au Septentrion: c *Anatoth*, est encore au Septentrion, à 3. milles de Jérusalem: & selon Cellarius, d *Gallim*, & *Laïs*, n'en pouvoient pas être fort éloignées. Ces villes ne firent aucune resistance; autant que j'en puis juger, par les expressions d'Esaïe.

a) Cellar. Geogr. T. II. p. 338. b) p. 339. c) p. 341. d) p. 353.

 Sen-

P.J. 4004. A. C. 710. Sennacherib s'en étant rendu le maître, passa du côté du Midi, [a] *dans le dessein de prendre toutes les villes closes, l'une aprés l'autre:* & se faciliter par ce moyen la prise de Jérusalem. Mais la ville de [b] *Lachis*, qui en est éloignée d'une journée, s'étant mise en état de défense; Sennachérib fut obligé de l'assiéger dans les formes.

a) 2 Chron. XXXII. 1. b) Cellar. p. 354. 355.

Ezechias prenoit cependant, toutes les précautions nécessaires, pour soûtenir le Siége, dont il étoit menacé. [a] Il fit boucher les fontaines, qui étoient hors de la Ville; détourner les ruisseaux; relever les murailles, & les Forts; faire provision d'armes: & en même tems, [b] il fit demander du secours, au Roi d'Egypte. Mais la rapidité des conquêtes de l'Ennemi, ayant étonné Ezéchias, [c] *il envoia* une ambassade à Sennachérib, qui étoit alors *devant Lachis:* & en avoüant sa faute, il offrit d'en faire satisfaction. *Je vous ai offensé*, lui fit-il dire, mais *retirez vous de mon païs, & je payerai tout ce que vous m'imposerez. Le Roi d'Assyrie demanda 300. talens d'argent, & 30. d'or*, qu'*Ezéchias paya*, ayant épuisé *tous les trésors du Temple, & de son Palais;* & *mis en pieces les Portes du Temple, qu'il avoit lui-même couvertes* [d] *de lames d'or.* Sennachérib reçut l'argent: & au-lieu de se retirer, il envoia quelques-uns de ses Chefs, avec un détachement de son armée, pour sommer la ville de Jérusalem, de se rendre à lui. Le discours insolent de ces Envoiez, est rapporté tout au long dans l'Ecriture. Dans ces entrefaites, [e] Sennachérib, ayant quitté (ἀπῆρεν) la ville de Lachis, s'étoit [f] approché de Jérusalem, & *faisoit le Siége de Libna.* Mais, ayant *appris que Thiraca Roi* [g] *des Ethiopiens, venoit l'attaquer*, il marcha à lui, & envoia faire à Ezéchias, des menaces aussi insolentes, que les premiéres, accompagnées de plusieurs blasphémes. L'effet qu'elles produisirent, fut [h] qu'Ezéchias s'étant humilié devant Dieu, pour implorer son secours, Esaïe lui promit de la part de Dieu, [i] qu'on célébreroit en repos l'année Sabbatique, [k] qui devoit commencer à l'Automne de l'An 14e. d'Ezéchias: parce que *le Roi d'Assyrie n'entreroit point à Jérusalem;* qu'*il ne la feroit* point attaquer; qu'*il ne se présenteroit pas même devant la ville: mais qu'il se retireroit. La nuit suivante, un Ange fit mourir 185. mille hommes, de l'armée des Assyriens.*

a) 2 Chron. XXXII. 2. & suiv. b) 2 Rois XVIII. 21. c) v. 14. & suiv. d) LXX. & Vulg. e) 2 Rois XIX. 8. 9. 10. & suiv. Esa. XXXVII. 8. & suiv. f) Cellar. p. 355. g) Sic LXX. h) 2 Rois XIX. 1. & suiv. Esa. XXXVII. & suiv. i) 2 Rois XIX. 29. 32. 35. Esa. XXXVII. 30. 33. 36. k) Sus Liv. III. Ch. II. § 8. N. IV. p. 775.

III. Le

III. LE PROPHETE n'avoit pas seulement promis la retraite P. J. 4004.
du Roi d'Assyrie; mais lorsqu'il en avoit [a] prédit l'arrivée & les appro- A. C. 710.
ches, il avoit assûré, qu'aprés la prise de quelques Places, ce Roi prendroit *le chemin de l'Egypte*, & *le chemin de la Mer*. Etant donc parti de Libna, où il venoit de faire une si terrible perte, il sortit, au plus vîte de la Judée, & entra dans le païs des Philistins, situé *le long de la Mer*, en allant *du côté de l'Egypte*. Je juge, qu'il s'y arrêta tout l'Hiver, avec les débris de son armée: soit pour leur donner du repos aprés leurs fatigues, & du tems de se remettre de la frayeur, où ils devoient être; soit pour faire venir de nouvelles troupes de ses Etats.

a) Esaïe X. Sup. p. 307.

IL PARTIT pour l'Egypte, au commencement du Printems: P. J. 4005.
& laissa dans le païs une partie de sa nouvelle armée, sous le comman- A. C. 709.
dement d'un des [a] trois Généraux, qu'il avoit envoiez l'année précédante, pour sommer Jérusalem & la menacer. C'est à cette année, que je rapporte la Prophétie [b] d'Esaïe, conçûe presque toute en ces termes;

a) 2 Rois XVIII. 17. b) Esaïe XX. 1-4.

L'ANNEE, (1) *que Thartan fut envoyé à* (2) *Azot, par* (3) *Sargon, pour assiéger cette ville, & qu'il la prit: En ce tems-là, Dieu commanda à Esaïe, de quitter ses habits, & ses souliers: ce qu'Esaïe fit, allant nud, & sans souliers. Alors Dieu dit: Comme mon serviteur Esaïe a marché nud & sans souliers:* (4. LXX. τρία ἔτη,) *pour être un Signe durant trois ans aux Egyptiens & aux Ethiopiens:* (Αἰγυπτίοις καὶ Αἰθίοψιν.) *Ainsi le Roi d'Assyrie emmenera des prisonniers d'Egypte & des Ethiopiens* (Αἰγύπτου καὶ Αἰθιόπων) *nuds & sans souliers, à la honte de l'Egypte. Ils* (5) *seront effrayez & honteux à cause des Ethiopiens, en qui ils se confioient, & de l'Egypte, qui étoit leur gloire.* (LXX. οἱ Αἰγύπτιοι, ἦσαν γὰρ αὐτοῖς δόξα.) *En ces jours là, ceux qui habitent en cette Isle,* (6) *diront: Voilà celui, sur qui nous contions, & que nous espérions devoir nous délivrer du Roi des Assyriens. Et comment échapperons nous?* [c] TREMELLIUS dit, que ce Chapitre déja obscur par sa briéveté, a été encore plus obscurci, par les diverses Interprétations qu'on y a données. TREMELLIUS peut avoir raison dans ces derniéres paroles, sans être fondé dans les premiéres. On a répandu des nuages sur un Chapitre, où je ne vois presque rien d'obscur.

c) Esa. XX. 5. 6. d) Tremellius in loco.

P. J. 4005. A. C. 709. 1. TREMELLIUS est lui même un de ceux, qui l'ont obscurci, en donnant à cette Prophétie une Date, qui n'a aucune vrai-semblance. (1) *Est igitur*, dit-il, *hic annus*, *sententia nostra*, *duodecimus regni Chizkijæ*. Ce fut donc 2. Ans avant, que [a] Sennachérib entrât en Judée. Mais a-t-on quelque preuve, qu'alors *Sennachérib* fût déja *Roi d'Assyrie?* Posons qu'il le fût. S'il avoit envoié Thartan à l'avance, pour faire le Siége d'Azot; ce Général auroit-il pû y aller, sans traverser la Judée? Et dans l'esprit de revolte, où étoit alors Ezéchias, auroit-il laissé un passage libre par ses Etats, à une armée Assyrienne? (2) USSERIUS [b] croit, que la Prophétie fut faite *l'An 14e. d'Ezéchias*, un peu avant, que Sennachérib entrât en Judée. C'est presque la même difficulté, pour le passage des troupes. Mais d'ailleurs a-t-on des éxemples bien certains, qu'Esaïe, qu'un autre Auteur sacré, ou quelque Ecrivain un peu éxact, ait daté dans le même Livre, une même année, de deux maniéres aussi différentes, que celles-ci: [c] *L'année, que Sargon, Roi d'Assyrie, envoya Thartan assiéger Azot:* & [d] *l'An 14e. du Roi Ezéchias* &c. (3) N'est il pas plus naturel, & peut-être absolûment nécessaire de dire, que ceci arriva *l'An 15. d'Ezéchias*, lorsque Sennachérib se mit lui-même en chemin, pour son Expedition d'Egypte?

a) 2 Rois XVIII. 13. Esa. XXXVI. 1. *b*) Usser. P. J. 4001. p. 100. & al. 57. *c*) XX. 1. *d*) XXXVI. 1.

2. IL ETOIT important pour lui, de s'assûrer d'une ville comme *Azot*. C'étoit une Place forte: & qui 40. Ans aprés ou environ, [a] soûtint un Siége de 29. Ans. Par cette prise, Sennachérib se conservoit un chemin libre le long de la Mer; par où, en cas de besoin, il pouvoit faire venir des troupes, & des provisions, de la Syrie, ou des Provinces septentrionales de la Palestine, que son Pére lui avoit conquises.

a) Herod. II. 157.

3. NOUS AVONS dit [a] ci-dessus, que SCALIGER & HELVICUS, placent *Sargon*, avant Salmanasar, parmi les Rois d'Assyrie. Il faut leur joindre [b] JAQUES CAPPEL: & il n'en faut pas davantage pour faire voir, qu'ils n'ont pas compris cette Prophétie. Outre la suite de l'Histoire, qui montre, que *Sargon* ne peut être, que *Sennachérib*; nous voyons ici, que ce Roi donna la commission du Siége d'Azot à *Thartan*, qui étoit déja [c] un de ses Généraux. Il n'est pas impos-

impossible; je l'avouë, qu'il l'eût aussi été de Salmanasar son Pére. P. J. 4005.
Mais quand on a un principe sûr & incontestable; à quoi bon en chercher de douteux & peut-être faux? A. C. 709.

a) Sur §. 5. p. 298. b) J. Capp. A. 3284. p. 190. f. c) 2 Rois XVIII. 17.

4. PAR UN CONSENTEMENT unanime, à ce que je croi, des Interprétes en général, & des Chronologistes en particulier; *les 3. Ans* dont parle la Prophétie, signifient, que la guerre d'Egypte devoit durer 3. Ans entiers: soit que le Prophéte ait cheminé nud, a *per tres, ut creditur, dies,* comme parle TORNIEL, ou qu'il ait demeure dans cet état, pendant 3. Ans, comme la Version des LXX. semble l'entendre en repétant les mots τρία ἔτη. Cela ne fait aucune difficulté.

a) Torniel A. 3282. n. 4.

5. IL N'EN EST pas de même des deux derniers Versets. On est en peine de savoir, de qui le Prophéte parle. TREMELLIUS croit, qu'il s'agit des Philistins: & cette pensée, ne manque pas de vrai-semblance. La Date même de la Prophétie, parle du Siége *d'Azot,* ville de la dépendance des Philistins. Mais il est difficile, de leur rapporter le corps de la Prophétie. La Vulgate & nôtre Version ordinaire, semblent entendre les deux derniers Versets des Juifs; de même que la Version Angloise: & USSERIUS approuve ce sentiment: a *Neque videmus,* dit-il, *quare ad Judæos non sit referendum, quod in duobus sequentibus versibus subjicitur.* Ce qui peut en faire douter, c'est que tout ce qui précéde, regarde les Egyptiens: & que dans les deux derniers Versets, suivant la Version des LXX. ce sont *les Egyptiens, qui confioient sur les Ethiopiens,* & qui furent confus de leur défaite. (Καὶ αἰσχυνθήσονται ἡττηθέντες ἐπὶ τοῖς Αἰθίοψιν, ἐφ' οἷς ἦσαν πεποιθότες οἱ Αἰγύπτιοι, ἦσαν γὰρ αὐτοῖς δόξα.)

a) Usser. P. J. 4004. p. 103. al. 58.

6. D'AILLEURS, quelle torture ne faut-il pas donner à son Esprit, & aux paroles du Prophéte, pour appliquer à la Judée, ou aux Juifs, ce qui est dit au dernier Verset, qu'ils *habitoient dans une Isle?* (LXX. οἱ κατοικοῦντες ἐν τῇ νήσῳ ταύτῃ, Vulg. *habitator insulæ hujus.*) Ceux qui voudront en voir des éxemples, n'ont qu'à consulter les Recueils des Critiques: car je ne saurois me résoudre à les copier. USSERIUS, pour prévenir l'objection, a abandonné les anciennes Versions, & en particulier l'Angloise, pour traduire, *incola regionis*

P. J. 4005. *gionis hujus*, à l'exemple de TREMELLIUS, & de quelques Juifs:
A. C. 709. quoique par tout ailleurs, le terme Hébreu signifie toûjours une *Isle*. [b] *Non est ergo*, dit un Commentateur Portugais, *cur propter hunc locum dicant Hebræi & nonnulli ex nostris*, אי *provinciam quoque significare*. Car ce passage du Prophéte, désigne naturellement les habitans du Quartier de la Basse Egypte, qu'on appelle *le Delta*. STRABON dit, que [c] *c'est une* ISLE *formée par la Mer*, & *par les deux principales branches du Nil*. (γέγονε ἡ νῆσος ἐκ τῆς θαλάττης, καὶ τῶν ῥευμάτων ἀμφοῖν τοῦ ποταμοῦ, καὶ καλεῖται Δέλτα διὰ τὴν ὁμοιότητα τοῦ σχήματος.) PLINE lui donne le même Nom: [d] *Inferiorem Ægypti partem*, dit-il, *Nilus, dextra lævaque divisus, amplexu suo determinat; Canopico Ostio ab Africa; ab Asia* PELUSIACO; *170. M. passuum intervallo. Quam ob causam inter* INSULAS *quidam Ægyptum retulere: ita se findente Nilo, ut triquetram terræ figuram efficiat*.

a) Critici sacri, & Synops. h. l. b) Forerus apud Critic. sacr. c) Strabo XVII. p. 788. d) Plin. H. N. V. 9.

7. ENFIN, Esaïe pouvoit-il dire, que dans cette occasion Ezéchias & les Juifs contoient beaucoup sur *le secours* des Egyptiens; qu'ils *espéroient d'être délivrez de l'oppression des Assyriens*, par leur assistance? Lui qui étoit témoin du contraire, & qui avoit oüi Ezéchias dire à Dieu entre autres choses: [a] *O nôtre Dieu, délivrez nous de la main du Roi des Assyriens*, &c.

a) 2 Rois XVIII. 19. Esaïe XXXVII. 20.

IV. CE FUT DONC, dans la Basse Egypte, dans le *Delta*, ou aux environs, que Sennachérib porta la guerre, aprés avoir quitté la Judée, & le païs des Philistins. Cette guerre ayant duré 3. Ans, comme Esaïe l'avoit prédit, & comme nos Savans en conviennent, on peut hardiment supposer, que Sennachérib ne fut pas toûjours vainqueur: mais que les armes étant journaliéres, comme on dit, il fut battu, dans quelques rencontres. Les Egyptiens, en bons politiques, ne manquérent pas de publier ces défaites de leur ennemi: & de les exagérer, suivant leur coûtume. Non seulement HERODOTE, qui a parlé de cette guerre, sans avoir d'autres Mémoires; mais aussi JOSEPH, trop crédule à cet égard, se sont laissé tromper, par les relations déguisées des Egyptiens.

1. JUGEONS-EN premiérement par ce passage de JOSEPH. [a] *Peu de tems aprés*, dit-il, [b] (ὀλίγου δὲ χρόνου διελθόντος) le *Roi d'Assyrie*

Digitized by Google

rie voyant, que ses projets ne réüssissoient pas en Egypte, se retira chez P. J. 4005.
lui, sans avoir rien fait: & voici quelle en fut la cause: (M. D'ANDILLY A. C. 709.
a omis tout cela.) *Il avoit employé beaucoup de tems au Siége de Péluse; ses platteformes étoient élevées à la hauteur des murailles, & il étoit prêt de faire donner l'assaut, lorsqu'il eut avis, que Tharsic, Roi des Ethiopiens, marchoit avec une puissante armée au secours des Egyptiens, & venoit à travers le Désert pour le surprendre. Cette nouvelle l'ayant étonné, il se retira sans avoir rien fait; comme je viens de le dire: & abandonna Peluse.* MARSHAM ayant rapporté ce passage, dit, que le *Tharsic*, ici nommé par JOSEPH, est [c] le même, que *Thiraca*, dont l'Ecriture Sainte parle: [d] *Cujus*, ajoûte-t-il, *advenientis rumor, non Pelusii, ut* JOSEPHUS, *sed Libnæ obsidionem solvit.*

a) Ant. X. I. p. 319. f. b) Edit. Oxon. 1720. p. 433. c) Voyez Sus Ch. III. §. 4. p. 120.
d) Marsh. p. 482. al. 513.

LES CHOSES ne sont pas incompatibles. Sennachérib étant devant Libna, eut avis, que Thiraca levoit des troupes, pour le venir attaquer: ce qu'il ne fit pas; Sennachérib s'étant retiré dans le païs des Philistins. L'année suivante, Sennachérib assiégeant Péluse, Thiraca marcha actuellement à lui, & le contraignit de *quitter Péluse, & de se retirer sans avoir pris cette Place.* (ἀπρακτος ἀνεχώρησε, καταλιπὼν τὸ πηλούσιον). Mais quand JOSEPH dit, au commencement de ce passage, qu'à cause de cela, Sennachérib se retira *chez lui,* (εἰς οἶκον αὐτοῦ. *ad propria,*) je juge qu'il a été trompé, par les Rélations des Egyptiens. Autrement il faut, que ceci soit arrivé à la fin de la guerre. En ce cas là il pourroit bien être, que Sennachérib chargé de butin, & de prisonniers évita prudemment une nouvelle bataille, & se retira dans ses Etats.

II. 8. LA RETRAITE de Sennachérib, supposé, qu'elle se soit faite par la raison, que je viens de dire, donna lieu à une Fable, que les Prêtres Egyptiens débitérent, & qu'HERODOTE rapporte de cette maniére, sur leur témoignage: [b] *Séthon, Prêtre de Vulcain, régnant en Egypte, méprisa les gens de guerre & les maltraita. Senachérib, Roi des* ARABES *& des* ASSYRIENS, *étant entré en Egypte, avec une grosse armée, les gens de guerre refusérent de suivre Séthon, qui fut obligé de se mettre en marche contre l'armée des Arabes,* (τὸν Ἀραβίων στρατὸν) *accompagné seulement d'artisans ou de païsans, avec lesquels, sur la foi d'un songe, il alla se camper devant Péluse, ville à l'entrée de l'Egypte. Mais une troupe des rats des champs, étant entrée de nuit, dans le champ des*

P. J. 4005. A. C. 709. ennemis, rongérent leurs carquois, leurs arcs, & les courroyes de leurs boucliers. Desorte que le lendemain, se voyant sans armes, ils furent contraints de prendre la fuite, avec perte de plusieurs des Leurs.

a) Herod. II. 140. init. b) 141.

JOSEPH citant ce passage, [a] dit, qu'HERODOTE *s'est trompé, en ce qu'il n'appelle pas Sennachérib, Roi des Assyriens, mais Roi des Arabes.* (πλανᾶται γὰρ καὶ τοῦτο Ἡρόδοτος, οὐκ Ἀσσυρίων λέγων τὸν Βασιλέα, ἀλλ' Ἀράβων.) Sur cela GROTIUS [b] fait cette remarque: *Miror ab* JOSEPHO *erroris notari* HERODOTUM, *quod Sennacheribum dixerit non* Assyriorum, *ut* BEROSUS *& Sacræ Literæ, sed* Arabum *Regem, cum* HERODOTI *codices, quibus utimur, habeant,* Σεναχήριβον Βασιλέα Ἀραβίων τε καὶ Ἀσσυρίων. M. MARSHAM l'a excusé de cette maniere: [c] *Vox* Assyriorum *in codice, quo usus est* JOSEPHUS, *desiderari videtur.* Et M. LE CLERC: [d] *Oportuit eum mutilum* HERODOTI *codicem habuisse, aut negligenter legisse: nisi is, qui eum adjuvit, in construendâ Historiâ peccârit.* Pour fortifier la pensée de MARSHAM, je remarque, que dans les Exemplaires, que nous avons aujourd'hui, HERODOTE appelle seulement, *l'Armée des Arabes*, (τὸν Ἀραβίων στρατὸν) les troupes de Sennachérib. Ce qui pourroit faire juger, que les mots, τε καὶ Ἀσσυρίων, ont été ajoûtez auparavant, contre l'intention d'HERODOTE. Mais l'Histoire des [e] *Rats*, est si fabuleuse, qu'elle peut légitimement rendre suspecte celle de la *Fuite* de Sennachérib: que je crois fausse.

a) Ant. X. 1. p. 330. b. b) Grot. ad 2 Reg. XVIII. 13. c) Marsh. p. 482. al. 513. d) Cleric. 2 Regum XVIII. 21. p. 492. b. e) J. Capp. A. 3282. p. 197. b. Simson A. 3287. Part. III. p. 59. 4. Huet. Quæst. Alnet. Lib. II. §. 12. pag. 199.

3. AVANT, que de le prouver, il faut faire quelque attention, à une autorité de BEROSE, que JOSEPH allégue immédiatement aprés le passage d'HERODOTE, qu'on vient de voir. [a] BEROSE, dit-il, *qui a écrit l'Histoire des Chaldéens, fait aussi mention de Sennachérib. Il dit qu'il étoit Roi des Assyriens, & qu'il avoit fait la guerre dans toute l'Asie & dans l'Egypte.* Immédiatement aprés on lit, dans nos Exemplaires de JOSEPH, ces deux autres mots, λέγων οὕτως, que RUFFIN a traduits, *ita dicens:* & M. D'ANDILLY: *Voicy de quelle sorte il en parle.* [b] SIMSON & [c] ROBINSON citent le Chapitre suivant de JOSEPH, comme un passage de BEROSE. Mais SCALIGER a fait là dessus, une remarque fort judicieuse. [d] *Nam*, dit-il, *duo*

duo ultima verba, λέγων ἔτως, *agnoscuntur a* RUFFINO, *quæ tamen in-* P. J. 4005.
fulsa sunt a sciolis, qui putarunt sequentia esse BEROSI, *non* JOSEPHI: A. C. 709.
quæ tamen JOSEPHI *esse, pluribus probare non oportet, cum id & tironibus perspicuum esse possit. Deleantur igitur illa* λέγων ἔτως. [e] GROTIUS dit la même chose: *Delenda illa,* λέγων ἔτως, *nam quæ post id sequuntur, manifestum non* BEROSI *esse, sed* JOSEPHI. Et M. HUDSON confirmant cette remarque critique, y-joint la sienne, qui n'est pas moins bonne; [f] *Illa* λέγων ἔτως *non agnoscit* Vat. *& vel delenda sunt vel dicendum, quod suspicor,* BEROSI *verba excidisse.* C'est pourquoi, dans le Texte même, il a mis quelques étoiles aprés ces deux mots.

a) Ant. X. 1. f. p. 330. b) Simson A. 3288. P. III. p. 59. b. c) Robinf. A. 3295. p. 712. init. d) Scal. in Fragm. p. 46. e) Grot. ad 2 Reg. XVIII. 13. f) Edit. Oxon. 1720. p. 434. not. n.

§ V. LE PENCHANT, que j'ai à concilier, autant que je puis, les anciens Auteurs avec l'Ecriture Sainte, ne sera pas fort gêné dans cette rencontre. Le Chapitre XX. d'Esaïe, HERODOTE, BEROSE & JOSEPH parlent tous de la guerre, que Sennachérib fit *en Egypte.* Cela est trop évident pour s'y arrêter.

1. HERODOTE & JOSEPH en particulier disent, qu'elle se fit aux environs de [a] *Péluse,* ville située sur la plus orientale des branches du Nil, à laquelle elle avoit donné le nom:

> . . . [b] *Dividui pars ultima Nili,*
> *In vada decurrit Pelusia, septimus amnis.*

[c] *Quæ juxta Pelusium est regio,* dit PLINE, *Nomos habet Pharbætiten, Bubastiten, Sethroïten, Taniten.* De ces quatre *Nomes,* celui de *Bubaste* étoit le seul hors du *Delta:* & c'est celui où les Ethiopiens régnoient, comme je l'ai montré dans le [d] Chapitre III. Les autres étoient tous *dans l'Isle:* & c'est aux *Egyptiens, qui habitoient* cette premiére partie de l'*Isle,* que la ville de *Péluse* appartenoit. C'est donc dans ce même quartier du Delta, qu'il faut placer le Royaume de *Séthon Prêtre de Vulcain,* dont parle HERODOTE, & ne pas le confondre, comme fait [e] USSERIUS, avec Sévéchus, Roi Ethiopien de Bubaste, & prédécesseur de Thiraca, ou Taracus.

a) Cellar. Afric. p. 17. b) Lucan. VIII. 465. c) Plinius H. N. V. 9. d) Sus ch. III. § 2. p. 125. e) Usser. P. J. 3995. p. 99. al. 56. Prideaux A. C. 713. T. II. p. 38.

P. J. 4005. 2. CELA POSÉ, JE DIS, que Thiraca, Roi des Ethiopiens à
A. C. 709. Bubaste, & Séthon, Roi des Egyptiens dans le Delta, s'étoient alliez, pour s'opposer au Roi d'Assyrie: & s'il est vrai, que Sennachérib reçut quelque échec, devant Péluse; comme les Prêtres Egyptiens l'avoient dit à HERODOTE; la fin de cette guerre, qui dura 3. Ans, fut funeste aux Egyptiens, & aux Ethiopiens, dont plusieurs furent menez captifs en Assyrie.

3. LA DERNIERE PARTICULARITE, qui est la plus importante, par rapport à la Prophétie d'Esaïe, n'a point été rapportée par HERODOTE, ou par JOSEPH. On n'en doit pas être surpris. Ils ne parloient qu'aprés les Prêtres, ou les Historiens d'Egypte, qui dissimuloient leurs pertes, ou leurs défaites, quand elles étoient causées par des étrangers, avec autant & plus de hardiesse, que les Grecs, ou l'autres Peuples. Je ne doute pas, que malgré leurs déguisements, on n'apperçût la vérité, dans leurs Rélations mêmes, si elles étoient venues jusqu'à nous: mais au-fond, cela ne nous est pas nécessaire.

4. LE CHAPITRE XX. d'Esaïe est assez intelligible de lui même: & si quelque chose a pû y paroître obscur; il me semble, qu'on l'a suffisamment éclairci, par les remarques précédentes. Mais [a] ce qu'Esaïe y prédit en qualité de Prophéte, un Prophéte postérieur, savoir Nahum, le confirme comme Historien. En menaçant Ninive de sa ruïne prochaine, voici entre autres choses, comme il parle: [b] *Etes-vous plus considérable, que Nô Ammon, située entre les fleuves; environnée d'eaux; à qui la Mer sert de rempart & de muraille. L'Ethiopie étoit sa force: l'Egypte & plusieurs autres Peuples. L'Afrique & la Lybie ont été à son secours. Elle a pourtant été transportée: elle est allée en captivité: ses Enfans ont été écrasez dans les carrefours des ruës: les plus honorables ont été tirez au sort: & les plus grands ont été chargez de chaines.* A cette description peut-on ne pas reconnoître *les habitans de l'Isle*, qu'on appelle *le Delta*? Nous savons [c] d'ailleurs, que *Nô-Ammon*, est la ville de *Diospolis*, située dans le Delta. Mais si l'on considére, que Nahum [d] parle d'abord à *Ninive*; & que [e] dans la suite, il s'adresse au *Roi d'Assyrie*; ne doit-on pas avouër, que ces *prisonniers Egyptiens & Ethiopiens*, sont ceux, que Sennachérib avoit faits; & les mêmes dont a parlé Esaïe?

a) Usser. P. J. 4002. 4004. p. 103. al. 58. Prideaux A. C. 718. T. I. p. 39. 40. b) Nahum III. 8 & suiv. c) Bochart. Phaleg. I. 1. p. m. 4. Cellar. Afr. p. 39. d) Nah. III. 7. e) v. 18.

VI. L'HI-

Digitized by Google

VI. L'HISTORIEN JOSEPH, aprés avoir allégué le témoignage de BEROSE, ne rapporte pas les paroles de cet ancien Auteur, comme M. D'ANDILLY l'a supposé, avec plusieurs autres: mais c'est JOSEPH même, qui continuë de cette maniére: [a] *Sénacherib étant revenu de la Guerre d'Egypte à Jérusalem, trouva que l'armée, qu'il y avoit sous la conduite de son Général Rapsaces, avoit été détruite; la premiére nuit du Siége, par une peste envoiée de Dieu, qui fit perir 185. mille hommes, & leurs Officiers. Il en fut si affligé, & épouvanté, que de peur de perdre le reste, il s'enfuit à Ninive, Capitale de son Royaume.* Je ne sai, si USSERIUS a fait quelque attention à ce passage, qu'il ne cite pourtant pas, ou s'il y a été conduit par son Systême; mais il est vrai, que de même que JOSEPH, il fait revenir en Judée, Sennachérib, aprés la Guerre d'Egypte; & que l'autorité d'USSERIUS a entraîné [b] le Chevalier MARSHAM, [c] ROBINSON, [d] le Chronologiste de PORT-ROYAL, M. [e] MARSHALL, & M. [f] PRIDEAUX. P. J. 4008. A. C. 706.

a) Ant. X. 2. p. 330. d. b) Marsh. p. 482. al. 513. f. c) Robins. A. 3295. p. 710. d) Chron. sacr. c. 17. A. C. 710. e) Tab. A. C. 710. col. a. d. f) Prid. T. I. A. C. 710.

TROIS CHOSES ont paru incontestables à USSERIUS, comme elles le sont, suivant les meilleurs Chronologistes. 1. Que Sennachérib vint en Judée, *l'An 14. d'Ezéchias.* 2. Qu'une *année Sabbatique* suivit immédiatement la Retraite de Sennachérib. 3. Que *l'An P. J. 4005.* est réguliérement *Sabbatique*, depuis l'Automne précédant. Dans [a] le Systême du P. PETAU, qu'USSERIUS a suivi, depuis le régne de Salomon; *l'An 14e. d'Ezéchias*, convient à *l'An P. J. 4000.* au-lieu que suivant mes Tables, il convient à l'An P. J. 4004. Pour concilier ces choses, USSERIUS dit, que [b] Sennachérib vint en Judée, l'An 14. d'Ezéchias, *ad finem vergente*; c'est à dire, au commencement de l'An P. J. 4001. Voilà déja un an de gagné, par sa méthode, dont j'ai découvert l'illusion [c] dans mon II. Livre. Sennachérib passe en Egypte, l'An P. J. 4002. Aprés y avoir fait la guerre, [d] *toto triennio*, il revint en Judée, l'An P. J. 4004. & s'en retire la même année, à l'Automne de laquelle commença *l'année Sabbatique*, & suivant USSERIUS, *de Jubilé*.

a) Sur Liv. III. Ch. 2. §. 8. N. VI. p. 779. b) Usser. P. J. 4001. p. 101. init. al. 57. m. c) Liv. II. §. 2. p. 50. §. 41. p. 415. & suiv. c) Usser. P. J. 4000. fine.

P.J. 4008. N'AYONS aucun égard à la Dignité d'USSERIUS, qui peut
A.C. 706. imposer: & ne le considérons, que comme Chronologiste. [a] Supposer qu'un Copiste de l'Ecriture a écrit, par inadvertance, 36. pour 26 C'est, suivant USSERIUS, *confesser qu'il y a quelque* MENSONGE *dans l'Ecriture Sainte*: La Régle est rigoureuse. Mais lorsque, sans supposer, ni faute de Copiste, ni variété dans les Exemplaires, l'Ecriture Sainte dit, en propres termes, qu'une Histoire mémorable arriva *l'An 14e. d'Ezéchias*; & qu'un Annaliste dit expressément, que la même Histoire arriva 3. Ans plus tard, savoir *l'An 17. d'Ezéchias*: n'est-ce pas *confesser qu'il y a quelque* MENSONGE *dans l'Ecriture*, & qu'elle nous *trompe*, par une Antidate de *trois ans entiers*? Rendons la chose plus sensible.

a) Liv. II. § 11. p. 301.

[a] L'AN *14. du Roi Ezéchias, Sennachérib Roi des Assyriens, attaqua toutes les Villes fortes de Juda, & les prit.* Cette Date, bien distincte, & sans aucune diversité de Leçon, est à la tête d'une Histoire mémorable, dont voici l'Extrait: [b] *Sennachérib étant devant Lakis, Ezéchias lui fit faire des excuses, & lui paya une grosse somme, à quoi il fut taxé. Sennachérib l'ayant reçue, envoie sommer Jérusalem de se rendre à lui; avec des paroles pleines de blasphéme.* [c] *Ezéchias en étant ému, consulte Esaïe, qui lui donne de bonnes espérances: pendant que Sennachérib étoit assiéger Libna. Là ayant appris, que le Roi d'Ethiopie venoit l'attaquer, il fait encore sommer Jérusalem, & écrit une Lettre insolente à Ezéchias, qui la fait lire en public, & implore le secours de Dieu, par une Prière véhémente. Esaïe l'assure, qu'il a été exaucé. Il lui promet, que Jérusalem ne sera pas même assiégée; qu'on célébrera l'Année Sabbatique; & que le Roi d'Assyrie se retirera: comme il fit effectivement.*

a) 2 Rois XVIII. 13. b) v. 14-36. c) XIX. 1-37.

CE RECIT historique, comprend 60. Versets: mais, si l'on en croit USSERIUS, rien de cela n'arriva *l'An 14. d'Ezéchias*; quoique cette Date soit à la tête. Le tout se passa *l'An 17. d'Ezéchias*; c'est à dire 3. Ans plus tard, que ne dit la Date. Mais ce qui doit être rapporté à *l'An 14. d'Ezéchias*, c'est ce que l'Ecriture ajoûte, aprés l'Histoire précédante, [a] *sed generali tantum temporis notatione adjecta*, savoir: [b] *En ces jours-là, Ezéchias fut malade à la mort &c.* & ce qui suit, de l'Ambassade du Roi de Babylone. Je ne sai, comment les Savans, que j'ai

Digitized by Google

j'ai nommez ci-dessus, ont pû adopter ce Systême: si ce n'est, par P.J. 4008.
prévention pour l'Auteur: car, pour moi, je trouve, que c'est joindre A.C. 706.
ce que Dieu a séparé, & séparer ce qu'il a joint.

a) Usser. p. 101. al. 57. *b*) 2 Rois XX. 1-19.

VII. Je ne crains pas, qu'on fasse la même objection, sur ce que nous sommes obligez de renvoier, aprés toutes les histoires précédantes, les deux Versets qui précédent immédiatement celle de la maladie d'Ezéchias. Voici ce qu'ils disent: [a] *Sennachérib Roi des Assyriens partit de là, & retourna à Ninive, où il demeura. Mais comme il étoit prosterné dans la maison de Nisroc son Dieu, ses deux fils Adramelec, & Sarasar, l'assassinérent; & s'étant sauvez au païs d'Ararat, son fils Asaraddon régna à sa place.* L'Histoire Sainte [b] fait ici ce que les meilleurs Historiens font communément. Aprés avoir donné, dans une juste étendue, les Histoires qu'ils ont dessein de raconter, ils y joignent souvent, mais en peu de mots, des événemens, qui en ont été des suites, quoiqu'ils soient arrivez long-tems aprés. L'Ecriture pratique la même chose, [c] à l'égard de Sennachérib. Elle passe sous silence le reste de ses faits ou de sa vie, qui ne regardent point l'Histoire des Juifs, qu'elle écrit: sans rien dire de ce qu'il fit, aprés avoir levé le Siége de Libna, ni donner le moindre indice, qu'il soit revenu en Judée; elle rapporte la maladie d'Ezéchias dans l'ordre, & dans le tems qu'elle est arrivée: c'est à dire, aprés l'assûrance, qu'Esaïe lui avoit donnée, de la retraite de Sennachérib: & *dans le tems*, que ce Roi commençoit à faire marcher les débris de son armée. Jamais peut-être, Histoire ne fut mieux suivie, que celle-ci. Comment s'est on avisé de la mettre en piéces, & d'en transposer les événemens?

a) 2 Rois XIX. 36. 37. Esa. XXXVII. 37. 38. *b*) Conring. Advers. Chron. c. 6.
c) V. Periz. Babyl. p. 45.

Pour ce qui regarde la durée du régne de Sennachérib, comme il n'est pas possible, d'en rien dire d'assûré; je le détermine à 15. Ans: ce qui suffit, pour donner à ce Roi une place fixe dans mes Tables, sans troubler les Synchronismes généraux.

§. VIII.

Digitized by Google

§. VIII.

ASSARADDON. XVII. ANS.

P. J. 4017. A. C. 697. 1. QUAND l'Ecriture dit, que [a] Sennachérib, s'étant retiré en son païs, *se tint* (LXX. ᾤκησεν. *Vulg.* mansit, habitavit) *à Ninive*, Capitale de ses Etats; elle semble donner à entendre, qu'il vécut encore quelques années. On doit pourtant dire avec MARSHAM, [b] *Quandiu vixerit Senacheribus post reditum, non dicitur.* *Tandem aliquando*, continue-t-il, un jour, *qu'il étoit prosterné dans le Temple de Nisroc son Dieu, il fut assassiné par ses fils Adramelec, & Sarasar, qui se sauvèrent au païs d'Ararat.* L'Auteur du Livre de Tobie, dit que [c] *les fils de Sennachérib le tuèrent 45. jours aprés:* suivant la Vulgate, ou comme porte le Grec de ce Livre, *55. jours aprés.* Mais on est en peine de savoir, de quel tems il faut conter ces *jours.* [d] SERARIUS croit, que c'est depuis la destruction de son armée, dans le païs de Juda: ce qui ne sauroit accorder, avec ce que je croi avoir établi, dans la Section précédante. D'autres, que c'est depuis son rétour à Ninive. [e] TORNIEL, depuis que Tobie se fut caché, pour éviter la fureur de Sennachérib, qui vouloit le faire mourir. Je croi, comme lui, que c'est la pensée de l'Auteur du Livre: mais cela n'éclaircit point ce, que nous cherchons.

a) 2 Rois XIX. 36. 37. Esaïe XXXVII. 37. 38. *b*) Marsh. p. 483. al. 514. *c*) Tob. I. 24. [illegible] *d*) Ap. Salian. A. 3324. n. 4. p. 588. b. *e*) Torniel. A. 3325. n. 1. [illegible]

2. LE PAIS, où les parricides se réfugiérent, n'est pas indifférent à nôtre sujet. Le Texte Hébreu l'appelle *le païs d'Ararat.* JOSEPH dit, que c'est [a] *l'Arménie.* Dans l'un des deux passages de l'Ecriture, les LXX. & la Vulgate ont conservé le mot d'*Ararat*; (mais en se croisant, pour ainsi dire) & dans l'autre, ils ont mis celui d'*Arménie.* L'un vaut l'autre, comme tous nos Savans en conviennent: & à cette occasion, NICOLAS FULLER a fait une remarque curieuse, que voici: [b] *Narrantur filii Sancherib, trucidato parente, fuga* in terram Ararat confugisse. *Merito quidem. Eo namque & expeditissimus & tutissimus erat receptus: Expeditissimus, quia in proximo sita erat Ararat, h. e. regio Gordiaea, vel Carduchaea aut Carduaea, quippe quae Assyriis Adiabenis (apud quos condita erat Ninive) ad Septentrionem imminebat & adhaerebat. Tutissimus, quoniam editissimis montibus asper-*

† *rima*

rima erat adituque difficilis. Gens item ipsa bellicosa erat, & jugum P. J. 4017.
servile nunquam passa, hostili semper, in Assyrios primum, deinde in Persas A. C. 697.
animo, nec ullis eorum exercitibus domari potuit. Hæc omnia, apud Xenophontem legimus Exped. Cyri Lib. 3. (fine.) Ajoûtons à cela, que les païs, soumis alors aux Rois d'Assyrie, & dont nous avons parlé [c] ci-dessus, étoient presque tous, au Midi de Ninive. Il n'y avoit, que *Calach*, qui fût sur le chemin droit de l'Arménie: mais qu'il étoit aisé d'éviter: soit en traversant le Tigre; ou en prenant un peu plus à l'Est. Outre qu'on n'avoit garde d'arrêter des Héritiers présomptifs de la Couronne, avant que leur crime eût été notifié aux Gouverneurs des Places, par où ils passoient.

a) [illegible] p. 380, c. b) Fuller. Miscell. sacr. L. 4. c) Sus p. 295. 301. & suiv.

3. LES DEUX parricides s'étant sauvez, Sennachérib *eut pour successeur son fils Esar-haddon.* C'est ainsi, qu'il est appellé, dans le Texte Hébreu, de la maniére, qu'il est aujourdhui ponctué. La Vulgate le nomme [a] *Asar-Hadon*, ou [b] *Asor-haddan*: & les LXX. [c] *Asordan*, & [d] *Sacherdon* ou [e] *Sacherdan*: surquoi MARSHAM fait cette remarque: [f] *Hujus Regis nomen variis curtatur modis. In Libro Tobit. (c. 1. v. 21.) vocatur* Sar-chedon *abscissa prima nominis syllaba: LXX. posteriorem partem mutilant, quibus* Asor-dan *legitur. Esaias utramque partem truncat, cui* Sar-gon *dicitur. Neque enim id nomen* Senacheribo *imponendum est*: Cette conjecture pourroit passer; si toutes les particularitez, que j'ai ramassées dans la Section précédante, ne faisoient voir, que *Sargon* est *Sennachérib*.

a) 4 Reg. Esa. b) Esdr. IV. 2. c) 4 Reg. Esa. d) Tob. I. 24. e) Ms. Alex. f) Marsh. p. 483. al. 514.

4. JOSEPH dit, plus expressément, que [a] Sennachérib fut assassiné, *par les deux plus âgez de ses fils*, (ὑπὸ τῶν πρεσβυτέρων παίδων) *que leurs concitoyens chassérent*; & que Sennachérib eut pour successeur Assaracoddas ([b] *Aracodas*, ou *Nachordas*) *son fils*: qui par conséquent, étoit le plus jeune. FUNCCIUS [c] croit néanmoins, que *c'étoit peut-être l'aîné; quoique* JOSEPH *dise le contraire*: & n'allégue pourtant aucune raison de son doute. Mais doit-on, sans quelque raison, rejetter une autorité, comme celle de JOSEPH; qui d'ailleurs, ne dit rien ici, que de vrai-semblable? J'ai même quelque penchant à croire, qu'Assaraddon étoit fort jeune. [i] Car, s'il eût été

P. J. 4017. assez âgé, pour entreprendre quelque chose; ses deux fréres, unis
A.C. 697. comme ils étoient, lui auroient apparemment communiqué leur complot. D'où il seroit arrivé, ou qu'il seroit entré dans ce complot, ou qu'il en auroit empêché l'exécution.

a) Ant. X. [illegible] b) Edit. Oxon. p. 434. fine. c) [illegible]

5. [a] REGNAT TANDEM (Senacheribi) *filius Asar[illegible]*, GENEBRARD, *id est*, ajoûte-t-il, *Sardanapalus*. J'ai déja [illegible] qué, que GENEBRARD met les quatre Rois précédans [illegible] deux derniers Rois du Catalogue des anciens Rois d'Assyrie. [illegible] QUES CAPPEL s'est contenté de mépriser cette pensée: *[illegible] quid necesse est*, dit-il, *nos GENEBRARDI conjecturis fidem [illegible]* Et j'aurois crû, cet Anachronisme excessif tombé pour [illegible] avec GENEBRARD; si je ne voiois, que [d] CONRINGIUS, & CHRETIEN SCHOTANUS ont tâché de le relever. Mais le dernier a été refuté par [e] STRAUCHIUS; auquel je me contente de renvoier les Lecteurs.

a) Genebr. p. 70. al. 171. b) Sup. §. 4. p. 289. c) J. Cappel, A. 3296. p. 202. a. d) Conr. adv. Chron. VI. e) Strauch. Breviar. IV. [illegible] Q. [illegible] p. [illegible]

6. COMME GENEBRARD prétend, qu'Assaraddon est le même, que Sardanapale, il suppose, que le Royaume d'Assyrie finit avec lui, aprés qu'il eut [a] régné 10. ans. Car, dit-il, [b] *Mérodac Roi de Babylone, ayant domté les Assyriens .... renversa leur Empire, ... & par cette grande acquisition fut reconnu pour Monarque*, ou Empereur de l'Asie. Il avoit pris cette pensée de [c] FUNCCIUS, comme plusieurs autres; & ils ont été suivis en cela, par divers Savans: FUNCCIUS, par [d] JUNIUS, [e] CODOMAN, [f] BUNTING, & [g] JAQUES CAPPEL: Et GENEBRARD, par [h] BELLARMIN, [i] TORNIEL, [k] SALIAN, & [l] LABBE.

a) Genebr. p. 68. al. 167. a. b) p. 171. init. al. 173. 4. c) Func. A. 3249. in Com. p. 20. d) Junius ad Jud. I. 1. e) Codom. A. 3420. p. 35. b. f) Bunt. A. 3247. p. 67. b. g) J. Cappel, A. 3296. p. 202. a. h) Bellarm. de Verbo Dei I. 12. i) Torniel. A. 3335. p. 196. k) Salian. A. 3332. n. 2. p. 591. b. l) Labb. A. 3345. T. II. p. 20.

7. AU-CONTRAIRE, [a] USSERIUS, [b] MARSHAM, & en dernier lieu, [c] M. PERIZONIUS, soûtiennent, qu'Assaraddon, successeur

cesseur héréditaire du Royaume d'Assyrie, devint ensuite Roi de Baby-lone; & réünit en sa personne ces deux Royaumes. Ce sentiment s'accorde si bien avec mes Tables, & avec tout ce que j'ai dit, dans les quatre Sections précédantes, touchant l'agrandissement des noûveaux Rois d'Assyrie, qu'il faudroit, que je fermasse les yeux à la lumiére, qu'on me présente, si je ne me rangeois pas du côté de ces trois derniers Savans. J'en rapporterai les raisons, dans le Livre suivant: & comme l'Ecriture ne parle plus des Rois d'Assyrie, aprés Assaraddon, qu'elle ne fait, presque que nommer; c'est par lui que je finirai, & ce Chapitre & ce Livre. Voici cependant la Chronologie de ces nouveaux Rois d'Assyrie: telle qu'on peut la dresser sur ce que j'ai dit, en y suppléant, à discretion, le commencement & la fin des régnes, dont on n'a, aucune lumiére.

P. J. 4017.
A. C. 697.

a) Usser. A. M. 3323. 27. 35. b) Marsh. p. 483. 484. al. 514. 515. c) Periz. Babyl. cap. VI. p. 67. & suiv.

P. J.	A. C.		
3814	900	Ninus II. - - - - - -	19
33	881	[illegible]	64
97	17	Anonyme. - - - - -	40
3937	777	Phul. - - - - - -	39
38	76	conquit la Syrie. Cause un Interrégne en Israël.	
49	65	Ménahem fait tributaire.	
67	47	Théglath-phalasar. - -	20
80	34	Achaz se rend tributaire.	
81	33	Syriens & Israëlites transportez.	
87	27	Salmanasar. - - - - -	15
89	25	Hosée devient tributaire.	
96	18	Samarie prise.	
97	17	Guerre de 5. Ans en Phénicie.	
4002	12	Sennachérib. F. - - -	15
4	10	Guerre en Judée.	
5	9	Guerre de 3. Ans en Egypte.	
17	697	Assaraddon. F. - - -	17
34	80	Devient Roi de Babylone, & y regna.	13

SUI-

Digitized by Google

P. J. 4017. SUIVANT CETTE TABLE, Sennachérib régna 15. Ans, ou
A. C. 697. environ, de même que Salmanasar son Pére: & il n'est presque pas possible, que leur régne ait été beaucoup plus long. Sur ce pied là, Sennachérib étoit marié, & avoit au-moins, deux Enfans, avant qu'il fût Roi: puisque ces deux Enfans eurent la hardiesse dénaturée de l'assassiner, dans le Temple de leur Dieu. Mais il n'y a pas d'apparence, qu'il fût marié, quand son Pére monta sur le Trône. Ainsi on peut juger, que ces Enfans étoient âgez de 20. à 25. Ans, quand ils assassinérent leur Pére. De là, il s'ensuit, qu'Assaraddon étoit encore jeune, quand il succéda à son Pére: comme je le disois, il n'y a qu'un moment. Tout au plûs, il avoit 15. ou 20. Ans: & c'est assez, pour le présent, que d'avoir fait cette remarque. Elle pourra être de quelque usage, quand nous parlerons de son régne à Babylone.

LIVRE CINQUIEME

ROIS DE BABYLONE.

Digitized by Google

LIVRE CINQUIEME
ROIS DE BABYLONE.

NOUS ALLONS ENTRER dans un païs éclairé, si je puis parler de la sorte: & où nous trouverons des Rois, dont la Chronologie est beaucoup plus sûre, que tout ce que nous avons vû jusqu'ici. Ajoûtons hardiment qu'elle a été démontrée: & comme ses derniers Rois sont liez plus d'une fois, avec la derniére partie de l'Histoire Sainte, que j'ai éxaminée dans mon II. Livre; j'espére de donner par leur moyen, à tout mon Systême une certitude, ou du moins une probabilité aussi grande, qu'en peut recevoir un sujet de cette nature.

IL FAUT AVOUER néanmoins, que l'évidence de la chose, ne l'a pas mise à l'abri des difficultez. Ici comme ailleurs, les Préjugez de Systême ont joué leur rôlle: & si ce n'est pas avec cette excessive liberté, dont je me suis plaint en tant de rencontres; ce n'est pas assûrément, avec une sincerité desintéressée. Les difficultez, dont je veux parler, sont de deux sortes. Les unes regardent certains Rois de Babylone en particulier. Les autres attaquent en général l'Ere de Nabonassar, ou le *Canon des Rois*, sur quoi leur Chronologie est fondée. Les premiéres ne peuvent être éxaminées, que dans l'Article de châque Roi, sur qui elles roulent. Les derniéres étant générales, il est nécessaire de les éxaminer d'abord. Je le ferai, dans les deux Chapitres, qui vont suivre: dont le premier auroit été supprimé, comme inutile, sans cette raison; & le second auroit été plus court qu'il ne le sera.

CHA-

Digitized by Google

CHAPITRE I.

L'ERE DE NABONASSAR.

I. LA PLUPART des Ecrivains, emploient indifféremment le mot d'*Ere*, & celui d'*Epoque*; dont le dernier est Grec, & l'autre est venu d'Espagne. (a) EPOCHA, ἐποχὴ, dit FABER, *est initium certum aliquod, unde anni numerantur, quod principium etiam* ÆRA *rectius* ERA *appellatur*. Ce n'est pourtant pas la même chose: & il est bon de les distinguer. Une *Ere*, est une maniére de conter les années: & une *Epoque*, est le tems d'où l'on commence à les conter. *L'Ere de Jésus-Christ*, c'est la maniére dont les Chrétiens datent les événemens historiques: & l'*Epoque* de cette Ere, c'est le 1r. de Janvier, de l'An P. J. 4714. qui précéda, de 1514. Ans, juste le régne de François I. Il y a quantité d'Eres semblables, dont les Traitez de Chronologie font mention. On en nomme trois célébres, dans le VIII. Siécle avant Jésus-Christ. Celle des Olympiades, celle de la Fondation de Rome, & celle de Nabonassar.

(a) Thesaur. Erud. Schol.

1. L'ERE *des Olympiades*, n'a point de Jour fixe. Elle commence en été, vers le Solstice de l'An P. J. 3938. ou l'An 776. avant J.C. Ses Mois étoient fort irréguliers. Seulement on faisoit en sorte, que tous les quatre Ans, à la célébration des Jeux Olympiques, le 1r. Jour de l'année se trouvât vers le Solstice d'été.

2. L'ERE *de la Fondation de Rome*, est encore beaucoup plus défectueuse. Le calcul, le plus suivi, qu'on appelle *de* VARRON, en met l'Epoque à l'An P. J. 3961. ou l'An 753. avant l'Ere Chrétienne. Mais les Marbres du Capitole, gravez par autorité publique, sous l'Empire d'Auguste, la mettent à l'année suivante: (a) & d'autres Historiens Romains, 2. 3. & 6. Ans plus tard; en quoi même les plus célébres d'entre eux ne sont pas toujours uniformes. (b) USSERIUS a suivi le dernier sentiment, qui est celui de FABIUS Pictor.

(a) Dodwel. de Cyclis, Dissert. X. §. 57. 58. p. 557. & suiv. (b) Usserius p. 87. & al. 49. a.

3. POUR CE, qui est du *Jour*, ils disent bien tous, que ce fut *le 21. d'Avril*. Mais la forme de l'Année Romaine, étoit si bizarre au commencement, & a été si souvent changée, ou altérée, qu'on n'a pû

† encore

encore rapporter avec quelque probabilité, *le 21. d'Avril*, à un Jour certain de la Période Julienne. [a] MEGERLIN prétend, qu'il précéda de quelques mois l'Epoque de Varron, la plus avancée de toutes: & que ce fut *l'An P. J. 3960. le 20. d'Octobre.* J'ai [b] autrefois examiné son calcul, que je trouvai juste: & peut-être qu'un jour, [c] je le confirmerai par une Observation, à laquelle personne, que je sache, n'avoit pensé.

a) Megerl. p. 47. ... b) A. 1691. c) Diss. sur l'année ancienne. fin.

II. L'ERE *de Nabonassar*, un peu plus nouvelle, que les deux précédentes, n'a aucun de leurs défauts: & l'emporte de beaucoup sur l'une & sur l'autre, en tout ce qui peut faire l'utilité, ou la commodité d'une Ere. Ses Années & ses Mois sont uniformes. Son Epoque est fixée avec certitude: & il est facile d'en rapporter chaque Jour, à ceux de la Période Julienne.

TOUT LE MONDE SAIT: 1. Que cette Ere est composée d'années Egyptiennes; 2. Que ces années sont de 365. jours précisément; 3. Qu'elle a 12. Mois égaux, chacun de 30. jours; 4. Qu'aprés le 12^e. Mois, on ajoûte 5. jours, que les Grecs ont nommez *Epagoménes*; 5. Qu'au bout de 4. Ans, cette année devance d'un jour la Julienne, à cause, que celle-ci a un jour de plus dans sa Bissextile; 6. Que l'année Egyptienne revient au même Jour de l'année Julienne aprés 1460. de ces derniéres, ou 1461. Egyptiennes: & 7. que ce retour au même jour, ou cette Révolution, portoit le nom de *Période* ou *Cycle Caniculaire*. J'ai parlé plus amplement de tout cela, [a] dans mon III. Livre, où l'on peut avoir recours, si l'on veut: & où j'ai prouvé de plus, que cette Période, ou ce Cycle Caniculaire, avoit commencé *le 20. de Juillet l'An P. J. 3389.*

a) Liv. III. §. 4. p. 370. & suiv.

III. IL NE S'EN FALOIT, qu'*un jour*, que l'année Egyptienne ne fût revenuë à son ancienne Epoque, lorsque l'Astronome PTOLEMEE fit une Observation, sur laquelle il détermina l'Epoque de l'Ere particuliére de Nabonassar. Avant que de la rapporter, il avertit, [a] qu'aprés avoir *fait plusieurs Observations exactes*, (ἀκριβέστατα) *du Soleil, & des autres* Planétes, il se servira *de leurs Mouvemens Moyens*, pour *remonter de l'établissement de leurs Epoques* AU COMMENCEMENT DU REGNE *de Nabonassar*, (ἀναβιβάζοντες δὲ ἀπ' αὐτῶν τὰς τῶν ἐποχῶν συστάσεις εἰς

εἰς τὴν ἀρχὴν τῆς Ναβονασάρου βασιλείας, διὰ τῶν ἀπὸ τότε τηρήσεων μέχρι τοῦ νῦν σωζομένων, ἀφ' οὗ χρόνου, καὶ τὰς παλαιὰς τηρήσεις ἔχομεν ἀπόλυτα μέχρι τοῦ δεῦρο διασωζομένας.) *depuis lequel tems*, dit-il, *nous avons des observations anciennes, qui se sont conservées jusqu'à présent.* En suite il ajoûte que [b] parmi *les observations d'Equinoxes qu'il a faites, la plus exacte fut celle de l'Equinoxe d'Automne, qui arriva l'An 17. de l'Empereur Adrien, le 7e. du Mois, que les Egyptiens nomment Athyr, à 2. heures aprés midi.* Là dessus il parle de cette sorte: [c] *Depuis le Régne de Nabonassar* (ἀπὸ μὲν τῆς Ναβονασάρου βασιλείας,) *jusqu'à la mort d'Aléxandre, il y a* (α) *424. Ans Egyptiens. Depuis la mort d'Aléxandre, jusqu'à l'Empire d'Auguste,* (β) *294. Ans: Et depuis l'An 1r. d'Auguste, (savoir depuis le Midi du 1r. de Thoth des Egyptiens, où nous établissons nos Epoques) jusqu'au 17e. d'Adrien, au 7e. jour d'Athyr, à 2. heures aprés midi, il y a* (γ) *161. ans, 66. jours, & 2. heures. Desorte que depuis le Midi du 1r. jour de Thoth Egyptien de l'An 1r. de Nabonassar, jusqu'à l'Equinoxe dont nous venons de parler, il s'est écoulé* (δ) *879. Ans Egyptiens, 66. jours & 2. heures.* Reduisons cet intervalle Egyptien à la maniére Julienne: & voyons ce qui en résultera.

α.	424.	-	-
β.	294.	-	-
γ.	161.	66.	2.
δ.	879.	66.	2.

a) Ptol. Alm. III. 7. p. 77. b. b) p. 77. fin. c) p. 78.

3. Si nous multiplions (ε) 879. années Egyptiennes par (ζ) 365. jours; nous aurons d'abord (η) 320. mille, 835. jours: ausquels ajoûtant les (ϑ) 66. jours de plus; nous aurons une somme totale de (ι) 320. mille, 901. jours. Cette somme étant divisée par 365¼. valeur d'une année Julienne, donnera un Quotient de (κ) 878. années Juliennes, & (ν) 212. jours. En effet (κ) 878. étant multiplié par (λ) 365¼. donnera d'abord une somme de (μ) 320. mille 689. jours complets: ausquels si on ajoûte (ν) 212. jours; nous aurons une somme totale de (ξ) 320. mille 901. jours, semblable à la précédante. Donc (ε. ϑ.) 879. années Egyptiennes & 66. jours, valent autant que (κ. ν.) 878. années Juliennes, & 212. jours.

Egypt. 879. a. 66. j. = Jul. 878. a. 212. j.

ε.	879
ζ.	365
	4395
	5274
	2637
η.	320835
ϑ.	Aj. 66
ι.	320901
κ.	878
λ.	365¼
	4390
	5268
	2634
	219½
μ.	320689½
ν.	Aj. 212
ξ.	320901½

4. Les

4. Les [a] Chronologistes & les [b] Astronomes modernes ont trouvé par leurs calculs, que l'Equinoxe dont Ptolemee vient de parler, arriva *le 25. de Septembre* (α) l'An 132. de J. C. qui répond à (β) l'An P. J. 4845. Or comme cette année est Bissextile, le 25. de Septembre fut le 269e. jour de cette année. Maintenant si l'on en retranche les (γ) 878. ans & 212. jours, que nous venons de trouver; on aura (δ) l'An P. J. 3967. & le 57e. jour de cette année, qui est le 26. de Février, pour le commencement de l'Ere de Nabonassar.

	4713.	
α.	132.	
β.	4845.	269.
γ.	878.	212.
δ.	3967.	57.

a) Bunt. p. 264. a. Petav. D. T. IV. 36. p. 389. al. 204. b) Tab. Fris. p. 378. Lansb. Thes. observ. p. 39.

5. Quand Ptolemee observa cet Equinoxe, il ne s'en falloit qu'un jour, que l'Année Egyptienne ne fût revenuë au 20. de Juillet, qui étoit son ancienne Epoque; comme je viens de le dire. Ouvrez en effet, ou [a] Bunting, ou [b] Calvisius, vous verrez, que l'An 132. de J. C. *l'An 880. de Nabonassar* commença *le 21. de Juillet.* De là il s'ensuit, que *le 7. jour* du Mois Egyptien *Athyr*, où Ptolemee observa l'Equinoxe d'Automne, répond éxactement, *au 25. de Septembre*, où nos Modernes l'ont trouvé. Ainsi nôtre Calcul Chronologique s'accorde parfaitement, avec celui des Astronomes, & doit passer pour démontré.

Juillet	21	1. Thoth.
Août	20	1. Paophi.
Septembre	19	1. Athyr.
	20	2.
	21	3.
	22	4.
	23	5.
	24	6.
	25	7.

a) Bunting. fol. 263. b. b) Calvis. p. 471. b.

6. Ptolemee ne s'est pas contenté de cela. Il a fait aussi des Observations éxactes sur toutes les Planétes: & [a] aprés les avoir comparées avec des Observations plus anciennes, faites par d'autres Astronomes, il a marqué l'endroit du Ciel, où devoit être châque Planéte, au Midi du 1r. de Thoth, où l'Epoque de l'Ere de Nabonassar a été fixée. Voici, comme parlent les Astronomes, le Mouvement Moyen des 7. Planétes, tel que Ptolemee l'a déterminé: Disposition qui ne se rencontrera, peut-être pas dans plusieurs milliers d'années. De-sorte qu'il

♄	♑	26.	43'.
♃	♎	4.	41.
♂	♈	3.	32.
☉♀☿	♓	0.	45.
☾	♉	11.	22.

fau-

Digitized by Google

faudroit être d'un autre monde, pour conteſter la certitude de cette Epoque, ou pour en douter ſeulement. On ne le conteſte pas, non plus, mais on forme des difficultez contre l'Ere même, comme on le va voir.

a) Ptol. III. f. IV. 8. 9. VI. 2. IX. 4. 11. X. 5. 10. XI. 4. 8. p. 79. m. 81. init. 101. m. 103. m. 117. 213. 216. 219. 222. 225. 238. 244. 254. 262. f. 271. init.

OBJECTIONS.

LA PREMIERE DISSERTATION, qui parut[a] dans *l'Hiſtoire Critique de la République des Lettres*, rouloit ſur un paſſage de [b]PLINE, qui parlant *de l'Antiquité des Lettres*, dit entre autres choſes, que *les Babyloniens avoient des Obſervations Aſtronomiques, de 480. Ans, ſuivant* BEROSE. [c]Pluſieurs Savans ont *crû avec* VOSSIUS & MARSHAM, *que les 480. Ans de* BEROSE *regardoient l'Epoque de Nabonaſſar.* Sur quoi l'Auteur de la Diſſertation dit, que *le moyen le plus efficace, pour refuter ces Mrs. ſeroit de prouver, que l'Ere de Nabonaſſar n'a jamais été en uſage avant* CLAUDE PTOLOMEE *l'Aſtronome.* C'eſt, continuë l'Auteur, *ce que nous pourrons montrer une autrefois.*

a) A. 1712. b) Plin. Hiſt. Nat. VII. 56. c) Hiſt. Crit. T. I. p. [illegible]

DEUX ANS[a] aprés, M. MASSON,[b] *Auteur de l'Hiſtoire Critique*, publia *une Lettre* d'un Savant, dont il parle de cette maniére: *L'Auteur ſouhaitant demeurer inconnu, nous n'avons garde de le déceler.* Cette Lettre *examine quelques endroits* d'un Livre de M. BASNAGE, qui entre autres choſes, [c]*fait Nabonaſſar non ſeulement un Amateur des Sciences, mais encore l'Auteur de l'Ere, qui porte ſon nom.* Sur quoi l'Anonyme dit, que M. BASNAGE, *ne prouvera pas mieux l'un que l'autre. A l'égard du dernier point*, continuë l'Anonyme, *je ſuis entiérement dans le ſentiment, marqué dans vôtre I. Tome.* [d]*Pluſieurs raiſons m'ont perſuadé, que cette Ere n'a jamais été en uſage avant* CLAUDE PTOLOMEE.

a) A. 1714. b) Hiſt. Crit. T. V. p. 114. c) p. 120. d) p. 22.

VOILA DEUX ſavans Anonymes, qui ont eû la même penſée, preſque dans le même tems: ſi toutefois ce ſont deux Auteurs, dont le dernier ſeul, nous a *indiqué quelques unes de ſes raiſons*, dans une Digreſſion, de deux ou trois petites pages. J'aurois ſouhaité, qu'il nous eût *indiqué* de même quelles ſont ſes vûës. N'ayant pas l'honneur

noître de la connoître, je ne puis m'empêcher de soupçonner, qu'il pense plus qu'il ne dit; & qu'il a dessein de prouver, plus qu'il ne demande. Si ce n'étoit, qu'une Question de pure critique, je laisserois l'Anonyme jouïr de son sentiment, sans le contredire. Mais comme d'autres pourroient pousser les Conséquences de sa Thése, plus loin, peut-être, qu'il ne l'à voulû; je n'ai pas crû devoir négliger l'examen de ses raisons.

COMME je n'ai dessein de le faire, que par rapport à la Chronologie des Rois de Babylone; faisons une supposition, qui approche de la pensée des Savans, qui ont donné le premier lieu à cette Thése. Je ne veux pas dire, que *les 480. Ans, dont parle* BEROSE, au rapport de PLINE, *regardent l'Epoque de Nabonassar.* Je crois, avec l'Auteur de la 1re. Dissertation de l'*Histoire Critique*, que PLINE avoit écrit *480. mille*: & il y à a) long-tems, que je me suis expliqué là-dessus. J'ai même b) montré, comment l'altération a été faite. Supposons seulement, que du tems de BEROSE, on contoit les années des Rois de Babylone, conformément à l'Ere de Nabonassar; & que BEROSE en a fait de même. Ce n'est qu'une Supposition. Mais si les *raisons* de nôtre Savant Anonyme, ne sont pas suffisantes pour la détruire; on ne sera pas fondé à soûtenir, *que l'Ere de Nabonassar n'a jamais été en usage avant* CLAUDE PTOLEMEE; puisque cet Astronome n'a écrit, que 400 Ans, ou environ, aprés BEROSE. Cela posé, considérons avec soin, les raisons de nôtre Anonyme.

a) A. 1715. b) Hist. Crit. T. X. p. 183. & suiv.

II. C'EST, dit-il, a) *une Ere entierement systematique, s'il est permis de s'exprimer ainsi, comme le sont l'Ere du Monde des Juifs, & celle des Chrêtiens de Constantinople, & la Période Julienne, que* SCALIGER *à formée sur celle-ci.*

a) Tom. V. p 120.

I. CES TROIS exemples ne sont pas bien assortis, & ne doivent pas marcher ensemble: parce qu'une *Ere*, & une *Période* ne sont pas la même chose. Elles ont toutes un Commencement, ou une Epoque: mais une *Période*, est bornée par sa fin; & une *Ere* ne l'est pas, si ce n'est par la cessation de l'usage. La Période de *Calippe*, étoit de 76. Ans. La *Dionysienne* est de 532. La *Caniculaire* de 1460: & la *Julienne* de 7980. Mais l'*Ere du Monde des Juifs, & celle des Chrêtiens de Constan-*

 tinople,

tinople, n'ont point de durée déterminée, non plus que l'*Ere de Nabonassar*, l'Ere Chrétienne, & les autres.

2. Que la *Période Julienne* soit *entierement systematique*; cela est certain: mais qu'elle ait été *formée sur l'Ere des Chrêtiens de Constantinople*, qui n'est pas une *Période*; c'est ce qui me paroît fort douteux. Accordons néanmoins, que toutes les Eres le soient: en sont elles moins des *Eres?* Prenons, pour éxemple, l'*Ere Chrêtienne*. On ne peut pas dire véritablement, que ce soit une *Ere historique*: puisque tout le monde convient aujourd'hui, qu'elle est défectueuse, au-moins de 4. Ans. D'ailleurs, il faudroit n'en pas savoir l'origine, pour nier qu'elle soit *systematique*. DENIS LE PETIT, ayant inventé une *Période*, de 532. Ans, aprés laquelle les Pâques reviennent au même jour, il en fixa l'Epoque à une année, qui fût *la 1re. du Cycle de Lune*, & dont l'Epacte fût *Nulle*. Cela se rencontre à l'An P. J. 4713. Il appella donc cette année, celle *de l'Incarnation*, dont le Jour étoit fixé au 25. de Mars. Ce calcul étant incommode, dans le Calendrier Romain, dont les Chrêtiens d'Europe se servoient, depuis plusieurs siécles; l'Epoque en fut établie au 25. de Décembre, jour de la Naissance de Jésus-Christ, ou au 1r. de Janvier suivant. Tout cela est *systematique*: & quand l'Ere de Nabonassar seroit *systematique*, comme la nôtre; peut-on en conclurre quelque chose, pour le tems de son établissement?

3. Mais est-il bien sûr, que l'Ere de Nabonassar, *est une Ere entierement systematique?* Bien loin, que cela soit vrai; on peut soûtenir, avec plus de vrai-semblance, qu'il n'y-a *rien de systematique*, dans cette Ere. 1. C'est dans une année *Bissextile*, que l'année Egyptienne devance, d'un jour, la Julienne. Mais l'année P. J. 3967. où commence l'Ere de Nabonassar, n'est point *Bissextile*: & ne touche pas même les années P. J. 3965. ou 3969. qui sont les Bissextiles les plus proches. 2. *Le 26. de Février*, est le lendemain du Bissexte, de 4. en 4. Ans: & ce jour sembloit propre pour commencer une Ere d'années Egyptiennes. Mais on va prendre ce *Jour*, dans une année, qui n'est point Bissextile; & il ne sauroit être plus éloigné du Bissexte. 3. L'Epoque de la Période Caniculaire des Egyptiens, étoit *le 20. de Juillet*: Mais *le 26. de Février*, en est éloigné, de prés de 5. mois; sans aucune proportion juste. Car l'Intervalle n'est ni d'une demi-année, ni d'un nombre juste de Mois. 5. Si *l'Astronome* PTOLEMEE est le premier, qui a mis cette Ere *en usage*; comment se peut-il, qu'il en ait établi l'Epoque *au Midi* d'un Jour, où

aucune

Digitized by Google

[illegible] des Planètes se trouvoit dans quelqu'un de ces Points, que les Astronomes nomment *Cardinaux*. [b] La *Lune* étoit presque au milieu du Taureau: Le *Soleil*, *Venus*, & *Mercure*, au commencement des Poissons: *Mars* avancé de 3. degrés & demi dans le Bélier: Jupiter au [illegible] degré de la Balance: & Saturne vers la fin du Capricorne. Dira-t-on, que ce soit là une Epoque [illegible] *Ere entierement systematique*, & choisie par un Astronome?

[a] Miscell. Berol. T. IV. p. 17[illegible]. [b] Sus p. 331.

II. L'ERE *de Nabonassar*, continue nôtre Anonyme, *est composée des années des Rois Chaldéens, Egyptiens &c. supposées toûjours entierement completes, commençant & finissant toûjours avec l'année vague des Egyptiens*.

1. Je ne comprens pas, comment une *Ere est composée d'années de Rois &c.* L'*Ere des Martyrs*, autrefois en usage parmi les Chrétiens, [illegible], est-elle *composée des années des Martyrs?* Apparemment nôtre Anonyme a voulu décrire le *Canon des Rois*, auquel cette Définition convient assez bien. Nous en parlerons, dans le Chapitre suivant.

2. JE DIRAI seulement ici, que l'*Ere de Nabonassar* ne laisseroit pas d'être telle, quand même nous n'aurions pas ce Catalogue de *Rois Chaldéens, Egyptiens*, &c. dont l'Anonyme veut parler. 1. Le Roi Alfonse, dans ses Tables Astronomiques, conte 1998. Ans complets, depuis Nabonassar, jusqu'à l'An 1252. de J.C. 2. CHRISTMAN [a] donne une Liste suivie des années de cette Ere, [b] depuis son commencement, [c] jusqu'à l'An 1700. de J. C. Où il faut, pourtant prendre garde, que [d] depuis l'établissement des années Juliennes, [e] jusqu'à l'An 460. de J.C. CHRISTMAN a mal placé les années Bissextiles. 3. BUNTING les a, fort exactement marquées, [f] depuis l'An 1. de Nabonassar, [g] jusqu'à l'An 885. de cette Ere, c'est à dire, jusqu'à l'Empire d'Antonin, sous qui PTOLEMEE écrivoit. Néanmoins, ALFONSE, CHRISTMAN, & BUNTING, n'ont eû aucune connoissance du *Canon Astronomique*, ou de ce Catalogue de *Rois Chaldéens Egyptiens* &c. qui n'a été publié qu'aprés eux. Ce ne sont donc pas les *années des Rois Chaldéens, Egyptiens*, &c. qui *composent l'Ere de Nabonassar*.

[a] Christm. Comment. ad Alfrag. [b] p. 272. [c] p. 524. [d] p. 553. [e] p. 452.
[f] Bunting. fol. [illegible]. b. [g] fol. 72. a. b.

[illegible] *Cette forme d'année, suivie dans cette Ere, laquelle a 365. Jours, & est composée de mois Egyptiens, forme une autre preuve, que l'Ere a été inventée en Egypte & non à Babylone, où l'année étoit d'une forme differente, & avoit d'autres mois, comme il paroît de plusieurs Auteurs; & en particulier de diverses Observations, faites dans cette ville, & rapportées par* PTOLEMÉE.

a) Hist. Crit. T. V. p. 121.

1. NOUS POUVONS accorder tout cela: sans convenir de la Thése, qu'on a entrepris de prouver. Que cette Ere ait été *inventée en Egypte*; qu'elle soit *composée de mois* purement Egyptiens, s'ensuit-il qu'elle *n'a jamais été en usage avant* CLAUDE PTOLEMÉE?

2. TOUT CE qu'on allégue ici, ne prouve pas, même que l'Ere de Nabonassar ait été *inventée en Egypte*. Supposant, comme on le peut, qu'elle a été inventée à Babylone, nous disons, qu'en faveur des Egyptiens ses compatriotes, PTOLEMÉE a reduit, à la forme des années & des Mois d'Egypte, les années & les Mois de l'Ere de [illegible]. Il le pratique, de cette façon, à l'égard des autres Eres, qu'il reduit à la forme Egyptienne, la Période de CALIPPE, celle de [illegible] des [a] Séleucides, qu'il appelle des Chaldéens, & celle des [illegible] [b] *Nam*, dit le P. PETAU, *Ægyptiorum propria illa fuit æquabilis anni forma, quæ ab Æra Nabonassari tempora deducebat, quam* [illegible] ([c] id Græcis ἐποχὴ est) SOLUS *Chaldaicus fuit, anni descriptio Ægyptiorum propria.* Cette méthode n'est pas particuliére à PTOLEMÉE: & le P. PETAU en allégue plusieurs exemples, ausquels j'ajoute celui de DIODORE de Sicile. Cet Historien rapporte les évenemens aux années des Olympiades, qu'il numérote exactement: quoique sans difficulté, l'Ere des Olympiades, n'ait été inventée, ni dans la Sicile, qui étoit le païs de DIODORE; ni à Rome, où il écrivoit.

a) Christm. p. 313. b) Petav. D. T. III. 6. (vere 4.) §. 3. p. 260. d. al. 135. a. c) Lindenbr. ad Censorin. c. 21.

3. IL N'EST pas certain, non plus, que l'*année des Babyloniens* fût d'*une forme différente* de celle des Egyptiens. On dit, que cela *paroît de plusieurs Auteurs*; mais on n'en nomme aucun; & jusqu'ici, je n'ai rien lû, qui m'empêche de croire, que ces deux Peuples avoient, dans le tems dont il s'agit, la même forme d'année. Au rapport de DIODORE, que je viens de citer, [a] Clitarque, & ceux qui passérent en

† Asie,

Anonyme. Alexandre, effectivement qui n'avoit donné à l'enceinte de Babylone, 365. stades, autant qu'il y avoit de jours à l'année. QUINTE-CURCE dit aussi, [b] que Darius avoit fait la revûë de son armée, lorsqu'il marcha contre Alexandre: *Magos, 365. juvenes sequebantur, puniceis amiculis velati, diebus totius anni pares numero: quippe Persis quoque in totidem dies descriptus est annus.* Les Babyloniens & les Perses, encore plus éloignez, avoient donc leur *année de 365. jours*, de même, que les Egyptiens; au-moins du tems d'Alexandre: ce qui me suffit. C'est à l'Anonyme, à prouver, qu'elle fût plus longue, ou plus courte; ou que les Intercalations, que quelques-uns ont pratiquées, depuis ce tems-là, fussent dès-lors *en usage*, dans la Chaldée.

a) Diod. II. 7. Gr. p. 68. b) Q. Curt. III. 3.

Il se peut bien être, que les Chaldéens *avoient d'autres Mois*, que les Egyptiens; si l'on entend, que leurs Mois *avoient d'autres Noms*: la chose est tres-apparente. Ce qu'il faudroit prouver, c'est que *la forme en étoit différente*, dans le nombre, dans la longueur, ou dans la disposition: & cela même ne détruiroit point la seconde réponse, que je viens de faire. Mais tout le monde doit convenir, qu'une différence de Noms, dans les Mois, ne fait pas une différence d'année, ou d'Ere. Les Allemands appellent *Brachmonat* le Mois de *Juin*, où j'écris ceci, & *Heumonat*, celui qui doit suivre. S'ensuit-il que *la forme* de leur *année* soit *différente* de la Françoise?

5. LES DIVERSES *Observations faites dans la ville* de Babylone, & *rapportées par* PTOLEMEE, sont, si non une preuve, au-moins, une forte présomption, de ce que je viens de dire: c'est que *l'année* des Chaldéens, & celle des Egyptiens, ne *différoient*, qu'en ce qu'ils donnoient à leurs *Mois* des Noms différens. Voici comment: En rapportant l'*année* & *le jour du Mois*, où l'Observation a été faite, il se contente de donner un Nom Egyptien au Mois; sans faire aucune réduction, ni de *l'année* ni du *Jour du Mois*, à la forme des Egyptiens: preuve, ou indice, qu'ils ne différoient point en cela. Sans rien affecter dans le choix, prenons pour exemples, les trois premiéres *Observations faites* à Babylone: PTOLEMEE les rapporte de cette maniére: 1. [a] *La premiére Eclipse de Lune arriva l'an 1. de Mardocempad, entre le 29. & le 30. du mois* (κατ' Αἰγυπτίους) *que les Egyptiens appellent Thoth.* 2. *La seconde arriva l'An 2. du même Mardocempad, entre le 18. & le 19. du mois nommé Thoth par les Egyptiens.* 3. *La troisiéme arriva la même* 2. *an-*

de l'année de Mardocempad, au Mois, que les Egyptiens nomment Phamenoth, (qui est le 7^e. mois) *entre le 15. & le 16. jour*. A cause de la différence des Méridiens, entre Babylone & Alexandrie, PTOLEMEE fait quelque réduction, par rapport à *l'Heure*: mais il n'en fait aucune, par rapport au *Jour du Mois* ou à *l'année*.

a) Ptol. IV. 6. p. 95.

6. IL N'EN est pas de même, lorsqu'il s'agit des Observations faites ailleurs qu'à Babylone. Aprés avoir marqué *l'année*, *le Mois*, & *le Jour*, suivant la maniére de ceux, qui ont fait les Observations; il en fait la réduction, aux *années* de Nabonassar, aux *Mois*, & aux *Jours* des Egyptiens. Dans le Chapitre 3. du VII. Livre, on en trouve 6. ou 7. éxemples, dont il suffit de rapporter le premier. a *Timocharès observa la Lune*, dit PTOLEMEE, *l'An 47. de la I^e. Période de Calippe, le 8. d'Anthestérion.* A quoi PTOLEMEE ajoûte: *Ce fut l'An 465. de Nabonassar, entre le 29. & le 30. du Mois Athyr des Egyptiens.* Dans le Chapitre 7. du IX. Livre, il y a 6. autres éxemples, dont voici encore le premier: b *Mercure fut observé l'An 23. de la Période de Denys le 29. du Verseau.* A quoi PTOLEMEE ajoûte: *Ce fut l'An 486. de Nabonassar, entre le 17. & le 18. du mois Choïac des Egyptiens.* Pourquoi ne pratique-t-il pas la même chose, pour les Observations de Babylone? Faut-il le redire? C'est, parceque *la forme de leur année n'étoit pas différente* de celle des Egyptiens.

a) Ptol. VII. 3. p. 169. f. b) IX. 7. p. 231. f.

IV. a IL PAROIT MEME, continuë-t-on, *d'un passage d'*ERATOSTHENE, *cité par* GEMINUS, *que cette même forme d'année étoit usitée en Egypte plusieurs siécles avant le regne de Nabonassar à Babylone, & qui par conséquent les Egyptiens ne peuvent avoir emprunté leur année, non plus que cette Ere, formée sur le modele de l'année Egyptienne.* Il faut expliquer cette preuve, que tous ceux qui liront le passage même, n'entendront, peut-être pas.

a) Anon. p. 121.

GEMINUS dit, que a de son tems, *la Fête d'Isis précédoit, d'un Mois, le Solstice d'Hiver: mais que 120. Ans auparavant, cette Fête tomboit au Solstice d'Hiver; parce que tous les 4. Ans, il y a un jour de différence. Ainsi*, ajoûte-t-il, aprés quelques lignes, *la Fête d'Isis a été célébrée ci-devant*, (πρότερον) *au Solstice d'Hiver: & encore auparavant*, (πρότερον δ' ἔτι) cette Fête s'étoit rencontrée au *Solstice d'Eté, comme*

Digitized by Google

ERATOSTHENE l'a décrit. De ce passage le P. PETAU avoit conclû, que GEMINUS écrivoit l'An P. J. 4637. c'est à dire 77. Ans avant J. C. Mais nôtre Anonyme dit, dans une Note, que GEMINUS *écrivoit l'An 137. avant nôtre Ere Chrêtienne, comme l'a démontré le Pere* [c] BONJOUR. Ne faisons là-dessus aucun incident: & raisonnons sur son hypothése.

a) Gemini Isag. c. 6. p. 34. al. 19. ap. Petav. b) Petav. D. T. Auctar. p. 410. f. 411. init. al. p. 19. a. b. c) Le P. BONJOUR a traitté cette matiere, dans l'*Appendix* d'une Dissertation, *de Nomine Patriarchæ Josephi* &c. publiée à Rome, en 1696. 4. & le décide ainsi, p. 36.

II. L'AN 137. AVANT J. C. répond à l'An (α) P. J. 4577. Otons en les (β) 120. Ans, nous aurons (γ) l'An P. J. 4457. auquel la Fête d'Isis se trouva au Solstice d'Hiver. Or parceque [a] selon GEMINUS, il y a (δ) 184. jours, depuis ce Solstice, jusqu'à celui de l'Eté; & que l'Année Egyptienne avance d'un jour, (ε) en 4. Ans: il s'ensuit, que la Fête d'Isis étoit au Solstice d'Eté (ζ) 740. Ans auparavant. Otons donc encore ces 740. Ans de l'An P. J. 4457. déja trouvé, nous aurons (η) l'An P. J. 3717. qui précéde (θ) de 250. Ans *l'Epoque de Nabonassar*, fixée à (ι) l'An P. J. 3967. Ainsi *cette même forme d'année étoit usitée en Egypte plusieurs siécles avant le régne de Nabonassar à Babylone.*

	α	4577
	β	120
	γ	4457
184	δ	
4	ε	
740	ζ	740
	η	3717
	θ	250
	ι	3967

a) Geminus, cap. I.

III. J'ADMETS cette premiére conclusion, sans répugnance: & [a] MARSHAM a déja prouvé, que *cette même forme d'année étoit usitée en Egypte*, 5. siécles & demi, ou environ, avant l'Ere de Nabonassar; c'est à dire, plus de 3. siécles plûtôt, que ne demande le raisonnement de l'Anonyme. J'ai aussi établi [b] dans mon III. Livre, que le *Cycle Caniculaire* des Egyptiens, avoit commencé l'An P. J. 3389. c'est à dire, 578. Ans, avant l'Ere de Nabonassar.

3389
578
3967

a) Marsh. p. 94. f. 295. al. 96. f. 310. suiv. b) Liv. III. Ch. 1. §. 4. p. 572.

IV. JE NE goûte pas de même la *Conséquence*, que l'Anonyme veut tirer de ce principe: savoir, que *les Egyptiens ne peuvent avoir emprunté leur année* des Babyloniens, *non plus que cette Ere, formée sur le modele de l'Année Egyptienne.* Cette *Conséquence*, ne suit point nécessairement des *Prémisses*: & ce qu'elle contient, peut-être également, ou avoûé,

ou nié, par ceux qui soutiennent, que l'*Ere de Nabonassar* est originairement *Chaldéenne*. Afin, que la *Conséquence* fût bonne, il faudroit qu'il n'y eût point eu de Babyloniens, avant Nabonassar; au-lieu, que les Babyloniens, passent pour le plus ancien Peuple du monde. Au moins, il est certain, qu'ils disputoient aux Egyptiens, le privilége de l'antiquité. Que les Egyptiens aient *emprunté leur année* des Babyloniens, ou qu'ils la leur aient *communiquée*: c'est assez, pour nôtre sujet, qu'elle ait été commune aux-uns, & aux autres. Or c'est ce que nos meilleurs Chronologistes ont reconnû jusqu'ici. Je ne citerai qu'un mot du P. PETAU, Antagoniste déclaré du Grand SCALIGER: [a] *Hoc genere anni*, dit ce Savant Jésuite, *citra controversiam, usi sunt Ægyptii .... De Persis idem docet Alphraganus, & alii, ... De Chaldæis* VETERIBUS, *aliisque Populis, id ipsum non sine probabilitate defenditur.* C'est à l'Anonyme, à faire voir, que ces *probabilités* sont combattuës par des *démonstrations*, ou du moins, par des *probabilités* beaucoup plus fortes.

a) Dodwel. Diss. Cyprian. Append. §. 24. 25. Perizon. Babyl. p. 98. b) Petav. De Temp. III. init.

V. LES ARGUMENTS *Négatifs*, ont ordinairement quelque chose de *probable*. En voici un, que l'Anonyme a emploiée. [a] *On ne trouve*, dit-il, *aucune trace de cette Ere, dans les Auteurs antérieurs à* CLAUDE PTOLEMÉE. *Si elle avoit été connuë du temps de* GEMINUS *par exemple, il n'auroit pas manqué d'en parler, sur tout, lors qu'il explique l'année Egyptienne vague, & celle des Grecs.*

a) Anon. p. 121. 122.

1. CETTE OBJECTION porte avec soi sa Réponse: semblable à la [a] Lance de ce Paladin de Troie, qui portoit le reméde aux plaies, qu'elle avoit faites. GEMINUS étoit Grec. Il a amplement expliqué *l'année des Grecs*: non-seulement dans le Chapitre, d'où l'Objection a été tirée; mais encore par tout son Ouvrage. Il ne dit pourtant pas un mot de l'*Ere des Olympiades*: quoiqu'il y eût plus de 200. Ans, & peut-être, plus de 300. que [b] XENOPHON l'avoit emploiée, dans son *Histoire de Grecs*. Faut-il s'étonner, que GEMINUS, n'ayant donné, que [c] 50. ou 60. petites lignes, à expliquer l'année vague des Egyptiens, il n'ait non-plus rien dit de *l'Ere*, dont ils se servoient dans leurs Histoires?

a) Plin. H. N. XXXIV. 15. b) Xenoph. Hist. Græc. L. p. 25. init. Edit. Steph. 1571.
c) Geminus, c. 6. p. 34. 35. al. 19.

2. QUAND

V. QUAND IL AUROIT expliqué plus amplement la forme de l'année *Egyptienne*, étoit-il obligé par cette raison de parler de *l'Ere de Nabonassar*, qui est *Chaldéenne*? Si l'on dit, que *l'Ere a été inventée en Egypte, & formée sur le modele de l'Année Egyptienne*; c'est supposer ce qui est en question. D'ailleurs GEMINUS n'a parlé d'aucune *Ere*, ni *Historique*, ni *Astronomique*; quoique son Ouvrage soit une *Introduction à l'Astronomie*. Je ne dis rien des autres *Auteurs*, *anterieurs à* CLAUDE PTOLEMEE. Quand on les aura citez, nous verrons s'ils sont contraires à ce que nous soûtenons.

VI. LA DERNIERE Objection sera peut-être plus forte. On dit, que (a) PTOLEMEE, *rapportant les Observations des anciens, fixées par eux à quelque Epoque, ou à des années de quelques Princes; il les reduit* TOUJOURS *aux Mois & aux Années Egyptiennes de l'Ere de Nabonassar, en nous faisant connaître fort clairement, que cette reduction vient de lui.*

a) Hist. Crit. T. V. p. 122.

1. PEUT-ON DIRE sans restriction, que PTOLEMEE *reduit toûjours* les Observations des anciens à *l'Ere de Nabonassar?* J'ai déja rapporté les trois plus anciennes Observations, où cette *reduction* n'a pas été faite: & si cela étoit necessaire, j'en pourrois en marquer *plusieurs* autres, où elle n'a pas été faite non plus.

2. QUAND IL *rapporte les Observations des Anciens*, faites ailleurs qu'à Babylone; il les reduit peut-être *toûjours aux Mois*, (j'ajoûte aux jours du Mois) & *aux années Egyptiennes*. Cela est vrai, comme je l'ai déja dit: & cela étoit important, puisqu'il écrivoit en Egypte, & que ses Tables Astronomiques étoient dressées sur les années Egyptiennes. Mais quand il s'agit des Observations faites *à Babylone*, les mots κατ' Αἰγυπτίους, tombent *toûjours* sur le *Nom* Egyptien du Mois: & ne regardent *jamais*, le Jour du Mois, le Mois même où l'année. Pour ce qui est de *l'Ere de Nabonassar*, il ne sera pas surprenant, qu'elle ne soit pas énoncée dans les Observations, qui ont précédé le tems d'Aléxandre; s'il est vrai, que cette Ere ait été inventée seulement, du tems de ce Monarque, ou un peu aprés: comme je l'ai supposé ci dessus. J'avouë que quand PTOLEMEE *reduit* quelque ancienne Date, à l'Ere de Nabonassar, *cette reduction vient de lui*: Mais qu'y a-t-il dans cette *reduction* à des années, ou à des Eres connuës, qui ne soit de la pratique ordinaire des Astronomes, & que les Chronologistes ne pratiquent communément?

Digitized by Google

3. [a] ON N'A *qu'à consulter les passages, où il examine les Observations anciennes, & on sera convaincu de ce que je dis.* J'adopte ces paroles de l'Anonyme, à qui certainement, le *rapport* des trois plus *anciennes Observations*, ne sera pas favorable ; puisque *l'Ere de Nabonassar* n'y est pas même nommée. Voici les suivantes, où elle l'est : [b] *L'An 5. de Nabopolasar, (ὁ ἐστιν) qui est l'An 127. de Nabonassar, entre le 27. & le 28. du mois Egyptien Athyr, à 11. heures finissant, la Lune commença de s'éclipser à Babylone.* Voilà le *rapport*, dont PTOLEMEE fait la *reduction* de cette maniére : *Puis donc que la Lune fut éclipsée à Babylone, à 5. heures, 50'. minutes aprés minuit ; elle le fut à 5. heures précisément à Aléxandrie : & l'on trouve que depuis* L'EPOQUE, (de Nabonasar,) *il y a 126. années Egyptiennes, 86. jours & 17. heures, ou plus éxactement 16. heures & 45'. minutes.*

a) Anon. p. 122. *b*) Ptol. V. 14. p. 125.

LA CINQUIEME des *anciennes Observations* est *rapportée* de cette façon dans la même page : *l'An 7. de Cambyse, qui est l'An 225. de Nabonasar, entre le 17. & le 18. du Mois Egyptien Phamenoth, une heure avant minuit à Babylone, la moitié du Diamétre de la Lune fut éclipsée, du côté du Septentrion. Cette Eclipse arriva donc à Aléxandrie à 1. heure, 50'. minutes avant minuit : & l'on trouve, que depuis* L'EPOQUE, *il y a 124. années Egyptiennes, 196. jours, 10. heures, 10'. minutes, ou éxactement 9. heures, 50'. minutes.* Entre le *rapport* & la *réduction* de ces deux Eclipses, il n'y a qu'une différence de 50'. minutes, causée par la différence des Méridiens. Le reste est parfaitement égal, les années & les jours des Mois. On doit de plus remarquer, que l'Ere de Nabonassar, est exprimée dans le *rapport* même. Ainsi *cette réduction* ne *vient* pas *de lui :* mais elle avoit été déja faite par HIPPARQUE, de qui il tenoit la plûpart des anciennes Observations ; ou par quelque autre *Auteur, antérieur à* CLAUDE PTOLEMEE. L'on en va voir une preuve plus sensible, dans ce qu'il ajoûte, & par où il finit.

VII. [a] IL FAUT *en particulier*, dit-il, *examiner le Chap. VIII. du IV. Livre de son Astronomie, qui est le* PREMIER *endroit où il* COMMENCE *à parler des années depuis Nabonassar, & on verra qu'il n'en parle point comme d'une Ere déja établie.* C'est par là, que finit la Digression, que j'ai entrepris d'examiner.

a) Anon. p. 122.

Digitized by Google

1. LE CHAPITRE de PTOLEMEE, qu'il cite, commence ainsi: [a] Ἵνα δὲ καὶ τὰς ἐποχὰς αὐτῶν συςησώμεθα εἰς τὸ αὐτὸ πρῶτον ἔτος Ναβονασσάρου κατ' Αἰγυπτίους Θὼθ α κ. λ. ce que GEORGE DE TREBIZONDE a traduit de cette façon: [b] *Verum ut etiam motus eorum in* EVNDEM *primum Nabonasari annum, & in primæ diei Thot secundum Ægyptios &c.* Faut-il avertir, que τὸ αὐτὸ, ou *eundem*, signifie *le même*, ou *la même*: & que PTOLEMEE a voulû dire, qu'il avoit déja parlé de l'Epoque, ou de *la 1re. année de Nabonassar?*

a) Ptol. IV. 8. p. 101. b) Edit. Basil. 1541. p. 105. a.

2. LA MATIERE même doit y conduire. Dans ce Chapitre, PTOLEMEE détermine l'endroit du Ciel, où étoit *la Lune à Midi le 1r. jour de Thoth, de la 1re. année de Nabonassar.* N'est-il pas naturel de penser, qu'il avoit déja determiné l'endroit du Ciel où étoit *le Soleil, le même jour & la même heure,* qu'il avoit pris pour Epoque?

3. SI L'ANONYME prend la peine de relire PTOLEMEE, seulement jusqu'à l'endroit, qu'il [a] cite du *Livre IV.* il verra, que dans le *Livre III.* cet Astronome parle fort distinctement, de *la 1re. année de Nabonassar,* qu'il choisit pour son *Epoque,* & dont il fixe le tems précis par l'endroit où étoit alors le Soleil.

a) Ptol. III. 7. fol. 9. f.

4. NOUS AVONS [a] produit ces endroits de PTOLEMEE, vers le commencement de ce Chapitre. On n'a qu'à y avoir recours: *on verra qu'il parle* de l'Ere de Nabonassar, *comme d'une Ere déja établie.* Il y nomme trois Eres, qui succédent en quelque façon, l'une à l'autre. 1. Celle de *Nabonassar;* 2. celle de *la mort d'Aléxandre;* 3. & celle de *l'Empire d'Auguste.* Pourquoi cette distinction? pourquoi donner des bornes aux deux premiéres, & marquer leur durée, si éxactement? S'il étoit l'Inventeur de la premiére, dont il s'est servi, même dans les Observations [b] de son tems; ou si seulement elle avoit *été inventée en Egypte,* où il écrivoit: qu'avoit-il besoin d'y ajoûter les deux autres en cet endroit? Pourquoi leur faire plus d'honneur, qu'à la Période de CALIPPE, ou à celle de DENIS? Dans mes principes, j'en rendrai raison sans peine. C'étoient des *Eres,* qui avoient été *en usage,* ou qui l'étoient. On ne le contestera pas de la troisiéme & de la seconde. Pourquoi ne dirons-nous pas, qu'il en est de même de la premiére?

a) Sus p. 329. 330. b) Ptol. IX. 10. init. p. 236. XI. 7. p. 270. f.

VIII.

VIII. Aprés avoir répondû aux Objections précédantes, je crois pouvoir soûtenir, que l'Ere de Nabonassar, fut inventée du tems d'Aléxandre, ou peu aprés: & apparemment à Babylone. Je ne l'ai avancé, que comme une supposition: mais j'avouë, que j'ai du penchant à le croire; tant parce que cela me paroît fort vrai-semblable; qu'à-cause que je ne vois rien, qui y soit contraire. Cependant comme je n'en ai aucune preuve positive; j'ai crû devoir ajoûter à ce Chapitre quelques remarques générales, touchant les Eres.

1. On peut les distinguer en particuliéres & publiques. Châque particulier est en droit de se faire une Ere; quand la suite des événemens, qu'il veut rapporter, est un peu longue. Deux-cent Chronologistes se sont fait, chacun une Ere du Monde. Eusebe a pris pour son Ere, la Naissance d'Abraham. Marsham en a emploié plusieurs. Divers particuliers en ont fait de même: Et je n'ai pas prétendu me donner un air de nouveauté, quand j'ai pris la Sortie des Juifs hors d'Egypte, pour Epoque de l'Ere, que j'ai suivie, dans les deux premiers Livres de cet Ouvrage.

2. J'appelle une Ere *publique*, lorsque l'usage en est établi, ou par la pratique de quelque Peuple, ou par l'approbation des Savans. Le nombre en est grand; & je ne prétens pas en faire la Liste: mais je n'en connois point, qui ait été en usage, dés le tems de son Epoque. S'il y en a quelqu'une, le nombre n'en est pas grand. On ne prend un Evénement historique, pour Epoque de quelque Ere, qu'aprés que la suite des tems a rendu cet Evénement mémorable. Si cela n'est pas toûjours arrivé, comme je le dis; on le vérifie au-moins, dans les Eres, qui nous sont les plus connuës.

3. L'Ere *des Olympiades*, n'a été en usage, que plusieurs siécles aprés le rétablissement des Jeux Olympiques. Quand les Grecs datoient quelque événement, ils se contentoient de nommer celui, qui avoit remporté le prix à l'Olympiade précédante; ou tout au plus l'Archonte d'Athénes. C'est ainsi qu'en ont usé Herodote, Thucydide, & divers autres. Xenophon, qui mourut au commencement du V. Siécle des Olympiades, c'est le premier, à ce que je croi, qui a nommé [a] *la XCIII. Olympiade*: & c'est la seule fois, si je ne me trompe, qu'il a emploié cette espéce de Date, dont l'usage n'a été guére établi, que vers l'Empire d'Auguste: c'est à dire environ VII. Siécles aprés la 1re. Olympiade.

a) Xenoph. de Gestis Graec. I. init. p. 254.

Digitized by Google

4. ON PEUT DIRE à peu prés la même chose de *l'Ere de la Fondation de Rome.* Avant le tems d'Auguste, on ne datoit pas autrement, que par les Consulats: maniére de dater excessivement incommode. On n'étoit pas même assûré du tems de cette Fondation. A ce que j'en ai [a] dit ci-dessus, j'ajoute ici, que le Poëte ENNIUS, qui [b] mourut l'An 585. de Rome, le savoit si peu, qu'il croyoit, que Rome étoit bâtie, depuis *environ 700. ans,* Témoin ces deux Vers, qui en ont été rapportez par [c] VARRON:

Septingenti sunt paulo plus aut minus anni.
Augusto augurio postquam incluta condita Roma est.

a) Sus p. 318. b) Cicero in Bruto, c. 78. & Catone, c. 14. c) Varro de Re Rust. III. 1.

5. L'ERE *Chrétienne,* n'a pas eû plus de privilége à cet égard. DENIS surnommé le PETIT, fut le premier, qui dans le VI. Siécle, s'avisa de s'en servir, pour dresser son *Cycle Paschal.* Mais cette Ere ne fut *introduite,* dans quelques Actes publics, que vers le milieu du VIII. Siécle. LE P. DANIEL [a] cite un Acte de Carloman, daté de *l'An 742. depuis l'Incarnation du Seigneur.* Cette Ere ne fut pourtant guére *en usage,* que vers la fin de ce Siécle-là, ou au commencement du IX[e]. Voici ce qu'en dit M. DU CANGE: [b] *Scribit* BUCHERIUS *supputationem annorum a Christo nato in antiquis historiis, ante 750. circiter vix usurpatam: deinceps vero sub Pipino Rege, ejusque filio Carolo M. paulatim invaluisse.*

a) Daniel. Hist. de France T. I. p. 349. &c. b) Gloss. med. Lat. V. *Annus.*

6. QUAND DONC il seroit vrai, *que l'Ere de Nabonassar n'a jamais été en usage avant* CLAUDE PTOLEMEE, on n'en peut tirer aucune conséquence, qui ne retombe en même tems, sur les trois précédantes. Elles sont établies par un long usage, & d'une utilité merveilleuse pour l'Histoire. Nous le verrons en particulier de celle de Nabonassar, dans l'éxamen du Canon des Rois, dont le Chapitre suivant va traiter.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

CANON DES ROIS.

Le mot de canon est fort équivoque. Originairement il signifie une *Régle:* & souvent une Liste, ou un Catalogue. [a] *In Ecclesia*, dit le Dictionaire de FABER, *Canonici dicuntur Clerici, non quod sub canone seu regula viverent, sed quod in Canone Ecclesiæ, sive Catalogo essent adscripti.* En matiére de Chronologie, un *Canon* est une Liste d'intervalles, de tems suivis, qui sert de *Régle*, pour rapporter les événemens historiques, à un tems précis. [b] *Ipsi enim Canones*, comme parle PONTAC, *sunt veluti Bases quædam, super quas universa Historiæ moles consurgit.*

a) Faber, V. Canon. b) Pontac. ad Euseb. Apparat. p. 3.

Quelquefois ces Canons sont fort étendus: comme la *Chronique* d'EUSEBE, à laquelle [a] SUIDAS & [b] EUSEBE lui-même, donnent le nom de *Canon Chronologique*. Les [c] *Canons des tems*, que l'Evêque HIPPOLYTE avoit *écrits jusqu'à l'An I. de l'Empereur Alexandre*, suivant le témoignage de S. JEROME, étoient apparemment de la même espéce. D'autres fois ces *Canons* ne contiennent, qu'une Suite de quelques intervalles memorables, ou de quelques régnes. PLUTARQUE rapporte, que [d] *sur de certains Canons Chronologiques*, (χρονικοῖς τισι λεγομένοις Κανόσιν) quelques-uns contestoient la Conversation de Crésus & de Solon. DENIS D'HALICARNASSE, parle des [e] *Canons*, dont TIMEE & ERATOSTHENE s'étoient servis. Il ajoûte, que ceux d'ERATOSTHENE étoient fidéles: (Κανόνες ὑγιεῖς) & nous en avons un beau Fragment dans [f] CLEMENT D'ALEXANDRIE. C'est dans ce dernier sens, qu'on a donné le Nom de *Canon* à la Piéce, qui fera le Sujet de ce Chapitre.

a) Suidas, V. Ευσέβιος. b) Euseb. Hist. Eccl. I. Præf. c) Hieron. Script. Eccl. c. 61. d) Plutarch. Solone, p. 93. c. e) Dion. Halic. Hist. Rom. I. p. 60. f) Clem. Alex. Strom. I. p. 336.

§. I.

SES EDITIONS.

I. SCALIGER ayant trouvé, dans un MS. du SYNCELLE, deux Editions des deux premiéres parties de ce Canon, ou plûtôt deux Cata-

Digitized by Google

Catalogues des Rois de Babylone & de Perse, depuis Nabonassar jusqu'à Aléxandre le Grand; [a] l'un sous le titre de *Canon Astronomique*, [b] l'autre comme tiré de l'*Histoire Ecclésiastique*, que [c] MARSHAM croit être celle de JULES-AFRICAIN; les publia tous deux, [d] au commencement du dernier Siécle; le premier [e] dans son prétendu *Grec* d'EUSEBE, le second dans [f] ses *Collections Historiques*, aussi en Grec; & tous les deux en Latin, avec quelques Notes, dans ses [g] *Canons Isagogiques*. Le P. PETAU prit de SCALIGER, le premier de ces Catalogues, & l'inséra [h] dans son grand Ouvrage, *de la doctrine des tems*: d'où [i] M. FERRAND le copia fidélement, jusques à deux fautes d'Imprimeur, tres-aisées à appercevoir par les sommes, qui étoient ajoutées à chaque article. Mais outre, que vers le milieu de ce Catalogue, il y avoit déja quelques fautes de conséquence, dans la Chronologie de SYNCELLE, & faites de propos déliberé; SCALIGER en avoit augmenté le nombre par ses prétenduës corrections, que [k] CONRINGIUS lui a reprochées avec raison: quoiqu'il se trompe plusieurs fois lui même; comme on le verra.

a) Syncell. Edit. p. 207. d. 208. a. b. c. b) p. 208. c. d. 209. a. b. c) Marsh. p. 476. al. 506. d) A. 1606. e) Scal. Euseb. Græc. p. 38. al. 46. f) ἰσορ. συναγ. p. 401. al. 397. g) Can. Isag. p. 285. al. 291. h) Petav. D. T. IX. c. 52. al. 58. i) Ferrand. Refl. sur la Rel. Chr. T. I. p. 81. 82. k) Conring advers. Chron. Calvis. p. 178.

2. SEPT OU HUIT Ans [a] aprés, [b] M. OVERALL, Doyen de l'Eglise de S. Paul à Londres, en ayant trouvé une Copie plus correcte & plus étenduë, dans un MS. de PTOLEMEE, la donna à ABRAHAM SCULTET, Ministre & Conseiller de l'Electeur Palatin, pour la faire tenir à CALVISIUS. Apparemment CALVISIUS la communiqua à JEAN BEHM, Professeur en Théologie à Conigsberg, [c] qui avoit été son Disciple, & son pensionnaire durant deux Ans. Car quoique BEHM n'en fasse aucune mention, dans sa Chronologie, dont la Préface est datée du 1r. Août 1618. on trouve pourtant ce Canon, [d] au dernier feuillet de la même Chronologie, imprimée l'An 1618. à Francfort sur le Mein. Deux Ans aprés, [e] CALVISIUS lui-même le publia, dans la seconde Edition de sa propre Chronologie, imprimée à Francfort sur l'Oder.

a) A. 1613. b) Calvis. Isag. c. 11. c) Behm. Chron. Præf. d) p. 259. e) A. 1620.

3. DANS le même tems BAINBRIDGE, Professeur en Mathématique à Oxfort, [a] publioit aussi à Londres le même Canon, tiré d'un

MSS. du Commentaire de THEON sur PTOLEMEE, & continué jusqu'au tems de THEODOSE. Quelques années aprés,[b] le P. PETAU ayant donné au public son *rationarium temporum*,[c] y ajoûta une nouvelle Edition du Canon, tirée de quelques autres MSS. de THEON, & semblable pour le fond à celle, que CALVISIUS avoit publiée.

a) Bainbridg. Sphæra Procli &c. Lond. 1620. p. 47-51. b) A. 1633. c) Rat. temp. fine.

4. ENFIN,[a] M. DODWELL, dans ses *Dissertations sur S. CYPRIEN*, en a donné une[b] derniére Edition beaucoup plus ample, que les précédantes, avec les *Diverses Leçons*, soit des Editions déja publiées, ou de quelques MSS. & précédée d'un long Commentaire. De ces *Diverses Leçons*, aucune ne fait préjudice à la certitude du Canon. Les unes ne regardent, que l'orthographe des Noms propres; ce qui nous importe fort peu, en qualité de Chronologistes: les autres ne sont que les varietez du *Catalogue Ecclésiastique*, qui certainement est fautif, comme on l'a déja remarqué, & comme je le ferai voir, dans la suite. Pour ce qui est des Nombres mêmes du Canon, il n'est pas possible, qu'il s'y glisse de faute d'inadvertance, sans qu'on s'en apperçoive d'abord; par la méthode, qu'on y a suivie, & que nous expliquerons en son rang.

a) A. 1684. b) Diss. Cypr. Append. §. 62.

§. II.

SA DISPOSITION.

LE CANON, dont il s'agit, n'est autre chose, qu'un Catalogue de 55. régnes: savoir de 20. Assyriens & Médes, y compris deux interrégnes, de 11. Rois Perses, 2. Grecs; 10. Egyptiens; & 12. Romains. A chacun de ces régnes, on a marqué sa durée particuliére: & pour éviter les erreurs, qui sont si communes dans les nombres; à la fin de châque régne, on a ajoûté la somme des années écoulées, depuis deux Epoques célébres, qui divisent tout le Canon, en deux parties, immédiatement unies. La principale Colomne, qui suit, enfermée entre deux Lignes, tirées de haut en bas, représente le Canon conformément aux Editions, qui en ont été publiées.

P. J.

Digitized by Google

CANON DES ROIS.

P. J.	A. C.			*Assyriens & Médes.*	Ans	sommes.
3967	747	Févr.	26	Nabonassar, - - - - -	14.	14
81	33		23	Nadius, - - - - - - -	2.	16
83	31		22	Chinzirus & Porus, - -	5.	21
88	26		21	Jugæus, - - - - - - -	5.	26
93	21		20	Mardocempad, - - - -	12.	38
4005	9		17	Arcianus, - - - - - -	5.	43
10	4		15	Interrégne I. - - - - -	2.	45
12	2		15	Bélibus, - - - - - - -	3.	48
15	699		14	Apronadius, - - - - -	6.	54
21	93		13	Rigébélus, - - - - - -	1.	55
22	92		12	Messessimordac, - - -	4.	59
4026	688		11	Interrégne II. - - - -	8.	67
34	80		9	Assaradin, - - - - - -	13.	80
47	67		6	Saosduchæus, - - - -	20.	100
67	47		1	Cyniladane, - - - - -	22.	122
89	25	Janv.	27	Nabopolassar, - - - -	21.	143
4110	4		21	Nabocolassar, - - - -	43.	186
53	561		11	Ilvarodame, - - - - -	2.	188
55	59		10	Niricassolassar, - - -	4.	192
59	55		9	Nabonadius, - - - - -	17.	209
				Rois des Perses.		
76	38		5	Cyrus, - - - - - - - -	9.	218
85	29		3	Cambyse, - - - - - -	8.	226
93	21		1	Darius I. - - - - - - -	36.	262
4229	486	Dec.	23	Xerxes, - - - - - - -	21.	283
49	65		17	Artaxerxe I. - - - - -	41.	324
90	24		7	Darius II. - - - - - -	19.	343
4309	5		2	Artaxerxe II. - - - -	46.	389
55	359	Nov.	21	Ochus, - - - - - - - -	21.	410
76	38		16	Arogus, - - - - - - -	2.	412
78	36		15	Darius III. - - - - - -	4.	416
82	32		14	Aléxandre Macédonien,	8.	424

Digitized by Google

P. J.	A. C.		Rois des Grecs.	Ans	sommes.	Nab.
4390	24	Nov. 12	Philippe Aridée, - -	7.	7.	431
97	17	10	Aléxandre II. - - -	12.	19	443
			Rois Grecs en Egypte.			
4409	305	7	Ptolémée Lagus, - -	20.	39	463
29	285	2	Pt. Philadelphe, - -	38.	77	501
67	247	Oct. 24	Pt. Evergéte, - - -	25.	102	526
92	222	18	Pt. Philopator, - -	17.	119	543
4509	205	13	Pt. Epiphane, - - -	24.	143	567
33	181	7	Pt. Philométor, - -	35.	178	602
68	146	Sept. 29	Pt. Evergéte II. - -	29.	207	631
97	117	21	Pt. Soter, - - -	36.	243	667
4633	81	12	Denis, - - - - -	29.	272	696
62	52	5	Cléopatre, - - - -	22.	294	718
			Rois des Romains.			
84	30	Août. 31	Auguste, - - - - -	43.	337	761
	A. C.					
4727	14	20	Tibére, - - - - -	22.	359	783
49	36	14	Cajus, - - - - -	4.	363	787
53	40	13	Claude, - - - - -	14.	377	801
67	54	10	Néron, - - - - -	14.	391	815
81	68	6	Vespásien, - - - -	10.	401	825
91	78	4	Titus, - - - - - -	3.	404	828
4794	81	3	Domitien, - - - -	15.	419	843
4809	96	Juil. 30	Nerva, - - - - - -	1.	420	844
10	97	30	Trajan, - - - - -	19.	439	863
29	116	25	Adrien, - - - - -	21.	460	884
50	137	20	Antonin, - - - - -	23.	483	907

Il est facile de distinguer les deux Parties de ce Canon, par les deux Epoques, que l'on y a jointes. La premiére est l'*Ere de Nabonassar*, dont nous avons parlé, dans le Chapitre précédant. On l'à suivie durant 424. ans, depuis le commencement de Nabonassar, jusqu'à la derniére année d'Aléxandre le Grand. La seconde, qui la suit immédiatement, à été emploiée, durant 483. Ans, depuis le commencement de Philippe Aridée, jusqu'à la derniére année d'Antonin. Mais comme

Digitized by Google

comme ces deux Eres font différentes, quoique dans la même Piéce, CALVISIUS a jugé à propos de continuër la premiére: & à son éxemple, je l'ai aussi fait; mais dans une Colomne à part, qui distingue, du Canon même, cette Continuation de l'Ere de Nabonassar.

POUR PLUS de facilité, j'ai marqué, dans la premiére Colomne, de cette Table, 1. les années de la Période Julienne: 2. Les années devant ou aprés J. C. qui leur répondent. 3. Le Jour du Mois, où commence la premiére année de châque régne, suivant l'Ere de Nabonassar. Par ce moyen, l'usage de ce Canon sera trés facile, à ce que je croi.

§. III.

SES AUTEURS.

LES DEUX PARTIES de ce Canon, étant si visiblement distinguées, il est difficile de ne pas croire, qu'elles sont l'Ouvrage de deux Auteurs différens: & composées dans deux différens païs. La premiére ne contient, que des Rois qui ont régné à Babylone: & l'Ere de Nabonassar, dont elle se sert, paroît originairement Chaldéenne. La seconde, ne contient que des Rois qui ont régné en Egypte, ou qui y ont été les maîtres: & l'Ere, que l'on y suit, est incontestablement Egyptienne. Mais nous n'avons, ni autorité ancienne, ni preuve positive, qui en fasse connoître les Auteurs. On n'en peut rien dire, que par conjectures.

I. CHRETIEN RAVIUS, natif de Berlin, & Professeur à Upsal, a conjecturé, que BEROSE étoit Auteur de ce Canon: sans rien distinguer. [a] BEROSUS, dit-il, *Autor, ut conjicio, Canonis Ptolemaici.* Cela n'est pas possible: puisque BEROSE a vécu, sous les premiers Rois d'Egypte, qui commencent la Seconde Partie de ce Canon. M. DODWEL s'est expliqué plus distinctement. [b] Il attribuë à BEROSE, la premiére Partie de ce Canon: & j'embrasse sa Conjecture, jusqu'à ce, que l'on allégue quelque chose de plus apparent.

a) Ravius Chronol. col. 29. b) Dodwell. Diss. Cypr. Append. §. 22. & suiv.

1. [a] BEROSE nâquit du tems d'Aléxandre, & fleurit sous les Rois suivans. Il étoit Babylonien, & Sacrificateur de Bélus. Il écrivit plusieurs Livres, touchant l'Histoire des Chaldéens: & cultiva en particulier, l'Astrologie, qu'il communiqua aux Grecs, aprés s'y être rendu célé-

célébre: [b] *Cui*, comme parle PLINE, *ob divinas prædictiones, Athenienses publice, in Gymnasio, Statuam in-aurata lingua, statuere.* Connoit-on quelqu'un, dans l'histoire de ce tems-là, à qui on puisse attribuër, avec plus de vrai-semblance, la Premiére Partie de ce Canon?

a) Voss. Hist. Græc. p. 83. & suiv. *b*) Plin. Hist. Nat. VII. 37.

2. L'HISTORIEN JOSEPH rapporte, [a] en deux endroits, un Fragment de BEROSE, où sont nommez les 5. derniers Rois de Babylone, qui précéderent Cyrus; avec la durée de leurs régnes, & quelques-unes de leurs actions. Ce Fragment a été copié par [b] EUSEBE, & par SYNCELLE. Il [c] s'accorde si bien avec le Canon, qu'il me semble, qu'on ne peut s'empêcher d'y-reconnoître le même Auteur. Deux différences, que l'on y-remarque, sont trop peu considérables, pour devoir faire la moindre peine. I. On ne trouve point dans le Canon, *Labosoardach*, qui *régna 9. mois*, devant Nabonnide, suivant le Fragment. Mais c'est, parceque les Rois, qui n'ont pas régné un an entier, sont toûjours exclus du Canon: comme nous le ferons voir en détail, quand nous en expliquerons la méthode. II. Les Noms des Rois sont écrits dans le Canon, d'une autre maniére, que dans le Fragment. Mais c'est parce que le Canon étant originairement destiné à l'usage des Astrologues de Babylone; les Noms des Rois y étoient écrits, suivant la prononciation Chaldéenne, que l'on n'a que peu changée, quand on a traduit le Canon en Grec. Au-lieu, que BEROSE écrivant son Histoire, en faveur des Grecs, accommoda davantage, à la prononciation Gréque, les Noms des Rois Babyloniens: en sorte néanmoins, qu'il n'est pas possible de s'y-méprendre. Pour le fond, & le Canon, & le Fragment, sont entiérement uniformes: comme on le pourra voir sur châque Roi. Seroit-il possible, que deux Auteurs différens, eussent anciennement composé deux Piéces aussi conformes, que ces deux; dont l'une se trouve dans JOSEPH, & l'autre n'a été découverte, que depuis un peu plus d'un siécle, dans quelques Mss. de THEON, ou de PTOLEMEE? Au pis aller, ce sera un préjugé favorable, pour la vérité du Canon.

a) Ant. X. 11. 12. p. 349. 350. App. I. p. 1044. 1045. *b*) Euseb. Præp. Ev. IX. 40. Sync. p. 207. 208. *c*) Dodwel. §. 26.

3. HIPPARQUE, [a] qui vivoit vers l'An 600. de Nabonassar, plus de cent ans aprés BEROSE, & 250. Ans avant PTOLEMEE,

date *quelques-unes* de ses Observations, de l'Ere de Nabonassar. M. DODWELL, qui avance ce Fait, n'en apporte point de preuve particuliére: mais on y peut suppléer, par ce que j'ai déja dit, [b] dans le Chapitre précédant, touchant la 4e. & la 5e des anciennes Observations, faites à Babylone. Par le moyen de ces deux Observations, PTOLEMEE vouloit comparer les Diamétres du Soleil & de la Lune. Elles sont rapportées [c] dans le même Chapitre, au commencement [d] duquel il dit, qu'il avoit *fait un Instrument sur le modéle de celui d'*HIPPARQUE: & finit le Chapitre, [e] en disant, qu'il a trouvé, que la différence de ces deux Astres, étoit *la même, qu'*HIPPARQUE *avoit marquée.* Ne sent-on pas, qu'il avoit tiré d'HIPPARQUE ces deux Observations? Or elles sont datées, *dans le rapport*, de l'Ere de Nabonassar: l'une, de l'An 127. & l'autre de l'An 225. HIPPARQUE en a fait autant pour une [f] Eclipse de Lune, qu'il observa lui même *à Rhodes, l'An 607. de Nabonassar, la nuit du 2. au 3. du mois Egyptien Tybi.* N'est-il pas visible, que cette *Ere de Nabonassar*, étoit connuë du tems d'HIPPARQUE: cent ans, ou environ aprés BEROSE?

a) Dodwell. § 27. b) Sur Ch. I. p. 341. & suiv. c) Ptol. IV. 14. d) p. 125. init. e) [illegible] p. 126. init. f) V. [illegible] p. 142.

4. J'AJOUTE une quatriéme remarque, qui sans être une preuve positive, n'a pas laissé de faire impression sur moi, & en fera, peut-être, sur quelques autres. SYNCELLE a inséré dans sa Chronique, un [a] *Canon*, qu'il appelle *Astronomique*, & dont il dit, que [b] PTOLEMEE *s'est servi*. Dans les 13. premiers régnes, ce Canon est parfaitement semblable au nôtre; soit pour la durée des régnes particuliers, ou pour les sommes, qui sont jointes à chacun. Il en difére à la vérité, pour les 6. Rois qui suivent: mais, à la fin du dernier Roi de Babylone, il revient à l'uniformité, qu'il continuë à garder, sur les 11. Rois de Perse, jusqu'à Aléxandre le Grand, & à *l'An 424. de Nabonassar*, où il finit. C'est aussi à Aléxandre le Grand, que finit [c] un autre Catalogue des mêmes Rois, différent du premier, en 8. articles, qu'il dit avoir tiré de *l'Histoire Ecclésiastique:* c'est à dire, suivant [d] MARSHAM, de celle de JULES-AFRICAIN.

a) Syncell. p. 207. d. 208. a. b. c. b) p. 206. b. c) p. 208. c. d. 209. a. b. d) Marsh. p. 476. al. 506.

Digitized by Google

SUR CELA, je demande, d'où vient, que JULES-AFRICAIN, & SYNCELLE, n'ont mis dans leurs Chronologies, que la *Premiére Partie* du Canon, qui finit avec Aléxandre? En attendant, qu'on allégue quelque chose de plus vrai-semblable; je répons, que cette I^{re}. Partie avoit été publiée seule; que la Piéce étant l'Ouvrage de quelque Auteur renommé, les Historiens étoient curieux d'en avoir des Exemplaires; que JULES-AFRICAIN & SYNCELLE l'avoient reçûë d'eux, telle qu'elle avoit été originairement composée: & sans les suites, qui peut-être n'étoient connuës, que des Astronomes. Or comme cette I^{re}. Partie finit au tems, où BEROSE commença à paroître; à qui est-ce, qu'on peut l'attribuër plus vrai-semblablement, qu'à BEROSE? Au-moins est-il difficile, de ne-pas reconnoître, que c'est un Ouvrage de ce Siécle-là.

II. L'ERE *de Philippe*, ou de *la mort d'Aléxandre*, [a] a été *inventée à Aléxandrie*, suivant M. DODWELL; qui ajoûte néanmoins, que [b] *les Aléxandrins ne reçûrent, que tard, cette Epoque.* Mais sur [c] quelques fautes, qu'il croit avoir trouvées, dans la II. Partie du Canon, il semble vouloir retarder cette Invention, jusqu'au tems de PTOLEMEE; quand il parle ainsi: *Juniorem itaque* (DIODORO) *necesse est hujus Epochæ fuisse conditorem.* Le premier article doit passer pour certain: le second ne manque pas d'apparence: mais ce dernier peut être raisonnablement contesté.

a) Dodwell. §. 29. b) §. 30. f. c) §. 31.

1. [a] CONJUNXIT *equidem*, dit M. DODWELL, *Alexandrinas observationes & Calippicarum periodorum annos cum æra Nabonassari* HIPPARCHUS. *Sed*, ajoûte-t-il, *conjunxerit ne cum eadem æra regum Alexandrinorum aliquem laterculum, illud sane non constat.* Il avoit dit, un peu plus haut: [b] *Ipse etiam* HIPPARCHUS *periodi Calippeæ numeris suas designat observationes, ut proinde, si quando notetur annus ab Alexandro,* PTOLEMEO *tamen potius nota illa, quam* HIPPARCHO, *tribuenda videatur.* J'ai compris la chose fort différemment: car il *m'a semblé*, que dans quelques-unes de ses Observations, HIPPARQUE a *expressément* emploié *l'Ere d'Aléxandre;* comme PTOLEMEE l'a fait, en quelques unes des siennes.

a) Dodwell. §. 31. f. b) §. 29. m.

2. SUI-

Digitized by Google

2. SUIVANT sa méthode, PTOLEMEE *rapporte* deux Observations d'HIPPARQUE; qu'il *reduit* ensuite, à l'Ere de Nabonassar. Voici la premiére: [a] *Hipparque écrit, qu'étant à Rhodes, il observa le Soleil & la Lune, l'An 197. depuis la mort d'Aléxandre, le 11e. du mois Egyptien Pharmuthi, à 2. heures.* PTOLEMEE ayant fait là-dessus ses raisonnemens, ajoûte: *On trouve donc, que depuis nôtre Epoque* (de Nabonassar) *jusqu'au tems de l'Observation, il y a 620. années Egyptiennes, 219. jours, & 18. heures.* Dans le même Chapitre, PTOLEMEE [b] *prend une autre Observation, qu'*HIPPARQUE, dit-il, *fit aussi à Rhodes,* [c] *la même année 197. depuis la mort d'Aléxandre, le 17. du mois Egyptien Payni, à 9. heures 20'. minutes.* Aprés quoi, il en fait la réduction de cette maniére: *Depuis nôtre Epoque, jusqu'à cette Observation, il y a encore 620. années Egyptiennes, 286. jours, 3. heures, & 20'. minutes.* Dans l'un & dans l'autre éxemple HIPPARQUE date ses Observations, de l'*Ere de la mort d'Aléxandre;* & n'emploie point d'autre Date. Au-lieu, que PTOLEMEE fait sa réduction à la seule *Ere de Nabonassar.*

a) Ptol. V. 5. p. 112. *b*) p. 113. f. *c*) p. 114. init.

3. CE SONT, si je ne me trompe, les derniéres Observations d'HIPPARQUE, rapportées par PTOLEMEE. Il est vrai, que quelquefois PTOLEMEE a reduit aux années d'Aléxandre les Observations d'HIPPARQUE. Mais c'est, lorsqu'HIPPARQUE s'étoit servi d'une autre Ere: & c'est dans ces occasions, que PTOLEMEE date les siennes propres *de l'Ere de Aléxandre;* au-lieu, qu'ordinairement il se contente de marquer les années des Empereurs, sous qui il les a faites. Voici un éxemple de ce, que je viens de dire: [a] *l'An 32. de la III. Période de* CALIPPE, HIPPARQUE *observa l'Equinoxe d'Automne, à minuit, entre le 3e. & le 4e. des Intercalaires. Ce fut,* dit PTOLEMEE, *l'An 178. depuis la mort d'Aléxandre, au bout de 285. Ans,* continuë-t-il, *l'An 3e. d'Antonin, & l'An 463. depuis la mort d'Aléxandre, nous observâmes l'Equinoxe d'Automne, le 9. d'Athyr, prés d'une heure aprés le Soleil levé.... De même,* ajoûte PTOLEMEE, HIPPARQUE dit, *que la même 32. annee de la III. Période de* CALIPPE, *il observa l'Equinoxe du Printems, le matin du 27. de Méchir. Ce fut,* dit encore PTOLEMEE, *l'An 178. depuis la mort d'Aléxandre, & 285. Ans aprés, savoir l'An 643. depuis la mort d'Aléxandre, nous trouvâmes, que l'Equinoxe du Printems arriva le 7. de Pachon, prés d'une heure aprés midi.* Ces deux passages, joints aux deux précédans, m'ont fait juger, que PTOLEMEE avoit

Digitized by Google

fait quelquefois ses réductions à l'*Ere de la mort d'Aléxandre*, parce qu'HIPPARQUE s'en étoit déja servi.

a) Ptol. III. 1. Ed.

4. ON DOIT au-moins en conclurre, que *l'Ere de la mort d'Aléxandre*, étoit déja en usage, deux ou trois siécles avant PTOLEMEE; de même que *l'Ere de Nabonassar*. C'est pour cela, qu'il distingue soigneusement ces deux Eres, de celle d'*Auguste*, dans un autre passage, que j'ai rapporté [a] ci-dessus. Il y dit, que *l'Ere de Nabonassar* a duré 434. ans, *jusqu'à la mort d'Aléxandre*. Depuis cette seconde, *jusqu'à l'Empire d'Auguste*, il conte 294. Ans. A quoi il joint la 3^e. Ere, depuis *l'An 1. d'Auguste*, jusqu'à son tems. Par cette distinction, il donne assez clairement à entendre, que les deux premiéres étoient en usage, avant l'Empire d'Auguste. Qu'on juge, si le savant Anonyme, dont j'ai parlé dans le Chapitre précédant, a eu raison de soûtenir, [b] *que l'Ere de Nabonassar n'a jamais été en usage avant* CLAUDE PTOLOMEE.

a) Sus Ch. I. p. 330. *b*) Hist. Crit. T. V. p. 120.

III. JE N'OSEROIS rien avancer, touchant l'Inventeur de *l'Ere depuis la mort d'Aléxandre*. Ce n'est pas assûrément PTOLEMEE; par les raisons, que je viens de dire: & si c'est HIPPARQUE, il faut, que d'autres Astronomes aient continué à s'en servir, jusqu'au tems d'Auguste. Car on doit remarquer, que depuis les derniéres Observations d'HIPPARQUE, jusqu'à l'Empire de Domitien, c'est à dire, durant plus de 200. Ans, on ne trouve aucune Observation Astronomique, dans l'Almageste de PTOLEMEE.

POUR CE qui est du Canon même, puisque [a] SYNCELLE & le Ms. du P. PETAU l'attribuënt à PTOLEMEE; & que c'est sous le nom de *Canon de* PTOLEMEE, qu'il est connu parmi les Savans; je veux bien me conformer à l'usage, & le reconnoître pour l'Auteur de la seconde Partie de ce Canon. Car, sans sortir de l'Egypte, il a pû être bien instruit des Rois, qui y sont nommez. Mais je ne doute point, que la premiére Partie ne soit l'Ouvrage d'un Astronome Chaldéen: & apparemment de BEROSE. Au fond, il n'est pas fort important de savoir, qui est l'Auteur, ou qui sont les Auteurs de cette Piéce. L'affaire est de savoir, à quoi elle peut nous être utile, & comment on doit s'en servir.

a) Dodwell. §. 23.

§. IV.

Digitized by Google

§ IV.

SA METHODE.

POUR FAIRE un usage légitime de ce Canon, il faut en expliquer la Méthode, que [a] *les Chronologistes n'ont pas encore observée*; à ce que dit M. DODWELL.

a) Dodwell. § 35.

TROIS REMARQUES l'éclairciront; mais comme elles sont essentielles, sur tout la seconde; le Lecteur trouvera bon, qu'aprés les avoir proposées, en peu de mots, je les prouve plus amplement par quelques éxemples; à l'imitation de M. DODWELL. I. La premiére est, que le Canon fait marcher d'un pas égal, pour ainsi dire, les années Egyptiennes, dont il se sert; & [a] les *années des Rois, supposées toûjours entierement complettes, commençant & finissant toûjours avec l'année vague des Egyptiens*: comme l'ANONYME, dont j'ai parlé [b] dans le Chapitre précédant, l'a dit de l'Ere de Nabonassar, en maniére d'objection. II. La seconde, que pour garder l'uniformité par tout, le Canon commence la premiére année de chaque Roi avec le commencement de l'année Egyptienne, durant laquelle il a commencé à régner; en quelque Mois de l'année, qu'il ait commencé: [c] *Commune itaque annorum omnium initium*, dit M. DODWELL, *est Neomenia Thoth vagi, in quemcunque anni Juliani diem inciderit*. III. La troisiéme est, qu'on a supprimé les Rois, qui n'ont pas régné une année entiére: tant parce que ces Régnes sont inutiles, en vertu de la remarque précédante; qu'à cause, [d] que les fractions de mois, rendroient le Canon plus embarrassé, & plus difficile. *Estque id observatione dignissimum*, dit encore M. DODWELL, *in toto hoc regum canone ne unum equidem hic comparere, qui non spatium annuum expleverit*. M. JUSTE-HENRI JUNGMAN, qui ne témoigne pas avoir lû M. DODWELL, a pourtant fait la même remarque, dans une longue Défense de ce Canon. [e] *Solenne siquidem est*, dit-il, PTOLOMÆO *in hoc Canone, qui per integros duntaxat annos consignatus est, ut omnes illos Reges, qui tantum aliquot menses regnaverunt, silentio prætereat*. Les Chinois en font autant: [f] *Atque hæc etiam est causa*, dit le P. COUPLET, *cur plerumque Historiographi, tametsi mentionem faciant eorum Imperatorum, quos non nisi diebus aliquot aut mensibus ejusdem anni, quo decessor obierit*, con-

contigit imperasse, a serie tamen Imperatorum eos excludant, quandoquidem nequeat iis adscribi iste annus, quo orsi sunt Imperium.

a) Hist. Crit. T. V, p. 126. *b*) Swich. I. p. 329. *c*) Dodwell. §. 34. *d*) §. 96.
e) Jungmann. Comment. in Daniel. Lib. I. Sect. 3. cap. 3. p. 685. Ed. Frft. 1700.
f) Couplet. Chron. Sin. Præf. §. 2. p. 15. f. 16.

I. Je dis premierement, qu'en quelque Mois de l'année, que les Rois aient commencé à régner, les années de leurs régnes, commencent & finissent toûjours avec les années Egyptiennes, qui leur répondent: Que c'est la méthode continuelle du Canon: & que PTOLEMEE l'a toûjours suivie. La preuve complette de cette maxime, seroit plus ennuieuse à mes Lecteurs, qu'elle ne me seroit difficile: car il n'y a point de *Mois* dans l'année, dont PTOLEMEE ne nous fournît divers éxemples. Je me contenterai d'en rapporter deux, que je prendrai du commencement, & de la fin, tant de l'année Egyptienne, que du Canon Astronomique.

1. Suivant le Canon, l'An 27^e. de Nabonassar, est le 1^r. de Mardocempad. Or *a* PTOLEMEE rapporte une Eclipse de Lune arrivée *le 29. de Thoth*, premier Mois, *l'An 27^e. de Nabonassar, & l'An 1^r. de Mardocempad.* Donc la 1re. année de ce Roi, commence avec l'année Civile. 2. Suivant le Canon, l'An 883. de Nabonassar est l'An 20^e. d'Adrien: Et PTOLEMEE rapporte, *b* qu'il observa la Lune au milieu du Capricorne, *le 24. de Mesori*, douziéme Mois, *l'An 20. d'Adrien*, & *c l'An 883. de Nabonassar.* Donc l'An 20. de ce Roi ne finit, qu'avec l'année Civile. Je pourrois alléguer quantité de pareils éxemples, sur tous les Mois de l'année, si je ne craignois d'ennuïer. Les curieux pourront consulter *d* CALVISIUS. Ils y vetront sept Observations Astronomiques, faites depuis le quatriéme Mois jusqu'au douziéme: & toutes rapportées par PTOLEMEE à *l'An 2. d'Antonin.*

a) Ptol. Alm. IV. 6. p. 95. *b*) Ptol. XI. 5. init. & fine pag. 263. 268. *c*) Cap. 7. fine. p. 270. f. *d*) Calvis. A. C. 138. 139. p. 473. b. 474. a.

II. Je dis en second lieu, que le Canon commence la premiére année de châque Roi, avec le commencement de *l'année* Egyptienne, qui *couroit*, lorsqu'il devint Roi; quoiqu'une partie considérable en fût déja écoulée. La chose est si sensible, qu'on en peut avoir tout autant de preuves, qu'il y a de Rois, de qui l'on sait le jour de la mort ou précisément, ou à peu prés. En voici quelques exemples, dont l'éclaircissement pourra être utile en d'autres rencontres.

1. Le

Digitized by Google

1. LE CANON MARQUE pour la derniére année de *Darius II.* Roi de Perse, *l'An 343. de Nabonassar*, qui [a] finit le 1. jour de Décembre, l'An P. J. 4309. Mais Darius ne mourut, que vers le milieu de l'Eté de l'année suivante, & aprés la Paix, qui termina la célébre guerre du Péloponése. [b] *Peu de tems aprés la Paix*, (μικρὸν δὲ τῆς εἰρήνης ὕστερον,) dit DIODORE, *Darius, Roi d'Asie, mourut, aprés avoir régné 19. Ans, & eut pour successeur Artaxerxes, l'ainé de ses fils.* La paix, dont il s'agit, ayant éte arrêtée, [c] Lysandre, Chef des Lacédémoniens, *se rendit maître des navires & des murailles des Athéniens, le 16. de Munychion*, comme dit PLUTARQUE: c'est à dire, [d] aprés le milieu d'Avril, de l'An P. J. 4310. ou [e] au commencement de Mai. Aprés quoi [f] *Lysandre fit abbattre les murailles d'Athénes, au son des Instrumens: Et ainsi finit l'année*, (καὶ ὁ ἐνιαυτὸς ἔληγεν,) dit XENOPHON. *L'année suivante*, (τῷ δ' ἐπιόντι ἔτει,) ajoûte le même Historien, fut *l'année Olympique, dans laquelle Corcynas remporta le prix:* c'est à dire, [g] *la XCIV. Olympiade*, suivant DIODORE; laquelle, comme on sait, se célébroit en été. Darius étant mort, environ ce tems; l'An 344. de Nabonassar, étoit plus d'a moitié écoulé, lorsqu'Artaxerxes monta sur le trône. C'est pourtant cette année, que le Canon conte pour la premiére de son régne. MEGERLIN n'ayant pas compris cette méthode, [h] n'a ni rapporté éxactement, le tems de la mort de Darius, non-plus que le commencement de son régne; ni bien jugé du Canon: comme nous le verrons bien-tôt.

a) Bunting. fol. 112. b. Calvis. A. M. 3545. F. p. 265. a. b) Diod. XIII. 108. Gr. p. 389. c) Plut. Lysandr. p. 441. c. d) Scal. Emend. p. 411. b. Petav. D. T. XIII. p. 382. al. 322. Usser. Annal. p. 208. al. 187. f. Dodw. Annal. Xenoph. p. 240. e) Calvis. A. M. 3546. p. 265. a. f) Xenoph. Histor. Græc. II. p. m. 270. g) Diod. XIV. 3. p. 396. h) Megerl. p. 73.

2. LA DERNIERE année de *Darius III.* surnommé *Codoman*, est marquée dans le Canon, à *l'An 416. de Nabonassar*, qui [a] finit au 13. de Novembre, l'An P. J. 4382. Mais pour ne rien dire de la mort de Darius, qui n'arriva, que 20. mois aprés, ou environ; il est certain, que la Bataille d'Arbelles fut donnée à la fin de Septembre, [b] l'An P. J. 4383. & qu'Aléxandre ne se rendit maître de Babylone, qu'au commencement ou au milieu du Mois d'Octobre suivant: c'est à dire, vers la fin de l'onziéme Mois, de l'An 417. de Nabonassar. Cependant cette année 417. est la premiére d'Aléxandre, suivant le Canon. De sorte, que son Régne précéde, de prés de 2. Ans, la mort du dernier

nier Roi de Perse. C'est de quoi je prie les Lecteurs, de se souvenir: à-cause de ce que j'aurai à dire, touchant le Régne de Cyrus.

a) Bunting, fol. 125. b. Calv. A. M. 3616. p. 299. f. b) Voyez. Usser. p. 324. al. 181.

3. DANS LA FIN du régne d'Aléxandre, nous trouvons une troisiéme preuve aussi précise, que les précédantes: & qui a été emploiée par [a] M. DODWELL. L'An 424. de Nabonassar, fut la derniére de ce régne, suivant le Canon: & la suivante 425. fut la 1re. non-seulement de *Philippe Aridée, successeur d'Aléxandre;* mais encore d'une *Ere depuis la mort d'Aléxandre.* Par un consentement général, [b] cette Ere commença l'An P. J. 4390. le 12. de Novembre. Mais Aléxandre ne mourut qu'au Mois de Mai de l'année suivante. [c] DIODORE & ARRIEN disent, qu'Aléxandre mourut *dans la CXIV. Olympiade, Egésias étant Archonte d'Athénes.* [d] ELIEN rapporte cette mort, *au 6e. de Thargélion,* qui étoit l'onziéme Mois de l'année Attique: caractére plus sûr, que [e] le *dernier jour de Dæsius,* auquel PLUTARQUE rapporte la même mort. Car ce Mois Macédonien n'a pas toûjours eû la même place: sur quoi on peut consulter [f] USSERIUS, le Cardinal NORRIS, & M. DODWELL. Mais en comparant tous ces Caractéres, nos plus habiles Chronologistes ont conclu, qu'Aléxandre mourut l'An P. J. 4391. [g] au Mois de Mai. Pour le plûtôt, [h] au Mois d'Avril, & pour le plus tard, [i] au Mois de Juin. De-sorte, que *l'Epoque de la mort d'Aléxandre,* précéda de 5. ou 6. Mois, la mort de ce Prince; suivant la méthode générale du Canon.

a) Dodwell. §. 35. b) Bunt. p. 127. fine. Scal. Emend. p 83. Usser p. 401. al. p. 223. &c. c) Diod. XVII. 113. Gr. pag. 622. f. Arrian. VII. 28. pag. 309. Ed. 1704. d) Ælian. Var. hist. II. 25. e) Plutarch. Alex. fine. f) Usser. de An. Maced. c. 1. init. c. 5. fine. Noris Epoch. Syr. c. 1. 2. p. m. 7. 12. Dodwell. Cycl. IX. 5. g) Usser. Ann. p. 400. 401. al. 221. f. 222. Dodwell. ut supra. h) Scal. Emend. p. 416. f. Calvis. A. 3627. p. 304. b. Emmius p. 416. Strauch. IV. 31. p. 682. i) Bunt. p. 128. a. J. Capp. A. 3677. p. 422. a.

A CETTE OCCASION, je remarquerai, que sans avoir aucune connoîssance de ce Canon, BUNTING n'a pas laissé de voir cette derniére particularité; en quoi consiste la méthode du Canon. Par les Cycles du Soleil, & de la Lune, qu'il marque toûjours, on reconnoît, qu'il parle de l'An P. J. 4391. Aprés avoir dit, que dans cette année, *le 28. de Dæsius répondit au 9e. de Juin,* il s'exprime en ces termes: PTOL. *lib. 3. cap. 8. ab initio Nabonassari usque ad Alexandri mortem numerat annos 424.* COMPLETOS... *Mors autem Alexandri*

† *xandri*

xandri Magni incidit in 425. annum a Nabonassaro, & in ultimum diem mensis Phamenoth . . . . Anni tamen qui ab obitu Alexandri relati sunt in literas, non ab ipso die mortis Alexandri dependent, sed a PRIMO DIE *mensis Ægyptii Thot, & ab initio anni 425. a Nabonassaro.*

a) Bunting. p. 128. a.

D'AUTRE PART, le [a] P. PETAU semble avoir voulû fermer les yeux à la lumiére: peut-être, parce qu'elle venoit du païs des Protestans. D'abord il prouve par deux raisons, qu'Aléxandre mourut l'An P. J. 4391. & par trois autres, que *l'Epoque de Philippe*, ou *de la mort d'Aléxandre*, commence *le 12. de Novembre* de l'An P. J. 4390. ce que personne ne conteste. Aprés quoi il s'exprime de cette sorte; [b] *Itaque certissima est* EPOCHA *mortis Alexandri, nec audiendi sunt Chronologi plerique, qui in annum exeuntem Olympiadis CXIV. conferunt, hoc est, Periodi Julianæ 4391. ut* BUNTINGUS, CALVISIUS, JACOBUS CAPPELLUS. Avec la permission du P. PETAU, c'est *le tems* précis de la mort d'Aléxandre, que ces trois Auteurs Protestans rapportent à l'An P. J. 4391. & non pas *l'Epoque* de cette mort, qu'ils rapportent, comme les autres, au *Dimanche 12. Novembre*, qui désigne l'An P. J. 4390. Mais le P. PETAU confond tout exprés ces deux choses; pour avoir un prétexte de critiquer ces trois Protestans. Ensuite sans répondre aux deux premiéres raisons, qu'il a alléguées, il prétend, [c] qu'Aléxandre mourut l'An P. J. 4390. au commencement de l'Olympiade: c'est à dire, [d] le 19. ou le 20. de Juillet, qui *précéda l'Epoque* dont il s'agit.

a) Petav. D. T. Paralip. p. 859. Edit. 1. al. X. 34. p. 117. Edit. 2. b) p. 859. f. al. 117. f. c) p. 860. a. al. 118. a. d) Lib. XIII. p. 598. al. 331. f. & Rat. temp. Part. II. Lib. III. c. 12.

4. POUR APPUIER la singularité de son sentiment, [a] le P. PETAU allégue un seul éxemple, qui ne prouve rien, ni pour, ni contre. C'est *l'Epoque d'Auguste*, établie au Mois de Thoth, *qui proxime*, dit-il, *Antonii & Cleopatræ mortem consecutus est, non qui antecessit.* Il a dit, un peu auparavant, que l'Ere d'Auguste commença *le 31. Août:* & [b] dans un autre Ouvrage: *Cleopatra ejusdem mensis, ut est probabile, die 29. sibi mortem attulit.* Si cela est, le commencement de l'année Egyptienne a *suivi*, de bien prés, *la mort de Cléopatre;* puis qu'il n'y a que *deux jours*, de l'un à l'autre: mais le P. PETAU ne prouve pas le dernier point; & je croi, qu'il se trompe de quelques semaines. On

 apprend

Digitized by Google

apprend par un passage de [c] MACROBE, qu'*au mois d'Août, l'Egypte fut reduite sous la puissance des Romains par Auguste;* & par un autre de [d] DION, qu'*on reçut à Rome la nouvelle de la mort* d'*Antoine*, (mais non pas de Cléopatre) *lorsque* CICERON *le fils étoit Consul.* Or CICERON ne fut Consul, que [e] depuis *le 13^e. de Septembre*, jusqu'à la fin d'Octobre. Il paroît en fin par [f] les recits de PLUTARQUE, & de DION, que Cléopatre survécut, de plusieurs jours à Antoine, à qui elle fit *faire de magnifiques funérailles;* qu'elle eut une fiévre, pendant laquelle elle avoit résolu de se faire mourir de faim; & qu'elle ne se tua en effet, qu'aprés avoir appris, *qu'Auguste se préparoit pour son départ.* De tout cela, on peut conjecturer *probablement*, que Cléopatre ne mourut, qu'au Mois de Septembre, ou d'Octobre: mais il n'y a aucune preuve, qu'elle soit morte dans le Mois d'Août.

a) p. 860. init. al. 117. fine, ut supra. b) Rat. temp. Part. II. Lib. III. c. 15. c) Macrob Saturn. I. 12. f. d) Diod. Lib. LI. p. 456. f. e) Gruter. p. 299. a. Fasti Sigon. Onuphr. Almel. f) Plutarch. Anton. p. 953. & suiv. Dio LI. p. 451. & suiv.

5. A CET éxemple douteux, on peut en opposer dix ou douse d'incontestables, depuis Auguste jusqu'à Antonin, sous qui PTOLEMEE écrivoit. On les trouvera dans [a] M. DODWELL, à qui je renvoie. J'en rapporterai seulement le premier; tant parce que j'en ai fait usage [b] dans mon second Livre; qu'à cause d'une petite méprise de M. DODWELL.

a) Dodwell. §. 38. & suiv. b) Liv. II. A. 923. §. 39. n. V. p. 403.

L'AN 761. de Nabonassar, fut le dernier de l'Empereur Auguste, suivant le Canon: & par conséquent l'An 762. fut le 1^r. de son successeur Tibére. Voici comme parle M. DODWELL, sur ce sujet: [a] *Incidit eo anno Thoth mobilis in Aug. XX^m. cui superstes fuit Augustus usque ad Sept. XIX. Ita proximus Thoth ad primum spectabat annum Tiberii.* Apparemment M. DODWELL a pris le *Mois* de la *Naissance* d'Auguste, pour celui de sa *Mort.* Car Auguste [b] nâquit le 23. de *Septembre:* mais il [c] mourut *le 19. d'Août:* qui fut précisément, le dernier jour de l'année Egyptienne. Ainsi Tibére son successeur commença son régne, le 1. jour de l'année Egyptienne, que le Canon lui assigne: Et c'est pour cela, que [d] j'ai joint cet éxemple singulier, à celui d'Ezéchias.

a) Dodwell. §. 38. b) Hist. Crit. de la Rep. des Lettres. T. XI. p. 5. c) p. 9. d) Liv. II. §. 39. n. 5. p. 403.

III.

Digitized by Google

III. J'ai dit en troisiéme lieu, que le Canon supprime tous les Rois, qui n'ont pas régné un An. C'est ce qu'il faut prouver par les éxemples.

1. Dans la Ire. Partie du Canon, nous ne trouvons point [a] *Labassoarascus*, [b] *Laborosoarchodus*, ou [c] *Labosordach*, Fils de Néricassolassar, que Megasthene, Berose & Joseph font succéder à son Pére: parce que selon Berose & Joseph, [d] ce Roi ne régna, que 9. Mois, qui sont attribuëz à son Prédecesseur, par le Canon; comme dans les éxemples, qui vont suivre. Nous en parlerons plus amplement, [e] quand nous serons parvenus à ce régne.

a) Megast. apud Euseb. Pr. Ev. IX. 41. p. 457. b. b) Berof. apud Jos. Ap. I. p. 1045. e. c) Ant. X. 12. p. 350. d) Jungm. p. 685. e) Sous ch. XI. n. III.

2. Dans la IIde. Partie, [a] on ne voit point paroître [b] *les Mages*, qui régnérent aprés Cambyse: parce qu'ils ne [c] régnérent, que 7. Mois. Mais ces 7. Mois sont compris dans le régne de Cambyse leur Prédécesseur, à qui le Canon donne 8. Ans de régne, quoi [d] qu'il n'ait régné, que 7. Ans, 5. Mois.

a) Jungm. p. 694. 704. b) Herod. III. 67. & suiv. Just. I. 9. Valer. Max. IX. 2. Amm. Marc. XXIII. 6. pag. m. 272. c) Herod. III. 67. Euseb. n. 1495. d) Herodot. III. 66.

3. On y-voit pas non plus *Artabane*, qui [a] succéda à Xerxes: parce [b] qu'il ne régna non plus, que 7. Mois. Mais ces 7. Mois sont renfermez dans la derniére année de Xerxes; à qui le Canon donne 21. Ans de régne: quoiqu'il [c] n'en ait régné, que 20. ou un peu plus.

a) Just. III. 1. b) African. apud Syncell. p. 75. Euseb. Chron. n. 1552. Sync. p. 251. c. c) Diodor. XI. 69. Gr. p. 278. Euseb. n. 1532.

4. Disons la même chose de *Xerxes II.* & de *Sogdien*, qui [a] tous deux ensemble, ne régnérent que 9. Mois. Ces 9. Mois sont attribuëz à leur Prédécesseur, Artaxerxe Longuemain; à qui le Canon donne 41. Ans de régne: [b] quoiqu'il n'en ait régné que 40.

a) Diod. XII. 71. Gr. p. 322. Afric. apud Sync. p. 76. Euseb. n. 1592. b) Diod. XI. p. 69. Gr. p. 278. XII. 63. Gr. p. 319. in Euseb. n. 1552.

5. Je ne trouve point d'éxemple, dans la III. Partie, qui regarde les Rois d'Egypte, où [a] M. Dodwell a crû trouver quelques fautes, que [b] M. Jungmann a justifiées. Mais il y en a un remarquable, dans la IV. Partie, destinée aux premiers Empereurs Romains,

 dont

dont l'Histoire nous est plus connuë. Les Ecoliers savent, que *Galba, Othon* & *Vitellius* régnérent après Néron. Cependant aucun de ces trois, ne paroît dans le Canon Astronomique: parce qu'aucun ne régna un An; & que tous ensemble, même ils ne régnérent pas assez, pour laisser une année vuide, entre Néron & Vespasien. Néron se tua le 9. de Juin, deux Mois avant la fin de l'année Egyptienne, qui fut le 5. Août suivant: Ainsi le Canon conte toute cette Année, 815. de l'Ere de Nabonassar, pour la derniére de Néron. Mais Vespasien, ayant été élû Empereur le 1^r. Juillet de l'année suivante; c'est à dire plus d'un Mois, avant que l'An 816. de Nabonassar fût fini: le Canon, selon sa méthode, a conté toute cette année, pour la premiére de Vespasien. En voilà abondamment, ce me semble, pour faire connoître la méthode & l'éxactitude de ce Canon.

a) Dodwell. §. 29. b) Jungm. p. 702. 703.

§. V.

OBJECTIONS.

DES QUE CETTE Piéce parut, elle fut reçûë avec un extrême plaisir, par les curieux de l'ancienne Chronologie: a *Hic Canon auro pretiosior est*, dit CALVISIUS, en le publiant: & dans ce qui regarde les anciens Rois de Babylone, il me paroît aussi utile, que les *Marbres du Capitole*, par rapport à l'Histoire Romaine, qui a précédé les Empereurs. Mais comme il est rare, que les nouvelles découvertes soient à l'abri de toutes les contradictions; le Canon Astronomique en a éprouvé quelques-unes.

a) Calvis. Isag. c. 11. p. 79. a.

IL FUT publié premiérement par des Protestans, SCALIGER, CALVISIUS, BEHM, & BAINBRIDGE. En voilà assez, pour obliger un homme, du caractére du P. LABBE, à le rejetter: jusques-là que l'autorité du P. PETAU, son confrére, n'a pas été assez forte, pour l'empêcher de parler du Canon, avec quelque espéce de mépris. Voici une partie de ce qu'il en dit: a *Merodack appellé par* PTOLEMEE *Mardo Kempade.... regna en tout 52. Ans, & son fils Benmerodak 32. ce qui est plus conforme à l'Ecriture, que cette* TOURBE DE ROYTELETS, *qui paroissent dans* UN CERTAIN *Canon Mathematique, allegué si souvent par le Pere* PETAU. Ce *Benmerodak* est un Roi imaginaire du

Faux-

Digitized by Google

Faux-METASTHENE, forgé par ANNIUS, Moine de Viterbe, qui [b] donnant libéralement 52. Ans à *Merodack*, comme fait ici le P. LABBE, n'en donne pourtant, que 21. à *Benmerodac*, & non pas 32. Ainsi le P. LABBE ne copie pas même, & tout son Original. Mais apparemment, il a suivi [c] le Jésuite SALIAN. Quoiqu'il en soit, le P. LABBE trouve un Imposteur notoire, *plus conforme à l'Ecriture*, que nôtre Canon, confirmé par tant d'Observations Astronomiques. Dans le même esprit, il rejette *cette taurbe de Roytelets*, *qui paroissent dans le Canon*. Il ne laisse pas néanmoins, de reconnoître [d] *Nabonassar*, *Mardokempad*, *Assaraddon*, *Nabopolassar*, *Nabuchodonosor*, *Evilmerodac*, *Neriglissar*, *Loborosoarchodus*, & *Nabonadius*: quoi qu'il ne leur donne pas la même étenduë de régne.

a) Labbe Introd. Chron. II. 38. b) Metasth. p. m. 221. b. c) Salian. A. 3374. 3376. 3407. p. 607. al. 615. a. d) Labb. Abr. Chron. T. II. p. 27. 37. 42. 48. 51. 57. 59. Tab. passim.

JE SUIS bien éloigné de confondre MEGERLIN, avec le P. LABBE: mais j'ai de la peine à excuser ce savant Professeur de Bâle. Il avoit [a] lû & examiné les Editions du Canon, publiées par CALVISIUS, & par le P. PETAU. Il reconnoît, [b] que deux Eclipses, dont il parle, s'accordent avec ces Editions. Il dit d'ailleurs, [c] que SCALIGER *tanquam erroneam abjecit*, l'Edition qu'il en a donnée lui-même. Cependant, MEGERLIN reçoit, comme bonne, l'Edition, que SCALIGER a *rejettée*, en la publiant: & rejette les autres généralement approuvées. [d] *Non igitur*, dit-il, *Canon Mathematicus sive Catalogus regum Babyloniæ, a* SCALIGERO *publicatus, sed potius ille pro mendoso habendus est*, *quem* CALVISIUS Isag. Chron. cap. II. p. 78. seq. *producit*, & *ex Anglia a D.* OVERALLO *per* ABR. SCULTETUM *An.1613. accepisse ait*, & *quem etiam* PETAVIUS *laudat*. Voilà l'effet d'une prévention de Systême: comme [e] nous le ferons voir ailleurs. Celui de MEGERLIN est fondé principalement sur les Grandes Révolutions des Planétes: & sur une imitation des *Révolutions Mystiques*, de JEAN HEINLIN, Professeur à Tubingue, [f] sous qui MEGERLIN avoit étudié. Mais, pour favoriser un Systême, il ne faut pas rejetter, ou altérer les Monumens les plus certains de l'Histoire ancienne: tel qu'est le Canon Mathématique, dont nous parlons.

a) Megerl. p. 65. 72. f. 73. init. b) p. 66. c) p. 72. m. d) p. 72. f. e) Sous Ch. IV. §. VIII. N. IV. f) Megerl. p. 7.

Digitized by Google

QUE DIRONS-NOUS donc de la maniére, dont RAVIUS en a disposé, dans sa *Chronologie*, qu'il appelle *unique*, *vraie & infaillible*? [a] Il juge, que BEROSE *est l'Auteur du Canon de* PTOLEMEE. Il reconnoît, que depuis Nabonassar, jusqu'à Napolassar, il y a 122. Ans complets: & depuis le même Nabonassar, jusqu'à Cyrus, 209. Ans: autant que le Canon en conte. Mais quant au reste, il remplit cet intervalle par fort peu de Rois; à qui il donne les noms, qu'il juge à propos; & dont il régle les régnes, comme il veut. En voici la Liste, que les Lecteurs pourront comparer, avec le vrai Canon de BEROSE, ou de PTOLEMEE, que nous avons donné ci-dessus.

a) Ravius Chron. col. 29.

A.M.		
3401	Nabonassar. - - - -	14
	Salmanassar & Sanchérib.	
15	Merodacus ben Baladan. - -	12
	Merodakempad.	
27	Mardoc ben Baladan I. - -	29
	Mardockempad.	
56	Esseni Merodac. - - -	25
	Merodacus II.	
81	Shais Duchæus. - - -	20
3501	Ben Baladân. Kyn Iladanus. -	22
	Pater Nebucadnezaris.	122
23	Nebucadnezar. - - -	45
68	Evil Merodacus. - - -	30
98	Belsazar. - - - -	14
3612	Cyrus.	(211)

ABRAHAM CALOVIUS, Professeur en Théologie à Wittenberg, ayant relevé cette liberté; [a] RAVIUS n'y répondit, que par des tergiversations, ou des retorsions, peu dignes d'un homme, qui se défend de bonne foi: & accompagnées d'une infinité d'injures. Ce n'est pas ainsi, que l'on travaille à la découverte de la vérité.

a) Ravius, Excuss. &c. col. 9. 127. & suiv.

CHA-

Digitized by Google

CHAPITRE III.

NABONASSAR I. ROI.

ET SON SUCCESSEUR.

I. A la reserve de quelques mots, que SYNCELLE a rappor- P. J. 3967.
tez, & dont nous parlerons tout à l'heure, on ne trouve dans A. C. 747.
les anciens Auteurs, qui nous restent, ni aucune particularité histori- NABO-
que, ni le Nom même du Roi Nabonassar, qu'on voit à la tête du Ca- NASSAR.
non Astronomique; [a] *quippe*, dit M. PERIZONIUS, *de quo ipso homine & Rege nihil prorsus sciremus, absque hac esset Epocha, quæ tamen solum hominis nomen, nec quidquam aliud nobis servavit.* En effet, quoiqu'on ait donné son Nom, à l'Ere, que les Astronomes & les Chronologistes ont renduë si célébre; on ne sait, si ce fut Nabonassar, qui l'établit, ou quelqu'un de ses successeurs, ou les Astronomes, qui vinrent dans la suite. [b] BEROSUS *primus meminit Epochæ Nabonassareæ*, dit M. DODWELL, qui [c] cite pour cela SYNCELLE; & ce que j'ai dit là-dessus, dans les deux Chapitres précédans, peut prouver suffisamment, que cette Ere fut en usage au-moins, du tems de BEROSE: mais cela ne suffit pas, pour en savoir l'origine.

a) Perizon. Babyl. p. 342. b) Dodwell. §. 24. c. §. 23.

II. ON DEMANDE donc, d'où vient, que cette Epoque ne remonte pas au delà de 424. Ans, avant la mort d'Alexandre: puisqu'il passe pour constant, que les Babyloniens, ou Chaldéens ont éte Astrologues de profession, plusieurs siécles avant cette Epoque? A cette question, SYNCELLE a fait une réponse, qui au-lieu de décider la question, n'a servi, qu'à exciter de nouveaux doutes. [a] *Les Chaldéens, dit-il, & les Grecs, qui ont appris d'eux les Mathématiques, ont soigneusement marqué, depuis Nabonassar,* (ἀπὸ Ναβονασάρου) *le mouvement, le cours, & les révolutions des Astres.* [b] *Car* ALEXANDRE & BEROSE, *qui ont écrit les Antiquitez Chaldaïques, disent que Nabonassar, ayant ramassé les Actes des Rois ses prédécesseurs, les supprima:* (Ναβονάσαρος συναγαγὼν τὰς πράξεις τῶν πρὸ αὐτοῦ βασιλέων, ἠφάνισεν) *afin que l'on commençât par lui, le Catalogue des Rois Chaldéens.*

a) Syncell. p. 207. b. c. b) (ἐπειδὴν.)

1. M.

P. J. 3967. A. C. 747. NABO-NASSAR.

1. M. PERIZONIUS, [a] qui a amplement éxaminé ce passage, y a fait plusieurs remarques, dont quelques unes se trouvent aussi dans M. DODWELL. J'en rapporterai la substance, en peu de mots: mais dans un autre ordre. 1. Nous [b] n'avons pas le passage de BEROSE: *nec possumus verba verbis, loca locis conferre:* & il y a apparence, que SYNCELLE a mal compris la pensée de BEROSE. 2. Autrement [c] BEROSE se seroit grossiérement contredit: comme il est aisé de le prouver, par les Fragmens, qui nous restent de cet Auteur. 3. Peut-être [d] BEROSE disoit, que Nabonassar avoit formé ce projet; ou même, qu'il avoit tâché de l'éxecuter: mais non pas qu'il y eût réüssi. 4. En effet, [e] il étoit impossible, d'effacer de la memoire des hommes, qui vivoient alors, ce qu'ils avoient vû, ou appris des Rois précédans: & d'empêcher, que quelqu'un ne l'écrivît aprés sa mort. 5. M. PERIZONIUS [f] allégue deux exemples de projets approchans, & inutiles: l'un de Tibére, & l'autre d'Hérode. Il pouvoit y ajoûter, [g] celui d'un Empereur de la Chine, qui est tout à fait semblable. 6. Pour se proposer le but, qu'on attribuë à Nabonassar, [h] il faloit qu'il fût Prophéte: & qu'il prévît, non seulement, que son Ere seroit acceptée; mais encore, qu'elle deviendroit aussi célébre qu'elle l'a été. 7. Enfin, [i] ce n'étoit apparemment, que la conjecture de quelques gens, qui vouloient rendre raison d'un fait, dont ils ignoroient la cause: mais qui par malheur, en alléguoient une, qui n'a aucune vrai-semblance.

a) Perizon. Babylon. b) p. 338. c) p. 19. 339. Sic Dodwell. §. 23. d) Periz. p. 20. e) p. 338. f. f) p. 21. g) Martin. Hist. Sin. VI. 1. p. 209. al. 239. Litteræ Sinicæ p. 158. h) Periz. p. 340. i) Ibidem, init.

2. IL Y AUROIT plus de fondement, ajoûte M. PERIZONIUS, à dire: 1. Que [a] Nabonassar établit des Annales publiques, où l'on marquoit les Observations Astronomiques: comme l'on fit au commencement à Rome. 2. Ou que [b] la certitude historique, ne commençoit parmi les Chaldéens, qu'au tems de Nabonassar; quoique leur Histoire fût plus ancienne; comme parmi les Grecs, la certitude Chronologique ne commence, qu'à l'*Olympiade*, qu'ils ont appellée *la Premiére;* quoique constamment elle ait été précédée de 27. autres, c'est à dire de 108. Ans. 3. Ou que [c] les Astronomes postérieurs se contentérent de recueillir les Observations, faites depuis Nabonassar; parce qu'elles étoient éxactes: au-lieu, que les précédantes ne l'étoient pas.

a) Peris. p. 19. f. Sic Dodwell. §. 24. b) Periz. p. 22. c) p. 24.

Digitized by Google

3. TOUTES ces remarques méritent d'être considerées. J'ai pourtant une difficulté à proposer, contre la derniére. Si les Astronomes postérieurs, commencérent leur *Ere*, ou leur *Canon Astronomique*, avec le régne de Nabonassar, *quia Chaldaei demum a Nabonassaro tempore motus astrorum diligenter observarunt; vel annotarunt*, ἠκρίβωσαν; comme M. PERIZONIUS le dit, aprés SYNCELLE; par cette même raison, les quatre ou cinq premiers Rois étoient inutiles, & devoient être retranchez du Canon; puisqu'on n'a aucune Observation faite sous leurs régnes. Au-lieu de cela, on auroit commencé, trés à propos, par *Mardocempad*, qui n'occupe, que le 5e. rang, dans le Canon. 1. Déja la 1re. année, & le 1r. Mois de son régne, ont été caractérisez, par [a] *la premiére des trois plus anciennes Eclipses de Lune, observées par les Babyloniens:* comme témoigne PTOLEMEE. Cette Eclipse fut *Totale:* & a été rapportée, aprés lui, par la plûpart des Chronologistes modernes. 2. De plus, la 2de. année du même régne, fut marquée par les deux autres plus anciennes Eclipses, arrivées l'une au commencement de l'année, & l'autre vers le milieu. 3. Pour ce qui regarde en particulier PTOLEMEE, à qui le Canon est attribué, par plusieurs Savans; & en général les Egyptiens, au milieu desquels il vivoit: la 1re. année de Mardocempad, ou la 3993. de la Période Julienne, qui lui répond, est une année Bissextile, qui fait avancer d'un jour, l'Egyptienne. Au-lieu, que la 1re. année de Nabonassar, ou la 3967. de la Période Julienne, ne l'est point: & ne touche pas même une Bissextile. 4. Enfin, par rapport aux Juifs, & aux Chrêtiens, il auroit été plus convenable, que le Canon eût commencé par Mardocempad: puisqu'ils conviennent, que ce Roi est nommé dans l'Ecriture. Au-lieu que les Rois précédans lui sont entiérement inconnus, aussi bien que Nabonassar, qui est à leur tête.

P. J. 3967. A. C. 747. NABONASSAR.

a) Ptol. III. c. 6. p. 95. Sus Ch. I. p. 337.

4. DISONS donc, avec M. DODWELL, [a] *Ergo* HISTORICÆ *rationes fuerint oportet, cur ab hac Æra numerarint Astronomi.* C'est, dis-je, dans *l'Histoire* plûtôt, que dans *l'Astronomie*, qu'il en faut chercher les *raisons:* & c'est à quoi le Canon même pourra être utile.

a) Dodwel. §. 24.

III. AVANT, que MARSHAM [a] entreprît de le contester, Babylone passoit pour la plus ancienne ville du Monde, depuis le Déluge: & les Babyloniens, ou les Chaldéens, pour [b] une *Nation trés ancienne;* (מעולם) comme Jérémie l'appelle. [c] *Nembrod commença à régner à Ba-*

Digitized by Google

P. J. 3967. A. C. 747. NABONASSAR.

à Babylone, qui [d] fut *la Capitale de son Royaume.* Ensuite, [e] Ninus Roi des Assyriens, l'ayant conquise, fonda une autre ville, qu'il appella de son nom, [f] *Ninus*, ou *Ninive*: & sa Veûve Sémiramis, agrandit celle de Babylone; l'orna de beaux édifices, & entre autres, d'un [g] Observatoire. Depuis ce tems-là, les villes de Babylone, & de Ninive, furent presque également, les Résidences des Rois d'Assyrie, qui [h] avoient leur Palais Royal, dans l'une & dans l'autre. (τὰς ἐν Βαβυλῶνι καὶ Νίνῳ κατεσκευασμένας τὸ βασίλειον.) Au-lieu que les autres villes, de ces quartiers-là, n'étoient proprement, que des villages, ou des Bourgs. [i] *Mesopotamia*, dit PLINE, *tota Assyriorum fuit, vicatim dispersa, præter Babylonem & Ninum.* Mais l'Empire des Assyriens ayant été dissipé; les Provinces qui en avoient secoüé le joug, composérent d'abord plusieurs Républiques séparées: jusqu'à ce que quelques-unes d'entre elles, se firent des Rois particuliers; les unes plûtôt, les autres plus tard, comme nous [k] l'avons remarqué ci-dessus. Dans cette revolte générale, on ne peut presque pas douter, que Ninive & Babylone, à l'imitation des autres, n'aient aussi formé des Etats à part. Nous avons vû, que [l] Ninive s'étoit conservée dans la possession d'avoir des Rois, qui dans la suite devinrent assez puissans, pour faire des conquêtes sur leurs voisins, & porter leurs armes victorieuses, dans la Syrie, dans la Phénicie, dans la Palestine, en Arabie, & en Egypte. Il nous reste maintenant à parler du Royaume de Babylone.

a) Marsh. p. 476. al. 506. & suiv. b) Jer. V. 15. c) Gen. X. 9. 10. Ant. I. 7. p. 14. b. c. d) Periz. p. 46. e) Diodor. II. 1. 3. 7. 9. f) Vide Marsh. p. 557. al. 598. g) Diod. II. 9. p. 69. f. h) Strabo XVI. init. p. 737. i) Plin. H. N. VI. 6. k) Sus Liv. IV. Ch. 6. §. 1. p. 286. & suiv. l) p. 2[illegible]

IV. LORS [a] qu'Arbace, Chef des Médes, se revolta, il fut poussé à le faire, & aidé principalement, par *Bélésis*, *Prêtre & Chef des Babyloniens*, qui éxigea, & obtint d'Arbace, qu'en cas que leur projet réüssît, *on lui donneroit le Gouvernement de Babylone.* [b] Bélésis eut même l'adresse de s'approprier, avec le consentement d'Arbace, la meilleure partie des trésors de Sardanapale, ensevelis dans les cendres de son Palais: le tout, *avec éxemption de tribut.* (καὶ τὴν Βαβυλῶνα ἔχειν ἀτελῆ συνεχώρησεν.) Voilà donc dés-le commencement de la ruïne de l'Empire des Assyriens, un *Gouverneur de Babylone*, *éxempt de tribut:* & nous avons vû [c] dans le Livre précédant, qu'environ 200. Ans aprés, ce *Gouvernement* étoit déja érigé en *Royaume.* Donnerons-nous trop à nos conjectures, si nous disons, que Bélésis, & ses successeurs, conservérent ce

ce Gouvernement, avec le même privilége d'immunité, durant l'espace P. J. 3967.
de 190. Ans: au-bout desquels Nabonassar l'ayant obtenu, ou par suc- A. C. 747.
cession héréditaire, ou par élection, ou de quelque autre maniére; il se NABO-
fit déclarer Roi? Peut-être [d] même y fut-il poussé, par l'exemple de NASSAR.
Phul, qui s'étoit fait Roi d'Assyrie, [e] depuis environ 30. Ans, & qui suivant mon conte, régnoit encore, quand Nabonassar forma son projet.

a) Diod. II. c. 24. Gr. p. 78. 79. b) Cap. 28. p 81. c) Liv. IV. Ch. 5. §. 2. N. II. 6. p. 219. & suiv. d) Lang. p. 306. Ricciol. I. 231. b. e) Liv. IV. Ch. 6. §. 4. p. 286. & suiv.

1. CETTE CONJECTURE n'a rien, ce me semble, que de naturel: & le fond en est déja venu dans l'esprit des meilleurs Chronologistes. *Nabonassarus*, dit SCALIGER, *videtur primus jugum Medorum, qui in Assyria regnabant, excussisse.* Et ailleurs, [b] *Nabonassarus enim à Medis deficiens, qui in Asia imperium obtinebant, Babylone regnum arripuit.* Le P. PETAU est encore plus étendu, là dessus. [c] *Quamobrem,* dit-il, *uti post veteres illos Assyrios a Medis extinctos, eorum reliquiæ, excusso Medorum jugo, Ninive rursus novum instaurarunt Imperium: ita aliquanto post Babylonii, qui quidem vel Medis, vel Assyriis hactenus paruerant, Nabonassaro duce, libertatem ac Regnum sibi pepererunt.* Il répéte, à peu près la même chose, [d] dans son *Rationarium temporum.* Et il n'y a pas d'autre différence, entre la pensée de ces deux grands Chronologistes, & la mienne; si ce n'est qu'ils supposent, que les Babyloniens étoient tributaires des Médes; au-lieu, que je croi qu'ils étoient exempts de tribut, & libres. Je citerai encore le P. PEZRON, qui parle en ces termes: [e] *Les Babyloniens, qui se souvenoient d'avoir eu autrefois des Souverains, s'ennuyerent d'être dépendans de ceux des Médes, qui tenoient alors l'Empire d'Asie. Ayant donc devant les yeux l'exemple des Assyriens, qui avoient secoué le joug, plus d'un siécle auparavant, ils se resolurent de se soustraire de l'obeissance des Médes, pendant qu'Artée étoit occupé contre les Cadusiens. Ils mirent Nabonassar sur le trône des Chaldéens, & voulurent, qu'il ne reconnût plus l'empire & la domination d'aucun étranger.*

a) Scal. Emend. temp. in Fragm. p. 41. b) Can. Isag. Prol. p. 10. med. al. fine. c) Petav. D. T. IX. 52. al. 58. p. 126. b. al. 76. f. d) Rat. temp. I. 2. cap. 6. & II. 3. cap. 3. e) Pezr. Ant. des tems, Ch. 12. p. 144. al. 158.

2. EN COPIANT ce passage du P. PEZRON, je ne prétens approuver, ni en particulier, la circonstance de la guerre des Cadusiens,

 que

Digitized by Google

P. J. 3967. que je tiens pour un *anachronisme*; ni la manière dont le Pere Hardouin
A. C. 747. rapporte le fait, comme si c'étoit une histoire, dont il eût des preuves.
NABO- A ces deux égards, je consens, que M. PERIZONIUS dise de lui
NASSAR. [a] *Longiorem nobis narrat fabulam Doctiss. Abbas.* Mais si l'on regarde la pensée même, qui lui est commune avec SCALIGER, & le P. PETAU, je trouve, que M. PERIZONIUS demande un peu trop, quand il dit, dans la même page: *Quæ Viri Docti adfirmant, per causam hujus Epochæ de Nabonassaro, vellem probare potuissent.* Comment donner des preuves, proprement dites, d'un fait historique, dont on n'a aucuns Mémoires? N'est-ce pas assez, que la conjecture soit vrai-semblable: & qu'on n'y-puisse rien opposer, tiré de l'Histoire? Tenons nous y donc. *Sic enim*, comme M. PERIZONIUS le souhaitoit, *aliam habebimus* RATIONEM *Epochæ novæ, ab illius Regno potissimum derivandæ.* C'étoit une nouvelle Monarchie; & pour mieux dire, le renouvellement d'une ancienne Monarchie, éteinte depuis un tems immémorial; si on remonte jusqu'à la Conquête de Ninus: ou interrompue durant 150. Ans; si on la regarde comme la même, que celle des anciens Assyriens. Voilà une *raison historique* de *l'Ere de Nabonassar.* Raison un peu mieux fondée, que celles qui firent établir [b] l'Epoque des Grecs, ou de Philippe Aridée, aprés la mort d'Aléxandre le Grand; celle d'Auguste, aprés la mort de Cléopatre; & celle de Dioclétien.

a) Perizon. p. 341. b) p. 343. init.

V. A CETTE raison historique joignons-en une Astronomique, qui se rapporte à [a] la seconde des conjectures de M. PERIZONIUS. Je ne dis pas, comme [b] THOMAS LYDIAT l'a dit plusieurs fois, que *Nabonassar étoit le Prince des Astronomes de son Siècle:* ce qui ne lui feroit pas plus de tort, qu'à Néchepsos [c] Roi d'Egypte, ou à Alfonse Roi de Castille. Je dis seulement, que Nabonassar, en rétablissant l'ancien Royaume de Babylone, y rétablit trés-apparemment l'étude de l'Astronomie. Cette science avoit été cultivée dans la même ville, dés-le tems de sa fondation, ou de son agrandissement, par Sémiramis. Sans cela, à quoi bon l'Observatoire qu'elle y fit bâtir? [d] *On convient*, dit DIODORE, en parlant du Temple de Bélus, *qu'il étoit extrêmement haut; que les Chaldéens y faisoient leurs Observations Astronomiques; remarquant éxactement le lever & le coucher des Astres: à cause de l'élévation du bâtiment.* Fait-on des édifices de cette nature, & de cette dépense, sans qu'il y ait des solliciteurs, & des gens qui puissent en faire

faire usage. Voici ce qu'a dit là-dessus, M.[e] l'Abbé RENAUDOT: P.J. 3967.
„On croit avec fondement, que la Tour de Babel élevée *in campo Sen-* A.C. 747.
„*naar*, fut le lieu, où en suite Babylone fut bastie. C'estoit dans une NABO-
„plaine fort étenduë, & où la veüe n'estoit bornée par aucunes mon- NASSAR.
„tagnes, ce qui donna aux Assyriens ou Babyloniens la facilité d'ob-
„server le ciel plus exactement, que les autres. CICERON dans le 5.
„Livre de Divinat. [f] *Principio Assyrii, ut ab ultimis auctoritatem repe-*
„*tam, propter planitiem magnitudinemque regionum quas incolebant, cum*
„*cœlum ex omni parte patens & apertum intuerentur, trajectiones motus-*
„*que stellarum observaverunt.*

a) Sus p. 368. *b*) Vide Scal. Canon. Isag. Prol. p. 10. *c*) Marsh. p. 452. al. 480. *d*) Diod. II. 9. Græc. p. 69. f. *e*) Renaudot Mém. de l'Acad. des Inscr. T. I. p. 5. *f*) Cicero, Div. I. c. 2.

1. CES CHOSES étant communes parmi les Savans, il est bon de remarquer, que c'est à [a] l'An 19. de Sémiramis, suivant mon conte, que commencent les Observations Astronomiques, de 1903. Ans, que CALLISTENE trouva à Babylone, lorsqu'Aléxandre le Grand s'en rendit le maître. Je sai bien, que [b] Mrs. MARSHAM, DODWELL, STANLEY, & LE CLERC, rejettent ces Observations comme *fabuleuses*. Mais je sai aussi, que M. PERIZONIUS les a amplement réfutez: & l'on peut fortifier ce qu'il a dit là-dessus par d'autres remarques, qui lui sont échappées: comme je le ferai voir dans une Dissertation à part.

a) Liv. IV. Ch. 5. §. 10. p. 264. *b*) Perizon. p. 17.

2. ON S'ETONNE en particulier de ce, que ces Observations se sont perduës. Mais on s'étonne d'une chose, dont la raison est aisée à rendre. C'est parce que ces Observations étoient peu de chose: ayant été faites dans l'enfance de l'Astronomie. C'est parce qu'elles ne pouvoient pas être d'un grand usage, du tems d'ARISTOTE, où le mouvement des Astres étoit beaucoup mieux connu: & où il y avoit prés de 200. Ans, que l'on savoit prédire les Eclipses. Jugeons-en, par les Observations tant vantées, & faites dans cette même Ville de Babylone, depuis le rétablissement de l'Astronomie, sous Nabonassar, jusqu'au tems d'ARISTOTE. [a] On y trouve plusieurs Eclipses de Lune: Et puis c'est tout. Pas une Eclipse de Soleil: pas une Conjonction de la Lune avec quelque Etoile: point d'Observation des Solstices, ou des Equinoxes: & rien du tout, touchant les Planétes. Si

P. J. 3967. A. C. 747. NABONASSAR.

donc, dans ces derniers tems, toutes les Observations Astronomiques, se bornoient à quelques Eclipses de Lune, pour lesquelles, il ne faut presque qu'avoir de bons yeux: que pouvoient être des Observations plus anciennes, de mille, douse, ou quinze-cens Ans? Cependant ces mêmes Observations inutiles & négligées, du tems d'ARISTOTE, ou aprés lui; ont pû être un aiguillon suffisant, quatre-cens Ans auparavant, pour engager Nabonassar, en rétablissant le Royaume de Babylone, à y rétablir l'étude de l'Astronomie, qui y avoit autrefois fleuri: & la reconnoissance des Astronomes de son tems, les engagea à prendre pour Epoque de leurs Observations, le commencement de son régne.

a) Voyez Ptol. IX. 2. & Dodwell. de Cyclis, p. 116. f.

3. AU RESTE, si ce que je viens de dire, ne donne pas une grande idée de l'Astronomie de Babylone, du tems de Nabonassar; on ne doit pas s'en faire non plus, une fort grande de ce Royaume. Ce n'est pas lui faire deshonneur, que de le comparer à l'Etat de Rome, tel qu'il fut sous ses premiers Rois. [a] *Et quidem*, dit le P. PETAU, *initio Babylone fere sola potitus videtur Nabonassarus, cum regio ipsa, vel ejus pars aliqua saltem ab Assyriis occuparetur*. On a pû voir la vérité de ce dernier fait, dans le [b] Livre précédant: & on reconnoîtra, par la suite de celui-ci, que si ce nouvel Etat n'étoit pas tout à fait renfermé dans la ville de Babylone; au-moins n'étoit-il pas d'une fort grande étenduë ou fort puissant.

a) Petav. D. T. IX. 52. al. 58. fine. b) Liv. IV. Ch. 6. §. 6. p. 301.

VI. QUELQU'IL FUT en ce tems-là, il suffit, que nous soyons assûrez de son Epoque, sur laquelle ont été fixez les régnes des Rois suivans, tant de Babylone, que de Perse. Il n'importe pas même, de savoir en détail, quelle a été la durée particuliére des Rois, qui ont précédé Mardocempad, placé au 5e. rang. Disons pourtant quelque chose, de la durée des deux premiers.

1. LE [a] CANON *Astronomique*, donne 14. Ans à Nabonassar, & 2. Ans à Nabius, ou Nadius, son successeur. Mais SYNCELLE a produit [b] un autre Catalogue, qu'il appelle *Ecclésiastique*; suivant lequel Nabonassar régna 25. Ans, & Nabius 8. C'est 17. Ans de plus, que l'Auteur de ce second Catalogue a peut-être ajoûtez, pour l'accommoder à son Systême: Sur cela M. DODWELL parle d'abord en ces termes: [c] *Conjecturis suis usum verisimile est illius* συγχρονίσεως *Autorem,*

rem, . . . qui priorem nominis Nabonasari partem in mente habuit, ... P. J. 3967.
Nabuchodonosorum fuisse suspicatus est, sola ductus, ut videtur, nominum A.C. 747.
aliqua similitudine. Tum, ajoûte-t-il, *& Nabuchodonosori annos a ca-* NABO-
ptivitate numeravit, quam etiam ab ejusdem XVIII. anno deducendam NASSAR.
existimavit. Ex integro annorum XLIII. numero, demptis XVIII. su-pererant anni XXV. suo Nabonassaro tribuendi. Illum ipsum, conti-nue-t-il, *de annis Nabuchodonosori numerum, colligit e* JOSEPHO [d] SYN-CELLUS. *Tum & Nabuchodonosori hæredi XVIII. tribuit annos vitia-tus in Antiquitatibus* JOSEPHUS. *Inde forte VIII. suos annos elicuit* στοιχειώτης, *quos Nadio assignaret.*

a) Syncell. p. 207. d. *b*) p. 208. c. d. *c*) Dodwell. §. 28. *d*) *Syncell. p. 226.*

2. CETTE ENFILADE de conjectures, tirées, pour ainsi dire, par les cheveux, pourroit nous surprendre; si nous n'avions accoûtu-mé; d'en voir de tems en tems de semblables, dans M. DODWELL. Elles sont fondées sur la méprise de l'Auteur du second Catalogue, qui a pris, dit M. DODWELL, *Nabonassar pour Nabuchodonosor*, dont le régne ne commença qu'environ 130. Ans aprés. Mais cela est mani-festement faux: car cet Auteur Ecclésiastique, quelqu'il soit, a pris *Na-bonassar pour Salmanasar*, qui fut presque son contemporain. Voyez seulement [a] le Catalogue dont il s'agit: vous y lisez d'abord ces paro-les: Τὰ ἀπὸ Σαλμανασάρ, ἤτοι Ναβονασάρου ἔτη, κατὰ τὴν Ἐκκλησιαστικὴν στοιχείωσιν ἕως Κύρου, καὶ ἔπειτα Ἀλεξάνδρου τοῦ Μακεδόνος. Ναβονάσαρος ὁ καὶ Σαλμανασάρ ἐν τῇ γραφῇ λεγόμενος ἔτη κέ.

a) Syncell. 208. c.

3. S'IL ETOIT nécessaire de concilier ces deux Catalogues, on pourroit le faire d'une maniére plus aisée, plus naturelle, & plus conforme à ce que j'ai dit ci-dessus. Voici comment: Nabonassar devint Gouverneur de Babylone, l'An 3950. & gouverna en cette qua-lité (α) 17. Ans: ou bout desquels il fut fait Roi, l'An P. J. 3967. où commence l'Ere, qui porte son nom; & régna d'abord seul (β) 8. Ans. Ces deux nombres 17. & 8. font celui de (γ) 25. Ans, que le Catalogue Ecclésiastique donne à Nabonas-sar. Ce nouveau Roi s'associa ensuite Nadius,

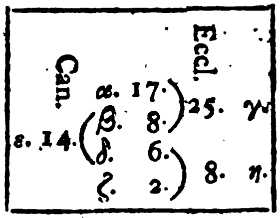

avec qui il régna (δ) 6. Ans: & quoique ces sortes d'Associations ne soient guéres de mon goût, dans des Rois, dont nous avons l'histoire suivie; rien n'empêche qu'on ne la suppose, en cette rencontre: tant parce

P. J. 3967. parce que c'est ici un établissement tout nouveau, qu'à cause que
A. C. 747. d'abord aprés, on voit Chinzirus & Porus, qui régnent ensemble.
NABONASSAR. Nabonassar ayant donc régné seul (β) 8. Ans, & (δ) 6. Ans avec un Collégue; il régna (ε) 14. Ans, en tout conformément au Canon Astronomique. Aprés sa mort, Nadius régna seul (ς) 2. Ans: & ce sont les seuls, que le Canon Astronomique, lui attribue, suivant sa méthode; pour ne pas confondre les régnes. [a] *Ita*, dit M. DODWELL, *concurrentium annorum etiam confusionem vitabant, si quis filius una eademque tempore cum patre regnasset. Filii tamen nomen, ante patris successum, non ferebant publicae inscriptiones.* Mais le Catalogue Ecclésiastique, qui conte d'une autre maniére, donne (η) 8. Ans à Nadius, savoir depuis le tems de son association, où il a terminé celui de Nabonassar. Par cette disposition, Nabonassar sera devenu Gouverneur de Babylone 13. ou 14. Ans aprés, que *Phul* se fut fait déclarer Roi d'Assyrie: & peut-être, que cet exemple lui fit concevoir dés-lors le projet qu'il éxécuta dans la suite.

a) Dodwell §. 28.

CHAPITRE IV.

MARDOCEMPAD, V. ROI.

P. J. 3993. A. C. 721. MARDOCEMPAD. I. PRESQUE TOUS les Savans conviennent, que le *Mardocempad* de PTOLEMEE, & du Canon Astronomique, est le même, qui régnoit du tems d'Ezéchias, à qui il envoya une Ambassade. Esaïe l'appelle [a] *Mérodac*; & l'Auteur du Livre des Rois [b] *Bérodach*: mais ce dernier est assûrément une faute de Copiste. Le petit trait du ב n'étant pas bien formé, ou ayant été effacé, il a été pris pour un מ. En effet la Version des LXX. l'appelle *Marodach*, dans l'un & dans l'autre de ces passages, où il est aussi surnommé, & dans l'Hébreu & dans les Versions, *Baladan fils de Baladan.* JOSEPH [c] l'appelle simplement *Baladas*; & dit que BEROSE *en a fait mention.* Sur cela M. LE CLERC fait cette remarque: [d] *Consentiunt Chronologorum praestantissimi*, Baladanem *eundem fuisse, qui Nabonassar* PTOLEMAEO *dicitur, unde celebris Æra Astronomica;* Merodachum *vero eumdem esse qui* Mardokempadus *eidem dicitur.*

a) Esa XXXIX. 1. b) 2 Rois XX. 12. c) Ant. X. 3. p. 331. d. e. f. d) Cleric. ad 2 Reg. XX. 12. p. 501. b.

3. CE CONSENTEMENT a été poussé trop loin par M. LE CLERC, dans la premiére partie. Il est bien vrai, que [a] TORNIEL, [b] SALIAN, & [c] JAQUES CAPPEL, ont crû que *Nabonassar* étoit le même, que *Baladan*, pére de Mérodach: & tous trois citent sur ce sujet SCALIGER. Il est vrai encore, que SCALIGER avoit dit la même chose, [d] dans son Livre *de Emendatione temporum*: mais dans ses *Canones Isagogici*, il se retracta en ces termes: [e] *Mardokempades Græcis ..... Scripturæ, prima parte nominis, Merodach tantum dicitur, ... quintus in regni possessione a Nabonassaro, filius Bel Adan, non autem Nabonassari, ut olim non sine caussa suspicabamur, antequam in Canonem Astronomicum incideremus.* Ce fut, comme on voit, la découverte du Canon Astronomique, qui l'obligea à se retracter: & [f] JAQUES CAPPEL a tort d'alléguer pour son excuse, *cum nobis ignota sit Nabonassaridarum series ante Nabopolassarem:* puisque cette *Suite* se trouve dans la page même des *Canons Isagogiques* de SCALIGER, que [g] JAQUES CAPPEL cite ailleurs. Le P. PETAU, adversaire déclaré de SCALIGER, l'imita en cette rencontre. Dans son grand Ouvrage, *de doctrina temporum*, lorsqu'il ne connoissoit encore, que l'Edition fautive du Canon Astronomique, publiée par SCALIGER, il hézita sur cet article: [h] *Nabonassarus*, disoit-il, *qui est Baladan ille, cujus Merodach filius appellatur, aut* CERTE *Iluleus, qui in Laterculo Regum Babyloniorum in Canone Mathematico ponitur.* Mais aprés qu'il eut vû lui-même ce Canon dans des MSS. il ne crut plus, que Baladan fût Nabonassar: & dans son *Rationarium temporum*, il se contenta de dire: [i] *Fortassis Baladan illius* (Merodachi) *pater is est, quem Canon Iluleum vocat.* Aussi à la reserve d'USSERIUS, dont je parlerai tout à l'heure, & de ceux qui n'ont fait que le copier, je ne croi pas, que depuis que le Canon est public, aucun *bon Chronologiste* ait donné son *consentement* à cette ancienne pensée. Je ne la trouve au moins, ni dans CALVISIUS, ni dans HELVICUS, ni dans MARSHAM, ni dans le P. LABBE, ni dans le P. PEZRON.

P. J. 3993.
A. C. 721.
MARDOCEMPAD.

a) Torniel. A. 3306. n. 4. p. 162. *b*) Salian. A. 3324. n. 10. p. 589. a. *c*) J. Cappel. A. 3279. p. 196. a. *d*) Scal. Emend. p. 393. a. 394. b. 579. f. & Fragm. p. 47. f. *e*) Can. Isag. p. 286. al. 292. n. 52. *f*) Can. Isag. p. 134. 135. al. 140. 141. *g*) J. Capp. A. 3462. p. 256. b. *h*) Petav. D. T. IX. 52. al. 58. p. 125. d. al. 70. a. *i*) Rat. temp. I. 2. c. 6. fine. Et II. 3. c. 3. fine.

4. LE SEUL USSERIUS y a persisté; quoiqu'il ait connû le Canon Astronomique: & [a] qu'il l'eût-même copié, pour son usage, sur

P. J. 3993. fur un MS. ancien. Il croit que [a] le *Baladan* de l'Ecriture, le *Bélésis*
A. C. 721. de DIODORE, & le *Nabonassar* de PTOLEMEE, ne sont qu'une
MARDO- même personne. On voit à la vérité, quelque ressemblance de nom,
CEMPAD. entre *Bel-Adan*, comme l'appelle SCALIGER & *Bel-Esis*: mais quel rapport y a-t-il, entre ces deux noms, & celui de *Nabonassar?* Il n'y en a pas davantage, pour le tems, entre *Bélésis* & *Nabonassar*. THOMAS LYDIAT, Anglois, de même qu'USSERIUS, [b] & Anglois savant, [c] ayant autrefois prétendu, que *Bélésis de* DIODORE *étoit le même que Nabonassar;* il fut fortement combattu par [d] SCALIGER; & par la même raison dont le P. PETAU s'est servi depuis, pour prouver, que *Bélésis* ne peut pas être *Baladan*. [e] *Quâ ratione*, dit ce dernier, *falsa & illorum opinio convincitur, qui Baladan censent Belesim illum fuisse, quem Arbaces, everso Medorum* (il vouloit dire) *Assyriorum*) *Imperio, Babyloniæ præfecit. Siquidem Merodach, filius Baladan, quem merito suspicantur esse Mardokempadum, 160. fere annis Arbace posterior est.* Voilà donc deux grands Chronologistes, qui avoient déja, par avance, rejetté la pensée d'USSERIUS, que les Chronologistes suivans ont abandonnée.

a) Dodw. Diss. Cypr. Append. §. 61. b) Usser. A. M. 3257. p. 88. al. 50, b. & A. M. 3283. p. 98. f. al. 56. a. c) Lydiat: Emend. temp. A. 3257. d) Scal. Canon. Isag. Prol. p. 11. e) Petav. D. T. IX. 52. al. 58. p. 126. b. al. 70. b.

3. EN MON PARTICULIER, je croi que *Mérodach*, n'étoit fils, ni de *Nabonassar;* ni d'*Iluleus*, que les Editions de CALVISIUS, du P. PETAU même, & de DODWELL, appellent constamment *Jugeus;* ni d'aucun des Rois précédans; parmi lesquels il n'y en a point, dont le nom ait quelque rapport, avec celui de *Baladan*: Et plus je considére ce Catalogue des Rois de Babylone, plus je me persuade, que les dix ou onze premiers Rois, furent nommez par les Empereurs Médes: comme l'avoient été les Gouverneurs précédans; quoiqu'exempts de tribut. Dans ses commencemens, ce Royaume fut électif: Nabonassar, qui le fonda, régna 14. Ans; Mardocempad, dont nous parlons, en régna 12. mais les trois ou quatre, qui le précédérent, & les cinq, qui le suivirent, ne régnérent, tous ensemble, que 31. Ans. Voilà onze Rois, dans l'espace de 57. Ans. Je ne sai si quelque Royaume héréditaire, nous fournira un pareil exemple: mais je sai, que depuis l'An 235. de J. C. Rome a eû un plus grand nombre d'Empereurs, dans une sem-

14
12
31
57

semblable durée. D'ailleurs dans ce même Catalogue des Rois de Babylone, & dans cet intervalle de 57. Ans, on voit un *Interrégne* de 2. Ans: & d'abord aprés ce même intervalle, on voit un *second Interrégne* de 8. Ans. Deux Interrégnes, dans 24. Ans, ne disent-ils pas, que le Royaume étoit alors électif? Enfin cette pensée sera appuiée, par ce que nous dirons, dans la suite, touchant le Roi Assaradin, & l' Interrégne, qui le précéde.

P.J. 3993. A. C. 721. MARDOCEMPAD.

II. L'ECRITURE SAINTE, ne nomme pas simplement, le Roi Mérodac: elle en rapporte des choses fort mémorables. Voici premiérement, ce qu'elle en dit, dans le Livre des Rois, & dans Esaïe: [a] *En ce tems-là, Mérodac Baladan, fils de Baladan, Roi de Babylone, envoya des Lettres,* AVEC UN PRESENT *à Ezéchias; parce qu'il avoit appris qu'Ezéchias avoit été malade, & qu'il étoit guéri. Ezéchias les ayant reçûs avec joye, leur montra l'argent & l'or qu'il avoit dans ses trésors, ses drogues aromatiques, son arcenal:* en un mot *tout ce qu'il avoit* de plus précieux *dans son Palais, ou à sa Cour.*

P.J. 4004. A. C. 710.

a) 2 Rois XX. 12. 13. Esaïe XXXIX. 1. 2.

1. LA-DESSUS M. PERIZONIUS fait cette Remarque: [a] *Merodach Baladan, Rex Babelis, misit legatos &* MUNERA *ad Ezechiam, tanquam* MINOR *& Amicus Ezechiæ* CONTRA *Assyrium, quem pariter* METUEBANT, *& qui tunc* (suivant le sentiment commun) *ex Judæa maxima cum ignominia & clade fugerat: contra vero Ezechias ostendit istis Legatis omnes suas opes & divitias, tanquam* MAJOR, *vel certe opulentior, ipsorum Rege.* Cela s'accorde trés-bien, avec la maniére dont JOSEPH rapporte le dessein de cette Ambassade. [b] Il dit, que le Roi de Babylone envoya *exhorter* ou *solliciter* Ezéchias, *de joindre ensemble leurs forces.* (συμμαχοῦντε αὐτῷ εἶναι παρεκάλει καὶ φίλον.) Nous dirions aujourdhui, *de faire une Alliance offensive & défensive.* On voit par là, que le Roi de Babylone se sentoit foible; que les derniéres conquêtes des Rois d'Assyrie, lui faisoient ombrage; & qu'il craignoit que Sennachérib, aprés avoir subjugué le Royaume de Juda, ne vint ensuite attaquer le sien, encore peu affermi.

a) Periz. Babyl. p. 67. b) Ant. X. 3. p. 331. d. Vide etiam Salian. A. 3324. n. 11.

2. OUTRE ce double motif, on peut lui en attribuër un [a] troisiéme. L'Auteur du Livre des Chroniques dit, que [a] *les Princes de Babylone envoyerent des Ambassadeurs à Ezéchias, pour s'informer du prodige,*

P. J. 4004. *dige*, *qui étoit arrivé au païs* de Juda. Cette curiofité se rapporte par-
A. C. 710. faittement à ce qu'on peut conjecturer de ce Roi. S'il n'étoit pas lui-
MARDO- même Aftronome; on ne peut pas douter, que l'Aftronomie ne fleu-
CEMPAD. rît alors dans fes Etats. Esaïe [c] dans la fuite de fes Prophéties, mena-
çant Babylone & les Chaldéens, s'exprime ainfi. [d] *Que ceux là te dé-
livrent, qui examinent les Cieux,* (LXX. ἀστρολόγοι, Vulg. *Augures*,) *qui contemplent les Etoiles, qui fupputent les Lunes, pour vous prédire l'avenir.* (LXX. ἀναγγειλάτωσάν σοι, τὶ μέλλει ἐπὶ σὲ ἔρχεσθαι. Vulg. *ut ex eis annunciarent ventura tibi.*) Preuve certaine, qu'en ce tems-là, les Babyloniens cultivoient l'Aftronomie, & que même ils fe mêloient d'Aftrologie. D'ailleurs, c'eft fous le régne de Mardocempad, & dés le commencement de fon régne; qu'on fit à Babylone les plus anciennes Obfervations Aftronomiques, qui nous reftent, de ce païs-là: & quand le nom de *Mardocempad* ne feroit pas auffi femblable, qu'il l'eft, à celui de *Mérodac*; cette feule circonftance fuffiroit, pour nous faire juger, que c'eft la même perfonne: foit que l'Ambaffade, rapportée dans le Livre des Chroniques, foit la même, que celle dont je parlois tout à l'heure; comme je le croi, avec [e] la plûpart des Interprétes: où que c'en foit une feconde, comme [f] M. LE CLERC le prétend.

a) Vide. Salian. A. 3324. n. H. p. 589. b. Simfon. A. 3289. P. III p. 62. b. b) 2 Chron. XXXII. 31. c) Efa. XLVII. 1. 5. d) v. 13. e) Codom. Calvif. Torn. Salian. Uffer. &c. f) Cleric. h. l. p. 630. fine.

III. LE MIRACLE, qui y donna occafion, eft trop mémorable, pour n'en pas dire ici quelque chofe; quoique cela ne regarde pas proprement nôtre fujet. Voici comment l'Auteur du Livre des Rois & Efaïe le rapportent.

2 Rois XX.	Efaïe XXXVIII.
8. *Ezéchias dit à Efaïe*: Par *quel figne* connoîtrai-je, *que Dieu me guérira, & qu'au troifiéme jour, j'irai dans fon Temple?*	
9. *Efaïe dit: Voici le figne*, à quoi vous connoîtrez, *que Dieu accomplira fa promeffe.* Voulez *vous que l'Ombre avance de dix dégrez, ou qu'elle retrograde de dix dégrez?*	7. *Voici le figne* à quoi vous connoîtrez, *que Dieu accomplira fa* promeffe.

10. Ezé-

P.J. 4004.
A.C. 710.
MARDOCEMPAD.

10. Ezéchias dit, *c'est peu de chose, que l'Ombre avance de dix dégrez: mais faites, que l'Ombre retrograde de dix dégrez.*

11. Esaïe le Prophéte pria l'Eternel.

Et il fit retrograder l'Ombre par les dégrez, par lesquels elle étoit déja descenduë au Quadran d'Achaz. Elle retrograda de dix dégrez.

8. *Voici je m'en vai faire retrograder l'Ombre, des dix dégrez, par lesquels elle est* déja *descenduë au Quadran d'Achaz. Elle retrogradera de dix dégrez, avec le Soleil.*

Et le Soleil retrograda de dix dégrez, par lesquels il étoit déja *descendu.*

I. AVANT que j'eusse lû aucun Commentaire sur ces Passages, j'avois compris, qu'au-lieu, que l'Ombre avance ordinairement sur les Quadrans, mais à contre sens, à mesure, que le Soleil avance dans les Cieux: l'Ombre avoit miraculeusement retrogradé sur le Quadran d'Achaz; sans croire néanmoins, que la course du Soleil eût été changée. Je remarquois, que l'Auteur du Livre des Rois, qui rapporte la chose en Historien, ne parle jamais, que de *l'Ombre:* & quoi qu'Esaïe dise la même chose du *Soleil*, je ne doutois pas, que ce ne fût une expression figurée. Plusieurs raisons m'entretenoient dans cette pensée; & me le persuadent encore. 1. C'est un Prophéte, qui parle ainsi. Or nous savons, que les expressions figurées, sont beaucoup plus familiéres aux Prophétes, qu'aux Historiens. Esaïe en particulier, est tout plein de grandes figures. Dans des malheurs publics, par éxemple, [a] *le Soleil devient obscur; la Lune perd sa clarté; les Etoiles tombent du Ciel*, &c. 2. La Figure, dont il s'agit, dans ce passage, est souvent emploiée parmi nous; même dans le langage familier. Le Soleil est à nos fenêtres; il est au coin de nos chambres; il est pâle, fort ou foible; suivant les sensations, que nous en avons: quoiqu'en lui même il ne change point. 3. Depuis mes premiéres réflexions, j'ai consulté, entre autres, le P. PETAU, qui cite un endroit d'ARISTOPHANE, [b] ou quelqu'un demande, πόσην ἥλιος τέτραπται; Surquoi le P. PETAU parle ainsi: *Hic subaudiri potest*, σκιάν. *Nam & in orbem in solariis umbra convertitur; & quot umbras, ut ita dixerim, limitaneas & cardinales, id est notis designatas, circumeundo confecerat, totidem* τέτραπται *dicebatur.*

P.J. 4004. *batur. Ut sit plena locutio* κατὰ, *vel* εἰς πλήρη. C'est donc aussi le So-
A. C. 710. *leil*, suivant les Grecs, qui *parcourt* les lignes du Quadran. 4. Faisons
MARDO- attention à ce que dit Esaïe, que l'*Ombre étoit descenduë* auparavant,
CEMPAD. & que le *Soleil étoit descendu.* Car en prenant ces deux expressions à la Lettre, elles ne peuvent pas subsister ensemble. Y a-t-il quelqu'un qui ne sache, que l'*Ombre descend* quand *le Soleil monte*: & que l'*Ombre monte*, lorsque *le Soleil descend?* Il faut donc, que dans le passage d'Esaïe, *le Soleil* signifie l'*Ombre*: puisque l'un & l'autre *étoient descendus*, dans un même tems. 5. De cette derniére remarque, je conclus, que ce Miracle se fit avant midi: & c'est la conséquence, que BUNTING en a tirée, il y a long-tems: [d] *Reduxit enim Deus umbram, quæ antea descenderat per 10. lineas. Descendit autem umbra in horologio ante meridiem, Sole ascendente.*

a) Esa. XIII. 10. b) Aristoph. in Γηρυτάδῃ. Vid. Pollux IX. 5. p. 428. c) Petav. D. T. Auctar. B. Lib. VII. c. 8. p. m. 145. a. d) Bunt. A. 3236. p. 69. a.

2. LA SIMPLICITE de cette Interprétation, ou n'est pas venuë dans l'esprit de plusieurs Savans, ou ils ne l'ont pas trouvée suffisante. Comme si ce n'étoit pas assez, de recevoir avec foi, les miracles qui sont expressément rapportez dans l'Ecriture; ils ont voulu les multiplier. Les uns, comme [a] TORNIEL, font ce jour *double* des autres, ou peu s'en faut: *Illa dies*, dit-on, *præter rerum ordinem, fere in duplum protensa fuit.* D'autres, le font *presque triple:* c'est à dire, de deux jours Artificiels, ou de 32. heures. Voici comme en parle le P. SALIAN, aprés le prétendu [b] DENIS AREOPAGITE: [c] *Quidam dies continuatione fere triplo longior effectus est, etiam 20. totis horis, quæ 12. ordinariis annumeratæ, diem fecerunt horarum triginta duarum.* [d] Le Soleil ayant déja avancé, pendant 10. heures, retrograda pendant 10. autres heures: ce qui fait 20. heures. Aprés quoi, il reprit son cours ordinaire, qui est de 12. heures. En tout, c'est 32. heures. SALIAN appuie ce sentiment, de l'autorité de plusieurs Péres. Mais comme remarque MASIUS, [e] si la Retrogradation se fit dans un instant, ou dans un tems fort court, ce Jour n'aura été, que de 22. heures.

a) Torniel. A. 3224. n. 2. p. 188. Voi Simson, A. 3288. P. III. p. 62. a. b) Dion. Areop. Epist. 7. ad Polycarp. c) Salian. A. 3322. n. 17. p. 597. init. Simson, ubi supra. d) Maximi Schol. ad Dionys. e) Masius ad Josuæ X. 14.

3. LES EXAGERATIONS n'ont pas été non plus ménagées par les Protestans. C'étoit trop peu, que de faire retrograder le Soleil: il

Digitized by Google

il faloit assujettir au même mouvement retrograde, toute la Machine du Monde. [a] *Cæterum*, dit BUNTING, *si hæc umbræ variatio ex retrogressione Solis causata est*, *Ecclesiast.* 48, *totam cœli machinam in contrarium actam esse oportet:* Et ce que BUNTING n'avance qu'avec un *si*, USSERIUS le dit sans reserve: [b] *Quemadmodum*, dit-il, *ad preces Josuæ, Sole stante, simul etiam Luna stetisse dicitur; (Jos. X. 12. 13.) ita hic & Lunam & reliquam cœlestem machinam una cum Sole retroactam esse apparet.* Je ne sai, si ces savans hommes avoient bien pensé à toutes les conséquences de cette hypothése. Il y en a aumoins une, qui leur est venuë dans l'esprit: & à laquelle ils ont tâché de répondre.

P.J. 4004.
A. C. 710.
MARDOCEMPAD.

a) Bunt. A. M. 3236. p. 67. a. b) Usser. A. M. 3291. p. 102. init. al. 57. f.

4. AVANT ce Jour extraordinaire, les Babyloniens avoient observé quelques Eclipses. Or en les calculant aujourd'hui, sur les suppositions d'un mouvement non interrompu, nos Tables nous les donnent précisément au même tems, auquel elles ont été observées. [a] CODOMAN répond, en peu de mots, & sans s'expliquer nettement sur la chose même; *Regreditur umbra Horologii, sed salvo ac certe vicissim per Dei omnipotentiam correcto Solis motu.* USSERIUS parle un peu plus intelligiblement: [b] *Tantumque*, continue-t-il, *nocti detractum, quantum diei fuit additum. Licet enim in partibus τῶν νυχθημέρων, sive diei civilis, anomalia extiterit admiranda: ita tamen divina providentia eam fuisse temperatam, ut constans & sibi perpetuo similis cœlestium corporum motus nullum inde detrimentum caperet;* c'est à dire, que si le jour fût, par éxemple de 16. heures, la nuit suivante ne fût, que de 8. heures, pendant lesquelles, le Soleil, la Lune, & toute la Machine des cieux redoublérent leur mouvement, & firent le chemin, qu'ils ne font ordinairement, que dans 12. heures: aprés quoi ils reprirent leur régularité. BUNTING avoit encore mieux répondu, ce me semble: [c] *Tempus enim*, dit-il, *quod Sol semel emensus erat, regrediens denuo repetiit, atque ita tempus illud, quod Sol motu suo bis emensus est, pro uno tempore a nobis computatur.*

a) Codom. A. 3410. p. 35. b. b) Usser. ubi supra. c) Bunt. ubi supra.

5. LA NOUVELLE Philosophie se tireroit d'affaire plus facilement, par un petit balancement de la Terre, dans son mouvement journalier: sans rien changer à son mouvement annuel, ni à celui d'aucun Astre. Mais la Lettre de l'Ecriture ne le permet pas: car c'est *le Soleil*

P.J. 4004. *leil* qui retrograda, & non pas *la Terre*. Je m'arrête trop sur une ma-
A. C. 710. tiére, qui n'est pas de mon sujet. Je renviens à ma Chronologie.

MARDOCEMPAD.

IV. SUIVANT le Canon Astronomique, l'An 27ᵉ. de l'Ere de Nabonassar, fut l'An 1ʳ. du régne de Mardocempad, à qui il donne 12. Ans de régne. Outre cette Régle générale, le commencement du même régne, est marqué par une [a] Eclipse Totale de Lune, observée à Babylone, l'An 27. de Nabonassar, ou l'An 1ʳ. de Mardocempad, le 29. de Thoth, qui est le premier Mois de l'année, à 9. heures & demi du soir: c'est à dire, par le consentement de tous les Chronologistes, & de tous les Astronomes, l'An 3993. de la Période Julienne, & le 19. de Mars. L'année suivante 28ᵉ. de Nabonassar, [b] & 2ᵈᵉ. de Mardocempad, a été encore caractérisée par deux autres Eclipses de Lune, arrivées l'une, le 18. de Thoth, & l'autre le 15. de Phaménoth, qui est le 7ᵉ. Mois: c'est à dire, le 8ᵉ. de Mars, & le 1ʳ. de Septembre, l'An 3994. de la Période Julienne. A ce sujet, [c] on remarquera, que dans ce Canon, les années des Rois, marchent toûjours d'un pas égal, avec les années Civiles: comme nous l'avons observé à l'égard des Rois des Juifs. La preuve n'en est pas complette ici: mais elle c'est au-moins, pour les sept premiers Mois de l'année.

a) Ptol. magn. Synt. IV. 6. p. 88. a. al. 95. b) DODWELL, (§. 62. p. 24. & 64. Not. 12.) semble avoir lû dans PTOLEMEE l'*An* 27. & tâche de l'excuser. Peine perduë: car il y a l'*An* 28. c) Vide Dodw. Diss. Cypr. Append. §. 35. & suiv.

REGARDEZ à présent mes Tables, vous verrez, que tout le régne de Mardocempad se rencontre dans le régne d'Ezéchias: & que l'*An 14ᵉ. d'Ezéchias*, en particulier, concourt, presque tout entier, avec l'An 12ᵉ. de Mardocempad, qui fut le dernier de ce Roi de Babylone. D'où il s'ensuit manifestement, que cette année célébre d'Ezéchias, ne peut-être placée plus tard. Il est visible, en même tems, qu'elle ne peut l'être, non plus, avant le régne de Merodac: & là-dessus, le P. LABBE n'est pas excusable. Car reconnoissant, comme il fait, & comme il est vrai, que [a] *Mardokempade* ou *Merodach Roy de Babylone*, commença à régner *l'An 33. de Rome;* il rapporte néanmoins, [b] *la maladie d'Ezéchias*, à *l'An 22. de Rome:* c'est à dire, onze Ans auparavant. MEGERLIN ne l'est pas non plus, en ce qu'ayant reconnû, que la 1ʳᵉ. des Eclipses, dont j'ai parlé, [c] arriva l'*An 1. de Mardocempad, & l'An 3993. de la Pér. Julienne*, il ne laisse pas de dire, [d] *qu'Ezéchias .... mon-*

tra ses trésors aux Ambassadeurs du Roi de Babylone, l'An 3990. de la Pér. Jul. pour ne pas dire, qu'il met la Retrogradation du Soleil, à l'An P. J. 3986. c'est à dire, comme il dit lui même, *e 7. Ans avant* l'Eclipse, arrivée au commencement du régne de Mardokempad. Il faut lire & examiner la p. 69. où il s'excuse pitoyablement. Mais si l'on se souvient de ce que *f* nous avons dit, de cette année d'Ezéchias, en parlant des années Sabbatiques, ou si on prend la peine de le relire; on conviendra, si je ne me trompe, que cette année d'Ezéchias, ne peut être rapportée, qu'à l'An 5. ou à l'An 12. de Mérodac, où commencérent les années Sabbatiques. C'est sur cela, qu'il faut opter. CALVISIUS & JAQUES CAPPEL, aprés lui, la rapportent à l'An 5. & mon Systême ne le fait, qu'à l'An 12. Nous verrons bientôt, lequel des deux s'accordera le mieux avec la suite de l'Histoire.

P. J. 4004.
A. C. 710.
MARDOCEMPAD.

a) Labbe, Abr. Chron. T. II. p. 588. 590. *b*) p. 13. *c*) Megerlin. Comm. p. 39. f. *d*) Tab. p. 166. a. *e*) Comm. ut supra. *f*) Sus Liv. III. ch. 2. §. 8. N. II. p. 770. & suiv.

CHAPITRE V.

INTERREGNES.

P. J. 4010.
A. C. 704.
INTERREGNES.

I. LE CANON ASTRONOMIQUE, devant nous servir de régle, comme je l'ai dit; & sa certitude étant reconnuë de tous les Savans, on doit le recevoir, tel qu'il est, sans altération: & si l'on s'imagine, qu'il faille y faire quelque changement, au-moins ne doit-on pas l'entreprendre, sans en alléguer des raisons, dont un Lecteur équitable puisse être content. Cependant, USSERIUS ayant trouvé bon, d'y faire quelques changemens, qui lui étoient nécessaires: non-seulement il n'en a point rendu de raison; mais il n'en a pas même averti. Il a ménagé de telle sorte, les changemens dont je veux parler, qu'il est presque impossible, qu'ils aient été faits par inadvertance, ou sans dessein.

SUIVANT le Systême, qu'il s'étoit fait des années Sabbatiques, & des Jubilez, *a* le Siége de Jérusalem arrivoit l'An de la Période Julienne 4124. qui répond à l'An 15. de Nabocolassar, selon le Canon Astronomique: au-lieu, que selon l'Ecriture, ce fut l'An 18e. ou 19e. de Nabuchodonosor, que presque tout le monde croit aujourd'hui, être le même, que Nabocolassar. Pour faire évanouïr ces 3. ou 4. an-

Digitized by Google

P. J. 4010. nées de différence, USSERIUS n'avoit qu'à dire, tout d'un coup,
A. C. 704. que ce Prince avoit été autant de tems associé par son Pére à la Roy-
INTER- auté. Mais d'autres *synchronismes* de son Systême, l'ont déterminé à
REGNES. gagner ces années de différence, à plusieurs reprises. Il a donc trouvé bon de prendre premiérement, dans le Canon Astronomique, l'intervalle des deux Interrégnes, comme le moins remarquable; & de l'abreger d'un an: mais d'une maniére presque imperceptible; comme on va le voir.

a) Usser. P. J. 4124. p. 128. f. al. 72.

DANS la petite Table, qui suit, j'ai renfermez tous les articles de cet intervalle, avec les années du Monde & de la Période Julienne, ausquelles USSERIUS les rapporte: & au dehors, j'ai marqué les années de la Période Julienne, ausquelles chaque article doit être véritablement rapporté, suivant le Canon Astronomique.

A. M.			P. J.	P. J.
3300	Interrégne 1r.	2	4010	4010
3302	Bélibus.	3	4011	4012
3305	Apronadius.	6	4014	4015
3311	Rigebélus.	1	4020	4021
3312	Messessimordakus.	4	4021	4022
3316	Interrégne 2d.	8	4025	4026
3323	Assaradinus.	13	4033	4034

PRENEZ garde d'abord, que dans le premier article de cette Table, & dans le dernier, les années du Monde, & celles de la Période Julienne, ont le dernier chiffre semblable. Dans le premier, c'est par tout un *Zero*: & dans le dernier, c'est par tout, un 3. Cet accord régne dans les Annales d'USSERIUS: mais on ne le voit point dans les autres articles de cette Table, par la raison secrette, que l'on va voir.

LE 1r. INTERREGNE commença A. M. 3300. Il fut de 2. Ans. Donc Bélibus, qui suit, commença A. M. 3302: & c'est ainsi, qu'il est effectivement marqué. Mais ce n'est plus la même chose, dans la colomne de la Période Julienne. L'Interrégne commença P. J. 4010. Il dura 2. Ans. Donc Bélibus commença P. J. 4012. mais il commence ici un An plûtôt, c'est à dire P. J. 4011. Ainsi voilà un An de gagné, dans les années de la Période Julienne: & cela continue dans tous les nombres suivans de cette colomne, dont le calcul s'accorde

avec

avec les nombres qui sont à côté. De sorte, qu'à cet égard, le 1. Interrégne n'a été, que d'un An, & non pas de 2. comme il devoit être. P. J. 4010. A. C. 704.

INTERREGNES.

Pour faire la même chose, dans la colomne des années du Monde, USSERIUS a pris le 2d. Interrégne. Il commença P. J. 4025. Il dura 8. Ans. Donc Assaradin, qui suit, commença P. J. 4033: comme il fait effectivement, dans cette Table. Mais il n'en va pas de même, dans les années du Monde. Le 2d Interrégne commença A. M. 3316. Il dura 8. Ans. Donc Assaradin, qui suit, commença A. M. 3324. mais il commence ici un An plûtôt; c'est à dire A. M. 3323. De sorte, qu'à cet égard, le 2d. Interrégne n'a été, que de 7. Ans; & non pas de 8. comme il devoit être. Ainsi dans ce dernier article, USSERIUS gagne un An, sur les années du Monde; comme dans le premier article, il en avoit gagné un, sur les années de la Période Julienne.

Par cette adresse, ainsi ménagée, aux dépens des deux Interrégnes, les années du Monde, & celles de la Période Julienne, s'accordent à présent entre elles. Mais l'une & l'autre sont avancées d'un An: comme il paroît par les vraies années de la Période Julienne, que j'ai marquées à côté. Car Assaradin commença véritablement, P. J. 4034. & non pas P. J. 4033, comme USSERIUS l'a marqué. Ce prochronisme d'un An, continuë de même, dans les Annales d'USSERIUS, jusqu'au régne de Nabopolassar, où je reprendrai la suite de cette remarque.

II. La chronologie du Canon Astronomique étant rétablie, conformément à l'Original, & contre les changemens, qu'USSERIUS y avoit faits; je prie mes Lecteurs, de relire l'Histoire de *Nanare* & de *Parsondas*, que j'ai inserée [a] dans le Chapitre des *Rois des Médes*, & sous le régne d'*Artée*, 6e. Roi, de ceux que DIODORE nous a conservez. Le P. PEZRON [b] la rapporte au tems de Nabonassar. Mais sa Chronologie étant arbitraire, il faudroit être de bonne composition, pour y souscrire. Ne pourrions-nous pas rapporter le régne de Nanarus, au second Interrégne du Canon Astronomique? Le tems y convient, suivant mes Tables, sans y rien changer. L'Interrégne fut de 8. Ans: & [c] Artée commença de régner l'An P. J. 4027. qui fut l'An 2. de cet Interrégne. Il reste donc 7. Ans entiers, dans lesquels on peut placer la détention de Parsondas, qui fut d'*environ 7. Ans*.

 D'ail-

P. J. 4010. A. C. 704. INTER-REGNES. D'ailleurs, le double affront, que ce vaillant homme avoit reçu, & dans sa détention chez Nanarus, & dans le Jugement d'Artée; ne lui permirent pas apparemment de différer long tems sa vangeance. Ainsi on a lieu de croire, qu'il la satisfit bientôt aprés: & même qu'il n'eut pas grand peine à se défaire d'un Eunuque & d'un efféminé.[a] Pour ce qui regarde Artée, dont le régne dura encore plus de 30. Ans;[b] Parsondas ne pouvoit pas souhaiter une plus grande vangeance, que de lui avoir enlevé une Province considérable; de l'avoir défait dans une Bataille rangée; & de s'être fait déclarer Roi des Cadusiens.

a) Liv. IV. Ch. 5. §. 2. p. 219-221. b) Pezron Ant. Ch. XI. p. 143. 144. al. 157. 158. c) Liv. IV. Ch. 5. fin. §. 9. p. 261.

Mais nanare nous étant représenté comme un Roi lâche & efféminé, qui se faisoit raser, qui portoit des pendans d'oreille, & qui passoit sa vie parmi des Musiciennes: on ne doit pas être surpris, que le premier Auteur du Canon Astronomique, n'ait pas daigné placer un tel Roi, parmi les Rois de Babylone; & qu'il ait mieux aimé en marquer le tems, comme un Interrégne.

CHAPITRE VI.

ASSARADIN, XI. ROI.

P. J. 4034. A. C. 680. ASSARADIN. Dans le [a] livre précédant, nous avons vû que Sennachérib Roi d'Assyrie, ayant été assassiné par les deux plus âgez de ses fils; il eut pour successeur, le plus jeune, que [b] l'Ecriture Sainte appelle *Esar-haddon*, ou *Assar-haddon*. [c] Ce Nom est si semblable à celui d'*Asaradin*, ou *Assaradin*, que porte l'onziéme Roi du Canon Astronomique, qu'il est presque impossible, de ne pas soupçonner d'abord, que ce doit être le même Roi. Mais lorsque l'on compare les tems de l'un & de l'autre, ce soupçon devient une persuasion entiére. Car quelque différence, qu'il y ait, entre les Systêmes des Chronologistes modernes, qui ont écrit avec quelque éxactitude; elle n'est pas assez grande, pour mettre entre les régnes de ces deux Rois, l'espace d'une Génération. Aussi ne crois-je pas, que depuis que le Canon Astronomique est connu, il y ait aucun Chronologiste, qui ne croie, que l'Assaraddon de l'Ecriture, & l'Assaradin du Canon Astronomique, sont un seul & même Roi.

a) Liv. IV Ch 6. §. 8. p. 320. b) 2 Rois XIX. 37. Esdr. IV. 2. Esa. XXXVII. 38. c) Perizon. Babyl. c. 6. p. 67.

Sui-

Digitized by Google

Suivant ce, que j'en ai déja dit, [a] Assaraddon nâquit vers l'An P. J. 4002. à peu prés, dans le même tems, que son Pére parvint à la Couronne d'Assyrie. Il lui succéda, âgé d'environ 15. Ans, vers l'An P. J. 4017. & il devoit être âgé d'environ 32. Ans, lorsque Nabonarus fut tué, s'il régna effectivement, ou à la fin du 2. Interrégne, si c'en fut un véritable. Ce Royaume étant électif, comme je l'ai supposé, sur divers indices; & les hommes ayant toûjours éte faits de mêmes [b] *sujets aux mêmes passions*: on ne doit pas douter, qu'il n'y ait eû plusieurs brigues, ou de la part des Grands Seigneurs du païs, ou de la part des Princes voisins. *Une Couronne a de puissans appas.* Mais Assaraddon, ou Assaraddin, l'emporta: soit que son parti étant plus nombreux, il ait été légitimément [c] *élu*, comme dit Calvisius: ou qu'ayant emploié la force ouverte, [d] il *se soit saisi* de la Ville, & du Royaume, comme Usserius & Marsham le prétendent: & [e] réünit en sa personne, ces deux Etats, qui ne furent plus séparez. Il y a même apparence, que lui & ses successeurs, firent leur Résidence, la plus ordinaire à Babylone: soit pour la beauté du séjour; ou pour être plus prés de la Syrie, de la Palestine, & de l'Arabie, où ils pouvoient avoir plus souvent affaire. De là vient, que ses successeurs furent seulement appellez *Rois de Babylone*, quoiqu'ils le fussent aussi d'*Assyrie*.

P. J. 4034. A. C. 680. ASSARADIN.

a) Liv. IV. fin. *b*) Jaques V. 17. *c*) Calvis. A. 3270. p. 210. f. *d*) Usser. A. M. 3323. p. 107. al. 61. Marsh. p. 483. al 512. 513. Pezr. p. 141. al. 155. *e*) Sic Schotan. ap. Cellar. Diss. de Capt. Babyl. §. 7. f.

Pendant XIII. Ans, qu'il régna à Babylone, Manassé régnoit sur Juda. En parlant de ce dernier Roi, dans mon [a] II. Livre, j'ai rapporté deux événemens, que j'ai attribuëz à Assaradin: l'emprisonnement de Manassé; & l'envoi d'une Colonie à Samarie. Si Manassé fut fait prisonnier, l'An 22. de son propre régne, comme je l'ai supposé, avec les Juifs, & quelques Chronologistes modernes; cela arriva l'An 8. d'Assaradin: & il n'est pas nécessaire d'y rien ajoûter, pour rendre cette pensée probable. Mais j'ai encore quelque chose à remarquer, touchant l'envoi de la Colonie.

P. J. 4041. A. C. 673.

a) Liv. II. §. 43. n. II. f. p. 431.

On peut, ce me semble, soûtenir, presque également, ou que les Rois d'Assyrie envoiérent deux Colonies différentes en Samarie; ou qu'ils n'en envoiérent qu'une. Aprés [a] l'histoire du Siége de Samarie,

P. J. 4041. rie, dont les habitans furent transportez en divers lieux de la domination des Rois d'Assyrie; &[b] une longue digression, touchant les pechez des Juifs; l'Auteur du Livre des Rois ajoûte, [c] qu'*à la place des Israëlites, le Roi d'Assyrie fit venir des gens de Babel*, (LXX. Βαβυλῶνος. Vulg. *Babylone.*) *de Cuth, de Hava, de Hamath, & de Sepharvaim, qu'il fit habiter dans les villes de Samarie.* Quel peut être ce *Roi d'Assyrie*, si ce n'est *Salmanasar*, dont l'Auteur venoit de parler? En effet JOSEPH [d] recitant la même histoire, attribuë expressément à Salmanasar, l'envoi de cette Colonie. Mais parmi ces nouveaux habitans, il y en a *de Babel*. Si c'est la *ville* de Babylone; elle n'étoit pas alors, au pouvoir des Assyriens. Si c'est la *province;* elle pouvoit être partagée, entre les Rois de Babylone & d'Assyrie; comme la Navarre l'est entre les Rois de France, qui en portent le titre, & les Rois d'Espagne. D'autre part, lorsqu'aprés le retour de la Captivité de Babylone, [e] *les Ennemis de Juda & de Benjamin*, voulurent se joindre à eux, pour la construction du Temple, ils disoient pour leur raison, qu'ils *adoroient le même Dieu*, & qu'ils *lui avoient sacrifié depuis le tems, qu'Assaraddon les avoit fait venir* en ce païs-là. Ce témoignage est exprés. Mais JOSEPH [f] recitant la même histoire, dit, que ces gens-là étoient *les Chutéens, que Salmanazar, Roi d'Assyrie, avoit fait venir de Perse, & de la Médie, pour repeupler Samarie, aprés en avoir fait emmener les Israëlites.* Voilà des raisons, pour & contre: & sur lesquelles, je n'ai que faire de prononcer. Je suis pourtant plus porté à croire, qu'il y eut véritablement, deux Colonies envoiées en divers tems; l'une par Salmanasar, l'autre par Assaradon; & que parlant de celle-ci, un défaut de mémoire a trompé JOSEPH.

A. C. 673.

ASSARADIN.

a) 2 Rois XVII. 5. 6. b) v. 7-23. c) v. 24. d) Ant. IX. 14. p. 325. a. e) Esdr. IV. 1. 2. f) Ant. XI. 2. init.

DANS [a] LA LETTRE, que ces derniers écrivirent, pour empêcher la construction du Temple, à quoi les Juifs n'avoient pas voulû les associer, ils disent au Roi de Perse, que *le Grand & glorieux Asnapar, les avoit transportez, & fait habiter dans la ville de Samarie.* [b] SIMSON, [c] USSERIUS & le P. TOURNEMINE, croient que c'est *Assaraddon, qui fut aussi appellé Asnapar:* & [d] MARSHAM, que ce nom lui a été donné, *depravate.* Sur cela M. LE CLERC fait cette remarque: [e] *Quod nec negare, nec affirmare ausim; potest enim fieri, ut* πολυώνυμος *fuerit Eserchaddon; aut saltem non una appellatione honorifica,*

fita, *pro more regum*, *vocaretur: sed potest etiam Asnapphar Præfectus* P. J. 4041.
ejus fuisse, *qui Coloniam ejus jussu in Israelitarum agros deduxerit.* MEGERLIN avoit eû la même pensée: [f] *Assarhaddon*, disoit-il, *reliquias Israelitarum in urbibus Samariæ tollit*, *easque novis colonis per Asnaphatem* DUCEM *implet.* Sans balance, je me détermine pour ce dernier sentiment. Ce sont les mêmes gens, qui parlent: c'est un même Historien, qui rapporte les faits, à 7. ou 8. Versets de distance; Quelle apparence, qu'ils aient nommé la même personne, de deux Noms aussi différens? D'ailleurs on ne donne point à *Asnapar*, le tître de *Roi*; encore moins celui de *Roi d'Assyrie:* Et aucun Savant n'ignore, [g] avec quel honneur on conservoit, dans les Colonies, les Noms de ceux, qui en avoient été les conducteurs.

A. C. 673. ASSARADIN.

a) Esdr. IV. 10. *b*) Simson. A. 3301. Part. III. p. 69. b. *c*) Usser. An. M. 3327. p. 198. al. 61. Tourn. p. 456. b. *d*) Marsh. p. 484. al. 515. *e*) Cleric. h. l. p. 649. b. *f*) Megerlin. Ind. Hist. p. 41. b. *g*) Vide Marsh. Ind. voce *Colonia.*

CHAPITRE VIII.

SAOSDUCHIN, XII. ROI, ET CINILADAN, XIII. ROI.

I. APRES ASSARADIN, le Canon Astronomique nomme *Saosduchin*, *Ciniladan* & *Nabopolassar*, dont l'Ecriture Sainte ne fait aucune mention. Le dernier est connu d'ailleurs; il doit faire le sujet du Chapitre suivant. Mais je ne me souviens pas, d'avoir rencontré les noms des deux autres, dans les Auteurs anciens, que j'ai lûs. Voici pourtant de quelle maniére le P. PEZRON en parle: [a] *Le successeur d'*Assaradon *fut* Saosduchin, *selon le Canon de* PTOLEMEE; *c'est celuy-là même*, *qui est appellé* Nabuchodonosor *dans le Livre de* Judith. *Aprés luy il n'y eut plus qu'un Roy en Assyrie*, *nommé* Siniladan, *à qui* POLYHISTOR *donne aussi le nom de* Sarac. *Ce Prince eut le même sort*, *que* Sardanapale. *Il fut vaincu par les troupes de* Cyaxares, *Roy des Médes*, *jointes à celles de* Nabopolassar, *gouverneur de* *Chaldée; se voyant reduit à l'extrémité*, *il mit le feu à son Palais & à sa capitale*, *& périt ainsi au milieu des flammes.* Le P. PEZRON ajoûte dans son *Canon Chronologique*, que [b] *Nabopolassar Satrape de Chaldée*, *se revolta*

P. J. 4047. A. C. 667. SAOSDUCHIN.

Digitized by Google

P.J. 4047. *revolta avec ses troupes contre son Prince le Roi Ciniladan*, & qu'il *obtint*
A.C. 667. *des Médes le Royaume de Babylone en recompense de sa perfidie.*

SAOSDUCHIN.

a) Pezron. Antiq. des tems, Ch. X. p. 141. f. 142. al. 155. b) A. M 5148. p. 19. f. 20. al. 343.

SI LE LIVRE de POLYHISTOR subsistoit, & que cet Extrait fût fidéle, il faudroit nécessairement reformer quelque chose, dans ma Chronologie des Rois des Médes, & en particulier, ce que j'ai dit touchant la prise de Ninive par Cyaxare. L'Ouvrage de POLYHISTOR ne se trouvant plus; & le P. PEZRON n'ayant pas daigné nous faire savoir, d'où il a pris ce qu'il en rapporte: mes Lecteurs trouveront bon, que je leur fasse part des remarques, que j'ai faites sur ce sujet.

LE DEFAUT de citation, pour les faits un peu remarquables, m'a toûjours parû suspect: sur tout dans le P. PEZRON. J'ai remarqué [a] ailleurs, qu'il a copié cent fois MARSHAM, sans le nommer: & qu'il ne le cite, que pour le combattre. Je remarque à peu prés la même conduite à l'égard d'USSERIUS. Peu [b] auparavant, il en a cité la *Dissertation touchant Caïnan*. Mais ce n'a été, que pour la combattre; & dans le reste du Livre, je n'ai point remarqué, qu'il en ait cité les excellentes *Annales du Vieux Testament*. Ne seroit-ce pas, afin qu'on ne reconnût point, quand il les copie? Car c'est de ces mêmes Annales, qu'il a pris ce qu'on vient de lire. Il n'a pas dit non plus, où est le passage du POLYHISTOR: afin qu'on n'apperçût pas, qu'il n'y est parlé, ni de *Saosduchin*, ni de *Siniladan*, ni de Cyaxare.

a) Sus Liv. I. p. 19. & suiv. b) Pezron. Ch. VI. p. 59. al. 64.

QUAND JE DIS, que le P. PEZRON a pris d'USSERIUS, ce qu'on vient de lire; je n'entens parler, que du fond: car leurs maniéres sont fort différentes. Le P. PEZRON rapporte les faits, comme certains; ou du moins, comme étant dans le passage du POLYHISTOR: au-lieu qu'USSERIUS ne le fait, que par conjecture; ayant eû la précaution d'enfermer, entre deux crochets, ce qu'il ajoûte aux paroles de son Auteur. Que le Lecteur prenne la peine de comparer le passage précédant du P. PEZRON, avec ces paroles d'USSERIUS: [a] *Nabuchodonosorus (sive Saosduchinus) Assyriorum rex ... (Judithæ II. 1.) ... de gentibus debellandis & imperio suo subjiciendis consilium iniisse dicitur: Holopherne magni sui exercitus Duce constituto* &c.

† [b] *Saos-*

[a] *Saosduchino, in regno Babylonico simul & Assyriaco, succedens Chynaladanus, annis 22. imperat.* (Canon Reg. PTOLEM.) ALEXANDER POLYHISTOR Saracum *eum appellat.* &c. [c] *Nabopolassarus Babylonius, a Saraco (sive Chynaladano) Assyriorum & Chaldæorum rege* [d] *præfectus exercitui, & Astyages a patre Cyaxare Mediæ Satrapa constitutus, affinitatem ineuntes, (Amyiti Astyagis filia Nabucadnesari, filio Nabopolasari desponsata,) junctis viribus Niniven, & in ea Saracum regem, expugnant: quemadmodum ex* ALEXANDRI POLYHISTORIS *fragmento .... colligimus.* On voit par là, que ce qu'USSERIUS avoit proposé, comme ses conjectures particuliéres, le P. PEZRON se l'approprie, & le transforme en faits attestez par le POLYHISTOR. P.J. 4067. A. C. 647. CINILADAN.

a) Usser. A. M. 3348. p III. al. 65. init. b) A. M. 3356. p. iisdem. c) A. M. 3378. p. 114. f. al. 65. init. d) Ce passage avec ce qu'USSERIUS (Edit. Genev. 1722. p. 62. f. 63.) y a ajoûté, sur cette année, a été tout changé, dans l'Edition de Génève: & ce que j'en rapporte ici, a été refuté par M. PRIDEAUX dans son Histoire des Juifs. (T. I. p. 87. f. 88)

POUR CE qui est du passage, ou du fragment, sur quoi ils se fondent l'un & l'autre: USSERIUS ayant trouvé, [a] dans ce que SCALIGER a donné comme le Grec d'EUSEBE, une citation du POLYHISTOR, qui a tout l'air d'avoir été faite fort négligemment: & ne sachant d'où SCALIGER l'avoit prise, il crut que c'étoit de CEDREN: [b] *Quemadmodum*, dit-il, *ex* ALEXANDRI POLYHISTORIS *fragmento, (a* CEDRENO, *qui illud citat, minime intellecto) colligimus.* C'est ce que porte le Livre d'USSERIUS, imprimé à Londres, pendant sa vie. Mais ce fragment n'est point dans CEDREN. Il est [c] dans le SYNCELLE, qui ne fut imprimé, que [d] deux ans aprés l'Edition des Annales d'USSERIUS. Voilà pourquoi ceux, qui les firent [e] reïmprimer à Paris, 18. Ans aprés [f] la mort de l'Auteur, (soit qu'ils le fissent d'eux mêmes, ou qu'ils en eussent été priez) à la place du nom de CEDRENO, substituérent celui de GEORGIO SYNCELLO; qu'on trouve aussi dans [g] l'Edition faite à Bréme, 12. ou 13. Ans aprés. Il n'étoit pas difficile de le deviner, aprés l'Edition du SYNCELLE; par l'endroit même où SCALIGER l'avoit placé: & apparemment cela n'a pas été inconnu au P. PEZRON, qui a tant feuilleté le SYNCELLE.

a) Euseb. Græc. apud Scalig. pag. 38. f. al. 46. f. b) Edit Lond. 1650. p. 114. f. c) Syncell. p. 210. d) Edit. A. 1652. e) Usserius Edit. Parif. 1673. f) Ob. A. 1655. g) Edit. Brem. 1686. p. 65.

Digitized by Google

P.J. 4067. QUOIQU'USSERIUS ait taché de faire usage de ce Fragment,
A.C. 647. il n'a pas laissé de juger, que celui qui l'avoit premiérement rapporté,
CINILADAN. *ne l'avoit pas entendu.* Ce jugement me paroît trés-juste: mais j'avoue que dans ce prétendu Fragment, je n'oserois distinguer, ce qui est proprement du POLYHISTOR, de ce que le SYNCELLE y a ajoûté de son chef. Aprés avoir nommé *Nabopolassar &c. Roi des Chaldéens*, SYNCELLE parle ainsi, suivant la traduction Latine de GOAR: [a] *Hunc* (Τἒτον) *Sardanapalum vocat* POLYHISTOR ALEXANDER, *qui ad Astyagem Mediæ Satrapam miserit, & filiam ejus* [b] *Aroitam uxorem filio suo Nabuchodonosor sumserit. Hic* (ἒτος) *traditis sibi copiis a Saraco Chaldæorum rege præpositus, in Saracum ipsum & Ninivem civitatem arma vertit: cujus impetum & adventum veritus Saracus, incensa regia, igne se absumpsit. Imperium vero Chaldæorum & Babylonis collegit Nabopolasarus, pater Nabuchodonosor.*

a) Syncell. p. 210. a. b. b) Scaliger & Ussérius écrivent *Amyiten*.

DANS CE PASSAGE, je vois d'abord, que suivant le témoignage de SYNCELLE, *Nabopolassar a été appellé Sardanapale, par* ALEXANDRE POLYHISTOR. Il faudroit voir les propres termes du POLYHISTOR: faute dequoi, nous ne sommes pas plus obligez d'ajoûter foi à ce rapport de SYNCELLE, qu'à ce qu'il a dit, quelques pages auparavant, [a] que *Nabonassar a aussi été* appellé *Salmanasar, par le Canon Astronomique;* ce que nous savons être faux: ou à ce qu'a dit le P. PEZRON, que POLYHISTOR *donne* AUSSI *le nom de Sarac à Siniladan;* ce qui est aussi peu vrai. Il n'y a rien d'incompatible, dans ce qui suit, que *la Fille d'Astyage Satrape de Médie fut mariée à Nabuchodonosor, fils de Nabopolassar:* & il peut bien être, que POLYHISTOR l'avoit dit. Mais suivant les Synchronismes de mes Tables, cela n'est point vrai-semblable. Car Astyage ne commença à régner, que l'An 20. de Nabuchodonosor, son prétendu Gendre. Il y a bien plus d'apparence, dans la pensée de [b] MARSHAM. Il croit que ce Nabuchodonosor est le même, que Labynéte, dont la Femme s'appelloit Nitocris: & [c] suivant les Extraits, que PHOTIUS a donnez de [d] CTESIAS, *Amytis, Fille d'Astyage, fut mariée à Cyrus aprés la mort des Spitamas son premier Mari:* & non pas à *Nabuchodonosor;* comme dit [e] USSERIUS.

a) Syncell. p. 207. d. b) Marsh. p. 579. 583. al. 622. 627. c) p. 580. al. 623. d) Ctésias c. 2. e) Usser. A. 3378. 3434.

TOUT

TOUT LE RESTE me paroît une addition de SYNCELLE: & j'y vois assez clairement, ce me semble, une confusion, Grammaticale & Historique. Qui est donc ce ἆτος, *celui-ci?* Est-ce *Nabuchodonosor*, qui a été nommé le dernier; & qui précéde immédiatement, dans le Grec? Est-ce *Astyage Satrape de Médie*, qui en cette qualité, commandoit les armées de Saracus, & se revolta contre lui? Est-ce enfin, *Nabopolassar*, *qui se saisit du Royaume des Chaldéens*, & par lequel a commencé le discours? Pour ce qui est de l'Histoire, il est visible, qu'on attribuë ici à *Saracus*, ce qui a été dit de l'ancien *Sardanapale:* car si la même chose étoit arrivée, deux fois, à Ninive & à son Roi; qu'elle apparence qu'on n'en trouvât pas quelque trace, dans les Auteurs, qui ont parlé si souvent de cette ville?

P.J. 4067. A.C. 647. CINILADAN.

AU FOND, on ne voit dans ce prétendu Fragment, ni *Saosduchin*, ni *Ciniladan*, qui précédent *Nabopolassar*, dans le Canon de PTOLEMEE: & quand même les conjectures d'USSERIUS auroient quelque fondement; elles ne pourroient servir de principe, pour régler la Chronologie. J'ai crû pourtant devoir profiter de l'occasion, pour faire les remarques, qu'on vient de lire: quand ce ne seroit, que pour m'accoûtumer à connoître: [a] *Quid distent æra lupinis;* & quelle différence on doit mettre, entre les passages des anciens Auteurs fidélement copiez; & des fragmens informes, ou mal rapportez: tel qu'est celui dont le P. PEZRON s'est servi. Passons à quelque chose de plus utile & de plus certain.

a) Horat. Epist. I. 7.

II. A MESURE, que je fais quelque nouvelle Lecture, je découvre aussi quelque nouvel éxemple de Savans, qui debitent leurs conjectures particuliéres, ou peut-être, ce qu'ils ont lû ailleurs, comme si c'étoient des Faits historiques & certains. Dans un *Mémoire de l'Academie Royale des Inscriptions & Belles Lettres*, M. BOIVIN l'aisné dit, que [a] *Ciniladan avoit commencé* à régner, *l'An 647. avant N. S.* qui répond à l'An P. J. 4067. Le commencement de ce Régne est fort bien marqué; de même, que celui des deux Rois suivans. Mais M. BOIVIN rapporte de *Ciniladan*, trois circonstances mémorables, dont il ne donne point d'autre preuve, que son recit.

a) Mem. &c. T. II. p. 70. al. T. III. p. 87.

1. PHRAORTES, dit-il, fut tué devant Ninive, qu'il *avoit assiégée l'An 634. de nôtre ére;* qui répond à l'An P. J. 4080. *Ciniladan,*

 conti-

P. J. 4067. A. C. 647. CINILADAN. continue-t-il, *possédoit alors Ninive, car il estoit Roy des Assyriens & des Babyloniens:* & c'étoit l'An 14. de son régne, qui fut de 22. Ans. D'où il conclut: *Ce fut donc Ciniladan, qui tua Phraortés.* Nous avons dit [a] ailleurs, que Phraorte pouvoit avoir été tué par Ciniladan: & suivant [b] mes Tables, leurs deux régnes finissent dans la même année, savoir l'An P. J. 4088. Mais ni ceci, ni ce que M. BOIVIN dit, n'*est constant par l'ére de Nabonassar*, avec laquelle le régne de Phraorte n'est lié par aucun ancien Auteur: & il n'est pas même apparent, que *Ciniladan possedât alors Ninive;* puisque 38. Ans aprés, cette ville fut prise par son petit-fils Nabuchodonosor, conjointement avec Cyaxare: comme on le verra [c] dans la suite.

a) Sus Liv. IV. ch. 5. p. 213. b) p. 261. & Liv. V. p. 349. c) Sous ch. IX. §. 4.

2. M. BOIVIN est fondé en autorité, quand il dit, que sous Cyaxare, [a] *les Scythes se rendirent maistres de tout l'Empire des Médes;* & que *d'autres s'emparérent de la ville de Bethsan*, à laquelle-ils *donnérent le nom de Scythopolis:* quoique sur ce dernier point les autoritez [b] ne soient pas fort sûres. Mais comment prouvera-t-il ce qu'il ajoûte, que *les Scythes s'estoient emparez de cette ville sur Ciniladan;* Il me paroît beaucoup plus probable, que Ciniladan étoit mort, depuis quelques années, lorsque les Scythes passérent par la Palestine: & il n'y a point de certitude, qu'en ce tems-là les Babyloniens possedassent la ville de Betsan.

a) Mem &c. T. II. p. 71. al. T. III. p. 87. 88. b) Cellar. Geogr. T. II. p. 411. Reland. Palæst. p. 365. & suiv.

3. ENFIN, M. BOIVIN dit, que *l'An 630. avant N. S.* qui répond à l'An P. J. 4084. *Nécos ou Nécao, nouveau Roy d'Egypte, tua Josias .... en allant faire la guerre contre Ciniladan.* Mais cela n'est pas possible. Car Néco [a] ne régna, que 16. Ans: & 25. ou 26. Ans, aprés l'année qu'on vient de marquer, Néco fut défait sur l'Eufrate, & chassé jusques dans l'Egypte, d'où il n'osa plus sortir, par Nabuchodonosor, petit-fils de Ciniladan: comme nous le verrons dans la suite.

a) Liv. IV. ch. 3. p. 143. 153.

CHA-

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

NABOPOLASSAR, XIV. ROI.

S'IL ETOIT bien sûr, que le passage du SYNCELLE, dont j'ai parlé dans le Chapitre précédant, fût un Fragment d'ALEXANDRE POLYHISTOR, & que ce qu'il porte fût vrai; nous aurions une nouvelle preuve, ou pour le moins, un indice, qu'alors le Royaume de Babylone n'étoit pas héréditaire; comme je l'ai dit ci-dessus. Nous pourrions aussi en inferer, que ce fut Nabopolassar, qui le rendit héréditaire à sa Famille, laquelle le conserva 80. Ans, ou davantage. Mais laissant à part ce Fragment, dont j'ai fait voir l'incertitude; l'Historien JOSEPH nous en a conservé un de BEROSE, sur lequel nous pouvons conter, avec plus de fondement. Nous le rapporterons dans la suite; & en le comparant avec le Canon de PTOLEMEE, il nous conduira, comme par la main, au tems, où les *synchronismes* de l'Histoire Sainte, & de la Profane, sont les plus certains. Avant que le Canon de PTOLEMEE fût publié, le Fragment de BEROSE, joint à d'autres Monumens historiques, qu'on avoit déja, pouvoient donner assez de lumiére, pour découvrir le tems précis de la Ruïne de Jérusalem, & des années, qui la précédérent. Mais la chose n'étoit pas aussi évidente, qu'elle est certaine: & on ne doit pas être surpris, qu'avant la publication du Canon, les meilleurs Chronologistes n'aient pas été toûjours heureux dans leurs conjectures. Il est plus surprenant, que d'autres, d'ailleurs trés-habiles, ayant vû, & éxaminé le Canon, en aient brouillé l'économie, pour l'accommoder à leurs Systêmes; ou n'aient pas voulû y-voir, ce qu'il y a de plus visible. Pour éviter leurs erreurs, & en même tems, pour édifier sur un fondement solide; il est nécessaire de bien établir le commencement & la durée du régne de Nabopolassar. P.J. 4089. A. C. 625. NABOPOLASSAR.

I. LE CANON DE PTOLEMEE conte 122. Ans complets, jusqu'à la fin du régne de Ciniladan, prédécesseur immédiat de Nabopolassar. Desorte, que la 1re. année de Nabopolassar, doit commencer avec la 123e. de l'Ére de Nabonassar. Cette année Egyptienne commença le Samedi 27e. Janvier, l'An P. J. 4089. qui étoit le 1r. de nôtre Cycle Solaire, avec les Lettres Dominicales G. F. & le 4e. du Cycle de Lune. Ces Caractéres sont certains: & presque tous les bons Chronologistes, conviennent du commencement de ce Roi. SCALIGER

& ses

P. J. 4089. & ses sectateurs; les PP. PETAU, RICCIOLI, & PEZRON; MM.
A. C. 625. MARSHAM, DODWELL, & MARSHALL, & quantité d'autres.

NABOPOLASSAR.

I. CEPENDANT, [a] GUILLAUME LANGIUS met le commencement de Nabopolassar, à l'An P. J. 4069. c'est à dire, 20. Ans plûtot. Il est vrai, qu'il n'a raisonné que sur le Canon corrompu, que SCALIGER avoit publié. Mais outre, qu'il n'en a pas même suivi la Chronologie, ayant avancé d'un An, le régne de tous les Rois, après le quatriéme; comme le plus petit arithméticien s'en appercevra, en éxaminant [b] sa Table: les Editions correctes, publiées [c] *non ita pridem*, comme il parle, savoir par CALVISIUS, BEHM, BAINBRIDGE, & PETAU, ne devoient pas lui être inconnuës, 15. Ans après le dernier, & prés de 30. aprés les trois autres.

a) Lang. de Annis Christi. II. 12. p. 305. & suiv. b) p. 107. c) p. 106. F.

2. LE P. LABBE, qui a écrit 16. ou 17. Ans plus-tard, est encore moins excusable. Il place [a] le régne de Nabopolassar, un An plus haut; savoir à l'An 108. de la Fondation de Rome, qui répond à l'An P. J. 4068. Pour se défaire du Canon Mathématique, il le rejette avec mépris; comme [b] je l'ai dit ci-dessus; digne lui-même du mépris, qu'il témoigne pour tout ce qui vient des Protestans.

a) Labbe Abr. Chron. Tom. II. Table, p. 594. b) Sus Ch. II. §. 5. p. 363. 364.

3. L'ILLUSTRE Archevêque d'Armach étoit trop judicieux, & trop habile, pour ne pas connoître l'utilité, & l'éxactitude de ce Canon, qu'il avoit copié lui-même sur un Ms. ancien. Mais ne pouvant pas l'accorder parfaittement avec son Systême, il y a fait quelques changemens, qui quoique peu sensibles, ne laissent pas d'en altérer la Chronologie. J'ai découvert [b] ci-dessus le moyen, presque imperceptible, qu'il a emploié, pour avancer d'un An les régnes, qui ont précédé celui d'Assaradin. En conséquence de ce petit *prochronisme* adroittement ménagé, il [b] met le commencement de Nabopolassar, à l'An P. J. 4088. au-lieu de l'An P. J. 4089. qui est la véritable année, où il doit être rapporté, suivant le Canon de PTOLEMEE.

a) Sus Ch. V. p. 368. b) Usser. P. J. 4088. p. 115. al. 65.

OUTRE l'autorité du Canon, cette disposition du commencement de Nabopolassar, à l'An P. J. 4089. est confirmée par une Eclipse de Lune, que cent Chronologistes ont rapportée, d'aprés PTOLEMEE, soit

Digitized by Google

soit avant, ou depuis la découverte de son Canon. Comme cette particularité est une des plus importantes de nôtre Chronologie, il faut l'examiner avec soin, pour mettre dans tout son jour, la force de cette preuve, & faire voir la vanité des tentatives qu'on a faites, pour l'affoiblir, ou même s'il se pouvoit, pour la détruire. P. J. 4089. A. C. 625. NABOPOLASSAR.

II. PTOLEMEE parlant d'abord en Historien, dit, que [a] *l'An 5e. de Nabopolassar, qui fut l'An 127. de Nabonassar, le 27.* tombant *au 28. du Mois Egyptien* nommé *Athyr, vers la fin de l'onziéme heure* de la nuit, *la Lune commença de s'éclipser à Babylone*, & qu'*elle s'éclipsa, du côté du Midi*, (τὸ πλεῖστον) *de la 4e. partie de son Diamétre.* Ensuite, raisonnant en Astronome, il conclut, que *le Soleil étant alors au 27. degré 3'. minutes du Bélier, le milieu de l'Eclipse arriva à 5. heures & 50'. minutes équinoctiales, à Babylone; & à 5. heures seulement à Aléxandrie, la Lune étant au 27e. degré 5'. minutes de la Balance.* Il ajoûte, que *depuis* le commencement de *l'Epoque* de Nabonassar, *il s'étoit écoulé 126. années Egyptiennes, 87. jours, & 17. heures égales.* Dans cet Extrait, que j'ai un peu abregé, on voit 1. l'année, que Eclipse arriva: 2. le Mois: 3. le Jour du Mois: 4. l'Heure du Jour, ou pour mieux dire, l'Heure de la nuit: 5. la Grandeur de l'Eclipse: 6. le Lieu où étoit le Soleil: 7. celui où étoit la Lune: 8. enfin, le nombre des Ans, des Jours, & des Heures, depuis le commencement de l'Ere de Nabonassar, touchant lequel il n'y a point de dispute. Que peut-on dire davantage, ou de mieux circonstancié? Aussi nos Astronomes reconnoissent généralement, que cette Eclipse arriva l'An P. J. 4093. c'est à dire, l'An 621. avant J. C. le Samedi matin 22e. d'Avril. P. J. 4093. A. C. 621.

a) Ptol. Almagest. V. 14. p. 125.

III. [a] VERUM *ecce rem inopinatam*, dit KEPLER, l'un des plus célébres Astronomes du Siécle passé, *Eclipsis illius* MEDIUM, *quo* PTOLEMÆUS *utitur*, VIDERI NON POTUIT: *Luna enim sub terra fuit. At*, continuë-t-il, *si regrediaris ad annum Nabonassaris 109. Athyr 15. fuit Eclipsis conspicua, plane ejusdem plagæ & quantitatis. Is esset secundum Tabulam, Nabopoll. sextus, aut (si ille Rex post Athyri cepit) desinens quintus .... [b] Perperam igitur*, ajoûte-t-il dans la suite, PTOLEMÆUS *5. Nabopolassaris ad 127. alligavit cum ad 109. debuisset.* Lorsque KEPLER raisonnoit ainsi, on n'avoit point d'autre Edition du Canon de PTOLEMEE, que celle que SCALIGER avoit publiée. Dans cette Edition, *l'An 5e. de Nabopolassar*, ne répond pas à *l'An 127. de*

P. J. 4093. *de Nabonassar:* mais à *l'An 108.* de la même Epoque. L'Eclipse que
A. C. 621. PTOLEMEE rapporte, & dont nous venons de parler, ne s'acordant
NABOPOLASSAR. pas avec ce Canon; KEPLER jugea que ces deux Eclipses, étant semblables, tant pour l'endroit du Ciel, où elles se firent, que par rapport à leur grandeur; PTOLEMEE avoit pris l'une pour l'autre: & qu'au-lieu de faire son calcul sur celle de l'An 109. qui avoit été visible à Babylone, l'An 5^e^. de Nabopolassar finissant; il l'avoit fait, par mégarde, sur celle de l'An 127. dont le milieu ne put être vû à Babylone, la Lune étant alors couchée.

a) Kepler. Eclog. Chron. p. 63. Epist. 6. Nov. 16. 1607. *b*) p. 65. Epist. 8. Jan. 30.

VOILA ce que produisent les mauvaises Editions. On se travaille pour concilier des choses, qui n'ont aucun rapport ensemble: & quand on est aussi habile, que KEPLER, & aussi heureux, qu'il l'a été dans cette rencontre, on rend des raisons apparentes, des choses qui ne sont point. On fait même, contre la vérité, des objections qui peuvent la rendre suspecte. Telle est celle, qui a été proposée par KEPLER. *Le milieu*, dit-il, *de l'Eclipse*, que PTOLEMEE a calculée, *ne put être visible* à Babylone: parce que *la Lune étoit alors sous l'Horizon* de cette ville.

1. A CETTE OBJECTION, & aux reflexions, qui suivent, *CALVISIUS se contenta de répondre, que si PTOLEMEE s'étoit trompé en cela, il faudroit qu'il se fût encore trompé en deux autres choses; 1. en ce qu'il a nommé l'An 5^e^. pour l'An 6^e^. de Nabopolassar: 2. en ce qu'il attribuë 29. Ans à ce Roi, au-lieu de 21. Ces réponses ne satisfont pas. Une erreur en produit ordinairement une seconde, & une troisiéme. Mais dans le cas présent, je ne voi point que KEPLER fût obligé d'attribuër à PTOLEMEE la seconde faute; que SCALIGER n'appelleroit pas même *faute*, comme on le verra bien-tôt: & KEPLER avoit prévenu la premiére, dans ce que j'en ai rapporté. On peut donner à la difficulté de KEPLER, des réponses plus naturelles, & plus solides.

a) Vide Eclog. Chron. p. 64.

2. PTOLEMEE ne dit pas, en termes exprés, comme on le suppose, que *le milieu de l'Eclipse ait été* VU *à Babylone.* Il dit seulement, que *la Lune commença de s'éclipser à Babylone, vers la fin de l'onziéme heure* de la nuit: & qu'*elle fut éclipsée* (τὸ πλεῖστον) *tout au plus, de la moitié de son Diamétre.* Mais il ne dit point, qu'on ait *vû à Babylone le milieu* de cette Eclipse. Je ne sai même, si les Astronomes de cette

† ville

niens étoient déja assez exercez, pour déterminer *le milieu* d'une Eclipse, sans en avoir vû *la fin*, aussi bien que *le commencement*. Tout ce qu'on peut conclurre du *rapport* de PTOLEMEE; c'est que les Babyloniens virent la Lune éclipsée, *tout au plus*, du quart de son Diamétre; c'est à dire, de 3. Doits: au-lieu, que [a] le P. PETAU trouve, qu'elle fut obscurcie jusqu'à 3. Doits & 45'. minutes. P. J. 4093. A. C. 621. NABOPOLASSAR.

a) Petav. D. T. VIII. 13. p. 777. al. 480. init.

3. QUAND même PTOLEMEE auroit dit en termes exprés, que les Babyloniens *virent le milieu* de l'Eclipse; seroit-on fondé à soûtenir, que cela est faux; sous prétexte que quelques Tables, donnent le milieu de l'Eclipse, aprés le coucher de la Lune. Ne seroit-il pas plus juste de dire, que ces Tables sont défectueuses, en quelque chose; & qu'il faut les corriger, en sorte qu'elles répondent à l'observation? En effet, [a] CALVISIUS trouve par les siennes, que le milieu de l'Eclipse arriva le 22. Avril, à 5. heures, 29'. minutes: & [b] LANSBERGE, par les siennes, à 5. heures, 22'. minutes; c'est à dire, environ un quart d'heure avant, que la Lune fût couchée, & le Soleil levé. C'est bien autre chose du P. PETAU. Il prétend, que le milieu de l'Eclipse arriva une heure plûtôt, savoir à 4. heures, 23'. minutes, & j'ai trouvé, à fort peu prés, la même chose par les Tables de M. DE LA HIRE; en supposant avec PTOLEMEE, 50'. minutes pour la différence des Méridiens entre Babylone & Aléxandrie; & le reste comme M. DE LA HIRE. Car si l'on prend 3. heures, 15' ou 20'. minutes, pour la différence des Méridiens, entre Babylone & Paris, comme font le P. PETAU, & les *Tables Richeliennes*; le milieu de l'Eclipse devra être retardé d'un quart d'heure, ou un peu plus. Le P. PETAU ajoûte, que l'Eclipse *finit* à 5. heures, 37'. minutes, précisément au point que le Soleil se levoit. Mais la lumiére du jour étoit trop grande, pour permettre à des Observateurs peu experts, de remarquer cette fin: pour ne rien dire des nuages qui bordent ordinairement l'Horizon. Aussi n'y-a-t-il pas un seul mot dans PTOLEMEE, par où l'on puisse juger, que le milieu de l'Eclipse ait été *vû* à Babylone. [c] *Verum igitur non est*, dit LANSBERGE, *quod a nonnullis adstruitur, hanc Eclipsin factam esse post Solis ortum, cum Luna jam occubuisset: etsi* PTOLEMÆI *calculus & Prutenicus hoc inferant*. &c.

a) Calvis. A. M. 3329. p. 215. b. b) Lansb. Thes. p. 546. Chron. p. 38. c) p. 38.

Digitized by Google

P. J. 4093. A. C. 621. NABOPOLASSAR.

4. METTONS les choses au pis, comme on parle. Supposons, qu'on n'ait pas vû à Babylone le milieu de cette Eclipse; que celle qui arriva 18. Ans auparavant, y ait été vûë toute entiére: Et que PTOLEMEE, consultant les Mémoires qu'on lui envoioit de ce païs-là, ait pris une Eclipse pour l'autre; Ou ce qui est encore moins croyable, qu'il ait pris une Eclipse, qui n'étoit pas dans ces Mémoires, pour une autre qui y étoit: Il faudra toûjours, qu'on avouë; 1. Qu'il y eut une Eclipse de Lune visible, en tout à Aléxandrie, & en partie à Babylone, l'An P. J. 4093. le Samedi matin 22. Avril: 2. Que c'est celle que PTOLEMEE a calculée: 3. Qu'il la rapporte à l'An 127. de Nabonassar, à la nuit finissant du 27. au 28. d'Athyr; ce que PTOLEMEE dit, de deux maniéres différentes; & ce qui d'ailleurs est certain: 4. Qu'il dit aussi, que ce fut *l'An 5e. de Nabopolassar*; ce qui est conforme à toutes les Editions correctes du Canon Mathématique, que KEPLER n'avoit pas vûës: 5. Enfin, qu'aucun de ces Caractéres, ne convient à l'autre Eclipse de l'An 109. de Nabonassar. Cela nous suffit, pour conclurre *démonstrativement*, autant qu'on peut démontrer un fait de cette nature, que la 1re. année du Roi Nabopolassar, doit être rapportée, avec le Canon, à l'An 123. de l'Ere de Nabonassar: c'est à dire, à l'An 4089. de la Période Julienne.

IV. TOUTES les raisons précédantes, au-moins, tout ce qui est renfermé dans le dernier paragraphe, devoit être venu dans l'esprit de PIERRE MEGERLIN, Professeur en Mathématique à Bâle, & exercé dans l'Astronomie. [a] Il avoit vû les Editions correctes du Canon de PTOLEMEE, publiées par CALVISIUS, & par le P. PETAU. [b] Il convient même, que l'Eclipse rapportée par PTOLEMEE, *à l'An 127. de Nabonassar, & à l'An 5e. de Nabopolassar*, s'accorde avec ce Canon. Mais il avoit resolu, de commencer à la Ruïne de Jérusalem, les 70. Ans de la Captivité de Babylone. Et comme [c] il lui manquoit 14. Ans, pour trouver son conte, il prit le parti [d] d'adopter la critique précédante de KEPLER, & d'accuser PTOLEMEE, de s'être trompé imprudemment: *monente* KEPLERO, dit-il, PTOLEMÆUM *hanc pro alia Eclipsi anno Nabonass. 109. P. J. 4075. Babylone integrè conspicua*.... IMPRUDENTER *arripuisse; hanc autem, non illam, intellexisse Astronomos Chaldæos.* Mais KEPLER étoit excusable; puisque ce qu'il lisoit dans PTOLEMEE, ne s'accordoit point avec le Canon, qu'on venoit de publier, & le seul qu'il pouvoit connoître: au-lieu, que PTOLE-

MEE

[illegible] s'accorde parfaitement avec le Canon, que MEGERLIN avoit vû; comme il l'avouë lui-même. P. J. 4093. A. C. 621. NABOPOLASSAR.

a) Sus Ch. II. p. 364. b) Megerl. p. 66. c) p. 74. init. d) p. 72.

V. USSERIUS, qui s'étoit fait un autre Systême, n'y rencontroit pas un aussi grand vuide, que MEGERLIN: mais il lui manquoit quelque peu d'années. Nous avons vû a ci-dessus, comment il en a gagné une, entre les deux Interrégnes, qui ont précédé. Par ce moyen, le régne de Nabopolassar se trouve avancé d'un An: & suivant USSERIUS, b ce Roi commença à régner l'An P. J. 4088. Mais il ne détermine pas la Saison: si ce n'est que par sa maniére de conter les années du Monde, il donne lieu de conclurre, que ce fût avant l'Automne, c'est à dire, pendant l'Eté. Pour accommoder son Systême avec le Canon; il dit que c l'Eclipse, dont parle PTOLEMEE, arriva, *anno Nabopolassari 5. desinente.* C'est son refrein ordinaire; comme on l'a vû dans mon II. Livre.

a) Sus Ch. V. p. 385. & suiv. b) Usser. P. J. 4088. p. 115. al. 65. f. al. 65. f. c) p. 116.

CETTE SUPPOSITION, n'est ici appuïée sur rien: non plus que quand il s'est agi des Rois de Juda, ou d'Israël. D'ailleurs, j'ai prouvé amplement, a dans le Chapitre II. de ce Livre, que suivant la Régle générale, que les Auteurs du Canon ont toûjours suivie, dans les exemples qui nous sont connus; Nabopolassar ne doit avoir commencé à régner, que l'An 123. de Nabonassar, au-moins, commencé; peut-être même bien avancé: c'est à dire, l'An P. J. 4089. aprés le 26. de Janvier. De-sorte que l'Eclipse du 22. Avril, l'An P. J. 4093. pourroit bien être arrivée *l'An 4e. de Nabopolassar*, ou *finissant*, ou même *vers le milieu:* mais il est impossible, qu'elle soit arrivée *l'An 5e. finissant*, comme USSERIUS le voudroit.

a) Sus Ch. II. §. 4. N. II. p. 358. & suiv.

VI. IL NE suffit pas, d'avoir établi le commencement du régne de Nabopolassar. Il faut encore en déterminer la durée: touchant laquelle il y a aussi des difficultez. Quelques a Chronologistes du XVI. Siécle, ont donné 35. Ans à ce Roi: trompez par le b FAUX-METASTHENE. En cela, ils ne sont pas entiérement excusables; puisqu'ils avoient un meilleur guide, dans JOSEPH; & qu'ils ont c reconnu, que la Chronologie de leur METASTHENE étoit fausse:

 non

Digitized by Google

P. J. 4093. non obstant quoi, ils n'ont pas laissé de la préferer à [illegible] *Nos autem*, dit CODOMAN, *hic* METASTHENEM *preferimus* [illegible]
A. C. 621. *qui Nebucadnezarem primum nunc 21. nunc 29. Annos regnasse, scribit, libro*
NABOPO-LASSAR. *10. cap. 13. & libro primo contra Apionem.* [c] DU-TEMPS a été plus judicieux: car il donne 29. Ans à ce Roi, en suivant, comme il le dit, BEROSE, cité par JOSEPH. Mais je trouve les Chronologistes plus modernes encore moins pardonnables; sur tout SCALIGER, & ses sectateurs: tant, parceque voulant suivre BEROSE, ils ont préféré un nombre, certainement corrompu, à un autre, qui ne l'est pas; qu'à cause que dans le fond, ils n'ont suivi ni l'un ni l'autre. C'est dequoi j'espére de convaincre tous mes Lecteurs.

a) Func. A. 3304. Codom. 3482. 3516. Bunt. A. 3308. b) Metasth. p. m. [illegible] c) Func. Com. 3247. p. 15. Edit. fol. Codom. A. 3410. p. 35. a. d) A. 3316. p. 39. b. init. e) Temp. A. 3369. p. 152. al. 156. f) Helv. Behm. Emmius. J. Capp. Langius.

DANS les deux Livres, que CODOMAN vient de citer, JOSEPH nous a conservé quelques Fragmens de BEROSE, qu'EUSEBE, & SYNCELLE ont copiez de JOSEPH. En voici le commencement, tel qu'on le trouve dans le X. Livre des Antiquitez, & de la traduction de M. D'ANDILLY: [a] *Nabuchodonosor Pere de celuy, dont nous venons de parler, ayant appris que le Gouverneur qu'il avoit établi dans l'Egypte, la Syrie, & la Phenicie s'estoit revolté contre luy, & n'estant plus en âge de supporter les travaux de la guerre, envoia contre luy Nabuchodonosor son fils avec une partie de ses forces. Ce jeune Prince vainquit ce rebelle, remit toutes les Provinces sous l'obeïssance du Roy son Pére; & ayant appris qu'en ce même temps il estoit mort à Babylone,* (ἐν τῇ Βαβυλωνίων πόλει) *aprés avoir regné* VINGT ET UN ANS, *il mit ordre aux affaires de l'Egypte & des autres Provinces, laissa la charge à ceux de ses Officiers, en qui il se fioit le plus, de reconduire son armée à Babylone,* (εἰς Βαβυλῶνα) *avec les captifs tant Juifs que Syriens, Pheniciens, & Egyptiens; & luy, accompagné de peu de gens, prit son chemin à travers le desert & s'y en alla en diligence.* Le même Fragment a été aussi rapporté par JOSEPH, dans [b] son Premier Livre contre APION; où, parmi quelques diversitez de peu d'importance, & qui ne regardent que les mots, on en trouve deux, plus considérables. L'une est, que le Roy dont il s'agit à présent, y est appellé *Nabolassar*: Et l'autre, qu'il y est dit, que ce Roi mourut *aprés avoir régné vingt neuf Ans*.

a) Ant. X. 11. p. 349. Edit. Franc. n. 432. b) Apion. I. p. 1044.

La

LA PREMIERE de ces différences, a pû faire croire, que le dernier passage de JOSEPH étoit le plus correct. Car le vrai nom de ce Roi, est *Nabopolassar*: au lieu duquel les Copistes des derniers Siécles ayant ômis deux Lettres, ont écrit seulement *Nabolassar*. Je dis, *les Copistes des derniers Siécles*: parce qu'EUSEBE, copiant JOSEPH, a écrit *Nabopallasar*; & SYNCELLE *Nabopalasar*. Mais la seconde diversité, [a] a été une pierre d'achoppement, pour [b] le grand SCALIGER, & à son exemple pour la plûpart de ses sectateurs. SCALIGER, [c] ayant d'abord produit le Fragment de BEROSE, tiré du second passage de JOSEPH, parle ainsi [d] sur le mot εἴκοσι ἐννέα: *Recte; non ut in X. Originum Judaicarum*, εἴκοσι ἕν, ... *Sed facilis fuit lapsus* ἕν *pro* ἐννέα. De même JAQUES CAPPEL, pour combattre TORNIEL, [e] qui préféroit la Leçon du premier passage, s'exprime en ces termes: [f] *Quid proclivius fuit, quam scribere* εἴκοσι ἕν *pro* εἴκοσι ἐννέα, *XXI. pro XXIX?* J'avouë, que ce changement est facile. Mais *invertendo*, comme parlent les Géometres, & prenant le contrepied de cette pensée; ne peut-on pas dire, avec M. DODWELL: [g] *Sed errore facillimo* εἰκοσιὲν *in* εἰκοσιέννεα *mutavit Librarius?* L'un est aussi aisé à concevoir, que l'autre. De XXI. on a pû faire XXIX. comme de XXIX. on a pû faire XXI. La question est de savoir, laquelle de ces deux leçons est la véritable leçon de BEROSE? Sur quoi je répons sans balancer, que c'est celle du premier passage, qui donne XXI. Ans de régne à Nabopolassar: & que si l'intérêt de Systême ne s'en méloit pas, tout le monde se détermineroit de même.

P. J. 4093. A. C. 621 NABOPOLASSAR.

a) Jungmann. ad Danielem p. 682. b) Conring. adv. p. 178. c) Scal. Emend. in Fragm. p. 3. d) p. 10. Sic Canon Isag. p. 287. al. 293. e) Torniel. A. 3428. n. 8. p. 230. f) J. Capp. A. 3404. p. 229. b. & Behm p. 219. Simſ. A. 3408. P. III. p. 98. b.

II. COMPARONS premiérement les deux passages de JOSEPH, par rapport au nombre dont il s'agit. Dans le X. Livre des Antiquitez [a] on lit constamment, le nombre de XXI. sans qu'il y ait aucune variété dans les [b] quatre ou cinq Editions Gréques, que j'ai vûës, ni dans l'ancienne [c] Version de RUFIN; ni dans plusieurs Versions modernes, en Latin, en François, en Italien, & en Allemand, que j'ai aussi vûës. Peut-on dire la même chose, du [d] second passage de JOSEPH; comme il le faudroit, afin que les choses fussent égales? Ecoutons seulement SCALIGER, le Chef de Secte. [e] *In X.* dit-il, *Origi-*

P. J. 4093. *num Judaicarum*, εἰκοσι ἓν, *qui error* (comme il le prétend) *non solum*
A. C. 621. *agnoscitur a* RUFFINO, *autore futilissimo*, *sed etiam ab* EUSEBIO.

NABOPOLASSAR.

a) Ant. X. 11. p. 349. d. b) Ed. Basil. 1544. Genev. 1611. & 1634. Colon. 1691. Oxon. 1720. c) Basil. 1524. d) Cont. Apion. I. p. 1044. d. e) Scal. Emend. in Fragm. p. 10. f.

2. QUELQUE mépris, que SCALIGER témoigne avoir pour RUFIN; c'est pourtant un ancien Traducteur de JOSEPH, dont la Version a été jugée digne d'être conservée: & d'où il paroît, qu'à la fin du V. Siécle de l'Eglise on lisoit [a] le nombre de XXI. dans le second passage de JOSEPH, de même que dans le premier. C'est aussi ce que l'on voit dans une autre [b] Version Latine, faite par ROBERT GOULLET, & imprimée à Paris l'An 1511.

a) Vers. Ruff. Edit. Basil. 1524. p. 862. f. & Venet. 1499. fol. 172. b. b) Vers. Rob. Goullet. Edit. Paris. 1511. fol. 101. a.

3. ON PEUT S'ASSURER, que dans cette occasion RUFIN a été fidéle Interpréte, par l'endroit de l'Original, qu'EUSEBE a inséré dans sa [a] Préparation Evangélique. Car on y voit le même nombre de XXI. & il est certain, que c'est du I[r]. Livre contre APION, qu'EUSEBE a copié ce Fragment. Outre le Nom de *Nabopallasar*, dont j'ai déja parlé; & les autres termes, de moindre importance, dont on appercevra la conformité, en les conférant: on peut remarquer, qu'aprés avoir copié les paroles de JOSEPH, que j'ai rapportées; EUSEBE ajoûte: [b] Καὶ μεθ' ἕτερα φησί, *Et aprés quelques autres choses, il dit.* Or le passage, qui suit dans EUSEBE, est tiré effectivement de [c] la page suivante du I[r]. Livre contre APION; & n'est point dans le X. Livre des Antiquitez.

a) Euseb. Præpar. Evang. IX. 40. p. 455. b. b) p. 455. c. c) Ap. I. p. 1045. d.

4. A CES DEUX TEMOINS, de la fin, & du commencement du IV. Siécle de l'Eglise; joignons en un troisiéme de la fin du VIII. Siécle. C'est le SYNCELLE, dont SCALIGER a transporté la plus grande partie dans son prétendu Grec d'EUSEBE. Cet Auteur a [a] copié de JOSEPH, tout le premier Fragment de BEROSE, dont EUSEBE n'avoit copié qu'une partie: & on y voit le nombre de XXI. de même que dans EUSEBE. Or c'est aussi du I[r]. Livre contre APION, que SYNCELLE a copié ce Fragment. Le nom de *Nabopalasar*, s'y trouve, comme je l'ai dit d'EUSEBE: & aprés le Fragment, il ajoûte quelques lignes, dont à la vérité, les termes ne sont pas précisément les mêmes,

Digitized by Google

mêmes, que ceux, qui suivent dans JOSEPH: mais que je ne saurois P. J. 4039.
mieux traduire, que par la traduction même de M. D'ANDILLY: A. C. 621.
[a] *C'est ainsi, que* BEROSE *parle de ce Prince, & il en dit encore plusieurs autres choses, dans son Livre des Antiquitez Chaldaïques, où il blâme les Auteurs Grecs d'avoir écrit faussement, que Semiramis, Reine d'Assyrie, avoit bâti Babylone, & fait tant de merveilleux ouvrages.* NABOPOLASSAR. Voici les propres termes de [c] SYNCELLE, que les curieux pourront comparer, s'ils le veulent, avec l'Original de [d] JOSEPH: Ταῦτα ὁ Βηρωσσὸς ἱστορεῖ περὶ τοῦ Ναβουχοδονόσορ, καὶ ἕτερα πλεῖστα ἐν τῇ τρίτῃ τῶν Χαλδαϊκῶν βίβλῳ, μεμφόμενος τοῖς ψευδῶς γράψασιν Ἑλλήνων ἱστορικοῖς ὑπὸ τῆς Ἀσσυρίας Σεμιράμεως, κτισθῆναι Βαβυλῶνα, καὶ τὰ κατ' αὐτὴν θαυμάσια. Doutera-t-on aprés tout cela, que BEROSE n'eût borné à XXI. Ans, le régne de Nabopolassar, dans l'un & l'autre passage de JOSEPH: & que ce Nombre, s'étant conservé sans altération, dans le X. Livre des Antiquitez, n'ait été changé en celui de XXIX. dans le I^r. Livre contre APION, par les Copistes, qui l'ont copié, depuis le VIII. Siécle?

a) Syncell. p. 220. b) Cont. Ap. I. 6. Trad. de d'Andilly. c) Syncell. p. 221. b. d) Joseph. p. 1045. a. b.

5. QUAND CETTE PREUVE ne seroit pas aussi complette qu'elle l'est; & qu'il y auroit encore sujet de douter, si BEROSE avoit écrit XXI. ou XXIX. Ans: la bonne Critique nous obligeroit à nous déterminer pour le premier nombre; puisque c'est celui, qui se trouve constamment dans le Canon Astronomique. Disons plus. Quand même le nombre de XXIX. se trouveroit également, dans les deux passages de JOSEPH; dans EUSEBE & SYNCELLE, qui l'ont copié; & dans l'ancienne Version de RUFIN: avec tout cela, le Canon Astronomique devroit toûjours être préferé. La raison en est, que JOSEPH par inadvertance, pourroit avoir écrit, XXIX. pour XXI. en copiant son BEROSE: & que ses Copistes n'auroient pû s'appercevoir de la faute. Au-lieu qu'on ne peut craindre la même chose, dans le Canon Astronomique; comme je l'ai remarqué ci-dessus: puisque les sommes, qui sont à la fin de châque régne, feroient d'abord reconnoître la méprise.

6. ENFIN, le nombre de XXI. ne se trouve pas seulement, dans le Canon Astronomique correct, tel qu'il a été publié par CALVISIUS, BAINBRIDGE, PETAU & DODWELL. Il se trouve aussi, dans [a] le Canon corrompu, & dans le Catalogue Ecclésiastique, [b] publiez

P. J. 4093. A. C. 621. NABOPOLASSAR.

bliez l'un & l'autre, par SCALIGER, d'après SYNCELLE: de même que dans le [c] Catalogue particulier, que SYNCELLE a composé de son chef: quoique dans ce dernier, SYNCELLE ait ajoûté, que *d'autres écrivent XXV.* nombre qu'aucun de nos Chronologistes n'a suivi. Il est bon même de remarquer, que SCALIGER [d] ayant fait imprimer dans la même page, les nombres du Canon Astronomique, & du Catalogue Ecclésiastique, en deux colomnes; il en a ajoûté une troisiéme, *secundum probabilem modum*, comme il dit, dans laquelle il donne XXIX. Ans à Nabopolassar: quoiqu'il n'y en ait, que XXI. dans les deux premiéres colomnes. Tant la prévention de Systême a de force sur l'esprit, même des plus grands hommes.

a) Syncell. p. 208. b. 209. a. b) Scal. Euseb. Græc. p. 38. al. 46. collect. hist. p. 401. al. 397. a. c) Syncell. p. 210. a. d) Can. Isag. p. 285. al. 291.

VII. CETTE PREVENTION est ici doublement sensible. Il paroît par tout ce qui précéde, que le régne de Nabopolassar ne fut, que de 21. Ans: & par le Fragment de BEROSE, que ce Roi mourut, *aprés avoir régné 21. Ans.* [a] Le même BEROSE, le Canon Astronomique, de toutes les Editions; le Catalogue Ecclésiastique; & SYNCELLE en particulier, distinguent ces 21. Ans de Nabopolassar, des 43. de son successeur. Ainsi ce régne finissant avec la 21. année; celui de son successeur, doit commencer avec la suivante: & nous pouvons appliquer ici la maxime générale d'HORACE:

- - - [b] *Sunt certi denique fines,*
Quos ultra, citraque, nequit consistere rectum.

Mais SCALIGER, & ses sectateurs, ont placé cette borne, *ultra*, *citraque* le terme qu'on vient de marquer. D'un côté, comme on vient de voir, ils ont allongé de 8. Ans, le régne de Nabopolassar, à qui ils donnent 29. Ans complets, & le font mourir [c] *l'An 30e. de son régne.* De l'autre, ils le bornent à 17. Ans. Car ils mettent [d] la 1re. année du Roi suivant, à la 18e. de celui-ci. Mais cette remarque viendra plus à propos, dans le Chapitre suivant. Je finis celui-ci en disant, que tout préjugé de Systême mis à part, on doit convenir, aprés les preuves précédantes, que Nabopolassar régna 21. Ans: & qu'il ne régna pas davantage.

a) Apion. I. p. 1045. d. Euseb. Præpar. IX. 4. b) Horat. Sat. I. 1. c) Calvis. A. 3354. p. 219. a. Helvic. p. 60. Emm. p. 208. J. Cappel. A 3404. p. 229. d) Calv. p. 217. a. Helv. p. 58. Behm. p. 131. Emm. p. 207.

† CHA-

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

NABOCOLASSAR, OU NABUCHODONOSOR, XV. ROI.

DANS LE CANON ASTRONOMIQUE, le nom de ce Roi, & celui de son prédécesseur, ne différent, que d'une lettre: l'un s'appelle *Nabopolassar* & l'autre *Nabocolassar*. Le Fragment de BEROSE, tel qu'il est rapporté dans le X. Livre des Antiquitez, [a] donne le nom de *Nabuchodonosor*, à tous les deux, dont il dit, que l'un fût le Pére, & l'autre le Fils. Mais le même Fragment, tel qu'il est rapporté dans le I[r]. Livre contre APION, leur donne des noms bien différens. [b] Il laisse au Fils de nom de *Nabuchodonosor*, & donne au Pére celui de *Nabolassar*, selon le Texte Grec de JOSEPH, que nous avons, & selon la [c] Version Latine de RUFIN: mais dans les Copies, [d] qu'EUSEBE & [e] SYNCELLE ont faites de ce passage, ce Prince est nommé *Nabopallasar* ou *Nabopalasar*; mots qu'on voit bien être les mêmes, que celui de *Nabopolassar*, qui est dans le Canon Astronomique. Enfin plusieurs Chronologistes, du dernier Siécle, & du précédant, à l'imitation du [f] Faux-METASTHENE, ont donné le nom de *Nabuchodonosor*, à l'un & à l'autre de ces Princes, en joignant le tître de *Grand* au Fils, ou en les distingant par les nombres de I[r]. & de II. comme on distingue, par [g] les nombres I. II. III. &c. les Princes, [h] qui ont porté le même nom, dans d'autres Etats.

P. J. 4110.
A. C. 604.
NABUCHODONOSOR.

a) Ant. X. 11. p. 349. c. b) Contr. Ap. I. p. 1044. c. d. c) Edit. Basil. 1524. p. 862. d) Eusеb. Præp. Evang. IX. 40. p. 455. b. e) Syncell. p. 220. b. c. f) Marsh. p. 535. f. al. 574. cite R. David. Ganz, qui a suivi ce Métasthene. g) Strabo IX. p. 421. X. 460. XVII. 795. f. h) XII. p. 563. & Not. Casaub.

§. I.

TEMS DE SON REGNE.

I. APRES AVOIR PROUVE, dans la Section précédante, que le premier de ces deux Rois, commença à régner l'An 123. de l'Ere de Nabonassar, qui fut l'An 4089. de la Pér. Julienne, & qu'il régna 21. Ans; il est aisé de conclurre, que son Fils lui succéda, l'An P. J. 4110.

Digitized by Google

P. J. 4110. A. C. 604. NABUCHODONOSOR.

qui fût l'An 144. de l'Ere de Nabonassar. C'est effectivement à cette année, que le commencement de ce régne a été rapporté, par le Canon Astronomique correct, par CALVISIUS, & ses sectateurs, par MARSHAM, DODWEL, le P. PEZRON, MARSHALL, & par tous ceux, qui n'ont pas eû l'assûrance de rejetter le Canon ou de l'altérer; pour ne rien dire de TORNIEL & de SALIAN, qui l'ont fait par d'autres principes.

LA DUREE de ce régne doit passer pour aussi certaine. Le Canon Astronomique correct, les deux Editions fautives, que SYNCELLE a insérées dans sa Chronographie, & SYNCELLE lui-même donnent 43. Ans de régne à ce Roi. BEROSE en fait autant dans les deux endroits, où JOSEPH en rapporte le Fragment, de même, qu' EUSEBE & SYNCELLE, qui l'ont copié de JOSEPH. Voilà tous les monumens de l'Antiquité, qui nous restent sur cet article: & s'il est permis de rejetter leur consentement unanime, je ne vois pas, qu'on puisse conter sur ce, qu'on regarde comme le plus assûré dans l'Histoire ancienne.

2. QUE LE LECTEUR prenne maintenant la peine de relire ce que j'ai écrit, [a] dans la IIde. Partie de cet Ouvrage, touchant le Roi Nabuchodonosor, qui ruïna la ville de Jérusalem, & le Royaume de Juda. J'y ai fait voir, [b] que suivant le calcul de l'Ecriture, ce Roi régna 43. Ans. C'est aussi de cette façon, que FUNCCIUS, CODOMAN, BUNTING, REUSNER, SCALIGER, TORNIEL, SALIAN, JAQUES CAPPEL, BEHM, PETAU, LABBE & RICCIOLI, l'ont calculé, avant moi. Quelques [c] autres à la vérité, lui ont donné 44. Ans: mais c'est pour avoir conté comme complette, ou la 8e. année de Nabuchodonosor, que Jéchonias fût fait prisonnier; ou la 37e. année de sa prison: [d] *Annus enim 37. abducti Jechoniæ*, suivant la remarque de JEAN BEHM, *est primus Evilmerodachi*, 2 *Reg. XXV. 27. Jerem. LII. 31. Atqui Jechonias Babylonem abductus est Anno 7. Nabucadnezaris absoluto. Jerem. LII. 28. octavo currente*, 2 *Reg. XXIV. 12. Hi numeri inter se additi, 43. efficiunt annos, quot Scriptura Nebucadnezari in regno tribuit:* Pour ce qui est de [f] ceux, qui donnent 45. Ans au même Roi, ils ne l'ont fait, qu'en suivant le Faux-METASTHENE: Ouvrage constamment & même grossiérement supposé.

a) Sus Liv. II. b) §. 56. fin. p. 536. c) Buchole. Tempor. Lightf. &c. d) Behm. Decad. I. obs. 4. p. 220. init. e) Beroald. Genebr. Schubart. Broughton. Philip. &c.

P. J. 4110. A. C. 604.

NABUCHODONOSOR.

PUIS DONC, que le *Nabuchodonosor* de l'Ecriture, & le *Nabocolassar*, ou Nabuchodonosor le Fils, qui fait le sujet de ce chapitre, ont régné environ dans le même tems, comme tous les Chronologistes le reconnoissent; qu'ils ont tous deux été Rois de Babylone; qu'ils ont l'un & l'autre, régné 43. Ans; que l'un & l'autre ont eû le même Roi pour successeur, savoir *Evilmerodach*: ne pouvons-nous pas dire hardiment & sans balancer, que le Nabuchodonosor, ou Nébucadnézar de l'Ecriture est le même Roi, que le Nabocolassar du Canon Astronomique, & le Nabuchodonosor, que BEROSE dit avoir été Fils de Nabopolassar?

VOICI DONC enfin un régne, qui peut & qui doit nous servir de fondement assûré, pour régler la Chronologie des Rois de Juda. Premiérement l'Ecriture Sainte, BEROSE, & toutes les Editions du Canon Astronomique, lui donnent unanimement 43. Ans de durée. De-plus, les principaux événemens de la fin du Royaume de Juda, sont datez dans l'Ecriture, de plusieurs années de ce régne, telles, que sont la 1re. la 4e. la 7e. la 8e. la 18e. la 19e. & la 23e. Enfin, le Canon Astronomique fixe le commencement, & la fin de ce régne, & par-conséquent toutes les années de cet intervalle, d'une maniére, qui doit passer pour incontestable, en matiére de Chronologie. Que peut-on demander davantage, soit pour établir le *Synchronisme* de l'Histoire Sainte avec la Profane; soit pour marquer avec certitude, le tems de la fin du Royaume de Juda?

II. FAUTE d'avoir fait attention à quelques-unes de ces preuves, qu'on pouvoit puiser dans JOSEPH, ou dans EUSEBE; & pour n'avoir pas connu le Canon Astronomique; la plûpart des Chronologistes, qui ont écrit depuis la fin du XVe. Siécle, durant l'espace de 150. ans, ont extrêmement brouillé la Chronologie de ce régne, & en même tems, celle de l'Histoire Sainte, qui en dépend. Leur dessein général a été, de trouver les 70. Ans de la Captivité de Babylone, qu'ils commençoient à la Ruïne de Jérusalem. Mais parceque depuis l'An 18. ou 19. de Nabuchodonosor, que Jérusalem fût détruite, il n'y a que 55. ou 56. Ans, jusqu'à la mort de Cyrus, avant laquelle cette Captivité finit; ils ont conclû, qu'il faloit en avancer le commencement au-moins d'une vingtaine d'années: & qu'on ne pouvoit le faire mieux, qu'en avançant d'autant d'années, ou un peu plus, le régne de Nabuchodonosor; à quoi le Faux-METASTHENE ne leur a pas été inutile.

Digitized by Google

P. J. 4110.
A. C. 604.
NABUCHODONOSOR.

Ils ont donc pretendu, que le *Nabuchodonosor*, souvent nommé dans l'Ecriture, étoit [a] le même, que le *Nabopolassar* dont PTOLEMEE a parlé: & que l'Eclipse, que cet Astronome dit être arrivée *l'An 5e. de Nabopolassar*, arriva l'An 5e. de nôtre Nabuchodonosor. Voici par éxemple, comme TORNIEL s'explique sur ce sujet: [b] JOSEPH SCALIGER *lib. 5. de emendatione temporum, in capite, cui titulus est, initium* NABOPOLASSARI *regis Chaldæorum, putat esse illum, quem* PTOLEMÆUS *Lib. 5. Almagesti c. 14. appellat* NABOPOLASSAR. C'est à dire, que SCALIGER avoit crû bonnement, que Nabopolassar étoit Nabopolassar. *Sed fallitur* SCALIGER, continuë TORNIEL, *quandoquidem Nabopolassar* PTOLEMÆI, *est ille Rex Chaldæorum, quem Scriptura sacra vocat Nabuchodonosor.*

a) Func Comm. p. 16. Bucholc. p. 24. a. Codom. A. 3521. p. 40. init. Bunt. p. 76. b. 77. a. Temp. p. 157. al. 161. Torn. A. 3408. n. 1. p. 217. A. 3429. n. 2. p. 230. 231. Riccl. Lansberg. Thes. p. 45. f. b) Torn. A 3408. p. 217. n. 1.

Presque tous alléguent la même preuve: & aucun d'eux ne l'a fait d'une maniére plus claire, que DU-TEMPS. Voici à quoi se reduit son raisonnement, qui est assez long: [a] „PTOLEMEE „[b] rapporte deux Eclipses de Lune, dont la premiére arriva *l'An 5. de* „*Nabopolassar, l'An* (α) *127. de l'Ere de Nabonassar*, le 27. jour „d'Athyr, troisiéme Mois des Egyptiens: & la seconde arriva „*l'An 7e. de Cambyse*, (β) l'An 225. *de l'Ere de Nabonassar*, „le 17e. de Phaménoth, septiéme Mois des Egyptiens. Entre „ces deux Eclipses, il y a (γ) 98. Ans complets, & quelques Mois. „Mais (dit on) si l'on suppose, que le Nabopolassar de PTOLEMEE „est le même, que le Nabolassar ou le Nabopallasar de BEROSE; on „trouvera plus de 120. Ans, entre l'An 5. de ce Roi, & l'An 7e. de Cambyse. En effet Nabopolassar ayant régné 29. Ans selon BEROSE, depuis „l'An 5. de ce Roi, jusqu'à la fin de son régne, il y a (α) 24. „Ans. Son fils Nabuchodonosor ruïna Jérusalem (β) l'An. 19. „de son régne. La Captivité des Juifs, qui suivit cette ruïne, „fût de (γ) 70. Ans. Cyrus, qui mit fin à cette Captivité, régna „pour le moins (δ) 3. Ans, suivant [c] DANIEL: & Cambyse „son fils en avoit déja régné (ε) 6. complets, au tems de „l'Eclipse, qui arriva l'An 7e. de son régne. Ces années étant „ramassées, donnent une somme de (ζ) 122. Ans, qui surpasse de 24. Ans „l'intervalle des deux Eclipses. Donc le Nabopolassar de PTOLEMEE, a régné 24. Ans, ou environ plus tard, que le Nabolassar ou „Na-

α.	127
γ.	98
β.	225

α.	24
β.	19
γ.	70
δ.	3
ε.	6
ζ.	122

Digitized by Google

„Nabopalassar de BEROSE." [d] *Quare*, conclut DU-TEMPS, *rejecta eorum sententia, qui Lunæ deliquium statuunt Anno quinto Nabolassaris, quem eundem cum Nabopolassare faciunt, nos intrepide pronunciamus, Nabopolassarem esse Nabuchodonosorem.* Où en est on reduit, puisqu'on est contraint de nier, que *Nabopolassar soit Nabopolassar?* Et où en sommes nous reduits nous mêmes, s'il le faut prouver? Faisons-le néanmoins, puisqu'on nous y force: mais auparavant répondons au raisonnement, ou plûtôt, au calcul qu'on vient de lire. P. J. 4110. A. C. 604. NABUCHODONOSOR.

a) Tempor. p. 154 fin. & suiv. al. 160. b) *Ptol. V.* 14. c) Daniel. X. 1. d) Temp. p. 161. Ed. 1600.

CE CALCUL, semblable, à peu prés, à celui de plusieurs autres Chronologistes, péche contre une des Régles de la Logique, [a] qui défend de *supposer pour vrai ce qui est en question:* car il suppose deux choses, actuellement contestées. 1. On dit, que [b] *Nabopolassar régna 20. Ans, selon* BEROSE, dont JOSEPH rapporte le Fragment, dans le Ier. Livre contre APION. *Sed quia idem* JOSEPHUS *alibi regno Nabolassaris tribuit tantùm Annos 21.* en rapportant le même Fragment; on est également fondé à dire, que *Nabopolassar régna 21. Ans, selon* BEROSE: & j'ai prouvé [c] ci-dessus, qu'il n'a effectivement régné que 21. Ans. 2. On dit que la Captivité de Babylone commença *l'An 19e. de Nabuchodonosor.* Mais tout le monde sait, que les Savans sont fort partagez sur cet article: comme [d] je l'ai marqué, à la fin de mon II. Livre, où [e] j'ai prouvé, par de bonnes raisons, ce me semble, que la Captivité commença avec le régne de Nabuchodonosor, & même un An plûtôt. En retranchant donc 8. Ans, pour le premier article, & 19. ou 20. Ans, pour ce second; nous trouverons 27. ou 28. Ans à retrancher: au-lieu qu'il suffiroit d'en pouvoir ôter 24. pour soudre la difficulté, & la tourner même à nôtre avantage. Mais c'est dequoi nous parlerons, plus en détail, quand nous serons parvenus au régne de Cyrus, qui est le lieu propre, où la Question de la Captivité des Juifs doit être examinée. Prouvons, à présent, que le Nabopolassar de PTOLEMEE, est le Pére de Nabuchodonosor, souvent nommé dans l'Ecriture.

a) Art de penser. III. 18. n. 2. b) Temp. p. 162. Ed. 1600. c) Ch. 8. N. VI. p. 403. & suiv. d) Sus Liv. I. §. 57. N. II. p. 538. & suiv. e) N. IV. p. 544. & suiv.

1. PTOLEMEE dit, qu'il y eut une Eclipse de Lune, *l'An 5e. de Nabopolassar, qui étoit l'An 127. de l'Ere de Nabonassar.* Or dans le Canon

Digitized by Google

P. J. 4110. A. C. 604. NABUCHODONOSOR. Canon Astronomique, on trouve un Roi nommé *Nabopolassar*: dont la *5e. année* repond à l'*An 127. de l'Ere de Nabonassar*: & le calcul des Astronomes modernes, donne une Eclipse de Lune, au tems que PTOLEMEE a marqué. *Donc le Nabopolassar de* PTOLEMEE, *est le même que le Nabopolassar du Canon Astronomique.*

2. LE CANON Astronomique, étoit joint à l'*Almageste* de PTOLEMEE; & finit précisément, au tems que PTOLEMEE écrivoit. A cause de cela, ou par d'autres raisons, on l'appelle communément, *le Canon de* PTOLEMEE, à qui la plûpart des Savans l'attribuent. *Donc le Nabopolassar de* PTOLEMEE, *dans l'Almageste*, *est le Nabopolassar de* PTOLEMEE, *dans le Canon Astronomique.* Si l'on veut que la premiére Partie du Canon soit de BEROSE; il sera facile de lui appliquer cet argument.

3. LE *Nabopolassar de* PTOLEMEE, & du Canon, aprés avoir *régné 21. Ans*, eut pour successeur *Nabocolassar*, *qui régna 43. Ans*: & ce dernier eut pour successeur un Roi, nommé *Ilvarodam*, *qui en régna deux.* Or le *Nabolassar*, ou *Nabopallassar de* BEROSE, aprés avoir *régné 21. Ans*, eut pour successeur, son Fils *Nabuchodonosor*, *qui régna 43. Ans*: & ce dernier eut pour successeur son Fils nommé *Evilmaruch*, ou *Evilmoraduch*, *qui régna 2. Ans. Donc le Nabopolassar de* PTOLEMEE *&* *du Canon*, *est le même que le Nabolassar*, *ou Nabopollassar de* BEROSE: *& le Nabocolassar du Canon*, *est le même que le Nabuchodonosor de* BEROSE.

4. ENFIN, le Nabuchodonosor de l'Ecriture, régna 43. Ans, de même que celui de BEROSE, & eut pour successeur, Evilmerodach, Roi dont le nom est écrit fort diversement, comme on le verra dans la suite. Donc *le Nabuchodonosor de l'Ecriture*, *est le même que le Nabuchodonosor de* BEROSE, que cet Historien dit avoir été Fils de Nabopolassar. Et de tout cela, il s'ensuit, que *le Nabopolassar de* PTOLEMEE *& du Canon*, *fût Pére de Nabuchodonosor*, souvent nommé dans l'Ecriture.

LES LECTEURS, qui souhaiteront d'avoir d'autres preuves de cette Thése, peuvent consulter [a] CALVISIUS, & BEHM. Celles qu'on vient de lire, sont à mon avis suffisantes, pour nous obliger à conclurre, de nouveau, que Nabuchodonosor a régné depuis l'An 144. jusqu'à l'An 186. inclusivement de l'Ere de Nabonassar: c'est à dire, depuis l'An 4110. jusqu'à l'An 4152. de la Pér. Julienne.

a) Calvis. Isag. cap. 30. p. 124. a. Behm. Lib. II. tit. 3. cap. 5. p. 118.

III.

Digitized by Google

III. La principale de ces preuves, étant fondée sur le parfait accord du Canon Astronomique, avec les témoignages de BEROSE, de PTOLEMEE, & de l'Ecriture Sainte; il n'étoit pas possible, qu'elle fût connuë par les Chronologistes, dont je viens de parler; puisqu'ils ont écrit avant la découverte de ce Canon. Mais il est étonnant, que quelques-uns de ceux qui en ont vû, & examiné les Editions correctes; ou n'aient pas senti la force de cette preuve, ou n'aient pas voulû y avoir égard. De ce nombre sont le P. LABBE, RAVIUS, & MEGERLIN. Pour ne pas abandonner le Systême des anciens Chronologistes, & dont je viens de faire voir le défaut, ils n'ont pas craint, de traitter une Piéce aussi excellente, que le Canon Astronomique, à peu prés, comme ils ont traitté le Catalogue des Rois du Faux-METASTHENE. J'en ai assez dit [a] ci-dessus, pour faire voir, combien leur procedé est peu raisonnable: & je ne croi pas, qu'il soit nécessaire d'y rien ajoûter ici. P. J. 4110. A. C. 604. NABUCHODONOSOR.

a) Sus Ch. II. §. 5. p. 364. & suiv.

IV. Examinons plûtôt la méthode de plusieurs nouveaux Chronologistes, qui persuadez de l'exactitude du Canon, & faisant profession de le suivre, n'ont pas laissé d'en altérer, plus ou moins, la Chronologie, suivant que la diversité de leurs Systêmes l'a demandé. L'expédient commun, qu'ils ont emploié, est [a] le même dont nous avons vû des éxemples, *ad nauseam usque*. Ils supposent, que quelque tems avant sa mort, Nabopolassar associa à la Royauté, son Fils Nabuchodonosor: & ils fondent cette Association, sur le passage de BEROSE, qui parle ainsi:

a) Scal. Emend. Prol. p. 13.

„[a] NABUCHODONOSOR (*ou* Nabulassar) Pere de celuy, dont „nous venons de parler, ayant appris que le Gouverneur, qu'il avoit éta„bli dans l'Egypte, la basse Syrie, & la Phenicie s'éstoit revolté contre „luy, & n'estant plus en âge de supporter les travaux de la guerre, en„voia contre luy Nabuchodonosor son fils, (1) avec une partie de ses „forces. Ce jeune Prince vainquit ce rebelle; remit toutes les Pro„vinces sous l'obeïssance (2) de son Pére; & ayant appris, qu'en ce „même temps il estoit mort à Babylone, aprés avoir régné vingt & un „An, il mit ordre aux affaires de l'Egypte & des autres Provinces, alla „en diligence à Babylone .... & ainsi il succéda (3) à tous les Etats „du Roy son Pére.

a) Ant. X. 11. p. 349. trad. de d'Andilly. Sus Ch. 8. N. VI. p. 404.

1. Apres

P. J. 4110. A. C. 604. NABUCHODONOSOR.

1. APRES avoir cité le commencement de ce passage, MARSHAM dit, que [a] Nabuchodonosor *cum* POTESTATE REGIA *bellum gereret, licet Pater adhuc in vivis esset,* REGIS *titulum in scriptura obtinet.* JAQUES CAPPEL en avoit dit davantage: [b] *Nabopolassar*, disoit-il, *filium suum Nabuchodonosorum* AUCTORITATE REGIA *instruxit, ad Syriam & Ægyptum facilius perdomandam;* UT DOCENT BEROSUS & MEGASTHENES. (BEROS. *apud* JOSEPHUM *in Appendice.* MEGASTHENES, *apud* EUSEB. *de præp. l. 9.*) A ces paroles de JAQUES CAPPEL, on peut appliquer le Dicton de Jurisconsultes; *Plus est in rubro quam in nigro:* c'est à dire, que la *Rubrique en dit plus, qu'il n'y en a dans le texte.* D'un côté, MEGASTHENE ne nomme pas même *Nabopolassar;* bien loin de dire, qu'il ait *envoié* son Fils en Syrie. De l'autre, BEROSE dit simplement, que Nabopolassar donna à son Fils, *une partie de ses forces;* (μέρη τινα τῆς δυνάμεως) comme il auroit pû faire à un autre Général: & non pas, qu'il les lui ait données, avec *une autorité Royale;* encore moins, qu'il l'ait *associé à la Royauté.* &c.

a) Marsh. p. 555. f. al. 574. b) J. Capp. A. 3391. p. 222. b.

2. MARSHAM ajoûte: JOSEPHUS, & EUSEBIUS [a] *locis citatis legunt,* ὑπὸ τὴν αὐτοῦ βασιλείαν; *non* αὐτῶν, *ut* [b] *hic,* & *apud* [c] SYNCELLUM. USSERIUS avoit déja dit la même chose de cette maniére: [d] *A Nabopolasaro cum exercitu adversus rebelles missus, eorum regionem, ut ille scribit,* ὑπὸ τὴν αὐτοῦ *vel* αὐτῶν (*sic enim in lib. 1. contra* APION. & GEORGII SYNCELLI *Chronico citato legitur*) βασιλείαν ἐποίησε, REGNO SUO SUBJECIT. La remarque auroit plus de poids, si on lisoit αὐτοῦ, comme a fait [e] SCALIGER, en copiant le passage de JOSEPH, dans son Grec d'EUSEBE; & [f] dans ses Notes sur le Fragment de BEROSE, qui sont à la fin de son Livre *de emendatione temporum:* comme il avoit écrit αὐτοῦ, [g] dans le Fragment même. Mais de quelque maniére qu'on lise, ou que l'on traduise, je ne voi point, qu'il soit nécessaire de supposer aucune Association. Si on lit αὐτοῦ, comme veulent ces deux illustres Anglois; n'est-il pas aussi naturel de traduire, que Nabuchodonosor remit ces Provinces *sous l'obéissance de son Pére;* comme fait M. D'ANDILLY, dans les deux endroits de JOSEPH? Et quand même on traduiroit, *regno suo subjecit:* ne pouvoit-on pas dire, que c'étoit *son Royaume*, puisqu'il en étoit l'héritier légitime & présomptif; & qu'il en fût maître actuellement; la même année ou la suivante.

a) Antiqu. l. 10. c. 11. p. 349. Pr. Evang. l. 9. c. 40. b) *Contra Apion. l. 1. p. 1044.* c) p. 220. d) Usser. Chron. II. n. 6. p. 86. b. e) Scal. Græc. Euseb. p. 48. f. al. 48. f) Emend. temp. Frag. p. 10. g) p. 3.

3. CE QUI SUIT dans USSERIUS, paroît mieux fondé. Il dit que Nabucadnezar, aprés la mort de son Pére, κυριεύσας ἐξ ὁλοκλήρου τῆς πατρικῆς ἀρχῆς, PATERNO PRINCIPATU IN SOLIDUM POTITUS EST, *quem antea scilicet divisum cum patre gesserat.* Cette remarque a été empruntée de [a] SCALIGER, qui relevant la *proprieté* (κυριολογίαν) de cette expression de BEROSE, κυριεύσας ἐξ ὁλοκλήρου, l'explique ainsi: *Potitus in solidum patrio imperio, Antea enim tantum divisum cum patre gerebat.* On peut appuier la remarque par un passage d'HERODIEN, qui rapporte, que du tems de l'Empereur Aléxandre Sévére, [b] vers l'An 226. de J. C. [c] *Artaxerxes Roi des Perses,* (Ἀρταξέρξης ὁ Περσῶν βασιλεὺς) aprés avoir vaincu les Parthes, attaqua les Provinces voisines, dans l'espérance *de rétablir en son entier l'ancien Empire des Perses.* (Πέρσαις ἀνανεώσασθαι πᾶσαν ὁλόκληρον ἣν πρότερον ἔχον ἀρχήν,) Il vouloit ravoir (ὁλόκληρον ἀρχὴν) *l'Empire entier* des Perses, dont il possedoit déja une partie, étant Roi des Perses, comme Nabuchodonosor devint maître (ὁλοκλήρου ἀρχῆς) *de tous les Etats* du Roi son Pére, dont il possedoit déja une partie étant associé à la Royauté.

P. J. 4110.
A. C. 604.
NABUCHODONOSOR.

a) Scal. in Fragm. p. 12. b) Calvis. p. 491. a. Tillem. T. III. p. m. 333. c) Herodian. VI. 2. p. 129. Edit. Steph.

4. LA derniére raison d'USSERIUS, a quelque chose de plus précis. *Unde*, continue-t-il, *& Daniel, licet Nebucadnesarem, quum primam adversus Judæos expeditionem susciperet, Anno 3. Jobojachimi, Regem Babyloniæ, propter regni cum patre tum vivente societatem appellet; (Cap. I. 1.) Annorum tamen regni numerationem more Chaldæorum apud quos agebat, ab obitu patris & mero ipsius imperio deducit.*

QUOIQU'AILLEURS [a] j'aie expliqué autrement ce passage de Daniel, & d'une maniére, qui me paroît assez naturelle, comme je le ferai voir plus particuliérement [b] dans la suite; j'avouë néanmoins, que toutes les raisons précédantes, jointes ensemble, rendent cette Association beaucoup plus probable, qu'aucune de celles que j'ai rejettées, dans le cours de cet Ouvrage. On peut donc accorder aux nouveaux Chronologistes, que Nabuchodonosor fût déclaré Roi, quelque tems avant la mort de son Pére. Mais si cette supposition peut être de quelque usage, pour expliquer le passage de Daniel, qu'on vient de citer; ou quelque autre passage particulier de l'Ecriture; je soûtiens qu'elle est inutile, pour fixer la Chronologie de l'Histoire Sainte.

a) Sur Liv. II. §. 47. N. III. p. 442. b) Sous §. 9. N. II.

P. J. 4110. V. ON PRETEND, qu'au-lieu que les Chaldéens contoient
A.C. 604. les années du régne de Nabuchodonosor, du tems qu'il succéda à son
NABU- Pére, aprés qu'il fût mort, l'Ecriture conte les années du Fils, depuis le
CHODO- tems qu'il fut associé par son Pére à la Royauté, & envoié en Syrie,
NOSOR. avec le titre de Roi. [a] *Chaldei*, dit SCALIGER, *illius annos putaverunt a morte patris, non ab expeditione Syriaca*: *mais*, dit CALVISIUS, [b] *hinc sacra Scriptura ejus Annos regni inchoat*: & HELVICUS, marchant sur ses traces: [c] *Inde scriptura ejus Annos numerat*, 2 *Reg. XXIV.* & *Jer. LII.* USSERIUS s'explique amplement: [d] BEROSUS *quidem*, dit-il, *in 3. Chaldaicæ suæ historiæ libro*, JOSEPHUS *libro X. Antiquit. cap. 11. Col. 12.* & PTOLEMÆUS, *in Regum Babyloniorum Canone, 43. tantum annos Nebuchadnesari tribuunt, sed a morte patris numeratos: quum in Jeremia & sacra Regum historia, ab expeditione ejus in Syriam & Judæam, vivente patre suscepta, principatui ejus epocha deducatur.*

a) Scal. in Fragm. p. 10. b) Calvis. A. 3342. p. 217. init. c) Helv. p. 58. d) Usser. Chron. p. 86. b.

1. DATO, *non concesso*, comme on parle dans les Ecoles, je demande; quand-est-ce que commença cette Expédition; ou quand est-ce que Nabuchodonosor fut déclaré Roi par son Pére? Nous avons dit, [a] ci-dessus, qu'en faisant semblant de suivre le Canon Astronomique, USSERIUS avoit adroittement avancé d'un An, le régne de ce Roi, & de ses quatre prédécesseurs. A présent, il ajoûte, [b] que Nabuchodonosor *régna environ 20. Mois avec son pére*: & comme il commence l'Association de ce Roi, ou son Expédition dans la Syrie, [c] vers le Mois d'Août, [d] de l'An P. J. 4107; il place le commencement de ce régne, 2. Ans & demi plûtôt, que ne fait le Canon Astronomique. [e] CALVISIUS le met 4. Ans plûtôt. [f] HELVICUS en fait de même: & [g] BEHM l'avance encore d'un An. Mais ces deux derniers le font régner 12. Ans entiers avec son Pére, à qui ils donnent 29. Ans, au-lieu de 21. SCALIGER n'est pas uniforme. Dans un endroit de son Livre, *de Emendatione temporum*, il dit, que [h] Nabuchodonosor *omnino septem Annos regnavit cum patre*: & à la page suivante, [i] *Nabuchodonosor Annos XLIII. solidos imperavit, imputatis septemdecim vivi adhuc patris imperio.* Cela est fort différent de ce qui précéde: & de ce dernier passage, il s'ensuit, que Nabuchodonosor régna seul 26. Ans seulement. Mais dans ses Notes sur les Fragmens des anciens Auteurs,

c'est

c'eſt tout autre choſe: [k] *Non ſolum Judæi*, dit-il, *ſed et* BEROSUS *attribuunt ejus regno Annos XLIII. cum tamen triginta duntaxat ſolus, reliquos tredecim cum patre regnavit:* & dans la ſuite, [l] *Tredecim annis ferè cum patre regnavit in Expeditione Syriaca, reliquos triginta & unum ſolus in Babylonia.* Enfin, dans [m] la Préface de cet Ouvrage, & dans ſes Canons Iſagogiques, il le fait régner 13. Ans avec ſon Pére, & 30. ſeul. [n] JAQUES CAPPEL en fait de même. P. J. 4110. A. C. 604. NABUCHODONOSOR.

a) Sur Ch. V. p. 385. & ſuiv. b) Uſſer. A. M. 3442. p. 136. al. 77. c) Chron. p. 86. a. d) Annal. p. 119. al. 67. e) Calv. A. 3342. 3446. p. 217. init. & f. f) Helv. p. 58. g) Behm, Tab. p. 131. h) Scal. Emend. p. 400. a. i) p. 401. c. k) Fragm. p. 10. l) p. 14. m) Prol. p. 39. & Can. Iſag. p. 140. f. 141. 292. 322. n) J. Capp. A. 3398. 3404. pp. 223. b. 228. b.

DE CES diverſes ſuppoſitions, toutes ſans preuve, il eſt aiſé de comprendre, que nos meilleurs Chronologiſtes n'ont rien trouvé, pour fixer avec quelque certitude, le commencement de cette Aſſociation, vraie ou fauſſe: comme effectivement, il n'y a aucun caractére, ni dans BEROSE, ni dans JOSEPH, ni dans l'Ecriture, par où l'on puiſſe ſeulement, le conjecturer. Tout ce que les Chronologiſtes diſent là-deſſus, eſt purement arbitraire. De là vient, que chacun fait cette Aſſociation plus ou moins longue, ſuivant que ſon Syſtême l'y oblige.

2. QUAND L'ANNEE, ou la durée de cette Aſſociation, ſeroit auſſi certaine, qu'elle eſt inconnuë; elle ne laiſſeroit pas d'être inutile, pour nôtre Sujet. Quoiqu'en diſent nos Chronologiſtes, l'Ecriture Sainte conte les années du régne de Nabuchodonoſor, de la même maniére, que les Chaldéens, dont il étoit Roi. La choſe eſt ſi évidente, qu'il eſt étonnant, que tant de Chronologiſtes, ſavans & exacts, aient pû avancer le contraire: & ſi leur exemple ne m'obligeoit à me méfier de moi-même, je ne craindrois pas de ſoûtenir, que le Soleil, ſans nuages, & en plein midi, n'eſt pas plus clair, que ce que je viens de dire. On reconnoît, que BEROSE, JOSEPH, & PTOLEMEE, dans ſon Canon, ſont uniformes, touchant le régne de ce Roi. USSERIUS vient d'avouër, que *Daniel conte les années de ce Roi, de même que les Chaldéens, parmi leſquels il demeuroit.* Pourquoi veut-on, ſans néceſſité, mettre les autres Ecrivains Sacrez dans une eſpéce de contradiction avec Daniel, BEROSE, JOSEPH, & PTOLEMEE: ſur tout, puiſque le ſens naturel de l'Auteur du Livre des Rois & de Jérémie, s'accorde parfaitement avec ces autres Auteurs?

Digitized by Google

P. J. 4110. A. C. 604. NABUCHODONOSOR.

Pour s'en convaincre, on n'a qu'à relire [a] le commencement de ce Chapitre, & les endroits où je renvoie. On y verra, que suivant l'Auteur du Livre des Rois & Jérémie, la 1re. année du régne de Nabuchodonosor, a précédé de 43. Ans, la 1re. année de celui d'Evilmérodach. C'est précisément ce que l'on trouve, dans le Canon Astronomique, dans BEROSE, & dans JOSEPH: & je ne crois pas, qu'on puisse trouver un Fait historique, où les Monumens de l'Antiquité profane s'accordent plus parfaitement avec l'Ecriture Sainte, que dans cet endroit. Y vouloir trouver des difficultez, n'est-ce pas, ce que les Latins appellent, [b] *Nodum in scirpo quærere?*

a) Sus. N. I. p. 410. b) Erasm. Adag. 1376.

3. AJOUTONS, qu'en supposant une Association inutile, on a été comme contraint, de brouiller la Chronologie de ce régne, ou celle des régnes suivans. De plusieurs exemples, que j'ai remarquez, je me contenterai d'alleguer celui de CALVISIUS, tant parce que son Livre est plus commun, qu'à cause, que c'est le premier Chronologiste, qui ait publié le Canon Astronomique correct, & qui ait fait profession de le suivre.

SUR L'AN du Monde 3342. qui répond à l'An P. J. 4106. CALVISIUS parle ainsi: [a] *Nebucadnezar.... cum exercitu mittitur ad rebelles.... circa mensem Julium: & hinc sacra Scriptura ejus annos regni inchoat.* Quatre Ans aprés, savoir, sur l'An 3346. qui répond à l'An P. J. 4110. première année de ce régne, suivant le Canon Astronomique, CALVISIUS ajoûte: [b] *Nabopolassar.... moritur, succedit ipsi filius Nebucadnezar, qui hactenus quartum annum* (completum scilicet) *in Syria regnabat; & adhuc annos triginta novem imperat.* Il veut donner à entendre, que Nabuchodonosor régna 43. Ans; car 39. & 4. font 43: au-lieu qu'il lui en donne 47. comme on le verra tout à l'heure. Sur l'An 3349. qui répond à l'An P. J. 4113. CALVISIUS continue: [c] *Jechonias .... in Babylonem transportatur .... substituitur Jechoniæ a Nebucadnezare Zedekia, Rex Judæ ultimus, circa æquinoctium autumnale.* Suivant le Canon, c'est l'An 4e. du Roi de Babylone: mais suivant CALVISIUS, c'est l'An 8e. Passons cela. Ajoûtons seulement à cette année 37. Ans, pour la prison de Jechonias; nous parviendrons à l'An du Monde 3386. où

4106.		3342.	1
4110.	1.	3346.	5
4113.	4.	3349.	8
		37	
4150.	41.	3386.	[illegible]
4153.	1.	3389.	[illegible]

CALVISIUS parle ainsi: [d] *Jechonias quondam rex Judæ, anno trice-* P. J. 4110.
simo septimo captivitatis, ab Evilmerodacho, qui consensu procerum regni A. C. 604.
Babylonici, pro patre, mentis impote, ad gubernacula regni admotus erat, NABU-
carcere liberatur; &c. Réguliérement il auroit dû mettre cet événe- CHODO-
ment à l'année précédente. Car Jéchonias fut délivré *l'An 37. de sa* NOSOR.
captivité; comme CALVISIUS le dit fort bien aprés l'Ecriture: & non pas aprés 37. Ans complets; comme le calcul le suppose. Enfin, sur l'An 3389. qui répond à l'An P. J. 4153. vrai commencement d'Evilmérodach, suivant le Canon, on lit ceci dans CALVISIUS: [e] *Nebucadnezar, anno post parentem Nabopolassarum quadragesimo tertio exacto, cum mentis iterum compos factus esset, moritur: succedit ipsi filius Evilmerodach,* &c.

a) Calv. p. 217. mit. b) Calv. ibid. fine. c) Calvis. p. 218. a. d) p. 222. f. e) p. 22[illegible]. a.

MALGRÉ ses distinctions, ou ses détours, on voit ici, que CALVISIUS donne 47. Ans de régne à Nabuchodonosor. Car depuis l'An 3342. qu'il commença à régner, jusqu'à l'An 3389. qu'il mourut, il y a 47. Ans complets. D'ailleurs CALVISIUS est obligé de donner à Evilmérodach, deux commencemens de régne, & deux maniéres differentes d'en conter les années; sans aucune preuve: mais parce qu'il lui plait ainsi. Il n'a pas même craint de dire, qu'Evilmérodach fut *établi au Gouvernement du Royaume, par le consentement des Grands de l'Etat:* quoiqu'on ne trouve rien d'approchant, ni dans l'Ecriture, ni dans aucun Monument de l'Antiquité. Enfin le prétexte qu'il prend, lui coupe la gorge, pour ainsi dire. Car en quelque tems qu'ait commencé la Folie de Nabuchodonosor; personne n'ignore, qu'elle dura [a] 7. ans, suivant l'Ecriture: au-lieu, que suivant CALVISIUS, elle ne doit avoir duré qu'environ 3. Ans. MARSHAM se tire bien mieux de cette derniére difficulté. Mais la singularité de son sentiment pour le reste, mérite bien, que nous en fassions un article particulier.

3342
47
3389

a) Dan. IV. 16. 23. 25.

VI. LAISSANT à part le *Nabuchodonosor, Roi d'Assyrie,* dont parle le Livre de Judith; tant parce que les Protestans rejettent ce Livre, comme Apocryphe; qu'à cause, que les Catholiques Romains, qui le mettent au nombre des Canoniques, ne sont pas d'accord touchant ce Roi: on croit généralement, que le *Nabuchodonosor,* ou *Nabucadnesar, Roi de Babylone,* dont parlent les autres Livres de l'Ecri-

 ture,

P. J. 4110. ture, tant Canoniques qu'Apocryphes, il est qu'un seul & même Roi.
A. C. 604. Et comme on a vû dans le Fragment de BEROSE, que deux Rois de
NABUCHODONOSOR. Babylone, dont l'un étoit le Pére, & l'autre le Fils, ont porté le même nom, ou des noms semblables; on a jugé, que c'est du Fils seul, que l'Ecriture Sainte a voulu parler, sans y appercevoir aucune trace du Pére.

I. MARSHAM, plus pénétrant, que les autres, les y voit deux. Si on l'en croit, *a* ce fut le Pére, ou *Nabopolassar, nommé Nabuchodonosor dans l'Histoire Sainte*, qui devint *Roi de Babylone l'An 4. de Joakim:* & à qui il faut rapporter tout ce, que l'Ecriture attribue à Nabuchodonosor, jusqu'aux premiéres années de Sedecias. *b* Ce qui suit, regarde le Fils: & voici comment il commence d'en parler: *Anno Nabon. 138... "Zedechias, cum per annos octo paruisset Babylonio, contra illum fœdus iniit cum Regibus vicinis. Defectionis hujus participem fuisse, docet* BEROSUS, *Satrapam illum, quem Nabuchodonosorus non ita pridem devictæ Syriæ præposuerat*; &c. Suit la premiére partie du passage de BEROSE; après quoi MARSHAM ajoûte: *c* "Ebræis tam Pater, „quam Filius vocatur *Nabuchodonosorus*. In libro *d* *Juchasin* distinguun„tur: *Ætas Quinta. Deportatio Israelis in Babel per Nebuchadnezarem*, „*filium Nebuchadnezari*. Pater (D. GANTZ. 2 Chron. I. a. n. 3...) *Pri*„*mus* denominatur, Filius *Magnus*.

a) Marsh. p. 533. al. 571. *b*) p. 535. init. al. 570. *c*) p. 535. al. 574. *d*) ...

FAISONS quelques remarques sur cet endroit. 1. MARSHAM a voulu lier *l'Envoi de Nabuchodonosor en Syrie*, avec la *Revolte de Sedecias*, comme étant de même Date. Pour cet effet il dit, que le Satrape d'Egypte *eut part* à la Revolte de Sedecias, & que BEROSE *l'enseigne*. Mais BEROSE ne parle ni de Sedecias, ni de sa Revolte, ni que le Satrape de Syrie eût *complotté* la sienne avec quelque Prince voisin: ce qui est vrai de Sedecias. 2. Pour les derniéres paroles: *Pater, Primus denominatur, Filius Magnus*, MARSHAM cite le Rabbin DAVID GANZ, qui lui-même avoit cité l'Auteur de *Juchasin*, c'est à dire, le Rabbin ABRAHAM ZACHUT. C'est pour ne pas citer le MEGASTHENE d'ANNIUS DE VITERBE, qui avoit précédé ces deux Rabbins. 3. Dans l'endroit, que MARSHAM cite, DAVID GANZ s'exprime de cette maniére, suivant la traduction de VORSTIUS: *In libro Juchasin recensetur quoque Nebucadnezar I. p. 136. Sunt, qui ajunt, hunc Nebucadnezarem fuisse, qui cepit regem Jebojakim*

hojakim in servum, & vidit Pharaonem Necho, cujus mentio fit 1 Reg. P. J. 4110.
cap. XXIV. qui fuit primus, & captivum abduxit Jehojachin, atqui de- A. C. 604.
vastavit templum, qui est secundus. Sed non videtur quemlibet Nebucad- NABU-
nezarem, cujus mentio fit in Scriptura, esse secundum. Et sur l'An 319. CHODO-
Nebucadnezar II. rex 47. Babel, imperavit anno 319. seu 4. anno Jeboja- NOSOR.
kim, regis Jehudæ, & vocatur in Chronicis Nebucadnezar Magnus. Malgré l'obscurité de cette traduction, on voit, que les Auteurs inconnus, citez par le Rabbin, ont fait juger à MARSHAM, qu'il y avoit deux Nabuchodonosor, dans l'Ecriture: *Quod nec Judæus Apella credidit.*

a) Ganz, p. 171. Edit. Lugd. Bat. 1644.

A LA PAGE suivante, [a] MARSHAM parle ainsi: „[b] *Nabuchodonosor Pater, veniens anno septimo, transtulit Judæos 3023. Filius venit* „*anno XVIII. & de Jerusalem deportati sunt 832. In anno XXIII. Nabu-*„*chodonosori, Nabuzar-adan Magister militiæ transtulit Judæos 745*....
„Annus iste Nabuchodonosori XXIII. est *annus quintus Captivitatis Jo-*„*sepho*.... [c] Quintus iste captivitatis annus, est æra Nabonassari 145; „& secundus *Nabocalassari* sive Nabuchodonosori Filii: sed continuando „Patris Filiique annos XXIII. dicitur. Expliquons cette pensée: Quand l'Ecriture dit, que [d] *Nabuchodonosor vint assiéger Jérusalem avec toute son armée;* & que [e] *l'An 18e. de Nabuchodonosor, l'armée du Roi de Babylone assiégeoit Jérusalem:* cela signifie, que Nabuchodonosor *le Fils*, assiégea Jérusalem l'An 18e. de Nabuchodonosor *le Pére*. De même, quand il est dit, qu'aprés la prise de la ville, [f] *le Roi de Babylone fit crêver les yeux à Sédécias;* & que *Nabuzardan brûla la ville & le temple l'An 19e. de Nabuchodonosor, Roi de Babylone:* cela signifie, que Nabuchodonosor *le Fils*, fit brûler la ville, l'An 19e. de Nabuchodonosor *le Pére*. Et ainsi du reste. Je ne sai si quelque autre pourra goûter cette interprétation. Mais elle me paroît si contraire aux loix du langage, si peu digne des Auteurs Sacrez; qu'il me semble, que la rapporter, c'est la réfuter: d'autant plus, que tout cela est dit sans preuve.

a) Marsh. p. 536. al. 575. b) *Jer. LII. 28.* c) *L. 10. c. 11. p. 345. d.* d) 2 Rois XXV. 1. Jer. LII. 4. e) Jer. XXXII. 1. 2. f) 2 Rois XXV. 5-10. Jerem. LII. 8-13.

IL Y EN A UNE, pour la derniére Date, qui porte que *l'An 23e. de Nabuchadnesar, 745 personnes furent transportées.* Ce fût incontestablement par ordre du *Fils*, alors régnant seul, & seul en vie: puisque le *Pére* ne régna, que 21. Ans. Néanmoins la Date se rapporte au

P. J. 4110. au Pére ; & ce transport fut fait l'An 9. du régne de [illegible]
A. C. 604. mort depuis 2. Ans. a) *Sic*, ajoûte MARSHAM, *Jeroboami anno XX*
NABU- *cum duobus Nadabi filii conjunguntur.* Il faut avoir l'esprit bien [illegible]
CHODO- pour trouver de la ressemblance entre ces deux choses. Voyez ce que
NOSOR. j'ai dit [b] en son lieu, touchant ces 20. années de Jeroboam. [illegible]

a) 1 *Reg.* XIV. 20. b) Liv. II. ch. 9. p. 187.

3. PASSONS plusieurs pages, pour venir au couronnement de ce beau Systême. „Verisimile est, (dit [a] MARSHAM) Evilmerodachum filium, dum Pater mente captus erat, regni administrationem „suscepisse. S. HIERONYMUS (*Lib. 5. in Esa. c. XIV. v. 19. p.* [illegible]) „ex Judæorum traditione, *Evilmerodach*, ait, *qui (patre suo Nabuchodonosoro vivente per septem annos inter bestias) ante regnaverat, post„quam ille restitutus regno est, usque ad mortem patris, cum Jechonia rege „Judæ, in vinculis fuit: Quo mortuo rursus in regnum successit.* Bis itaque regnavit Evilmerodach: Patre insaniente, iterumque eo mortuo. „(2 *Reg.* XXV. 27. *Jer.* LII. 31.) *Anno XXXVII. transmigrationis Jechoniæ, Regis Judæ, Evilmerodach, Rex Babylonis, in anno regnandi ejus „sublevavit caput Jechoniæ, regis Juda, de carcere.* Jechonias abductus est an. Nabon. 130. annus captivitatis ejus 37. est annus Nabon. 166. „qui fuit An. regni Nabuchodonosori 23. Adjecto insaniæ [illegible] „bes An. regni 30. Regnavit itaque post restitutionem annos [illegible]

a) Marsh. p. 553. al. 594.

ON NE PEUT PAS NIER, que la maniére, dont MARSHAM place les sept années de la folie de Nabuchodonosor, ne soit assez bien entenduë ; & ne puisse être d'usage pour d'autres Systêmes, de même que pour le sien. Mais il faut avouër aussi, que pour soûtenir les suppositions précédantes, qui sont contraires à l'apparence ; il a été obligé d'en faire ici plusieurs autres, qui ne sont pas plus vrai-semblables. 1. Outre le régne d'Evilmérodach, qui ne fût, que de 2. Ans, mais qui est fondé sur le Canon Astronomique, & sur BEROSE, MARSHAM en suppose un premier de 7. Ans : sans preuve & sans autorité. 2. Il fait commencer ce régne feint, 21. Ans avant le véritable : parce qu'il lui plaît ainsi, ou que cela l'accommode. 3. Ce premier Gouvernement, s'il étoit fondé, ne pourroit être tout au plus, qu'une Regence, ou comme MARSHAM lui même l'appelle, une *Administration du Royaume* : puisque le Roi Nabuchodonosor vivoit encore. Au lieu que l'Ecriture représente Evilmérodach, comme étant véritablement

Digitized by Google

ment Roi, lorsqu'il mit en liberté Jéchonias. [a] *Evilmérodach*, dit-elle, P. J. 4110.
ROI *de Babylone, l'An qu'il commença à* REGNER, *tira de prison* A. C. 604.
Joakim, Roi de Juda. 4. S. JEROME, dont MARSHAM semble NABU-
adopter la pensée, suppose deux prisons de Jéchonias: une de 37. Ans, CHODO-
dont l'Ecriture Sainte parle; l'autre de 13. Ans, qui n'est qu'une fi- NOSOR.
ction. 5. Ce n'est pourtant pas sans cause, qu'elle a été imaginée. Nabuchodonosor avoit condamné Jéchonias à une Prison perpétuelle. Pendant sa maladie, son Fils le délivre: & étant rétabli, il l'y renferme. Mais cela est contraire à l'Ecriture, qui dit, que Jéchonias, ayant été mis en liberté au commencement du régne d'Evilmérodach, [b] il mangea à la table du Roi, *tous les jours de sa vie:* & qu'on lui établit un ordinaire, *tout le tems de sa vie, & jusqu'au jour de sa mort.* C'est trop s'arrêter à un entassement de chiméres.

a) 2 Rois XXV. 27. Jer. LII. 31. b) 2 Rois XXV. 29. 30. Jer. LII. 33. 34.

VII. DE TOUT CE, qui a été dit, dans cette Section, & dans les 4. ou 5. Chapitres précédans, il paroît, que les Chronologistes les plus renommez, n'ont pû disposer leurs Systêmes de l'Histoire Sainte, sans altérer plus ou moins, la Chronologie des Rois de Babylone. Voyons, si je serai obligé d'en faire de même: ou si sans rien changer à la Chronologie de ces Rois, qu'on doit supposer comme démontrée; je pourrai y faire accorder les derniers tems des Rois de Juda, de la maniére, que je les ai disposez, dans mon II. Livre.

§. II.

EXPLOITS DE NABUCHODONOSOR, AVANT QU'IL FUT ROI.

I. REPRENONS premiérement le célébre Fragment de BEROSE. P. J. 4105.
[a] *Nabolassar*, dit-il, *ayant appris, que le Gouverneur, qu'il avoit* A. C. 609.
établi dans l'Egypte, la basse Syrie, & la Phénicie s'étoit revolté contre lui, & n'étant plus en âge de supporter les travaux de la guerre, envoya contre lui Nabuchodonosor son fils, avec une partie de ses forces. Ce jeune Prince vainquit ce rebelle, & REMIT *toutes les Provinces sous l'*OBEISSANCE *du Roi son Pére.* C'est ainsi, que M. D'ANDILLY a traduit les derniéres paroles, dans le Livre des Antiquitez. Mais dans le Livre contre APION, il les traduit de cette sorte: & REDUISIT *toutes ces Provinces sous la* PUISSANCE *du Roi son Pére;* ce qui est

P. J. 4105. un peu différent. Peût-être feroit-on mieux de traduire; *& l'assu-*
A. C. 609. *jettit toutes ces Provinces.* (καὶ τὴν χώραν ἐκ ταύτης τῆς ἀρχῆς ὑπὸ τὴν
NABU- αὐτοῦ βασιλείαν ἐποιήσατο.) *L'une des premiéres choses, qu'il fit, fut de di-*
CHODO- *stribuer par colonies les captifs nouvellement amenez. Il consacra dans le*
NOSOR. *Temple de Bel son Dieu, & en d'autres Temples, les riches depouilles, qu'il avoit remportées.* &c.

a) Ant. X. 11. p. 349. contr. Ap. I. p. 1044.

En tout cela, nous n'avons aucun Caractére, par où l'on puisse juger, ni de l'année précise, où cette Expédition fût commencée; ni du nombre d'années qu'elle dura. Tout ce qu'on peut en dire d'assûré, c'est qu'elle commença dans les derniéres années du régne de Nabopolassar: mais je ne vois aucune apparence, qu'elle ait pû être terminée dans une ou deux Campagnes. Comme on ne peut rien fixer là-dessus, que par conjecture; je suppose, que Nabopolassar l'An 17ᵉ. de son régne, c'est à dire, l'An P. J. 4105. envoia son fils Nabuchodonosor, alors *dans la fleur de son âge,* (ἐν ἡλικίᾳ) contre le Gouverneur, établi dans l'Egypte, la basse Syrie & la Phénicie: [a] *id est,* comme l'explique TORNIEL, *quibusdam harum Provinciarum civitatibus ac locis jam ab eo occupatis.* Que le premier soin de ce jeune Prince, fût d'aller attaquer le Gouverneur revolté: Que comme dans la suite, il s'en retourna à Babylone, *par le désert* de l'Arabie; c'est aussi par l'Arabie, qu'il étoit venu: Que les premiéres villes, qu'il attaqua fûrent celles d'Egypte, dont le Gouverneur s'étoit emparé: & qu'il les *remit sous l'obéissance de son Pére;* aprés avoir vaincu ce Gouverneur, dans quelque Bataille. Il est rare, qu'un jeune Prince à la tête d'une armée victorieuse, résiste à la tentation de faire quelque nouvelle conquête sur ses voisins, & nous avons lieu de croire, qu'aprés avoir repris les villes d'Egypte, qui appartenoient à son Pére, mais qui s'étoient revoltées, à la sollicitation, ou à l'éxemple de leur Gouverneur; Nabuchodonosor en attaqua quelques autres, qui étoient de la dépendance des Rois d'Egypte.

a) Torn. A. 3428. n. 3. p. 228. A. 3429. n. 6. p. 234. fine.

Pharaon Necho y-régnoit alors: & je juge qu'il étoit occupé à [a] faire creuser un Canal de communication, qu'il avoit entrepris, entre le Nil & la Mer Rouge, mais qu'il fût obligé d'interrompre, s'il en faut croire HERODOTE, *parce qu'un Oracle l'avertit, de se précautionner contre les Barbares.* (τῷ βαρβάρῳ προεργάζεσθαι.) *C'est ainsi,*

ainsi, ajoûte HERODOTE, *que les Egyptiens appellent ceux, qui ne* P. J. 4105.
parlent pas leur Langue: parmi lesquels les Chaldéens doivent être sans A. C. 609.
doute compris: [b] *Ayant donc abandonné ce travail, il s'attacha à réta-* NABU-
blir ses armées, & fit construire des Galéres, tant sur la Mer Rouge, CHODO-
que sur la Mer Septentrionale, que nous appellons aujourdhui *Méditer-* NOSOR.
ranée. Ne seroit-ce point, dans le dessein de faire une double *diver-
sion*, comme on parle; & d'attaquer de deux côtez, les Provinces d'une [c] *Maison, qui l'étoit venuë attaquer* la premiére, dans son païs: comme il s'en plaignoit? Un tel dessein n'est contraire, ni à l'apparence, ni à l'état ou étoit alors ce Roi. [d] Car pendant, que sa Flotte de la Mer Rouge, attaqueroit la Chaldée par le Midi; celle de la Mer Méditerranée pouvoit l'aller attaquer par la Syrie. Dans les Siécles suivans, on a vû divers projets de cette nature. Le Peuple Romain par exemple, usa d'une semblable politique, dans la seconde guerre Punique: [e] *Ayant Scipion pour Chef, il jetta tout le faix de la guerre sur l'Afrique, & commence à imiter Hannibal, vangeant sur l'Afrique les maux, qu'il avoit faits à sa chere Italie.*

a) Herod. II. cap. 158. b) Herod. cap. 159. c) 2 Chron. XXXV. 21. d) Vid. Perizon. Babyl. p. 73. e) Coeffet. Hist. Rom. II. 6. fin. Voyez T. Live XXVIII.

POUR EXECUTER son dessein, Nécho s'embarque lui même sur la Mer Méditerranée; & aborde d'abord au Nord de la Palestine. Mais il y fût arrêté plus long-tems, qu'il n'avoit crû, par une guerre imprévûë, que Josias, 16. Roi de Juda, lui suscita mal à propos: comme nous l'avons dit plus amplement, dans [a] l'Article particulier de Nécho. Aprés avoir vaincu Josias, qui fût tué dans la Bataille, déposé son second fils Joachas, que les Juifs avoient élû à sa place; & avoit mis sur le trône Joakim l'aîné, à condition qu'il lui seroit tributaire; il continua sa route vers l'Assyrie. P. J. 4106. A. C. 608.

a) Sur Liv. IV. Ch. 3. §. 5. p. 134. & suiv.

CEPENDANT Nabuchodonosor achevoit de se rendre maître des villes d'Egypte, qu'il avoit d'abord attaquées. Aprés quoi il tourna ses armes contre Joakim & la Judée: soit parce que Joakim étoit devenu vassal du Roi d'Egypte; soit afin de s'ouvrir un passage plus facile, pour se mettre aux trousses de Nécho. C'est au sujet de cette derniére circonstance de son Expédition, que Nabuchodonosor paroît pour la premiére fois dans l'Ecriture. P. J. 4107. A. C. 607.

P. J. 4107. A. C. 607. NABUCHODONOSOR. EN VENANT d'Egypte à Jérusalem, on trouvoit quelques villes fortes, comme [a] Lachis, Libna, Makeda & autres, dont il faloit s'assûrer: & on peut croire, sans trop supposer, que ces divers Siéges occupérent Nabuchodonosor toute une Campagne.

a) Josué X. 28. & suiv. 2 Rois XVIII. 14. 17. XIX. 8.

P. J. 4108. A. C. 606. II. LA SUIVANTE, savoir [a] *l'An 3e. du régne de Joakim, Roi de Juda, Nabuchodonosor, Roi de Babylone, assiégea Jérusalem. Et Dieu livra en sa main Joakim, Roi de Juda, avec une partie des vaisseaux de la maison de l'Eternel, que Nabuchodonosor fit emporter au païs de Scinhar,* (ou de Babylone) *& mettre dans la maison de son Dieu.* Si l'on compare ce passage de Daniel, avec celui de BEROSE, qu'on a déja lû, personne ne doutera, que ce ne soit la même histoire. Sans en marquer l'année, comme Daniel a fait, l'Auteur du Livre des Chroniques la rapporte ainsi: [b] *Nabuchodonosor, Roi de Babylone, monta contre Joakim, & le lia d'une double chaîne* POUR L'EMMENER *en Babylone. Il emporta aussi en Babylone des vaisseaux de la maison de l'Eternel, & les mit dans son Temple à Babylone.* La Version des LXX. & la Vulgate, portent que Nabuchodonosor *emmena* Joakim à Babylone: mais l'Hébreu dit seulement, qu'il le lia *pour l'emmener.* Soit que l'on s'en tienne à l'Hébreu, ou que l'on suive les LXX. & la Vulgate; on peut juger, que Joakim fût ensuite relâche: & apparemment aprés avoir prêté serment de fidélité, au Roi de Babylone; comme la plûpart des Interprétes l'ont reconnû. Car l'Auteur du Livre des Rois, rapportant la même histoire, dit que [c] *du tems de Joakim, Nabuchodonosor, Roi de Babylone, vint, & que Joakim lui fut assujetti pendant 3. Ans: aprés quoi ayant changé de sentiment, il se revolta.*

a) Dan. I. 1. 2. b) 2 Chron. XXXVI. 6. 7. c) 2 Rois XXIV. 1.

DANS CES trois passages de l'Ecriture, *Nabuchodonosor* est appellé *Roi de Babylone:* ce qui a fait croire à la plûpart des Chronologistes, que Nabuchodonosor avoit commencé à régner *l'An 3e. de Joakim,* dont parle Daniel, dans le premier de ces trois passages. Cette preuve n'a point de force: & l'on devroit plûtôt en conclurre tout le contraire. Car il faut bien remarquer, que *l'année du régne* de Nabuchodonosor n'a été ajoûtée, dans aucun de ces passages: quoique dans la suite de l'Histoire, l'Ecriture Sainte ait été soigneuse d'emploier cette espéce de Date; & de faire connoître même l'entiére durée de ce régne. Il n'est pas mal aisé non plus de comprendre, pourquoi le titre de *Roi de Babylone* lui est donné dans ces endroits.

I. Si

1. Si Nabuchodonosor fût déclaré Roi, du vivant de son Pére; comme tant de Savans le prétendent, & comme j'ai fait voir [a] ci-dessus, que la chose n'est pas sans apparence: le titre de *Roi de Babylone*, lui étoit dû sans difficulté. Mais comme le Pére étoit encore vivant; & qu'on ne datoit pas des années du Fils, pendant le régne du Pére, les Auteurs Sacrez n'avoient garde, d'emploier ici une Date, qui ne fût en usage que deux Ans aprés. P. J. 4108. A. C. 606. Nabuchodonosor.

a) Sus p. 417.

2. Quand cette supposition ne seroit pas vraïe, & que Nabuchodonosor n'auroit eû le titre de *Roi*, qu'aprés la mort de son Pére; on ne devroit pas être surpris, que les Ecrivains Sacrez le lui aient donné, dés qu'ils ont parlé de lui. [a] *Nec mirum*, dit un savant Commentateur, sur le passage de Daniel, *eum Anno 3. vocari Regem, per* anticipationem; *quia cum Daniel hæc scriberet, revera Rex fuit.* Cette remarque est fondée sur un usage qui n'est pas rare.

a) Geierus, ap. Polum, Dan. I. 1.

III. Il est vrai, que dans les Histoires suivies des Etats, les Auteurs éxacts ont usé de quelque précaution, lorsqu'ils ont donné à des personnes illustres, des titres qu'ils n'ont porté, qu'aprés les tems dont ils parlent. Voici, par-éxemple, comme s'exprime le P. Daniel: [a] *Charles, à qui on ne donnoit pas encore le nom de Charlemagne, c'est-à-dire, de Charles le Grand, mais à qui je le donnerai desormais, parce qu'on y est accoutumé.* Mais il n'est pas moins vrai, que ces précautions ont été souvent négligées, par ceux qui n'ont voulû rapporter que quelque action, ou quelque circonstance particuliére, de la vie de ces grands-hommes.

a) Daniel, Hist. de France. A. 768. f. T. I. p. 393. T. V. p. 835.

Comme l'Histoire Romaine nous est plus connuë, ceux qui l'ont étudiée, y-ont sans doute remarqué plusieurs éxemples de cette nature: & puisque [a] j'ai déja dit un mot, du premier des deux *Scipions*, à qui le titre *d'Africain* a été donné; je m'arrêterai à ce seul éxemple, qui peut-être même, ne nous tiendra, que trop long-tems.

a) Sus p. 427.

On lit ces mots, dans les Fastes du Capitole, sur l'An 548. de Rome, qui répond à l'An 549. suivant le Calcul de Varron. [a] P. CORNELIUS P. F. L. N. SCIPIO QUI POSTEA AFRICAN.

P. J. 4108. APPEL. EST (&) P. LICINIUS P. F. P. N. CRASSUS DIVES.
A. C. 606. Les Hiſtoriens, proprement ainſi appellez, ont parlé de même, dans des occaſions ſemblables. TITE-LIVE dit, [b] P. CORNELIUS SCIPIO *cui poſt Africanus fuit cognomen*, & cette maniére de précaution eſt commune dans les [c] Hiſtoires ſuivies. Ce fût à l'âge de 35. Ans, ſavoir l'An 553. de Rome, que [d] ce Surnom lui fut donné, lorſqu'il triompha de Carthage, & d'Annibal. Cependant, il eſt ſouvent arrivé, à d'autres Auteurs, de lui donner ſimplement ce titre; lors même qu'ils ont parlé de choſes arrivées pluſieurs années auparavant.

NABUCHODONOSOR.

a) Grut. p. 293. Sigon. Onuphr. &c. b) Livius XXV. 2. c) Appian. Punic. p. m. 58. & Sic Livius XXI. 46. Florus II. 6. 17. Oroſ. IV. 14. 16. d) Livius XXX. fine. Eutrop. III. fine. Oroſ. IV. 19. Sigon. Onuphr. &c.

1. [a] DESQU'IL eut pris la Robe virile, c'eſt à dire, dés [b] l'âge de 15. ou 16. Ans, il tâcha de faire accroire au monde, qu'il étoit Fils de Jupiter. VALERE MAXIME le rapporte de cette façon. [c] *Scipio* AFRICANUS *non ad negotia publica vel privata accedebat, quam in Cella Jovis Capitolini moratus eſſet: & ideo Jove genitus credebatur.*

a) Liv. XXVI. 19. Plut. Scip. init. b) Sueton. Auguſt. 8. Capitol. M. Aurel. c. 4. c) Val. Max. I. 4. n. 2. Sic Livius XXXVIII. 58.

2. DANS une [a] Bataille, qu'Annibal [b] donna contre les Romains, prés de la Riviére de Trébie, [c] *Pietas*, dit le même Auteur, AFRICANUM *ſuperiorem, vix dum annos pubertatis egreſſum*, (il étoit [d] âgé de 17. Ans) *ad opem Patri* (alors Conſul) *ferendam virili robore armavit....* (adeo ut) *duplici gloria conſpicuus*, [e] *coronam, Imperatore ſimul & Patre ex ipſa morte erepto, mereretur.* Et PLINE, en parlant des Couronnes appellées *Civiques*, par les Romains, dit, [f] AFRICANUS *de Patre accipere noluit, apud Trebiam.*

a) Livius XXI. 46. b) U. C. 536. c) Val. Max. V. 4. n. 2. d) Polyb. X. 3. Plut. Scipion. init. e) Plut. Quæſt. Rom. p. 285. f. f) Plin. XVI. 4.

3. DEUX ANS aprés, [a] fût donnée la funeſte Bataille de Cannes, où tant de braves Romains périrent. VALERE MAXIME, [b] aprés avoir rapporté les morts des deux Décius, arrivées dans un autre tems, ajoûte: [c] *Non eſt extinctus pro Patria ſuperior Scipio* AFRICANUS, *ſed admirabili virtute, ne Reſpublica extingueretur, providit:* parce que par ſa hardieſſe & ſa fermeté, il empêcha les Officiers échappez, d'abandonner l'Italie, comme quelques-uns l'avoient propoſé.

a) U. C. 538. b) Livius XX. 53. c) Val. Max. V. 6. n. 7.

4. ETANT

Digitized by Google

4. ETANT [a] Général des Romains, en Espagne, il [b] se hazarda, avec deux seules galéres, d'aller en Afrique, pour conférer avec Scyphax Roi de Numidie: action que le même VALERE MAXIME condamne, en ces termes, de témérité: [c] *Quam enim temere se* AFRICANUS *superior ex Hispania, duabus quinque remibus, ad Scyphacem trajecit.* P. J. 4108. A.C. 606. NABUCHODONOSOR.

a) U. C. 548. b) Livius XXVIII. 17. c) Val. Max. IX. 8. n. 2.

5. ENFIN, au-lieu, que le Consulat, qu'il éxerça l'année [a] suivante, est marqué dans les Fastes du Capitole, avec le, *qui postea*, que l'on a vû ci-dessus; les Fastes de Vienne, publiez par le Cardinal NORIS, & dont j'ai depuis bien des années, une Copie manuscrite, portent simplement: [b] AFRICANO ET DIVITE. CICERON en parle de cette sorte: [c] *P. Crassus, qui cum superiore* AFRICANO *Consul fuit.* CORNELIUS NEPOS; [d] *Cato.... Quæstor obtigit P. Cornelio Scipioni* AFRICANO *Consuli:* & VALERE MAXIME: [e] *Superiori* AFRICANO *Consulatus citerior legitimo tempore datus est.* J'ai souvent cité ce dernier Auteur, sur cette affaire. Qu'il me soit permis de faire ici une petite digression, pour sa défense: sans sortir entiérement du sujet.

a) U. C. 549. Var. b) Noris. Epoch. Syro-Maced. Append. c) Cicero in Bruto c. 79. d) Corn. Nep. in Catone XXIV. 1. e) Val. Max. VIII. 15. n. 1.

VALERE MAXIME rapportant les honneurs qu'on rendit, ou qu'on voulut rendre à Scipion, s'exprime ainsi: [a] *Superiori* AFRICANO.... *voluerunt illi statuas in Comitio, in Rostris, in Curia, in ipsa denique Jovis Opt. Max. Cella ponere: voluerunt imaginem ejus, triumphali ornatu indutam, Capitolinis pulvinaribus applicare.* M. l'Abbé MONGAULT doute de ces faits. [b] *L'on sçait*, dit-il, *qu'on ne doit pas ajoûter foy légerement à ce qu'avance cet Historien, ou plûtôt ce compilateur.... Il n'est pas plus probable, qu'on ait pensé à luy rendre les honneurs divins, que ce que* VALERE MAXIME *ajoûte ensuite, qu'on voulut le faire consul & dictateur perpetuel.* (voluerunt ei continuum per omnes vitæ annos consulatum, perpetuamque Dictaturam tribuere. &c.) *Il faudroit d'autres garants, que cet auteur, pour donner de la vray-semblance à de pareils faits.* Eh bien soit. Il sera facile de donner à VALERE MAXIME, un *garant*, que M. l'Abbé MONGAULT auroit trouvé aussi bien que moi, s'il avoit voulû s'en donner la peine. Ce *Garant* c'est TITE-LIVE, qui donnant une espéce d'Extrait d'une Oraison de Tibérius Sempronius Gracchus, contre Scipion, le fait parler, en ces termes:

P. J. 4108. A. C. 606. NABUCHODONOSOR.

mes: [c] *Castigatum quondam ab eo Populum ait, quod cum perpetuum Consulem & Dictatorem vellet facere; probibuisse statuas sibi in Comitio, in Rostris, in Curia, in Capitolio, in Cella Jovis poni: probibuisse, ne decerneretur, ut Imago sua triumphali ornatu, e Templo Jovis Opt. Max. exiret.* Ce témoignage est authentique. Car celui qui parle, c'est [d] *Tib. Sempronius Gracchus, cui inimicitiæ cum P. Scipione intercedebant:* comme TITE-LIVE l'avoit déja dit.

a) Val. Max. IV. 1. n. 6. b) Mém. de l'Acad. des Inscr. T. I. B. p. 364. f. 365. al. T. II. p. 465. 466. c) Livius XXXVIII. 56. d) cap. 52.

IL PAROIT de tous ces passages, que des Ecrivains, d'ailleurs éxacts, n'ont fait aucune difficulté de donner à *Scipion* le Surnom d'AFRICAIN, en rapportant des choses arrivées non seulement 4. Ans, avant que ce titre lui fût donné, comme en parlant de son Consulat; mais même 15. & 20. Ans auparavant: & qu'en particulier VALERE MAXIME y est revenu plus d'une fois.

IV. A CES EXEMPLES tirez de l'Histoire Romaine, mais qui ne regardent qu'une seule personne: j'ajoûterai quelques passages de l'Histoire de France, du P. DANIEL, que j'ai lûë depuis, que j'ai donné à copier ce V. Livre.

1. [a] EN CE *tems-là on donnoit souvent le nom de Roy aux enfans des Rois.* NOTE. *Il n'est pas extraordinaire aux Auteurs de ce temps-là de donner le nom de Roy aux enfans des Rois, ainsi Sigismond fils de Gondebaud Roy de Bourgogne, est appellé Roy, du vivant de son pere, comme on le voit dans Avitus, Jornandes, Marius de Lausane, & en plusieurs autres exemples.*

a) Daniel. Hist. de France. A. 543. T. I. p. 101. Ed. Amst. 1720.

2. [a] CLOTAIRE *reprocha à Brunehaut la mort de dix Rois, comprenant dans ce nombre, non seulement ceux qui avoient porté le Sceptre, mais encore les fils de Rois, à qui l'on donnoit quelquefois ce nom.*

a) Daniel. Hist. de France. A. 613. T. I. p. 269.

3. [a] LE PAPE (Etienne III.).... *écrivit non seulement au Roy,* (Pepin) *mais encore à ses deux fils Charles & Carloman, à qui il donne aussi la qualité de Rois.*

a) Daniel. Hist. de France. A. 754. T. I. p. 371. f. 372.

CES

Digitized by Google

CES EXEMPLES étant si fréquents, parmi les anciens & les modernes; pourquoi serons-nous surpris, que les Ecrivains Sacrez aient donné à Nabuchodonosor, le titre de *Roi de Babylone*, en rapportant son Expédition dans la Judée, qui précéda immédiatement sa Royauté; ou pour mieux dire, pendant laquelle il devint actuëllement, *Roi de Babylone?* P. J. 4108. A. C. 606. NABUCHODONOSOR.

V. SOIT QUE cette remarque n'ait pas été faite par plusieurs Chronologistes; ou qu'elle leur ait parû trop simple: ils en ont imaginé de plus recherchées, dont je n'en rapporterai que deux; l'une à cause de sa singularité; l'autre à cause du grand nombre de Savans qui l'ont adoptée.

I. [a] JAQUES CAPPEL explique ainsi le passage de Daniel: [b] *Anno tertio* hebdomadis, *regnante Joakim, rege Juda, venit Nabuchodonosor* &c. & il en rend raison, en ces termes: *Vocem* hebdomadis *supplemus, quia revera hic annus erat Joakimi* QUINTUS, *hebdomadis tertius currens usque ad Autumnum: Eandem Ellipsim habes Jerem. XXVIII. 1.* Ainsi, quoique Daniel rapporte la venuë de Nabuchodonosor, à *l'An 3e. du régne de Joakim*, la *vérité* est selon CAPPEL, que ce fût seulement *l'An 5e.* de ce régne.

a) J. Capp. A. 3392. p. 223. b. b) *Dan. I. 1.*

POUR PROUVER cette Interprétation merveilleuse, il allégue un passage de Jérémie, qu'il explique d'une maniére, plus commune à la vérité; mais Rabbinique & sans fondement: comme [a] je l'ai fait voir, sur l'An 1052. de l'Exode. D'ailleurs les phrases de ces deux passages, sont fort différentes. Celle de Jérémie est véritablement *Elliptique*, pour parler avec CAPPEL: ces mots, *en la 4e. année*, faisant un sens à part, indépendant de ce qui précéde, & de ce qui suit. Au lieu que celle de Daniel est trés-complette, & n'est nullement Elliptique; puisqu'il dit que Nabuchodonosor vint *en l'An 3e. du régne de Joakim.* Le mot למלכות qui est dans l'Original, a été traduit par les LXX. τῆς βασιλείας, & par la Vulgate, *Regni.* Je ne sai, pourquoi ce mot a été omis dans nôtre Version Françoise. Enfin, si le mot Hébreu, dont Daniel s'est servi, doit être traduit par celui de *regnante*, en Latin; ne faudra-t-il pas traduire, dans le même esprit, les autres passages, où Daniel parle de [b] *la 2de. année du régne de Nabuchodonosor*, & de [c] *la 3e. année du régne de Belsazar*: aussi bien que [d] plu-

Digitized by Google

P.J. 4108. A.C. 606. [d] plusieurs autres passages de l'Ecriture, où la même expression se rencontre?

NABUCHODONOSOR.

a) Liv. II. §. 49. p. 466. & suiv. b) Dan. II. 1. c) VIII. 1. d) 1 Chron. XXXVI. 31. 2 Chr. XV. 10. 19. XVI. 1. XXXV. 19.

2. L'HISTORIEN [a] JOSEPH semble avoir eû une autre pensée, qui a été proposée plus clairement, par la [b] Grande Chronique des Juifs, & suivie en cela, non seulement par [c] d'autres Juifs, mais encore par plusieurs [d] Chrêtiens, parmi lesquels on trouve le grand GROTIUS, LOUIS CAPPEL, & en dernier lieu MARSHAM. Si on les en croit, *l'An 3e. du régne de Joakim*, dont parle Daniel, c'est l'An 11e. de ce même Roi, qui l'An 8e. de son régne, fût rétabli par Nabuchodonosor, auquel il fût *assujetti pendant 3. Ans:* & c'est depuis cette 8e. année, que Daniel conte les années du régne de Joakim, *undecimus hic annus est*, dit GROTIUS, *regnantis Joachimi in Regum historia. Nempe, quia ab eo tempore Regnum a Chaldæis acceperat.* Mais l'Ecriture Sainte, ne dit rien de ce rétablissement: bien loin d'en avoir donné la Date. D'ailleurs c'est mettre Daniel en opposition, non-seulement avec les [e] Livres des Rois, & des Chroniques, qui donnent 11. Ans de régne à Joakim; mais encore avec Jérémie, qui date quelques événemens, [f] des années 4e. & 5e. de Joakim, lesquelles doivent être constamment contées, depuis le tems, que Joakim fût établi Roi, à la place de son Frére, que Pharaon emmena prisonnier en Egypte.

a) Ant. X. 7. p. 336 d. b) Seder Olam, c. 25. p. 70. c) Saadias Gaon, ap. Cellar. de Capt. Bab. § 11. Jalkut ap. Meyer. p. 1132. Jarki. d) Lyranus, Carthusianus, Driedo, Hist. Schol. ap. Torn. A. 3428. p. 227. 228. Func. Comm. A. 3345. p. 23. init. Grotius ad Dan. I. 1. L. Capp. Chron. p. 197. Marsh. p. 495. f. al. 531. e) 2 Rois XXIII. 36. 2 Chron. XXXVI. 5. f) Jer. XXV. 1. XXXVI. 1. 9. XLV. 1. XLVI. 2.

AT, CONTINUE GROTIUS, *Hebræi eum pro Rege non habuerunt, nisi post Joachazi, qui in Ægyptum avectus fuerat, & rediturus* SPERABATUR, *mortem.* Mais où est-ce que GROTIUS a appris cette particularité? Judicieux comme il étoit, n'a-t-il pas senti, que sa supposition n'a pas même d'apparence? Car Joakim étoit le Fils aîné de Josias, & par conséquent son successeur légitime. De plus, bien loin, que *les Hébreux* dûssent *espérer le retour de Joachas*, Jérémie leur avoit expressément déclaré, [a] qu'*il ne reviendroit plus, & ne verroit plus le païs de sa naissance.*

a) Jer. XXII. 11.

OUTRE

OUTRE que l'Interprétation précédante, eſt contraire à la ſignification perpétuelle des termes, dont Daniel & les autres Livres de l'Ecriture ſe ſont ſervis, on peut encore démontrer, qu'elle eſt incompatible avec la ſuite de la narration de Daniel même. Le Prophéte dit d'abord, [a] que *l'An 3e. du régne de Joakim, Roi de Juda*, Nabuchodonoſor, Roi de Babylone, tranſporta pluſieurs jeunes Seigneurs Juifs, du nombre deſquels étoit Daniel: qu'ils fûrent entretenus, & inſtruits, *durant 3. Ans*, [b] *au bout deſquels ils furent préſentez à Nabuchodonoſor*. On ajoûte, au Chapitre ſuivant, que [c] *l'An 2. du régne de Nabuchodonoſor*, [d] Daniel ſe préſenta devant le Roi, [e] à qui il expliqua un Songe, qu'avoit fait le Roi. Il n'eſt pas certain, ſi ce fût la premiére fois, que Daniel vit le Roi; ſuppoſons, néanmoins, que cela ſoit. Suppoſons encore, que *les 3. Ans*, dont il a été parlé, doivent être pris pour incomplets, ou pour la *3e. année*. Le conte eſt facile, & il n'y a perſonne qui ne voie, que la premiére de ces trois années, précéda néceſſairement, la 1re. du régne de Nabuchodonoſor. Comment donc ſeroit-il poſſible, que la derniére de ces *trois années*, fût la 7e. ou la 8e. du régne de Nabuchodonoſor, qui doit répondre à *l'onziéme* de Joakim, comme tout le monde en convient? Suivant mon Interprétation, ces Faits ſe rangent d'eux mêmes, pour ainſi dire. P. J. 4108. A. C. 606. NABUCHODONOSOR.

a) Dan. I. 1-6. b) v. 18. c) II. 1. d) v. 16. e) v. 25. & ſuiv.

VI. APRES LA PRISE de Jéruſalem, & de Joakim Roi de Juda; Nabuchodonoſor marcha droit à [a] *Pharaon Nécho, Roi d'Egypte, qui étoit alors devant* [b] *Carchemis auprés de l'Eufrate. Nabuchodonoſor, Roi de Babylone*, l'ayant joint, *le défit, en l'An 4e. de Joakim, Roi de Juda:* & Jérémie prononça une [c] Prophétie, à l'occaſion de cette défaite. Nabuchodonoſor profitant de ſa victoire, pourſuivit ſon ennemi; le contraignit de regagner ſa flotte, pour ſe retirer en Egypte; [d] *& reconquit tout ce que le Roi d'Egypte tenoit, depuis l'Eufrate, juſqu'au Torrent d'Egypte*, [e] nommé *Sichor*, qui borne la Paleſtine, au Midi. Non content de cela, [f] *Nabuchodonoſor, Roi de Babylone, entra dans le païs d'Egypte, pour le ravager*, comme nous l'apprenons de Jérémie, dans le même Chapitre, que j'ai déja cité; & en particulier, *Migdol, Noph, & Taphnes*, [g] villes de la Baſſe Egypte, par deçà le Nil, au regard de la Paleſtine; ou au delà, par rapport à nous. P. J. 4109. A. C. 605.

a) Jer. XLVI. 2. Ant. X. 7. b) Voi Liv. IV. Ch. 3. §. 5. p. 135. c) Jer. XLVI. 3-12. d) 2 Rois XXIV. 7. e) Cellar. p. 373. Reland. p. 286. f) Jer. XLVI. 13-26. g) Sus Liv. IV. Ch. 3. §. 5. p. 138.

Digitized by Google

P. J. 4109. A. C. 605. NABUCHODONOSOR.

JOSEPH rapportant la même histoire, [a] dit, qu'aprés la Bataille, *Nabuchodonosor, ayant passé* (διαβὰς) *l'Eufrate, reconquit* (παρ[illegible]νει) *toute la Syrie, jusqu'à Péluse, hormis la Judée.* (πλὴν τῆς Ἰουδαίας) JOSEPH a raison de dire, que Nabuchodonosor *passa* l'Eufrate, aprés sa victoire; si [b] *Carchemis* est la même, que *Cercusium*, comme on le croit, & comme il y a apparence: puisque cette ville étoit au delà de l'Eufrate, par rapport à nous, & à la Syrie. Il s'accorde aussi avec Jérémie, lorsqu'il ajoûte, que Nabuchodonosor poussa ses conquêtes *jusqu'à Péluse*, [c] ville de la Basse Egypte, située sur le bord Oriental du Nil. Pour ce qui est des derniéres paroles, TORNIEL les explique ainsi: [d] *Illud autem*, Judæa excepta, *à* JOSEPHO *additum puto, quod fortasse ideo rex Babylonis tunc Judææ pepercerit; quia (ut dictum est) Anno præcedenti, ipse Nabuchodonosor fœdus percusserat cum Joakim, rege Judæorum.* Quoique cette explication soit conforme à ce que j'ai dit moi-même, un peu plus haut; je doute, que ce soit la pensée de JOSEPH. Car il ajoûte d'abord aprés: *Mais en la 4e. année de Nabuchodonosor, qui étoit la 8e. du régne de Joakim, le Roi de Babylone s'avança, avec une puissante armée, & usa de grandes menaces contre les Juifs, s'ils ne lui payoient un tribut. Joakim étonné, resolut d'accepter la paix, & paya ce tribut durant 3. Ans.* D'où il paroit, que JOSEPH rapporte cette Expédition de Nabuchodonosor contre la Judée, quatre ou cinq Ans plus tard, qu'il ne faut, suivant mon Systême, qui est ici à peu prés, le même que celui du P. TORNIEL.

a) Ant. X. 7. p. 336. b) Benjam. Itinerar. Grotius, Bochart. Cellar. p. 427. c) See Liv. IV. Ch. 6. §. 7. p. 315. d) Torn. A. 3429. n. 6. p. 234.

§. III.

SES CONQUETES, ETANT ROI.

P. J. 4110. A. C. 604. NABUCHODONOSOR. A. I.

NABUCHODONOSOR ravageoit l'Egypte, & y faisoit des conquêtes, [a] lorsqu'il *apprit, que son Pére étoit mort à Babylone, aprés un régne de vingt & un An. Ayant donc mis ordre aux affaires de* L'EGYPTE, *& des autres Provinces, il laissa la charge à ses Officiers, de reconduire son armée en Babylone, avec les* PRISONNIERS JUIFS, SYRIENS, PHENICIENS ET EGYPTIENS, *& lui, accompagné de peu de gens, prit son chemin à travers le Désert, & se rendit en diligence à Babylone, où il fut mis en possession de tous les Etats du Roi son Pére.* Ce sont, comme on voit, les paroles de BEROSE, dont j'ai déja rapporté

Digitized by Google

rapporté les précédantes : & c'eſt ici, que nous commencerons de parler avec plus de certitude. P. J. 4110. A.C. 604.

a) Ant. X. 11. p. 349. contr. Ap. I. p. 1044.

NABUCHODONOSOR. A. 1.

D'ABORD on peut juger, que Nabuchodonoſor étoit en Egypte, lorſqu'il apprit la mort de ſon Pére : puiſque *l'Egypte* eſt nommée ſeule, parmi les Provinces dont il régle les affaires, avant ſon départ ; & qu'il paſſa *par le Déſert*, c'eſt à dire, par l'Arabie, pour retourner à Babylone. De plus, il paroît, qu'outre les *priſonniers Syriens, Phéniciens & Egyptiens*, il avoit fait encore des *priſonniers Juifs* ; & qu'il donna ordre de les *conduire à Babylone*. Or nous avons déja vû par le témoignage de l'Ecriture, que *l'An 3ᵉ. de Joakim, Roi de Juda*, Nabuchodonoſor avoit fait priſonniers, Joakim, & pluſieurs jeunes Seigneurs Juifs, qui fûrent menez à Babylone, avant *l'An 2. du régne de Nabuchodonoſor*. Enfin, Jérémie nous enſeigne, que [a] *l'An 4ᵉ. de Joakim, Roi de Juda, fût l'An 1. de Nabuchodonoſor, Roi de Babylone* : & JOSEPH lui même reconnoît, que [b] *Joakim étoit* (ἤδη) *encore dans la 4ᵉ. année de ſon régne, lorſque Nabuchodonoſor devint Roi de Babylone*. Il faut donc, que cet Hiſtorien ſe ſoit trompé, lorſque dans la ſuite du même Chapitre, il rapporte l'Expédition précédante contre la Judée, *à la 4ᵉ. année du régne de Nabuchodonoſor, qui fût la 8ᵉ. année du régne de Joakim*.

a) Jer. XXV. 1. b) Ant. X. 7. init.

LA SEULE DIFFICULTE, qu'on puiſſe faire légitimement, ſur les paroles de Jérémie, & les ſemblables de JOSEPH, ne peut rouler, que ſur un An. Car comme les Années Chaldaïques ou Juliennes, répondent à deux Années Judaïques : la 1ʳᵉ. année de Nabuchodonoſor, a pû répondre, ou à la fin de la 3ᵉ. année de Joakim, & à la plus grande partie de la 4ᵉ. du même Roi ; ou à la fin de la 4ᵉ. année de Joakim, & à la plus grande partie de la 5ᵉ. D'abord la premiére de ces deux maniéres, paroît la plus naturelle. C'eſt auſſi la plus généralement ſuivie : & je ne balancerois pas, à la ſuivre auſſi, s'il n'y avoit point de raiſon, qui s'y oppoſât. Mais nous verrons, dans la ſuite, qu'il faut néceſſairement ſe déterminer pour la ſeconde : comme [a] le P. TORNIEL l'a fort bien ſenti.

a) Torn. A. 3428. n. 2. f. p. 228. & A. 3429. n. 3. p. 431. 432.

POUR LE PRESENT, il ſuffit de ſuppoſer, comme je ſuis en droit de le faire, que Nabuchodonoſor apprit la mort de ſon Pére, l'

P. J. 4110. An P. J. 4110. vers la fin du Mois de Février. C'étoit l'An 144. de l'
A. C. 604. Ere de Nabonassar, qui fût *la 1re. année du régne de Nabuchodonosor*,
NABU- comme je l'ai démontré, dans la Section précédante. C'étoit aussi
CHODO- vers la fin de l'An 1041. de l'Exode, & de *l'An 4e. du régne de Joakim*,
NOSOR. qui durérent jusqu'à la fin du Mois de Mars suivant.
A. 1.

[a]L'AN 2. DE SON REGNE, *Nabuchodonosor vit ce Songe my-*
P. J. 4111. stérieux, dont Daniël donna l'Interprétation au Roi, & qui lui pro-
A. C. 603. cura un des premiers Emplois de l'Etat. [b]Ce Prophéte avoit été em-
NABU- mené Captif en Babylone, l'An P. J. 4108. & y avoit été nourri *durant*
CHODO- *3. Ans*, avant qu'il fût présenté au Roi. La 4e. année de sa captivité,
NOSOR. tombe donc en cette année-ci, qui est *l'An 2. du régne de Nabuchodo-*
A. 2. *nosor*: & la chose est trop claire, pour avoir besoin d'un plus ample
éclaircissement. [c]JOSEPH dit, que ceci arriva (μετὰ δὲ ἔτος δεύτερον)
deux Ans aprés l'avantage, remporté par Nabuchodonosor sur les Egyptiens:
& [d] nous avons vû, que cette défaite des Egyptiens arriva l'An P. J.
4109. c'est à dire, *deux Ans* avant ce Songe. Cela n'a pas besoin non
plus d'autre preuve.

a) Dan. I. 1. & suiv. b) Sus p. 435. c) Ant. X. 11. p. 346. f. d) Sus p. ibid.

II. QUOIQUE JOSEPH n'ait pas rapporté à son véritable tems,
la premiére Expedition de Nabuchodonosor, dans la Judée; comme
je viens de le prouver, il ne laisse pas d'être éxact, dans la correspon-
dance des années de Nabuchodonosor & de Joakim. Nous venons de
voir, qu'à l'exemple de Jérémie, [a]JOSEPH a joint
(α) la 1re. année de Nabuchodonosor, avec la 4e. de
P. J. 4113. Joakim. Peu de lignes aprés, il ajoûte, que (β) *Na-*
A. C. 601. *buchodonosor étant* (ὤν) *dans la 4e. année de son régne*,
NABU- *Joakim étoit dans la 8e. année du sien.* Mais si l'on com-
CHODO- pare ces deux différentes Dates, on verra d'abord, qu'
NOSOR. entre *la 1re. & la 4e. année* de Nabuchodonosor il n'y a
A. 4. que *deux* années; au lieu qu'il y en a *trois* entre *la 4e. & la 8e. année*
de Joakim. Il faut donc nécessairement pour les accorder; que la 1re.
année de Nabuchodonosor, réponde à la 4e. & à la 5e. année de Joakim.
C'est le prémier argument, dont le [b]P. TORNIEL s'est servi, pour
prouver la même chose.

	Joak.		Nab.
α	4	=	1
	5		
	6		2
	7		3
β	8	=	4

a) Ant. X. 7. p. 336. b) Torniel. A. 3425. n. 31 p. 2[illegible]. f.

LE SECOND argument de [b] TORNIEL, est tiré d'un passage de Jérémie, comparé à un autre de JOSEPH. Le Prophéte dit, que [b] *l'An 7. de son régne, Nabuchodonosor transporta 3023. Juifs:* & [c] JOSEPH dit, que Nabuchodonosor, aprés avoir fait mourir Joakim, *emmena captifs à Babylone 3000. des principaux Juifs.* Or Joakim régna 11. Ans: c'est à dire, qu'il mourut l'An 11ᵉ. de son régne. En comparant donc (γ) l'An 11ᵉ. de Joakim, avec l'An 7ᵉ. de Nabuchodonosor, on tirera la même conséquence, que nous venons de tirer, dans l'article immédiatement précédant. C'est ici l'endroit le plus important, pour la liaison des années de ces deux Rois. Mais je n'en dirai pas davantage à présent; parce que [d] j'en ai parlé, fort au long, dans mon second Livre: & d'ailleurs, j'ai plusieurs remarques à faire, sur quelques Faits historiques, dont j'ai déja touché quelque chose, [e] dans le Chapitre des Rois des Médes.

P. J. 4116. A. C. 598. NABUCHODONOSOR. A. 7.

	Joak.		Nab.
β	8	=	4
	9	=	5
	10	=	6
γ	11	=	7

a) Torniel. p. 232. init. *b*) Jer. LII. 28. *c*) Ant. X. 8. p. 337. *d*) Sur Liv. II. §. 48. p. 453. *e*) Liv. IV. ch. 5. §. 10. p. 271.

III. EUSEBE, dans sa [a] Préparation Evangélique, nous a conservé un passage d'ALEXANDRE, surnommé POLYHISTOR, qui, aprés avoir dit, que *Jérémie prophétisa du tems de Joakim*, Roi de Juda, & qu'il *annonça aux Juifs les malheurs, qui devoient leur arriver*, (τὴν μέλλουσαν ἀτυχίαν δηλῶσαι,) s'exprime à peu prés ainsi: *Nabuchodonosor, ayant appris les prédictions* de Jérémie, (ὑπὸ τοῦ Ἱερεμίου προφητευθέντα,) *pria Astibare, Roi des Médes, de l'accompagner à la guerre. Ayant donc rassemblé les troupes des Babyloniens & des Médes, consistant en 180. mille hommes de pied, 120. mille chevaux, & 10. mille chariots; il ravagea* (καταστρέψασθαι) *premiérement la Samarie, la Galilée, la Scythopole, & le païs de Galaad, qui étoit habité par les Juifs. En suite, il se rendit maître de Jérusalem, prit en vie le Roi Joakim, se saisit de l'or, de l'argent & du cuivre, qui étoient dans le Temple, & l'envoya à Babylone: à la reserve de l'Arche, que Jérémie enleva* (κατασχεῖν) *avec les Tables, qu'elle renfermoit.*

P. J. 4117. A. C. 597. NABUCHODONOSOR. A. 8.

a) Euseb. Præp. Evang. IX. 39. p. 454.

1. NOUS AVONS VU [a] ci-dessus, que [b] *l'An 3. de Joakim, Jérusalem fût assiégée par Nabuchodonosor, Joakim pris & une partie des vaisseaux du Temple emportez en Babylone.* Ce passage a beaucoup de rapport, avec le recit précédant. Mais l'Historien ALEXANDRE

dit

Digitized by Google

P. J. 4117. dit en termes exprés, que Nabuchodonosor entreprit cette Expédition,
A. C. 597. & y invita Astibare, *aprés avoir appris* (ἀκούσαντα) *les prédictions de Jérémie:* & personne ne disconviendra, à ce que je croi, que par les *prédictions*, dont on veut parler, il ne faille entendre cette Prophétie, où
NABUCHODONOSOR. Jérémie [c] s'adressant *à tout le Peuple de Juda, & à tous les habitans de*
A. 8. *Jérusalem*, leur disoit: [d] *Voici j'envoyerai, dit l'Eternel, & j'assemblerai toutes les Familles d'Aquilon, auprés de Nabuchodonosor, Roi de Babylone, mon serviteur; & les ferai venir contre ce païs, contre ses habitans, & contre toutes les Nations du voisinage:* &c. Or cette Prophétie ne fût *prononcée*, que [e] *la 4e. année de Joakim, Roi de Juda, qui fût la 1re.* année de Nabuchodonosor, Roi de Babylone: & il se passa bien quelque tems, avant que la nouvelle en fût portée à Babylone; que les deux Rois eussent concerté ensemble; & qu'ils se fussent mis en marche avec une si prodigieuse armée. Il faut donc, que l'Expédition, dont parle le POLYHISTOR, soit postérieure à cette premiére.

a) Sus. p. 428. & suiv. b) Dan. I. 1. 2. c) Jer. XXV. 2. d) XXV. 9. e) XXV. 1.

2. SEPT OU HUIT ANS aprés, [a] Joakim s'étant revolté, Nabuchodonosor marcha de nouveau, contre lui, *le fit mourir, & fit jetter son corps à la voirie.* Cette derniére circonstance, ne s'accorde pas non plus, avec le recit d'ALEXANDRE, qui dit, que *Joakim fût envoyé prisonnier à Babylone.* Mais [b] les Grecs ont souvent confondu les Noms de *Joakim* & de *Joachim*, comme je l'ai remarqué en son lieu; ALEXANDRE ne les auroit-il pas confondus de même? & n'auroit-il pas voulû parler d'une troisiéme Expédition?

a) Liv. II. §. 47. p. 446. b) §. 48. p. 447.

3. NABUCHODONOSOR se fût à peine retiré, qu'il apprit, que [a] durant son absence, les Juifs avoient mis Jéchonias sur le trône. Dés-que le Printems fût venu, [b] il *envoya ses Généraux*, avec une armée, *pour assiéger Jérusalem, & s'y rendit en personne, aprés que le Siége fût formé.* Jéchonias s'étant venu rendre à lui, [c] fût envoié prisonnier à Babylone, avec toute sa Famille, & environ 8. mille Juifs, les trésors du Palais & du Temple pillez: & *les vaisseaux d'or*, que Salomon avoit faits, *mis en pieces*, pour être transportez plus facilement. Toutes ces circonstances s'accordent trés bien, avec le recit d'ALEXANDRE POLYHISTOR. Ainsi je ne doute presque point, que ce ne soit la même histoire. Or cette expédition fût faite [d] *l'An 8e. du régne de Nabuchodonosor*, suivant l'Ecriture: & cette année concourt

† avec

Digitized by Google

avec l'An P. J. 4117. suivant le Canon Astronomique. Nous avons donc encore ici un endroit, qui fixe la Chronologie de l'Histoire Sainte: endroit d'autant plus considérable, que c'est l'Epoque d'où Ezéchiel date la plûpart de ses Prophéties. P. J. 4117. A. C. 597. NABUCHODONOSOR. A. 8.

a) Liv. II. §. 48. p. 448. b) 2 Rois XXIV. 19. & suiv. c) v. 15. 16. d) v. 12.

4. ASTIBARE, *Roi des Médes*, qui se trouva à l'Expédition, dont je viens de parler, est le même, que *Cyaxare*, suivant toutes les apparences, que j'ai examinées a en leur lieu: & suivant mes Tables, c'est ici l'An 29. du régne d'Astibare, ou de Cyaxare. Alors les Scythes étoient maîtres de l'Asie. Leur irruption commença avec le régne de Cyaxare, ou d'abord aprés: & leur Empire dura l'espace de 28. Ans, comme nous l'avons dit ailleurs, aprés HERODOTE. Il n'étoit donc pas encore fini: mais il finit cette année.

a) Liv. IV. ch. 5. p. 273.

APRÉS LA PRISE de Jérusalem, & de Joachin, les deux alliez se retirérent dans leurs Etats. Cyaxare encouragé par l'heureux succés de cette Campagne, & par l'alliance de Nabuchodonosor; forma le dessein de se défaire des Scythes. a Ayant donc *fait enyvrer leurs principaux Chefs, la plûpart des Scythes furent égorgez par les Médes*, qui par ce moyen *recouvrérent l'Empire*, qu'ils avoient perdu.

a) Herod. I. c. 106.

§. IV.

PRISE DE NINIVE.

UN AN OU DEUX, ne doivent être contez pour rien, quand il s'agit de concilier l'Histoire Sainte, avec quelques événemens de la Profane, dont on ne peut fixer le tems, qu'en donnant beaucoup à ses conjectures. Je mets en ce rang, la Prise & la Ruine de Ninive, que je rapporte à l'An P. J. 4118. qui concourt avec l'An 9e. de Nabuchodonosor, & qui selon moi répond à l'An 30e. de Cyaxare. P. J. 4118. A. C. 596. NABUCHODONOSOR. A. 9.

1. CES DEUX ROIS firent ensemble le Siége de cette ville. HERODOTE dit, a que les Médes, aprés avoir égorgé les Scythes, *recouvrérent l'Empire, & prirent la ville de Ninive:* & nous avons tout lieu de croire, que Nabuchodonosor, aprés avoir donné la couronne des Juifs à Sédécias, à condition, qu'il lui seroit tributaire; mena ses troupes à la conquête de Ninive. Tout fraîchement, Cyaxare étoit

P. J. 4118. lui-même venu, avec son armée au Siége de Jerusalem. [b] *Quamobrem*,
A, C. 596. dit le P. PETAU, *verisimile fit, Cyaxarem a Nabuchodonosoro [illegible]*
NABU- *adjutum, Ninum expugnasse.* D'ailleurs, il y avoit apparemment quel-
CHODO- que alliance de sang, entre ces deux Princes. [c] La Femme de Nabu-
NOSOR. chodonosor étoit *Méde*, selon BEROSE. Un Roi comme lui, auroit-il
A. 9. voulû prendre une Femme, ailleurs, que dans le sang Royal? Faisons encore attention, à ce qu'ajoûte HERODOTE, que [a] les Médes, *qui prirent Ninive, s'assujettirent les Assyriens, à la reserve d'une partie du païs de Babylone.* Pourquoi cette exception? si ce n'est parce que ce païs appartenant à Nabuchodonosor, on n'avoit garde d'y toucher; ou que l'ayant conquis ensemble, on le lui céda.

a) Herod. I. c. 6. b) Petav. D. T. L. X. 3. p. 158. a. al. 88. b. Sic Marsh. p. 569. al. 602. init.
c) Jos. contr. Ap. I. p. 1045. a.

2. A CES CONJECTURES, ajoûtons l'autorité du Livre, qui porte le nom de *Tobie*, & que l'Eglise Romaine met au nombre des Canoniques. On lit à la fin de ce Livre, que [a] Tobie le jeune *apprit, avant sa mort, que Ninive avoit été prise & détruite par Nabuchodonosor & pas Assuérus.* Voilà *Nabuchodonosor*, nommé bien expressement: & pour ce qui est d'*Assuérus*, ce Nom ressemble, si fort à celui de *Cyaxare*, que je ne croi pas, qu'on puisse trouver, parmi les Princes de ce Siécle là, aucun Nom, qui en approche davantage. [b] *Kau vel Ku*, dit SCALIGER, *in lingua Persica est* δυνάστης. Otez donc *Ku*, c'est à dire *Cy*, de *Cyaxare*, il restera *Axare*, qui ne différe guére plus d'*Assuére*, que *Bruxelle* le fait de *Brusselle*.

a) Tob. XIV. 16. b) Scal. Emend. p. 587. c.

NEANMOINS USSERIUS prétend, que [a] dans le passage de Tobie, *Nabuchodonosor* est *Nabopolassar*, & qu' *Assuérus* est *Astyage*. Mais c'est dans le même endroit, [b] où il veut, que *Saracus* soit *Chynaladane*: Noms qui se ressemblent, à peu prés de même, que ceux d'USSERIUS & de MARSHAM. Nous trouverons une autre preuve, en éxaminant le tems de la prise de Ninive, que nous cherchons principalement.

a) Usser. P. J. 4088. p. 115. init. al. 65. init. b) Voi Sus ch. VII. p. 393.

3. [a] FRUSTRA, dit MARSHAM, *conjecturas adhibemus in rebus oblivione obrutis:* Cette réflexion ne convient, ni au sujet, ni à la personne. Il est vrai, que dans USSERIUS son compatriote, qu'il ne témoigne pourtant jamais avoir lû, cet événement se trouve dérangé

en

Digitized by Google

en toute manière: Outre [b] qu'il la rapporte à l'An P. J. 4088. c'est à P. J. 4118.
dire, 30. Ans plus haut, que je ne fais; il attribuë la Prise de Ninive A. C. 596.
à *Nabopolassar*, comme Général des troupes de Chynaladane, Roi de NABU-
Babylone, son prédécesseur, & à *Astyage*, établi Satrape de Médie, par CHODO-
son pére Cyaxare, qui étoit alors dans la 10e. année de son régne. Mais NOSOR.
[c] plusieurs Chronologistes célébres, comme CODOMAN, CALVISIUS, A. 9.
HELVICUS, TORNIEL, SALIAN, MEGERLIN & MARSHAM lui-même, ne différent entre eux, que de 4. ou 5. Ans seulement; savoir depuis l'An 28. jusqu'à l'An 32. de Cyaxare, & depuis l'An P. J. 4109. jusqu'à l'An P. J. 4112. Je mets cette ruïne quelques années plus tard.

a) Marsh. p. 560. al. 602. init. b) Usser. p. 115. init. al. 65. init. c) Codom. A. 3539. p. 44. b. Calvis. Isag. c. 30. A. 3345. p. 125. f. 217. b. Helv. p. 59. f. Torn. A. 3452. n. 2. p. 292. f. Salian. A. 3452. n. 4. Megerl. Ind. p. 104. init. 240. b. Com. p. 70. f. Marsh. p. 557. f. al. 599. init.

4. ON NE PEUT PAS raisonnablement, la mettre plûtôt, qu'à l'An 30e. de Cyaxare: puisque la seule Domination des Scythes emporte 28. Ans. Or en conséquence de ce, que j'ai établi, dans la Section des *Rois des Médes*, c'est ici l'An 30e. de Cyaxare. D'autre côté on ne peut pas la mettre plus tard, si ce n'est peut-être d'un An; & voici surquoi je me fonde. Deux Ans aprés, savoir, [a] *l'An 4e. de Sédécias, ce Roi envoya Séraja en Ambassade à Babylone. Jérémie* profitant de cette commodité, *donna à Séraja une Prophétie, qu'il avoit écrite contre Babylone.* Or dans cette Prophétie, Jérémie parloit en ces termes: [b] *Ainsi a dit l'Eternel des armées, le Dieu d'Israël; Voici, je vai visiter le Roi de Babylone, & son païs; ainsi que* J'AI VISITE, (Vulg. visitavi, LXX. ἐξεδίκησα,) *le Roi d'Assur.* Tout le monde sait, que Ninive étoit la Capitale d'Assyrie: & l'on avouë, que Jérémie a voulu parler de sa ruïne.

a) Jer. LI. 59. 60. b) L. 18.

CALVISIUS [a] ayant cité ce passage, pour prouver, *que cette ruïne arriva quelque tems avant l'An 4e. de Sédécias;* MEGERLIN, qui croit, que la Prise de Ninive, & celle de Jérusalem, arrivérent dans la même année, [b] ne nie pas, que dans ce passage Jérémie ne veuille parler de Ninive: & avouë, que Jérusalem fût prise l'An 4109. comme veut CALVISIUS. Mais il répond, que Jérémie, en qualité de Prophéte, parle de la ruïne de Ninive, comme d'une chose passée; par ce qu'elle devoit arriver bien tôt. *Quis enim nescit*, dit-il, *Prophe-*

 tas

P. J. 4118. A. C. 596. NABU-CHODONOSOR A. 9. *vix plerumque de rebus futuris loqui, ac si jam essent praeteritae.* Si ce n'est pas chicanner; j'en appelle au jugement de tous les Lecteurs équitables. Et peut-on ne pas sentir, que Jérémie parle de la perdition *des Assyriens*, comme d'une chose passée, qu'il propose aux Babyloniens, pour un éxemple de celle qu'ils doivent attendre? Ce que MEGERLIN ajoûte, est à peu prés dans le même goût.

a) Calv. Isag. c. 30. p. 125. f. b) Megerl. Com. p. 70. f.

5. IMMEDIATEMENT auparavant, CALVISIUS avoit simplement cité les Chapitres XXXI. & XXXII. d'Ezéchiel, comme parlant de la perte des Assyriens. *Verum*, dit MEGERLIN, *Ezechiel* cap. XXXI. vers. 3. 11. & seq. *excidium Ninives in annum captivitatis suae undecimum, P. J. 4109. accuratius confert.* Ne nous arrêtons pas à cette citation vague; & voyons le passage même. Ezéchiel dit, que [a] *la parole de Dieu lui fût adressée l'An 11^e. le 1^r. jour du 3^e. mois:* c'est à dire, 5. semaines ou environ, avant que Jérusalem fût prise; & suivant le Journal du Siége, que nous donnerons dans la suite, le Lendemain, que le Siége eut été repris, deux mois, ou environ, aprés la défaite des Egyptiens, qui venoient au secours des Juifs. Alors le Prophéte parlant [b] *à Pharaon, Roi d'Egypte, & à son peuple*, dit entre autres choses: *Assur a été comme un cèdre au Liban. . . .* [c] *Mais parce qu'il a élévé son cœur en sa hauteur, je* L'AI LIVRE *entre les mains du* FORT *d'entre les Nations*, (Vulg. *Fortissimi Gentium*,) *qui* L'A TRAITE *comme il faloit, & je* L'AI REJETTE *à cause de sa méchanceté: les étrangers* L'ONT COUPE, *&* L'ONT LAISSE *là. . . .* [d] *Le jour qu'il descendit au sépulchre, je fis mener deuil* &c. Il continuë sur le même ton, jusqu'à la fin du Chapitre, qu'il conclut ainsi, en parlant en particulier à Pharaon: [e] *Qui est-ce, qui vous a ressemblé en gloire, & en grandeur parmi les arbres d'Héden? Mais pourtant* VOUS SEREZ *abbatu, avec les arbres d'Héden,* VOUS SEREZ *couché avec les blessez à mort.* On dira, *voilà Pharaon & son Peuple.* Que l'on juge, si le Prophéte parle de la ruïne d'Assur, comme d'une chose future, présente, ou passée. USSERIUS y a trouvé [f] une belle description, *excidii jam peracti:* & je trouve la même chose, dans l'une & dans l'autre de ces Prophéties.

a) Ezech. XXXI. 1. b) v. 2. 3. c) v. 10. 11. 12. d) v. 15. e) v. 18.
f) Usser. p. 115. init. al. 65. init.

6. COMME

Digitized by Google

6. Comme celle de Jérémie est la prémiere, dans l'ordre P. J. 4118.
du tems, & qu'elle fût prononcée *l'An 4ᵉ. de Sédécias;* je ne vois pas, A. C. 596.
qu'on puisse placer la ruïne de Ninive, plus tard, que l'An 3ᵉ. du mê- NABU-
me Roi, ni plus à propos, qu'à l'An 2. comme je fais. D'autre part, CHODO-
il me semble, que dans la seconde, le Prophéte regarde Nabuchodono- NOSOR.
sor, comme l'Auteur de cette ruïne, lorsqu'il dit, qu'*Assur a été li-* A. 9.
vré entre les mains du FORT *d'entre les Nations*, ou comme traduit la Version Vulgate: *Fortissimi Gentium.* Car à qui est-ce que ce tître pourroit mieux convenir, en ce tems-là, qu'à Nabuchodonosor, & à son peuple? Ezéchiel, lui-même parle ainsi, dans le Chapitre précédant: [a] *Je ferai défaillir la multitude du peuple d'Egypte, par la main de Nabuchodonosor, Roi de Babylone. Lui & son peuple avec lui, les* PLUS FORTS *d'entre les Nations,* (Vulg. FORTISSIMI GENTIUM) *viendront ravager le païs,* &c. Si cette preuve n'est pas formelle, on avouëra au-moins, qu'elle s'accorde fort bien, avec les conjectures, que j'ai alléguées, ci-devant; de même qu'avec le passage du Livre de Tobie, sur lequel il faut encore faire une remarque, par rapport au tems de la ruïne de Ninive.

a) Ezech. XXX. 10. 11.

7. Lorsque Tobie le Pére [a] *fût fait prisonnier, par Salmanasar, Roi d'Assyrie,* & [b] *mené captif à Ninive,* il étoit déja marié, & avoit *un Fils nommé Tobie,* de même que lui. Or on lit, [c] à la fin du Livre, que Tobie le Fils, *mourut à Ecbatane de Médie, âgé de 127. Ans:* & qu'*avant sa mort, il apprit la ruïne* (ἀπώλειαν) *de Ninive, qui fut prise par Nabuchodonosor & par Assuérus.* Cela s'accorde trés-bien avec mon calcul, suivant lequel, Samarie fut prise par Salmanasar, & Israël transporté en Assyrie, l'An P. J. 3996. Depuis ce tems là, jusqu'à l'An P. J. 4118. où je mets la ruïne de Ninive, il y a 122. Ans. De sorte que Tobie le Fils pouvoit avoir 4. ou 5. Ans, lorsque son Pére fût mené en captivité. Il est vrai, que suivant la Vulgate, ce jeune Tobie ne vécut que 95. Ans. Mais c'est à ceux qui reçoivent ce Livre, comme Canonique, & cette Version comme authentique, à soudre cette difficulté; un peu moins grande, pour ceux qui mettent la Prise de Ninive, quelques années plus haut. Il me suffit, que le Texte Grec de ce Livre, (quel qu'en soit l'Auteur) & toutes les circonstances historiques, que j'ai rapportées,

3996
122
4118

Digitized by Google

P. J. 4118. portées, concourent à favoriser mon sentiment, touchant la Prise de
A. C. 596. Ninive.

NABU-CHODONOSOR. A. 9.

a) Tob. I. 2. *b*) v. 2-11. *c*) XIV, 14.

8. LA PRISE de cette ville avoit été prédite par le Prophete [a] Nahum, dont [b] le tems est fort incertain. JOSEPH a crû, que [c] ce Prophéte vivoit du rems de Jotham, Roi de Juda: & que l'*on vit 115. Ans aprés, l'effet de sa Prophérie.* Si le premier est vrai, JOSEPH s'est trompé d'environ 30. Ans. Car entre Jotham, sous qui Nahum prophétisoit, selon JOSEPH, & Jéchonias, aprés la déposition de qui Ninive fût prise, il s'est écoulé, suivant [d] le conte de JOSEPH, 144. ou 145. Ans.

Achaz	16
Ezéchias	29
Manassé	55
Amon	2
Josias	31
Joachim	[illegible]
Joakim	[illegible]
Jéchonias	[illegible]
	144½

a) Nahum. I. 1. II. 8. III. 7. *b*) Vide Synops. Crit. *c*) Ant. IX. 11, fin. p. 321.
d) IX. 12. 13. X. 3. 4. 6. 8.

CONRINGIUS, qui [a] s'est proposé de faire valoir l'éxactitude d'HERODOTE, aux dépens de la fidélité de CTESIAS; confond [b] la ruïne de Ninive, dont Arbace fut l'auteur, aprés la mort de Sardanapale, avec la Prise de la même ville, arrivée à la fin du régne de Cyaxare, & dont il s'agit à present. Il s'éxprime d'abord, en ces termes: [c] *De tempore quoque eversæ Nini* HAVD MVLTVM *ab* HERODOTO, *plurimum vero a* CTESIA *dissentit* JOSEPHVS. Et aprés avoir allégué le passage de JOSEPH, il ajoûte; *quod tempus cum* PRIMORDIO *Cyaxaris convenit, qui tamen* SVB FINEM *demum vitæ Ninum destruxit:* c'est à dire, [d] vers l'An 32. de son régne, ou aprés. Ainsi une différence de 30. Ans, sur 115, est *peu de chose*, suivant CONRINGIUS; quand il s'agit de concilier JOSEPH, avec HERODOTE. Mais pourquoi les opposer à CTESIAS, qui parle de la ruïne de cette ville, arrivée 300. Ans auparavant, d'abord aprés la mort de Sardanapale: & qui n'a rien dit, qui nous soit connu de ce dernier Siége?

a) Conring. advers. Chronol. init. Syntagmat. Grævii. *b*) Diod. II. 28. f. Gr. p. 81.
Conring. C. 5. p. 157. *d*) Canone p. 201. f.

II. PENDANT, que Nabuchodonosor étoit occupé à cette Guerre; & apparemment d'abord aprés qu'il eut quitté la Judée; savoir, [a] *au commencement du régne* de Sédecias, *les Rois d'Edom, de Moab, de Hammon, de Tyr & de Sidon, envoiérent des Ambassadeurs à Jérusalem,*

Digitized by Google

lem, vers Sédécias Roi de Juda; soit pour le féliciter de son avénement P. J. 4118.
à la Couronne; ou pour se liguer avec lui, contre Nabuchodonosor, A. C. 596.
dont la puissance devenoit tous les jours plus redoutable: comme je NABU-
l'ai déja remarqué, [b] dans mon II. Livre. Dans quelque vûë, que ces CHODO-
Ambassadeurs aient été envoiez à Jérusalem; on a lieu d'être surpris, NOSOR.
que ceux du *Roi de Tyr* aient été du nombre: s'il est vrai, que [c] *Tyr* A. 9.
fût alors assiégée: comme le P. SALIAN & plusieurs autres, le prétendent. Mais cette surprise n'a point de lieu, dans mon Systême; suivant lequel Tyr ne fût assiégée, que plus de dix Ans aprés, comme je l'ai dit [d] ailleurs, & que je le prouverai dans la suite.

a) Jerem. XXVII. 1. 3. b) Liv. II. §. 49. p. 463. c) Salian. Annal. A. 3439. n. 15. T. IV. p. 403. b. d) Liv. IV. Ch. 1. fin. p. 88.

DEPUIS ce tems-là, jusques au Siége de Jérusalem, les Prophétes Jérémie & Ezéchiel, eurent plusieurs Révélations, où ils parlent souvent de Nabuchodonosor. J'en ai rapporté les principales dans mon II. Livre, où l'on peut les voir. Mais il y en a une, sur laquelle il est nécessaire de donner ici quelque éclaircissement: parce qu'elle annonça le Siége de Jérusalem, dont elle fût, en même tems, la Figure.

§. V.

SIEGE DE JERUSALEM, SOUS SEDECIAS.

I. EN [a] EXPLIQUANT le Sens Litéral du Sommeil Prophétique P. J. 4121.
d'Ezéchiel, j'ai remarqué qu'il s'étoit fait entre la Premiére A. C. 593.
Révélation, qu'eut ce Prophéte, [b] l'*An 5e. le 5. jour du 4. mois;* & la Se- NABU-
conde, qu'il eut [c] l'*An 6e. le 5. jour du 6. mois* de la même Epoque. CHODO-
Cet Intervalle est de 14. mois justes: mais il n'est pas assez long, pour NOSOR.
renfermer les 430. jours, que dura le Sommeil d'Ezéchiel, & les 7. A. 12.
jours qui le précédérent: quand même on supposeroit l'année de 365. jours, comme étoit celle des Chaldéens. Les anciens Juifs, ayant senti la difficulté, ont supposé, que cette année là fut Intercalaire, ou de 13. mois: & en la supposant avec eux, j'ai fait voir, que [d] cet Intervalle a été de 443. jours; au-lieu qu'il n'étoit nécessaire d'en trouver, que 437. Mais je sens, qu'on peut me faire une difficulté, là-dessus. C'est pourquoi, je me crois obligé de la prévenir, en la proposant de bonne

P. J. 4121. bonne foi: & de montrer en même tems, qu'elle ne met point d'ob-
A. C. 593. stacle à la supposition, que j'ai faite.

NABUCHODONOSOR. A. 12.

a) Sur Liv. II. §. 91. p. 475. b) Ezech. I. 1. 2. c) VIII. 1. d) Liv. II. p. 476.

L'AN 5ᵉ. de Sédécias, ou de la Captivité de Jéchonias, commença selon mes Tables, l'An P. J. 4121. dans laquelle la Vraie Nouvelle-Lune du premier Mois Judaïque, arriva le Dimanche 29. Mars aprés midi: & celle de l'année suivante, le Dimanche au soir 18ᵉ. Mars, dans la nuit: c'est à dire 9. Jours, seulement avant l'Equinoxe, qui suivant [a] CALVISIUS, arrivoit, en ce tems, environ le 27. du Mars. D'où il semble, qu'on peut légitimement conclurre, que l'année 5ᵉ. de Sédécias, qui précéda la derniére Nouvelle-Lune, n'a pas dû être Intercalaire. Voilà ce qu'on pourroit m'objecter: & voici les remarques, que j'ai à faire là-dessus.

a) Calvis. p. 218. & suiv. Bunt. p. 81. b.

1. NOUS N'AVONS, ni preuve certaine, ni conjecture probable, que les Juifs d'alors, en réglant leurs années, aient eû égard au Point, que nous appellons l'*Equinoxe*. Moïse ne parle, que du [a] *Mois où les bleds meurissent:* & les Païsans savent, que cela arrive, plus tôt, ou plus tard en différentes années; bien loin qu'on puisse y assigner un jour fixe.

a) Exod. XIII. 4. XXIII. 15.

2. NOUS NE savons pas non plus, en quel Point du Ciel, on plaçoit alors l'Equinoxe. Depuis bien des Siécles, on convient, que celui du Printems se fait, lorsque le Soleil entre dans le Signe du Bélier. Mais plus de 600. Ans aprés le tems dont nous parlons, je veux dire, du tems de JULES CESAR, devant & aprés, on croyoit, que [a] tant les Equinoxes, que les Solstices, se faisoient dans les 8ᵉˢ. degrés des Signes. En ce cas l'Equinoxe dont il s'agit, arriva le 3ᵉ. d'Avril: & la Nouvelle-Lune du 18ᵉ. Mars, n'auroit pû commencer l'année des Juifs, puisqu'elle précéda l'Equinoxe, de 17. ou 18. Jours.

a) Plin. II. 19. XVIII. 25. Scal. Emend temp. passim & alii.

3. SUPPOSONS, que les Juifs de ce tems-là, aient eû égard aux Equinoxes, & qu'ils les eussent attachez à un jour certain: tout le monde sait, que [a] la Précession des Equinoxes, fût découverte par HIPPARQUE, plus de 400. Ans aprés la premiére ruïne de Jérusalem.

Digitized by Google

On ne peut donc croire autre choſe des Juifs d'alors, ſi ce n'eſt qu'ils régloient leurs Equinoxes, ſur quelque ancienne Obſervation, faite par exemple, en Egypte, avant leur Sortie; c'eſt à dire, *plus d'onze-cens Ans* auparavant. C'eſt même beaucoup accorder: puiſque la Préceſſion des Equinoxes étant connuë, & l'Aſtronomie mieux cultivée, les Chrêtiens, durant *plus d'onze-cens Ans*, ont attaché l'Equinoxe au 21. de Mars, quoi qu'au bout de châque Siécle, il eût avancé de prés d'un Jour. Or nous avons fait voir [b] en ſon lieu, qu'au tems de l'Exode, l'Equinoxe étoit vers le 4ᵉ. d'Avril; ce qui s'accorde avec ce qu'en dit CALVISIUS. Ainſi la Nouvelle-Lune du 18. Mars n'a pû commencer l'année Civile, puiſqu'elle précéda l'Equinoxe Civil, de 18. Jours; ce qui auroit donné la Pâque, 4. Jours avant l'Equinoxe.

P. J. 4121. A. C. 593. NABUCHODONOSOR. A. 12.

a) Scal. Emend. p. 283. & ſuiv. b) Liv. III. Ch. 1. §. 1. p. 554. & ſuiv.

4. ENFIN, [a] le Thalmud & les Juifs modernes reconnoiſſent, que dans le tems qu'on obſervoit l'Equinoxe, & que la Pâque devoit tomber au Jour de l'Equinoxe, ou aprés; c'eſt à dire, en un Jour où elle pouvoit être légitimement célébrée: on intercaloit néanmoins, ſi les bleds, ou les fruits des arbres n'étoient pas aſſez mûrs; ſi les agneaux ou les pigeons n'étoient pas aſſez avancez; ſi les chemins étoient gâtez, ou les ponts rompus. Tant de raiſons pouvant rendre la 5ᵉ. année de Sédécias Intercalaire; ne nous ſera-t-il pas permis de ſuppoſer, avec les Juifs, qu'elle le fût effectivement?

a) Vid. Lightfoot. Hor. Hebr. Matt. XII. 1. XXI. 19. p. 320. a. 352. a.

II. LE SIEGE de Jéruſalem, eſt l'endroit de l'Hiſtoire Sainte, le mieux lié avec le régne de Nabuchodonoſor. Je m'y ſuis fort étendu, [a] dans mon II. Livre: & je crois en avoir réſolû les principales difficultez. Il faut pourtant y faire encore quelques remarques.

P. J. 4125. A. C. 589. NABUCHODONOSOR. A. 16.

a) Liv. II. §. 52. p. 489. & ſuiv.

ON CONVIENT, en général, de trois choſes. 1. Que le Siége fût interrompu, par l'approche de Pharaon, qui venoit au ſecours des Juifs: ce qui a obligé à diſtinguer le premier Siége, du ſecond. 2. Que [a] *l'An 9ᵉ. de Sédécias, le 10ᵉ. Jour du 10ᵉ. Mois, la ville fût aſſiégée, juſqu'à l'An 11ᵉ. de Sédécias, au 9ᵉ. Jour du 4ᵉ. Mois;* auquel Jour la ville fût priſe. 3. Que cette priſe arriva [b] l'*An 18. de Nabuchodonoſor,* qui fit *tranſporter en Babylone 832. perſonnes.* Mais [c] on ne convient, ni de l'entiére durée des deux Siéges, ni du tems de la venuë de Pharaon.

P. J. 4125. [d] JOSEPH a crû, que les Dates, qu'on vient de lire, sont celles du
A. C. 589. second Siége, qui dura 18. Mois, sans interruption: & [e] j'ai soutenû ce
NABU- sentiment, comme le plus conforme à l'Ecriture. Cependant, pour
CHODO- ne pas donner lieu de croire, que je le faisois dans la vûë, de favoriser
NOSOR. mon Systême, ou d'éluder quelque difficulté; j'ai aussi [f] suivi le senti-
A. 16. ment le plus commun, qui veut, que les deux Siéges, avec l'interruption, soient renfermez dans les deux Dates précédantes. J'ai de plus supposé, que le Sommeil prophétique d'Ezéchiel, se rapportoit à ce Siége, [g] dont j'ai dressé une espéce de Journal, fondé sur ces deux principes. Mais comme je n'avois encore rien dit de l'année Judaïque, je me contentai de conter les Mois, sur le pied de 30. Jours justes, qui est leur longueur la plus ordinaire. J'ai donc crû, qu'il ne seroit pas mal à propos, de redonner ici un peu plus éxactement, le même Journal: en supposant, comme il y a beaucoup d'apparence, que les Juifs avoient en ce tems-là, une forme d'année Lunaire.

a) 2 Rois XXIV. 1-3. Jer. XXXIX. 1. 2. LII. 4-6. b) v. 29. c) Liv. II. p. 490. & suiv. 492. d) p. 490. e) p. 492. f) p. 494. g) p. 496.

Exod.	Sab. A.	M.	J.	P. J.	Nab.			
1057	IX.			4125	XVI.	Janv.	16	
		1				Avril.	14	
		2				Mai.	14	
		3				Juin.	12	
		4				Juil.	12	
		5				Août.	10	
		6				Sept.	9	
		7				Octob.	8	
		8				Nov.	7	
		9				Déc.	7	
		10		4126		Janv.	5	
			10				14	Siége Iᵉʳ. dura 390. jours.
					XVII.		17	
		11				Févr.	5	
		12				Mars.	5	
1058	X.	1				Avril.	4	
		2				Mai.	4	
		3				Juin.	2	
		4				Juil.	2	
		5					31	

Exod.

Digitized by Google

Exod.	Séd. A.	M.	J.	P. J.	Nab.			
		6				Août.	30	
		7				Sept.	28	
		8				Octob.	28	
		9				Nov.	26	
		10				Déc.	26	
				4127				
			12			Janv.	6	Prophétie contre Pharaon. *Ezéchiel XXIX. 1.*
					XVIII.		17	
		11					24	Jérémie en prison, durant le Siége.
			16			Févr.	8	Siége levé, & interrompu, 3. m. 13. j.
		12					23	
1059	XI.	1				Mars.	24	
			7				30	Pharaon défait. *Ezéchiel XXX. 20.*
		2				Avril.	23	
			29			Mai.	21	Siége 2. dure 40. jours.
		3	1				22	Prophétie contre l'Egypte. *Ezéchiel XXXI. 1.*
		4				Juin.	21	
			9				29	Prise de Jérusalem.

P. J. 4125.
A. C. 589.
NABUCHODONOSOR.
A. 16.

L'AN 9e. DE SEDECIAS, qui répond à l'An 1057. de l'Exode, commença suivant moi, l'An P. J. 4125. Cette année, la Nouvelle-Lune, qui précéda l'Equinoxe, arriva le Dimanche au soir, 14. du Mois de Mars. Mais en conséquence des remarques, que j'ai faites, dans l'Article précédant; cette Nouvelle-Lune ne devoit pas commencer l'année Judaïque. La Nouvelle-Lune suivante, arriva le Mardi 13. Avril, sur les 8. heures du matin: & pouvant être visible le soir; on peut hardiment, prendre le Mécredi 14. Avril, pour le 1r. Jour de l'An 9e. de Sédécias.

Digitized by Google

P. J. 4126.
A. C. 588.
NABU-CHODONOSOR.
An. 17.

JERUSALEM fût assiégée, *a* *l'An 9e. de Sédécias, le 10. Jour du 10. Mois:* Cela arriva donc, l'An P. J. 4126. *le 14. de Janvier:* trois Jours avant, que Nabuchodonosor entrât dans la 17e. année de son régne. Environ un An aprés, *b* *l'An 10. le 12. Jour du 10. Mois;* savoir, l'An P. J. 4127. *le 6. de Janvier;* Ezéchiel prophétise contre le Roi d'Egypte, à qui il semble reprocher sa lenteur, en lui *c* reprochant l'inutilité de son secours, & prédisant sa défaite. D'où je juge, que

P. J. 4127.
A. C. 587.
NABU-CHODONOSOR.
A. 18.

ce fût, environ ce tems, qu'il partit d'Egypte, pour venir sécourir les Juifs. Le 17 du même Mois de Janvier, Nabuchodonosor entra dans la 18e. année de son régne; & sur la fin de ce Mois, ou au commencement de Février, *d* *Jérémie étant en prison*, eut une Révélation, *l'An 10. de Sédécias Roi de Juda*, qui devoit encore durer prés de deux mois, & *l'An 18. de Nabuchodonosor*, commencé depuis 15. ou 20. Jours. *Alors*, dit le Prophéte, *l'Armée du Roi de Babylone assiégeoit Jérusalem.* En effet, Nabuchodonosor ne leva le Siége, pour aller à la rencontre de Pharaon, que *le 8e. de Février:* aprés avoir été 390. Jours devant la Place.

a) 2 Rois XXV. 1. Jer. XXXIX. 1. LII. 4. *b*) Ezéch. XXIX. 1. *c*) [illegible] 6. *d*) Jerem. XXXII. 1. 2.

LE 24 DE MARS suivant, commença l'An 11e. de Sédécias: & six Jours aprés, savoir *a* *l'An 11e. le 7e. Jour du 1r. Mois*, qui répond *au 30. de Mars*, Pharaon fût défait; comme je l'ai montré *b* ailleurs. Nabuchodonosor ayant employé prés de deux mois, à le poursuivre jusqu'en Egypte, ou à ramener son armée; vint reprendre le Siége, qu'il avoit interrompu, durant 3. Mois & demi, ou environ. Ce fût, suivant mon conte, *l'An 11e. de Sédécias, le 29. Jour du 2. Mois*, qui répond *au 21. de Mai.* Le Lendemain 22. savoir, *c* *l'An 11e. le 1r. Jour du 3e. Mois*, Ezéchiel prononça une nouvelle Prophétie contre le Roi d'Egypte. Et enfin, *d* *l'An 11e. de Sédécias, le 9e. Jour du 4. Mois* Judaïque, qui répond *au 29. de Juin*, dans l'année Julienne; la ville fût emportée, 40. Jours aprés le Renouvellement du Siége.

a) Ezech. XXX. 20. *b*) Liv. II. p. 501. *c*) Ezech. XXXI. 1. *d*) 2 Rois XXV. 2. 3. Jer. XXXIX. 2. LII. 5. 6.

III. LA

III. LA GUERRE DES JUIFS étant terminée par la prise de Jérusalem, & de Sédécias, on a lieu de croire, que Nabuchodonosor laissa reposer ses troupes, le reste de cette année, qui étoit [a] *la 18e. année de son régne*, pendant qu'on *transportoit de Jérusalem* à Babylone *les 832 personnes*, dont il est parlé à la fin du Livre de Jérémie. Pour ce qui est de Nabuchodonosor, il se tint à Ribla, où il étoit plus à portée, pour attaquer la Phénicie, & la ville de Tyr, en particulier; comme il en avoit le dessein. Dans cette même année, mais aprés la Prise de Jérusalem, furent prononcées les Prophéties, qui remplissent les Chapitres XXVI. XXVII. & XXVIII. d'Ezéchiel, & dont il faut considérer, 1. la Date; 2. le sujet. Elles menaçent toutes la ville de Tyr: & il est bon, d'y faire quelques remarques.

P. J. 4127.
A. C. 587.
NABUCHODONOSOR.
A. 18.

a) Jerem. LII. 29.

§. VI.

SIEGE DE TYR.

LA DATE de la premiére Prophétie est conçûë en ces termes: [a] *L'An 11e. au 1r. jour du Mois, la parole de Dieu me fût adressée.* Si l'on compare cette Date, avec les autres du même Prophéte, on verra d'abord, que contre sa coûtume, il n'a point exprimé ici le *nombre du Mois*. Mais quand je la compare avec la suite de l'Histoire, je ne doute point, que *le Mois* n'ait été ômis par les Copistes: & que cette ômission ne soit fort ancienne; puisque la Version des LXX. & la Vulgate, n'en ont pas plus, que l'Hébreu.

a) Ezech. XXVI. 1.

1. CEUX, qui ne veulent pas le reconnoître, ou s'embarrassent dans leurs réponses, ou disent des choses évidemment fausses. Outre les Interprétes, dont on peut voir les pensées, dans les Recueils des Critiques, [a] MARSHAM veut, que l'on traduise, *Mense primo anni undecimi*: & [b] LIGHTFOOT, *Ipso primo die hujus anni.* N'ont-ils donc pas vû, dans cette Prophétie, que Jérusalem étoit déja prise: ce qui constamment n'arriva qu'au 4e. Mois de cette 11e. année?

a) Marsh. p. 537. f. al. 576. b) Lightf. T. II p. 126. A 3420.

2. JAQUES CAPPEL va plus loin. [a] Pour faire voir, que cette Prophétie garde un ordre Chronologique par rapport aux précédantes, & aux suivantes; comme font presque toutes les autres d'Ezéchiel: il

Digitized by Google

P. J. 4127. traduit de cette maniére; la Date de celle-ci: *Et fuit undecimo anno, prima die mensis.* Mais puis qu'en traduisant ainsi, *l'année* n'est
A. C. 587. pas exprimée, il faut nécessairement supposer, que c'est la même, que
NABU- celle, qui a précédé. Or la Date, qui commence le Chapitre XXIV.
CHODO- porte, que [b] *l'An 9e. le 10. Jour du 10. Mois, Jérusalem fût assiégée.*
NOSOR. D'où il s'ensuivra, que la Prophétie du Chapitre XXVI. fût prononcée
A. 18. 20. jours seulement, aprés le commencement du Siége. Que le Lecteur juge, si alors [c] *Tyr auroit pû dire, touchant Jérusalem; Ah! ah! celle qui étoit la Porte des peuples, a été* ROMPUE (LXX. συνετρίβη,) *elle est reduite à moi: je me remplirai de ce qu'elle a été rendüe* DESERTE? (ἠρήμωται). C'est pourtant ce que JAQUES CAPPEL a prétendu. [d] *Cum Tyrii*, dit-il, *Hierosolymitanis obsessis, non secus ac si jam capti essent, insultarent.* Il est utile de bien entendre les Langues, sur tout, la Langue Hébraïque: mais en verité, les Hébraïzans nous donnent quelquefois, des Interprétations bien étranges de l'Ecriture. Sans avoir recours aux subtilitez Grammaticales; je dis bonnement, que cette Prophétie étant *de l'An 11e.* de la Captivité de Jéchonias, Date ordinaire d'Ezéchiel; elle fût prononcée, aprés le mois de Juin de cette Année, & avant le Printems de la suivante. JUNIUS est entré dans cette pensée: [f] *Statuimus*, dit-il, *mensem quintum intelligendum esse, quo Tyrii accepto nuncio de captis Jeruschalaimis &c. Est ergo mensis ille sententia nostra, hoc loco dictus, qui sequutus est proxime post captam Jeruschalaima:* &c.

a) J. Capp. A. 3409. p. 231. b. b) Ezech. XXIV. 1. 2. c) XXVI. 2. d) J. Capp. A. 3708. p. 231. a. b. e) Voyez Liv. II. p. 53. f) Junius h. l.

3. DANS LES [a] deux premiers Chapitres, le Prophéte adresse la parole à la ville *de Tyr.* Il la menace, que *Nabuchodonosor, Roi de Babylone, le Roi des Rois, viendra* l'assiéger: & qu'il la ruinera. Elle n'étoit donc pas encore assiégée: contre ce, que tant de Chronologistes supposent. Encore moins étoit elle assiégée depuis onze Ans, comme veut MARSHAM, qui [b] prétend, qu'elle fut prise l'année suivante. Pressée depuis si long-tems, & sur le point d'être prise, auroit-elle parlé de Jérusalem, comme on vient d'entendre qu'elle faisoit? [c] *Demens*, dit SALIAN, *quæ non videbat se tanto facilius expugnatum iri a Chaldæis, quo magis illi vires suas in unum, ad eam debellandam coëgissent.* Mais une *folie*, si excessive, à-t-elle quelque vraisemblance? Cependant, suivant le témoignage du même [d] SALIAN,

passim

passim omnes consentiunt, que Tyr fut prise, *uno anno a vastata Jerusalem.* P. J. 4127. A. C. 587.

a) Ezech. XXVI. XXVII. b) Marsh. p. 537. 590. al. 576. 635. c) Salian. Annal. A. 3446. n. 26. T. IV. p. 424. a. d) A. 3447. n. 74. p. 438. init.

NABUCHODONOSOR. A. 18.

4. DANS LE [a] dernier Chapitre, le Prophéte s'adresse en particulier, *au Roi de Tyr*, qui à la verité, n'y est pas nommé: mais qui, si je ne me trompe, y est désigné, par une allusion assez sensible. Nous avons vû [b] ci-dessus, que la ville de Tyr fut assiégée, sous le Roi *Ithobal*, que [c] quelques Chronologistes appellent, *Ithobal II.* pour le distinguer d'un autre *Ithobal*, qui fut Beau-pére d'Achab, Roi d'Israël. Ce premier *Ithobal*, est appellé dans l'Ecriture [d] *Eth-Baal.* (את־בעל) Or ce mot est composé de deux autres: premiérement de la Particule *Eth*, (את) que les Hébreux mettent communément, [e] devant les Noms propres, soit masculins, soit féminins; & même devant celui de Dieu: *Eth-Jehovah.* (את־יהוה) En second lieu, [f] du mot féminin, *Baal*, (בעל) qui répond en général à celui de *Dieu*; & [g] commun en particulier, parmi les Phéniciens. Desorte que *Ithobal* est presque la même chose, que *le Dieu*. Cela étant, n'y a-t-il pas beaucoup d'apparence, qu'Ezéchiel a fait allusion au Nom *d'Ithobal*, que portoit le Roi, qui régnoit alors à Tyr, lorsqu'il lui parle en ces termes: [h] Vous avez dit: *Je suis Dieu, & je suis assis sur le Siége de Dieu, au cœur de la mer; quoique vous soyez un Homme, & non pas Dieu: & vous avez élevé vôtre cœur; comme si c'étoit le cœur de Dieu .... Direz-vous: Je suis Dieu devant celui, qui vous tuëra: veuque* vous vous trouverez *Homme, & non pas Dieu?*

a) Ezech. XXVIII. 2. 12. b) Liv. IV. ch. 1. §. 4. p. 88. c) Helv. p. 59. b. Emmilis p. 207. b. Petav. D. T. XIII. p. 553. al. 304. d) 1 Rois XVI. 31. e) 2 Chron. XI. 16. & suiv. f) Bochart. Geogr. p. m. 859. d. g) Seld. de Diis Syr. II. 1. init. h) Ezech. XXVIII. 2. 9.

5. AJOUTONS une autre remarque, touchant ce Nom. *Ithobal II.* [a] *fit bâtir la ville de Botrys en Phénicie*; suivant le témoignage de MENANDRE. Cette ville est sur la même côte, que Tyr & Sydon; mais plus vers le Nord: & tout auprès, [b] il y a un Promontoire célébre, qui termine le Mont Liban; & que [c] plusieurs anciens ont nommé Θεοῦ πρόσωπον, c'est à dire, *la Face de Dieu.* N'auroit-il pas été ainsi appellé, en faveur d'Ithobal, fondateur de *Botrys*, qui regardoit ce Promontoire? Et le Prophéte Ezéchiel, n'y fait-il pas allusion, quand il ajoûte: [d] *Je vous avois établi sur la Sainte* MONTAGNE DE

DIEU

P. J. 4127. DIEU, *comme un Chérubin* [illegible] *Mais, ô Chérubin*, [illegible]
A. C. 587. *la* MONTAGNE DE DIEU. Je n'ai pas crû devoir négliger ces re-
NABU- marques, dont le Lecteur fera l'usage, qu'il voudra. Ceux qui auront
CHODO- lû le Manuscrit d'un Juif Portugais, qui a autrefois appartenu à M. JAC-
NOSOR. QUELOT, & qui est à présent, entre les mains de M. DE LA CROZE;
A. 18. ne les jugeront peut-être pas inutiles, pour répondre à une difficulté spécieuse, que fait ce Juif, contre la Divinité de N. S. Jésus-Christ.

a) Ant. VIII. 7. p. 256. b. b) Cellar. T. II. p. 372. c) Scylax. p. m. 99. Polyb. V. 68. Strabo XVI. p. 754. 755. d) Ezech. XXVIII. 14. 16.

P. J. 4128.
A. C. 586.
NABU-
CHODO-
NOSOR.
A. 19.

II. LA MENACE du Prophète Ézéchiel, ne demeura pas long-tems à s'accomplir. Pendant, que l'armée des Chaldéens se rafroichissoit, dans les Quartiers, qui lui avoient été assignez; Nabuchodonosor faisoit les préparatifs nécessaires, pour de nouvelles conquêtes, qu'il méditoit: [a] *Les Rois des Iduméens, des Moabites, & des Ammonites, ceux de Tyr & de Sidon*, s'étoient liguez avec *Sédécias, Roi de Juda*. Mais comme les Tyriens étoient à son voisinage, c'est par eux, qu'il résolut de commencer. Ainsi dèsque le Printems fut venu, il assembla son armée, & entra dans la Phénicie. Pour se faciliter la prise de Tyr, qu'il avoit en vûë; il attaqua d'abord [b] *les villes de la campagne, qui étoient du ressort de Tyr, & passa tout au fil de l'épée*, dans celles, qui lui résistérent. Mais parce, que [c] *Juda & Israël fournissoient aux Tyriens du blé, de l'huile, du miel*, & d'autres danrées; & que les Tyriens auroient pû en tirer leurs provisions, par le moyen de la mer: [d] *Nabuchodonosor l'An 19e. de son régne*, envoya dans la Judée son *Général Nabuzardan*, qui étant *arrivé à Jérusalem, le 7. ou le 10. jour du 5e. Mois*; c'est à dire, vers le milieu du Mois de Juillet, *brûla le Temple, rasa les murailles, & les maisons de la ville*, que Nabuchodonosor s'étoit contenté d'avoir conquise, & enleva tous ceux, *qui s'y trouvérent* encore, soit de gens de considération, ou du peuple: *à la reserve de quelques pauvres laboureurs ou vignerons*. Nabuchodonosor étant revenu *à Ribla*, à la fin de la Campagne; ou peut-être y ayant toûjours demeuré, pendant que son armée ravageoit le païs des Tyriens: on lui *amena à Ribla* tous ces prisonniers, dont il fit mourir les principaux, & envoia tout le reste en Babylone. Ainsi finit cette année 19e. de Nabucodnosor.

a) Jerem. XXVII. 3. b) Ezech. XXVI. 8. c) XXVII. 17. Voi. 1 Rois V. 9. 10. Act. XII. 20. d) 2 Rois XXV. 8. & suiv. Jer. LII. 12. & suiv.

A CETTE

Digitized by Google

A CETTE OCCASION, je rapporterai deux passages de JOSEPH, qu'on croiroit devoir être renvoiez, environ 50. Ans plus tard. Cet Historien dit [a] dans un endroit, qu'*Aristobule prit le Diadéme Royal 481. Ans & 3. Mois, depuis le Retour de la Captivité de Babylone:* dans [b] un autre, il dit, que *ce fût 471. Ans & 3. Mois,* aprés ce même retour.

P.J. 4108. A.C. 606. NABUCHODONOSOR. A. 19.

a) Ant. XIII. 19. init. p. 454. b) Guer. I. 3. p. 712. d.

1. IL DOIT Y-AVOIR quelque altération, ou dans le 8. du premier passage, ou dans le 7. du second. Apparemment c'est dans le dernier: car dans la Version de RUFIN, il y a un 8. de même, que dans le premier. D'ailleurs EUSEBE & ZONARE, qui ont suivi JOSEPH, font cet Intervalle, [a] l'un de 484. Ans, [b] l'autre de 481.

a) Euseb. Chron. n. 1913. b) Zonar. p. 218. b. Edit. Reg. 1686.

2. [a] ISAAC VOSSIUS & [b] HUDSON veulent au-contraire, que le nombre de 471. soit véritablement de JOSEPH: & prétendent l'avoir *démontré*. Mais leur prétenduë *Démonstration* suppose le Retour de la Captivité, 17. Ans avant le tems, où [c] les anciens Chronologistes, DIODORE, THALLUS, CASTOR, POLYBE, PHLEGON, JULES-AFRICAIN & EUSEBE mettent le commencement du régne de Cyrus en Perse: & 40. Ans ou environ avant, qu' il fût maître de Babylone; suivant le sentiment, presque unanime des modernes.

a) If. Voss. Chron. c. 12. p. 154. b) Hudson. ad Joseph. p. 588. not. K. p. 963. not. a. c) Euseb. Pr. Ev. X. 10. p. 488.

3. J'AVOUE NEANMOINS, qu'aucun des deux passages de JOSEPH [a] *ne peut être vrai*, de la maniére, qu'ils sont conçus, mais je ne doute presque pas, que JOSEPH n'ait pris, par mégarde, *la fin de la Captivité de Babylone*, pour *la fin du Royaume de Juda*. Cette pensée n'est pas nouvelle. Voici comme SCALIGER a entendu le passage de JOSEPH, dans ses Notes sur celui d'EUSEBE: [b] *A capto Sedekia, unde hi anni putantur ad præsentem numerum, intercedunt anni* 486. &c. Et JAQUES CAPPEL en parle ainsi: [c] *Sed ab ultima captivitate Babylonica, quæ contigit XXIII. Nabuchodonosoris .... ad Aristobuli principatum sunt anni 481. Hoc forte voluit, is a quo hæc mutuatus est* JOSEPHUS. CALVISIUS, ni USSERIUS, n'ont rien dit de cette Date, dont SCALIGER met le premier terme, à l'An 18. de Nabuchodonosor, & JAQUES CAPPEL à l'An 23. du même Roi.

Digitized by Google

P. J. 4128. A. C. 586. Roi. On peut le rapporter, à l'An 19. avec autant de raison, & avec plus de justesse.

NABUCHODONOSOR. A. 19.

a) J. Cappel. A. 3895. p. 654. a. b) Scalig. Anim. Euseb. n. 1913. p. 137. f. al. 1491. b.
c) J. Cappel. ubi supra.

4. LA VILLE DE JERUSALEM fût détruite, son Temple brûlé, & tout ce qu'il y avoit d'un peu considérable, parmi les Juifs, transporté en Babylone, (α) *l'An P. J. 4128. au milieu du mois de Juillet:* comme on vient de le dire. Ajoûtez-y (β) *les 481. Ans & 3. mois*, dont parle JOSEPH; vous arriverez à (γ) *l'An P. J. 4609. au milieu du mois d'Octobre*, & vers la [a] *Fête des Tabernacles*. Ce fût justement alors, qu'*Aristobule prit le Diadéme Royal*, suivant JAQUES CAPPEL: & comme [b] je l'ai prouvé, dans les Préliminaires de mon II. Livre.

α.	4128.	Juil.	mil.
β.	481.	3.	mois.
γ.	4609.	Octob.	mil.

a) J Cappel. ubi supra. b) Liv. II. §. 3. n. III.

P. J. 4129. A. C. 585. III. LA XX. ANNEE de Nabuchodonosor est plus mémorable. Suivant moi, ou plûtôt, suivant le Canon Astronomique, elle concourt avec l'An P. J. 4129.

NABUCHODONOSOR. A. 20.

1. CE FUT [a] cette année, que [b] Cyaxare, Roi des Médes, & Alyatte, Roi de Lydie, aprés une guerre de 6. Ans, *firent la paix, par la médiation de Syennésis, Roi de Cilicie, & de Labynéte, Roi de Babylone.* On trouve dans XENOPHON, un [c] *Syennésis, Roi*, ou [d] *Gouverneur de Cilicie*; du tems de l'Expédition du jeune Cyrus: & environ le tems où nous sommes, il n'y avoit point d'autre Roi de Babylone, que Nabuchodonosor ou Nabocolassar. D'où l'on juge, que c'est le même, que *Labynéte*. Quoique les terminaisons soient différentes, le commencement de ces Noms est au fond le même. Car [e] les Lettres L & N se prennent communément, l'une pour l'autre, comme [f] *Letzar, Netzar*, & *Nabu, Labu*, ou [g] *Labo, Nabo*. Mais HERODOTE nomme deux *Labynétes*, dont celui-ci est le premier. Nous parlerons du second dans le Chapitre XI. [h] *Duos tamen Labynitos facit* HERODOTUS, dit SCALIGER, *quorum superior idem cum Nabuchodonosoro, Nitocridis marito.* [i] *Labynithum vero magnum pro Nabuchodonosoro accipiendum esse apud* HERODOTUM, *testis defectio illa Solaris, quam prædixerat* THALES, &c. Son grand Adversaire, le P. PETAU, n'a osé le contredire sur ce point. [k] *Hunc enim Nabuchodonosorum*, dit-il, *Labynitum* HERODOTI, *cum* SCALIGERO, *esse credimus.*

[l] USSE-

[l] USSERIUS & PRIDEAUX, ſont du même avis. Mais MARSHAM a dit ſimplement, que [m] *Labynéte Babylonien, avec Syennéſis de Cilicie, procura la paix entre Cyaxare & Alyatte* DU TEMS (*temporibus*) *de Nabuchodonoſor.* P. J. 4129. A. C. 585. NABUCHODONOSOR. A. 20.

a) Sus IV. ch. 5. §. 9. p. 259. b) Herod. I. c. 74. c) Xenoph. ἀναβ. Lib. I. init. d) Lib. VII. f. e) Steph. Theſ. Græc. in Indice. f) Scal. Emend. p. 578. c. g) Frag. p. 15. init. h) Ibid. fine. i) Emend. p. 579. c. k) Petav. D. T. X. 2. p. 157. init. al. 87. b. l) Uſſer. P. J. 4113. p. 122. al. 69. Prid. A. C. 598. T. I. p. 124. m) Marsh. p. 683. al. 627.

2. PUISQUE le Roi de Cilicie eſt un des médiateurs de la paix, on peut juger, que la guerre ſe faiſoit à ſon voiſinage. Cela étant, Nabuchodonoſor, qui étoit à Ribla, n'en étoit pas fort éloigné, & pouvoit ſe rendre, ſans beaucoup de peine, au lieu du congres. Le P. PETAU a eû la même penſée. [a] *Potuit*, dit-il, *Nabuchodonoſor per id tempus in Syria verſari: ubi perdiu bellum geſſit .... unde & ſexto poſt anno* (ſuivant ſon conte) *Tyri obſidio ab eodem inchoata. Quæ etiam fortaſſis occaſio fuit, cur .... pacificandis illis regibus operam e propinquo dederit.* D'ailleurs, [b] *ſa Femme avoit été élevée dans la Médie:* & ſuivant les apparences, elle étoit du ſang Royal. Ainſi on peut encore juger, qu'il étoit allié de Cyaxare: & que cette alliance l'engagea plus fortement, à reconcilier le Roi des Médes & celui de Lydie. Ce qui les diſpoſa à la paix, ce fût l'Eclipſe de Soleil, qui arriva cette année, le 28. de May: & la paix fût apparemment conclûë, dans le Mois de Juin: peut-être même au commencement.

a) Petav. D. T. X. 2. p. 156. f. al. 87. b. b) Beroſ. apud Joſ. Ant. X. 11. fin. p. 350. a. Cont. Ap. I. p. 1045. a.

3. CETTE GRANDE AFFAIRE étant terminée, Nabuchodonoſor retourna en Syrie; & fit mettre le Siége devant la ville de Tyr. USSERIUS rapporte ce Siége à la même année: & une raiſon commune nous y a ſans-doute conduits, l'un & l'autre: mais j'en ai une particuliére, à laquelle il n'y a pas apparence, qu'USSERIUS ait penſé; & dont il n'auroit pû faire le même uſage, que moi. Au lieu qu'on lit, dans [a] JOSEPH, que *le Siége de Tyr fût commencé l'An ſeptiéme* (ἑβδόμῳ) *de Nabuchodonoſor;* j'ai [b] jugé qu'il faloit lire, *l'An vingtiéme* (εἰκοστῷ) *de Nabuchodonoſor;* or ſuivant moi, l'An P. J. 4129. eſt *l'An 20e. de Nabuchodonoſor:* mais ſuivant USSERIUS, c'eſt la 21e. du même Roi parce qu'il avance, d'un An ce régne; comme j'en ai averti.

a) Contr. Ap. I. p. 1046. c. b) Liv. IV. ch. 1. §. p. 89.

P. J. 4129. A. C. 585. NABUCHODONOSOR. A. 20.

4. M. PERIZONIUS, ayant [a] corrigé d'une autre façon le passage de JOSEPH, a renvoié le commencement de ce Siége, à *l'An 23e. de Nabuchadnesar.* Sa correction change trop le texte, pour être approuvée: & les raisons, qu'il allégue avec étenduë, pour l'appuier; prouvent seulement, que le Siége de Tyr, ne commença qu'aprés la ruïne de Jérusalem: ce qui me paroît incontestable. Il pourroit bien être, je l'avouë, que Nabuchodonosor auroit emploié quatre ou cinq Campagnes, à ce que je lui fais faire, dans une ou deux; ou que dans cet Intervalle, il auroit fait quelque autre expédition. Mais comme M. PERIZONIUS n'en allégue aucune; & qu'on ne peut faire de conjecture, que sur quelques circonstances déja connuës: je me prévaudrai ici de cette maxime: *Frustra fit per plura, quod æque commode fieri potest per pauciora:* en attendant de faire voir, que la pensée de M. PERIZONIUS, ne peut s'accorder avec la fin de ce Siége.

a) pag. 164.

P. J. 4132. A. C. 582. NABUCHODONOSOR. A. 23.

IV. LES TYRIENS faisant une plus longue resistance, que n'avoient fait les Juifs, [a] *Nabuchodonosor l'An 23e. de son régne*, envoia pour la seconde fois, dans la Judée, son Général Nabuzardan, qui y prit encore 745. *Juifs pour les transporter en Babylone:* peut-être par la même raison, & par la même politique, qu'il avoit suivie 4. Ans auparavant. On ne peut presque pas douter, que JOSEPH n'ait eû en vûë ce dernier transport des Juifs, dans un passage, où il parle de cette sorte: [b] *L'An 5e. de la ruïne de Jérusalem, qui fut l'An 23. du régne de Nabuchodonosor, ce Prince entra, avec une grande armée, dans la Basse Syrie, s'en rendit maître, vainquit les Ammonites & les Moabites; fit ensuite la guerre à l'Egypte, la conquit, tua le Roi, qui régnoit alors, en établit un autre à sa place; & emmena captifs à Babylone, tous les Juifs, qui se rencontrérent en ce païs.* Mais il est impossible, que toutes ces choses se soient passées dans ce peu de tems: & apparemment JOSEPH, ne voulant pas entrer dans le détail de ces guerres, a renfermé, dans ce peu de lignes, les événemens de plusieurs années; comme font souvent les Historiens. Ainsi on peut rapporter à cette année, le commencement du passage: & dire, que Nabuchodonosor tenant Tyr bloqué, avec une partie de ses troupes, *il entra avec l'autre, dans la Basse Syrie*, qui étoit au voisinage, & s'*en étant rendu maître*, vint continuer le Siége de Tyr.

a) Jer. LII. 30. b) Ant. X. 11. p. 345. c. d.

QUOI-

Digitized by Google

QUOIQUE, j'aie eû le plaisir, de me rencontrer avec USSERIUS, touchant le *Siége de Tyr*; & qu'en suivant l'Ecriture, nous rapportions, l'un & l'autre, le dernier Transport des Juifs, à *l'An 23e. de Nabuchodonosor:* nous différons pourtant de deux Ans, par rapport à la Période Julienne; car il rapporte ceci à l'An P. J. 4130. Ce n'est ni par inadvertance, ni par quelque faute d'Imprimeur. C'est autant, que j'en puis juger, pour favoriser son Systême, auquel il a tâché d'accommoder les Faits historiques. Au-lieu, que la bonne méthode veut, qu'on établisse les Faits particuliers de l'Histoire, indépendamment de tout Systême: ou qu'on ne fasse de Systême, que sur les Faits historiques bien établis. P. J. 4132. A. C. 582. NABUCHODONOSOR. A. 23.

VOICI UN ENDROIT propre à vérifier ce que j'avance, & à justifier en même tems, ce que j'ai repris quelque fois dans la méthode d'USSERIUS: [a] Aprés avoir parlé du Transport de 745. personnes, fait l'An 23. de Nabuchodonosor, il ajoûte: *In qua extrema desolatione, quæ terram penitus incultam reliquit, iniquitatis Israelis (a Juda sejuncti) 390, & Judæ 40. terminantur anni; (Ezek. IV. 5. 6.) præmonstrati.* [b] Dans mon II. Livre, j'ai parlé amplement de ces 390. Jours: & l'on y a vû, que [c] la plûpart des Chronologistes, les commencent au Schisme de Jéroboam. USSERIUS, prévenu en leur faveur, a crû, qu'en cela il faloit les suivre. Mais où mettre la fin de ces 390. Ans? Suivant la Chronologie d'USSERIUS, il n'y en avoit que 386. & demi, jusqu'à la Prise de Jérusalem. L'Intervalle étoit trop petit, de trois Ans & demi. Pousser le dernier tems jusqu'au dernier Transport des Juifs? L'Intervalle se trouvoit un peu trop grand: car il étoit de 392. Ans. Mais il est plus aisé d'ôter 2. Ans, que d'en ajoûter 3. & demi. Voici donc comme il s'y est pris.

a) Usser. P. J. 4130. p. 134. init. al. 75. b) Liv. II. §. 51. p. 474. & suiv. c) p. 480. & suiv.

1. IL A AVANCE d'un An, le régne de Nabuchodonosor; comme je l'ai souvent dit; sauf à remplacer cette année, sur quelqu'un de ses successeurs; comme on le verra.

2. IL MET LA FIN des 390. Ans, à l'An P. J. 4130. qu'il appelle, *l'An 23. de Nabucadnesar.* Mais même suivant son conte, ce n'est que l'An 22e. & la chose est aisée à prouver. Suivant USSERIUS, la 1re. année de Nabucadnésar, commença avec l'An P. J. 4109.

P. J. 4132. A. C. 582. NABUCHODONOSOR. A. 23.

Ajoûtez 21. Ans complets, à l'un & l'autre; vous verrez, que l'An 22^e. de Nabucadnésar commence & concourt avec l'An P. J. 4130. qu'USSERIUS appelle, néanmoins l'An 23. de ce Roi.

4109 ±	1
	21
4130 =	22

3. AVEC CELA, le conte d'USSERIUS n'est pas juste. Car ses 390. années, finirent entiérement, avec l'année précédante, qui étoit suivant son conte, la 21^e. de Nabuchodonosor; & la 20^e. dans la vérité. La chose n'est pas plus difficile à prouver. [a] Aprés avoir dit sur l'An P. J. 3739. que *Jeroboam* institua une Fête *die 15. mensis 8, Decemb. 6. fer. 2.* USSERIUS ajoûte; *A quo .... arcessendum est initium 390. Annorum iniquitatis Israëlis.* Donc les 390. Ans, dont il s'agit, finirent le 6. de Décembre l'An 4129. où l'An 21. de Nabuchodonosor, suivant le conte d'USSERIUS, duroit encore, ou alloit finir. Voilà ce que produisent les préjugez de Systême, dans les hommes même les plus éxacts.

3739.	Dec. 6.
390.	
4129.	Dec. 6.

a) Usser. p. 59. al. 33. f.

P.J. 4142. A. C. 572. NABUCHODONOSOR. A. 33.

V. ENFIN, aprés un Siége de 13. Ans, la ville de Tyr fût prise, l'An 4142. C'est aussi, en quoi je suis d'accord avec USSERIUS; mais je ne croi pas avec lui, que la ville ait été prise par composition; [a] *Tyrus*, dit-il, *se in Nabuchadnesaris potestatem tradidit. Non enim vi fuisse a Chaldæis captam, & prædæ expositam*; ex Ezech. XXIX. 18. 19. *colligitur; sed certis potius conditionibus interpositis deditione receptam.* [b] Les PP. SALIAN & [c] PETAU avoient déja eû la même pensée. Mais le passage, qu'ils citent, dit simplement, que [d] *Nabuchodonosor & son armée n'ont point reçû de recompense, pour le service qu'il avoit rendu devant Tyr: c'est pourquoi Dieu lui destinoit l'Egypte.* La preuve n'est pas bien forte. Comme ce Siége fût extrêmement long, on peut dire, suivant la Note de M^{rs}. du Port Royal, que [e] *les plus riches se retirérent en d'autres Isles, avec tout ce qu'ils avoient de plus prétieux.* ADRICHOMIUS en avoit jugé de même: [f] *Quicquid*, disoit-il, *pretiosum, in auro, argento, vestibusque & varia supellectili, nobilitas & potentiores quique cives habebant, impositum navibus, in Cyprum, Carthaginem, & alias Jonii Ægæique maris insulas avexerunt, urbem ferme vacuam relinquentes.* Mais à quoi bon opposer des Conjectures, à des passages exprés? MARSHAM [g] a fait un long extrait du Chapitre XXVI. d'Ezéchiel, qui ne donne que l'idée d'une ville saccagée & ruinée. M. [h] PERIZO-

RIZO.

RIZONIUS aussi fait voir la foiblesse de la preuve, qu'USSERIUS a alléguée. Sans avoir recours à ces Savans, qu'on lise seulement le Chapitre, qu'on vient de marquer. On y trouvera ces paroles, avec plusieurs autres, de même nature: [i] *Ainsi a dit le Seigneur; Tyr, je ferai venir contre vous des Nations, qui détruiront vos murailles, & démoliront vos tours: elle sera pillée par ces Nations.* [k] *Nabuchodonosor Roi de Babylone,* [l] *entrera par vos portes, comme dans une ville où l'on a fait bréche.* [m] *Il fera passer vôtre peuple, par le tranchant de l'épée.* [n] *Ils butineront vos richesses; ils pilleront vos marchandises; ils démoliront vos maisons de plaisance, & en jetteront les matériaux dans l'eau.* [o] *Les Isles ne trembleront-elles pas au bruit de vôtre ruïne, quand le carnage se fera au milieu de vous?* &c. Le reste est de même: & le Chapitre suivant n'est guére moins fort. Dans cette ruïne générale, le Roi Ithobal fût tué; comme il paroît par le [p] passage du Chapitre XXIX. que j'ai rapporté [q] ci-dessus: & apparemment par ordre de Nabuchodonosor, qui ne laissa pas de lui donner *Baalator* pour successeur, avec la qualité de *Roi de Tyr*, ou plûtôt, *des Tyriens;* mais à condition de lui être tributaire: comme il avoit établi Sédécias Roi des Juifs, aprés avoir fait mourir Joakim son Frére: ou comme [r] Aléxandre, aprés la prise de cette même ville, y établit pour Roi, Ballonymus, pauvre homme, mais du sang Royal.

P. J. 4142.
A. C. 572.
NABUCHODONOSOR.
A. 33.

a) Usser. P. J. 4142. p. 135. al. 76. *b*) Salian. Annal. A. 3447. n. 76, T. IV. p. 438. a. *c*) Petav. D. T. IX. 63. al. 69. fine. *d*) Ezech. XXIX. 18. 19. *e*) Sic Abarbanel. *f*) Adrich. Aser, n. 84. p. 11. b. Sic Cotovicus, c. 19. p. 120. *g*) Marsh. p. 538. al. 576. f. *h*) Periz. Babyl. p. 79. *i*) Ezech. XXVI. 3. 4. 5. *k*) v. 7. *l*) v. 10. *m*) v. 11. *n*) v. 12. *o*) v. 15. *p*) XXVIII. 9. 10. *q*) Sup. p. 455. *r*) Diod. XVII. 46. 47. p. 587.

VI. QUELQUES mois aprés la prise de Tyr, le Prophête Ezéchiel eut une nouvelle Révélation, où se trouvent les paroles, que le P. PETAU & USSERIUS ont alléguées, pour prouver que la ville de Tyr fût prise par composition. M. PERIZONIUS a fort bien répondû à l'objection: mais il est un peu surprenant, qu'ayant éxaminé ce passage, il n'ait fait aucune attention à la Date, qui dans une Question de cette nature, est une chose essentielle. Elle est conçûë de cette maniére: [a] *L'An 27. le 1r. jour du 1r. Mois, la parole de Dieu me fût adressée:* & ce fût alors, que Dieu lui dit; *Nabuchodonosor & son armée n'ont point reçû de recompense, pour le service qu'ils* [b] *m'ont rendu devant Tyr:* &c. Puisque ceci fût dit, le 1r. Jour de l'année il est visible, que Tyr fût prise, pour le plus tard, dans l'année précédante, qui étoit

P. J. 4143.
A. C. 571.
NABUCHODONOSOR.
A. 34.

l'An

P. J. 4143. l'An 26. de la Captivité de Jéchonias; Epoque ordinaire des Prophé-
A. C. 571. ties d'Ezéchiel. Suivant ce Prophete, [c] *l'An 25ᵉ. de sa*
NABU- *Captivité*, répond à *l'An 14ᵉ. de la ruïne de Jérusalem*:
CHODO- & suivant JOSEPH, [d] *l'An 5ᵉ. de la ruïne de Jérusalem,*
NOSOR. *fût l'An 23ᵉ. de Nabuchodonosor*. Donc l'An 26. de la
A. 34. Captivité, où Tyr fût prise, pour le plus tard, étoit l'An 33. de Nabuchodonosor. De-là il s'ensuit, que le Siége de cette ville, qui dura 13. Ans, commença nécessairement avant l'An 23ᵉ. de ce même Roi: puisque de cette année à sa 33ᵉ. il n'y a qu'onze Ans, en y comprenant même les deux termes. Ainsi la correction de M. PERIZONIUS, qui déja étoit trop éloignée du texte, se trouve directement combattuë, par la suite de l'Histoire, qui rend en même tems la nôtre presque nécessaire.

Nab.	Capt.	Jer.
23	=	5
32.	25.	14
33.	26.	15

a) Ezech. XXIX. 17-20. b) Sic Vulg. c) Ezech. XL. 1. d) Ant. X. 11. p. 345. c. d.

§. VII.

SES AUTRES CONQUETES.

I. OUTRE [a] *les Rois de Tyr, & de Sidon, ceux d'Edom, de Moab, & d'Ammon*, s'étoient liguez, avec *Sédécias, Roi de Juda*: & avoient été avertis par Jérémie, que Nabuchodonosor les subjugeroit. La chose arriva, comme elle avoit été prédite. Aprés la conquête de Tyr, Nabuchodonosor laissant à côté le païs des Juifs, dont il étoit déja maître, [b] *attaqua les Ammonites, les Moabites*, & les Iduméens; autant que j'en puis juger, par le recit abregé de JOSEPH, comparé avec la situation de ces Peuples: aprés quoi, *il fit la guerre à l'Egypte, & la conquit.* Voilà bien des conquêtes, rapportées en peu de mots; & on peut croire, qu'elles fûrent effectivement fort rapides. C'étoient des Peuples [c] *effrayez par la ruïne de Tyr*, précédée par celle de Jérusalem. D'ailleurs, la guerre d'Egypte suivit apparemment, de fort prés, celle de Tyr; puisque [d] Dieu promet *l'Egypte à Nabuchodonosor*, pour recompense de son *service devant Tyr*. On peut donc croire, que d'abord aprés la Prise de Tyr, Nabuchodonosor mena son armée victorieuse contre les Ammonites; qui se soûmirent la même année, sans resister: Qu'à leur éxemple, les Moabites, & les Iduméens, en firent autant, l'année suivante, P. J. 4143: & que sur la fin de cette année, Nabuchodonosor entra dans l'Egypte.

a) Jerem. XXVII. 3. Voi Liv. II. §. 49. N. VII. p. 463. b) Ant. X. 11. p. 345. c. d.
c) Ezech. XXVI. 15. & suiv. d) XXIX. 18. & suiv.

† II. PHA-

Digitized by Google

II. PHARAON HOPHRA y régnoit alors. Tous les Chronologiſtes, [a] anciens & modernes conviennent, que ce Pharaon Hophra, eſt le même que les Grecs ont appellé *Apriés*. [b] Or nous avons vû, dans le Chapitre des *Rois d'Egypte*, qu'Apries régna, depuis l'An P. J. 4120. juſqu'à l'An 4144. incluſivement. C'eſt donc le même, qui étoit venu au ſecours des Juifs, pendant que Jéruſalem étoit aſſiégée: le même [c] qu'Ezéchiel appelloit *un Roſeau caſſé*; [d] à cauſe de ſa molleſſe, ou de ſa lenteur: le même enfin, que Nabuchodonoſor avoit battu, & chaſſé de toute la Syrie. De là, on peut conclurre facilement, que Nabuchodonoſor, avec des troupes aguerries, depuis tant d'années, & victorieuſes de tant de Peuples, ſous ſa conduite; triompha ſans peine d'un ennemi, qu'il avoit autrefois trouvé ſi foible: & que nous ſavons, [e] par ſon Hiſtoire, n'avoir pas été un fort habile guerrier. Ainſi je croi, qu'à l'éxemple des autres Rois de ſon voiſinage, il ſe ſoûmit à Nabuchodonoſor, & ſe rendit ſon tributaire. On peut voir, ſur ce dernier Roi, ce que nous en avons dit dans le Chapitre *des Rois d'Egypte*.

P. J. 4144.
A. C. 570.
NABUCHODONOSOR.
A. 35.

a) Clem. Alex Strom. I. p. 331. b. Euſeb. Chr. n. 1426. b) Liv. IV. Ch. III. §. 7. p. 155. c) Ezech. XXIX. 6. 7. d) Liv. II. §. 52. N. II. p. 497. e) Liv. II. Ch. III. p. 149. & ſuiv. Herod. II. 161.

III. APRES avoir parlé de cette conquête, USSERIUS continuë ainſi: [a] *In Thebaidem pulſo Pharaone Hophra, ſive Aprie, reliquæ Ægypto Amaſim, Nebucadneſar proregem præfeciſſe videtur: licet* HERODOTUS *iſta ignoraverit*. Les régles du Langage, veulent que ce *videtur*, tombe ſur l'un & l'autre des articles, qui précédent. Mais ſi HERODOTE a ignoré *ces choſes*; d'où eſt-ce donc, qu'USSERIUS les a appriſes? car il ne cite aucun garant. Pour moi, *il me ſemble*, que cette fuite d'Apriés, *dans la Thébaïde*, qui eſt bien avant dans l'Afrique, ne s'accorde guére, avec ce qu'USSERIUS dit, [b] un peu aprés, qu'Apriés revint attaquer Amaſis, avec des troupes, levées *dans l'Ionie & dans la Carie*, qui ſont à l'extrêmité Occidentale de l'Aſie Mineure. D'ailleurs, pourquoi appeller ſimplement *Viceroi*, Amaſis, que les [c] anciens appellent conſtamment Roi? [d] *Certe enim hac ſola appellatione Græcis cognitus fuit:* dit avec raiſon M. PERIZONIUS. Au-moins, faloit-il dire, qu'Amaſis fût établi *Roi tributaire:* comme ceux de Juda l'avoient été.

a) Uſſer. P. J. 4143. p. 135. al. 76. Sic Prideaux, A C. 574. f. T. I. p. 161. b) Uſſer. Ibid. p. 136. al. 77. c) Herod. paſſim. Diod. I. 9. Plin H. N. V. c. 9. f. XXXVI. 11. Mela I. 9. Plut. Symp. T. II. p. 151. b. d) Periz. p. 80.

Digitized by Google

§. VIII.

SES DERNIERES ANNEES.

P. J. 4144. A. C. 570. NABUCHODONOSOR. A. 35.

I. JE REVIENS A [a] USSERIUS, pour ce qu'il dit sur l'An P. J. 4144. que *Nabucadnésar ayant fini ses Expéditions, revint à Babylone*, [b] où *étant en repos* dans sa Maison, & fleurissant dans son Palais, il vit en songe, [c] un Arbre d'une hauteur excessive, & d'une parfaite beauté, qui fût ébranché, & coupé jusqu'auprés de sa racine. [d] Les Mages de Babylone, n'ayant pû l'interpréter, Daniel le fit, & déclara au Roi la disgrace extraordinaire dont il étoit menacé. Aprés quoi, [e] il lui *conseilla de racheter ses péchez, par des aumônes, & des œuvres de miséricorde:* espérant, que peut-être Dieu revoqueroit sa menace, ou la suspendroit; (LXX. Ἴσως ἔσαι μακρόθυμος τοῖς παραπτώμασί σου ὁ Θεός. Vulg. *Forsitan ignoscet delictis tuis.*) comme [f] il revoqua ou suspendit celle qu'il avoit fait faire à Ninive, par la prédication de Jonas. En effet, l'Explication de Daniel ne fût vérifiée, [g] *qu'au bout d'un An:* comme si Daniel eut été l'Original du [h] *Vigneron* de la Parabole, qui *disoit à son Maître; laissez le encore pour cette année, j'en prendrai soin, & peut-être il portera du fruit; si non, vous le couperez.*

a) Usser. P. J. 4144. p. 135. al. 76. b) Daniel IV. 4. 5. c) v. 10. & suiv. d) v. 18. & suiv. e) v. 27. f) Jonas III. 9. 10. g) Dan. IV. 29. h) Luc. XIII. 8. 9.

II. DANS cet intervalle, il travailla à rendre Babylone digne de la grandeur de son Empire: [a] *Bélus l'avoit environnée de murailles:* & y avoit bâti un Temple. Sémiramis l'embellit beaucoup, & [b] y fit élever un Observatoire. Mais Nabuchodonosor la rendit incomparablement plus belle & plus magnifique. Voici de quelle maniére BEROSE en parle: [c] „Il enrichit le Temple de Bélus, & les autres, „(καὶ τὰ λοιπὰ) des dépouilles, qu'il avoit remportées dans la guerre. „Il ajoûta une nouvelle ville à l'ANCIENNE (ὑπάρχουσαν ἐξ ἀρχῆς.) „Afin que ceux qui entreprendroient de l'assiéger, ne pûssent détour-„ner le cours du Fleuve. Il environna la ville intérieure, de trois mu-„railles, & l'extérieure de trois autres: les unes bâties de brique, avec „du bitume, les autres de simple brique. La ville étant bien fortifiée, „il y fit des Portes superbes. Il fit aussi, auprés du Palais du Roi son „Pére, un autre Palais, beaucoup plus grand & plus magnifique. Il „seroit trop long de tout raconter. Cependant, quelque grands & ex-

„traor-

Digitized by Google

„traordinaires, que fuſſent ces ouvrages, ils fûrent achevez en quinze „jours. Il fit auſſi dans ce Palais, des Terraſſes d'une ſi grande hau„teur, qu'elles reſſembloient à des montagnes, plantées de toute ſorte „d'arbres; & où l'on voyoit le JARDIN, appellé SUSPENDU: par„ce que ſa Femme, qui avoit été élévée dans la Médie, ſe plaiſoit à la „vûë des montagnes.“ [d] MEGASTHENE confirme ce qu'on vient de lire, que les murailles de Babylone fûrent achevées en quinze Jours: & parle de pluſieurs canaux, digues, aqueducs, ou autres Ouvrages, que Nabuchodonoſor fit faire; de même que des Jardins ſuſpendus, dont STRABON [e] a fait auſſi la deſcription. DIODORE, qui ne les a pas oubliez, y a joint une remarque importante: [f] *Il y avoit à Babylone*, dit-il, *un Jardin, qu'on appelloit ſuſpendu. Ce n'étoit pas un Ouvrage de Sémiramis*, mais d'un *Roi Syrien, qui le fit conſtruire, dans la ſuite*, (ὕστερον) *en faveur de ſa Femme*, ou de ſa *Concubine*, (γυναικὸς παλλακῆς) *On dit qu'elle étoit Perſienne de naiſſance; & qu'étant accoûtumée à la vûë des Montagnes, elle pria le Roi de lui faire un Jardin, qui repréſentât le païs de la Perſe. Ce Jardin*, ajoûte l'Hiſtorien, *ne fût conſtruit, que long-tems aprés* Sémiramis, dont il parle en cet endroit-là. Enfin, SUIDAS dit, que [g] *ce Jardin, nommé ſuſpendu, fût conſtruit par Nabuchodonoſor, Roi de Babylone, à la priére de ſa Femme.*

P. J. 4144.
A. C. 570.
NABUCHODONOSOR.
A. 35.

a) Megaſt. ap. Euſeb. Pr. Ev. IX. 41. p. 457. c. Sur Liv. IV. p. 204. *b*) Diod. II. 9. p. 69. f. *c*) Ant. X. 11. p. 349. f. 350. Ap. I. p. 1044. f. 1045. *d*) Euſeb. Pr. Ev. IX. 41. p. 457. c. *e*) Strabo, XVI. p. 738. *f*) Diod. II. 10. Gr. p. 70. *g*) Suidas. V. *κρεμαστός*.

EDOUARD SIMSON, [a] ayant rapporté les paſſages précédans, finit de cette maniére: *Hæc Nabuchodonoſoris conjux (quæ marito ſuperſtes fuit, ut diſcimus ex Dan. V. 10.) non alia videtur eſſe quam Nitocris, cujus Reginæ mentionem facit* HERODOTUS *lib. 1.* En effet, il eſt difficile de comparer les Ouvrages, qu'HERODOTE [b] attribuë à *Nitocris, Femme du* premier *Labynéte*, avec ceux que fit *Nabuchodonoſor*, pour l'ornement de Babylone, ou en *faveur de ſa Femme*, ſuivant les autres Hiſtoriens; ſans reconnoître, qu'ils ont tous voulû parler des mêmes perſonnes. Mais il eſt [c] ſurprenant, qu'HERODOTE ſeul, ait donné le nom de *Nitocris* à cette Princeſſe: & qu'aucun autre ne l'ait copié. N'eſt ce pas parce [d] qu'on ne l'a pas crû aſſez bien inſtruit de l'Hiſtoire des Aſſyriens de ce Siécle là?

a) Simſon, A. 3431. Part. III. p. 110. b. 111. a. *b*) Herod. I. 185. 186. *c*) Liv. IV. Ch. 4 §. 5. p. 182. & ſuiv. *d*) p. 180. 175.

Digitized by Google

P. J. 4144. A. C. 570. NABUCHODONOSOR. A. 35.

III. Ces ouvrages étant achevez, il arriva à Nabuchodonosor, ce qui est assez ordinaire aux grands Conquerans, comme lui. Tant de guerres, glorieusement terminées; tant de conquêtes, dont il avoit augmenté ses Etats, l'Empire de toute l'Asie, qu'il s'étoit aquis; les ouvrages prodigieux de sa Capitale, achevez en si peu de tems; & sans doute les louanges continuelles, & outrées de ses Courtisans: tout cela le rendit si fier, & si orgueilleux, qu'ayant oublié le Songe, qu'il

P. J. 4145. A. C. 569. NABUCHODONOSOR. A. 36.

avoit fait au retour de ses conquêtes, & que Daniel lui avoit expliqué; un jour [a] qu'*il se promenoit* (ἐπὶ τῷ ναῷ) *sur la Terrasse du Palais de Babylone*, d'où il pouvoit découvrir toute la ville, *il* parla ainsi: *N'est-ce pas ici Babylone la Grande, que j'ai bâtie pour être la Maison Royale, par le pouvoir de ma force, & pour la gloire de ma magnificence? A peine avoit-il achevé de parler, qu'une Voix du Ciel* prononça une Sentence, conforme à ce que Daniel lui avoit prédit; & en suite de laquelle, [b] *il fût déposé de son Trône Royal, dépouillé de sa gloire, chassé du milieu des hommes*, reduit à vivre parmi les bêtes; & à se nourrir comme elles; [c] *mangeant l'herbe comme les bœufs, exposé à la rosée des cieux: jusqu'à ce que son poil eût crû, comme celui des lions*, (LXX. λεόντων) *& ses ongles comme ceux des oiseaux.*

a) Daniel IV. 29. & suiv. b) V. 20. 21. c) IV. 33.

1. On est en peine de savoir, si ce fût une maladie, comme plusieurs Savans le croyent; & de quelle espéce elle fût: mais il n'est pas fort nécessaire de le savoir. [a] *Sit sane Lycanthropismus, sit Corybantiasmus, sit Furor melancholicus*: c'est ce que les Médecins peuvent rechercher. Nous savons en général, que l'Imagination peut être troublée de plusieurs façons fort étranges. [b] On a vû des hommes, qui ont crû, qu'ils étoient de verre; d'autres, qui s'imaginoient être morts. &c. C'est au-moins, ce que j'ai oui dire, fort souvent: & je n'ai pas de peine à le croire. Pour ce qui est de la nourriture; les Nouvelles publiques nous apprirent, pendant que je travaillois à cet Ouvrage, qu'une [c] Fille d'Anvers, *ayant été enlevée le 3. Mai 1700. âgée seulement de 16. Mois*, elle fût *trouvée au mois de Janvier 1718. dans le Bois de Cranenbourg* & [d] prise, enfin, avec peine, par une troupe de Païsans. *Elle ne vivoit, que d'herbe, & de feuilles d'arbres, & de lait, que les Païsans apportoient prés de la montagne, à dessein de la surprendre. On la trouva toute nuë; excepté un peu de paille, dont elle s'étoit fait une espece de ceinture: sa peau étoit assez noire & rude.* La Mére en ayant

été

été avertie, fit faire des Informations juridiques, & ramena sa Fille P. J. 4145.
chez elle. Ainsi l'on ne doit pas être surpris, que Nabuchodonosor A. C. 569.
par un juste jugement de Dieu, ait été reduit dans un état, à peu prés NABU-
semblable; [e]*jusqu'à ce qu'il reconnut*, que ce n'étoit pas *par le pouvoir* CHODO-
de sa force, qu'il avoit bâti Babylone, & aquis un si grand Empire: NOSOR.
mais que *c'est le Dieu Souverain*, *qui a le pouvoir sur le Royaume des* A. 36.
hommes, *&* *le donne à qui il lui plaît.*

a) J. Capp. A. 3426. p. 241. b. b) Torniel A. 3464. n. 2. p. 303. c) Gazettes d'Amst. 1718. n. XXVI. du I. Avril, suite fin. d) N. du 21. Janvier, suite fin. e) Dan. V. 21.

2. [a]LE SONGE, que Nabuchodonosor avoit fait; l'Interprétation, que Daniel lui en avoit donnée; & la sentence qu'une Voix du Ciel lui prononça; disent d'une même maniére, que *sept tems passeroient sur lui:* ce qu'on explique communément de *sept Ans.* [b]THEODORET n'a pas été de ce sentiment: *Septem tempora*, dit-il, *alii 7. annos dixerunt*, *alii tres cum dimidio*, *neque enim in 4. conversiones divina scriptura annum dividit*, *sed in duas maxime generales partes*, *hyemem & æstatem: 7. igitur hujusmodi partes*, *tres annos cum dimidio perficiunt.* Mais le P. SALIAN dit fort à propos, là-dessus: *At non minus temporum nomine trimestria spatia*, *quam semestria intelligi possent: nemo enim est*, *cui quatuor anni tempora jejunio consecrata non sint audita.* A quoi l'on peut ajoûter, que comme la division de l'année en 4. saisons est connuë de tout le monde, [c]les Juifs la divisoient en 4. *Thekuphoth*, & les Grecs en 4. Κεντρὰ τροπικά. A quoi Moïse même semble être favorable, quand il dit, que [d]Dieu créa des Luminaires, pour distinguer *les tems*, (Vulg. *tempora) les jours & les années.* Car au-lieu *des tems*, nôtre Version a mis *des Saisons:* & les LXX. ont le mot de καιρὸς, qui est le même, qu'ils ont emploié dans les trois endroits de Daniel. Mais [e]JOSEPH l'explique de *sept Ans*: & on ne peut pas douter, que dans le langage de Daniel, *sept tems*, ne signifient *sept années*, si l'on consulte les Prophéties suivantes. Car [f]en deux endroits ayant marqué une certaine durée par *un tems*, *deux tems*, *& la moitié d'un tems:* il dit [g]la seconde fois, que cela fait 1290. jours. En effet (α) 3. Ans & demi, sur le pied de 360. jours, [h]grandeur de l'année ancienne, font (β) 1260. jours, ausquels ajoûtant un Mois Intercalaire (γ) de 30. jours, on aura précisément (δ) 1290. jours. S. Jean, n'ayant point égard à ce Mois Intercalaire, [i]n'a conté,

	360
α.	3½
	1080
	180
β.	1260
γ.	30
δ.	1290

P. J. 4145. conté, que (β) 1260. jours: & [k] dans un autre endroit, il conte 42.
A. C. 569. Mois, qui font de même 3. Ans & demi.

NABUCHODONOSOR. A. 36.

a) Dan. IV. 16. 25. 32. b) Ap. Salian. Annal. A. 3465. n. 13. T. IV. p. 476. & Simson. A. 3437. p. 112. a. b. c) Scal. Can. Isag. Prol. p. 14. d) Gen. I. 14. e) Ant. X. 11. p. 348. f. f) Dan. VII. 25. XII. 7. g) v. 11. h. Voyez ma Dissertation aprés cet Ouvrage. i) Apoc. XI. 3. XII. 6. k) XIII. 5.

3. LES AUTEURS PAYENS, qui ont loué excessivement Nabuchodonosor, n'ont eû garde de parler de cette avanture. Il leur est pourtant échappé certains mots, d'où ceux, qui ont lû Daniel, comprendront facilement, que la chose ne leur a pas été inconnuë; mais qu'ils ont, ou passé légerement là-dessus, ou tâché d'y donner un autre tour. [a] BEROSE dit, que Nabuchodonosor, aprés avoir commencé, (μετὰ τὸ ἄρξασθαι: il a voulu dire, *aprés avoir achevé*,) *les murailles* de Babylone, *il tomba dans une maladie* (ἀῤῥωστίαν) *dont il mourut*. Qui ne voit, que par ce mot général de *maladie*, il a voulû cacher celle, dont nous venons de parler. D'autre côte, voici ce que [b] MEGASTHENE rapporte: *Les Chaldéens disent, qu'étant ensuite* MONTE (ἀναβὰς) *dans son Palais, il fut divinement inspiré*, (κατασχεθείη Θεῷ ὅτεω δή) *& parla ainsi: Babyloniens, moi Nabuchodonosor, je vous annonce un malheur, qui vous arrivera*, &c. Cette Prophétie regarde la Venuë de Cyrus. Mais ne voit-on pas, que [c] l'Historien change la *frénésie* de ce Roi, en une *inspiration* divine, & la prédiction, qu'il fait lui-même: En un mot, que c'est la Narration, qu'on avoit lûë dans Daniel, comme [d] EUSEBE l'a remarqué, mais déguisée de propos délibéré?

a) Jos. Ap. I. p. 1045. d. & Euseb. Pr. Ev. IX. 40. p. 435. d. b) Euseb. IX. 41. p. 456. d. c) Voyez Ferrand. T. I. p. 134. Temp. p. 166. f. d) Euseb. ibid. p. 457. f.

IV. ON NE SERA donc pas surpris, que ce même MEGASTHENE, & quelques autres aprés lui, aient attribué à Nabuchodonosor, des Conquêtes, ou plûtôt des Courses, qu'apparemment il n'a jamais faites; ou du moins, que l'Ecriture Sainte n'a ni rapportées, ni insinuées par quelque mot. Tout le monde sait, que l'Histoire fabuleuse, fait aller Hercule jusqu'aux extrêmitez de l'Espagne, où il planta les *Colomnes*, qui portérent son Nom avec l'Inscription: *Non plus ultra*. Cette Fable a été le modele d'une semblable, que l'on a débitée, touchant Nabuchodonosor. Nous trouvons dans [a] EUSEBE, un passage d'ABYDENE, qui parle ainsi: MEGASTHENE *dit, que Nabu-*

Digitized by Google

Nabuchodonosor plus vaillant, qu'Hercule, mena son armée, dans la Lybie P. J. 4145.
& dans l'Ibérie, (Nom que [b] les anciens donnoient à l'Espagne) *& que* A. C. 569.
les ayant subjuguez, il en établit une partie, à la droite du Pont. JO- NABU-
SEPH, qui rapporte la premiére partie de ce passage, en deux endroits, CHODO-
y a inséré deux mots, qui ont fait de la peine aux Savans. Dans le NOSOR.
[c] X[e]. Livre *des Antiquitez*, au-lieu de ces mots λιβύην καὶ ἰβηρίην, il A. 36.
écrit, λιβύης τὴν πόλιν καὶ ἰβηρίαν, que [d] RUFFIN a traduit: *Libiæ civitatem & Hiberiam;* GELENIUS: *Vrbem Africæ primariam & bonam partem Hispaniæ;* Et M. D'ANDILLY: *Non seulement la capitale ville d'Afrique, mais l'Espagne.* Ces deux derniers Traducteurs, n'avoient pas vû apparemment la critique de SCALIGER, qui dit [e] sur cet endroit de JOSEPH: *Legendum est* πολλήν, *ut & mediocriter Græce perito patet: & ita in priore in* APPIONEM *legitur.* En effet, dans le I[r]. contre APION, on lit [f] λιβύης τὴν πολλὴν καὶ ἰβηρίαν, que GELENIUS traduit, *maximam Africæ partem & Hispaniam*, moins bien, que [g] RUFIN, qui avoit traduit, *maximam Lybiæ partem & Hiberiam:* mais mieux, que M. D'ANDILLY, qui dit simplement *dans l'Afrique & dans l'Espagne.* M. HUDSON [h] approuve, & confirme cette correction de SCALIGER, qu'il a mise dans son Edition, sur l'autorité de trois Manuscrits.

a) Euseb. IX. 41. p. 456. b) Megerl. p. 174. b. c) Ant. X 11. f. p. 350. b. d) Vers. Ruff. c. 13. p. 84. b. Edit. Venet. 1499. e) Scal. in Frag. p. 19. f) Jos. Ap. I. p. 1045. c. g) Vers. Ruff. p. 172. b. fine. h) Jos. Edit. Oxon. 1720. p. 460.

SCALIGER a fait une autre remarque sur ce passage: *In Libyam*, dit-il, *transisse non inviti credimus. Sed de Iberia dubitamus, nisi sit Iberia ad partes Euxini Ponti, quod quidem sequentia probant, in quibus dicitur, devictarum nationum colonias ad dexteriora Ponti deportatas.* Il est vrai, [a] qu'entre le Pont Euxin & la Mer Caspienne, il y a une Province, nommée autrefois *Ibérie*, & [b] à présent *Georgie:* ce qui donne quelque fondement à la pensée de SCALIGER. Mais STRABON plus éxact, qu'EUSEBE & que JOSEPH, éclaircit la difficulté. Car il parle ainsi: [c] MEGASTHENE *dit.... que Navochodrosor plus estimé, qu'Hercule par les Chaldéens, alla jusques aux Colomnes, où* [d] *Tearcon Ethiopien avoit aussi pénétré, & que de l'Ibérie, il mena son armée dans la Thrace, & dans le Pont.* En venant de l'Espagne, la Thrace se trouve sur la route, pour aller au Pont. Ce seroit le contraire, si on venoit d'Egypte ou d'Asie. Mais comme ce Voyage n'

est

P. J. 4145. A. C. 569. NABUCHODONOSOR. A. 36.

est fondé, que sur l'autorité du seul MEGASTHENE, il y a bien de l'apparence, que c'est lui, qui l'a inventé; tant pour augmenter la gloire de ce Roi, que pour ne le pas laisser dans l'inaction, pendant sept ou huit ans, qu'il vécut encore.

a) Cellar. T. II. p. 223. b) Lubin. Ind. Geogr. c) Strabo Lib. XV. init. p. 686. fin. d) Sus Liv. IV. ch. 3. §. 4. p. 130. 131.

P. J. 4152. A. C. 562. NABUCHODONOSOR. A. 43.

JE NE SAI, si l'Histoire de cette maladie extraordinaire de Nabuchodonosor, n'aura pas été portée de Babylone dans les Indes. Mais on trouve dans l'Histoire de Siam, une avanture, vraie ou fausse, qui a beaucoup de rapport avec celle-ci. [a] *Le Roy Taousoutout consulta les Devins, pour savoir ce que deviendroit son Fils....* [b] *Un des Devins prenant le pére à part, lui dit qu'assurément son Fils abandonneroit le siecle,* QUITTEROIT LE ROYAUME, *& se consacreroit à la pénitence, en ce faisant Talapoin.* Et effet, *ce Prince,* APRES LA PENITENCE DE QUELQUES SEPT ANNEES, QU'IL FIT DANS LES BOIS, *devint digne du Nireupan.* [c] *Par ce terme .... ils veulent seulement dire, qu'on ne paroît plus sur la terre, quoique l'on vive dans le Ciel.* D'où que ce recit ait son origine, le Roi Nabuchodonosor, ayant été [d] *chassé de son trône,* & reduit à [e] *vivre avec les bêtes des champs,* [f] revint à soi, *au bout de sept Ans.* Alors il reconnut son péché; il en fit une Confession publique par un Edit, que Daniel nous a conservé, & peu de tems aprés il mourut.

a) La Loubere Vie de Tevetat. T. II. com. b) p. 2. 3. c) Voy. du P. Tachard. Paris 1686. 4. p. 409. d) Dan. V. 20. e) IV. 32. f) v. 34.

CHAPITRE X.

EVILMERODACH,

XVI. ROI.

P. J. 4153. A. C. 561. EVILMERODACH.

[a] APRES LA MORT *de Nabuchodonosor, son Fils Evilmérodach lui succéda, & d'abord il mit en liberté Jéchonias,* autrefois *Roi de Jérusalem,* qui étoit dans [b] *la 37e. année de sa captivité.* L'Histoire des Rois de Juda, finit à cet événement mémorable: & c'est jusques là, que j'ai conduit sans interruption, la Chronologie de l'Histoire Sainte, depuis l'Exode. Puis donc, qu'en commençant mon III. Livre, [c] j'ai pris cette année-là, pour un point certain, d'où je suis remonté, tout d'un coup à l'année de l'Exode; assûrons-nous plus particulié-

Digitized by Google

...ticuliérement de sa certitude. Mettant même à part les divers synchronismes du régne de Nabuchodonosor, & de ceux des derniers Rois de Juda, que nous avons amplement montrez, dans le Chapitre précédent; je prétens, que ce seul endroit, est suffisant pour vérifier la disposition générale de mes Tables. P. J. 4153. A. C. 561. EVILMERODACH.

a) Ant. X. 12. com. p. 350. b) 2 Rois XXV. 27. Jer. LII. 31. c) Liv. III. ch. 1. com. p. 555.

1. MALGRE les différentes maniéres, dont on a écrit le Nom du successeur de Nabuchodonosor, personne ne doute, à ce que je croi, que celui, qui est appellé dans [a] l'Ecriture, ou dans les Versions [b] *Evilmérodach*, [c] *Evialmarodec*, [d] *Eveiamérodach*, [e] *Oulaimadochar*, [f] *Oulaimaradach*, [g] *Oulaimadarach*, [h] *Onalébardach*, & par [i] JOSEPH, *Abilamarodach*; ne soit le même, que [k] BEROSE appelle *Evilmaraduchus*; [l] MEGASTHENE, *Evilmaluruchus*; & le [m] Canon Astronomique, *Iloaradamus*, *Ilvarodamus*, *Jaloarosamus*, *Ilvarudamus*, *Illuarudamus* & *Iloarudamus*. D'ailleurs MEGASTHENE & BEROSE disent, que ce Roi fut *Fils* de Nabuchodonosor, ce que fait aussi l'Ecriture.

a) 2 Rois XXV. 27. Jer. LII. 31. b) Heb. Vulg. c) Rois LXX. Lond. Amst. d) Compl. e) Jer. LXX. Edit. f) MS. Alex. g) Compl. h) Ed. Ald. i) Ant. X. 12. p. 350. k) Ap. Joseph. Contr. Ap. I. p. 1045. d. l) Ap. Euseb. Pr. Ev. IX. 41. p. 457. m) Ap. Dodw. Diss. Cypr.

2. CELA POSE, la 1re. année d'Ilvarodame est la même, que la 187e. de l'Ere de Nabonassar: & à 9. ou 10. jours prés, cette année est toute renfermée dans l'An P. J. 4153. Or c'est à l'An P. J. 4153. & à l'An 187. de Nabonassar, que *l'An 37e. de la Captivité de Jéchonias*, répond dans mes Tables. Donc leur disposition générale s'accorde avec les Caractéres les plus certains de l'Histoire profane: sans que j'ai eû besoin, ni de retarder les régnes des Rois de Babylone, ni de les avancer adroitement, comme a fait USSERIUS; ni d'avoir recours au subterfuge des années *commencées* ou *finissantes*, comme font si souvent les Chronologistes, ni enfin d'imaginer des Associations, à ma volonté, pour avoir un prétexte de conter les années de leurs régnes autrement, que ne font les Historiens, ou le Canon Astronomique, que j'ai suivis.

3. ENTRONS néanmoins, dans un détail plus particulier de cette circonstance Chronologique: puisque c'est ici le dernier Caractére, sur lequel j'ai fondé la disposition de mes Tables. L'auteur du Livre des Rois, & celui du dernier Chapitre de Jéremie, ne se sont pas

Digitized by Google

P. J. 4153. pas contenté de dire, que Jéchonias fût tiré de prison *l'An 37. de sa*
A. C. 561. *captivité:* ils ont ajoûte, que ce fût *le 25e. ou le 27e. jour du 12. Mois.*
EVILME- Si dans cette occasion ils ont conté, & les années & les mois, à la ma-
RODACH. niére des Juifs; la fin du 12. Mois Judaïque, se rencontra vers le 20e. de Mars, l'An P. J. 4154. Or en supposant, qu'Evilmérodach devint Roi de Babylone, l'An 4153 au Mois d'Avril, ou plus tard: ceci sera arrivé dans *l'Année, qu'il commença à régner*, comme parlent nos Auteurs sacrez: & il n'y aura rien à changer, dans la disposition des mes Tables. Seulement il faudra placer cet événement un An plus tard, que je n'ai fait.

4. J'AI MIEUX aimé néanmoins, suivre la distinction, ou la méthode, dont j'ai parlé [a] ailleurs: parceque je la croi plus conforme à la vérité, & plus commode pour l'éclaircissement de quelques endroits de l'Ecriture. C'est "qu'en quelque endroit du monde, que les Juifs „aient habité, ils ont toûjours conservé l'ordre & la forme de leurs „*Mois;* tant à cause des Nouvelles-Lunes, qui les commencent; qu'à „cause des autres Fêtes, qui sont attachées à certains jours de ces „Mois. Mais pour ce qui est des *années*, ils se sont accommodez aux „usages des païs, ou des personnes, dont ils ont parlé: J'ai appliqué cette remarque générale, à la captivité de Jéchonias en particulier: & j'ai dit, que ce Roi, étant prisonnier à Babylone, Ezéchiel en aconté les années, à la maniére des Chaldéens. De sorte qu'elles ont dû commencer, dans le Mois de Janvier Julien: c'est à dire, *vers le commencement du 10e. Mois Judaïque.* Suivant cette méthode, *la 37e. année de la captivité* de Jéchonias, commença le 11e. Janvier de l'An P. J. 4153. & *le 25e.* ou *le 27e. jour du 12e. Mois* Judaïque, tombera environ le 1r. d'Avril de cette année, qui est *la 1re. du régne d'Evilmérodach.* Or on peut librement supposer, qu'il devint Roi de Babylone, dans le Mois de Mars: & que *d'abord* (εὐθὺς) comme dit JOSEPH, le nouveau Roi fit mettre Jéchonias en liberté, le reçut à sa table, lui établit un ordinaire réglé pour toute sa vie; & le fit asseoir au dessus de tous les autres Rois ses vassaux. Cela me paroît d'autant plus naturel, dans cette rencontre, que c'est par des graces d'éclat, que plusieurs Rois aiment à signaler les commencemens de leurs régnes. Qui ignore les libéralitez des Empereurs Romains, dés qu'ils parvenoient à l'Empire? Et peut-on avoir lû l'Histoire, sans y avoir remarqué quantité d'exemples de même nature? Mais la suite ne répondit pas au commence-

ment:

mort: [b] *Ses méchancetez & ses vices*, comme dit BEROSE, le rendirent si odieux, qu'*aprés avoir regné 2. Ans* seulement, *il fût tué par une conspiration de Niriglissoroor*, son Beaufrére, qui lui succéda. Nous parlerons de la durée de son régne, dans le Chapitre suivant. P. J. 4153. A. C. 561. EVILMERODACH.

a) Liv. II. §. 56. p. 531. *b*) Jos. Ap. I. p. 1045. d. e.

CHAPITRE XI.

DERNIERS ROIS DE BABYLONE.

POUR MIEUX entendre ce que nous avons à dire sur ces derniers Rois, il est bon de donner ici la traduction de ce, que MEGASTHENE, BEROSE & JOSEPH, en ont écrit: afin de le comparer, avec ce qu'on lit dans le Canon Astronomique. P. J. 4155. A. C. 559. NERIGLISSAR.

I. [a] MEGASTHENE: „Evilmaluruch, Fils de Nabuchodonosor „lui succéda. Nériglisar son allié (ὁ κηδεστής) le tua: & laissa un fils „appellé Labassoarasc, qui mourut d'une mort violente. Aprés quoi „on fit Roi Nabonnidochus, qui n'étoit du tout point son parent: „(προσήκοντά οἱ οὐδέν) & à qui Cyrus, aprés qu'il eut pris Babylone, „donna le Gouvernement de la Carmanie.

a) Ap. Euf. Pr. Ev. IX. 41. p. 457.

[a] BEROSE: „Evilmaluruch, Fils de Nabuchodonosor, lui succéda. Ses mêchancetez & ses vices furent cause, qu'aprés un régne „de 2. Ans, Nériglissoroor, qui avoit épousé sa Sœur, le tua en trahi„son & régna 4. Ans. Son Fils Laborosoarchode (ou Chabaessoarach) „régna 9. Mois (παῖς ὤν) étant encore [b] fort jeune, car comme on re„connut en lui de trés mauvaises inclinations, (κακοήθη) ses amis mê„mes conjurérent contre lui, & le [c] massacrérent. (ἀπετυμπανίσθη.) „Aprés sa mort, ceux qui avoient conspiré contre lui, donnérent le „Royaume, d'un commun consentement, à un certain Nabonnéde, „qui étoit [d] natif de Babylone, (ἐκ Βαβυλῶνος) & qui avoit eû part à la „conspiration. . . . . L'An 17ᵉ. de son régne, Cyrus . . . vint attaquer „Babylone, ... & Nabonnide s'étant à la fin rendu à lui, Cyrus lui „[e] assigna une demeure, (οἰκητήριον) dans la Carmanie, où il finit ses „jours.

a) Jos. contr. Ap. I. p. 1045. Ex eo Euseb. IX. 40. p. 455. *b*) D'Andilly. *c*) Vide Scal. Emend. in Frag. p. 15. Can. Isag. p. 291. init. al. 296. Anim. Euseb. p. 85. a. al. 91. a. *d*) Ferrand. T. I. p. 130. *e*) D'Andilly, *lui donna dequoi vivre à son aise.*

Digitized by Google

P. J. 4155. A. C. 559. NERIGLISSAR.

[a] JOSEPH: „Abilmarodach étant mort, aprés un régne de 18. „Ans, Niglisar son fils lui succéda, & mourut, ayant régné 40. Ans. „Aprés lui, le Royaume parvint à son fils Labosordach: mais étant „mort au bout de 9. Mois, il passa à Baltasar, que les Babyloniens „appellent Naboandel. Cyrus, Roi des Perses, & Darius, Roi des Mé-„des, l'assiégérent dans Babylone. &c.

a) Ant. X. 12. p. 350.

II. CES TROIS AUTEURS conviennent avec le Canon Astronomique, en ce qu'ils font succéder Nériglissar à Evilmérodach; mais ils différent en bien des choses: & le passage de JOSEPH en particulier, me rend de plus en plus suspecte l'exactitude de cet Historien, dans les citations qu'il fait des anciens Auteurs.

1. D'ABORD ON VOIT, qu'il donne 18. Ans de régne à Evilmérodach. SULPICE SEVERE [a] lui en donne 12. La [b] Grande & la [c] Petite Chronique des Juifs 23. Mais BEROSE, dont [d] JOSEPH & EUSEBE nous ont conservé le passage, & le Canon Astronomique, ne donnent, que 2. Ans à ce même Roi, non plus que [e] SCALIGER: & [f] CONRINGIUS se trompe, quand il dit, que SCALIGER donne 6. Ans à ce Roi. Ajoûtons y le témoignage de SYNCELLE, conçu en ces termes: [g] *Evilad-Mérodach régna 2. Ans, aprés la mort de Nabuchodonosor son pére: comme le témoignent* ALEXANDRE *&* ABYDENE, *qui ont écrit des choses Chaldaïques: en quoi* JOSEPH *& tous les autres s'accordent avec eux; & la Sainte Ecriture y est conforme.* Ce que SYNCELLE y dit de JOSEPH, peut faire croire, que dans l'Exemplaire dont il se servoit, JOSEPH ne donnoit effectivement, que 2. Ans au régne d'Evilmérodach: & que c'est par une faute de Copiste, qu'on lit *18. Ans*, dans nos Exemplaires. Mais RUFFIN & BEDE tous deux plus anciens que SYNCELLE, ont lû de même, que nous. D'où l'on peut aussi juger, que ce n'est pas une erreur de Copiste; ou que l'erreur est fort ancienne: & je soupçonne beaucoup, que JOSEPH l'a fait à dessein, pour remplir les 70. Ans de la captivité de Babylone. Mais sa Chronologie est si embrouillée, environ ce tems, que je n'oserois en parler d'une maniére positive.

a) Sulp. Sev. Hist. Sacr. II. 6. b) Seder. Olam. c. 28. p. 81. c) p. 107. d) Ubi supra. e) Scal. Can. Isag. p. 135. 185. al. 141. 291. f) Conring. advers. p. 178. g) Syncell. p. 226. a.

2. LA

2. LA SECONDE différence regarde l'alliance, ou le parentage, P. J. 4155.
qui étoit entre les deux premiers Rois, qu'on à nommez. MEGA- A. C. 559.
STHENE, le plus ancien des Auteurs, que j'ai rapportez, dit simple- NERI-
ment, que Nériglisar étoit *allié* (κηδεστής) d'Evilmaluruch, qu'il tua: au- GLISSAR.
lieu, que BEROSE dit, qu'*il avoit épousé sa Sœur*. (τὴν ἀδελφὴν ἔχοντος.) Cette diversité n'est rien, ou fort peu de chose. Car outre, que le terme dont MEGASTHENE se sert, est fort général, il signifie quelquefois un Beau-frére, qui a épousé la Sœur. [a] Κηδεμὼν, disent les Dictionnaires, *affinis*, *affinitate conjunctus* .... Κηδεστής, *idem quod* Κηδεμὼν .... *Item frater uxoris apud Demosthenem. Apud eundem sic dicitur, frater qui dat in uxorem, & is qui accipit.* Mais on doit être étonné, que JOSEPH, malgré ce qu'il avoit lû dans MEGASTHENE, & dans BEROSE, a fait Niglisar *Fils* d'Abilamarodach. N'étoit-ce pas déja trop, qu'il fût *l'Assasin de son Roi*, sans le faire outre cela *Parricide?*

a) Lexicon Scapulæ.

3. LA DURÉE de son régne fera moins de peine. BEROSE & le Canon Astronomique, conviennent, qu'il régna 4. Ans: [a] SCALIGER en fait de même: & CONRINGIUS se trompe encore, quand il dit, [b] que SCALIGER donne 5. Ans à ce Roi. Si on lit dans JOSEPH, qu'il en régna 40: on a lieu de croire, que ce n'est ici qu'une faute de Copiste, faite par l'addition d'un *Zero;* & semblable à d'autres, dont nous avons parlé [c] ailleurs: [d] *Sane*, dit BEHM, *in annis 40. Neriglissoris manifestum vitium est, ex priore numeratione mutandum in 4. Quæ vitia & σφάλματα, in ejusmodi numerationibus facillime in Autores irrepere potuerunt.*

a) Scal. Can. Isag. p. 141. 291. b) Conr. p. 178. c) Liv. I. §. 29. N. VI. p. 192.
d) Behm. p. 219.

III. ON AURA plus de sujet d'être surpris, de la quatriéme P. J. 4158.
différence: & qu'ayant parlé du Canon Astronomique, aussi avantageu- A. C. 556.
sement, que nous avons toûjours fait, on n'y voie point paroître le Fils LABOSOA-
de Nériglissar, que MEGASTHENE, BEROSE, & JOSEPH, nom- RASC.
ment *Labassoarasc*, *Laborosoarchode*, ou *Labosordach:* & à qui les deux derniers donnent 9. mois de régne. Mais cette surprise cessera, si l'on se souvient de ce que nous avons dit, [a] dans le Chapitre II. de ce Livre, touchant la méthode du Canon; ou si l'on prend la peine de le relire. Labosoarasc n'ayant pas régné une année entiére, n'a pas dû trouver place dans ce Canon, suivant sa méthode: & les 9. Mois de ce

 Roi,

Digitized by Google

P. J. 4158. Roi, ont dû être attribuez à Nériglissor son prédécesseur, & son pére.
A. C. 536. Par cette raison, le Canon a donné 4. Ans de régne à Niricassolassar,
LABOSO- au-lieu qu'il n'en régna, que 3. De là vient, [b] que JULES AFRI-
ARASC. CAIN, & [c] SYNCELLE, quoiqu'ils n'aient point mis Laboſoarchode dans leurs Catalogues, ne donnent néanmoins, à Nériglissor que 3. Ans de régne: & l'on ne doit pas lui en donner davantage, si l'on veut conter à part, l'année de Laboſoaraſc: comme a fait USSERIUS. [a]

a) Ch. II. §. 4. p. 357. 363. b) Ap. Syncell. p. 209. a. c) Syncell. p. 236. b.

1. SOIT, que ce Savant n'ait pas compris la méthode du Canon; ou qu'il ait fait ſemblant de ne pas l'entendre, comme il a donné lieu de le croire; ſoit enfin, qu'il l'ait crû défectueux en cela: [a] il donne 4. Ans entiers, au régne de Niriglissor, & [b] conte à part les 9. Mois du régne de Laboroſoarchode. Par ce moyen, il remet à ſon véritable tems, le régne de Nabonnide, qui ſuit: au-lieu qu'il avoit avancé, d'un An, tous les Régnes précédans; de la maniére, & par les raiſons, que j'ai expliquées dans [c] le Chapitre V. de ce Livre.

a) Uſſer. P. J. 4154. p. 138. al. p. 78. b) P. J. 4158. p. 139. al. 78. c) Sur Ch. V.

2. IL EST VRAI, que BEROSE nomme ſéparément les 4. années du Pére, & les 9. Mois du Fils: en quoi JOSEPH l'a ſuivi. Mais il faut de deux choſes l'une: Ou que BEROSE ne ſoit pas l'Auteur de la première Partie du Canon; puiſqu'on n'a là-deſſus, que des conjectures. Ou plûtôt comme je le croi, que JOSEPH voulant ſimplement donner la ſucceſſion des derniers Rois de Babylone, depuis Nabuchodonoſor; ait négligé ce que BEROSE faiſoit connoître, ce ſemble, apparemment; ſavoir, que les 9. Mois de ce dernier Roi, devoient être compris dans les 4. Ans de ſon Pére: comme [a] nous avons vû, dans le ſecond Catalogue des Rois de Tyr, que l'année du régne de Balator, eſt renfermée dans les 6. années des Juges, qui l'ont précédé. Car, au reſte, il eſt viſible, que ce n'eſt ici qu'un fort petit Extrait, & comme un ſimple *ſommaire*, de ce que BEROSE diſoit. Et certes, cet Auteur, écrivant [b] *l'Hiſtoire des Chaldéens*, & étant parvenu à un *troiſiéme Livre*, quand il parle de Nabuchodonoſor, & de ſes ſucceſſeurs; quelle apparence, qu'il ait tranché en 20. ou 25. lignes, l'Hiſtoire de quatre régnes, où l'on voit bien qu'il doit s'être paſſé des choſes fort remarquables?

a) Liv. IV. Ch. I. §. 4. p. 82. b) Ant. X. 11. p. 349. d. Cont. Ap. I. p. 1045. a. d.

3. Au-

Digitized by Google

ROSOARASC-AU-FOND, si l'on veut conserver la Chronologie de ce Canon, qui d'ailleurs est si bien entendue, & si exacte, on ne peut conter, pour les deux Rois dont je parle, que 4. Ans, en tout. Si c'est en les attribuant tous au Pére, sans avoir égard au Fils; comme fait le Canon Astronomique: ou si l'on donne environ 1. An au Fils, & qu'on n'en laisse, que 3. au Pére: ces deux voies reviennent à une, par rapport à la Chronologie; mais la derniére est préférable, pour le détail de l'Histoire, & pour savoir la vraie succession de ces Rois. P. J. 4158. A. C. 556. LABOSOARASC.

IV. IL RESTE le régne de Nabonnide, touchant lequel tous nos Auteurs se réunissent, pour le mettre le dernier Roi de Babylone, & immédiatement avant Cyrus, qui en détruisit la Monarchie. BEROSE, JOSEPH, & le Canon Astronomique, ausquels on peut joindre [a] JULES-AFRICAIN, lui donnent unanimement 17. Ans de régne. D'ailleurs USSERIUS, qui avoit avancé d'un An, les régnes précédans, [b] met le commencement de celui-ci à l'An P. J. 4159. comme le Canon, & mes Tables. P. J. 4159. A. C. 555. NABONNIDE.

a) Ap. Syncell. p. 209. a. b) Usser. p. 139. f. al. 79. init.

LES DIVERSES maniéres, dont le Nom de ce Roi est écrit, nous engagent à faire ici une remarque nécessaire. MEGASTHENE l'appelle *Nabonnidochus*; BEROSE, *Nabonnide*: JOSEPH, *Naboandel*; le Canon Astronomique, *Nabonadius*; & HERODOTE semble donner le nom de [a] *Labynéte*, au Roi de Babylone, qui régnoit du tems de Crœsus, Roi de Lydie, & que [b] Cyrus alla attaquer. Ce dernier Nom, est si semblable aux précédans, que [c] tous nos Chronologistes ont crû, que c'est le même. Mais HERODOTE ajoûte des particularitez, qui peuvent faire de la peine. Il dit, dans la derniére occasion, que *Labynéte étoit Fils de la Reine Nitocris; qu'il portoit le même Nom que son Pére; & qu'il en avoit reçû le Royaume d'Assyrie.* Nabonide n'a pas été le successeur immédiat de Nabuchodonosor, qui est le premier Labynéte: & bien loin, qu'il fût *son Fils*; MEGASTHENE dit, qu'il n'étoit point parent de Labassoarasc son predécesseur, & Petit-fils, par sa Mére de Nabuchodonosor.

a) Herodot. I. c. 77. b) c. 188. c) Bunt. A. 3419. p. 85. b. Scal. Emend. p. 578. c. 580. a. Prol. p. 27. Fragm. p. 15. f. Behm. p. 217. a. 218. in. Petav. D. T. X. 9. fine. J. Cappel. A. 3442. p. 247. a. Usser. P. J. 4159. p. 139. f. al. 79. init. Lang. p. 321. Marsh. p. 583. al. 627. Megerl. Ind. p. 108. b. 135. b. d) Sus Ch. IX. §. 6. p. 458.

JE

P. J. 4159. A. C. 555. NABONNIDE.

Je suis persuadé, que HÉRODOTE n'a pas eû de bons Mémoires, de ce tems-là: cependant on peut le concilier avec ABYDENE; en expliquant ce dernier, un peu favorablement. Comme il n'y-a que 6. Ans, entre la mort de Nabuchodonosor, & l'élévation de Nabonide à la royauté: on peut croire, avec HÉRODOTE, que Nabonide ou le second Labynéte, étoit Fils du premier Labynéte, ou Nabuchodonosor: & dire pourtant, avec MÉGASTHÈNE, que Nabonide n'étoit point PARENT (*consanguineus*) de Labassoarasc; mais seulement (*affinis*) son Oncle, *par alliance*. Ainsi, on ne doit pas être surpris, de le voir à la tête des conjurez, contre Labassoarasc; & que *par un commun consentement*, il ait été reconnu pour Roi: puisqu'on ne faisoit, que lui restituer la Couronne, qu'une Conjuration contraire avoit usurpée sur les légitimes héritiers. Aprés cette remarque, nous pourrions passer au régne de Cyrus, qui ôta l'Empire à Labynéte, ou Nabonide: si le Prophéte Daniel ne vous engageoit à une digression Critique, plûtot que Chronologique.

CHAPITRE XII.

B E L S A T Z A R.

BELSATZAR.

NI LES PROPHETES Jérémie, & Ezéchiel, qui ont vécu pendant la Captivité de Babylone; ni Aggée & Zacharie, qui ont écrit aprés le Retour; ni les Livres Historiques de Néhémie & d'Esdras; ne parlent d'aucun Roi de Babylone, entre Evilmérodach & Cyrus. Le seul Daniel, en nomme deux, savoir *Belsatsar*, ou *Baltbasar*, & *Darius Méde*, ausquels nous destinons deux Chapitres. Commençons par le premier.

DANS [a] un seul Chapitre de Daniel, il est dit, plusieurs fois, que Nabuchodonosor étoit *Pere* de Belsatzar, [b] qui le nomme, *le Roi mon Pére*. Daniel, en parlant à Belsatzar, lui dit, [c] que *Nabuchodonosor étoit son Pére*, & qu'il est *son Fils*. Daniel recite aussi, [d] qu'*en la 1re. année de Belsazar Roi de Babylone*, il eut une Révélation; [e] qu'*en la 3e. année* du même Roi, il en eut une autre: & avant que de rapporter aucune de ces Révélations, il avoit dit, que [f] *Belsatzar* ayant *fait un grand festin*, pendant lequel *il fit apporter les vaisseaux, que Nabuchodonosor son* PERE *avoit pris du Temple de Jérusalem*, & [g] qu'une main miraculeuse, ayant écrit contre la muraille, quelques mots, [h] que Daniel expliqua,

plique, [i] *Belsatzar, Roi de Chaldée fût tué cette même nuit:* sans dire, par qui, ni comment. On peut joindre à cela, que l'Auteur du Livre, qui porte le nom de *Baruch*, parle de Balthazar, comme du Fils unique, ou au-moins comme du Fils aîné, & de l'Héritier présomptif de la Couronne, lorsqu'il introduit Baruch, exhortant les Juifs de Jérusalem, de [k] *prier Dieu pour la vie de Nabuchodonosor, Roi de Babylone, & de Baltbazar son Fils ausquels*, dit-il, *nous servons.* BELSATZAR.

a) Dan. V. 2. 11. *b*) v. 13. *c*) v. 18. 21. *d*) VII. 1. *e*) VIII. 1. *f*) V. 1-3. *g*) v. 5. *h*) v. 17. *i*) v. 30. *k*) Baruch. I. 11. 12.

BIEN LOIN d'être surpris, que cet endroit de l'Histoire Sainte, ait fait beaucoup de peine aux Interprétes; & qu'ils se soient partagez là dessus, *autant que la chose étoit possible:* il seroit surprenant, au-contraire, que cela ne fût pas arrivé. Outre, que le Nom de ce Roi, ne ressemble à aucun des quatre Successeurs de Nabuchodonosor; on ne voit, dans l'Extrait précédant, aucune particularité, ni aucun caractére historique, sur quoi l'on puisse juger, si ce Roi est du nombre de ceux dont nous venons de parler, ou si c'en est un autre. Tout ce qui peut servir de guide, c'est que Belsatzar étoit fils de Nabuchodonosor; qu'il a régné à Babylone, & qu'il est parvenu, au-moins à *la 3e. année* de son régne: mais il n'y a aucun indice, qu'il ait régné jusques à [a] *l'An 14e.* comme SULPICE SEVERE l'a écrit. C'est donc un champ vaste pour les Conjectures, & dans lequel les Interprétes & les Chronologistes se sont beaucoup exercez. Je vai rapporter celles qui me sont connuës, avec leurs principales raisons; que j'accompagnerai quelquefois de mes remarques. Le Lecteur jugera de tout, suivant ses lumiéres.

a) Sulp. Sev. Hist. Sacr. II. 6.

I. ON NE NIERA pas, à ce que je croi, qu'il n'y ait de la vraisemblance dans la pensée, que MARSHAM avoit apparemment empruntée de [a] TIRINUS, ou de [b] CONRINGIUS. Ils prétendent, que Balthazar est le même, qu'Evilmérodach. [c] *Baltasar enim*, dit MARSHAM, *Nabuchodonosori* (Dan. V. 22.) *filius; & Nabuchodonosorus vicissim* (Dan. V. 2. 11. 13. 18.) *pater Baltasari sæpe appellatur.* Cela est incontestable: *Evilmerodacho*, ajoûte-t-il, *& Baltasaro idem regnandi tempus, idem exitus assignantur.* Ceci est encore fondé; Evilmérodach régna 2. Ans complets, c'est à dire, qu'il mourut dans la 3e. année de son régne: & Daniel ne parle, que de *la 3e. année* de Belsatzar.

BELSATZAR. D'ailleurs, Evilmérodach & Belsatzar furent tuez. [d] CONRING, aussi se trouble ici, sans sujet. Car il veut, qu'Evilmérodach ait régné 5. *Ans*.

a) Tirinus, Chron. cap. 35. concl. 3. Ap. Salian. Annal. A. 3472. n. 19. T. 4. p. 482. b) Conring. Adverſ. Chron. c. 13. p. 180. c) Marsh p. 555. al. 597. d) Conring. Adverſ. Chron. c. 13. p. 180.

LES RAISONS qui suivent, sont d'une autre espéce. Voici les propres paroles de MARSHAM: „*Baltaſari regnum completum*, abſolutum eſt; id eſt, in eo deſiit Nabuchodonoſori poſteritas. Occiſo „Baltaſaro, ſive Evilmerodacho (qui fuit *Magni* Nabuchodonoſori filius, *Primi* nepos) impleta eſt Prophetia Jeremiæ: [b] *Servient gentes* „*Nabuchodonoſoro regi Babyloniæ, Filioque ejus, & Filio filii ejus.* Quod „autem alibi adjicitur, [c] *donec imperaret Rex Perſarum*, intelligendum „eſt de ſervitutis duratione, non de proſapiæ.

a) *Dan. V. 26.* b) *Jer. XXVII. 7.* c) *2 Chron. XXXVI. 20.*

1. LA PREMIERE remarque est fondée, sur une équivoque, semblable à celle dont nous avons parlé [a] ailleurs, & sur laquelle [b] MARSHAM avoit dit, *mihi ſatius eſt ſilere.* Daniel, expliquant à Belsatzar les mots, qu'une main avoit écrit contre la muraille, lui dit, suivant la Vulgate, [c] *numeravit Deus regnum tuum, & complevit illud:* ou selon nôtre Version; *Dieu a calculé vôtre régne, & l'a mis à fin.* Dans les phrases de même nature, le mot de *Regnum*, signifie toûjours *le tems qu'un Roi a régné.* Ainsi les paroles de Daniel, signifient naturellement, que [d] *le tems, que Belsatzar devoit régner, étoit fini.* Mais MARSHAM prétend, que ces paroles signifient, qu'*en la perſonne de Balthazar, la poſtérité de Nabuchodonoſor étoit finie.* Le Lecteur n'a qu'à prononcer. *Mihi ſatius eſt ſilere.*

a) Liv. II. §. 11. N. V. p. 298. b) Marsh. p. 384. al. 404. c) Dan. V. 26. d) Sic Ant. X. 12. p. 351. f.

2. LA SECONDE remarque, a tout l'air d'une *pétition de principe.* [a] *Au commencement du régne de Sédécias*, quelques Rois du voisinage lui ayant envoié des Ambassadeurs; Jérémie leur fit dire, que [b] *toutes ces Nations ſeroient aſſervies à Nabuchodonoſor, à ſon Fils, & au Fils de ſon Fils.* C'est contre Nabuchodonosor, surnommé *le Grand*, que ces Rois s'étoient liguez. Ce fût Nabuchodonosor *le Grand*, qui les subjugua, dans la suite; aprés la Prise de Jérusalem. C'est donc à Nabuchodonosor *le Grand*, que la promesse en avoit été faite.

Mais

Digitized by Google

Mais MARSHAM veut qu'elle regarde *le Premier* Nabuchodonosor, c'est à dire, Nabopolassar; dont Nabuchodonosor *le Grand*, étoit *Fils*, & Evilmérodach, ou Bellatzar *Petit-fils*. On peut néanmoins considérer cette remarque, non pas comme une Raison, dont MARSHAM se serve pour établir son sentiment: mais comme une espéce de Corollaire, qui applique cette particularité à son Systême. Pour ce qui est de l'explication, qu'il donne dans le paragraphe précédant, au passage du 2. Livre des Chroniques, je trouve qu'il a raison; & que l'Auteur sacré, n'a voulû dire autre chose. BELSATZAR.

a) Jer. XXVII. 1. 3. b) v. 7.

II. [a] EUSEBE & [b] SULPICE SEVERE disent, que *Balthazar*, à qui ils ne donnent point d'autre Nom, fût *Frére & successeur d'Evilmérodach*. Suivant [c] le *Canon Ecclésiastique*, que [d] MARSHAM croit être de JULES-AFRICAIN, *Baltasar est Niréglésar:* & [e] SYNCELLE dit, aprés lui, que *Nirigléſar* est celui, *qui est appellé Baltasar dans le Livre de Daniel.* Mais ils n'alléguent point leurs raisons. [f] Le P. LABBE, a aussi été de ce sentiment, qu'il explique & appuie, de cette maniére: „Balthazar, fils d'Evilmérodach, & petit fils de Nabuchodo-„nosor, régne aprés son pére, durant quatre Ans. Les Auteurs profa-„nes le nomment Neriglissar, & luy assignent justement 4. Ans comme „nous, & par ce moyen *se verifie ce que dit Jeremie Chap. XXVII. 7.* „*Et servient ei, & filio ejus, & filio filii ejus. Et l'Auteur du II. des Pa-*„*ralipomenes Chap. dernier: servient regi & filii* (filiis) *ejus*, c'est à „dire, à son fils & à son petit fils. D'ailleurs il est asseuré *par le té-*„*moignage de Daniel Chap. VIII. 1.* que Balthasar a au moins regné „3. Ans." C'est ainsi, que parle le P. LABBE, dans son Abregé Chronologique: conformément à ce qu'il avoit *avancé*, dans son *Introduction:* [g] *Qu'il faut expliquer à la Lettre ce qui est dit, tant dans Jéremie au Chapitre 27:* Ils luy serviront, *c'est à dire, à Nabuchodonosor* & à son fils, *c'est à dire à Evilmerodach*, & au fils de son fils, *c'est à dire à Balthasar; que dans le Chapitre dernier du second Livre des Paralipoménes:* Ils ont servy au Roy, *c'est à dire à Nabuchodonosor, qui ruina Jérusalem,* & à ses fils, *c'est à dire à son fils Evilmerodak, & à Balthasar son petit fils, qui est aussi appellé fils, au terme de l'Ecriture, au Chapitre V. de Daniel, & au premier de Baruch,*

a) Euseb. Chr. N. 1444. b) Sulp. Sever. Hist. Sacr. II. 6. c) Ap. Sync. p. 209. a. d) Marsh. p. 476. al. 506. e) Syncell. p. 230. d. f) Labb. Abr. T. II. p. 56. 57. g) Introd. Part. II. Ch. 38.

Digitized by Google

BALSAZAR. QUOIQUE LE P. LABBE ait d'abord cité *les Auteurs profanes*, qui *nomment Nériglissar*; il ne s'est pas mis en peine d'avertir, que BEROSE fait ce Nériglissar, *Beaufrére* d'Evilmérodach, & non pas *son Fils*; & qu'il ne le fait pas mourir de mort violente, comme Balthasar, qui fût tué: parce que le P. LABBE ne reçoit de ces *Auteurs profanes*, que ce qui lui plait. Ici, par exemple, il ne s'embarrasse, ni du silence de ces Auteurs, sur la mort violente de Niriglissar, ou de Balthazar; quoiqu'ils aient rapporté celle de son prédécesseur, & celle de son successeur; ni du dégré de parentage, qui étoit entre ce Roi & Evilmérodach: non pas même du tems, que ce dernier Roi régna. Car il soûtient, *qu'Evilmerodach regna 23. Ans; comme nous l'apprenons*, dit-il, *de la grande Chronique des Hebreux*. Bons Chronologistes, pour être opposez, sur tout en ce qui regarde les Rois de Babylone, au Canon Astronomique & à BEROSE! *Ce sentiment*, continuë le P. LABBE, *est conforme à ce qui est dit au verset 30. du Chapitre 25. du Livre 4. des Rois*. Voici ce que porte ce Verset, suivant la Vulgate: *Annonam quoque* (Evilmerodach) *constituit ei* (Jechoniæ) *sine intermissione, quæ & dabatur ei a Rege per singulos dies, omnibus diebus vitæ suæ.* Qu'en dit le Lecteur?

III. LE TROISIEME sentiment a été combattu par le P. LABBE, & fort au long par M. [a] JUNGMAN: mais il a été soûtenu, par les [b] plus grands Chronologistes du dernier Siécle. [c] *Cum igitur*, dit le grand SCALIGER, *Laborosardach, ut ex* BEROSO, *&* MEGASTHENE *constat, sit nepos Nabuchodonosori ex filia Nitocride, equidem satis mirari non possum eos, qui difficile concoquunt, eundem fuisse Laborosardach cum Balsatzare.* Ne faisons aucun incident, sur ce que SCALIGER donne à *la Fille de Nabuchodonosor*, le nom de *Nitocris*; qui étoit celui de *sa Femme:* comme SCALIGER même le dit [d] ailleurs. Mais est-il visible, que *le Fils* de Nabuchodonosor, appellé *Balsatzar*, dans Daniel, est le même, que *le Fils de sa Fille*, appellé par les autres, *Laborosardach?* Oui dit-il, [e] *Neque vero de eo dubitare potest, nisi cui Sol non lucet in meridie, cujusmodi multorum hoc sæculum fertile.* La chose a parû si évidente à CALVISIUS, qu'il a substitué, sans façon, le Nom de *Belsazar*, à celui de *Laborosoasc*, quand il est parvenu au régne de ce dernier. [f] *Belsazer*, dit-il, *Nabucadnezaris ex filia nepos, ut* BEROSUS *habet apud* JOSEPHUM, *post avunculum Evilmerodachum... sub tutore Nerigliossero.* PTOLEMÆUS *in Canone &* BEROSUS.

Un

Un Lecteur, qui se fiera à cette citation, ne croira-t-il pas, que *Balthazar* a été nommé dans le Canon Astronomique, & dans BEROSE, de même, qu'il l'est dans Daniel, qu'on ne cite pas seulement? BELSATZAR.

a) Jungm. p. 790-793. b) Scaliger, Mœstlin, Calvisius, J. Cappel, Helvicus, Behm, Petav, Alstedius, Hainlin, Grotius, Riccioli, Vossius, Megerlin. c) Scal. Emend. p. 579. d. d) Fragm. p. 14. & 41. f. e) Scal. Fragm. p. 15. init. f) Calvis. A. 3391. p. 223. a. 3395. p. 223. b.

VOYONS néanmoins leurs raisons. La prémiére est contenuë dans un Argument en forme, que BEHM propose de cette maniére: [a] *Laborosoardochus apud* BEROSUM & MEGASTHENEM, *vel est Evilmerodach, vel Belschazar.... Atqui non est Evilmerodach, omnibus consentientibus. Necessum ergo est Laborosoardochum* BEROSI & MEGASTHENIS *esse Belthasarem Danielis.* La *raison* de la Majeure est *manifeste*, à ce qu'on dit: *quia nullus alius isque hereditarius Babyloniorum Rex, post Nebucadnezarem ad Cyrum usque datur, præter hosce duos.* Apparemment *ces deux* sont Evilmérodac & Balthasar. Mais TIRINUS & MARSHAM [b] nieront absolûment la Mineure: & le P. LABBE dira, [c] que la raison de la Majeure est défectueuse, puis qu'entre *Evilmérodach* & *Laborosoardoch*, il y a eû *Nériglissar*. Outre qu'aprés ces trois-là *Nabonide* a aussi régné *avant Cyrus*.

a) Behm Dec. I. obs. 7 p. 227. b) Sus N. I. c) N. II.

LE SECOND ARGUMENT a plusieurs parties. 1. Laborosoardach & Belschazar périrent, tous deux de mort violente. Cela est certain: mais il n'est pas [a] *hors de doute*, (*dubio procul*,) comme dit BEHM, que le premier soit mort *inter pocula*. 2. Ils sont entre Evilmérodach & Cyrus. Les partisans de MARSHAM s'en moqueront; mais tous les autres l'avouëront, si je ne me trompe. 3. [b] Il n'y a qu'un Roi entre Laborosoardoch & Cyrus: non plus qu'entre Belthasar & Cyrus. Le premier article est faux, comme je viens de le dire: & le dernier n'est pas évident. Daniel ne le dit point: & son silence ne décide rien.

a) Behm. p. 231. b) p. 228.

I. A CES ARGUMENTS, on oppose plusieurs Objections. 1. Les Noms de Laborosoardoch, & de Belschatzar, ne sont pas semblables. Cette objection n'est pas forte; & il ne manque pas d'exemples de [a] Rois, à qui on a donné divers noms. Il y en a plusieurs parmi les Médes: quoique les exemples, qu'on a alléguez, ne soient pas

BELSATZAR. tous justes; comme[b] celui de *Bel-Adam* & de *Nabonassar*; sur quoi SCALIGER lui-même s'est retracté.[c]

a) Ferrand. T. I. p. 78. *b*) Scal. Emend. p. 393. à 394. b. 579. d. *c*) Cat. Hist. p. 286. al. 292. n. 52.

2. ON OBJECTE[a] aussi, que Laborosoardoch n'étoit qu'un *Enfant*: au-lieu, que Balthazar est représenté comme un homme fait, qui avoit[b] *des Femmes & des Concubines*. A cela[c] SCALIGER répond: *Puerum vocat, quia admodum erat adolescens.* Il ajoute, qu'on voyoit en lui de mauvaises inclinations, qui le faisoient déja craindre; ce qui témoigne, qu'il n'étoit pas tout à fait Enfant: & que la conduite de Balthasar, est celle d'un jeune étourdi. *Testis*, dit-il, *juvenilis & pene puerilis petulantia illa, qua usus est in vasis templi profanandis. Quod si adeo puer erat, quare ob κακοήθειαν interfectus sit, non video. Nam quorum mores in pueritia damnamus, ii adulti sæpe ad bonam frugem perveniunt. Neque vero causæ est, cur ejus κακοήθεια in illa ætate adeo timenda fuerit.*

a) Conring. cap. 13. p. 179. *b*) Dan. V. 2. 3. *c*) Emend. p. 580. a.

3. ON[a] OBJECTE ENCORE, que Laborosoarch ne régna, que 9. Mois: au-lieu que Balthasar régna 3. Ans, & peut-être davantage. La réponse générale de tous ceux, qui soûtiennent ce sentiment est, que Nériglissar gouvernoit l'Etat, en qualité de simple *Tuteur*, jusqu'à ce, que Laborosoarch son Fils, qui étoit l'Héritier légitime, fût assez âgé pour régner: [b]*Nériglissor enim*, dit BEHM, *tutorio tantum nomine regnavit, ut probatum in 6. Observatione ex ipso* BEROSO. Mais dans l'endroit, où il renvoie, BEROSE n'est pas même cité pour ce Fait: & dans le passage de BEROSE, qu'il a rapporté tout entier,[c] quelques pages auparavant, voici ce que l'on trouve, suivant sa propre traduction: *Evilmerodacho* SUCCESSIT *idem, qui eum oppresserat Neriglissororus*, REGNAVITQUE (ἐβασίλευσε) *annis quatuor*. Est-ce dire, qu'il n'étoit, que simple *Tuteur*? S'il ne le dit pas, il auroit dû le dire, suivant SCALIGER: [d]*Nam quid ille* EXTRANEUS, *filius vero ex stirpe regia, potius filio, quam illi regnum deberi videbatur.* Il suppose apparemment, qu'on avoit à Babylone les mêmes lois, qui sont établies en Angleterre. Mais d'où a-t-il sû, que Nériglissor étoit *étranger?* Et quand cela seroit, *Guillaume III.* quoi qu'*étranger*, n'a-t-il pas été véritablement *Roi d'Angleterre?*

a) Conring. c. 13. p. 179. *b*) Behm. p. 228. *c*) p. 215. *d*) Scal. Emend. p. 580. b.

IV. LE

Digitized by Google

IV. LE QUATRIEME SENTIMENT est appuïé par des Auteurs, qui peuvent bien contrebalancer les précédans. On a vû [a] ci-dessus, que suivant JOSEPH, le plus ancien de nos Chronologistes, [b] *Baltassar* est celui, *que les Babyloniens appellent Naboandel.* Il a été suivi en cela par S. JEROME & BEDE, de même, que par BUCHOLCER, DU-TEMPS, BUNTING, KEUSNER, TORNIEL & SALIAN, qui n'ont point connu le Canon Astronomique. Parmi ceux qui ont écrit, depuis la décoüverte de cette Piéce, je trouve USSERIUS, RAVIUS, le P. PEZRON & Mrs. FERRAND & JUNGMAN, qui ont traité ce sujet avec étenduë. BELSATZAR.

a) Sus. ch. XI. n. I. p. 476. b) Ant. X. 12. p. 350. e. c) Jungm. ad Daniel p. 605. 788. & suiv.

LEUR PRINCIPALE RAISON a été conçûë en ces termes par M. FERRAND: [a] *Le dernier des anciens Rois de Babylone, selon les Auteurs profanes, est Nabonide, & selon l'Ecriture c'est Baltazar, donc Nabonide & Baltazar ne sont, qu'un même Prince.* Cet argument est précédé & suivi de plusieurs remarques, dont les plus importantes *se réduisent à ceci.*

(a) Ferrand. Reflex. sur la Rel. Chr. T. I. p. 133. f.

1. DANIEL [a] dit à Baltazar, que [b] *Dieu a fini son régne, & qu'il a donné son Royaume aux Médes & aux Perses.* Aprés quoi il ajoûte, sans interruption, que *Balthazar ayant été tué, Darius de Méde prit le Royaume.* Or on remarque, *que Babylone fut prise par les Perses & par les Médes* conjointement: & *le recit de Daniel est*, dit-on, *conforme à celui de* XENOPHON, qui [c] rapporte entre autres choses, que *le Roi de Babylone fût tué à la prise de cette ville.* Mais XENOPHON ne nomme pas même Nabonide. Au-lieu que BEROSE, ALEXANDRE POLYHISTOR & MEGASTHENE *témoignent, que Nabonéde fut fait Prince de Caramanie.* Pour se tirer de là, on est obligé de dire, que *sur ce point* XENOPHON, (que d'autres prétendent n'être qu'un Roman,) *mérite plus de foi, que* BEROSE, ALEXANDRE POLYHISTOR & MEGASTHENE, [d] que MEGASTHENE *s'est trop éloigné de la vérité, &* [e] *ne mérite pas d'être crû:* que BEROSE *ne s'accorde pas mieux que lui, avec la Bible:* &c.

a) Ferrand. Reflex. sur la Rel. Christ. T. I p. 102. & suiv. b) Dan. V. 26. & suiv. c) Jungm. p. 794. d) Ferrand. p. 134. e) p. 136.

2. ON MONTRE [a] par l'Histoire profane, *que cette ville fût prise de nuit, lorsque le Peuple étoit enseveli dans la débauche, aussi bien, que les*

BELSA-TZAR. *les Gardes du Palais du Roi, qui fut tué la même nuit.* Et l'on ajoûte, que *Daniel nous donne une semblable idée de la prise de Babylone:* ce qu'on prouve aussi. Ce sentiment n'est pas sans difficulté.

a) Ferrand. p. 114. & suiv. Usser. A M. 3466. p. 144. f. 145. al. 81. 82.

1. a BARUCH *(I. 11.) & Daniel (V. 2. 12. 18.) disent, que Nabuchodonosor étoit pére de Baltazar; & par là ils semblent nous faire entendre, que celui-ci lui succeda immédiatement. Cependant .... ce fut Evilmerodach.* A cela on b répond, que *Baltazar* c étoit Fils d'Evilmérodach, & *n'étoit, que petit-fils de Nabuchodonosor: & s'il a été appellé son fils, c'est par une coûtume de l'Ecriture, qui donne le nom de pére, comme a remarqué* S. JEROME *(sur le chap. V. de Daniel.) à nos Ayeuls, & généralement à tous nos Ancêtres.* Cela s'accorde de soi-même, à la Prophétie de Jérémie, qui d prometttoit l'Empire des Babyloniens, *à Nabuchodonosor, à son fils, & au fils de son fils.*

a) Ferrand. p. 135. b) ibid. c) Torniel A. 3499. n. 1. p. 315. Usser. A. M. 3442. p. 139. al. 78. f. 79. init. Jungm. p 794 795. d) Jer. XXVII. 7.

2. IL N'EST PAS si facile, de l'accorder avec le passage de a Baruch, qui du vivant de Nabuchodonosor, parle de Balthasar, comme de son Fils unique: au-moins comme de son Fils aîné, & de l'Héritier présomptif de la Couronne. M. JUNGMAN b *répond* à cela, qu'*il y a eû deux Belschazars*, qu'*Evilmérodach & Nabonide portérent ce même Nom*, & que *ce sont les deux Labynétes dont parle* HERODOTE. C'est peut-être à l'éxemple de MARSHAM, qui dans l'Histoire des Médes, a supposé *deux Astyages*, & c *deux Cyaxares*, à peu prés, dans le même tems.

a) Baruch. I. 11. 12. Sus p. 481. b) Jungm. p. 795. f. c) Marsh. p. 563. al. 605.

3. a MAIS, *dit-on, Nabonnide n'étoit pas de la race de Nabuchodonosor, suivant* MEGASTHENE; *& Baltazar étoit de ses descendants, selon la Bible. Donc Nabonnide est different de Baltazar.* A cela on répond, b que MEGASTHENE *s'est trop éloigné de la verité, dans une des principales circonstances de la vie de Nabuchodonosor, pour être creu sur celle, que nous examinons.*

a) Ferrand. p. 133. f. b) p. 134.

VOILA TOUTES les diversitez, que j'ai trouvées touchant la personne de Balthazar. Peut-être y en auroit-il davantage, si Nabucho-

chodonosor avoit eû un plus grand nombre de successeurs. Les anciens ne lui en ayant donné, que quatre; & chacun d'eux étant Balthazar, selon la pensée de quelques Savans: n'ai-je pas eû raison de dire d'abord, qu'ils s'étoient partagez là-dessus, *autant que la chose étoit possible?* BELSATZAR.

V. SANS FAIRE le modeste, hors de propos, j'avouë de bonne foi, que jusqu'ici, je n'ai point éxaminé de Question, qui m'ait parû plus embarassante. De tous les sentimens, que je viens de rapporter, il y en a peu, qui ne soient appuiez de quelques raisons vrai-semblables: mais il n'y en a aucun, qui n'ait ses difficultez; & pour la défense duquel, on ne soit obligé de rejetter le témoignage de quelque ancien Auteur, ou en tout, ou en partie. Mon dessein étoit donc, de m'en tenir à ce que j'ai dit: sans prendre parti sur une Question, qui me paroît fort problématique. L'Ecriture Sainte ne s'étant pas suffisamment expliquée là dessus; & les Auteurs profanes étant souvent opposez: il doit être libre à chacun, de suivre le sentiment, qui lui paroît le plus vrai-semblable. En mon particulier, la décision de ce point, est une affaire dont mon Systême de Chronologie n'a pas besoin. Cependant pour éviter le soupçon d'une neutralité affectée; je dirai mes pensées, sur l'un & sur l'autre de ces Rois; dont j'alléguerai les raisons: & dans la suite nous verrons, comment elles peuvent s'accommoder avec mon Systême, que j'ai établi indépendamment de cette question.

1. PREMIEREMENT, je reconnois avec les autres Chronologistes, qu'on ne peut se dispenser de chercher *Belsatzar*, [a] parmi les quatre derniers Rois de Babylone, qui suivant les anciens Fragmens, succédérent à Nabuchodonosor. [b] *Belsatzar* étoit constamment *Roi de Chaldée*, & [c] *Roi de Babylone*; & il est [d] souvent appellé *Fils de Nabuchodonosor*. Qu'il fût proprement son *Fils*, ou seulement son *Petit-fils*, ou même son *Gendre*; je ne croi pas qu'on doive contester là-dessus: parce que chacun de ces sens, peut être autorisé par l'Ecriture.

a) Jurigm. 789. b. *b*) Dan. V. 31. *c*) VII. 1. *d*) VI. 2. 11. 13. 18. 22.

2. J'AI NEANMOINS de la peine à croire, que *Belsatzar* soit le même, [a] qu'*Evilmérodach*, qui se présente le premier, & que l'Ecriture, MEGASTHENE, BEROSE & JOSEPH disent unanimement avoir été *Fils* de Nabuchodonosor. Outre les raisons, que j'ai déja allé-

Digitized by Google

BELSATZAR. alléguées [b] ci-dessus; en voici une nouvelle, qui me paroît assez forte. C'est que le successeur immédiat de Nabuchodonosor, a constamment été connu sous le Nom d'*Evilmérodach*,[a] par les Juifs, qui étoient dans la Captivité de Babylone, & par ceux, qui en revinrent: comme cela paroît par la fin du Livre des Rois, & par celle du Livre de Jérémie. Or cela étant, trouve-t-on quelque apparence, que Daniel, qui a vécû dans la même Captivité, & écrivant pour ces mêmes Juifs, ait voulû donner à un Roi de Babylone, un Nom tout différent de celui, sous lequel ils l'avoient connû?

a) 2 Rois XXV. 27. Jer. LII. 31. b) Sus p. 481.

VI. LA MEME DIFFICULTE n'a pas lieu pour les Rois suivans: puisque l'Ecriture ne les nomme pas; & que nous ignorons, comment les Juifs les ont appellez: si ce n'est, que le Livre de Daniel nous l'enseigne. *Nériglissar*, qu'on voit à leur tête, est le même, que *Belsatzar*, suivant JULES-AFRICAIN & SYNCELLE, ausquels il faut joindre le P. LABBE. Je ne suis pas fort prévenu en faveur de ce dernier: mais l'autorité de JULES-AFRICAIN est respectable; & je me sens un penchant secret pour ce sentiment.

QUOIQUE LE NOM de *Belsatzar*, ne ressemble à aucun de ceux des quatre derniers Rois de Babylone; il a pourtant plus de rapport avec celui de *Nériglissar*, qu'avec les autres: soit par leur terminaison, qui est sensible; soit par leur formation, que je vai tâcher d'expliquer.

SCALIGER traittant la même matiére, que moi, donne une Liste de quelques mots Chaldaïques, dont leurs Noms propres sont souvent formez. On y voit entre autres, *Letzar*, *Retzar*, *Netzar*, *Schetzar*, *Nergal*, *Belti*, *Bel.* Ces mots doivent être partagez en deux Classes. Ceux de la premiére ne différent, que par leur [b] premiére Lettre: & à cause de cela ils peuvent aisément être pris l'un pour l'autre. Le seul Nom de *Nabuchodonosor*, est une preuve pour les trois premiers. 1. Autant qu'on en peut juger, par le Canon Astronomique de PTOLEMEE, ce Nom étoit écrit *Nabo-col-letzar*, dans l'Original Chaldaïque. 2. Dans [c] le Livre des Rois il est écrit *Nabo-cad-netzar*, d'où est formé le *Nabuchodonosor*, de BEROSE & de JOSEPH. 3. Dans [d] Jérémie il est écrit *Nabu-cad-retzar*: ce que [e] MEGASTHENE & [f] STRABON ont suivi, quand ils le nomment *Nabuchodrosor*. C'est à l'occasion de cet éxemple, que SCALIGER dit: [g] *Vides literas*

ras

ras inter se commutare Letzar, Retzar, Netzar: & c'est sur ce principe, BELSATZAR.
qu'il écrit le Nom du Roi dont je veux parler, tantôt [h] *Nergal-retzsar*, que BEROSE appelle *Nerigliſſoroor:* tantôt [i] *Nergal-letzar*, qui est le *Nérigliſſar* de MEGASTHENE. Il n'allégue point d'exemple pour le quatriéme mot, qui est *Schetzar;* & il ne s'en présente point à mon esprit: mais je ne voi pas, pourquoi ce mot seroit excepté de la régle. Or c'est ce mot, qui termine le Nom du Roi de Babylone, que Daniel appelle [k] *Bel-ſchatzar*, de même, que celui de [l] *Belti-ſchatzar*, qui fût donné à Daniel. Ainsi les Noms de *Bel-ſchatzar* & *Belti-ſchatzar*, ont une terminaison de même Classe, & qui peut être la même, que celle de *Nergal-letzar* ou *Nergal-retzar.*

a) Scal. Emend. p. 577. c. b) שנרגל. c) 2 Rois XXIV. 1. 10. 11. XXV. 1. 22. & suiv. d) Jer. XXI. 2. 7. XXII. 25. & suiv. e) Ap. Euseb. Pr. Ev. IX. 41. init. f) Strab. XV. init. g) Scalig. Emend. p. 578. c. h) p. 579. b. i) In Fragm. p. 15. a. k) Dan. V. 1. 9. &c. l) I. 7. II. 26. &c.

POUR CE, qui est des mots par où ils commencent; se sont des Noms de quelques Divinitez Chaldaïques. [a] *Nergal* étoit une Divinité, ou une Idole *des Chutbéens*, [b] Peuples du voisinage de Babylone; comme nous l'avons remarqué ailleurs. SELDEN croit, que par-là ils entendoient le Feu: [c] *Nergal*, dit-il, *ignis forte erat perennis in septis a Cuthæis religiosissime servatus.* Et dans la suite: [d] *Nergal hæc sacra forsan vocabant vetustissimi Chaldæorum....* [e] *Vetustum autem ignis apud Chaldæos cultum faciunt Ebræi*, &c. De même *Bel* & *Beltis*, étoient des Divinitez particuliérement adorées à Babylone. [f] *Chaldæis*, dit encore SELDEN, *seu Babyloniis propria erat vox Bel... cujus mentio eisdem elementis apud Esaiam cap. XLVI. com. 1. Hieremiam cap. L. com. 2. & LI. com. 44.* Dans le second de ces passages, Jérémie parle ainsi: [g] *Babylone a été prise: Bel est rendu honteux: Mérodac est froissé: ses faux Dieux sont rendus honteux: leurs Dieux de fiente sont froissez.* Nabucodonosor, par l'ordre de qui on avoit changé le nom de Daniel, dit en parlant de lui: [h] *Daniel, qui a Nom Balti-ſchatzar, selon le Nom de mon Dieu;* & dans la Prophétie, que MEGASTHENE lui attribue, ce Roi parle en ces termes à ses Babyloniens: [i] *Je vous annonce un malheur, dont* BELUS, (ou *Bel*,) *de qui je suis descendu, ni la Reine* BELTIS, (ὅτε Βῆλος ἐμὸς πρόγονος, ὅτε Βασίλεια Βῆλτις,) *ne sauroient vous garentir.* Par là on voit, que les Noms de deux Divinitez Chaldaïques, commencent ceux de *Nergal-retzar* & *Bel-ſchatzar*, qui ont une

BELSA-TZAR. une terminaison semblable: & qu'ainsi il peut être facilement arrivé, que tous les deux ont été donnez à un même Roi.

a) Selden. de D. S. II. 7. init. 2 Rois XVII. 30. b) Sus Ch. 6. p. 390. c) Seld. de D. S. II. 8. init. p. m. 317. d) p. 319. e) p. 321. f) Cap. I. init. p. m. 194. g) Jer. L. 2. h) Dan. IV. 8. i) Euseb. Pr. Ev. IX. 41.

Nous avons [a] vû un exemple fort approchant, dans l'Histoire Sainte. Le Fils aîné du Roi Josias s'appelloit EL-JAKIM: mais [b] *Pharaon Nécho, Roi d'Egypte, l'ayant établi pour Roi de Juda, à la place de Josias son pére, changea son Nom en celui de* JEHO-JAKIM. Les Ecoliers en Hébreu savent, qu'*El* (אל) est un Nom de Dieu; & que *Jeho* (יהו) est le Nom propre de *Jehovah* (יהוה) abregé seulement d'une Lettre, dans la composition de quelques Noms d'hommes. Par-exemple de [c] *Jehovah-tzad-dic*, (יהוה־צדיק) qui signifie *l'Eternel est juste*, on a fait [d] *Jeho-tzedac* (יהו־צדק) Nom d'un Souverain Sacrificateur. Or *El-jakim* & *Jeho-jakim*, Noms d'un même Roi de Juda, commencent par deux Noms différens de Dieu, avec la même terminaison. Pourquoi est-ce donc, que les Noms de *Bel-schatzar* & de *Nergal-letzar*, ou de *Nergal-retzar*, qui commencent par les Noms de deux Divinitez Chaldaïques, avec une semblable terminaison, n'auront pas pû être les Noms d'un même Roi de Babylone?

a) Liv. II. §. 47. p. 441. b) 2 Rois XXIII. 34. & 2 Chron. XXX. 2. VI. 4. c) Psal. CXXIX. 4. d) Agg. I. 1. 12. 14. II. 3. 5.

Au-reste, la durée du régne de Nériglissar, s'accorde si bien avec ce que l'Ecriture dit de celui de Belsatzar, qu'il n'est presque pas nécessaire de le remarquer. Daniel parle de [a] *la troisiéme année du Roi Belsatzar:* & [b] Nériglissar ne régna, que 3. Ans complets, & 2. ou 3. Mois. Il n'en est pas de même des autres. Son Fils, Laborosoarch, régna 9. Mois seulement. Son prédécesseur ne régna, que 2. Ans: ce n'est pas assez. Et Nabonnide en régna 17. ce qui s'éloigne de beaucoup.

a) Dan. VIII. 1. b) Sus Ch. XI. n. III. p. 478.

VII. Il faut a present éxaminer deux ou trois Objections, que j'ai insinuées [a] en parlant de ce Roi, dans la Section précédante. Elles ne me paroissent pas fortes: & j'espére d'y répondre facilement.

a) Sus Chap. XII. n. I. p. 482.

1. On

1. ON DIRA premiérement, que [a] Belsatzar est toûjours appellé *Fils* de Nabuchodonosor; & Nabuchodonosor *son Pére:* au-lieu que suivant BEROSE, Nériglissar étoit *Gendre* de Nabuchodonosor. La réponse n'est pas malaisée. C'est une chose commune, aux Gendres, de donner à leurs Beaux-peres, le tître de *Pére;* & aux Beaux-péres de donner le nom de *Fils*, à leurs Gendres. Sans avoir recours aux Dictionnaires, ou aux Concordances, ma mémoire m'en fournit un exemple illustre, qui, ce me semble, suffira. [b] David étant caché dans une caverne, & pouvant tuër Saül son persécuteur, se contenta de couper un morceau de sa robe. Comme Saül se retiroit, [c] David courut aprés lui; & d'abord l'apella de cette maniére, *Mon Seigneur le Roi:* mais Saül s'étant tourné, David lui parla ainsi: [d] *Mon Pére, voiez un morceau de vôtre robe, que j'ai en ma main;* & Saül lui répondit: [e] *Est-ce vôtre voix, mon Fils David*, tître qu'il lui donna souvent, [f] *dans la suite.* J'avois écrit ce qui précéde, lorsqu'ayant ouvert les Extraits de CTESIAS, j'y ai trouvé un autre exemple, que je ne croi pas devoir ômettre. [g] Amytis Fille d'Astyïgas, (que les autres appellent Astyagé) ayant été mariée à Cyrus; CTESIAS dit, que les *Bactriens se soûmirent à Amytis & à Cyrus, dés-qu'ils eurent appris, qu'Astyïgas étoit devenu Pére de Cyrus* (Ἀστυΐγαν μὲν πατέρα Κύρου γεγενημένον.)

BELSATZAR.

a) Dan. V. 2. 11. 13. 18. 22. b) 1 Sam. XXIV. 4. & suiv. c) v. 9. d) v. 12. e) v. 17. f) XXVI. 17. 21. 25. g) Ctesias n. 2.

2. ON DIRA, en second lieu, que [a] *Belsatzar fût tué*, selon Daniel: au-lieu que ni MEGASTHENE, ni BEROSE, ne disent point, que Nériglissar l'ait été; quoiqu'ils aient marqué expressément, que le prédécesseur, & le successeur de Nériglissar moururent de mort violente. Mais si ces Auteurs ne disent pas, que Nériglissar fût assassiné; ils ne disent pas, non plus, qu'il mourut de mort naturelle. Ainsi leur silence ne prouve rien: d'autant plus, que nous n'avons que des Fragmens de leurs Ouvrages. S'il est permis de conjecturer, sur le peu de lumiére, qu'ils nous donnent; ne pourrons nous pas dire, que Nériglissar fût assassiné, par les mêmes Conspirateurs, qui [b] *massacrérent* son Fils? Le peu de tems, que ce Fils régna, donne lieu à la Conjecture: & suivant la remarque de SCALIGER, les mauvaises inclinations, que l'on apperçoit dans un Roi encore *Enfant*, ne donnoient pas un prétexte suffisant pour s'en défaire; si on n'y étoit pas poussé, par quelque motif plus puissant. [c] *Quod si adeo puer erat*, dit SCALIGER,

BELSA-TZAR.

qui est douteux, sans fondement, *quare ob nequitiam interfectus sit, non video.* Mais si l'on suppose, que quelques Conspirateurs aient fait mourir Nériglissar; soit pour vanger l'assassinat, qu'il avoit lui-même fait, de son prédécesseur, & de son Beau-frére; soit pour son gouvernement tyrannique; ou pour quelques autres raisons: il est aisé de juger, que les mêmes Conspirateurs, voiant les mauvaises inclinations du Fils, & craignant qu'il ne fût aussi méchant, que le Pére, le massacrérent 9. mois aprés.

a) Dan. V. 30. *b*) Scal. Emend. p. 15. Anim. Euseb. n. 1431. p. 91. a. Can. Isag. p. 295. n. 65. *c*) Emend. p. 580. a.

3. LA TROISIEME difficulté, me regarde moins, que les autres Chronologistes: mais j'y répondrai d'une maniére, qui leur sera favorable, aussi bien qu'à moi. Dans le Prophête Jérémie, [a] Dieu promet à *Nabuchodonosor*, que *les Nations* voisines de la Judée, *lui seront assujetties, & à son fils, & au fils de son fils.* Or, suivant BEROSE, Nériglissar fût *fils de sa fille*; & non pas, *fils de son fils.* Cette difficulté disparoîtra, à mon égard; & à celui de tous les autres; si l'on prend garde, que [b] dans l'usage ordinaire de l'Ecriture, l'expression, sur quoi on raisonne, ne se prend pas dans un sens précis, & de rigueur: mais d'une maniére vague, & générale, pour signifier *la postérité*, ou les *descendans.* Moïse dit aux Israélites dans le Livre du Deutéronome, [c] *Vous craindrez l'Eternel vôtre Dieu, vous, vos fils, & les fils de vos fils.* Cela n'a pas besoin de Commentaire. Il est dit de [d] *Job*, qu'il *vit ses fils, & les fils de ses fils*, jusques (Vulg. *usque*) à *la quatriéme génération.* C'est un peu plus, que les *petits fils.* Gédéon, ayant vaincu les Madianites, & tué deux de leurs Rois; les Israélites lui dirent: [e] *Dominez sur nous, vous, vôtre fils, & le fils de vôtre fils.* Où l'on voit clairement qu'ils lui offrent, pour lui, & pour sa postérité, un *Gouvernement*, que nous appellerions *héréditaire.* Enfin, Ezéchiel promet aux Juifs, qu'ils [f] habiteront dans leur païs, *eux, leurs enfans, & les enfans de leurs enfans, à toûjours.*

a) Jerem. XXVII. 7. *b*) Genese XLV. 10. Deut. IV. 9. 2 Rois XVII. 41. Ps. CIII. 17. CXXVI. 6. Prov. XVII. 6. &c. *c*) Deut. VI. 2. *d*) Job. XLII. 16. *e*) Jug. VIII. 22. *f*) Ezech. XXXVII. 25.

TOUS ces passages font voir, qu'on n'est pas fondé, à prendre à la rigueur, la même expression, dans Jérémie. En effet, on n'a qu'à lire la suite du même passage; pour sentir, que la Promesse n'est point limitée

limitée à la *personne* du petit fils ; qu'il soit fils du fils, ou fils de la fille: mais *au tems* de la venuë de Cyrus. [a] *Les Nations*, est il dit, *lui seront asservies, & à son fils & au fils de son fils*, JUSQU'A CE *que le* TEMS *de son païs* VIENNE *aussi: & que plusieurs Nations & grands Rois l'assujettissent*. C'est dans le même esprit, qu'il est dit, à la fin du Livre des Chroniques, que [b] les Juifs, *furent asservis à Nabuchodonosor, & à ses enfans*, JUSQU'A la Monarchie du Royaume des Perses. BELSATZAR.

a) Jerem. XXVII. 7. b) 2 Chron. XXXVI. 20.

VIII. JE LAISSE les deux derniers sentimens, que je ne saurois goûter. Les 9. mois, que régna *Labosoarasc*, sont trop au dessous d' une *troisiéme année* de régne. Lui attribuër les années de son Pére; & ne faire de ce Pére, qu'un simple Régent: ce sont deux imaginations, sans preuve, sans fondement & sans apparence. Le Canon Astronomique, ne nomme pas seulement ce Fils; que l'on voudroit faire seul Roi, à l'exclusion de son Pére. Enfin, *Nabonnide* n'étoit qu'un simple particulier *de Babylone*, selon BEROSE, & *n'avoit aucun parentage*, selon MEGASTHENE, avec son prédécesseur, petit fils de Nabuchodonosor. Démentir des Historiens anciens, quand ils ne se contredisent point: c'est à quoi je ne saurois me resoudre.

CHAPITRE XIII.

DARIUS MEDE.

NOS CHRONOLOGISTES supposent communement, que le Roi Darius, dont il est parlé dans Daniel, doit être quelque Prince, connu sous un autre Nom, dans les Histoires anciennes: & aprés ce qui a été dit dans le Chapitre précédant, touchant Belsatzar, il faut convenir, que la seule différence de Nom ne doit ici faire aucune peine. Mais voici quelques régles, qu'il faut, ce me semble, observer, dans cette recherche. DARIUS.

1. ON DOIT distinguer, avec soin les Caractéres particuliers, qui sont expressément attribuez à chaque Prince.

2. SI CE qui convient à l'un, peut être attribué à l'autre, avec quelque probabilité; ou du moins sans violence, & sans opposition à un autre Caractére: ce sentiment peut être admis, comme conjecture vrai-semblable.

3. SI

DARIUS. 3. SI QUELQUE Caractére de l'un, ne peut être rapporté à l'autre, sans faire quelque Correction, ou sans avoir recours à quelque Conjecture mal fondée: ce sentiment ne peut être, que fort douteux.

4. SI PLUSIEURS de ces Caractéres, paroissent d'abord, incompatibles; & qu'on ne puisse les accorder, qu'en multipliant les Corrections, ou les Conjectures: dès-lors ce sentiment doit être entiérement rejetté.

5. ENFIN, si tous les sentimens, qui nous sont connus, se trouvent dans le dernier cas; & qu'il faille se déterminer: la droite raison, & l'équité, veulent qu'on le fasse pour celui qui a le moins de difficultez; ou que l'on en propose un autre, qui en ait encore moins.

SUR CES principes, je rapporterai dans ce Chapitre les Sentimens, qui sont les plus connus, avec leurs raisons: & en même tems, je remarquerai ce qui m'y paroîtra de fort, de probable, de peu ou de mal fondé.

§. I.

SCALIGER ET PETAU.

SCALIGER est le premier de ma connoissance, qui ait soutenu, que *Darius*, dont Daniel parle, est le même, que *Nabonnide*, dernier Roi de Babylone, suivant les Auteurs ci-devant citez. SCALIGER a été suivi, non seulement par ses Disciples ordinaires, CALVISIUS, HELVICUS, BEHM, EMMIUS, &c. mais encore par d'autres Chronologistes, plus libres, tels que sont JAQUES CAPPEL, & MEGERLIN: & même par son grand Adversaire le P. PETAU, avec quelques-uns de ses Confréres, comme sont les P. P. LABBE & RICCIOLI. Ils prétendent, que leurs preuves sont démonstratives: ce sera beaucoup, si on les trouve probables.

I. LEUR PRINCIPAL *raisonnement*, a été exprimé, en ces termes, par le P. PETAU: *a Postremus e stirpe Nabuchodonosori a Daniele memoratur Baltasar: huic Darius Medus proxime successit. Cap. V. com. ult. At ex* BEROSO, MEGASTHENE, *&* ABYDENO *constat Laborosoarchodum aeque Nabuchodonosori posterorum fuisse postremum, & successorem habuisse Nabonidum. Ergo Laborosoarchodus idem erit ac Baltasar, Nabonidus idem ac Darius Medus.* On ne peut pas nier, que ce raisonnement n'ait au-moins de la vrai-semblance; supposé que Bal-

† tasar

[illegible] Laborosoarchode soient le même: ce que nous avons fait voir, DARIUS. n'étant rien moins qu'apparent.

a) Petav. D. T. X. 9. p. 168. b. al. 99. b.

II. DE TROIS *fondements*, sur lesquels JEAN BEHM s'appuie, celui-ci tient le premier rang. [a] *Nabonnidus ultimus Babyloniorum Rex*, MEGASTHENI *est* MEDVS SEMINE ET ORIGINE. *Darius ultimus Babyloniorum Rex, apud Danielem est Medus semine & origine.* Cap. VI. 1. IX. 1. *Ergo Nabonnidus* BEROSI & MEGASTHENIS *est Darius Danielis.* Touchant la Majeure de cet argument, BEHM avoit déja dit: [b] *Nabonnidus* .... MEGASTHENI *est* MEDVS SEMINE VEL ORIGINE: & *quelques pages auparavant;* [c] MEGASTHENES *scribit, ultimum Babyloniorum Regem fuisse* MEDVM, *nulla sanguinis propinquitate* BABYLONICIS REGIBUS *junctum.*

a) Behm, Decad. I. Obs. 9. p. 232. f. b) Obs. 6. p. 226. c) Obs. 5. p. 221.

1. CES DERNIERS mots ne sont pas, tout à fait ceux de MEGASTHENE, (προσήκοντα οἱ οὐδὲν) que BEHM [a] lui même avoit traduits; *ad se* (*Labassoarascum*) *nil pertinentem.* Mais MEGASTHENE ne dit point, que Nabonnide fût MEDVS *sanguine & origine:* ce qui fait la force de l'Argument, & que BEHM n'a prouvé en aucun de ces endroits.

a) Behm, Decad. I. Obs. 1. fin. p. 216.

2. SUPPLEONS à son défaut, si nous le pouvons: & tâchons de deviner sa pensée, par le moyen de SCALIGER. Dans la prétenduë Prophétie de Nabuchodonosor, rapportée par MEGASTHENE; on trouve quelques paroles, que BEHM a traduites, de cette façon: [a] *Veniet Persa Semiasinus* (vel *mulus*) *qui .... servitutem inducet. Cujus causa erit* Medus *Assyriorum gloria.* On convient, que par le *Mulet Persan*, il faut entendre, *Cyrus*, conformément a un [b] Oracle, rapporté par HERODOTE: [c] parce que Cyrus étoit Fils d'un Persan, & d'une Méde. Mais outre cela, [d] SCALIGER prétend, que le Méde, c'est Nabonnide, si *estimé par les Assyriens*, qu'ils l'éleurent pour leurs Roi; & qui néanmoins trahit, ou abandonna *ses Concitoyens*, s'étant retiré à Borsippe; & par *sa faute*, fût *cause* de la prise de Babylone.

a) Behm, Decad. I. Obs. 1. fin. p. 216. b) Herod. I. c. 55. c) c. 91. d) Scalig. Emend. p. 582. c. & Fragm. p. 20. 21. 23. f.

Digitized by Google

DARIUS. 3. SI C'EST là le premier fondement de JEAN BEHM, la Majeure de son Argument, péche en plusieurs choses. 1. Elle suppose ce qui est en question: savoir, que le *Méde* de la prétendue Prophétie, soit *Nabonnide*. 2. [a] Elle est formellement contraire à BEROSE, qui dit, que Nabonnide étoit *Babylonien*. 3. [b] Il donne à la Prophétie, une Interprétation, que la seule déférence pour SCALIGER, peut faire admettre. Car Nabuchodonosor y donne l'idée d'un Méde, fort estimé, *la gloire de l'Assyrie*, (τὸ Ασσύριον αὔχημα) l'ami, & *l'allié* (συναίτιος) de Cyrus, dans la conquête de Babylone: & non pas celle d'un homme méprisable, d'un lâche, ou d'un traître à sa Patrie. D'où l'on doit naturellement conclurre, que Darius ne peut être le même, que Nabonnide: contre ce que l'on prétendoit prouver.

a) b) Sic Conringius, c. 18. p. 179.

III. LE SECOND argument de BEHM est conçu ainsi: [a] *Nabonnidus, Babyloniorum Rex, communi suffragio in Babyloniorum Regem electus est, testibus* BEROSO *&* MEGASTHENE. *Darius Medus* COMMUNI SUFFRAGIO *in Babyloniorum Regem* ELECTUS EST, TESTE DANIELE, ut vidimus in præcedente quæstione. *Ergo Nabonnidus* BEROSI *&* MEGASTHENIS *est Darius Medus Danielis.* Le même raisonnement a été fait par [b] SCALIGER.

a) Behm, p. 232. f. 233. init. & suiv. b) Scal. Emend. p. 581. 583. Sic Adt. Paranm. p. 87.

SI CES trois Auteurs avoient dit unanimement, que le Prince, dont ils parlent, fût *élû par un consentement général*; la comparaison seroit juste. Mais BEROSE est le seul, qui le dit de Nabonnide: & quand MEGASTHENE le diroit aussi; Daniel ne le dit pas de Darius. Il dit seulement, que Darius *prit* ou *reçut le Royaume*; ce qui est un peu différent. Nous parlerons dans la suite, de ce mot. Il est pourtant vrai, que ces diverses expressions, ne sont pas contraires: & à cet égard, la conformité peut bien être admise.

IV. VOICI le troisieme argument de BEHM: [a] *Nabonnidus ultimus Babyloniorum Rex regnat in Babylone annis 17. testibus* BEROSO *&* MEGASTHENE. *Darius Medus ultimus Chaldæorum Rex regnat in Babylone annis 17. teste* SULPITIO SEVERO. *Ergo Nabonnidus* MEDUS *est Darius Medus.* Cet Argument a aussi été pris de SCALIGER, qui parle ainsi: [b] *Idem sentit elegantissimus scriptor* SULPITIUS

SEVE-

[illegible], *municeps meus, qui ait, Darium Medum XVII. Annos regnasse, nimirum nobiscum eundem Nabonnidum & Darium Medum faciens. Quod mirifice favet nobis.* DARIUS.

a) Behm. p. 233. b) Scal. Emend. p. 583. b. c) Vide Proleg. p. 24.

1. CETTE nouvelle conformité n'est pas juste. SULPICE SEVERE donne à Darius 18. Ans, de régne. [a] *Darius*, dit-il, *duodeviginti Annos regnasse traditur;* ce qu'il dit en deux endroits: & son expression ne permet pas, que l'on soupçonne quelque faute de Copiste, dans les nombres. BEHM, [b] quelques pages auparavant, a reconnu, que SULPICE SEVERE *donne 18. Ans de régne à Darius;* où cependant il n'a pas laissé de dire: *qua in parte* MANIFESTE *cum vero* BEROSO *apud* JOSEPHUM *conspirat, & Darium Medum apud Danielem,* BEROSI & MEGASTHENIS *Nabonnidum Medum esse* FATETUR. Mais il me paroît aussi *manifeste*, que 17. & 18 ne sont pas la même chose: & la *confession* de SULPICE SEVERE est une chimére.

a) Sulp. Sev. Hist. sacr. II. 7. 9. b) Behm. p. 222.

2. C'EST sans raison, que SCALIGER allégue l'autorité de son Concitoyen: & BEHM a suivi trop aveuglément, SCALIGER. Car SULPICE SEVERE n'a point connû les trois derniers Rois de Babylone. Il ne nomme, que ceux qu'il a trouvez dans l'Ecriture: & il se trompe par tout, dans la durée de leur régne, qu'il a réglée comme il a voulû. [a] Il donne pour le moins, 44. Ans à Nabuchodonosor, qui n'en régna que 43. [b] *Filius ejus Evilmarodach*, ajoûte-t-il, *duodecimo Imperii Anno diem functus, fratri minori, qui Balthasar dictus est, locum fecit. Is quarto & decimo Anno.... interiit.* Mais Evilmérodach régna 2. Ans seulement: & Daniel [c] ne parle que de *l'An 3e. de Balthasar.* Il ne nomme non plus, que [d] *l'An 1. de Darius;* ce qui est bien éloigné de 18. Enfin, SULPICE SEVERE dit, que [e] Darius régna 18. Ans, *qua tempestate Astyages Medis imperabat*, ce qui est faux, comme [f] le P. PETAU l'avoue. Car Cyrus avoit vaincu Astyage, & détruit l'Empire des Médes, quelques années avant qu'il prît Babylone.

a) Sulp. Sev. II. 5. b) cap. 6. c) Dan. VIII. 1. d) IX. 1. XI. 1. e) Sulp. Sev. cap. 7. f. f) Petav. D. T. X. 9. f. p. 168. c. al. 94. a.

3. DANS ce même argument, BEHM devoit simplement conclurre: *Ergo Nabonnidus est Darius Medus.* Au-lieu de cela, il conclut:

DARIUS. *Ergo Nabonnidus Medus est Darius Medus*: ajoûtant au Nom de *Nabonnide*, le titre de *Méde*, qui n'est pas dans les *Prémisses*. C'est une affectation fort singuliére. Car bien loin d'être en droit de supposer, que *Nabonnide étoit Méde*, comme il le fait dans son premier argument: on lui objecte, au-contraire, qu'il ne l'étoit pas; parce que BEROSE dit, en propres termes, qu'il étoit *Babylonien* (τῶν ἐκ Βαβυλῶνος.)

4. ON REPOND à cette Objection, que Nabonnide étoit Babylonien de naissance, & Méde d'origine. [a] *Hujus enim pater Assuerus*, dit le P. PETAU, *vel ut* SCALIGER *concipit, Oxyares, e Media profugus, aut illius certe majores, Babylone consederant*: Et dans la suite: [b] *Ad Darium, quod attinet, fuit is oriundus à Medis: sive pater ejus e Media migravit in Babyloniam: sive majores ipsius*. Pour rendre cette pensée plus vrai-semblable, il ajoûte, que la Femme de Nabuchodonosor étoit Méde; comme [c] nous l'avons remarqué ailleurs. *Est igitur*, continuë-t-il, HAUD ABSIMILE *vero, per idem tempus cum regina, Medos quoque principes aliquot se in Babyloniam infudisse, inter quos fuerit sane Darii Medi pater Assuerus; qui filium Babylone genuerit, Medum propterea cognominatum*.

a) Petav. D. T. X. 9. f. p. 168. c. al. 94. a. b) Cap. 10. p. 169. c. d. al. 94. a. b.
c) Sus Ch. IX. §. 8. p. 467.

PERSONNE ne dira, que la chose, *en elle-même*, soit contraire à la *vrai-semblance*. Mais si elle est vraie, comment donc BEROSE s'est-il avisé de dire, tout uniment, que *Nabonnide étoit Babylonien*: sans faire sentir, par aucun trait, qu'il étoit *Méde* d'origine? Cela est d'autant plus surprenant, que dans la disposition, où étoient alors les Babyloniens, la chose ne paroît pas vrai-semblable: comme MILLETAND l'a relevé, fort à propos, [a] de cette maniére: „BEROSE dit, „que ce Prince fût éleu par une faction de conjurez; cela posé, comme ceux-ci étoient sans doute les plus puissants Seigneurs du païs, il „n'y a pas d'apparence, qu'ils fissent choix d'un homme, qui y étoit „établi depuis peu, & dont les Parens venoient d'une Nation, qui n'étoit „pas alors trop amie des Babyloniens. On ne peut raisonnablement „douter de la mesintelligence, qu'il y avoit entre les Babyloniens & les „Médes, aprés ce [b] qu'HERODOTE raconte de la Reyne Nitocris, qui „n'est pas bien éloignée du temps dont nous parlons. Cet Historien „dit, que cette Princesse, qui étoit femme du premier Labynetus & mére

„pére du second, c) (c'est Nabuchodonosor) ayant la puissance des Mé- DARIUS.
„des pour suspecte, fit fortifier Babylone, & se prépara à une vigou-
„reuse défense, en cas, qu'on vint l'attaquer. Croira-t-on aprés cela,
„que les Babyloniens firent choix d'un fils de Méde, pour lui mettre la
„Couronne sur la Tête? c'est ce, qui ne me paroît pas fort vrai-
„semblable.

a) Ferrand. T. I. p. 137. 138. b) Herod. I. c. 185. 188. c) Cette parenthese a été trans-
posée; car Nabuchodonosor est le premier Labynéte. Sup. Ch. IX. p. 450.
& Ferrand. p. 149.

CETTE REMARQUE avoit déja été faite par le Jésuite a) PE-
RERIUS, quoique M. FERRAND ne le nomme pas: & tout ce que
b) le PETAU y répond, c'est qu'il y a plus d'apparence, que Nito-
cris, qui fortifia Babylone, fût Fille de Nabuchodonosor, Femme de
Nériglissar, & Mére de Balthasar. Mais c'est fortifier la difficulté,
au lieu de la soudre. Car quelle apparence, que dans le tems même,
qu'on se précautionnoit à Babylone contre les Médes, on ait élû un
Méde pour Roi?

a) Perer. Com. in Daniel. Lib. VII. n. 6. p. m. 417. b) Petav. D. T. X. 10. fin.
p. 170. a. al. 94. b.

§. II.

JOSEPH ET USSERIUS.

AVANT, que l'on eût jetté les yeux sur Nabonnide, presque tous les Chronologistes croyoient, que le *Darius de Daniel*, étoit le même, que *Cyaxare*, *fils d'Astyage*, selon XENOPHON, & Oncle du Grand Cyrus, de qui il fût en suite Beau-pére. JOSEPH doit être regardé, comme le premier Auteur de ce sentiment. Car aprés avoir dit, que a) *Cyrus, Roi des Perses, & Darius, Roi des Médes, firent la guerre à Balthasar, ou Naboandel, & l'assiégérent dans Babylone*; il ajoûte: b) *Darius, Fils d'Astyage, à qui les Grecs donnent un autre nom, avoit 62. Ans, lorsqu'avec l'assistance de Cyrus son parent, il ruina l'Empire de Babylone. Il emmena avec lui, en la Médie, le Prophéte Daniel*, &c. Sans dire quel étoit le Nom, que les Grecs donnoient à ce *Darius*; pouvoit-il désigner plus clairement le *Cyaxare* de XENOPHON, qu'en disant qu'il étoit *Roi des Médes, Fils d'Astyage, parent de Cyrus, avec qui il ruina l'Empire de Babylone*? Il est presque inutile

DARIUS. de marquer les Noms de [c] ceux, qui suivent ce sentiment: puisque ceux qui le rejettent, ont reconnu de leur tems: [d] *Communem esse opinionem & fere Catholicam, quam omnes fere Chronologi amplexentur.* Cette longue *possession*, qui avoit duré depuis JOSEPH, ayant été interrompuë par l'autorité, ou par les raisons de SCALIGER, & de PETAU; fût reprise *quasi postliminio* par GROTIUS, par USSERIUS, & par plusieurs autres Savans du dernier Siécle; parmi lesquels [e] CONSTANTIN LEMPEREUR, & [f] Mrs. FERRAND, & [g] JUNGMAN se sont distinguez. JEAN BEHM, qui a combattu ce sentiment, lui a [h] prêté six raisons, dont les unes ne valent rien; & les autres ou sont mal rapportées, ou l'ont été ailleurs plus exactement.

a) Ant. X. 12. p. 350. e. b) p. 352. b. c) S. Jerom. Bede, Codom. Temp. Bunt, Brought. Pererius, Salian, &c. d) Behm. Decad. I. obs. 8. fine p. 231. e) Lempereur Praef. ad Jachiadem. f) Ferrand. Refl. sur la Rel. Chrét. g) Jungm. ad Dan. T. II. 5. Pos. 5. 7. p. 41. & suiv. h) Behm Decad. I. obs. 9. p. 231. f. 232.

I. DE CE DERNIER nombre est celle, que BEHM a mise au second rang; & qu'il a plus clairement [a] rapportée, quelques pages auparavant: mais qu'il vaut mieux lire, dans les termes de [b] Mr FERRAND: XENOPHON [c] *dit, que cette ville* (de Babylone) *fut prise de nuit, lorsque le Peuple étoit enseveli dans la débauche, aussi bien que les Gardes du Palais du Prince, qui beuvoient à l'entour d'un bon feu; (circonstance remarquable, & qui fait présumer, qu'il y avoit aussi festin dans le Palais,) & il adjoûte, que le Roy fut tué la même nuit. Daniel nous donne une semblable idée de la prise de Babylone. Il la fait arriver de nuit: Baltazar régale sa Cour d'un magnifique festin; ensuite de quoi il est tué, & le royaume de Babylone tombe entre les mains de Darius.*

a) Obs. 8. n. 1. p. 228. f. b) Ferrand. T. I. p. 114. c) *Liv. VII. p. 191. & 192.*

A CETTE premiére raison, [a] BEHM oppose un passage d'ATHENEE, [b] où il est dit sur le témoignage de BEROSE, que *le 16. du Mois de Loüs*; qui répond, dit BEHM, à nôtre Mois d'Août, les Babyloniens célébroient une espéce de Saturnales. A quoi BEHM ajoûte; que Babylone fût prise, pendant cette Fête, qui différe du Festin de Balthazar, *re, causa, tempore.* Ces derniers mots & la remarque sont de [c] SCALIGER: sur l'autorité de qui, BEHM n'a pas craint de dire: *Nullum autem dubium, Cyrum tempore hujus festi Babylonem expugnasse.* Mais c'est ce qu'il ne prouve point: & je ferai voir, qu'on a grand sujet *d'en douter;* quand je parlerai du Siége de Babylone. BEHM con-

continue ainsi: *Hujus festi & Scripturæ meminit Esa. XXI. v. 5. Jerem. LI. v. 39. 37.* Qu'on lise ces passages, on n'y verra aucune trace de Saturnales: mais une *Nuit de plaisirs* & d'allarmes, telle, que fût celle où Babylone fût prise. Ainsi je reconnois, que cette conformité ne doit pas être rejettée. DARIUS.

a) Behm p. 230. b) *Athen. Lib.* 14. c) Scal. in Fragm. p. 18.

II. [a] QUE LE CYAXARE *de* XENOPHON *soit le Darius Medus de Daniel*, dit M. FERRAND, *cela paroît* (1) *en ce qu'ils sont tous deux d'un même pays*, (2) *qu'ils regnent en même temps*, & (3) *que Babylone est soumise à leur obeïssance*.

a) Ferrand. p. 96.

MALGRE SCALIGER, qui dans la suite niera le premier article, je croi qu'il doit être avoüé. [a] M. FERRAND le prouve par plusieurs remarques: & j'en ferai usage en têms & lieu. Mais les deux autres articles peuvent être légitimement contestez. USSERIUS, grand protecteur de ce sentiment, fait régner Cyaxare, 22. Ans avant la Prise de Babylone: & il n'y a dans XENOPHON aucune preuve, que Babylone ait été soumise à l'obeïssance de Cyaxare.

a) Ferrand. p. 101. & suiv.

III. POUR ECLAIRCIR le dernier des trois articles précédans, [a] M. FERRAND *conjecture, que Babylone ayant été prise, soit par Cyaxare, (c'est Darius,) & par Cyrus, comme dit* JOSEPH; *ou plûtôt par les Troupes de tous les deux, commandées par ce dernier Prince, comme écrit* XENOPHON, *cette ville* DEMEURA A CYAXARE *ou Darius; & qu'ainsi c'est avec raison, que Darius donne ce Monarque pour successeur immédiat de Baltazar.*

a) Ferrand. p. 114. s. 115. com.

ON NE DOIT pas être trop rigide, sur des *Conjectures*: mais il faut qu'elles aient quelque fondement; ce que celle-ci n'a pas. Suivant XENOPHON, qui est l'Auteur original, Cyrus attaque de son chef & prend Babylone; [a] il s'y fait traitter en Roi; [b] il y établit le Siége de son Empire; [c] il distribuë les Gouvernemens des Provinces conquises; &c. Cyaxare n'y est pour rien. Comment veut-on, que Babylone lui soit *demeurée*? & que [d] *Cyrus, aprés l'avoir prise*, l'ait *remise entre les mains de son Oncle?*

a) Xenoph. VII. p. 114. b) p. 116. c) VIII. p. 136. d) Ferrand. p. 115. init.

IV.

IV. CYRUS, dit M. FERRAND, que Cyrus ... ayant passé dans la Médie, pour y voir Cyaxare, il lui dit, qu'on lui avoit choisi à Babylone une Maison & un Palais, afin que lorsqu'il y viendroit, il y fût, comme chés lui.

a) Xenoph. VIII. p. 229. p. m. 234. F.

SI M. FERRAND avoit été aussi exact à citer USSERIUS, qu'il l'est à citer les Auteurs anciens, il auroit pû citer à la marge l'endroit, que je cotte ici, & où je lis ces paroles: [a] *Cui (Cyaxari) & domum & palatia Babylone Cyrus sepofuerat; ut si eo veniret, tanquam in sua posset divertere.* J'aurois crû, que de ce passage de XENOPHON il faloit conclurre plûtôt le contraire. D'autant, que Cyrus avoit fait la même chose, pour ses amis, à qui il avoit [b] *donné des Maisons & des Palais* à Babylone. Οἰκίας καὶ ἀρχεῖα. Ce sont les mêmes termes par tout.

a) Usser. A. M. 3466. pag. 145. m. al. 82. Jungm. ad Dan. Lib. II. p. ... f. ...
b) Xenoph. VII. p. 114. med.

V. LA REMARQUE précédante a aussi été faite par CONSTANTIN L'EMPEREUR, qui commence les siennes par une, que je n'ai point trouvée dans M. FERRAND. Elle renferme deux Observations, qu'on peut regarder, comme deux preuves. 1. Sur ce que [b] Daniel dit à Baltazar: *Divisum est regnum tuum, traditumque Medis ac Persis;* LEMPEREUR raisonne ainsi: [c] *Nonne omnium judicio, in præcedenti dicto, Persis Persarum regnum, ejusque caput, Cyrum, notari existimatur? quid ergo causæ, ut per Medos Medorum regnum ejusque caput Darium intelligere non debeamus? Nam ut* פרס Persia *pro Persis, ita* מדי Media *pro Medis accipitur.* 2. Comme il est dit dans Daniel, qu'après la mort de Balthazar, [d] *Darius Medus accepit regnum:* (Δαρεῖος ὁ Μῆδος παρέλαβε τὴν βασιλείαν.) De même dans un Verset des Additions, qui finit le Chap. XIII. de Daniel, [e] selon la Vulgate, & qui dans d'autres Editions, finit l'Histoire de Susanne, où commence celle de Bel & du Dragon; il est dit, qu'aprés la mort d'Astyage, παρέλαβε Κῦρος ὁ Πέρσης τὴν βασιλείαν αὐτοῦ, *accepit Cyrus Persa regnum ejus.* Pourquoi ne pas donner le même sens, à des expressions tout à fait semblables? Et si Κῦρος ὁ Πέρσης signifie, *Cyrus, Roi des Perses;* pourquoi ne veut-on pas, que Δαρεῖος ὁ Μῆδος, signifie *Darius, Roi des Médes?*

a) Lemper. ad Jachiadem p. 114. b) Dan. V. 28. c) Lemper. Præf. p. 3. d) Dan. V. 31.
e) XIII. 65. ap. Vulg. vel Hist. Beli & Drac. v. 1.

† §. III.

§. III.

OBJECTIONS.

LE GRAND NOMBRE D'AUTEURS, qui ont embrassé ce sentiment, & les diverses raisons, qu'ils ont emploiées, pour l'établir, ou pour le défendre, n'empêchent pas qu'il ne soit exposé à beaucoup de difficultez; & que SCALIGER ne l'ait traité d'une maniére fort méprisante. [a] *Quæ*, dit-il, *si referre velim, non solum oleum & operam, ut est in proverbio, sed etiam chartam perdiderim.* Et ailleurs: [b] *De stramentitio Medorum rege Dario, & aliis, quæ insania Chronologorum commenta est, quid opus est repetere, quæ STRENVE alibi a nobis confutata sunt? imo, si fas dicere, quæ tanti non erant, ut confutari deberent?* DARIUS.

a) Scal. Emend. p. 580. d. b) Isag. p. 291. m. al. 297. init.

I. PARMI LES RAISONS, dont il a *vigoureusement refuté* cette pensée; il n'a eû garde de mettre la différence des Noms. Il se seroit combattu lui-même. Car en soûtenant, que *Laborosardach* étoit *Balsatzar*, il avoit dit: [a] *Scito, omnes reges Babyloniæ ad imperium accedentes, nomen mutare solitos.* C'est pourquoi [b] LEMPEREUR se contente de retorquer contre lui ses propres paroles. Néanmoins la difficulté est ici beaucoup plus forte: & mérite de ne pas être passée si légérement. Baltazar est appellé *Fils* de Nabuchodonosor, ce qu'on peut dire d'un *Petit-fils*, dans le langage de l'Ecriture; & Laborosardach étoit *Petit-fils* du même Nabuchodonosor. Mais entre *Darius, fils d'Assuérus*, & *Cyaxare, fils d'Astyage*, il y a une double différence; dont aucune n'est appuiée sur l'Ecriture.

a) Emend. p. 580. init. b) Lemper. p. 91.

AU-LIEU de répondre à cette difficulté, [a] DU-TEMPS en tire une conséquence à son avantage: *Ergo*, dit-il, *Astyages ipse, Assuerus sive Cyaxares est appellatus;* Et aprés une page: [b] *Astyages idem est Assuerus, qui & Artaxerxes, Cyaxaris, sive Darii Medi, pater.* Si c'est répondre, la réponse n'est pas difficile. M. FERRAND s'y prend d'une autre maniére. Premiérement il dit, [c] *que les enfans prennent* SOUVENT *le nom de leur pére.* Cela est vrai. L'Empire a vû au X[e]. Siécle, le Pére, le Fils, & le Petit-fils, qui ont porté le Nom d'*Otton.* En France *Louis XIV.* étoit fils de *Louis XIII.* & a eû pour successeur *Louis XV.* & en ce païs, *Frideric I.* a eû pour successeur son Fils *Frideric II.* La question est de savoir, si le fils de *Cyaxare I.* que tous les

 Histo-

DARIUS. Historiens nomment *Astyage*, a pris le nom de *Cyaxare* son pére. M. FERRAND[c] le suppose & ajoûte: *que ce mot de Cyaxare, si nous en croyons*[d] SCALIGER, *signifie en Persan la même chose, que celui d'Assuerus.* Cela étant, *on n'aura pas de peine à croire, que l'Astyage de* XENOPHON *a pû être appellé dans l'Ecriture Assuerus, du nom de Cyaxare son pére.* Si les Lecteurs *n'ont pas de peine à croire* toutes ces suppositions; ils n'en auront pas beaucoup apparemment, sur les difficultez suivantes.

a) Tempor. p. 168. f. b) p. 170. init. c) Ferrand. p. 96 & 97. d) Sup. ch. IX, §. 4. n. 1. 2. p. 442.

II. QUIS UNQUAM VETERUM, dit en premier lieu SCALIGER, *prodidit*,[a] *Darium Medum fuisse avunculum Cyri, præter* JOSEPHUM *post* XENOPHONTEM, *qui hoc ex conjectura addidit?*

a) Scal. Emend. p. 590. f.

SCALIGER n'a-t-il donc pas vû, qu'on pouvoit lui renvoïer la balle avec avantage? On peut lui demander tout de même: *Quis unquam veterum prodidit, Darium Medum fuisse Nabonnidum Babylonium?* Mais ceux qu'il attaque, ont cité JOSEPH: Et qu'est JOSEPH selon SCALIGER? *Diligentissimus* καὶ φιλαληθέστατος *omnium Scriptorum.*[a] *De* JOSEPHO, dit-il encore,[b] *nos hoc audacter dicimus, non solum in rebus Judaicis, sed etiam in externis, tutius illi credi, quam omnibus Græcis & Latinis.* Au-lieu, que SCALIGER ne cite aucun ancien en sa faveur, & laisse même à juger, qu'il étoit seul de son sentiment, quand il parle de cette sorte:[c] *Qui nobis impudenter adversantur, quamvis vero vincuntur, tamen ob hanc unam causam recalcitrant, quia putant nos solos in ea hæresi esse.*

a) Prol. p. 16. b) p. 17. c) Scal. Can. Isag. p. 291. m. al. 297. init.

III. APRES l'objection précédante, SCALIGER continue:[a] *Ut igitur omnes, quantum Chronologorum est, resipiscant,* EGO AIO *Darium Medum non vi regnum invasisse; ut volunt isti, contra quam a Daniele traditum est: sed a populo in regnum vocatum fuisse.* Ce n'est pas un αὐτὸς ἔφα; une Décision toute simple. Elle est prouvée par la signification propre du terme, dont Daniel s'est servi, quand il a dit, que[b] *Darius* REÇUT *le Royaume:* terme que les LXX. ont traduit par celui de παρέλαβε. Aprés quoi il s'écrie: *Mirum, tot millia interpretum, unius verbi ratione perperam explicata, adeo aliena ab historiæ fide pronuntiasse.*

[illegible]: [c] Ailleurs pourtant il avouë, que παραλαβεῖν τὴν βασιλείαν, DARIUS: *potest etiam, qui vi regnum invadit:* mais il s'appuie sur la force des termes Hébreux קבל & המלך. JEAN BEHM, l'un de ses Disciples, [d] y a beaucoup plus insisté: & a allégué plusieurs passages, tant de l'ancien Testament, que des Auteurs profanes, pour prouver, que les termes précédans: *Non significant, armata manu, sed ab alio in manus quid traditum accipere.*

a) Emend. p. 581. init. *b*) Dan. V. 31. *c*) Scal. in Fragm. p. 16. *d*) Behm Dec. I. obs. 8. p. 229. 230.

1. QUAND TOUT CELA seroit aussi vrai, qu'on le soûtient avec confiance; le sentiment, que l'on attaque, n'en sera pas fort endommagé. Ceux qui le défendent, n'ont qu'à dire, que *Darius* REÇUT *le Royaume*, des mains de Cyrus, qui l'avoit conquis. [a] CODOMAN avoit déja dit: *Hunc Darium Medum plerique censent fuisse Cyaxarem... qui... moriente Astyage regnum Medorum* ἔλαβε, *accepit, tanquam datum & concessum a Cyro.* JUNIUS interpréte de même le passage de Daniel: [b] *Dici potest Darius accepisse regnum a Cyro, cujus liberalitate regnum accepit.* USSERIUS avoit fait la même réponse: [c] *Darius Medus, Assueri*, disoit-il, *sive Cyaxares, Astyagis filius, Chaldæorum imperium a victore Cyro, Persa, sibi traditum accepit.* Et, COCCEJUS, Interpréte de l'Ecriture fort estimé, s'exprime ainsi, au sujet de l'objection de SCALIGER: [d] *Non tamen video, quare non possit videri* accepisse regnum *a Deo, aut a Cyro & duobus populis, atque ab iis constitutus esse rex;* Et dans la suite: [e] *Cyrus enim ei regnum tradidit.* Je souhaite qu'on se souvienne de cet aveu.

a) Codom. 3603. p. 46. 2. *b*) L'Emper. & Junius ad Daniel. V. 31. apud Polum. *c*) Usser. P. J. 4176. p. 145. al. 82. *d*) Cocce. ad Dan. VI. 1. *e*) ad Dan. IX. 1.

2. MAIS LES AUTORITEZ, sur quoi on s'appuie, prouvent-elles nécessairement, ce qu'on veut prouver? De huit passages, que [a] BEHM allégue du Vieux Testament, pour le mot קבל aucun ne se rapporte précisément à nôtre sujet... Dans le premier [b] le Prophéte Gad dit à David: CHOISISSEZ, *ou la famine, ou l'épée de vos ennemis, ou la mortalité.* S'agit-il d'une succession au Royaume? Dans le suivant, il est dit, qu'Ezéchias ayant ordonné de purifier le Temple: [c] *Les Lévites* PRIRENT *l'ordure, que les Sacrificateurs avoient amassée au Parvis, & l'emportérent au Cédron.* S'agit-il non plus de succession: & ne voit-on pas quelque effort, dans l'action des Lévi-

tes? [d] Les autres passages, ne sont pas plus à propos: & l'on n'a pas grand sujet de craindre, si BEHM a ajouté avec raison: *Et ita in reliquis Scripturæ locis ad unum omnibus.* Il y a pourtant quelque attention à faire sur un passage de Daniel, qui se trouve entre les deux dont il s'agit ici principalement. [e] Daniel dit, qu'il *vit en songe, quatre grandes Bêtes*: que *la quatriéme fut tuée; & la seigneurie ôtée aux autres.* Aprés quoi il ajoûte, que [f] ce songe lui *fut interprété* de cette maniére: *Ces quatre Bêtes sont quatre Rois, qui s'éléveront sur la Terre: & les Saints du Souverain* RECEVRONT LE ROYAUME (יקבלון מלכותא) *& l'obtiendront jusqu'aux siécles des siécles.* En laissant aux Interprétes le soin d'expliquer historiquement ce passage, on voit bien, que ce n'est ni par succession héréditaire, ni par élection du Peuple, ou des Grands, que les Saints de Dieu *reçûrent le Royaume*, aprés l'extinction de celui des quatre Bêtes, & la mort de la quatriéme. Ainsi le terme étant équivoque, on peut bien choisir un des sens, pour l'appliquer à ses hypothéses: mais on n'est pas en droit de s'en servir, comme d'une preuve, contre un adversaire.

a) Behm p. 259. b) 1 Chron. XXI. 11. c) 2 Chron. XXIX. 16. d) Esdr. VIII. 30. Esther IV. 4. IX. 23. Job II. 10. Proverb. XIX. 20. Dan. II. 6. e) Dan. VII. 1. 3. 7. 11. 12. f) v. 16. 17. 18.

3. L'AUTRE MOT HEBREU, המלך n'est pas non plus contraire au sentiment, que l'on attaque. Je croi, que le passage de Daniel, est le seul où ce mot se trouve, dans cette forme. Ainsi l'on n'en peut rien conclurre de certain. Mais dans une forme semblable nous lisons, que [a] *le Roi Sédécias fut établi Roi* (וימלך) *à la place de Jéchonias, ayant été établi Roi* (אשר המליך) *sur le païs de Juda, par Nabuchodonosor, Roi de Babylone.* La même chose est dite de [b] *Pharaon Nécho*, Roi d'Egypte, qui *établit Roi* (וימלך) *Eliakim, fils de Josias.* Ce sont des vainqueurs, qui établissent d'autres Rois sur le païs, qu'ils ont conquis. Pourquoi ne dira-t-on pas, que *Darius fut établi Roi sur la Chaldée* par Cyrus, qui l'avoit conquise?

a) Jerem. XXXVII. 1. b) 2 Rois XXXIII. 34.

4. ENFIN, le mot Grec, emploié par les LXX, n'est pas moins vague: & est souvent emploié pour les acquisitions par conquête. Nous avons vu, [a] ci-dessus, qu'*aprés la mort d'Astyage, Cyrus reçut* (παρέλαβε) *son Royaume.* Si cet *Astyage*, est l'*Astyage* d'HERODOTE, persone ne doute, que Cyrus n'ait obtenu son Royaume *armata manu.*

Nous

Nous trouvons de même, dans JOSEPH, que [a] Nabuchodonosor (πα-ραλαβὼν) conquit toute la Syrie jusqu'à Péluse: & [b] ailleurs, il nous parle de *Cyrus*, comme ayant pris (παραλαβόντα) ou reçû l'Empire de l'Asie, qu'il avoit conquise. DARIUS.

a) Sup. p. 507. b) Ant. X. 7. Hist. p. 336. c. c) Cont. Ap. I. p. 1045.

IV. DE CE qu'il est dit, que [a] *Darius* étoit *de la race des Médes*, ou comme les LXX. & la Vulgate traduisent, plus à la Lettre, *de la semence des Médes*, SCALIGER conclut, qu'il n'étoit pas Méde; & raisonne ainsi: [b] *Ex semine Medorum, id plane est, oriundus ex Medis.... Qui vero est natus in Media, non dicitur oriundus ex Media, neque qui est Medus, dicitur oriundus ex Medis. Nemo enim, qui quidem aliquid sapiat, contra pertendere audeat. Quod si iste .... est ex semine Medorum, non erat igitur Medus.*

a) Dan. IX. 1. b) Scal. in Frag. p. 20.

LA PREMIERE proposition est vraie; mais la conséquence est indigne du grand SCALIGER: & quoique je sois infiniment au dessous de lui, *je dis*, au contraire, [a] *non pas moi, mais le Seigneur*: Que [b] *la semence des hommes*, ce sont des hommes; Que [c] *la semence d'Israël*, ce sont des Israëlites; Que [d] *la semence d'Ephraim*, ce sont des Ephraïmites; Que [e] *la semence des Justes & des Saints*, ce sont des Justes & des Saints; Que [f] *la semence des méchans*, ce sont des méchans; Que [g] *la semence des Serviteurs de Dieu*, ce sont des Serviteurs de Dieu, & pour alléguer un exemple, qui ait plus de rapport avec celui dont il s'agit, que [h] *Mardochée* (מזרע) *de la semence des Juifs*, étoit incontestablement Juif. Donc suivant le stile ordinaire, & peut-être, perpétuel de l'Ecriture, [i] *Darius* (מזרע) *de la semence des Médes*, étoit certainement Méde, contre la Décision de SCALIGER.

a) 1 Cor. VII. 10. b) Jer. XXXI. 27. c) XXXVI. 31. & passim. d) VII. 15. e) Prov. XI. 21. Esa. VI. 13. f) I. 4. XIV. 20. Ps. XXXVII. 28. g) LXIX. 37. h) Esther. VI. 13. i) Dan. IX. 1.

V. [a] SED, continue SCALIGER, *demus, Medum fuisse, ergo propterea sequitur regem Mediæ fuisse? Quoties ego commenta Chronologorum lego, nihil magis succurrit mirari, quam eos ex hoc loco Danielis colligere voluisse, istum Darium, regem Mediæ fuisse; quia Medus vocetur: quem tamen eo quod Medus esset, si id concedatur, propterea Regem fuisse non sequitur.*

a) Scal. Frag. p. 20.

DARIUS. Il est vrai, que la Conséquence n'est pas nécessaire. Aussi ne la donne-t-on pas comme telle. On propose seulement le Fait, comme une [a] *Conjecture*, appuiée sur les conformitez, que l'on trouve, entre le Darius de Daniel, & le Cyaxare de XENOPHON. Voudroit-il donc bannir les Conjectures de cette Question? Que deviendroit ce qu'il a dit lui-même, touchant Darius & Balthazar?

a) Ferrand. p. 114. 115.

VI. Le [a] P. PETAU forme une nouvelle Objection, fondée sur la diversité, qui est entre XENOPHON & JOSEPH: & sur ce que ni l'un ni l'autre n'a dit, que Cyaxare, ou Darius Méde ait été Roi de Babylone.

a) Petav. D. T. X. 8. p. 166. c. al. 92. f.

Pour ce qui est du dernier point, je viens de dire, qu'on ne l'avance, que comme une Conjecture. Et pour ce qui est du premier, [a] M. FERRAND justifie assez bien JOSEPH: quoiqu'il n'approuve pas, que cet Historien ait abandonné XENOPHON, en quelques articles. Au fond, dans un Fait particulier, comme celui-ci; lorsque deux Historiens ne s'accordent pas, la droite raison veut, qu'on prenne de l'un ou de l'autre, ce qui s'accorde le mieux avec l'Ecriture.

a) Ferrand. p. 103-106.

VII. La plus forte Objection, que l'on fasse contre ce sentiment, en attaque le fondement même: c'est à dire, la *Cyropédie* de XENOPHON. On dit, que cet Ouvrage est un pur Roman; qu'il a toûjours passé pour tel, parmi les anciens; & qu'on n'a qu'à le lire, pour en être convaincu. On [a] allégue, ordinairement là-dessus, l'autorité de CICERON, qui dit en écrivant à son Frére: [b] *Cyrus ille a* XENOPHONTE, *non ad Historiæ fidem scriptus, sed ad effigiem justi Imperii.* On ajoûte, que les Faits dont on veut se prévaloir, sont contraires à ce que disent HERODOTE & CTESIAS, qui s'accordent en cela, quoi qu'ordinairement opposez: & qu'ils ont été suivis par tous les autres Historiens de réputation, comme TROGE POMPEE, JUSTIN, &c.

a) Ap. Turr. p. 122. b) Cicero ad Q. Fratrem, Epist. I. 1.

On repond à cette Objection, en la retorquant contre HERODOTE. [a] *Il me semble*, dit M. FERRAND, *que les songes, qu'* HERODOTE *fait faire à Astyage, sentent fort la Fable; & même que cette Fable n'est pas des plus spirituelles* [de ce] qu'il prouve. Aprés quoi, [b] il

[c] il allégue ce que CTESIAS & PLUTARQUE ont dit contre HERODOTE, qu'ils accusent d'avoir menti en bien des choses. Il est vrai, qu'HERODOTE a debité beaucoup de fables, & que CTESIAS, en parlant des Indes, a rapporté quelques faits, qui ont parû incroyables: ce qui lui est commun avec plusieurs autres. Mais un Roman, qui a été regardé comme tel, par les anciens, & qu'aucun d'eux n'a suivi, quoiqu'il y ait, par-ci, par-là, quelques véritez; doit-il être pris pour guide, au préjudice de deux Historiens, qui ont mêlé quelques fables dans leurs recits; mais qui ont été suivis, où l'un ou l'autre, par ceux qui ont écrit aprés eux? J'en parlerai, plus amplement, à l'occasion de Cyrus. DARIUS.

a) Perrand, p. 119. b) p. 124. c) Sus Liv. IV. Ch. 4. §. 6. N. II. p. 185.

§. IV.

MARSHAM.

Bien loin, que ces difficultez aient frappé MARSHAM, il a poussé ses Conjectures, beaucoup plus loin, qu'aucun autre. On avoit crû, durant deux mille Ans, [a] qu'ASTYAGE, que XENOPHON dit avoir été *Roi des Médes, & Pére de Mandane, mariée à Cambyse, de qui elle eut Cyrus;* étoit le même, [b] qu'ASTYAGE, qu'HERODOTE dit avoir été *Roi des Médes, & Pére de Mandane, mariée à Cambyse, de qui elle eut Cyrus;* & la différence qu'on y trouvoit, étoit, que suivant XENOPHON, *Cambyse* étoit *Roi des Perses;* au-lieu que suivant HERODOTE, *Cambyse* n'étoit qu'*un Persan de bonne famille.* Mais si l'on en croit MARSHAM, il faut distinguer ces deux *Astyages,* comme on a distingué deux *Cyaxares,* sur la parole de XENOPHON: [c] *Fuerunt igitur, hisce temporibus duo Astyages; duo Cyaxares:* comme dit MARSHAM. L'Astyage d'HERODOTE, fût le dernier Roi des Médes: [d] & suivant [e] CTESIAS, il n'étoit point parent de Cyrus, qui le dépouilla de ses Etats: mais, [f] dans la suite, il en devint le Beau-pére, par le moyen de sa Fille Amytis, qu'il lui donna en mariage. L'Astyage de XENOPHON fût le premier Roi des *Médes Persans,* dont son Fils Cyaxare fût le second, & Cyrus le troisiéme. Ce Systême étant singulier, j'emploierai, tant que je pourrai, les propres paroles de MARSHAM.

a) Xenoph. p. m. 2. b) Herod. I. 107. 108. c) Marsh. p. 563. al. 605. d) p. 578. al. 620. e) Ctesias, n. 2. ap. Phot. post Herod. f) Marsh. p. 580. al. 623.

DARIUS. *a* REGNI Medo-Persici NEMO VETERUM DE GENTIBUS MEMINIT; cum tamen apud auctores eam Sacros, quam profanos egregia sint ejusdem vestigia. Primus Rex fuit Darius Medus, Danieli sæpe memoratus; qui non Babylonis (quod enixe contendunt viri docti) sed Persis imperavit. C'est le même, que l'Astyage de XENOPHON: *b* Astyagem hunc, sive Darium Medum, fuisse Cyaxaris Medi filium, testatur Daniel; IX. 1.) cui dicitur Darius filius Assueri, de sanguine Medorum. Cyaxarem eum esse Assuerum, docet SCALIGER. Credibile est, Cyaxarem Medorum regem, Scythicam grassationem jam fugientem, Persas quos subegerat Phraortes, (HEROD. L. I. C. 127.) & jam pridem dedignatos parere Medis, Dario filio, cum potestate titulóque Regio, coërcendos tradidisse: un peu avant, que Sédécias fût fait Roi de Juda; ce qui arriva, selon MARSHAM, l'An 131. de Nabonassar, qui répond à l'An P. J. 4097. Trente Ans aprés, savoir *c* l'An 161. de Nabonassar, Darius prit la ville de Suse, Capitale de la Susiane, Province dépendante alors de la Chaldée; (à ce qu'il prétend) Urbe illa a Dario Meda expugnata, Chaldæi tota Susiana exutti sunt, & Darius Medus regnavit super regnum Chaldæorum.... *d* Susis itaque a Dario captis, a filio instauratis; urbs illa post hac accensebatur Persidi.... *e* POST MORTEM DARII, Daniel Babylonem repetiit, vixitque ibi sub (Dan. V. Hæc 531) Balthasaro rege. Quam ob causam ille secundi Medo-Persarum Regis non meminit: c'est à dire de Cyaxare. Or *f* suivant les Tables de MARSHAM, Darius mourut 17. Ans, ou environ, avant Nabocolassar, pére & prédécesseur d'Evilmérodach, que MARSHAM dit être Balthasar. Sur cette derniére circonstance, il se présente deux difficultez, auxquelles MARSHAM a tâché de satisfaire.

a) Marsh. p. 562. al. 604. *b*) p 563 al. 605. *c*) p. 564. al. 606. *d*) p. 565. al. 607. *e*) p. 567. al. 609. init. *f*) p. 590. al. 635.

I. DANIEL ne parle de Darius Méde, qu'*aprés* avoir rapporté la mort de Balthazar, à qui il semble le donner pour successeur. *a* La même nuit, dit-il, Balthazar fut tué; Et Darius Méde prit le Royaume. Pour prévenir la difficulté, MARSHAM avoit dit d'abord: *b* Verba ista (c'est à dire les derniéres) sunt historiæ introductio SEQUENTIS; non conclusio præcedentis; & in editione Junii VI. Capiti recte præfiguntur. Il ne parle ici qu'à demi: mais il s'explique plus clairement dans la suite: *c* Liber Danielis, dit-il, in duas partes distinctus est: priora VI. capita sunt historica; posteriora VI. prophetica. Utrobique (NB.) Daniel

narrat

narrat primum, quid sub regibus Babyloniis, DEIN *quid sub Medo-Persicis sibi contigerit.* DARIUS.

a) Dan. V. 30. 31. b) Marsh. p. 562. al. 604. c) p. 566. al. 608.

JE CROI, que cette dernière remarque est fondée; & je m'en servirai dans la suite: mais elle ne fait rien pour MARSHAM. Ces paroles, *Darius Méde prit le Royaume*, qui commencent le Chapitre VI. selon MARSHAM, *sunt historiæ introductio* SEQVENTIS. Donc l'Histoire de Darius doit *suivre* celle de Balthasar; & non par la *précéder*, comme MARSHAM le suppose.

2. QUAND [a] *Daniel* fût *retourné à Babylone*, & qu'*il vécut sous le Roi Balthazar;* il demeuroit [b] *dans le Royaume de ce Roi.* Voici néanmoins, comme parle Daniel: [c] *L'An 3e. de Balthazar*, J'ETOIS (LXX. ἤμην. *Vulg.* cum essem) A SUSE, *Capitale de la Province d'Elam*, ou Elymaïs, qui est de la Perse. *Je vis donc en vision, que j'étois sur le Fleuve Ulaï*, ou [d] *Eulæus*, qui *environne Suse, & sépare la Susiane de l'Elymaïde.* D'où l'on peut conclurre, que Suse dépendoit des Babyloniens; & n'avoit pas encore été conquise sur eux, par les Perses. A cela MARSHAM répond, en peu de mots: [e] *Ac licet dicat se fuisse* Susis, Anno tertio Baltazari, *id quidem ὀπτασίᾳ intelligendum est.* Soit. En vision, il lui sembla *qu'il étoit sur le fleuve Ulaï*; mais, *il étoit à Suse*, quand il eut cette Vision.

a) Marsh. p. 566. al. 608. b) Daniel V. II. 16. 29. c) VIII. 1. 2. d) Plin. H. N. VI. 23. 27. e) Marsh. p. 567. al. 609.

3. A CES DEUX difficultez, joignons-en quelques unes, qui ont été faites par M. FERRAND: [a] HERODOTE, dit-il, CTESIAS, & XENOPHON .... *ne s'accordent presque jamais ensemble .... mais ni les uns ni les autres n'ont jamais dit, qu'Astyage & Cyaxare ayent été Rois de Perse*, &c. M. MARSHAM ne s'embarrasseroit pas beaucoup de cette Objection: puisqu'il commence son Systême par ces paroles: [b] *Regni* Medo-Persici *nemo veterum recentiorumve meminit*, &c. Cela me fait souvenir de ce Vers de l'ARIOSTE:

Cosa non detta in prosa mai, ne in rima.

a) Ferrand, T. II. p. 488. 489. b) Marsh. p. 562. al. 604.

4. [a] IL EST CONSTANT, continuë M. FERRAND, *qu'il n'y a pas dans toute l'Antiquité un seul vestige de deux Astyages .... Les deux Astyages de* M. MARSHAM, *ne sont qu'un seul & même Prince, & il*

Digitized by Google

DARIUS. *n'y a point de différence entre eux, si non, que le Pére de l'Histoire ne donne point de fils à son Astyage, & que* XENOPHON *dit, que le sien en avoit un, appellé Cyaxare, qui luy succéda dans le Royaume de Médie.*

a) Ferrand, p. 489. 490.

5. ON PEUT fortifier cette derniére objection, par les hypothéses mêmes de M. MARSHAM: Il croit, que [a] *Cyaxare Fils de Phraorte, voulant attaquer les Scythes, donna la Perse, avec le titre de Roi, à son fils Darius*, qui est l'*Astyage* de XENOPHON. Or [b] *l'Astyage* d'HERODOTE, fût fils de Cyaxare, sous qui arriva l'Irruption des Scythes, & petit fils de Phraorte. C'est donc le même Astyage; si ce n'est, que les deux Astyages fussent Fréres. MARSHAM ne l'a pas dit, expressément, il est vrai: mais il l'a donné à entendre dans sa Table Généalogique de Cyrus.

a) Marsh. p. 563. al. 605. b) Herod. I. 102-107. c) Marsh. p. 578. al. 621.

§. V.

PEZRON.

[a] LE P. PEZRON nous a donné un nouveau Systême, composé du sentiment général, qui est le second, que j'ai expliqué; des idées particuliéres de MARSHAM, qu'il ne nomme pas néanmoins, suivant sa coûtume; & de quelques découvertes, de son propre fonds. 1. Il suit le sentiment général, en ce que [b] *Darius Medus* est *Cyaxarés* [c] *Oncle de Cyrus*: & dit de plus, aprés XENOPHON, que [d] *Cyrus étoit Général des armées de son oncle Cyaxarés.* 2. Avec MARSHAM, il dit que [e] *Cyaxarés* étoit *Roi des Perses*, *mais du sang des Médes.* A quoi il ajoûte, que *l'Empire des Médes* étoit tenu *par son Oncle Astyagés*: ce que MARSHAM ne dit pas expressément; quoique cela suive de ses principes. 3. De son propre fond, le P. PEZRON dit, que [f] *Cyaxarés ou Darius, Roi des Perses, se rend maître de l'Empire des Médes, qu'il ôte à Astyagés par la valeur de Cyrus, qui commandoit ses armées.* Que [g] *Cyrus est établi Roi des Perses, par son Oncle Cyaxarés, ou Darius Medus.* L'endroit le plus important de son Systême, est contenu dans cet Article: [h] *Cyrus, Roi des Perses, & Général des armées, de son oncle Cyaxarés, prend Babylone la derniere année de Baltassar ou Nabonide, & détruit l'Empire des Chaldeens, qui avoit duré 209. Ans depuis Nabonassar. Cyaxarés ou Darius le Méde tient l'Empire d'Asie*, (où il comprend assuré-

afférément la Chaldée) *encore deux Ans.* [i] *Cyrus aprés la mort de Cy-axarés ou Darius son oncle, devient maître de l'Asie*, &c. DARIUS.

a) Pezron, Can. Chron. p. 21. al. 344. 345. *b*) A. C. 575. *c*) A. 559. & suiv. *d*) A. 538. *e*) A. 575. *f*) A. 560. *g*) A. 559. *h*) A. 538. *i*) A 536.

POUR RENDRE ce Systême plus complet, l'Auteur auroit dû nous dire, comment s'appelloit le Pére de son Cyaxare, & quel dégré de parentage il avoit avec Astyagés: si c'étoit son Frére, ou son Beaufrére. Mais comme ceci est rapporté dans un *Canon Chronologique*, on sera moins surpris, que le P. PEZRON n'ait point cité d'Auteur pour garant; ni allegué de raison, pour appuier son nouveau Systême. Il y auroit là-dessus, bien des remarques à faire, [a] *quæ si referre velim*, pour parler comme SCALIGER, & avec plus de raison, que lui, *non solum oleum & operam, ut est in proverbio, sed etiam Chartam perdiderim.*

a) Scalig. Emend. p. 580. d.

§. VI.

GENEBRARD.

IL FAUT, pour le moins, en dire autant de la pensée de GENEBRARD, que je nomme seul; parce qu'il s'est érigé en Chronologiste: quoique la pensée lui soit commune avec plusieurs autres Ecrivains, que [a] PERERIUS a citez. Nôtre prétendu Chronologiste, aprés avoir dit: [b] *Darius Medus interfecit Baltazarem, regem Chaldæorum, & successit in regnum, Annos natus 62.* il ajoûte: *Hunc Darium cepisse Babel opera* Zopyri, *etiam ajunt externi scriptores, ut perspicias, hunc esse filium Hydaspys, quantumvis Cyro præponatur.* C'est à dire, que *Darius Medus* de l'Ecriture, est le même, que *Darius Fils d'Hystaspe*, qui fût élû Roi de Perse 8. Ans aprés Cyrus: & qui [c] prit Babylone, aprés un long Siége, par l'adresse de Zopyre.

a) Perer. ad Daniel. Lib. VII. p.m. 410. f. 411. *b*) Genebr. p.m. 323. *c*) Herod. III. c. 154. & suiv. Justin. I. 10.

PERERIUS, qui a rapporté ce sentiment, l'a en même tems refuté: mais comme je n'ai allégué, que GENEBRARD, qui est le premier Auteur, où je l'avois remarqué; je me contenterai de le renvoier au jugement du P. PETAU, qui s'explique ainsi: [a] *Omnium perturbatissima est* GENEBRARDI *Chronologia, quam nullus Oedipus explicare possit.*

DARIUS. *possit. Quippe Darium Medum Astyagis heredem cum Dario Hystaspis filio confundit: eumque & Cyri socerum fuisse, & cum Atheniensibus in Marathonio campo conflixisse scribit: ab eo vero interfectum Baltassarem; tum Cyrum ei successisse, quæ quidem, ut & cetera, quæ ad eamdem narrationem accumulat, cum nulla historia concordant.*

a) Petav. D. T. X. 8. p. 166. b. al. 92. f.

§. VII.

INUTILITE DES CONJECTURES PRECEDANTES.

LES QUALITEZ de [a] *Roi de Chaldée*, de [b] *Roi de Babylone*, & de [c] *Fils de Nabuchodonosor*, que Daniel donne à *Belschatzar*, ont obligé les Chronologistes, de chercher ce Roi, parmi les derniers Rois de Babylone, successeurs de Nabuchodonosor: & nous ont contraint nous mêmes, de choisir parmi ces derniers Rois, celui à qui il nous a parû, que les caractéres de Belschatzar pouvoient être plus facilement appliquez. Nous sommes un peu plus libres, pour la personne de *Darius*. Aucun des caractéres, qui lui conviennent, suivant l'Ecriture, ne nous oblige nécessairement à reconnoître, que c'est quelqu'un de ces autres Rois, dont nous avons parlé ci-devant.

a) Dan. V. 30. b) VII. 1. c) V. 2. 11.

I. LE SEUL titre de *Méde*, joint au Nom de *Darius*, me fait conclurre d'abord, que ce n'est aucun des derniers Rois de Babylone, dont MEGASTHENE, BEROSE, & le Canon Astronomique, nous ont conservé les Noms, avec la durée de leurs régnes, jusqu'à la Conquête de Cyrus. Quoique les Noms de ces Rois s'écrivent, & se prononcent, fort diversement; il n'y en a point, qui ait le moindre rapport avec celui de *Darius*.

1. EN PARTICULIER, ce n'est pas *Evilmérodach*, qui étoit Fils de Nabuchodonosor, par le témoignage de l'Ecriture, de MEGASTHENE, & de BEROSE: & à qui Daniel n'auroit pas donné un Nom différent, de celui que les autres Ecrivains sacrez lui avoient déja donné.

2. CE N'ETOIT pas Nériglissar, [a] comme CONRINGIUS l'a crû. Nabuchodonosor son beau-Pére, aspirant à l'Empire de l'Asie, que les seuls Médes pouvoient alors lui disputer, n'auroit eû garde de prendre

prendre un Gendre de cette Nation. D'ailleurs Nériglissar fut assassin DARIUS. de son Beau-frére, & usurpateur du Royaume: caractéres fort différens de celui, sous lequel Darius est représenté.

a) Conring. Adv. Chron. c. 5. f. p. 180.

3. PERSONNE ne pensera à Labosoarasc, puisque ce n'étoit qu'un Enfant, & tout au plus un jeune homme: au lieu, que Darius avoit 62. Ans.

4. CE N'ETOIT pas Nabonnide, comme SCALIGER & ses sectateurs le prétendent. Nabonnide fut un des Assassins du Roi son prédécesseur; & il étoit *Babylonien*, comme BEROSE le dit expressément: au-lieu, que Darius étoit *Méde*.

5. CE N'EST PAS non plus le *Cyaxare* de XENOPHON, quoiqu'il fût *Méde*, quoique JOSEPH l'ait ainsi crû, & que ce sentiment se soit soûtenû jusqu'à nos jours. 1. Son Nom de *Cyaxare*, n'a aucun rapport avec celui de *Darius*. 2. Son Pére étoit *Astyage*, Roi des Médes: & celui de Darius, porte le Nom d'*Assuérus*. 3. Ce *Cyaxare* ne se trouve, que dans un Roman. Aucun Historien ancien n'en a parlé. Au-contraire HERODOTE, de qui XENOPHON a pris le Pére & la Mére de Cyrus, dit, [a] qu'Astyage *n'eut point de Fils*: ce que [b] JUSTIN dit aussi; & que [c] les autres Historiens supposent; quoiqu'ils ne le dîsent pas expressément. 4. Quand Astyage auroit eû un Fils, nomme *Cyaxare*, ce Fils n'auroit pû naître, pour le plûtôt, que l'An P. J. 4130; puisqu' Astyage ne fut marié, qu'aprés le Mois de Mai, de l'An P. J. 4129: comme [d] je l'ai prouvé, dans le Chapitre des Rois des Médes. Cela étant, Cyaxare ne pouvoit avoir, tout au plus, que 55. Ans, lorsque Cyrus mourut, savoir l'An P. J. 4185. Au-lieu, que [e] *Darius étoit âgé de 62. Ans*, quand il devint Roi de Chaldée.

a) Herod. I. 109. b) Justin. I. 4. c) Ctesias init. Val. Max. I. 7. Extern. n. 5. Sulp. Sever. II. 8. init. d) Liv. IV. ch. 5. §. 9. p. 259. e) Dan. V. 31.

6. CE N'EST PAS, enfin, *Darius*, *Fils d'Hystaspe*, & Pére de Xerxes. Il n'y a que des Chronologistes, semblables à GENEBRARD, qui puissent adopter cette pensée.

II. QUI EST donc ce *Darius*, dont Daniel parle? Je répons, que c'est un Roi de Chaldée, nommé *Darius*; mais *Méde* d'Origine. Y a-t-il rien de plus simple? Daniel le dit: & je m'en tiens là. Si

 sur

Digitized by Google

DARIUS. sur la Rélation d'un Roman, tel qu'est la Cyropédie, tant de Savans, durant tant de siécles, ont crû bonnement, qu'il y a eû un Cyaxare II. Roi des Médes, & successeur d'Astyage son Pére; quoique tous les autres Auteurs disent, qu'Astyage fût le dernier Roi des Médes; & quelques-uns, qu'il n'eut point de Fils: pourquoi ne croirons-nous pas sur le témoignage d'un Prophéte contemporain, qu'[a]aprés les Rois de Babylone, dont nous trouvons les noms ailleurs, il y en a eû un autre, nommé *Darius?* Si les anciens Auteurs n'en ont pas parlé; aumoins n'ont-ils rién dit, qui y soit contraire: & doute-t-on, que Tiglath-pileser ait été Roi d'Assyrie; quoiqu'il n'y ait, que nos Ecritures, qui en aient parlé?

JE DIS DONC, qu'aprés les Rois de Babylone, originaires du païs, un *Méde* nommé *Darius*, obtint ce Royaume, immédiatement aprés Naboride: & immédiatement avant, que Cyrus eût établi, dans la ville de Babylone, le Siége de son Empire. J'en allégerai les raisons, quand j'aurai répondu à une difficulté, qui regarde les derniers Chronologistes aussi bien, que moi.

ON PEUT M'OBJECTER en particulier, qu'aprés Nériglissar (que j'ai dit être Balthazar) il-y-a eû pour le moins, deux Rois à Babylone, avant ce Darius; & un intervalle de 18. Ans, ou environ. Au-lieu, que Daniel joint immédiatement ces deux régnes, lorsqu'il parle ainsi: [a] *Cette même nuit, Balthazar, Roi de Chaldée, fut tué: & Darius Méde prit le Royaume, agé de 62. Ans.* Je répons avec [b] MARSHAM, que le dernier des deux Versets, qu'on vient de lire, est *historiæ introductio sequentis: non conclusio præcedentis.* La Particule Hébraique *Vau*, que l'on traduit ordinairement par *&*, ne lie pas toujours le discours qui suit, avec celui qui précéde: [c] souvent elle en commence un nouveau. Tout le Vieux Testament est plein de pareils exemples: [d] & 15. ou 16. de ses Livres, commencent par cette Particule, que nos Interprétes ont presque toûjours, traduite par *Or.* De même ici, le v. 31. qui finit le Chap. V. doit commencer le VI. C'est par où il commence dans la [e] Bible Hébraique de BUXTORFE, & ses Concordances; dans [f] celle de LEUSDEN; dans la [g] Version Arabe; dans [h] l'Espagnole des Juifs de Ferrare; & dans l'Allemande de LUTHER, imprimée plusieurs fois. [i] BEHM, tout prévenu qu'il est, le cite comme le 1r. Verset du Chapitre VI. *(cap. VI. v. 1.)* CONSTANTIN L'EMPEREUR semble préferer cette distinction: car il cite le même Verset

fur, de cette façon: [k] *Initio capitis sequentis, vel alia distinct. vers. ult. cap. V.* Et la chose est si sensible, que cette division a été suivie par JUNIUS, PISCATOR, COCCEJUS & SCHMIDT dans leurs Versions. DARIUS.

a) Dan. V, 30. 31. b) Marsh. p. 562. al. 604. c) Buxt. Thes. Gram. II. 21. p. 259. d) Exod. Levit. Nomb. Josué, Juges, Ruth, 1 & 2 Sam. 1 & 2 Rois, 2 Chr. Esdr. Nehem. Esth. Ezech. Jonas. e) A.C. 1626. fol. f) A.C. 1667. fol. g) Polyglot. h) A.M. 5383. i) Behm p. 249. k) Lemper. Praef. ad Jachiad. p. 3. init.

C'EST DONC une nouvelle narration, qui commence par ce Verset. Mais rien ne prouve, qu'elle doive suivre *immédiatement* celle qui précéde. Les Chapitres de Daniel non plus, que ceux de Jérémie, ne gardent pas un ordre Chronologique. Aprés le Chapitre VI. qui regarde Darius, viennent *l'An 1*. & *l'An 3*. de Balthazar, dont il avoit recité la mort au Chapitre V. Ensuite il revient à Darius. De sorte, que de cette division de Chapitres, on ne peut pas même conclurre, que l'Histoire du Chapitre VI. soit postérieure à celle du Chapitre V: quoiqu'elle le soit effectivement; & même de 18. Ans ou environ. Voyons à présent les preuves de ma Conjecture.

III. NOUS TROUVONS en quelques endroits, des traces sensibles, d'un Roi nommé *Darius*, qui doit avoir régné environ ce tems.

1. DANS [a] l'ancien MS. du Vatican, que l'on croit être plus ancien, que S. JEROME; sur ces paroles de Daniel: [b] *Darius Méde prit le Royaume;* il y a une [c] Scholie, dont voici le sens: *Il ne parle pas du Darius, sous qui le Temple de Jérusalem fut rebâti: car ce* Darius *régna après Cyrus, Roi de Perse*, & quelques *autres* Rois. *Mais l'Histoire en propose un autre de même Nom.* (ἕτερον τοίνυν ὁμώνυμον ἡ Ἱστορία παραδίδωσι.) Voilà donc un *Roi Darius*, ou devant Cyrus, ou son contemporain; & dont il étoit fait mention dans quelque *Histoire*.

a) Vers. LXX. Edit. Amst. 1709. Prol. p. 8. init. & 11. f. b) Dan. V. 31. c) Edit. Rom. Lond. & Francq.

2. A CE SCHOLIASTE d'un Auteur Sacré, je ne ferai pas scrupule, d'en joindre un autre, du plus impur des Poëtes Grecs. ARISTOPHANE [a] dans une de ses Comédies, ayant nommé *des Dariques;* son Scholiaste fait là-dessus cette remarque: *Les Dariques sont des Piéces d'or* (χρυσοῖ στατῆρες) *ainsi nommées, non pas de Darius, Pére de Xerxès: mais d'un autre Roi* PLUS ANCIEN. (παλαιοτέρου.) Ce

DARIUS. passage à été copié mot à mot, par SUIDAS, & avec tant de scrupule, qu'au lieu de mettre à la tête de son Article, le mot de Δαρεικὸς, au *Nominatif*, suivant la coûtume des Dictionnaires, il y mit celui de Δαρεικοὺς, à l'*Accusatif*, comme le Scholiaste l'avoit écrit avec raison: parce qu'il faisoit sa remarque sur ces mots d'ARISTOPHANE, καὶ Δαρεικοὺς. La même remarque se trouve encore dans le Dictionnaire d'HARPOCRATION: *Les Dariques, dit-il, ont été nommez,* (οὐχ ὡς οἱ πλεῖστοι νομίζουσι) NON PAS *de Darius, Pére de Xerxes, comme la plûpart le croyent: mais d'un autre Roi.* Quoique le mot, de *plus ancien*, manque ici, il est visible, que l'Auteur a voulu dire la même chose, que les précédens.

a) Aristoph. Eccles. V. 598. Edit. Amst. 1710. p. 455. b) Suidas Δαρεικ. c) Harpocrat. Δαρεικ.

3. M. PRIDEAUX a fait des a remarques curieuses sur ces Dariques. La première m'a frappé, d'autant plus, qu'à l'exemple d'USSERIUS, il croit, que Darius est le même, que Cyaxare. *Ce fut apparemment* (dit-il) *dans c le même tems, que furent frappées ces fameuses piéces d'or appellées Dariques, lesquelles pour leur beauté & leur finesse furent préferées, pendant plusieurs siécles, à toutes les autres monnoies dans tout l'Orient. Car au rapport de plusieurs Auteurs, cette monnoie ne fut pas batuë par l'ordre d de Darius Hystaspe, comme quelques-uns se le sont imaginé, mais par un Darius plus ancien, que celui-ci. Or nous n'en trouvons point de plus ancien, qui ait régné en Orient, que ce Darius, surnommé le Méde dans l'Ecriture. ... Il faut même observer, que toutes ces Pieces d'or, du même poids & de la même valeur, que les premiéres, qui furent frappées sous les Rois suivans Perses, que Macédoniens d'origine, furent aussi appellées Dariques de Darius, qui en fut le premier Auteur.* C'est peut-être ce, qui a trompé f HERODOTE, qui semble en attribuer l'Origine à Darius, fils d'Hystaspe.

a) Prid. Hist. des Juifs. T. I. p. 231. f. 232. T. II. p. 345. b) T. I. p. 231. 232. c) A. C. 538. d) Harpocration. Scholiastes Aristophanis ad Eccles. 742. 598. Suidas sub voce Δαρεικός. e) Prid. p. 233. f) Herod. IV. 166.

IV. OUTRE LE NOM de *Darius*, que ce Roi portoit parmi les Grecs aussi bien, que dans l'Ecriture, a Daniel lui donne encore celui de *Méde:* & il n'y-a rien de plus naturel, que de regarder ce titre, comme un Caractére distinctif, sur tout s'agissant des affaires de Babylone. J'applique donc à ce *Méde*, la suite de la prétendue Pro-

† phétie

phétie de Nabuchodonosor; dont j'ai rapporté ci-dessus le commencement: [a] *Je vous annonce un malheur, dont vous êtes menacez*, disoit Nabuchodonosor à ses Babyloniens: [b] *Il viendra un* MULET *Persan, qui avec l'aide de vos Dieux, vous reduira dans la servitude: & un* MEDE, *la Gloire des Assyriens, le secondera dans cette entreprise.* (ᾧ δὲ συναίτιος ἔσται Μήδης τὸ Ἀσσύριον αὔχημα.) Le [d] *Mulet Persan*, c'est *Cyrus*: comme l'explique HERODOTE, au sujet d'un Oracle, où il est appellé de même. Est-il besoin de chercher cet *Illustre Méde* ailleurs, que dans la personne de *Darius-Méde*, dont nous parlons? DARIUS

a) Daniel VI. 31. al. VI. 1. b) Sus ch. IX. §. 8. p. 470. ch. XII. n. VI. p. 491. c) Euseb. Præp. Ev. IX. 41. p. 456. d) Herod. I. 55. 56. 91.

V. NON-SEULEMENT *Darius* étoit *Méde*: Daniel dit dans la suite, [a] qu'il étoit *de la semence des Médes*, suivant le style des Hébreux; c'est à dire [b] *de la race* ou *du sang des Médes*; comme nous parlons. Par cette expression, ou par de semblables, on désigne ordinairement les Maisons Royales, ou Souveraines des Païs qu'on nomme: bien loin qu'il y ait quelque fondement, dans la chicannerie de SCALIGER, dont [c] nous avons parlé plus haut.

a) Dan. IX. 1. b) Vers. Franc. & P. R. c) Sus §. 3. n. IV. p. 509.

1. DANS [a] *une Parabole proposée* par Ezéchiel, on lit ces mots: [b] *Une grande Aigle vint sur le Mont Liban: elle arracha des greffes d'un Cédre, qu'elle transporta dans la ville des Négocians. Elle prit en suite* DE LA SEMENCE DU PAIS, *qu'elle mit dans un champ propre* &c. En voici le sens, suivant le même Prophéte: [c] *Le Roi de Babylone est venu à Jerusalem: & en a emmené avec lui, le Roi & ses Princes. Il en a aussi pris un de* LA SEMENCE ROYALE, *& a fait alliance avec lui*, &c. Nôtre Version & celle de Port-Royal, ont traduit *de la Race Royale*; ce qui est exactement vrai. Car Sédécias, dont le Prophéte veut parler, n'étoit pas Fils du Roi précédant, mais son Oncle.

a) Ezech. XVII. 2. b) v. 3. 4. 5. c) v. 12. 13.

2. CES MANIERES de parler, ou d'équivalentes, sont communes, chez les Ecrivains du Monde. Dans VIRGILE par-exemple la Renommée publie:

Venisse Æneam TROJANO A SANGUINE *cretum*.

On y voit aussi cette expression, emploiée dans le même sens, par rapport à d'autres Peuples: comme *de sanguine* [b] *Tegeæ Gentis*; [c] *Rutulos*

 [d] *Sabi-*

DARIUS. [d] *Sabinorum*; [e] *Tibur*; [f] *Aufonio*; &c. On a cité dans [g] l'*Histoire de la Papesse* un Auteur, nommé MATTHIAS KEMNAT, qui composa l'An 1474. un Ouvrage, avec ce titre: *Chronicon Bavariae sanguinis Ducum, eorumque gestis.*

a) Æneid. IV. 191. b) V. 229. c) VII. 318. d) 705. e) XI. 393. f) XII. 92. &c.
g) Hist. de la Papesse. Edit. 2. T. I. p. 188.

3. ON A INSERÉ dans le Journal des Sçavans de l'An 1720. imprimé à Amsterdam, une [a] Dissertation de M. l'Abbé DE CAMPS, qui [b] dans une étendue de 15. petites pages, emploie 12. ou 13. fois les mots *du Sang de France*, pour dire *de la Maison Royale de France.* Il y soûtient en particulier, que les anciens Auteurs François, [c] parlant de S. Arnoul, [d] Evêque de Mets, au VII. Siécle, disent, qu'il étoit, *e stirpe, e stemmate, e sanguine, e prosapia Francorum.* PAUL DIACRE [e] l'a fait en ces termes: *Beatissimus Arnulfus .... ex nobilissimo fortissimoque Francorum stemmate ortus.* Et j'ai un petit *Bréviaire de Mets*, où on lit ces mots: [f] *Beatus Arnulphus ex prosapia gentilis Francorum.* Cela signifie sans difficulté, que S. Arnoul étoit *de la Maison Royale de France.* Sur ce même sujet, l'Abbé DE CAMPS cite une Chronique, qui dit, que [g] *Pépin le Bref*, arriére-petit-fils de S. Arnoul, étoit *de sanguine Regali Francorum.* Ainsi quand Daniel a dit, que *Darius* étoit *de la semence*, *de la race*, ou *du sang des Médes*; je ne doute pas, qu'il n'ait voulu dire, que *Darius* étoit *de la Maison Royale des Médes.* Au moins on m'avouëra, que cette pensée est fort vrai-semblable.

a) Journ. des Sçav. 1720. Octob. Edit. Amst. T. 68. p. 405-448. b) [illegible]
c) p. 437. d) p. 636-640. e) Ap. Pithoeum p. 288. & [illegible]
f) Breviar. Metén. Prop. Sanct. fol. 90. a. g) De Camps. [illegible]

VI. POUR QUATRIEME Caractére, [a] Daniel dit, que *Darius* étoit *Fils d'Assuérus.* Outre un Roi de même nom, dont parle [b] *Esdras*, & qui constamment doit avoir régné aprés le retour de la captivité; l'Ecriture Sainte nomme un *Assuérus*, sous qui arriva l'Histoire d'Esther: & dans le Livre de Tobie, on en trouve un autre, qui prit la ville de Ninive. Dans le [c] Chapitre IX. de ce Livre; en parlant du Siége de cette ville: & dans le [d] Livre précédant, à la fin du Chapitre des Rois des Médes, où j'ai rapporté l'Histoire d'Esther; j'ai fait voir, soit par la ressemblance des Noms, ou par les circonstances de l'Histoire, que l'un & l'autre de ces *Assuérus*, étoit le même, que *Cyaxare*, pénultiéme Roi des Médes, & Pére d'Astyage, qui en fût le dernier Roi. De

là

là je conclus, que nôtre *Darius*, n'étoit pas seulement *Méde*, & *de la Maison Royale des Médes*: mais encore, qu'il étoit *Fils* du Roi, qu' HERODOTE appelle *Cyaxare*, & *Frére* d' *Astyage*, à qui Cyrus ôta ses Etats. Mais puisqu' Astyage fût héritier de la Couronne de son Pére, il étoit sans-doute l'aîné: & par conséquent Darius son Frére devoit être plus jeune, que lui, de quelques années. DARIUS.

a) Dan. IX. 1. b) Esdr. IV. 6. c) Sus ch. IX. §. 4. p. 442. d) Liv. IV. ch. V. §. 11. p. 275. e) Simson Part. III. p. 120. b. A. M. 3447.

VII. DANIEL dit encore, que [a] *Darius étoit âgé de 62. Ans, quand il reçut le Royaume de Chaldée.* Son Frére Astyage ne [b] succéda à celui des Médes, que l'An P. J. 4129. & Nabonide ne fût depossedé, que l'An P. J. 4177. L'Intervalle est de 48. Ans. Ainsi [c] Darius étoit âgé de 14. Ans seulement, quand son Frére Astyage se maria, & devint Roi des Médes.

4177
4129
48
14
62

a) Dan. V. 31. ou VI. 1. b) Liv. IV. ch. 5. §. 19. f. p. 261. c) Sus ch. II. §. 2. p. 349.

VIII. ENFIN, de quelque maniére que *Darius ait reçû le Royaume*, [a] soit par droit de Conquête, ou par la Donation de Cyrus; ce ne peut être qu'aprés la Prise de Babylone: & il faut, que Darius soit contemporain de Cyrus; ou peut-être, qu'il l'ait précédé de quelque tems. Daniel dit de lui-même, qu'il vécut dans la Chaldée, jusqu' au [b] *tems du régne de Darius & celui du régne de Cyrus de Perse.* Comme ce Prophéte nomme ici Darius devant Cyrus; & que dans la suite de son Livre, il y a deux Chapitres, touchant Darius, avant que de parler du régne de Cyrus: il est naturel de penser, que Darius régna à Babylone, avant que Cyrus y eût établi son Empire, comme [c] THEODORET & [d] SIMSON en ont jugé; ou pour le moins, que l'un & l'autre ont régné en même tems, dans ces quartiers-là. C'est ce que nous examinerons dans le Chapitre suivant.

a) Sus p. 504. 507. b) Dan. VI. 28. c) Theod. ad Dan. V. 31. d) Simson A. 3447. f. Part. III. p. 122. a.

CHAPITRE XIV.

CYRUS.

CYRUS. **E**NFIN, me voici parvenu au tems d'un Roi, qui doit me fournir, ou la derniére preuve de mon Systéme, ou des raisons pour le reformer. Il s'agit de *Cyrus*, surnommé *le Grand*; qui fonda la Monarchie des Perses, aprés avoir détruit celles des Médes & des Chaldéens; & qui renvoia dans leur païs, les Juifs captifs en Babylone. Son régne, étant aussi célébre, qu'il l'est dans l'Histoire Sainte, & dans la Profane; pourroit faire la matiére d'un Livre entier. Je me renfermerai dans les articles, qui ont le plus de rapport à mon dessein général, ou qui me donneront lieu, de faire quelques remarques particuliéres.

§. I.

DIVERSITEZ DES HISTORIENS.

IL N'Y A PEUT-ETRE aucune espéce d'Ecrivains, parmi les Anciens, qui n'ait dit quelque chose de Cyrus: mais ceux qui l'ont fait avec le plus d'étenduë, & qu'on peut regarder, comme les Auteurs originaux, sont HERODOTE, CTESIAS & XENOPHON. S'ils conviennent dans quelques circonstances, ils sont différens en plusieurs autres.

I. VOICI LES principaux points, en quoi XENOPHON & HERODOTE s'accordent. Cyrus fût Fils de Cambyse Persan, & de Mandane fille d'Astyage, Roi des Médes. Il fit de grandes conquêtes. En particulier il prit la ville des Sardes; conquit la Lydie, qui en dépendoit; fit prisonnier le Roi Crésus; & le retint prés de sa personne. Il fit la guerre en Assyrie, prit la ville de Babylone, aprés un long Siege; l'ayant surprise dans la nuit, pendant les divertissemens d'une Fête; détruisit l'Empire des Babyloniens, sur les ruines duquel il fonda celui des Perses; & laissa aprés lui deux Fils, Cambyse & Tanaoxare, dont le premier succéda à son Empire. A cela prés ces deux Historiens ne s'accordent presque jamais.

II. SUIVANT HERODOTE, [a] Cambyse n'étoit qu'un particulier, de bonne famille. (οἰκίης μὲν ἀγαθῆς) Son Beau-pére Astyage [b] étoit déja vieux, & n'avoit point d'Enfant mâle, lorsque Cyrus vint

vint au monde. Dès qu'il fût né, Astyage, épouvanté par quelques son- CYRUS.
ges, ordonna à un de ses plus affidez Serviteurs, nommé Harpage, de faire mourir le jeune Prince. Harpage chargea de ce soin un Bouvier du Roi, qui, au-lieu de suivre ses ordres, exposa à la place de Cyrus, un Enfant mort, dont sa Femme venoit d'accoucher: & éléva le jeune Prince, comme son Enfant, jusqu'à l'âge de 10. Ans, qu'Astyage le reconnut, par une avanture un peu Romanesque. Irrité de la desobéïssance d'Harpage, il lui fit manger son propre Fils, & renvoia Cyrus en Perse, où il demeura jusqu'à ce qu'il fût homme fait. Alors Harpage, ayant complotté avec quelques Médes mécontentes, fit savoir à Cyrus, tout ce qu'Astyage avoit fait pour le perdre: & le sollicita de secouër le joug des Médes. Cyrus, suivant ce conseil, fit soûlever les Perses; attaqua Astyage, le prit & le dépouilla de ses Etats. Enfin, pour ne pas entrer dans le détail de son régne, ou de ses Conquêtes; Cyrus, cherchant quelque prétexte, pour attaquer les Massagétes, fit demander en mariage la Reine Tomyris, qui étoit veuve: & sur son refus, il alla lui faire la guerre. D'abord, il eut quelque avantage, par une surprise, où le Fils de Tomyris fût pris: mais dans une Bataille rangée, Cyrus fût tué, & sa tête trempée, par Tomyris, dans un vaisseau de sang; ce qui est connu de tout le monde.

a) Herod. I. c. 107. b) c. 109-130. c) c. 201-214.

III. DANS XENOPHON, c'est tout autre chose. [a] Cambyse étoit Roi de Perse. Outre sa Femme Mandane, son Beau-pére Astyage avoit un Fils, nommé [b] Cyaxare, [c] *plus âgé que Cyrus*. Ce dernier étant né en Perse, [d] y fût *élévé suivant les coûtumes des Perses*, dont XENOPHON fait une description charmante. [e] A l'âge de 12. Ans, ou plus, Cyrus fût mené à la Cour d'Astyage. Il y séjourna jusqu'à [f] l'âge de 15. ou 16. Ans, qu'il fit ses premiéres armes, contre les Assyriens. Etant retourné en Perse, [g] *il demeura encore un An, parmi les Enfans*, pour continuër ses exercices, [h] *jusqu'à l'âge de 17. Ans:* [i] aprés quoi, il entra dans la Classe des Garçons, où [k] l'on demeuroit ordinairement 10. Ans. [l] *Plusieurs années s'étant ainsi écoulées, Astyage mourut, & Cyaxare, frére de la Mére de Cyrus, lui succéda.* Les Assyriens lui ayant déclaré la guerre, il demanda du secours à Cambyse, & aux Perses, qui lui envoierent une armée, sous la conduite de Cyrus. Dans cette guerre, Cyrus agit toûjours comme [m] *Général des armées de son Oncle Cyaxare*, jusqu'au [n] Siége de Babylone, qu'il entreprit de son chef; mais

Digitized by Google

CYRUS. mais avec des troupes auxiliaires de son Oncle. Aprés la Prise de cette ville, [o] il épousa la Fille de Cyaxare, qui *lui donna pour dot toute la Médie*, dont Cyrus devint Roi, par une succession légitime, [k] quelque tems aprés. Enfin, étant allé en Perse, il y mourut dans son Palais, & au milieu de ses amis.

a) Xenoph. Cyrop. I. p. 2. *b*) p. 9. *c*) IV. p. 64. VI. init. p. 88. *d*) I. p. 2. *e*) I. p. 5. *f*) p. 10. f. *g*) p. 13. *h*) p. 3. *i*) p. 13. *k*) p. 12. *l*) p. 13. Trad. de Charpent. *m*) Pezron, Can. p. 21. f. al. 34. *n*) Xenoph. VII. p. 112. *o*) VIII. p. 135. f. *p*) p. 138. init.

IV. CTESIAS est différent de l'un & de l'autre. [a] Suivant les Extraits, que PHOTIUS en a fait, Astyage n'étoit point parent de Cyrus, qui lui fit la guerre; le fit prisonnier, & aprés l'avoir dépouillé de ses Etats, non seulement l'honora beaucoup, mais lui donna le Gouvernement des Barcaniens, [c] Peuple d'Hyrcanie: & [d] ensuite épousa sa Fille Amytis, ou Amyntis, Veuve de Spitamas, de qui elle avoit eu deux Fils. Cyrus, [e] finit ses Conquêtes, par celle du païs des [f] Derbices, voisins de l'Hyrcanie, desquels le Roi fût tué dans un Combat. Mais Cyrus y étant tombé de cheval, un Indien le blessa à la cuisse, d'un coup de javelot, dont [g] il mourut au bout de 3. Jours, ayant nommé Cambyse, son Fils ainé, pour son successeur à l'Empire; & donné des Apanages, non seulement à Tanyoxarque son autre Fils, mais encore aux deux Fils d'Amytis sa Femme, qui vivoit encore.

a) Ctesias. N. 2. *b*) Ctesias. N. 5. Tzetz. Chil. I. V. 88. *c*) Cellar. p. 504. f. *d*) Ctesias. N. 2. *e*) N. 5. *f*) Cellar. p. 505. *g*) Ctesias. N. 8.

V. DES HISTOIRES aussi différentes, ne sauroient être toutes vraies. Mais il n'est pas facile de décider, si l'une des trois doit être préférée aux autres: & auquel de ces trois Auteurs, il faut s'attacher.

§. II.

HERODOTE.

IL N'Y-A, peut-être, jamais eu d'Historien, qui ait été loüé, [a] autant qu'HERODOTE. A la tête de ses Ouvrages, HENRI ETIENNE a recueilli quantité de beaux Eloges, qui lui ont été donnez, par les Anciens, ou par les Modernes: & l'on pourroit les multiplier beaucoup, si l'on vouloit s'en donner la peine. Mais tous ces Eloges, ne m'ont pas fait voir, qu'HERODOTE eût une connoissance, même mediocre, [b] de

de l'ancien Empire des Assyriens; non plus que des deux premiers Siécles, de celui des Médes. La fin de ce second Empire, & celui des Perses, jusques à son tems, lui ont été mieux connus. Cependant CTESIAS lui est réellement opposé en plusieurs circonstances, qui regardent la personne de Cyrus; comme on l'a vû: & à cet égard, il est plus difficile de décider, auquel des deux on doit donner la préférence. CYRUS.

a) Liv. IV. Ch. 4. §. 6. p. 183. b) Ch. 4. §. 5. p. 176. & suiv. Ch. 5. §. 5. p. 235.

LE PREJUGE de l'autorité est favorable à HERODOTE. Presque tous les Auteurs, qui sont venus, dans la suite, ou l'ont copié, ou ont emprunté de lui plusieurs faits particuliers: & de la maniére, que l'Histoire de Cyrus est rapportée, dans une infinité de Livres; ceux qui ont lû HERODOTE, pourroient juger, qu'il n'y a que lui seul, qui en ait parlé, parmi les Anciens.

JUSTIN [a] l'a suivi, dans tout ce qu'il a d'essentiel. Il a pourtant inséré, dans son recit, quelques particularitez, qu'il a prises d'ailleurs, que d'HERODOTE. 1. Il dit, que [b] Cambyse, pére de Cyrus, étoit *ex gente obscura, tunc temporis*: c'est à dire, [c] *d'une naissance obscure*; comme parle un savant Académicien, que je citerai avec plaisir, dans la suite. 2. JUSTIN ajoûte, que le jeune Cyrus fût véritablement exposé: & que le Pasteur, à la priére de sa Femme, étant retourné à la Forêt, trouva qu'une Chienne allaitoit l'Enfant; qu'elle le défendoit contre les bêtes sauvages; & qu'elle suivit le Pasteur, lorsqu'il emporta l'Enfant dans son Etable. LUCIEN [d] dit aussi, que *Cyrus fût nourri par une Chienne*. 3. JUSTIN dit encore, que [e] Cyrus, ayant lû les Lettres d'Harpage, qui l'invitoit à la conquête de la Médie, *eadem somnio aggredi jussus est*. En vertu de ce songe il communiqua son projet à un Persan, nommé *Sybares*, alors Esclave d'un Méde; mais dont il se servit utilement dans la suite. 4. Enfin, JUSTIN rapporte, que Cyrus ayant pris Astyage, *eum maximæ Genti Hyrcaniorum præposuit*: circonstance qui a été prise dans CTESIAS, comme nous le verrons dans la suite.

a) Justin. L. 4-9. b) C. 4. c) Mém. de l'Acad. des Inscr. T. II. p. 47. al. T. III. p. 58. d) Lucian. de sacrificiis. T. I. p. 364. e) Just. c. 6.

PLUSIEURS autres Auteurs, ont rapporté diverses particularitez de l'Histoire de Cyrus, telle qu'elle a été écrite par HERODOTE. Par-exemple: 1. DIODORE DE SICILE, qui suit ordinairement

CTE-

CYRUS. CTESIAS, dit pourtant, comme HERODOTE & XENOPHON, que *a Cyrus fut fils de Cambyse & de Mandane, fille d'Astyage, Roi des Médes:* mais il ajoûte, comme le seul XENOPHON, que ce Prince *fut élevé par son Pére* (βασιλικῶς) *d'une maniére Royale*, ou *en Roi*. 2. VALERE MAXIME, [b] parle des Songes d'Astyage, & de la défaite de Cyrus par Tomyris. 3. L'Empereur JULIEN, [c] dit un mot de *la Royauté ou famine de Cyrus*, qui causa sa *Reconnoissance*. 4. [d] SENEQUE, & [e] PAUL OROSE, font mention du Repas donné à Harpage, & de sa vangeance &c. Tout cela est favorable à HERODOTE: & prouve au-moins, que les Anciens s'en sont fort rapportez à son Histoire.

a) Excerpt. Valesii, p. 237, f. 238. b) Val. Max. I. 7. IX. 10. c) Julian. Orat. I. p. 13. init. Ed. Spanhemii. d) Senec. de Ira III. 15. e) Oros. I. 19.

§. III.

CTESIAS.

LA LIBERTÉ, que CTESIAS s'est donnée, de [a] *contredire presque par tout* HERODOTE, a été cause, que plusieurs Savans se sont déchaînez contre lui, sur tout [b] parmi les Modernes, qui ont relevé avec emphase, quelques reproches, qui lui ont été faits par les Anciens. On a vû [c] ailleurs, que tous ces reproches retombent sur HERODOTE, avec autant, & même plus de fondement. HENRI ETIENNE, qui a publié tout ce qu'il a pû trouver de ces deux Auteurs, répondant aux reproches particuliers, que PLUTARQUE fait à CTESIAS, finit de cette maniére: [d] *Quo te jam vertas*, PLUTARCHE? *Video, via qua evadere velis. Passim ab* HERODOTO *dissentit.* PATREM FABULARUM *mihi narras. Tandem te tuo confodisti gladio. Nimirum* VERAX CTESIAS MENDACI HERODOTO *repugnat.* Il avoit commencé, par ces mots: [d] *Qui melius, qui certius de rebus Persicis scribere potuerit quam* CTESIAS, *arbitror fuisse neminem:* & [f] nous avons vû, que pour y réûssir, il a eû plusieurs avantages, qui ont manqué à HERODOTE. HENRI ETIENNE joint à sa Défense de CTESIAS le témoignage de BARNABE BRISSON, qui avoit fait une étude particuliére de l'Histoire de Perse. En voici les prémiers mots: [g] *In Persicorum Archiatrorum ordine & numero, non infimum locum* CTESIAS CNIDIUS *tenet, quem Persicarum rerum bonum Auctorem, inprimis intelligam, tacitus præterire non possum. A me ergo illi hoc μνημόσυνον fiat, quod ei lubens merito, do dicoque* &c. Aprés quelques Témoignages des Anciens,

ciens, il ajoûte: [h] *Unus in hujus* CTESIÆ *historia fidem desiderat* PLUTARCHUS. Je viens de dire, qu'HENRI ETIENNE a répondu aux Objections, de PLUTARQUE: & si l'on prend la peine de relire ce que j'ai écrit [i] dans mon Livre précédant, je doute qu'on puisse excuser PLUTARQUE, de jalousie, & même de *malignité* contre HERODOTE, & CTESIAS; sur tout contre ce dernier, qu'il n'a convaincu, ni par preuves, ni par témoins, d'aucune fausseté historique, dans son Histoire de Perse, dont il s'agit à present. HENRI ETIENNE [k] a rapporté, plus de 50. passages, d'anciens Auteurs, qui ont cité cette Histoire, sans la contredire. Prenons un parti équitable, & moderé. Tant qu'il se pourra, concilions CTESIAS avec HERODOTE: comme nous l'avons déja pratiqué, dans l'Histoire des Rois des Médes. Mais quand leur opposition sera formelle; je ne rejetterai, que les Faits incompatibles, avec d'autres, reconnus pour véritables, ou suffisamment prouvez: & ces raisons venant à manquer, je laisserai la chose indécise. CYRUS.

a) Photius. b) Liv. IV. Ch. 4. §. 6. p. 184. c) p. 184 - 190. d) H Steph. ad Herod. Edit. 1618 p. 632. e) p. 630. f) Liv. IV. Ch. 4. §. 6. p. 183 184. g) Brisson. de Regno Pers. I. p. 186. h) p. 187. i) Liv. IV. p. 186 - 190. k) Herod. Edit. 1618. p. 635, & suiv.

§. IV.

LA CYROPEDIE.

J'EN USERAI de même, par rapport à la Cyropédie de XENOPHON. S'il s'y trouve quelques circonstances, qu'on puisse concilier naturellement, avec ce qu'HERODOTE, CTESIAS, ou d'autres anciens Auteurs ont écrit, je les admettrai sans repugnance: quelques-unes même, avec plaisir. Mais je ne saurois me resoudre, à prendre pour [a] *l'Histoire de Cyrus*, un Ouvrage, que le titre original; (Κύρε παιδεία) que toute l'Oeconomie; & qu'une Tradition constante des Auteurs Grecs & Latins, témoignent n'être qu'une Fiction morale, ou une espéce de Roman. Les remarques suivantes le prouveront, si je ne me trompe.

a) Titre de la Traduction.

I. LA PHILOSOPHIE des anciens Grecs, n'ayant eu d'abord, que la Physique pour objet, [a] *Socrate jugea, que la Physique ne pouvoit être d'aucun usage: & reduisit sa Philosophie à la Morale.* [b] XENOPHON & PLATON *furent ses deux principaux Disciples:* tous deux

Digitized by Google

CYRUS. grands Philosophes; mais tous deux hommes. Une émulation trop vive, ou plûtôt, [c] une jalousie reciproque, [d] les porta à écrire sur les mêmes sujets. PLATON ayant publié le *Banquet*, & *l'Apologie de Socrate*, XENOPHON écrivit deux Livres, sous le même titre, avec *les choses mémorables de Socrate;* où l'on trouve plusieurs maximes, opposées à celles de PLATON.

a) Laert. II. 21. p. 92. Ed. Menagii 1692. b) N. 47. p. 108. c) N. 57. p. 114. d) III. n. 37. p. 185. Voyez Dacier vie de Platon, T. I. p. 107. 111.

1. LA CYROPEDIE fût un autre fruit de la même jalousie. La forme de *République*, que PLATON proposa dans ses Livres, qui en portent le nom, a toûjours été considérée comme chimérique: & parut telle à XENOPHON. Pour la combattre indirectement, & donner une idée de République plus praticable, sous l'Image feinte d'un Prince bien élévé, il choisit la Vie de Cyrus, où à l'occasion de quelques histoires connuës, il pût debiter les principes de sa Politique. Dans cette vûë, il publia son Ouvrage, sous le titre de l'*Education de Cyrus*, (Κύρȣ παιδεία) & non pas comme son *Histoire*. PLATON étoit trop intéressé, & trop habile, pour ne pas sentir, que XENOPHON en vouloit à sa République. A son tour, il reprocha indirectement, à XENOPHON, d'avoir mal choisi le Héros de son Histoire; en faisant parler ses Interlocuteurs, de cette maniére: L'ATHENIEN. [a] *D'où vient que l'Empire déchut si fort sous Cambyse, & qu'il se releva sous Darius? Voulez vous que nous tâchions de le deviner?* CLINIAS. *Volontiers, puisque cela vient à nôtre sujet.* L'ATHENIEN. *Je juge* (μαντεύομαι γε Κύρȣ) *que Cyrus a été bon Général, & bon Citoyen: mais qu'il n'a pas eu l'avantage d'une bonne éducation;* (παιδείας ὀρθῆς) *& qu'il ne s'est pas appliqué à celle de sa Famille.* CLINIAS. *Comment cela?* L'ATHENIEN: *C'est que depuis sa jeunesse, ayant passé toute sa vie dans l'exercice des armes, il confia la conduite de ses Enfans à des Femmes, qui leur laissérent faire ce qu'ils vouloient.*

a) Plato de Legibus III. p. 815.

2. [a] CERTE, dit M. MENAGE, *ex* PLATONIS *loco, fabulosam* PENITUS *esse Cyri vitam, minime colligas.* Aussi n'est-ce pas la conclusion, qu'en ont tiré ceux qui le citent. Ils en ont conclû seulement, que PLATON regarda la Cyropédie, comme une Fiction, composée exprés, pour donner l'idée d'un Prince bien élévé, dans d'autres principes, que les siens. Qu'ils aient bien ou mal deviné la pensée de

PLATON:

Digitized by Google

PLATON: au-moins, est-il sûr, que c'est le jugement qu'ils ont porté de la Cyropédie. CICERON, écrivant à son Frére, alors Gouverneur en Asie, s'explique ainsi: [b] *Cyrus ille à* XENOPHONTE *non ad Historiæ fidem scriptus, sed ad effigiem justi Imperii; cujus summa gravitas, ab illo Philosopho, cum singulari comitate conjungitur. Quos quidem libros, non sine causa, noster ille Africanus de manibus ponere non solebat: Nullum est enim prætermissum in his officium diligentis & moderati Imperii.* CYRUS.

a) Menag. ad Laërt. III. 34. p. 151. b. b) Cicero Ep. ad Q. Fratr. I. 1. med.

3. DENIS D'HALICARNASSE, aussi bon Critique, que bon Historien, parle en ces termes, du même Livre. [a] XENOPHON (ζηλωτὴς) *imitateur d'*HERODOTE, *a choisi pour ses Histoires, des sujets beaux, grands, & dignes d'un Philosophe. L'Education de Cyrus, ou l'*IMAGE *d'un Roi bon & heureux.* (εἰκόνα βασιλέως ἀγαθȣ̃ καὶ εὐδαίμονος.) *L'Expédition du jeune Cyrus, où il se trouva. L'Histoire des Grecs,* &c. A quoi il ajoûte, ce qu'on ne peut entendre, que de la Cyropédie: [b] *Par rapport à la pratique, les Mœurs y sont pieuses, justes, constantes, aisées, ornées de toutes les vertus.*

a) Dionys. Halic. Epist. ad Pomp. T. II. p. 130. f. b) p. 131.

4. LE GRAMMAIRIEN HERMOGENE, cité par [a] M. MENAGE, dit expressément, en parlant de XENOPHON, que [b] *ce qu'il dit des mœurs & de l'affection de Panthée, & d'Abradate, a beaucoup de douceur, ou d'agrément: & a été* FABULEUSEMENT *imaginé,* (μυθικῶς πλασθέν.)

a) Menag. ubi supra p. 151. a. b) Hermog. de formis Orat. Lib. II.

5. AULUGELLE a un fort long Chapitre, sur ce point. En voici l'essentiel: [a] *Qui de* XENOPHONTIS, PLATONIS*que vita & moribus pleraque omnia exquisitissime scripsere, non abfuisse ab eis motus quosdam tacitos & occultos simultatis æmulationisque mutuæ putaverunt... quod* XENOPHON *incluto illi operi* PLATONIS, *quod de optimo statu reipublicæ civitatisque administrandæ scriptum est; lectis ex eo duobus fere libris, qui primi in vulgus exierant,* OPPOSUIT *contra, scripsitque diversum regiæ administrationis genus, quod* παιδείας Κύρȣ *inscriptum est. Eo facto scriptoque ejus usque adeo permotum esse* PLATONEM *ferunt, ut quodam in libro mentione Cyri regis habita, retractandi levandique ejus operis gratia, virum quidem Cyrum gnavum & strenuum fuisse dixerit:* παιδείας δ' ἐκ ὀρθῶς ἧφθαι

CYRUS. ἤφθαι τὸ παράπαν, *haec enim verba sunt de Cyro* PLATONIS. &c. Il croit à la vérité, qu'il n'y eut entre ces deux Philosophes, qu'une *espéce d'émulation*, sans envie. Cela pourroit être: mais il ne conteste pas, ce que les autres ont avancé; savoir, que *la Cyropédie* fût écrite, pour être *opposée à la République de* PLATON.

a) A. Gellius Noct. Attic. XIV. 3.

6. ATHENEE est aussi fort étendu, sur l'opposition de ces deux grands Philosophes. Il dit d'abord, [a] que PLATON a eû *de l'envie* (ζηλοτυπίαν) contre XENOPHON: & que *peut-être il y a eu de la contention entre eux.* (ἢ τάχα φιλονείκως εἶχον.) Il remarque, que dans leurs Livres du *Banquet*, ils ont enseigné des maximes opposées; ce qu'EUSEBE [b] remarque aussi, sur un autre Ouvrage de XENOPHON. Aprés quoi, ATHENEE ajoûte: [c] XENOPHON *dit, que Cyrus, dès son enfance, fût instruit à la maniére de son païs. Mais* PLATON, *comme pour le contredire*, (ὥσπερ ἐναντιούμενος) *parle ainsi, dans le III. Livre de ses Loix: Je juge* &c.

a) Athen. XI. p. 504. *b*) Eusèb. Pr. Ev. XIV. 12. p. 745. *c*) Athen. p. 505.

7. DIOGENE LAERCE, aprés avoir dit, dans son II. Livre, que [a] XENOPHON, *&* PLATON *ont eû de l'envie, l'un contre l'autre*, (πρὸς ἀλλήλους ζηλοτύπως εἶχον) parle ainsi, dans son III. Livre: [b] *Il semble, que* PLATON *&* XENOPHON *n'ont pas été bien ensemble. Comme pour se contredire*, (διαφιλονεικοῦντες) *ils ont écrit sur les mêmes choses, le Banquet, l'Apologie de* SOCRATE, *les choses mémorables de ce dernier. De plus*, PLATON *écrivit, de la République:* & XENOPHON *la Cyropédie. Mais* PLATON *dans ses Loix, dit que la Cyropédie est une* FICTION: (πλάσμα) *parce que Cyrus n'a pas été tel*, qu'il est représenté dans ce Livre.

a) Laërt. II. 57. p. 114. *b*) III. 34. p. 185.

8. VERS la fin [a] du IV. Siécle de l'Eglise, AUSONE, dans son Remerciment à l'Empereur GRATIEN, qui l'avoit élevé au Consulat, jugea de la Cyropédie, comme les Anciens en avoient parlé: [b] *Velim*, disoit-il, *si rerum natura pateretur*, XENOPHON *Attice, in aevum nostrum venires, tu, qui ad Cyri virtutes exsequendas*, VOTUM *potius quam* HISTORIAM *commodasti; quibus diceras*, NON QUALIS ESSET, SED QUALIS ESSE DEBERET.

a) A. C. 379. *b*) Auson. Grat. act.

II. UNE

II. Une tradition historique, si bien établie chez les Grecs & chez les Latins, devoit naturellement entraîner les suffrages de tous les Auteurs suivans, qui n'ont pas eû de meilleurs mémoires. Il est pourtant arrivé, que la Cyropédie a éprouvé, à peu prés, les mêmes vicissitudes, que la Philosophie d'ARISTOTE: & si quelque nouveau [a] DE LAUNOY vouloit l'entreprendre, il pourroit faire un Traité assez curieux, *De varia Cyropædiæ Fortuna.* D'abord on jugea, que c'étoit une Fiction politique. Ensuite on la regarda comme une Histoire. Au commencement du Siécle passé, on lui redonna sa qualité de Roman. Bientôt aprés, on la rétablit sur le pied d'Histoire: & dans ce dernier Siécle on prétend, que l'ancienne Tradition est la mieux fondée. CYRUS.

a) Launoius De varia Aristotelis fortuna.

1. JOSEPH est [a] le premier, qui a voulû supposer, que la Cyropédie étoit une Histoire. Ne trouvant, [b] dans son Catalogue de BEROSE, aucun Roi de Babylone, qui pût être le Darius Méde de Daniel: & ayant lû dans la Cyropédie, qu'Astyage, Roi des Médes, avoit eû un Fils, il avança hardiment, que [c] le *Darius* de Daniel, étoit *parent de Cyrus*, & *Fils d'Astyage.* A quoi il se contenta d'ajoûter, que ce Prince *porte un autre Nom chez les Grecs.* (παρὰ τοῖς Ἕλλησιν.) Mais il a prudemment affecté de ne pas dire, que *ce Nom* étoit *Cyaxare*, qu'on auroit bien tôt reconnû: & de citer, *les Grecs*, au pluriel; quoique ce Nom ne se trouve, que dans la *seule Cyropédie.* Si cette double suppression a été faite de bonne foi; j'en laisse le jugement à ceux, qui ont quelque goût critique.

a) Sur ch. XIII. § 2. p. 501. 502. *b*) Ch. XI. com. p. 475. 476. *c*) Ant. X. 12. p. 352. b.

2. NEANMOINS l'estime où étoit cet Historien, & qu'il mérite pour d'autres choses, ou le peu d'espérance de mieux rencontrer; a fait que le sentiment de JOSEPH a été suivi, sans autre éxamen, par S. JEROME, & par BEDE, de même, que par presque tous les Chronologistes, & les Interprétes de la fin du XVI. Siécle, tels que sont CODOMAN, DU-TEMPS, BUNTING, BROUGHTON, PERERIUS, SALIAN, &c. dont plusieurs ont cité nommément la Cyropédie de XENOPHON.

III. LE SIECLE suivant fût mi-parti pour ainsi dire. Dans la premiére partie, on cessa de regarder la Cyropédie, comme une Histoire: & on ne la considéra, que comme un Roman.

CYRUS. 1. ON DOIT, ce me semble, conter pour beaucoup le jugement, qu'en porta GERHARD-JEAN VOSSIUS, qui avoit fait une étude particuliére des Historiens Grecs & Latins, & qui par cette raison, devoit en connoître le caractére, mieux que personne. [a] *Valde errant*, dit-il, *qui inde historiæ veritatem petunt. Et tamen faciunt hoc non pauci haut aspernandæ eruditionis viri..... Sed quod pace eorum dixerim, hac parte Saturnias lemas lippiunt.* Aprés quoi il cite parmi les Anciens; CICERON & AUSONE; & parmi les Modernes, LOUIS VIVES & ERASME: qui ont tous jugé en Critiques, & par goût, sans aucun préjugé Chronologique.

a) Vossius de Hist. Græc. p. 20.

2. SCALIGER en avoit jugé de même, au commencement du Siécle; [a] XENOPHON, disoit-il, *tam constat historiam noluisse scribere, sed exemplum bene educti principis proponere, quam certum est, nihil in tota Cyri pædia verum esse, præter sola nomina, & nudam mentionem duorum aut trium casuum, ut Babylonis captæ, Crœsi victi. Sed tempora, series gestarum rerum, anni imperii Cyri septem, ut ab illo scriptore ponuntur, omnia, inquam, illa vera sunt, si vera sunt Æthiopica* HELIODORI. *Neque tam stultus fuit* XENOPHON, *ut crederet se Græcis hæc persuadere posse.*

a) Scal. Emend. temp. Prol. p. 31. f. 32.

3. A SON EXEMPLE, [a] CALVISIUS compare la Cyropédie aux Romanciers du Siécle passé: & si cette autorité paroît moins forte, parce que CALVISIUS a été dévoué à SCALIGER; on ne dira pas la même chose du P. PETAU, qui a été l'ennemi irréconciliable du dernier. [b] Aprés avoir averti, qu'il suivra HERODOTE & CTESIAS, pour régler le régne de Cyrus, il ajoûte; XENOPHONTEM *autem, quia fabulam de Cyro potius, quam historiam edidit, consulto præterimus.*

a) Calv. Isag. c. 28. fine. p. 122. a. b) Petav. D. T. X. 13. p. 177. a. al. c. 14. p. 99. f. 100. init.

4. EDOUARD SIMSON a jugé de même, quoiqu'il ne suive la Chronologie, ni de l'un, ni de l'autre: [a] *In* XENOPHONTIS *libro*, dit-il, *quem* κυρoπαιδείαν *inscripsit, Cyaxares* NESCIO QUIS *Astyagis filius patri successisse dicitur.* Aprés en avoir marqué les oppositions avec HERODOTE, & avoir allégué le passage de CICERON, il ajoûte: *Quare si Historiæ veritatem spectemus,* HERODOTO *hac in re potius credendum est, quam* XENOPHONTI.

a) Simson. A. 3347. Part. III. p. 121. b.

IV.

IV. PENDANT qu'on imprimoit à Oxfort cette Chronologie de SIMSON, on publia à Londres les Annales d'USSERIUS, qui attribuérent à la Cyropédie un privilége, que l'Antiquité, Gréque & Romaine, s'étoit obstinée à lui refuser: puisque c'est sur cet Ouvrage, qu'on y a disposé toute l'Histoire de Cyrus. Le Livre d'USSERIUS, ayant été reçû avec applaudissement, il a été suivi sur ce point presque par tous ceux, qui en ont parlé dans la suite: comme le Chronologiste de Port Royal, le P. PEZRON, Mrs. CHARPENTIER, FERRAND, BOSSUET, JUNGMAN, MARSHAL, PRIDEAUX, &c. CYRUS.

1. M. CHARPENTIER, ayant traduit en François [a] la Cyropédie, avoit promis dans sa Préface, de donner une Dissertation, pour prouver, que cet Ouvrage est une Histoire véritable. Je me suis souvent & inutilement informé, si cette Dissertation avoit parû. Mais enfin, j'ai vû dans [b] *Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres*, qu'à la tête des [c] *Ouvrages Manuscrits* de M. CHARPENTIER, *mort le 22. d'Avril 1702. âgé de quatre vingt deux Ans*, on met sa *Traduction de toutes les Oeuvres de* XENOPHON, *avec une Dissertation sur la Cyropédie*. Cette Dissertation n'est donc pas encore publique: & sans cela il n'est pas possible d'en juger. En attendant qu'elle le soit, on peut lire M. FERRAND, dans ses [d] *Réflexions sur la Religion Chrétienne*. [e] Il se déclare hautement en faveur de la Cyropédie, contre le P. PETAU: & s'appuie beaucoup [f] sur la conformité de XENOPHON avec l'Ecriture Sainte; sur-tout avec le Prophéte Daniel. M. JUNGMAN en a fait de même, & préfére la Cyropédie à tous les autres Historiens: [g] *Inprimis*, dit-il, *sciendum est, res gestas Cyri majoris, literis consignatas fuisse, inter antiquos, ab* HERODOTO, CTESIA, XENOPHONTE, BEROSO, ALEXANDRO POLYHISTORE, MEGASTHENE *atque* JUSTINO.... *Nostro autem judicio in hoc omnibus palmam præripit* XENOPHON, *in octo suis libris, quos de Pædia Cyri nobis reliquit: summus siquidem inter hos & sacra oracula verbi divini est consensus.*

a) L'An 1658. b) Edit. 1717. à Paris 4. Amst. 1719. 12. c) Hist. &c. T. I. p. 331. 332. al. 409. 410. d) Refl. &c Ed. Paris 1679. e) T. I. p. 122. & suiv. f) p. 96. 114. & suiv. g) Jungm. ad Daniel. T. I. p. 541. 542.

2. OU EN SOMMES-NOUS, si pour faire voir la conformité de l'Histoire Sainte avec celle des autres Peuples, nous sommes re-

duits

Digitized by Google

CYRUS. duits à rejetter les *Histoires* données & reçûës comme telles: pour avoir recours à un *Roman* Grec, regardé comme tel par les Grecs mêmes, & par les Romains? Que répondre à un PAYEN, ou à un Incrédule, qui nous objectera la contrarieté de nos Ecritures, avec les Histoires, qui ont toûjours passé pour vraies? Mais cette *contrarieté* est-elle réelle? J'ose dire, que jusqu'ici je n'en ai trouvé aucune; quoique je n'aie jamais eû recours à la Cyropédie de XENOPHON: & je me flatte, qu'on n'en trouvera point non plus dans la suite.

3. D'AUTRE PART on nous fait illusion, lorsqu'on allégue, avec tant d'emphase, la *conformité* de l'Ecriture avec la Cyropédie. M. JUNGMAN spécifie [a] 12. conformitez; dont les 9. premiéres se trouvent aussi dans mon Systême, & dans d'autres, qui n'ont aucun égard à XENOPHON; les 2. suivantes s'accordent avec HERODOTE, par l'aveu de M. JUNGMAN; & la derniére, qui regarde la mort de Belschatzar, est fort douteuse, comme [b] je l'ai déja insinué, & comme on le verra [c] dans la suite. Il n'a eu garde, de mettre parmi ces conformitez, [d] que *Darius, fils d'Assuérus*, est le même, que *Cyaxare, fils d'Astyage*.

a) Jungm. T. I. p. 549. 552. b) Sus Ch. XII. p. 487. 488. 493. 494. c) Sous [illegible] d) Sus p. 505. 506.

V. QUAND TOUTES ces conformitez seroient justes, il n'en est pas moins vrai, que la Cyropédie est une Fiction, ou Morale, ou Politique, mêlée de quelques veritez historiques. Dans tout ce que j'ai lû sur cette matiére, [a] je n'ai rien trouvé de plus curieux, qu'une [b] *Dissertation* de M. l'Abbé FRAGUIER, inserée dans les *Mémoires de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres*. Il regarde la Cyropédie, comme une *espéce de Roman*, & y distingue *deux choses*: ce qu'il y a de moral; & ce qu'il y a d'historique: [c] „Premiérement, „(dit-il) tout ce qu'on trouve de moral dans la Cyropédie, n'est autre „chose, que la doctrine de SOCRATE, dont XENOPHON avoit été „disciple. Secondement, ce qu'il y a d'historique, n'y sert, que d'oc„casion d'étaler de la morale, comme dans nos meilleurs Romans les „faits historiques ne sont conservez, que pour donner lieu à des cho„ses plus agréables. Et c'est pour ce dessein, que XENOPHON a „preferé Cyrus aux autres héros, qu'il auroit pû choisir, parce que „sa vie, comme je l'ai déja dit aprés [d] HERODOTE, étoit racontée „diversement. Dans l'obscurité des temps reculez, & dans cette

espece d'incertitude, il a choisi & ajusté, ce qui convenoit de mieux CYRUS. à son entreprise.

a) Bibl. Germ. T. XXXIII. p. 98. Dans ma Réponse aux Journalistes de Trevoux. b) Mem. &c. T. II. p. 47. & suiv. al. T. III. p. 58. & suiv. c) p. 50. al. p. 61. 62. d) Herod. I. 214.

I. C'EST SUR LA PREMIERE de ces *deux choses*, que roule principalement la Dissertation de M. l'Abbé FRAGUIER. Il propose d'abord & approuve une remarque de SCALIGER, qu'il rapporte, ou traduit de cette maniére: [a] XENOPHON *a suivi l'exemple des plus celébres Sophistes de son temps, qui, pour donner plus de poids & d'autorité à leurs préceptes, les mettoient dans la bouche de ces anciens héros, dont la mémoire estoit en grande vénération;* &c. A l'occasion de ces paroles de SCALIGER, & des autres, que j'ai rapportées un peu plus haut, M. CHARPENTIER s'étoit ainsi exprimé, dans le *Discours*, qu'il mit devant la Cyropédie: [b] SCALIGER, disoit-il, *estoit de ces Orateurs véhémens, qui gourmandent ceux qu'ils veulent persuader .... Il a prétendu avoir pénétré jusques dans le secret de* XENOPHON *mesme, & il veut, que nous croyons sur sa bonne foy, que cet Autheur n'a jamais eu dessein de nous debiter, ce qu'il dit de Cyrus, comme une histoire.* Oui assûrément, SCALIGER *avoit pénétré dans le secret de* XENOPHON: & si on a quelque peine de l'en *croire sur sa bonne foy*, on n'a qu'à relire, [c] ce que les Anciens ont dit là-dessus. On peut encore s'en assûrer, par la Dissertation de M. l'Abbé FRAGUIER, qui, à mon avis, a mieux *pénétré* que personne, *dans le secret de* XENOPHON.

a) Scal. Emend. temp. Prol. p. 32. b) Charpent. Diss. sur la Cyrop. com. c) Sus n. I. p. 529. & suiv.

CE SAVANT Abbé prouve fort clairement, ce me semble, que le dessein de XENOPHON, a été, d'enseigner dans une espéce de Roman, la doctrine, qu'il avoit apprise de SOCRATE. Il le prouve, en comparant la morale de la *Cyropédie*, avec celle du [a] *Dialogue de* PLATON *sur la Justice, qu'on nomme communément, la République*, & de [b] quelques autres Ouvrages du même PLATON, où [c] SOCRATE *fait presque par tout le premier rôle*; mais sur tout, avec celle des [d] *Dits memorables de* SOCRATE, *recueillis* par XENOPHON même, & *qui n'ont servi, que de matériaux, pour la composition de la Cyropédie.* Le seul défaut, que j'y trouve, c'est que l'Auteur se soit borné à une vingtaine de pages: & qu'aprés avoir ouvert la source des preuves; il

Digitized by Google

CYRUS. se soit contenté d'en donner quelques échantillons. Il pourroit bien être, comme dit M. l'Abbé FRAGUIER, qu'un plus grand détail *seroit un travail peu susceptible d'agrément, & par conséquent toujours trop long* pour une lecture Académique. Peut-être aussi, que *l'attention des Lecteurs aux Livres, qu'il a indiquez, en fera une espece de démonstration.* Mais un Traité en forme, de la main de M. L'Abbé FRAGUIER, feroit un plus grand plaisir aux Savans: & personne n'est plus capable, que lui, de rendre cette *démonstration* évidente.

a) Fraguier p. 53. fin. al. p. 68. b) p. 60. al. p. 74. c) p. 53. al. 68. d) p. 57. 58. al. p. 72. e) Fraguier. p. 64. f. 65. al. p. 80.

2. QU'IL ME SOIT PERMIS, d'ajoûter deux mots à une remarque, qu'il n'a touchée, qu'en passant: ᵃXENOPHON, dit il, *n'a songé qu'à faire des soldats, &* ᵇ*un Général d'armée.* Ce dessein est si visible, qu'*il ne faut qu'ouvrir la Cyropédie, pour l'appercevoir.* On n'a qu'à lire en particulier, ᶜla Conversation de Cambyse, & de Cyrus partant pour l'armée, qui remplit le tiers du I. Livre. XENOPHON n'étoit pas seulement Philosophe: il étoit aussi Général d'armée. Tout le monde sait l'histoire des *Dix mille Grecs*, qui suivirent le jeune Cyrus, dans la guerre, qu'il eut contre son Frére Artaxerxe, Roi de Perse. ᵈCyrus ayant été tué dans la Bataille, les Grecs songérent à se retirer. Leurs Chefs ᵉayant été faits prisonniers, par surprise; les Grecs sans s'étonner, ᶠen élûrent de nouveaux, du nombre desquels fût XENOPHON. C'est sous leur conduite, que se fit cette *Retraite*, si fameuse dans l'Histoire Gréque: & à cette occasion, XENOPHON se perfectionna dans la pratique de l'art militaire, dont il a voulû semer les préceptes, par toute la Cyropédie; aussi bien que la morale, qu'il avoit apprise de SOCRATE. M. PRIDEAUX, tout attaché qu'il est à USSERIUS, n'a pû s'empêcher, de s'expliquer en ces termes: ᵍ„Il faut convenir, que XENOPHON n'étant pas moins „grand Capitaine, qu'habile Philosophe, il a inséré dans cette hi„stoire beaucoup de maximes de guerre & de Politique, & que c'est „PEUT-ÊTRE SEULEMENT pour les faire valoir, & avoir occasion „de les proposer, qu'il a écrit ce Livre. Les réflexions tant poli„tiques, que militaires, les Discours, les Harangues, les Apophteg„mes, ou paroles remarquables, répandues dans tout cet Ouvrage, CER„TAINEMENT sont de l'invention de XENOPHON.

a) p. 62. al. p. 76. b) p. 63. conf. al. p. 77. c) Xenoph. Cyrop. I. p. 15-22. d) Xenoph. [illegible] I. p. Gr. 157. f. e) II. p. [illegible] f) III. p. [illegible] g) Prideaux A. C. 559. T. I. [illegible]

3. La

3. LA VERITE, ou l'exactitude de l'Histoire, ne sont point entrées dans le plan général de XENOPHON: & cet article n'est guére moins visible, que les précédans; quoique M. l'Abbé FRAGUIER insiste fort peu là-dessus. [a] *De la vie de Cyrus*, dit-il, XENOPHON *a sçeu faire, ce qu'on a fait depuis de son propre ouvrage, avec cette difference, qu'en ménageant à son gré les événements, il n'a songé, qu'à enseigner la vertu, au lieu, que par les mesmes moyens, on n'a, ce semble, pensé dans ces derniers temps, qu'à débiter des avantures frivoles, & des contes de galanterie.* On voit bien, que l'Auteur veut parler du *Grand Cyrus* de M. de SCUDERY. Ce Roman, & plusieurs autres, dont le dernier Siécle fût, pour ainsi dire, inondé, sont pleins de maximes dangereuses, & n'ont presque rien de moral. Au lieu, que la Cyropédie est toute semée de Préceptes utiles, aux Princes, aux Généraux d'armée, aux Officiers subalternes, aux Soldats, aux Sujets, & à la Jeunesse. XENOPHON paroît trop honnête homme, pour l'avoir composée dans la simple vûë, de divertir ses Lecteurs, par les agrémens de sa narration, ou de son stile. Mais s'il a aussi eû dessein, d'écrire une Histoire; j'ose dire qu'il n'y en eut jamais de moins digne d'un Historien & d'un Philosophe. Bien loin qu'elle soit [b] *plus suivie & plus vrai-semblable en elle même*, comme disoit L'EVEQUE DE MEAUX; on y a entierement negligé les deux yeux de l'Histoire, je veux dire la Géographie & la Chronologie: & l'on n'a eû presque aucun égard, aux circonstances des lieux, des tems, & des personnes. En voici quelques exemples: *Pauca ex multis.*

a) Fraguier p. 50. al. p. 62. b) Disc. sur l'Hist. Univ. A. de Rome 218. p. m. 40.

4. CYRUS est élevé en Perse, où régne Cambyse, & où il y a un Palais Royal: sans qu'on sache dans quelle ville. Il va deux fois dans la Médie, chez son Grand-pére, & son Oncle, dont la Résidence n'est ni nommée, ni désignée. Le Roi d'Arménie est assiégé dans la Place, où il demeuroit, & la fait fortifier: mais on ne nomme point cette Place; non plus que celles de Gobrias, de Gadate, & d'Abradate, Roi de la Susiane. Dans l'histoire des guerres, que Cyrus fit en ce païs, on cherchera inutilement Suse, Ninive, ou Ecbatane, si renommées dans l'Histoire des Médes. La seule [a] Babylone est nommée, dans le V. Livre, comme si la haute Asie n'en avoit point d'autre; & ce n'est qu'à la fin de la vie de Cyrus, qu'il y joint [b] Suse & Ecbatane. Nous ne saurions pas même, que [c] *la Riviére*, qui traver-

 soit

CYRUS. soit cette ville, s'appelle *l'Eufrate*; si nous ne l'apprenions d'ailleurs: & on diroit, que c'est l'unique Riviére de ce païs-là. On ne parle d'aucune autre. Aucune ne se trouve sur le chemin des armées: aucune ne les arrête, ou les oblige à faire des Ponts. On ne décrit point les Champs de Bataille &c. Appelle-t-on cela une Histoire?

a) Xenoph. Cyrop. V. p. 71. & suiv. *b*) VIII. p. 138. *c*) VII. p. [illegible]

5. LA MEME NEGLIGENCE s'étend sur les Personnes, les plus essentielles à cette Histoire. Aprés que Cyrus a tout disposé pour la guerre, le premier Ennemi, qu'il attaque, c'est le Roi d'Arménie, Tributaire des Médes & revolté: mais on n'en dit pas le Nom; quoiqu'on nomme *a* *Tigrane* & *Sabaris*, ses deux Fils. Le principal Ennemi, c'est le Roi d'Assyrie, qui est défait & tué, dans une bataille: sans que l'on sache comment il s'appelle. On ignore aussi le Nom de son Fils; qui lui succéda, & qui fut tué à la Prise de Babylone. *c* A la vérité on nomme souvent Crésus, Roi de Lydie, qui joue ici un grand rôle. Il étoit Beau-frére d'Astyage, & Oncle de Cyaxare; comme Cyaxare l'étoit de Cyrus. Néanmoins, dés-le commencement de la guerre, *b* on met Crésus à la tête des alliez du Roi d'Assyrie: sans en dire aucune raison. Est-ce pour rendre cette Histoire *plus vrai-semblable*? On sera pour le moins surpris, que XENOPHON n'ait pas daigné nous faire savoir le Nom de la Fille de Cyaxare, qui devint Femme de Cyrus, & qui lui apporta pour Dot la Couronne de Médie?

a) Xenoph. Cyrop. III. init. p. 37. *b*) II. init. p. 23. *c*) VIII. p. [illegible]

6. AU CONTRAIRE, il affecte de nommer plusieurs Rois, moins importans, qui ne sont que des Personnages Episodiques, & inventez par l'Auteur. *a* Artames, Roi de la grande Phrygie, Aribée, Roi de Cappadoce; Maragdus, *b* Roi des Arabes, *c* Abradate, Roi de la Susiane. Ce dernier est si certainement inventé, que M. PERIZONIUS n'a pû s'empêcher de le reconnoître. *d* *Il paroit*, dit-il, *par XENOPHON*, (comme aussi par ce que j'en ai dit *e* en son lieu) *que Suse dependoit des Médes, avant que Cyrus devint maître de leur royaume; ainsi .....il y auroit une entiére repugnance, si ce que XENOPHON dit d'Abradatas, étoit vray, si bien qu'il faut rejetter ce recit.* Sans avoir égard à cette raison, qui est trés forte, le Grammairien [illegible] a dit nettement, que toute l'histoire de Panthée & d'Abradate étoit *une Fable, inventée* par XENOPHON. C'est pourtant un endroit, où l'Auteur

teur a répandu toute la douceur, qu'un ſujet auſſi triſte pouvoit le permettre. Sans la fin tragique de Panthée, je dirois volontiers de ce recit: CYRUS.

g Ah! que je ſuis faché, que ce ſoit un Roman!

Si la choſe étoit vraie, eſt-il poſſible, qu'une avanture auſſi mémorable, n'eût pas été rapportée par quelque autre Auteur ancien?

a) Xenoph. Cyrop. II. init. p. 23. b) IV. p. 57. c) V. init. p. 68. d) Ferrand. T. I p. 159. e) Liv. IV. Ch. 5. §. 5. p. 237. f) Sus N. I. 4. p. 531. g) Fontenell. Eglogue I.

7. LA CHRONOLOGIE n'y a pas été mieux obſervée. Cyrus a part de Perſe avec une armée, pour aller au ſecours de ſon Oncle Cyaxare. A peine trouve-t-on 25. ou 30. Jours, juſqu'à *b l'Eté* où il donne bataille au Roi d'Aſſyrie. *c A l'approche de l'Hiver*, on délibére de continuër la guerre: & le reſte ſe paſſe, avec ſi peu de diſtinction de tems, qu'on diroit, qu'il n'y eut qu'une ſeule Campagne, juſqu'au Siége de Babylone. Au-lieu qu'il paroît, par les autres Hiſtoriens, que depuis que Cyrus fût déclaré Roi de Perſe, juſqu'à la Priſe de Babylone, il ſe paſſa plus de 20. Ans. Aprés cela, peut-on regarder la *Cyropédie*, comme l'*Hiſtoire du Grand Cyrus?* Ou, ſi c'eſt une *Hiſtoire*; ſe peut-il, qu'elle ait été écrite par l'Auteur de *la Guerre du jeune Cyrus?* Ouvrage qui ſuit immédiatement la *Cyropédie*, & où l'on voit, non-ſeulement les années bien diſtinguées; mais encore les Saiſons, les Fêtes annuëlles, & juſques aux Jours de marche & de ſéjour trés-exactement rapportez.

a) Xenoph. Cyrop. I. p. Gr. 15. b) Xenoph. IV. p. 57. init. c) VI. p. 89. init.

8. ENFIN, XENOPHON, lui même confirme ailleurs, ce que toute l'Antiquité témoigne, que *a* les Perſes (ἀφείλαντο τὴν βασιλείαν) *ôtérent l'Empire aux Médes.* Dans *l'Hiſtoire de la Guerre du jeune Cyrus*, qui ſuit immédiatement la *Cyropédie*, 1. Les dix mille Grecs, dont je parlois ci-deſſus, *b* étant arrivez *à une ville, nommée Lariſſe, que les Médes avoient autrefois poſſedée:* XENOPHON ajoûte, que *le Roi des Perſes aſſiégea* long-tems, *lorſque les Perſes* OTERENT L'EMPIRE AUX MEDES: (ὅτε παρὰ Μήδων ἐλάμβανον τὴν ἀρχὴν Πέρσαι) & dans la Cyropédie, il dit, que *c* Cyrus donna cette ville aux Egyptiens, qui ſe rendirent à lui, aprés la défaite de Crœſus. 2. Les mêmes dix mille Grecs, *d* arrivérent le jour ſuivant à une autre *ville, nommée Meſpila, que les Médes avoient auſſi poſſedée.* Surquoi XENOPHON ajoûte encore: *e On dit que Média Femme du Roi*, (Μηδία γυνὴ βασιλέως.) s'y

 enfuit,

CYRUS. ensuit, lorsque LES MEDES FURENT DEPOUILLEZ *de l'Empire, par les Perses*; (ὅτε ἀπώλεσαν τὴν ἀρχὴν ὑπὸ Περσῶν Μῆδοι) *& que le Roi des Perses l'assiégea.* Ce *Roi des Perses*, simplement ainsi appellé, ne sauroit être que Cyrus, qui *ôta l'Empire aux Médes*, en la personne d'Astyage: conformément à ce que disent HERODOTE, CTESIAS, & tous les autres Historiens. Que deviendra donc le prétendu *Cyaxare, Roi des Médes, aprés Astyage?* Et ne sent-on pas, que c'est un Roi fictice, feint par XENOPHON, pour ne pas faire paroître son Héros, comme un rebelle ou comme un usurpateur? *Je ne* VOIS *pas*, dit M. FERRAND, *qu'il importât fort à* XENOPHON, *de mettre un Roy de Médie aprés Astyage, pour que Cyrus fut homme de bien.* La chose est pourtant assez *visible*. Par ce moyen, Cyaxare succéde naturellement à Astyage son Pére: & Cyrus succéde légitimement à Cyaxare, qui lui donne en mariage sa Fille, avec la Médie pour Dot. Au lieu que suivant les autres Historiens, Cyrus est un sujet revolté, qui fait la guerre à Astyage, le dépouille de ses Etats, & ruine l'Empire des Médes dont il s'empare.

a) Athen. XII. p. 546. a. b) Exped. Cyri III. p. 182. f. c) Cyrop. p. 108. d) Exped. III. p. 182. f. v. Bochart, Phaleg. IV. 23. e) p. 183. init. f) Ou [illegible], vide Not. H. Steph. g) Ferrand, T. I. p. 123. h) Cyropæd. p. 13. i) VIII. p. 135. & 136. init.

JE NE nie pas néanmoins, que dans la Cyropédie il ne puisse y avoir des Faits véritablement historiques: & s'il s'en trouve, qu'on puisse concilier, sans beaucoup de peine, avec ce que disent les autres Historiens, l'équité veut qu'on le fasse. Mais dans ceux, où ils seront absolûment opposez, la présomption doit toûjours être contre la Cyropédie: & à cet égard, de même que dans tous les autres, il faut recevoir ce qui paroîtra & plus naturel, & plus vrai-semblable. C'est ce que je pratiquerai moi même, tant que je pourrai.

§ V.

NAISSANCE ET JEUNESSE DE CYRUS.

P. J. 4115. A.C. 599. CYRUS. OUTRE les trois Historiens, qui ont fait le sujet des Sections précédentes, CICERON en cite un quatriéme: & en rapporte un endroit trés-utile, pour régler la Chronologie de la Vie, & du régne de Cyrus. a *Quid ego*, dit cet Orateur, *quæ Magi Cyro illi Principi in-*

terpretati sunt, ex DIONYSII *Persicis Libris proferam? Nam cum dormienti ei Sol ad pedes visus esset, ter eum scribit frustra appetivisse manibus, cum se convolvens Sol elaberetur, & abiret; ei Magos dixisse, quod genus Sapientum, & Doctorum habebatur in Persis, ex triplici appetitione Solis, 30. Annos Cyrum regnaturum esse, portendi. Quod ita contigit. Nam ad septuagesimum pervenit, cum quadraginta natus Annos regnare cœpisset.* P. J. 4115. A.C. 599. CYRUS.

a) Cicero de Divin. I. p. 46. b.

LE DILIGENT VOSSIUS [a] ne nomme aucun autre Auteur, qui ait allégué cet Historien DENIS, que CICERON cite. Mais apparemment c'est par une faute de Copiste, qu'on lit dans CICERON, *ex* DIONYSII *Persicis;* au lieu de *ex* DINONIS *Persicis;* [b] Ouvrage cité par CORNELIUS NEPOS, PLINE, ELIEN, PLUTARQUE, LUCIEN, DIOGENE LAERCE, & ATHENÉE.

(a) Voss. Hist. Græc. p. 351. f. (b) p. 460.

DE CE passage, que CICERON nous a conservé, USSERIUS [a] a conclû, que Cyrus nâquit l'An P. J. 4115. J'admets cette conclusion; parce qu'elle est juste. Mais je la crois incompatible avec le Recit d'HERODOTE; & contraire au Systême d'USSERIUS: au lieu qu'elle s'accorde à merveille, avec le mien.

a) Usser. P. J. 4115. p. 125. f. 126. al. 70.

I. HERODOTE dit, [a] qu'*Astyage, ayant succédé à Cyaxare son Pere, il lui nâquit* (οἱ ἐγένετο) *une Fille qui fût nommée Mandane.* Quand elle fût née, Astyage eut un songe, sur lequel il consulta ses Mages: & *quand elle fût en âge d'être mariée* (ἐοῦσαν ἤδη ἀνδρὸς ὡραίην) il la donna pour Femme à Cambyse. [b] *L'année même* (τῷ πρώτῳ ἔτει) qu'il la maria, les Mages, étant de nouveau consultez par Astyage, lui répondirent, que Mandane étoit grosse d'un Fils, qui *régneroit à sa place,* (ἀντ' αὐτοῦ) ou plûtôt *en le deplaçant:* car JUSTIN l'explique, [c] *regnique ei amissionem portendi.* L'Enfant étant né, HARPAGE, l'un des plus fidéles Serviteurs d'Astyage, reçoit ordre de le faire mourir: & HARPAGE parle toûjours à Astyage, comme à son Roi. (ὦ Βασιλεῦ.) Mais étant de retour chez lui, & consultant avec sa femme, il fait difficulté d'éxécuter l'ordre d'Astyage: parce disoit-il, qu'Astyage étoit déja vieux; (γέρων) qu'il n'avoit point d'Enfant mâle; & que Mandane devant hériter de la Couronne, elle ne manqueroit pas de s'en vanger. Cependant 40. Ans aprés, [d] Astyage se met à la tête de son armée, pour aller

P. J. 4115. aller combattre Cyrus: & [e] HARPAGE ne commande pas seulement
A. C. 599. les troupes d'Astyage, comme Général; mais [f] commande encore sous
CYRUS. Cyrus, 16. ou 18. Ans, pour le moins. Voilà déja deux Vieillards, dignes d'avoir vécû dans les premiers Siécles. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'Astyage, [g] *ne régna que 35. Ans.* Si l'on retranche de ce nombre, le tems qu'Astyage avoit déja régné, quand Mandane fût mariée, & accoucha: & même sans rien retrancher; où trouvera-t-on les 40. Ans, que Cyrus avoit, avant qu'il allât faire la guerre à Astyage? Et que sera-ce, si Cyrus a vécû cent Ans, comme [h] LUCIEN le rapporte?

a) Herod. I. 107. b) 108. c) Just. I. 4. d) c. 128. e) c. 124. 127. f) c. 162. 177. g) c. 130. h) Lucian. de Longævis, T. II. p. 470.

[a] M. LE P. TORNIEL, s'étant fait cette difficulté, reconnoît que Cyrus ne pouvoit avoir que 20. Ans, quand il succéda à Astyage. D'ailleurs, il ne lui paroît pas vrai-semblable, que Cyrus, âgé de 70. Ans, & pouvant donner le commandement de ses troupes à son Fils Cambyse, aille en personne, faire la guerre aux Massagétes. *Ætas enim*, dit-il, *non est senis & veterani; sed adhuc virilis & juvenilis audaciæ.* Il pouvoit ajoûter le prétexte, que Cyrus prit, pour entreprendre cette guerre: c'est qu'ayant demandé en mariage la Reine des Massagétes, qui étoit veûve, il en avoit été refusé. Quelle apparence, qu'un Prince, tel qu'on nous représente Cyrus, ait fait une demande de cette nature, & pris un semblable prétexte, pour faire la guerre, s'il eût été âgé de 70. Ans?

[b] *Turpe senex miles, turpe senilis amor.*

[c] *Quare potius credendum putamus*, dit le P. TORNIEL, CICERONIS *codices, (quod ad præfatos Annorum numeros pertinet,) vel aliquando fuisse corruptos; vel ex corruptis* DIONYSII *codicibus errorem hunc profluxisse; ac propterea* UTROSQUE *esse corrigendos; ut pro eo quod habent Cyrum quadraginta Annos natum regnare cœpisse, & ad usque septuagesimum pervenisse; dicant, eundem vigesimo vitæ Anno regnasse, & quinquagesimo obiisse.* Où est donc la preuve, de cette double correction?

a) Torniel. A. 3529. p. 327. b) Ovid. Amor. I. 9. c) Torniel. ibid.

I. S'IL N'EST pas vrai-semblable, qu'un Conquérant aille faire la guerre aux Massagétes, à l'âge de 70. Ans, & sur un prétexte aussi frivole: il ne l'est guére plus, qu'un particulier, âgé de 20. Ans, entre-

prenne de faire soûlever les Perses; & que les Perses le reçoivent sans P. J. 4115.
peine, pour leur Chef. N'est-il pas mille fois plus apparent, qu'une A. C. 599.
entreprise de cette nature, n'a été formée, que par un homme d'un âge mûr, & déja acredité, parmi les Perses, par quelque Emploi?

2. SUR QUOI fonde-t-on cette jeunesse de Cyrus, quand il se fit Roi de Perse? Quelque ancien Historien l'a-t-il dit? Y a-t-il quelque endroit de son Histoire, qui l'insinuë? Et un recit, tel que celui d'HERODOTE, chargé de circonstances, visiblement fabuleuses, est-il un fondement suffisant, pour soupçonner d'altération un passage, qui assûrément n'a aucun air d'avoir été corrompu?

III. APPAREMMENT, USSERIUS n'a pas crû, qu'on pût se tirer de cette difficulté. Quoi qu'il ait pris d'HERODOTE *seul*, les années qu'il donne aux régnes d'Astyage, & de ses trois prédécesseurs; néanmoins, il laisse à quartier HERODOTE, & tout ce que cet Historien recite, touchant la Naissance de Cyrus, & la guerre, qu'il fit à Astyage: pour suivre le *seul* XENOPHON, dont il dispose le Roman, dans un ordre Chronologique. De plus, il a avancé le mariage d'Astyage, jusqu'à l'An P. J. 4113: afin, que Cyaxare II. qu'il croit être Darius Méde, pût avoir 62. Ans, lorsque Babylone fût prise. Cela ne suffisant pas, il a supposé, qu'Astyage avoit été marié auparavant; que de ce premier mariage, Mandane étoit née; & qu'elle fût mariée à Cambyse, l'année même que Cyaxare nâquit. [a] *Astyagi*, dit-il, *ex Ariana (quam superiore Anno in uxorem duxerat) natus est filius Cyaxares.... Astyages vero patre adhuc superstite, Mandanem filiam, (ex priore uxore natam,) matrimonio locavit Cambisæ, Persarum Regi... ex quibus (sequente Anno) Cyrus natus est. Ut nullo modo* CTESIAS *sit audiendus: qui contra* & HERODOTUM & XENOPHONTEM & *reliquos authores cum illis consentientes, Astyagam (sic enim eum appellat) genere Cyro junctum fuisse negat.*

a) Usser. P. J. 4114. p. 123. al. 69.

1. LA MEME objection, que j'ai faite, contre la solution précédante, revient contre celle-ci, avec plus de force. Je me flatte d'avoir démontré, [a] qu'Astyage n'épousa Ariéne, que l'An P. J. 4129. pour le plûtôt: c'est à dire, 16. Ans plus tard, qu'USSERIUS ne le suppose. 2. Y-a-t-il quelque preuve, qu'Astyage ait eû deux Femmes; ou 3. que Mandane fût Fille de quelque autre *Femme*, qu'Astyage eût

P. J. 4115. épousée *avant* Ariéne? 4. Où a t-on trouvé, que *Cyaxare étoit encore*
A.C. 599. *en vie*, lorsqu'Astyage donna Mandane en mariage à Cambyse? 5. HE-
CYRUS. RODOTE, XENOPHON, & *les autres Auteurs*, que l'on oppose à CTESIAS, parlent-ils de cette premiére Femme d'Astyage? Disent-ils qu'elle fût Mére de Mandane? Que Mandane fût née, avant qu' Astyage fût Roi? Ou si c'est trop demander, y-a-t-il au moins, quelque indice, de quelqu'une de ces trois choses?

a) Liv. IV. Ch. 5. §. 8. p. 252. & suiv.

2. BIEN LOIN DE LA. 1. Par le recit même d'HERODOTE, que je viens de rapporter, il paroît évidemment, que Mandane ne nâquit, qu'aprés qu'Astyage eut succédé à son pére. 2. XENOPHON, second Auteur, cité par USSERIUS, dit, que ᵃ *Mandane étoit Fille d' Astyage*, ROI DES MEDES: en quoi il suit HERODOTE. Or pour peu qu'on presse l'expression, & qu'on suppose d'exactitude dans l'Histoire, en peut-on entendre autre chose, si non qu'*Astyage étoit Roi des Médes*, lorsque Mandane nâquit? Sur tout, si l'on considére, que XENOPHON n'a pas dit la même chose, de son prétendu Cyaxare. 3. JUSTIN, qui sans doute est un des *autres Auteurs*, qu'USSERIUS a indiquez, parle comme les deux précédans. ᵇ *Post multos deinde* (Medorum) *reges*, dit-il, *per ordinem successionis, regnum ad* [illegible] *descendit. Hic per somnium vidit ex naturalibus Filiæ*, &c. N'est-ce pas encore donner à entendre, que Mandane ne nâquit, qu'aprés qu' Astyage fût Roi des Médes? Où est-ce donc, que nous trouverons quelque indice, qu'elle soit née auparavant, & d'une autre Mére, que de la Fille d'Alyatte?

a) Xenoph. Cyrop. I. p. 2. b) Just. I. 9.

3. USSERIUS, & ceux qui avec lui se déclarent pour XENOPHON, sont-ils en droit de citer, en leur faveur HERODOTE? *Les recits de ces deux Historiens*, touchant la Naissance de Cyrus, [illegible] *extrémement. Mais comme celui d'*HERODOTE *tient plus du surprenant, & du merveilleux, & par cela même est plus agréable, & plus divertissant, il a été suivi préférablement à l'autre, presque par tous les Ecrivains postérieurs à leur tems.* C'est ainsi, que parle M. PRIDEAUX. D'ou vient donc, que ni lui, ni USSERIUS, qu'il suit à la trace, n'ont point inséré, dans leurs Annales, ce recit si *surprenant*, si *merveilleux*, si *agréable*, si *divertissant?* C'est que malgré leur prévention pour HERODOTE, ils ont reconnû, que c'étoit une Fable, incompatible avec la

Chro-

Chronologie. Voici comme en parle M. CHARPENTIER, grand partisan de XENOPHON: [b] *Je ne pense pas, que les plus resolus ennemis de* XENOPHON, *ayent de l'honneur, à employer contre luy un endroit de l'Histoire d'*HERODOTE: *que nous convaincrons si manifestement de fausseté & de contradiction; Car s'il y a rien qui doive être mis au rang de ces fables innombrables, dont* [c] CICERON *dit, qu'*HERODOTE *est plein, c'est sans doute un conte si confus & si bizarre.* M. FERRAND, autre partisan de XENOPHON, dit à peu prés la même chose, de cette façon: [d] *A l'égard du bon sens, pour ne rien dire de Mitradate,* [e] *qui meurt si à propos, afin d'être supposé à la place de Cyrus, ni de ces grandes resolutions d'Harpague, qui se terminent à si peu de chose, il me semble, que les songes qu'*HERODOTE *fait faire à Astyage, sentent fort la Fable; & même, que cette Fable n'est pas des plus spirituelles.* P. J. 4115. A. C. 599. CYRUS.

a) Prideaux A. C. 559. T. I. p. 196. b) Charpent. Disc. sur la Cyrop. c) *Cicer. l. de leg.* d) Ferrand, T. I. p. 119. e) *Voyez Herodote pag. 46. & 48.*

IV. PUIS DONC, que la Cyropédie est un Roman, sur lequel on ne doit conter, qu'autant qu'on pourra le concilier avec les vraies Histoires; Que le Recit d'HERODOTE *& des autres Auteurs*, qui l'ont copié, est regardé comme un *Conte bizarre* & une *Fable;* Que les diverses suppositions d'USSERIUS, & de PRIDEAUX, sont sans fondement, & sans vrai-semblance; pourquoi *n'écouterons nous pas* CTESIAS?

1. USSERIUS, qui nous le défend, n'a pas une aussi mauvaise opinion de cet Auteur, qu'on pourroit le croire, sur cette défense. Aprés avoir rapporté le passage de CICERON, que l'on a vû [a] ci-dessus; & à l'occasion du Songe, dont on y parle, USSERIUS ajoûte: [b] *A quo fortasse somnio sic a Magis exposito*, Cyrus *nomen accepit: quod* Solem *significare*, RECTE SCRIPSIT CTESIAS, *& eum secutus* PLVTARCHVS *in Artaxerxe; &c.* CTESIAS a donc connû l'origine de ce *Nom*, mieux que n'a fait HERODOTE, aprés lequel il a écrit, & dont il a trés-souvent relevé les fautes. Il a eû tous les secours nécessaires, pour écrire son Histoire de Perse: & en général, il a dû être incomparablement mieux instruit qu'HERODOTE: comme nous l'avons [c] fait voir ci devant.

a) Sus p. 542. 543. b) Usser. P. J. 4115. p. 125. init. al. 70. c) Sus §. 3. p. 528.

2. POUR CE qui regarde, en particulier, la Naissance de Cyrus, dont il s'agit à présent, si le Roi des Médes avoit été Grand-pére de Cyrus,

P. J. 4115. Cyrus, y-a-t-il quelque apparence, que CTESIAS, écrivant à la Cour
A. C. 599. de Perse, eût osé nier publiquement un Fait, qui ne pouvoit que faire
CYRUS. honneur au Fondateur de la Monarchie? Laissons donc aux Ecoles, &
à l'Enfance, la Légende de l'Exposition du jeune Cyrus, du Repas barbare fait à Harpage, du Bouvier Mithradate, & de la Royauté enfantine, qu'USSERIUS même n'a pas daigné rapporter, dans ses Annales; & suivons CTESIAS, sans balancer. Que la Mére de Cyrus s'appellât Mandane; cela peut-être, puisqu'il n'y a point de preuve contraire. Mais que Cyrus ait été petit-Fils d'Astyage, je n'en crois rien; puisque CTESIAS le nie formellement; & que la chose est impossible, suivant le passage de l'Historien DENIS, que CICERON a cité.

V. DISONS un mot de la Jeunesse de Cyrus, ou des premiéres années de sa vie. HERODOTE & XENOPHON conviennent en ceci; c'est qu'il en passa une partie parmi les Médes; mais ils différent dans toutes les circonstances. Suivant HERODOTE, il y-fût élevé à la campagne, comme le fils d'un Bouvier; jusqu'à l'âge de dix Ans, qui ayant été reconnu, il fût renvoié en Perse. On avouë, que c'est une Fable. XENOPHON dit, que ce jeune Prince, ayant été élevé en Perse, jusqu'à l'âge de 12. Ans, ou environ, sa Mére le mena chez Astyage, auprés de qui il demeura jusqu'à l'âge de 16. Ans. Quoique la Cyropédie soit un Roman, cette particularité n'a rien qui choque la vraisemblance. Les Médes passoient depuis long-tems, pour une Nation guerriére. Sous Cyaxare ils avoient, ou acquis, ou recouvré l'Empire de l'Asie, 3. Ans aprés que Cyrus fût né. Quand Astyage devint Roi des Médes, Cyrus avoit 14. Ans. Il est donc fort apparent, qu'un jeune homme de qualité, comme Cyrus, & d'une inclination aussi guerriére, ne manqua pas d'aller chercher de l'emploi auprés d'Astyage, alors Roi des Médes, & Empereur de l'Asie. Mais nous en avons une preuve, dans le témoignage de [a] DINON Babylonien. Cet Auteur écrivit l'Histoire des Perses, peu d'années aprés CTESIAS. Nous avons [b] déja remarqué, que suivant les apparences, c'est le même, dont CICERON nous a conservé un passage important: & qu'il a été cité par plusieurs anciens. CORNELIUS NEPOS l'a fait de cette maniére: [c] DINON *Historicus, cui nos plurimum de Persicis rebus credimus.* ATHENEE l'a allégué, sept ou huit fois. Dans un endroit, [d] il le cite, conjointement avec CTESIAS; & dans un autre, il en produit un témoignage de cette maniére.

a) Voss. Hist. Gr. p. 460. b) Sus p. 543. c) Corn. Nep. Conone. f. d) Ath. IV. p. [illegible]

[a] DINON,

Digitized by Google

[a] DINON, *dans son Histoire de Perse rapporte, que les Musiciens* P. J. 4115.
prédisirent la valeur du premier Cyrus, & la guerre, qu'il feroit à A- A. C. 599.
styage. Car avant, que Cyrus se retirât en Perse, il avoit été parmi les CYRUS.
piquiers, (ῥαβδοφόρων) *en suite parmi les gendarmes,* (ὁπλοφόρων) *aprés quoi il se retira. En ce tems-là, Astyage se réjouissant avec ses amis, il fit appeller le plus estimé de ses Musiciens, nommé Angares, qui ayant chanté quelques Piéces, finit ainsi. On envoie dans le Marais, une grande Bête, qui fera plus de ravage, qu'un Sanglier. Elle sera maitresse dans les lieux voisins. Avec peu d'autres, elle en combattra plusieurs, avec avantage. Là dessus Astyage lui ayant demandé, quelle est cette Bete?. C'est répondit-il, Cyrus le Persan. Astyage craignant, qu'il n'eût bien conjecturé, voulut faire revenir Cyrus: mais ce fut inutilement.*

a) Athen. XIV. p. 633. d. e.

J'IGNORE, quelle sorte d'emploi DINON désigne. BRISSON [a] ne donne aucun éclaircissement là-dessus. Les *Rhabdophores*, ou Porte-verges, ne différoient pas des [b] *Doriphores*, ou Porte-lances, dont le même BRISSON parle assez au long: & qui étoient gens de guerre. Dans les anciens monuments de Persepolis, [c] on voit plus de 60. Figures, *armées de lances*, ou de bâtons, dont 40. ou environ, ont été [d] dessinées par M. LE BRUN. Il y en a 15. où le fer de la pique est bien distingué; 6. qui ont sur l'épaule un Carquois, avec des flêches; & une qui porte un Bouclier. Les *Hoplophores* étoient apparemment des Gendarmes, des Gardes du Prince, ou des Ecuyers. Quoiqu'il en soit, il paroit de ce passage, que Cyrus passa quelque tems à la Cour d'Astyage; qu'il y eut quelque Emploi militaire: & ce fut là même sans doute, qu'il apprit le métier de la guerre, dont Astyage fit dans la suite, une trop fâcheuse épreuve; comme son Musicien l'avoit prédit.

a) Brisson. de Regno Pers. I. p. 188. f. b) p. 166. 167. c) Le Brun, Voy. de Perse. ch. 52. p. 278. b. 279. a. d) Fig. 126. 127. 142. 145.

§. VI.

SON REGNE EN PERSE.

I. TOUT CE, que je connois d'Historiens, & de Chronologistes P. J. 4155.
anciens, ont donné à *Cyrus* le titre de *Roi de Perse:* & ceux, A. C. 559.
qui sont entrez dans quelque détail, ont dit, qu'il étoit Roi de Perse, CYRUS.

P. J. 4155. avant qu'il fit la guerre à Crésus; quelques-uns même, avant, qu'il
A. C. 559. depossedât Astyage. XENOPHON, dans [a] l'Histoire de la guerre du
CYRUS. jeune Cyrus, désigne le Grand Cyrus, dont nous parlons, par le seul
A. I. tître de *Roi des Perses*, lorsqu'il détruisit l'Empire des Médes: comme je [b] l'ai remarqué ci-dessus. Mais dans sa Cyropédie, il ne lui a jamais donné cette qualité: parce qu'il a [c] introduit sur la Scéne, *Cambyse*, comme *Roi de Perses* & qu'il ne [d] le fait mourir, qu'aprés la Prise de Babylone. USSERIUS, qui suit pied à pied ce Roman, n'a pourtant pas osé faire de Cambyse, un Roi de Perse. Il s'est contenté de dire, que [e] Mandane fut mariée à Cambyse, *Persarum Regi, ut* XENOPHONTI *placet.* Mais à l'exemple de XENOPHON, il a affecté de ne donner jamais à Cyrus, le tître de *Roi de Perses*: si ce n'est aprés la Prise de Babylone. Il ne le lui donne pas même, aprés avoir [f] rapporté le passage de CICERON, qu'on a vû; dans lequel les Mages prédisent, *triginta annos Cyrum* REGNATURUM *esse*: & [g] lorsqu'il cite un autre passage de JULES-AFRICAIN, que je vai produire, il met les mots de *principatus Cyri*; au-lieu de celui de régne ou de *Royauté*, dont JULES-AFRICAIN s'étoit servi.

a) Xenoph. Exped. Cyri, III. p. 182. f. 183. init. b) Sus §. 4. p. 541. 542. c) Cyrop. I. p. 2. d) VIII. p. 138. e) Usser. P. J. 4114. p. 123. al. 69. f) P. J. 4155. p. 125. al. 70. g) P. J. 4155. p. 138. f. al. 78.

II. SOIT REGNE, ou *Principauté*, USSERIUS en régle le commencement sur le passage de JULES-AFRICAIN, rapporté par [a] EUSEBE, de cette sorte: *Cyrus régna sur les Perses en la LV. Olympiade, comme on le trouve, dans la Bibliothéque de* DIODORE, *& dans les Histoires de* THALLUS, *de* CASTOR, *de* POLYBE, *de* PHLEGON, *& autres, qui ont marqué les Olympiades: & qui conviennent tous, que l'An 1r. de Cyrus, fut l'An 1r. de la LV. Olympiade.* BEROALDE s'est étrangement trompé, lorsque malgré ces autoritez, [b] qu'il rapporte, il prétend, que Cyrus [c] commença l'An 3. de l'Olympiade LXXX. & l'An de Rome 295: c'est à dire, cent ans plus tard, qu'il ne faut. Suivant tous les bons Chronologistes, [d] l'Olympiade LV. fut célébrée, l'été de l'An 4154. Desorte, qu'à conter les années à la maniére Julienne, que nous suivons; on peut rapporter le commencement de Cyrus, ou à cette année P. J. 4154. qui contient la prémiére moitié de l'année Olympiadique; comme [e] font SCALIGER, EMMIUS & autres: Ou à l'An P. J. 4155. qui contient la seconde partie de l'année Olympiadique; comme [f] font CALVISIUS, HELVI-

HELVICUS & BEHM, dans leurs Tables, JAQUES CAPPEL, P. J. 4155. PETAU, USSERIUS, SIMSON, RICCIOLI & MARSHAM. A. C. 559. C'est par inadvertance, que SCALIGER dans ses [g] Prolegoménes, a marqué l'*An 187. de Nabonassar*, qui répond à l'An P. J. 4153. CYRUS. A. 1.

a) Euseb. Præp. Evang. X. 10. p. 488. c. b) Beroald. III. 6. fin. p. 152. al. p. 193. c) III. 8. init. p. 163. al. p. 207. d) Petav. X. 14. p. 178. al. c. 15. p. 100. b. e) Scal. Emend. p. 402. a. Fragm. p. 36. 53. f. Emmius p. 209. Behm p. 132. f) Calv. A. 3391. p. 223. a. Helvic. p. 60. Behm Tab. p. 127. J. Cappel. A 3441. p. 246. a. Petav. D. T. ubi supra, & XIII. p. 558. al. 307. Usser. p. 138. al. 78. Simson A. 3446. Part. III. p. 119. a. Ricciol. T. II. p. 14. Marsh. p. 580. al. 624. g) Scal. Proleg. p. 39. f.

QUOIQU'IL ne s'agisse ici, que d'un An, je préfére la seconde maniére, comme étant la plus vrai-semblable, & la plus autorisée, par les Anciens. Car on convient, que Cyrus mourut l'An P. J. 4185. comme nous le démontrerons aussi, dans la suite. Or par la premiére maniére, Cyrus auroit régné 31. Ans: ce qu'aucun ancien n'a dit, avant [a] SULPICE SEVERE. Au-lieu, que suivant la seconde maniére, il aura [b] *régné 30. Ans*: comme disent CTESIAS, JUSTIN, CICERON ci-devant cité, CLEMENT D'ALEXANDRIE, & EUSEBE: *ut nullo modo* HERODOTUS *sit audiendus*, qui [c] ne lui donne, que 29. Ans. En ce dernier cas, il faudroit mettre son commencement à l'An 2. de l'Olympiade, contre le consentement de tous les autres. Au fond, cette exacte précision n'est pas absolûment nécessaire: parce que les actions, ou les conquêtes de Cyrus n'ont pas été datées, des années de son régne; mais des années des Olympiades, qu'il faudra reduire à la Période Julienne.

a) Sulp. Sev. Hist. Eccles. II. 9. Syncell. p. 209. a. 233. b. b) Ctésias c. 8. Just. I. 8. Cicero de Divin. I. 46. Clem. Alex. Strom. I. p. 331. c. Euseb. Chron. n. 1457. c) Herod. I. c. 214.

III. MON DESSEIN n'est pas, de faire l'Histoire de Cyrus; de parcourir les années de son régne; ou de le suivre dans ses diverses conquêtes. Ce champ est trop vaste pour moi: & je le laisse à ceux, qui entreprennent des Annales; ou qui voudront écrire cette Histoire en particulier. Je me contenterai de rapporter deux ou trois des événemens les plus remarquables: & je les traitterai suivant ma méthode.

1. LE PREMIER, qui se présente, c'est la guerre, que Cyrus fit à Astyage, qui fût dépouillé de ses Etats. XENOPHON n'en a pas parlé: parce que cela auroit gâté le but de sa *Fable*; en prenant ce P. J. 4164. A. C. 550. CYRUS. A. 10.

mot

Digitized by Google

P. J. 4164. mot dans le sens, que les Anciens l'ont emploié, & qui est [illegible]
A. C. 550. à la mode, depuis quelque tems. XENOPHON vouloit [illegible]
CYRUS. *l'Image d'un bon Gouvernement*. Ayant donc supposé, aprés [illegible]
A. [illegible] DOTE, qu'Astyage étoit Grand-pére de Cyrus, son Héros; il [illegible] voit rapporter, ni la maniére dénaturée, dont Astyage avoit [illegible] faire périr son Petit-fils, à peine né; ni le repas barbare, dont il [illegible] régalé Harpage; ni mettre les armes à la main de Cyrus, pour [illegible] ner son Grand-pére. "[a] *Hujus belli*, dit MARSHAM, [illegible] XENOPHON: *incongruum forte existimabat, Cyrum pro Medis* [illegible] *Medos pugnaturum*." Il a donc falû, que XENOPHON change [illegible] Histoire. Mais [b] les autres l'ont rapportée, HERODOTE, CTESIAS, JUSTIN, STRABON, POLYENE, &c. Et il y a lieu d'[illegible] pris, qu'USSERIUS, qui vient d'objecter à CTESIAS, [illegible] *tement des autres Auteurs avec* HERODOTE, n'ait pas dit un [illegible] de cette guerre, dont tous ces Auteurs parlent, qu'aucun [illegible] niée; & dont XENOPHON lui même a parlé, quoiqu'en [illegible] lement, comme [c] je l'ai remarqué ci-dessus.

a) Marsh. p. 579. f. 580. a. 623. b) Herod. I. c. 125, 130. Ctesias c. 2. Just. I. 6. [illegible] p. 524. a. b. XV. p. 730. d. 731. f. Polyæn. Stratag. VII. 6. Diod. [illegible] Valer. Max. I. 7. c) Sus §. 4. p. 541. 542.

2. A SUIVRE éxactement le recit, qu'en fait [illegible] il faudroit mettre cette guerre, au commencement [illegible] Mais cela n'est guére possible: & en voici la raison. La guerre [illegible] die, suivit immédiatement celle-ci: comme on le va voir [illegible] moment. Or, suivant HERODOTE, même avant, que la [illegible] Lydie commençat, *Crésus avoit fait alliance avec Labynéte*, [illegible] *alors en Babylone*. Ce *Labynéte*, par le consentement de la [illegible] nos meilleurs Chronologistes, est le même, que *Nabonnide*, [illegible] de Babylone, qui ne [b] commença à régner, que l'An P. J. [illegible] à dire 4. Ans aprés, que Cyrus fût fait Roi de Perse. Ainsi il [illegible] la guerre contre Astyage, soit postérieure à l'élévation de [illegible] moins de quelques années.

a) Herod. I. c. 77. b) Sus ch. XI. n. IV. p. 479.

TACHONS de la marquer plus précisément. Je crois [illegible] prouvé, [a] dans le Chapitre *des Rois des Médes*, qu'Astyage commença à régner l'An P. J. 4129. HERODOTE dit, [b] qu'*Astyage régna 35. Ans*. Ajoûtons donc (β) 35. Ans, à (α) l'An P. J. 4129. nous aurons (γ) l'An P. J. 4164. qui

Digitized by Google

[a] l'An 10. du régne de Cyrus, pour le tems où Astyage perdit ses Etats.

a) Sur Liv. IV. ch. 5. §. 9. & p. 261. b) Herod. L. I. c. 130.

IV. [a] Apres la défaite des Médes, & la Prise d'Astyage (suivit) la guerre de Lydie; dont [b] plusieurs Auteurs ont aussi parlé. XENOPHON l'a amplement décrite: parce qu'à quelques circonstances près, rapportées par [c] HERODOTE, & apparemment fabuleuses, elle étoit glorieuse à son Héros. P. J. 4166. A. C. 548. CYRUS. A. 12.

a) Strabo XV. I. p. 735. f. b) Usser. P. J. 4166. p. 141. al. 79. Megerl. Ind. p. 101. f. c) Herod. I. c. 86. 87.

1. [a] Cresus fâché de ce, que son Beau-frère (γαμβρός) Astyage étoit détenu prisonnier par Cyrus, [b] qui en étoit le Petit-fils, à ce, que dit HERODOTE, envoia consulter l'Oracle de Delphes, pour savoir s'il feroit la guerre aux Perses. [c] Trompé par une Réponse ambigue, il prend les armes, dans l'espérance d'abbattre Cyrus, & la puissance des Perses. D'où l'on doit conclurre naturellement, que cette guerre suivit immédiatement la précédante. [d] CTESIAS met entre deux, celle des Bactriens, & celle des Saces: & [e] JUSTIN celle des Babyloniens. Mais ici, je me régle sur HERODOTE; en faveur de ceux qui le suivent: sans me mettre beaucoup en peine, s'il a bien ou mal rangé les événemens, dont il parle.

a) Herod. I. c. 73. b) c. 75. c) c. 71. d) Ctesias c. 34. e) Just. I. 6.

2. On peut aussi juger, par la suite, que cette guerre dura 3. Campagnes. [a] Car Crésus ayant reproché à l'Oracle, de l'avoir trompé: la Pythie répondit, que les Dieux ne pouvoient pas changer les Destinées: & que tout ce qu'Apollon avoit pû obtenir en sa faveur, c'étoit, de faire différer de 3. Ans, la Prise de Sardes. Apparemment EUSEBE l'avoit ainsi compris. Car [b] donnant 15. Ans au régne de Crésus, on lit, dans l'Edition de PONTAC, sur l'An 12. de Crésus, les mots suivans, que SCALIGER a omis: [c] Crœsus adversus Cyrum bellum init; ce que [d] PONTAC confirme par ce passage d'HERODOTE. Il avertit néanmoins, que ses MSS. varient beaucoup, sur la place de ces paroles d'EUSEBE: & que le plus grand nombre, de même que les Editions précédantes, les mettent sur l'An 10. de Crésus. Laissons les donc: & tournons cette recherche d'un autre façon.

a) Herod. I. c. 91. b) Euseb. Chron. n. 1455. c) n. 1466. Ed. Pontac. d) Pontac. not. col. 383.

Digitized by Google

P. J. 4166. 9. DANS TOUTES les Editions, la derniére année de Crésus
A. C. 548. répond à la 1re. de l'Olympiade LVIII. Cela s'accorde avec ce passage
CYRUS. de SOLIN: *Olympiade LVIII. victor Cyrus intravit Sardes, ubi*
A. 12. *Crœsus latebat.* Car quand les anciens Auteurs nomment simplement une Olympiade; pour l'ordinaire ils entendent la 1re. année. Or cette année répond par ses deux moitiez, aux années 4166. & 4167. de la Période Julienne, où je mets cette guerre. Peut-être pourroit-on aussi la retarder de 2. ou 3. Ans: en vertu d'un passage de DIOGENE LAERCE, qui parle ainsi: *b Sosicrate rapporte, que Périandre mourut 40. Ans,* (πρότερον Κροίσε: H. e. c πρὸ ἁλώσεως Κροίσε,) *avant Crésus, un An avant la XLIX. Olympiade.* Cette Olympiade fut célébrée l'an P. J. 4130. & l'année précédante étoit (α) l'An P. J. 4129. Ajoûtez-y (β) 40. Ans; vous aurez (γ) l'An P. J. 4169. où commença la 4e. année de la LVIII. Olympiade, qui fût peut-être la derniére année du *régne* de Crésus, & non pas de sa *vie*: comme les paroles de DIOGENE LAERCE le disent.

a) Solin. c. 7. b) Diog. Laërt. in Periandro. c) J. Capp. A. 3455. [illegible]

P. J. 4170. V. DES GUERRES en divers endroits de l'Asie, [illegible]
A. C. 544. Prise de Crésus. Soit que a *l'Alliance, qu'il avoit faite avec Labynete Roi de Babylone, qui régnoit alors,* obligeât Cyrus à faire la guerre à
CYRUS. ce dernier, comme il l'avoit faite au premier; ou que le gain de deux
A. 16. Royaumes, lui fit prendre goût aux conquêtes, dés qu'il fut maître de Sardes, & de Crésus; b *il prit le chemin d'ECBATANE, Capitale de la Médie, dans le dessein d'attaquer Babylone, qui arrêtoit ses projets*; de même, que quelques autres Peuples; & se contenta de laisser dans l'Asie Mineure, quelques-uns de ses Généraux. L'un d'eux fut le même Harpage, à qui Astyage avoit donné un funeste repas; & qui avoit tant contribué *à la Royauté* (de Cyrus). d Pendant, qu'Harpage soumettoit la Basse Asie, Cyrus conquit la Haute, sans rien épargner: & aprés avoir tout subjugué, alla attaquer l'Assyrie.

a) Herod. l. 1. c. 77. b) c. 153. c) c. 164. d) c. 177.

C'EST AINSI, qu'HERODOTE range ces Expéditions. XENOPHON partage celle d'Assyrie en deux. a *Crésus, Roi de Lydie,* se trouva en personne à la premiére. Aprés la défaite des Assyriens, où b le Roi de Babylone fut tué; c le Fils, qui lui succéda

retira en Lydie, où [d] Crésus fût élû Chef de plusieurs Etats confédérez. Cyrus fût donc obligé, d'interrompre la guerre d'Assyrie, pour aller attaquer Crésus, [e] qu'il fit prisonnier: aprés [f] il retourna en Assyrie. P. J. 4170. A. C. 544. CYRUS. A. 16.

a) Xenoph. Cyrop. II. p. 23. III. p. 48. IV. p. 57. b) IV. p. 52. f. 66. m. c) VI. p. 90. d) p. 93. f. e) VII. p. 107. f) p. 112.

JUSTIN convient d'abord avec XENOPHON; en ce qu'il fait trouver Crésus à la guerre de Babylone: mais il est contraire, & à XENOPHON, & à HERODOTE; en ce qu'il fait finir la guerre de Babylone avant, que celle de Lydie commençât. Voici ses paroles: [a] *Cum adversus Babylonios bellum gereret, Babyloniis Rex Lydorum Crœsus, cujus opes & divitiæ insignes ea tempestate erant, in auxilium venit: victusque jam de se solicitus, in regnum refugit. Cyrus quoque post victoriam, compositis in Babylonia rebus, bellum transfert in Lydiam.*

a) Justin. I. 7.

CE SEROIT une trop grande affaire pour moi, que de concilier des Histoires, rangées si différemment. D'ailleurs la peine, que j'y emploierois, ne me seroit d'aucun usage, au-moins à présent. Il vaut mieux, emploier le tems à considérer la guerre d'Assyrie, ou de Babylone à part: comme étant la plus glorieuse pour Cyrus, & la plus importante pour nôtre Chronologie.

§. VII.

GUERRE DE BABYLONE.

I. PEU D'EVENEMENS de l'Antiquité ont été plus mémorables, que le Siége de Babylone. La difficulté de l'entreprise; le bonheur du succés; la Fondation d'un nouvel Empire, sur les ruines d'un ancien; la renommée du Fondateur; & par rapport à l'Histoire Sainte la Délivrance du Peuple Juif: Tout cela mérite bien, que nous en examinions, avec quelque soin, les principales circonstances. Jusqu'ici le Nom de *Perses* n'étoit presque pas connu. Cyrus même, pendant long-tems, ne l'étoit guéres, qu'en qualité de *Roi des Médes*, que la défaite d'Astyage lui avoit acquis: & sur la fin de sa vie, [a] Tomyris ne lui donne point d'autre titre, que celui de *Roi des Médes*. D'ailleurs [b] nous venons de voir, qu'aprés la prise de Sardes, [c] voulant aller *attaquer Babylone, il prit le chemin d'Echatane*; où apparemment il se reti- P. J. 4175. A. C. 539. CYRUS. A. 21.

P. J. 4175. retiroit, à la fin de ses Campagnes d'Asie. Voilà pourquoi dans les
A. C. 539. Prophétes, qui ont précédé ce tems, on ne trouve point le nom des
CYRUS. *Perses*; mais seulement celui de *Médes*: lorsqu'ils veulent parler de
A. 21. Cyrus, ou de la Prise de Babylone.

a) Herod. L. I. c. 206. b) Sus p. 554. c) Herod. I. c. 180. [illegible]

1. ESAIE, qui prophétisoit, environ cent Ans avant la naissance de Cyrus, parle ainsi, dans une de ses [a] Prophéties *contre Babylone*: *Il y a un son éclattant sur les Montagnes*: (fréquentes [b] dans la Médie) *des Royaumes, des Peuples se sont assemblez: l'Eternel fait la revûë de ses troupes.* [c] *Voici, je m'en vai susciter les* MEDES. *Ainsi Babylone, la noblesse des Royaumes, l'excellence de l'orgueil des Chaldéens, sera comme Sodome & Gomorre.* Dans une autre Prophétie il dit: [d] *Elamites, montez,* (ce sont des Perses) MEDES, *assiégez. Elle est tombée, elle est tombée, Babylone;* Et dans le Chapitre suivant: [e] *Elam a pris son carquois: Kir a découvert le bouclier.* [f] *Elam*, ou *Elymaïs*, est une Province de Perse: & [g] *Kir* est une ville de la Médie, où Tiglat-pileser, Roi d'Assyrie, transporta les Syriens de Damas. Long-tems aprés, savoir [h] *l'An 4e. de Sédécias, Roi de Juda*, Jérémie prophétisant aussi [i] *contre Babylone, & le païs des Chaldéens*, parle ainsi: *Babylone a été prise. Une Nation est montée contre elle, du côté d'Aquilon:* (où sont situëz les Médes par rapport à Babylone.) [k] *Fuyez de Babylone, sortez du païs des Chaldéens, car je vai faire venir contre Babylone, une assemblée de Nations du païs d'Aquilon, qui la prendront, & la Chaldée sera pillée.* [l] *Voici un Peuple vient d'Aquilon: une grande Nation, &* PLUSIEURS ROIS *se réveillent du fond de la Terre.* [m] *L'Eternel a reveillé l'esprit* DES ROIS (Βασιλέως) DES MÉDES. [n] *Préparez contre elle les Nations. Assemblez contre elle les Rois* (LXX. Βασιλεῖς, Vulg. Reges,) *d'Ararat, de Ninni & d'Askenos* [o] (des deux Arménies, & de l'Asie mineure.) *Préparez contre elle* LES ROIS (LXX. Βασιλέα . .) DES MEDES, *ses Gouverneurs, ses Magistrats, & tous les païs de son obéïssance.* [p] *Car il viendra contre elle des destructeurs d'Aquilon.*

a) Es. XIII. 4. 5. b) Sus ch. IX. §. 18. p. 467. Strabo XI. p. 522. [illegible] c) Es. XIII. 17. 19. d) XXI. 2. 9. e) XXII. 6. f) Cellar. T. II. p. [illegible] g) Sus Liv. IV. ch. 6. §. 5. p. 294. h) Jerem. LI. 59. i) [illegible] k) v. 8-10. l) v. 41. m) LI. 11. n) v. 27. 28. o) Vide Bochart. [illegible] p) v. 48.

2. DU TEMS d'Esaïe, les Médes avoient l'Empire d'Asie. [illegible] le possedoient encore du tems de Jérémie: & quand Cyrus alla atta-

Digitized by Google

que Babylone, il étoit actuellement *Roi des Médes*. C'est de lui, & à lui, en particulier, que Dieu parle, dans le dernier passage, que j'ai allégué: comme il paroît, par ces paroles du Verset 20e. & des suivans: *Tu briseras les instruments de guerre. Par Toi, je briserai les Nations: Par toi je détruirai les Royaumes.* &c. Le Prophéte néanmoins, emploie les mots de *Rois des Médes*, au pluriel; quoiqu'il ne parle, que d'un seul. Les François le pratiquent souvent, de même: & c'est pour éviter l'équivoque, que je n'ai pas voulû m'y conformer, dans la traduction des derniéres paroles du Prophéte, qu'on vient de lire. Cet usage est encore plus étendu, en Allemagne: & il est trés-fréquent dans la langue Sainte, dont il s'agit. [b] *Stulti Judæi*, dit SCALIGER, *duos reges immi putant, Cyrum, & Darium Medum. Sed commate 20. de uno rege tantum loquitur. Et hic pluralis numerus ponitur, more Hebræorum, pro singulari.* Parmi les *Axiomes* de M. MORUS, il y en a un, qui porte pour titre; [c] *Scriptura solet unum pluraliter appellare:* ce qu'on prouve, par plusieurs exemples. Et sans quitter le passage même de Jérémie, la Version Gréque a toûjours traduit, le *Roi des Médes*, au singulier. Aussi GROTIUS, que je regarde, sans faire tort aux autres, comme le plus judicieux des Interprétes, [d] n'explique ces mots, que de *Cyrus* seul.

P. J. 4175. A. C. 539. CYRUS. A. 21.

a) Jer. LI. 20-23. b) Scal. in Fragm. p. 17. c) Alex Mori Axiom. 20. Edit. Salm. 1677. cum Myroth. Cameronis, p. 490. d) Grotius, h. l.

3. TOUTEFOIS, afin qu'on ne s'imagine pas, que c'est là un subterfuge; j'ajoûte, que ces mots du Prophéte, étant même pris à la rigueur, n'ont rien de contraire à ce que j'ai avancé. Cyrus devenu *Roi des Médes*, par droit de conquête, [a] *retint prés de sa personne Astyage, qui avoit été Roi des Médes*, avant-lui; [b] *l'honora toûjours comme son pére*; & [c] *lui donna la Principauté des Barcaniens*, [d] *Peuples d'Hircanie.* Avec ces honneurs, il est apparent, qu'on lui conserva, durant sa vie, le titre de *Roi des Médes*: & sur-tout, qu'on le lui donnoit encore, dans les païs étrangers, avec d'autant plus de raison, qu'en France on donnoit à Charles II. & à Jaques II. les titres de *Rois d'Angleterre*, quoiqu'ils en eussent été chassez. Voilà donc *des Rois des Médes*, au pluriel, qui vont au Siége de Babylone; outre *plusieurs Rois* tributaires, qui en cette qualité étoient obligez, de fournir à Cyrus des troupes auxiliaires.

a) Herod. I. 130. b) Ctesias, c. 2. c) Tzetz. Chil. I. v. 88. d) Just. I. 6. f. Cellar. T. II. p. 504.

P. J. 4175. A. C. 539. CYRUS. A. 21. II. AUCUN des anciens Historiens n'a marqué [illegible] grand événement. Les Chronologistes pendant long-tems [illegible] pour guide, a qu'une ligne de XENOPHON; qui ne s'accorde pas tout à fait, avec le Canon Astronomique, découvert depuis cent ans seulement. Mais on peut les concilier, sans beaucoup de peine, en disposant, comme je vai faire, les trois ou quatre années, qui sont [illegible] tout nécessaires pour notre Chronologie.

a) Xenoph. Cyrop. VIII. p. 138. l. 12.

I. AU PRINTEMS de l'An 21. de son régne de Perse, [illegible] étant parti de quelque endroit, ou de la Médie, ou de la Perse, [illegible] dessein d'aller faire la guerre en Babylone, a *prit entre autres pro[illegible] de l'eau de la Riviére du Choaspe, qui arrose la ville de Suse,* & qui [illegible] la suite, fût b la boisson ordinaire des Rois de Perse, [illegible] c Etant arrivé au Gynde, il fût obligé de s'y arrêter, faute [illegible] pour le traverser. Pendant qu'il en fait construire, un de [illegible] blancs, qu'il regardoit comme sacré,

d Fluvios tentare minaces,
Audet, & ignoto sese committere ponto.

Mais s'y étant noyé; Cyrus fût si irrité contre le Gynde, [illegible] naça de le reduire en un tel etat, que les femmes même le [illegible] roient, sans avoir de l'eau jusqu'au genou. Ayant donc [illegible] *suspendu son Expédition contre Babylone;* (μετρὶς τῇ ἐπὶ Βα[illegible] τεων) *il divisa son armée en deux parties, à qui e il fit creuser* [illegible] avoir 180. de chaque côté de la Riviére: & les ayant fait ouvrir [illegible] mit à sec. *Tout l'Eté fût employé à cet Ouvrage.* (τὸ [illegible] αὐτοῦ ταύτῃ διέτριψαν ἐργαζόμενοι.) SENEQUE, ayant rapporté [illegible] me histoire, y joint cette reflexion: f *Periit itaque, & tempus, in vanis rebus jactura, & militum ardor, quem inutilis labor fre[illegible] occasio aggrediendi imparatos; dum ille bellum indictum hosti, [illegible] gerit. Hic furor, (quid enim aliud voces?)* &c. TIBULLE en [illegible] de même, g dans ce Vers:

Rapidus, Cyri dementia, Gyndes.

b XENOPHON ne nomme, ni cette Riviére, ni aucune [illegible] la Haute Asie; comme i nous l'avons déja remarqué. [illegible] eû une raison particuliére, de ne pas nommer celle-ci. [illegible] nom du *Gynde*, auroit pû ternir la gloire de son Héros; comme [illegible]

soumi-

fourni à TIBULLE une Epithéte, qui renouvelle le souvenir de cette *folie*. P. J. 4175. A. C. 539. CYRUS. A. 21.

a) Herod. I. c. 188. b) Brisson. de regno Perf. I. p. 79-81. c) c. 189. d) Virg. Georg. III. 77. 78. e) Herod. I. c. 202. & V. c. 52. f) Seneca de Ira III. 21. g) Tibull. Eleg. IV. 1. V. 141. h) Xenoph. Cyrop. VII. p. 112. i) Sus §. 4. p. 539. f.

2. PUISQU'HERODOTE dit expressément, que Cyrus *renvoia* la guerre de Babylone, pour faire ce desséchement, qui l'occupa *tout l'Eté*; on ne peut pas conter cette année, pour le commencement de la guerre: & il faut, sans difficulté, le *renvoier* à la suivante. Mais il n'étoit pas possible, qu'il en fît les préparatifs, & qu'il fît avancer son armée jusqu'au Gynde; sans que le Roi de Babylone en fût averti. C'est apparemment, à quoi Dieu avoit égard, quand il parloit ainsi par la bouche de Jérémie: [a] *Je punirai Bel à Babylone .... Mon Peuple, sortez du milieu d'elle .... De peur que vous ne soyez effrayez, des nouvelles qu'on entendra par le païs. Car des nouvelles viendront le long de l'Année: & aprés cela* (Vulg. *post hunc annum*) *des nouvelles le long de l'année. Il y aura violence en la terre: & Dominateur sur Dominateur.* [b] USSERIUS rapporte tout ceci, à l'année précédante, P. J. 4174. parce qu'il a besoin d'une année, pour donner à Darius 2. Ans de régne. Nous verrons si c'est avec fondement, & en attendant, je reconnois qu'il n'y a rien que de naturel, en ce qu'il rapporte le desséchement du Gynde, immédiatement avant la guerre de Babylone.

a) Jerem. LI. 44-46. b) Usser. P. J. 4174. p. 144. al. 81.

III. HERODOTE rapporte ainsi le commencement de cette guerre: [a] *Le Printems suivant Cyrus marcha contre Babylone.* (τὸ δεύτερον ἔαρ ὑπέλαμπε, οὕτω δὴ ἤλαυνε ἐπὶ τὴν Βαβυλῶνα.) *Les Babyloniens l'attendirent; & quand il s'en fût approché, ils lui livrérent bataille: mais ils furent défaits & repoussez dans la ville, où Cyrus les assiégea.* Le recit de BEROSE, est conçu en ces termes: [b] *Cyrus étant parti de la Perse, avec une puissante armée, aprés avoir subjugué tout le reste de l'Asie, se jetta sur le païs de Babylone. Nabonnide, averti de sa venuë, alla à sa rencontre, & lui livra bataille. Ayant été vaincu, il s'enfuit avec peu de monde, & alla s'enfermer dans la ville de Borsippe: mais Cyrus mit le siége devant Babylone*, &c. XENOPHON parle aussi de cette Bataille: en quoi il s'accorde avec les deux autres Historiens; sur-tout avec le dernier: [c] *Cyrus*, dit-il, *ayant pris le chemin de Babylone .... [d] fit avancer son armée en bataille: mais, à son approche les Assyriens s'enfuirent,* P. J. 4176. A. C. 538. CYRUS. A. 22.

& per-

P. J. 4176. *& perdirent plusieurs chariots, dont quelques-uns furent pris;* A I ENT
A. C. 538. E T E C O U [illegible] (*παρατεμνόμενα*) *en chemin, par la cavalerie de Cyrus.*
CYRUS *Il y eut aussi force gens tuez. Les autres gagnérent une grande ville des*
A. 22. *Assyriens, où le Roi d'Assyrie se sauva, avec le reste de ses chariots & de sa cavalerie.* X E N O P H O N, suivant sa coûtume, ne nomme, ni cette ville, ni le Roi: mais en remarquant, que le Roi d'Assyrie fut [illegible] *chemin,* par la cavalerie de Cyrus, il éclaircit ce que le passage de [illegible] R O S E dit en peu de mots, que *Nabonide alla s'enfermer dans* [illegible] *de Borsippe.* Sur ce point nos trois Auteurs sont assez d'accord. [illegible] n'en sera pas de même, pour la suite.

a) Herod. I. c. 190. *b*) Beros. ap. Jos. cont. Ap. I. p. 1045. E. ex eo [illegible] IX. 40. p. 456. *c*) Xenoph. Cyrop. V. p. 78. a. *d*) [illegible] 79. f.

D'A B O R D aprés la Bataille, Cyrus alla mettre le Siége devant Babylone, suivant H E R O D O T E, & B E R O S E. Dans X E N [illegible] la chose est bien différente. Le Roi d'Assyrie, & Cyrus, [illegible] cun une faute, dont il n'est pas apparent, que ces Rois aient [illegible] bles: & qu'il n'est pas croyable, qu'un homme de guerre, tel que X E N O P H O N, ou leur eût attribuées, ou n'eût pas condamnées, s'il est vrai, qu'il eût eû dessein d'écrire une Histoire. 1. [a] *Le Roi* [illegible] *fort de la ville, où il s'etoit renfermé, avec une armée en* [illegible] fait un corps de Cadusiens, qui couroient la campagne [illegible] leur butin: & [b] fait une espéce de *tréve* avec Cyrus. Aprés quoi il abandonne son païs, & [c] *se retire en Lydie,* avec ce qu'il a de plus pré[illegible] cieux. Cyrus s'informe [d] de *ce qu'y faisoit le Roi d'Assyrie* [illegible] apprend rien. Dans l'armée de Crésus, [e] il y a des Assyriens, [illegible] Commandant de Babylone (*σὺν τῷ Βαβυλῶνος ἄρχοντι*) mais le Roi d'As[illegible] syrie n'y paroît point; quoi [f] qu'*il eût engagé,* celui de Lydie [illegible] cette guerre. 2. D'autre part Cyrus, aprés sa victoire, [g] fait proposer au Roi d'Assyrie une tréve, qui est acceptée: & [h] se prépare à la retraite. Au lieu de suivre le Roi d'Assyrie, ou d'aller droit à la Capitale, & de l'assiéger; il se contente de [i] *voir Babylone de loin:* & se retire tranquillement en Médie, où [k] *à l'approche de l'Hiver,* il délibere avec son Oncle, & ses Officiers, si l'on continuëra la guerre. Voilà ce que M. D E M E A U X appelle une [l] *Histoire plus suivie & plus* [illegible]

a) Xenoph. Cyrop. V. p. 80. [illegible] *b*) p. 81. [illegible] *c*) VI [illegible] *d*) [illegible] *e*) [illegible]
f) VII. 108. c. *g*) V. 81. c. *h*) p. 81. fin. *i*) p. 82. fin. [illegible]
l) Disc. sur l'Hist. Univ. A. C. 536.

[illegible] ELLE

2. [illegible] si peu dans cette rencontre, qu'[illegible] qui suit presque toûjours la Cyropédie, l'a pourtant abandonnée, au moins cette fois. Il fait [a] commencer le Siége de Babylone, dans la même année, & immédiatement aprés la Bataille, dont je viens de parler. Ce Combat fût, pour ainsi dire, le coup mortel, que Cyrus donna à l'Empire de Babylone. Je la mets un An plus tard, que ne fait USSERIUS, je veux dire, à l'An P. J. 4176. parce que le Canon Astronomique met à l'An 210. de Nabonassar, qui répond à cette année P. J. 4176. le commencement du régne de Cyrus en Babylone, immédiatement aprés Nabonnide. La circonstance est fort importante: Arrêtons nous y un moment. P. J. 4176. A. C. 538. CYRUS. An 26.

a) Usser. P. J. 4175. p. 144. al. 81.

3. DANS LE Chapitre II. de ce Livre, destiné uniquement, au *Canon Astronomique*, j'ai prouvé en général, par plusieurs exemples, que la 1re. année des Rois, qu'il nomme, commence avec l'année, dans laquelle ils ont commencé à régner, en quelque Mois de l'année qu'ils aient commencé. Parmi ces exemples, j'ai prié mes Lecteurs, de faire attention [b] à celui d'Alexandre le Grand, parce que je prétendois m'en servir ici, où j'en trouve un autre exemple tout semblable. Dans tous les deux, il s'agit d'une succession par conquête: & non pas d'une succession héréditaire, ou par élection; comme dans les autres. Ils regardent, tous deux l'Empire de Babylone, qui passe des Chaldéens aux Perses, dans celui-ci; & des Perses aux Grecs, dans celui d'Alexandre. Comparons donc la Bataille d'Arbelles, avec celle dont je viens de parler. La Bataille d'Arbelles fût donnée à la fin de Septembre; c'est à dire, 10. Mois entiers aprés le commencement de l'An 417. de Nabonassar: & 10. Mois, ou environ, avant la mort de Darius. Mais le Canon commence le régne d'Alexandre, avec l'An 417. de Nabonassar, pendant lequel la Bataille d'Arbelles fût donnée: sans avoir égard à la mort de Darius, qui n'arriva, que dans l'année suivante, bien avancée. De même la Bataille de Babylone fût donnée, ou au Printems, ou dans l'Eté, de l'An 210. de Nabonassar; c'est à dire, 5. ou 6. Mois, plus ou moins, aprés le commencement de cette année, & quelque tems avant la déposition de Nabonnide, qui n'entra plus dans Babylone, depuis la Bataille, comme on le verra. Mais le Canon commence le régne de Cyrus, avec l'An 210. de Nabonassar, pendant lequel fût donnée la Bataille de Babylone: sans avoir égard à

P. J. 4176. la déposition de Nabonnide, dont le tems [illegible] comme [illegible]
A. C. 538. l'année 210. de Nabonassar, commença le 5. Janvier de l'An [illegible]
CYRUS. & c'est de là, que le Canon Astronomique, commence les [illegible]
A. 22. il donne au régne de Cyrus en Babylone. Tout cela est clair, [illegible] semble, & hors de toute difficulté.

a) [illegible] N. III. p. 355 [illegible]

IV. LES BABYLONIENS ayant été mis en fuite, Cyrus [illegible] mettre le Siége devant la ville: conformément à cet endroit de Jérém[illegible] *a Préparez contre elle les Nations, les Rois* (LXX. τὸν βασιλέα) *des* [illegible] *des, ses Gouverneurs, ses Magistrats, & tous les païs de [illegible]* D'abord, *b* les Babyloniens ne se mirent pas beaucoup en peine de ce Siége. La ville étoit extrêmement forte. Ils avoient des vivres *pour plusieurs années*, comme dit HERODOTE; ou *pour plus de 20. Ans*, suivant XENOPHON. D'ailleurs, ils contoient, que les [illegible], les Lydiens, les Arabes, les Cappadociens, qui étoient dans [illegible] Cyrus, leur étoient plus affectionnez qu'aux Perses. Enfin, [illegible] que Cyrus étoit un esprit inquiet & remuant: & ne le [illegible] capable de s'opiniâtrer à un long Siége. Mais Cyrus, qui [illegible] là-dessus, si ce que XENOPHON en dit, est vrai, fit d'abord [illegible] grande & profonde circonvallation: afin, que rien ne [illegible] la ville, ni en sortir. Ensuite, il divisa son armée en 12. parties, [illegible] me si chacune devoit faire la garde un mois de l'année: (κατ' ἐνιαυτοῦ ἕκαστον τὸ μέρος φυλάττειν.)

a) Jerem. LI. 28. *b*) Herod. I. c. 190. Xenoph. Cyrop. VII. p. [illegible] [illegible]od. & Polyæn. VII. 6. n. 8.

P. J. 4177. V. *a* LE SIEGE trainant en longueur, (χρόνου τε ἐγγενομένου [illegible]
A. C. 537. & les affaires de Cyrus n'avançant pas; il *b* s'avisa d'un strat[illegible]
CYRUS. qui lui réussit. HERODOTE, qui l'a rapporté le premier, se c[illegible]
A. 23. de dire, que *les Babyloniens n'en furent pas avertis, parce* [illegible] *broient alors une Fête, dans les danses, & dans la débauche.* M[illegible] NOPHON en parle, avec plus d'exactitude. *Cyrus*, dit-il, [illegible] *ti, qu'en ce tems-là, échéoit une certaine Fête à Babylone, pend*[illegible] *tous les Babyloniens passoient la nuit entiére,* (ὅλην τὴν νύκτα) *à* [illegible] *à faire la débauche. Aussi-tôt donc, qu'il commença d'être nuit,* [illegible] τάχιστα συνεσκότασε) *il fit détourner les eaux de l'Eufrate:* [illegible] les faisant couler dans la grande circonvallation, qu'il avoit [illegible] tour de la ville; comme le rapporte XENOPHON: ou, comme [illegible]

HERO-

HERODOTE, en faisant ouvrir les canaux, que la Reine Nitocris avoit autrefois fait creuser, pour conduire l'eau de l'Eufrate dans des marais, [b] pendant que l'on construisoit des Ponts, & d'autres Ouvrages, dans la ville. Par ce moyen, l'Eufrate devint guéable: & c'est ce que Jérémie avoit prédit, dans ces paroles: [i] *Je dessécherai sa mer*, c'est à dire, l'Eufrate, *& je ferai tarir sa source.* (LXX. ..., *Vulg. venam.*) Les soldats de Cyrus, étant ainsi entrez par le canal de l'Eufrate, où ils n'avoient de l'eau, qu'un peu au dessus du genou, se rendirent maîtres de la ville, sans y trouver presque aucune résistance: par ce que tout le monde étoit en débauche, ou dans les divertissemens de la Fête.

P. J. 4177. A. C. 537. CYRUS. A. 23.

a) Herod. I. c. 190. *b*) c. 191. *c*) Xenoph. Cyrop. VII p. 1.. c. *d*) M. CHARPENTIER a traduit: *La Nuit commençant de bonne heure.* Mais la Version Latine, (Jour. des Sçav. 1724. Juin. p. 638. Edit. d'Amst.) attribuée à PHILELPHE, & revûë par HENRI ETIENNE, porte; *cum primum hoc noctis tenebræ factæ sunt*: ce qui est plus conforme au Grec; (vid. Lexic. Græc. Gesneri. V. ...) *e*) Polyæn. Stratag. VII. 6. n. 5. 8. *f*) Xenoph. *g*) Herod. I. c. 191. *h*) c. 185. 186. *i*) Jerem. LI. 36. & L. 37.

NON SEULEMENT, HERODOTE & XENOPHON s'accordent sur cette circonstance: mais ils sont d'accord, tous les deux, avec l'Ecriture Sainte. Esaïe s'exprime ainsi: [a] *Elamites, montez:* (ce sont les Perses) *Médes, assiégez .... Tremblement m'a épouvanté. On a fait, que* LA NUIT DE MES PLAISIRS *m'a été en frayeur. Qu'on dresse la table; qu'on fasse bon guet; qu'on mange, qu'on boive. Levez vous, Capitaines, prenez le bouclier.... Elle est tombée, elle est tombée Babylone.* Jérémie dit la même chose, en d'autres termes: [b] *Je les ferai échauffer en leurs banquets: je les enyvrerai, afin qu'ils se réjouissent; & qu'ils dorment d'un sommeil perpétuël, & qu'ils ne se reveillent plus....* [c] *Comment a été pris Sesac? ....* [d] *Je punirai aussi Bel à Babylone.* [e] *J'enyvrerai ses Principaux, & ses Sages, ses Gouverneurs & ses Magistrats; & ses hommes forts. Ils dormiront d'un sommeil perpétuël; & ne se reveilleront plus.* Cela marque clairement, une Fête accompagnée de débauche: mais, ni dans ces deux passages des Prophétes, ni dans les deux d'HERODOTE, & de XENOPHON, il n'y a rien, qui puisse caractériser le tems de l'année. Faute de preuve directe, proposons des conjectures, qui ont été faites par quelques Savans.

a) Esa. XXI. 2. 4. 5. 9. *b*) Jerem. LI. 39. *c*) v. 41. *d*) v. 44. *e*) v. 57.

Digitized by Google

A. M. 4177. VI. ATHENEE, parlant de la Fête des Saturnales, en désigne
A. C. 537. une autre semblable, & plus ancienne. BEROSE, dit-il, au I. Li-
CYRUS. vre de son Histoire de Babylone, rapporte que le 16e du Mois de Loüs, les
A. 23. Babyloniens célébroient durant 5 jours, une Fête, nommée Sacées (Σακαίας) pendant laquelle les serviteurs commandoient aux maîtres: qu'ils en choisissoient un, pour gouverner la maison; qu'on l'habilloit d'une robe semblable à celle des Rois, & qu'on appelloit Zoganen ce Serviteur. ATHENEE ajoûte, que CTESIAS fait mention de cette Fête, dans le II. Livre de son Histoire de Perse. EUSTATHE, [b] dans ses Commentaires, sur HOMERE, dit que c'étoit une Fête des Saces; (Σακῶν ἑορτὴ τὰ Σακαῖα) & copie le passage précédant: à cela prés, qu'il ne cite, ni CTESIAS, ni BEROSE, ni ATHENEE; & ne marque point la Date de cette Fête. Suivant STRABON, [c] les Perses ayant battu de nuit les Saces, pendant qu'ils célébroient une Fête, à-cause du butin, qu'ils avoient fait, instituérent aussi une Fête annuelle, nommée Sacées. (Σακαῖα). D'autres disent, ajoûte STRABON, que Cyrus ayant été battu par les Saces, se retira dans le camp, où il avoit laissé son bagage. Aprés avoir fait repaître son armée, il fit semblant de fuir: & laissa son camp, plein de provisions de bouche; sur-tout de vin. Les Saces, l'ayant suivi, s'en rendirent maîtres: & se rassasiérent, jusqu'à s'enyvrer. Cyrus, étant revenu aprés, & les ayant trouvé, ou endormis, ou yvres, ou sans armes, dans la débauche, les fit passer presque tous, au fil de l'épée. En reconnoissance de cette victoire, Cyrus consacra ce Jour à la Déesse du païs, & donna le nom de Sacée (Σακαία) à cette Fête, que l'on célébre, jour & nuit, à la maniére des Scythes, dans la débauche, & dans les plaisirs. EUSTATHE [d] sur le Poëme de DENIS D'ALEXANDRIE, rapporte la même Histoire; mais en moins de mots.

a) Athen XIV. p. 639. b) Eustath. ad Iliad. ε'. p. 1098. f. al 1131. f. c) Strab. XI. p. 612. d) Eustath. ad Dionys. Alex. Edit. Reg. 1547. p. 125.

LES PERSES, qui lui succedérent à Babylone, conservérent aussi cette Fête; mais avec quelque changement. Car DION CHRYSOSTOME introduit DIOGENE, parlant de cette sorte à Aléxandre le Grand: Ignorez-vous la Fête des Sacées, (τῶν Σακαίων) que les Perses célébrent au lieu où vous menez vôtre armée? On choisit pour cela un homme condamné à la mort; on le fait asseoir sur le trône avec des habits royaux; on lui permet de prendre toute sorte de voluptez; aprés quoi on le

fustige,

supplice, & on le fait mourir. Faisons quelques remarques sur ces pas- P. J. 4177.
sages, & sur cette Fête. A. C. 537.

a) Dion. Chrysost. Orat. IV. de Regno p. 69. f. 70. init. Edit. Paris. 1604. CYRUS. A. 23.

1. LE PASSAGE de DION CHRYSOSTOME fait voir seulement, que cette Fête a précédé le tems du Grand ALEXANDRE. Les deux sentimens, rapportez par STRABON, remontent plus haut, & ne différent, qu'en ce, que le premier en attribuë l'établissement *aux Perses* en général, à l'occasion de la *défaite de Saces*: au-lieu que le second, l'attribuë à *Cyrus* en particulier; & marque quelques particularitez de cette *défaite des Saces*. C'est apparemment l'histoire, qu'on lit dans [a] HERODOTE, & dans [b] JUSTIN, qui rapportent, que Cyrus défit une partie de l'armée de Tomyris, par ce Stratagéme; quoique [c] POLYENE prétende, que ce fût Tomyris même, qui l'emploia contre Cyrus. Mais ces trois Historiens ne parlent point de la Fête, dont il s'agit à présent: & le passage d'ATHENEE, donne lieu de croire, qu'elle est plus ancienne; comme [d] SELDEN l'a judicieusement remarqué. ATHENEE cite *le 1. Livre* de BEROSE; qui ne parle de Cyrus, que [e] *dans le III. Livre*. Il cite aussi le *II. Livre* de CTESIAS, dont [f] *les 6. premiers Livre traittoient* seulement *des affaires des Assyriens, qui ont précedé celles des Perses*: suivant le témoignage de PHOTIUS, à qui nous devons les Extraits de cet Ouvrage.

a) Herod. I. c. 207. 211. b) Just. I, 8. c) Polyaen. Strat. VIII, 28. d) Selden. de Diis Syris II. 13. p. m. 346. e) Jos. Ant. X. 11. p. 349. b. Cont. Ap. I. p. 1045. d. f) Photius Cod. 72. init.

2. CETTE ESPECE de Saturnales, étant si ancienne à Babylone, ne seroit-ce point la Fête, qu'on célébroit dans la même ville, lorsqu'elle fût prise? On ne peut pas nier, qu'elles ne se ressemblent beaucoup. L'une & l'autre étoient *Fêtes de débauche*. On les célébroit toutes deux de nuit. Et n'en connoissant point d'autre, ou de cette ville, ou de ce tems-là, pourquoi ne croirons-nous pas, que c'est la même?

3. NOUS EN douterons encore moins, si nous comparons ce que ces Auteurs Grecs en disent, avec les passages des Prophétes, que nous avons rapportez. On y voit *une Fête de toute la ville*, des principaux Officiers militaires, & civils, aussi bien que du commun peuple, une *Nuit de plaisirs*, de débauche & d'yvrognerie.

 4. Il

P. J. 4177. 4. IL SEMBLE MÊME, que dans le passage de Jérémie on
A. C. 537. trouve le Nom de cette Fête, ou du moins, que le Prophéte y fait al-
CYRUS. lusion; quand il y dit: *a Comment a été pris Sésac?* La différence des
A. 23. Noms de *Sésac* & *Sacée*, n'est pas si grande, que l'un ne puisse avoir
été formé de l'autre. Voici comme SELDEN commence le Chapitre, où il parle de cette Fête: *b* SESACH *nomen est apud Jeremiam cap. XXV. com. 26. & LI. com. 41. Ab eo (sic volunt c viri doctissimi) Sacea, Festum Babyloniorum, dicta, seu* ἡμέρας Σακέας, *uti apud Romanos Saturnalia a Saturno.* [...] *Atque ut Saturnalibus, servis epulantibus famulabantur Domini, ita & in diebus Saceis; qui quinque erant continui, quorum primus erat dies XVI. mensis Loi.* C'est le passage d'ATHÉNÉE, dont il rapporte d'abord aprés, les propres paroles.

a) Jerem. LI. 41. *b*) Seld. ubi supra p. m. 342. *c*) Vide Scal. Fragm. p. 18.

5. DE CE PASSAGE, *a* SCALIGER & *b* d'autres aprés lui, ont conclû, que Babylone fût prise, pendant la Fête dont parle ATHÉNÉE. Peu de Conjectures sont aussi probables, que celle-ci. Cela admet, il ne sera pas difficile de fixer le tems de cette Prise de Babylone. Suivant *c* le Calendrier, qu'USSERIUS a joint à son Traité de Anno Macedonum; de même, que suivant le Cardinal NORIS, *d* dans ses *Epochæ Syro-Macedonum: Neomenia sive initium* LOI *statuitur die 24 Junii, ad quam in Juliana emendatione Solstitium Æstivum ...* Desorte, que *le 16e. de Loüs*, doit tomber *au 9. de Juillet*; tems de l'année, où l'Eufrate devoit être le moins haut, & le plus facile à dessécher. Ce fût dans la même Saison, & *e* à 10. jours prés, que la ville de Jérusalem fût prise, 50. Ans auparavant.

a) Scal. Emend. in Fragm. p. 18. *b*) Behm p. 230. Cellar. de Capt. Babyl. §. ... *c*) Usser. de anno Maced. fine. Masson. Hemerol. Tab. VI. col. 14. *d*) Epoch. Syr. Maced. l. 2. p. 22. Edit. Lipf. 1696. *e*) Sub Ch. IX. §. ...

VII. OUTRE la circonstance de la Fête, en quoi HÉRODOTE & XENOPHON s'accordent avec l'Ecriture; il y en a une dans XENOPHON, que l'on ne trouve point ailleurs: & à laquelle je ne vois pas, que les plus zélez partisans de la Cyropédie, aient fait quelque attention; quoiqu'elle me paroisse trés-importante. Lorsque l'on fût entré dans la ville: *a Cyrus commanda à un Corps de Cavalerie d'aller par les ruës, avec ordre de tuer tous ceux, qu'ils y trouveroient, & de crier à ceux, qui étoient dans les maisons,* QUE CEUX, QUI PARLENT SYRIAQUE (τοὺς Συριστὶ ἐπισταμένους) *eussent à se tenir*

renfer-

renfermez; à peine d'être tuez, si on les trouvoit par les rues. M. CHAR- P. J. 4177.
PENTIER a traduit: *fit crier en Langue Syriaque*: comme WENCLA- A. C. 537.
VIUS; [b] *per Syriacæ Linguæ peritos*. Mais la Version revûe par HENRI CYRUS.
ETIENNE, porte: *Qui Syriace loqui scirent*: ce qui est assûrément A. 23.
plus exact.

a) Cyrop. VII. p. 114. b. b) Edit. Frft. 1596. p. 192. c) A. 1581. p. 81. f.

PERSONNE, que je sache, n'a relevé cette circonstance: non pas même USSERIUS, qui suit la Cyropédie pied à pied. Comment n'a-t-on pas compris, qu'il s'agit ici des Juifs, que Cyrus veut sauver du carnage? Tout le monde sait, que [a] depuis, que les Juifs furent asservis par les Babyloniens, ils mélérent leur Hébreu avec le Chaldaïque: & que de ce mêlange il se forma une Langue, que l'on appella *Syriaque*; quoiqu'elle ne fût pas pure. C'est pourquoi [b] DEMETRIUS DE PHALERE, parloit ainsi à PTOLEMEE Philadelphe; suivant le rapport d'ARISTEE: *Les Juifs ont leurs Lettres & leur Langue particuliéres. On croit, qu'ils parlent* SYRIAQUE: *mais il y a de la différence*. (ἀλλ' ἕτερος τρόπος.) Nous ferons voir dans le Chapitre suivant, que cette particularité, ne devoit pas être négligée.

a) Bochart. Phaleg. I. 15. p. m. 63. b) Euseb. Præp. Evang. VIII. 2. p. 350.

VIII. AU-CONTRAIRE, je suis fâché, [a] qu'USSERIUS & [b] M. PRIDEAUX aient inséré, dans leurs excellentes Annales, un endroit de la Cyropédie aussi propre, qu'aucun autre à faire voir, que c'est un Livre, [c] *non ad historiæ fidem scriptus*; mais à la maniére des Romans, qui introduisent des [d] personnages *Episodiques*, pour faire paroître quelque vertu de leur Héros. Gobryas & Gadate sont de ce nombre. C'étoient deux Seigneurs Assyriens, qui se vinrent ranger du parti de Cyrus; attirez par sa générosité, & dans le désir de se vanger du Roi d'Assyrie, de qui ils avoient reçû de cruelles injures: [e] l'un en la personne de son Fils, que le Roi avoit tué, de sa propre main; [f] l'autre en sa propre personne, que ce même Roi avoit fait mettre hors d'état d'avoir des enfans. Ces deux Seigneurs [g] servirent de guides, à la prise de Babylone, qu'ils ne connoissoient, que trop: & pendant que les soldats de Cyrus couroient la ville, tuant tout ce qu'ils trouvoient par les rues; Gobryas & Gadate allérent droit au Palais Royal. Ils percérent sans beaucoup de peine, jusqu'à l'endroit où étoit le Roi, qui d'abord se mit en défense: mais qui fût aussitôt tué, par les soldats de Gobryas & de Gadate. Par ce moyen, le Roi d'Assyrie est puni

P. J. 4177. puni par ceux là même, qu'il avoit si cruëllement traitez. Cette
A. C. 537. aucune part à sa mort: & XENOPHON est hors de peine. Qu'au-
CYRUS. roit-il fait de ce Roi, dont HERODOTE n'avoit plus parlé, depuis
A. 23. le commencement de la guerre?

a) Usser P. J. 4176 p. 145. al. 82. b) Prideaux A. C. 540. T. I. p. 218. c) Sup. 4. [illegible] d) p. 540. e) Xenoph. IV. p. 66. f. f) V. p. 73. 75. g) VII. p. [illegible]

IL N'Y A RIEN, dans ce recit, qu'on ne pût croire [illegible], si nous n'avions point d'autre Historien de cette guerre, que XENOPHON. Mais peut-être n'y-a-t-il pas un mot de vrai. Au moins le Fait principal, ne l'est pas. Le Roi ne fût point tué, quand Babylone fût prise. Il n'y étoit même pas; & vécut encore long-tems, comme nous le prouverons bien-tôt.

1. CONSIDERONS cependant un passage de Jérémie, qui a besoin de quelque éclaircissement: [a] *Les forts de Babylone*, dit le Prophéte, (c'est à dire le Roi, & ceux, qui l'avoient suivi,) *ont cessé de combattre*, (LXX. ἐξέλιπε τοῦ πολεμεῖν, Vulg. *cessaverunt a prœlio*) [illegible] avoir été vaincus. *Ils se sont retirez dans les Forteresses*, (de [illegible]) *on a brûlé ses demeures*. (LXX. σκηνώματα, Vulg. *tabernacula* [illegible]) son Palais de Babylone.) *Courrier viendra sur Courrier, & Messager sur Messager, pour annoncer au Roi de Babylone, que* SA VILLE *est prise, depuis un bout, jusqu'à l'autre*: (Vulg. *a summo usque* [illegible]) *que ses gués sont surpris; que ses marais sont brûlez*; &c.

a) Jérem. LI. 30. 31. 32.

2. LES AUTEURS de nôtre Version, prévenus [illegible] le Roi étoit à Babylone, se sont apparemment souvenus d'un [illegible] où HERODOTE parle ainsi: [a] *La ville étoit si grande, que* [illegible] *extrêmitez fussent déja prises, ceux qui demeuroient au milieu,* [illegible] *voient rien, à ce qu'on assûre: & passoient le tems à danser,* [illegible] *jouïr*. C'est pourquoi ils ont traduit le mot Hébreu, *mikkatseh*, qui se trouve à la fin du Verset 30. par les mots, *par un bout*, [illegible] plusieurs autres ont suivi. Mais ils ne se sont pas souvenus [illegible] même mot Hébreu, se trouvant dans un passage de la [b] Genése [illegible] la même ponctuation, ils ont traduit, *depuis un bout, jusqu'à* [illegible] en suppléant les derniers mots: & avec raison. Car il est visible [illegible] c'est une expression coupée de la phrase entiére, ([illegible]) qui se trouve en plusieurs [c] endroits de l'Ecriture, & en particulier dans [d] Jérémie. La Vulgate l'a fort bien traduit, dans le passage

†

nous examinons, & qui dit clairement, ce me semble; que le Roi n'étoit pas à Babylone, lorsqu'elle fut prise. P. J. 4177. A. C. 537. CYRUS. A. 23.

a) Herod. I. c. 191. b) Genes. XIX. 4. c) Gen. XLVII. 21. Deut. XIII. 7. XXIX. 64. d) Jerem. XII. 12. XXV. 33.

3. Je ne voudrois pas néanmoins dire avec SCALIGER, [a] *ut pertinacibus indicatur silentium ab Jeremia.* Ce seroit faire une injure à MARSHAM. Car [b] il prétend, que Jérémie parle de *Suse*, qui étoit *à l'extrêmité* du Royaume; & qu'il fait prendre, quand, & par qui il lui plaît. Mais *la ville d'un Roi*, n'est-ce pas celle de *sa Résidence*; & *la ville* d'un *Roi de Babylone*, n'est ce pas la ville de Babylone? C'est là, que ses Rois residoient ordinairement. C'étoit la plus forte Place du Royaume: & si Nabonnide ne s'y trouva pas, quand elle fût assiégée, c'est parce que Cyrus lui en coupa le chemin, aprés la Bataille: comme [c] je l'ai dit ci-dessus. Par quelque raison que ce soit, BEROSE témoigne, que Nabonnide se retira à Borsippe; où Cyrus l'alla assiéger, aprés s'être rendu maître de Babylone.

a) Scalig. in Fragm. p. 17. b) Marsh. p. 565. al. 607. c) Sup p. 560.

§ VIII.

REGNE DE DARIUS MEDE.

DEPUIS, que Cyrus fût devenu *Roi des Médes*, par la défaite d'Astyage, qu'il fit prisonnier, comme [a] tous les Historiens en conviennent; à la reserve de XENOPHON, dans sa Cyropédie: on ne peut pas douter, que dans ses Expéditions suivantes, son armée ne fût composée, pour la plus grande partie, non seulement de Perses, ses premiers sujets, mais encore de Médes, accoûtumez à la guerre, depuis l'établissement de leur Etat. XENOPHON même ne doit pas être excepté pour cette circonstance particuliére. Car [b] il dit, que presque toute l'armée de son Cyaxare, suivit Cyrus à la guerre de Babylone. DARIUS MEDE. A. 1.

a) Herod. I. 129. 130. Ctesias c. 2. Just. I. 6. Strabo XV. p. 730. Diod. II. 34. f. Polyæn. VII. 6. n. 1. 7. Val. Max. I. 7. b) Xenoph. Cyrop. IV. p. 40.

1. PARMI CES MEDES, il y en avoit sans doute quelqu'un, plus distingué, que tous les autres, ou par son expérience dans l'art militaire; ou par l'amitié de Cyrus. Tel étoit celui, qui est désigné dans la prétendue Prophétie de Nabuchodonosor, rapportée en ces termes

P. J. 4177. mes par MEGASTHENE: [a] *Il viendra un Mulet Persan*, (c'est Cyrus,
A. C. 537. comme [b] nous l'avons déja remarqué,) *lequel avec l'aide de nos Dieux,*
DARIUS *vous reduira dans la servitude:* & UN MEDE, *la gloire des Assyriens,*
MEDE. *le secondera dans cette entreprise.* Cela convient à *Darius*, que l'Ecri-
A. I. ture surnomme *Méde*.

a) Megast. ap. Euseb. Præp. Evang. IX. 41. b) Sus ch. XIII. §. 7. p. 521.

IL N'ETOIT PAS seulement d'un âge mûr: & propre à gouverner un Etat; mais il [a] étoit *âgé de 62. Ans*: ce qu'il faut traduire simplement ainsi, sans ajoûter, *ou environ*, comme ont fait nos Interprétes, je ne sai pourquoi. Car ni les anciennes Versions, ni le Texte, ne favorisent cette Version. Je fais cette remarque d'autant plus volontiers, que Darius étant *âgé de 62. Ans*, il se trouvoit précisément de même âge, que Cyrus, & né comme lui, l'An P. J. 4115. De sorte, qu'il n'avoit, que 14. Ans, lorsqu'Astyage parvint à la Couronne des Médes, [b] savoir l'An P. J. 4129. Cette conformité d'âge, ne contribua peut-être pas peu au choix, que Cyrus fit de lui. Peut-être aussi, qu'il y avoit entre eux une amitié particuliére, contractée dans leur jeunesse; & pendant que [c] Cyrus servoit, ou dans les armées, ou à la Cour d'Astyage. Ce ne sont là, que des *peut-être*; je l'avouë: mais on m'avouëra, à ce, que je croi, qu'ils s'accordent fort bien entre eux; & voici le fond de ma Conjecture: sans qu'il y ait rien de contraire, à ce que disent les Historiens.

4177
62
4115

a) Dan. V. 31. b) Sus ch. XIII, n. VII. p. 523. c) §. 5. p. 549.

II. EN DONNANT cette récompense à Darius, soit à cause des services, qu'il en avoit reçûs, durant cette guerre; ou pour l'amitié, qui étoit entre eux: Cyrus suivit sa générosité ordinaire, qui le portoit à donner quelque partie des Etats, qu'il avoit conquis, non seulement à ceux, qui avoient été à son service; mais encore aux Princes, qu'il avoit vaincus. 1. Aprés avoir pris Astyage, [a] il le fit *Prince des Barcaniens*, (τῶν Βαρκανίων ἄρχοντα) [b] Peuples d'Hyrcanie; [c] suivant CTESIAS: ou comme dit JUSTIN, [d] *maximæ Genti Hyrcanorum præposuit.* 2. Au Chapitre suivant, le même JUSTIN dit, que Cyrus *Sybarem, cæptorum* SOCIUM ... *Persis præposuit.* 3. JUSTIN ajoûte: *Crœso & vita & patrimonii partes, & urbs Barcæ concessa sunt, in qua etsi non Regiam vitam, proximam tamen Majestati Regiæ, degeret.* Au-lieu de *Barce*, [e] il faut lire peut-être [f] *Barène*, qui étoit une *Ville*

de la Médie, prés d'Ecbatane: car les Extraits de CTESIAS portent, que [a] *Cyrus donna à Crésus, une grande ville nommée Baréne, prés d'Ecbatane, où il y avoit 5. mille chevaux, & 10. mille hommes de trait.* 4. Il [b] *en donna sept à son ami Pytharque de Cyzique, qui en devint si insolent, qu'il voulut* (τυραννεῖν) *assujettir sa patrie:* en quoi pourtant il ne pouvoit pas réüssir. 5. Nous verrons tout à l'heure, que cet usage étoit plus ancien: & dans la suite, que Cyrus ne fût pas moins généreux envers Nabonnide, quand il se fût rendu à lui.

P. J. 4177.
A. C. 537.
DARIUS MEDE.
A. 1.

a) Ctesias apud Tzetz. Chil. I. v. 88. b) Cellar. T. II. p. 504. c) Just. I. 6. fin. Oros. I. 19. d) Just. c. 7. e) Berneggerus. f) Steph. Byzant. g) Ctesias, n. 4. h) Athen. I. p. 30. a.

I. SON EXEMPLE fût suivi par ses successeurs: [a] *Les Perses*, dit HERODOTE, *avoient accoûtumé, de donner des Emplois honorables aux Enfans des Rois: & lors même, que les Rois s'étoient revoltez, ils ne laissoient pas, d'en donner les Etats à leurs Enfans.* Cyrus ayant trouvé à propos, de garder pour soi le grand Royaume des Médes, donna à Astyage la Principauté des Barcaniens: & Astyage n'ayant point de Fils, il voulut faire le même honneur à son Frére Darius. Il fit plus encore. Comme Darius étoit son ami, & qu'il lui avoit beaucoup aidé, (συμμάχιος) dans cette guerre; il fit une distinction à son avantage. Au-lieu qu'il ne donnoit des Etats aux Rois vaincus, qu'à titre de Principauté: [b] *Darius fut établi* ROI (המלך) *sur le Royaume de Chaldée;* & apparemment [c] *Darius reçut* (קבל) *le Royaume*, des mains de Cyrus; avec la condition du tribut. Ainsi [d] Pharaon Nécho ayant défait Josias, qui fût tué dans la Bataille, [e] *établit* (ימלך) *Eliakim pour Roi de Juda;* & poursuivit son chemin vers l'Assyrie. [f] Nabuchodonosor ayant fait prisonnier Jéchonias, [g] *établit* (ימלך) *Sédécias pour Roi de Juda.* Le même Nabuchodonosor, [h] aprés la Prise de Tyr, ou le Roi *Ithobal* fût tué, lui donna pour successeur *Baal*, avec le titre de *Roi des Tyriens:* comme dans la suite, Aléxandre le Grand, ayant assujetti les Tyriens & les Sidoniens, leur donna [i] Ballonyme, ou [k] Abdolonyme pour Roi. De même à peu prés, Cyrus ayant pris Babylone, qui se trouva alors sans Roi, [l] *Darius* (המלך) *fût établi Roi*, par Cyrus, *sur le Royaume des Chaldéens.*

a) Herod. III. 15. b) Dan. IX. 1. c) V. 31. d) Liv. IV. ch. 3. §. 5. p. 135. e) 2 Rois XXIII. 34. & 2 Chron. XXXVI. 4. f) Liv. II. p. 459. g) 2 Rois XXIV. 17. h) Sur ch. IX. p. 463. i) Diod. XVII. 46. 47. Or p. 597. k) Curtius IV. 1. l) Dan. IX. 1.

P. J. 4177. 2. Par ce moyen, [a] *le Royaume fût divisé, & donné aux Médes & aux Perses.* Ces deux Nations, alors unies d'interêts, sous un
A. C. 537. même Roi, en ayant fait la conquête conjointement; les *Médes* eurent actuellement le Royaume en la personne de *Darius, du sang des Médes:* & les *Perses* la souveraineté, en la personne de Cyrus. De sorte
DARIUS MEDE. que ce *régne* pourroit être appellé *Méde-Persan*, à plus juste titre,
A. 1. que celui, que [b] Marsham a imaginé. Aussi verra-t-on, dans un moment, que les principaux Officiers de ce nouveau Roi, étoient ou Perses, ou Médes: & comme sa valeur, ou sa prudence, lui avoient acquis l'éstime des Médes, avec la Couronne de Babylone; sa bonté lui attira celle des Assyriens, dont il fit la gloire & l'honneur: (τὸ Ἀσσυρίου αὔχημα) comme plusieurs siécles aprés, [c] l'Empereur *Titus*, fût appellé *l'amour & les délices du genre humain.*

a) Dan. V. 28. b) Marsh. p. 562. al. 604. c) Sueton. Victor. Eutrop.

III. [a] Cyaxare, ou *Assuérus*, pénultiéme Roi des Médes, résidant à Suse, avoit *divisé ses Etats en 127. Provinces*, dont chacune avoit son *Satrape*, ou son Gouverneur. Par la défaite d'Astyage cette division devint nulle: & Cyrus ayant subjugué ces Provinces, l'une aprés l'autre, leurs anciens Gouverneurs, ou Satrapes, furent en même tems dépossédez. Mais aprés la Prise de Babylone, cette division fût rétablie: [b] *Darius, fils d'Assuérus*, ne fût pas plutôt *établi sur le Royaume des Chaldéens*, à Babylone, qu'il pensa à remettre les Gouvernemens des Provinces, sur le même pied, qu'ils l'avoient été sous son Pére. Quelques-unes des plus éloignées, n'étoient pas tout à fait soûmises; ou les affaires n'en étoient pas encore réglées: En attendant, qu'elles le fussent, (ce que Cyrus acheva, comme nous le verrons dans la suite,) [c] *Darius trouva à propos d'établir 120. Satrapes dans* les Provinces les moins eloignées de *son Royaume: & au-dessus d'eux, trois Gouverneurs* Généraux, *l'un desquels fût Daniel.*

a) Liv. IV. ch. 5. § 11. n. V. p. 276. b) Dan. IX. 1. c) VI. 1. & suiv.

Les autres Seigneurs, jaloux de cette distinction avantageuse, en faveur d'un Juif, surprirent la bonté de Darius, en le flattant: & obtinrent de lui [a] *un Décret Royal & irrévocable, tels que sont ceux des Médes & des Perses.* Darius l'ayant donné, reconnût, que [b] *suivant les Lois des Médes & des Perses, son Décret est irrévocable.* En suite s'appercevant, qu'on l'avoit surpris, pour faire périr Daniel, en

vertu de ce Décret; il voulut le révoquer. Mais [c] les mêmes Seigneurs P. J. 4177.
lui représentérent; qu'il ne le pouvoit pas: parce que *suivant les Lois* A. C. 537.
des Médes & des Perses, tout Décret Royal est irrévocable. [d] De sorte, DARIUS
que malgré sa répugnance, il fût obligé d'en permettre l'éxécution: MEDE.
& de sacrifier Daniel, pour qui il avoit une estime particuliére, à l'envie A. 1.
& à la supercherie de ses Courtisans. L'événement ne répondit pas à leurs espérances. Daniel, jetté dans une fosse aux Lions, en fût miraculeusement delivré: & ses délateurs jettez dans la même fosse, furent incontinent dévorez. Mais dans la conduite de Darius, & de ses Seigneurs, ne voit-on pas un Roi, qui a des Perses & des Médes, pour ses principaux Sujets: & un Roi, qui pourtant n'est pas absolu?

a) Dan. VI. 7-9. b) v. 12. c) v. 15. d) Voyez Ferrand T. I. p. 139.

IV. LA MEME [a] *année*, qui fût *la 1re. du régne de Darius*, Daniel eut cette excellente Révélation, qu'il rapporte dans son Chapitre IX, & où il parle des *LXX. Semaines*; surquoi les Savans ont tant travaillé. Dans la suite, un Ange dit à Daniel, que [b] *la 1re. année de Darius Méde, il assistoit, pour le fortifier & le renforcer:* mais il ne parle point d'une *seconde année* de ce Roi. Dans un autre endroit, cette réflexion ne seroit peut-être pas de conséquence: mais ici, il me semble, qu'elle l'est beaucoup. Tant d'événemens mémorables, ayant été rapportez à *la 1re. Année de Darius*; l'établissement de 120. Satrapes; l'élévation de Daniel, à une des premiéres Charges de l'Etat; sa condamnation subite; sa délivrance miraculeuse; la punition de ses délateurs; la Révélation des LXX. Semaines: Daniel s'arrête là; & ne parle plus de Darius, que pour introduire un Ange, qui *l'An 1r. du régne de Darius, l'assistoit pour le fortifier & le renforcer.* (LXX. εἰς κράτος καὶ ἰσχύν.) N'est-ce pas nous dire, que Darius étoit déja *affoibli*, ou par l'âge, ou par les fatigues de la guerre, ou par quelque maladie? Et peut-on lire ce dernier passage, sans se souvenir, que Jésus-Christ, [c] étant en agonie, un Ange s'apparut à lui, le fortifiant? (ἐνισχύων αὐτόν.)

a) Dan. IX. 1. & suiv. b) XI. 1. c) Luc. XXII. 42. 43.

1. DE-LA JE JUGE, que Darius mourut dans *la 1re. année de son régne:* & pour lui en donner davantage, il faudroit au-moins avoir, ou quelque preuve, ou quelque indice. Cependant USSERIUS, & M. PRIDEAUX donnent à ce Darius, 2. Ans de régne: sans en dire aucune raison: & je ne voi pas, qu'USSERIUS en ait eû d'autre, que

P. J. 4117. celle d'atteindre l'année prochaine, comme [b] je l'ai dit ci-dessus. Je
A. C. 537. sai bien, que [c] plusieurs Interprétes, ou Chronologistes, ont fait la mê-
DARIUS me chose devant lui. Mais c'est en suivant [d] le FAUX-METASTHENE,
MEDE. que [e] quelques-uns citent sans scrupule: quoique cette happelourde
A. 1. ait été décriée, presque aussi-tôt que produite. Aprés avoir employé un Roman, préférablement aux Historiens, pour expliquer l'Ecriture, faloit-il encore avoir recours à un Ouvrage manifestement & grossiérement supposé?

a) Usser. P. J. 4176. p. 145. al. 82. Prid. A. C. 537. T. I. p. 233. b) Sus p. 559. c) Vide Perer. ad Dan. IX. 1. Lib. X. p. m. 526. d) Metasth. p. m. [illegible] b, e) Codom. A. 3605. p. 47. a. Tempor. Edit. 1600. p. 389. f. Bunt. A. 3434. p. 87. a. Jungm. T. II. p. 44.

2. NON-SEULEMENT, Darius, [a] *ne régna pas plus d'un An*, comme parle PERERIUS; mais peut-être ne régna-t-il, que 6. Mois. Car Babylone fût prise au Mois de Juillet de cette année: & l'année suivante doit être attribuée à Cyrus, comme on le verra. Cela étant, on ne doit pas être surpris, qu'il ne soit point parlé de Darius, dans les Fragmens de MEGASTHENE, & de BEROSE. Comme ce ne sont, que des Fragmens, on ne peut pas assûrer, s'il n'en étoit point parlé dans le corps de leurs Histoires: & JOSEPH, n'en ayant copié, que ce qui étoit nécessaire, pour lier la suite des Rois de Babylone, jusqu'au régne de Cyrus, on ne peut rien conclurre de ce silence. Pour ce qui est du Canon Astronomique, il ne devoit pas mettre ce Roi dans son Catalogue; puis qu'il n'avoit pas régné un An: suivant [b] la méthode qu'il a inviolablement observée.

a) Pererius ubi supra. b) Sus Ch. II. §. 4. N. III. p. 363. & suiv.

V. VOILA ma Conjecture, touchant ce Roi, où j'ai trouvé plusieurs avantages. 1. Je n'ai point fatigué mon esprit, pour chercher quelque rapport, entre les Noms de *Darius*, ou d'*Assuérus* son Pére; & ceux de quelques autres Princes de l'antiquité: comme j'y ai été contraint, au sujet de Balthazar. 2. Je n'ai rien avancé, qui soit formellement contraire, à ce qui a été dit par les anciens Historiens, HERODOTE, CTESIAS, MEGASTHENE, BEROSE, DIODORE, JUSTIN, &c. & n'ai point eû recours à des explications forcées, pour les concilier avec Daniel. 3. J'ai été dispensé, à cet égard, d'examiner, si la *Cyropédie* de XENOPHON est un pur Roman; ou si le fond de l'Histoire est véritable. 4. Je ne trouble point la Chronologie de

ces

Digitized by Google

ces Auteurs, que je laisse telle qu'elle est, de même que celle du Canon Astronomique. 5. Enfin, lorsque j'ai tâché de concilier les endroits où je le pouvois, sans beaucoup de peine, je l'ai toûjours fait indépendamment de cette Conjecture particuliére, touchant Darius. Reprenons à présent, l'Histoire de Cyrus, à l'endroit où nous l'avons laissée.

P. J. 4177.
A. C. 537.
DARIUS MEDE.
A. 1.

§. IX.

EMPIRE DE CYRUS A BABYLONE.

P. J. 4178.
A. C. 536.
CYRUS.
A. 24.

I. PENDANT, que Darius éxerçoit sa Royauté à Babylone, [a] *Cyrus ayant suivi Nabonnide, l'alla assiéger dans la ville de Borsippe, où il s'étoit enfermé.* Nabonnide étonné de la Prise de sa Capitale, & de la rapidité, avec laquelle Cyrus s'en étoit rendu le maître; *ne fit pas une longue résistance, & se rendit à la discretion du vainqueur, qui le reçut fort humainement;* se contenta de lui interdire la ville de Babylone: & suivant sa générosité ordinaire, [b] *lui donna la Principauté de la Carmanie,* [c] (à l'Orient de la Perse) *où il passa le reste de sa vie.*

a) Berose. *b*) Megasth. & Berose. *c*) Cellar. T. II. p. 497.

1. CE DERNIER Fait est attesté par MEGASTHENE & par BEROSE; deux Historiens, reconnus pour tels: & ne sauroit être concilié, avec ce que XENOPHON a débité, touchant le Roi de Babylone, ou d'Assyrie, tué par les gens de Gobryas, & de Gadate. XENOPHON ne nomme point ce *Roi d'Assyrie*: Et ne voit-on pas, que c'est un silence affecté? Le dessein de XENOPHON, est de relever la gloire de Cyrus, par tous les endroits possibles. Le Roi d'Assyrie, étoit le principal Ennemi de son Héros, qui devint Empereur d'Asie, par la défaite de ce Roi, connu d'ailleurs dans l'Histoire. Cependant XENOPHON ne daigne pas le faire connoître. Est-ce la conduite d'un Historien? D'ailleurs, c'est un Auteur, qui à peine s'explique à demi; contre deux Historiens, qui parlent d'une maniére, claire, & précise. Enfin, il est pour le moins douteux, que la Cyropédie soit une Histoire. Les Anciens de même, que quantité de Modernes, l'ont regardée comme un Roman: & aux [a] defauts historiques, que j'y ai déja remarquez, j'ajoute hardiment l'impossibilité de la concilier ici, avec BEROSE & MEGASTHENE.

a) Sus §. 4. p. 539. & suiv.

2. LE

P. J. 4178. 2. Le temoignage de ces deux Historiens détruit encore,
A. C. 536. ce que tant de savans hommes ont voulû nous persuader, que Baltha-
Cyrus. zar fût le dernier Roi de Babylone; & qu'il fût tué, quand cette ville
A. 24. fût prise. Mrs. Ferrand, & Jungman, [a] mettent cette particularité, parmi leurs preuves de la conformité, qu'ils trouvent entre la Cyropédie & l'Ecriture: & il est vrai, que dans l'une & dans l'autre, on voit un *Roi de Babylone tué, de nuit, aprés un Festin.* Mais pour ne rien dire du [b] *Festin*, que *Belsatzar donne à mille Seigneurs de sa Cour*, où les Mages sont appellez; où la Reine vient en personne, donner son avis; ce qui n'a pas beaucoup de rapport, avec une débauche générale de toute la ville: y-a-t-il la moindre apparence, que Daniel, étant dans Babylone, pendant cette Nuit affreuse, où la ville fût prise & saccagée, se soit contenté de dire, que [c] cette *Nuit-là, Balthazar Roi des Chaldéens fût tué?* Est-il croiable, que le Prophéte n'ait pas insinué, par le moindre mot, que ce fût à la Prise de Babylone; qu'il n'ait rien dit ni du saccagement général de cette ville; ni comment il échapa lui même, de cet horrible carnage? sur tout, les Prophétes aiant si souvent prédit cet événement, qui devoit être suivi de la délivrance de son Peuple. Que nos grands génies en disent ce qu'ils voudront: pour moi j'avouë, que je ne saurois concevoir des choses si peu vrai-semblables; & à quoi ne l'Ecriture Sainte, ni les Histoires étrangéres ne m'obligent d'avoir recours.

a) Ferrand T. I. p. 114. Jungm. T. II. p. 552. 556. b) Dan. V. c) [illegible]

II. Quand Cyrus fût de retour à Babylone, ou Darius étoit déja mort, ou il mourut peu de tems aprés: & avant que d'avoir achevé la 1re année de son régne. Alors Cyrus, se voyant, pour ainsi dire, au comble de ses désirs, par la fin glorieuse de cette guerre; ne voulut point substituër d'autre Roi à Darius, mais choisit cette même ville de Babylone, pour être le Siége du vaste Empire, qu'il s'étoit acquis par tant de conquêtes. Ceci arriva, suivant mon conte, l'An P. J. 4178. & c'est ici, que je me réünis, tout à fait, avec Usserius.

Pendant le peu de tems, que Darius avoit régné, il avoit commencé la distribution des Gouvernemens, sur le pied qu'ils étoient du tems de son Pére. Dans cette vûë, [a] *il avoit trouvé à propos d'établir 120. Satrapes, dans* les Provinces *de son Royaume*, qui étoient les plus voisines, ou entiérement soûmises. A son imitation, [b] *Cyrus trouva bon, d'envoier aussi des Satrapes, dans les Provinces qu'il avoit*

† *conquises,*

Digitized by Google

conquises, & qui étoient les plus éloignées. *Il envoia* donc de nouveaux *Satrapes;* savoir, 1. *Megabyse, en Arabie;* 2. *Artabate, en Cappadoce;* 3. *Artacamas, dans la Grande Phrygie;* 4. *Chrysante, dans la Lydie, & dans l'Ionie;* 5. [c] *Cadusius, dans la Carie, qu'il avoit demandée;* 6. *Pharnuchus, dans la Phrygie, qui est sur l'Hellespont, & dans l'Eolie.* Et sur la fin de sa vie, [d] il établit 7. son second fils *Tanaoxare, Satrape des Médes, de l'Arménie, & des Cadusiens.* Voilà sept nouveaux Satrapes, qui étant joints aux 120. que Darius avoit déja établis, font en tout [e] *les 127. Provinces,* sur lesquelles *régnoit Assuérus,* du tems d'Esther: comme fit [f] Darius, du tems d'Esdras? P. J. 4178. A. C. 536. CYRUS. A. 24.

a) Dan. VI. 1. b) Cyrop. VIII. p 135. f. 136. a. c) M. Charpentier traduit toûjours *Adusius.* d) Cyrop. p. 139. Ctesias, Persic. c. 8. e) Esth. I. 1. VIII 9. & suiv. f) 3 Esdr. III. 2.

§. X.

SA MORT.

I. JAMAIS peut-être, il n'y eut de mort d'un grand Prince, plus diversement racontée, que celle du Grand Cyrus. Cette diversité est avouée par [a] HERODOTE, qui rapporte, dit-il, ce qu'il a trouvé de plus vrai-semblable. Mais je ne sai, si ce n'est pas, à cet endroit, qu'il faut appliquer [b] *le quatriéme* reproche, que PLUTARQUE fait à ce Pére de l'Histoire: *c'est, que quand quelque chose est racontée de deux ou de plusieurs maniéres, il choisit la plus mauvaise:* comme nous avons déja remarqué, [c] qu'il n'y a point de vrai-semblance, dans le motif, qu'il attribue à Cyrus, pour faire la guerre à Tomyris. Quoiqu'il en soit: 1. HERODOTE dit, que Cyrus fût tué, dans un Combat contre les Massagétes; que son armée fût taillée en piéces; que la Reine Tomyris, ayant fait *chercher son corps parmi les morts,* lui fit couper la tête, & la mit dans un vaisseau plein de sang, afin, disoit-elle, qu'il s'en soulât; comme elle l'en avoit menacé. [d] JUSTIN ajoûte, qu'il périt deux cent mille Perses, dans cette Bataille: & qu'il n'en échappa pas un seul, pour en porter la nouvelle. 2. [e] DIODORE prétend, qu'il fût vaincu par la Reine des Scythes, qui le fit crucifier. 3. [f] CTESIAS raconte, que Cyrus faisant la guerre aux Derbices, (Peuples habitans à l'Orient de la Mer Caspienne) il tomba de cheval, & fût blessé par un Indien, d'un coup de javelot, à la cuisse, dont il mourut au bout de trois jours: toutefois aprés avoir gagné la Bataille, où le Roi des Derbices fût tué, P. J. 4185. A. C. 529. CYRUS. A. 31.

Digitized by Google

P. J. 4185. & dont il conquit le païs. 4. [g] JEAN MALALA d'Antioche, rapporte
A. C. 529. sur un Ecrit, faussement attribué à PYTHAGORE de Samos, que Cyrus fut
CYRUS. tué dans un Combat naval, donné contre les Samiens. 5. [h] X
A. 31. assûre, que *Cyrus étant fort vieux, alla en Perse l'An 7me de son Empire* [i] (τὸ ἕβδομον ἐπὶ τῆς αὐτῦ ἀρχῆς) & qu'il y mourut tranquillement dans son Palais: sans dire néanmoins dans qu'elle Ville.

a) Herod. I. c. 214. b) Plut. de malign. Herodoti T. II. p. 855. d. e) p. 544. d) Just. L. 8. e) Diod. II. c. 44. f) g) Malala Edit. Oxon. 1692. p. 201. h) Xenoph. VIII. CHARPENTIER traduit de cette maniére: *pour la septiéme fois, établissement de sa Monarchie.* Mais nos Chronologistes (Temp. p. 390. init. A. 3433. p. 87. init. Torniel, p. 327. Lansb. Chron. p. 37. Usser. P. J. 4178. p. 146. al. 82. f. Prid. A. C. 530. T. I. p. 298 f. T. I. p. 548. T. II. p. 46.) l'entendent de même que moi. Peut-être que a voulû dire l'un & l'autre? & que tous les Cyrus faisoit un

TOUTE imparfaite qu'est la derniére relation, elle est conforme à ce qu'on a dit, du [a] Sépulchre de Cyrus; avec quoi il possible d'accorder les recits d'HERODOTE, & de DIODORE, j'ai mis au premier rang. [b] PLINE dit, que *le Tombeau de Cyrus à Pasargade ville de Perse.* Les Ecrivains [c] de la vie d'Aléxandre portent, que ce Conquérant le fit visiter. QUINTE CURCE, & ARRIEN témoignent, que le Corps y étoit. [d] STRABON, & décrivent amplement ce Sépulchre, sur la parole d'Aristobule visita. Ils en rapportent l'Inscription, que l'on trouve aussi TARQUE, avec peu de différence. STRABON cite, ONESICRITE, & ARISTE DE SALAMINE, [e] qui ont tems d'Aléxandre, ou peu aprés. STRABON ajoûte, que Cyrus cette ville: parce que c'étoit là qu'il avoit vaincu, pour la derniére Astyage Roi des Médes, & qu'il gagna l'Empire de l'Asie. ST dit aussi, que dans une seconde visite, qu'Aléxandre fit faire de ce beau, à son retour des Indes, *le corps mort ne s'y trouva point:* qu'on avoit volé, dans le Sépulcre, tout ce qu'on en avoit pû emporter. ARRIEN dit la même chose.

a) Brisson. Regn. Pers. p. 195-198. b) Plin. H. N. VI. 26. c) Plutarch. T. Curtius X. 1. Arrian. VI. sub finem. d) Strabo XV. p. 730. sius Hist. Græc. p. 59. 62.

II. MALGRE la diversité de sentimens, touchant la maniére dont Cyrus mourut; l'année de sa mort passe pour certaine, parmi les Chronologistes; parce qu'on est assûré, de celle où Cambyse son Fils, & Successeur, commença à régner.

I. LE

1. LE CANON Astronomique suffit seul, pour la démontrer. P. J. 4185. Il met l'An 1r. de Cambyse, à l'An 219. de Nabonassar, qui répond à l'An A. C. 529. P. J. 4185. Contez de là, en remontant 1. les [a] 70. années de la vie de Cyrus; 2. les [b] 30. de son régne de Perse; 3. les [c] 9. depuis la Bataille contre Nabonnide; & 4. les [d] 7. depuis qu'il établit le Siége de son Empire à Babylone: vous trouverez les mêmes années que j'ai marqués à chacun de ces événemens.

a	b	c	d
4115.	4155.	4176.	4178
70	30	9	7
4185.	4185.	4185.	4185

CYRUS. A. 31.

a) Sus §. 5. p. 543. b) §. 6. p. 551. c) §. 7. p. 559. d) §. 9. p 575.

2. APRES, [a] qu'*Amasis fût mort, Cambyse attaqua l'Egypte, l'An 3e. de la LXIIIe. Olympiade:* selon DIODORE. Dans la Chronique d'EUSEBE, [b] cette Expédition est aussi rapportée à *l'An 3e. de la LXIII. Olympiade:* & EUSEBE ajoûte, que c'étoit *l'An 5e. de Cambyse;* ce qui se trouvoit aussi dans la Chronique de JULES-AFRICAIN: comme [c] je l'ai remarqué ailleurs. L'année Olympiadique, qu'on vient de marquer, commença l'Eté de l'An P. J. 4188. & finit à l'Eté de l'An P. J. 4189. Mais comme les Expéditions militaires, commencent ordinairement au Printems; celui de l'année Olympiadique, ne peut être qu'en l'An P. J. 4189. où par conséquent, il faut rapporter cette Expédition. Puis donc, que l'An P. J. 4189. est *l'An 5e. de Cambyse;* il faut, que l'An 1r. du même Cambyse, concoure avec l'An P. J. 4185. comme ci devant. Cette preuve n'est pourtant pas tout à fait précise: parce que les années Olympiadiques, répondant toûjours à deux années Juliennes; la coûtume la plus ordinaire de DIODORE, & de plusieurs autres Ecrivains, est de les rapporter toutes entiéres, à l'année Julienne, où elles commencent. Mais il n'y aura rien à dire, à la preuve qui suit.

1.	4185
2.	4186
3.	4187
4.	4188
5.	4189

a) Diod. L. 68 p. gr. 44. init. b) Eusеb. Chron. n. 1491. c) Liv. IV. Ch. 3. §. 7. p. 156.

3. PTOLEMEE [a] rapporte une Eclipse de Lune, observée *l'An 7. de Cambyse.* 1. Cette Eclipse arriva, dit-il, *l'An 225. de Nabonassar, le 17. jour de Phaménoth*, qui est le 7e. Mois Egyptién. 2. Suivant nôtre maniére de conter, l'Eclipse arriva l'An P. J. 4191. le 16. de Juillet: par le consentement général, de tous nos [b] Chronologistes & [c] Astronomes. Or si l'An 225. de Nabonassar, & l'An P. J. 4191. sont le même,

1.	219.	4185
		6
7.	225.	4191

que

P. J. 4185. que l'An 7^e. de Cambyse: il s'ensuit évidemment, que l'An 1^er. du même
A. C. 529. me fût l'An 219. de Nabonassar, & l'An P. J. 4185. Et par conséquent,
CYRUS. que Cyrus mourut cette année là, suivant la méthode du Canon Astronomique.
A. 31.

a) Ptol. V. 14. b) Krentz. p. 157. Bunt. fol. 88. Scal. Emend. p. 40. Calvif. A. 3427. p. 227 a. Append. p. 49. 55. 6. J. Capp. A 3447. p. 264. b. Emmius, p. 211. Petav. D. T. X 14. 16. al. 15. 17. Lang. p. 306. c) ... Thes. obs. p. 46. & Chron. p. 38. Muller. Tab. Fris. p. 32. Riccioli Alm. I. p. 250. 292. 296. a. 369. a.

III. Je ne pouvois finir mes recherches Chronologiques, touchant les Rois de Babylone, dans une circonstance, pour ainsi dire, plus Chronologique, que celle-ci. L'année P. J. 4189. dont je viens de parler, fût Bissextile: & fit avancer d'un jour, l'année Egyptienne. Par ce moyen l'Année P. J. 4190. qui suit celle de l'Eclipse, par où j'ai fini, & les deux qui vinrent aprés; commencérent & finirent, les mêmes jours, que les années de la Période Julienne, qui leur répondent: ce qui n'étoit jamais arrivé, dans le Cycle Caniculaire Egyptien: & n'arriva plus, qu'aprés 1460. Ans; savoir a l'An 937. de J. C. qui commença un Dimanche.

a) Calvis. p. 689. b.

CHAPITRE XV.

FIN DE LA CAPTIVITÉ DE BABYLONE.

I. Les Prophetes ont fort loué, & presque également, Nabuchodonosor, & Cyrus; tous deux Payens; Conquérans; Rois de Babylone; Empéreurs d'Asie; Instrumens en la main de Dieu; mais pour des Oeuvres opposées. Nabuchodonosor, pour réduire les Juifs en Servitude, brûler leur Temple, & détruire Jérusalem. Cyrus, pour rendre la liberté aux mêmes Juifs, avec la permission de rebâtir Jérusalem & leur Temple.

1. Ce que Dieu dit à l'avantage du premier, est plus surprenant & plus remarquable: a *Voici*, dit-il, J'ENVOYE, (שלח), *dit l'Eternel, & j'assemble toutes les Familles d'Aquilon, auprés de Nabuchodonosor, Roi de Babylone*, MON SERVITEUR. b *J'ai livré tous ces païs en la main de Nabuchodonosor, Roi de Babylone*, MON SERVITEUR. *Je punirai par*

par l'épée, par la famine, & par la mortalité, toutes les Nations, qui ne se soûmettront pas à lui. [c] *Je vais faire venir contre Tyr, Nabuchodonosor, Roi de Babylone,* ROI DES ROIS. [d] *Nabuchodonosor, Roi de Babylone, n'a pas reçû de salaire, pour le* SERVICE, *qu'il a fait contre Tyr.* (Vulg. *pro servitute, qua servivit* MIHI *adversus eam.*) *C'est pourquoi, je lui ai donné le païs d'Egypte, pour le service, qu'il* M'A RENDU. (Vulg. *pro eo, quod laboraverit* MIHI.) Voilà un *Serviteur de Dieu*, dans toutes les formes. Titre glorieux, qui lui est commun, non-seulement avec [e] Daniel, mais encore avec [f] le Messie, qui se dit, [g] *Envoyé de Dieu*, dans l'Evangile; & qui est appellé [h] *le Roi des Rois*, dans l'Apocalypse.

a) Jer. XXV. 9. b) XXVII. 6. 8. c) Ezech. XXVI. 7. d) XXIX. 18-20. e) Psalm. LXXXIX. 4. 21. f) Esaïe. XLIX. 3. 5. 6. g) Passim. h) Apoc. XVII. 14. XIX. 16.

2. CYRUS n'a pas été loüé si souvent: mais il l'a été d'une maniére plus glorieuse. Plus de cent Ans avant sa naissance, le Prophéte Esaïe l'avoit prédit, dans un passage qui renferme tout ce qu'on peut dire de plus grand à son avantage: [a] *Ainsi a dit l'Eternel. Je suis l'Eternel, qui dit de Cyrus: c'est* MON BERGER. *Il accomplira tout mon bon plaisir. Il dira à Jérusalem: vous serez rebâtie; & au temple: vous serez fondé.* [b] *Ainsi a dit l'Eternel* A SON OINT, (τῷ Χριστῷ μȣ. Vulg. *Christo meo,*) *savoir à Cyrus, de qui j'ai pris la main droite. J'irai devant vous, afin que vous sachiez, que je suis l'Eternel, le Dieu d'Israël, qui vous appelle par vôtre Nom. Je vous ai appellé par vôtre Nom, & je vous ai surnommé: quoique vous ne me connûssiez point. Je vous ai ceint: quoique vous ne me connûssiez point.*

a) Esaïe XLIV. 24. 28. b) XLV. 1-5.

II. PERSONNE N'IGNORE, que Cyrus éxécuta ce grand Ouvrage, auquel Dieu l'avoit destiné, long-tems avant sa naissance. Tout le monde dit aussi aprés l'Ecriture, que *l'An I^re. de Cyrus, Roi de Perse*, les Juifs captivs en Babylone, eurent la permission de retourner dans leur païs, & d'y rebâtir la ville de Jérusalem, & son Temple. Mais comme le régne de Cyrus fût de 30. Ans, depuis l'An P. J. 4155. on dispute, pour savoir, à laquelle de ces 30. années, il faut rapporter, celle que l'Ecriture appelle *la I^re. de Cyrus.* D'ailleurs, quelques-uns ont prétendu, que les 70. Ans de Captivité, prédits par Jérémie, fini-

 rent

rent seulement sous un des Rois suivans, nommé *Darius*, [illegible] lequel il y a aussi quelque difficulté. Commençons par l'examen de la première question, qui nous intéresse davantage [illegible] arrêtera pas long-tems.

a) 2 Chron. XXXVI. 22. Esdr. I. 1. & 3 Esdr. II. 1.

§. I.

DIVERS SENTIMENS SUR LA Ire. ANNEE DE CYRUS.

JE FAIS TROIS CLASSES, des divers sentimens, que je [illegible] nois sur cet article. La Ire. de ceux, qui font finir les [illegible] captivité, à l'An 1r. du régne de Cyrus en Perse. La II. de [illegible] en renvoient la fin, aux dernieres années du même Roi. La [illegible] ceux, qui en mettent la fin, aprés la 20e. année du régne [illegible]

I. QUOIQU'IL y ait de l'embarras, a dans cet endroit de la Chronologie de JOSEPH; & qu'il se soit glissé plusieurs [illegible] dans celles de quelques-uns des premiers Chrêtiens: on peut [illegible] ont tous crû, que *la 1re. année de Cyrus*, dont parle l'Ecriture, [illegible] celle-là même, en laquelle ce Prince devint Roi de Perse. [illegible] avoir dit, que *l'An 1r. de son régne*, Cyrus permit aux Juifs de [illegible] ner dans leur païs, ils ajoûtent presque tous, que *Cyrus régna* [illegible] ou à peu prés.

a) Vide Petav. D. T. XII. 22. f. p. 460. c. al. 252. b.

CETTE PENSEE se présentoit assez naturellement [illegible] dans un tems, où la Chronologie des Rois de Babylone n'étoit [illegible] assez bien connuë: & où l'on n'avoit pas encore appris, à distinguer diverses Epoques, dans le régne de Cyrus; suivant les tems [illegible] soit les conquêtes de divers Etats. Aussi cette pensée a été solidement & facilement refutée par les Ecrivains modernes. On peut même [illegible] que ces anciens ne sont pas tout à fait excusables, d'avoir parlé [illegible] exception. Car il est visible, que Cyrus n'a pû donner la liberté aux Juifs captifs en Babylone; qu'aprés qu'il fût actuëllement Roi de Babylone: & qu'ainsi *la 1re. année de Cyrus*, dont parle l'Ecriture, [illegible] différer nécessairement de celle, où il fût fait Roi de Perse. a *Quando igitur*, dit CALVISIUS, *tum potuit captivos Judæos in Babylone* [illegible]

[illegible]

[illegible] restituerit, quorum Dominus non erat, cum Babyloniæ imperium nondum sibi subjecisset?... quomodo potuit tum Cyrus vere dicere, & de se scribere, [b] Dominus, Deus cœli dedit mihi omnia regna terræ? *apparet in omnibus manifesta absurditas.*

a) Calvis. Isag. c. 9. f. p. 128. a. b) 2 Chron. XXXVI. 23. Esdr. I. 2.

II. Les Juifs, qui sont venus aprés eux, & à leur imitation, de célébres Chronologistes du dernier Siécle, se sont jettez dans une extrémité opposée.

1. La grande Chronique des Juifs, ayant dit, que [a] *l'An 1. de Cyrus*, la Prophétie de Jérémie fût accomplie, ajoûte, que *Cyrus ne régna pas 3. Ans complets.* Le Rabbin David Ganz s'explique plus clairement là-dessus. Il dit, [b] dans son I. Livre, que *Cyrus fût roi l'An 3e. de sa Monarchie Universelle:* mais dans son II. Livre il ajoûte, que [c] *Cyrus régna 30. Ans en Perse,* & qu'*il en avoit régné 27. quand il parvint à la Monarchie Universelle.*

a) Seder Olam Rabba. c. 29. pag. 86. b) D. Ganz. I. A. 3392. apud Vorst. p. 52. f. c) II. A. 3390. p. 174. f. 175.

2. Cette explication pouvoit passer comme *Conjecture,* [a] à la fin du XVI. Siécle: mais [b] plus de cent Ans aprés, M. Jaquelot voulut l'élever, jusques à la *certitude.* En disputant contre les Juifs mêmes, dans sa *Dissertation sur le Messie,* il s'exprime ainsi: [c] *On ne sauroit finir ces soixante dix années à la premiére de Cyrus, sans renverser l'histoire; car* il est certain, *qu'il ne prit Babylone, que deux ou trois Ans avant sa mort. L'Ecriture sainte ne parle, que de trois années du régne de Cyrus, parce qu'elle ne les compte, que depuis, qu'il se fut rendu maître de l'Empire des Babyloniens.* Comment est-ce que M. Jaquelot a osé donner pour *certain,* un Fait dont on avoit des preuves contraires, depuis prés de 80. Ans? Il est vrai, que l'Ecriture parle seulement de [d] *l'An 3e. de Cyrus:* mais elle ne parle non plus, que de [e] *l'An 23. de Nabuchodonosor.* Cependant M. Jaquelot reconnoit, dans la même page, *que Nabuchodonosor régna 43. Ans.*

a) A. C. 1592. b) A. 1699. c) Jaquelot. Differt. sur le Messie I. 10. p. 112. d) Dan. X. 2. e) Jerem. LII. 30.

3. De meilleurs Chronologistes, & du premier ordre, ont aussi suivi les Juifs, sur ce point. Tels sont le grand [a] Scaliger, & plusieurs de [b] ses Disciples. Ils veulent, que *la 3e. année de Cyrus,*

rus, marquée dans l'Ecriture, soit *la 31e. de son régne en Perse*, & qu'elle concoure avec la 1re. de son Fils Cambyse. Par ce moyen *la 1re. année de Cyrus*, dont il s'agit, sera *la 29e. de son régne en Perse*, qui répond à l'An P. J. 4183. On ne pouvoit pas la retarder davantage.

a) Scal. Emend. p. 576. b) Helvic. p. 62. Strauch. IV. 24. qu. 8. ...

Avec cela il manque quelque chose, à la justesse de leur calcul. Car ce n'est ici, que la 70e. année de la Captivité, qu'ils leur content au-lieu, qu'elle doit [b] avoir duré 70. Ans complets. [c] Jérémie n'en avoit promis la fin, que *quand les 70. Ans seroient accomplis*. (LXX. ἐν τῷ πληρωθῆναι τὰ ἑβδομήκοντα ἔτη. Ὅταν μέλλῃ πληρῶσθαι Βαβυλῶνι ἑβδομήκοντα ἔτη. Vulg. *Cumque impleti fuerint septuaginta anni. Cum cœperint impleri in Babylone septuaginta anni.*) ... qu'on fait entrer dans ces hypothéses, *une 31e. année de Cyrus*, ... [c] les anciens Historiens n'en donnent tout au plus, que 30. ... RODOTE même ne lui en donne que 29.

a) Voyez Liv. II. § 57. p. 537. 538. b) Jer. XXV. 12. XXIX. 10. c) ... §. 6. n. II. p. 551.

4. CALVISIUS, qui n'a pas crû, qu'on dût confondre la derniére année de Cyrus, avec la 1re. de Cambyse; a mis la fin de la Captivité un An plûtôt: savoir à l'An 28e. de Cyrus. Mais ... garde, que son calcul en étoit moins juste. Suivant lui, ... commença (α) l'An du Monde 3349. *circa Æquinoctium Autumnale.* Ajoûtons y (β) 69. Ans, nous aurons (γ) l'An du Monde 3418. *en Automne.* Or CALVISIUS [b] met la fin de la captivité, vers le Printems de cette année-là, avant la célébration de l'Olympiade ... la 69e. année n'étoit pas encore achevée.

a) Calvis. p. 218. a. b) p. 226. init.

5. BEHM a encore plus mal conté. De même que CALVISIUS, [a] il commence la captivité, au transport de Jéchonias ... même que lui, il met [b] le régne de Jéchonias, & le commencement de Sédécias, à l'An du Monde 3349. Il dit aussi, que [c] la captivité finit *l'An 27. ou 28. de Cyrus.* Or [d] dans ses Tables, l'An 28. de Cyrus, répond à l'An du Monde 3417. Donc suivant son conte la captivité n'a duré, que 67. ou 68. Ans.

a) Behm II. 2. c. 2. p. 107. f. b) p. 131. c) p. 112. f. d) p. 133.

6. Em-

6. EMMIUS s'y est mieux pris; & semble avoir voulû corriger CALVISIUS: car, rapportant le Retour de la captivité, à la même année Julienne, que lui, il le marque distinctement en Automne, où commence l'An 1er. de Cyrus, suivant leur principe, & l'An 70e. de la captivité.

SANS NOUS ARRETER aux petites diversitez, qu'il y a entre SCALIGER & ses disciples, ni aux petits défauts de justesse, pour la durée de la captivité; je leur demanderois volontiers, de quelle autorité, ou par quel raisonnement, ils bornent à *la 3e. année* le régne de Cyrus en Babylone? On peut le laisser dire à M. JAQUELOT & aux Rabbins. Mais le même privilége ne doit pas être accordé à des Chronologistes de profession, qui ont connû le Canon Astronomique.

III. ENTRE les deux extrêmitez précédantes, il y a une espéce de milieu, plus prés de la fin de Cyrus, que de son commencement, & où la plûpart des Chronologistes modernes, mettent la fin de la captivité des Juifs, & le commencement de la Monarchie de Cyrus en Babylone.

1. [a]FUNCCIUS & [b]CODOMAN, ont choisi l'An 21e. du régne de Cyrus en Perse: & comme ils ne lui donnent, que 29. ans de régne en tout, à l'exemple [c] d'HERODOTE; il s'ensuit, que la Monarchie de Cyrus en Babylone a été de 9. Ans: autant précisément qu'en conte le Canon Astronomique; que ces deux Chronologistes n'avoient jamais vû. Cela est d'autant plus remarquable, que le Grand SCALIGER, [d] dans l'Ouvrage même, où il publia ce Canon, & dans lequel [e] il auroit aussi donné 9. Ans, au régne de Cyrus en Babylone, ne laissa pas, aprés tout cela, [f] de persister dans sa premiére pensée.

a) Func. A. 3426. & Com. p. 30. a. b) Codom. fol. 46. a. fin. 48. b. c) Herod. I. 214. d) Can. Isag. p. 285. al. 291. e) p. 135. al. 141. f) p. 291. f. al. 297. n. 66.

2. LE [a] P. PETAU, le [b] P. LABBE, & [c] M. MARSHAM profitant de cette découverte, ont rapporté le Retour des Juifs, & la Monarchie de Cyrus à l'An 22e. de son régne en Perse, qu'ils font de 30. Ans; comme il le faut. Ainsi on peut les joindre à FUNCCIUS & à CODOMAN: parce qu'ils conviennent dans l'essentiel, qui est de donner 9. Ans, à la Monarchie de Cyrus en Babylone, conformément au Canon Astronomique.

a) Petav. D. T. XII. 23. p. 461. c d. al. 253 a. XIII. p. 560. al. 308. b) Lab. Abr. Chron. T. II. p. 65. c) Marsh. p. 586. 590. f. al. 630. 635.

Digitized by Google

Ce sentiment paroît d'abord le plus raisonnable, à le considérer en lui même; ou par rapport à l'autorité, surquoi on le fonde: & je n'y trouve, qu'une chose à dire. C'est que ceux, qui le suivent, ne font durer, que 69. Ans, la captivité de Babylone. Le [a] P. PETAU, & [b] M. MARSHAM, mettent le commencement de la captivité à l'An 141. de Nabonassar; & la fin, ou l'An I. de Cyrus, à l'An 210. de la même Ere. L'Intervalle, comme on voit, n'est que de 69. Ans: quoique MARSHAM dise, [c] *cum jam* EXPLETÆ *essent Hebdomades X. a Jeremia prædictæ.*

a) Petav. XIII. p. 553. f. 560. al. 304. 308. b) Marsh. p. 497. f. ... c) p. 586. al. 630.

3. [a] JAQUES CAPPEL, son imitateur [b] SIMSON, & [c] MERCERLIN, avancent d'un An, ces deux événemens mémorables. Mais alors Cyrus n'étoit pas encore maître de Babylone, suivant les remarques précédantes: quoiqu' il le fût, suivant leur conte.

a) J. Capp. A. 3461. p. 255. b) Simson. A. 3466. P. IV. p. 1. c) ... p. 105. a. b. com. p. 69.

4. [a] LE PLUS GRAND nombre des Chronologistes, commencent l'Empire de Cyrus, à l'An 24ᵉ. de son régne en Perse, si on le fait de 30. Ans; ou à l'An 23ᵉ. si on ne le fait, que de 29. C'est à 7. Ans complets avant sa mort, ou avant le régne de son Fils Cambyse. Je mets de ce nombre, BUCHOLCER, DU-TEMPS, BUNTING, TORNIEL, SALIAN; qui, sans connoître le Canon astronomique, ont conté seulement sur XENOPHON: & parmi ceux qui se sont servis de l'un & de l'autre, USSERIUS, LANGIUS, les P. P. PHILIPPE, RICCIOLI, & PEZRON, & M. MARSHALL, dans ses Tables. C'est le sentiment, que j'ai suivi pour le commencement de la Monarchie de Cyrus en Babylone. C'est aussi, où je me range, pour la fin de la captivité dés Juifs. Mais sans nous arrêter aux autoritez; considérons ce dernier événement, suivant la méthode.

a) Bucholc. A. 3435. Tempor. p. 71. f. 72. 153. f. al. 71. 73. f. 158. a. 389. f. Bunt. ... Torn. p. 279. 323. Salian. A. 3517. p. 670. b) Usser. A. 3468. p. 146. ... Lang. II. 14. f. p. 324. H. Philipp. p. 16. Ricciol. I. p. 279. b. ... III. 35. b. Pezron. p. 113. f. al. 123.

§. II.

§. II.

EXPLICATION HISTORIQUE.

I. Quelque expresse, que fût la Prophétie de Jérémie, il y a apparence, que les Juifs captifs en Babylone, & peu instruits de ce, qui se passoit dans le monde, n'y firent aucune attention pendant, que Cyrus faisoit la guerre à Astyage; qu'il alla attaquer Crésus, dans l'Asie Mineure; ou qu'il revint faire de nouvelles conquêtes, dans la Haute Asie.

1. Mais il est presque impossible, que leur affection ne fût pour lui, lorsqu'il s'approcha de Babylone: & qu'à l'exemple du [a] Psalmiste, ils n'*élévassent leurs yeux vers les Montagnes* de [b] la Médie, ou de la Perse, pour voir, *d'où leur viendroit le secours*. Il est naturel aux malheureux, de souhaiter la fin de leurs maux; & de l'espérer même, sur la plus petite apparence. D'ailleurs Jérémie & Ezéchiel avoient si souvent & si expressément, menacé Babylone de sa ruïne, qu'il étoit difficile, que les Juifs ne crûssent l'accomplissement de ces prédictions fort prochain, quand ils virent marcher contre cette ville, l'armée d'un Grand Conquérant. Enfin, le premier de ces deux Prophétes, avoit joint la ruïne de Babylone, avec la Délivrance des Juifs. Il y avoit environ 50. Ans, que Jérusalem étoit détruite; & plus de 60, que la Prophétie avoit été prononcée. L'attente étoit longue: & dans cette disposition d'esprit, il n'est pas difficile de concevoir, que les Juifs epars en divers lieux des Etats du Roi de Babylone, tâchérent de faire savoir à Cyrus, ce que leurs Prophétes avoient écrit contre Babylone, que ce Prince venoit attaquer. P. J. 4175. A. C. 539.

a) Psalm. CXXI. 1. b) Voi Sus ch. IX. §. 8. p. 467.

2. Pour executer cette commission, personne n'étoit plus propre, que Daniel. I. En qualité de Prophéte, il entendoit sans doute mieux qu'aucun Juif, les Prophéties d'Esaïe, & de Jérémie: & pouvoit en donner la connoissance à Cyrus, avec moins de peine. Lui faire lire par éxemple, l'endroit où Esaïe parle ainsi: [a] *Dieu dit de Cyrus, c'est mon Pasteur: il accomplira toute ma volonté. Il dira à Jérusalem, vous serez rebâtie: & au temple, vous serez fondé.* II. Les emplois, qu'il avoit éxercez, dans le païs depuis tant d'années, lui donnoient un accés entierement libre auprés de Cyrus. Dés le tems de Nabu-

P. J. 4175. Nabuchodonosor, [b] il avoit été *établi Gouverneur de la Province de Babylone:* & sans doute il avoit été maintenu dans les grands Emplois,
A. C. 539. par les autres Rois de Babylone; puisque sous Belsatzar [c] il fut un des *trois Gouverneurs* Généraux de ses Etats. III. On a lieu de croire, [d] *qu'il avoit eû quelque Emploi, dans la Susiane;* & sans doute comme Gouverneur: [e] puisque l'*An 3e. de Belschatzar, il étoit dans le Château de Suse,* (LXX. ἐν Σούσοις τῇ Βάρει, Vulg. *in Susis Castro.*) *auprès du Fleuve Ulai*, ou *Euléus*, [f] qui est le même, que le Choaspe. Or nous [g] avons vû, que Cyrus, venant attaquer Babylone, prit de l'eau du Fleuve Choaspe, pour sa provision. Il faut bien d'ailleurs, que Cyrus vint de ce côté-là: puisqu'il fût arrêté par le Gynde, & qu'il y passa tout l'été, pour le mettre à sec. Ainsi tout concourt à nous faire croire, que Daniel fit voir à Cyrus la Prophétie d'Esaïe, qui le regardoit.

a) Esaïe XLIV. 28. b) Dan. II. 48. c) V. 29. d) [illegible]
e) Dan. VIII. 1. 2. Sus. ch. XIII. p. 513. f) Cellar. [illegible]
g) Ch. XIV. §. 7. p. 558.

3. QUE CE SOIT par cette voie, ou par quelque autre, on ne peut pas douter, que Cyrus n'en ait eû connoissance: & apparemment cela ne contribua pas peu, à lui faire continuer le dessein, qu'il avoit, d'aller attaquer Babylone. Prés de 60. Ans auparavant, [illegible] arrivé quelque chose de semblable, au Prince, que j'ai comparé à Cyrus, en commençant ce Chapitre. [a] Nabuchodonosor, ayant été informé des Prophéties de Jérémie, marcha contre Jérusalem, & [illegible] Astibare, comme à une victoire assûrée. Mais la circonstance [illegible] plus favorable à Cyrus. Quand Jérémie avoit parlé de Nabuchodonosor, ce Prince régnoit actuellement, & avoit fait des conquêtes: au lieu, qu'Esaïe avoit parlé de Cyrus, plus de cent Ans avant, qu'il nâquit.

a) Sus ch. IX. §. 3. p. 439. 440.

II. JOSEPH s'est expliqué là-dessus d'une maniére plus précise: mais qui demande d'être examinée, par plusieurs raisons. Il dit, que [a] *Cyrus l'avoit appris des Prophéties, qu'Esaïe avoit publiées,* (κατέλιπε) *210. Ans avant* ([b] *l'An 1r. du régne de Cyrus:*) & [c] qu'Esaïe *l'avoit prophétisé 140. Ans avant la destruction du temple.* Suivant le systême de JOSEPH, ces deux nombres s'accordent tres-bien. Il conte 140. Ans, depuis qu'Esaïe prophétisoit, jusqu'à la destruction du

du Temple: & que dans le Livre précédent, il avoit donné 70. Ans à la durée de la captivité, en parlant du Siége de Jérusalem. Ces deux nombres font précisément celui de 210. Ans, depuis Esaïe, jusqu'à la 1re. année de Cyrus.

140
70
210

P. J. 4175
A. C. 539.

a) Ant. XI. 1. p. 357. c. b) p. 357. a. c) p. 357. d. d) X. 11. p. 339. b.

1. ISAAC VOSSIUS prétend, que l'un, ou l'autre de ces nombres a été altéré par les Copistes: *a Manifestum est*, dit-il, *vel de majore numero auferendos esse annos viginti, vel minori numero totidem annos esse addendos.* Mais il me paroît *manifeste*, que dans le Systême de JOSEPH, ces nombres s'accordent très-bien ensemble.

a) If. Voss. Chronol. sacr. c. X. p. 134. f. 95.

2. LES COPISTES n'ont point altéré les nombres de ce passage: mais M. D'ANDILLY en a corrompu le texte, lorsqu'il l'a traduit de cette maniére: *Ce Prince avoit leu dans les propheties d'Isaïe, écrites deux cens dix Ans avant* QU'IL FUT NÉ, *& cent quarant Ans avant la destruction du Temple, que Dieu* &c. C'est augmenter de 40. Ans, un Intervalle, qui n'est déja que trop long, dans le Systême de JOSEPH.

3. LA PLUS ancienne Date, que l'on trouve dans Esaïe, est de *a l'An auquel le Roi Hosias mourut*: ce qui arriva, suivant mes Tables, l'An P. J. 3962. De là, jusqu'à l'An 21. du régne de Cyrus, où nous sommes, il y a 213. Ans; pour lesquels on pourroit prendre le nombre rond de 210. Ans. Mais si les Prophéties d'Esaïe sont rangées dans un ordre Chronologique, comme il le semble; *b* celle qui regarde *Cyrus*, ne fût *écrite*, ou prononcée, qu'après *c l'An 14e. d'Ezéchias*; c'est à dire, pour le plûtôt, l'An P. J. 4005. D'où il n'y a que 170. Ans jusqu'à l'An 21. du régne de Cyrus, où nous sommes; & 150. jusqu'à l'An 1r. de son régne en Perse.

3962
213
4175

4005
171
4175

a) Esa. VI. 1. b) XLIV. 28. c) XXXVI. 1.

4. IL Y A DONC dans ce passage de JOSEPH, trois fautes de Chronologie. Premiérement, il fait finir la Captivité à l'An 1r. du régne de Cyrus en Perse; comme nous l'avons dit ci-dessus. Secondement, il ne la fait commencer, qu'avec la ruïne du Temple: c'est à dire, environ 20. Ans plus tard, qu'il ne faut. En troisiéme lieu, il avance de 40. Ans, ou peut-être, davantage, le tems qu'Esaïe *écrivit* sa Prophétie, touchant Cyrus. Tout au plus, la Prophétie, où Esaïe

P. J. 4175. nommé *Cyrus*, ne fût prononcée, [illegible] la
A. C. 539. Naissance de ce Prince: & non pas, [a] *près de* [illegible] *Ans* [illegible] *qu'il fut né*, comme on l'a écrit, à côté du mot de *Cyrus*, dans la Bible de Port Royal, imprimée à Liége.

a) P. R. sur XLIV. 28.

P. J. 4176. III. Si Daniel fit lire à Cyrus, la Prophétie d'Esaie, qui le
A. C. 538. regardoit, comme il y a beaucoup d'apparence; il n'est pas moins apparent, qu'il exhorta les Juifs, de faire attention à celles de Jérémie; & de profiter en particulier, de celle où ce Prophéte, prédisant la [illegible] de Babylone, leur parloit ainsi: [a] *Fuyez du milieu de Babylone, mon Peuple, & que chacun sauve sa vie: de peur que vous ne soyez envelopez* [illegible] *son iniquité. Car voici le tems que l'Eternel doit se vanger d'elle, &* [illegible] *rendre ce qu'elle mérite.* Plusieurs, sans doute, profitérent de [illegible] & se retirérent ailleurs: comme [b] les Chrêtiens sortirent de Jérusalem, avant que Vespasien l'assiégeât. Au-moins dans tout le Livre de Daniel, on ne voit pas un seul mot, d'où l'on puisse conjecturer, [illegible] Prophéte fût dans Babylone, lorsqu'elle fût assiégée.

a) Jerem. LI. 6. 45. b) Eusèb. Hist. Eccl. III. 5.

P. J. 4177. IV. Il etoit pourtant difficile, que tous les Juifs [illegible]
A. C. 537. sortir. Les uns étoient actuellement esclaves, & dépendoient de [illegible] maîtres. D'autres avoient des Emplois, ou civils, ou militaires, [illegible] pouvoient les quitter, sans se rendre criminels. Plusieurs y [illegible] domiciliez, ou retenus par la nature de leur commerce. Enfin [illegible] raisons particuliéres, qu'il est impossible de deviner, ont pû y [illegible] nir un bon nombre, de ceux-là même, qui auroient voulû en [illegible]

1. Cyrus, le conjecturant en bon politique, ou l'ayant appris d'ailleurs, fit une chose, dont on auroit de la peine à rendre raison, sans cela: comme [a] je l'ai déja remarqué. Lorsque Babylone fût prise, [b] *Cyrus commanda à un Corps de Cavalerie, d'aller par les ruës, avec ordre de tuër tous ceux qu'ils y trouveroient; & de crier à ceux qui étoient dans les maisons*, QUE CEUX QUI PARLOIENT SYRIAQUE, *eussent à se tenir renfermez, à-peine d'être tuez, si on les trouvoit par* [illegible] Peut-on lire une défense si singuliére, sans reconnoître, que Cyrus vouloit sauver les Juifs, qui étoient à Babylone? On peut être surpris que cette circonstance ne se trouve point ailleurs, mais je ne le [illegible] point de la voir dans la Cyropédie. Elle étoit propre à relever la [illegible]

mence

mence du Heros: & peut-être, que X é n o p h o n en auroit dit davan- P. J. 4177.
tage, s'il avoit osé; ou s'il n'avoit craint, que cela fit quelque tort à A. C. 537.
la gloire de Cyrus, dans l'esprit de ses compatriotes: à cause du mé-
pris souverain, que les Grecs avoient pour les Juifs.

a) Sus Ch. XIV. §. 7. p. 566. 567. *b*) Xenoph. Cyrop. VII. p. 114.

2. Babylone prise, les Juifs en général, pouvoient aisément conclurre, que [a] *le tems de leur délivrance approchoit.* En particulier, Daniel qui devoit connoître, mieux que personne, les dispositions de Cyrus, par rapport aux Juifs, [b] *espéroit*, sans doute, *que c'étoit lui qui devoit délivrer Israël:* & [c] *penser, que le regne de Dieu devoit reparoître incessament*, au milieu des Juifs. Il s'entretenoit dans cette espérance, lorsque [d] *Darius prit le Royaume des Chaldéens:* & [e] qu'il fût lui même élevé, ou plûtôt confirmé, par ce nouveau Roi, dans une des trois plus grandes Charges de l'Etat, qu'il avoit déja obtenuë sous Belschatzar. Mais Cyrus étant parti d'abord aprés, pour aller assiéger Borsippe, où Nabonnide s'étoit enfermé; les affaires des Juifs changérent de face à Babylone. [f] Quelques Seigneurs, jaloux des honneurs qu'on faisoit à Daniel, complottérent entre eux de le perdre: & cherchant quelque occasion, pour lui tendre un piége; *Nous n'en trouverons point*, disoient-ils; *si nous ne la faisons naître de la Loi de son Dieu.* [g] Leur complot tourna à leur propre perte: mais le prétexte qu'ils avoient pris, témoignoit assez la mauvaise disposition des autres Seigneurs de la Cour, à l'égard des Juifs. Alors, sans doute, Daniel eut sujet de craindre, que dans la Prophétie de Jérémie, il n'y eût quelque circonstance, que [h] *Dieu ne lui avoit pas révélée.*

a) Luc XXI. 28. *b*) XXIV. 21. *c*) XIX. 11. *d*) Dan. V. 31. *e*) VI. 1. 2. *f*) v. 4. 5. *g*) Sus Ch. XIV. §. 8. p. 573. *h*) 2. Rois IV. 27.

3. Pour s'en mieux éclaircir, il se mit à étudier, tout de nouveau, la Prophétie de Jérémie: & voici comme Daniel lui-même s'explique. [a] *L'An 1er. du régne de Darius, je compris*, (LXX. συνῆκα, Vulg. *intellexi*) *par les Livres* (LXX. ἐν ταῖς βίβλοις, Vulg. *in libris*) du Prophéte Jérémie, *que le nombre des années, dont l'Eternel lui avoit parlé, pour finir les desolations de Jérusalem, étoit de 70. Ans.* Les Prophéties de Jérémie, contiennent 52. Chapitres, dont les 25. prémiers, sont rangez de même, dans le Texte Hébreu, & dans la Version Gréque: mais dans cette Version, les 27. Chapitres suivans, sont disposez

d'une

P. J. 4177. d'une autre manière, que dans l'Hébreu [illegible] en deux
A. C. 537. *Livres* distincts, du même Prophète; que Daniel désigna, par le terme de *Livres*, au pluriel? [b] JOSEPH attribue à *Ezéchiel*, deux *Livres*, (δύο Βιβλία) dont nous ne faisons qu'un aujourd'hui: & le même Historien, cite [c] tantôt le Livre (τὸ Βιβλίον) tantôt [d] *les Livres* (τὰ Βιβλία) de Daniel. C'est une pensée de [e] M. WHISTON, qui ne me paroit pas méprisable.

a) Dan. IX. 2. b) Ant. X. 6, p. 335. f. Vid. Huet, Dem. Evang. IV. [illegible] c) c. 11. p. 348. c. d) c. 12. p. 353. g. e) Whiston An Essay &c. p. [illegible]

4. SUIVANT cette division, nous lisons, à la fin du Premier Livre de Jérémie, que [a] *l'An 4e. de Joakim*, qui répond à l'An P. J. 4109. Jérémie dit, entre autres choses: [b] *Ces Nations seront assujeties au Roi de Babylone, durant 70. Ans. Mais quand les 70. Ans seront accomplis, je visiterai le Roi de Babylone, & je punirai l'iniquité de la Nation des Chaldéens.* Cela ne regarde que Babylone. Mais dans le 2. Livre de Jérémie, il y a une autre Prophétie, prononcée [c] 8. Ans après, en faveur des Juifs, à qui le Prophète parle en ces termes: [d] *Voici ce que dit l'Eternel: Quand les 70. Ans seront accomplis à Babylone, je vous visiterai, & vous ferai venir dans ce lieu-ci, en vous rassemblant de tous les lieux, où l'on vous aura dispersez.* La promesse étoit claire, sur tout par rapport au tems; & l'explication, que Daniel y donnoit, étoit juste.

a) Jerem. XXV. 1. b) v. 11. 12. c) P. J. 4117. d) Jerem. XXIX. 10.

5. JEREMIE ajoûte: [a] *Alors vous m'invoquerez, afin que [illegible] vous en retourniez: vous me prierez, & je vous exaucerai: vous me chercherez, & vous me trouverez; après que vous m'aurez cherché de tout vôtre cœur.* C'est sur ces paroles, que Daniel arrêta sa méditation: & il n'en falut pas davantage, pour le déterminer sur ce qu'il avoit à faire. [b] *Je me tournai*, dit-il, *vers le Seigneur Dieu, & je jeûnai avec le sac & la cendre; pour me disposer à faire ma requête, & ma supplication: ensuite, je priai l'Eternel mon Dieu, & lui fis ma Confession, & je lui dis:* cette Confession comprend les onze Versets, qui suivent: après quoi, il commence sa prière de cette sorte: [c] *Seigneur, je vous prie, selon toute vôtre justice, que vôtre colère & vôtre indignation se détournent de vôtre ville de Jérusalem & de vôtre Sainte Montagne, &c.* Il faudroit être sans attention, pour ne pas juger par la conduite de Daniel, qu'il regardoit le tems & la Délivrance de son Peuple, comme venu: & qu'il

tâchoit

tâchoit *de* [d] *hâter la venuë du Jour de Dieu*, par l'ardeur de sa priére: puis que c'étoit une condition, que Dieu avoit demandée.

a) Jerem. XXIX. 12. 13. b) Dan. IX. 3. 4. c) v. 26. & suiv. d) 2 Pier. III. 12.

V. SON ATTENTE ne fût pas longue. Cyrus, étant revenu à Babylone, aprés la prise de Borsippe; & s'étant mis en possession actuelle du Royaume de Babylone, qu'il avoit conquis: dés-[a] la *1re. année de son régne, il fit publier, par tout son Royaume un Edit*, par lequel il fût permis à tous les Juifs, qui étoient dans ses Etats, de retourner en Judée, & d'y rebâtir Jérusalem & le Temple. Les termes de l'Edit sont remarquables. Il commence ainsi: *L'Eternel, le Dieu des Cieux, m'a donné tous les Royaumes de la Terre;* & M'A COMMANDE *de lui bâtir une Maison à Jérusalem, qui est en Judée.* Ce préambule confirme, & met hors de doute, ce que j'ai dit ci-dessus: Que quelque Juif de considération, tel que pouvoit être Daniel; avoit fait voir à Cyrus, la Prophétie d'Esaïe, qui le regardoit: & que ce Prince pensoit à sauver les Juifs, lorsque Babylone fût prise.

P. J. 4178.
A. C. 536.

a) 2 Chron. XXXVI. 22. 23. & Esdr. I. 1-3.

OUTRE LA permission, que l'Edit donnoit aux Juifs, de se retirer dans leur païs, Cyrus ordonnoit [a] à tous ses Sujets, de leur fournir les voitures, & tout ce dont ils avoient besoin. [b] Il leur fit aussi rendre tous les vaisseaux du Temple, que Nabuchodonosor avoit emportez de Jérusalem. Ainsi finit la *Captivité* de Juifs, appellée *de Babylone.*

a) Esdr. I. 4-6. b) v. 7. & suiv.

NABUCHODONOSOR les avoit *assujettis*, ou reduits en *Servitude, l'An 3e. de Joakim*, 18e. Roi de Juda: comme [a] je l'ai prouvé, par d'assez bonnes raisons, ce me semble, à la fin de mon II. Livre. J'ai aussi prouvé, dans le Chapitre IX. de ce Livre, [b] que la 3e. année de Joakim, doit répondre à l'An P. J. 4108. Ajoûtons y 70. Ans complets, nous aurons l'An P. J. 4178. qui fût *la 1re. année du régne de Cyrus* en Babylone; comme nous [c] l'avons amplement expliqué, ci-dessus. Alors donc furent accomplis les 70. Ans de la Servitude des Juifs, sous les Babyloniens: & en vertu de l'Edit de Cyrus, les Juifs retournérent dans leur Patrie. Ce fût, autant que j'en puis juger, vers le commencement du Printems, qu'ils partirent de Babylone: puisqu'à la fin de l'Eté, [d] *le 7e. Mois approchant*,

4108
70
4178

P. J. 4178. *prochant, les Enfans d'Israël se trouvérent dans leurs villes en assez bon*
A. C. 536. nombre, pour *s'assembler à Jérusalem*, où *ils rebâtirent l'Autel du Dieu d'Israël; offrirent des holocaustes; dés le premier jour du 7. Mois, & célébrérent la Fête solennelle des Tabernacles*, le 15. jour du même Mois, & les jours suivans, *ainsi qu'il est écrit* dans la Loi.

a) Liv. II. §. 57. p. 546. & suiv. b) Sus Ch. IX. §. 2. N. II. p. [illegible] c) [illegible] Ch. XIV. §. 9. p. 576. d) Esdr. III. 1. & suiv. [illegible]

P. J. 4179. VI. L'ANNEE suivante, qui fût la 2de. année du régne de [illegible]
A. C. 535. en Babylone, & a la 2de. *de l'arrivée* des Juifs *à Jérusalem*, [illegible] de l'année; *ceux qui étoient revenus de la Captivité, commencérent l'ouvrage de la Maison de l'Eternel:* mais il fût interrompu, comme on le va voir.

a) Esdr. III. 8.

§. III.

DARIUS FILS D'HYSTASPE.

P. J. 4193. LE ROYAUME d'Assyrie, a ayant été réüni à celui de Babylone,
A. C. 521. par Assaradin; ce Prince envoia une Colonie en Samarie, pour remplir la place des Israëlites, qui en avoient été transportez. Ces Samaritains, b faisoient profession *d'adorer le même Dieu*, que les Juifs & sous ce prétexte ils offrirent de contribuër à la construction du Temple. Leur offre ayant été rejettée, ils devinrent *ennemis des Juifs*, & traversérent la continuation de l'ouvrage, c *tout le tems que Cyrus Roi de Perse*, vêcut encore, *jusqu'au Régne de Darius Roi de Perse. Au commencement du régne d'ASSUERUS, ils écrivirent contre les Juifs*; ensuite, à ARTAXERXE, *Roi de Perse:* & ils sollicitérent si fort auprès de ces Rois, d qu'ils obtinrent un Ordre, pour faire cesser les bâtimens que les Juifs avoient commmencez. Desorte, que e *l'Ouvrage de la Maison de Dieu, fût interrompu, jusqu'à la 2de. année de Darius Roi de Perse.* C'est ainsi, que parle le Livre Canonique d'Esdras; de même, que l'Apocryphe, qu'on appelle le 3e. *Livre d'Esdras.* Il faut donc corriger un autre passage de ce dernier Livre, qui porte, que f les *Juifs furent empêchez d'édifier par l'espace* DE 2. ANS, *jusqu'au régne de Darius;* car cela est incompatible avec l'Histoire; & au-lieu de ces mots, ἔτη β.' ἕως, il faut lire, ἕως ἔτους β.' Cette correction est d'autant plus nécessaire, qu'immédiatement aprés, cet Auteur ajoûte, qu'

à l'An

à l'An 2. du régne de Darius, ceux de Judée & de Jérusalem, commencérent à rebâtir la Maison du Seigneur. P. J. 4193. A. C. 521.

a) Sus Ch. VI. p. 388. & suiv. *b*) Esdr. IV. 1. 2. 3. *c*) v. 5-7. *d*) v. 17. & suiv. *e*) IV. 24. & 3. Esdr. II. 31. *f*) V. 73. *g*) VI. 1. 2.

I. ON DEMANDE ici, quels sont ces deux Rois, qu'Esdras nomme *Assuérus*, & *Artaxerxe*. On répond communement, que le premier est *Cambyse*, & l'autre *le Mage Smerdis;* qui régnérent entre Cyrus & Darius. Le tems y convient à merveille; & je ne m'y oppose pas. Une chose me fait de la peine. C'est que les Noms *d'Assuérus* & de *Cambyse* n'ont aucune ressemblance: non plus que ceux *d'Artaxerxe* & de *Smerdis*. Parmi les Princes de ce tems-là, j'en trouve deux, dont les Noms s'y-rapportent, du moins en partie.

1. LE SECOND Fils de Cyrus, comme nous le lisons dans [a] XENOPHON, s'appelloit *Tanaoxare:* Nom composé de deux autres. Celui de *Tanaon* dans HESYCHIUS, signifie *Grand*, (μέγα) & nous avons fait voir [b] ailleurs, que le nom d'*Axare* est le même, que celui d'*Assuérus*. Desorte que *Tanaoxare*, peut signifier, *le Grand Assuérus*. Par sa derniére Disposition, Cyrus *établit Tanaoxare, pour Satrape des Médes, des Armeniens, & des troisiémes Cadusiens.* CTESIAS, qui [c] le nomme *Tanyoxarque*, dit qu'il fût fait *Seigneur des Bactriens, des Chorammiens, des Parthes, & des Carmaniens pour les posseder* ἀτελεῖς, *en Souveraineté.* [d] Un Mage, qui lui ressembloit, & qui en avoit été maltraité, l'accusa devant Cambyse, qui fit mourir, en secret, son Frére, dont il donna les habits & les Etats au Mage: sans que la chose fût sûe, que de trois complices. Par ce moyen, le Mage, qu'on croyoit Tanyoxarque, en *gouverna les Etats durant 5. Ans:* [e] *& aprés la mort de Cambyse, fût élevé à la Royauté.* Ne seroit ce point *l'Assuérus*, à qui les Samaritains *écrivirent au commencement de son régne*, pendant que Cambyse ravageoit l'Egypte?

a) Xenoph. Pæd. VIII. p. 139. ult. *b*) Sus p. 442. 522. *c*) Ctesias, Persic. c. 8. *d*) c. 10. 11. *e*) c. 13.

2. L'IMPOSTURE du Mage ayant été découverte, [a] *à sept Seigneurs Persans conspirérent contre lui, & le tuérent, aprés qu'il eut regné 7. Mois.* L'un d'eux s'appelloit *Intapherne*, selon HERODOTE. Mais CTESIAS le nomme *Artapherne*. Nom qui par sa premiere moitié, est semblable à celui *d'Artaxerxe:* Célébre d'ailleurs, parmi les Grecs, 80. Ans, ou environ, avant que CTESIAS eut écrit l'Histoire de Perse.

P. J. 4193. ESCHYLE dans une de ses [a] Tragédies, introduit l'Ombre [illegible]
A. C. 521. qui aprés avoir conté Cyrus, pour *le troisiéme de ceux* [illegible] *sedé Suse*, continue ainsi: *Le 4e. fut le Fils de Cyrus; le 5e. M*[illegible] *par Artaphréne, & par ses amis; le 6e. Maraphis; le 7e. Ar*[illegible] *aprés quoi j'en fus le maître.* [b] Sur ce passage l'ancien Scholiaste [illegible] que, qu'*Artaphréne avoit commendé à Suse*, [illegible] *qu'il fût concurrant, pour la Royauté, avec le Darius* [illegible] N'est-il pas permis de conjecturer, que pendant qu'il [illegible] Suse, ou même durant l'Interrégne, ce fût lui, qui fit [illegible] que son concurrant revoqua bien-tôt aprés?

a) Herod. III. 67. 70. Ctes. c. 14. *b*) Æsch. Pers. v. 778. & [illegible]

II. LE NOM de *Darius*, a été commun à trois [illegible] 1. A celui qui fût *Fils d'Hystaspe*; & qui succéda à Cambyse, [illegible] intervalle de 7. Mois, pendant lesquels le trône fût occupé par [illegible] 2. Au 7e. Roi, appellé *le Batard*, parce qu'il l'étoit [illegible] 3. Au dernier, surnommé CODOMAN, en qui l'Empire des [illegible] Personne, que je sache, ne s'est imaginé, que ce dernier *Darius* [illegible] dont Esdras a voulu parler: mais il y a quelque diversité, touchant les deux autres. Le premier se présente, le plus naturellement [illegible] pluralité des suffrages: & l'équité veut, que nous y joignions [illegible] si la Chronologie n'y met point d'obstacle.

1. SOIT que Darius n'ait régné que 31. Ans, comme [a] CTE-SIAS, & comme il semble, que [b] le Marbre de Paros l'ait voulu donner à entendre; ou qu'il en ait régné 36. comme [c] disent HERODOTE, le Canon Astronomique, & EUSEBE: le commencement & les [illegible] années de ce Roi, ont été démonstrativement fixées, par [d] deux [illegible] de Lune, *observées à Babylone*; l'une l'An 20. & l'autre l'An 31. de ce Roi. [e] Nos Astronomes & nos Chronologistes conviennent, que la Ie. arriva l'An P. J. 4212. le 19. de Novembre: & la II. l'An P. J. 4223. le 25. d'Avril. D'où ils ont unanimement conclu, que Darius commença à régner, l'An P. J. 4193. & [f] CHRISTMAN est le seul, à ce que je crois, [illegible] ait osé le contredire: en quoi il a été solidement refuté par le [g] P. PETAU.

A.	P. J.	
1.	4193.	
20.	4212.	Nov.
21.	4213.	
31.	4223.	Avr.

a) Ctesias, n. 19. *b*) Marm. Arund. Epoch. 45. *c*) Herod. VII. 4. Canon. [illegible] Euseb. Chron. n. 1496. *d*) Ptol. IV. 9. p. 103. 102. *e*) Bunting, Scaliger, Calvisius, Lansberge, Nic. Muller, Petau, Riccioli. *f*) Christm. ad Alfrag. p. 291. 292. *g*) Petav. D. T. X. 18. al. 19. p. 184. 185. al. c. 19. p. 103. 104.

2. LA

[illegible] LA PREMIERE ANNEE de Darius a aussi été attachée par le Canon Astronomique, à l'An 227. de Nabonassar, qui est renfermé, tout entier, dans l'An P. J. 4193. Sur quoi je ferai une observation, qui ne doit pas être négligée; quoique ce ne soit pas une preuve. A la fin du [b] Chapitre précédant, j'ai remarqué, que les 3. dernières années de Cambyse, commencérent le 1r. de Janvier. Cette 1re. de Darius commença de même. Mais comme elle est Bissextile, la nouvelle année Egyptienne commença le 31. Decembre. [c] *Atque ita*, comme dit CALVISIUS, *uno eodemque anno* (Juliano) *bini anni Nabonassarei initium sumunt; alter quidem Kalendis Januarii; alter vero, cum hic annus sit bissextilis, cyclo Solis 21. atque ita contineat dies 366. die ultimo Decembris.* P. J. 4193. A. C. 521.

a) Sup. ch. II. §. 2. p. 349. b) Ch. XIV. §. p. 580. c) Calv. A. 3429. p. 227. b.

[illegible] 3. LA SECONDE ANNEE du même Roi a aussi été caractérisée par EUSEBE en plusieurs endroits. 1. Dans [a] la Préface de sa Chronique, il le fait en ces mots: *Darii quippe 2us. annus LXVae. Olympiadis anno fuit.* 2. Dans la Chronique même, [b] *l'An 1r. de la LXVe. Olympiade*, répond effectivement à *l'An 2. de Darius*: mais afin qu'on y fasse bien attention, il ajoûte: *Olympias LXV. in qua Persarum regis Darii, filii Hystaspis fuit annus secundus.* 3. Dans sa Préparation Evangélique, il dit encore, que [c] *l'An 2. de Darius se rencontre* (κατὰ ταὐτὰ) *avec l'An 1r. de la LXVe. Olympiade.* P. J. 4194. A. C. 520.

a) Euseb. Chron. Procem. p. 54. f. Edit. Scal. b) Chron. n. 1497. c) Pr. Ev. X. 9. p. 483. c.

III. EUSEBE a affecté cette exactitude, parce qu'en cette année finissent selon lui, les 70. Ans de la captivité de Babylone. Aprés en avoir mis [a] le commencement à l'An 12. de Sédécias; il conte [b] 30. Ans seulement, jusqu'à l'An 1r. de Cyrus, qu'il met à l'An 1r. de la LVe. Olympiade. Il donne comme les autres, 30. Ans à Cyrus, & 8. Ans à Cambyse. A quoi ajoûtant 1. An, pour les 7. Mois des Mages, & la 1re. année complette de Darius, il trouve 70. Ans complets, jusqu'à l'An 2. de Darius; surquoi il n'a point varié.

30
30
8
2
70

a) Chron. n. 1427. b) n. 1457.

[illegible] I. IL ALLEGUE [a] en sa faveur un passage de CLEMENT D'ALEXANDRIE, que [b] SYNCELLE a copié d'EUSEBE, & que

 [c] SCA-

P. J. 4194. A. C. 520. [a] SCALIGER a inséré dans son prétendu Grec du trône, ce que je le raporterai, un peu plus entier; pour le défendre contre les objections de SCALIGER ...

a) Euseb. Chron. n. 1427. 1497. b) Syncell. p. 227. c) Græc. Euseb. p. ...

[a] SEDECIAS régna 11. Ans... „En lui finirent les Rois Hébreux: & depuis la Naissance de Moïse, jusqu'à cette transmigration „il y a eû.... [b] suivant l'exacte Chronologie (α) 1085. „Ans.... L'An 12. de SEDECIAS, & 70. Ans avant „le régne des Perses, Nabuchodonosor fit la guerre aux „Juifs... [c] Aprés avoir fait crever les yeux à SEDECIAS, „il le fit transporter en Babylone, avec tout le peuple, à la reserve de „quelques-uns, qui se refugiérent en Égypte. Cette captivité dura „(β) 70. Ans. Jérémie & Abacuc prophetisérent sous SEDECIAS, „[d] l'An 5. de qui Ezéchiel prophétisoit en Babylone... Cyrus fit publier un Edit, pour le retour des Juifs: & sous Darius, [e] se fit la „Fête de la Dédicace. Desorte, qu'en y comprenant le tems de la „captivité, il y a eû (γ) 1155. Ans depuis la Naissance de Moïse, jusqu'au rétablissement des Juifs... [f] L'An 11e. du régne de JOAKIM „étant donc accompli, au commencement du 12e. arriva la captivité de Babylone, sous le Roi Nabuchodonosor.... [g] ... de la „XLVIII. Olympiade. Or la captivité dura 70. Ans & finit l'An 2. „de Darius, fils d'Hystaspe, Roi des Perses, des Assyriens, & des „Egyptiens.

a) Clem. Alex. Strom. I. p. 328. d. b) p. 329. a. c) p. 329. b. d) Ezech. I. 2. e) Esdr. VI. 16. f) Clem. Alex. l. c. p. 331. a. b. g) Euseb. n. 1427. h) n. 1497.

SUR LA CITATION de ce passage, [a] SCALIGER reproche à SYNCELLE, de n'avoir pas relévé deux fautes, qu'a fait EUSEBE, à ce qu'il prétend: *Primo enim*, dit-il, EUSEBIUS *loquitur de capto Sedekia*, CLEMENS *vero de capto Jechonia. Deinde* EUSEBIUS *agit de tertio anno XLVII. Olympiadis*, CLEMENS *de anno primo XLVIII. ita ut sex anni inter utriusque Scriptoris tempus assignaum intercesserint.* De ces deux prétendues fautes, la premiére n'est rien: & l'autre est fort peu de chose.

a) Scal. Anim. Euseb. n. 1427. p. 82. al. 88.

IL EST VRAI, que le Nom de *Joakim* se lit, vers la fin du passage de CLEMENT D'ALEXANDRIE. Mais il n'est pas dans la citation, qu'en fait EUSEBE: & il est visible, que c'est par une

faute

faute de Copiste, qu'on le voit aujourd'hui, dans nos Exemplaires de P. J. 4194.
CLEMENT. Car dans les deux pages, qui précédent, il n'est parlé, A. C. 520.
ni de *Joakim*, qui [a] ne fût point *transporté en Babylone;* ni de *Joachim*, qui [b] ne *régna par II. Ans:* mais seulement de *Sédécias*, à qui ces deux choses conviennent; & qui est nommé jusqu'à 4. fois. L'autre faute, dont SCALIGER accuse EUSEBE, est si peu considérable, qu'elle ne peut être, que de 2. Ans. Car avec la permission de SCALIGER, il n'y a pas une *différence de six Ans:* mais de *deux Ans* seulement entre *la 3e. année de la XLVII. Olympiade*, & *la 1re. année de la XLVIII.*

a) Liv. II. §. 47. p. 446. b) §. 48. p. 449.

2. A CLEMENT D'ALEXANDRIE, il faut joindre, à mon avis, THEOPHILE D'ANTIOCHE, qui l'a précédé. Voici ce qu'on lit sur ce sujet, dans les anciennes Éditions de cet Auteur: [a] *Sédécias régna 11. Ans. Après ces Rois, Nabuchodonosor transporta en Babylone le peuple Juif, qui demeura 70. Ans, dans cette transmigration, ... suivant ce que Jérémie avoit prédit, qu'ils reviendroient dans leur patrie, au bout de 70. Ans. Après donc que 50. Ans furent écoulez,* CYRUS *devint Roi de Perse: & l'An 2. de son régne, ... il permit aux Juifs de se retirer..... L'An donc 2. de* DARIUS, *Roi de Perse, furent accomplis les 70. Ans, qui avoient été prédits par Jérémie....* HERODOTE, THUCYDIDE, XENOPHON, *& les autres Ecrivains, n'ayant presque commencé leurs Histoires, que depuis les régnes de* CYRUS *& de* DARIUS, *n'ont pû rien dire d'exact, des tems plus anciens. Ce qu'ils ont rapporté de mémorable, regarde* DARIUS, *ou* CYRUS, *ou quelques Rois Barbares, ou l'Histoire Greque* &c.

a) Theophil. ad Autol. Lib. III.

JE NE VOIS PAS, qu'on puisse accorder, avec la Chronologie de THEOPHILE, *les 50. Ans*, que ce Pére semble mettre, entre *le transport de Sédécias en Babylone*, & *le régne de Cyrus;* quoique les Juifs en aient fait autant, comme je le dirai tout à l'heure. Mais si au lieu de 50. on n'écrit, que (α) 30. (Λ pour N) comme fait EUSEBE, le conte sera fort juste. Car THEOPHILE donne (β) 38. Ans, au régne de Cyrus, en y-comprenant sans doute, les 8. Ans de Cambyse & des Mages, qu'il ne nomme pas. Ajoûtant donc (γ) les 2. premiéres années de Darius, on aura (δ) les 70. Ans, dont il s'agit.

α.	30
β.	38
γ.	2
δ.	70

Digitized by Google

A. J. 4194. La CORRECTION ne sauroit être plus simple[illegible]
A. C. 520. au-moins, qu'à cet égard, elle doit être préférable, à celle qu'on a faite, dans le texte même de l'Edition, que M. le Docteur [illegible], autrefois Evêque d'Oxfort, a publiée en 1684. a que nous avons vu réimprimer, b depuis peu à Hambourg. Malgré le consentement unanime, de toutes les Editions imprimées, & le MS. même de la Bibliothéque Bodleienne, dont il s'est servi; M. FELL a fait [illegible] mens, dans le Texte de THEOPHILE. 1. Au lieu [illegible] a mis 70. Ans. 2. Il a d ôté le nom de Darius, & a substitué [illegible] Cyrus. 3. Au-lieu e des 38. Ans de Cyrus, il n'en reçoit [illegible] est permis aux Critiques de proposer leurs corrections, ou leurs conjectures: mais on ne sauroit approuver, qu'ils les insérent, dans le texte des Auteurs, qu'ils font imprimer; sur tout sans l'autorité de quelque bon Manuscrit. Pour ce qui regarde les trois corrections de M. FELL; la 1re. peut-être comparée avec la mienne, & [illegible] gement des Lecteurs. La 3e. est inutile, comme je l'ai dit. [illegible] ble le calcul de THEOPHILE, au-lieu de le redresser. [illegible] contraire à sa pensée. THEOPHILE parle de Cyrus & de Darius. Si l'on ôte le nom du dernier, comme M. FELL a fait, on ne voit plus pourquoi d'abord aprés, THEOPHILE, nomme [illegible] Cyrus & Darius, sans rien dire de Cambyse.

a) Oxon. A. 1684. 12. b) Hamb. 1724. c) p. 269. al. 376. d) [illegible]
e) p. 273. al. 380.

4. LES JUIFS ONT EU au fond, la même pensée, que les Chrêtiens. Ils ont crû, comme eux, que les 70. Ans de la Captivité finirent à l'An 2. de Darius: quoiqu'ils aïent fait leur calcul d'une autre maniére: a en rapportant *la 1re. année de Cyrus*, à la fin de son régne en Perse.

a) Sus §. 1. p. 583.

LA CHRONOLOGIE de JOSEPH en particulier, est embarrassée sur cet endroit, comme j'en ai avertis. Dans son [illegible] *Juifs*, il dit en général, que b *l'An 1r. de Cyrus, fût l'An 70. depuis qu'ils furent transportez de leur païs en Babylone.* Mais dans son Livre *contre Apion*, il s'explique un peu plus distinctement. D'abord il dit, suivant nos Editions ordinaires, que c *Nabuchodonosor, [illegible] de son régne détruisit le temple, qui demeura entierément [illegible]* SEPT *Ans.* Ce dernier nombre étant manifestement corrompu,

† d EDO-

ᵈ SIMSON a jugé, qu'il falloit lire *70. Ans*, comme dans P. J. 4150.
le passage précédant. Ce n'est pas cela: mais ᵉ EUSEBE & ᶠ SYN- A. C. 520.
CELLE, ayant tous deux copié ce passage, ont écrit, *durant 50. Ans:* & sur leur autorité ᵍ HUDSON n'a pas fait difficulté, de mettre ce même nombre dans le texte. JOSEPH continue: *On en jetta de nouveau les fondemens, en la 2de. année du régne de Cyrus: & il fût achevé de rebâtir en la 2de. année du régne de Darius.* Les Juifs plus modernes, [h] font finir les 70. Ans de la captivité à l'An 2. de Darius. [i] La Grande & la [k] Petite Chronique des Hébreux, ajoûtent, que le temple demeura détruit 52. Ans: mais le [l] Rabbin ABRAHAM ne conte, que 49. Ans.

a) Sus § 1. p. 583. b) Ant. XI. 1. init. p. 357. c) Cont. Ap. I. p. 1046. a. d) Simson. A. 3486. Part. IV. p. 10. f. e) Euseb. Præp. Evang. X. 40. f. p. 456. f) Syncell. p. 226. g) Edit. Oxon. 1720. p. 1344. not. h. h) David Ganz apud Vorst. pag. 15. 54. 55. i) Seder Olam Rabba cap. 27. 29. p. 80. 87. k) Seder Olam Zuta p. 108. l) R. Abrah. apud Genebr. Edit. fol. p. 539. b.

IV. LES AUTEURS précédans, qui prétendent, que les 70. Ans de la captivité, finirent à *l'An 2. de Darius*, ont en même tems supposé, que ce *Darius* fût le *Fils d'Hystaspe*. C'est aussi le sentiment général de ceux, qui terminent les 70. Ans, au régne de Cyrus: mais il en faut excepter SCALIGER, qui proposa une pensée, alors nouvelle; & refuta la précédante, ou pour mieux dire, s'en moqua.

1. [a] SCALIGER soûtient, que *Darius*, sous qui les Juifs reprirent la construction du Temple, est celui, qui fût surnommé *le Bâtard*, parce qu'il l'étoit effectivement. Il le fonde sur ce, que *Darius* doit avoir été précédé par un *Artaxerxe*, & suivi par un autre: ce qui lui paroît incontestable, par l'ordre, dans lequel Esdras rapporte les Rois de Perse. Voici comme SCALIGER les explique: 1. [b] *Cyrus*, *Roi de Perse*; 2. *Darius*, Fils d'Hystaspe, *Roi de Perse*; 3. *Assuérus*, ou Xerxes; 4. *Artaxerxes*, dit LONGUEMAIN; 5. [c] *Darius* le Bâtard, *Roi de Perse*; 6. [d] *Artaxerxe*, *Roi de Perse*, surnommé Mnemon.

a) Scaliger Emend. p. 591. & suiv. Prol. p. 41. & suiv. Anim. Euseb. n. 1497. p. 96. al. 97. Sic Calvis. Isag. c. 42. p. 141. b) Esdr. VII. 5-7. c) v. 24. d) VII. 1.

CELA POSE, SCALIGER reconnoît, que [a] *l'Ouvrage du Temple fût interrompu durant 107. Ans:* que [b] *durant plus de 200. Ans les*

P. J. 4194. A. C. 520. *Juifs n'eurent, que deux Gouverneurs*, savoir *Zorobabel & Néhémie*: que [e] *l'An 2. de Darius le Bâtard, c'est à dire 105. Ans après le retour de la captivité, Josédec & Zorobabel vivoient encore*; & [d] *qu'ils achevérent la construction du temple, qu'ils avoient commencée*: que [e] *Néhémie doit necessairement, avoir vécû plus de 120. Ans*: que [f] *depuis le retour de la captivité, jusqu'au rétablissement des murailles de Jérusalem par Néhémie, l'An 20. de Artaxerxe, il s'est passé deux Générations, qui font au moins 144. Ans*. Enfin SCALIGER s'est vû obligé de [g] soûtenir, contre le sentiment ordinaire, que *Néhémie, dont il est fait mention Esdr. II. 2. Nehem. VII. 5. n'est pas le même*, [h] *qui rétablit les murailles de Jérusalem*. Pour rendre probable la longue vie de ces Gouverneurs, il allégue [i] l'exemple de *Moïse*, qui vêcut 120. Ans; [k] de ses prédecesseurs *Lévi*, *Caath*, *& Amram*, qui en vécûrent davantage: & [l] cite PLINE & PHLEGON. Nous aurions crû, qu'il faudroit prouver, que du tems de la domination des Perses, il n'étoit pas rare de voir des hommes âgez de 110. ou de 120. Ans, capables d'agir & d'administrer les affaires publiques: puisque parmi les principaux Chefs des Juifs, il s'en trouva trois contemporains; savoir Josédec, Zorobabel & Néhémie. Mais SCALIGER, qui [m] *gourmande ceux, qu'il veut persuader, & ne fait point de difficulté de traitter de fous & d'ignorans tous ceux, qui ne sont pas de son avis*, prétend aussi, dans cette rencontre, que nous devons tous être de son sentiment, [n] *nisi bardi sumus*.

a) Emend. p. 594. b. *b*) p. 595. b. *c*) Prol. p. 43. a. *d*) Emend. p. 495. b. *e*) p. 495. c. *f*) p. 495. c. fin. *g*) p. 195. c. *h*) Prol. p. 43. b. *i*) Emend. p. 495. c. *k*) Prol. p. 43. a. *l*) Anim. Eusebian. n. 1497. p. 90. b. al. 97. b. *m*) Charpent. Diss. sur Xenoph. Voyez Sus p. 537. *n*) Emend. p. 591. c.

2. SANS AVOIR EGARD au [a] terme, injurieux chez les Latins, & [b] honorable parmi nos anciens Gaulois; je dirai librement, que je trouve quelque chose de pis, qu'une *Pétition de principe*, dans la maniére dont SCALIGER refute le sentiment d'EUSEBE, de PERERIUS, & des autres, [c] qui commencent les 70. Ans de captivité, à la Prise de Sédecias; au-lieu, que c'est à la prise de Joachin, selon SCALIGER. Voici les propres paroles de ce dernier: [d] *At contra, hos 70. annos acuti homines ineunt a capto Sedekia. Ergo septuaginta anni sunt octoginta. Mirum vero, Jeremiam nescisse, septuaginta esse septuaginta. . . . Negando septuaginta annos esse septuaginta an-*

nos

Digitized by Google

nos, *haud dubie aliquid* παράδοξον, & παρακεκινδυνευμένον *parturitur*. P. J. 4194.
Et aprés une page : [e] *Quare hoc modo Cyri annus primus*, *quo soluta* A. C. 520.
captivitas, *convenit in annum nonum post ejus obitum*, *ut volunt acuti homines*, *præstantissimi interpretum*, & *sacrorum Bibliorum hierophantæ*, *qui septuaginta dicunt esse octoginta*. *Tantæ molis erat ostendere*, *septuaginta annos esse octoginta*, *ut aliquis Rex nono anno post obitum suum edicta faceret*. Si j'ai bien compris ce raisonnement, on peut le reduire à cet Argument en forme:

Depuis la Prise de *Sédécias*, où commença la captivité, selon EUSEBE, *il y a 70. Ans*, jusqu'à l'An 2. de Darius.

Or depuis la Prise de *Joachin*, où commença la captivité, selon SCALIGER, *il y a 80. Ans*, jusqu'à l'An 2. de Darius.

Donc les 70. Ans d'EUSEBE, sont la même chose, que les 80. Ans de SCALIGER. Ce qui est absurde.

a) Plaut. Bacchid. V. init. b) Strabo IV. p. 197. & not. Casaub. c) Sus Liv. II. §. 57. p. 540. d) Scal. Emend. temp. Prol. p. 29. f. e) p. 30. f.

TRISTE EFFET de la présomption, que cause le grand savoir! Exemple humiliant pour ceux, qui n'ont qu'une médiocre litterature! sur tout pour ceux, qui entreprennent de rélever les fautes d'autrui? La réflexion vient un peu tard pour moi, je l'avouë. Mais puisqu'elle se présente; ne nous engageons pas davantage, dans la critique des autres Auteurs: & contentons-nous d'accommoder à mon Systême le passage de Zacharie, [a] qu'EUSEBE, CLEMENT D'ALEXANDRIE, & les autres, ont cité pour prouver, que les 70. dont ils parlent, finirent à l'An 2. de Darius, Fils d'Hystaspe.

a) Euseb. Chron. n. 1497.

V. [a] EN LA SECONDE ANNEE *de Darius*, *Roi de Perse*, [b] *les Prophétes*, *Aggée* & *Zacharie*, *prophétisoient aux Juifs*, *qui étoient en Juda*, & *à Jérusalem*. [c] *En la 2e. année du Roi Darius*, *le 1r. jour du 6e. Mois*, Aggée y ayant exhorté les Juifs, [d] *ils se mirent à travailler à la Maison de l'Eternel*, *le 24. jour du 6e. Mois*, *en la 2de. année du Roi Darius*. Un Mois aprés, savoir [e] *le 21. jour du 7e. mois*, les Juifs, qui avoient vû le premier Temple, jugeant, que celui-ci n'étoit rien

Digitized by Google

P. J. 4194. en comparaison ; Aggée leur promet, que [f] *la gloire de cette dernière*
A. C. 520. *Maison, sera plus grande, que celle de la première.* Au bout de quatre Mois, c'est à dire, [g] *le 24. jour du 11e. Mois, nommé Sebat, en la 2de. année de Darius, Zacharie eut une Vision*, pendant laquelle [h] un *Ange dit : Eternel des armées, jusques à quand n'aurez-vous point compassion de Jérusalem, & des villes de Juda, contre lesquelles vous avez été irrité ces* LXX. ANS? (LXX. τοῦτο ἑβδομηκοστὸν ἔτος, Vulg. *Iste jam septuagesimus annus est.*)

a) Esdras IV. 24. *b*) V. 1. *c*) Agg. I. 1. *d*) v. 14. 15. *e*) II. 1. 3.
f) v. 9. *g*) Zach. I. 7. 8. *h*) v. 12.

P. J. 4196. PRES DE DEUX ANS aprés, savoir, [a] *en la 4e. année du Roi*
A. C. 518. *Darius, le 4e. jour du 9e. mois, nommé Kisleu*, Zacharie étant consulté, touchant *le Jeûne du 5e. Mois*, ce Prophéte leur répond, de la part de Dieu : [b] *Quand vous avez jeûné, & pleuré, au 5e. & au 7e. Mois*, il y a DEJA LXX. ANS ; (LXX. ἰδοὺ ἑβδομήκοντα ἔτη. Vulg. *bos septuaginta annos ;*) *L'avez-vous fait pour l'amour de moi?*

a) Zach. VII. 1. 3. *b*) v. 5.

1. POUR MIEUX ENTENDRE ces passages, il faut d'abord faire une remarque, à laquelle tous les Chronologistes, & les Interprétes anciens & modernes, n'ont pas fait une attention suffisante. C'est que les 70. Ans, dont Jérémie a parlé, regardent la *Servitude* des Juifs, sous les Babyloniens, qui commença l'An 4e. de Joakim. Au lieu, que Zacharie n'a égard, qu'à la ruïne, ou destruction de Jérusalem, arrivée 19. ou 20. Ans aprés.

2. IL FAUT REMARQUER, que *les 70. Ans*, dont parle ici Zacharie, ne peuvent remonter plus haut, que la ruïne de Jérusalem : puisque [a] *le Jeûne du 5e. Mois*, fût établi à cause de l'Embrasement du temple ; & *celui du 7e. Mois*, à cause de l'assassinat de Godolias.

a) Liv. II. §. 56. p. 528. 529. Usser. A. 3487. p. 161. al. 90. &

3. IL EST VISIBLE, que le nombre de 70. Ans, ne sauroit être juste, tout à la fois, dans l'une & l'autre des occasions, où Zacharie en parle : puisqu'elles sont éloignées, l'une de l'autre d'environ 2. Ans.

4. AFIN,

Digitized by Google

4. AFIN DONC de faire parler ce Prophete, d'une maniere uniforme, je dis 1. Ou qu'ayant dans l'esprit, les 70. Ans de la Servitude des Juifs, que Jérémie avoit prédite, & y faisant allusion; il a choisi ce nombre rond, comme on parle, à la place d'un nombre juste, & fort approchant: 2. Ou qu'il prévoioit, que le nombre de 70. Ans, seroit entiérement révolu, quand le Temple seroit achevé: soit que Dieu le lui eût révélé, en qualité de Prophéte, comme il lui avoit révélé, que [a] *Zorababel, qui avoit fondé ce Temple, l'achèveroit*: soit qu'il le prévît, en homme habile, par le nombre des ouvriers qu'on y emploioit; par l'empressement avec lequel on y travailloit; & par le progrés qu'avoit fait l'Ouvrage. P. J. 4196. A. C. 518.

a) Zach. V. 9.

5. OR NOUS apprenons par l'Ecriture, que [a] *cette Maison de Dieu fût achevée le 3e. jour du Mois d'Adar*, qui est le 12e. Mois, *en l'An 6. du régne du Roi Darius*: & qu'aprés en avoir célébré la *Dédicace; ceux qui étoient retournez de la Captivité, célébrérent la Pâque le 14. du* Mois suivant, qui fût le *premier* Mois d'une nouvelle année Judaïque. P. J. 4198. A. C. 516.

a) Esdr. VI. 15. 16. 19.

6. L'OUVRAGE du nouveau Temple, étant achevé; achevons le nôtre par un calcul, qui n'a rien de difficile. Le premier [a] Temple fût brûlé, l'An 1060. de l'Exode; c'est à dire, suivant mon Systême, [b] l'An P. J. 4128. Ajoûtons, par tout, 70. Ans complets, nous aurons l'An 1130. de l'Exode, & l'An P. J. 4198. qui dans mes Tables, répondent à *l'An 6e. de Darius*: où je finis.

Exod.	P. J.
1060.	4128
70.	70
1130.	4198

a) Liv. II. §. 53. p. 507. & suiv. b) Sus Ch. IX. §. 6. p. 456.

VI. AINSI, ME VOILA, Graces à Dieu, au bout du Systême de la Chronologie Sainte, que je m'étois proposé. Je l'ai conduit, depuis l'Exode, dans une suite non interrompuë, de 1130. Ans: sans que je me puisse reprocher, d'avoir fait violence, sciemment à quelque passage de l'Ecriture; ou de n'avoir pas suivi, dans quelque occasion que ce soit, le sentiment qui m'a parû le plus probable. Je ne doute pas, que je n'y aie fait bien des fautes: plusieurs par inadvertance, ou par ignorance: & quantité par le mauvais état de ma vûë,

 qui

Digitized by Google

P. J. 4198. A. C. 516. qui ne m'a pas permis d'examiner divers Faits, comme je l'aurois voulû. Les Lecteurs, qui s'en appercevront, auront soin de les relever, quand ils jugeront que cela en vaudra la peine : comme j'ai relévé celles, que j'ai crû trouver dans les autres. Je n'ai pas laissé de hazarder quelques nouvelles pensées, sur des matiéres trés-rebatuës, & toûjours, trés-difficiles. J'éspére, que ces ouvertures pourront être de quelque usage : ou du-moins, qu'elles animeront, à mieux faire, ceux qui ont plus de lumiéres & de commoditez, que moi.

QUAND un Systême embrasse bien des choses, il est à craindre, qu'il ne se soutienne pas par tout, & s'il a le bonheur de se soutenir, c'est une apparence bien favorable. *Histoire de l'Acad. des Sciences A. 1711. p. 35. al. 45.*

LIVRE SIXIEME

DISSERTATION

TOUCHANT LA FORME

DE

L'ANNEE ANCIENNE.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE SIXIEME

DISSERTATION

TOUCHANT LA FORME DE L'ANNEE ANCIENNE.

Le dessein, que j'avois formé, d'éclaircir la Chronologie des Rois de Juda & d'Israël, m'a obligé de remonter jusqu'au tems de l'Exode : & de prendre cet Evénement mémorable, pour l'Epoque de mon Ouvrage. Dés le commencement, j'ai dit les raisons que j'en avois : & en même tems j'ai rapporté celles qui m'empêchoient de reprendre de plus haut, la Chronologie de l'Histoire Sainte. En particulier, j'ai allégué le doute où j'étois, touchant la Forme de l'année ancienne. Un grand nombre de [a] Savans ont jugé, qu'elle n'étoit autrefois, que de 360. jours : & tant que la chose sera douteuse, il n'est pas possible, qu'on puisse conter, avec certitude, sur les *Caractéres du tems*, que les Chronologistes emploient si utilement, en tant de rencontres. Ce doute m'a déterminé, à proposer, dans une Dissertation séparée, plusieurs remarques, que j'ai faites sur ce sujet. Les Lecteurs éclairez décideront, si elles peuvent être d'usage, pour éclaircir la Chronologie des premiers Siécles.

a) Scaliger, Du-Temps, Selden, Petau, Allatius, Langius, Simson, Ferrand, Noris, Dodwell, Marshall, &c.

Digitized by Google

CHAPITRE I.

ORIGINE DE L'ANNEE.

A QUELQUE PERFECTION, que les hommes aient porté, ou qu'ils puissent porter à l'avenir, les Sciences & les Arts; on ne peut douter, que les commencemens n'en aient été extrêmement simples: & c'est une chose trop connuë, pour devoir être prouvée. La connoissance des Tems, ne doit pas être exceptée de cette régle générale: & c'est, sans doute, par les réflexions les plus simples, que les premiers hommes en commencerent l'étude.

LE JOUR.

LORSQUE [a] *Dieu créa le Ciel & la Terre, il sépara la Lumiére d'avec les Ténébres. Il donna à la Lumiére le nom de* JOUR; *& aux Ténébres le nom de* NUIT. Mais dans la suite, le terme de *Jour*, est devenu équivoque: & il signifie communement, la Lumiére & les Ténébres, renfermées dans une Révolution du Soleil autour de la Terre. De quelque maniere qu'on se représente les premiers hommes, il est impossible, qu'ils n'aient pas d'abord apperçû, ce retour alternatif & régulier, de la Lumiére, qui les rappelloit au travail, & des Ténébres, qui les invitoit au repos. Ce fût donc par ces Révolutions, ou par *Jours*, qu'ils contérent d'abord, le Tems: & il y a bien de l'apparence qu'ils regardérent le Lever du Soleil, comme le commencement du Jour. Sur quoi on peut voir ce que j'en ai dit dans [b] ma Chronologie.

a) Genése I. 1. 4. 5. b) Chron. Liv. III. Ch. 1. §. 6. p. 580.

LE MOIS.

I. SI LE [a] SOLEIL fût formé, *pour présider au Jour*; la Lune fût formée, *pour présider à la Nuit.* Car [b] *pendant la Nuit la Lune tient lieu de Soleil* (ἡ γὰρ σελήνη νυκτὸς οἷον ἥλιός ἐστι) & il ne faloit qu'avoir des yeux, pour le reconnoître: [c] *Visu quidem cernimus*, dit APULÉE, *Solem, Diei opificem: Lunamque Solis æmulam, Noctis decus.* Et PLINE appelle la Lune, [d] *Sidus, in tenebrarum remedium a Natura repertum:*

[e] *Qui console nos yeux de la perte du Jour;*

Comme parle un de nos Poëtes. Sa clarté, qui diminuoit l'horreur des Ténébres, en éclairant successivement, & sous diverses formes,

d'abord le commencement de la Nuit; ensuite, la Nuit toute entiere; & enfin, la derniere partie de la Nuit; étoit un spectacle trop agréable, & trop varié, pour ne pas attirer bien-tôt, l'admiration des premiers hommes.

a) Genes. I. 16. b) Theophrast. de Signis pluviar. init. Edit. Lugd. Bat. 1613. p. 416. f. c) Apul. de Deo Socratis, p. m. 96. d) Plin. Hist. Nat. II. 9. e) Godeau Ps. CXLVIII. St. 4.

2. Ils ne manquérent pas non plus, de reconnoître bientôt, sa Révolution particuliére, long-tems même, avant que d'appercevoir la Révolution annuelle du Soleil. Celle-ci est beaucoup plus difficile à remarquer; par deux raisons, qui sont à la portée de tout le monde. La premiére est la lenteur de cette Révolution du Soleil: puisqu'avant qu'il y-en ait une d'achevée, la Lune en a déja fait plus de douse. La seconde, parce qu'il ne paroît pas possible, à la vûë, de distinguer, ou de fixer un Jour, dans lequel la Révolution du Soleil commence. Au-lieu que la Révolution de la Lune est trés-sensible; non-seulement par rapport au Jour; mais encore par rapport à une certaine partie du Jour: puisque ce retour arrive, quand la Lumiére du Jour finit, ou à l'entrée de la Nuit; lorsqu'on voit reparoître la Lune, en Croissant; aprés avoir été, un ou plusieurs jours, sans être apperçûë.

3. Cette revolution étant remarquée, il ne fût guére moins facile de la déterminer à 30. jours. *a* *Est enim*, comme parle le P. Petau, *antiquissima illa ratio, menstrua intervalla diebus 30. definiendi; quod hic modus ad Lunæ circuitus propius accedere videatur.* En effet, c'est-au bout de ce tems, que la Révolution de la Lune s'achéve: n'y ayant qu'un demi-jour à dire; & même un peu moins.

a) Petav. Doct. temp. IX. 9. p. 24. a. al. 13. a. med. Uranol. Diss. IV. 11. p. 172. a. b. al. p. 93. a.

4. Il faut encore observer, *a* qu'à la reserve de quelques Thraces, qu'Aristote excepte, tous les autres hommes, contant d'ordinaire par leurs doits, ont établi le Nombre de *dix*, pour leur Révolution Arithmétique. Celui de *douse* auroit été assûrément plus commode, parce qu'outre l'unité, il a encore 2. 3. 4. 6. pour parties aliquotes: au lieu que *dix* n'a que 2. & 5. pour parties aliquotes. *b* *Duodecupla progressio*, dit M. Huet, *longe utilior est decupla, nam plures recipit partitiones duodenarius numerus quam denarius. Verum homines decupla vel quintupla progressione usi sunt, propter numerum digitorum, quos*

quum primum ad signandos numeros adhiberent, progressionibus bisce assuefacti sunt. Cela étant, le Nombre de 30. étoit un Nombre rond, pour les premiers hommes: & cette facilité, fût une nouvelle raison, qui leur fit fixer, à 30. jours, le retour des *Lunes*, que nous appellons des *Mois*. Car personne n'ignore, que dans les Langues anciennes, les *Mois* ont été appellez des *Lunes*.

a) Arist. Probl. Sect. XV. n. 3. *b*) Huët Dem. Evang. p. 648. in Addendis.

L'ANNEE.

1. APRES la Révolution d'un nombre considérable de Mois, ou de Lunes; c'est à dire, aprés celle de quelques années, il n'étoit pas possible, qu'on ne s'apperçût, que le Soleil s'approchoit, & s'éloignoit alternativement du lieu, où étoient alors les hommes: & que par cette vicissitude, il causoit une grande différence, dans la température de l'Air, & dans les productions de la Terre. Mais il leur fût trés-difficile de fixer un jour, dans lequel le Soleil commençât à produire ces changemens. Tout ce qu'ils pûrent faire, se borna donc à régler sa Révolution, sur les Mois déja etablis. Or comme elle se fait, à peu prés, dans 12. Mois, ils firent de ces 12. Mois, une nouvelle Révolution de Tems, qu'ils nommérent *année*: laquelle, par ce moyen, se trouva composée de 360. jours.

a) Vid. Miscell. Berol. T. IV. p. 2. & suiv.

2. VOILA, si je ne me trompe, la maniere simple, & naturelle, dont l'année fût formée au commencement. Cet établissement une fois fait, il n'est pas surprenant, qu'il ait subsisté pendant plusieurs Siécles. On sait le Proverbe Latin, *Lapidem male positum ne moveto*: & les Latins eux-mêmes ont pratiqué cette Maxime, sur un semblable sujet. Ils vivoient bien loin du commencement du Monde. D'ailleurs ils étoient savans: & sur le tout, en commerce avec les Egyptiens & les Grecs. Cependant ils ont conservé, durant plus de 700. Ans, une forme d'année si mal entenduë, ou du moins, si mal expliquée, qu'on ne sait pas même aujourd'hui, avec certitude, de quelle maniére elle étoit réglée: & il ne falut pas moins, qu'un homme, tel que Jules-César, Souverain Pontife, & Dictateur perpétuël, tout ensemble, pour reformer leur Calendrier. On peut même dire, que cette comparaison est honorable aux premiers hommes: puisque leur forme d'année, étoit commode pour l'usage, & facile pour le calcul.

3. D'

3. D'AILLEURS, lorsque les hommes eurent acquis une plus exacte connoissance de l'année Solaire & de la Lunaire, il se trouva, que la forme d'année établie, tenoit le milieu, entre ces deux-là; autant, que la chose est possible pour l'usage: [a] puisque si elle est plus courte, que l'année Solaire, de 5. jours & 6. heures; elle est plus longue, que la Lunaire, de 5. jours & 15. heures: ce qui est justement le milieu, à 8. ou 9. heures prés. Un avantage si particulier, pourroit faire juger, que cette forme d'année, est le fruit d'une expérience de plusieurs Siécles; si la simplicité de son origine, ne paroissoit par les Remarques précédantes.

a) Scal. Emend. temp. p. 24. b. Noris Epoch. p. 4. f. al. 5. f.

4. CEPENDANT SOIT, que cet avantage n'ait pas été reconnu; ou que cette espéce de tempérament n'ait pas été approuvée; soit enfin, que quelques raisons, ou de Religion, ou de Politique, aient empêché de s'en prévaloir: il arriva dans la suite, que cette forme d'année fût changée; mais fort différemment, suivant les diverses inclinations des hommes, ou la diversité de leurs Etats, & de leur Religion. Quelques-uns jugérent, qu'il étoit plus à propos, de régler les Mois, sur le Mouvement de la Lune; & les années, suivant le Cours du Soleil: ce qu'ils crûrent pouvoir accorder, par le moyen des *Intercalations*, diversement pratiquées, par les Juifs, par les Grecs, & par les plus anciens Romains. D'autres, comme les Egyptiens, & les Romains, depuis l'Empire de JULES-CESAR aimérent mieux régler simplement l'année, suivant le Cours du Soleil: sans avoir égard au Mouvement de la Lune. D'autres enfin, négligeant le Mouvement du Soleil, réglérent & leurs Mois & leurs années, sur le Mouvement de la Lune: comme les Arabes modernes, & les Turcs.

5. TOUS CES divers changemens, sont pour ainsi dire, des Ruisseaux, nécessairement sortis d'une même Source. Mais comme je croi, que cette Source commune, est celle-là même, que je viens de montrer; je vai tâcher d'en établir la réalité: & j'espére de le faire par des preuves, ou des indices, en assez bon nombre, pour donner à mon Systême, toute la probabilité, dont une pratique aussi éloignée & aussi cachée peut être capable.

CHAPITRE II.

HISTOIRE DU DELUGE.

DELUGE. DEPUIS l'Histoire de la Création du Monde, jusqu'à celle de la Sortie des Israëlites hors d'Egypte, qui m'a engagé dans cette recherche; on ne trouve point, que l'Ecriture parle d'aucune distinction de Mois, & de Jours des Mois, que dans le recit du Déluge. Mais jusqu'ici on n'a point jugé, que ce qu'elle en dit, fût suffisant, pour déterminer, quelle étoit *la Forme & la Longueur* de l'année des premiers Siécles.

IL Y A PLUS de [a] cent Ans, que JEAN MOLTHERUS, Professeur en Hébreu, dans l'Académie de Marbourg, ayant publié, sur cette matiere, [b] un traité exprés, qui commence par ces mots: *Antiquissima est anni forma illa, qua Moses describit Diluvium universale*; il dit à la page suivante: [c] *Quænam vero anni Diluviani forma fuerit, non satis liquet, nec etiam, ut infra demonstrabitur, satis unquam liquere poterit.* Aprés avoir amplement expliqué les Méthodes, dont SCALIGER, les Juifs, & BUNTING se sont servis, il déclare la sienne en ces termes: [d] *Si quis nunc sententiam nostram roget, sic existimamus, rationem Anni Diluvialis, nisi assumtis Hypothesibus incertis* PRORSUS INEXPLICABILEM *esse.* Il conclut de cette maniére: [e] *Sic igitur concludimus, omnes eos* VANUM LABOREM SUMERE, *qui certam anni Diluvialis formam & quantitatem ex Mose exprimere nituntur.*

a) A. C. 1617. b) De forma & quantitate Anni Diluviani, Ed. Frft. 1618. 8. c) p. 128. d) p. 134. e) p. 139.

EN VOILA ASSEZ, pour favoriser la paresse. Car ce que le corps des Juifs, & parmi les Chrêtiens, BUNTING & SCALIGER n'ont pû faire, est-il apparent, qu'un autre le fasse? Voyons néanmoins par nous mêmes, quand ce ne seroit, que pour en être plus assûrez, s'il nous paroîtra, qu'effectivement il soit impossible d'y réussir.

I. L'ECRITURE dit entre autres choses, que le Déluge commença [a] *le 17e. jour du II. Mois*; & que *ce même jour, Noë entra dans l'Arche*, avec sa famille. Elle ajoûte, que [b] *les eaux couvrirent la terre, pendant 150. jours*; & qu'*aprés 150. jours elles commencérent à diminuër.* Enfin elle dit, que [c] *le 17e. jour du VII. Mois, l'Arche s'arrêta sur les Montagnes d'Arménie.*

a) Genes. VII. 11. 13. b) VII. 24. VIII. 3. c) VIII. 4.

1. Le

1. LE TEXTE HEBREU, que nous suivons, est ici conforme en tout, au Pentateuque Samaritain. Mais au lieu *du 17. jour*, qu'on y lit deux fois; la Version des LXX. a écrit, deux fois, *le 27. jour*: ce qui pourtant revient à la même chose. Car du 17ᵉ. jour du IIᵈ. Mois, au 17ᵉ. jour du VII. Mois; ou du 27ᵉ. jour du II. Mois, au 27ᵉ. jour du VII. Mois, il y a 5. mois justes: & cet intervalle est de 150. jours. Nombre, qui se trouve aussi dans la Vulgate, & dans ᵃ JOSEPH. C'est donc précisément 30. jours pour châque Mois; conformément à mes Principes: & c'est ainsi qu'ont raisonné cent Chronologistes, qui de plus ont conclû, que les 40. jours de pluie, doivent être renfermez dans ces 150. jours. DELUGE.

30
5
150

a) Joseph. Ant. I. 4. p. 9. f.

2. IL EST VRAI, que la Vulgate & JOSEPH peuvent ici faire quelque peine. 1. La Vulgate porte, que les eaux furent sur la terre, depuis *le 17. jour* du II. Mois, jusqu'*au 27. jour* du VII. Mois: ce qui donne un Intervalle de 160. jours. 2. Au-contraire ᵃ JOSEPH dit, depuis *le 27. jour* du II. Mois, jusqu'*au 7ᵉ. jour* du VII. Mois: ce qui ne feroit, que 140. jours. Mais il faut nécessairement, que ces passages aient été altérez par les Copistes; ou que leurs Auteurs aient eû des Exemplaires de la Bible déja altérez.

a) Ant. I. 4. p. 9. a. f.

3. ON S'EST plaint souvent, que ces sortes d'altérations étoient fréquentes dans le Texte de JOSEPH. Quelques Versions modernes en ont augmenté le nombre: soit par une simple inadvertance; ou dans la vûë de le corriger. Témoin le passage dont il s'agit. GELENIUS le traduisit de cette maniere: *Centesima autem & quinquagesima die* POSTQUAM *pluere desiit, tandem* COEPERUNT *aquæ sidere mense septimo,* VICESIMO *septimo die mensis.* Dans cette Version, il y a trois fautes, dont deux ont été copiées par M. D'ANDILLY, qui a fait parler ainsi JOSEPH: APRES *que la pluie fut cessée, il se passa cent cinquante jours avant, que les eaux se retirassent, & le* VINGT-*septieme jour seulement du septiéme Mois l'Arche s'arresta* &c. L'ancienne Version de RUFFIN, ou de CASSIODORE avoit plus heureusement rencontré, en traduisant: *Quiescente autem pluvia, aquæ vix 150. diebus defecere* &c., & M. HUDSON a très-exactement rendu la pensée de son Auteur, par ces paroles: ᵃ *Cessante autem pluvia, vix spatio centum & quinquaginta dierum aqua decrescebat; mense quasi septimo,* *ejusque*

DELUGE. *ejusque die septimo, eas sensim recedere desinentes.* Il y a au Grec, *ἱσομέρη ἀπόδομη*: ce qui ne se dit, que pour les dix premiers jours des Mois.

a) Edit. Oxon. 1710. p. 12.

II. LES JUIFS croient communément, que l'année de ce tems-là étoit Lunaire: & que les Mois étoient alternativement de 30. & de 29. jours. Ils ont été suivis par plusieurs Chrétiens: sur tout par ceux, qui ont fort étudié les Rabbins. a SCALIGER les a refutez, par la premiére des raisons précédantes.

a) Scal. Emend. p. 220. & suiv.

1. POUR s'en défaire, LOUIS CAPPEL répond, a que *l'Arche s'arrêta sur une Montagne*, *non pas le 17e. jour du 7e. Mois*, comme porte le Texte Hébreu, *mais le 27e. de ce Mois*, comme on lit dans la Version des LXX. promettant de *démontrer*, *dans la suite*, que cela est vrai, (*uti postea ponendum esse demonstraturi sumus.*) Mais sa *démonstration* se termine à dire, que le sentiment, qu'il combat, b *ne lui paroît pas vrai-semblable*; (*non videtur verisimile*,) & qu'*il croit* c (*censemus*,) que la leçon des LXX. est la meilleure.

a) Lud. Capp. Chron. sacr. p. 28. b) p. 74. c) p. 75.

2. IL AUROIT pû garder l'uniformité, s'il s'étoit réglé sur la Vulgate, qui est conforme à l'Hébreu, dans le premier passage; & aux LXX. dans le dernier. Mais M. CAPPEL prend le premier terme, dans le Texte Hébreu, & le dernier dans la Version des LXX. Ce procédé n'est pas équitable. Il devoit opter: & de quelque côté qu'on se détermine, ou pour le Texte Hébreu, ou pour la Version des LXX. on trouvera toûjours 150. jours, pour 5. Mois justes, & 30. jours justes, pour châque Mois.

III. PRESQUE TOUS les derniers Chronologistes l'ont reconnû: mais ils prétendent, que dans ces premiers tems, on réduisoit les années aux Solaires: 1. En intercalant un Mois entier, aprés 120. Ans. 2. En ajoûtant 5. jours détachez à la fin de châque année; comme faisoient les Egyptiens, qui donnoient le Nom d'*Epagoménes*, (*ἐπαγομέναι*,) à ces jours-là: 3. Ou en supposant, que dés-lors, les années étoient de 365. jours & ¼, parfaittement semblables aux nôtres.

1. LE PREMIER expédient, n'est qu'une Chimére, forgée à ce que je croi, par le génie du Grand a SCALIGER; & reçûe par un grand nombre de Savans, qui ont écrit aprés lui. Il la fonde sur ce, que

que Dieu dit avant le Déluge, [b] *Leurs jours seront 120. Ans:* [d] On pourroit tout aussi bien la fonder, sur cette Remarque d'un Historien Romain: [c] *Doctissimi Mathematicorum centum & viginti annos ad vivendum datos judicant, neque amplius cuiquam jactitant esse concessum.* D'autant plus, que Moïse, Auteur de l'Histoire du Déluge, [d] a vécû précisément ce nombre d'années. DÉLUGE.

a) Scal. Emend. temp. p. 221. fine. b) Genes. VI. 3. c) Treb. Pollio in Claudio c. 2. d) Deut. XXXIV. 7.

2. LE SECOND EXPEDIENT a de l'apparence. Car il est vrai, que les anciens Egyptiens, avant l'Empire d'Auguste, ajoûtoient aux 360. jours de l'année ancienne, ces 5. jours, que l'on nomme *Epagoménes*. Mais il s'agit de savoir, si cette addition se faisoit de même, dans la premiére antiquité. Le nom même d'ἐπαγομέναι, qui signifie *ajoûtez*, donne lieu de croire, que c'est une *addition*, qui a été faite, dans la suite des tems, à l'année ancienne. En effet, lorsqu'on demande aux derniers Chronologistes, des preuves de leur sentiment, qui remontent au moins, jusqu'aux environs du tems de l'Exode; c'est sur quoi ils gardent absolûment le silence; & jusqu'ici je n'ai point rencontré de Réponse a cette question; [a] quoiqu'il y ait plus de cent Ans, qu'on a proposé la difficulté.

a) Christoph. Lauretus, de Doctr. temp. VII. 16. apud Salian. T. I. p. 158. b. & J. Cappel p. 3. a.

3. LA DERNIÉRE PENSÉE est dûe au P. BONJOUR, dont je n'ai pû voir l'Ouvrage: [a] *Il entreprend de prouver*, dit M. LE CLERC, *que l'An Primitif & Patriarchal étoit de douze mois, dont châcun avoit trente jours, ausquels on en ajoûtoit cinq, pour faire une année solaire, & six tous les quatre Ans, comme dans nos années Bissextiles.* Il prétend, [b] *en particulier*, que *l'année du Déluge fût de douze mois, de 30. jours châcun, & de 6. jours ajoûtez*: cette année ayant [c] *commencé le 18. d'Avril de l'An 2291. avant Jesus-Christ*, qui répond à l'An P. J. 2423. Par l'Extrait, qu'en a fait M. LE CLERC, ce Systême m'a parû plein de paralogismes, & de faux calculs. L'année même, qu'on vient de marquer, n'est point *Bissextile*: & ne touche aucune des Bissextiles voisines, P. J. 3421. 2425. Mais quand ses calculs seroient tous justes; il n'y a ni preuve, ni apparence, que cette *forme d'année* ait été en usage chez quelque Peuple, avant l'Empire d'Auguste: quoiqu'elle ne fût pas inconnuë aux Prêtres Egyptiens.

a) Le Clerc Biblioth. choisie. T. XV. p. 214. b) p. 217. c) p. 224.

Digitized by Google

DELUGE. 4. Ainsi, je m'en tiens à la simplicité de mon Systême, fondé sur deux Principes généralement reconnus; dont l'un est, que les Mois anciens, étoient de 30. jours justes; & l'autre, qu'l'année ancienne avoit 12. Mois. Si l'on veut y ajoûter quelque chose, il faut, qu'auparavant cette addition soit bien établie, ou par des preuves positives; ou du moins par des conjectures bien fondées. En quoi la Maxime des Logiciens nous est favorable, *affirmanti incumbit probatio.*

IV. La plus grande difficulté de l'Histoire du Déluge, regarde les trois derniers Mois de l'année. Moïse ayant dit, que [a] *les eaux alloient toûjours en diminuant, jusques au X*e*. Mois*, il ajoûte, que *le* (α) *1*r*. jour du X*e*. Mois, les sommets des Montagnes commencérent à paroître;* [b] qu'au bout (β) de 40. jours, *Noé lâcha un Corbeau*, [c] *qui ne revint point.* (LXX. οὐκ ἀνέστρεψεν; Vulg. *non revertebatur.*) Qu'en suite, [d] *il lâcha un Pigeon*, qui revint à l'Arche; que (γ) [e] 7. *jours aprés*, il en lâcha un second, qui revint aussi sur le soir, portant au bec une feuille d'olivier, qu'il avoit arrachée. [f] Que (δ) 7. *autres jours aprés*, il en lâcha un troisiéme, qui ne revint plus.

α.	1. m.	
β.	40.	[illegible]
ε.	7.	[illegible]
γ.	7.	
δ.	7.	
ζ.	61.	

a) Genes. VIII. 5. b) v. 6. 7. c) Voyez Bochart. de Animal. T. II. Lib. II. col. 212. b. 213. d) Gen. VIII. 8. 9. e) v. 10. 11. f) v. 12.

1. Tous ces intervalles sont expressément marqués dans l'Ecriture: & [a] les Juifs conviennent, avec nos meilleurs [b] Chronologistes, qu'il faut mettre le même Intervalle (ε) de 7. jours, entre l'envoi du Corbeau, & celui du premier Pigeon: parce qu'elle dit, touchant le second, que [c] *Noé attendit* encore *sept autres jours:* (LXX. ἔτι ἡμέρας ἑπτὰ ἑτέρας; Vulg. *Expectatis autem ultra septem diebus aliis*,) ce qui marque clairement, que le premier Pigeon avoit aussi été lâché 7. jours aprés le Corbeau. Il y a eu donc 3. Semaines, ou 21. jours, entre l'envoi du Corbeau, qui ne revint point dans l'Arche, & celui du dernier Pigeon, qui n'y revint pas non plus. Or si l'on joint ces 21. jours, aux 40. qui précédérent l'envoi du Corbeau, depuis *le 1*r*. jour du X*e*. Mois*, que les Montagnes commencérent à paroître; on aura (ζ) 61. jours. D'ou l'on peut conclurre, que le dernier Pigeon fût lâché le 1r. jour du XII. Mois de cette année, qui fût le 61. jour depuis le 1r. jour du X. Mois.

a) Apud Molth. p. 70. b) Calvisius, Usserius, J. Cappel p. 86. &c. c) Genes. VIII. 10.

2. Sui-

2. SUIVONS encore l'Histoire. Elle ajoûte, immédiatement après, [a] que *le 1. jour du 1. Mois de l'année suivante, Noë découvrit le dessus de l'Arche, & vit, que le dessus de la terre étoit séché.* Voilà un Mois d'intervalle: & s'il est vrai, qu'on ajoûtât 5. jours au XII. Mois, ou à la fin de l'année; alors, comme [b] CALVISIUS le reconnoît, *il y auroit 5. Semaines, ou 35. jours,* entre l'envoi du dernier Pigeon, & le jour auquel Noë ouvrit le dessus de l'Arche. BUNTING met le même intervalle, quoiqu'il dispose autrement l'envoi des Pigeons. DELUGE.

a) Genes. VIII. 13. b) Calvis. p. 172. b.

3. JE DEMANDE présentement à tout Lecteur attentif, s'il trouve apparent, que Noë, ayant témoigné tant d'empressement à savoir, en quel état étoit la Terre, par l'envoi de quatre Messagers aîlez, dans l'espace de 3. Semaines; & devant juger par le dernier, qui n'étoit pas revenu, que la Terre étoit déja séche: je demande, dis-je, s'il est apparent, que Noë ait attendu 5. Semaines, à ouvrir le dessus de l'Arche; pour s'en éclaircir lui-même; ou sans dépêcher d'autres Messagers, pour s'en assûrer davantage? N'est-il pas apparent au contraire, que ne voyant pas revenir le dernier Pigeon, il ouvrit aussi-tôt le dessus de l'Arche, pour voir lui-même la Terre?

[a] SCALIGER, & [b] JAQUES CAPPEL, ayant senti la difficulté, ont disposé ces événemens en telle sorte, que le troisiéme Pigeon fut lâché, le dernier jour des *Epagoménes*, comme ils disent, ou le dernier jour de l'année. Pour cet effet, ils ont supposé, qu'il se passa 40. jours, au-lieu de sept, entre l'envoi du Corbeau, & celui du premier Pigeon. Mais c'est une supposition arbitraire; qui n'a aucun fondement; & qui d'ailleurs, pour parler avec [c] LOUIS CAPPEL, Frére de JAQUES, est *contraire aux paroles expresses de l'Ecriture, que nous avons déja rapportées.*

a) Scal. Emend. p. 371. b) J. Capp. p. 27. b. c) Lud. Capp. Chron. p. 87.

V. QU'IL ME SOIT permis à mon tour, de raisonner sur mes Hypothéses. J'espére de les accorder, sans beaucoup de peine, avec ces particularitez du Déluge. Je n'ai besoin pour cet effet, que d'une Remarque critique: mais comme elle est importante, il faut la bien appuier.

1. PREMIEREMENT donc je dis, que le *dixiéme Mois*, doit être compris, dans la diminution des eaux, dont parle Moïse: c'est à

 dire,

DELUGE. dire, que *les eaux continuérent à diminuer, durant le 10e Mois, avant que les Montagnes paruſſent*. Ma raiſon eſt, que dans l'Ecriture Sainte, le mot de *juſques*, renferme ordinairement le tems auquel il eſt joint. Elle dit cent fois [a] *juſques à ce jour*; pour marquer un tems, qui duroit encore. [b] L'Agneau Paſchal devoit être gardé *juſqu'au 14e jour*, auquel on l'égorgeoit. [c] L'eſtimation d'un mâle étoit de 50. Sicles, *juſqu'à l'âge de 60. Ans*: mais *au-deſſus de 60. Ans*, elle n'étoit, que de 15. Sicles. [d] Il n'y eut point de guerre, *juſqu'à l'An 35e d'Aſa*: mais *l'An 36. d'Aſa*, le Roi d'Iſraël vint l'attaquer.

a) Geneſ. XIX. 37-38. XXII. 14. &c. b) Exod. XII. 6. c) Levit. XXVII. 3. 7. d) 2 Chron. XV. 19. XVI. 1.

2. CONFORMEMENT au dernier exemple, je dis en ſecond lieu, que [a] les eaux ayant diminué, *juſques au dixiéme Mois*; les ſommets des Montagnes commencérent à paroître, non pas *le 1er. jour du dixiéme Mois*, comme portent le Texte Hébreu & la Vulgate: mais comme on lit dans les LXX. *le 1er. jour de l'onziéme Mois*. [b] A la vérité, il y a quelques Editions des LXX, qui ſont ici conformes à l'Hébreu, ſur lequel elles ont été corrigées: mais il n'y a preſque pas lieu de douter, que *l'onziéme Mois*, ne ſoit la véritable leçon des LXX. 1. C'eſt ainſi premiérement, qu'on lit dans la Verſion d'ALDUS, faite à Veniſe l'An 1518. & dans les autres, qui ont été faites d'après celle-là, comme dans celle de Francfort de l'An 1597. 2. C'eſt encore ainſi qu'on lit, dans le beau MS. d'ALEXANDRIE, qui appartient au Roi d'Angleterre: & l'on doit aſſûrément blâmer M. GRABE, d'avoir ôté du Texte cette leçon, pour la placer à la marge, dans l'Edition de la premiére Partie de ce MS. qu'il publia à Oxfort l'An 1707. 3. Dans la [c] Bibliothéque de M. de Coislin, qui a autrefois appartenu à M. le Chancelier Seguier, il y a *un trés beau MS. du VIe, ou pour le plus tard, du VIIe. Siécle*, qui [d] *accorde trés-ſouvent avec le MS. d'ALEXANDRIE*, & où [e] la même leçon ſe trouve. 4. On trouve la même leçon, dans la Verſion Arménienne, que M. DE LA CROZE, qui l'a examinée ſoigneuſement, ſoûtient être trés-ancienne. 5. On la trouve encore, dans la Verſion Sclavonne, faite au IX. Siécle. 6. Enfin la même leçon eſt dans la Verſion Copte, qui paſſe pour fort ancienne, & que M. WILKINS poſſéde. Deſorte qu'il n'y a pas lieu de douter, que ce ne ſoit la véritable leçon des LXX. Et il y a apparence, que les Copiſtes du Texte Hébreu, ont changé le mot d'*onziéme*, en celui de *dixiéme*; parce que dans les paroles immédiate-

 ment

mens précédentes, il est dit, que *les eaux allérent toujours en diminuant jusqu'au dixiéme Mois.*

a) Genes. VIII. 5. b) Biblioth. Coisl. Edit. Paris. 1715. cap. I. p. I. c) p. 4.

3. Il est arrivé un changement tout à fait semblable, dans l'Histoire de la Création. [a] Le Texte Hébreu porte, que [b] *Dieu acheva, le* SEPTIEME *jour, tout son Ouvrage; & qu'il se reposa le* SEPTIEME *jour.* Au-lieu qu'elle dit ailleurs, que [c] *Dieu fit, en* SIX *jours, le Ciel, & la Terre, & qu'il se reposa le* SEPTIEME *jour.* C'est de cette derniere façon, que les Juifs, & les Chrêtiens, parlent toûjours. D'où vient donc, que Moïse s'exprime si différemment, dans le premier de ces passages, qui est le plus essentiel? [d] *Torquent se hic Interpretes*, comme dit FAGIUS: parcequ'ils ne veulent pas reconnoître, [e] la moindre faute de Copiste, dans le Texte Hébreu. Mais le Texte Samaritain, l'Ancienne Version Syriaque, faite sur l'Hébreu, & la Gréque des LXX. disent unanimement, que *Dieu acheva son Ouvrage le* SIXIEME *jour.* C'est ainsi, que ce passage a été cité par [f] PHILON Juif, par [g] S. IRENEE, & par [h] S. BARNABE; quoique ce dernier ait un peu changé la fin du passage. Il semble aussi, que JOSEPH ait lû de même, dans l'Exemplaire du Texte Hébreu: car voici comme il s'exprime: [i] *Moïse rapporte, que Dieu créa le Monde en* SIX *jours avec tout ce qu'il contient: & qu'il se reposa le septieme.* (τὸν κόσμον ἐν ἓξ ταῖς πάσαις ἡμέραις Μωϋσῆς καὶ πάντα τὰ ἐν αὐτῷ φησὶ γενέσθαι, τῇ δὲ ἑβδόμῃ ἀναπαύσασθαι.) Ce qui arrive tous les jours à nos Imprimeurs & à nos Copistes, arriva à un ancien Copiste du Texte Hébreu: Trompé par [k] le voisinage de deux Nombres, dans le même Verset, il écrivit, deux fois, le second dans l'Histoire de la Création: & au contraire, deux fois le premier dans l'Histoire du Déluge.

a) Whiston, An Essay, &c. p. 58. 59. b) Genes. II. 2. c) Exod. XX. 11. XXXI. 17. d) Fagius, h. l. e) L'altération a été reconnuë par ISAAC VOSSIUS, (de 70. Int. p. 31.) & par COLOMIES, dans une Lettre à M. CLAUDE. (Obs. sacr. p. 175.) f) Philo Allegor. I. p. 41. init. g) Iren. V. 28. p. 445. h) Barnab. Epist. §. 15. i) Ant. I. 1. p. 4. k) Voyez ma Chronol. Liv. II. §. 37. p. 402.

4. La leçon des LXX. étant ainsi établie, contons à présent, sur le pied de cette leçon: [a] *Les eaux ayant toûjours diminué jusqu'à la fin du X. Mois, les sommets des Montagnes commencérent à paroître, le I. jour de l'onziéme Mois.* [b] *Au bout* (מקץ) *ou à la fin de 40. jours,*

DELUGE. comme porte le Texte Hébreu, c'est à dire, suivant le [illegible] de l'Ecriture, *le 40e. jour*, Noë lâcha le Corbeau. [illegible] jour du XIIe. Mois. Sept jours aprés, c'est à dire, le [illegible] Noë lâcha le 1r. Pigeon. [d] *Sept autres jours aprés*, c'est à dire, le [illegible] il lâcha le 2d. Pigeon; & [e] *sept autres jours aprés*, il en lâcha un 3e. savoir le [illegible] jour du Mois suivant, que je prétens être le 1r. jour de l'Année. [illegible]

a) Genes. VIII. 5. b) v. 6. c) v. 8. d) v. 10. e) v. 12.

Mois	Jour		Mois	Jour	
XI.	1	1r. Montagnes découvertes.	XII.	3[illegible]	
	2				
	3				
	4				
	5				
	6			36	
	7			37	
	8			38	
	9			39	
	10			40	Corbeau.
	11				
	12				
	13				
	14			4	
	15			5	
	16			6	
	17			7	1r. pigeon.
	18			1	
	19				
	20				
	21			4	
	22			5	
	23			6	
	24			7	2d. pigeon.
	25			1	
	26			2	
	27			3	
	28			4	
	29			5	
	30			6	
			I.	1. 7	3e. pigeon. Ouverture de l'Arche.

Année.

5. Le second Pigeon, ayant apporté une feuille d'olivier, de plus, & le 3e. n'étant point revenu; personne ne doutera, à mon avis, que Noë n'en ait ressenti beaucoup de joye, & qu'enfermé dans l'Arche, comme il étoit, depuis prés d'onze mois, il n'aît eû quelque impatience de voir la Terre. Mais il ne paroît pas croiable, qu'aprés avoir témoigné tant d'empressement, il ait demeuré un mois entier, ou davantage, sans regarder seulement par la fenêtre, & sans même envoier d'autres oiseaux à la découverte, s'il m'est permis de parler ainsi.

6. Disons donc, que Noë, ayant des espérances bien fondées, depuis [illegible] semaines, qu'il avoit lâché le Corbeau, & ne voyant pas revenir le dernier Pigeon; il se hâta, dés-le même jour, d'ouvrir le dessus de l'Arche, pour voir la Terre. Ainsi [a] ce fût, comme dit Moïse, [b] *le 1r. jour du 1r. Mois*, que *Noë ouvrit le dessus de l'Arche*, & qu'*ayant regardé la Terre, il vit que le dessus en étoit séché.*

a) *Igitur* Vulg. b) Genes. VIII. 13.

VI. Je ne prétens pas, que ce que je viens de dire, soit une preuve démonstrative, pour tout le monde; quoi qu'elle le soit à mon égard. Mais on m'avouëra, pour le moins, qu'en adoptant, comme Systême, une pensée, qui étoit déja venuë dans l'esprit de plusieurs Savans; je lui ai donné des principes naturels & simples, tels que ceux de tous les Arts, & de toutes les Sciences, ont été au commencement: & que dans l'Histoire du Déluge, il n'y-a rien, qui ne s'y accorde; ce qu'on avoit crû impossible de faire voir.

1. Cela etant, je suis en droit de soûtenir, qu'aprés le Déluge, les Descendans de Noë, gardérent la même Forme d'année, sans y rien changer; jusqu'à ce qu'on nous allégue des preuves contraires: ou, qu'en parcourant nous mêmes, les Histoires des anciens Peuples, nous découvrions, ou par des témoignages formels, ou par des indices sensibles, les changemens, que les uns ou les autres y-ont faits.

2. Au contraire, si dans cette recherche, il nous arrive, de rencontrer quelques traces de cette même Forme d'année, ou quelques Faits, qui s'y-rapportent mieux qu'à aucune autre; nous aurons un nouveau droit, de nous en prévaloir, comme des preuves, emploiées par surabondance.

3. Pour

Digitized by Google

DÉLUGE. Pour suivre donc quelque ordre, dans cette recherche, j'ai d'abord jetté les yeux sur le Patriarche Abraham, dixiéme Descendant de Noé, & le plus célébre de tous. Il naquit dans la Chaldée, qu'il quitta par ordre de Dieu, pour s'établir dans le païs de Canaan; d'où il fit un voyage en Egypte. On prétend sur le témoignage de BEROSE, d'EUPOLEME, & d'ARTIAPANE, qu'Abraham entendoit l'Astronomie; & qu'il l'enseigna aux Phéniciens, & aux Egyptiens. JOSEPH ajoûte, [d] que *c'est par lui, que l'Arithmétique & l'Astrologie sont passées des Chaldéens aux Egyptiens, & des Egyptiens aux Grecs.* Sans examiner, en Critique, si ces faits sont bien véritables; je parlerai de ces Nations, dans le même ordre, que JOSEPH les a nommées. D'ailleurs, il est certain, qu'aprés le Déluge, [e] les hommes habitérent dans les Campagnes de la Chaldée, avant leur dispersion. Il est donc juste, de commencer par les Chaldéens. Aprés quoi nous passerons aux Egyptiens, & aux Grecs.

a) Gen. XI. 28. b) XII. 1. 5. 10. c) Jos. Ant. I. 8. p. 16. c. Eusch. Pr. Ev. IX. 16. 17. 18. d) Ant. ibid. p. 17. c. d. e) Genes. XI. 2. Boch. Phaleg I. 5.

CHAPITRE III.

DES CHALDEENS.

CHALDEENS. LE CARACTERE fabuleux régne tellement dans les Antiquitez des Chaldéens, qu'il faudroit être bien crédule, pour ajoûter foi à tout ce que leurs Historiens en ont dit: sur-tout, pour ce qui regarde certains Rois, qu'ils prétendent avoir régné avant le Déluge. Rien n'empêche néanmoins, que nous ne puissions asseoir quelque jugement, touchant la Forme, ou la Longueur de leur plus ancienne année; sur la maniére dont ils ont parlé, soit des régnes de ces prétendus Rois; soit de leurs autres Monumens, ou Historiques, ou Astronomiques. L'étenduë du tems, qu'ils leur attribuent, est si prodigieuse, qu'elle a épouvanté les Ecrivains les plus hardis du Paganisme; à plus forte raison, les Chrétiens. C'est pourquoi, les uns & les autres, n'ont pas crû avoir d'autre parti à prendre, que de traiter toutes ces choses, de *fabuleuses.* Examinons les néanmoins; j'espére que nous y trouverons plus d'une preuve de nôtre Thése.

§. I.

§. I.

LES 432. MILLE ANS AVANT LE DELUGE.

CHALDEENS.

I. BEROSE, *qui fleurissoit sous Alexandre, Roi de Macédoine*, & sous ses premiers successeurs, de même qu' ALEXANDRE POLYHISTOR, ABYDENE, & APOLLODORE, assûrent unanimement, que [b] *les Chaldéens ont eu dix Rois, qui ont régné, avant le Déluge, l'espace de 120. Sares, qui font 432. mille Ans.* [a] *Un Sare* (σάρος) disent-ils, *est un espace de 3600. Ans.* Il comprend six *Néres*, (νήρους) *qui durent chacun 600. Ans:* & un Nére vaut dix *Sosses*, (σώσσους) *dont chacun est de 60. Ans.* De-sorte, que *la durée entiere de 120. Sares, monte à 432. mille Ans.*

3600
120
72000
36
432000

a) Sync. p. 14. b) p. 17. a. 30. a. 38. c. Ex eo Scal. Græc. Euseb. p. 5.

I. DES TROIS noms singuliers, qu'on vient de lire, les deux derniers ne se trouvent point ailleurs, chez les Anciens; au-moins, que je sache. Le premier est commun dans un autre sens: & rare, par rapport à l'emploi, qu'on en fait ici. HESYCHIUS dit, en peu de mots, que [a] *Sare est un Nombre chez les Babyloniens.* SUIDAS est un peu plus étendu, & en même tems, plus propre à nous dépaïser, pour ainsi dire. Le passage, où il en parle, étoit défectueux, dans [b] l'Edition de Bâle, & dans [c] celle de PORTUS: mais il a été rempli, dans celle de [d] KUSTER, sur un Ms. de Paris, qu'il cite, & sur un autre du Vatican, allégué par [e] M. PEARSON. Le voici tout entier: [f] *Sare est une mesure & un nombre, chez les Chaldéens; car 120. Sares font 2222. Ans,* (βσκβ') *suivant le conte des Chaldéens; & un Sare vaut 222. Mois Lunaires,* (ὁ σάρος ποιεῖ μῆνας σεληνιακῶν σκβ') *qui font 18. Ans & six Mois.*

a) Hesych. b) A. 1544. c) A. 1619. d) A. 1705. e) Expos. Symb. Angl. Lond. 1683. p. 59. Lat. Ffrt. 1691. p. 107. f) Suidas.

M. PEARSON dit là-dessus, que *puisqu'un Sare Chaldéen, comprend 222. Mois, qui font 18. Ans & 6. Mois; 120. Sares doivent faire 2220. Ans. De sorte que du nombre βσκβ' il faut ôter le dernier β pour n'avoir, que 2220. Ans.* J'ajoûte, que le mot de *Lunaires*, (σεληνιακῶν) est inutile dans ce passage, & inséré, mal à propos, ou par SUIDAS même, ou par quelque autre. I. Il est inutile. Car *quelque espéce de*

CHAL-DÉENS.

Mois, que l'on suppose; si 12. de ces Mois composent l'année; (α) 18. Ans & demi, auront toûjours 222. Mois: & (β) 18. Ans & demi, composant un Sare; 120. Sares feront toûjours 2220. Ans.

α	β
1. a. = 12. m.	1. S. = 18½. a.
18½	120
96	360
126	1860
222. m.	2220

2. Le mot de *Lunaires* rend le calcul faux, ou au-moins, douteux. Car 222. Mois Lunaires, ne sauroient faire 18. années & demi Lunaires; si ce n'est, que ces années soient sans Intercalation: telles que sont aujourd'hui celles des Arabes. Or il n'y a aucune preuve, que cette espéce d'année ait été en usage dans l'Antiquité.

Il peut bien être néanmoins, que le passage de SUIDAS, tel que nous l'avons, est entierement de lui: & qu'il a voulu allier deux nombres, qui assûrément n'ont pas été faits l'un pour l'autre. 1. Il avoit lû, que *dix Rois Chaldéens avoient régné 120. Sares, avant le Déluge:* & il trouvoit, avec les LXX. que [a] *depuis Adam jusqu'au Déluge, il y avoit 2242. Ans*, pour la durée des 10. premiers Patriarches, que [b] d'autres Ecrivains ont crû être les mêmes, que ces 10. Rois Chaldéens. Soit par inadvertance, ou par quelque autre raison, que nous ignorons, au-lieu de 2242. il écrivit le nombre de 2222. qui se trouve réellement dans le passage. Ayant donc reduit ce dernier nombre en Mois, & divisé la somme *par 120. Sares*, il trouva, pour châque *Sare*, *222. Mois*, outre ⅕ qui vaut 6. jours, & qu'il négligea. 2. Il trouva [c] aussi *ces 222. Mois*, dans un passage de PLINE, où apparemment on lisoit alors, comme on fait aujourd'hui, dans la plûpart de nos Exemplaires: [d] *Defectus* (Solis & Lunæ) *222. mensibus redire in suos orbes certum est.* Mais M. HALLEY, qui a fait cette conjecture, remarque, que la Révolution, dont parle PLINE, est *de 223. Mois:* Et c'est ainsi, que le P. HARDOUIN a rétabli cet endroit, dans sa derniere [e] Edition de PLINE, sur l'autorité de quelques Mss. & de [f] quatre Editions du XV. Siécle. Quoiqu'il en soit des conjectures, ou des Corrections précédantes; SUIDAS ne parle ni des *Néres*, ni des *Sosses*, ni des 432. mille Ans, dont il s'agit: & son passage ne sauroit être d'aucun usage, pour l'intelligence de ce qui en a été dit.

a) Suidas, v. ἀδάμ fine. b) Cyril. adv. Julian. I. 8. Edit. Spanh. Cosm. Ægypt. Lib. XII. p. 340. 341. c) Philosoph. Transact. A. 1691. p. 537. f. & Act. Erud. Lips. A. 1692. p. 532. d) Plin. Hist. Nat. II. 13. e) Edit. 1723. f) A. 1470. 1476. 1479. 1483.

2. Le

2. LE VASTE génie de SCALIGER, a excessivement brouillé la matiere, en prétendant l'éclaircir. Suivant lui, [a] un *Sare* est une durée de 120. années Juliennes, qui ne font qu'un Mois, ou la douziéme partie d'un *Grand Sare*, composé, par conséquent de 1440. années Juliennes, dont il fait commencer la Révolution, [b] 62. Ans aprés le [c] Déluge; & bâtit là-dessus, un Systême, qu'il donne selon sa coûtume, comme une chose certaine. Mais le [d] P. PETAU lui a reproché, qu'il a avancé tout cela, sans la moindre preuve: & qui plus est, contre les [e] Extraits, qu'il a lui même donnez de SYNCELLE; comme si c'étoit le Grec d'EUSEBE. *In illa*, dit-il, *de anno Chaldaico Diatriba, quid prius, aut potius admirer, equidem ignoro: otium hominis, qui ad fabulas istas, nugarumque tricas concinnandas tantum horarum perdiderit: an fiduciam, qui sano ulli, ac sobrio gerras, ac nenias extrudi posse, pro veris ac solidis veterum inventis putaverit*. Aux termes prés, je souscris à cette censure: d'autant plus, que si SCALIGER avoit fait un peu de réflexion, sur ce qu'il dit ailleurs de [f] l'année ancienne, & sur ce qu'il [g] a rapporté de son SYNCELLE: il auroit pû donner une idée plus raisonnable des *Sares*, des *Néres*, & des *Sosses*: comme nous espérons de le faire. CHALDEENS.

120
12
240
120
1440

a) Scal. Canon. Isag. I. II. p. 247. al. 85. seqq. & p. 251. al. 250. seqq. *b*) P. J. 2481. *c*) Vid. p. 118. al. 124. fine. *d*) Petav. D. T. III. 5. al. 6. *e*) Euseb. Gr. p. 5. *f*) Scal. Emend. p. 23. a d. Can. Isag. p. 225. f. 226. al. 233. f. 234. *g*) Anim. Euseb. p. 245. b. 246. al. 406. b. 407. a.

3. A L'ENDROIT même, où SYNCELLE en parle, il cite PANODORE, & ANIANE, deux Moines d'Aléxandrie, qui vivoient au commencement du V. Siécle. C'est dommage, que leurs Ouvrages se soient perdus. [a] SCALIGER leur donne le titre de *trés-savants*, & [b] le P. GOAR en parle en ces termes: *quorum scripta magno rei litterariæ damno perierunt: erant enim & Historiæ & Chronologiæ & Mathematicarum* ἀκριβολογεῖν δοκοῦντες, *ait* GEORGIUS. Au rapport de SYNCELLE, qui [c] leur donne cet éloge, ils avoient reproché à EUSEBE, de ne s'être pas apperçû, que les *Sosses*, les *Néres*, & les *Sares* n'exprimoient, que des quantitez de *Jours*, & non pas d'*années*. [d] SYNCELLE, & aprés lui, [e] SCALIGER, ont condamné cette censure: sur quoi JAQUES CAPPEL a porté son jugement, en ces termes: [f] SYNCELLUS GEORGIUS

CHAL- *borum Alexandrinorum reprehensionem sugillat. Ego contemnendam*
DEENS. *non puto.*

a) Scal. Euseb. p. 246. a. al. 406. b. b) Goar. Not. ult. ad Syncell. p. 17. c) p. 17. d) Syncell. p. 17. b. e) Scal. Euseb. p. 246. b. al. 407. a. f) Jac. Capp. Hist. sacr. A. 2370. p. 75. a.

JE SUIS de l'avis de JAQUES CAPPEL. D'autant plus, qu'il me paroît, que [a] SYNCELLE n'a pas bien entendu la pensée de ces deux Moines ; & que SCALIGER l'a confonduë, avec les Conséquences qu'en tire SYNCELLE, ou la fausse interprétation, qu'il en donne. Suivant SYNCELLE & SCALIGER, ces deux Moines ont supposé, que l'année Chaldaïque étoit de 365. jours. D'où ils ont conclû, que le *Sare* valoit 9. Ans, 10. Mois & demi; le *Nére*, 1. An, 7. Mois, 25. jours ; & le *Sosse*, 2. Mois. De sorte, que 120. *Sares* valoient 1183. Ans, 6. Mois, & 25. jours. Si quelqu'un veut prendre la peine de vérifier ces calculs, & d'en examiner l'harmonie, supposé qu'on y en trouve ; qu'il fasse attention à ces paroles, par où SCALIGER a conclu sa longue Remarque, sur cet endroit de SYNCELLE : [c] *Hactenus* GEORGIUS, *quæ certe non sunt pabula plebejorum ingeniorum. Ideo hæc ii soli legent, qui hæc discere a natura comparati sunt, non qui nolunt, & quidem, si velint non possunt.*

a) Sync. p. 32. b. c. b) Vid. Salian. Annal. A. 1042. f. Schol. T. I. p. 146. Et sous Chap. IV. §. 3. com. c) Scal. Euseb. p. 246. b. al. 407. a.

APRES une décision si magistrale, oserai-je dire, qu'il me semble, que SCALIGER, & son SYNCELLE, n'ont point entendu la pensée d'ANIANE, & de PANODORE ? Que le reproche, que ces Moines ont fait à EUSEBE, me paroît fondé ? & pour parler plus hardiment, que la justice de leur censure, *saute aux yeux*, dés qu'on suppose, comme je fais, que les Mois anciens étoient de 30. jours, & les années de 360 ? Ces Moines se sont expliqué là-dessus, de la maniére du monde la plus précise. [a] *Le Sare*, disent-ils, *comprend 3600. jours. Le Nére 600. & le* [b] *Sosse 60.* Le conte en est d'ailleurs, si facile, qu'à-peine a-t-on besoin de la plume. Sur ce pied-là en effet, *un* SOSSE *de 60. jours*, vaudra 2. Mois justes. Ajoûtez seulement un *Zero*, à l'un & à l'autre de ces nombres, pour avoir 10. *Sosses*, vous trou-

So. 60. j.	= 2. m.
	10. So.
N. 600. j.	= 20. m.
	6. N.
Sa. 3600. j.	= 120. m.
	ou 10. a.

trouverez d'un côté *600. Jours*, qui font un NERE, & de l'autre 20. Mois. Six fois ces Nombres, donnent pour le premier 3600. jours, qui valent un *Sare*; & pour le dernier 120. Mois, qui font 10. Ans justes. CHALDÉENS.

a) Syncell. p. 32. b. Scalig. Anim. ubi supra. *b*) Comme le Cycle des Chinois, dont Voyez Biblioth. Germ. T. VI. p. 55.

AUTREMENT & plus briévement: à 360. jours, qui selon moi font une année juste, ajoûtez simplement un *Zero*, vous aurez 3600. jours, qui valent un SARE, égal à 10. années precisément. Enfin; si vous multipliez ces deux nombres par 120. *Sares;* vous aurez pour le dernier nombre, 432. mille jours, dont on avoit voulû faire autant d'années; quoiqu'ils ne fassent, que 1200. années justes. C'est à quoi se reduisent ces *Sares*, ces *Néres*, & ces *Sosses*, dont l'Auteur des Préadamites[a] fait un de ses Argumens.

	360. j.	=	1. a.
Sa.	3600. j.	=	10. a.
	120. Sa.		
	72000.		
	3600.		
	432000. j.		1200. a.

a) Syst. des Préadam. III. 5. p. 134.

QUAND LE PRINCIPE, sur lequel j'ai fait ces calculs, ne seroit, qu'un simple Systême; cet exemple seroit, à mon avis, suffisant, pour nous engager à l'admettre. Mais il deviendra plus probable, si l'on fait attention, que le mot Hébreu יוֹם *jom*, qui signifie ordinairement le *Jour*, exprime souvent des *années*. En voici quelques éxemples: 1. [a] Dieu commande aux Israëlites, d'observer l'ordonnance de la Pâque, *d'an en an*, ou *tous les ans*. L'Hébreu porte מִיָּמִים יָמִימָה (mijamim jamimah) *de jour en jour*, & les LXX. ἀφ' ἡμερῶν εἰς ἡμέρας. 2. [b] Les Filles d'Israël, alloient pleurer la Fille de Jephté, *de jour en jour*: (LXX. ἀπὸ ἡμερῶν εἰς ἡμέρας,) c'est à dire, *tous les Ans*. 3. [c] Elkana, pére de Samuël, alloit à Silo, *d'an en an*. L'Hébreu porte de même, *de jour en jour*; & les LXX. ἐξ ἡμερῶν εἰς ἡμέρας. 4. [d] Absalom faisoit couper ses cheveux, *d'an en an*, ou *une fois tous les ans*. L'Hébreu porte מִקֵּץ יָמִים לַיָּמִים (Mikketz jamim lajamim) & les LXX. ἀπ' ἀρχῆς ἡμερῶν εἰς ἡμέρας. 5. Dans un autre endroit, où il est dit, que [e] *Semei* demeura à Jérusalem, יָמִים רַבִּים (Jamim rabbim) *plusieurs jours*, les LXX. ont traduit, τρία ἔτη, *trois ans*, conformé-

 ment

CHAL-DEENS. ment à ce, qui est dit, au Verset suivant. [f] Les Juifs modernes en usent de même : *[f] Subjugatio terræ Canaan*, dit le Rabbin DAVID GANZ, *septem dierum finita est*; & [g] M. MEYER citant ce passage, dit, *septem dies, id est anni.* Or comme les Hébreux étoient Chaldéens d'origine, & que les Langues de ces deux Peuples, avoient beaucoup de conformité; il y a apparence, que les Prêtres Chaldéens, pour faire valoir leur antiquité, auprés des Grecs, abusérent de l'équivoque du mot, & laissérent prendre pour des *années*, ce qui n'étoit que des *Jours*.

a) Exod. XIII. 10. Buxt. Concord. Hebr. fol. Tt. col. 8. *b*) Jug. XI. 40. Conc. ibid. *c*) 1 Sam. I. 3. Concord. *d*) 2 Sam. XIV. 26. *e*) 1 Rois II. 38. Voyez aussi Genes. IV. 3. Levit. XXV. 29. Deut. XIV. 28. (comparé avec Amos IV. 4.) Jug. XVII. 10. XXI. 19. 1 Sam. II, 19. XXVII. 7. 2 Chron. XXI. 19. Job. XXXVIII. 21. *f*) R. David Ganz. Chron. A. 2496. p. 17. ap. Vorst. *g*) Meyer ad S. O. p. 373.

QUOIQUE ce que je viens de dire, soit suffisamment autorisé; on ne sera pas fâché, que j'y joigne, ce que GUILLAUME LANGIUS a dit, [a] au sujet des Sares, des Néres, & des Sosses. *Sed*, ajoûte-t-il, *cum Chaldaicis librum scriptum esset* ימים, *(quod verbum & dies & annos denotat, ut 1 Sam. I. 3....) Chaldæi, qui verum quidem rationem optime cognitam habebant, sed quod viderent Græcos vanis opinionibus esse inflatos, ut horum arrogantiam retunderent, & sibi summam antiquitatem vindicarent, quæ & jure ipsis tribuebatur, pro diebus annos posuere, Græcisque persuaserunt, ita vocem hanc in Archivis Chaldaicis esse exponendam.*

a) Lang. de annis Christi I. 17. p. 235.

§. II.

LES 34. MILLE 80. ANS, APRES LE DELUGE.

II. [a] ALEXANDRE POLYHISTOR, suivant le témoignage de SYNCELLE, *tâche encore d'établir un régne des Chaldéens, depuis le Déluge, en disant, que 86. Rois, Chaldéens ou Médes, ont régné pendant 34080. ans: c'est-à-dire, 9. Sares, 2. Néres, & 8. Sosses.* Ce nombre n'est pas tout à fait rond, comme l'a été celui de l'Article préce-

CHALDEENS.

précedent : mais le calcul est trés juste. Car (α) 9. Sares, (β) 2. Néres, & (γ) 8. Sosses, font une somme (δ) de 34080. jours. Ce qu'il y a là-dessus de bien remarquable, c'est ce que SYNCELLE ajoûte, d'abord aprés: *Quelques uns de nos Historiens Ecclésiastiques*, dit-il, *ont réduit mal à propos, ce nombre à 94. ans & 8. mois.*[a] Ces Historiens Ecclésiastiques, qu'il ne nomme pas ici,[b] sont assûrément PANODORE & ANIANE, ci-devant nommez. Ils pourroient avoir eû tort, en ce qu'ils renferment dans l'espace de 94. ans & 8. Mois, les régnes de 86. Rois: ce qui ne reviendroit, qu'à 13. Mois, & 6. ou 7. jours par tête. Néanmoins on pourroit les défendre, par l'exemple de la[c] Dynastie VII. des Egyptiens, à laquelle MANETHON ne donne, que 70. jours pour 70. Rois; suivant le rapport de JULES-AFRICAIN, ou[d] 75. jours pour 5. Rois, au rapport d'EUSEBE. Mais laissant à part cette circonstance, il est aisé de prouver, que PANODORE & ANIANE ont supposée l'année Chaldaïque, de 360. jours seulement. On n'a qu'à multiplier les 94. Ans & ⅔. dont nous venons de parler, par 360. jours, suivant mes Principes on aura 34080. jours, pour somme totale. D'ou l'on doit conclurre indubitablement, que les Historiens Ecclésiastiques, dont parle SYNCELLE, ont prétendu, de même que moi, que l'ancienne année des Chaldéens n'avoit, que 360. jours. Car de quelque autre façon, qu'on multiplie le nombre des années, qu'on vient de marquer, ou qu'on divise celui des jours, il est absolûment impossible, qu'ils se produisent l'un l'autre réciproquement.

3600. α. 9. Sa.	
32400.	32400
600. β. 2. N.	
1200.	1200
60. γ. 8. So.	
480.	480
	δ. 34080

94⅔
360
5640
2820
240
34080

a) Syncell. p. 78. b. c. b) Scal. Anim. Euseb. p. 246. a. al. 406. b. c) Syncell. p. 58. c. d) p. 59. a. & Euseb. Græc. p. 15.

CE N'EST PAS apparemment par hazard, que dans le calcul de PANODORE & d'ANIANE, il s'est trouvé *deux tiers*, outre les années entieres. J'avouë, que j'en ignore la cause: mais il est bon de remarquer, que quand nous trouverons des fractions, dans les exemples, qui vont suivre, ces fractions se rapporteront toûjours à des

tiers.

CHAL-DEENS. [a] *tiers.* Peut-être, que cette remarque pourra servir à d'autres, pour la découverte de quelque particularité, que je n'ai pas apperçûë.

a) Les Japonnois placent leurs *quatre plus puissans Dieux au 33. Ciel, qui est le dernier:* (Kempfer Hist. du Jap. T. I. p. 204. f.) & ils ont 33333. Idoles, dans un de leurs Temples, qui en porte aussi le nom. (T. II. p. 259.)

§ III.

LES 1903. ANS, DE CALLISTHENE.

III. LES DEUX Exemples précedans, regardent en général l'Histoire: les suivans regarderont l'Astronomie en particulier. C'est pourquoi, il ne sera pas hors de propos, de dire auparavant, quelque chose, sur un Fait de même nature, qu'on peut aussi proposer comme incontestable: & qui par cette raison, a été allégué par cent Auteurs, dans le dernier Siécle.

1. SIMPLICIUS, célébre Commentateur d'ARISTOTE, [a] parlant du mouvement des Planétes, [b] rapporte les Systêmes des anciens Astronomes, EUDOXE, CALIPPE, EUDEME, ALCMEON, MEMNON, &c. & les compare avec celui d'ARISTOTE, expliqué aussi par SOSIGENE. A quoi il ajoûte: [c] *Ceux qui suivent le sentiment d'*ARISTOTE, *préférerent les derniers Astronomes; parce qu'ils sauvent mieux les apparences célestes. Au-lieu, que les anciens ne les sauvent, qu'imparfaitement. Outre qu'ils n'ont point connû les Observations, que* CALLISTHENE *envoya de Babylone, en Gréce, à la sollicitation d'*ARISTOTE; *& qui suivant le recit de* PORPHYRE, *étoient de 1903. Ans, jusqu'au tems d'Aléxandre, Roi de Macédoine.* HOLSTENIUS [d] soupçonne, que SIMPLICIUS a tiré ceci, du Livre, que PORPHYRE avoit écrit, des Vies des Philosophes: *Nisi potius*, ajoûte-t-il, *ex Opere aliquo Astronomico fuerint, quae plurima, teste* SUIDA, PORPHYRIUS *scripserat.*

a) Simpl. ad Lib. II. Arist. de Coelo, Com. 46. fol. 120. b) fol. 121. c) fol. 123. a. Voyez ma Chronol. IV. 4. §. 7. pag. 197. c. 5. §. 19. p. 264. V. 3. p. 373. d) Holst. Vit. Porph. c. 8.

2. PLUSIEURS [a] SAVANS ont tâché de rendre suspect ce passage. M. PERIZONIUS a [b] répondu à quelques objections de Mrs. DODWELL, MARSHAM, STANLEY, & LE CLERC. Il y en a une, qu'il n'a pas touchée: & qu'il est à propos de rapporter. HERMAN CONRINGIUS l'a proposée de cette maniére: [c] *Ne*

† EPI-

EPIGENIS *quidem, aut* PORPHYRII *narrationi tuto fidem adhibueris.* CHALDEENS. *Mirum enim, si* CALLISTHENES *miserit* ARISTOTELI *complurium seculorum historias siderales, ipsi* BEROSO, *imo omnibus aliis Græcis ignoratas.* Em effet, si ces Observations ont été envoïées en Gréce, il peut paroître surprenant, que les autres Grecs n'en aient point eû de connoissance. d) *Nempe,* dit DODWELL, *inviderit humano generi, inviderit reipublicæ literariæ, tam* EGREGIAS *vetustasque observationes* ARISTOTELES; *nullas repertrit in* ARISTOTELIS *Bibliotheca Græcus, seu Philosophus, seu Astronomus; nullus etiam post receptam a Macedonibus Babylonem, & arcana eorum scrinia jam reserata Græcis atque patefacta.* &c.

a) Periz. Babyl. p. 17. b) p. 26. & suiv. c) Conring. Adv. Chron. cap. 9. p. 168. in Syntagmate Grævii 1702. 4. d) Dodwell. Diss. Cypr. Append. § 29.

3. OU EST-CE DONC, que M. DODWELL avoit les yeux, quand il écrivoit ce qu'on vient de lire? N'a-t-il pas vû dans le Passage de SIMPLICIUS, qu'*aprés que les Macedoniens eurent pris Babylone,* CALLISTHENE avoit *tiré des Archives* Astronomiques de cette ville les Observations, qu'il *envoya en Gréce,* à son grand Oncle ARISTOTE, qui lui avoit donné cette commission? Si *les autres Grecs n'en ont eû aucune connoissance,* comme CONRINGIUS le prétend; si ARISTOTE lui-même *n'a pas daigné en faire part à la République des Lettres,* comme DODWELL le suppose; il est aisé de répondre, que c'est parce qu'étant alors de fort peu d'usage, elles ont été negligées: & pour ne pas repéter la même chose, on n'a qu'à relire ce que j'ai écrit là-dessus, au sujet de Nabonassar.

a) Chron. Liv. V. ch. 5. p. 373.

4. QUAND même nous ne pourrions dire aucune raison de la conduite d'ARISTOTE, à l'égard de ces Observations; s'ensuit-il, qu'elles ne lui aient pas été *envoyées* par CALLISTHENE? Et de quel droit ose-t-on s'inscrire en faux, contre le témoignage d'un ancien Auteur, qui l'assûre? Je dis bien plus. Il n'est presque pas possible de douter, qu'ARISTOTE ne les ait reçûës. On n'a qu'à lire le Chapitre même d'ARISTOTE, que SIMPLICIUS commente, dans l'endroit dont il s'agit. Aprés avoir a) rapporté une Observation, qu'il avoit faite lui-même, sur Mars, éclipsé par la Lune, il ajoûte: (ὁμοίως δὲ πάλαι τετηρηκότες ἐκ πλείστων ἐτῶν Αἰγύπτιοι, καὶ Βαβυλώνιοι παρ' ὧν πολλὰς πίστεις ἔχομεν περὶ ἑκάστου τῶν ἄστρων.) *La même chose a été remarquée sur les autres, par les Egyptiens, & par les* BABYLONIENS, *dans les Observations,*

CHALDEENS. *tions, qu'ils en ont faites, depuis un bon nombre d'années;* & *dont* NOUS EN AVONS *plusieurs de fidéles, touchant châque Astre.* Ce qui prouve assez clairement, ce me semble, qu'ARISTOTE avoit reçû les Observations, que CALLISTHENE lui avoit envoiées. Il ne marque pas, à la vérité, de quelle antiquité elles étoient. Mais il n'y-a pas d'apparence, qu'il se soit glissé quelque faute, dans le nombre, qu'exprime SIMPLICIUS: car voici comme il parle ailleurs: [b](ἤκουσα δ' ἐγὼ Αἰγυπτίους ἀστέρων παρατηρήσεις ἔχειν ἐγγεγραμμένας, οὐκ ἐλάττοσιν ἢ δισχιλίοις ἐνιαυτοῖς, Βαβυλωνίους δὲ ἔτι πλείοσιν.) *J'ai aussi appris, que les Egyptiens avoient des Observations des Astres, depuis 2000. Ans: & que les Babyloniens en avoient encore de plus anciennes.*

a) Arist. de Cœlo II. 12. §. 60. fine, & apud Simpl. p. 117. a. fine. b) Simpl. de cœlo II. 3. §. 22. fol. 87. a.

5. VOYONS DONC, où cela pourra nous méner. J'ai dit[a] ailleurs, qu'ALEXANDRE le Grand se rendit maître de Babylone, l'An de la P. J. 4383. Retranchons les 1903. Ans, dont parle SIMPLICIUS, nous parviendrons en remontant, à l'An de la P. J. 2480. Cette année fût la 19[e]. année du régne de Sémiramis, [b] suivant mon Systême, ou [c] l'An 18[e]. suivant SCALIGER, qui conclut ainsi sa Remarque, sur le Passage de SIMPLICIUS, dont il s'agit: *Ergo iste titulus temporum, qui Chaldæis in usu erat, sive* SEMIRAMICANUM *initium sumpserit ab anno XVIII. Semiramidis: quod sane magis rationi consentaneum, ut ab ea, quæ Babylonem amplificavit, & tot illustria monumenta ibi statuerit, ratio temporum potius deducatur.* En effet, DIODORE, aprés avoir dit, que *Sémiramis fit bâtir, au milieu de Babylone, un Temple à Jupiter Bélus, dont on ne pouvoit parler positivement, tant parcequ'il* [e] *étoit détruit, qu'à-cause, que les Historiens n'étoient pas uniformes;* ajoûte: *Mais il est constant, qu'il étoit extrémement haut, & que les Chaldéens y faisoient leurs Observations Astronomiques; l'édifice étant assez élévé, pour voir le léver & le coucher des Astres.* Je laisse à part les Conséquences, qu'on peut tirer de cette Remarque. C'est assez pour nôtre sujet, que les Observations Astronomiques, dont parle SIMPLICIUS n'aient rien, qui ne s'accorde avec [f] nôtre Catalogue des Rois d'Assyrie; suivant lequel, il y avoit plus de 100. Ans, que cet Empire étoit fondé, lorsque Sémiramis monta sur le trône. Nous en allons voir d'un peu plus anciennes.

4383
1903
2480

a) Chron. IV. 4. p. 198. b) Chron. IV. 5. p. 264. V. 3. p. 373. c) Scal. Can. Isag. p. 272. ... al. p. 287. init. d) Diod II. 9. Ed. Græc. p. 69. e) Durat adhuc ibi Jovis Beli templum *Plin. VI. 26.* & tempore *Herodoti I. 181.* f) Chron. Liv. IV. ch. 4. §. 5. p. 183. ch. 5. §. 10. p. 264.

§. IV.

§. IV.

LES 720. MILLE ANS D'EPIGENE.

IV. PLINE parlant de l'antiquité des Lettres, rapporte un Fait remarquable, de cette maniere: [a] EPIGENES *apud Babylonios 720. annorum observationes siderum, coctilibus laterculis inscriptas, docet gravis auctor inprimis.* [b] M. PERIZONIUS, & aprés lui [c] M. MASSON, ayant examiné le but de ce passage de PLINE, ont prouvé, qu'il faloit lire 720. *mille Ans:* & ont jugé, que les Copistes ont ômis par inadvertance une *M*, qui suivoit le nombre de 720. pour signifier *mille*. La nécessité de cette correction m'a parû certaine. Mais j'ai crû, que la faute étoit venuë de ce, que les Copistes, ou les Imprimeurs, avoient écrit DCCXX, au-lieu de DCCXX: ayant négligé la Ligne, qui étoit au-dessus, pour ne pas savoir, qu'elle signifie *mille*. Je publiai mes remarques, en 1715. dans [d] *l'Histoire Critique de la République des Lettres*. CHALDEENS.

a) Plin. H. N. VII. 56. b) Periz. Babyl. cap. I. p. 9. &c. c) Hist. Crit. T. I. Art. I. d) Hist. Crit. T. X. Art. 5. p. 185. &c.

I. JE NE VOUDROIS pas dire néanmoins, avec ces deux Savans, que le [a] P. HARDOUIN *dans sa nouvelle Edition de cet Auteur, avoit aussi admis cette correction, & l'avoit fondée sur deux endroits de* CICERON. Cela n'est pas assez exact, & fait trop de grace au P. HARDOUIN. Ce sera même lui en faire, que de se contenter de dire, de cette 1re. Edition de PLINE, ce que ses Confréres de Trevoux, ont dit de M. RIGAUT, & de son TERTULLIEN, [b] qu'il *auroit rendu une nouvelle Edition inutile, si l'Editeur avoit été moins hardi à mettre ses conjectures dans le texte.* Car suivant sa hardiesse ordinaire, le P. HARDOUIN a entierement ôté du texte de PLINE, le nombre de 720. qu'on y avoit toûjours lû; pour y substituer celui de 470. mille, qu'on trouve, dans CICERON. Voici comme il a mis dans le Texte: [c] EPIGENES *apud Babylonios CCCCLXX. annorum M. observationes &c.* & voici comment il justifie cette licence: [d] *Reclamantibus licet* LIBRIS OMNIBUS, *quos vidi*, [e] *qui DCCXX. annorum tantum legunt, quovis ego pignore contenderim, corruptum esse numerum, restituendumque, uti est a me restitutus.* CICERO *enim, a quo* PLINIUS *hæc, ut alia multa, accepit, Lib. I. de Divin. &c.* Quel nom peut-on donner à ce procedé? D'ailleurs d'où a-t-il sû, que PLINE *avoit pris ceci de* CICERON? Qu'on lise seulement les deux endroits, qu'il cite de cet Orateur. On n'y trouvera, ni le nombre de 720. ni EPIGENE; non plus, que BEROSE, ou CRITODEME.

CHALDEENS. Enfin malgré la confiance de son *pari*, il s'est [f] retracté, d'une maniere bien singuliére: puisqu'en reconnoissant, comme légitime, le nombre de 720. & rejettant celui de 470. qu'il avoit introduit, mal à propos, dans sa premiére Edition; il en a ôté la marque de *mille*, qu'il avoit ajoûtée, avec raison. Il fit ces deux changemens, dans sa *Chronologie du Vieux Testament*, où il rapporta ce Passage de PLINE, comme il est dans les Editions ordinaires; & fonde là-dessus cet endroit de sa Chronologie: [g] *Hoc primum anno*, dit-il, *Babylonii siderum observationes in laterculis coctilibus adnotarunt, nempe: ante annos DCCXX. quam* PLINIUS *scriberet, teste ipso, Libro VII. pag. 94* EPIGENES *apud Babylonios DCCXX. annorum observationes &c.* Où vous remarquerez, qu'il ne laisse pas de citer la propre page de son Edition; quoiqu'on y lise un tout autre nombre, comme je l'ai remarqué: & qu'il l'ait laissé de même, dans [b] sa seconde Edition de PLINE.

a) Hist. Crit. T. I. p. 18 ex. Perizon. p. 9. 13. b) Mém. de Trévoux [illegible] c) Plin. Hard. T. II. p. 94. Edit. [illegible] 4. d) p. 130. init. e) [illegible] de Dalecl amp. a. 730. f) Voyez la Croze Vindic. Vet. Script. p. 145. 146. g) Chron. Vet. Test. p. 92. fin. 93. init. Oper. Edit. 1709. p. 547. b. h) Edit. 1723. fol. p. 413.

2. CE NOMBRE de 720. *mille* est plus grand, que ceux dont j'ai déja parlé; comme il l'est de ceux dont je parlerai, dans la suite: mais en même tems, c'est le plus juste, & un des plus forts, pour mon Systême. [a] Car 720. mille jours, étant divisez par 360. donnent un Quotient de 2000. Ans justes, sans aucune fraction. Ce dernier nombre surpasse de prés de cent Ans, celui de CALLISTHENE; & il sera facile de les accorder, en supposant, qu'EPIGENE a vécu sous le 3e. PTOLEMÉE, surnommé *Evergete*, ou *le Bienfaisant*: c'est à dire, environ cent Ans aprés ALEXANDRE le Grand. Mais comme on n'a aucun indice certain, au moins, que je sache, du Siécle, auquel cet EPIGENE vivoit; supposons, si l'on veut, qu'il soit aussi ancien, que BEROSE; & prenons pour notre point fixe, comme nous avons déja fait, le tems, auquel ALEXANDRE le Grand se rendit maître de Babylone, c'est à dire, l'An de la P. J. [illegible]. Si de cette année nous retranchons les 2000. Ans, que nous venons de trouver, nous arriverons, en remontant, au tems de Bélus, premier Roi des Assyriens, & [a] *Inventeur de l'Astronomie*, savoir à l'An 27e. de son régne, suivant le calcul de SCALIGER, ou à l'An 14e. du même Roi, suivant celui de LANGIUS, ou à l'An 29. de Bélus, [d] selon ma Chronologie.

a) Plin. VI. 26. Solin. c. 60. b) Scal. Canon. Isag. p. 19. al. 137. c) Lang. de An. Chr. [illegible] 5. fin. p. 269. d) Liv. IV. ch. 4. §. 1. p. 163.

§. V.

Digitized by Google

§. V.

LES 480. MILLE ANS DE BEROSE &c.

V. IMMEDIATEMENT aprés le Passage, que je viens d'examiner, PLINE ajoûte; [a] *qui minimum*, BEROSUS & CRITODEMUS, *480. Annorum:* ce qui signifie, que ceux qui donnoient la moindre antiquité aux Observations célestes des Chaldéens, comme BEROSE & CRITODEME, *leur donnoient 480. mille Ans.* Outre les remarques qu'on a vûës sur le Passage précédant, on peut alléguer pour celui ci, l'Extrait, que [b] SYNCELLE a fait d'un endroit, où JULES-AFRICAIN avoit dit, qu'*il étoit inutile de parler des 30. mille années des Phéniciens, & des 480. mille années fabuleuses des Chaldéens*. Ce dernier nombre est visiblement le même, que PLINE avoit écrit, dans ce Passage. Mais il faut prendre garde, que [c] SCALIGER, copiant celui de SYNCELLE, & le donnant comme s'il étoit d'EUSEBE, a ômis les μή (48) avant μυριάδων.

CHALDEENS.

a) Plin H. N. VII. 56. b) Syncell. p. 17. d. c) Scal. Gr. Eufeb. p. 8. f.

I. LE P. HARDOUIN a mis dans ses deux Editions de PLINE: [a] BEROSUS & CRITODEMUS *CCCCXC. Annorum*: & y a joint cette Note; *Ita Mss. omnes. Editi CCCCLXXX. tantum.* Si cela est vrai, de *tous les Mss.* que le P. HARDOUIN a vûs; je ne sai comment il a pû le dire de *tous les Mss.* sans exception. Car de [b] six, dont DALECHAMP s'est servi, il n'y en a que deux, où le nombre de 490 se trouve. Mais voici quelque chose de plus surprenant. Dans un autre [c] Ouvrage, imprimé deux fois, entre ses deux Editions de PLINE, le même P. HARDOUIN cite le Passage de PLINE, de cette façon; BEROSUS & CRITODEMUS *CCCCXX. Annorum:* & [d] ajoûte immédiatement aprés, ces paroles remarquables: *Ita legendum* CUM OMNIBUS LIBRIS, TUM EDITIS, TUM MANU EXARATIS, *tametsi olim, falso alterius scriptoris admoniti, aliter edi curavimus.* C'est un admirable caractére, que celui de ce P. HARDOUIN. Non content de desavouër en termes formels, dans cet Ouvrage, ce qu'il avoit dit absolûment, & sans reserve, dans le premier, & qu'il repéte dans le dernier, il voudroit nous persuader, que nous avons la berluë, lorsque nous croyons voir le nombre de 480. dans nos Editions de PLINE; puisque *toutes les Editions*, à ce qu'il assûre, ont le nombre

 de

CHALDEENS. de 420. N'auroit-on pas droit de lui dire, *Numquid nobis oculos etiam eruere vis?*

a) Plin. 1. Edit. 1685. T. II. p. 94. & 2. Edit. 1723. T. I. p. 413. b) Plin. Edit. Dalec. Ffrt. 1599. Lugd. 1606. Praef. c) Chron. Vet. Test. p. 93. Operum Edit. 1709. p. 547. b. d) Vid. La Croze, Vindiciae &c. p. 126.

2. PUISQUE nos yeux nous assûrent, que le nombre de 480. se trouve dans nos Editions de PLINE; & que les raisons de Mrs. PERIZONIUS, & MASSON, doivent nous convaincre, qu'il faut lire *480. mille:* si nous transformons en jours, ce nombre commun à PLINE, & à JULES-AFRICAIN; & que nous le divisions par 360. suivant ma méthode, nous trouverons 1333. Ans, & 120. jours, qui font 4. Mois, ou le tiers d'une année.

1333 ⅓
360
79980
39990
120
480000

3. CE NOMBRE n'est pas rond, comme la plûpart des précédens, mais c'est justement le tiers de 4000. nombre qu'on peut appeller parfaitement rond. D'ailleurs ces 1333⅓. font 40. Générations justes, suivant la méthode des Anciens, qui [a] contoient cent Ans, pour 3. Générations: ce qui revient à 33. Ans & ⅓ pour chacune. Desorte, que 1333. Ans & ⅓ font 40. Générations précisément: autre nombre parfaitement rond.

a) Herodot. lib. II. cap. 142. Clem. Alex. Strom. I. p. 335. d. Vide etiam Dion. Halic. lib. II. p. 121. a. b.

4. C'EST aussi avec fondement, que PLINE rapporte ce nombre, comme le moindre *(qui minimum)* de ceux, dont les Astronomes Chaldéens ont fait mention. Il est non seulement plus petit, que celui d'EPIGENE, qui précéde: mais il est encore au dessous des 1903. Ans, dont SIMPLICIUS a parlé, aprés PORPHYRE.

5. ENFIN, si nous prenons pour dernier terme de ces 1333. Ans & un tiers, (α) l'An P. J. 4392. qui suivit [a] celui de la mort d'Aléxandre, sous qui BEROSE fleurissoit; & que nous en retranchions (β) les 1333. Ans: nous trouverons (γ) l'An P. J. 3059. auquel [b] la Couronne d'Assyrie passa des Descendans de Sémiramis, à une seconde Famille.

α	4392
β	1333
γ	3059

a) Usser. P. J. 4391. p. 399. al. 222. init. b) Chron. Liv. IV. ch. 5. §. 10. p. 264.

§. VI.

§. VI.

LES 470. MILLE ANS DE CICERON, ET LES 473. MILLE DE DIODORE.

VI. **L**E PREMIER de ces nombres se trouve deux fois dans CICERON, dont M. REGNIER DESMARAIS fait parler ainsi le Frére: [a] *Moquons nous des Babyloniens, & de ceux qui observent continuellement sur le Mont Caucase, le cours des Estoiles; d'eux, dis-je, qui prétendent avoir des Mémoires de quatre cens soixante & dix mille Ans: accusons les de folie, de vanité, ou d'imprudence.* A quoi CICERON lui même répond .... [b] *Quand on nous vient dire, que les Babyloniens ont quatre cens soixante & dix-mille Ans d'experience & d'observations, sur le tems de la naissance des enfants, on se moque.* J'ai crû devoir joindre, à ces Passages de CICERON, celui de DIODORE DE SICILE, qui assûre, que [c] *le Collége des Chaldéens se vantoit, d'avoir observé les Astres, durant 473. mille Ans, jusqu'à l'Expédition, qu'Aléxandre fit en Asie.* CHALDEENS.

a) Cicero de Divin. lib. I. cap. 36. al. 19. b) Lib. II. cap. 97. al. 46. Ex eo Lact. VII. 14. c) Diod. II. 31. Gr. p. 83. d.

1. JE N'AI rapporté ces trois Passages, que parce qu'ils ont été souvent alléguez: car je reconnois, qu'ils ne sont point favorables à mon Systême; non-plus qu'à ceux de SYNCELLE, & d'EUSEBE. Aussi n'y a-t-il point de Systême, qui puisse expliquer tous les faits sans exception. Mais premiérement, on a lieu de croire, que ceux de CICERON ont été altérez, par les Copistes. Dans deux Editions de cet Auteur, faites à Genéve, en 1606. & 1617. on a ajoûté cette Note, [a] à la marge du premier Passage: *al.* CCIↃↃ. *Annorum.* VRSINVS CIↃIↃↃↃ. *Annorum:* ce qui signifie, que *d'autres Exemplaires lisent 10. mille Ans*, seulement & URSINUS *51. mille.* Si le dernier est le véritable, il produira 141. Ans & 8. Mois, qui font ⅔ d'une année, & une espéce de fraction, dont ce seroit ici le troisiéme Exemple.

141⅔
360
8460
423
240
51000

a) Tom. IV. col. 358. f. Sic. Edit. Lugdun. 1588.

2. CELUI DE DIODORE n'en a pas été éxemt. RHODOMAN, dans sa Version, a écrit *472. mille Ans.* [a] CONRINGIUS, & [b] LA PEYRERE, l'ont cité de même: & dans [c] l'Histoire de l'Aca-

CHAL-DEENS. l'Académie des Sciences, on allégue DIODORE, comme ayant compté 403000. Ans.

a) Conring. Adverf. Chron. cap. 9. init. b) Syst. des Préad. [illegible] c) Hist. de l'Acad. des Sciences. 1716. p. 50. al. 62.

3. MAIS COMME nous avons vû, dans nôtre II. Exemple, qu'aux 34. mille, ALEXANDRE POLYHISTOR, a ajoûté 80; si nous ajoûtons seulement 40. aux 473. mille, de DIODORE; la somme s'accordera avec mes principes. En effet 473. mille & 40. jours, étant divisez par 360. donnent 1314. Ans, qui sont encore bien au dessous des 1903. Ans de CALLISTHENE, dont j'ai parlé ci-dessus: & différent fort peu du nombre de l'Article précédant. Car a ALEXANDRE passa en Asie (α) l'An P. J. 4383. d'où retranchant (β) 1314. Ans, nous trouverons (γ) l'An P. J. 3069. qui fût b l'An II. de Belétaras, Chef de la Seconde Famille des Rois d'Assyrie, qui est le même, selon moi, que l'An de l'Exode.

1314
360
78840
3942
473040
α 4383
β 1314
γ 3069

a) Usser. p. 307. al. 171. Sus Liv. V. ch. 2. §. 4. p. 359. b) Liv. IV. ch. 4. [illegible] ch. 5. §. 10. p. 264.

§. VII.

LES 270. MILLE ANS D'HIPPARQUE.

VII. PROCLUS, dans son Commentaire sur le *Timée* de PLATON, s'exprime de cette maniere: a JAMBLIQUE dit, *que les Assyriens n'avoient pas seulement fait des Observations, durant 270. mille Ans, comme dit* HIPPARQUE, *mais qu'ils avoient aussi laissé des Mémoires de toutes les Révolutions & des Périodes des sept Maîtres du Monde*, c'est à dire sans doute, *des sept Planetes*. (Ἀσσύριοι μὲν, φησὶν Ἰάμβλιχος, [illegible] ἑπτὰ καὶ εἰκοσιμυριάδας ἐτῶν μόνας ἐτήρησαν, ὡς φησὶν Ἵππαρχος, [illegible] ὅλας ἀποκαταστάσεις καὶ περιόδους τῶν ἑπτὰ κοσμοκρατόρων [illegible].)

a) Proclus in Platonis Timæum Lib. I. p. 31. med. Edit. Basil. 1534.

1. CES 270. mille Ans étant reduits en jours, suivant ma méthode, donnent 750. Ans justes; qui comme vous voiez, sont bien au dessous de celles dont on vient de parler: mais qui suffisoient néanmoins, pour déterminer les Révolutions, ou les Périodes de châque Planéte, avec une justesse, proportionnée à celle des Observations.

750
360
45000
225
270000

2. CE-

2. Celles-ci ne remontent, qu'à un tems connu des Grecs. HIPPARQUE fleurissoit (α) l'An P. J. 4580. Car a l'année précédante, il observa un Equinoxe du Printems, & 7. Ans aprés un autre. Si donc de (α) l'An P. J. 4580. nous retranchons (β) 750. Ans, nous trouverons (γ) l'An P. J. 3830. auquel b fût célébrée la 1re. des Olympiades, c 108. Ans avant la Première Olympiade vulgaire. CHALDEENS.

α	4580
β	750
γ	3830

a) Ptol.-Almag. III. 1. p. 60. b) Scal. ad Eufeb. n. 1241. p. 65. a. al. 70. a. c) Syncell. p. 197. Græc. Eufeb. p. 37. al. 39.

§ VIII.

MEMOIRES HISTORIQUES DE 150. MILLE ANS.

VIII. Suivant le rapport a d'ALEXANDRE POLYHISTOR, BEROSE, *qui vivoit du tems d'Aléxandre fils de Philippe, dit, dans le 1r. Livre de son Histoire des Babyloniens, qu'on gardoit soigneusement à Babylone des Mémoires historiques de 150. mille Ans* b (καὶ μικρὸν) *& un peu davantage.*

a) Scal. Græc. Eufeb. p. 5. f. Syncell. p. 28. a. b. b) p. 14. b. c.

1. De-là, on peut conclurre, ce me semble, que les Chaldéens n'ont commencé que fort tard, à écrire l'Histoire; ou à recueillir des Mémoires pour y servir. Car 150. mille jours, étant divisez par 360. suivant mon Systême, ne donnent que 416. Ans, & 240. Jours, qui font 8. Mois justes, ou les ⅔ d'une année. Or ces 416. années, & ⅔, font le ⅓ juste de 1250. années anciennes, qui ne vont pas même jusqu'au tems de l'Article précédant. D'ou l'on voit, combien il s'en faut, que ce nombre de BEROSE soit excessif.

416⅔
360
24960
1248
240
150000

2. Un calcul semblable au mien, avoit été fait, a avant que je fusse au monde, par HERMAN CONRINGIUS, fameux Professeur de Helmstadt. b Dans ses *Adversaria Chronologica*, ayant d'abord rapporté aprés SCALIGER, la pensée de PANODORE, & c d'ANIANE, il sembloit l'avoir rejettée, par ces paroles: *Sed vereor, ne hæc interpretatio mera sit ex ingenio conjectura.* Cependant il en fait usage au Chapitre suivant, dont voici les propres termes: d *Et vero, nescio num &*

Digitized by Google

CHAL-DEENS. BEROSUS *ipse futum facere voluerit Suis* PLUSQUAM *centum quinquaginta mille Annis, quorum memoriam Babylone scripsit: consonum reperiri, in animo habens non nisi Nabonassarea illa tempora. Nam si* PRO ANNIS DIES SUBSTITUERIS, *confecta & plana res est: utpote cum totidem dies conficiant Annos quadringentos sedecim, & dies centum sexaginta, quot forte* PRECISE *Nabonassarei Anni effluxerant ad Alexandrum Magnum, licet Canon Mathematicus tantum numeret annos CCCCXVI.*

a) A. C. 1648. b) Conring. Adv. Chron. cap. 9. p. 166. fine. c) Il a écrit Con-gius, *par mégarde.* d) Cap 10. p. 171.

3. IL Y A, entre ce calcul & le mien, 80. jours de différence. Car outre les 416. Ans, en quoi nous sommes d'accord, CONRINGIUS trouve 160. jours seulement: au-lieu que j'en trouve [illegible]. CONRINGIUS n'a eû sans doute dans l'esprit, que des années Egyptiennes, telles que sont celles du Canon Mathématique. Mais il paroit d'ailleurs, que par mégarde, ou à dessein, il ait fait son calcul sur 152. mille, au-lieu de 150. mille seulement. En effet, ayant multiplié 416. Ans, par 365. jours, & ajoûté les 160. jours de CONRINGIUS; cette opération m'a donné une somme de 152. mille jours justes. Ainsi il faut nécessairement, que CONRINGIUS ait fait son calcul, sur le pied de 152. mille; & c'est apparemment, pour cela, qu'il a inféré le mot de *plusquam: (Suis* PLUSQUAM *centum quinquaginta millibus Annis)* au-lieu que BEROSE ne parle, que de 150. mille. Il est vrai, que SYNCELLE, qui exprime ce nombre [a] en deux endroits, ajoûte dans le premier, *καὶ μικρόν, & un peu davantage.* Mais ce mot ne se trouve pas dans le second Passage, qui est le seul, que [b] SCALIGER ait copié: & quand [c] CONRINGIUS écrivoit, le SYNCELLE n'étoit pas encore [d] imprimé. D'ailleurs tout le monde conviendra, si je ne me trompe, que c'est donner une trop grande étenduë au mot de μικρόν, que de le faire valoir *deux mille.*

416
365
2080
2496
1248
151840
160
152000

a) Syncell. p. 14. c. 28. b. b) Scal. Euseb. Gr. p. 5. fin. c) A. 1648. d) A. [illegible]

4. NOUS POURRONS néanmoins tirer quelque profit de cette remarque, si l'on me permet de supposer une chose très-possible. C'est que BEROSE, voulant effectivement exprimer le tems, qui s'étoit écoulé depuis l'Ere de Nabonassar, jusqu'à l'Expédition d'Alexandre

vers

Digitized by Google

vers Babylone, a conté par mégarde, les années completes de cet intervalle, sur le pied des années anciennes: à quoi il a ajoûté 240. jours écoulez de l'année courante, qui étoit la 417ᵉ. de Nabonassar. CHALDÉENS.

Premiérement donc (α) 416. Ans, multipliez (β) par 360 font (γ) 149760. jours. Secondement l'An 417. de Nabonassar, de même que [a] le précédant, commença le 14. de Novembre, d'où jusqu'à la fin de l'année, contée à nôtre maniere (δ) il y a 48. jours. Pour en avoir 240. ajoûtons en (ε) 192. jusqu'au 11. de Juillet suivant: Nous aurons la somme totale de (ζ) 150. mille jours. Or ce fut en ce tems-là, qu'Aléxandre entra en Asie. [b] *Au mois d'Hécatombéon il arriva à Thapsaque*, [c] ville située sur l'Eufrate: & [d] l'*Hécatombéon* de cette année, *commença le 9. de Juillet.* Cela n'est-il pas assez juste?

α	416
β	360
	24960
	12480
γ	149760
δ	48
ε	192
ζ	150000

a) Calvis. A. 3617. f. p. 299. fine. b) Arrian. Exped. Alex. III. 7. p. 168. al. 112. c) Cellar. Geograph. T. II. p. 165. f. 166. d) Petav. D. T. X. c. 36. p. 212. a. al. c. 38. p. 119. b.

Nous pouvons donc à présent conclurre deux choses, de tout ce que nous avons dit. La premiére, que les nombres, les plus excessifs, des Chaldéens, étant réduits en jours, suivant l'avis des Moines ANIANE & PANODORE, & comme on doit le faire effectivement; ils se trouveront tous au-dessous de la Fondation de leur Monarchie. La seconde, que la plûpart de ces nombres, divisez par 360. donnant un nombre juste d'années; & les fractions qu'on trouve aux autres, se rapportant toutes à des tiers; il est plus, que probable, s'il m'est permis de parler ainsi, que l'ancienne année Chaldaïque n'avoit, que 360. jours.

§. IX.

DIVISION DU ZODIAQUE.

IX. DE TOUT TEMS, les Chaldéens se sont vantez, d'être le plus ancien Peuple du monde: & ce privilége ne doit pas leur être contesté; puisque suivant nos Ecritures, [a] tous les hommes se trouvérent ensemble, peu de tems aprés le Déluge, dans *les Campagnes de Senaar*, qui [b] sont aux environs de Babylone. [c] Les Chaldéens se vantent aussi, d'être les Inventeurs de l'Astronomie; & quoique [d] les Egyptiens leur disputent cet article; il faut avouër, que la pluralité des

 suffrages

CHALDEENS. suffrages est favorable aux Chaldéens. Au fond, nous n'avons présent aucun intérêt à cette dispute: pourvû qu'on nous accorde, que l'invention de cette Science est trés-ancienne; & que c'est des Chaldéens, ou des Egyptiens, que les Grecs l'apprirent, peut-être des uns & des autres.

a) Genese XI. 2. b) Bochart, Phaleg. I. 5. c) Voss. de Scient. Math. XXX. d) Ibid. 13. 14. Macrob. Somn. Scip. I. 21. e) Cicero de Divin. & al. Diod. l. I. 9. p. Gr. 69. ff. Serv. ad Virgil. Eclog. VI. 42.

La premiere division, qui fut imaginée dans les Cieux par les Astronomes, répond si exactement à la division des Tems, que nous avons proposée, dans nôtre 1r. Chapitre; qu'il est difficile de ne pas juger, que l'une a été faite en vûë de l'autre. Censorin, a expliquant *la Doctrine des Chaldéens* sur l'Astrologie, dit, „Que le Cercle, nommé *Zodiaque* par les Grecs, a été divisé en 12. parties, „exprimées par autant de Signes égaux: Que le Soleil les parcourt en „sorte, qu'il demeure dans chacun, environ un Mois: Que chaque „Signe a 30. Degrez: & tout le Zodiaque 360." (*Chaldæorum ratio breviter tractanda est .... Circulus est, ut ferunt, Signifer, quem Græci vocant* ζωδιακὸν, *in quo Sol & Luna cæteræque Stellæ vagæ feruntur. Hic in 12. partes totidem signis redditas, æquabiliter divisus est, quas Sol annuo spatio metitur: ita, ut in unoquoque signo ferme unum Mensem moretur .... Sunt autem particulæ in unoquoque signo, tricenæ, totius Zodiaci numero 360. Has Græci* μοίρας *cognominarunt.*) Est-il besoin d'ajoûter à cela quelques remarques? Ne sent-on pas, que cette division du Zodiaque, a été imaginée, pour répondre aux Tems établis? Que châque Degré répond à un jour; châque Signe de 30. Degrez, à un Mois de 30. jours; les 12. Signes, aux 12. Mois; & les 360. Degrez du Zodiaque aux 360. jours de l'année? Cette division du Ciel est établie aujourd'hui, par tout où l'on cultive l'Astronomie: & comme il n'est pas apparent, qu'elle soit jamais abolie, elle conservera toûjours, la mémoire de l'ancienne année.

a) Censorin. cap. 8.

Les Grecs, qui n'apprirent l'Astronomie, que bien tard, ne reçûrent non plus, que bien tard cette division du Zodiaque. Quelques uns le divisérent en 48. parties seulement; plusieurs en 60. quelques uns en 144. Au-contraire les Chinois, qui de même, que les Chaldéens divisérent d'abord le Zodiaque en 360. parties, le divisérent dans

dans la suite, [b] en 365. parties & un quart; pour répondre plus précisément à la forme d'année, la plus approchante du vrai: sans pourtant abandonner l'ancienne division en 360. parties. CHALDEENS.

a) Petav. D. T. Uranol. Lib. II. cap. 1. §. 4. b) Martin. Hist. Sin. p. 36. f. al. p. 50.

§. X.

ENCEINTE DE BABYLONE.

X. UNE RAISON approchante a causé, comme je le croi, la diversité, qu'on remarque entre deux illustres Grecs, qui ont parlé de la grandeur de Babylone: je veux dire CTESIAS, qui [a] y fit un fort long séjour, sous Artaxerxe II. & CLITARQUE, [b] qui y-accompagna Alexandre. La diversité, qui est entre eux, a été rapportée par DIODORE, de cette façon: [c] *Sémiramis environna Babylone, d'une muraille de 360. stades, comme dit* CTESIAS. *Mais* CLITARQUE, *& quelques-uns de ceux, qui passérent en Asie avec Alexandre, ont écrit, qu'elle avoit 365. stades. Ils ajoûtent, que c'étoit autant, qu'il y avoit de jours à l'année.* [d] *Pour faire avancer l'ouvrage, Sémiramis donna la conduite d'un stade, à chacun de ses amis; avec ordre, qu'on l'achevât dans un An.* DIODORE finit, en disant, que [e] *l'Ouvrage fût achevé en 260. jours.* Apparemment il avoit écrit, en *360. jours*, que les Copistes ont altéré par inadvertance. Je n'ai besoin à-present, que de ce Passage de DIODORE, & des deux Témoins, qu'on y-cite. Je rapporterai néanmoins les autres diversitez, que [f] BOCHART a recueillies sur ce sujet.

a) P. J. 4313-4330. b) P. J. 4383. c) Diod. II. 7. Gr. p. 68. d) cap. 8. e) cap. 9. Gr. p. 69. f) Bochart. Phaleg. I. 12. §. 2.

„IL N'Y-A PERSONNE, *dit-il*, parmi les Anciens, qui donne „à l'enceinte de Babylone, moins de [a] 360. stades, qui font 45. milles. „C'est la mesure, que CTESIAS assigne, suivant DIODORE: & „qui a été suivie, à ce que je croi, par [b] HYGIN, où au-lieu de 300. „il faut lire 360. Tous les autres, que j'ai lûs, y-ajoûtent quelque „chose. [c] CLITARQUE donne au circuit de Babylone 365. stades. „[d] QUINTE-CURCE, 368. [e] STRABON, 385. [f] DION CASSIUS, 400. [g] PAUL OROSE, 470. [h] HERODOTE & [i] APOLLONIUS, 480. [k] PLINE & [l] MARTIANUS CAPELLA, 60.

 „mille

CHALDEENS. „mille pas: ce qui revient à la même chose. Dans cette inconstance „des anciens Critiques, (*continuë* BOCHART,) il est difficile de rien „affirmer positivement. Je croi néanmoins, qu'il est plus sûr de s'en „rapporter à CTESIAS & à CLITARQUE, qui ont été Témoins „oculaires, & qui ont été long-tems à Babylone.

a) *Diod. Lib.* 2. *p.* 68. b) *Hygin. fab.* 223. c) *Apud Diod. Lib.* 2. d) *Curt. Lib.* e) *Strab. Lib.* 16. f) *Apud Tzetz. chil.* 9. *v.* 568. g) *Oros. Lib.* 2. h) *Herod. Lib.* 1. *c.* 279. (*c.* 178) i) *Apollon. Lib.* 1. *c.* 18. k) *Plin. Lib.* l) *Mart. Lib.* 6.

1. NICOLAS FULLER, savant Anglois, en avoit jugé de même: [a] *Ego*, disoit-il, *tutius ultimis hisce credi putarim: nam & plures sunt, & plerique omnes oculati testes.* Mais M. PRIDEAUX, qui nous a donné une ample Description de Babylone, a été d'un sentiment tout opposé: [b] *Ses murailles*, dit-il, *formoient un quarré parfait, dont chaque côté étoit de* 120. *stades, ou de* 15. *milles. Elles avoient* 480. *stades, qui font* 60. *milles Anglois de circuit. Nous tenons ce détail*, ajoûte-t-il, *d'*HERODOTE, *qui* AVOIT ETE LUI-MEME SUR LES LIEUX, *& qui est le plus ancien Auteur, qui ait traité cette matiere.* On ne conteste point, qu'HERODOTE ne soit *le plus ancien Auteur, qui ait traité cette matiere*: mais [c] on peut douter, qu'il ait été *lui même sur les lieux*. Au-moins, n'ai je pas pris garde, qu'il l'ait dit positivement: au-lieu, que tout le monde le reconnoît de CTESIAS & de CLITARQUE.

a) Fuller. Miscell. III. 6. init. b) Prideaux Hist. des Juifs, A. C. 570. T. I. c) Voi Chron. Liv. IV. ch. 4. § 5. p. 182.

2. D'AILLEURS, la grandeur, qu'HERODOTE, & ceux, qui l'ont suivi, donnent à Babylone, est incompatible avec celle, qu'on donne communément à Ninive. DIODORE dit, que [a] *Ninive avoit* 150. *stades de longueur*, 90. *de largeur*, & 480. *de circuit.* Ce qui fait 13500. stades quarrez. D'autre part: [b] *Babylone avoit, comme Ninive, précisément* 480. *stades de circuit*, suivant M. PRIDEAUX. Mais Babylone [c] *formoit un quarré parfait, dont chaque côté étoit de* 120. *stades.* Elle contenoit donc 14400. stades quarrez: c'est à dire 900. stades quarrez plus que Ninive; ce qui [d] *rendoit Babylone* UN PEU PLUS GRANDE, *que l'autre*; comme parle M. PRIDEAUX.

a) Diod. II. 3. Gr. p. 65. b. b) Prideaux p. 172. c) p. 169. d) p. 173.

3. VOILA

Digitized by Google

3. VOILA justement le contraire de ce, qu'assûre STRABON, Géographe célébre, & si généralement approuvé: [a] *Ninive*, dit-il, *étoit* BEAUCOUP PLUS GRANDE, (πολὺ δὲ μεῖζον,) *que Babylone.* En effet, Babylone n'ayant que 360. stades de circuit, suivant les mesures de CTESIAS, châque côté n'avoit que 90. stades, autant que Ninive avoit de largeur. Par conséquent elle ne contenoit, (α) que 8100. stades quarrez; au-lieu, que Ninive en contenoit (γ) 13500. De sorte, que Ninive en contenoit (β) 5400. plus que Babylone. Ainsi Babylone étoit à l'égard de Ninive, comme 81. à 135. ou comme 3. à 5. c'est à dire, que *Ninive étoit beaucoup plus grande, que Babylone;* puisqu'elle l'étoit de *deux cinquiémes.* Si l'on suivoit les mesures de CLITARQUE, ce seroit encore *de plus d'un tiers.* CHALDEENS.

90
90
8100 α
5400 β
13500 γ

a) Strabo XVI. p. 737.

4. L'ECRITURE SAINTE confirme le témoignage de STRABON. Elle appelle [a] *Ninive la Grande Ville.* Elle dit, que [b] *Ninive étoit une Ville Grande à Dieu*, (LXX. μεγάλη τῷ Θεῷ,) *de trois journées de chemin.* Elle ajoûte, que [c] *dans cette Grande Ville, il y avoit plus de 120. mille petits Enfans.* Voilà des expressions, que Dieu n'a employées, ni pour Babylone, ni pour aucune autre Ville. [d] *Id autem elogium*, dit FULLER, *planissime eximium est, & prorsus singulare; nec Babyloni, ullive urbium, praeterquam huic soli, uspiam attributum legitur.*

a) Jonas I. 2. III. 2. b) v. 3. c) IV. 11. d) Fuller Misc. III. 6. init. Bochart. Phaleg. IV. 20. §. 7. p. m. 284.

XI. REVENONS à nôtre Thése: je veux dire aux témoignages de CTESIAS & de CLITARQUE. Mais parce qu'ils sont un peu différens; nous sommes obligez; (1) ou de les concilier ensemble; (2) ou le nous en tenir à l'un des deux, en fondant cette référence; (3) & de rendre la raison, pourquoi nous rejettons l'autre.

1. POUR concilier CLITARQUE avec CTESIAS, on pourroit s'imaginer, que dans l'intervalle de 50. Ans, ou environ, qui les sépare, l'enceinte de Babylone fût augmentée de 5. stades, par quelqu'un des Rois de Perse. Mais je doute, que cette pensée, puisse trouver des approbâteurs. Bien loin, que les Rois de Perse aient travaillé à l'agrandissement de Babylone, HERODOTE nous assûre, que

[a] Darius

CHAL-DEENS.

[a]Darius l'ayant prise, *aprés un Siége de 20. mois*, [b] *fit abbatre* (περιεῖλε) *une partie des murailles, & briser toutes les Portes.* Nous apprenons [c] d'ailleurs, que son fils Xerxes, au retour de sa malheureuse Expédition contre les Grecs, *fit détruire le sépulchre de Bélus, & les autres lieux sacrez, qui étoient dans cette Ville.*

a) Herod. III. 152. 153. b) 159. c) Strabo XVI. p. 738. Arrian. Exped. Alex. VII. p. 480. al. 296.

2. Il faut donc choisir entre Ctesias & Clitarque: & dans cette alternative, je ne balance point, à me déterminer pour Ctesias. Outre qu'il a précédé Clitarque de 50. Ans, ou davantage, ce qui sur un sujet, comme ceci, est de fort peu d'importance, il est certain, que Ctesias a fait un séjour de 17. Ans, à la Cour de Perse. Il y a vécu dans un tems de paix. Il en a visité les Archives: & en a composé l'Histoire, *étant sur les lieux*. Au-lieu, que Clitarque n'a vû Babylone, qu'en passant: à la suite d'un jeune Guerrier; qui même n'y fit, que peu de séjour, courant aprés de nouvelles conquêtes: & qui n'y revint, que pour y mourir.

3. Ces avantages étant du côté de Ctesias, il doit être préféré à Clitarque, de qui cependant il n'est pas difficile d'excuser l'erreur, & d'en découvrir la cause. Depuis une longue suite de Siécles, on conservoit à Babylone cette ancienne Tradition, que *ses murailles avoient autant de stades de circuit, qu'il y avoit de jours à l'année:* comme je l'ai oui dire, en France, des Fenêtres de quelques Châteaux. Pense-t-on, que beaucoup de gens aient eu la curiosité de les conter? Clitarque étant à Babylone, l'ouit dire comme les autres. D'où il ne manqua pas de conclurre, que *ses murailles avoient 365. stades de circuit:* parce que l'année Civile des Chaldéens avoit alors 365. jours; & qu'on n'en connoissoit point d'autre, depuis 4. Siécles, pour le moins. Mais quand Babylone fut environnée de murailles, *l'année n'avoit que 360. jours:* & Sémiramis, ayant *donné à ces murailles 360. stades de circuit*, *comme dit* Ctesias, au rapport de Diodore; il est vrai, qu'*elles avoient autant de stades de circuit, qu'il y avoit de jours à l'année.*

CHA-

CHAPITRE IV.

DES EGYPTIENS.

LE PRIVILEGE de l'antiquité, dont les Chaldéens se glorifioient, ne leur a pas été abandonné par les autres Peuples. Les Egyptiens sur tout, le leur ont disputé avec chaleur; & n'ont pas moins rempli de fables leurs plus anciennes Histoires, dont, comme à l'envi des Chaldéens, ils ont augmenté excessivement la durée. Nous avons dit, qu'en Hébreu le mot de *Jour* signifioit souvent des *années*: & par la conformité de la Langue Hébraïque avec la Chaldaïque, nous avons jugé, que les Chaldéens, abusant de l'equivoque du terme, avoient fait passer pour des *années*, ce qui n'étoit, que des *Jours*. Nous disons des Egyptiens la même chose: mais avec un peu plus de fondement. Car [a] SUIDAS assûre, que les Egyptiens *appelloient les Jours des années.* (οἱ μὲν γὰρ τὰς ἡμέρας ἐνιαυτοὺς ἐψήφιζον.) A la faveur de cette équivoque, ils ont aussi fait illusion aux Grecs: & nous pourrions en donner des éxemples. Mais pour varier, cherchons dans la Chronologie des Egyptiens, des preuves d'une autre nature, qui en confirmant nôtre Thése, puissent être de quelque autre usage.

EGYPTIENS.

[a] Suid. v. ἥλιος.

PENDANT, que l'année Romaine étoit dans un désordre afreux, [a] par les Intrigues des Grands, & l'avarice des Pontifes ordinaires, JULES-CESAR, Souverain Pontife, depuis long-tems, [b] *ayant consulté d'excellents Mathématiciens*, & sur tout [c] SOSIGENE, *savant Astronome*, établit à Rome une forme d'année, [d] *qu'il avoit apprise à Aléxandrie.* Le Poëte LUCAIN, rapporte dans sa Pharsale une Conversation, que JULES-CESAR eût à Aléxandrie avec [e] ACHOREE, Prêtre Egyptien:

[f] *Lanigerum placidis compellat Achorea dictis.*

D'abord il lui représente, que les Prêtres, ses prédécesseurs, n'avoient pas fait difficulté de découvrir leurs mystéres à PLATON:

[g] *Cecropium*
[h] *Sua sacra Platonem*
Majores docuere tui.

Aprés quoi, pour l'engager à répondre plus ouvertement, il lui témoigne l'amour, qu'il a lui-même pour l'Astronomie:

 b Me-

EGYPTIENS.

[h] Media inter prælia semper
Stellarum, Cœlique plagis, superisque vacavi.
Nec meus EUDOXI *vincetur fastibus annus.*

M. l'Abbé COUTURE s'est apparemment laissé tromper par sa mémoire, lorsqu'il a écrit dans une [i] *Dissertation historique sur les fastes:* que [k] LUCAIN *dit, en parlant* DE SOI, *à la maniere des Poëtes, c'est à dire, avec beaucoup de suffisance: Nec meus* &c. Ce n'est pas LUCAIN; c'est CESAR, qui parle: & qui se flatte, que sa Réformation du Calendrier, l'emportera sur celle d'EUDOXE: comme cela est arrivé.

a) Censorin. c. 20. Macrob. Sat. c. 14. init. *b*) Plutarch. Cæsare, T. I. p. 735. e. *c*) Plin. Hist. N. XVIII. 25. *d*) Diod. XLIII. 12. c. 708. p. 237. a. *e*) C'est le Nom, que portoit autrefois le 12. Roi d'Héliopolis. *f*) Lucanus Pharsal. X. v. 175. *g*) v. 181. 182. *h*) v. 185-187. *i*) Mém. de l'Acad. des Inscr. T. I. p. 60. al. T. II. p. 76. *k*) p. 70. al. 89.

PLUS DE 300. Ans auparavant, EUDOXE avoit été en Egypte: mais [a] on ne convient, ni du tems, qu'il y séjourna, ni de son compagnon de voyage: Deux circonstances, qui nous importent fort peu à présent. DIOGENE LAERCE dit, [b] qu'EUDOXE *alla en Egypte avec le Médecin* CHRYSIPPE: *& qu'il y séjourna 20. Mois* seulement. STRABON, qui est fort différent, sur l'une & l'autre de ces circonstances, y ajoûte une particularité très-remarquable: [c] *Nous vîmes*, dit-il, *à Héliopolis, de grandes maisons des Prêtres.... On nous les fit voir de même, que celles où* PLATON *&* EUDOXE *avoient demeuré. Car* EUDOXE *y alla avec* PLATON: *& pendant 13. Ans, comme quelques-uns le disent; ils furent en commerce avec les Prêtres.... de qui ils apprirent, que pour rendre l'année complette, il faloit ajoûter par dessus les 365. jours*, QUELQUES PARTIES DU JOUR ET DE LA NUIT: (sans leur dire, que c'étoit *six heures* précisément, comme d'autres le déclarerent à JULES-CESAR.) *Car les Grecs ignoroient alors l'année de même, que plusieurs choses, que les nouveaux Astrologues ont apportées en Gréce; après les avoir apprises des Prêtres Egyptiens, ou des Chaldéens.* Il est pourtant vrai, que non-seulement du tems d'EUDOXE, mais même du tems de JULES-CESAR, cette forme d'année n'étoit point en usage parmi les Egyptiens; & que [d] *depuis* un tems immémorial, pour ainsi dire, leur année civile avoit 365. jours justes, sans aucune Intercalation.

a) Voss. Hist. Græc. l. 6. p. 28. 29. De Scient. Math. XXXIII. a. §. 13. p. 153. *b*) Diog. Laërt. VIII. §. 87. *c*) Strabo XVII. p. 806. *d*) Sous §. 7.

SUR

Digitized by Google

SUR CES DEUX FAITS, qui sont certains, & sur quelques monumens historiques, j'ai conjecturé: Premiérement, que dés-l'antiquité la plus reculée, la grandeur de l'année, (qu'on appelle *Julienne*,) a été connuë [a] par les Prêtres, ou les Savans Egyptiens: Secondement, que [b] *dans cette premiére antiquité*, *leur année* civile *n'avoit*, *que 360. jours*; non-plus, que celle de la plûpart des autres Peuples. Pour établir ces deux Conjectures, & faire voir en même tems, comment cette ancienne forme d'année a été changée, en Egypte; il faut avant toutes choses, comparer cette année ancienne, avec l'année secrette des Prêtres Egyptiens; que nous appellons *Julienne*. EGYPTIENS. 1

a) Le P. PETAU l'a traitté de *fable*, en disputant contre SCALIGER: (Doct. temp. III. 2.) & ensuite il l'a prouvé contre SAUMAISE. (Uranol. Diss. V. 5.)
b) Scal. Emend. temp. Lib. III. p. 194. b.

§. I.

ANNEES ANCIENNES, COMPAREES AUX JULIENNES.

1. UNE ANNEE Julienne ordinaire, surpasse de 5. jours, une année ancienne, que je suppose de 360. jours seulement, & 3. années Juliennes surpassent 3. anciennes de 15. jours, mais la 4ᵉ. année, que nous appellons *Bissextile*, surpasse de 6. jours, une année ancienne. Ainsi 4. années Juliennes, sont plus grandes de 21. jours, qu'autant d'années anciennes.

Jul.		Anc.		Jul.
1	=	1	+	5
1	=	1	+	5
1	=	1	+	5
3	=	3	+	15
B. 1	=	1	+	6
4	=	4	+	21
				17
				147
				21
68	=	68	+	357
		Ou		
68	=	69	−	3

2. CHACUN de ces nombres étant pris 17. fois; on aura 68. années Juliennes, égales à 68. années anciennes & 357. jours. Ce qui montre d'abord, que 68. années Juliennes sont plus longues, qu'autant d'années anciennes de 357. jours, qui font une année ancienne, moins trois jours. Si donc on prend une année entiere, à la place de 357. jours; il s'ensuivra, que 68. années Juliennes seront égales à 69. années anciennes, moins 3. jours: ou, ce qui revient à la même chose, que 69. années anciennes seront plus *longues* de 3. jours, que 68. Juliennes.

EGYPTIENS.

3. En effet (α) 69. années anciennes, font (β) 24840. jours au-lieu, que (γ) 68. années Juliennes, n'en font, que (δ) 24837. ce qui est 3. jours de moins; comme on le voit, dans la Multiplication ci-jointe.

Anc.	Jul.
360	365¼
α 69	γ 68
3240	2920
2160	2190
	17
β 24840	δ 24837

4. Si au premier des deux résultats précédans, vous ajoûtez, de part & d'autre, une année Julienne, ou sa valeur; vous trouverez, que 70. années anciennes sont plus courtes de 2. jours & ¼. que 69. années Juliennes. Desorte, que chacune de ces Equations est ou défectueuse, ou abondante; & qu'elles donnent toutes deux de Révolutions imparfaites.

68	=	69	−	3
1	=	1	+	5¼
69	=	70	+	2¼

5. Prenant donc alternativement ces deux sortes de Révolutions imparfaites, qui ont du *plus* ou du *moins*; nous trouverons, que leur Equation sera parfaite, aprés 7. Révolutions: & que 487. années anciennes, seront parfaitement égales à 480. Juliennes.

69	=	70	+	2¼
68	=	69	−	3
69	=	70	+	2¼
68	=	69	−	3
69	=	70	+	2¼
68	=	69	−	3
69	=	70	+	2¼
480	=	487	− 9 [illegible] 9	

6. Pour s'en assûrer, on n'a, qu'à multiplier (α) d'un côté 480. années Juliennes, par 365. jours & ¼; & (β) de l'autre 487. années anciennes, par 360. jours: on aura deux sommes égales, de part & d'autre; savoir 175320. jours. Ce qui prouve, qu'au bout de ce tems, ces deux sortes d'années recommenceront à un même jour.

α. Jul.	β. Anc.
480	487
365¼	360
2400	29220
2880	14610
1440	
120	
175320	175320

Cette observation nous servira plus d'une fois, dans les Remarques, qui doivent suivre: & pour éviter les équivoques; je donne à châque Révolution imparfaite, le nom de *Petit Cycle*: & à la totale, qui est parfaite, celui de *Cycle ancien*; par où on le distinguera du *Grand Cycle*, dont nous parlerons dans la suite.

§. II.

§. II.

REGLE GENERALE DES EGYPTIENS.

L'ANNEE CIVILE étant établie, comme je l'ai supposé, un homme âgé de 70. Ans, ou davantage, l'avoit vû passer, de l'Hiver à l'Automne, de l'Automne à l'Eté, de l'Eté au Printems, & revenir à l'Hiver, où il l'avoit déja vûë. Quelque peu de rapport qu'eût cette espéce d'année, avec les saisons, elle subsista nécessairement, durant plusieurs Siécles, dans la Dispersion des hommes, qui survint aprés le Déluge: & que chaque Famille se conduisoit, comme elle jugeoit à propos. Mais quand les Egyptiens en particulier, eurent formé des Sociétez: & qu'ils se furent réünis, ou en Royaumes, ou en Nomes, ou en Cantons, ou de quelqu'autre maniére; il est trés-apparent, qu'enfin, leur intérêt commun, & particulier à leur païs, je veux dire, leur Agriculture, les obligea bien-tôt, à chercher quelque moyen, pour régler les tems de leurs travaux à la Campagne. EGYPTIENS.

1. LES INONDATIONS du Nil arrivoient toûjours en Eté, vers le Solstice. Elles fertilisoient leurs champs: & suivant qu'elles étoient plus ou moins grandes, ils fondoient l'espérance de leurs recoltes. Les Vents *réglez*, (Ετεσίαι *Etesiæ*) souffloient dans le même tems, du côté du Nord. Ils retenoient les eaux du Nil sur les terres, purifioient l'air, & moderoient la chaleur excessive de la Saison. Mais, ces Inondations & ces Vents commençoient plûtôt, ou plus tard, en différentes années: & il n'étoit pas possible d'établir là-dessus quelque régularité.

2. ON TACHA d'y suppléer par le secours de l'Astronomie. Naturellement, ils devoient se régler sur le solstice, où les Inondations augmentent, & où le Soleil commence à s'éloigner d'eux. Mais, comme dit SCALIGER: a *Observatio Solstitiorum est operosissima & aleæ plenissima* &c. Ils tournérent dont les yeux vers la plus brillante des Etoiles fixes, que les Egyptiens appelloient *Sothis*, & que nous nommons *Canicule*. Environ le tems du Solstice, les rayons du Soleil la dérobent à la vûë. Mais quelque tems aprés, elle peut être apperçûë, avant le léver du Soleil: & c'est ce qu'on entend communément, par le *léver de la Canicule*. Les Egyptiens le choisirent, pour régler les

EGYPTIENS. tems, par rapport à l'Agriculture; sans rien changer néanmoins à leur année Civile.

a) Scal. Emend. II. 308. c.

3. Cette etoile s'étant [a] une fois levée le 1er. jour de *Thot*, qui commence l'année: on comprendra aisement, aprés ce qui a été démontré ci-dessus: 1. Que l'année 70^{e}. commençant, la Canicule s'étoit levée depuis 3. jours. 2. Qu'elle continua à être visible toute cette année; jusqu'à ce que vers la fin, elle fut cachée par le Soleil. 3. Qu'elle ne recommença à se lever, que le 3^{me}. jour de l'année suivante. 4. Que dans cette premiére Révolution, il y eut une année, pendant laquelle la Canicule ne se leva point. 5. Que la même chose arriva, dans les 5. Révolutions suivantes: c'est à dire, qu'à châque fois, il y eut une année, dans laquelle la Canicule se leva, un ou deux jours devant ou aprés: & non pas dans l'année même. 6. Qu'aprés 7. de ces Révolutions, qui font 487. années Civiles, la Canicule se léva précisément le 1er. de *Thot*, comme elle avoit fait au commencement.

a) Vid. Miscell. Berol. T. IV. p. 3.

4. De tout cela il s'ensuit, que dans l'espace de 487. années Civiles, ou de [a] 175320. jours, la Canicule se leva 480. fois seulement. Or divisant, [b] par ce dernier nombre, celui des jours; le Quotient donnera 365. jours & $\frac{1}{4}$ pour la juste mesure de la Révolution Caniculaire. C'est, à ce que je croi, par un semblable calcul, de la plus simple Arithmétique, & par quelque peu d'observations de la Canicule, où il ne faloit, que des yeux; que les Prêtres Egyptiens découvrirent cette nouvelle espéce d'année. Dans la suite nous chercherons, à peu prés, le tems où il firent cette découverte. Pour le présent, cette remarque générale doit nous suffire. Elle nous facilitera, comme je l'espere, l'intelligence des plus anciens Monumens, qui nous restent de la Chronologie des Egyptiens.

a) Sus p. 652. β. b) α.

§. III.

DYNASTIE DES DIEUX, ET DES DEMI-DIEUX.

I. COMMENÇONS par la plus ancienne Dynastie des Egyptiens, que MANETHON avoit publiée ; & que *a* SYNCELLE a rapportée dans sa Chronique. EGYPTIENS.

a) Sync. p. 19. Græc. Euseb. p. 6.

JE N'AI FAIT à ce Catalogue, que trois changemens de peu d'importance. 1. Au-lieu qu'aux 724. Ans de Vulcain, l'Editeur a mis ω', c'est à-dire, 810 ; j'ai mis ce nombre, une ligne plus bas, aprés

DIEUX.			P. J.
1. *Vulcain,*	724		1263 + 202
2. *Le Soleil son Fils,*	86.	810	
3. *Agathodæmon,*	56		
4. *Saturne,*	40		
5. *Osiris,* (28)			
6. *Isis,* (7)	35		
7. *Typhon* 29. (Mez.) 328)			
	969		= 955 + 26
DEMI-DIEUX.			
8. *Orus,*	25		2218 + 228
9. *Mars,*	23		
10. *Anubis,*	17		
11. *Hercule,*	15		
12. *Apollon,*	25		
13. *Ammon,*	30		
14. *Tithoes,*	27		
15. *Sosus,*	32		
16. *Jupiter,*	20		
	214		= 211 − 27
	969		
	1183		2429 + 201

les

EGYPTIENS. les années du Soleil: parce que c'est visiblement, la somme des deux premiers régnes. 2. Au-lieu qu'il donne 35. Ans à Osiris & Isis ensemble, placez au 5. rang; le 6. demeurant vuide: je les ai séparez, en donnant 28. à Osiris, aprés PLUTARQUE; & laissant les 7. autres pour Isis. 3. Au-lieu de 29. Ans, que l'Imprimé donne à Typhon, je ne lui en donne que 28. C'est un An de moins. Afin que le détail s'accorde avec les sommes, que SYNCELLE a exprimées d'une maniére, à ne pas donner lieu à quelque faute de Copiste. A la fin de ce Chapitre, je rendrai raison des Dates, qui sont à la marge.

[illegible] Plutarch. Vide p. [illegible]

SUIVANT ces sommes, & le détail, les Dieux ont régné 969. Ans, & les Demi-Dieux 214. ce qui fait en tout, une somme de (a) 1183. Ans. Ce nombre d'années, n'a pas été choisi au hazard, par un Peuple tout plein de mystéres: & il est difficile de ne pas croire, que par là ils ont voulû exprimer quelque Révolution juste d'années. Faisons en l'épreuve: & examinons ce nombre, suivant nos Principes.

a) SYNCELLE (p. 41. [illegible]) y ajoûte 4. pour l'accorder avec ce qu'il a dit (p. 41. c.) des Rois Chaldéens. *Voyez sus chap.* 3. §. [illegible] n. 3. p. 628.

DEUX (α) Cycles, dont les Révolutions sont parfaites, (β) font 974. Ans; & (γ) 3. *petits Cycles*, qui sont imparfaits (δ) font 209. Ans; qui étant ajoûtez aux 974. font la somme (ε) de 1183. Ans. Et voilà, comme je le juge, la raison, qui a fait choisir ce nombre de 1183. Ans.

α		48[illegible]
		[illegible]
β		974
	70	
	69	
γ	70. p.	
δ	209	209
ε		1183

POUR nous mieux assûrer de nôtre calcul, faisons le d'une autre maniére. (α) Les 1183. années, étant multipliées par 360. jours, donnent une somme (β) de 425880. jours, laquelle étant divisée par 365. jours & un quart, donnera au Quotient 1166. années Juliennes, moins un jour & demi. En effet, en multipliant (γ) 1166. années Juliennes, par 365. jours & un quart, on aura une seconde somme (δ) de 425881. jours & demi; qui ne surpassera la précédante, que d'un jour & demi.

α	1183	γ	1166
	360		365¼
	70980		5830
	35490		6996
			3498
β	425880		291½
	Differ. 1½	δ	425881½

3. La fraction ¼ peut être indifféremment, ou négligée, ou mise en conte. Si on la néglige; ce calcul plus éxact, s'accordera avec le précedant, qui a été fait d'une maniére moins précise. Si on la veut mettre en conte, il faudra la prendre pour un Jour entier: & dans ce dernier cas, les 1183. Ans des Dieux & des Demi-Dieux, feront plus courts, de 2. jours, que les 1166. années Juliennes, qui leur répondent. Cette remarque pourra être de quelque usage, à la fin [a] de ce Chapitre, où nous donnerons une idée abregée du Systême Chronologique des Egyptiens, dont la Dynastie des Dieux & des Demi-Dieux fera [b] le premier article. Pour le présent, c'est assez, d'avoir trouvé, dans cette premiére Dynastie des Egyptiens, une preuve vrai-semblable, de la forme de l'ancienne année, que je soûtiens, & du *Cycle ancien*, qui en resulte. EGYPTIENS.

a) Sous §. 13. b) N. III.

II. Confirmons la vrai-semblance de cette preuve particuliére, par une autorité plus expresse. Diodore de Sicile [a] nomme presque tous les Dieux, de cette premiére Dynastie: *Vulcain*, *le Soleil*, *Saturne*, *Osiris*, *Isis*, *Typhon*: & plusieurs des Demi-Dieux; *Horus*, *Anubis*, *Hercule*, *Apollon*, *Ammon*, & *Jupiter*. Il dit, en particulier, que *le* [b] *Soleil fut le premier Roi d'Egypte: mais*, que *selon quelques Prêtres*, *Vulcain*, *y régna le premier*: Qu'*aprés cela*, *Saturne fut Roi*, *& fut suivi de ses Enfans Osiris & Isis*, *qui furent mariez ensemble*. Qu'Isis survêcut à son mari, [c] tué par Typhon leur Frére, qui régna aprés eux: & eut pour successeur *Orus fils d'Isis* &c. Or Diodore rapporte, qu'aprés qu'Osiris eut été tué, [d] *Isis lui fit édifier un Sépulchre*, *autour duquel elle fit mettre 360. vaisseaux*, *qui* chaque jour, (καθ' ἑκάστην ἡμέραν) *devoient être remplis de lait*, *par les Prêtres*. Vers la fin du même Livre, il rapporte aussi, [e] qu'à 120. stades de Memphis, il y a un vaisseau, où les Prêtres *apportent de l'eau du Nil 360. fois*, *à chaque jour*. (καθ' ἑκάστην ἡμέραν.) N'est-ce pas dire, d'une maniere bien intelligible, qu'alors l'année n'avoit, que 360. jours?

a) Diodor. I. c. 13-27. Gr. p. 8-16. b) c. 13. Gr. p. 8. f. c) c. 21. &c. p. 11. & suiv. d) c. 22. p. 13. e) c. 97. Gr. p. 61.

On trouve dans le même Historien, quelques autres particularitez, qui méritent d'être considerées, pour nôtre sujet. Sous Osiris, [a] *le Nil ayant extraordinairement débordé vers le Lever de la Canicule*, (κατὰ τὴν τοῦ Κυνὸς τοῦ Σειρίου ἄστρου ἐπιτολὴν) causa de fort grands dom-

EGYPTIENS. mages, à la reparation desquels il employa Hercule, qui lui succeda, au bout de cent Ans: ce qui n'est pas extraordinaire, pour ces tems anciens. 2. Quelques pages auparavant, l'Historien dit, [b] qu'*Osiris fut aussi surnommé la Canicule* (Ὄσιριν καὶ Σείριον παρωνύμως) par quelques Mythologistes. 3. Dans la suite, [c] il rapporte une Inscription sépulchrale, où *Isis* dit, d'elle même: *C'est moi qui me léve dans l'Etoile de la Canicule.* (Ἐγώ εἰμι ἡ ἐν τῷ ἄστρῳ τῷ Κυνὶ ἐπιτέλλουσα.) D'où l'on doit conclurre naturellement, qu'en mémoire d'Osiris & d'Isis, ou à leur éxemple, & par leur ordre, les Egyptiens observérent, avec plus de soin, le Lever de la Canicule, pour servir d'Epoque, à la Révolution de leurs Cycles: supposé qu'ils ne le fissent pas auparavant.

a) Diod. I. cap. 19. Gr. p. 11. b) c. 11. Gr. p. 7. c) c. 27. Gr. p. 16.

POUR CE qui regarde proprement la Chronologie, je ne voi pas qu'il soit possible, d'accorder entre eux les nombres, qu'on lit dans DIODORE. Il y en a qui sont visiblement excessifs: & si on les prend pour des Jours, ce que j'ai fait en d'autres rencontres, ils seront de beaucoup trop courts. Comme quand il dit, que [a] *les Egyptiens content plus de dix mille Ans depuis la premiére Génération des hommes.* Que *les Dieux & les Héros, dont le dernier fut Orus, fils d'Isis, ont regné 18. mille Ans, ou un peu moins.*

a) Diod. I. 24. Gr. p. 14. f.

IL Y EN A pourtant quelques-uns, qu'on peut rapporter à l'usage. 1. *Les plus anciens Dieux*, dit [a] DIODORE, *ont regné 12. cens Ans.* C'est un nombre rond: & si l'on y renferme les *Demi-Dieux*, il ne surpasse, que de 17. Ans la durée, que MANETHON donne à la I. Dynastie. Il y a encore, dans DIODORE, quelques autres nombres, qui regardent proprement la Chronologie. Mais je les renvoie à la fin de Chapitre, où je ferai voir, que ces nombres s'éloignent tres-fort du Systême Chronologique des Egyptiens, que j'ai dessein d'y proposer. Il est bon, que mes Lecteurs en soient avertis: parce que l'interruption sera longue.

a) Diod. I. cap. 26. p. 15. f. b) Sous §. 13. N. III.

§. IV.

Digitized by Google

§. IV.

VIEILLE CHRONIQUE.

I. SUIVANT le rapport de [a] SYNCELLE, *les Egyptiens produisent une Vieille Chronique, par laquelle*, dit-il, *je croi que* MANETHON *a été trompé*. Bien loin, que cette Chronique, dont SYNCELLE a donné un Extrait, ait pû *tromper* MANETHON, qui vivoit du tems de Ptolemée Philadelphe; je doute qu'elle soit plus ancienne, qu'EUSEBE; tant je trouve de conformité dans la plûpart de leurs Dynasties. Quoiqu'il en soit, il est certain, qu'elle a été composée aprés, que l'on a sû [b] combiner le Grand Cycle de 1461. Ans, dont nous parlerons dans la suite, avec le Cycle Lunaire, de 25. années Egyptiennes, qui donne les Nouvelles-Lunes au même jour. Car en multipliant ces deux Cycles, l'un par l'autre, nous aurons une somme de 36. mille, 525. Ans; qui est la même, [c] qu'on a ajoûtée au bas de l'Extrait: quoiqu'elle ne s'accorde pas, tout à fait, avec le resultat des sommes particuliéres. EGYPTIENS.

1461
25
7305
2922
36525

a) Syncell. p. 51. b. Græc. Euseb. p. 6. f. 7. init. Marsh. p. 2. b) p. 9. 10. al. 9. c) Sync. p. 51. c. 52. a. c.

J'EN RAPPORTERAI seulement les premiers articles, sur lesquels j'ai quelques remarques à faire. Les suivans représentent, en abregé, la durée, & le nombre de Générations, des célébres *Dynasties*, depuis la XVI. jusqu'à la XXX. inclusivement. [a] Quelques Savans se sont occupez à en donner la Chronologie, ou du moins, à les mettre en ordre. En mon particulier, j'ai dit ailleurs [b] mes pensées, touchant quelques-unes de ces Dynasties, depuis la XXI. jusqu'à la XXVII. & je parlerai dans la suite des plus anciennes. Mais je ne recherche ici, que des preuves, ou des indices de l'année ancienne; comme je crois d'en avoir trouvé, dans le 4e. des articles qu'on va lire.

[c] *Vulcain, dont le tems n'est pas connu.*	
Le Soleil, son Fils, régna - - - -	30000
Saturne, & XII autres Dieux - - -	3984
Huit Demi-Dieux - - - - - - -	217
XV. Générations, du Cycle Caniculaire -	443
XVI. Dynastie. Tanites, 8. Générations. -	190 (&c.)

a) Scaliger, Vossius, Marsham, Pezron, Perizonius. b) Chr. Liv. IV. ch. 3. §. 7. p. 152. 153. c) Apud Syncell. p. 51. 52. Et Gr. Euseb. ap. Scal. p. 6. f. 7. init.

EGYPTIENS.

I. D'ABORD, on voit 30. mille Ans de régne, donnez au Soleil: au-lieu que MANETHON ne lui en donne, que 86. Ce premier nombre est éxorbitant: & là-dessus, le P. GOAR a fait cette remarque: [a] *Etiam pro diebus sumptis hisce annis, alium 86. numerum, Soli Ægyptio a MANETHONE concessorum annorum, portentosa hæc summa excedit.* Le P. GOAR n'a pas fait assûrement le calcul: ou son Arithmétique l'a bien trompé. Car (α) 30. mille jours, divisez par (β) 365. ne donnent, que (γ) 82. Ans & (δ) 70. jours: nombre moindre, de prés de 4. Ans, que celui de MANETHON. Mais cette division, ne donne aucun nombre de Mois, juste. Divisons donc (ε) 30. mille jours, par (ζ) 360. suivant mes principes, nous aurons (η) 83. Ans, & (θ) 120. jours, qui font le tiers juste d'une année, ou 4. Mois: nombre encore plus approchant de celui de MANETHON.

β	365
γ	82. a.
	730
	2920
δ	70. j.
α	30000

ζ	360
η	83. a.
	1080
	288
θ	120. j.
ε	30000

a) Goar. Not. p. 17. init.

2. LE SECOND NOMBRE de cette Chronique, est fort au dessous du précédant; mais pourtant il est excessif, & s'éloigne beaucoup de celui de MANETHON, qui ne donne, que 969. Ans à toute la Dynastie des Dieux. Pour les rapprocher, je juge, que le chiffre, qui marque 3. mille, a glissé de l'Article précédant, où il doit être remis. Par ce moyen le Soleil aura régné (α) 33. mille jours, qui étant divisez par (β) 360. suivant nôtre méthode, donneront au Quotient (γ) 91. Ans & (δ) 240. jours, qui font 8. Mois, ou les deux tiers justes d'une année. Il restera donc 984. Ans, pour toute la Dynastie des Dieux, nombre peu éloigné de 969. Mais dans ce nombre, qui exprime des années, il faudra comprendre le précedant, qui n'exprime, que des jours; & qui en a été séparé mal à propos.

β	360
γ	91
	360
	324
δ	240. j.
α	33000

3. LE TROISIEME NOMBRE, ne différe presque pas de celui de MANETHON, qui donne 214. Ans, à la Dynastie des Demi-Dieux: & sur cela, je n'ai rien à dire.

II. LE QUATRIEME article est plus important, & nous intéresse davantage: mais il est obscur & corrompu. Il porte, qu'*aprés*

les

Digitized by Google

les Dieux & les Demi-Dieux, suivirent XV. Générations du Cycle Caniculaire. (μετ' αὐτὰς γενεαὶ ιε' κυνικοῦ κύκλου ἀναγεγράφηνται ἐν ἔτεσιν υμγ'.) EGYPTIENS.

1. LE P. GOAR a senti l'altération de ce Passage: mais il ne l'a pas suffisamment éclairci: & il ne s'est pas lui-même assez clairement expliqué: [a] *Repono*, dit-il, *δυναστεῖαι ιε', confestim siquidem sexta decima memoratur: & cum plures sint γενεαὶ, in quavis Dynastia, pro singulis Dynastiis non videntur singulæ generationes assignandæ.* Je conviens, avec le P. GOAR, que les mots de *XV. Dynasties*, doivent être mis à la tête de cet article: puisqu'immédiatement aprés, on voit la *XVI. Dynastie*, & les suivantes, jusqu'à la XXX. Apparemment, c'est une ômission du Copiste, causée par la ressemblance des mots de *XV. Générations*, qui suivoient: faute fort ordinaire à ceux, qui copient. Mais je ne croi pas, comme le P. GOAR le donne à entendre, qu'il faille supprimer les mots de *XV. Générations*: puisque dans toutes les Dynasties suivantes, on a toûjours ajoûté le nombre de *Générations*.

a) Goar, not. p. 17.

2. IL EST VRAI, *que XV. Générations ne paroissent pas suffisantes, pour autant de Dynasties;* & qu'elles ne peuvent être renfermées dans les 443. Ans: à moins, qu'on ne bornât châque Génération à 29. Ans & demi; ce qu'aucun Auteur ancien n'a fait. Mais il faut remarquer, que dans cet endroit seul, le mot de *Générations* a été employé d'une maniére singuliere. Dans les Dynasties suivantes, on dit simplement, que *la XVI. des Tanites a eû 8. Générations;* que *la XVII. des Memphites a eû 4. Générations;* & ainsi des autres: au-lieu, qu'on nomme ici, *XV. Générations du Cycle Caniculaire.* Il ne paroît pas, que le P. GOAR ait fait attention à ces derniers mots, non plus que [a] MARSHAM.

a) Marsh. p. 2. & p. 296. al. 310.

3. MA PENSEE EST, que ces *XV. Générations du Cycle Caniculaire*, sont *XV. Révolutions du Cycle Caniculaire*, que le Chronologiste appelle improprement des *Générations:* parce que dans cet espace de tems, le Jour Natal de [a] châque homme avoit parcourû toutes les Saisons de l'année: à-cause dequoi les Egyptiens le regardoient, comme la mesure de la vie humaine: [b] *Moïse instruit dans toutes les Sciences des Egyptiens*, [c] quoiqu' *âgé de 80. Ans*, quand il se mit à la tête des Israëlites, ne laisse pas de dire, que pour l'ordinaire, [d] *les jours de nôtre vie ne vont, qu'à 70. Ans.* Le Sage [e] *Solon*, qui avoit voyagé

 en

EGYPTIENS.

en Egypte, où il s'étoit entretenu avec les Prêtres & les Astronomes du Païs, [f] avant qu'*il visitât Crésus*, [g] *terminoit la vie de l'homme à 70. Ans*. C'est sur ce principe, qu'il raisonnoit, [h] dans la Conversation, qu'il eut avec Crésus; comme HERODOTE le recite. Il en fait de même dans ses Vers, que [i] PHILON & [k] CLEMENT D'ALEXANDRIE nous ont conservez. CENSORIN en a rapporté le sens: [l] *Vitæ humanæ*, dit-il, *Solon partes fecit decem . . . . in decima hebdomada hominem fieri morti maturum.* Et sans y-avoir égard, MACROBE parle de cette maniére: [m] *Cum vero aut decies septem aut septem deni computentur anni, hæc a Physicis creditur meta vivendi, & hoc vitæ humanæ perfectum spatium terminatur.*

a) Sus §. 2. com. p. 653. b) Act. VII. 22. c) Exod. VII. 7. d) Psalm. XC. 10. e) Diog. Laërt. Lib. I. Edit. Steph. p. 29. f) p. 33. g) p. 36. f. h) Herod. I. 32. i) Philo Mund. Opif. p. 24. c. k) Clem. Alex. Strom. VI. p. 686. b. l) Censor. c. 14. m) Macrob.

4. LA PRINCIPALE difficulté regarde *les 443. Ans*, que le P. GOAR ne trouve pas suffisans pour *XV. Dynasties*. Il voudroit y-ajoûter une ou deux centaines: [a] *Annorum*, dit-il, *centuriam unam vel alteram hic deesse indubium est: summam enim 443. quindecim Dynastias non excedere, a vero simili procul est alienum.* Mais ce n'est pas *un centaine ou deux*, qui manquent. Il en manque justement *six*: & ce défaut a été causé, par le changement aisé d'une seule Lettre: savoir d'un α, en un υ. Car si au lieu de υμγ'. on lit αμγ'; les 443. Ans, seront convertis en 1043. Or 1043. Ans sont justement *XV. Cycles*, semblables à ceux dont j'ai parlé [b] dans la Dynastie des Dieux.

a) Goar, Not. p. 17. b) Sus p. 656.

5. [a] POUR FAIRE un *Cycle* parfait; de 487. Ans, il en faut *sept* des *Petits*: Donc deux *Cycles*, qui font 974. Ans, font aussi *quatorze* des *Petits*. Ajoûtez-y en un *quinziéme*; savoir 69. Ans; vous trouverez pour ces *quinze Cycles*, la somme de 1043. Ans, comme je l'ai dit. Tout cela suppose l'année ancienne de 360. jours: sans quoi je doute, que quelqu'un puisse expliquer ce Passage. C'est dans cette vûë, que j'en ai parlé. Car au reste, je regarde tout l'Extrait de cette Vieille Chronique, comme une Piéce hors d'œuvre: plus propre à augmenter l'embarras de la Chronologie des Egyptiens, qu'à nous donner quelque lumiére pour l'éclaircir. D'un côté les Arti-

7.	P.	=	487.	a.
7.		=	487.	a.
14.	P.	=	974.	a.
1.		=	69.	a.
15.	[illegible]	=	1043.	a.

Articles suivans, qui donnent les noms & les années de 15. Dynasties, jusqu'à la 30^me^. ne s'accordent presque jamais avec JULES-AFRICAIN. D'autre côté, ils s'accordent la moitié du tems avec EUSEBE: & ne commencent le détail, qu'à la XVI. Dynastie, non plus, que la Chronique de ce dernier. D'où l'on a lieu de soupçonner, que l'Extrait de cette prétenduë *Vieille Chronique*, doit être postérieur à EUSEBE. Tout le fruit, que nous en pouvons tirer, c'est qu'il y fait mention du *Cycle Caniculaire*, avant ce qu'il appelle *la XVI^e^. Dynastie*. EGYPTIENS.

a) Sus §. 1. p. 652.

III. IMMEDIATEMENT aprés cet Extrait de la Vieille Chronique, on trouve dans SYNCELLE, [a] une longue suite de *XXXI. Dynasties, qui ont régné aprés le Déluge*, suivant que JULES-AFRICAIN & EUSEBE les ont données d'aprés MANETHON. Au commencement [b] du dernier Siécle, on en vit paroître un Extrait, qui fut publié par [c] le Grand SCALIGER, *& qui brouilla cette docte cervelle*. Supposant, que ces Dynasties étoient toutes consécutives, il jugea, qu'elles [d] *précédoient les monumens de tous les tems fabuleux ou historiques*. Mais craignant, dit-il, de *passer pour ridicule, s'il retranchoit quelque chose de la suite de ces Rois*, il en plaça le commencement 5683. Ans avant l'Ere Chrétienne : même sans conter les 1183. Ans de la Dynastie des Dieux & Demi-Dieux, qui avoient précédé celles des Hommes. L'Ouvrage entier de SYNCELLE, ayant été rendu public, [e] au-milieu du même Siécle, par les soins du P. GOAR, ces Dynasties y parurent, comme un Cahos, dont [f] l'Editeur représente le desordre, dans un Stile, qui répond à la confusion des Dynasties.

a) Sync. p. 54-78. b) A. 1606. c) Græc. Euseb. p. 14-17. συλλογ. ἱστορ. p. 358. al. 358. Can. Isag. p. 122. al. 128. d) p. 116. f. e) A. 1652. f) Not. p. 19. a.

LE CHEVALIER MARSHAM est le premier, qui renvoyant au [a] *tems fabuleux*, la Dynastie des Dieux & des Demi-Dieux, a entrepris de [b] reduire, au *tems historique*, les Dynasties de MANETHON. Pour s'en faciliter le moyen, il les enferma, à droite & à gauche, entre deux Catalogues suivis, de Rois de *Thébes* & d'*Héliopolis :* dans l'esperance, sans doute, d'y trouver quelque circonstance, qui pourroit les lier aux anciennes Dynasties, & en régler à peu prés le tems. Sa méthode m'a parû bonne, en général : & je croi, qu'en rectifiant quelques unes de ses Conjectures, ou trop hardíes, ou peu fondées, *ut facile est inventis addere*, on pourra rendre son Systême, moins étendu, & plus probable.

a) Marsh. p. 11. al. 10. f. b) p. 12. al. 11. f.

§. V.

Digitized by Google

§. V.

CATALOGUE DES ROIS D'HELIOPOLIS.

EGYPTIENS.

JE COMMENCE par ce Catalogue, premiérement, parce que SYNCELLE [a] le met 124. Ans avant celui des Rois de Thébes. D'ailleurs Héliopolis étoit la Demeure la plus célébre des Prêtres ou Astronomes Egyptiens, que [b] PLATON & EUDOXE fréquentérent, durant long-tems, pour en apprendre les Sciences: comme je l'ai déja remarqué. Enfin, ce Catalogue touche de plus prés nôtre *Chronologie de l'Histoire Sainte*: puisque ce fut sous la domination de ces Rois, que les Israëlites habitérent en Egypte. SYNCELLE n'a pas fait connoître, s'il est l'auteur de ce Catalogue, comme on est en droit de le soupçonner; ou s'il l'a eû de quelque autre. Quoiqu'il en soit, en voici les dix premiers Siécles, qui suffiront pour nôtre dessein. J'y ai joint d'un côté aprés MARSHAM, les années de *l'Ere d'Egypte*, que j'appellerai aussi *l'ancien Cycle* des Egyptiens. De l'autre les années de la Période Julienne, & avant l'Ere Chrêtienne, qui doivent leur répondre: comme j'espére de le faire voir dans la suite.

2776
124
2900

a) Sync. p. 91. *b*) Sus p. 650. Miscell. Berol. T. IV. p. 3. f.

Ere.	A. M.			P. J.	A. C.	Syncell.
1	2776.	1. Mestraim	35	2429	2285	p. 94. a. b.
36	2811.	2. Curudes	63	2464	2250	
99	2874.	3. Aristarchus	34	2527	2181	
133	2908.	4. Spanius	36	2561	2153	
169	2944.	5. 6.	72	2597	2117	
241	3016.	7. Serapis	23	2669	2045	
264	3039.	8. Sesonchosis	49	2692	2022	
313	3088.	9. Amenemes	29	2741	1973	
342	3117.	10. Amasis	2	2770	1949	p. 96. a.
344	3119.	11. Acesephtres	13	2772	1942	
357	3132.	12. Achoreus	9	2785	1929	
366	3141.	13. Armiyses	4	2794	1920	
370	3145.	14. Chamois	12	2798	1916	p. 96. b.
382	3157.	[- - -	14	2810	1904	
396	3171.	16.] Amesises	65	2824	1890	
461	3236.	17. Use	50	2889	1825	

Ere.

Digitized by Google

Ere.	A. M.			P. J.	A. C.		EGYPTIENS.
511	3286.	18-24. Fam. Rameses	185	2939	1775	Vid. §. 10. n. III.	
696	3471.	25. Concharis	6	3124	1590	Sync. p. 103.	
702	3477.	26. Silites	19	3130	1584	p. 103. 104.	
721	3496.	27. Bæon	44	3149	1565	p. 108.	
765	3540.	28. Apachnas	36	3198	1521		
801	3576.	29. Apophis	61	3229	1485		
862	3637.	30. Sethus	50	3290	1424	p. 123.	
912	3687.	31. Certus	29	3340	1374		
941	3716.	32. Aseth	20	3369	1345		
961	3736.	33. Amosis	22	3389	1325		
		&c.	(mieux 26.)				

En considerant la méthode de syncelle, on voit d'abord, qu'il a disposé ce Catalogue, suivant les années Juliennes, qui étoient en usage de son tems. Car il ajoûte les années du Monde à châque Roi; sans en faire jamais de réduction: à quoi il auroit été indispensablement obligé, si les années de leurs régnes, marquées dans ce Catalogue, avoient été d'une autre forme.

1. A la tete du Catalogue, [a] syncelle a mis *Mestraïm*, qu'il dit être le même, que *Ménes*, (Μεςραΐμ ὁ καὶ Μίνης) généralement reconnu pour le premier Roi d'Egypte, aprés les Dieux, & les Demi-Dieux. Nous aurons occasion d'en parler, [b] une autre fois, au sujet du second Catalogue, attribué à eratosthene. Nous destinons aussi une [c] Section particuliére, au 18e. Roi nommé *Raméses*, & à ses six successeurs.

a) Sync. p. 91. a. b) Sous §. 11. c) Sous §. 10. n. III.

2. [a] Le xxve. roi, nommé *Concharis*, commença à régner l'An du Monde 3471. suivant syncelle; & régna 6. Ans. De-sorte, que la 6e. & derniére année de son régne, commença avec l'An du Monde 3476: c'est à dire 700. Ans complets, depuis le commencement de Mestraïm, & du Catalogue. Immédiatement aprés ce Roi, syncelle ajoûte la note suivante: *L'An 5e. de Concharis, 25e. Roi d'Egypte, sous la XVIe. Dynastie, finirent les 700. Ans du Cycle, que* manethon *appelle Caniculaire, depuis Mestraïm, premier Roi d'Egypte: c'est à dire, depuis l'An du Monde 2776.*

2776
700
3476

a) Syncell. p. 103. c. V. Miscel. Berol. T. IV. p. 11. fin.

EGYPTIENS.

LE P. GOAR, ne trouvant pas juste le premier nombre de ce Passage, a mis à la marge, *l'An 6.* & il rend raison de sa correction, par cette autre note: [a] *Si quintum cum librario posueris, a. 2776. de quo confestim Author, non poterit esse septingentesimus, cum anno 3471. cœperit regnum Concharis.* L'Arithmétique du P. GOAR ne l'a pas bien servi, dans cette rencontre. Car si l'An (α) du Monde 2776. est la 1[re]. année du Cycle Caniculaire; l'An (β) du Monde 3475. sera assûrément la 700[e]. année du même Cycle. Or cette derniere année, étoit la 5[e]. de Concharis, puisque (γ) la 1[re]. année de son régne, étoit l'An du Monde 3471. Ainsi la correction du P. GOAR n'est pas fondée. La Critique, qu'il fait, dans l'article précédant, l'est encore moins. Κόγχαρος, dit-il, *scribit* SCALIGER, *pagin. Excerpt. 21. ubi narrat ex* EVSEBIO: Τούτῳ τῷ ἔτει τοῦ ηέ. βασιλεύσαντος, *de quo anno scribat determinare nequit; ideo.* Pour ne pas *deviner*, il faut s'aveugler, comme Oedipe. Car voici ce qui est *écrit*, dans le lieu cité: [b] Κόγχαρος ἔτι έ. τούτῳ τῷ ἔτει, &c.

α.		2776.	1.
		695.	695.
γ.	1.	3471.	696.
	2.	72.	7.
	3.	73.	8.
	4.	74.	9.
β.	5.	3475.	700.
	6.	76.	1.

a) Goar not. p. 34. b. b) Gr. Eusebii p. 21. c.

3. CE QUI ME REGARDE, dans ce Passage de SYNCELLE, c'est, qu'il y joint le commencement du *Cycle Caniculaire*, avec le commencement de ce Catalogue. Nous avons donc ici, une espéce de Point fixe, sur lequel nous pourrons raisonner. MARSHAM avoit déja fait cette Remarque: [a] GEORGIVS SYNCELLVS, dit-il, *idem facit hujus cycli atque regni Ægyptiaci exordium.* [b] *Menen ait cœpisse an. Mundi 2776. Eodem etiam anno periodum hanc cœpisse statuit.* MARSHAM suppose ensuite deux choses. La premiére, que *l'An du Monde 2776.* où commence ce Catalogue, *est l'An 1988. de la Période Julienne;* (ou plûtôt l'An 1989.) & [c] dans sa Table, le Catalogue *commence 382. Ans plus tard*, savoir l'An P. J. 2371. La seconde chose, qu'il suppose, c'est que le *Cycle Caniculaire*, qu'on nomme ici, est de la même espéce, que le *Grand Cycle* de 1460. Ans, dont il a parlé, aprés CENSORIN. *Ajoûtant donc* (β) 1460. Ans

A. M.	P. J.
5501	= 4714
2776	
2725	2725
	1989
	382
	2371

Ans à (α) *l'An P. J. 1988. vous aurez,* (γ) *l'An P. J. 3448. plus nouveau,* (δ) *de 56. Ans, que l'An* (ε) *P. J. 3392. qui est l'Epoque du Grand Cycle;* comme le prétend MARSHAM. EGYPTIENS.

α	1988
β	1460
γ	3448
δ	56
ε	3392

a) Marsh. p. 296. al. 320. b) C'est *Mesraim*: car *Menes* ne régna, que l'An 2900. suivant SYNCELLE. c) Marsh. p. 18. 19.

CELA ETANT, il rejette ce premier Cycle, par les deux raisons, qu'on va lire. *Nos,* dit-il, *anteriorem Cyclum non adhibemus; tum quia caput ejus excederet tempus historicum an. 438. tum quia vetustiores Ægyptiorum anni, habentes tantum 360. dies, Cyclo breviore volvebantur.* „Car, ajoûte-t-il, 73. années anciennes, de 360. jours, sont „égales à 72. années Egyptiennes de 365. jours: & prenant 20. fois ces „deux sortes d'années; les Egyptiennes feront un Cycle de 1460. Ans: „au-lieu, que le Cycle des anciennes ne sera, que de 1440. Ans. Tout cela est vrai: mais ces deux sommes ne différent, que de 20. Ans; & le méconte étoit de 56. Il est encore vrai, qu'en suivant le calcul du Texte Hébreu, comme fait MARSHAM, on ne peut pas renfermer un Cycle de 1460. Ans, ou de 1440. entre le Déluge, & le Grand Cycle des Egyptiens. Mais puisqu'il a sû trouver le moyen de renfermer, dans cet Intervalle, le Catalogue de SYNCELLE, aussi bien que celui d'ERATOSTHENE; pourquoi ne pourroit-on pas y renfermer, tout de même, ce *Cycle plus court,* dont il veut parler; puisqu'il a dû commencer, avec le premier de ces Catalogues? Tâchons de faire ce qu'il n'a pas fait.

4. [a] LE XXXII. ROI de ce Catalogue, se nomme *Aseth.* Il commença à régner, *l'An du Monde 3716. & régna 20. Ans.* Le P. GOAR corrige encore cet endroit, & donne 24. Ans à Aseth, au-lieu de 20. Cette nouvelle correction est contraire au calcul de SYNCELLE; à la note duquel je m'arrête principalement, comme étant d'une trés grande importance. *Ce Roi,* dit-il, *ajoûta aux années, les 5. jours,* qu'on appelle *Epagoménes: & ce fut* SOUS LUI, *à ce qu'on dit, que l'année Egyptienne fut faite de 365. jours; au-lieu qu'elle n'en avoit, que 360. avant lui.* Ce Roi, ayant commencé à régner, l'An du Monde 3716. suivant SYNCELLE, l'année 20. de son régne concourra nécessairement, avec l'An du Monde 3735. De plus, l'An 1. du Cycle

1	3716
19	19
20	3735

2776	1
959	959
3735	960

 Cani-

Digitized by Google

EGYPTIENS. Caniculaire, étant le même, que l'An du Monde 2776. suivant SYNCELLE, comme on l'a vû; l'An du Monde 3735. qui est l'An 20. du régne d'Aseth, sera le même, que l'An 960. du Cycle Caniculaire.

a) Syncell. p. 123. c. d. Græc. Eufeb. p. 23.

5. VOICI L'ENDROIT le plus remarquable de ce Catalogue, & de tout ce que nous avons vû. C'est là dessus, que le P. GOAR devoit avoir fait quelque note: & que les Chronologistes, qui suivent le sentiment commun, touchant la forme de l'année ancienne, auront de quoi s'éxercer: *Hic dignus vindice nodus.* SYNCELLE dit formellement, qu'alors *on ajoûta 5. jours à l'année, qui n'avoit auparavant, que 360. jours, & qu'on fit ensuite de 365.* Il n'y a point là d'équivoque: & le seul retranchement, que l'on puisse imaginer, c'est de dire, que SYNCELLE a révé cela. Posons le cas toutefois, qu'à force de machines, on veuille l'entendre, non pas d'un établissement nouveau, mais d'un simple renouvellement du Cycle Ancien: je demande, pourquoi SYNCELLE est allé choisir l'An 960. du Cycle précédant, & non pas l'An 1460. ou l'An 1440. comme il auroit dû?

6. SUIVANT MES PRINCIPES, cette difficulté se résoud presque d'elle même. J'ai dit, que les années, dont SYNCELLE se sert, dans ce Catalogue, sont des années Juliennes, telles qu'elles étoient établies de son tems; & qu'il emploie dans toute sa Chronologie. Or 960. années Juliennes, sont justement, deux Cycles anciens, dont chacun est de 480. années Juliennes, ou de 487. Anciennes. Ainsi ce fut avec le régne d'Aseth, que finit *l'ancien Cycle Caniculaire*, pour faire place à un *nouveau:* mais dans l'ancien, l'année des Egyptiens, n'avoit eû, que 360. jours: conformément à ma Thése: & dans le nouveau, elle en a 365. Comme nos Savans modernes n'ont pas encore parlé de l'*ancien*, & qu'ils nous ont donné quelques lumiéres touchant le *nouveau:* commençons par examiner celuici; aprés quoi, nous remonterons à l'autre.

480
480
960

§. VI.

§. VI.

GRAND CYCLE CANICULAIRE, DE 1461. ANS.

I. UNE AUGMENTATION de 5. jours, faite à l'ancienne année des Egyptiens, rapprochoit leur nouvelle année, de celle que nous appellons *Julienne;* & qui passoit, chez les Egyptiens, pour l'année *Solaire* juste. Mais elle en étoit encore éloignée de la quatriéme partie d'un jour: de sorte qu'au bout de 4. Ans, il y avoit à dire un jour entier. Comme donc leur nouvelle année avoit 365. jours seulement, il s'ensuit, que dans 4. fois 365. Ans, c'est à dire dans 1460. Ans, elle avoit avancé de 365. jours, qui font une année entiere, qu'il faloit ajoûter aux 1460. Egyptiennes, pour égaler les 1460. Juliennes. Ainsi 1461. de ces nouvelles années, & 1460. Juliennes, étoient parfaitement égales. EGYPTIENS.

365	
4. a.	1. j.
1460. a.	365

MULTIPLIEZ, en effet, (α) 1460. années Juliennes, d'un côté, par $365\frac{1}{4}$ jours, & de l'autre (β) 1461. années Egyptiennes, par 365. jours seulement: vous aurez de part & d'autre, la même somme (γ) de 533265. jours. C'est ce que j'appelle le *Grand Cycle Caniculaire*, & que l'on désigne, souvent par la *Grande année.*

α		β	
	1460		1461
	$365\frac{1}{4}$		365
	7300		7305
	876		8766
	438.365		4383
γ	533265	γ	533265

II. QUELQUES Anciens, & plusieurs Modernes, en ont parlé: les uns clairement; les autres d'une maniere obscure, ou embarrassée. DION CASSIUS l'a fait, en homme qui n'entendoit pas la chose: si ce n'est, que ses paroles aient été altérées par les Copistes. [a] Aprés avoir dit, que dans la Réformation du Calendrier de JULES-CESAR, l'erreur n'étoit, que *peu considérable*, (πλὴν ἐλαχίστου) il ajoûte: *mais dans 1461. Ans il sera nécessaire d'intercaler encore un jour.* (μιᾶς ἄλλης ἡμέρας ἐμβολίμου δέονται.) Apparemment cet Historien a confondu ce que JULES-CESAR *avoit appris à Aléxandrie*, (ἐκ τῆς ἐν Ἀλεξανδρείᾳ διατριβῆς ἔλαβε.) avec la Régle, qu'il avoit suivie, en réformant le Calendrier. Dans le Grand Cycle Caniculaire des Egyptiens, *aprés 1460. Ans il est nécessaire d'intercaler encore* UNE ANNEE, (& non pas *un jour*,) pour

 égaler

EGYPTIENS. égaler l'année Julienne. Mais, du tems de JULES-CESAR, on ne pensoit point qu'il y eût rien à ajoûter à son année: & quand la Précession des Equinoxes a été connuë, on s'est aperçû, qu'au bout de 1460. Ans, il y a *prés de 12. jours* à retrancher.

a) Dion. Cass. XLIII. p. m. 257.

DANS le tems, que [a] DION écrivoit, ou peu aprés, CENSORIN [b] s'expliqua là-dessus, d'une maniére beaucoup plus précise, & plus éxacte. Voici ses propres paroles: [c] *Ad Ægyptiorum* ANNUM MAGNUM *Luna non pertinet, quem Græci* Κυνικὸν, *Latine* CANICULAREM *vocamus, propterea quod initium illius sumitur, cum* PRIMO DIE *ejus mensis, quem vocant Ægyptii* THOT, *Caniculæ Sidus exoritur. Nam eorum Annus Civilis solos habet dies 365. sine ullo Intercalari. Itaque quadriennium apud eos uno circiter die minus est, quam naturale quadriennium: eoque fit ut anno 1461. ad idem revolvatur principium. Hic Annus etiam* Ἡλιακὸς *a quibusdam dicitur, & ab aliis* Θεοῦ ἐνιαυτὸς. Six vingts Ans [d] aprés, JULIUS FIRMICUS en parloit de même; quoiqu'en moins de mots: [e] *Quantis etiam conversionibus* MAJOR *ille, quem ferunt, perficeretur* ANNUS, *qui quinque has Stellas, Lunam etiam ac Solem locis suis originibusque restituit, qui mille quadringentorum & sexaginta unius Annorum circuitu terminantur.*

a) A. C. 229. b) A. C. 238. c) Censorin. c. 18. d) A. 355. e) Firmic. Astron. Præfat.

III. LES EGYPTIENS, grands amateurs de mystéres, ont répresénté cette *Grande année*, par divers *Hiéroglyfes*. Le plus connu, & celui dont néanmoins plusieurs ont parlé peu éxactement, étoit un Serpent, qui se mord la queuë:

> [a] *Omnia qui placido consumit numine Serpens,*
> *Perpetuumque viret squammis, caudamque reducto*
> *Ore vorat, tacito relegens exordia lapsu.*

CYRILLE D'ALEXANDRIE dit, d'une maniére fort générale, que [b] *le Serpent est l'Hiéroglyfe du Tems.* PIERIUS VALERIEN, qui a fait un gros Livre sur les Hiéroglyfes, assûre, que ce [c] Symbole du Serpent, se prend entre autres choses, *pro* ANNUO *circuitu;* surquoi il cite ce Vers de Virgile:

> [d] *Atque in se sua per vestigia volvitur* ANNUS.

Et

Digitized by Google

Et SERVIUS, célébre Commentateur de ce Poëte, parle de cette maniére, sur un autre endroit: [e] ANNUS *secundum Ægyptios indicabatur, ante inventas Literas, picto* DRACONE *caudam suam mordente: quia in se recurrit.* EGYPTIENS.

a) Claudian. Laud. Stilic. II. sub fin. *b*) Cyril. adv. Julian. IX. p. 300. b. *c*) Valerian. Hierogl. XIV. c. 3. *d*) Virgil. Georg. II. 402. *e*) Servius ad Æneid. V. 84. cap. 10.

CE N'EST pas ainsi, que s'est exprimé HORUS APOLLON, Grammairien d'Aléxandrie, qui du tems de l'Empereur Théodose, fit un petit Livre, touchant les Hiéroglyfes des Egyptiens. [a] *Pour signifier*, dit-il, *le Siécle*, ou *l'Eternité* (αἰῶνα) *ils peignent le Soleil & la Lune; parce que ces Astres* (ςοιχεῖα) *sont éternels:* (αἰώνια) *& pour représenter autrement la même chose,* (αἰῶνα) *ils peignent un Serpent, qui cache sa queuë sous le reste de son corps.* Ailleurs, il ajoûte, que [b] *les Egyptiens appellent ce Serpent* MEISI, (Μέισι) mot qu'il n'est pas inutile de rapporter. SCALIGER a crû, [c] qu'il faloit lire *Nisi;* parce que les Coptes d'aujourd'hui, donnent le même nom aux *Epagoménes:* mais [d] SAUMAISE a rejetté cette correction, comme inutile. Il remarque, que SI, veut dire, *prendre;* que MEI signifie la *queuë* & MEISI, *qui prend sa queuë.* Surquoi ayant autrefois consulté M. JABLONSKI le Fils, à présent Professeur en Théologie, dans l'Université de Francfort, & que je savois avoir bien étudié l'Egyptien; il me répondit, entre autres choses, que [e] *sans rien changer,* MESI *signifie une chose qui devient complette. (accipiens complementum.)* Idée peu convenable à l'*année* Egyptienne, qui devance toûjours, la *Solaire:* mais trés-propre à représenter le *Grand Cycle.* On peut aussi le dire de leur année secrette, à laquelle on ajoûtoit le *quart* d'un Jour: puisque [f] *par ce moyen,* suivant DIODORE, *la Révolution annuelle devenoit complette.* (τέτῳ τῷ τρόπῳ τὸν ἐνιαύσιον κύκλον ἀναπληρῶσιν.) Il faut avouër pourtant, que cette idée est fort générale.

a) Horapollo I. 1. *b*) I. 59. *c*) Scal. Emend. p. 194. *d*) Salm. Epist. 60. ad Golium p. 132. 133. *e*) Jablonski Lettre du 28. Fevrier 1720. p. 8. *f*) Diod. I. 50. Gr. p. 32. init.

IV. LA FABLE du *Phénix*, qui renaît de ses propres cendres, aprés plusieurs Siécles, étoit sans comparaison, plus propre à représenter le *Grand Cycle.* [a] Un Poëte Grec, [b] qui vivoit 400. Ans avant J. C. a écrit, que *les* [c] *Phénix naissoient à Héliopolis:* & depuis lui, [d] vingt

Auteurs

Digitized by Google

EGYPTIENS. Auteurs ont débité, que les Cendres du Vieux Phénix, étoient portées, dans cette ville par le Nouveau, qui y paroissoit, comme s'il venoit de naître. C'est sans doute, parce que [e] les Prêtres Egyptiens avoient leur principale habitation à *Héliopolis*, ville consacrée au Soleil: & que c'est là qu'ils avoient inventé leur Grand Cycle, dont le Phénix étoit l'Hiéroglyfe le plus ordinaire. [f] CLEMENT D'ALEXANDRIE, décrivant une Cérémonie Egyptienne, fait marcher, au second rang, *l'Horoscope, qui tient, dans ses mains une Horloge, & un Phénix, Symboles, dit-il, de l'Astrologie.* HORUS APOLLON s'exprime, un peu plus distinctement en ces termes: [g] *Lorsque les Egyptiens veulent désigner un rétablissement, qui se fait aprés long-tems,* (ἀποκατάστασιν πολυχρόνιον) *ils peignent un Phénix: parce qu'à la Naissance de cet Oiseau, il se fait un rétablissement des choses.* (ἀποκατάστασις γίνεται τῶν πραγμάτων.) Le dernier mot est trop vague: mais PLINE l'avoit déja expliqué, de cette façon: [h] *Cum hujus Alitis vita* MAGNI CONVERSIONEM ANNI *fieri prodit Manilius, iterumque significationes tempestatum & Siderum easdem reverti.* Ce *Manilius*, que PLINE cite, ou plûtôt [i] *Mamilius*, comme SAUMAISE l'appelle toûjours, étoit un *Sénateur illustre, & trés-savant, quoiqu'il n'eût point eu de Maître:* mais son sentiment n'étoit, que celui d'un particulier. SOLIN, Copiste ordinaire de PLINE, ne laisse pas de le rapporter, comme le sentiment général: [k] *Cum hujus* (Avis) *vita* MAGNI ANNI *fieri conversionem, rata fides est inter Autores.*

a) Antiphane. b) Voss. de Poët. Græc. c. 6. p. 41. c) Apud Athen. XIV. p. 655. B. d) Mela, Tacite, Pline, Solin, Claudien, S. Epiphane, &c. e) Sup. §. 1. p. 650. f) Clem. Alex. Strom. VI. p. 633. g) Horapollo II. 57. h) Plin. H. N. X. 2. i) Salmas. ad Solin. p. 551. k) Solinus, c. 36.

DANS LE FOND, il est vrai, que la vie du Phénix, doit être égale à la *Grande année;* puisque c'est uniquement pour représenter cette année, qu'on a inventé la Fable du Phénix. Mais suivant [a] DELRIO, *de Phœnicis ætate, quot capita tot sententiæ sunt.* L'Hyperbole est pourtant un peu trop forte. A la vérité, j'ai trouvé 4. sentimens, dont chacun, que je sache, n'a pour garant, qu'*un seul* Auteur. I. SOLIN [b] avance, comme une chose constante, ou *prouvée*, que le Phénix vit 540. Ans. II. SUIDAS [c] donne 654. Ans de vie à cet Oiseau. III. MANILIUS, [d] ou MAMILIUS, dit 660. & IV. [e] CHEREMON, plus de sept mille. A la reserve du dernier, qui a [f] passé pour un ignorant, il peut s'être glissé quelque faute de Copiste, dans les nombres

bres des autres passages: mais, tels qu'ils sont, il n'y en a aucun, qui puisse nous être d'usage, ou qui ait quelque rapport avec les Cycles des Egyptiens, qui nous sont connus. EGYPTIENS.

a) Delrio Not. ad Solin. b) Ubi supra. c) Suidas, Voce Φοῖνιξ. d) Ap. Plin. ubi supra. e) Tzetz, Chil. V. Hist. 6. f) Strabo XVII. p. 806. Voss. Hist. Græc. p. 164. f.

1. DISONS NEANMOINS, quelque chose, sur le premier, & sur le troisiéme. a *Probatum est*, avoit dit SOLIN, *quadragintæ & quingentis eum durare annis.* SAUMAISE, qui avoit vû le contraire, dans les Auteurs, que je produirai bien-tôt, dit là-dessus: b *Quare omnino falsum, quod hic asserit* SOLINUS. Mais, sous prétexte, que c *quelques Exemplaires de* PLINE, *ont le nombre de 540* au lieu de 660. qu'on lit d dans les Editions ordinaires; SAUMAISE suppose toûjours, que le nombre de 540. est véritablement de PLINE, d'où SOLIN l'a copié. De là SAUMAISE conclut, e que ce nombre de 540. exprime *la Grande Période* Dionysienne *de 532. Ans, formée par la multiplication des Cycles du Soleil & de la Lune, l'un par l'autre.* Un Savant, tel que SAUMAISE, a-t-il pû croire de bonne foi, que *le Cycle des Lettres Dominicales,* communément appellé *Cycle Solaire,* ou *du Soleil,* fût connu à Rome, du tems de MANILIUS, que PLINE allégue, c'est à dire, cent Ans avant Jésus Christ? Le P. HARDOUIN, sans nommer SAUMAISE, l'a pourtant suivi, dans sa f premiére Edition de PLINE. Il a mis, g dans le Texte, le nombre de DXL. h sur la foi de quelques Mss. de Paris: & le rapporte à la i *Période Dionysienne de 532. Ans;* en concluant, *hæc* ANNI MAGNI *conversio.* Mais dans sa k derniére Edition, renonçant à toutes les précédantes, & à tous les Mss. il a mis le nombre de DIX. dans le Texte: & n'a pas laissé de conserver, dans ses Notes, la Remarque, touchant la Période Dionysienne. Si ce Jésuite n'a pas un dessein formé, de brouiller la Chronologie, & ce qui suit; j'avouë, que sa conduite est un Hiéroglyfe pour moi. Ecoutons des gens, dont les sentimens soient plus uniformes.

a) Solin. c. 36. b) Salmas. ad Solin. p. 550. b. c) p. 548. f. d) A. 1511. 16. 18. 45. 48. 54. 71. 81. 99. 1606. 16. 69. e) Salm. p. 554. init. f) A. 1685. g) Plin. Edit. Hard. T. II. p. 389. h) Not. 4. i) Not. 9. k) A. 1723.

2. HERODOTE a donne 500. Ans de vie au Phénix, comme fait le Poëte OVIDE, b dans ce Vers:

Hæc ubi quinque suæ complevit secula vitæ.

Digitized by Google

EGYPTIENS. Ces deux Auteurs, ont été suivis par quantité d'autres, tels que sont [c] MELA, [d] SENEQUE, [e] ELIEN, [f] PHILOSTRATE, [g] S. EPIPHANE, [h] S. AMBROISE, [i] EMILIUS VICTOR &c. & suivant [k] TACITE, c'étoit de son tems, l'opinion la plus commune.

a) Herodot. II. 73. b) Met. XV. 395. c) Mela, III. 9. d) Sen. Epist. 42. e) Hist. Animal. VI. 58. f) Vit. Apoll. III. 14. al. 49. g) Ancorat. c. 30. p. 89. h) Hexaemer. V. 23. i) Victor in Claudio. k) Annal. VI. 28.

J'AJOUTE, que c'est apparemment, la plus ancienne, & qu'elle est fondée. Nous avons vû, que l'*ancien Cycle* des Egyptiens étoit de 487 Ans. Au lieu de ce nombre qu'on peut appeller rompu, à certains égards; les Historiens ont pris le nombre rond de 500: comme nous verrons tout à l'heure, que M. D'ABLANCOURT l'a pratiqué sur TACITE.

3. NOUS POUVONS dire la même chose, de ceux, qui, comme dit [a] SAUMAISE, *mille annos vitæ Phœnici tribuunt, rotundo numero:* ce qui est justement, le double de ce qui précéde. MARTIAL commence ainsi [b] une de ses Epigrammes:

Qualiter Assyrios renovat incendia nidos,
Una decem quoties secula vixit Avis.

[c] AUSONE, [d] NONNUS, [e] CLAUDIEN, & le [f] Poëme du Phénix, publié sous le nom de LACTANCE, de même que le Rabbin SALOMON JARCHI, tous citez par [g] M. BOCHART, donnent *mille Ans*, ou à la vie du Phénix, ou à la Grande Révolution d'années.

a) Salmas. pag. 549. init. b) Martial. Epigr. V. 7. c) Epist. 20. ad Paulinum. d) Dionysiac. XL. e) Eidyl. 1. f) Lact. Phœn. g) Hieroz. T. II. lib. VI. c. 5. col. 818.

DEUX *Cycles anciens*, font 974 Ans, comme je l'ai dit, & comme il est évident. Ces deux Révolutions, prises ensemble, peuvent être regardées comme une seule; & peut-être qu'il n'y en a pas eû davantage, que les Egyptiens aient observées réguliérement. Au-moins peut-on assûrer, que les deux derniéres ont rempli tout l'intervalle des *Hommes*, qui ont régné à *Héliopolis*, aprés les *Héros*, ou *Demi-Dieux*, depuis *Misraïm* jusqu'à l'établissement du *Nouveau Cycle*. Pour exprimer cette Durée, & en même tems, la vie du Phénix, qu'on avoit choisi pour Symbole; les Auteurs ont pris le nombre tres-rond de *mille Ans*, peu éloigné de 974. Ainsi nous trouvons, que la plûpart des suffrages se reduisent à deux sentimens, qui ne sont pas incompatibles, & qui peuvent être tous deux fondez.

4. Il

Digitized by Google

4. IL EST pourtant vrai, qu'aucun d'eux n'a été aussi éxact, EGYPTIENS.
que TACITE, qui a précédé CENSORIN, de plus de cent Ans. Voici comme parle cet Historien: [a] *De numero Annorum Phœnicis varia traduntur. Maxime vulgatum, quingentorum spatium. Sunt qui adseverent, mille quadringentos sexaginta unum interjici.* C'est précisément la Durée, qu'on donne au Grand Cycle Caniculaire. M. D'ABLANCOURT ne l'a pas compris: c'est pourquoi il a traduit, de cette maniére, les paroles de TACITE: *Pour la durée de sa vie, l'opinion la plus ordinaire est, qu'elle est de cinq cens Ans, mais quelques uns l'ont étenduë jusques au delà de 14. siecles.* Il s'est contenté d'exprimer la derniére Durée, par un nombre rond; comme j'en ai déja averti: & cela suffit, pour la plûpart des Lecteurs, qui ne se soucient pas d'une éxactitude si scrupuleuse.

a) Tacit. Annal. VI. 28.

ON DOIT ETRE plus surpris de la Correction, que quelques [a] Commentateurs de TACITE, ont voulû faire dans ce Passage, & que [b] LIPSE rapporte, en ces termes: *Nimis minutum aut curiosum de* VNO *Anno. Itaque* MVRETVS *sententiam expedisse mihi videtur:* SEXAGINTA: VNVM IN TERRIS. *Neque enim probabile, hoc omissum, de [c] unitate.* SAUMAISE a condamné cette prétenduë Correction: [d] *Vana*, dit-il, *est emendatio, ubi nihil mendi est.* Assûrement, il n'y a point de faute, dans ce Passage de TACITE: & son éxactitude est d'autant plus loüable, qu'elle est rare. Mais les plus habiles Critiques, ignorent toûjours quelque chose: & ceux qui ont voulû corriger ici TACITE, n'avoient pas une connoissance assez distincte du Cycle Caniculaire; ni bien étudié ce que CENSORIN, ou d'autres en ont écrit.

a) Ursin, Muret, Pichene. b) Edit. Plant. 1607. Not. 77. p. [illegible] c) Dans l'Edition de Plantin, de l'An 1627. on lit, à la fin de cette Note, *de vanitate*. Mais c'est visiblement, une faute d'impression, pour *de unitate*. d) Salmas. ad Solin. p. 550. f.

§. VII.

IL COMMENCA L'AN P. J. 3389. LE 20. DE JUILLET.

I. NON-SEULEMENT CENSORIN a déterminé précisément, la Durée du Grand Cycle Caniculaire; mais encore il en a

Digitized by Google

EGYPTIENS. marqué le commencement. Du-moins, il nous a donné des ouvertures suffisantes, pour le découvrir, par la maniére dont il parle de l'année des Egyptiens, dans un autre Passage remarquable, dont voici les termes: [a] *Horum initia semper a primo die mensis ejus sumuntur, cui apud Ægyptios nomen est Thoth: quique hoc anno fuit ante diem VII. Kal. Jul. cum ab hinc annos centum, Imperatore Antonino Pio, II. & Bruttio Præsente Coss. iidem dies fuerint ante diem XII. Kal. August. quo tempore solet Canicula in Ægypto facere exortum. Quare scire etiam licet, anni illius* MAGNI, *qui ut supra dictum est, & Solaris & CANICULARIS, & Dei Annus vocatur, nunc agi vertentem* CENTESIMUM &c.

a) Censorin. c. 21.

1. POUR PROFITER de ce beau Passage, il faut remarquer d'abord, que CENSORIN écrivoit l'An 238. de J. C. *Hic Annus*, disoit-il, un peu plus haut, *cujus velut Index & Titulus quidam est Ulpii & Pontiani Consulatus.* &c. Ce Consulat marque, très-certainement, [a] l'An 991. de la Fondation de Rome; qui [b] répond à l'An 238. de J. C. Et c'est surquoi il n'y a plus de difficulté.

a) Onuphr. Fast. p. 45. Com. Lib. II. p. 258. Noris Fast. p. m. 24. b) Calvis. p. 493. & 494. a. Petav. D. T. XIII. p. 700. al. 396.

2. UN AUTRE Caractére, un peu moins précis, se trouve dans le Passage même, qu'on vient de lire, où il est dit, que cette année, le Thot Egyptien commença *VII. Kal. Jul.* c'est à dire, *le 25. de Juin*: ce qui arriva [a] depuis l'An 236. jusqu'à l'An 239. de J. C. inclusivement.

a) Calvis. p. 493. a. Petav. p. 689. al. 398.

3. IL AJOUTE, que *cent Ans auparavant*, *sous le II. Consulat d'Antonin le Pieux & de Bruttius Præsens*, le même commencement de Thoth, se rencontre au Jour, qu'il appelle à la Romaine, *XII. Kal. August*: Ce Consulat [a] désigne l'An 139. de J. C. & le *XII. Kal. Augusti*, signifie *le 21. de Juillet*. Mais dans ce dernier nombre, [b] il y a une *faute de Copiste*. Car [c] dés-l'An 136. le premier jour de Thoth, avoit quitté *le 21. de Juillet*, pour passer au 20. où il demeura jusqu'à l'An 139. inclusivement. Il faut donc corriger cette Date, dans CENSORIN, & lire *XIII. Kal. Augusti*.

a) Calvis. p. 473. f. Petav. p. 687. al. 388. b) Scal. Emend. p. 201. f 202. a. Petav. Uranol. Diss. V. 6. Dodwel. Diss. Cypr. Append. §. 10. c) Bunting, p. 267. & Calvis. p. 472. f. Petav. p. 687. init. al. 387. f.

II. DES

II. DES PRECAUTIONS si scrupuleuses, pour ainsi dire, dans un homme ordinairement exact, frappérent l'esprit du grand SCALIGER; mais n'y firent, qu'une impression passagére. [a] Ayant consideré le Passage de CENSORIN, il jugea d'abord, [b] qu'*on est libre de commencer, où l'on voudra, la Grande Période*, dont CENSORIN parle. Il ajoûta néanmoins, aprés quelques lignes: *Quod si annus ille, qui incidit in Consulatum Ulpii, & Bruttii Præsentis, fuisset verus annus vertens Periodi magnæ Canicularis, jam* NIHIL OBSTARET *nobis, quo minus possemus caput veræ Periodi Ægyptiæ investigare.* Comment donc n'a-t-il pas fait quelque tentative pour la découvrir? EGYPTIENS.

a) Scal. Emend. p. 197. b. b) p. 197. c.

I. SON ADVERSAIRE, le P. PETAU, n'a rien dit sur ces derniéres paroles, [a] dans la critique, qu'il fait du Chapitre, où elles se lisent. Mais quelques années aprés, à l'occasion d'un Passage de [b] CLEMENT D'ALEXANDRIE, il consulta [c] GODEFROI VENDELIN, *trés versé dans l'Astronomie*, dont il rapporte la réponse, qui se réduit à ceci: *L'An 1263. devant l'Ere Chrêtienne, qui fut l'An P. J. 3450. le premier jour de Thoth, le Lever de la Canicule, le Solstice, & la Nouvelle Lune, se rencontrérent au même jour, qui fut le 5. de Juillet, dans le quartier d'Héliopolis, ce qui fit, que l'on commença alors la Période Caniculaire.* Le P. PETAU trouve, que ces calculs sont bons, & *ne doute pas, que la rencontre* ADMIRABLE *de ces quatre choses, n'ait mérité une attention particuliére parmi les Egyptiens, qui en firent une Epoque illustre; quoiqu'il n'en reste aucune mémoire, dans les Monumens anciens.*

a) Petav. Doct. temp. III. a. b) Clem. Alex. Strom. I. p. 335. c. c) Uranol. Diss. II. 4. p. 77. a. al. 42. b.

APPAREMMENT le P. PETAU a eû quelques égards particuliers pour VENDELIN, dans la Conjecture de qui il y a beaucoup à dire: I. *Le Léver de la Canicule*, qu'il a calculé, comme le P. PETAU le reconnoît, c'est celui, que les Astronomes appellent *Cosmique*, lorsque l'Etoile se léve avec le Soleil. Au-lieu, qu'il s'agit du Léver, nommé *Héliaque*, quand l'Etoile devient visible, avant le Léver du Soleil. Nous en parlerons dans la Section suivante. 2. La circonstance *de la Nouvelle-Lune*, ne prouve rien, & est inutile. DIODORE nous apprend, que [a] *les Egyptiens ne réglent point leurs jours*

 sur

EGYPTIENS. *sur la Lune, mais sur le Soleil.* [b] STRABON assûre la même chose: & CENSORIN dit, encore plus expressément: [c] *Ad Ægyptiorum annum magnum Luna non pertinet.* 3. Suivant CENSORIN, qu'il ne nomme pas, le 1^{r}. jour de Thoth, doit se rencontrer, avec *le 20. de Juillet:* & *le 5. de Juillet*, n'a rien de plus privilégié, que les autres jours, qui ne sont pas loin du Solstice. 4. Enfin, depuis *le 5. de Juillet, de l'An 1263. avant J.C.* jusqu'*au 20. de Juillet, de l'An 138. de J. C.* il n'y-a que 1400. Ans: au-lieu qu'il en faut 1460. pour une Période Caniculaire.

1262½
137½
1400

a) Diod. I. 50. Gr. p. 32. b) Strabo XVII. p. 816. c) Censorin. c. 18.

2. DANS LA SUITE du même Ouvrage, le P. PETAU a proposé une Conjecture bien mieux appuiée. Comme il a rompû la glace, pour ainsi dire, & qu'il nous a frayé le chemin; je rapporterai ses propres paroles: [a] *Verum anno ipso Christi CXXXVIII. Antonino Pio II. & Bruttio Coss. ortus Heliacus Sirii accuratissime convenit in Julii XX. diem, matutino tempore, Sole circa gradum Cancri 25. 33'. posito, idque Heliopoli in Ægypto. . . . . Ante annos mille quadringentos & sexaginta, quam ambo isti Consulatum caperent,* ADMIRABILITER CONTIGIT, *ut in eundem diem Heliacus ejusdem Sirii ortus competeret, nimirum anno periodi Julianæ 3393. . . . quo . . . . oriebatur Canicula . . . . Heliace die Julii vicesimo ineunte, in gradu Cancri 14. 5'. . . . Ita periodus magna Canicularis ab eodem Juliano die, & exortu Caniculæ ad eundem diem ortumque pervenit.*

a) Petav. Uranol. Diss. V. 6. p. 203. d. al. 108. b.

ON NE PEUT PAS NIER, que cette Conjecture ne soit beaucoup plus probable, que la précédante. Mais outre une erreur, dans le fondement, que je réléverai [a] tout à l'heure; il y a trois fautes chronologiques, dans le calcul du P. PETAU. 1. Depuis (α) *l'An P. J. 3393.* qu'il a choisi pour son premier terme, jusqu'à (β) l'An P. J. 4851. qui constamment, & [b] suivant le P. PETAU lui-même, répond à *l'An 138. de J. C.* second terme du P. PETAU; il n'y a (γ) que 1458. Ans, au-lieu de 1460. qu'il en conte. 2. L'An P. J. 3393. étant Bissextil, le Mois Egyptien Thoth commença *le 19. Juillet*, & non pas le 20. comme on le suppose. 3. Le *second Consulat d'Antonin avec Bruttius Præsens*, ne fut pas *l'An 138. de J. C.* comme dit ici le P. PETAU: mais [c] *l'An 139.* comme

α	3393
γ	1458
β	4851

comme il l'à marqué ailleurs, avec tous nos Chronologistes modernes. EGYPTIENS.

a) N. III. b) Petav. D. T. XIII. p. 687. al. 388. init. c) Petav. ibid. Calvis. p. 473. f. Pagi Diss. Hypat. p. 221. & Adv. Baron. Noris. Fast. Tillem. Hist. des Emp. T. II.

3. MARSHAM a emprunté cette Conjecture du P. PETAU, & en a corrigé le calcul: sans le citer néanmoins. Il dit comme lui, que *l'Empereur Antonin le Pieux, fut Consul, pour la seconde fois à Rome, avec Brutius Præsens, l'An 138. de l'Ere Chrétienne:* mais il dit en même tems, que *cette année fut* (α) *l'An 4852. de la Période Julienne*, qui répond à l'An 139. de J. C. *Si de là, vous retranchez* (β) *1460. Ans, il restera* (γ) *l'An P. J. 3392.* où effectivement le 1r. jour de Thoth se rencontra avec le 20. de Juillet. MARSHAM ajoûte, que *suivant* [b] SYNCELLE, *cette Période commença l' An du Monde 2776. avec Ménes*, (ou Mesraïm,) & *le règne des Egyptiens*.

α	4852
β	1460
γ	3392

a) Marsh. p. 296. al. 310. b) Sync. p. 91. a.

CES CORRECTIONS de MARSHAM, rendent encore plus probable la Conjecture du P. PETAU. Je trouve pourtant, dans l'un & dans l'autre, une méprise de 3. ou 4. Ans, dont CENSORIN, quoiqu'éxact d'ailleurs, a été la premiére cause. J'ai crû, qu'il est nécessaire de la réléver; parce qu'elle me paroît importante à plusieurs égards.

III. L'ANNEE, que CENSORIN donna pour Date, à son Livre; *le 1r. jour de Thoth*, concourut avec *le 25. de Juin.* Pour trouver le tems, où le même 1r. jour de Thot se rencontra *au 20. de Juillet;* CENSORIN compara *en remontant*, les années Egyptiennes avec les Juliennes, depuis l'An 238. de J. C. où il écrivoit. Etant arrivé à l'*An centiéme*, qui étoit l'An 139. de J. C. il trouva, qu'alors *le 1r. jour de Thoth*, étoit *au 20. de Juillet.* Il s'arrêta là: soit parce que c'étoit précisément, *l'An centiéme*, nombre rond: Ou parce que cette année, qui étoit la *seconde de l'Empereur Antonin* fut caractérisée, par dix ou douse Observations Astronomiques; que PTOLEMEE fit en Egypte; sur le Soleil, ou la Lune; sur Jupiter, Mars, ou Mercure; & sur l'Etoile fixe du Cœur du Lion: Ou enfin par quelque raison, qui ne nous est pas connuë.

MAIS

Digitized by Google

EGYPTIENS. MAIS COMME l'An 139. de J. C. où CENSORIN s'arrête, précéda immédiatement l'année Bissextile, qui fait avancer d'un jour l'Egyptienne: ce que CENSORIN a dit de l'An 139. de J. C. se rencontre de même, dans les trois années précédantes, 138. 137. 136. [a] *Integro enim quadriennio*, comme a dit DODWELL, *ab anno CXXXVI. ad CXXXIX^m. vagi Thoth neomenia incurrit in diem Julii XX.* Consultez en effet [b] BUNTING, [c] CALVISIUS, ou [d] PETAU, vous verrez, que l'An 136. de J. C. l'année Egyptienne, commença *le 20. de Juillet.*

B.	136	Juillet	20
	137	- -	20
	138	- -	20
	139	- -	20
B.	140	Juillet	19

C'est donc jusqu'à l'An 136. de J. C. que CENSORIN devoit remonter; puisque ce fut cette année-là, que *le 1^r. jour de Thoth, monta au 20. de Juillet*, Jour Caractéristique du Cycle Caniculaire.

a) Dodwell. Diss. Cypr. Append. §. 17. b) Bunting. fol. 267. a. c) Calvis. p. 490. b. d) Petav. T. II. p. 687. al. 387.

POUR TROUVER l'An de la Période Julienne, qui y répond; (α) à 4713. Ans de cette Période, écoulez avant l'Ere Chrêtienne, ajoûtez (β) l'An 136. de J. C. vouz aurez (γ) l'An P. J. 4849. dont *le 20. de Juillet*, commença le Nouveau Cycle Caniculaire, qui couroit du tems de CENSORIN. Retranchons-en un Cycle entier (δ) de 1460. années Juliennes, nous aurons enfin (ε) *l'An P. J. 3389. & le 20. de Juillet*, pour le commencement du Premier Grand Cycle Caniculaire, que nous cherchions.

α	4713		
β	136		
γ	4849	Juillet	20
δ	1460		
ε	3389	Juillet	20

§. VIII.

LEVER DE LA CANICULE.

I. CEUX, qui ont parlé du Cycle Caniculaire, ou de la Grande année des Egyptiens, en ont presque tous, rapporté le commencement au Léver de la Canicule: mais on est surpris du peu d'exactitude, qui se trouve là-dessus, parmi les Anciens. La plûpart ont confondu le Léver appellé *Cosmique*, quand le Soleil & l'Etoile se lévent, en même tems, avec le Léver, qu'on nomme *Héliaque*, qui se fait, lorsque l'Etoile se rend visible, avant le Léver du Soleil. Trés-peu ont distingué les Climats, qui y-causent une grande différence, à mesure,

fum, qu'on s'éloigne de l'Equateur. Ceux qui les ont distinguez, s'en sont rapportez fort souvent, à des traditions incertaines: & non pas à des Observations, faites avec soin. Quelques-uns ont pris l'Etoile du petit Chien, nommée *Procyon*, ou *Avant-chien*, & quelquefois *Canicule*; pour celle, qui est à la bouche du Grand-Chien, appellée proprement *Canicule*, ou *Sirius*, & par les Egyptiens, *Sothis*. Plusieurs n'étant pas assez habiles, pour faire une comparaison juste, des Mois & des Jours de divers Peuples, ont rapporté le Léver, ou le Coucher des Etoiles fixes plûtôt ou plus tard, que les Astronomes ne l'avoient fait. Le Livre de PTOLEMEE [a] traduit par NICOLAS LEONICUS, est tout plein de pareilles fautes. EGYPTIENS.

a) Petav. D. T. Uranol. Part. I. p. 92. al. 54.

PAR QUELQUES-UNES, ou plusieurs de ces raisons, le Léver de la Canicule a été assigné, dans le Calendrier Romain; Aux 24. 27. 29. de Juin; Au 2. de Juillet, & depuis le 15. jusqu'au 28. du même Mois; Enfin au 2. & au 7. d'Août. Il est pourtant vrai, que le plus grand nombre, & les plus éxacts, se sont arrêtez, au 19. ou 20. ou au 21. de Juillet. C'est pourquoi je me contenterai d'alléguer leurs autoritez.

1. POUR LE 19. de Juillet. 1. Suivant [a] DOSITHEE, *la Canicule paroît en Egypte, le 25. de Loüs*: *& suivant* AETIUS, *elle se léve le matin.* 2. HEPHESTION, [b] qui n'est pas encore imprimé, *dit*; *que le Léver de la Canicule, a été observé, par les Egyptiens, le 25. d'Epiphi.* 3. SUIVANT PALLADIUS: [c] *Les Romains croient, que le Léver de la Canicule, se fait le 14. des Calendes d'Août.* Tous ces jours [d] répondent au 19. de Juillet: conformément à ce que 4. Le Collecteur des Géoponiques fait dire à [e] *Zoroastre*, que *le Léver de la Canicule, est au 19. du Mois de Juillet.*

a) Calend. apud Usser. de Anno Maced. b) Apud Salmas. ad Solinum p. 427. b. 428. b. c) Pallad. de re rust. VII. 8. d) Vid. Mahom. Alfragan. Tab. VII. col. 1. 2. 4.
e) Géopon. II. 15. p. 53. Ver. Constantin.

2. POUR LE 20. de Juillet. 1. [a] DIOPHANTE, dans le même Auteur prétend, que le Léver de la Canicule arrive, quand *le 20. de Juillet commence à luire.* 2. Le PTOLEMEE de LEONICUS dit, que [b] *la Canicule se léve, le 13. des Calendes d'Août.* 3. Suivant [c] la correction, qu'il faut y faire nécessairement, CENSORIN a voulû

 dire,

EGYPTIENS. dire, que *le 13. des Calendes d' Août la Canicule se lève ordinairement en Egypte.* 4. On peut y joindre SOLIN; quoiqu'il nomme aussi les deux jours suivans: parce qu'il traitte proprement de l'Inondation du Nil. [d] *Verum*, dit-il, *omnem excessus originem de Sole fieri, primamque exsultantiam tumoris concipi, cum per Cancrum Sol vehatur. Postmodum triginta ejus partibus evolutis, ubi ingressus, Leonem & EXORTUS SIRIOS excitaverit, ... erumpere .... id est, inter tertium decimum Calendas Augusti & undecimum.*

a) Geopon. l. 8. Gr. p. 13. Lat. p. 18. b) Apud Petav. ubi supra, p. 98. al. 57. c) Sus §. 7. n. 1. p. 677. d) Solin. c. 35.

3. POUR LE 21. de Juillet. 1. [a] PTOLEMEE met *le Léver de la Canicule au 27. d' Epiphi.* 2. [b] USSERIUS dans son Calendrier, rapporte la même chose, *au 27. de Loüs.* 3. Il ajoûte, que *suivant* METON, *la Canicule se léve de matin* de ce jour-là, qui répond au 21. de Juillet.

a) Apud Petav. p. 90. al. 51. b) Usser. ubi supra.

II. PRENANT donc le second de ces sentimens, qui tient le milieu entre les deux autres, & n'en différe, que d'un jour; on doit juger avec vrai-semblance, que les anciens Egyptiens, avoient attaché *au 20. de Juillet, le Léver de la Canicule:* & que cet établissement, étoit fondé sur les Observations, qu'eux-mêmes, ou leurs ancêtres, avoient faites. Si la même chose n'arrive pas aujourd'hui; la Précession des Equinoxes & des Solstices, ou le Mouvement apparent & insensible des Etoiles fixes, qui changent de déclinaison, en peuvent être la cause. D'ailleurs on n'a pas encore démontré, que ce Mouvement ait été toûjours égal: & je crois avoir de fortes raisons, pour me joindre à plusieurs Astronomes, qui en doutent.

SUPPOSE NEANMOINS, que le Mouvement annuel des Etoiles fixes, réglé par nos derniers Astronomes, à 50". secondes, ou environ, soit un Mouvement Moyen, qui réduit à peu prés à l'égalité le plus, ou le moins de vitesse, dans l'espace de 30. Siécles; les Astronomes conviennent, qu'afin qu'une Etoile, de la 1re. grandeur soit visible il faut, que le Soleil soit 12. d. au dessous de l'Horizon.

CELA POSE, 1. le P. PETAU [a] trouva par ses Tables, que *l'An P. J. 3393.* comme il dit, *le Soleil étant au 14. d. 5'. m. de l' Ecrévisse, la Canicule se léva,* heliace, *à Héliopolis, le 20. de Juillet, au matin.*

2. M.

2. M. ABAUZIT[b] dans une de ses Lettres; que *l'An P. J. 3392. le 20. de Juillet, la Canicule se léva 1. heure & 3'. ou 4'. minutes, avant le Soleil, qui étoit alors au 14. d. 13'. de ♋, & ne se leva, qu'à 5. heures & 4'. minutes.* 3. Enfin M. KIRCH, [c] en ayant fait le calcul, à ma priére, pour l'An P. J. 3389. ou *l'An 1325. avant J. C.* a trouvé, que *le 20. de Juillet, la Canicule se léva astronomiquement, à 4. heures précisément, le Soleil étant alors à 14. degrés, 3'. minutes de l'Ecrevisse, & à 11. d. 52'. m. sous l'Horizon.* Desorte, qu'*il se léva à 5. heures 4'. minutes:* c'est à dire, 1. heure & 4'. minutes, aprés le Léver de la Canicule. Ce dernier Intervalle ne souffrit aucun changement par la Réfraction, qui éléva également, le Soleil & la Canicule. Elle ne fit, qu'avancer de quelques minutes de tems, le Léver de l'un & de l'autre. EGYPTIENS.

a) Petav. D. T. Uranol. Diss. V. 6. p. 203. d. al. 108. b. p. 145. b) Abauzit Lettre du 20. Mars 1727. p. 1. f. c) Calcul. de M. Kirch, que j'ai en mon pouvoir. Vid. Miscell. Berol. T. IV. p. 14. 23.

VOILA donc un Calcul Astronomique, & bien circonstancié, qui convient parfaittement à l'An P. J. 3389. que d'autres raisons m'avoient fait choisir, pour le premier du Grand Cycle Caniculaire.

§. IX.

CARACTERE DE LA SEMAINE.

I. IL N'Y-A PEUT-ETRE [a] point de Nation dans l'Europe, qui ne donne, ou en tout, ou en partie, les Noms des 7. Planétes, aux 7. Jours de la Semaine. L'usage en est certainement, [b] plus ancien, que le Christianisme: & les Savans ne doutent plus aujourd'hui, que cette coûtume, ne vienne originairement des Egyptiens. 1. HERODOTE dit, au commencement de son II. Livre, que [c] *les Egyptiens inventérent l'année, qu'ils partagérent en 12. Mois*: & ajoûte dans la suite, que [d] *les mêmes Egyptiens ont aussi trouvé, à quel Dieu appartient châque Mois, & châque Jour; & en quel Jour les hommes naissent.* Cette expression n'est pas équivoque: car [e] *les Jours des Dieux*, sont les Jours de la Semaine, dans le langage des Astrologues. 2. L'Historien DION dit plus expréssément, que [f] *les Egyptiens ont donné les Noms des 7. Planétes, aux Jours.* 3. En particulier on l'attribue à [g] HERMES *le Thébain*, qui fut surnommé *Trismégiste*. Suivant CLEMENT D'ALEXANDRIE, [h] HERMES com-

EGYPTIENS. posa quatre Livres d'Astrologie, [i] dont l'un traitoit de l'ordre des Planétes, qu'on voit. (Φαινομένων.) 4. PHILASTRIUS, ayant dit dans un endroit: [i] *Alia est Hæresis, quæ secundum Paganorum vanitatem, Siderum diversa nomina profitetur, ut* HERMES *ille* TRISMEGISTUS ajoûte quelques Chapitres aprés: [k] *Nomina Deorum, Solis, Lunæ, Martis, Mercurii, Jovis, Veneris, Saturni, ... Hermem, fallacissimum illum, ... nuncupare, ... cum etiam secundum septem stellas dixerint (Pagani) hominum generationem consistere, ut ille ipse delirans definit.* La chose a été démontrée, par [l] quelques Savans Anglois, avec tant d'étendue & d'évidence, qu'il seroit difficile, & même inutile, de rien ajoûter, à ce qu'ils ont dit.

a) Selden. de Iure Nat & Gent. III. 22. p. 445. al. 458. b) III. 19. p. 404. al. 414. &c. c) Herod. II. 4. Sic Clem. Alex. Strom. I. p. 306. d. ex eo Euseb. Pr. Ev. X. 6. p. 475. d. d) Herod. c. 82. e) Seld. III. 19. 20. p. 411. 418. al. 422. 429. Platon p. 1012. f. f) Dio Cass. XXXVII. p. m. 42. g) Clem. Alex. Strom. I. p. 324. b. h) VI. p. 633. b. c. i) Philastr. de Hæres. c. 103. k) Cap. 112. Edit. Hamb. 1721. l) Selden. J. N. III. 19. 22. Ioh. Marsh. p. 190. 448. 449. al. 197. 476. Spencer. de leg. Hebr. I. 4. §. 7. 11.

II. ON EST plus en peine de savoir, pourquoi dans la Dénomination des 7. Jours de la Semaine, on n'a pas gardé le même ordre, que les Anciens donnoient aux 7. Planétes. PLUTARQUE, dans ses *Questions Symposiaques* [a] y avoit donné un Chapitre, qui s'est perdu. Deux [b] anciennes Editions en ont seulement conservé le titre, qui se trouve aussi [c] dans quelques Versions: mais il a été ômis, dans [d] les Editions les plus communes. Il est ainsi conçû: *Pourquoi les Jours, qui portent les Noms des Planétes, ne sont pas disposez comme les Planétes; mais dans un ordre changé?* (Διατὶ τὰς ὁμωνύμους τοῖς πλάνησιν ἡμέρας οὐ κατὰ τὴν ἐκείνων τάξιν, ἀλλ' ἐνηλλαγμένως ἀριθμοῦσιν.)

a) Plut. Quæst. Symp. IV. 7. b) Ald. Venet. 1519. p. 828. H. Steph. 1572. Gr. p. 1120. c) Steph. A. 1572. Auserius, 1573 &c. Amyot 1614. 1645. d) Fr. 1599. 1620. Paris. 1624.

1. CES PAROLES supposent, que l'on auroit dû suivre l'ordre *Naturel* des Planétes: mais personne ne s'est mis en peine de savoir, si les Egyptiens l'ont fait effectivement.

2. PLUTARQUE demande seulement, pourquoi on a changé cet ordre? On pouvoit le faire réguliérement de plusieurs façons; en ômettant chaque fois, une Planéte, ou deux, ou trois, ou quatre, ou cinq:

Digitized by Google

cinq: ce qu'on peut appeller, *à la Tierce*, *à la Quarte*, *à la Quinte*, *à la Sixte*. EGYPTIENS.

3. IL PASSE pour constant, que les Egyptiens ont suivi la seconde maniére, que j'ai appellée, *à la Quarte*. C'est la seule chose, dont on demande la raison.

4. MAIS on ne demande point, quelle Planéte a été *choisie*, pour commencer la Semaine; ni si le choix a toûjours été le même.

III. ON NE s'informe, que du troisiéme Article; auquel l'Historien DION a fait deux Réponses, suivant plusieurs Savans, & le Vénérable BEDE, une troisiéme. Je les rapporterai toutes trois, avec mes Remarques, ausquelles j'ajoûterai mes Conjectures particuliéres.

1. LA PREMIERE [a] étoit fondée sur la *Musique*, que les anciens Peuples savans ont fort cultivée. *Ils faisoient une estime particuliére de l'harmonie, appellée* DIATESSARON, *qui étoit aussi*, disoient-ils, *dans les Astres, & dans les Cieux.* Ils l'exprimoient, par un Instrument nommé *Tetrachorde*; surquoi roulent tous les Ouvrages des anciens Musiciens, l'un desquels dit, que [b] *le Tetracorde étoit fait à l'imitation des quatre Elemens*, le Tetracorde formoit une *Quarte*, comme *Ut Fa*, ou *Re Sol*, &c. [c] Saturne & le Soleil, qui répondent au Samedi, & au Dimanche, gardent cette Consonance: de même, que le Soleil & la Lune, qui répondent au Dimanche & au Lundi, &c.

a) Dio, lib. XXXVII. p. m 42. b. c. b) Bryennius I 1. ap. Wallis. Oper. T. III. p. 362. c) Descartes Abr. de la Musique, p. 68.

LA REMARQUE pourroit être admise, si les Grecs, qui inventérent le Tetracorde, étoient les Auteurs de la Distribution des Planétes, dont il s'agit. Mais DION lui même avouë, que ce furent les Egyptiens, qui donnérent aux Jours les noms des Planétes. Si la Musique y-a donné lieu, c'est dans celle des Egyptiens, qu'il en faut chercher l'origine. Nous venons de voir, que l'ancien HERMES *régla l'ordre des Planétes.* Or suivant DIODORE DE SICILE, [a] HERMES, qui vivoit sous le régne d'Osiris, *fut le premier, qui observa la disposition des Astres; l'harmonie & la nature des Sons. Il inventa la lyre, qu'il fit de trois cordes*, (τρίχορδον) *à l'exemple des trois Saisons: & distingua les trois Sons, l'Aigu, le Grave, & le Moyen.* Plusieurs Siécles aprés, la Lyre à trois cordes, ou [b] *le Trichorde*, *& l'Harmonie Diatonique furent inventées par un Phrygien*, que CLEMENT

EGYPTIENS. D'ALEXANDRIE, nomme AGNES: Nom, assûrément, altéré de [c] celui D'HYAGNIS *Phrygien*, qui [d] *inventa la Flutte*, [e] 300. Ans avant la Guerre de Troie: [f] c'est à dire, 180. Ans, ou environ, avant le Grand Cycle Caniculaire.

a) Diod. I. 16. Gr. p. 10. b) Clem. Alex. Strom. I. p. 307. c. Ex eo Euseb. Pr. Ev. X. 6. p. 476. b. c) Worth. ad Tatian. p. 4. b. d) Athen. XIV. p. 624. b. Plut. de musica, p. 1132. f. 1133. e. e) Marm. Oxon. Epoch. 10. 24. f) Plut. p. 1137.

UN AUTEUR Anonyme, [a] *qui sçavoit tout au plus lire le Grec, à ce qu'il dit, & n'avoit qu'une connoissance imparfaite de ce qu'on appelle Antiquité;* soûtient néanmoins, que [b] *la lyre à trois cordes est un Instrument chimerique, & quoi qu'on en dise, il ne croit pas qu'il ait jamais subsisté, que dans l'imagination des Poëtes, & dans la main des Sculpteurs.* Pour rendre à ce Savant Anonyme ses propres paroles: [c] *Je ne sçai si l'on ne doit point appeller d'un jugement si rapide.* Outre DIODORE DE SICILE, & CLEMENT D'ALEXANDRIE, ou EUSEBE, qui l'a copié, & qui n'étoient ni Poëtes ni Sculpteurs; HESYCHIUS, dans son Dictionaire, [d] nomme le *Tricorde* comme un Instrument de Musique. (τρίχορδον ὄργανον.) POLLUX plus expressément, [e] met parmi les Instrumens de Musique, le *Tricorde appellé Pandure, par les Assyriens, qui l'ont inventé*, à ce qu'il dit. Un ancien [f] Poëte, cité par [g] ATHENEE, fait dire à un *Faiseur de lyre*, qu'il a preparé divers Instrumens de sa profession, entre autres des *Barbites, Tricordes*, ou à trois cordes, (βαρβύτες τριχόρδες) Ce nom de *Barbite*, a été employé par [h] ANACREON, & par [i] HORACE, qui lui donne le titre de *Lesbien*, en faveur d'Alcée ou de Sapho. Enfin, PLUTARQUE dans un Traité exprés *de la Musique*, declare, que [k] *les Tricordes, tout simples qu'ils sont, l'emportent de beaucoup, sur les Instrumens à plusieurs cordes*: & par conséquent, sur les *Tétracordes*, qu'il nomme dans la même page. Ce n'est donc pas sur leur Musique, dont le fondement étoit la *Tierce*, que les Egyptiens ont disposé les Planétes, suivant la *Quarte*. Et cette premiére raison, doit être regardée comme nulle. D'ailleurs, quelle liaison y-a t-il entre les *Tricordes*, ou les *Tétracordes* de la Musique, & la Division des Jours de l'année, en Semaines de *sept jours*.

a) Bibl. Franc. T. IX. p. 107. b) p. 119. f. 120. c) p. 110. d) Hesych. e) Pollux IV. 9. n. 2. f) Anaxilas. g) Athen. IV. sub finem. h) Anacreon Ode I. i) Horat. Od. I. 1. & 32. k) Plutarch. de musica p. 1137.

2. [a] LA

Digitized by Google

II. a LA SECONDE RAISON, est prise de l'Astrologie, qui n'étoit pas moins cultivée, parmi les Egyptiens. Elle fait dominer les Planétes une heure, chacune: & celle qui a en partage la premiére heure du Jour, lui donne son Nom. Prenez la peine de *conter: Saturne ayant la premiére heure* du Samedi, la 25e. qui sera *la premiére du Jour suivant, échevra au Soleil*, pour le Dimanche: & ainsi des autres. EGYPTIENS.

a) Dio. XXXVII. p. m. 42. d. e. Seld. p. 430. al. 441. f.

SI L'ON ETOIT assûré, que les Egyptiens divisoient le Jour, en 24. heures, comme nous faisons; cette seconde raison seroit préférable à la précédante. Mais c'est dequoi nous n'avons aucune preuve: & cette division, n'étoit pas même connuë, parmi les Grecs, du tems d'HERODOTE. Suivant cet Historien, a *les Grecs avoient appris des Babyloniens, les* DOUSE *parties du Jour:* b c'est à dire, *les douse heures;* comme M. BOCHART l'a expliqué: *Les Egyptiens ayant divisé l'année en douse parties*, ou en *douse mois;* il y a beaucoup plus d'apparence, que pour l'uniformité, ils divisérent de même, *le Jour en douse parties:* comme d les Chinois & les Japonnois e l'ont fait de tout tems, & le font encore. DIODORE dit, dans l'Histoire des Egyptiens, que f *la Mer Rouge a son flux & son reflux, le plus souvent, à 3. heures, & à 9. heures:* ce g qu'on ne sauroit expliquer, qu'en supposant la division du *Jour en douse heures;* comme je l'ai remarqué ailleurs. Ainsi cette seconde raison, n'est pas mieux fondée, que la premiére; puisqu'il n'est pas vrai, que les anciens Egyptiens aient divisé le Jour en 24. heures.

a) Herod. II. 109. b) Bochart, Phaleg. I. 18. c) Herod. II. 4. d) Mart. Hist. Sin. p. 7. 8. Andr. Muller Disq. de Chataia, p. 43. e) Kæmpf. Hist. du Japon. T. I. p. 135. T. II. p. 188. f) Diod. III. 16. Gr. p. 106. g) Chron. III. 1. §. 10. p. 656.

NEANMOINS, j'ai tâché d'expliquer la chose d'une autre façon; en conséquence du même Passage de DIODORE, que j'ai allegué pour la premiére: a *Hermes*, dit-il, *inventa la Lyre, qu'il fit de* TROIS *cordes, à l'imitation* (μιμησάμενον) *des* HEURES (ὥρας) *de l'année:* c'est à dire, *des Saisons*, comme on doit l'entendre. *Car il distingua les trois Sons, l'Aigu, le Grave, & le Moyen: l'Aigu, pour répondre à l'Eté; le Grave à l'Hyver; & le Moyen au Printems.* Il avoit déja dit b deux fois, que leur *année* étoit *divisée en trois Heures*, (τριμερέσιν ὥραις) ou *trois Saisons, le Printems, l'Eté & l'Hiver.* Le P. KIRCHER, c ayant cité

EGYPTI-ENS. cité cet endroit de DIODORE, dit que les *Egyptiens désignoient l'année par 3. Quarrez*, dont châque côté marquoit un Mois: de sorte que châque Quarré signifioit 4. Mois, qui font le tiers d'une année. Le même KIRCHER, fait un autre remarque, qui revient au même Sujet. Sur l'Obélisque du Latran, dont je parlerai amplement dans la Section suivante, on voit, dix ou douse fois, un Rameau à 3. Branches renversées, dont chacune porte 3. rangs de feuilles, ou de fleurs. [d] Dans le dessein, que le P. KIRCHER en a fait graver à part, châque Branche porte 4. rangs de feuilles: & à châque rang, il a écrit un Mois de l'année. De sorte que châque Branche représente 4. Mois, ou une Saison de l'année. Le Mystére en est expliqué, par le P. KIRCHER, en ces termes: [e] *Per triplicem Ramum, 3. Anni partes, per 12. folia, quorum unusquisque rursus 4. alia continet, 12. menses innuebant.*

a) Diod. I. 16. Gr. p. 10. b) c. 11. 12. p. 7. 8. c) Kircher, de Obelisco Pamphilio. Lib. V. p. 425. d) p. 363. 535. & Oedip. Ægypt. T. III. p. 173. e) Obel. Pamph. p. 363.

SI DONC on donne à châque Partie, une Planéte pour Dominateur; quelque année que ce soit, ayant commencé par Saturne, qui signifie *Samedi;* la suivante commencera sous le Soleil, qui caractérise le *Dimanche*, & ainsi de suite. Mais il s'agit à présent de la Distribution des Planétes, à l'égard des Jours de la Semaine, & non des Saisons de l'année. Outre que cette derniére n'est qu'une simple Conjecture, destituée d'autorité.

3. BEDE a rendu une troisiéme raison: [a] *Les Payens*, dit-il, *ont donné au premier Jour* de la Semaine, *le Soleil, parce que c'est le plus grand Luminaire: Au second Jour, la Lune; parce que c'est le second Luminaire. Ensuite, en gardant un ordre alternatif*, ils ont donné, *au troisiéme Jour* Mars, qui est *la premiére Planéte, aprés le Soleil; Au quatriéme*, Mercure, *qui suit la Lune; Au cinquiéme* Jupiter, qui est *la seconde Planéte, aprés le Soleil; au sixiéme* Venus, qui est *la seconde aprés la Lune; au septiéme*, Saturne, qui est *la troisiéme aprés le Soleil.*

a) *Beda de Rat. temp. c. 6. al. c. 8.*

[a] SELDEN & [b] MARSHAM, ont trouvé *cette raison de leur Compatriote, la plus simple, & par conséquent, la meilleure*, si l'on n'en considére, que les premiéres paroles. Les Payens, qui ont presque tous adoré le Soleil, ne s'opposeront pas non plus, que l'on commence par

cet Astre: & les Egyptiens n'ont pas été assez aveugles, pour ne pas voir, que *le Soleil, & la Lune, qui sont à la Quarte*, sont en même tems, les deux plus *Grands Luminaires.* [c] *Ils croient*, dit SEXTUS EMPIRICUS, *que le Soleil & la Lune président sur les 7. Planétes, & que les 5. autres, ont moins d'influence sur les événemens.* C'est pourquoi, ajoûte-t-il, *les Egyptiens, comparent le Soleil au Roi, ou à l'Oeil droit; la Lune, à la Reine, ou à l'Oeil gauche; les autres 5. Planétes, aux Gardes du Corps; & les Etoiles fixes, au reste du Peuple.* En général, [d] *lorsqu'ils veulent représenter l'Eternité, ils peignent le Soleil & la Lune: parce que ces Astres sont éternels.* [e] MARSHAM ajoûte, qu'il a *en son pouvoir une Médaille Syrienne, frappée à l'honneur d'Antiochus l'Illustre, où l'on a représenté un Héros, qui tient le Soleil de main droite, avec la Lune sur la tête; pour désigner l'Eternité, ou l'Apothéose de ce Roi.* La même [f] Médaille se trouve dans le Cabinet du Roi de Prusse. EGYPTIENS.

a) Selden. de J. N. III. 21. p. 433. f. al. 445. b) Marsh. p. 190. al. 197. c) Sext. Emp. adv. Math. V. init. Ed. Gen. 1621. p. 84. Ed. Lips. 1718. p. 343. d) Horap. Hier. 1. e) Marsh. p. 2. f) Beger. Thes. Brand. p. 457.

MALGRE ces remarques, & l'approbation de SELDEN & de MARSHAM, la raison de BEDE me paroît *moins simple*, & moins vraisemblable, que les deux de DION CASSIUS, qui supposent toutes deux, que la Révolution des Planétes, pour les jours de la Semaine, se fait uniformément par *Quarte:* au lieu, que suivant BEDE, elle se fait, *(ordinata alternatione)* tantôt par Quartes, tantôt par Quintes. Le Soleil est d'une Quarte au dessus de la Lune. De la Lune, en montant à Mars, il y a une Quinte. Mars est plus haut, que Mercure d'une Quarte. Mercure est au dessus de Jupiter d'une Quinte. Jupiter plus haut d'une Quarte que Venus. Celle-ci plus basse d'une Quinte que Saturne, lequel est d'une Quarte plus haut, que le Soleil. D'ailleurs, *l'ordre alternatif* est interrompu, par les deux extrêmes. Saturne est au dessus, & à la Quarte du Soleil. Et le Soleil est de même, au dessus & à la Quarte de la Lune. Enfin, aprés avoir pris le Soleil, pour premiére Planéte, & pour seconde la Lune, qui est *au dessous:* ne seroit-il pas plus régulier de prendre, pour troisiéme, Venus, qui est *au dessous* du Soleil, *(primam a Sole stellam)* plûtôt que Mars, qui est au dessus?

EGYPTIENS. 4. Répondons à présent de nôtre chef, suivant mes principes. Rien n'est plus facile, que de le faire aux trois Questions, que j'ai proposées. L'ordre *Naturel* des Planétes, attaché aux Semaines, dans l'ancien Cycle, a produit *nécessairement*, l'ordre à la *Quarte*, par toutes les Fêtes annuelles: Et dans le Cycle Nouveau, l'ordre à la Quarte, dans les Fêtes, a produit *nécessairement* le même ordre pour les Semaines. Prouvons l'un & l'autre, ou pour mieux dire, faisons le toucher au doit, par le moyen de cette petite Table:

	A.	1	2	3	4	5	6	7
1.	358.	♄	☉	☾	♂	☿	♃	♀
2.	359.	♃	♀	♄	☉	☾	♂	☿
3.	360.	♂	☿	♃	♀	♄	☉	☾
	365.	♄	☉	☾	♂	☿	♃	♀

Une année ancienne de 360. jours, comprend 51. Semaines, & 3. jours. Ainsi les 3. derniers jours doivent recommencer la Semaine, & avoir les mêmes Planétes, que les 3. premiers. Dans une suite de quelques années placez les Planétes, suivant leur ordre naturel, en commençant par Saturne, jusqu'à ce que la Lune se rencontre sur le dernier jour. Sans autre chose, vous verrez, que les premiers jours de ces 7. années, suivront à la Quarte, les Planétes qui répondent à *Samedi*, *Dimanche*, *Lundi*, *Mardi*, *Mécredi*, *Jeudi*, & *Vendredi*. C'est l'ordre, que nous cherchons: & la même chose arrive *nécessairement*, à toutes les Fêtes annuelles, aussi long tems, que l'ancien Cycle fut en usage; c'est à dire, prés de mille Ans.

51
7
357

Quand les Egyptiens reformérent leur Calendrier, ils conservérent la même pratique pour toutes leurs Fêtes: & ils le firent par un moyen, aussi facile, que nécessaire. Les Planétes disposées aussi à la Quarte, furent assignées aux 7. jours de la Semaine: & par cet expedient l'uniformité se trouva par tout. La Nouvelle année, avoit 52. Semaines completes & un jour: Ainsi le premier & le dernier jour, avoient la même Planéte, & le même jour de la Semaine: comme on le voit dans la derniére ligne de la Table; & comme cela arrive dans nos années communes. Il nous reste à rendre raison du choix du Jour, que les Egyptiens ont fait, pour commencer leur Semaine.

52
7
364

IV. Si

IV. Si les Astrologues Juifs étoient Auteurs de cette Disposition des Planétes, par rapport aux Jours de la Semaine, ou qu'ils y eussent contribué; On pourroit dire, que les anciens Egyptiens ont commencé leurs Semaines, comme les Juifs. Mais parce que je n'ai encore trouvé aucune preuve, ni même aucun indice probable de cette uniformité, j'ai crû, qu'on devoit chercher parmi les Egyptiens eux-mêmes, quel est le Jour, par où ils ont trouvé bon de commencer leur Semaine: & quelle raison ils ont eûë de préférer un Jour à un autre. Le *Tems* de ce choix, ne me paroît pas une chose aussi indifférente, qu'il l'a parû à SELDEN, quand il a dit: [a] *De ipso, originis denominationis hujusmodi, momento, seu Anno, seu seculo, non ita anxie disquirimus.* Sans trop *s'inquieter* là-dessus, on peut regarder l'établissement du Grand Cycle Caniculaire, comme un *tems* propre, pour avoir donné lieu à ce Réglement. EGYPTIENS.

a) Seld. de J. N. III. 19. p. 412. f. 413. al. 423.

1. SI L'ON s'en rapporte au [a] Cardinal NICOLAS DE CUSA, *le premier jour de la Semaine, n'est pas le même chez tous les Peuples. Les Chrêtiens*, dit-il, *commencent la Semaine par le Dimanche, les Grecs par le Lundi, Jesdegird par le Mardi, Nabonassar par le Mécredi, les Mahometans par le Jeudi, l'Egire par le Vendredi, & les Hébreux par le Samedi.* Sur ce Passage SELDEN a raison de dire, [b] *Oscitanter nimis, perperamque hoc traditum.* Le premier article est vrai; mais le dernier est manifestement faux: & dans les autres, le Cardinal confond le commencement des *Semaines*, avec celui des *Epoques.* [c] Celle des Grecs, ou d'ALEXANDRE, commence par un Lundi: celle des Perses, par un Mardi: &c. & ces Jours là sont appellez, par ALFRAGAN, les *Caractéres* des Epoques. Sans *confondre*, ces deux sortes de *commencement*, ne pourroit-on pas les trouver *unis*, dans le Cycle Caniculaire? C'est ce que je me propose d'examiner.

a) *In Reparat. Calendarii*, init. Oper. Edit. Basil. 1565. T. III. p. 1156. init. b) Seld. III. 20. p. 425, al. 436. c) Alfragan. cap. 1.

2. LE GRAND Cycle Caniculaire commença, comme je l'ai dit, le 20[e]. de Juillet, l'An 3389. de la Période Julienne. Cette année fut la 1[re]. du Cycle Solaire; dont 121. étoient déja écoulez: & eut, par conséquent, pour Lettres Dominicales G. F. dont la derniere servit,

EGYPTIENS. depuis le commencement de Mars. Or le 20. de Juillet, a la Lettre E, pour Caractére invariable. Il s'ensuit de là, que le 20. de Juillet, de cette année, fut le dernier Jour de nôtre Semaine, que nous appellons *Samedi*. Ce fut donc, par un Samedi, que commença la Nouvelle forme d'année des Egyptiens; & une Nouvelle Periode, trois fois plus longue, que les précédantes, puisqu'elle ne devoit finir, qu'au bout de 1461. Ans. Ainsi le Grand Cycle Caniculaire, a pour *Caractére le Samedi*.

121
28
968
242
1288

DEUX AUTRES Epoques ont eû le même Caractére. Premiérement [a] *l'Epoque Astronomique les Siamois, commença le* SAMEDI *21. de Mars l'An 638. de Jesus Christ*: comme M. CASSINI l'a découvert & démontré, dans ses *Régles de l'Astronomie Siamoise*. Secondement, l'Epoque Vulgaire des Chrêtiens, a aussi pour *Caractére le* SAMEDI, soit qu'on la commence au 1. de Janvier de l'An P. J. 4714. ou au 25. de Décembre précédant. Mais l'une & l'autre de ces Epoques, n'ont rien changé à la Forme des années Civiles, qui étoient alors en usage: non plus que celle de Nabonassar; & les autres. Au lieu que le Cycle Caniculaire, fut un établissement tout à fait nouveau; & une nouvelle forme d'année, de laquelle on pouvoit dire plus véritablement, que n'a fait [b] VIRGILE:

Magnus ab integro Seclorum nascitur ordo.

S'agissant d'une Innovation si considérable, les Egyptiens, Astrologues, & pleins de mystéres, firent sans doute, un choix mûr & déliberé, du Jour par où devoit commencer leur Nouvelle Période?

a) Cassini Régles de l'Astr. Siam. Paris 1689. fol. p. 6. La Loubére, Voyage de Siam, T. II. p. m. 120. b) Virgil. Eclog. IV.

3. LA SUPERSTITION & les hyperbóles des Egyptiens, sont allées si loin, qu'ils ont voulû, que l'on regardât ce Jour, comme le Renouvellement de la Naissance du Monde: [a] *Quod tempus*, dit SOLIN, *Sacerdotes Natalem Mundi judicaverunt*. Surquoi DODWELL fait cette remarque: [b] *Natalis nomine, intelligit primum illum Epochæ diem, unde novæ supputationis ducendum esset exordium.* [c] PORPHYRE dit, dans la même vûë, que [c] *les Egyptiens commencent leur année, par le Cancer, auprés duquel est la Canicule: Que leur premier jour, (ou Noumenie) est au Lever de la Canicule, qui donna commencement à la Naissance du Monde.*

Monde. (γενέθλια τοῦ κόσμου εἰς τὴν ...) Enfin MACROBE, EGYPTIENS.
trompé peut-être par les expressions équivoques des Egyptiens, explique leur sentiment en ces termes: [d] *Aiunt incipiente die illo, qui primus omnium luxit, id est, quo in hunc fulgorem cælum & elementa purgata sunt, qui ideo Mundi Natalis jure vocitatur, Arietem in medio cælo fuisse.... Aiunt enim in hac ipsa genitura mundi, Ariete medium cæli tenente, horam fuisse mundi nascentis, Cancro gestante tunc Lunam.* Le Bélier étant au milieu du Ciel, l'Ecrevisse & la Canicule étoient nécessairement à l'Horizon.

a) Solin. c. 35. b) Dodwell. Diss. Cypr. Append. §. 14. c) Porphyr. de Antro Nymph. p. 77. Edit. Ald. 1521. & p. 235. f. post Homer. Edit. Herveg. 1541. d) Macrob. Somn. Scip. I. 21.

4. LE JOUR, qui commença cette Nouvelle Période, étant regardé par les Egyptiens, comme celui de la Naissance du Monde, il est plus que vrai-semblable, que pour garder l'uniformité, ils le contérent aussi pour le premier de la Semaine. Je ne doute pas non-plus, que leurs Astrologues, n'aient donné le Nom de *Saturne* à ce *Premier Jour*; soit que la pratique en fût plus ancienne, ou qu'elle fut introduite alors: afin que le même Jour, commençât en même tems, & la Semaine, & la Nouvelle forme d'année, & leur Grand Cycle. Outre cette raison générale, & d'autres particuliéres, qu'ils ont pû avoir, mais qui ne nous sont pas connuës; il s'en présente quelques-unes, qui apparemment n'ont pas été négligées.

5. [a] LES *Astrologues Chaldéens*, dont les principes étoient semblables à ceux des Egyptiens, *attribuoient une grande influence aux 5 Planétes, mais sur tout* (ἰδίᾳ δὲ) *à Saturne*: comme DIODORE nous l'apprend. A cela se rapporte la remarque, que fait TACITE, en parlant du Sabbat des Juifs: [b] *Ferunt .... alii, honorem eum Saturno haberi, ... quod e septem sideribus, queis mortales reguntur,* ALTISSIMO *orbe &* PRÆCIPUÆ *potentiæ Stella Saturni feratur.* Avant lui DENIS D'HALICARNASSE avoit dit, que [c] *Saturne donne aux hommes, toute plénitude de biens, & qu'il renferme toute la nature de l'univers.* (πάσης εὐδαιμονίας δοτῆρα καὶ πληρωτήν .... πᾶσαν δὲ περιειληφότα τὴν τοῦ κόσμου φύσιν.) Les Egyptiens en particulier, avoient une souveraine vénération pour cet Astre. Tous les Chrétiens savent le reproche, qu'un [d] Prophéte faisoit aux Israélites, nouvellement sortis d'Egypte, & que S. ETIENNE rapporte en ces termes: [e] *Vous avez porté le Tabernacle de Moloch, & l'Astre de* VOTRE *Dieu Remphan.*

 Ces

EGYPTIENS. Ces deux Noms désignent *Saturne*, qui avoit été *le Dieu des [illegible]* en Egypte: comme il étoit le principal Dieu des Egyptiens. *f [illegible] loch*, disoit SAMUEL PETIT, *non disputant Eruditi, quin plurimi que censeant Saturnus*, &c. Dans un ᵍ Alphabet Egyptien, qui fut envoyé à SAUMAISE, la Planéte de *Saturne* est nommée *Rephan*: & suivant M. DE LA CROZE, ʰ *Rephan*, signifie *le Dieu du Ciel*.

a) Diod. II. 30. Gr. p. 82. *b*) Tacit. Hist. V. 4. *c*) Dion. Halicarn. I. p. 30. *d*) Amos V. 26. *e*) Act. VII. 42. *f*) Petit. Var. Lect. I. [illegible] *g*) De Dieu Crit. Sacr. h. l. p. 557. b. Edit. Amst. 1693. Kirch. Prodr. Copt. c. 5. p. 147. *h*) Jablonski, Rempham, p. 52.

6. D'AILLEURS, c'est une chose connuë, que Saturne désigne le *Tems*: & que souvent il est pris pour le *Tems* même. Suivant ARISTOTE, ᵃ Jupiter est dit *Fils de Saturne & du Tems*; (Κρόνου καὶ χρόνου,) *parce qu'il atteint d'un Siécle éternel à l'autre*. Peut-être veut-il dire, qu'il commence le Grand Cycle, & qu'il le finit. DENYS D'HALICARNASSE ᵇ dans le Passage, que j'en ai déja allégué, & où cet Auteur parle de Saturne, il y a inseré cette parenthése: *Soit qu'on l'appelle le Tems*, (χρόνον) *comme les Grecs, ou Saturne*, (κρόνον) *comme les Romains*. MACROBE y revient plus d'une fois. ᶜ *Est porro*, dit-il, *idem* Κρόνος καὶ Χρόνος. *Saturnum enim ... [illegible] ... Siquidem tempus est certa dimensio, quæ ex cœli conversione colligitur. Tempus cœpit inde. Ab eo natus putatur* Κρόνος, *qui, ut diximus*, Χρόνος *est*. Et dans la suite du même Livre: ᵈ *Saturnus ipse auctor est temporum. Ideo a Græcis, immutata litera*, Κρόνος, *quasi* Χρόνος *vocatur*. Cela est si commun, qu'ERASME l'a mis dans ses Adages, où il dit: ᵉ Κρόνος *a Poëtis fingitur, temporum Deus, quasi* Χρόνος. Aussi l'a-t-on représenté sur le Revers d'une Médaille, avec la Devise, *Maître du Tems*, à la tête de *l'Histoire du Calendrier*, par M. BLONDEL.

a) Arist. de Mundo c. 7. *b*) Dion. Halic. I. p. 30. a. *c*) Macrob. Saturn. I. [illegible] *d*) cap. 22. *e*) Erasm. Adag. 1075.

7. PAR CETTE RAISON la Direction de l'année, comme la principale mesure du Tems, a été attribuée à Saturne: ᵃ *In ejus [illegible] [illegible]*, dit NOEL LE COMTE, *serpens erat, qui sibi caudam [illegible] apprehendebat*: & dans la suite: ᵇ *Pingebatur autem ab antiquis Saturnus .... altera manu falcem gestans, & draconem, caudam sibi [illegible] [illegible]*. Nous avons vû, que le serpent, peint de cette façon, étoit le Symbole de l'année. ᶜ MARTIANUS CAPELLA ayant introduit

Saturne, dans son Assemblée des Dieux, le représente de cette maniére: *Gressibus tardus ac remorator incedit, glaucoque amictu tectus caput. Prætendebat dextra flammivomum draconem, caudæ suæ ultima devorantem, quem credebant anni numerum nomine perdocere.* Surquoi VINCENT CARTARI ajoûte: [d] *Il che si può dire essere il rinovamento che fa il tempo di anno in anno.* ALBRICUS dit, dans la premiére de ses Images: [e] *Saturnus ... pingebatur, ut homo senex, ... qui una manu, sed dextra, falcem tenebat, & in eadem serpentis portabat imaginem, qui caudam propriam dentibus commordebat.* EGYPTIENS.

a) Natal. Com. Mythol. II. 2. p. 121. b) p. 126. c) Mart. Capell. Philol. L. I. Edit. Plant. p. 19. d) Cartari Imag. Deor. Edit. 1581. p. 29. e) Albric. de Deor. Imag. c. 1.

8. EN PARTICULIER la Nouvelle forme d'année est dûe à *Saturne;* ou au-moins il y donna lieu: suivant une fable Egyptienne, que DIODORE & PLUTARQUE ont rapportée: [a] *Saturne,* dit le premier, *épousa Rhéa sa Sœur; & de ce mariage sortirent 5. Dieux, savoir Osiris, Isis, Typhon, Apollon, & Venus, dont chacun nâquit dans un des 5. jours, que les Egyptiens appellent Epagoménes.* PLUTARQUE [b] dit au fond la même chose, mais avec quelques additions, dont voici la principale: *Le Soleil ayant vû Rhéa couchée avec Saturne, fit une imprecation, qu'elle n'accouchât, ni dans aucun mois, ni dans quelque année.* (μήτε μηνὶ μήτε ἐνιαυτῷ. *Mais Mercure, qui aimoit la Déesse, joua avec la Lune, & ayant gagné, il prit la 70e.* (ou plûtôt [c] la 72e.) *partie de chaque jour, dont il fit 5. nouveaux Jours, qu'il ajoûta aux 360. de l'année, & que les Egyptiens appellent Epagoménes, dans lesquels ils célébrent la Naissance des 5. Dieux, qu'on vient de nommer.*

a) Diod. I. 13. p. 9. a. b) Plut. de Iside p. 355. d. e. c) Sic Scal. Emend. temp. p. 195. a.

9. ENFIN, le *Samedi* même a été honoré du même éloge, que le premier Jour du Grand Cycle Caniculaire: & le seul PHILON suffit, pour nous assûrer, que de son tems, il étoit ainsi caractérisé à Aléxandrie, où il demeuroit. Comme Juif, il a loüé le Samedi, qui étoit un Jour consacré au Repos, par sa Nation. Comme Mystique, il a pris par tout, indifféremment, des preuves, bonnes ou mauvaises. Mais entraîné par le langage ordinaire des Egyptiens, il a souvent employé une expression, qui ne convenoit point à un Juif. En voici quelques éxemples. Dans son Livre *de la Création* il parle ainsi: [a] *Aprés que le Monde fut achevé, selon le nombre parfait de six, le Pére*

honora

EGYPTIENS. honora le jour suivant, qui fut le septiéme, & le sanctifia. Car ce n'est pas la Fête d'une Ville, ou d'un Païs, mais de tout le Monde: seule digne d'être honorée, & d'être appellée LE JOUR DE LA NAISSANCE DU MONDE. (τῦ Κόσμυ γενέσιον.) Dans la Vie de Moyse, il tourne cet Eloge, d'une autre maniere: [b] *Après qu'ils eurent long-tems cherché, quel étoit* LE JOUR DE LA NAISSANCE DU MONDE, (ἡ τῦ Κόσμυ γενέθλιος,) *auquel il avoit été achevé; ce que leurs Péres n'avoient jamais pû découvrir; ils l'apprirent par la Révélation, & par le Signe évident de la Manne.* Il y revient au III. Livre du même Ouvrage: [c] *Le Prophéte*, dit-il, *honora le septiéme Jour*,... *ayant connû par ses recherches, que c'étoit celui de la* NAISSANCE DU MONDE, (Κόσμυ γενέθλιον,) *où le Ciel, la Terre, & tout ce qui est sur la Terre, se réjouissent, pour la parfaitte harmonie de la Semaine.* Un Juif auroit-il pû appeller si souvent, le *Jour de la Naissance du Monde*, celui qu'il regardoit comme le *septiéme*, ou le *dernier* de la Semaine, auquel *Dieu se reposa*; s'il n'y avoit été comme forcé par le langage ordinaire des Egyptiens, parmi lesquels il demeuroit? Et les Egyptiens, auroient-ils donné au *Samedi*, l'Eloge, qu'ils donnoient au *premier jour* de leur Période; s'ils n'avoient regardé *le Samedi*, comme le *premier jour* de la même Période.

a) Philo de Mundi Opif. p. 13. f. 14. init. al. 20. e. b) Vit. Mosis I. p. [illegible] init. al. 694. [illegible]
c) Lib. III. p. 466. m. al. 684. c. d.

TANT DE CIRCONSTANCES se trouvant ensemble, dans le même tems, je conclus, que le Grand Cycle Caniculaire des Egyptiens, commença 1324. Ans & demi avant l'Ere Chrétienne, l'An P. J. 3389. Le Samedi 20. de Juillet, auquel la Canicule se rendit visible, & auquel on assigna la Planéte de Saturne, pour commencer la Semaine des Egyptiens.

§. X.

HISTOIRE DU GRAND CYCLE.

L'EPOQUE du Cycle Caniculaire étant démontrée autant, qu'un Fait si éloigné l'a pû permettre; donnons une espéce d'Histoire de cette Nouvelle Période; & comparons-en les années, avec celles de la Période Julienne. De cette comparaison nous verrons sortir naturellement, quelques Epoques célébres, & déja connuës.

EGYPTIENS.

I. Depuis le 1r. de Mars, jusqu'au 20. de Juillet, en y-comprenant les deux termes, (α) il y a 142. jours, que le 1r. jour de Thoth parcourut (β) en 568. Ans. Ajoûtez cet Intervalle à (γ) l'An P. J. 3389. où commence le Cycle Caniculaire; vous trouverez, (δ) l'An P. J. 3957. dans lequel le 1r. de Thoth, aprés avoir quitté le 1r. de Mars, passa au dernier jour de Février.

Mars	31
Avril	30
Mai	31
Juin	30
Juillet	20
α	142
	4
β	568
γ	3389
δ	3957

II. L'An P. J. 3957. que nous venons de trouver, étoit Bissextil: & jusqu'ici, c'est dans les années Bissextiles, que le Thoth Egyptien a avancé d'un jour. A l'avenir, pendant plus de 200. Ans, ce sera dans les années d'aprés. La démonstration en est aisée. Cette année P. J. 3957. étant Bissextile, le Mois de Février eut 29. jours. Ce fut donc au 29. de Février, qui en fut le dernier jour, que commença le Mois de Thoth: mais l'année suivante (α) P. J. 3958. qui fut commune, le Mois de Thoth commença nécessairement le 28e. de Février, qui en fut le dernier jour. Ajoûtez-y (β) 8. Ans, pendant lesquels le Thoth avança de 2. jours; vous aurez (γ) l'An P. J. 3966. où le Thoth fut au 26. de Février, de même, que dans les années suivantes.

α	3958	Févr.	28
β	8		
γ	3966		26
	67	N.	26
	68		26
	69		26

III. De ces 4. derniéres années, la seconde, savoir [a] l'An P. J. 3967. commença l'*Ere célébre de Nabonassar*. D'où l'on doit conclurre deux choses. La premiére, que les années de cette Ere ne sont, que la suite de celles du Cycle Caniculaire, commencé plusieurs Siécles auparavant. La seconde, que cette Ere, n'est, ni une Ere Artificielle & Chronologique, qui au-moins auroit dû commencer un An plûtôt; ni une Ere Astronomique, qui auroit dû commencer à quelqu'un des Points cardinaux: mais une *Ere* purement *Historique*, comme [b] je l'ai déja dit ailleurs.

a) Miscell. Berol. T. IV. p. 16. b) Chron. Liv. V. ch. 3. p. 349.

IV. Depuis le 28. de Février, jusqu'au 1r. de Janvier exclusivement (α) il y a 58. jours, que le Thoth parcourut (β) en 232. Ans. Ajoûtez ces années à (γ) l'An P. J. 3958. par où la Table précédante a commencé; vous aurez (δ) l'An P. J. 4190. qui commença

EGYPTIENS. avec le Thoth Egyptien. La même chose arriva les trois années suivantes. Mais (a) la derniére étant Bissextile, *b* le 1. de Thoth se trouva aussi, au 31. de Décembre: & à l'avenir ce sera dans les années Bissextiles, que le Thoth Egyptien avancera d'un jour, comme il avoit fait avant l'An P. J. 3958.

α	58		
	4		
β	232		
γ	3958	Févr.	28
δ	4190	Janv.	1
	91		1
	92		1
ε	4193		1
		Decemb.	31

a) Chap. 14. fin. p. 580. *b*) Chap. 15. §. 3. n. 2. p. 597.

V. A l'an P. J. 4193. & au 31. de Décembre, ajoûtons 196. Ans, moins 49. jours, qui font le quart pour les années Bissextiles; nous trouverons, que le Thoth Egyptien commença le 12. de Novembre, l'An P. J. 4389. Bissextil; de même, que dans les années suivantes. La seconde de ces quatre années, savoir P. J. 4390. le 12. de Novembre fut un Dimanche, & commença l'*Ere de Philippe*, ou *depuis la mort d'Aléxandre*, dont PTOLEMEE se sert quelquefois, & qui est marquée à part, dans le Canon Astronomique: mais ce ne fut qu'une *Ere historique*, non plus, que celle de *Nabonassar*, qui la précéde de 424. années Egyptiennes.

4193.	365	Dec.	31
+ 196.	49.		
4389.	316.	Nov.	12
90.	Ph.		12
91.			12
92.			12

CES 424. années en contiennent 106. Bissextiles, & sont plus courtes, d'autant de jours, que 424. années Juliennes: ou, ce qui est la même chose, sont égales à 423. années Juliennes, & 259. jours. Ajoûtant donc ces deux derniers nombres, au 26. de Février de l'An P. J. 3967. où l'on a fixé l'Ere de Nabonassar; nous trouverons, comme auparavant l'An P. J. 4390. & le 12. de Novembre, pour l'*Ere de Philippe*; ou *depuis Aléxandre le Grand*.

365
106.
259

3967.	57.	Févr.	26
+ 423.	259.		
4390.	316.	Nov.	12

VI. L'ANNEE EGYPTIENNE, qui précéde l'Ere de Philippe, commença l'An P. J. 4389. le 12. de Novembre. Ajoûtons-y 280. Ans, moins 70. Jours, pour autant d'années Bissextiles; nous parviendrons au 3. de Septembre, de l'An P. J. 4669. Bissextil. Ce fut *a* le 1. Janvier de cette année, que commença

4389.	316.	Nov.	12
+ 280.	70.		
4669.	246.	Sept.	3

Digitized by Google

la [b] 1re. *année Julienne*, ou de la Reformation de JULES-CESAR. Suivant la disposition du Cycle Caniculaire, elle du-t-être Bissextile: & elle le fut effectivement, comme [c] SCALIGER & [d] BUNTING l'observérent à la fin du XVI. Siécle.

a) Miscell. Berol. T. IV. p. 18. b) U. C. 709. Var. c) A. 1585. d) A. 1590.

1. LEUR contemporain CHRISTMAN, l'a pourtant nié avec confiance, [a] *Merito*, dit-il, *explodendi sunt illi, qui annum primum Julianum Intercalarem statuunt fuisse.* Et l'on doit avouër, que ses preuves sont fort plausibles. 1. En général, les Intercalations ne se font, que pour suppléer aux parties du tems, qu'on a négligées ou ômises. Dans les années Lunaires, on ajoûte un Mois, au bout de 2. ou 3. Ans; lorsque les Epactes surpassent 30. Jours: Et dans les années Solaires des [b] Persans, qui n'ont, que 365. Jours précisément, on ajoûte un Mois, pour compenser les 30. Jours, que l'on n'avoit pas mis en conte. Ainsi dans les années Juliennes de 365. Jours & ¼. on ne doit ajoûter un Jour, qu'aprés, que les 4. quarts sont entierement achevez, ou à peu prés. 2. En particulier, la premiére année Julienne, ne devoit pas être Intercalaire; puisque la précédante l'avoit été, de plusieurs façons. D'abord on avoit intercalé 23. Jours, [c] *ex consuetudine*, & de plus, JULES-CESAR, avoit encore intercalé 67. Jours, pour remplacer [d] les 3. Intercalations, qui avoient été ômises, par quelques intrigues politiques.

a) Christm. ad Alfrag. p. 167. b) Scalig. Emend. p. 293. c. c) Suet. Cæs. c. 40. d) Hist. Crit. de la Rel. des Lett. T. XII. p. 3. com.

2. LES PLUS fortes raisons doivent ceder à l'expérience. Malgré celles, qu'on vient de lire, [a] CALVISIUS a prouvé la vérité du Fait; quoique d'une maniére un peu foible, à quelques égards: & le [b] P. PETAU l'a fait d'une maniere plus précise. Il est vrai, que ce dernier ajoûte, que [c] *dans la reformation du Calendrier, Auguste n'avoit pas disposé les Bissextes, suivant l'intention de* JULES-CESAR. A quoi je ne sai si on trouvera quelque vrai-semblance; puisque l'institution de JULES-CESAR étoit encore toute nouvelle.

a) Calv. Isag. p. 155. b) Petav. D. T. IV. 4. c) Cap. 3. p. 318. a. 164. b.

3. POUR CE, qui est de JULES-CESAR même, tout le monde sait, qu'il étoit bon Astronome; qu'il avoit appris des Prêtres Egyptiens la forme d'année, qu'il établit; & qu'étant à Aléxandrie, comme dit LUCAIN:

EGYPTIENNE.

Lanigerum placidis compellat Athonea dictis:
. . . . . . media inter prœlia semper
Stellarum cœlique plagis, superisque vacavi,
Nec meus Eudoxi vincetur fastibus annus.

M. l'Abbé COUTURE[b] a crû, que LUCAIN *parloit* DE SOI, *à la maniére des Poëtes, c'est-à-dire avec beaucoup de suffisance.* Voilà un trait contre Mrs. les Poëtes en général: & contre LUCAIN en particulier. Mais M. l'Abbé COUTURE s'est extrêmement mépris: C'est CAESAR, qui parle: & qui effectivement étoit trop habile, pour s'être trompé sur la dispositions des années Intercalaires.

a) Lucanus Pharsal. X. 175. & suiv. b) Acad. des Inscriptions T. I. p. 70.

4. JE DIS DONC avec confiance, que JULES-CESAR le fit ainsi à dessein; & qu'il voulut, que la premiére année de son Nouveau Calendrier fût Bissextile, [a]*ut & tunc, & in posterùm Intercalatio Romana fieret in Anno Intercalari Ægyptiaco.* En effet, il s'ensuivroit de ce Réglement, que l'année vague des Egyptiens, avançant d'un Jour au bout de 4. Ans, l'Intercalation Egyptienne devoit s'approcher de la Romaine, durant 760. Ans: & se trouver durant plus de mille, dans l'année Bissextile des Romains. Au-lieu, que l'Intercalation Egyptienne, se faisant dans l'année précédante, elle se seroit toûjours éloignée de plus en plus de la Romaine: & jusques à la devancer d'un An & demi.

a) Miscell. Berol. T. IV. p. 19. init.

VII. JULES-CESAR [a] ayant été tué avant le tems, qu'il eût dû ajoûter un nouveau Bissexte; & les Guerres Civiles ayant recommencé aprés sa mort; Les Pontifes ordinaires, pour n'avoir pas bien compris ses ordres, intercalérent aprés 3. Ans complets, au-lieu qu'ils n'auroient dû le faire, qu'aprés 4. Ans: desorte qu'au bout de 36. Ans, il se trouva, qu'on avoit intercalé 12. jours, au-lieu de 9. Cependant de nouvelles Guerres Civiles étant survenües:

[b]*Ergo inter sese paribus concurrere telis,*
Romanos acies iterum videre Philippi,

BRUTUS & CASSIUS[c] y furent défaits, par M. ANTOINE & par OCTAVIEN, depuis surnommé *Auguste.* Ces deux Vainqueurs s'étant ensuite brouillez, [d] Auguste l'emporta enfin dans la célébre Ba-

taille

taille d'Actium, où ANTOINE & CLEOPATRE, ayant été vaincus, [e] se retirérent en Egypte. Auguste les y poursuivit, & les vainquit encore, un an aprés, devant la ville d'Aléxandrie, où ANTOINE réntra, & se tua [f] le prémier Jour de Septembre. EGYPTIENS.

a) U. C. 710. b) Virgil. Georg. I. v. 489. 490. c) U. C. 712. d) U. C. 723. e) U. C. 724. f) Dio, LI. p. m. 514.

1. LE MEME Jour, Auguste se rendit maître d'Aléxandrie, selon [a] PAUL OROSE. De même que suivant quelques Inscriptions Romaines, publiées en Italie, & qui m'ont été communiquées par des [b] Amis: mais que je n'ai pû encore voir. Quelques Semaines aprés, Cléopatre se fit mourir, & [c] la Nouvelle en ayant été portée à Rome, *dans cette partie de l'année, que Cicéron le fils étoit Consul*, c'est à dire, [d] depuis le 13. de Septembre, jusqu'à la fin d'Octobre; *le Sénat ordonna*, entre autres choses, que [e] *le jour de la Prise d'Aléxandrie, seroit Jour de Fête, & que dans la suite, on commenceroit de conter leurs années*, de ce jour-là. (ἐς τὰ ἔπειτα ἔτη ἀρχὴν τῆς ἀπαριθμήσεως αὐτῶν νομίζεσθαι.)

a) Orof. VI. 19. b) Mrs. Jean Masson & Abauzit. c) Dio, LI. p. m. 523. d) Fasti Onuphrii & Almelov. e) Miscell. Berol. T. IV. p. 19. f.

2. POUR OBEIR à ce Décret de leurs nouveaux Maîtres, autant qu'on le pouvoit, les Aléxandrins prirent le parti, d'introduire dans l'usage Civil, la forme d'année secrette, dont leurs Prêtres se servoient: puisqu'elle n'étoit plus un mystére, depuis que JULES-CESAR l'avoit découverte: & de rendre leur *année fixe*, à l'éxemple des Romains. Cette nouvelle éspéce d'année Egyptienne fixe, étoit connuë du tems de PLUTARQUE, qui s'en est servi, trente fois, dans son Livre *d'Isis & d'Osiris*: quoique suivant SCALIGER, [a] il n'en parle que comme *un Enfant*. On en trouve un témoignage, plus exprés, dans [b] une Inscription Gréque de l'An 146. de J. C. où *le 11e. de Pachon* est joint *au 5. de Mai*: Et les Péres de l'Eglise, depuis le Concile de Nicée, l'ont ordinairement employée, sous un autre nom, pour les Dates de leurs Pâques, qu'ils ont rapportées présque toutes, au 8e. Mois Egyptien nommé *Pharmuthi*.

a) Scal. Emend. p. 235. b. b) p. 454. c. & Grut. 314. n. 3.

3. DE LEURS divers témoignages, & de l'Inscription Gréque, dont j'ai parlé, il paroît, que cette année fixe commençoit *au 29. d'Août*, des Romains: & ce seul *Caractére* auroit dû suffire, à un homme tel

EGYPTIENS. tel que SCALIGER, pour trouver l'Epoque de cet établissement. Mais deux Circonstances remarquables, l'arrêterent trop à [a] l'année 16. Julienne, en laquelle Aléxandrie fut prise par Auguste, & que le Décret du Sénat fut donné. Premiérement [b] on conte communément, les années d'Auguste, *du 1er. de Janvier* de cette année, comme le dit [c] CENSORIN: soit à cause de [d] la Victoire d'Actium, remportée au Mois de Septembre précédant, ou de la Prise d'Aléxandrie, arrivée au Mois de Septembre suivant. En second lieu, [e] SCALIGER remarque, qu'alors l'année Egyptienne commença *le 29. d'Août*, suivant le Calendrier altéré, qu'on suivoit à Rome; au-lieu, que reguliérement c'eût été *le 31. d'Août*. Il s'en tint donc là; sans dire comment on concilia cette différence de *deux jours*: & comment il arriva, qu'une *année fixe* passa, ou 29. d'Août mal établi, au *29. d'Août* véritable & régulier.

a) U. C. 724. *b*) Scal. Emend. p. 454. *c*) Censor. c. 21. *d*) Calv. Isag. c. 14. p. 112. f. *e*) Scal. Emend. p. 236.

4. SA PENSEE étoit néanmoins trop ingénieuse, pour n'avoir pas été adoptée par [a] CALVISIUS, & par ses Disciples. Elle l'a aussi été par plusieurs Savans modernes, parmi lesquels il suffira de nommer M. PRIDEAUX, dans sa belle [b] Histoire des Juifs. Et pour dire quelque chose de plus: Le P. PETAU reconnoît dans son IV. Livre, [c] que *nihil in ea refutandum occurrit*. Il est vrai, qu'il y-ajoûte une espéce de reserve; *Nisi Vagam Anni formam, Anno duntaxat Juliano XXI. repudiatam, ac Julianam ab Ægyptiis admissam dixeris: sola ea conjectura*. Mais il s'en tient à la pensée de SCALIGER: *Quare*, conclut-il, *nihil in hac parte reprehensione dignum habet*. Contre sa coûtume, il passe à SCALIGER une pensée, qu'il pouvoit *refuter* avec fondement: En voici la raison.

a) Calvisius, p. 414. a. *b*) Prid. Hist. des Juifs. T. V. p. 116. 117. Trad. Franc. 1722. *c*) Petav. D. T. IV. 5. p. 328. al. 170. a.

5. LA CHRONOLOGIE du P. PETAU étoit déja sous la presse, lorsque M. HERVART, Conseiller de l'Electeur Palatin, publia à [a] MUNICH un Ouvrage posthume de son Pére, sous le titre *d'admiranda Ethnicæ Theologiæ mysteria*, accompagné d'une seconde Partie, *adversus incredibiles Chronologiæ vulgaris errores*. Une de ces *erreurs incroyables*, c'est, que [b] *depuis la mort d'Auguste jusqu'à celle de Néron*, ou

on a inséré dans les Fastes Consulaires, cinq paires de Consuls substituez EGYPTIENS.
(suffectorum) *comme Ordinaires,* (savoir) [c] aux années, 30. 31. 39. 43. 55. de J. C. *De sorte que les Consuls, qui ont précédé la mort d'Auguste, doivent être retardez de cinq Ans.* En vertu de ce principe, [d] HERVART retarde, de 5. Ans la Prise d'Aléxandrie; la mort d'Antoine & de Cléopatre; le Consulat de Ciceron le fils; & le Décret du Sénat, qui fit établir les *années fixes des Egyptiens:* Et au-lieu qu'on rapporte tout cela [e] à l'An 723. de Rome, suivant le Calcul des marbres du Capitole, qui répond à l'An 30. avant J. C. il soûtient qu'il faut le rapporter à l'An [f] 728. auquel l'année fixe Egyptienne commença le 29. Août. Pour la preuve de ce dernier point il allegue: 1. L'Inscription [g] Gréque dont j'ai parlé. 2. Un Livre de THEON D'ALEXANDRIE, sur les Canons de PTOLEMÉE, qui est en MS. dans la Bibliothéque de Baviére. 3. THEODORE METOCHITE; qui est aussi en Ms. dans la même Bibliothéque. 4. MICHEL PSELLUS [h] Sénateur de Constantinople. 5. ABBATEGNIUS [i] Astronome Syrien.

a) Monachii 1626. 4. b) Chronol. c. 92. p. 25. c) c. 204. p. 131. d) cap. 227. p. 151. & suiv. e) U. C. 724. Var. f) 729. g) Grut. p. 314. n. 2. h) Psellus, p. 82. 83. i) Abbategnius cap. 32. f.

6. LE P. PETAU, ayant eû communication de cet Ouvrage, avant que le sien parût, profita de cette Lecture, en habile homme. [a] Sans renoncer à la pensée de SCALIGER, qu'il approuva de nouveau dans son X. Livre; [b] il revint à celle sur laquelle *il avoit hésité* auparavant: *Et fortifia son doute par les* mêmes *Autoritez*, qu'HERVART avoit raportées: ausquelles il ajoûta celle du Moine PANODORE, que [c] le SYNCELLE n'avoit pas bien entendu. De tout cela il conclut, que le Décret du Sénat de Rome, donné [d] *l'An 16. Julien* ne fut éxécuté à Aléxandrie, que 5. Ans aprés, savoir *l'An 21. Julien & 729. de Rome, P. J. 4689. où le Thoth Egyptien commença réguliérement au 29. du Mois d'Août.* Mais le P. PETAU ne donne ceci, que comme une *Conjecture vrai-semblable*, & non comme une *Démonstration:* tant parce qu'elle lui avoit été suggerée par HERVART; qu'à cause qu'elle devoit sa naissance à un principe qu'il regardoit comme faux; c'est pourquoi dans ses Tables du Livre XIII. [e] il n'en parle qu'avec quelque restriction sur *l'An 21. Julien P. J. 4689.* où il dit: *Hoc Anno* VIDENTUR *Ægyptii Annum Julianum usurpasse, cum Neomenia Thoth ad Aug. 29. pervenit.* Mais dans son *Rationarium temporum* [f] publié neuf Ans

aprés,

EGYPTIENS. après, il le suppose sans reserve, sur l'authorité de THEON, & des autres, pour lesquels ils renvoie à son premier Ouvrage.

a) Petav. D. T. X. 71. al. 73. b) p. 286. al. 158. b. c) Sync. p. 322. d) A. 724 Var. e) Lib. XIII. p. 658. al. 568. f) Rat. temp. T. II. lib. 3. c. 5. p. 211. 8. Edit. 1636.

7. USSERIUS, trouvant cette remarque suffisamment démontrée, a l'a honorée de son suffrage, sur les mêmes Autoritez, que le P. PETAU avoit alléguées; & depuis eux DODWELL a suivi la même pensée, b fondé principalement sur le Fragment de THEON, qu'il a publié le premier.

a) Usser. T. II. p. 512. al. 584. b) A. 1684. Diss. Cypr. Append. §. 8. p. 15.

8. TANT D'AUTORITEZ sur un même point, me font recevoit, comme incontestable, cette Thése: que *Quoique le Sénat eut ordonné, d'établir une Epoque de la Prise d'Aléxandrie, dés l'An 16. Julien;* a *l'Ere fixe des Aléxandrins ne commença, que le 29. d'Août de l'An 21. Julien, qui répond à l'An P. J. 4689. ou à l'An 25. avant J. C.* Mais ni PETAU, ni USSERIUS, ni DODWELL, n'ont rendu aucune raison de ce retardement de 5. Ans, suite naturelle du Principe d'HERVART, qu'ils regardoient comme faux, de même que moi. Suivant mon Systême, il s'en présente une, pour ainsi dire, d'elle même.

a) U. C. 729.

VIII. DE L'AN P. J. 4689. où commença la Nouvelle Ere d'ALEXANDRIE, retranchant l'An P. J. 3389. où le grand Cycle Caniculaire avoit commencé; nous aurons un Intervalle de XIII. Siécles justes, suivant le calcul secret des Prêtres Egyptiens, que je suppose toûjours, dans mon Systême. Je dis donc, que a les ALEXANDRINS obligez, à reformer leur Calendrier, & à rendre leur année fixe, attendirent que leur XIII. Siécle fut entiérement écoulé: afin que leur Nouvelle Ere commençat avec le XIV. Siécle. C'est ainsi, que les Protestans d'Allemagne, voulant reformer le Calendrier Julien, dont ils se servoient, attendirent la derniére année du XVII. Siécle, qui se trouvant Bissextile, leur donna une occasion commode, d'ôter onze jours au Mois de Février: afin, qu'au commencement du XVIII. Siécle, leur année s'accordât avec celle des Catholiques Romains.

4689
3389
1300

a) Misc. Berol. T. IV. p. 20. com.

I. EN

Eɴ ᴠᴏɪᴄɪ une preuve toute nouvelle, tirée d'une Inscription Gréque, publiée [a] à Vérone l'An 1732. par le Marquis sᴄɪᴘɪᴏɴ ᴍᴀғғᴇɪ. C'est un [b] *Décret des Juifs de Bérénice*, dans l'Afrique Cyrenaïque, qui commence par la Date, conçûë en ces termes: *l'An LV. le 25. de Paophi dans l'Assemblée des Tabernacles*, &c. (Ἔτυς νέ Φαωφὶ κέ ἐπὶ συλλόγυ τῆς σκηνοπηγίας. κτλ.) Cette Date ne peut convenir qu'à l'An 30. de J.C. qui fut l'An 75. Julien, P. J. 4743. où tous ces Caractéres se rencontrent. EGYPTIENS.

a) Bibl. Ital. T. XIV. p. 211. b) p. 223. & suiv.

Iʟ ɴ'ʏ avoit alors, qu'ᴀʟᴇxᴀɴᴅʀɪᴇ, qui eût reçû le Calendrier *fixe*; le reste de l'Afrique suivoit toûjours l'année *vague* des Egyptiens, qui [a] commença, cette année, le *16. d'Août.* [b] Ainsi *le 25. de Paophi* se rencontra *le 9. d'Octobre.*

Thoth.	1.	Août.	16.	228
Paoph.	1.	Sept.	15.	258
	24			24
	25.	Octob.	9.	282.

a) Bunting. fol. 220. a. b) Calv. p. 434. b. 435. a.

Lᴇ ᴛᴇᴍᴘʟᴇ subsistoit encore, & les Juifs contoient leurs Mois, de la premiére apparition de la Lune, dont la *Vraie* Conjonction de Tisri, arriva à Bérénice, le 16. de Septembre, sur les 5. heures du matin. Mais il est rare, que la Lune paroisse le même Jour: & elle fut assûrément visible le 17. au soir, où les Juifs commencent le Jour Civil; Ainsi le 18. de Septembre, fut le 1. Jour du Mois de Tisri. ʙᴜɴᴛɪɴɢ, s'accommodant à quelques Régles des Rabins, dans un Calendrier entier, qu'il a dressé pour cette année, met aussi le 1. Jour de Tisri au 18. de Septembre. Suivant ce Calendrier, de même, que par mon Calcul, la Fête des Tabernacles dura depuis *le Lundi 2. d'Octobre*, jusqu'a *Lundi 9. d'Octobre* inclusivement: & sur ce dernier Jour, ʙᴜɴᴛɪɴɢ a écrit *Octavus Dies Tabernaculorum.*

Lᴇ ᴛʀᴏɪsɪᴇᴍᴇ Caractére, qui précéde les deux autres, est le plus important pour moi. L'Acte est daté *de l'An LV.* Mais de quelle Epoque est ce que l'on date? Ma réponse n'est pas difficile. J'ai dit, que cette année est la 75. Julienne P. J. 4743. Retranchons en 54. Ans complets, nous aurons l'An 21. Julien, P. J. 4689. C'est précisément, l'An 1. de l'Ere particuliére des Alexandrins, & du XIV. Siécle des Egyptiens en général. Les Chinois à l'extrêmité de l'Orient, ne datent

4743.	75.
− 54.	54.
4689.	21.

EGYPTIENS. presque jamais, que des années de leur Cycle; & dans nôtre Europe, on date souvent des années du Siécle courant, sans exprimer ni le milliéme, ni les centaines. Je n'en alléguerai qu'un éxemple, qui pourra servir d'avis, de ne pas négliger ces Dates. [a] M. KUSTER à Berlin, & M. KRAUSE a Leipsig, ont donné, dans le même tems, chacun une Edition des Oeuvres de LEUTINGER, où ils ont inséré une Lettre de M. DISTELMEYER, Chancelier de l'Electeur de Brandebourg, Jean George, qui finit simplement par ce mot *Berlini* &c. au-lieu qu'on lit dans la prémiére Edition, que j'ai vûë: *Berlini Anno 91.* Ainsi les Juifs de Bérénice datent leur Décret de *l'An L V.* du Siécle courant alors: Siécle doublement remarquable, comme on le va voir.

2. Quelques-uns de [b] mes Amis, m'ont fait une Objection, que je ne dois, ni ne veux dissimuler. Ils disent, que *dans l'année fixe des Aléxandrins, on intercaloit le 6e. Jour, six Mois avant le Bissexte* des Romains; au-lieu qu'on ne devoit le faire, qu'*aprés*, suivant mes principes: & que *les* [c] *Cophtes d'aujourd'hui en font de même.* Sans rapporter ici les preuves, que l'on allégue, je conviens du Fait: & je reconnois, qu'aprés que *l'Ere de Dioclétien* eut pris la place de celle d'*Aléxandrie*, les Chrétiens qui l'employérent, intercaloient le 6. Jour des *Epagoménes*, à la fin de la 3e. année des *Quatre-Ans*, ou six Mois avant le Bissexte des Romains. Mais je n'ai eû égard qu'au Grand Cycle Caniculaire, composé d'années vagues: [d] *Sic autem res contigit*, disois-je, *quamdiu Ægyptii Annos vagos usurpare non destiterunt.*

a) Leuting. Edit. Küst. Præf. p. 13. Edit. Krauf. p. 1188. A. 1729. b) Mrs. [illegible] & Abauzit. c) Scal. Emend. p. 237. d) Misc. Ber. p. 19. init.

3. D'AILLEURS, je n'ai point encore vû de preuve, que les Payens d'Aléxandrie aient fait la même chose, que les Chrétiens. Au moins THEON, qui étoit *Aléxandrin*, ne m'est pas contraire. Voici comme il parle: [a] *Dans 4. Ans*, (κατὰ τέσσαρα ἔτη) *les Aléxandrins ajoûtent un jour .... Les Aléxandrins & les Egyptiens commencent ensemble l'année, & l'achévent toute entiere. Au commencement de la suivante, les Egyptiens avancent d'un quart de jour*, (*car nous ajoûtons un jour tous les 4. Ans*, κατὰ τέσσαρα ἔτη, *comme je l'ai dit*) *continuellement de même. .... Ainsi dans le Renouvellement, c'est à dire, depuis l'An d'Auguste* (ou plûtôt *aprés*, comme il est dit dans la suite,) *les Egyptiens prennent pour châque année* (καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν) *la 4e. partie d'un Jour, en les négligeant 3. fois, jusqu'à ce qu'on parvienne à un Jour, qui fera*

qu'on

qu'on appelle Tétraétéride, ou quatre-Ans. C'est en ce sens, que l'a entendu DODWELL. [c] *Quarto itaque*, dit-il, *post Vm. illum Augusti Annum, i. e. IXo. post receptam Aléxandriam U. C. 733. prima erat Alexandrinorum Intercalatio.* EGYPTIENS.

a) Diss. Cypr. Append. p. 110. 111. b) p. 112. 113. c) Diss. Cypr. App. §. 8.

4. S'IL EST VRAI pourtant, que dés-l'établissement de cette Ere fixe, les Aléxandrins aient intercalé à la fin de la *troisiéme année*, qui fut la VIIIe. d'Auguste, on peut en rendre une raison, qui me paroît d'autant plus apparente & naturelle, qu'elle me vint dans l'esprit, dés-que j'eus lû l'Objection. Cette nouvelle Ere fut commandée par un Décret du Sénat de Rome, donné l'An 16. Julien, & mis en usage 5. Ans aprés, savoir l'An 21. Julien. Depuis 15. ou 20. Ans, on avoit introduit à Rome une Intercalation mal entenduë, qui dura encore aussi long-tems: [a] Au-lieu d'intercaler *confecto quarto Anno*, ils le faisoient *quarto incipiente*, c'est à dire à la fin de *la troisiéme année*. A l'exemple de leurs nouveaux Maîtres, les Aléxandrins en firent d'abord de même. Mais comme ils n'ignoroient pas, que l'Intervalle des Intercalations devoit être de 4. Ans entiers; ils continuérent d'en faire autant, à la fin de *la troisiéme* année des *quatre-Ans:* & par ce moyen, ils demeurérent dans l'obéïssance, sans préjudicier à la Vérité. Quoiqu'il en soit, je puis toûjours répondre à la Question principale, comme j'ai fait : Que les Aléxandrins retardérent de 5. Ans l'Etablissement de leur Nouvelle Ere, pour la commencer avec un Nouveau Siécle.]

a) Solin. c. 3. Macrob. Sat. I. 14.

IX. NON-SEULEMENT l'Ere fixe d'Aléxandrie fut introduite au commencement du XIV. Siécle des Egyptiens: mais elle commença elle même un Grand Cycle Caniculaire, formé sur le modéle de l'ancien, que nous avons suivi jusqu'à présent.

ILS DIFFERENT en ce, que dans l'ancien Cycle, le Peuple ne suivoit, que les années vagues; pendant que les Prêtres employoient des années fixes, pour leurs Calculs Astronomiques, ou pour l'Histoire. Au-lieu, que dans le Nouveau, PTOLEMEE & les autres Astronomes, ont employé les années vagues, pour leurs Calculs: pendant, que les Aléxandrins suivirent des années fixes. Mais ces deux Cycles étoient semblables, en ce que c'étoient des Révolutions, ou des

Digitized by Google

EGYPTIENS. Périodes, dont les deux sortes d'années recommençoient le même Jour, au bout d'un tems fixe & limité. L'Astronome THEON, le SYNCELLE, & THEODORE METOCHITE, donnent à la Nouvelle Ere, le Nom d' ἀποκατάστασις, qui signifie un *Rétablissement*, ou un *Renouvellement*, terme dont [a] nous avons vû, que l'on s'est servi, pour signifier ce qu'on appelloit la *Révolution de la Grande année.* Suivant [b] THEON & [c] le SYNCELLE, la derniére fut (γ) *de 1460. Ans.* De sorte qu'ayant commencé 4. Mois plûtôt, que (α) l'An 24. avant J. C. elle a dû finir 4. Mois, avant la fin de (β) l'An 1436. de J. C. où effectivement [d] le Thoth vague des Egyptiens revint [e] *au 29. d'Août.*

α	24.
β	1436
γ	1460

a) Sus §. 6. n. IV. p. 672. b) Dodwell Append. p. 110. 8. c) Syncell. p. 312. d) Christinan p. 503. Calvis. p. 880. a. e) Miscell. Berol. T. IV. p. 21.

1. LE TERME Grec d'ἀποκατάστασις, à aussi été employé, par quelques Auteurs Latins, dans des occasions ou semblables, ou fort approchantes. 1. COLUMELLE [a] qui *fleurissoit du tems de l'Empereur Claude*, ayant dit, que *dans quatre Ans au plus*, on peut connoître, si un Cep est bon à provigner, finit ainsi son Chapitre; *Id enim tempus fere virentium generositatem declarat, quo sol in eandem partem signiferi, per eosdem numeros,* REDIT, *per quos cursus sui principium cœperat, quem Circuitum meatus* DIERUM *integrorum, mille quadringentorum sexaginta unius,* ἀποκατάστασιν *vocant studiosi rerum cœlestium.* A la place du mot de *Dierum* mettez celui d'*Annorum*, la proposition sera vraie, dans le goût des *Savans*, au-lieu que, *ut verba jacent*, elle est puérile. Faut-il avoir *étudié l'Astronomie*, pour savoir, que 4. années Juliennes, dont on se servoit alors, avoient 1461. Jours? [b] *Sed*, comme dit le même Auteur, dans un autre endroit, *improbissime Chaldæi polliceantur, ut certis quasi terminis ita diebus statis aëris mutationes respondeant. In hac autem ruris disciplina non desideratur eiusmodi scrupulositas.*

a) König. Colum. de re Rust. III. 6. b) XI. 1. f.

2. ON TROUVE aussi ce mot d'ἀποκατάστασις, dans le commentaire de SERVIUS, sur la IV. Elogue de VIRGILE, où nôtre nouveau Cycle est si bien caractérisé, qu'il ne me paroît pas possible, qu'elle ait été écrite avant ce tems là; quoiqu'en pensent tous les Commentateurs de VIRGILE. 1. C'est une Grande Révolution de plusieurs Siécles: [a] *Magnus ab integro Seclorum nascitur ordo.* SERVIUS n'en avoit pas une idée bien distincte: mais il savoit la chose confusément,

Digitized by Google

fustement, quand il écrivit sur ce Vers: *Quam rem etiam Philosophi hac disputatione colligunt, dicentes, completo* MAGNO ANNO, *omnia sidera in ortus suos redire & referri rursus eodem motu.* Il ne s'agit, que du *Soleil*, qui revient au même point du Ciel, le 1er. jour de l'année vague. 2. Elle commença *le 29. d'Août*, le Soleil étant rentré dans le Signe de la Vierge: [b] *Jam redit & Virgo.* 3. Elle fut formée sur le modéle de la Révolution précédante, qui commença sous [c] la Domination de Saturne: *Redeunt Saturnia Regna.* 4. Dans cette Nouvelle Ere, toutes les années devoient finir par de *Grands Mois*, ordinairement de 35. quelquefois de 36. jours: [d] *Et incipient magni procedere menses.* 5. VIRGILE pouvoit bien avoir appris des Aléxandrins, que leur Cycle précédant avoit duré 1300. Ans: mais tres-apparemment il n'en savoit pas l'Epoque. Il prend donc celles du Voyage des Argonautes, ou de la Guerre de Troie, plus ancienne de XII. Siécles: comme si celle d'Aléxandrie en étoit le Rénouvellement: [e] *Alter erit tum Tiphys & altera, quæ vehat Argo.* Sur quoi SERVIUS fait cette autre remarque: *Videtur tamen hic locus dictus per ἀποκατάστασιν, id est, per omnium rerum* REVOLVBILITATEM *ex* SYDERVM *ratione, ut diximus supra.* Comme je l'ai dit moi-même, SERVIUS n'est pas bien au Fait: l'ἀποκατάστασις de THEON son contemporain, n'est qu'une Révolution particuliére du Soleil. Mais VIRGILE ne remonte au Siége de Troie, que pour avoir lieu de dire: [f] *Atque iterum ad Trojam magnus mittetur Achilles.* L'application n'est pas difficile. L'*Achille* du Nouveau Siécle c'est Auguste: Et la Nouvelle *Troie* c'est Aléxandrie; dont la Prise fut l'Epoque de la derniére *Apocatastase.*

EGYPTIENS.

a) v. 5. *b*) v. 6. *c*) Sus §. 9. n. IV. 5. p. 695. & suiv. *d*) v. 12. *e*) v. 34. *f*) v. 36.

X. CE NE FUT POURTANT, qu'à Aléxandrie, que cette Ere fixe fut reçûë. [a] Les autres Egyptiens, & même les Astronomes d'Aléxandrie, conservérent encore long-tems leur ancienne Forme d'année. Continuons donc nos calculs. Depuis le 29. Août inclusivement, jusqu'au 20. Juillet, exclusivement, (α) il y a 40. jours, que le Thoth parcourut (β) en 160. Ans. Ajoûtons ces 160. Ans, à (γ) l'An P. J. 4689. trouvé, nous aurons (δ) l'An P. J. 4849. où le Thoth Egyptien revint au 20. de Juillet, par où le Cycle Caniculaire avoit commencé. Cette année répond à

Juill.	11	
Août	29	
α	40	
ε	4	
β	160	
γ	4689	Août 29
δ	4849	Juill. 20

 l'An

EGYPTIENS. l'An 136. de J. C. & fut la premiére d'un Nouveau Cycle Caniculaire: comme [b] nous l'avons dit ci-dessus.

a) Salmas. Epist. 76. 78. ad Golium p. 158. 164. b) Sus §. 7. N. III. p. 680.

1. EN CE TEMS fleurissoit l'Astronome PTOLEMEE, qui adopta l'*Ere de Nabonassar*, pour régler plus facilement ses Tables & ses calculs, en comparant ses propres Observations, avec celles, qui avoient été faites autrefois à Babylone. Son éxemple fut suivi par les Astronomes, qui lui succedérent. De sorte, que l'*Ere de Nabonassar* devint l'Ere commune des Astronomes: & celle du *Cycle Caniculaire* fut comme oubliée, faute d'usage.

2. ON SE SOUVINT néanmoins, qu'elle avoit commencé [a] *le 20. de Juillet, au Léver de la Canicule.* Témoin le Passage de CENSORIN, qui écrivoit l'An 238. de J. C. & dont j'ai amplement parlé. Vers la fin du Siécle suivant, [b] THEON, Astronome d'Aléxandrie, publia des *Fastes Consulaires*, qui commencent à *l'An 138. de J. C.* C'étoit [c] une des 4. années, où l'année Egyptienne, commença *le 20. de Juillet.* Dix jours auparavant, [d] Antonin le Pieux étoit parvenu à l'Empire. [e] *Est itaque omnino verisimile*, dit M. DODWELL, *in honorem Antonini Pii, novam hanc ab Ægyptiis institutam esse Epocham.* Je ne sai, si l'on trouvera *fort vrai-semblable*, que THEON ait pensé à renouveller *l'Epoque de l'Empire d'Antonin*, plus de 200. Ans aprés sa mort. Mais THEON étoit Astronome, & n'ignoroit pas apparemment, ce que je me flatte d'avoir prouvé; savoir que le premier Cycle Caniculaire avoit commencé *le Samedi 20. de Juillet.* Or [f] *l'An 138. de J. C. eut F. pour Lettre Dominicale:* & le 20. de Juillet a la Lettre E, pour Caractére invariable. Donc *l'An 138. de J. C.* où commencent les Fastes de THEON, Astronome d'Aléxandrie, le 20. de Juillet fut un *Samedi*, comme l'avoit été le premier Jour du Grand Cycle Caniculaire.

136	Jeudi.
137	Vendredi.
138	*Samedi.*
139	Dimanche.

a) Sus §. 7. p. 678. b) A. C. 372. c) Sus §. 7. N. III. p. 680. d) Calvis. Petav. Pagi &c. e) Dodwell, ubi supra, §. 17. f) Bunting, Calvisius, Petavius.

3. OUTRE [a] quelques Passages de THEON, qui avoient été déja produits; [b] le Fragment, qui en a été publié par M. DODWELL, prouve abondamment, qu'au IV. Siécle, l'ancienne forme d'année subsistoit encore en Egypte. On le prouve aussi du V. Siécle, [c] par l'auto-

Digitized by Google

l'autorité de PROCLUS, [a] *qui nec aliam innuit ab Ægyptiis usurpatam*, comme parle M. DODWELL. En un mot, [e] elle duroit encore du tems d'ALFRAGAN, vers l'An 880. de J. C. EGYPTIENS.

a) Scal. Emend. p. 423. c. 496. c. Calvis. A. C. 364. p. 526. a. Petav. Uranol. Diss. V. 3. p. 194. c. al. 104. b. b) Dodwell. Diss. Cypr. App. p. 29. al. 105. 106. c) Golius ad Alfrag. p. 46. & suiv. d) Dodw. §. 4. e) Bonjour de Nom. Patr. Josephi, Append. p. 52.

XI. PUISQUE du tems d'ALFRAGAN, le Cycle Caniculaire, qui couroit alors, étoit à demi écoulé; supposons, qu'il ait encore duré, jusqu'à la fin. A l'An 136. de J. C. ajoûtons un Cycle de 1460. Ans, nous arriverons à l'An 1596. de J. C. Cette derniére année, suivant M. KIRCH, la Canicule se léva à Héliopolis le 23. Juillet à 4. heures, 17'. ou 18'. minutes du matin: le Soleil étant au 9. degré 41'. minutes du Lion, & à 11. degrés 43'. ou 44'. minutes sous l'Horison. Ainsi le Léver de la Canicule aura retardé, *de trois jours*, dans l'espace de 2920. Ans, depuis le commencement du Grand Cycle Caniculaire. Mais il n'avoit point retardé dans les 960. années précédantes: comme on le va voir.

136
1460
1596

XII. CE CYCLE, qui [a] commença avec l'Ere Historique d'Egypte, [b] précéda de 960. Ans, le Grand Cycle Caniculaire, que [c] nous avons fixé au 20. de Juillet de l'An P. J. 3389. Ce fut donc l'An P. J. 2429. & le 20. de Juillet, que l'ancien Cycle a dû commencer, suivant mes principes: & 58. Ans plus tard, que [d] MARSHAM ne l'avoit voulu.

3389
960
2429
58
2371

a) Sus §. 5. n. 3. p. 666. b) n. 4. p. 668. c) §. 8. n. 2. p. 683. d) §. 5. p. 666.

1. LE MEME [a] M. KIRCH a trouvé par ses calculs, que l'An P. J. 2429. la Canicule se léva, aux environs d'Héliopolis, le 20. de Juillet, à 3. heures, 57'. minutes du matin, le Soleil étant 12. degrés 6'. minutes sous l'Horison, & au 6. degré, 38'. minutes de l'Ecrevisse: moins avancé, dans ce Signe de 7. degrés 25'. minutes, qu'il ne le fut 960. Ans aprés.

a) Miscell. Berol. T. IV. p. 22. 23.

2. CETTE ANNEE fut la 21. du Cycle Solaire, qui a pour Lettres Dominicales C. B. dont la derniére sert, depuis le Mois de Mars; & le 20. de Juillet a la Lettre E. pour Caractére invariable. Ainsi ce Jour fut un *Mécredi:* Jour de la Semaine, remarquable à plusieurs égards.

3. De

EGYPTIENS. 3. De tout tems, les Egyptiens ont commencé leur année par le Mois auquel ils donnérent le Nom de *Thoth*, que l'on emploie communément pour signifier le premier jour de l'année : Et suivant l'ancien SANCHONIATON cité par EUSEBE : [a] *Les Egyptiens nomment* THOITH, *& les Aléxandrins* THOTH, *celui que les Grecs nomment* HERMES. Or tout le monde sait, que l'*Herme* des Grecs est le même Nom, que celui de *Mercure* chez les Latin.

a) Eufeb. Pr. Ev. I. 9. p. 32. a.

4. [a] Hermes, dit CLEMENT D'ALEXANDRIE, *avoit composé quatre Livres d'Astrologie, dont* le premier *traitoit de la Disposition des Planétes :* le second *des Conjonctions & des Oppositions du Soleil & de la Lune : Et les autres* (περὶ τῶν ἀνατολῶν) *du Léver Héliaque des Etoiles.* Ce fut peut-être, ou par son ordre, ou en son honneur, qu'on donna son Nom, au Mois, qui devoit commencer l'année ; & au Jour de la Planéte, qui commence l'ancien Cycle.

a) Clem. Alex. Strom. VI. p. 633. c. Sus p. 683. 684.

5. Moise nous a appris, que [a] *le quatriéme jour* de la Semaine, (qui fut le premier Mécredi,) *Dieu fit le Soleil, la Lune, & les Etoiles pour régler les Saisons, les Jours, & les années.* La Tradition de ce Fait, n'aura-t-elle pas pû se conserver, parmi [b] *les Egyptiens, dont Moïse* voulut bien *étudier toutes les Sciences ?*

a) Genef. I. 14-19. b) Act. VII. 22.

6. Elle s'est au moins conservée parmi quelques anciens Juifs. [a] *Etenim*, dit SELDEN, *in iis sunt, qui ab ipsis rerum initiis ordinem petentes, primum diem* MERCVRIO.... *assignant.* Il cite là-dessus le Rabbin ELIEZER, qui range les Jours de la Semaine, de ces deux maniéres:

☿	♃	♀	♄	☉	☾	♂
1	2	3	4	5	6	7
☉	☾	♂	☿	♃	♀	♄

Où l'on voit, que la premiére commence par le *Mécredi* : & la seconde, par le *Dimanche*.

a) Seld. J. N. III. 22. p. 423. al. 434.

† 7. Nous

Digitized by Google

7. Nous ne devons pas négliger de remarquer, que l'Ere célébre de Nabonassar, dont [a] j'ai parlé ci-dessus, commença par un *Mécredi*, 26. de Février. Ce fut une rencontre fortuite, si cette année fut effectivement, la premiére du régne de Nabonassar; comme je le croi. Mais si les Auteurs de cette Ere, ont affecté quelque chose dans leur choix: ne sera-t-il pas permis de soupçonner, qu'ils ont voulû commencer leur Nouvelle Ere par le même jour de la Semaine, par où l'ancienne *Ere d'Egypte* avoit commencé? EGYPTIENS.

a) Sus p. 699. b) Calvis. p. 205. a. Usser. T. I. p. 88. b. al. p. 50. b.

8. Ces convenances ne sont pas des preuves: & je ne les allégue, que comme des appuis *subsidiaires* des Calculs, sur quoi je me fonde principalement. Si j'avois voulû m'en ecarter quelque peu pour favoriser mon Systême; je n'avois, qu'à retarder de 3. Ans, l'Epoque de l'Ere d'Egypte. De cette façon, elle auroit commencé par un *Samedi*, de même, que le Grand Cycle: & alors l'un & l'autre Cycle auroient commencé par le même Jour de la Semaine des Egyptiens: mais ce n'est pas ma méthode. Je me laisse conduire autant, que je puis, par une raison impartiale, & par mes Calculs. Tout se soûtient jusqu'ici; je n'ai plus, qu'à chercher, comment il est arrivé, que l'Epoque de leurs Cycles, a passé du *Mécredi* au *Samedi*.

9. Au-lieu, que dans nos années Juliennes, la Révolution des Semaines n'est parfaite, qu'au bout de 28. Ans, dans l'un & dans l'autre Cycle des Egyptiens, elle s'achéve au bout de 7. Ans. Elle s'achéva de même, dans 139. Semaines d'années, qui font 973. Ans: & la 974[e]. année [a] la Révolution des Semaines, recommença par un *Mécredi*, & les trois derniers jours de cette derniere année furent Mécredi, Jeudi & Vendredi. Par-là finit l'ancien Cycle: & par une suite necessaire, le *Samedi* commença l'année suivante, qui fut la premiere du *Nouveau Cycle*, où les *Epagoménes* furent introduites. On peut voir par le Passage de Plutarque, rapporté [b] ci-dessus, comment *Mercure* & *Saturne* les formérent; pour rendre inutiles les Imprécations du *Soleil*, Directeur de l'année.

139
7
973

a) Sus p. 691. b) p. 697.

§ XI.

CHRONOLOGIE DU CATALOGUE PRECEDANT.

EGYPTIENS.

AVANT, que j'eusse établi les commençemens, ou les Epoques des deux Cycles Caniculaires, il ne m'étoit pas possible de régler la Chronologie du Catalogue des Rois d'Héliopolis, dont j'ai donné un Extrait, [a] dans la V[e]. Section de ce Chapitre. A présent la chose ne sera pas difficile.

a) Sus p. 664. 665.

CE CATALOGUE, commença avec le régne de Mestraïm, l'An P. J. 2429. qui répond à l'An 2285. avant J. C. De ce premier point, il est aisé d'assigner le tems, qui convient à châque article du Catalogue; comme je l'ai fait dans les deux derniéres colonnes de mon Extrait: & je pourrois en demeurer là, si un Passage célébre de PLINE, ne m'obligeoit, à y ajoûter quelques remarques particuliéres, qui se rapporteront aussi à ma Chronologie de l'Histoire Sainte.

A L'OCCASION des Carriéres de marbre de la Thébaïde, PLINE parle en ces termes de quelques *Obélisques*, que les Rois d'Héliopolis en avoient fait faire: [a] *Thebaicus .... invenitur in Africæ parte Ægypti adscriptæ .... Circa Syenen vero Thebaidis Syenites... Trabes ex eo fecere* REGES, *quodam certamine, Obeliscos vocantes*, SOLIS *Numini sacratos....* PRIMUS *omnium id instituit* MITRES, *qui in* SOLIS URBE *regnabat.... Postea & alii Regum, in supra dicta Urbe*, SOCHIS *quatuor numero, quadragenum octonum cubitorum longitudine.* RAMISES *autem, quo regnante Ilium captum est, quadraginta cubitorum. Idem digressus inde, ubi fuit* MNEVIDIS *Regia, posuit alium, longitudine undecenis pedibus, per latera cubitis quatuor.* [b] *Opus id fecisse dicuntur XX. millia hominum* &c. Ce Passage donnera lieu à plusieurs articles, dont le dernier est le plus important: C'est pourquoi, je m'y arrêterai davantage.

a) Plin. Hist. Nat. XXXVI. 8. £ b) Cap. 9.

I. [a] NEQUE *Mitræ, neque Sochis, meminerunt* HERODOTUS *aut* DIODORUS, dit DALECHAMP, dans une Note sur ce Passage: & il est vrai, que ces deux *Noms propres*, ne s'y trouvent pas dans les mêmes termes. Mais on peut dire, qu'ils y sont, en termes équiva-

lens:

lons : comme on le verra dans la suite. Ce qui les a fait méconnoître, c'est principalement, parceque dans ce Passage de PLINE, ils ont été un peu altérez par les Copistes. EGYPTIENS

a) Dalec. Not. ad locum.

1. LE P. KIRCHER nous a donné les lumiéres suffisantes, pour le premier. [a]Il trouva, qu'au lieu de *Mitres*, on lisoit *Mestres*, dans un MS. de PLINE, de la Bibliothéque du Vatican. D'où il conclut, que *Mitres*, ou *Mestres*, est *le même, que Misraïm, qui* [b] *fut* dit-il, *le premier Roi d'Egypte*, du tems d'Abraham, vers *l'An 1837. avant J. C.* Comme les Arts [c] *sont pour l'ordinaire, moins parfaits au commencement*, que dans la suite ; il jugea encore, que ce premier Obélisque de Misraïm, pouvoit bien être l'un *des plus petits, qui sont à Rome, (cujusmodi sunt Mahutæus, Mediceus, Monte-cælius, aliique,)* & qui lui paroissent avoir été *faits dans le même tems, par la ressemblance des Caractéres.* Le P. HARDOUIN ayant trouvé la même Leçon, dans un MS. du Roi de France, il a mis le mot de *Mestres*, dans le Texte de ses deux Editions de PLINE ; & sembloit [d] approuver, dans la premiére la pensée du P. KIRCHER : mais [e] dans la seconde, *il croit, que ce Roi d'Egypte, & fort postérieur à Moïse.*

a) Kirch. Obel. Pamphil. Lib. I. c. 4. p. 47. f. 48. b) Ibid. Chronol. fol. c. 3. fine. c) Lib. I. c. 8. §. 1. p. 63. d) Plin. Edit. 1685. T. V. p. 294. b. not. 1. e) Edit. 1723. T. II. p. 735. a. not. 1.

2. A L'ANNEE PRES, en quoi nous différons, de 4. Siécles, & davantage ; j'admets la Conjecture du P. KIRCHER : mais sur des raisons mieux fondées. [a]HERODOTUS *certe ac* DIODORUS, dit un Savent Italien, *nusquam Mitræ Regis mentionem faciunt, Menam autem uterque scribit primum in Ægypto regnavisse.* En effet HERODOTE dit, que [b] *Ménes fut le premier des Hommes, qui régna en Egypte :* & DIODORE, que [c] *Ménes fut le premier, qui régna en Egypte aprés les Dieux.* Or suivant nôtre Catalogue, *Mestraïm* fut *le premier Roi d'Héliopolis*, Ville de la Basse Egypte : & SYNCELLE dit, [d] plusieurs fois, que *Mestraïm est le même, que Ménes.* Comme donc *Mestraïm*, ou [e] *Mestres a été le premier, qui a régné à Héliopolis*, il est trés probable, qu'il a *établi, le premier*, la coûtume d'y élever des Obélisques : ainsi que PLINE nous en assûre.

a) Bargæus de Obelisco, apud Thes. Ant. Rom. T. IV. col. 1909. c. b) Herod. II. 4. c) Diod. I. 45. Gr. p. 29. m. d) Sync. p. 53. a. 91. a. 210. d. e) Plinius.

EGYPTIENS.

II. COMME *à l'envi,* (*quodam certamine,*) les autres Rois, en firent autant, *dans la suite.* Ils y en élévérent *quatre de 48. coudées de hauteur*, qu'on a crû, que PLINE attribuoit à un Roi, nommé *Sochis.* Le P. KIRCHER, [a] *ayant quelque doute* là-dessus, & craignant qu'il n'y eût ici une *faute de Copiste; consulta les MSS. de* PLINE, *qui sont dans la Bibliothéque du Vatican. Il trouva, qu'au lieu du nom de* SOCHIS, *ils avoient celui de* SOTHIS, *écrit fort distinctement.* L'erreur des autres est venuë, dit-il, de ce que *le t, & le c, sont aisez à confondre.* En effet en feuilletant divers MSS. je l'ai éprouvé mille fois. Sur cette seule autorité, le P. HARDOUIN a mis le mot de *Sothis*, dans le Texte de ses deux Editions: quoiqu'il reconnoisse, que celui de *Sochis* se trouve dans les MSS. ([b] *in MSS. Sochis.*)

a) Kirch. Lib. I. c. 8. §. 2. p. 65. b) Edit. 2. Dans la premiére, il y avoit *ita* pour *in*.

1. DANS la partie de son Ouvrage, que KIRCHER intitule, *de Litterarum & Obeliscorum origine*, & qu'il composa la premiére; ce Jésuite, nomme *Ménuphta*, le Pére de *Sothis*, & rapporte les Noms, que divers Auteurs ont donné à ce prétendu Pére de Sothis. Le P. HARDOUIN les avoit copiez dans sa premiére Edition de PLINE: mais il a eû raison de les retrancher, dans la seconde. Car KIRCHER a brouillé ces Noms, d'une maniere à faire pitié. On voit neanmoins, qu'il a prétendu, que *Sothis* est le V. Roi de la XIX. Dynastie, nommé *Sethos*, ou *Sethus*, par [a] EUSEBE & par JULES AFRICAIN. Mais *la XIX. Dynastie*, est *des Diospolites;* c'est à dire, *des Rois de Thébes:* Et il s'agit de ceux d'*Héliopolis*, qui étoit plus Septentrionale de *600. milles*, ou environ. KIRCHER lui-même a bien su faire cette distinction, au sujet des Obélisques de Sésostris, dont DIODORE parle: [c] *Accedit*, dit-il, *quod* DIODORVS *suos in Thebis;* PLINIVS *suos Heliopoli erectos asserat.*

a) Euseb. Lib. I. p. 17. n. 642. Syncell. p. 73. b. 72. b. b) Herodot. Lib. II. §. c) Kirch. Lib. I. c. 8. §. 4. p. 69.

2. MALGRE CELA, dans *l'Histoire de l'Obélisque de Pamphile*, qui précéde l'Ouvrage, qu'on vient de nommer, quoiqu'elle ait été faite aprés; KIRCHER cite deux autoritez, l'une desquelles est [b] *du Grec d'*EUSEBE; par où il voudroit persuader, que son *Sothis* est le même, que *Suphés*, 2. Roi de *la IV^e. Dynastie*, appellée *des Memphites.* C'est, dit-il, parce que ce Roi *bâtit plusieurs Pyramides*, & en particulier *la Grande Pyramide*, *qu'*HERODOTE *attribuë à Chéops.* Comme si des *Pyramides*, étoient la même chose, que des *Obélisques.*

a) Kirch. Hist. Obel. Pamph. fol. d. 2. b. b) Græc. Euseb. p. 14. f. 15. init. Sync. p. 57. 56. d

3. L'AU

Digitized by Google

3. L'AUTORITE' du P. KIRCHER, a eû néanmoins, tant de poids à Rome, [a] qu'au pied d'une des Inscriptions, qu'on mit sous l'Obélisque, au sujet duquel cet Ouvrage fut composé, on lit ces paroles: HERMETICVM OBELISCVM A SOTHI REGE HELIOPOLI ERECTVM .... INNOCENTIVS X. P. M. .... EREXIT. Cela m'a fait souvenir, de ce qu'on lit dans le VALESIANA: [b] *Je suis tres-humble serviteur des Onze mille Vierges. La fable est un peu trop manifeste, pour pouvoir la souffrir .... Je ne comprens pas, comment les Docteurs de Sorbonne, parmi lesquels il y a tant d'habiles gens, ont bien voulu laisser pour Patrones tutelaires de leur Eglise cette troupe de Saintes de contrebande, pendant qu'ils en avoient à choisir tant d'autres de bon alloy.* EGYPTIENS.

a) Kirch. Hist. Obel. fol. e. 1. b. b) Valesiana, p. 49.

4. CONSTAMMENT, [a] *Sothis* est le Nom propre de la *Canicule*, Le P. KIRCHER ne le desavouë pas. [b] *Est autem Sothis*, dit-il, *Sidus celeste, quod nos Caniculam appellamus.* Il est hors d'apparence, qu'on l'ait donné à un Roi d'Egypte. Il vaudroit mieux dire, que le *Socbis* de PLINE, est le [c] *Souchus* de STRABON, qui *bâtit un Château prés du port de* [d] *Saba*, vers le Golfe Arabique. Mais je reconnois, que le mot de *Socbis*, est une altération des Copistes: & ajoûte, que la Correction en est si aisée, qu'il est surprenant, qu'elle ait échappé à tant de Critiques, qui sont continuellement à l'afût, pour ces sortes de découvertes. Tout ce passage regarde les Obélisques d'*Héliopolis*, ou de la *ville du Soleil*; comme PLINE l'appelle. *Mestres*, qui régnoit *in Urbe Solis*, fut le premier qui en introduisit la coûtume. Dans la suite, d'autres Rois, en firent quatre médiocres, *in supradicta Urbe* SOLIS: Mais Ramésès en éléva un beaucoup plus grand, dans le *Palais de Mnévis*, qui appartenoit à la même ville: comme on le va voir. Y-a-t-il rien de plus naturel? Et faut-il y-ajoûter quelque preuve?

a) Plut. Isid. p. 359. c. Porphyr. de Antro Nymph. p. 77. al. p. 235. f. Horap. Hier. I. 3. b) Kirch. Lib. I. c. 8. §. 2. p. 65. c) Strabo XVI. p. 770. d) Cellar. Afric. p. 62.

III. [a] RAMESSES, *filius Sothis*, dit le P. KIRCHER, *quem* EVSEBIVS *Ramises*, JOSEPHVS *Ramphes*, HERODOTVS *Ramsinitus vocat*, *post obitum Sothis patris Regni gubernacula adiit.* Le P. HARDOUIN l'a suivi, avec un peu plus de précision, de cette maniére: [b] *Hunc* TACITVS *Rhamsen, lib. 2. Annal. pag. 61.* Ῥεμφὶν DIODORVS

Digitized by Google

EGYPTIENS. SIC. *Lib. I. Bibl. p. 55.* JOSEPHUS *Ramphem*, HERODOTUS *Rampsinitum vocat, lib. 2.* EUTERPE, *num. 21.* » *Is Sothi patri successit.*

a) Kirch. Obel. Pamph. Lib. I. c. 8. §. 3. p. 67. f. *b*) Hard. ad Plinii locum, Not. 6.

1. OUTRE, que la plûpart de ces Noms sont fort différens, de celui de *Ramésès*; aucune de ces citations, ne convient à nôtre Sujet. 1. Le [a] *Ramsinitus* d'HERODOTE, ou le *Remphis* de [b] DIODORE, n'étoit ni Roi d'*Héliopolis*, ni Fils du prétendu *Sothis*, mais Roi de *Memphis*, & Fils de *Protée*. 2. Tout ce qu'on peut recueillir du Passage de [c] TACITE, c'est que le *Rhamsès*, dont il parle, avoit été Roi à *Thébes*, fort éloiguée d'*Héliopolis*. 3. [d] Le *Ramessès*, ou [e] *Ramphes* de JOSEPH, & le *Ramisès* [f] d'EUSEBE, fut le 2. Roi de *la XIX. Dynastie*, qui est *des Diospolites*; c'est à dire, des Rois de *Thébes*, à 600 milles d'*Héliopolis*; comme je l'ai déja remarqué. 4. Le P. KIRCHER, & le P. HARDOUIN; n'ont pas voulû se donner la peine de parcourir le Catalogue des Rois d'Héliopolis, que le premier avoit vû dans le Grec d'EUSEBE: & que le second auroit trouvé plus complet dans SYNCELLE.

a) Herod. II. 121. *b*) Diod. I. 62. Gr. p. 39. m. *c*) Tacit. Annal. II. 60. *d*) Jos. App. I. p. 1041. c. d. 1053. d. *e*) p. 1052. d. *f*) Euseb. Lib. I. p. 17. N. 697.

2. L'EXTRAIT, que [a] j'en ai donné, ne présente qu'un seul article, de *Sept Rois*, dont le premier est appellé *Ramésès*, & dont les autres ont porté, presque tous, le même Nom, avec quelque addition. Apparemment, c'étoit aussi une même Famille: & il est bon de donner ici, en détail, les Noms de ces Rois, avec le tems de leurs régnes, suivant la Chronologie, que j'ai assignée au Catalogue général.

[b] Cycl.			P. J.	A. C.
511	18. Ramésès,	29	2939	1775
540	19. Ramesso-Ménes,	15	68	1746
555	20. Thysimares,	31	83	1731
586	21. Ramesse-Suës,	23	3014	1700
609	22. Ramesse-Méno,	19	37	1677
628	23. Ramesse-Baëtes,	39	56	1658
641	A. 14[e].		69	1645
667	24. Ramesse-Vaphris,	29	95	1619
696	25. Concharis.		3124	1590

a) Sus §. 5. p. 665. *b*) Sync. p. 96. b. 101. c. 103. c. Græc. Euseb. p. 18. m. 20. f. 21. m.

ON

On voit, à la tête de cette Table, un Roi, nommé *Ramésès*, suivi de 6. autres, dont 5. ont aussi le même Nom: & qui tous ensemble, ont regné à *Héliopolis*, durant 185. Ans. Puis donc, que PLINE traitte des *Obélisques d'Héliopolis;* qu'il parle de *Mestraïm*, comme du *premier* qui *y a régné*, ou au moins, qui fut *le premier*, qui y-éléva un Obélisque; qu'il ajoûte, que *dans la suite*, *d'autres Rois*, en élévérent plusieurs; qu'il nomme *Ramésès*, comme un de ces Rois: peut-on s'empêcher de reconnoître, que ce *Ramésès*, doit être le 18e. Roi de ce Catalogue, nommé simplement *Ramésès;* ou quelqu'un de cette Famille, qui posséda si long-tems, la Couronne d'Héliopolis? EGYPTIENS.

3. LES SUCCESSEURS de *Mestraïm*, qui précédérent *Ramésès*, élevérent quatre Obélisques, de 48. coudées de hauteur. *Ramésès* en éléva *deux;* l'un de 40. coudées seulement, & l'autre d'environ 100. pieds. De ces *deux* Obélisques, le premier a quadruplé, entre les mains des P.P. KIRCHER & HARDOUIN. a Aprés avoir rapporté ces paroles de PLINE, *Ramesses autem .... Quadraginta cubitorum;* le P. KIRCHER ajoûte, *scilicet alios quatuor* &c. Et sur les mêmes paroles, b le P. HARDOUIN fait cette Note: *Subintellige, totidem ab illo positos, quot & a patre, hoc est, quatuor, sed cubitorum tantum quadragenum. Ita* KIRCHERUS. La *Preuve* de cette *Multiplication*, me paroît un peu douteuse: & d'ailleurs je n'y prens aucun intérêt.

a) Kirch. Lib. I. c. 8. §. 2. p. 65. f. b) Hard. Not. 7.

IV. LE SECOND Obélisque de Ramésès fut élévé, *ubi fuit Mnevidis Regia*, comme parle PLINE; c'est à dire, *dans le Palais*, ou plûtôt *dans le Temple de Mnéuis:* & par conséquent, ou dans la ville même d'Héliopolis, ou fort prés, dans quelque lieu de sa dépendance. Car a le Bœuf Mnéuis étoit particuliérement adoré à Héliopolis. Nouvelle preuve, qu'Héliopolis étoit la Capitale du Royaume de Ramésès.

a) Diod. I. 84. Gr. p. 53. m. Strabo XVII. p. 803. 805. Plut. Isid. p. 364. b. Plin. XXXVI. 8. 9. Amm. Marcell. XXII. 14. p. 257. alii apud Lindenbr.

1. CET OBELISQUE, est peut-être, le plus beau qui soit au monde. C'est au-moins, le plus célébre: & celui dont nous avons le plus de lumiéres. Ramésès le fit élever, à Héliopolis, dans le Temple où Mnéuis étoit adoré; comme je viens de le dire. Cambyse l'épargna, lorsqu'il fit brûler cette ville. Auguste, quelque envie qu'il eût

ÉGYPTIENS. eût d'en orner Rome, n'osa le faire ôter de sa place : soit qu'il fût épouvanté de sa grandeur, ou qu'il en fût détourné, par quelque crainte superstitieuse ; à cause que l'Obélisque étoit consacré au Soleil. Constantin, que le Christianisme avoit délivré d'une pareille superstition, le fit conduire jusqu'à Aléxandrie ; dans le dessein de le faire transporter à Constantinople ; & les Inscriptions en étoient déja preparées : mais il mourut là-dessus. Quelques années aprés, son Fils Constance, devenu seul Maître de l'Empire, le fit amener à Rome, & le plaça dans le Grand Cirque. Les Gots l'abbatirent au V. Siécle : ou il fut renversé par un Tremblement de terre. Aprés quoi, on n'en parla plus que plus durant mille Ans, ou davantage : jusqu'à ce que le Pape Sixte V. qui en avoit déja relevé d'autres, ayant fait chercher celui-ci, qu'on trouva à 18. pieds sous terre, il le fit relever l'An 1588. & le fit mettre devant le Palais du Latran, où on le voit aujourd'hui.

2. LA HAUTEUR de cet Obélisque du Latran, répond si bien à celle de l'Obélisque de Ramésses, ou elle en diffère si peu, que quand nous n'aurions point d'autre preuve, celle-ci suffiroit pour nous assurer, que c'est le même. I. D'un coté, PLINE dit, que l'Obélisque de Ramésses, étoit long *undecenis pedibus*. Le grand Trésor de la Langue Latine, dit au sujet de ce Passage : [a] *Undeceni, penult. prod. undecenorum. Adject. ἕνδεκα, idem quod Undecim.* Cette Explication est incompatible avec le discours de PLINE : & les [b] autres Dictionnaires disent que ce mot signifie, *cent moins un*, ou 99. [c] POLYDORE VIRGILE, citant le même Passage de PLINE : écrit, *undecentenis* : & [d] MARSHAM a mis le même mot entre deux crochets. [e] PLINE, parlant d'un Quadran Solaire dit, qu'à Rome on le régla là-dessus, *Annis undecentum*, depuis le [f] Consulat de M. VALERIUS MESSALA, jusqu'à la [g] Censure de Q. MARCIUS PHILIPPUS, & L. PAULUS. L'Intervalle est de 99. Ans precisément. II. D'autre part, nous avons la représentation de l'Obélisque du Latran, dans [h] l'Oedipe de KIRCHER, dans [i] l'AMMIEN MARCELLIN de GRONOVIUS, & ailleurs. Au bas de la représentation, on lit ces mots : *Continet Obeliscus hic a basi usque ad pyramidion palmos 130. &c.* Or selon M. BERNARD, [k] *le Pied des nouveaux Architectes de Rome fait $\frac{4}{3}$ de leur palme.* Donc :

Comme 3. P= 4. p. ainsi 99. P= 132. p.

C'est

C'est à dire, que l'Obélisque, ayant 99. Pieds, doit avoir 132. palmes. EGYPTIENNES.
La différence, dans ce premier calcul, n'est que de 2. palmes, que je trouve de trop. Mais il faut savoir, que [k] *la base ayant été gâtée, il falut en retrancher prés de 4. palmes. (ad quatuor palmorum longitudinem.)* Ainsi elle avoit d'abord, prés de 134. palmes. Disons donc:

Comme 4. p. = 3. P. Ainsi 134. p. = $100\frac{1}{2}$ P.[l]

C'est à dire, que l'Obélisque ayant originairement 134. palmes, devoit avoir 100. pieds & demi, ou un pied & demi, de plus que ne dit PLINE; qui auroit dû dire, *cent pieds*, nombre d'ailleurs rond: & non pas, *cent moins un*. Mais la comparaison des anciennes mesures, avec les modernes, est si difficile, que cette petite différence ne doit faire aucune peine.

a) Thes. Ling. Lat. Lugd 1573 T. III. b) Calepin, & Faber. c) Polyd. Virg. de rerum Invent. III. 11. d) Marsh. p. 431. al. 455. f. e) Plin. VII. 60. f) V. C. 491. Var. g) V. C. 590. Var. h) Kirch. Oedip. Ægypt. T. III. Synt. 2. i) Am. Marcel. Edit. Lugd Bat. 1693. p. 124. k) Bern. de Pond. & Mens. p. 198. n. 5. l) Kirch. Oed. T. III. p. 165.

3. IL Y A plus de difficulté, touchant la largeur de l'Obélisque. PLINE dit, *per latera cubitos quatuor*. Rien n'est moins éxact, que ces mots de PLINE. 1. Les 4. côtez de l'Obélisque, pris dans un même plan, font un Quarré long, dont les 2. côtez opposez sont égaux, à la verité: mais ils ne le sont pas avec les deux autres. 2. Tous les côtez de l'Obélisque diminuent, à mesure qu'ils s'éloignent de la base: & on ne peut deviner, où il en a pris la largeur. 3. Il vient de parler de *Pieds*. Il parle à présent de *coudées*, comme il avoit déja fait: sans marquer la proportion, que ces deux mesures ont entre elles. Peut-être a-t-il donné un Pied & demi à la coudée: comme je le trouve dans [a] HERODOTE. Car [b] PLINE ayant dit, que les *Syrbotes*, Peuples d'Ethiopie avoient *huit coudées* de hauteur, [c] SOLIN, son Copiste ordinaire, donne *douze pieds* de hauteur, à ce même Peuple. Desorte que 4. coudées, seront égales à 6. Pieds. Or 3. Pieds valent 4. palmes, comme on l'a dit. Il faut donc, que 6. Pieds vaillent 8. palmes, qui reviendront aux 4. coudées de PLINE. Cela ne s'accorde pas avec la [d] base de l'Obélisque, dont un des Côtez a $12\frac{1}{4}$ palmes, & l'autre $13\frac{1}{2}$ palmes. Mais au haut de l'Obélisque, le plus grand côté n'a que $9\frac{1}{4}$ palmes, & le moindre n'en a que $7\frac{3}{4}$ c'est à dire, 8. moins un quart. Peut-être que celui, de qui PLINE tenoit les mesures de l'Obélisque, aprés en avoir mesuré la Longueur, jusqu'à cent Pieds,

EGYPTIENS. ou environ, en petit la largeur, à l'endroit où il en a le moins, savoir, à la base de la petite Pyramide, plus élevée de 14. palmes. En cet endroit, la moindre largeur de l'Obélisque, est de 8. palmes, ou peu s'en faut, ce qui se rapporte fort bien aux 4. coudées de PLINE.

a) Herod. II. 149. b) Plin. VII. 2. fi. c) Solin. c. 33. init. d) Kirch. Oed. Æg. T. III. p. 166. e) p. 163. f.

4. L'INSCRIPTION de cet Obélisque, regarde de plus près nôtre sujet. Elle est en Caractéres hiéroglyphiques, qui ne nous apprendroient rien, si [a] *Hermapion* n'en avoit fait autrefois une *traduction* en Grec, dont AMMIEN MARCELLIN nous a conservé la moitié, ou environ. Il n'en rapporte, que le Grec: mais [b] BARGÆUS, [c] KIRCHER, [d] VALOIS, & [e] MARSHAM, en ont fait des Versions Latines, qui reviennent à la même chose. *Le Roi Ramestes*, y est nommé plusieurs fois, avec des titres, & des éloges magnifiques, dans le stile des Egyptiens. Elle dit, qu'*il orna la ville du Soleil*, ou *Héliopolis*: & nomme en particulier, *le Palais de cette ville*, & *le Temple du Phénix*. PLINE confirme tout cela: & MARCELLIN dit, non seulement, que cet Obélisque fut transporté *de la ville d'Héliopolis*; mais encore, qu'il étoit *dans le superbe Temple du Soleil*, *à qui il étoit consacré*. [f] KIRCHER rapporte ce Passage de MARCELLIN. Cependant, il ne laisse pas de dire, [g] plusieurs fois, que l'Obélisque étoit *à Thébes*.

a) Amm. Marcellin. XVII. 4. b) Bargæus, de Obelisco apud Thes. Ant. Rom. T. IV. col. 1914. c) Kirch. Obel. Pamph. p. 149. f. & suiv. Oedip. Ægypt. T. III. p. 251. & suiv. d) Valesf. ad Amm. Marcell. e) Marsh. p. 433. al. 459. f) Kirch. Obel. Pamph. p. 84. g) p. 83. f. 84. 85. 86. Chron. fol. c. 4. b. Oedip. T. III. p. 162. 163.

5. QU'ON attribuë cette méprise, à une simple inadvertance; je ne m'y oppose pas. Mais je me trompe fort, ou le P. KIRCHER a eû un dessein formé, de ruïner les appuis, que l'Histoire pourroit trouver dans l'Inscription de cet Obélisque. [a] Il a trouvé, dit-il, *hanc Interpretationem nulla prorsus ratione subsistere posse*: & prétend faire voir *démonstrativement*, (ἀποδεικτικῶς) aux amateurs de la verité, *quam inepte congruant*, *quam difficulter cohæreant*, *quam denique cuncta male subsistant*. Sa premiére & sa principale preuve, est tirée de ce qu'*il a souvent dit*, *dans ce qui précéde*, que les Obélisques, *laudes*, *victorias*, *triumphos*, *eximiaque facinora Regum*, *minime continere*. [b] *Certe*, ajoûte-t-il, *Obelisci Regum gesta continere non poterant*.

a) Kirch. Obel. Pamph. p. 151. b) p. 152.

POU-

POURROIT-ON s'opposer plus formellement, à un Fait déja établi, & soûtenu par le témoignage de plusieurs Anciens? 1. Du tems de Sixte V. qui fit relever plusieurs Obélisques, PIERRE ANGELIUS BARGÆUS composa un Traité sur cette matiere, qui a été inséré dans le [b] *Trésor des Antiquitez Romaines* de GREVIUS. Voici comme il parle du plus ancien: [c] *Mitres Rex conficiendum curavit, ut .... rerum a se gestarum memoriam Ægyptiacis notis perscriptam, ad posteros propagaret.* Et dans la suite: [d] *Obelisci, in quibus & Regum illorum opes, & copiæ praescribebantur; & quas ipsi nationes devicissent, & quos ad fines imperium propagassent*, &c. En quoi il a suivi les anciens Auteurs. 2. *Sésostris*, suivant [e] DIODORE, *consacra deux Obélisques, d'une pierre dure, de 120. coudées de hauteur, sur lesquels il fit écrire, la grandeur de sa puissance, la quantité de ses revenus, & le nombre des Nations qu'il avoit conquises.* 3. [f] STRABON rapporte qu'à Thébes, *il y avoit, sur quelques Obélisques, des Inscriptions, qui marquoient les richesses de leurs Rois, leur puissance, & la grandeur de leur Empire, qu'ils avoient étendu jusqu'aux Scythes, aux Bactriens, & en Ionie: comme aussi l'abondance de leurs revenus, & le nombre de leurs troupes, qui étoient d'un million d'hommes.* 4. PLINE dit en particulier, que [g] *Mitres avoit écrit, sur son Obélisque, qu'il l'avoit consacré, par l'ordre d'un Songe.* 5. PROCLUS [h] assûre, que *les Egyptiens écrivoient sur des Colonnes* (στηλῶν) *les évènemens singuliers, les actions mémorables, & les nouvelles inventions.* Malgré tout cela, le P. KIRCHER n'a pas craint de dire, [i] qu'HERODOTE, DIODORE DE SICILE, PLINE, *& les autres ne l'entendent point des Obélisques. (De Obeliscis nequaquam intelligunt, sed vel de pyramidibus, vel columnis aut tabulis, lapidibusque, templorum parietibus insertis, intelligebant.)* Si le P. HARDOUIN, qui a souvent copié le P. KIRCHER, sur le Passage de PLINE, ne m'avoit accoûtumé, depuis long-tems, à voir nier les choses les plus évidentes, je serois surpris de ce que je viens de lire, dans son Confrére.

a) Bargæus de Obelisco. *b*) Thes. Ant. Rom. T. IV. col. 1867. *c*) col. 1911. d. *d*) col. 1913. f. *e*) Diod. I. 57. Gr. p. 37. init. *f*) Strabo XVII. p. 816. *g*) Plin. H. N. XXXVI. 8. f. *h*) Proclus in Timæum, I. p. 31. f. *i*) Kirch. ubi supra, p. 152.

6. CE N'EST pourtant pas encore le tout. Il reste à parler d'*Hermapion*, dont je n'ai pas allégué le témoignage: parce que c'est lui, que le P. KIRCHER attaque directement. [a] M. DE VALOIS a con-

[illegible] a conjecturé, que nôtre *Hermapion* est le même qu'*Hermateles*, dont TERTULLIEN parle en ces termes: *b* *Obelisci enormitas, ut Hermateles adfirmat, Soli prostituta; scriptura ejus, unde ejus & census, de Ægypto superstitio est.* Pour ruiner cette autorité, voici ce qu'en dit le P. KIRCHER, dans un autre Ouvrage: *c* *Desiderabat jam dudum Augustus, scire doctrinam in hoc Obelisco contentam, eamque ob causam universam Ægyptum per viros literatos discusserat, si quem inveniret hujus Literaturæ hieroglyphicæ peritum. Obtulit se tandem* HERMAPION *Grammaticus, quem* CYMBALUM MUNDI *vocant; qui cum multa circa hæc promitteret, tamen ab omnibus, teste* STRABONE, *risui fuit; hic tamen plus æquo sibi confisus, hujus præsentis Obelisci interpretationem attulit*, &c.

a) Vales. Not. ad Ammian. Marcell. b) Tertul. de Spectac. c. 8. p. 95. Ed. 1641. c) Kirch. Oedip. Ægypt. T. III. Synt. 3. p. 250.

LE CARACTERE de cette Objection paroîtra, par les remarques suivantes. 1. Ce n'est pas nôtre *Hermapion* qu'on a appellé *Cymbalum Mundi*: mais *a* c'est le Grammairien *Apion*, à qui Tibére donna ce titre. 2. Quand ce seroit le même homme, il n'en seroit pas plus suspect, sur cet article. Car Apion étoit Egyptien; il avoit écrit une Histoire d'Egypte, souvent citée; d'ailleurs il étoit trés-savant. 3. Il n'y a point d'apparence, qu'Auguste l'ait consulté. *b* L'Inscription d'un des Obélisques, que cet Empereur fit dresser à Rome, *aprés avoir subjugué l'Egypte*, *c* est de l'An 745. de Rome, c'est à dire, de 9. Ans avant nôtre Ere Chrêtienne; & ce fut environ 50. Ans aprés, savoir *d* l'An 40. de J. C. qu'Apion plaida à Rome, contre les Juifs. 4. STRABON ne parle, ni d'*Apion*, ni d'*Hermapion*: mais *e* d'un *nommé* CHÆREMON, *qui se vantoit d'entendre les hyeroglyphes, & dont on se moqua comme d'un glorieux ignorant.* C'est *f* le même, dont JOSEPH a si bien montré l'ignorance, dans ses Livres contre Apion, & qui donnoit *sept mille & six Ans de vie au Phénix*, comme je l'ai dit ci-*g* dessus. Est-ce faute de mémoire, que le P. KIRCHER a voulu faire tomber ce reproche sur *Hermapion*; ou pour favoriser ses Spéculations *quintessenciées* sur les Obélisques?

a) Voss. Hist. Græc. p. 190. b) Kirch. ibid. p. 216. Hard. ad Plinii loc. Grut. p. [illegible] c) Onuphr. Fast. Consul. lib. p. 165. d) Tillem. Hist. des Emp. T. I. p. 764. 775. e) Strabo Lib. XVII. p. [illegible] f) Voss. Hist. Græc. p. 264. [illegible] g) Sup. §. 6. p. 673.

V. L'AN-

V. L'ANTIQUITE de cet Obélisque est plus difficile à déterminer; & l'on ne peut en rien dire de positif; tant que l'on sera incertain du tems, où régnoit le Prince, qui le fit tailler. 1. PLINE dit fort clairement, que *Ramisés régnoit quand Troie fut prise.* Ce seroit 1184. ans avant J. C. Mais [a] *de tempore quidem peccat*, comme s'exprime MARSHAM, qui prétend, 2. que l'Obélisque fut dressé, environ 350. Ans plus tard: [b] *Il fut relevé*, dit-il, *par Sixte V.* (α) *l'An 1588. environ* (β) *2420. Ans, aprés avoir été taillé par Ramesses.* Ce fut donc environ (γ) l'An 832. avant J. C. 3. Au contraire [c] BARGÆUS le met 80. Ans, ou environ, avant la Prise de Troie, vers l'An 1260. avant J. C. Il semble suivre le calcul d'EUSEBE, qui depuis [d] la mort de Ramésés conte, dit-il, 74. Ans, (ou plûtôt 76. Ans,) jusqu'à la [f] Prise de Troie. 4. Mais comme Ramésés a régné 66. Ans, selon ce Chronologiste, [h] le P. KIRCHER met le commencement de son régne, à l'An 1310. avant J. C. & [i] l'érection de l'Obélisque à l'An 1297.

α	1588
γ	832
β	2420

	A. C.
M.	832
Pl.	1184
B.	1260
K.	1297

763
[illegible]
835
697

a) Marsh. p. 431. al. 455. b) P. 433. al. 457. c) Thes. Ant. Rom. T. IV. col. 1915. c. d) Eus. Chron. h) Kirch. Obel. Pamph. p. 68. i) Chr. fol. e. 4. f. Oed. T. III. p. 162.

AUCUN de ces Auteurs ne peut nous servir de guide. 1. Les Romains renvoyoient au [a] *Tems fabuleux*, la Guerre de Troie, & quelques Siécles, qui l'avoient précédée, dont ils n'avoient, que des Mémoires fort confus: & PLINE n'avoit point de connoissance, de l'ancienne Chronologie des Egyptiens. 2. BARGÆUS est excusable, d'avoir cherché, dans EUSEBE, ce qu'il y a trouvé de plus apparent; faute de meilleurs Mémoires. 3. KIRCHER ne l'est pas de même; car il avoit vû nôtre Catalogue, dans [b] le Grec d'EUSEBE, qu'il cite, non seulement pour d'autres Rois d'Egypte; mais en particulier, pour ceux-ci. Dans un seul endroit, [c] il rapporte ce qu'on y lit, touchant [d] *Mestrem, 1r. Roi d'Egypte*, & le tems, qui s'est écoulé *depuis lui, jusqu'à Concharis* 25. Roi: & [e] la remarque importante, qu'on a ajoûtée à *Aseth* 32. Roi. 4. La Chronologie de MARSHAM est si brouillée en cet endroit, qu'on croiroit, qu'il s'est fait un plaisir d'ajoûter des ténébres, à l'obscurité des Dynasties Egyptiennes, qu'il sembloit vouloir éclaircir. 5. Malgré la différence de 4. Siécles, & plus, qu'il y a entre MARSHAM, & les deux autres Auteurs modernes;

EGYPTIE nes; ils ont ceci de commun, c'est qu'ils ont crû avoir trouvé nôtre
NNE. *Raméses*, dans *la XIX. Dynastie*, qui est *des Diospolites*: ce que j'ai fait voir être contre toute vrai-semblance; puisque la ville de *Thébes*, où ils régnoient, étoit à 600. milles d'*Héliopolis*, où tout nous engage à chercher ce Roi.

a) Censorin. c. 21. *b*) Hist. Obel. Pamph. fol. d. 2. b. *c*) Oedip. T. II. Part. 2. p. 248. *d*) Gr. Euseb. p. 21. 29. *e*) Voyez Sur §. 5. p. 667. 668.

VI. RAMESES régna à *Héliopolis*. Il fit dresser un Obélisque d'environ cent pieds de hauteur, dans le Temple de Mnévis, adoré à *Héliopolis*. Cambyse épargna cet Obélisque, quand il brûla *Héliopolis*. On fit transporter d'*Héliopolis*, l'Obélisque, qui est à Rome devant le Latran. L'Inscription de cet Obélisque, porte que le Roi Raméses, orna la Ville Royale d'*Héliopolis*, & le Temple du Phénix, qui y étoit. Tout cela a été amplement prouvé. Pourquoi donc chercher *Raméses*, *Roi d'Héliopolis*, ailleurs, que parmi les *Rois d'Héliopolis*?

1. DANS LE CATALOGUE de ces Rois, & à la tête du dernier Extrait, que j'en ai donné, on voit un Roi, nommé *Raméses*, suivi de six successeurs, dont 5. portérent le même Nom de *Raméses*, avec quelque addition; soit qu'ils fussent de la même Famille, comme il y a apparence; ou qu'ils y fussent entrez par adoption. Cette Famille visiblement distinguée, par le Nom du Chef, porta le sceptre d'Héliopolis, Ville de la Basse Egypte, durant 185. Ans.

2. EN COMPARANT la Chronologie de ce Catalogue, avec celle de l'Histoire Sainte, suivant mon Systême; il faut, que le premier *Raméses*, soit monté sur le trône d'Héliopolis, 130. Ans avant, que les Israëlites quittassent l'Egypte, & 50. Ans avant la Naissance de Moïse.

3. S'IL EST VRAI, que les Israëlites n'aient séjourné en Egypte, que 215. Ans, comme la plûpart des Chronologistes modernes le disent, aprés *a* l'Historien JOSEPHE Raméses sera parvenu à la Couronne 14. Ans, ou environ aprés la mort du Patriarche Joseph, *b* arrivée 144. Ans, ou environ avant *c* la Sortie d'Egypte. Raméses sera donc apparemment, le *d* *nouveau Roi*, *qui se leva en Egypte*, *& qui n'avoit point connu Joseph*, mort depuis plusieurs années. L'Historien

JOSEPH

JOSEPH dit expressément, qu'alors *le Royaume passa dans une autre Famille* (εἰς ἄλλον οἶκον). EGYPTIENS.

a) Ant. II. 6. p. 65. e. *b*) Bunting, Calvisius, Petau, Usserius, Marsham, & suiv. *c*) L'Historien JOSEPH dit, (Ap. I. p. 1057. g.) que le Patriarche *Joseph mourut quatre* (plûtôt 5.) *générations devant Moïse: ce qui fait presque* 170. *Ans.* M. D'ANDILLY par megarde a corrompu tout ce passage, en traduisant: (ch. XI) *quoique Moïse soit mort cent soixante & dix Ans* AVANT *Joseph, & qu'il y ait eu quatre générations entre l'une & l'autre.* Il a écrit *avant* pour *aprés.* (Voyez la Bibl. Germ. T. III. p. 78.) *d*) Exod. I. 8. *e*) Ant. II. 5. init. p. 54. c. d.

4. LES OBLIGATIONS, que les Israëlites avoient aux Rois précédans, [a] les rendirent suspects à ce *nouveau Roi*, qui travailla à les abaisser, en les surchargeant d'impots, & les forçant de travailler à des ouvrages publics. Parmi ceux, qu'ils firent, l'Ecriture Sainte nomme spécialément, *la Forteresse de Ramésés.* Y-a-t-il quelqu'un, qui ignore, que de tout tems les Rois ont souvent donné leurs Noms, aux Villes, qu'ils ont fait bâtir?

a) Exod. I. 10. 11.

5. LES ISRAELITES étoient nombreux, dans cette Ville. [a] Ce fut leur lieu d'assemblée, quand ils sortirent d'Egypte: & autant qu'on en peut juger, par les premiers Chapitres de l'Exode, c'étoit [b] la Résidence du Roi, qui régnoit alors. J'ai aussi fait voir, dans ma Chronologie, que Ramésés étoit au voisinage d'Héliopolis, [c] d'où Moïse étoit originaire, suivant MANETHON.

a) Chron. Liv. III. ch. 1. §. 2. p. 623-627. *b*) *A minuit, les premier nez des Egyptiens* meurent. (Exod. XII. 29-37.) *Pharaon se leve de nuit. Il fait appeller Moïse & Aaron, qui vont assembler le peuple, lequel part de Ramésés la même nuit.* (Exod. XII. 42.) *c*) Apion. I. p. 1053 init, & f. 1054.

6. NON-SEULEMENT les Israëlites furent obligez de bâtir des Villes, ou par Ramésés Chef de la Famille, ou par quelqu'un de ses descendans; mais encore, [a] *on les envoya travailler dans les carriéres, qui sont à l'Orient du Nil,* & [b] *on les employa à construire des Pyramides.* HERODOTE a écrit, que [c] la Grande Pyramide, fut tirée *des carriéres, qui sont dans les Montagnes d'Arabie;* & DIODORE, que [d] *la pierre en fut amenée d'Arabie.* [e] PERIZONIUS croit, que ce fut un Ouvrage des Israëlites.

a) Apion. I. p. 1052. e. *b*) Ant. I. 5. init. p. 54. d. *c*) Herod. II. 124. *d*) Diod. I. 63. Gr. p. 40. a. *e*) Perizon. Ægypt. p. 387.

7. LES

EGYPTIENNE. 7. LES PYRAMIDES & les Obélisques, sont également de l'invention des Egyptiens: & quelquefois on a donné le nom de *Pyramide*, à des *Obélisques*. [a] En 1677. on déterra & on éléva, à Arles, un Obélisque ancien, que je vis quelques années aprés. On l'appelloit communément, *la Pyramide*. DU VERDIER, dans son *Voyage de France*, dit, que [b] c'est *une Pyramide de pierre dure*. D'ALQUIE, dans les [c] *Delices de la France*, le nomme aussi la *Pyramide*; & [d] JOSE SINCERE dit en Latin, que c'est une *Pyramis ex saxo solido*. L'Historien JOSEPH, ne pourroit-il pas avoir donné le nom de *Pyramides*, à des Ouvrages des Israëlites, qui étoient véritablement des *Obélisques*?

a) Suppl. à Moreri, mot *Arles*. b) Du Verdier Voy. de France, p. 255. c) Del. de la Fr. p. 508. d) Sincer. Itinerar. p. 134.

8. DANS CE CAS, il sera permis de croire, que l'Obélisque de Ramésses, qu'on voit aujourd'hui devant le Latran, est un Ouvrage des Israëlites. PLINE dit, qu'*il fut fait par 20. mille hommes*. C'étoit peut-être, tous ceux des Israëlites, qu'on trouvoit assez forts pour travailler. D'ailleurs [a] M. PERIZONIUS a fort bien prouvé, que les Rois d'Egypte, n'employoient ordinairement, à ces sortes d'Ouvrages, que des Esclaves, ou des Etrangers. Les Israëlites étoient l'un & l'autre.

a) Perizon. Ægypt. c. 21. p. 388. 389.

9. SI L'OBELISQUE, dont j'ai parlé, fut fait sous le premier Ramésses, ou sous quelque autre; c'est surquoi je ne vois pas, qu'on puisse rien dire d'un peu positif. Ceux qui font le séjour des Israëlites en Egypte, beaucoup plus long, que n'a fait leur Historien, croiront sans peine, que sous le premier Ramésses, on a pû trouver, jusqu'à 20. mille travailleurs, parmi les Israëlites. D'ailleurs les Eloges magnifiques, qu'on lit dans l'Inscription de l'Obélisque, semblent convenir beaucoup mieux au Fondateur de cette Famille, qu'à aucun de ses descendans. Enfin on a souvent remarqué, & dans l'Histoire ancienne, & dans la moderne, que les louanges les plus outrées, ont été prodiguées, sans ménagement, aux Rois, qui ont opprimé leurs Sujets; sur-tout quand la Religion leur a servi de prétexte.

VII. PUISQUE je suis venu si avant, il ne faut pas quitter ce sujet, sans répondre à une objection, que je sens bien, qu'on pourra me

Digitized by Google

me faire. Dans ma *Chronologie de l'Histoire Sainte*, j'ai établi, que [a] *les Hébreux sortirent d'Egypte l'An P. J. 3069. qui fut l'An 1645. avant J. C.* Suivant le Catalogue précédant, cette année concourt avec *l'An 14[e]. du régne de Ramesse-Baëres*, qui par conséquent vêcut encore 25. Ans; puisqu'il en régna 39. en tout. Mais on dit communément, que [b] le Roi d'Egypte, qui régnoit alors, périt dans la Mer Rouge, avec toute son armée. EGYPTIENS.

a) Chron. Liv. III. ch. 1. p. 553. & suiv. b) Bucholc. Chron. Vet. Test. p. 200. Usserius p. 22. al. 12. Simson, Part. I. p. 41. b. Robinson, V. 18. p. 280. Chevrau, Bossuët, Perizon, &c.

1. QUANTITE d'Auteurs l'ont écrit: mais je ne voi pas, que ce soit Moïse. Il dit à la vérité, que [a] *Pharaon se mit en marche, pour suivre les Israëlites.* Mais il ne le nomme point personnellement, lorsqu'il recite le passage de la Mer Rouge. Il se contente de dire, que [b] *les Egyptiens poursuivant les Israëlites, entrérent au milieu de la Mer; savoir toute* (סוס *sus*,) *la Cavalerie de Pharaon, ses chariots, & ses gens de cheval:* que [c] *les eaux couvrirent les chariots, & les gens de cheval, de toute l'armée de Pharaon,* QUI ETOIENT ENTREZ DANS LA MER, (Vulg. *qui sequentes ingressi fuerant mare,*) *sans qu'il en échapât un seul.* Si Pharaon lui-même étoit aussi entré dans la Mer, & qu'il y eût été aussi submergé; y-a-t-il de la vrai-semblance, que Moïse ne l'eût pas dit, en termes exprés? Apparemment Pharaon étoit encore aux bords de la Mer, pour faire passer toute son armée, lorsque les eaux engloutirent tous ceux, qui étoient déja dans le Canal de la Mer.

a) Exod. XIV. 6. 8. b) v. 23. c) v. 28.

2. IL NE ME paroît pas, que les anciens Juifs aient eû une autre pensée: au-moins n'ont-ils pas nommé Pharaon, parmi ceux, qui furent submergez, dans cette rencontre. JOSEPH rapporte historiquement, que [a] *le Roi* d'Egypte, *étant fâché* du départ des Israëlites, *les Egyptiens prirent les armes, & les poursuivirent:* [b] Que *toute leur armée étant entrée dans la Mer, ils y périrent tous, sans que personne échapât:* mais il ne dit pas même, que le Roi fût avec l'armée. Le Poëte Ezéchiel, s'est contenté de dire, que [c] *la Mer Rouge fit périr l'Armée des Egyptiens:* (συνεκλύσθη πόρος Ἐρυθραῖς θαλάσσης, καὶ στρατὸν διώλεσε,) & les Juifs modernes, qui ne sauroient toucher aucun point de l'Histoire Sainte, sans l'accompagner de quelque fable, ont

 dit,

EGYPTIENS. dit, que [d] *Dieu retira de la mort Pharaon, qui ne mourut point: mais qu'il alla à Ninive, où il régna, & fit pénitence.*

a) Ant. II. 6. p. 65. b) cap. 7. p. 67. f. g. c) Apud Euseb. Pr. Ev. IX. 29. p. 445. d. d) Pirke R. Eliezer, Edit. Vorst. p. 116.

3. QUELQUES MOTS d'Ouvrages poëtiques, peuvent faire de la peine. Dans le Cantique d'action de graces, qui fut chanté, d'abord aprés le passage de la mer, il est dit, suivant nôtre Version ordinaire, que [a] *le cheval de Pharaon étoit entré dans la Mer*, avec le reste de son armée. Mais le mot Hébreu, (סוס *sous*,) qui se trouve dans le Texte, signifie *la Cavalerie*, (& non pas *le cheval*,) *de Pharaon*. TREMELLIUS a traduit ici *Equitatus Parhonis*: & dans le Chapitre précédant, nôtre [b] Version a donné, comme nous, le même sens à ce mot. Il y a plus de force, dans le Passage des Pseaumes, où il est dit, que [c] Dieu a *renversé*, ou plûtôt, *secoué Pharaon & son armée en la Mer Rouge*. Comme c'est une Piéce poëtique, les Figures y sont plus communes. *Pharaon & son armée* signifie *l'armée de Pharaon*, par une Figure si commune, qu'il est inutile d'en alléguer des exemples. Pour répondre d'une autre maniere, qu'il me soit permis de dire, que dans la submersion de son armée, Pharaon reçut une furieuse *secousse*, sans être submergé lui-même.

a) Exod. XV. 19. b) XIV. 9. 23. c) Ps. CXXXVI. 15.

§. XII.

ROIS DE THEBES, PAR ERATOSTHENE.

1. PEU DE PIECES de l'Antiquité, seroient préférables au Catalogue de ces Rois, s'il étoit parvenu jusqu'à nous, sans altération. Tel que nous l'avons, MARSHAM en a fait une estime singuliére: [b] *Est autem*, dit-il, *hoc* ERATOSTHENIS *Laterculum venerandissimum antiquitatis monumentum, & ad stabilienda Ægyptiorum tempora imprimis necessarium.* C'est une suite, non interrompuë, de 37. ou 38. anciens Rois d'Egypte, qui ont régné durant 1050. Ans, suivant sa [c] table. ERATOSTHENE, qu'on en croit l'Auteur, [d] étoit Historien, Géographe, Astronome & Chronologiste. APOLLODORE, qui en fit l'Extrait, [e] entendoit aussi la Chronologie. Mais j'avouë, que je ne suis pas aussi favorablement prévenu pour l'exactitude de

SYN-

Digitized by Google

SYNCELLE, qui nous a conservé ce catalogue: soit, qu'il f l'ait pris dans la Chronologie d'APOLLODORE, *ou plûtôt dans celle de* JULES-AFRICAIN. En voici un Extrait, tiré du Grec même de SYNCELLE: & où j'ai suivi la même méthode, que g dans celui du Catalogue précédant. Je n'ai mis ici, que les Noms des Rois, qui sont nécessaires pour mon dessein. La durée de leurs régnes, occupe la colomne principale, avec les années du Monde, que SYNCELLE a jointes à châque article. Hors de cette Colomne principale, j'ai marqué d'un côté, les années de l'Ancien Cycle Caniculaire, où je croi, qu'il faut rapporter châque article. De l'autre les années de la Période Julienne, & les années avant J. C. qui leur répondent. On verra dans la suite, surquoi je fonde cette disposition Chronologique. EGYPTIENS.

a) Syncell. p. 91. c. b) Marsh. p. 3. c) p. 94. al. 96. f. d) Voss. Hist. Gr. p. 108. & suiv. e) p. 131. f) Marsh. p. 3. g) Sur §. 5. p. 264. 265.

Ere.	A. M.		ROIS DE THEBES.		P. J.	av. C.
1	2900	1	Menes	62	2429	2285
63	2962	2	Athothes F.	59	2491	2223
122	3021	3	Athothes	32	2550	2164
154	3053	4	Diabies F.	19	2582	2132
173	3072	5	Pemphos	18	2601	2113
191	3090	6	Toegar Amachus	79	2619	2095
270	3169	7	Stoechus F.	6	2698	2016
276	3175	8	Gosormies	30	2704	2010
306	3205	9	Mares F.	26	2734	1980
332	3231	10	Anoyphes	20	2760	1954
352	3251	11	Sirius	18	2780	1934
370	3269	12	Chnubus Gneurus	22	2798	1916
392	3291	13	Raüosis	13	2820	1894
405	3304	14	Biyris	10	2833	1881
415	3314	15	Saophis	29	2843	1871
444	3343	16	Sen-Saophis	27	2872	1842
471	3370	17	Moscheris	31	2899	1815
502	3401	18	Musthis	33	2930	1784
535	3434	19	Pammus Archondas	35	2963	1751
570	3469	20	Apappus Maximus	100	2998	1716
670	3569	21	Achescus Ocaras	1	3098	1616
671	3570	22	Nitocris	6	3099	1615

EGYPTIENS.

Ere.	A.M.					
677	3576	23	Myrtæus	22	3105	1609
699	3598	24	Thyosimares	12	3127	1587
711	3610	25	Thymillus	8	3139	1575
719	3618	26	Simphucrates	18	3147	1567
737	3636	27	Chuther Taurus.	7	3165	1549
744	3643	28	Meuros.	12	3172	1542
756	3655	29	Chomaephtha	11	3184	1530
767	3666	30	Anchunius	60	3195	1519
827	3726 NB.	31	Penteathyris (41)	16	3255	1459
843	3768	32	Stamenemes	23	3271	1443
866	3791	33	Sistosichermes	55	3294	1420
921	3846	34	Maris	43	3349	1365
964	3889	35	Siphoas, Mercurius Vulcani F.	5	3392	1322
~~969~~	~~3894~~	~~(36~~		~~14)~~	~~3397~~	[illegible]
983	3908	37	Phruron, Nilus	5		
988	3913	38	Amuthanthæus	63	3416	1298
1051			1076 f.		3479	1235

COMME CETTE PIECE est excellente, & qu'elle peut être utile à plusieurs égards, les curieux des Antiquitez Egyptiennes seront bien aise de trouver ici les Observations, qui y ont été faites par M. JABLONSKI, Pasteur & Professeur en Théologie, dans l'Université de Franckfort sur l'Oder. C'est un Savant d'une érudition fort étendue, & d'un goût exquis. Aimable d'ailleurs, par la douceur de ses mœurs ; par ses maniéres obligeantes ; & par sa conversation libre & aisée. Digne Fils du celébre M. JABLONSKI, Premier Ministre de la Cour, & Président de nôtre Académie des Sciences.

SVMME

SUMMÆ VENERABILI ET CELEBERRIMO VIRO,

ALPHONSO DES VIGNOLES,

S. P. D.

PAULUS ERNESTUS JABLONSKY.

Cum ante paucos menses Berolini ad Te invisissem, VIR SUMME VENERABILIS, *mihique tum inter mutuos, de rebus præcipue Chronologicis, sermones, excidisset, me olim aliquid in* ERATOSTHENIS *Catalogum regum Thebæorum molitum fuisse, Tu, qui soles*

Meas esse aliquid putare nugas,

Pro Tua humanitate confestim me exhortatus es, ut id, quicquid esset, Tecum communicarem. Equidem non citra causam nunc vereor, ut observationes istæ, quas nuper horis subcesivis contexui, spei ac expectationi Tuæ satisfaciant. Versantur enim unice in examinandis & illustrandis interpretationibus Græcis vocabulorum Ægyptiacorum, quas ERATOSTHENES, *Vir suo tempore summus, posteritati mandare dedignatus non est. Aliud longe mente mea consilium ceperam, cum ad illustrandum huncce* ERATOSTHENIS *Catalogum animum primo appulissem. Nam præter vocabulorum Ægyptiacorum, cum interpretatione* ERATOSTHENIS *Græca diligentem comparationem, quam quidem non prorsus inutilem fore intelligebam, Historiæ ac Chronologiæ Ægyptiorum rationem cumprimis habere constitueram. Verum secuta mox tempora consilium hoc primo interturbarunt, neque tandem, ut illud prorsus abjicerem, coëgerunt. Alia Ætas, alia vitæ publicæ conditio, alia etiam studia postularunt. Mitto igitur,* VIR SUMME VENERANDE, *non qualia tam egregium Antiquitatis Monumentum requirere merito Tibi videbitur, sed qualia nunc ab homine longe aliis negotiis occupato, expectari possunt. Spero tamen, ne sit quidem me de* ERATOSTHENE *male meritum esse, qui Catalogum ejus, a Veteribus tanto in pretio habitum, aliquot locis emendatiorem, & genuinæ suæ formæ restitutum exhibeo. Verum quicquid tandem sit, dummodo voluntati Tuæ morem gerendo, rem non ingratam Tibi præstitero, operæ meæ pretium uberrimum me tulisse, semper existimabo. Vale* VIR SUMME VENERABILIS, *& valetudine secunda, quam in ætate adeo provecta Deus Tibi clementissime largitus est, porro per multorum annorum decursum fruere. Dabam Francofurti ad Viad. D. VIII. Januar. MDCCXXXVI.*

ANNOTATIONES
IN
ERATOSTHENIS CYRENÆI
CATALOGVM REGVM THEBÆORVM ÆGYPTI

QVIBVS POTISSIMVM INTERPRETATIO EJVS GRÆCA NOMINVM ÆGYPTIACORVM EXAMINATVR ET ILLVSTRATVR.

I.

Πρῶτος ἐβασίλευσεν Μίνης Θηβινίτης, Θηβαῖος, ὃ ἑρμηνεύεται Διόνιος. Ἐβασίλευσεν ἔτη ξβʹ. Τοῦ δὲ κόσμου ἦν ἔτος βτʹ.

Primus regnavit Mines Thebinites, Thebæus, qui Dionius exponitur, regnavit Ann. 62. Anno Mundi [illegible]

ITA HÆC leguntur in SYNCELLO, cujus lectionem & nunc expressi, & posthæc semper exprimam. In EVSEBIANIS SCALIGERI scribitur Μήνης, uti etiam ab aliis Scriptoribus vocatur. Idque omnino rectius est. ERATOSTHENES hoc græce interpretatus est Διόνιον, quam vocem GOARVS, quod ipsi solenne est, in versione sua retinuit. MARSHAMUS, qui sciebat, vocem hanc esse nihili, maluit vertere: *Menes; qui exponitur Jovius.* Nihilo melius. Nam a Ζεὺς fit quidem Δῖος *Jovius*, at non Διόνιος. Locus hic sine dubio in mendo cubat, ad cujus veram lectionem restituendam, manu nos ducit ipsum nomen Ægyptiacum, cujus interpretationem ERATOSTHENES dedit. Legendum itaque est omnino: Μήνης, ὃς ἑρμηνεύεται αἰώνιος. Nihil facilius, nihil verius. ⲉⲛⲉϩ (*Eneh*) Ægyptiorum sermone αἰὼν dicitur, hinc ⲙⲉⲛⲉϩ (*Meneh* & accedente terminatione Græca *μήνης*) *αἰώνιος*, quæ Vox in Coptorum Libris sexcenties occurrit. Vidi Doctissimum, mihique nunquam sine honoris

storis præfatione nominandum LA CROZIUM, eandem emendationem in margine MARSHAMI sui adscripsisse. Et de ejus certitudine dubitari omnino non potest. Videtur autem cognomen illud regibus Ægypti non infrequens fuisse. Σεσόγχωσις, quem alii Sesostrim appellant, nihil aliud significat, quam πολύβιον, vel μακρόβιον. Aliud exemplum reperitur in Obelisco, cujus interpretationem græcam, ex parte retulit AMMIANUS MARCELLINUS Lib. XVII. In illo enim rex Ramestes sæpius appellatur αἰωνόβιος. Id ipsum est Μήνης.

II.

Θηβαίων δεύτερος ἐβασίλευσεν Ἀθώθης, υἱὸς Μίνεως ἔτη νθʹ. ὃ τὸς ἑρμηνεύεται ἑρμογένης. ἔτος τοῦ κόσμου βϡξβʹ.

Thebæorum secundus regnavit Atheus, filius Minis, Annis 59. Anno Mundi 2962. Hic exponitur Hermogenes.

NOMEN huic regi fuit Ἀθώθης, quod ERATOSTHENES docet idem sonare, quod Græcis ἑρμογένης, i. e. *Mercurii filius.* Et occurrere quidem hic nomen *Thoth*, Numinis Ægyptii, quod Veteres *Mercurium* interpretantur, & Mercurio Græcorum accommodant, per se unusquisque illico intelligit. Plura nunc de hoc Ægyptiorum Numine, omnibus satis noto, aut varia illius nominis, apud Græcos & Romanos scriptione & pronuntiatione addere, operæ pretium non duco. Ponamus, Ægyptios nomen hoc ita scripsisse ⲑⲱⲑ, in quod jam accuratius non inquiro, erit tum ⲍⲁⲑⲱⲑ (*Hathoth*) græce ὁ πρὸς τὸν Ἑρμῆν, quod est idiotismus linguæ Ægyptiæ, cujus permulta exempla in gentis hujus libris occurrunt. Græci dicerent ὁ τοῦ ἑρμοῦ, vel quod plane idem est, ἑρμογένης. Posset vero vox Ægyptia Ἀθώθης, satis commode etiam verti *Mercurio sacer* & *dicatus*. Utrumque compositio sermonis Ægyptiaci permittit. Quare ratio nulla haberi potest illius observationis, quam MARSHAMUS h. l. subjungit p. 34. Edit. Franek. *In Dynastia dicitur* Athothes, *Filius Menis, quod exponitur* Mercurio genitus, *Athotes is est, quem Ægyptii*

vocant

vocans Θωὺθ, *Alexandrini* Θωὺθ, *græci* [illegible] *Mercurium.* *Expositio autem ista* (Mercurio genitus) *ad Successorem pertinet*; *hic Menis, ille autem Mercurii filius.* Hæc MARSHAMVS non scripsisset, si vim hujus nominis, ex indole sermonis Ægyptii dijudicare potuisset. Ἀθώθης non significat *Mercurium* ipsum, sed eum, *qui ad Mercurium pertinet*, seu generatione, seu alio quocunque modo. Sine dubio rex iste *Athothes*, more Ægyptiis valde familiari, quem veteres passim observant, & cujus in hoc ipso ERATOSTHENIS Catalogo, plurima occurrunt exempla, nomen hoc a Mercurio, seu in honorem ejus accepit.

III.

Θηβαίων αἰγυπτίων τρίτος ἐβασίλευσεν Ἀθώθης ὁμώνυμος. ἔτη λβ'. τοῦ δὲ κόσμου ἦν ἔτος γκα'.

Thebæorum Ægyptiorum tertius rex Atheus, ejusdem nominis, Annis 32, Anno Mundi 3021.

HIC IDEM cum Patre nomen gessit, in quo proinde nihil occurrit, nova observatione dignum. Quare autem GOARVS hoc & superiori numero Ἀθώθην in versione sua *Atheum* expresserit, ratio me fugit.

IV.

*Θηβαίων ἐβασίλευσεν δ'. Διαβιῆς, υἱὸς * Ἀθώσεως ἔτι (leg. ἔτη) ιθ', ἕρμηνεύεται Φιλέσερος. τοῦ δὲ κόσμου ἦν ἔτος γνγ'.*

Thebæorum rex quartus, Diabies, filius Athosis, qui dicitur [illegible] *annis 19. Anno Mundi 3053.*

* Ἀθώθεως. Scaliger rectius.

IN CODICE SYNCELLI, ex quo Catalogus ERATOSTHENIS desumtus est, legitur Φιλέσερος, quæ est vox nihili, ex qua SCALIGER, ductum literarum secutus, exsculpsit Φιλεταῖρος, non omnino incommode, nec invito sermone Ægyptiaco. Idem nomen scimus fuisse cuidam ex Pergamenorum regibus. Et hoc etiam reperio, corrupte scriptum Φιλαίτερος, pro Φιλέταιρος, apud LVCIANVM in Macrobiis Edit. Salmur. Tom. II. p. 637. Nomen regis nostri Ægyptiacum, si

Digitized by Google

scriptura SYNCELLI sincera est, videtur significare *mellitum, suavem.* Nam ЄΒΙѠ, quæ vox oppido frequenter occurrit, *mel* dicitur. ϮЄΒΙѠ, *dans mella*, id est *mellitus*, *jucundus.* ERATOSTHENES id interpretatur Φιλέταιρον, quasi dicas *amantem amicorum*, vel suavem & humanum. Ceterum observari adhuc velim. 1. ϮЄΒΙѠ, hodieque ab Ægyptiis, non aliter, quam sic pronunciari, ut ERATOSTHENES extulit, *Diabio.* 2. Explicationem meam confirmari ex Ægyptiorum Doctrina Hieroglyphica. Testem do AMMIANUM MARCELLINUM L. XVII. p. 91. Edit. Lindenb. *Per speciem apis, mella conficientis, indicant regem: moderatori cum jucunditate aculeos quoque innasci debere, his signis ostendentes.* Cui loco addi poterit HORAPOLLO Hieroglyph. lib. I. cap. 62.

V.

Θηβαίων αἰγυπτίων ἐβασίλευσεν έ. Πεμφῶς, υἱὸς Ἀθώθ, ὅ ἐστιν ἡρακλείδης, ἔτη ιή. Τῷ δὲ κόσμου ἦν ἔτος γϡβ'.

Thebæorum rex 5. Pemphos, filius Athothi, qui dicitur Heraclides, Annis 18. A. M. 3092.

IN VERSIONE latina hujus interpretationis ERATOSTHENICÆ, video retentam esse vocem græcam *Heraclides.* Sed intelligitur sine dubio *filius Herculis*, seu *qui originem trahit ab Hercule.* Vocem Ægyptiacam mendum occupavit, quod tamen beneficio ERATOSTHENIS, qui eam græce interpretatus est, tolli facile potest. Ego non dubito, quin sit scribendum Σεμφῶς, id enim græce sonat ἡρακλείδην, ut nuper jam publice monui Differtat. VII. de Terra Gosen G. V. Ibidem observavi, esse Numen aliquod Ægyptiacum, quod indigenæ dixerunt ϪΩΜ *(Som)* quodque Græci modo Χῶν, modo etiam Σεμ efferre, quodque *Herculem* interpretari solent. Iis, quæ l. c. jam adduxi, addi poterit, 1. vestigia ejusdem nominis reperiri etiam in Σενδιονοὺβ, ita Ægyptii herbam vocant, quam Græci *Sideritin*, & *Herculeam* appellant, teste Auctore Appendicis DIOSCORIDIANI lib. IV. c. 33. 2. Multa in historia Ægy-

ptiaca, occurrere nomina propria, quæ eadem vestigia in compositione sua servant. Sic in isto ipso ERATOSTHENIS Catalogo, num. XXVI. rex quidem audit Σεμφρουκράτης, quod ab ERATOSTHENE vertitur *Hercules Harpocrates*. In MANETHONIS Dynastia I. legitur Σεμεμψής, quod vertere posses, *Herculem vindicem*. Apud PLINIVM Lib. XXXVI. cap. 9. Rex ille, quo regnante PYTHAGORAS in Ægypto fuit, vocatur *Semneserteus*. Alia hujusmodi plura, quivis facile observabit. Pergo ad alteram nominis illius Ægyptiaci, quod ERATOSTHENES interpretatus est, partem Φῶς, quod, ut sonum sermonis Ægyptii accurate referret, scribendum fuisset σφῶς. Verum forte ERATOSTHENES euphoniæ græcæ consulere voluit, scribendo, uti editum est. Est vero σφῶ ϪΦⲞ & ϪΦⲈ *generare*, unde nomen ϪΦⲞ, quod γέννημα, *Stirpem* & *Sobolem* significat. Ita Ps. XLIX. juxta Hebræos vers. 2. οἱ γηγενεῖς *Terra nati* dicuntur in Versione Coptica ⲚⲒϪΦⲞ ⲚⲦⲈ ⲠⲔⲀϨⲒ. Vnde intelligitur, ϪⲰⲘϪΦⲞ Σεμφῶς proprie sonare ἡρακλεογενῆ, *Herculenatum*. Ex his, ut id obiter addam, lux affulget PLVTARCHO, qui postquam in Libro de Iside & Osir. p. 651. disseruisset de Ἀρσαφὴς, quem ait ab Ægyptiis haberi Isidis non maritum, sed filium, addit; δηλοῦντος τὸ ἀνδρεῖον τοῦ ὀνόματος. Viri eruditi, qui hoc loco ἀνδρεῖον ceperunt pro *virili robore & fortitudine*, vim vocis Ægyptiæ assecuti non sunt, uti jam olim recte me monuit, doctissimus & linguæ Ægyptiacæ peritissimus LA CROZIVS. Ἀνδρεῖον hic, ut etiam alias nonnunquam, innuit τὸ μόριον τὸ τῆς γενέσεως αἴτιον. Nam ⲈⲢϪΦⲈ, vel quod idem est ⲈⲢϪΦⲞ, Ἀρσαφὴς, aliter vix reddi potest, quam τὸ τῆς γενέσεως αἴτιον. Opportune occurrit, ad illustrandam PLVTARCHI mentem, hicce EVSEBII locus, ex Lib. II. Præparat. p. 32. Edit. R. Steph. Τὸν τράγον (loquitur de hirco Mendesio Ægyptiorum) φασὶν ἀποτεθεῶσθαι, καθάπερ καὶ τοῖς ἕλλησι τὸν πρίαπον διὰ τὸ γεννητικὸν μόριον - - - Τὸ δὲ μόριον τοῦ σώματος, τὸ τῆς γενε-

γενέσεως ἄιτιον τιμᾶσθαι προσηκόντως, ὡς ἂν ἀρχηγὸν ὂν τῆς τῶν ζώων φύσεως. Et quae plura ibidem sequuntur. Ex his intelligitur abunde, veritati consentaneam esse interpretationem nominis Ægyptii, quam ERATOSTHENES suppeditavit. Observari tamen insuper potest, vocabulum Ægyptium ϫⲫⲟ & ϫⲫⲉ, eandem fere vim habere, quam habet apud hebræos קנה, ut pariter *generare*, & *possidere* significet. Posset itaque Σεμφῶς etiam reddi *Possessio Herculis*, vel *res Herculi sacra.*

VI.

Θηβαίων αἰγυπτίων ἐβασίλευσεν ς'. Τοῖγαρ ἄμαχος Μομχειρι Μεμφίτης, ἔτη οθ'. ὃ'τος ἑρμηνεύεται * τῆς ἄνδρες περισσομέλης. τοῦ δὲ κόσμου ἦν ἔτος γς'.	*Thebæorum Ægyptiorum rex sextus Tœgar Amachus, Momchiri Memphites, qui dicitur vir membris redundans. Annis 79. A. M. 3090.*

* Forte ἀνὴρ vel Τίσανδρος. Goarus.

LOCVS hic insigniter est corruptus, sive spectes vocabula Ægyptiaca, sive græca. Forsitan tamen illi aliquam lucem poterimus affundere. Dedi hic lectionem SYNCELLI, a GOARO magna cum accuratione editi. In EVSEBIANIS SCALIGERI, quæ ille ex SYNCELLO, tum nondum edito decerpserat, verba ita concepta leguntur. Τοιγάραμος, ἄμαχος χειρὶ Μεμφίτης, ὃ ἑρμηνεύεται Τίσανδρος. Certe hæc omnia videntur desperata, & quædam vocabulorum monstra. Sed tentemus tamen, num non saltem ex parte Medicam manum adhibere possimus. Saltem lecta & relecta occasionem dedere conjecturis, forte a veri specie non ita remotis. Dicam quod sentio. Ægyptiaca mihi videntur ita constitui posse. Τοιγαράμ ἄχος μονχειρὶ, græca autem hunc in modum legenda putem. ὃ'τος ἑρμηνεύεται σώσανδρος περισσομελής. Quod ad vocem Ægyptiacam primam attinet, uti etiam nulla deleta aut immutata litera distinxi, illa, si quidquam judico, parum aut potius nihil difficultatis habet. ⲟⲩϫⲉ & ⲧⲟⲩϫⲉ Ægyptiis dicitur σώζειν. ⲣⲱⲙⲓ est *homo*, quod in compositione semper efferri solet ⲣⲉⲙ,

 ut

ut ⲣⲉⲙⲛ̀ⲭⲱⲙⲓ, *homines advenæ*, ⲣⲉⲙⲛ̀ϩⲱⲃ, *proprie homines operis*, id est *operarii*, aut etiam *nuntii*. Et sexcenta hujusmodi passim occurrunt. Erit igitur ⲦⲞⲨⲬⲈⲢⲈⲘ, vel ut græce scribitur *τοιγαρὰμ, σώζων ἀνθρώπους*, vel brevius & elegantius *σύανδρος*, quod nomen græcis Scriptoribus indictum non est. Inde librariorum vitio, in Codices SYNCELLI irrepsit *τῆς ἀνδρὸς*, ex quo SCALIGER confecit *Τίσανδρος*. Hanc explicationem ausim dicere veram & certam. Quæ sequuntur, impedita magis sunt. Illa SYNCELLVS ita exhibet. *Ἄχος μομχειρι*, idque græce vertitur *περισσομελής*. Suspicor, pro *ἄχος* primitus scriptum fuisse *ἀπὸς* vel *ἀπὸφ*. Tum Ægyptiaca ita constitue rem: ⲉⲡⲱϥ ⲙⲙⲟⲩ ⲛ̀ϣⲫⲏⲣⲓ, quod nobis sonat *Gigantem admiratione plenum*, vel *prorsus admirabilem*. In Coptica Librorum S. Codicis versione, *Gigas* semper redditur ⲁⲫⲱϥ, & Dialecto Thebaidos, uti ex Codice quodam MS. Bibliothecæ Bodlejanæ intellexi, ⲉⲡⲱϥ. Fuit autem nomen *Gigantis* Ægyptiis & Persis, aliisque Orientis populis adeo gratum, ut reges cum primis id valde affectarint, & in summa laude posuerint. Procera corporis statura ipsos admirationi omnium exponebat, qua de re nonnihil præterea monebo ad num. XX. Est vero Gigas *περισσομελής*, *membris redundans*, uti vocem illam bene videmus explicatam a MANETHONE Ægyptio, Apotelesm. lib. IV. v. 463. &c.

> - - ὁ τικτόμενος τότε θνητῶν
> Σῶμα περισσομελὴς τεχθήσεται, ἔκμετρα γυῖα
> Πὰρ φύσιν ἡμερίην δεικνὺς μερόπεσσιν ἀθρῆσαι.

Sed forsan vox illa *ἄχος μομ* vox est Ægyptia, nobis hucusque incognita, quæ voci græcæ *περισσομελής* exacte respondet. Hactenus enim nos latet, quo vocabulo Ægyptii, sermone suo patrio, *τὸ μέλος* expresserint. Ubicunque enim in Libris S. Scripturæ vox græca *μέλος* occurrit, Ægyptii, quod satis mirari non potui, græcam vocem retinent semper, neque eam alia sibi

verna-

Digitized by Google

vernacule reddunt. Itaque uti dixi, ἀ[illegible]μον fortean fere Ægyptiis dictus est ὁ π[illegible]. Confirmor in illa suspicione, quod inter Dactylos Idæos; quorum antiquissima nomina sunt barbara, & quidem ex parte Ægyptia, unum memorari videam ἄκμονα; prægmagno corporis & membrorum robore insignem. Ita HELLANICVS in Phoronide, apud Schol. Apollonii in Lib. I. p. 55. Edit. Steph.

ἔνθα γόητες,
Ιδαῖοι Φρύγες ἄνδρες ὀρέστεροι οἰκί' ἔναιον,
Κέλμις, Δαμναμενεύς τε μέγας καὶ ὑπέρβιος Ἄκμων.

Quo nescio an non respexerit VIRGILIVS Æneid. L. VIII. v. 425.

Brontes, Steropesque, & nudus membra Pyracmon.

Vbi VIRGILIVS ex Barbaro *Acmone*, cujus alii etiam Scriptores, NONNVS cumprimis in Dionysiacis, meminere, græcum effinxit *Pyracmona*. Quod tamen aliis Poëtis, ubi Idæorum Dactylorum nomina referunt, solenne pariter est. Sed nec illud *nudus*, apud VIRGILIVM placet. Si Codices faverent, libenter aliam substituerem vocem, quæ græcum illud ὑπέρβιος ἄκμων, exprimeret. Sed jam plus satis conjecturæ indulsimus, forte inani.

VII.

Θηβαίων αἰγυπτίων ἐβασίλευσεν ζ'. Στοῖχος, ὁ υἱὸς αὐτοῦ, ὅ ἐστιν Ἄρης ἀναίσθητος, ἔτη ς', τοῦ δὲ κόσμου ἦν ἔτος γρξθ'.

Thebæorum Ægyptiorum rex 7. Stechus, filius ejus, qui Mars absque sensu dicitur, Annis 6. A. M. 3169.

PVTARVNT quidam, se hic reperiisse nomen Ægyptiacum *Martis*, nempe Στοῖχος, siquidem id ab ERATOSTHENE redditur Ἄρης. Versio proinde Latina hic habet, *Mars, sine sensu.* Verum mihi quidem persuasum est, Ægyptios nullum coluisse Numen Martis, ab Hercule distinctum. Planetam certe *Martis*, sermone Ægyptiorum tribui *Herculi*, non ambigitur.

bigitur. Quam rem tangemus etiam infra num. XXXIII. Ex attenta porro consideratione vocabuli Ægyptiaci, certo tandem deprehendi, nullum hic *Marti* locum esse, sed pro ἄρης, scribendum omnino esse ἄρις. Est autem ἄρις proprie, *qui nasum non habet*. Et sic SUIDAS: Ἄρις, ὁ ῥῖνα μὴ ἔχων. Quod non de iis tantum dicitur, quibus vere nasus deest; sed &, qui sensu odoratus carent, & qui non bene sapiunt. Ita hic capiendum. Certe ςοῖχος, id ne una quidem mutata litera Ægyptiis sonat. ⲥⲑⲟⲓ enim Ægyptiis significat *odorem*, ϫⲱ *ponere*. ⲥⲑⲟⲓϫⲱ itaque dicitur, *ponens odorem*, vel *odore carens*, vel *qui non sentit*. Unde ERATOSTHENES, explicationis ergo addit, ἀναίσθητος. Sic igitur locum hunc verto: Στοῖχος, *nasum non habens*, vel *sensu carens*. Apposite ad hæc ARTEMIDORUS Oneirocrit. Lib. I. cap. 29. Τὸ δὲ μὴ ἔχειν ῥῖνα, ἀναισθησίαν πᾶσι σημαίνει. *Nasum non habere* (in Somnio) *sensus stupiditatem omnibus præsagit.*

VIII.

Θηβαίων αἰγυπτίων. ἐβασίλευσεν ὄγδοος Γοσορμίης, ὅ ἐςιν ἐτησιπαντὸς, ἔτη λ'. τῦ δὲ κόσμυ ἦν ἔτος γϡοε.	*Thebæorum Ægyptiorum rex 8. Gosormies, qui dicitur Etesipantus, annis 30. An. Mundi 3175.*

EST HIC LOCUS inter corruptissimos totius Catalogi, merito suo ponendus. Nam nec græca, nec Ægyptiaca sana sunt. Et vix putem, sine ope Codicum MSS. menda tolli posse. SCALIGER in EUSEBIANIS suis, pro ἐτησιπαντὸς, expressit αἴτησις παντός. Sed ne sic quidem vim hujus nominis perspicio, ac multo minus, quomodo cum nomine Ægyptiaco possit conciliari. Non desunt conjecturæ, quas, quia ne mihi quidem satisfaciunt, omittere satius duco.

IX.

Θηβαίων αἰγυπτίων ἐβασίλευσεν θ'. Μάρης υἱὸς αὐτῦ, ὅ ἐςιν ἡλιόδωρος, ἔτη κϛ'. Τῦ κόσμυ ἦν ἔτος γσε.	*Thebæorum Ægyptiorum rex 9. Mares, filius ejus, qui dicitur Heliodorus, annis 26. A. M. 3205.*

HIC

HIC NIHIL sese nobis objicit difficultatis. Omnia plana sunt & expedita. Nec opus quidem est emendatione SALMASII, qui de Ann. Climact. p. 567. scribit: *Ita* Μοίρης *vel* Μοίρις *in illis* (Thebæorum) *regibus idem, qui græce* ἡλιόδωρος, *quia* Ρη *Sol*, Μοὶ *donum vel dona.* Non opus inquam hac emendatione. Namque ⲙⲁ non minus quam ⲙⲟⲓ & ⲙⲏⲓ Ægyptiorum sermone *dare* significat. Genes. XIV. 21. ⲙⲁ ⲛⲓⲣⲱⲙⲓ ⲛⲏⲓ *Da homines mihi.* ⲣⲏ porro, eodem Ægyptiorum sermone, *Solem* dici, vulgatum, & a SALMASIO observatum jam est. Recte igitur ERATOSTHENES Μόρης transtulit ἡλιόδωρον.

X.

Θηβαίων αἰγυπτίων ιʹ ἐβασίλευσεν Ἀνωῦφις, ὅ ἐστιν υἱὸς ἐπίκοινος, ἔτη κʹ. τοῦ κόσμου ἦν ἔτος γσλά.

Thebæorum Ægyptiorum x. Anoyphes, qui filius communis exponitur, ann. 20. A. M. 3231.

QVÆRO, quid sibi velit nomen hoc regio puero impositum, υἱὸς ἐπίκοινος. GOARVS vertit *filium communem.* An fuit ille Hermaphroditus, quemadmodum Grammatici illa nomina ἐπίκοινα vocant, quæ sunt duorum generum? SVIDAS: Γέρανος τὸ ὄρνεον ἐπίκοινον τῷ γένει. Eadem de causa Mercurius cœlestis ab Astrologis dicitur ἐπίκοινος. Vide SALMAS. de Ann. Climacter. p. 173. Sed vox Ægyptiaca dubium abstulit. Ex illa enim indubitate mihi constat, legendum esse υἱὸς ἐπίκλεινος, *Filius illustris valde & gloriosus.* Sic PLVTARCHVS de Oraculo, quod prædixit filiæ Tarchetii, regis Albanorum; ἔσεσθαι ἐξ αὐτῆς παῖδα, κλεινότατον ἀρετῇ καὶ τύχῃ, καὶ ῥώμῃ διαφέροντα. In vita Romuli p. 33. Ed. Steph. Idem de Papiria, Pauli Æmilii uxore: αὕτη γὰρ ἦν ἡ τὸν κλεινότατον αὐτῷ Σκηπίωνα τεκοῦσα. In vita Pauli Æmilii p. 468. Eodem itaque modo, rex hic Thebæus vocatur υἱὸς ἐπίκλεινος. Id enim vox Ægyptiaca Ἀνωῦφης plane sonat: ⲱⲟⲩ quippe Ægyptiorum sermone dicitur *Gloria*, ⲉⲛⲱⲟⲩ, quæ vox frequenter

ter in Coptorum libris legitur, *gloriosus*. Diximus autem ϫⲫⲉ & ϫⲫⲟ, accipi pro *Sobole & Stirpe*, ad num. V. Hinc itaque perspicuum est, ⲈⲚⲰⲞⲨϪⲪⲈ, *ἀνωϋφής*, vere græcis sonare *υἱὸν ἐπικλεινόν*. Forsitan regi huic attributa fuit conceptio ex Numine Divino, qualem vetustas jactavit de Aristomene Messenio, teste PAVSANIA, cujus verba hoc argumentum afrifice illustrant. Ita autem ille in Messenicis p. 125. Edit. græc. Sylburg. *καὶ οἱ* (Aristomeni) *καὶ τὰ τῆς γενέσεως ἐπιφανέστερα ὑπάρξαι νομίζουσι. Νικοτελείᾳ γὰρ, τῇ μητρὶ αὐτοῦ, δαίμονα ἢ θεὸν δράκοντι εἰκασμένον συγγενέσθαι λέγουσι. Τοιαῦτα δὲ καὶ Μακεδόνας ἐπὶ Ολυμπιάδι, καὶ ἐπὶ ἀριστοδάμᾳ Σικυωνίους οἶδα εἰρηκότας.* Talia etiam de PYTHAGORA, SCIPIONE AFRICANO, & aliis memoriæ prodidisse veteres, satis tritum est. Et Ægyptiis quidem eandem de Numinum suorum cum homnibus consuetudine, fuisse persuasionem, testatur PLVTARCHVS in vita Numæ p. 113. *Δοκοῦσιν οὐκ ἀπιθάνως αἰγύπτιοι διαιρεῖν, ὡς γυναικὶ μὲν οὐκ ἀδύνατον, πνεῦμα πλησιάσαι θεοῦ, καί τινας ἐντεκεῖν ἀρχὰς γενέσεως, ἀνδρὶ δὲ οὐκ ἔστι σύμμιξις πρὸς θεὸν, οὐδὲ ὁμιλία σώματος.* Aut potuit etiam rex ille dici *υἱὸς ἐπικλεινός*, quod in nativitate ejus, oraculo divino, præclara & illustria de ipso essent prædicta. Quale quid de Filia Tarchetii, ex PLVTARCHO supra jam vidimus. De Sesostri narrat DIODORVS Lib. I. p. 49. Edit. Wechel. *διότι κατὰ τὴν γένεσιν τοῦ Σεσοώσιος, ὁ πατὴρ αὐτοῦ καθ' ὕπνον δόξαι τὸν ἥφαιστον αὐτῷ λέγειν, ὅτι πάσης τῆς οἰκουμένης ὁ γεννηθεὶς παῖς κρατήσει.*

X I.

Θηβαίων αἰγυπτίων ιά. ἐβασίλευσεν Σίριος, ὅ ἐστιν υἱὸς κόρρης, ὡς δὲ ἕτεροι ἀβάσκαντος ἔτη ιή. τοῦ δὲ κόσμου ἦν ἔτος γσνά.

Thebæorum Ægyptiorum rex 11. Sirius, qui genæ filius dicitur, & secundum alios Abascantus, ann. 18. A. M. 3251.

† LOCVM

LOCUM hunc ERATOSTHENIS, SALMASIUS jam explicare aggressus est, in Libro de Ann. Climacter. p. 567. Verba ejus sunt: *Inter eosdem reges Thebæorum, unus vocatus est Σίριος, quod* ERATOSTHENES *interpretatur υἱὸς κόῤῥης.* SCALIGER *perperam ex* GEORGIO SYNCELLO *descripsit σιρίης. Nam in Codice, unde hausit, est Σίριος.* Quantum ex hisce SALMASII verbis colligere licet, existimavit is, nomen Ægyptiacum regis hujus, nihil aliud significare, quam ϣⲏⲣⲓ, *filium.* Videantur modo apud ipsum, quæ præcedunt, quæque sequuntur. At vero ERATOSTHENES non simpliciter interpretatur *υἱὸν*, sed *υἱὸν κόῤῥης*, additque, secundum alios, vocabulum hoc significare *ἀβάσκαντον*, quasi dicas *invidia carentem.* Itaque explicationem SALMASII probare non possum. Erat, cum conjicerem, legendum esse *υἱὸς κόρης*: *Filius virginis*, nempe natus ante legitimum initum matrimonium. Tales Liberi græcis audiebant *παρθένιοι, nati virgine.* EUSTATHIUS in Iliad. Δ. p. 502. *παρθένιοι, οἱ ἐκ τῆς ἔτι νομιζομένης παρθένε γεννώμενοι.* Ita & vetus Scholiastes ibidem p. 96. Edit. Basil. Noti sunt *Partheniae* Spartanorum ex JUSTINO Lib. III. cap. IV. Observat autem EUSTATHIUS loc. cit. *παρθενίας* nuncupatos etiam fuisse, qui quidem ex legitima uxore, sed tamen ante nuptiarum solennia suscepti essent. Tale quid innuere videtur nomen Ægyptiacum, quod interpretari posses ϣⲏⲣⲓ ⲓⲏⲥ, *(Scheri ies) filium festinantem*, vel opinione & expectatione citius, quippe ex virgine, quae pro tali habebatur, natum. Nolo tamen dissimulare Ægyptiorum sermone ⲟⲥⲓ *(Osi)* dici *maxillam*, Psalm. XXXII. 9. Matth. V. 39. adeoque Σίριος, Ægyptiace ϣⲏⲣⲓ ⲟⲥⲓ, secundum literam, græcis sonare *υἱὸν κόῤῥης.* An fuerit hæc Ægyptiis locutio proverbialis, an significaverit *ἀβάσκαντον*, aut aliud quid, quoniam lux historica hic nos deficit, dicere nequeo.

Digitized by Google

XXI.

Θηϐαίων αἰγυπτίων ιϐ΄. ἐβασίλευσεν Χνȣ̃βος Γνευρὸς, ὅ ἐςιν Χρύσης, Χρύσȣ υἱὸς, ἔτη κϐ΄. τȣ̃ δὲ κόσμȣ ἦν ἔτος τσξθ΄. Th bus G anni

ET HVNC ERATOSTHE MASIVS Lib. cit. p. 566. *In regibu nomina* ERATOSTHENES *ita in gr cum proprium, responderet Ægyptiaco;* χ *χρυσῆς, & χνȣ̃βσιρι, χρυσȣ̃ υἱὸς. apud* SCALIGERVM *scribitur* χνȣ̃β *σιρὶ est filius.* Hæc ille. Quod ja χνȣ̃βος, de ea ambigendum certe n *aurum.* Accedit X. articuli instar, hoc in nostris Coptorum libris occ v. g. ⲞⲨⲰⲘ est *edere*, hinc nomen Gen. XXVII. 4. Est itaque ⲬⲚⲞⲨⲂ tamen, usu invaluisse, ut ⲬⲚⲞⲨⲂ ide vel ⲈⲚⲚⲞⲨⲂ *aureus.* Hoc est nomen rum Numinis. Idem quoque nomen Decanis Ægyptiorum, de quo SALM Climact. p. 567. ubi & in Amuleto q nomen illius Decani ⲬⲚⲞⲨⲂⲒⲤ occur xeas CHIFLETII num. 71-75. in qui ⲬⲚⲞⲨⲂⲒⲤ, & ⲬⲚⲞⲨⲘⲒⲤ, promiscue l que significant. Legerem itaque i *βος, χρυσȣ̃ς, χνȣ̃βος, aureus.* E cujus nomen ERATOSTHENES in mine, impositum fuit nomen, quod Quod vero attinet ad sequentia, Γνε MASIVS ita corrigit χνȣ̃βσιρι, χ niam nihil occurrit verosimilius, quo

X I I I.

Θηβαίων αἰγυπτίων ιγʹ. ἐβασίλευσεν Ῥαύωσις, ὃ ἐστιν ἀρχικράτωρ, ἔτη ιγʹ. τοῦ δὲ κόσμου ἦν ἔτος γσϞαʹ.

Thebæorum Ægyptiorum rex 13. Rauosis, qui Princeps robustorum exponitur, annis 13. A. M. 3291.

EDITA est Bremæ A. MDCCXVI. Dissertatio de Amuleto quodam Gnosticorum, Auctore FRANCISCO SMIT, Bremensi, in qua auctor ille, tum juvenis, hæc ERATOSTHENIS verba ex sermone Ægyptiaco exponere conatus est. Verba, quæ p. 17. illius Dissertationis leguntur, adscribo: *Porro eodem quoque referente* ERATOSTHENE, *fuit Thebæorum rex* ⲣⲁⲩⲱⲁⲥⲓⲁ *græce* ἀρχικράτωρ, *qui Hephæstioni est primus Sagittarii Decanus, nomine* ⲣⲏⲟⲩⲱ. *Nam* ⲣⲏⲟⲩⲱ *&* ⲣⲁⲩⲟⲁⲥⲓⲁ *est unum & idem, in Lingua Ægyptiaca.* ⲣⲏ *est Sol, &* κατ᾽ ἐξοχὴν *Princeps, seu* Ἀρχός. ϩⲟⲩⲟ *est abundantia, seu vis superflua,* Eph. I. 19. ⲣⲏⲟⲩⲱ *ergo Princeps abundans potentia, nec aliam vim exprimit vox* ⲣⲁⲩⲱⲁⲥⲓⲁ, *quæ proprie Principem, qui superfluum potentiæ modum accepit, significat, sicut & hoc sensu verbum* ϩⲟⲩⲟ Rom. V. 20. *gaudet.* ⲁⲥ *notat accipere, & cum terminatione græca scribitur* Ῥαύωσις. Hæc auctor ille, a quo in nonnullis dissentire cogor. Sed quia tamen in re ipsa a scopo non aberravit, acquiesco. Ego ἀρχικράτωρ verterem, *regnum ad se rapiens.*

X I V.

Θηβαίων αἰγυπτίων ιδʹ. ἐβασίλευσε Βιϋρὴς, ἔτη ι. τοῦ δὲ κόσμου ἦν ἔτος γτδʹ.

Thebæorum Ægyptiorum rex 14. Biyris, annis 10. A. M. 3304.

DE HOC nihil additur, quod nos in interpretatione nominis Ægyptiaci juvaret. Vnicum itaque hoc tantum moneo, in EVSEBIANIS SCALIGERI scribi Αἰϋρής. A conjecturis in nomine isthoc exponendo, libens abstineo. Nihil enim illis facilius, sed &, ubi conjecturæ justa fundamenta desunt, nihil incertius.

Digitized by Google

XV.

Θηβαίων βασιλέων ιε. ἐβασίλευσε Σαῶφις κωμαστής, κατὰ δὲ ἐνίους Χρηματιστής, ἔτη κθ'. τοῦ δὲ κόσμου ἦν ἔτος γτιδ'.

Thebæorum Ægyptiorum rex 15. Saophis, comatus, secundum alios negotiator annis 29. Anno Mundi 3314.

PERIZONIVS in Ægyptiacis non citra rationem observavit, nomen hoc a Veteribus non eodem modo efferri, modo scribi *Saophin*, modo *Saphin*, modo *Cheopem*. Diversa hæc unius nominis scriptura & pronuntiatio, diversas etiam, ut videtur, interpretationes peperit. Primo ERATOSTHENES nomen hoc interpretatur κωμαστὴν, *comessatorem*, id est proprie, lusibus & jocis amatoriis deditum. Nota sunt illa THEOCRITI Κωμάσδω ποτὶ τὰν Ἀμαρυλλίδα. APVLEJVS in Apolog. p. 279. *Habes crimen meum Maxime, quasi improbi comissatoris, de sertis & canticis compositum.* Possemus itaque Σαῶφιν interpretari ϲⲁ ⲟⲩⲱⲫ, *osculatorium*. ⲟⲩⲱⲫ est *osculum*. Luc. VII. 45. Rom. XVI. 16. ϲⲁ ⲟⲩⲱⲫ proprie est ὁ πρὸς φίλημα, id est, idiotismo quodam Ægyptiaco, φιλήσιος, & φιλημάτικος. Forte nomen etiam compositum est ex ⲥⲱ *bibere*, & ⲟⲩⲱⲫ *osculum*. Hoc plane exprimeret κωμαστὴν. Sed Versio Latina SYNCELLI, quam & MARSHAMVS retinuit, habet hoc loco *comatum*, tanquam in græco editum esset κομήτης. Quam lectionem, si modo adjuvetur Codice MS. non putaverim spernendam. ϣⲏⲛⲟⲩ, enim, & pleonastice ϣⲏⲛⲟⲩ ϥⲱⲓ, est κομᾶν, *nutrire comam*. 1 Cor. XI. 14. 15. Sic Σαῶφις esset κομήτης. Additur vero apud ERATOSTHENEM, eandem vocem designare quoque χρηματιστὴν, *negotiatorem*, vel *hominem corradendæ pecuniæ intentum*. Potuit nempe vox illa composita fuisse ex ⲁⲃⲟ (*Abo*) *thesaurus*, & ⲫⲓ (*phi*) τηρεῖν, *custodire*, ut itaque ⲁⲃⲟⲫⲓ, & cum articulo, ⲭ, ⲭⲁⲃⲟⲫⲓ (*Chabophi*), subinnuat *custodem thesauri*. Plures possem adferre conjecturas. Sed hæc sufficiant.

XVI.

Θηβαίων ις΄. ἐβασίλευσεν Σενσαῶφις β΄. ἔτη λζ. τοῦ δὲ κόσμου ἦν ἔτος γτμγ΄. — *Thebæorum rex 16. Sensaophis, secundus An. 27. A. M. 3343.*

FORTE verum hujus regis nomen est Σαῶφις, isque dicitur β΄: *secundus*, quia alius ejusdem nominis præcessit. Et certe Editor SYNCELLI ita videtur accepisse. In EVSEBIANIS SCALIGERI editum est, Σεναῶφις δεύτερος. Forte autem vox illa δεύτερος interpretatio est nominis Ægyptiaci. Nam si lectio, quam SCALIGER in EVSEBIO suo expressit, Σεναῶφις, vera est, vox illa re ipsa significat δεύτερον. ⲥⲛⲁⲩ est *duo*. Ab inde formatur ⲥⲛⲟⲩⲧⲥ, quod idem significat. Et analogice plane ab illa voce formaretur etiam ⲥⲛⲁⲩϥ vel ⲥⲛⲟⲩϥ, *secundus*. Sic sane videtur accipi 2 Cor. VIII. 10. & IX. 2. ubi ἀπὸ πέρυσι, *a superiori (ab altero) anno*, in Coptica versione redditur ⲥⲓϫⲉⲛ ⲥⲛⲟⲩϥ. Hoc Græci vix aliter exprimere possunt, quam σεναῶφις. Si vero retineatur lectio SYNCELLI, σενσαῶφις, posset & illius ratio reddi, eaque cum interpretatione ERATOSTHENIS conciliari. Nempe ϣⲛⲉϫⲱϥ (*Schnesoph*) locutione Ægyptiis peculiari, significat proprie, *caput suum inclinare alicui*, atque intelligitur, *alicui subjici*. Occurrunt hujus locutionis exempla Psalmo XXXVII. 7. XLVII. 3. Coloss. III. 18. &c. Locutio hæc sine dubio, uti fieri solet, ex ritu aliquo Ægyptiorum vetusto, deducenda est. Forsitan ritum hunc tangit Achæmenes ille HELIODORI, Theagenem ita allocutus apud HELIODOR. lib. VII. p. 251. Ed. Bourdel. ὁ τὸν αὐχένα ἄκαμπτος καὶ μόνος ἐλεύθερος, ὁ τὴν κεφαλὴν νεύειν εἰς τὸ προσκυνεῖν μὴ ἀνεχόμενος, νῦν που τάχα κλινεῖς. Potuit autem cognominis istius, in rege nostro, illa fuisse causa, quod cum antea Sensaophis regia potestate gavisus fuisset, eam postea cessisset alii, secundo ab illo loco contentus. Sed hæ sunt conjecturæ, fateor, quibus, nisi forte lux accedat ex historia, insistere, parum consultum fuerit.

XVII.

Θηβαίων ἐβασίλευσεν Μόσχερις, ἡλιόδοτος, ἔτη λά. Τῦ δὲ κόσμυ ἦν ἔτος γτό.

Thebaeorum rex 17. Moschetis Heliodotus, An. 31. A. M. 3370.

CONVENIT nomen hoc cum illo, quod Num. IX. jam expoſuimus. SALMASIVS de An. Clim. p. 567. rem ita explicat. *Ita* Μοίρης, *vel* Μοίρις *in illis regibus, idem qui græcis* ἡλιόδωρος, *quia* ⲣⲏ *Sol*, ⲙⲟⲓ, *donum, vel dare. Nec ſolus ita Sol ab iis vocatur, ſed etiam* χέρης. *Vnde & nomen regis Thebaici* Μοσχέρης (ita SALMASIVS non inepte nomen hoc legit). *Quod* ERATOSTHENES *ſimiliter reddidit* ἡλιόδοτος. Hiſce unicum illud illuſtrationis ergo addiderim, ⲣⲏ eſſe *Solem*, & voci huic, uti & aliis, quemadmodum monuimus ad num. XII. nonnunquam articuli inſtar præfigi ⲡ, inde ⲡⲣⲏ, quod græci efferunt χέρης. Et iſta quidem vox, conjuncta cum aliis & compoſita, in nominibus Ægyptiis ſæpiuſcule occurrit.

XVIII.

Θηβαίων ἐβασίλευσεν Μυσθὶς, ιή. ἔτη λγ'. Τῦ δὲ κόσμυ ἦν ἔτος γυα'.

Thebaeorum rex 18. Musthis, Annis 33. Anno Mundi 3401.

VOCEM hanc ERATOSTHENES aut interpretatus non eſt, aut interpretatio ejus excidit. Quare non eſt, quod hic addam.

XIX.

Θηβαίων ιθ'. ἐβασίλευσεν Πάμμος ἀρχόνδης, ἔτη λε'. Τῦ δὲ κόσμυ ἦν ἔτος γυλδ'.

Thebaeorum rex 19. Pammus Archondes, ann. 35. A. M. 3434.

MONEO tantum, in EVSEBIANIS SCALIGERI legi, Πάμμος ἀρχόνδης. Vim horum verborum non perſpicio. Non deſunt quidem conjecturæ; verum illas tamen, quia omni quidpiam offerre jam non poſſum, malo ſilentio premere.

XX.

XX.

[1] Θηβαίων κ΄. ἐβασίλευσεν Ἀπάππος μέγιστος, ὅτος, ὥς φασιν, παρὰ ὥραν μίαν ἐβασίλευσεν ἔτη ρ΄. Τοῦ δὲ κόσμου ἦν ἔτος γυξθ΄.

Thebaeorum rex 20. Apappus maximus. [1] *Hic ajunt, 100. Annis, una hora minus regnavit. A. M. 3469.*

HÆC explicatu difficilia non sunt. Testatur ERATOSTHENES, regi huic nomen ἄπαππος inditum fuisse, a corporis inusitata magnitudine. Id enim hic significat μέγιστος. Et idem plane designat vox Ægyptiaca, quæ tamen a Scriptoribus græcis, non semper eodem modo effertur. Apud ERATOSTHENEM nostrum legitur ἄπαππος. Apud PLVTARCH. de Isid. p. 651. Ed. Steph. occurrit ἄποπις. In Dynastia XVII. MANETHONIS invenitur ἄφωφις, itemque apud AFRICANVM, in EVSEBIO SCALIGERI p. 22. Hæc omnia unum idemque significant, μέγιστον, *Gigantem*. Certe *gigas* in versione Bibliorum Coptica semper dicitur ⲁⲫⲱⲫ vel ⲁⲫⲟⲫ, & Dialecto Theabidis, ut jam monui ad num. VI. ⲉⲡⲱⲫ. Nec vero cuiquam mirum videri debet, regem hunc tali cognomine ornari. Nam gigantem esse, aut videri, populi Orientales honori ducebant. Veteres Persarum reges, cognomen hoc inprimis cupidissime videntur affectasse. Notum est, a græcis regem Persarum communiter vocari *magnum regem*, quod sine dubio ex ipsa Persarum consuetudine tractum est. Persæ autem nomine hoc non tantum ad magnitudinem Imperii, sed etiam ad magnitudinem corporis videntur respexisse. Memorabile est, quod scribit HERBELOTVS Biblioth. Orient. Artic. CAI, pag. 234. *Cai lingua Persarum antiqua significat & gigantem & regem magnum.* Confirmatur hoc ex Titulo illo mirifico, quo videntur Reges Persarum in literis suis usi fuisse, quo certe Chosroës usus est, ad Justinianum Imperatorem scribens. Apud MENANDRVM, in Excerptis Legationum p. 114. Edit. Hoeschel. talis legitur Inscriptio; Θεῖος, ἀγαθὸς, εἰρηνοπάτριος, ἀρχαῖος Χοσρόης, βασιλεὺς βασι-

βασιλέων, εὐτυχὴς, εὐσεβὴς, ἀγαθοποιὸς, -- γίγας γιγάντων. Non fuerunt ab hac opinione adeo alieni Ægyptii. In ſecunda MANETHONIS Dynaſtia, rex octavus, apud EVSEBIVM in Chronico p. 14. vocatur Σέσωχρις, ſine dubio, pro Σέσωσρις, ὃς ὕψος εἶχε πηχῶν ε. πλάτος γ. Sed pro πλάτος, omnino videtur ſcribendum παλαιςῶν. Fuit itaque longus quinque cubitos & tres palmos. In Dynaſtia XII. alius occurrit Seſoſtris, qui ſimiliter, ut ille prior, dicitur regnaſſe Annos 48. Additur ὃς λέγεται γεγονέναι πηχῶν δ', παλαιςῶν γ'. δακτύλων β. De eodem DIODORVS Lib. I. p. 51. Edit. Wechel. *Ejus magnitudo erat quatuor cubitorum, ac inſuper quatuor palmarum.* Supra etiam num. VI. regem habuimus, qui a magnitudine corporis appellatus eſt περισσομελής. Et in hodiernum usque diem Ægyptii, quicquid ipſis occurrit magnitudinis inuſitatæ, Pharaonibus vetuſtis attribuere ſolent, exiſtimantes, eos omnes fuiſſe gigantes, teſte WANSLEBIO in Itinerario gallice ſcripto p. 160. 161. Quin imo Veteres Ægyptii, jam ad fidem Chriſti converſi, tanta etiamnum veneratione ideam & nomen *Gigantis* proſecuti ſunt, ut nomen iſtud Servatori attribuere haudquaquam dubitaverint. In Commentario quodam hominis, ut putatur, Gnoſtici, ſed revera Fanatici, *de Myſteriis Literarum*, Dialecto Superioris Ægypti exarato, quem in Bibliotheca Bodlejana olim deſcripſi, iſta leguntur: *Chriſtus vicit Diabolum, jejunans in Deſerto, Gigas quippe ſemper victor.*

XXI.

*Θηβαίων κά. ἐβασίλευσεν Ἀχέσκος Ὀκάρας, ἔτος ά. Τοῦ δὲ κόσμου ἦν ἔτος *γφξθ'.* — *Thebæorum rex 21. regnavit Acheſus Ocaras Anno 1. A. M. 3569.*

* γφξθ'. Goarus.

IN EVSEBIANIS SCALIGERI editum invenio Ἀχέσκος ὁ Κάρας. Ego quod prætere a moneam, non habeo.

XXII.

Θηβαίων κβ'. ἐβασίλευσεν Νίτωκρις γυνὴ ἀντὶ τοῦ ἀνδρός, ὅ ἐστιν Ἀθηνᾶ νικηφόρος, ἔτη ς'. Τοῦ δὲ κόσμου ἦν ἔτος γφό.

Thebæis 22. loco imperavit Nitocris fœmina, viri sceptris potita, Annis 6. Hæc est Minerva victrix. A. M. 3570.

DE HOC NOMINE disserui quædam in Exercitatione de Remphah p. 75. Ex iis poterit intelligi, primam partem hujus ⲛⲏⲧ̀, recte ab ERATOSTHENE verti Ἀθηνᾶν. De posteriori parte dubitari potest. SALMASII saltem explicatio, quam illic attuli, a scriptura nominis νίτωκρις, notissimi & celebrati valde, recedere videtur longius. Præterea νικηφόρος est Epitheton, quo græci Deos suos non raro, frequentissime vero Minervam ornare consueverunt. Quare suspicari quis posset, ERATOSTHENEM nomen Ægyptiacum non tam interpretatum esse accurate, quam potius Epitheto suo græco accommodasse. Quicquid sit, dici etiam potest, νίτωκρις Ægyptiace scriptum fuisse ⲛⲏⲓⲑ ⲁϭⲣⲓ. *(Neith achri)* In Coptorum libris ⲫⲁϭⲣⲓ, dicitur *Sanatio*, sed & *magia*, ἡ Φαρμακεία. Ps. LVIII. 5. quamvis, ubi *magia* intelligitur, distinctionis ergo addi soleat ⲫⲁϭⲣⲓ ⲛϩⲓⲕ. Apoc. IX. 21. & sæpius, quasi dicas *opera præstantia magorum*. Crediderim ego, ⲫⲁϭⲣⲓ, & abjecto articulo, ⲁϭⲣⲓ, nativa sua significatione designare *insigne aliquod opus*, vel *eximium beneficium*, quod postea usu ad varias res translatum est, ad curationes Medicorum, ad præstigias Magorum, & sic porro. Si hanc interpretationem admittas, vertere possis, Νίτωκρις, Ἀθηνᾶν σώτειραν, *Minervam Sospitatricem*, *Servatricem*, quod cum non unum admittat sensum, & ad varias res transferri possit, ERATOSTHENES reddidit Ἀθηνᾶν νικηφόρον.

XXIII.

Θηβαίων κγ'. ἐβασίλευσεν Μύρταιος, Ἀμμωνόδοτος, ἔτη κβ'. τοῦ δὲ κόσμου ἦν ἔτος * γφςη'.

Thebæorum rex 23. Myrtæus, Ammonodotus, Annis 22. A. M. 3576.

* γφος'. Goarus.

EX ERATOSTHENIS interpretatione apparet, quod cæteroquin nemo facile divinasset, compositionem hujus nominis ingredi *Amun*, Jovem Ægyptiorum, ut græci interpretantur, quemadmodum v. g. *No Ammon*, Διόσπολις, Jerem. XLVI. 25. Ezech. XXX. 15. Nahum. III. 8. ex eodem nomine composita est. Emendarem hic Ἀμυνταῖος, vel Ἀμουνταῖος, si liceret. Namque Ægyptios, Numen illud suum, quod Græci *Jovem* interpretantur, appellasse Ἀμοῦν, testantur HERODOTVS, PLVTARCHVS, HESYCHIVS, aliique, & id verum esse censeo. Sed hic tamen apud ERATOSTHENEM, scribendum omnino est Ἀμυρταῖος. Nomen hujus regis, in Ægypto, ut videtur, frequentissimum, occurrit apud HERODOTVM lib. II. & THVCYDIDEM lib. I. Quinimo in nostro ERATOSTHENIS Catalogo num. XXXVIII. idem nomen recurrere videtur. Verisimile est, pronuntiationem, per Græcos corruptam, in consuetudinem abiisse, quale quid in omnibus linguis usu venire, satis notum est. Hæc de nomine *Ammonis*. Τῆς porro est *dare*, quae vox in similibus nominum compositionibus frequens valde est, ⲧⲁⲓⲟ autem *donum*. Perspicitur hinc, ⲁⲙⲟⲩⲛⲧⲏⲥ, vel ⲁⲙⲟⲩⲛⲧⲁⲓⲟ, græce sonare Ἀμμωνόδοτον. Græci id extulerunt Ἀμυρταῖον.

XXIV.

Θηβαίων κδ΄. ἐβασίλευσεν Θυοσιμάρης κραταιὸς, ὅ ἐστιν ἥλιος, ἔτη ιβ΄. τοῦ δὲ κόσμου ἦν ἔτος γφϛη΄.

Thebaeorum rex 24. Thyosim[illegible], robustus, qui dicitur Sol, Annis 1[illegible] M. 3598.

NOMEN Ægyptiacum, vitiose hic scriptum, levi mutatione sanari posse existimaverim. Lego igitur Οὐοσιμάρης, vel Οὐοσμάρης. Huic nomini, exacte & grammatice, respondet græca ERATOSTHENIS interpretatio. Namque ⲟⲩⲟⲛϣϫⲟⲙⲉⲣⲏ, quod græci vix aliter, quam sic Οὐασσομάρης, efferre potuerunt, reddendum est, *potens*, *qui est Sol*. Accedit, quod inter reges Ægypti, ab AFRICANO memoratos, apud EVSEBIVM in Chro-

Chronico græco pag. 20. legatur Ὀυσιμάρης, quod fine dubio est ipsissimum hoc nomen, cui explicando operam nunc navamus. Et forsitan illa lectio, quam Excerpta AFRICANI nobis exhibent, vera est & genuina. Ægyptiace hoc scriberetur ⲡⲟⲩϫⲱⲙⲉⲣⲏ, *fortis robustus, qui est Sol*, vel *Fortitudo Solis*. Idem videtur nomen occurrere apud PLINIVM lib. XXXVI. c. 9. ubi legimus, *Smarrem* posuisse unum ex Obeliscis Heliopolitanis. Si enim demseris articulum ⲡⲟⲩ, habebis ϫⲱⲙⲉⲣⲏ, *Samarres*, vel *Smarres*. Fortean hoc est nomen Herculis Ægyptii. Illum communiter vocatum fuisse ϫⲱⲙ, *robur & virtutem*, & paulo plenius ϫⲱⲙⲛ̀ⲛⲟⲩϯ, *robur Deorum*, ostendi Diss. VII. de Terra Gosen, Gen. V. VI. Et specialius per Herculem Ægyptios intellexisse, virtutem ac potestatem Solis, idoneis Veterum Testimoniis, probavi Differt. VIII. de Gosen, Gen. IX. Hoc profecto est ϫⲱⲙⲉⲣⲏ, vel ϫⲱⲙⲏⲣⲏ. Addi potest, in Obelisco illo, cujus interpretationem græcam, ex parte, AMMIANVS dedit Lib. XVII. Solem aliquoties vocari Ἀπόλλωνα κρατερὸν. Hoc quoque est ϫⲱⲙⲉⲣⲏ.

XXV.

Θηβαίων κέ. ἐβασίλευσεν Θίνιλλως, ὃ ἐστιν αὐξήσας τὸ πάτριον κράτος, ἔτη ή. τοῦ δὲ κόσμου ἦν ἔτος γχί.

Thebæorum rex 25. Thinillus, qui dicitur augens patrium imperium, Annis 8. A. M. 3610.

CVM primum ERATOSTHENIS hunc Catalogum accuratius excutiendum in manus sumsissem, solo utebar EVSEBIO græco SCALIGERI. In illo autem editum est Θύριλλος, ὅ ἐστιν. &c. Antequam SYNCELLI inspiciendi copiam nactus essem, suspicabar, pro θύριλλος legendum esse θηνίαλλος, eamque suspicionem postea non parum confirmavit SYNCELLVS, apud quem scriptum reperii θίνιλλος. Vix enim inter se differunt ⲑⲓⲛⲓⲗⲗⲱⲁ, uti legitur apud SYNCELLVM, & ⲑⲏⲛⲓⲁⲗⲗⲱⲥ, uti ego putabam scribendum esse. Id jam paucis explicabo.

ΘΗΙΣ Ægyptiis est *αὐξάνειν*, *crescere*, Marci IV. 8. 27. ἀλλου vox communissima, *puerum* designat. Erit igitur ΘΗΙΣΑΛΟΥ, *παῖς αὐξήσας*. Forte pater istius regis, puero adhuc nomen id indidit, expressurus veluti votum illud, quod apud OVIDIUM extat Metam. Lib. II. Fab. X.

Aspicit infantem, totique Salutifer orbi
Cresce puer dixit.

Cum vero *αὐξάνειν*, accipi possit de quovis incremento, ERATOSTHENES videtur id intellexisse de incremento potentiæ & roboris, adeoque interpretatus est nomen hoc græce *αὐξήσας τὸ πάτριον κράτος*.

XXVI.

Θηβαίων κς′. ἐβασίλευσεν Σεμφρουκράτης, ὅ ἐστιν ἡρακλῆς ἁρποκράτης, ἔτη ιη′. Τοῦ δὲ κόσμου ἔτος γχιη′.

Thebæorum rex 26. Semphrucrates, qui & Hercules Harpocrates, Annis 18. A. M. 3618.

EX interpretatione ERATOSTHENIS perspicimus, nomen Ægyptiacum, compositum esse ex nominibus duarum Divinitatum, in Ægypto religiose cultarum, *Herculis* & *Harpocratis*. Et Σέμ quidem esse nomen *Herculis*, ad num. V. jam monuimus. In Φρουκράτης autem latere nomen *Harpocratis*, uti communius Numen illud, a Græcis Latinisque efferri solet, etiam me non monente intelligitur. Quinimo ista ERATOSTHENIS interpretatio, ad indagandum & explicandum Harpocratis hujus nomen Ægyptiacum, non parum utilis est. Ægyptiorum autem nomina, sæpe ex pluribus Diis composita fuisse, neminem latet.

XXVII.

Θηβαίων κζ′. ἐβασίλευσεν Χουθὴρ Ταῦρος, Τύραννος ἔτη ζ′. Τοῦ δὲ κόσμου γχλς′.

Thebæorum rex 27. Chuter, Taurus, Tyrannus, Annis 7. Anno Mundi 3636.

VIDENTUR hic repræsentari tres voces, una Ægyptiaca, duæ græcæ, quæ Ægyptiacam explicent. Dixeris vocem χουθήρ, proprie significare *Taurum*, per Taurum vero designari *Tyrannum*.

Quæ

Quæ locutio nec ipsi Scripturæ inusitata est. Vide Psalm. XXII. Quamdiu in hac sententia & ego fui, interpretatio ERATOSTHENIS hæcce, non parum negotii mihi facessivit. Tandem vero deprehendi, ταῦρος, quam initio, cum aliis, credideram vocem græcam, partem facere Ægyptiacæ, & cum antecedente in unum esse contrahendam. Sic nempe locus hic legendus est: Χυαθερταῦρος, Τύραννος. ⲭⲱ nempe Terram Ægyptiis significat, quemadmodum ostendi Differt. VII. de Gosen §. V. Addi possunt, quæ ex SALMASIO adferemus ad num. XXIX. ϣⲑⲉⲣⲧⲱⲣ porro est *ταράσσειν, perturbare.* Act. XV. 24. XVII. 8. Gal. I. 7. Certum itaque est, ⲭⲱⲓⲥⲑⲉⲣⲧⲱⲣ, Ægyptiis dici *perturbatorem Terræ.* Deprehendi etiam, in libris Coptorum, illis præsertim, qui Dialecto Thebaidis conscripti sunt, ϣⲟⲩ esse Syllabam *ἐπιτατικὴν*, quæ significationem verbi intendit augetque, sicut fere apud græcos *ἐπί.* Sic igitur ϣⲟⲩⲥⲑⲉⲣⲧⲱⲣ, recte vertetur, *insignis perturbator.* Hoc vero ERATOSTHENES interpretatus est Τύραννον.

XXVIII.

Θηβαίων κή. ἐβασίλευσεν Μευρῆς Φιλόσκορος ἔτη ιβ΄. τοῦ δὲ κόσμου γχμγ΄.	*Thebæorum rex 28. Meures, Philoscorus, annis 12. A. M. 3643.*

IN EVSEBIANIS SCALIGERI editum est Μερῆς Φιλόσωφος. Μερῆς sonat Φιλήλιον, ⲙⲉⲥ vel ⲙⲁⲥⲣⲏ. Lectio SYNCELLI haud dubie corrupta est. Sed quænam medela hic adhibenda sit, nunc non succurrit.

XXIX.

*Θηβαίων κθ΄. ἐβασίλευσεν Χομαεφθὰ, κόσμος Φιλήφαιστος, ἔτη ιά. τοῦ δὲ κόσμου * γνέ.*	*Thebæorum rex 29. Chomæphtha, Mundus Philephæstus, annis 11. A. M. 3655.*

* γχνέ. Goarg.

HÆC OMNINO est genuina SYNCELLI lectio. Nam quod in EVSEBIO SCALIGERI legitur, Φιλεύπιστος, nihili

 est.

est. Satis bene nomen hoc explicuit SALMASIVS de Lingua Hellenist. p. 391. ita scribens: *Huic proximum est Ægyptiorum* xuu, *quod est* θέσις, *vel* κόσμος. *Vnde nomen Ægyptii vel Thebæi regis* χωμαϊφθά. *Quod* ERATOSTHENES *græce vertit* κόσμ☉ φιλήφαισ☉. *Nam* φθὰ *est Vulcanus*, *ex quo* ἥφαιστον *fere græci*. Idem in Lib. de Ann. Climact. p. 567. hæc fere repetit: *Inde alterius regis Thebæorum nomen*, Χωμαϊφθὰ, *id est interprete* ERATOSTHENE κόσμος φιλήφαιστος. *Et verum est. Prave editur* Χομοεφθά. Cujus explicationem paucis illustrabimus. Itaque xuu dici terram, ad num. XXVII. jam monuimus. uas porro & uas, præcipue in compositionibus est *amare*, sic Deus dicitur uaspuuas, φιλάνθρωπος. Superest φθὰ, vel potius φθὰς, quod nomen esse *Vulcani* Ægyptiorum, testantur veterum plurimi. Sic igitur nomen Ægyptiacum scribendum est Χωμαιφθὰς. Idque græce plane sonat κόσμον φιλήφαιστον.

XXX.

Θηβαίων λ΄. ἐβασίλευσεν Ἀγκούνιος Οχυ τύραννος ἔτη ξ΄. τοῦ δὲ κόσμου γχξς΄.	*Thebæorum rex 30. Ancunius Ochus Tyrannus annis 60. A. M. 3666.*

SCALIGER in EVSEBIANIS suis p. 23. edidit Σκυνόσοχος, Τύραννος. Me in his nihil videre, candide fateor.

XXXI.

Θηβαίων λα΄. ἐβασίλευσεν Πενθεαθυρὶς, ἔτη * ις΄. τοῦ δὲ κόσμου γψκς΄.	*Thebæorum rex 31. Penteathyris, annis 16. A. M. vero 3726.*

* μβ΄ Goarus.

NVLLAM hujus nominis interpretationem addidit ERATOSTHENES. Sed illam supplere possum. Est enim Πενθεαθυρὶς, de quo non dubito, ἱερεὺς τῆς ἀφροδίτης. Habuerunt Ægyptii Numen aliquod, magna veneratione cultum, quod ipsi sermone suo, ut referunt græci, Ἀθὺρ dixerunt, vel Ἀθὼρ. Apud HESYCHIVM nomen hoc scribitur Ἀθύρ. Ita enim ille: Ἀθὺρ μὴν καὶ βοῦς παρὰ αἰγυπτίοις. Mensis Ægy-

Ægyptiorum *Ἀτάρβηχις*, oppido notus est. Eadem nomine, HESYCHIVS ait insignem esse *bovem*, nempe fœminam, seu vaccam. Vacca enim apud Ægyptios Veneri sacra, ejusque Symbolum erat. ÆLIAN. de Anim. Lib. X. cap. 27. Ἐν ταύτῃ σέβουσιν Ἀφροδίτην - - - τιμῶσι δὲ καὶ θήλειαν βοῦν. &c. STRABO Lib. XVII. p. 556. Edit. Genes. εἶθ' ὁ Ἀφροδιτοπολίτης νόμος, καὶ ὁμώνυμος πόλις ἐν τῇ Ἀραβίᾳ, ἐν ᾗ λευκὴ βοῦς τρέφεται. ORION citatus ab Etymologici auctore, in Ἀθὺρ, Venerem hanc Ægyptiorum appellat Ἀθώρ, aitque, tertium mensem, ab eadem apud Ægyptios cognominari. Et eum sane Copti, in Libris suis, scribere solent ⲁⲑⲱⲣ. De Numine hoc alia quædam observavi in Exercitatione de Remphah p. 44. 77. 78. Πενθεαθυρὶς vero est, ut dixi ἱερεὺς τῆς Ἀφροδίτης. Ægyptiis enim ⲡⲟⲛⲧ (*Pont*) est *Sacerdos* alicujus Numinis, & quidem Sacerdotum *summus*, quæ vox occurrit Genes. XLI. 45. 50. XLVI. 20. Eadem de re aliquid dixi Dissert. VIII. de Gosen, §. IV. sub finem in notis.

XXXII.

Θηβαίων λβ', ἐβασίλευσεν Σταμενεμῆς β'. ἔτη κγ'. Τοῦ δὲ κόσμου γψξη'.

Thebarum rex 32. Stamenemes secundus ann. 23. Mundi vero 3768.

HVJVS nominis interpretationem, quam ERATOSTHENES omisit, ego offerre non ausim. Sunt quædam, quæ illico perspiciuntur, neque latere possunt. Hic vero conjecturis tantum iisque plane incertis indulgere oporteret. Manum itaque potius de Tabula.

XXXIII.

Θηβαίων λγ'. ἐβασίλευσεν Σιστοσιχερμῆς, ἡρακλέος κράτος. ἔτη νε'. τοῦ δὲ κόσμου γψϟα'.

Thebæorum rex 33. Sistosichermes, Herculis robur, annis 55. Mundi vero 3791.

DIFFICILE admodum fuerit, ex nomine Ægyptiaco, uti in SYNCELLO scriptum reperitur, exsculpere ERATO-

STE-

STHENIS interpretationem. Neque ulla ratione dubitandum, quin Scriptura illa, quæ SYNCELLI Codicem occupavit, vehementer corrupta sit. Quare licebit mihi, aliquam in medium adferre conjecturam, quæ arbitrio lectorum stabit, cadetve. Suspicor, nomen Ægyptiacum legendum esse Ἐρτωσιχεμι, id quod ERATOSTHENES sic interpretatur, ἡρακλέους κράτος. Nempe Ἐρτοσὶ, vel Ἐρτωσὶ, non quidem simpliciter nomen est *Herculis*, sed illius tamen Planetæ, qui Herculi ab Ægyptiis attribuebatur. Docet id CEDRENUS, citatus a SALMASIO, de Ann. Climact. p. 596. de Planeta Martis ita scribens: Καλεῖται αἰγυπτιαστὶ ἐρτωσὶ, τοῦτο δὲ σημαίνει παντὸς γένους ζωογονίαν, καὶ πάσης οὐσίας, καὶ ὕλης φύσιν, καὶ δύναμιν διατακτικὴν, καὶ ζωογονικήν. Sane ⲉⲣϩⲏⲟⲩ est διαπράττων. Luc. III. 13. 1 Cor. IX. 14. Et sic nomen istud scriptum legitur apud VETTIUM VALENTIUM Astrologum MS. cujus verba adferuntur a SALMASIO l. c. & SELDENO de Diis Syris Syntagm. I. cap. VI. p. 186. Αἰγύπτιοι γὰρ, inquit ille, καὶ ἄρτην αὐτὸν προσηγόρευσαν, verum longe aliter vocem hanc interpretatur, ita enim pergit, ὅτι τῶν ἀγαθοποιῶν, καὶ τῆς ζωῆς παραιρέτης ἐστιν. Sed interpretationem hanc jam non moror. Existimaverim potius, nomen Ægyptiacum scribi ⲉⲣⲧⲱϫⲓ, *Ertôsi*, quod significat, *vim habens & indens* φυτευτικὴν. ⲧⲱϫⲓ est φυτεύειν, 1 Cor. III. 6 - 8. Hinc ⲉⲣⲧⲱϫⲓ, quasi dicas τὸ αἴτιον τῆς φυτεύσεως, quod cum expositione CEDRENI bene satis conspirat. Ægyptii igitur Planetam Martis, a virtute dixerunt ἐρτωσί. Iidem inter Planetas nullum agnoscebant *Martem*, sed ejus loco habebant *Herculem*. ACHILLES TATIUS, Isagoge ad Aratum num. XVII. p. 136. Τρίτος ὁ τοῦ Ἄρεως, παρὰ μὲν ἕλλησι πυρόεις, παρὰ δὲ αἰγυπτίοις ἡρακλέους ἀστήρ. Idque Ægyptii commune habuerunt cum Chaldæis, de quibus testatur MACROBIUS Saturn. Lib. III. cap. XII. *Chaldæi quoque stellam Herculis vocant, quam reli-*

qui omnes Martis appellant. Est igitur, uti ex his satis intelligitur ἐρτωσὶ, *Hercules*, non quidem Hercules ipse, sed Planeta ipsi attributus. Additur in Catalogo ERATOSTHENIS, χερμῆς, idque ERATOSTHENES interpretatur κράτος. Nempe ⲁⲙⲁϩⲓ, *(Amahi)* est *robur*, *τὸ κράτος.* Gen. XLIX. 24. Ps. LXXXIX. juxta Hebræos vers. 9. ⲉⲣⲁⲙⲁϩⲓ, aut *robur indere*, aut etiam *robustum esse.* Accedit ⲭ, articuli instar, ⲭⲉⲣⲁⲙⲁϩⲓ, *χεραμαὶ*, quod in Catalogo expressum, & ad græcum sermonem detortum est *χερμῆς.* Forte rex ille Thebæus sub Planeta Herculis natus fuit, & ex eo nomen hocce tulit, quod græce malim vertere *ἡρακλῆς κραταιὸς*, & sic in EVSEBIANIS SCALIGERI plane conceptum lego.

XXXIV.

Θηβαίων λδ΄. ἐβασίλευσεν Μάρις ἔτη μγ΄. τοῦ δὲ κόσμου γωμϛ΄.	*Thebæorum rex 34. Maris, annis 43. Mundi vero 3846.*

DE HOC ERATOSTHENES nihil addit. Videtur esse idem nomen, quod habuimus num. IX.

XXXV.

Θηβαίων λε΄. ἐβασίλευσεν Σιφωάς, ὁ καὶ ἑρμῆς, υἱὸς ἡφαίστου ἔτη ε΄. τοῦ δὲ κόσμου γωπθ΄.	*Thebæorum rex 35. Siphoas, qui & Mercurius, Vulcani filius, annis 5. Mundi vero 3889.*

NOMEN HOC, si rei summam spectes, recte explicuit SALMASIVS, de Ann. Climact. p. 567. *Inde est nomen Thebæi regis, Σιριφθὰ, quod* ERATOSTHENES *interpretatus est υἱὸς ἡφαίστου. Nam Φθὰ Ægyptiis est Vulcanus. Σιρὶ* porro, ibidem observat, sermone Ægyptiorum dici *filium.* Addit: *Perperam legitur Σιφωής.* Illud dubio omni caret, quod ERATOSTHENES luculentissime testatur, nomen hoc compositum esse ex nomine Vulcani Ægyptiaco. Quia autem is Ægyptiorum sermone dicebatur *Φθάς*, bene omnino SALMASIVS pro *Φωάς*, correxit *Φθὰ*, vel potius, uti scribere oportet, *Φθάς.* Quando

autem vir ille doctissimus, totum nomen ita constituit σιφθα, hoc a vulgata scriptura nimis longe recedit. Quare unica tantum mutata litera, legendum putem Σαφθάς. Id vero ERATOSTHENES merite vertit υἱὸν ἡφαίςου. Etenim ⲥⲁ idem plane Ægyptiis sonat, quod ϫⲁ, de qua particula diximus ad num. II. ⲥⲁⲫⲁⲱ, Σαφθὰς, proinde significabit τὸν πρὸς ἥφαιςον, vel τὸν ἡφαίςου, eum, *qui est Vulcani*, quod ERATOSTHENES interpretatur υἱὸν ἡφαίςου. Nomen idem occurrit in prima Dynastia MANETHONIS, in qua rex quintus vocatur Ὀυσαφαὴς, corrige Ὀυσαφθὰς. Ὀυ est articulus, qui hic accedit, & abesse potest. Ipsum nomen est Σαφθάς.

XXXVI.

Θηβαίων λϛʹ. ἐβασίλευσεν .... *Thebaorum rex 36. ....*
ἔτη ιδʹ. τοῦ δὲ κόσμου ἦν γωϛδʹ. *annis 14. Mundi vero 3894.*

IPSVM regis nomen hic excidit. Quare non est, quod monere operae pretium sit.

XXXVII.

Θηβαίων λζʹ. ἐβασίλευσεν Φρουρῶν, *Thebaorum rex 37. Phruron, hoc est*
*ἤτοι νεῖλος, ἔτη λέ. τοῦ δὲ κόσμου * γωπθʹ.* *Nilus, annis 35. Mundi vero 3908.*

* γϡηʹ. Goarus.

REX ISTE, si vera est interpretatio ERATOSTHENIS, & si sana est lectio vulgata, a Nilo flumine, quem Ægyptii divinis honoribus religiosissime coluerunt, nomen accepit. Quomodo vero Φρουρῶν poterit esse Nilus? Forte hic latet nomen illius fluvii, quo ab Æthiopibus præcipue, & Ægypti superioris incolis, appellari consueverat, *Siris* nempe, vel *Suris*, aut *Soris*. DIONYSIVS PERIEGETES *Sirin* vocat, in versibus, toties descriptis:

Ἔνθεν πιοτάτοιο κατέρχεται ὕδατα νείλου,
Ὃς δήτοι λιβύηθην ἐπ' ἀντολιήν πόλυς ἕρπων,
Σῖρις ὑπ' αἰθιόπων κικλήσκεται.

ITA

ita & PLINIVS Lib. V. cap. IX. & STEPHANVS BYZANTIVS in Συήνη. Hæc ratio est, cur Hebræi Nilum שיחור, *Schichor*, vel *Sior* nuncupent. Singulare literarum Decus, LA CROZIVS, existimat, nomen hoc latere in Mense Ægyptiorum *Mesori*, quod ipse interpretatur *plenum Nilum*. Eam interpretationem adstruit Epigrammate, quod extat in Anthologia Lib. I. cap. XCI. num. I.

Καὶ Μεσορὶ Νείλοιο φέρει φυσίζοον ὕδωρ.

Cui addi potest Epigramma XII. ejusdem capitis, in quo Poëta de Augusto Mense, qui congruit cum Mesori Ægyptiorum, ita canit:

Τὰ δ' ἐμὰ πτέρα νεῖλον ἀγείρει.

XXXVIII.

Θηβαίων λή. ἐβασίλευσεν Αμυθανταῖος, ἔτη ξγ' τῦ δὲ κόσμυ γϠιγ'.	*Thebæorum rex 38. Amuthantæus, ann. 63. Mundi vero 3913.*

VEHEMENTER hic discrepat lectio SCALIGERI, qui in EVSEBIANIS edidit Αμυρθαῖος. Quæ fuit, ut videtur, conjectura SCALIGERI. Ego illam suo loco relinquo.

II. SYNCELLE [a] parlant des Dynasties de MANETHON, qu'il alloit produire, s'exprime ainsi: [b] *Il représente le Royaume des Egyptiens, depuis le premier Roi Mestraïm, qui est appellé Ménes par* MANETHON. (ἐκ τῦ Μεςραί, τῦ καὶ Μηναῖος λεγομένυ παρὰ Μανεθῶ.) En suite quand il donne le Catalogue particulier des Rois d'Héliopolis, dont nous avons parlé ci-devant, il met à leur tête, [c] *Mestraïm, qui est Ménes:* (Μεςραῒμ ὁ καὶ Μίνης,) & six vingt pages aprés, en finissant ce Catalogue il déclare, [d] qu'il l'a conduit, *jusqu'à Amosis, depuis leur premier Roi Mestraïm, qui est Ménes.* (ἀπὸ τῦ πρώτυ αὐτῶν Μαιςραῒμ τῦ καὶ Μηνέως.) EGYPTIENS.

a) Syncell. p. 52. d. b) p. 53. a. c) p. 91. a. d) p. 210. d. Gr. Euseb. p. 17. f. 47. init.

EGYPTIENS.

1. SANS EXAMINER le Fait, dont nous n'avons point d'autre preuve, que l'autorité de SYNCELLE; cet endroit suffit, pour faire voir, que j'ai eû raison, d'être dans la méfiance, sur l'éxactitude de cet Auteur. Suivant lui, *Mestraïm*, qui *régna 35. Ans* seulement, est le même, que *Ménes*, qui en *régna 62.* Cependant *Mestraïm*, à ce qu'il dit, commença à regner, (α) *l'An du Monde 2776.* & *Ménes* ne commença son régne, (β) que 124. Ans aprés; savoir (γ) *l'An du Monde 2900.* Peut-on voir un Anachronisme moins excusable? Il faut au-moins, que *Mestraïm, 1r. Roi d'Héliopolis*, & *Ménes, 1r. Roi de Thébes*, aient été contemporains.

α	2776
β	124
γ	2900

a) Syncell. p. 91. marg. & p. 147. d. Marsh. p. 26.

2. EN COMPARANT les deux Catalogues de ces Rois, tels que SYNCELLE en a rapporté les régnes; celui-ci, qu'on attribuë à ERATOSTHENE, doit avoir été retardé de 124. Ans, ou environ. MARSHAM l'a ainsi compris: & je n'ai pû lui refuser mon suffrage. Dans cette disposition, & pour ramener à l'unisson ces deux Catalogues, je ne m'éloignerai des conjectures de MARSHAM, que le moins qu'il me sera possible.

III. [a] TOUS LES anciens Auteurs, parlent uniformément du premier Roi de ce Catalogue. HERODOTE le fait en ces termes: [b] *Les Egyptiens disent, que Ménes fut le premier Roi d'Egypte, qui n'étoit alors, qu'un Marais; à la reserve du Nome* (ou de la Province) *de Thébes.* Au rapport de DIODORE: [c] *Les Egyptiens disoient, qu'* APRES LES DIEUX, *Ménes fut le premier, qui régna en Egypte.* MANETHON confirme la même chose: [d] *Aprés les Demi-Dieux*, à la tête de *la 1re. Dynastie*, on voit *Ménes Thinite*, qui *régna 62. Ans*; autant qu'ERATOSTHENE en donne ici à *Ménes, premier Roi de Thébes:* & sur ce point particulier JULES-AFRICAIN & EUSEBE parlent de même. Le dernier ajoûte, que ce Ménes est le même, dont HERODOTE a fait mention.

a) Marsh. p. 22. b) Herod. II. 4. c) Diod. I. 45. Gr. p. 29. m. d) Syncell. p. 54. b. 55. a. b.

1. L'UNIFORMITE de ces Témoignages, nous impose la nécessité, de mettre le régne de Ménes immédiatement, *aprés* la Dynastie des *Demi-Dieux*. Cela est d'autant plus nécessaire, que dans nôtre Catalogue, le même *Ménes* est surnommé *Thébinite, Thebain*, & *Diénes.*

Le

Digitized by Google

Le premier est trop semblable à celui de *Thinite*, pour ne pas croire, [a] qu'il a été altéré ici, ou par SYNAELLE même, comme veut [b] MARSHAM, ou par ses Copistes. Le second est conforme au tître de ce Catalogue, qui répréſente *les Rois de Thébes*. Le troisieme ἑρμηνέυεται Διόνιος *exponitur Jovius*, comme dit MARSHAM. Cette explication m'a toûjours parû assez bien fondée: & depuis peu, j'ai appris que suivant M. L'Abbé SEVIN, ce mot [c] signifie Διὸς υἱός. Je viens de dire, que *Ménes* régna aprés les Demi-Dieux. Comme Fils, il fut surnommé Διόνιος. Il régna à [d] Thebes, qui est *la même que Diospolis, la ville de Jupiter*, dans laquelle il avoit un Temple. Enfin nous lisons dans DIODORE, [e] que Διόνυσος, ou Διονύσιος *Roi d'Egypte*, fut *Fils de Jupiter Demi-Dieu*, qui *régna sur tout le monde:* c'est à dire sur toute l'Egypte. Mais ces Remarques sont peu nécessaires, ou même inutiles; depuis celles de Messieurs DE LA CROZE & JABLONSKI. Ils prouvent, qu'au-lieu de Διόνιος, il faut lire Αἰώνιος, qui est la signication Egyptienne du Nom de Ménes.

EGYPTIENS.

a) Voss. de Æt. M. p. 272. *b*) Marsham p. 26. *c*) p. 30. *d*) Strab. XII. p. 805. 815. Diod. I. 45. Gr. p. 29. f. Plin. IV. 5. f. Ptol. Geogr. IV. 5. f. *e*) Diod. III. sub finem, p. 145. a.

2. PAR TOUTES ces raisons, je mets le commencement du régne de *Ménes*, à l'An 1r. de l'ancien Cycle Caniculaire, où [a] j'ai mis celui de *Mistraïm:* c'est à dire à l'An P. J. 2429. ou l'An 2285. avant J. C. De là, suivant la même méthode, j'ai disposé le commencement de tous les articles de mon Extrait: à l'exemple de MARSHAM: mais avec plus de précision.

a) Sus §. 10. com. p. 716.

3. ATHOTHES, second Roi de nôtre Catalogue, fut *fils & successeur de Ménes Thébain, qui avoit régné 62. Ans:* & [a] *Athothis*, second Roi de la 1re. Dynastie, fut *fils & successeur de Ménes Thinite, qui avoit régné 62. Ans.* Peut-on s'empêcher de dire, que [b] *Ménes & son Fils Athothes* régnérent l'un & l'autre, *à Thebes*, ville de la Haute Egypte, & à [c] *This*, autre ville de la Haute Egypte, au bord Occidental du Nil? Mais *Athotis Thinite* ne régna, que 27. Ans, [d] suivant EUSEBE, & n'en doit pas avoir régné davantage [e] suivant JULES-AFRICAIN; si l'on confére soigneusement leurs Catalogues, avec leurs sommes, au-lieu qu'il régna 59. Ans à Thébes. Il faut donc ajoûter, qu'aprés avoir régné 27. Ans, [f] il laissa la ville de *This*, à *son Fils Cencenes*, qui y forma

EGYPTIENS. un Nouveau Royaume: pendant que le Pére continua de régner à *Thébes*, où il eut, pour successeur, un Prince nommé *Aabethes*, comme lui. Ainsi, il y eut deux Royaumes fondez dans la Haute Egypte, en moins d'un siécle.

a) Voyez sous §. 13. N. IV. b) Voss. de Æt. Mundi p. 272. Marsh. p. 27. c) Cellar. Afr. p. 48. d) Sync. p. 55. b. c. e) p. 54. c. d. f) Marsh. p. 44. al. 44.

4. LA MEME chose arriva, dans la Basse Egypte, dés le commencement de ce même Siécle; comme je le croi. Le 20e. Roi de ce Catalogue, & les deux suivans, en doivent faire naître la pensée. J'en dirai les raisons, dans la Section suivante: pour ne pas interrompre mes remarques Chronologiques, ausquelles ces 3. régnes là, n'apportent aucun obstacle.

5. LE 23. ROI appellé *Myrtée*, dans le Catalogue, est apparemment, le même à qui HERODOTE donne le nom d'*Amyrtée*. [a] En parlant d'une *Isle nommée* ELBO, il dit que *personne ne la put trouver, jusqu'à Amyrtée: car*, ajoûte-t-il, *durant plus de 700. Ans, aucun des prédécesseurs d'Amyrtée ne la découvrit.* Si au-lieu de *plus*, il y avoit *prés*, le conte ne sauroit être plus juste. Car depuis la première année de *Ménes*, jusqu'à la derniere de Myrtée, il y a 698. Ans.

a) Herod. II. c. 140.

6. LE 31. ROI, nommé *Pentéathyris*, y forme la première difficulté. Si l'on prend la peine de consulter [a] SYNCELLE, ou si seulement, on jette les yeux sur les *années du Monde*, que j'ai ajoûtées à cette Table, d'aprés cet Auteur: on verra qu'il les a marquées, comme si *Pentéathyris* avoit (α) *régné 42. Ans.* Car il met le commencement de ce Roi, à (β) l'An 3726. & celui de son successeur, à (γ) l'An 3768. Mais le Texte même de SYNCELLE, tel que [b] SCALIGER l'avoit d'abord publié dans son Grec d'EUSEBE, & tel que [c] le P. GOAR l'a fait imprimer, ne donne à *Pentéathyris*, que 16. Ans de régne, non plus, que le P. GOAR dans sa Version. [d] MARSHAM en a fait de même: Je m'en tiens donc au Texte de cet Auteur, à l'exemple de MARSHAM: & jusqu'au 34. Roi, je ne voi pas qu'il y ait aucune difficulté sur ce Catalogue.

β	3726
α	42
γ	3768

a) Syncell. p. 223. b) Græc. Euseb. p. 25. c) Syncell. p. 223. d. d) Marsh. p. 94. al. 96.

Digitized by Google

IV. Les regnes de *Maris*, & de ses deux successeurs, sont les plus importans de ce Catalogue. [a] *Tres sunt*, dit MARSHAM, *in laterculo Thebano, hujus seculi Reges illustres*, MARIS, SIPHOAS & PHRURON: & parmi ces trois, le second est celui, dont le régne nous doit intéresser davantage. Pour en fixer la Chronologie, avec le plus de vrai-semblance, qu'il se pourra; je suivrai la route, que MARSHAM a déja tracée: mais je la suivrai plus éxactement. EGYPTIENS.

a) Marsh. p. 228. al. 237.

1. Le roi, qu'ERATOSTHENE nomme *Maris*, est appellé [a] *Myris* par HERODOTE, & par DIODORE. Le premier [b] dit, que quand il étoit en Egypte, *s'entretenant avec les Prêtres du païs, il n'y avoit pas encore 900. Ans, que Myris étoit mort.* De cette maniére de s'exprimer, il me semble, qu'on peut conclurre, que quand HERODOTE publia son Histoire, les 900. Ans étoient écoulez. Pour approcher, le plus prés que nous pourrons, du tems précis, où finirent ces 900. Ans, assûrons-nous, à l'éxemple des Astronomes, de deux autres tems, connus d'ailleurs, qui séront comme deux termes, dont l'un précéde, & l'autre suive le Tems précis, que nous cherchons.

a) Herod. II. 13. Diod. I. 51. Gr. p. 33. m. b) Marsh. p. 228. al. 237.

2. [a] HERODOTE *nâquit 53. Ans avant la Guerre du Péloponése* selon AULUGELLE: c'est à dire, [b] l'An P. J. 4230. comme USSERIUS, & MARSHAM l'ont fort bien conclû. Une Dissertation Anonyme, insérée dans les [c] *Mémoires de Trévoux*, (& copiée dans le [d] *Journal des Sçavans*, de l'Edition de Hollande) dit que ce fut [e] *environ quatre Ans avant l'expedition de Xerxés en Grece*; (arrivée l'An P. J. 4234.) *ce qui a fait dire à* [f] DENYS D'HALICARNASSE, *qu'il étoit né peu de tems avant la guerre des Perses.* Ce Fait est constant: & je ne le propose, que pour établir le premier Terme dont j'ai besoin.

a) A. Gell. XV. 23. b) Usser. Annal. p. 172. f. al. 97. Marsh p. 228. al. 237. c) Mem. de Trev. 1721. Juil. p. 1167. d) Journ. des Sçav. 1722. T. 72. Nov. p. 522. e) p. 1169. al. 525. f) Dion. Hal. Jud. de Thucyd. T. II. p. 139. init.

3. A l'age de 40. Ans, [a] HERODOTE *écrivit son Histoire à Thurium en Italie, l'An 310. de la Fondation de Rome*; suivant PLINE: c'est à dire, [b] l'An P. J. 4270. qui fut l'année même, que *les Athéniens envoyérent une Colonie à Thurium.* Voilà nôtre premier Terme: & voici

EGYPTIENS: voici le second. HERODOTE, dans [c] son dernier Livre, fait mention d'une chose [d] *arrivée l'An 19. de la Guerre du Péloponése;* comme USSERIUS, & MARSHAM l'ont remarqué: c'est à dire, [e] l'An P. J. 4301.

a) Plin. H. N. XII. 4. *b*) Usser. p. 200. al. 112. *c*) Herod. IX. 72. *d*) Usser. P. J. 4269. Ib. Marsh. p. 551. al. 592. *e*) Petav. D. T. XIII. p. 579. & 320. Usser. p. 207. f. al. 116.

4. IL N'Y A, ni preuve, ni témoignage, [a] qu'HERODOTE, à l'âge de 29. Ans, ait fait *un voyage en Egypte, l'An 4239. de la Période Julienne;* qu'il en *étoit de retour, âgé d'environ trente trois Ans;* & que *dés la premiére année de la 82ᵉ. Olympiade, il commença de s'appliquer à son Histoire,* savoir l'An P. J. 4262. comme prétend l'Anonyme de Trévoux. Ce savant Auteur trouvera bon, que je lui préfére PLINE, & les Auteurs citez par USSERIUS, à qui je me contente de le renvoyer. Sur ce que j'en ai rapporté, il me paroît, sans comparaison, plus vraisemblable, qu'HERODOTE, ayant achevé, à Thurium, le premier Livre de son Histoire, passa en Egypte, où il *ramassa les Mémoires qu'il a mis en œuvre dans son second Livre.* Mais cela ne suffit pas, pour nôtre dessein.

a) Anonyme, p. 1169. al. 525.

5. PRENONS DONC, pour un *premier Terme,* l'année 4270. de la Période Julienne, où HERODOTE commença apparemment son Histoire, suivant ce que nous venons de dire. Retranchons en 900. Ans; nous aurons l'An P. J. 3370. où assûrément, Myris n'étoit pas encore mort, suivant le recit des Prêtres d'Egypte. Faisons la même chose, de l'An P. J. 4302. où HERODOTE finit son Histoire, pour le plûtôt; nous aurons l'An P. J. 3402. avant lequel on a lieu de croire, que Myris étoit déja mort. Entre ces *deux Termes,* il y a un Intervalle de 32. Ans. Si l'on en prend précisément le milieu, on trouvera l'An P. J. 3386. qui différe de 5. ou 6. Ans seulement, du tems auquel le calcul général de nôtre Catalogue rapporte la mort de *Maris.* Ainsi le recit des Prêtres d'Egypte, & le rapport d'HERODOTE, n'ont rien qui ne s'y accorde.

4270
900
3370

4302
900
3402

3370
32
3402

6. Quoique Marsham n'ait marqué [a] dans ſes Tables, les années de *l'Ere d'Egypte*, que de dix en dix: ſi pourtant, on prend la peine de rapporter châque régne préciſément à ſon année; on trouvera, que le régne de Maris & tous les précédans, s'accordent exactement avec mon Extrait. Mais par rapport aux années de la Période Julienne, nous différons de 60. Ans, ou davantage: autant qu'il y en a, entre le commencement du *Cycle ancien*, ſuivant mes principes, & le commencement de *l'Ere d'Egypte* ſelon MARSHAM; quoi qu'au fond, ce ſoit la même choſe. [b] HERODOTUS, dit-il, *natus eſt .... Anno* (α) *Per. Jul. 4230. Deme* (β) *Annos 900. habes Annum* (γ) *Per. Jul. 3330. qui in Canone noſtro exceſſum Regis proximat.* Suivant ce calcul, les 900. Ans étoient écoulez, quand HERODOTE nâquit: & ainſi HERODOTE s'entretenoit avec les Prêtres d'Egypte, quelques années avant ſa naiſſance. MARSHAM y-a t-il penſé? EGYPTIENS.

α	4230
β	900
γ	3330

a) Marsh. p. 94. al. 96. b) p. 228. al. 237. f.

V. Le 35ᵉ. ROI, eſt le plus important de ce Catalogue, pour nôtre ſujet. Il eſt appellé [a] (Σιφωὰς ὁ καὶ Ἑρμῆς υἱὸς Ἡφαίςου) *Siphoas, dit auſſi Hermes, Fils de Vulcain*, [b] qui eſt le premier, dans la *Dynaſtie des Dieux*. Il *régna 5. Ans:* & ſuivant le Catalogue d'ERATOSTHENE, il commença à régner l'An 964. de l'ancien Cycle, qui répond ſelon moi, à l'An P. J. 3392. Les divers Noms de ce Roi, & les particularitez Chronologiques de ſon régne, méritent nôtre attention.

a) Sync. p. 124. a. Græc. Euſeb. p. 23. b) Sus §. 3. p. 655. §. 4. p. 659.

1. AU-LIEU de (Σιφωὰς) *Siphoas*, qui eſt le premier Nom de ce Roi, SAUMAISE voudroit qu'on lût (Σιρίφθα) *Siriphta.* [a] *Nam dit-il,* σήρι *vel* σίρι *eſt filius* .... [b] *Inde nomen Thebæi Regis* σιρίφθα, *quod* ERATOSTHENES *interpretatus eſt*, υἱὸς ἡφαίςου. *Nam* φθα *Ægyptiis Vulcanus. Perperam legitur* σιφωής. *Inde alterius* [c] *Regis Thebæorum nomen* χωμαίφθα. *Id eſt, interprete* ERATOSTHENE, κόσμος φιλήφαιςος. *Et verum eſt: Prave editur* χομαεφθα. M. [d] JABLONSKI, dans ſa Lettre, [e] convient que *Seri ſignifie fils*: & que *la correction de* φωὰς *en* φθὰς *eſt inconteſtable.* Mais, ajoûte-t-il, *au-lieu de* SIRIPHTA, *qui eſt un peu trop eloigné de* SIPHOAS, *on peut lire* SAPHTAS, *qui eſt un changement preſque imperceptible, & qui ſignifie*

EGYPTIENNE. VULCANIDES, *par une elégance Cophte.* On voit la même chose dans sa Dissertation Latine N. XXXV.

a) Salmas. de An. Climact. p. 566. b) p. 567. c) R. 29. Syncell. p. 109. b. c. Gr. Eufeb. p. 22. al. 23. d) Jablonski, Lett. p. 3. f. V. Sal p. 670.

2. LE NOM [a] Egyptien *Thoth*, le Grec *Hermes*, & [b] le Latin *Mercure*, sont pris ordinairement, l'un pour l'autre. [c] *Hermes Thebain fut un Homme, dont les Egyptiens firent un Dieu*, selon CLEMENT D'ALEXANDRIE: & [d] parmi les Hommes, que les Egyptiens élevérent à l'Immortalité, DIODORE met *Hermes*, [e] qui vivoit du tems *d'Osiris, fondateur de Thébes*, suivant quelques uns. [f] HERODOTE dit, qu'*Hermes avoit un Temple à Bubaste:* & [g] CICERON, suivi par LACTANCE, assûre, que *Mercure, appellé Thoth par les Egyptiens, étoit adoré en d'autres lieux.*

a) Eufeb. Pr Ev. l. 9. p. 32. init. b) Cicero de Nat. Deor. III. c. 56. al. 22. Ex eo Lactant. c) Clem. Alex. Strom. I. p. 334. b. d) Diod. I. 13. Gr. p. 1. f. e) c. 15. Gr. p. 9. f. 10. init. f) Herod. II. c. 138. g) Cicero, & Lact. ubi supra.

3. A L'OCCASION de nôtre *Hermes*, M. JABLONSKI dit, dans sa Lettre, que [a] *les Egyptiens étoient tellement enchantez de leurs Divinitez, que non seulement quantité de leurs Noms, eurent du rapport à ces Divinitez .... mais qu'ils porterent aussi sans difficulté les propres Noms de leurs Dieux.* Sur cela on cite LUCIEN, *dans son Apologie pour les Images*, qui dit, que [b] *les Egyptiens, quoique très superstitieux, prennent les Noms de leurs Dieux, jusqu'à l'ennui: & que la plûpart de leurs Noms sont pris du Ciel.* En particulier, [c] le second Roi de ce Catalogue, est ainsi nommé: (Αθώθης υἱὸς Μήνεως ὅ ἐστιν ἑρμηνεύεται Ἑρμογένης) *Athothés, Fils de Ménes, qui signifie Issu d'Hermes.* Nôtre *Siphoas*, n'a donc fait, que suivre la coûtume générale de son païs, & imiter un de ses premiers prédécesseurs, lorsqu'il a pris le nom Egyptien, qui répond à celui d'*Hermes*, sous lequel il a été connu des autres Peuples.

a) Jablonski Lett. p. 6. v. Marsh. p. 89. al. 91. b) Lucien. pro Imag. f. T. II p. 30. f. c) Syncel. p. 91. d. Græc. Eufeb. p. 18.

4. CE N'EST donc pas sans raison, que MARSHAM appelle ce Roi, [a] *Mercure second*; pour le distinguer de l'ancien: quoique cet ancien n'ait pas été Roi. Il allégue, sur ce sujet, deux Passages, qui semblent l'autoriser suffisamment. 1. Cotta, [b] au rapport de CICERON, [c] ayant nommé trois *Mercures*, qui ont été Grecs, continue ainsi:

Qua-

Digitized by Google

Quartus, Nilo patre, quem Ægyptii nefas habent nominare. Quintus, quem .... Ægyptum [d] profugisse (dicunt) *atque Ægyptiis leges & literas tradidisse. Hunc Ægyptii Thoth appellant: eodemque nomine Anni primus Mensis apud eos vocatur.* Voilà deux *Mercures Egyptiens*, transposez apparemment, par Cotta: car le dernier ne peut être, que l'ancien. Le premier doit être le nôtre: mais au-lieu de ces mots, *Nilo patre*, il faut lire, *Nili pater*. Sans faire cette Correction, MARSHAM l'a dit, d'une maniére équivalente: [e] *Non Nili filius, sed cui successit Nilus.* 2. L'autre Passage est de [f] SYNCELLE, qui promet de produire, *ce que* MANETHON *a extrait de ce qui fut écrit, en caractéres hiéroglyphiques, par Thoth, qui fut le premier Hermes:* (ὑπὸ Θωὺθ τοῦ πρώτου Ἑρμοῦ) *& traduit en Grec, par Agathodémon, Fils du second Hermes,* (υἱοῦ τοῦ δευτέρου Ἑρμοῦ *& Pére de Tat.* Je ne sai, pourquoi [g] MARSHAM a toûjours, traduit, *Mercurius Agathodæmonis Filius*; au-lieu de *Pater*.

EGYPTIENS.

a) Marsh. p. 231. al. 240. b) p. 35. c) Cicero de Natura Deor. III. 56. al. 22. d) Voyez Diod. I. 16. Gr. p. 10. b. e) Marsh. p. 231. al. 240. f) Syncelli p. 40. b. Gr. Euseb. p. 6. f. g) Marsh. p. 39. & p. 231. 232. al. 240. 241.

5. LES REMARQUES précédantes, ne regardent, que la Personne de nôtre *Hermes*. Les suivantes sont pour la Chronologie. [a] MARSHAM, ne pouvant se persuader, que la *Réformation de l'année* Egyptienne, soit l'Ouvrage de quelques *Pasteurs sans naissance*, [b] (ἄνθρωποι τὸ γένος ἄσημοι) du nombre desquels étoit *Aseth Roi d'Héliopolis*, dans la Basse Egypte; il a crû, qu'il étoit *plus raisonnable*, (*rationi magis consentaneum*) de l'attribuër aux Rois de Thébes: & en particulier, à *Hermes*, dont nous parlons. Trois Autoritez, qu'il allégue, paroissent fortes. 1. [c] *Les Thébains*, dit DIODORE, *se vantent d'être les plus anciens des hommes: & d'avoir inventé la Philosophie & l'Astrologie.... Leur maniére de disposer les Mois & leurs années, est singuliére. C'est le Soleil, & non pas la Lune, qui régle leurs Jours. Ils font leurs Mois de 30. jours: & ajoûtent 5. jours,* ET UN QUART *aux 12. Mois: & par ce moyen ils rendent complette la Révolution de l'année.* Ce Passage ne parle pas proprement, de l'année *Civile* Reformée, qui n'admettoit point de *quart:* (τέταρτον) mais de l'année Solaire *Secrette*, que [d] j'ai supposé avoir été connuë aux anciens Egyptiens. [e] SCALIGER l'avoit ainsi entendu: & le P. PETAU, aprés [f] l'avoir chicané là-dessus, fort mal à propos; [g] a pourtant soûtenu la même chose, dans la suite. 2. STRABON est plus exprés, quand il parle des Thébains.

 [h] *Leurs*

EGYPTI-ENS. [b] *Leurs Prêtres, dit-il, sont grands Astronomes & Philosophes. Ils ne réglent point leurs Jours, sur la Lune, mais sur le Soleil. Car aprés 12. Mois, dont chacun a 30. Jours, ils ajoûtent 5. Jours à chaque année: & parce qu'il faut encore quelque partie du jour, pour achever l'année de tous ces Jours, & de toutes ces années, ils composent une certaine Période, jusqu'à ce que ces parties surabondantes, composent un jour. Or, ajoûte* STRABON, *ils attribuënt à Hermes, toute la sagesse de cet établissement.* (Ἀνατιθέασι τῷ Ἑρμῇ πᾶσαν τὴν τοιαύτην σοφίαν.) Ces paroles sont obscures: & [i] quelle que soit la pensée de STRABON, [k] il avoit déja dit la même chose, des Prêtres d'Héliopolis. 3. PLUTARQUE rapporte, que [l] *Hermes jouant avec la Lune, gagna: & que pour le payer, il prit la LXX^e. partie de chaque jour, dont il fit cinq nouveaux jours, qu'il ajoûta aux 360. de l'année, & que les Egyptiens nommérent Epagoménes.* Aprés le mot ἑβδομηκοστὸν (LXX.) SCALIGER, [m] citant ce Passage, a ajoûté celui de δεύτερον, qui n'est pas dans nos Exemplaires de PLUTARQUE; mais qui certainement y devroit être. [n] Car 5. jours sont la 72^e. partie de l'année ancienne, composée de 360. jours. Un peu auparavant, [o] PLUTARQUE a nommé plusieurs Philosophes Grecs, qui ont été *à Saïs, à Memphis, à Héliopolis:* tous lieux de la Basse Egypte. Mais il n'y a point d'*Hermes* parmi les Rois de ces villes: comme il y en a au moins un, parmi ceux de Thébes.

72
5
360

a) Marsh. p. 235. 236. al. 244-246. b) Jos. cont. Apion. I. p. 1039. f. c) Diod. I. 50. Gr. p. 32. d. d) Sus §. 1. p. 651. §. 3. p. 656. e) Scal. Emend. p. 194. b. 195. c. f) Petav. D. T. III. 2. g) Uranol. Diss. V. 5. h) Strabo XVII. p. 816. i) Vide Petav. Uranol. Diss. V. 4. k) Strabo, p. 806. Voyez sus §. 1. p. 650. & §. 6. N. IV. p. 672. l) Plut. Isid. p. 355. d. m) Scal. Emend. p. 195. a. n) Not. ad Gr. Euseb. p. 414. b. Marsh. p. 237. init. al. 246. o) Plut. p. 354. d. e. Sic Proclus in Timaeum I. p. 29-31.

6. A CES TROIS Passages, j'en ajoûte un quatriéme de CENSORIN, qui parle ainsi: [a] *In Ægypto quidem, antiquissimum ferunt Annum bimestrem fuisse; post deinde ab Isone Rege, quadrimestrem factum: novissime* ARMINON *ad tredecim menses & dies quinque perduxisse.* [b] SAUMAISE a dit, avec raison, qu'au lieu de *tredecim*, il faloit lire *duodecim.* [c] LINDENBROG *ne trouvant point de Roi d'Egypte, qui s'appelle* ARMINON, demande, *si ce ne seroit point* ARMAIS, *dont parle* JOSEPH, *p. 1041.* La pensée n'est pas mauvaise. Car suivant [d] EUSEBE, ce Roi régnoit [e] à *Diospolis*, qui est *Thébes*: & dans les [f] Extraits de SYNCELLE, ce Roi est appellé (Ἀρμαῖς) *Armes.* [g] *Or si l'on*

l'on considère, que les Egyptiens prononcent l'e, [illegible] manière fort obscure, EGYPTI
& comme un A, suivant le témoignage de M. JABLONSKI; rien n'est ENS.
plus facile, que de prendre *Ermes* & *Armes* l'un pour l'autre.

a) Censorin. c. 19. b) Salmas. ad Solin. col. 552. a. c) Lindenb. ad loc. Censor. d) Euseb. Chron. N. 529. e) N. 294. f) Sync. p. 73. a. g) Jablonski Lett. p. 8. com.

7. ON POURROIT CROIRE à la vérité, que l'*Hermes* dont STRABON, PLUTARQUE & CENSORIN parlent, est l'ancien *Hermes*, à qui les Egyptiens attribuent l'invention de tant de choses. Mais suivant leur Chronologie, l'ancien Hermes doit avoir vécû du tems d'Osiris; c'est à dire 1200. Ans, ou environ, avant le tems, où l'on rapporte la Réformation de l'année Egyptienne: & tout ce que nous avons dit jusqu'ici, outre ce que nous dirons dans la suite, montre suffisamment, ce me semble, que durant ce long Intervalle, l'année Egyptienne n'a eû, que 360. jours. Il faut donc, que les Egyptiens, de qui les auteurs précédans ont emprunté ce qu'ils disent, aient voulû attribuer l'addition des *Epagoménes*, à quelque *Hermes*, de beaucoup postérieur à celui, qui vivoit du tems d'Osiris.

8. CEPENDANT nous avons vû, que les Prêtres d'Héliopolis s'attribuent à eux-mêmes, l'Invention des Epagoménes, & du Cycle Caniculaire. Les raisons, qui sont pour eux, peuvent bien balancer les précédantes: je ne sai si elles ne l'emporteront pas, dans l'esprit de plusieurs Lecteurs. 1. Dans le Catalogue de leurs Rois, on a remarqué, que *l'An 5e. de Concharis, concourt avec l'An 700. du Cycle, appellé Caniculaire par* MANETHON: c'est à dire, de l'ancien Cycle. On ne voit aucune observation semblable, dans le Catalogue des Rois de Thébes: quoiqu' ERATOSTHENE, qui en est l'Auteur, fût Astronome & Chronologiste. 2. Le même Catalogue des Rois d'Héliopolis, dit positivement, que du tems *d'Aseth on ajoûta aux années, les 5. jours, appellez Epagoménes*, &c. ERATOSTHENE n'attribue cette Addition si importante, à aucun de ses Rois de Thébes. 3. On n'y dit pas en quelle année du régne d'Aseth on fit ce Réglement. Apparemment ce fut vers la fin: car immédiatement aprés, & peut-être, l'année même de sa mort, commença le Grand Cycle Caniculaire. Au-lieu, que ce Cycle avoit commencé, depuis 9. Ans, quand Hermes devint Roi de Thébes. 4. La Fable du Phénix, qui renaît à *Héliopolis*, par l'aveu de tous les Auteurs, témoigne visi-

Digitized by Google

ÉGYPTE EN §. visiblement, que c'est dans cette ville-là qu'a été inventé le Cycle Caniculaire.

9. LA 2de. de ces raisons est la seule, sur quoi MARSHAM ait répondu quelque chose: [a] *In postrema*, dit-il, *hujus Regis tempora (in Canone) initio Mercurii incidunt: ita ut huic ille sit satis æqualis.* Cela est vrai, *à peu prés; (satis)* car à la rigueur, il y a quelque chose à dire. Suivant [b] sa Table, la *Dynastie des Pasteurs*, commença l'*An 701. de l'Ere d'Egypte:* & [c] *dura 259. Ans & 10. Mois.* Ainsi *Aseth*, ou *Assis*, mourut avant l'An 961. Mais si l'on conte éxactement les années des Rois de Thébes, on trouvera, que *Siphoas*, ou *Hermes*, ne commença à regner, que 3. Ans aprés, savoir l'An 964. comme dans ma Table. Passons cela. MARSHAM ajoûte: [d] *Hujusmodi autem in notatiunculas apud* SYNCELLUM, *non tam ipsos Reges, quam eorum Tempora spectare, notavimus.* Il veut dire, que cette petite Note a été *transposée par* SYNCELLE du Régne de *Mercure*, à celui d'*Aseth*, son contemporain. Outre qu'il n'y a aucun indice, que cette Note ait jamais été ajoûtée au régne de Mercure; nous avons vû qu'elle convient parfaittement à celui d'Aseth. D'ailleurs, depuis [e] l'An du Monde 3716. où Aseth commença a régner, suivant la Chronologie de SYNCELLE, il y a 173. Ans, jusqu'à [f] l'An du Monde 3889. qui fut le 1r. d'Hermés, ou de Mercure. Le moyen, que la Transposition ait été faite d'une Colomne à l'autre?

3716
173
3889

a) Marsh. p. 235. f. al. 245. b) p. 94. al. 96. c) p. 100. al. 102. d) p. 235. f. al. 245.
e) Sync. p. 123. d. f) p. 124. a.

10. JE VEUX BIEN néanmoins faire ici une remarque, à laquelle MARSHAM n'avoit garde de penser; quoiqu'elle lui soit favorable. Le célébre [a] Passage de CENSORIN, étant pris à la rigueur, met le commencement du Cycle Caniculaire [b] à l'An 139. de l'Ere Chrêtienne. De-là [c] MARSHAM avoit conclû, que le Cycle Caniculaire précédant, avoit commencé l'An P. J. 3392. Or suivant ma Table, ce fut aussi l'An P. J. 3392. qu'Hermés commença à régner. Mais MARSHAM n'avoit garde d'y penser, ayant placé environ 60 Ans plus haut, le commencement de Mercure: [d] savoir vers l'An P. J. 3330.

a) Sus §. 7. p. 676. b) ibid. c) p. 679. d) Marsh. p. 94. al. 96.

11. QUELQUE JUSTE, que soit le rapport, que je viens de remarquer, je ne trouve point vrai-semblable, que les Egyptiens aient commencé leur Cycle à l'An P. J. 3392. qui précédoit immédiatement l'An Bissextil. S'ils l'avoient fait, il auroit falû, que l'année, que nous appellons *Bissextile*, qui fait avancer d'un jour, l'Egyptienne, fût l'An P. J. 3396. Or tout le monde convient, que l'An P. J. 3393. est l'An Bissextil, dans la forme des années Juliennes: d'où l'on doit conclurre, qu'il l'étoit aussi parmi les Egyptiens. Je n'en alléguerai, qu'une preuve, qui est le fondement de plusieurs autres. En remontant de nôtre Siécle, dans les précédans, nous trouvons, que [a] *la 1re. année Julienne* (P. J. 4669.) fut une *année Bissextile*. [b] CHRISTMAN a trouvé cela ridicule, & s'y est laissé tromper: car le jour Bissextil, ne doit être ajoûté, qu'au bout de 4. Ans, pour suppléer aux heures surnumeraires. Aussi le P. PETAU, qui a voulû en douter, ne l'a pû faire, sans accuser Auguste, d'avoir mal entendû le Réglement de JULES-CESAR. [c] *Quo circa*, dit-il, *in eam opinionem propensior sum, ut paulo aliter ac Julii Cæsaris ordinatio ferebat, Bissextilium series ex Augusti emendatione prodierit.* Mais le P. PETAU n'a pas pris garde non plus, que les autres Chronologistes, que cette année là étoit Bissextile, par rapport aux Egyptiens, dont l'année devoit passer du 4. au 3e. de Septembre, par où elle commenceroit durant 4. Ans. Puis donc, que JULES-CESAR avoit appris en Egypte, sa nouvelle Forme d'année; ce fut fort sagement, qu'il fit Bissextile, la 1re. année de son Calendrier; parce que cette année là devoit être Intercalaire, chez ses Maîtres les Egyptiens. Je puis en alléguer d'autres preuves: mais cela suffit, ce me semble, pour conclurre, que le Grand Cycle Caniculaire n'a pû commencer l'An P. J. 3392. ni ailleurs, que par une année Bissextile.

a) Bunt. fol. 197. b. Calvis. p. 406. a. Petav. D. T. XIII. b) Christm. ad Alfrag. p. 167. c) Petav. D. T. IV. 3. §. 5. p. 318. b. al. 164. f.

12. POUR NE PAS rejetter absolûment les Témoignages de ceux, qui attribuënt aux Thébains, l'invention de Cycle, ne pourroit-on pas les concilier, avec les preuves, qui sont favorables à ceux d'Héliopolis? On le peut, si on veut supposer, avec moi, que les Prêtres d'Héliopolis, en ayant été véritablement les Inventeurs; ceux de Thébes introduisirent d'abord chez eux, cette nouvelle Forme d'année: d'où il avint, que dans la suite, ils s'en dirent les Inventeurs. Il est arrivé souvent de pareilles contestations, entre divers Peuples, tou-

EGYPTIENS.

EGYPTIENS. touchant de nouvelles découvertes. De même tems, nous avons vû les Allemans & les Anglois, disputer sérieusement, touchant l'Inventeur de la Nouvelle Géometrie des Infiniment petits, ou du Calcul différentiel. Deux siécles auparavant, les Flamans & les Allemans, s'attribuerent, les uns & les autres, l'Invention de l'Imprimerie. Et les anciens Egyptiens, ont contesté aux Chaldéens, celle de l'Astronomie. Une semblable contestation, ne pourroit-elle pas s'être élevée, entre les divers Etats de la Haute & de la Basse Egypte, au sujet de la Réformation de l'année?

13. Si j'osois faire de mon chef, quelque correction au Catalogue d'Eratosthène, je pourrois terminer facilement cette Dispute: & laisser aux Thébains, l'honneur de l'Invention; sans faire aucun tort aux preuves, que j'ai tirées du Catalogue des Rois d'Héliopolis. Je n'aurois, qu'à ôter 3. Ans à Maris, prédécesseur de Mercure: & lui donner 40. Ans de régne seulement, au-lieu de 43. Par ce moyen, Mercure auroit commencé avec l'An 961. de l'ancien Cycle, de même, qu'Amosis, 33^{e}. Roi d'Héliopolis; & à l'An P. J. 3389. où commença le Grand Cycle Caniculaire. Peut-être même, que cette Correction ne sera pas méprisée par mes Lecteurs; quand ils auront lû ce que j'ai à dire sur le régne de Phruron.

VI. Lorsque l'on compare le commencement, & la durée du régne de *Siphoas*, *ou Hermes*, 35^{e}. Roi, avec le commencement & la durée de celui d'*Amuthantée*, dernier Roi de ce Catalogue; on s'apperçoit aisément, qu'il manque 14. Ans, dans cet Intervalle. Pour y-suppléer, le P. Goar a inséré cet article immédiatement, devant *Phruron ou Nilus*, que Syncelle conte pour le 37. Roi: [a] *Thebæorum rex 36. . . . . annis 14. mundi vero 3894.* & dit à la marge, que ce *36. Roi manque dans le MS.* comme en effet, il manque dans l'Extrait, que [b] Scaliger en avoit déja donné: [c] Marsham a mis ces 14 Ans seulement; mais en plus petit caractére, dans son Canon, où Phruron est marqué pour le 36^{e}. Roi: Et dans le corps de l'Ouvrage, il nomme le même Roi de cette maniere, comme si c'étoient les propres paroles de Syncelle: [d] *Le 36. Roi Phruron ou Nilus, régna 5. Ans.* Sans s'expliquer sur les 14. Ans, qui le précédent, dans son Canon.

a) Syncell. p. 147. c. b) Gr. Euseb. p. 25. c) Marsh. p. 94. al. 96. d) p. [illegible] al. 247. f.

†. I. Comme

Digitized by Google

1. COMME j'ai observé, que le P. GOAR n'est presque jamais heureux, lorsqu'il s'agit de corriger quelques fautes, ou de remplir quelques lacunes de son MS.; l'addition, qu'il a faite ici, me fut d'abord fort suspecte: & le devint davantage, quand j'eus pris garde, qu'il a de plus corrigé les *années du Monde*, que SYNCELLE a ajoûtées au régne suivant; sans avoir, ni dit, ni compris, la cause de cette faute, quoiqu'il ne soit pas difficile de la deviner. Puisqu'on ne peut parler ici, que par conjectures; je proposerai les miennes, dont les Lecteurs jugeront. EGYPTIENS.

2. AVANT que SYNCELLE mît en ordre sa *Chronographie*, il avoit sans doute décrit à part, les divers Catalogues des Rois, qu'il vouloit y-faire entrer: & en particulier, celui d'ERATOSTHENE, dont il s'agit à présent. Voici donc, suivant ma pensée, de quelle maniere, il en avoit écrit & numeroté les derniers Rois. Je les rapporterai en Latin, parce que cela sera plus commode: & que dans cette occasion, la langue est indifférente.

35. Siphoas, qui & Hermes,
(36.) Vulcani Filius, an. 5. A. M. 3889.
37. Phruron, sive Nilus, (an. 19. A. M. 3894.)
38. Amuthantaus, an. 63. A. M. 3913.

3. CELA POSE, je dis, 1. que SYNCELLE ayant copié de JULES-AFRICAIN, ou d'APOLLODORE même, ces Rois, & les années de leurs régnes, les *numérota*, d'un côté; & y-ajoûta de l'autre, les *années du Monde*, suivant son Systême particulier. Aprés avoir écrit le nombre de 35. devant *Siphoas*, il mit le nombre de 36. devant le *Fils de Vulcain:* soit par une simple inadvertance; ou qu'il crût véritablement, que c' étoit un Roi différent de *Siphoas* ou *Hermes*. 2. Quand il fut avancé dans son Ouvrage, & qu'il voulut y-rapporter les deux derniers Rois; aprés avoir copié ces mots, de son Catalogue, *37. Phruron sive Nilus*, au-lieu d' y-ajoûter ce qui suit dans la même ligne, *An. 19. A. M. 3894.* il écrivit par mégarde, ce qui est immédiatement, au dessus, *An. 5. A. M. 3389.* [a] (ἔτη ε. τοῦ δὲ κόσμου γωπθ΄.) mots qu'on lit encore, dans le MS. & dans l'Imprimé, pour l'un & pour l'autre de ces Rois. La méprise est ici visible. [b] On en trouve par tout de semblables: & j'en ai trouvé, dans SYNCELLE, plu-

EGYPTIENS. ſieurs de même nature, que je produirois, s'il étoit néceſſaire de prouver une choſe ſi commune. Le P. GOAR n'a reconnû ici de faute, que dans les *Années du Monde*. Pour la corriger, il a écrit à la marge γπή. & dans ſa Verſion 3908. Mais quelle reſſemblance ont ces deux nombres, avec γωπϑ'. & 3894.

a) Sync. p. 124. a. 147. c. *b*) V. ma Chron. Liv. II. §. 39. p. 402. Sus ch. II. p. 621.

3. SI MA CONJECTURE eſt admiſe, comme je ne vois rien, qui en empêche, *Phruron ou Nilus*, fut le ſucceſſeur immédiat d'*Hermes*, & commença à régner l'An P. J. 3397. Mais MARSHAM, qui avoit avancé, de 60. Ans, ou environ, les deux régnes précédans, & en même tems, tout le Catalogue, fait naître ici une difficulté, d'où il s'enſuivroit, que le régne de *Nilus*, n'a commencé, que plus de cent ans aprés; ou même 170. Ans, ſuivant le conte de MARSHAM. La difficulté eſt fondée ſur le ſens, qu'il donne à un Paſſage de DICEARQUE, *a* Diſciple d'ARISTOTE, & célébre Chronologiſte. MARSHAM ne s'explique pas ſur la vérité de la conſéquence, qui en reſulte: mais de la maniére dont il en parle, il ſemble plûtôt l'approuver.

a) Voſſ. Hiſt. Græc. p. 18. 19.

4. *a* IN LATERCULO ERATOSTHENIS, dit MARSHAM, *penultimus eſt (Nilus.)* DICÆARCHO *autem ultimus ponitur, & Trojanis temporibus æqualis.* Suit le paſſage de *b* DICEARQUE, qui porte, que *depuis le régne de Nilus, juſqu'à la premiére Olympiade, il y a 436. Ans.* Aprés quoi MARSHAM fait cette remarque: *c* DICÆARCHVS *in animo habuit ad excidium Ilii calculos ponere. . . . Dum annos computat a Nilo ad primam Olympiadem, per regnum Nili, belli Trojani tempora deſignat: Hujus intervalli numerat annos 436; qui ſi* INCLUSIVE *ſumantur, concordant ſatis cum Arundelliano Marmore, in quo anni 434. huic intervallo attribuuntur.* ERATOSTHENES *quidem annos tantum d 407. iſtis terminis impertit: unde illi neceſſe erat, tri*ceſimum octavum Thebanorum regem, *laterculo ſuo adjicere, ut Trojæ captæ Epocham attingeret.* Eclairciſſons, s'il nous eſt poſſible, l'obſcurité de ce peu de lignes: & découvrons en même tems, le peu de fondement de ces conjectures.

a) Marsh. pag. 238. al. 248. *b*) *Scholiaſtes Apollonii Argon. IV. V.* 272. pag. 4.. *c*) Marsh. p. 239. al. 249. *d*) *Cenſorin. c.* 21.

5. Pour

5. POUR CONCILIER les paroles de DICEARQUE, avec l'Epoque de la Prise de Troie, MARSHAM suppose, que DICEARQUE a suivi la Chronologie du Marbre d'Oxfort. Déja leur accord n'est pas entiérement juste. MARSHAM a affecté de dire, que suivant le Marbre d'Oxfort, cet Intervalle est *de 434. Ans inclusivement*, savoir en y comprenant les deux termes. Réguliérement il faloit dire de *433. Ans:* ce qui fait une différence de *3. Ans;* car cet Intervalle est *de 436. Ans*, selon DICEARQUE. Mais où est la preuve, que DICEARQUE ait suivi la Chronologie du Marbre d'Oxfort? ERATOSTHENE fait cet Intervalle *de 407. Ans* seulement. La plûpart des Anciens en font à peu prés de même. Aucun, que je sache, n'a conté 433. Ans, comme le Marbre d'Oxfort: & le P. PETAU a raison de dire, que cette Chronologie, [a] *Antiquorum omnium rationes conturbat.* EGYPTIENS.

a) Petav. Rat. temp. Part. II. Lib. II. c. 10.

6. AUX 37. ROIS du Catalogue dont il s'agit, MARSHAM prétend, qu'ERATOSTHENE *devoit en ajoûter un 38e. pour atteindre l'Epoque de Troie.* Mais il a oublié de marquer, de quelle durée devoit être le régne de ce 38e. Roi. Voyons le nous mêmes. [a] Maris 34e. Roi mourut, selon MARSHAM, *environ l'An P. J. 3330.* Le 35e. Roi, régna 5. Ans. Aprés quoi suit un Intervalle de 19. Ans, pour le 36e. Roi. Le 37e. en régna 63. Joignez ces sommes, vous aurez (α) l'An P. J. 3417. pour le commencement de *ce 38e. Roi*, lequel aura dû régner 88. Ans, *pour atteindre l'Epoque de Troie*, ou [b] *l'An P. J. 3505.* (β) *suivant le Marbre* d'Oxfort & MARSHAM. Mais, suivant ERATOSTHENE, qui ne conte (γ) que 407. Ans, *entre* (δ) *la 1re. Olympiade, & la Prise de Troie*, arrivée par-conséquent, (ε) l'An P. J. 3531; il faudra, que ce prétendu 38e. Roi, ait (ζ) régné 114. Ans. MARSHAM croiroit-il cela vrai-semblable?

34.	3330		
35.	5		
36.	19		
37.	63		
α	3417.	3417	
38.	88.	114	ζ
β	3505.	3531	ε
γ		407	
δ		3938	

a) Marsh. p. 94. al. 96. b) p. 313. al. 328.

7. SI JE POUVOIS m'accommoder de sa conjecture, je dirois, 1. que ce long espace de 88. Ans, ou de 114. doit être partagé, entre ce 38e. Roi, & un 39e, qui sera le *Nilus* de DICEARQUE: 2. Que ce

EGYPTIENS. *Nilus* mourut, vers le tems de la Prise de Troie, d'où DICEARQUE conta ces 436. Ans: 3. Que le Nom de *Nilus*, a été ajoûté, mal à propos, à celui de *Phruron*, dans le Catalogue d'ERATOSTHENE, ou par SYNCELLE, ou par quelque autre. Mais il n'est pas nécessaire d'en venir là. Nous avons un moyen plus facile, & plus naturel, d'accorder DICEARQUE & ERATOSTHENE: & c'est MARSHAM lui même, qui nous l'a fourni.

8. [a] OLYMPIADUM *Epôcha*, dit-il, *duplex est*, VERA, *&* *Vulgaris*. VERUM *Olympiorum initium illud est, quod Iphitus, Lycurgus & Cleosthenes instituerunt, Anno Per. Jul. 3830. Prima autem Olympias, in vulgarem Chronologorum usum recepta, est XXVIII. Iphitea, qua Corœbus Eleustadium vicit, Anno Per. Jul. 3938.* [b] JAQUES CAPPEL, le [c] P. PETAU, & d'autres, en disent autant. C'est parce qu'avant (α) l'Olympiade Vulgaire, il y avoit eû une interruption de 27. Olympiades, ou (β) de 108. Ans: comme on l'a prouvé, par les témoignages [d] d'ERATOSTHENE, [e] de POLYBE, [f] d'ARISTODEME & de [g] PHLEGON. Cela posé (γ) de l'An P. J. 3830. que la *Vraie Olympiade* fut célébrée, ôtons (δ) les 436. Ans de DICEARQUE, nous aurons, suivant son conte (ε) l'An P. J. 3394. pour le tems du *régne de Nilus*. Ce sera 3. Ans seulement plûtôt, que je ne l'ai mis, dans mon Extrait du Catalogue d'ERATOSTHENE.

α	3938
β	108
γ	3830
δ	436
ε	3394

a) Marsh. p. 423. al. 449. b) J. Cappel. A. M. 3116. 3224. p. 164. 175. c) Petav. D. T. XIII. P. J. 3830. 3938. d) Ap. Clem. Alex. Strom. I. p. 336. b. e) f) Scal. Euseb. Græc. p. 37. al. 39. Ex Syncello p. 196. Anim. Euseb. N. 1241. p. 65. a. al. 70. a. g) Phlegon. Fragm. Edit. Basil. 1568. 4. & Lugd. Bat. 1620. 8.

9. LA BRIEVETE, & la précision de ce calcul, qui donne le commencement de Nilus, à l'An P. J. 3394. & qui précéde de 3. Ans, celui, que j'avois fait, sur le Catalogue d'ERATOSTHENE, après plusieurs raisonnemens, dont quelques-uns ne sont que des conjectures, font naître naturellement cette pensée, qu'il seroit peut-être, plus à propos, de placer à l'An P. J. 3394. le commencement de ce régne: & d'avancer aussi de 3. Ans, celui d'*Hermes*, son prédécesseur, en le faisant commencer à l'An P. J. 3389. avec le Grand Cycle Caniculaire. Mais alors, il faudroit diminuer de 3. Ans, le régne de Mars, 34e. Roi, ou de quelqu'un de ses devanciers, comme [a] je l'ai dit, à la fin du No. V. Si j'avois osé prendre cet expédient, je me serois épargné beau-

beaucoup de paroles: & si quelqu'un de mes Lecteurs trouve, que c'est le parti le plus raisonnable; je consens qu'il efface, dans ce qui précéde, tout ce qui ne se rapportera pas à ce but. EGYPTIENS.

a) Sus N. V. 13. p. 778.

§. XIII.

ROIS DE MEMPHIS.

LA CORRESPONDANCE, que nous avons trouvée, entre les Rois d'Héliopolis, & ceux de Thébes, dans le tems, que le Grand Cycle Caniculaire fut inventé, prouve suffisamment, ce me semble, que ces deux Royaumes commencérent en même tems: & immédiatement, aprés la Dynastie des Héros. [a] Au bout de 89. Ans, celui de Thébes fut partagé en deux. *Athothes*, qui en fut le second Roi, ayant regné 27. Ans, ceda, comme je le juge, une partie de ses Etats *à son Fils Cencenes*; & la ville de *This*, devint Capitale d'un nouveau Royaume, qui [b] *dura 555. Ans*, à conter depuis le commencement de *Ménes*: ce qui comprend les deux *Premiéres Dynasties* de MANETHON, suivant JULES-AFRICAIN. Elles ont duré 6. Ans de moins, selon EUSEBE. Comme la suite de ces Rois ne va pas plus loin, il y a apparence, qu'aprés ce tems là, ce Royaume fut réüni à celui de Thébes, dont il avoit été séparé. [c] *Verisimile est*, dit MARSHAM, *Regnum Thinitarum Thebano accrevisse*. Je n'ai rien de plus à en dire.

a) Voyez la Table, sous §. 13. N. IV. com. b) Syncell. p. 56. a. c) Marsh. p. 85. al. 87.

I. REVENONS à la Basse-Egypte, où j'ai dit [a] en passant, qu'il se forma deux Royaumes, d'abord aprés la Dynastie des Héros: l'un à Héliopolis, qui a fait le sujet de six Sections de ce Chapitre; l'autre à Memphis, auquel je destine celle-ci. Une même raison, nous a fait juger, à MARSHAM, & à moi, que ce Royaume fut aussi réüni à celui de Thébes, vers la fin du VI. Siécle, peu de tems aprés la réünion de celui de This: mais nous n'avons rien de commun, dans la maniére dont nous avons tâché, l'un & l'autre, de réünir, aux Rois du Catalogue d'ERATOSTHENE, les Rois Memphites, rapportez dans les Dynasties III. IV. & VI. de MANETHON, suivant JULES-AFRICAIN.

a) Sus §. 11. N. III. p. 768. b) Syncell. p. 56. 57. init. 58. b.

EGYPTIENS. 1. D'ABORD, [a] MARSHAM accuse JULES-AFRICAIN, d'avoir *déchiré* ces trois Dynasties. AFRICANUS, dit-il, *horum Regum seriem .... in tres dilaceravit Dynastias, interpositis quibusdam Elephantinis regibus.* Si ce reproche est juste, il doit retomber sur SYNCELLE, qui suit par tout la même méthode: soit qu'il ait imité celle de JULES-AFRICAIN, ce qui me paroît vrai-semblable; ou qu'il en soit l'inventeur. Il faudroit n'avoir jamais lû SYNCELLE, pour ne s'en être pas apperçû. Je l'ai ouvert, au hazard, vers le milieu du volume. Je suis tombé sur l'endroit, où les Etats d'Aléxandre le Grand furent partagez, entre plusieurs Princes. Voici comment SYNCELLE, *déchire* les Listes de leurs diverses Dynasties. [b] Treize Rois de Macédoine. [c] Trois d'Aléxandrie. Deux d'Asie. [d] Trois de Syrie. [e] Quatre de Macédoine. Deux d'Aléxandrie. [f] Six de Syrie. [g] Trois d'Aléxandrie. [h] Sept de Syrie. Sans conter les Pontifes Juifs, qui sont *interposez* dans ces Listes.

a) Marsh. p. 27. f. b) Syncel. p. 269. 271. c) p. 271. 273. d) p. 274. e) p. 282. f) p. 284. 286. g) p. 289. 290. h) p. 290-294.

2. MARSHAM reproche encore à JULES-AFRICAIN, d'avoir *coupé la tête* à la I^re^. Dynastie des Memphites. [a] *Caput illi misere truncavit; ne repetitum Menis nomen auctarum Dynastiarum sequelam suspectam redderet.* C'est à dire, que JULES-AFRICAIN étoit un faussaire de mauvaise foi, qui a voulû nous ôter un moyen sûr de reconnoître, que ces Premiéres Dynasties étoient contemporaines: & nous laisser croire, qu'elles se *suivoient* toutes, les unes les autres. L'accusation est un peu forte. Comment la prouvera-t-il? Qu'on me permette de répondre pour l'accusé: *Turpe est Doctori cum culpa redarguit illum.* Car c'est MARSHAM lui même, [b] qui a *coupé la tête* de la I^re^. Dynastie dont il s'agit, pour la mettre [c] *aux pieds* de la II. des Thinites; 555. Ans plus bas; savoir *Nécbérophes*, reconnu Chef des Memphites, [d] & par JULES-AFRICAIN, & par EUSEBE. [e] NOS *Menem*, NOS *Necherophem*, dit MARSHAM, *suis locis postliminio restituimus, illum Memphitarum primum, hunc Thinitarum postremum existimantes.*

a) Marsh. ibid. b) p. 18. col. 3. c) p. 20. col. 2. d) Syncell. p. 56. b. 57. b. e) Marsh. p. 84. f. al. 87. init.

3. [a] DEUX RAISONS ont obligé MARSHAM, à faire ces deux changemens, dans les Dynasties. *Una*, dit-il, *ab* HERODOTO *est*, *qui*

qui testatur [b] *Mena Memphim condidisse.* La citation est juste. HERODOTE dit, au même endroit, que Ménes fit des Ponts prés de Memphis, & des Chaussées au dessus, pour garentir cette ville des inondations du Nil. Ajoûtons, qu'il est dit dans les Dynasties mêmes, & de JULES-AFRICAIN, & d'EUSEBE, que [c] *le Fils de Ménes bâtit un Palais à Memphis.* Tout cela est vrai. Mais MARSHAM nous a lui-même avertis, que ces sortes de remarques regardent plûtôt *le tems* où les choses sont arrivées, que les *personnes* sous qui on les rapporte: & qu'elles ont été souvent *transposées* d'une Colomne des Rois à l'autre. [d] *Promiscuæ hujusmodi transpositiones, quæ hic alibique in sequentibus sparsim interseruntur, satis evincunt, res istas non tam Reges ipsos, quibus adduntur, quam illorum tempora spectare.*

EGYPTIENS.

a) Marsh. p. 28. init. b) *L. 2. c. 99.* c) Syncell. p. 54. c. 55. b. d) Marsh. p. 40. f. al. 41. init.

4. [a] ALTERA *causa est*, dit MARSHAM, *consensus chronologiæ.* Fort bien. Vers l'An 40. de l'Ere d'Egypte, [b] *Tosorthrus, second Roi de Memphis, fut grand Médecin, & inventa l'art de bâtir avec des pierres de taille.* Environ 30. Ans aprés, [c] *Athothes, second Roi de Thébes, fut Médecin, écrit des Livres d'Anatomie, & bâtit un Palais à Memphis.* Tout cela est du même Siécle, & presque du même tems; je l'avouë: [d] *Quis hæc contemporanea esse non discernit?* Mais est-il nécessaire de *couper la tête* à une Dynastie; d'en faire descendre le premier Roi, 5. Siécles & demi plus bas; & de faire passer JULES-AFRICAIN pour un faussaire?

a) Marsh. p. 28. b) Syncell, p. 56. b. c) p. 54. c. d) Marsh. ibid.

II. DU COMMENCEMENT de la Dynastie des Memphites, passons à la fin de la III des mêmes Memphites. MARSHAM a *conjecturé*, qu'alors ce Royaume fut réüni à celui de Thébes. L'honneur de la pensée lui est dû. Il est juste d'en entendre les propres paroles.

1. [a] SUSPICIONIS *ansam dederunt, mira regnandi diuturnitas brevitasque: utrobique toto seculo regnatum est; utrobique uno tantum Anno.* [b] Thebanorum rex vicesimus, Apappus Maximus, dicitur regnasse una hora minus annis C. *Apud Memphitas pariter, rex vicesimus,* [c] Phiops, qui cœpit sexennis, regnavit ad annos usque C. *Dein Rex XXI. in utroque laterculo, regnat Annum solummodo unum. Ista regnandi æqualis inæqualitas nimis insolita est, ut illam bis & simul fortuito conti-*

EGYPTIENS. *contigisse credamus.* *Verum hac de re dubitationem tollit Regum successio. Nitocris enim tam apud Memphitas quam Thebanos vicesimum secundum locum obtinet: neque post eam cujuspiam superest, Memphi regnantis, nomen.* L'égalité des XX. XXI. XXII. Rois, de part & d'autre, ne fait rien à nôtre sujet. Le hazard l'auroit pû produire: & elle ne se rencontre dans le Canon de MARSHAM, que parce qu'il lui a plû, de ne pas conter le premier Roi des Memphites; soit *Nécbérophes*, qu'il a retranché, ou *Ménes*, qu'il a substitué en sa place. A cela prés, la remarque est curieuse: & la conjecture est trés bien fondée. Deux Rois, dont chacun n'a régné qu'un an; précedez l'un & l'autre, d'un Roi qui en a régné cent; & suivis tous deux, d'une Reine appellée *Nitocris*. En voilà plus qu'il n'en faut, pour juger, que ces deux Rois sont les mêmes; quoiqu'ils portent des Noms différens. L'affaire est, de concilier ensemble les deux Catalogues.

a) Marsh. p. 85. al. 87. *b*) *Syncell. p.* 104. *c.* *c*) *p.* 58. *d.*

2. DANS celui d'ERATOSTHENE, *Apappus le Grand* commença l'An 570. de l'Ere d'Egypte, un régne qui dura 100. Ans: tant suivant le Canon de MARSHAM, que suivant mon Extrait du Catalogue. Pour faire rencontrer dans le même tems, le commencement de *Phiops*, Roi des Memphites, qui régna aussi 100. Ans; ou plûtôt, pour faire illusion aux Lecteurs, MARSHAM a supprimé les années de 4. Rois: deux au commencement, & deux à la fin de cet Intervalle. [a] La premiére omission est peu importante; parce que ces premiers Rois sont placez dans le Canon, à peu prés, à l'endroit où ils doivent être. [b] La seconde est essentielle au sujet; comme on le va voir. *Ménes*, que MARSHAM met à la tête de ces Memphites, (α) régna 62. Ans. *Tosorthrus*, que MARSHAM lui fait succéder, en (β) régna 29. selon [c] JULES-AFRICAIN. Les autres Rois, de la III. Dynastie, (γ) en régnérent 157. La IV. (δ) dura 284. Ans, selon MARSHAM, qui en suite, a supprimé les années des deux premiers Rois de la VI. Dynastie. Celles d'*Othoës*, qui est le premier, ne sont pas exprimées, dans le SYNCELLE imprimé. Mais [d] SCALIGER lui en ayant (ϵ) donné 30; le [e] P. GOAR dit, & prouve, qu'il a eû raison. *Phius*, 2 Roi (ζ) régna 53. Ans: & son successeur *Méthusuphis* (η) 7. Tout cela fait

α	62.
β	29
γ	157
δ	284
ϵ	30
ζ	53
η	7
θ	622
ι	52
κ	570

une

une somme (θ) de 622. Ans, qui surpasse (ι) de plus de 50. Ans, celle (κ) de 570. qu'il faloit trouver. EGYPTIENS.

a) Marsh. p. 18. col. 3. *b*) p. 20. col. 3. *c*) Syncell. p. 56. b. *d*) Scal. Excerpt. Græc. p. 356. a. al. 352. a. & Can. Isag. p. 124. al. 130. *e*) Goar. Not. ad Syncell. p. 21. a.

III. NOTRE METHODE est plus aisée, & ne change rien à la durée des Dynasties. Elle est fondée, sur la Thése générale de cette Dissertation: Que les années des Egyptiens, n'étoient que de 360. jours, avant le Grand Cycle Caniculaire.

I. J'AI REMARQUE plusieurs fois, que SYNCELLE a réduit aux années ordinaires, que nous appellons *Juliennes*, les années des anciens Rois, qu'il a trouvé à propos de faire entrer dans sa Chronographie: & en particulier, celles du Catalogue d'ERATOSTHENE. Il n'en est pas de même des Dynasties anciennes, ausquelles il n'a pas touché: & qu'il a publiées à part, apparemment telles, qu'elles étoient dans les Auteurs, d'où il les a copiées. J'excepte toutefois les sommes totales, qu'il a recueillies, de tems en tems; comme si les Dynasties étoient toutes consécutives. Par cette conduite, il a trompé SCALIGER, avec plusieurs autres: & dans le détail, son Arithmétique l'a souvent trompé. Ainsi, l'on ne doit avoir égard, qu'aux sommes particuliéres des Dynasties. Voici celles dont il s'agit.

Cycl.			Æg.		Jul.	P. J.
1	DYN. III.	[a] *dura* - - -	214	=	211 — 27	2429
212	DYN. IV.	[b] *dura* - - - -	274	=	270 — 22	2640
			488	=	481 — 5	
482	DYN. VI.	[c] Trois Irs. Rois.	90	=	88. 8. 18	2910
					569. 8. 13	
570		4. *Phiops.* - - -	100			2998
		5. *Mentesuphis.*	1			3098
		6. *Nitocris.*	12			3099

a) Syncell. p 56. b. c. d. *b*) p. 57. a. *c*) p. 58. a. b.

2. LA III. DYNASTIE *dura 214. Ans*, suivant JULES-AFRICAIN, & le détail s'y-accorde. Il dit, que *la IV. Dynastie dura 274. Ans.* Le détail donne 10. Ans de plus, qu'on peut hardiment ôter au 2e. 3e. ou 4e. Roi, qui tous ensemble, ont duré 192. Ans: ce qu'on aura

de la peine à croire. Les deux Dynasties font 488. Ans: c'est à dire, [a] un *Cycle ancien* de 487. années anciennes, qui en valent précisément, 480. Juliennes; & par dessus, une année Egyptienne, plus courte, de 5. jours, qu'une Julienne. Ainsi les Dynasties III. & IV. ont duré 481. années Juliennes complettes, à 5. jours prés. Donc la VI. Dynastie, commença l'An 482.

a) Sus §. 1. p. 652.

3. Les trois premiers Rois de la VI. Dynastie, comme on l'a remarqué ci-dessus, ont régné (α) 90. Ans, qui valent (β) 88. années Juliennes complettes, & (γ) 258. jours; c'est à dire, 8. Mois, 18. jours: comme on voit dans le calcul qui est à côté. Ajoûtons cette derniere reduction à la précédante; nous trouverons une somme de 569. Ans, 8. Mois, 13. jours complets, avant le régne de Phiops. De-sorte que les années étant prises, même dans la derniére rigueur, il faut que *Phiops* ait commencé à régner l'An 570. de l'Ere d'Egypte, ou de l'ancien Cycle, de même qu'*Apappus le Grand*. Si quelqu'un peut concilier plus heureusement ces deux Catalogues, je lui céde la victoire. Pour le reste, on peut consulter [a] Marsham. Je finirai ce Chapitre, par le Resultat des principaux Points Chronologiques, que je me flatte d'y avoir prouvez.

	365¼
β	88
	2920
	29222
	32142
γ j.	258
	32400

	360
α	90
	32400

a) Marsh. p. 89. 90. al. 91. 92.

§. XIV.

CHRONOLOGIE GENERALE
DE CE CHAPITRE.

I. On a vu [a] ci devant, que les plus célébres Philosophes Grecs, firent des voyages en Egypte, d'où ils rapportérent dans leur païs, plusieurs Sciences, qu'ils ignoroient: & en particulier, la Connoissance des Tems, & l'Astronomie. C'est apparemment, des mêmes Egyptiens, qu'ils apprirent [b] la division des Tems, en *Inconnus*, *Fabuleux*, & *Historiques*. (ἄδηλον, μυθικόν, ἱστορικόν.) Au-moins, est-il sûr, que cette distinction, peut être également employée, à l'égard des uns & des autres. Le Tems, qu'on nomme *Inconnu*, l'étoit absolûment, par les Grecs. *Sive habuit initium*, dit Censorin, *sive semper fuit*,

certe quot annorum fit, non potest comprehendi. Leurs Maîtres, les Egyptiens, n'en savoient pas davantage. Tant de *centaines de milliers d'années*, dont ils parlent, de même que les Chaldéens, ne sont que des *Nombres*, sans suite, & sans division, sans aucun événement remarquable, où l'on puisse s'arrêter. Un pur *vuide*, où il n'y a rien. *Merum Vacuum, aut Chimæra bombinans in vacuo.* EGYPTIENS.

a) Sus §. 1. p. 650. §. 11. p. 774. b) Censorin. cap. 21.

II. LE TEMS FABULEUX des Grecs, a été de XVI. Siécles, à ce qu'ils prétendent. *Secundum*, continuë CENSORIN, *non plane quidem scitur, sed tamen ad mille circiter & sexcentos annos esse creditur.* En cela les Disciples auront un peu rencheri sur les Maîtres: s'il est vrai, que le *Tems Fabuleux* des Egyptiens, doive être renfermé, comme je le croi, dans les Dynasties des Dieux & des Demi-Dieux, qui [a] n'ont duré, toutes deux ensemble, que 1183. Ans. C'étoient apparemment des Princes, ou des Hommes, qui s'étoient rendu illustres par quelque heureuse découverte, ou par quelque action d'éclat. D'abord, on célébra leur mémoire, par des Fêtes, ou par des Jeux. En-suite, on leur érigea des Statuës, avec des Eloges magnifiques, comme à des *Hommes Immortels*. Enfin on les fit passer pour de véritables Immortels, suivant la folle superstition des Payens, que le Christianisme n'a pas détruite. Ce qu'il peut y avoir de vrai dans leur Histoire, est chargé de tant de particularitez fabuleuses, que la vérité y est comme ensevelie. On n'a qu'à lire, ce qu'en ont écrit DIODORE DE SICILE, & PLUTARQUE, dans son Livre d'*Isis & Osiris*.

a) Sus §. 3. p. 655.

1. QUELQUE incertitude qu'il y ait dans des Rélations, toutes farcies de fables; on n'a pas laissé d'y donner quelque ordre Chronologique. Des tentatives de quelques Grecs, sont venus les Canons d'ERATOSTHENE, d'APOLLODORE, de THRASYLLE, &c. souvent citez par les Anciens, & dont j'ai donné quelques Extraits, [a] dans ma *Chronologie*. Celles des Egyptiens nous ont été connuës beaucoup plus tard. A peine y-a-t-il un Siécle, que nos Européens ont tâché de les débrouiller. Mais quoi que leur Chronologie ne soit pas, à beaucoup prés, aussi ancienne, que plusieurs Savans se l'étoient laissé persuader: elle l'est encore assez, pour faire de la peine à bien des personnes. On doit se souvenir, que ce sont des Fables. D'ailleurs, il faut appliquer, aux plus anciennes Dynasties, ce que [b] j'ai dit de la vieille Chronique

EGYPTI- des Egyptiens. Ces Piéces n'ont été composées, que bien tard; & aprés
ENS. l'Invention du Grand Cycle Caniculaire: c'est à dire, dans un tems, où l'on savoit accommoder les anciennes années aux Nouvelles, & aux Solaires ou Juliennes.

a) Chron. Liv. III. ch. I. §. 7. p. 591. 592. 593. b) Sus §. 4. p. 659.

2. C'EST dans la supposition de cette première forme d'année, que les Egyptiens ont composé leur ancienne Chronologie, tant la Fabuleuse, que l'Historique: & MACROBE a été mal informé, quand il a fait dire à un de ses Interlocuteurs: [a] *Anni certus modus apud solos* SEMPER *Ægyptios fuit.* Mais je suis beaucoup plus surpris, de la variation de SCALIGER, sur cet article. Dans [b] les deux Editions de son livre, *de la Correction des tems*, il avoit dit: *Sane, antiquitus, præsertim apud Ægyptios, Annus constabat tantum diebus trecentis sexaginta: qui numerus propter æquabilitatem divisionis est aptissimus.* En quoi il a été suivi par [c] plusieurs Savans. Voici pourtant ce qu'il a écrit, dans ses *Canons Isagogiques*, composez long tems aprés: [d] *Nobis profanis* CONSTAT.... *duobus millibus annorum plus minus ante Thoth primum Nabonassari, nullam* ALIAM *anni formam Ægyptiis fuisse, quam eam, qua utuntur ii, qui observationes a Thoth primo Nabonassari putare solent.* De ces *deux mille Ans ou environ*, il en faut retrancher, *quatorze-cent & davantage.* Car en remontant, de (α) l'Ere de Nabonassar, il n'y a (β) que 578. Ans, jusqu'au (γ) Grand Cycle Caniculaire. Tout ce qui a précédé, ce tems, parmi les Egyptiens, y a été sous la direction de l'ancienne année: & c'est sur ce fondement, qu'ils ont dressé la Chronologie de leurs Dieux, de leurs Demi-Dieux, & des premiéres Dynasties de leurs Rois. Nous en avons vû les preuves, sur chaque Catalogue, en particulier. Nous les allons réünir, dans une suite Chronologique: & dans les *Synchronismes* les plus apparents.

3967	α
578	β
3389	γ

a) Macrob. Saturn. I. 12. init. b) Scal. Emend. temp. Edit. Frft. 1597. p. 133. a. Edit. Gen. 1629. p. 194. a. b. c) Sus p. 609. d) Canon. Isag. Prol. p. 10. fine.

P. J. 1263. III. JE METS le commencement de toute la Chronologie des
A. C. 3451. Egyptiens, & de la Dynastie fabuleuse de [a] leurs Dieux, à l'*An P. J. 1263. & au 21. ou 22. de Juillet.* Ce dernier jour, sur les 8. heures du soir, se fit le Solstice d'Eté, suivant les Tables de M. DE LA HIRE: & quand mon calcul ne seroit pas tout à fait juste; aussi les Observateurs

Digitized by Google

teurs Egyptiens, n'étoient-ils pas fort éxacts, dans une antiquité si reculée. C'est assez, que ce têms commence vers le Solstice d'Eté. P. J. 1263. A. C. 3451.

a) Sus §. 3. p. 655.

EGYPTIENS.

1. Les deux premiers Dieux de cette Dynastie, savoir *Vulcain* & *le Soleil*, ont régné 810. Ans, en tout, comme je l'ai marqué dans ma Table, [a] aprés Syncelle. De sorte, que le régne du *Soleil*, a dû *finir*, suivant moi, l'An P. J. 2073. Diodore de Sicile rapporte, [b] que *depuis le régne du Soleil, jusqu'à l'Expedition d'Aléxandre en Asie, les Egyptiens contoient environ 23000. Ans.* Ce nombre est visiblement excessif. Mais si on en retranche, simplement un *Zero*, suivant la remarque, que j'ai faite dans mon I. Livre, [c] & qu'au lieu de 23000. on écrive 2300. ce conte s'accordera presque avec le nôtre. Il est certain, [d] qu'Aléxandre passa en Asie, l'An P. J. 4383. Donc le Soleil doit avoir régné en l'An P. J. 2083. La différence n'est que de 10. Ans, comme on voit. Mais les 2300. Ans, de Diodore, sont un nombre rond *par centaines*, que 20. ou 30. Ans ne rendent pas faux.

1263
810
2073

P. J. 2073. A. C. 2641.

4383
2300
2083

a) Sus §. 3. p. 655. b) Diod. I. 26. Gr. p. 15. fi c) Liv. I. p. 192. d) Petav. D. T. XIII. p. 396. al. 330. Usser. T. I. p. 397. al. 171.

2. Cette Premiére Dynastie, dura (α) 969. années anciennes, qui étant multipliées, par 360. jours, font 348. mille, & 840. jours. Multipliez d'autre part, (β) 955. années Juliennes, par 365. jours & $\frac{1}{4}$; vous trouverez 348. mille, & 814. jours, moins un quart. La différence est de 26. jours. Ajoûtons donc, 955. années Juliennes, & 26. jours, au commencement de la Dynastie des Dieux; nous aurons l'An P. J. 2218. & le 16. du Mois d'Août, pour le commencement de celle des Demi-Dieux; qui tombe aussi dans les *Jours*, qu'on appelle *Caniculaires*. Cetté année répond à l'An 2496. avant J. C.

1263.	202.	Juillet	21
955.	26		
2218.	228.	Août	16

α	969
	360
	58140
	2907
	348840
β	955
	365 $\frac{1}{4}$
	4775
	5730
	2865
	238 $\frac{3}{4}$
	348813 $\frac{3}{4}$

P. J. 2218. A. C. 2496.

3. Le quatrieme des Demi-Dieux fut *Hercule*, [a] qui *à ce que disent les Egyptiens, précéda de 1200. Ans la Guerre de Troie.* De

P. J. 2218. De sorte que suivant (α) le Calcul ordinaire,
A.C. 2496. Hercule aura régné vers l'An P. J. 2330. & suivant (β) celui du Marbre d'Oxfort, ce sera 25. Ans plutôt, savoir l'An P. J. 2305. Ce Calcul, fait sur un nombre *rond de centaines*, ne différe pas beaucoup d'un calcul exact, que voici.

EGYPTIENS.

α	β	
3530.	3505	Troj.
1200.	1200	
2330.	2305	Herc.

Les quatre Demi-Dieux, dont le dernier est Hercule, régnérent 80. années anciennes, egales (α) à 79. années Juliennes, moins 54. jours; qui étant jointes (β) au tems, que cette Dynastie commença, donneront

P. J. 2297. (γ) l'An P. J. 2297. & le 23. de Juin,
A.C. 2417. pour la fin du régne d'Hercule. A présent, si nous y ajoûtons les 1200. dont DIODORE parle; nous parviendrons à (δ) l'An P. J. 3497. huit Ans avant la Prise de Troie, suivant le Marbre d'Oxfort: Et suivant le sentiment ordinaire, Hercule sera mort 1233. Ans *avant la Guerre de Troie*.

α	79	− 54	
β	2218	+ 228	Août 16
γ	2297	+ 174	Juin 23
	1200		
δ	3497		

a) Diod. I 24. Gr. p. 14. f.

4. Je viens de dire, que la Dynastie des Demi-Dieux, commença l'An P. J. 2218. le 16. Août. Elle dura 214. années anciennes, qui en valent 211. Juliennes, moins 27. jours. Joignons ensemble, ces deux articles, nous aurons l'An P. J. 2429. & le 20. de Juillet, pour la fin des deux anciennes Dynasties; c'est à dire, du *Tems Fabuleux*: & pour le commencement du *Tems Historique*. Cette derniere Date, précéde d'un jour seulement, la premiére: par ce que [a] les 1183. années anciennes, que les deux Dynasties ont duré, sont plus courtes, d'un jour, que les 1166 Juliennes; suivant le conte, que j'en ai fait ci-dessus.

2218	+ 228	Août 16
211	− 27	
2429	+ 201	Juillet 20

a) Sus §. 3. p. 656.

P. J. 2429. IV. Le tems historique des Egyptiens, commence d'a-
A.C. 2285. bord aprés la mort de *Jupiter*, qui fut le dernier des Demi-Dieux. Il se fit alors en Egypte une Révolution, semblable à celle qui arriva prés de deux-mille Ans aprés, en Asie, [a] quand Aléxandre le Grand fut mort. Leurs Etats furent partagez entre plusieurs Princes, dont quelques-uns prirent le tître de *Rois* dans la suite. [b] *Siquidem non magna*

post

post tempore, quasi regna, non Præfecturas divisissent, sic Reges ex Præfe- P. J. 2429.
ctis facti, magnas opes non sibi tantum paraverunt, verum etiam posteris A.C. 2285.
reliquerunt: comme l'Historien JUSTIN parle des successeurs d'Ale- EGYPTI-
xandre, dont les plus puissants, furent Rois d'Asie, de Syrie, d'Egypte ENS.
& de Macédoine. Je dis la même chose de l'Egypte. Aprés la mort de Jupiter, elle fut partagée en plusieurs *Nomes*, ou Provinces, dont divers Princes se saisirent, dans le même tems, & sous différens prétextes. VOSSIUS a fort bien dit, [c] *plerosque istos Regulos, ... plures simul in diversis Nomis, eodem tempore regnum obtinuisse, nec Reges proprie, sed Nomarchas esse dicendos.* La plupart de ces *Nomarques*, prirent, avec le tems, le titre de *Rois*: mais leurs Royaumes furent de peu de durée, ou de peu d'éclat. Ceux d'Héliopolis, & de Memphis, dans la Basse Egypte, de This, & de Thébes, dans la Haute, se maintinrent durant plusieurs Siécles.

a) Chron. Liv. IV. ch. 6. §. 1. p. 280. b) Justin. XIII. 4. f. c) Voss. de Ætat. Mundi, cap. 10. p. 272. f.

LEUR COMMENCEMENT eut une autre conformité, avec celui des successeurs d'Aléxandre. Ce furent deux *Epoques*, de deux nouvelles *Eres*, formées d'années Civiles, déja établies par l'usage. La derniére fut [a] nommée *depuis la mort d'Alexandre*, ou du régne *de Philippe* Aridée, son successeur. Elle commença avec le 1. Jour de l'année Egyptienne & Chaldaïque, qui couroit, lorsqu'Aléxandre mourut. Celle d'Egypte commença avec le premier *Cycle Caniculaire*, [b] que j'ai appellé *ancien:* savoir [c] le 20. Juillet de l'An P. J. 2429. qui répond à l'An 2285. avant J. C. C'est là, que commence la Table suivante, où j'ai mis, sur quatre colomnes, la suite abregée des quatre Royaumes, qui se formérent d'abord, en Egypte: afin que leurs *Synchronismes* en soient apperçûs plus facilement.

a) Usser. P. J. 4391. p. 401. al. 223. Dodwel. Diss. Cypr. Append. §. 61. p. 24. al. 87. D. V. Chron. Liv. V. ch. 2. §. 4. N. II. 3. p. 360. b) Sus §. 2. p. 653. sq. c) §. 10. com. p. 716.

Cycl.	Heliopolites.		DYN. I. Thinites.	
1	1. Mestraim	35	1. Ménes - -	62
29				
36	2. Curudes	63		
58				
63			2. Athothes F. - -	27
90			3. Çencénes F. -	31
99	3 — 7. Cinq Rois	165	4 — 8. Cinq Rois	133
121				
122				
			249 + 133 =	253
213				
			DYN. II.	
250			1 — 7. Huit Rois	224
264	8. Sésonchosis	49		
270				
313	9 — 17. Neuf Rois	198		
471			8. Sésochris -	48
482				
511	18 — 24. Raméses	185		
			9. Chénéres	31
535				
			297 + 241 =	302
548				
570			547 + 9 =	555
670				
671				
677				

† The-

Thebains, Eratosth.	DYN. III. Memphites.	P. J.	A. C.
1. Ménes 62	1. Néchérophes 28	2429	2285
	2. Tosorthrus 29	2457	2251
		2464	2250
	3 — 9. Sept Rois 157	2486	2228
a) 2. Athothes 59		2491	2223
		2518	2196
		2527	2187
		2549	2165
3 - 6. Athotes II. & trois autres Rois 148	211 — 27 = 214	2550	2164
	DYN. IV.	2640	2074
	Huit Rois.	2678	2036
		2692	2022
7 - 18. Douze Rois. 265		2698	2016
		2741	1973
	270 + 22 274	2899	1815
	481 — 5		
	DYN. VI.	2910	1804
	Trois Rois. 90	2939	1775
	88 + 358		
19. Pammus Archondes 35	569 + 253	2963	1751
		2976	1738
20. Apappus le Gr. 100	4. Phiops 100	2998	1716
21. Achesius Ocaras 1	5. Mense-suphis 1	3098	1616
22 Nitocris 6	6. Nitocris 12	3099	1615
23 Myrtæus 22	203	3105	1609

a) Sus p. 767.

Cycl.	Heliopolites.		Thebains.		P. J.	A. C.
696	25. Concharis	6			3124	1590
699			24-33. Dix Rois.	222	3127	1587
702	26-31. Six Rois	239			3130	1584
921			34. Maris. 43.	(40)	3349	1365
941	32. Aseth.	20			3369	1345
961	33. Amosis	26	35. Siphoas, Hermes	5	3389	1325
966			36. Phruron, Nilus	(19)	3394	1320
985			37. Amuthantæus	63	3413	1301
1048			Fin.		3476	1238

P. J. 2429. A. C. 2285. EGYPTIENS.

1. MESTRAIM fut le 1r. Roi d'Héliopolis, dans la Basse Egypte, où il [a] commença à régner, l'An P. J. 2429. comme je l'ai prouvé en son lieu. Il fut *le premier qui établit* la coûtume d'élever des Obélisques. *Néchérophes* [b] régna dans le même tems à Memphis, qui est aussi dans la Basse Egypte. C'est par un pur caprice, que [c] MARSHAM a chassé ce Roi de sa place, pour le transporter dans la Haute Egypte, & 555. Ans plus bas.

a) Sus §. 11. p. 716. & suiv. b) §. 13. p. 783. c) p. 784.

2. MENES, qui régna dans la Thébaide, [a] fut le plus renommé de tous, & regardé comme le *premier Roi d'Egypte, aprés les Dieux, & les Demi-Dieux*. D'où j'ai conclû, que ce fut dans la même année P. J. 2429. L'Historien JOSEPH, ayant amplement parlé des Ouvrages de Salomon, [b] ausquels ce Roi *avoit employé 20. Ans*, ajoûte, que [c] *depuis Mineus Roi d'Egypte, jusqu'à Salomon, il y a plus de 1300. Ans.* Ces 1300. Ans, ajoûtez à l'An P. J. 2429. donnent l'An P. J. 3729. qui [d] fut suivant ma Chronologie, l'An 17. du régne de Salomon.

2429
1300
3729

a) Sus §. 12. p. 766. b) Ant. VIII. 2. p. 267. d. c) p. 268. fine. d) Chro. Liv. III. ch. 2. §. 5. p. 753.

P. J. 2457. A. C. 2257.

3. MESTRAIM régnoit encore à Héliopolis, dans la Basse Egypte, lorsque *Tosortbrus* devint Roi de Memphis, sous le même Parallèle. Ce

[a] *Ce Roi fut nommé Esculape, par les Egyptiens; parce qu'il étoit habile Médecin. Il inventa l'Art de bâtir avec des pierres de taille:* ce qui peut-être excita Mestraïm, qui régnoit dans son voisinage, à faire tailler un Obélisque, d'une seule pierre. Il est aussi dit [b] d'*Athotis 2. Roi Thinite*, dont le régne ne commença, que 5. Ans aprés la mort de Tosorthrus, qu'*il bâtit un Palais à* MEMPHIS: & qu'*il écrivit des Livres d'Anatomie; parce qu'il étoit Médecin.* Mais il est visible, que ceci est une imitation de ce qui avoit été dit d'un Roi *Memphite*, de la Colomne duquel on le transporta à celle des Rois *Thinites:* comme [c] MARSHAM a reconnu, que *ces sortes de Transpositions sont communes.* P. J. 2457. A.C. 2257. EGYPTIENS.

a) Sync. p. 56. b. *b*) p. 54. c. *c*) Sus §. 13. p. 785.

4. L'AN 90. du Premier Cycle Caniculaire, Athotis, dont je viens de parler, [a] ayant régné 27. Ans, céda à son fils Cencenes, la ville de This, qui dés lors, devint Capitale d'un nouveau Royaume: comme je l'ai déja dit. A la rigueur, ce seroit un An plûtôt: parce que les années des Dynasties sont des années Civiles, qui en ce tems, n'avoient que 360. jours. Mais ici cela n'est pas important. Dans la suite il sera nécessaire d'y prendre garde. P. J. 2518. A.C. 2196.

a) Sus §. 13. p. 783.

5. LA PREMIERE Dynastie des Memphites, (qui est la III. de MANETHON) [a] dura 214. années anciennes, égales à 211. Juliennes, moins 27. jours. Joignant ce nombre, à la Date du Cycle Caniculaire; nous aurons l'An P. J. 2640. & le 23. Juin, pour la fin de cette premiére Dynastie des Memphites, qui sera le commencement de la seconde. P. J. 2640. A.C. 2074.

2429	+ 201	Juil.	20
211	— 27		
2640	+ 174	Juin	23

a) Sync. p. 56. c.

6. LA I. DYNASTIE des Thinites, [a] dura 253. années anciennes, égales à 249. Juliennes, & 133. jours. En les joignant, comme ci-dessus, à la Date du Cycle Caniculaire; nous trouverons l'An P. J. 2678. & le 30. de Novembre, pour le commencement de la Dynastie suivante. P. J. 2678. A.C. 2036.

2429	+ 201	Juil.	20
249	— 133		
2678	+ 334	Nov.	30

a) Sync. p. 54. d.

Digitized by Google

P. J. 2910.
A. C. 1804.
EGYPTIENS.

7. On a vu (N°. 5.) que la seconde Dynastie des Memphites, commença l'An P. J. 2640. le 23. de Juin. [a] Elle dura 274. années anciennes, égales à 270. Juliennes, & 22. jours. Donc la troisiéme Dynastie des Memphites, qui est la VI. de MANETHON, commença l'An P. J. 2910. le 15. de Juillet.

2640 +	174	Juin	23.
270 +	22		
2910 +	196	Juil.	15

a) Sync. p. 57. a.

P. J. 2939.
A. C. 1775.

8. L'An P. J. 2939. [a] la Famille de *Raméses* occupa le Trône d'Héliopolis, qu'elle posséda prés de deux Siécles. Elle fut [b] toûjours ennemie des Israëlites, qu'elle reduisit dans l'esclavage, jusqu'à ce que Moïse les en délivra. Mais aprés que cette Famille fut éteinte; les Egyptiens furent toûjours alliez des Israëlites. Surquoi on peut voir la Remarque, que j'ai [c] faite dans ma Chronologie, au Chapitre des Egyptiens.

a) Sus §. 11. p. 719. 720. b) p. 728. & suiv. c) Chron. Liv. IV. ch. 2. [illegible]

P. J. 2976.
A. C. 1738.

9. La II. Dynastie des Thinites, commença, suivant ce qui a été dit, (N. 6.) l'An P. J. 2678. le 30. de Novembre. Elle [a] dura 302. années anciennes, égales à 297. Juliennes, & 241. jours. Elle finit donc l'An P. J. 2976. le 29. de Juillet. Et alors finit le Royaume des Thinites, aprés avoir [b] duré, depuis sa premiére fondation, 555. années anciennes, ou 547. Juliennes & 9. jours. Apparemment, [c] il fut réüni à celui de Thébes, dont il avoit été séparé.

2678 +	334	Nov.	30
297 +	241		
2976 +	210	Juil.	29

249 +	133
297 +	241
547 +	9

a) Sync. p. 56. a. b) ibid. c) Sus §. 13. p. 783.

P. J. 2998.
A. C. 1716.

10. Nous n'avons pas assez de Mémoires, pour juger, si *Pammus Archondes*, qui régnoit alors à Thébes, acquit le Royaume de This, par le Droit de Conquête, ou par une Succession légitime. Mais nous avons lieu de croire, qu'environ 20. Ans aprés la réünion de ces deux Royaumes, *Pammus Archondes* devint maître du Royaume de Memphis: puis qu'*Apappus le Grand*, son successeur au Royaume de Thébes, [a] est tres apparemment le même, que *Phiops* Roi de Memphis: comme MARSHAM l'a fort bien conjecturé. [b] Le Synchronisme en est si précis, qu'il n'y a pas même une année à dire: comme je l'ai fait voir à la fin de la Section précédante.

a) Sus §. 13. p. 785. & suiv. b) p. 785.

11. Les

11. LES HISTORIENS n'oublient guére les Femmes, qui se P. J. 3099.
sont rendu illustres dans le gouvernement des Etats. [a] HERODOTE A. C. 1615.
parle *d'une Reine d'Egypte, nommée Nitocris, qui fit périr les assassins de* EGYPTI-
son Frére, à qui elle avoit succedé. ERATOSTHENE dit, que [b] *Nito-* ENS.
cris Reine de Thébes, portoit ce Nom, *qui signifie Minerve Victorieuse.* [c] MANETHON la fait *Reine de Memphis*: ajoûtant, que *c'étoit une trés belle blonde, & qu'elle bâtit la troisiéme Pyramide.* Enfin, [d] JOSEPH, aprés avoir cité HERODOTE, dit que cette Femme *régna sur l'Egypte & sur l'Ethiopie:* (paroles que M. D'ANDILLY a ici omises) c'est à dire, dans la Basse & la Haute Egypte. Mais JOSEPH dit, qu'HERODOTE *l'appelle Nicaulis.* Sur quoi M. HUDSON a fait cette Note: [e] MARSHAMUS *aliique* Νιτωκριν *malint ex* HERODOTO. A quoi bon cela? MARSHAM & *les autres* n'ont-ils pas raison, d'appeller cette Reine, *Nitocris*: comme HERODOTE, ERATOSTHENE, & MANETHON l'ont appellée? Ne valoit-il pas mieux remarquer, que JOSEPH a falsifié le Passage d'HERODOTE, pour falsifier l'Histoire; quand il a ajoûté [f] que *cette Reine vint visiter Salomon?* Car, suivant MARSHAM, que l'on cite, [g] c'est un Anachronisme de 650. Ans, & suivant ma Chronologie, de plus de VI. Siécles. Au reste, j'ai dit ailleurs, [h] qu'HERODOTE est *le seul*, qui ait donné le même Nom de *Nitocris*, à une Reine de Babylone.

a) Herod. II. 100. b) Sync. p. 104. c. c) p. 58. b. d. d) Ant. VIII. 2. p. 269. m. e) Edit. Oxon. 1720. p. 353. Not. n. f) p. m. 269. m. 270. init. g) Marsh. p. 20. & p. 97. al. 99. h) Chron. Liv. V. ch. 9. §. 8. p. 468.

12. LA REINE d'Egypte, ayant gouverné ses deux Royaumes P. J. 3105.
durant 6. Ans, se retira à Memphis, où elle en vécut encore 6. & laissa A. C. 1609.
la conduite de l'Etat à [a] *Myrtée*, qu'HERODOTE appelle *Amyrtée.* Ce Prince régna jusqu'à l'An 699. de l'Ere d'Egypte. HERODOTE conte 700. Ans depuis Ménes jusqu'à lui. C'est un Nombre rond, qui s'éloigne fort peu de la vérité.

a) Sus §. 12. p. [illegible]

13. CONCHARIS 25. Roi d'Héliopolis, commença à régner P. J. 3124.
l'An 696. de l'Ere d'Egypte, ou de l'ancien Cycle Caniculaire. De A. C. 1590.
sorte, que [a] l'An 5. de ce Roi, concourt avec l'An 700. du même Cycle: comme on l'a écrit, & comme je l'ai prouvé.

a) Sus §. 5. p. 668.

Digitized by Google

P. J. 3349. 14. LE COMMENCEMENT de [a] *Maris*, ou *Myris*, 34e. Roi de
A. C. 1365. Thébes, n'eſt pas douteux, ſuivant le Catalogue d'ERATOSTHENE,
EGYPTI- qui lui donne 43. Ans de régne: mais le tems de ſa mort m'a fait quel-
ENS. que peine. Le recit vague d'HERODOTE, ne détermine rien d'aſ-
ſez précis: & d'autres raiſons, que j'ai amplement déduites, ont fait
juſtement préſumer, que ce régne eſt un peu trop long. Pour [b] appla-
nir ces difficultez, & concilier toutes choſes, je ne donne à Maris, que
40. Ans de régne. C'eſt le ſeul changement, que j'ai fait, de mon
chef, au Catalogue d'ERATOSTHENE.

a) Sus §. 11. p. 769-771. b) p. 778. & 782.

P. J. 3369. 15. L'AN 941. de l'Ere d'Egypte [a] *Aſeth*, commença à régner
A. C. 1345. à Héliopolis. *Sous lui* le Grand Cycle Caniculaire fut inventé, & il fut
reſolu, que pour l'uſage Civil, on ajoûteroit 5. jours à l'année. Appa-
remment cela fut reglé de concert avec *Maris*, Roi de Thébes. Mais
pour en introduire l'uſage, on attendit que l'Ancien Cycle, qui couroit
alors, fût tout à fait revolu: & que l'Epoque du nouveau ſe rencontrât
avec le Léver de la Canicule.

a) Sus §. 5. p. 667. N. 5. & ſuiv.

P. J. 3389. 16. LE NOUVEAU Cycle avoit commencé, & la premiére an-
A. C. 1325. née étoit peut-être bien avancée, lorſqu'*Aſeth* mourut. Mais [a] ſui-
vant la coûtume des Egyptiens, on conta depuis le commencement
de cette année, la premiére année du régne d'*Amôſis* ſon ſucceſſeur.
J'ai avancé de 3. Ans, celui d'Hermes, Roi de Thébes, pour en faire
rencontrer le commencement à la même année, comme je viens de
le dire, (N. 14.) & pour le concilier avec celui qui va ſuivre.

a) Chron. Liv. V. ch. 2. §. 4. N. II. p. 352.

P. J. 3394. 17. CINQ ANS aprés, il eut pour ſucceſſeur [a] *Nilus*, qui com-
A. C. 1320. mença à régner, l'An P. J. 3394. ſuivant le calcul de DICEARQUE.
Mais il faudra retarder de 3. Ans, ce régne & celui d'Hermes, ſi
l'on ne veut pas admettre la Correction dont je viens de parler: &
ſe reduire à [b] ce que j'en avois d'abord penſé. Le Lecteur choiſira
le parti, qui paroîtra le plus vrai-ſemblable.

a) Sus §. 11. p. 782. b) p. 777. 778.

18. En

18. EN COPIANT le Catalogue des Rois de Thébes, [a] SYN- P. J. 3394.
CELLE avoit fait une faute, où les Copistes tombent souvent. Il A. C. 1320.
avoit donné à Nilus *les mêmes 5. Ans* de régne, qu'il avoit donnez à EGYPTI-
Hermes: au-lieu des 19. qui appartenoient à Nilus. Le P. GOAR ne ENS.
s'apperçut pas de cette faute, qu'il n'étoit pourtant pas fort difficile
de découvrir.

a) Sus §. 12. p. 778. 779.

19. SUIVANT ma correction précédante, le régne d'*Amuthan-* P. J. 3413.
tée son successeur, commença l'An P. J. 3413. & finit avec l'An P. J. A. C. 1301.
3476. Ce seroit 3. Ans plus tard, suivant [a] ma premiére Table. Le Catalogue d'ERATOSTHENE finit là: [b] *Apollodore* y en avoit joint *un autre de 53. Rois de Thébes*, que SYNCELLE a trouvé inutile de rapporter. Contentons-nous de celui d'ERATOSTHENE, dont je fais [c] autant d'estime, qu'en a fait MARSHAM. Ce savant Anglois, trop hardi quelquefois dans ses conjectures, nous a ouvert la route, pour pénétrer la Chronologie des Egyptiens, malgré l'épaisseur des brossailles, dont on nous l'avoit cachée. En suivant ses traces, autant que j'ai pû, j'ai tâché d'éclaircir les commencemens de cette Chronologie, où il s'étoit arrêté: & je ne doute point, que dans la suite, on n'y fasse des découvertes plus certaines.

a) Sus §. 12. p. 734. b) Syncell. p. 147. d. c) Sus §. 12. p. 731.

20. LE PRINCIPAL fruit que j'en ai tiré, a été la connoissance du double *Cycle Caniculaire* des Egyptiens. [a] Le P. PETAU & MARSHAM, avoient approché fort prés du second, que j'ai appellé *le Grand Cycle*. Ils n'avoient qu'à remonter 3. Ans plus haut, pour en avoir l'Epoque précise, comme je l'ai prouvé fort au long. De ce Cycle est sortie naturellement, disons nécessairement, [b] l'Ere de Nabonassar, qui n'est qu'une continuation du Grand Cycle Caniculaire, établi depuis 578. Ans: comme l'Ere Vulgaire des Chrétiens, n'est qu'une continuation des années Juliennes, établies depuis 45. Ans. J'ai prouvé [c] ailleurs, que l'Ere de Nabonassar est purement Historique.

3389
578
3967

a) Sus §. 7. p. 678. b) §. 9. p. 699. c) Chron. Liv. V. ch. 1. p. 334. 335. ch. 3. p. 369.

LE MEME Grand Cycle Caniculaire de 1461. années Egyptiennes, ou 1460. années Solaires, avoit succedé immédiatement à un Cycle
Cani-

P. J. 3413. Caniculaire plus court, dont deux précisément s'étoient écoulés, de-
A. C. 1301. puis le régne *des Hommes*, comme parloient les Egyptiens. Cet
EGYPTI- Ancien Cycle étoit composé de 480. années Solaires, ou de 487.
ENS. anciennes: particularitez, dont personne, que je sache, ne s'étoit encore apperçû. Par les remarques, que j'ai faites sur la suite Chronologique des Rois d'Héliopolis & de Thébes; sur les premiéres Dynasties de MANETHON; sur [a] les deux Dynasties des Dieux & des Demi-Dieux; & sur [b] une vieille Chronique; il paroît, qu'avant l'invention du Grand Cycle Caniculaire, l'année des Egyptiens, n'étoit que de 360. jours précisément. C'est la Thése, que j'avois dessein de prouver.

a) Sus §. 3. p. 655. & suiv. b) §. 4. p. 660. & suiv.

21. IL NE SERA pas inutile, de joindre ici les Dates des Jours, que nous avons trouvées, par le calcul.

	P. J.			
[a] 1	1263	Juillet	21	Dieux.
[b] 2	2018	Août	16	Demi-Dieux.
[c] 3	2297	Juin	23	Hercule meurt.
[d] 4	2429	Juillet	20	Royaumes.
[e] 5	2640	Juin	23	Dynastie IV.
6	2678	Nov^bre^.	30	Dynastie II.
7	2910	Juillet	15	Dynastie VI.
[f] 8	2976		29	Fin des Thinites.
[g] 9	3389		20	Grand Cycle.

a) Sus §. 14. p. 790. b) p. 791. c) p. 792. d) Ibid. e) 797. f) p. 79[illegible] g) p. 800.

LA 6^e^. de ces Dates, marque le 30. de Novembre. Mais de toutes les autres, il n'y en a aucune qui s'éloigne d'un Mois entier, de l'Epoque Générale des Egyptiens, qui est *le 20. de Juillet*. D'où l'on peut juger, que leurs Chronologistes ont connû l'année Solaire: & qu'ils ont affecté, de faire rencontrer vers le Solstice d'Eté, les Révolutions les plus mémorables de leur Etat.

CHA-

LES GRECS.

DE L'EGYPTE, où nous nous sommes long-tems arrêtez, passons en Europe: & faisons un tour chez les Grecs. Ils ont reconnû les Egyptiens, pour leurs Maîtres, dans les Sciences: & [a] plusieurs de leurs villes, comme Athénes, Thébes, Argos, ou étoient des Colonies Egyptiennes, ou avoient été fondées par des Princes venus d'Egypte, tels que Cécrops, Cadmus, Danaüs, Erichthéus & autres. Soit qu'ils en eussent apporté avec eux l'ancienne forme d'année, ou qu'elle fût déja établie dans la Gréce, où ils vinrent s'habituer; tous nos Savans reconnoissent, que l'ancienne année des Grecs, n'avoit que 360. jours. Le P. PETAU le redit, toutes les fois que l'occasion s'en présente. Mais, SCALIGER ayant [b] dit, que cette espéce d'année *n'étoit ni Solaire, ni Lunaire*, le P. PETAU, pour le contredire, affecte de donner le nom de *Lunaire*, à la même forme d'année. [c] *Nos*, dit-il, *Civilem Græcorum Annum dicimus*, ... LUNAREM *extitisse* .... [d] *Seculo adhuc* HERODOTI, LUNAREM *Annum diebus 360. menses singulos tricenis absolvi, multorum animis infixa, &* πατροπαράδοτος *erat opinio* .... [e] *quamvis enim minime sit negandum, Græcos olim menses suos tricenarios, Annum vero 360. dierum instituisse, nihilominus &* LUNARES *tunc habiti sunt, & primis dumtaxat temporibus recepti.* C'est une pure dispute de mots: & d'ailleurs elle est trés mal fondée. Car [f] l'année *Ancienne*, approche un peu plus de la *Solaire*, ou Julienne, que de la *Lunaire*. SCALIGER l'avoit remarqué: [g] *Minor autem*, disoit-il, *fuit Anni illius modus Solari diebus quinque solidis, cum* QUADRANTE, *minor Lunari diebus itidem quinque cum* TRIENTE *fere.* Elle n'est donc ni Solaire, ni Lunaire; comme SCALIGER l'avoit fort bien dit.

a) Marsh. p. 108. 117. 125. al. 110. 121. 129. *b*) Ap. Petav. D. T. I. 1. init. *c*) I. 5. p. 9. c. al. 5. b. *d*) II. 6. p. 12. d. al. 7. a. *e*) p. 13. b. al. 7. b. *f*) [illegible] ch. 1. p. 613. *g*) Scal. Emend. p. 24.

LUI, & les autres Savans, ont rapporté divers Passages des anciens Auteurs, qui confirment nôtre Thése générale, par rapport aux Grecs en particulier. Les Passages, qu'on a déja alleguez, sont si clairs, & en si grand nombre, qu'il semble qu'on ne nous a laissé, que la peine de les recueillir, & de leur donner quelque ordre: comme je me propose de le faire dans ce Chapitre. Mais pour n'être pas un simple

GRECS.

Digitized by Google

 Compilateur d'autoritez; je les ferai précéder de quelques Preuves, ausquelles je ne croi pas, que nos Chronologistes aient pensé.

§. I.

LA GUERRE DE TROIE.

L'HISTOIRE de cette Guerre [a] *est considerable, tant à cause de l'importance d'un si grand événement,.... qu'à cause qu'on peut rapporter à cette Date, ce qu'il y a de plus remarquable, dans les Tems appellez Fabuleux, à cause des fables dont les Histoires de ces tems sont enveloppées.* L'Histoire même de cette Guerre, en particulier, n'est qu'un entassement de Fables, recueillies principalement, par un [b] *aveugle, si miserable, qu'il se vit contraint de* [c] *mendier son pain:* & qui ayant du talent pour la Poësie, [d] gagnoit sa vie à chanter ses Vers, où il publioit les louanges de ceux qui lui donnoient de quoi vivre. Aprés lui, mille Auteurs ont rapporté la même Fable. [e] Quelques-uns y ont ajoûté, & l'ont reduite en forme d'Histoire, dont voici l'origine.

a) Bossuët. Diss. sur l'Hist. Univ. A. M. 2820. V. ma Chronol. Liv. IV. ch. 5. §. 10. N. 11 p. 267. b) Moreri. c) (Rhodom. Schol. ad Orat. Dion. Chrys. p. 133.) *Mendicus est Diogenes: inopes plerique viri docti: egeni sunt sancti, & ipse* CHRISTUS.... *Servus Epictetus.* d) Vit. Homeri, Herodoto adscripta. e) Dares Phrygius. Dyctis Cretensis. Quintus Smyrnæus &c.

HELENE, fille de Tyndare, & d'une parfaite beauté, étant encore fort jeune, fut enlevée par Thésée, des mains de qui elle fut retirée par Castor & Pollux, fréres d'Héléne. En suite, elle fut mariée à Ménélas, Prince d'Argos: mais Aléxandre, Prince Troyen, en étant devenû amoureux, la lui enleva, & la conduisit à Troie. Ménélas l'ayant fait redemander, les Troyens refusérent de la rendre. Sur ce refus, Ménélas sollicita ses amis, qui soûlevérent toute la Gréce; on prit les armes de tous côtez, pour vanger l'injure faite à Ménélas, & lui faire restituer sa chére Héléne, qui fut par cette raison:

[a] *Celle pour qui les Grecs firent dix Ans la guerre.*

a) Scuderi, Grand Cyrus Epit. Dedic.

QUOIQUE l'Histoire en soit fabuleuse, comme je viens de le dire, on ne peut pas nier, que les Grecs n'aient fait la Guerre aux Troyens: & il pourroit bien être, que dans quelque attaque, ils brûlerent une partie de la ville, comme on avouë, que les Troyens mirent le feu à la Flotte des Grecs.

C'EST

C'EST POURQUOI le Grammairien DION reproche à HOMERE, de [a] *n'avoir pas osé en rapporter directement* (ἐκ τοῦ εὐθέως) *le commencement & la fin:* & un peu aprés, DION ajoûte, qu'HOMERE ne parle directement, ni de l'Enlévement d'Héléne, ni de la prise de la ville. Deux circonstances essentielles, qui me paroissent plus que douteuses. GRECS.

a) Dion. Chrysost. Orat. XI. de Ilio non capto, pag. 158. a. c. Edit. Paris. 1604.

I. SI UNE longue Préscription pouvoit fonder la vérité d'un Fait historique: elle devroit sans doute être admise, pour la CAUSE de cette Guerre: car jamais peut-être, il n'y eut de Tradition plus suivie, & plus autorisée, que celle qu'on allégue communément. Mais si des Protestations contraires interrompent la Préscription, on va voir, que ce Fait demande au-moins de nouvelles preuves.

IL EST d'abord surprénant, que le *Pére de l'Histoire*, ait eu quelque doute sur cette particularité: lui, qui savoit fort bien son HOMERE; lui, à qui on a attribué la *Vie* de ce Poëte, & qui d'ailleurs aimoit à conter des Fables. Pour s'éclaircir de ce Fait, tout Grec qu'il étoit, [a] *il interrogea les Prêtres Egyptiens,* qui lui dirent, qu'*Aléxandre, ayant enlevé Héléne à Sparte, fut jetté par la tempête, sur les côtes de l'Egypte, où étant trahi par ses Esclaves, le Roi Protée le fit arrêter: & aprés lui avoir ordonné, de sortir dans trois jours de ses Etats, retint Héléne jusqu'à l'arrivée de Ménélas.* Sur ce rapport, HERODOTE [b] jûge, & prouve même, par trois Passages d'HOMERE, que [c] *ce Poëte en avoit été informé: mais,* dit-il, *parce qu'il n'eût pas été honnête, de le rapporter ainsi dans une Epopée, le Poëte y a donné un autre tour.*

a) Herod. II. 113-115. b) c. 116. 117. c) v. Philostr. Vit. Apoll. VII. 22. p. 302.

DANS le premier Passage, HOMERE remarque, qu' [a] *Aléxandre, courant la mer avec Héléne, avoit apporté à Troie, quelques Ouvrages de tapisserie, faits par des Sidoniennes.* Surquoi l'ancien SCHOLIASTE dit, qu'il les avoit *enlevez*, où plûtôt, *volez* (ἔλαβε τρόπῳ ληστρικῷ.) Par [b] le second, il paroît, qu'*Héléne* avoit été *en Egypte:* Et par le troisiéme, [c] que *Ménélas y-avoit été retenu vingt jours, du tems du Roi Protée.* D'où HERODOTE conclut, *qu'* HOMERE *n'est pas l'Auteur des Vers Cypriens, qui disent, qu'Aléxandre, ayant enlevé Héléne à Sparte, arriva en trois jours à Troie, avec un vent favorable.*

 [d] *Mais,*

GRECS. [d] *Mais*, ajoûte HERODOTE, *je suis serviteur de* HOMERE, *& des Vers Cypriens:*

(Ὅμηρος μὲν ὦν καὶ τὰ Κύπρια ἔπεα χαιρέτω.)

a) Iliad. ζ. v. 289-292. b) Odyss. δ. v. 227. c) v. 350. & suiv. d) c. 118.

COPIONS quelque chose de la suite, qu'il semble, que les autres Historiens n'aient jamais lû, ou du moins, sur quoi ils ont passé fort légérement: [a] *Pour moi*, dit-il, *je croirois bien, ce qu'on me disoit d'Heléne, & pour fortifier ma croyance, j'y pourrois adjoûter cette conjecture; que si Heléne eût été dans Troye, on l'eût sans doute rendue aux Grecs, soit qu'Aléxandre y eût consenti, soit qu'il n'eût pas voulu y consentir. Et certes Priam & tous ses Parens n'eussent pas été si imprudens, & si depourvus de raison, que de se mettre avec leur ville & leurs enfans au hazard, d'être ruinez, pour laisser à Alexandre la satisfaction de voir Heléne.*

a) c. 20. Trad. de Du-Ryer. p. 147.

2. PENDANT qu' [a] HERODOTE *lisoit son Histoire dans une assemblée des Athéniens, qui en reconnurent le mérite*, EURIPIDE *se rendoit célébre par ses Tragédies*: & pensoit de même que lui, au sujet d'Heléne. Mais HERODOTE, comme Historien, écrivoit pour les gens de Lettres: Au-lieu, qui EURIPIDE, parloit sur un Théatre, devant le commun Peuple. Pour ne pas choquer de front la Tradition vulgaire: il joint, à ce qu'il croit là-dessus, une Fiction, [b] permise à la Poësie, sur-tout à la Dramatique: & rapporte l'Histoire de cette maniére:

a) Olymp. 84. Euseb. Chron. b) Horat. Art. Poët. init. Pictoribus &c.

„ [a] TROIS DEESSES, disputant de la beauté, Aléxandre Paris, „choisi pour Juge, donna le prix à Venus, qui lui promit la jouïssance „d'Heléne, & l'engagea d'aller à Sparte pour cet effet. Junon, jalou„se du triomphe de sa rivale, fit enlever Heléne par Mercure, qui l'ayant „cachée dans une nuée, la transporta par les airs, à la Cour de Protée „Roi d'Egypte, où elle fut retenue environ dix Ans. Cependant, Ju„non ayant formé de quelque matiere aërienne, une Image vivante, „(εἴδωλον ἔμπνοον) semblable à Heléne, la donna à Paris, qui l'emporta à „Troie, où elle fut CAUSE de la Guerre, qui dura dix Ans en tout. „[b] Aprés la Ruine de la ville, Ménélas s'embarqua avec sa prétendue „Heléne: & fut poussé par la tempête, sur les côtes de l'Egypte, où il

„la

„la cacha dans un Antre, prés des bords du Nil. Ayant mis pied à GRECS.
„terre, [c] il rencontra & reconnut la vraie Héléne, qui le reconnut aussi.
„Dans ce moment [d] il apprend, qu'Héléne de l'Antre s'étoit envolée au
„Ciel, aprés avoir déclaré qu'elle avoit été envoyée, par les artifices de
„Junon, pour faire périr les Phrygiens, qui étoient morts devant Troie;
„qu'elle étoit la Cause de cette Guerre: & non pas la vraie Héléne,
„que Paris n'avoit point eüe, comme il le croyoit. [e] Ménélas apprenant, qu'à la place de son Epouse, Junon avoit substitué une Image;
„(εἴδωλον) & qu'on n'avoit eû à Troie, [f] qu'une nuée figurée (νεφέλην
„ἄγαλμα) retira adroittement Héléne des mains du Roi d'Egypte, qui
„vouloit la retenir; & la ramena à Sparte.

a) Eurip. Helen. Prol. b) Act. II. v. 492. c) v. 548. d) v. 611. e) v. 689. f) v. 712.

CE TOUR de passe-passe (si je puis l'appeller ainsi) ne fut pas l'apprentissage de Junon. Elle en avoit déja fait l'expérience pour elle-même: [a] *La Fable rapporte, qu'Ixion étant devenu amoureux de Junon, & ayant entrepris de la séduire, Jupiter*, (ou selon d'autres, [b] *Junon* même) forma une nuée, qui ressembloit à Junon, (εἴδωλον τῆς Ἥρας, νεφέλην) & qu'elle fut présentée à Ixion, qui l'embrassa, comme si c'étoit Junon. De-là nâquirent les Centaures, [c] ainsi appellez, pour dire cent hommes armez. Ces deux *Imaginaires* cessent de se ressembler, sur le dernier point. Ils auroient été un peu plus conformes, si quelque autre Fabuliste, s'étoit avisé de dire, que quelque Forêt de Paris, ou quelque Maison de Plaisance, avoit fourni la matiere du Cheval construit par les Grecs, [d] *divina Palladis arte*, autre jalouse de Venus: & d'où [e] sortirent neuf hommes armés.

a) Diod. IV. 71. Gr. p. 179. m. b) Hygin. F. 62. c) Fulgent. Mythologia. lib. II. d) Æneid. II. v. 15. e) v. 261. & suiv.

3. DEUX TEMOINS, tels qu'HERODOTE & EURIPIDE, devroient être suffisans, pour faire juger qu'Héléne n'ayant pas été personellement à Troie, n'a pû être la vraie cause de la Guerre, que les Grecs y firent; mais il n'ont été, ni l'un ni l'autre, les inventeurs de ce qu'ils ont écrit là-dessus. Plus de 150. Ans auparavant, STESICHORE avoit avancé la même chose, dans le fond: [a] *Ce Poëte fleurissoit vers la XLII. Olympiade;* & peu de Poëtes ont été plus [b] generalement estimez. On dit, que [c] *dans son Enfance, un Rossignol chanta sur sa bouche, présage* de ce qu'il seroit un jour: & [d] SOCRATE étant condamné à la mort,

GRECS. voulut se faire chanter quelque Piéce de ce Poëte. [a] De *vingt six qu'il en publia*, [f] on en trouve 14. ou 15. qui ont été citées par divers Auteurs. Dans celle qu'il intitula *Héléne*, il y avoit plusieurs choses contraires à l'honneur de cette Princesse, qui ne donna que trop de sujet à la médisance. On en fit pourtant [g] *une Déesse*: [h] Par son ordre, STESICHORE perdit la vûë, qu'il recouvra dans la suite, ayant composé un autre Ouvrage, sous le nom de *Palinodie*.

a) Euseb. Chr. *b*) Lil. Gyrald. de Poëtis. Dial. IX. Op. T. II. p. 333. 4. *c*) Plin. X. 29. *d*) Am. Marc. XXVIII. 4. p. m. 398. *e*) Suidas. *f*) V. Fulvius Ursinus de 9. Lyricis. *g*) Euripid. Helena, v. 1682. & seqq. Isocrat. Helen. p. 218. b. *h*) Pausanias III. p. m. 102. f.

DANS le premier Ouvrage, il disoit, suivant ARISTIDE, que [a] *les Troyens avoient l'Image d'Héléne, croyant que c'étoit elle même*, (οἱ τὸ τῆς Ἑλένης εἴδωλον ἔχοντες ὡς αὐτήν.) Et le plus célébre des anciens Scholiastes rapporte plus distinctement le Fait de cette maniére: [b] *On dit, qu'Aléxandre étant arrivé en Egypte, Protée lui ôta Héléne, & lui en donna l'Image*, (εἴδωλον) *avec laquelle il lui permit de se rembarquer pour aller à Troie*: ce que le Scholiaste confirme par ce Vers de STESICHORE:

Τρῶες, οἳ τότ' ἔσαν Ἑλένης εἴδωλον ἔχοντες.

C'est-à dire: *Troie n'avoit alors que l'Image d'Héléne*. PLATON, [c] né du vivant d'EURIPIDE, témoigne la même chose, dans sa République. [d] *Les Troyens*, dit-il, *ignorans la vérité, combattirent pour l'Image d'Héléne, suivant* STESICHORE; & dans son *Phédre*, [e] il rapporte les trois premiers Vers de la *Palinodie*, du même Poëte, où, bien loin de se dédire sur cet Article, il le confirme plus fortement. Le seul premier Vers retracte, *ce qu'il avoit dit* d'injurieux à Héléne, comme *n'étant pas conforme à la vérité* (οὐκ ἔστ' ἔτυμος ὁ λόγος οὗτος.) Mais, dans les deux suivans, il assûre qu'Héléne *ne s'embarqua point pour aller à Troie: & qu'elle n'y alla point*. (οὐδ' ἔβας ἐν νηυσὶν εὐσέλμοις, οὐδ' ἵκεο πέργαμα Τροίας.) Voilà en peu de mots, ce qu'HERODOTE & EURIPIDE ont dit, d'une maniére plus étenduë.

a) Arist. Orat. T. III. p. 92. *b*) Tzetzes ad Lycophron, v. 113. Edit. Oxon. p. 16. b. *c*) Olymp. 88. *d*) Plat. Rep. IX. p. 738. b. *e*) Phædr. p. 1219.

4. PUISQUE le *Divin* PLATON dans un Ouvrage aussi sérieux qu'est sa *République* n'a pas fait difficulté d'employer *l'Image, tenuë par les Troiens pour la vraie Héléne*, sans y joindre aucune critique, on

on sera moins surpris, de trouver la même Image dans LYCOPHRON. GRECS.
[a]Ce Poëte fut un des *sept*, qui fleurirent sous [b]PTOLEMEE PHILADELPHE, & ausquels on donna le titre général de *Pleïade:* par allusion aux *sept Etoiles* de ce nom, qui sont dans la Constellation du Taureau. De plusieurs Piéces, que LYCOPHRON composa, il ne nous reste, que la *Cassandre*, ou [c]*Aléxandra*, *Poëme ténébreux*, comme dit SUIDAS, ou comme parle [d]STACE, *latebrasque* LYCOPHRONIS *atri*, titres trés bien employez. [e]*En effet*, dit M. LE FEVRE, *ce Poëme est tout obscurité, & tout ténébres. C'est un grand corps, qui est noir d'un bout à l'autre, non pas d'un noir d'Ebéne, mais d'un noir de Suye, & de charbon.... Il y fait nuit depuis le commencement jusques à la fin.* Mais à travers cette obscurité, on ne laisse pas d'y appercevoir, [f]qu'*Aléxandre ayant enlevé Héléne,* [g]*retourne chez lui, portant dans ses mains l'Image de cette femme à cinq maris; & dont les Parques ont filé les Nôces de cinq mariages.*

Ἴξη χεροῖν εἴδωλον ἠγκαλισμένος,
Τῆς πεντα λέκτρου Θυάδος Πλευρωνίας.
Γυαὶ γὰρ ἐυναστῆρας ἄμναμοι τριπλαῖς,
Πήναις κατεκλώσαντο δηναιᾶς Ἀλὸς,
Νυμφεῖα πεντέγαμβρα δάισασθαι γάμων.

Son Scholiaste dit là-dessus, qu'Aléxandre *portoit dans ses mains l'Image d'Héléne, que Protée lui donna, quand il retint cette Princesse; dont* les *cinq Maris* furent *Thésée, Ménélas, Aléxandre, Deiphobe, & Achille.* Aprés tous ces *Images* d'Héléne, qui s'accordent avec EURIPIDE, consultons un *Faiseur d'Images*, de profession, qui nous raménera au jugement d'HERODOTE, nôtre principal TEMOIN.

a) Vossius de Poëtis Græcis p. 64. b) Olymp. 127. c) Suidas. d) Statius Sylv. V. 3. v. 157. e) Vies des Poëtes Grecs p. 139. 40. f) Lycophr. v. 85. & suiv. g) v. 142-146.

5. C'EST PHILOSTRATE, que j'entens, connu de plusieurs, par ses [a]*Images, de platte Peinture:* mais plus connu encore, par la *Vie d'*APOLLONIUS, qu'il composa, dans la pensée ridicule, de l'opposer à celle de *Jésus-Christ*. Il y introduit son Héros, parlant à l'Ombre d'Achille, à qui il fait cinq Questions, dont voici la troisiéme: [b]APOLLONIUS. *Héléne alla-t-elle à Troie, ou* HOMERE *l'a-t-il feint?* ACHILLE. *Nous fûmes long-tems dans cette erreur, qui nous fit*

GRECS. *fit envoyer des Ambassadeurs à Troie : & nous redemander quelques Cuisins; croyant qu'elle étoit dans cette Ville. Au-lieu qu'elle étoit alors en Egypte, auprés du Roi Protée, qui l'avoit enlevée à Paris. Mais quand nous en fûmes assûrez, nous continuâmes, de faire la guerre à Troie même, pour ne pas nous en retourner honteusement.* Dans un autre Ouvrage, PHILOSTRATE fait plusieurs remarques critiques, semblables à celles d'HERODOTE, qui peut-être lui en a fourni le sujet, s'il ne les a pas faites de lui même. Elles se reduisent à ceci : [c] *Que les Troyens ne pouvoient pas approuver l'Enlévement d'Heléne; Qu'Hector honnête homme, comme il étoit, l'auroit fait rendre à Ménélas, si elle eût été à Troie; Que Priam n'auroit pas souffert la perte de plusieurs de ses Enfans, pour laisser à Paris le plaisir de jouïr d'une Maîtresse; Que les Troyennes, dont les Maris, les Fréres, ou les Enfans, avoient été tuez dans les combats, n'auroient pas manqué de faire mourir Heléne: Ou que pour éviter la haine générale des Troyens, elle seroit retournée prés de son Mari Ménélas.*

a) Moreri aprés Suidas. b) Philostr. Vit. Apoll. IV. 16. p. 153. f. 154. c) Heroic. II. 20. p. 694.

6. JE LAISSE à part quelques Scholiastes du XII. Siécle, qui ont cité ou suivi STESICHORE, au sujet d'Heléne: mais je ne dois pas négliger le Grand Commentateur d'HOMERE. 1. Sur l'endroit de l'Iliade, [a] où les Conseillers de Priam proposent de renvoyer Heléne; le Commentateur *remarque, que les anciens sont différens, au sujet d'Heléne:* Que *les partisans d'*HOMERE, *recitent l'histoire comme on l'a vû:* Que *d'autres avec* EURIPIDE *disent, qu'on n'apporta à Troie que l'Image d'Heléne; comme si la guerre s'étoit faite* (ἐν ὑπολήψει) *pour une Ombre.* Qu'HERODOTE *prétend, qu'Heléne n'est point allée à Troie;* & il rapporte les raisons, qu'on a vûës ci-dessus. 2. [b] A l'endroit de l'Odyssée, où Ménélas s'entretenant avec Télémaque, fait mention de Protée, le même Commentateur rapporte encore d'aprés HERODOTE, que *Protée retint Heléne, aprés l'avoir enlevée à Paris; comme*, ajoûte-t-il, *la plûpart croient, qu'Heléne n'étoit point à Troie.* (ἀρέσκοντοι οἱ πλεῖυς μὴ εἶναι τὴν Ἑλένην ἐν Τροίᾳ.)

a) Eustath. ad Iliad. γ. v. 158. T. I. p. 297. f. al. 301. m. b) Odyss. δ. v. 365. T. III p. 1500. al. 174.

7. UNE BONNE PARTIE de ces Passages d'HERODOTE, a été rapportée par M. BAYLE, qui y ajoûte ce qui suit: [a] *Il y a une si*

Digitized by Google

énorme bigarrure de variations dans les Auteurs Mythologiques, que je ne m'étonne pas, que SERVIUS *ait rapporté,* [b] *que Thesée ayant enlevé Héléne, la remit à Proteus, Roi d'Egypte, & que Menelas la retira d'entre les mains de Proteus, aprés la guerre de Troie; de sorte, que cette guerre* NE VINT POINT *de l'enlevement d'Héléne par Paris, mais de l'injure, que les Troiens firent à Hercule, en ne le voulant pas recevoir lorsqu'il cherchoit Hylas.* SERVIUS dit, *aliam caussam belli fuisse Trojani:* & si ce célébre Commentateur de VIRGILE a eû là-dessus quelque doute, comme nous l'avons vû d'HERODOTE; ne nous sera-t-il pas permis, de n'en rien croire du tout? Ecoutons encore M. BAYLE. GRECS.

a) Bayle, Dict. Crit. au mot *Helene.* Not. n. p. 1409. a. b) *Servius in hac verba Virgilii Æneid. Lib. XI. vers.* 262. Atrides Protei &c.

8. [a] SI LES AUTEURS, *qui ont parlé d'Héléne, avoient été bons Chronologues, la durée de sa beauté seroit prodigieuse; & il faudroit dire, que les Grecs & les Troiens se seroient batus dix ans pour la possession d'une vieille. Cela les rendroit bien ridicules.* Le Philosophe [b] SENEQUE, & le Satyrique [c] LUCIEN, l'ont crûë aussi vieille, qu'Hécube. [d] SCALIGER & [e] PETAU, deux célébres Chronologistes, quoique adversaires, en ont convenu: & M. BAYLE le prouve de cette façon: [f] *On prétend, qu'Héléne & Castor furent éclos d'un même œuf. On peut donc supposer raisonnablement, qu'Héléne étoit une fille faite, quand les Argonautes allérent à Colchos; car ses deux freres Castor & Pollux se signalérent dans cette fameuse expédition. Donnons lui vingt Ans pour le moins, ce n'est pas trop.... On compte environ trente Ans entre cette expedition & celle de Troie: Héléne avoit donc cinquante Ans plus ou moins lorsque Paris l'enleva.* C'est quelque chose: mais ce qui suit, est beaucoup plus fort: [g] Par *les calculs, que* [h] CLEMENT D'ALEXANDRIE *a emprunté d'*APOLLODORE, *& de quelques autres célébres Historiens,* (qu'EUSEBE [i] a suivis dans un endroit;) ..... il faudroit *mettre quatre vingts onze Ans entre le voiage des Argonautes, & la prise de Troie, & donner à Héléne cent Ans plus ou moins, au tems, que Paris l'enleva sur le pied d'une beauté accomplie.* Moderons cet Intervalle, sur ce que [k] j'en ai dit dans ma Chronologie. Suivant Thrasylle, cité par CLEMENT D'ALEXANDRIE, il y a eû 79. Ans, depuis le Voyage des Argonautes, jusqu'à la Prise de Troie: en donnant 10. Ans, à la Guerre, qui la précéda. JAQUES CAPPEL, PETAU, SIMSON,

20
30
50

20
91
111

GRECS. BRIET, LABBE, & d'autres l'ont suivi. Sur ce pied-là, Héléne avoit environ 90. Ans, quand elle fut enlevée par Paris: & à l'âge de 100. Ans, ou environ, les Troyens [l] font l'éloge de sa beauté, suivant le rapport d'HOMERE. [m] *Non enim*, comme le remarque QUINTILIEN, *hoc dicit Paris, qui rapuit: non aliquis juvenis, non unus e vulgo: sed senes & prudentissimi, & Priamo assidentes.* Les Grecs ont-ils pû croire ce prodige? [n] *Nec pueros omnes credere posse reor.*

a) Bayle p. 1410. com. *b*) Seneca Epist. 88. *c*) Lucian. in Gallo, T. II. p. 173. *d*) Scal. Animadv. Euseb. n. 756. p. 44. al. 46. 47. *e*) Petav. D. T. XIII. P. J. 3451. *f*) Bayle, ubi supra, not. Q. *g*) Là même, p. 140. fin. *h*) *Strom. I. p.* 322. *i*) Euseb. Chron. n. 744. 835. *k*) Chron. Liv. III. chap. 1. §. 7. p. 123. *l*) Iliad. III. v. 156. *m*) Quintil. VIII. 4. *n*) Rutilius, Itiner. I. v. 394.

9. QUE SERA-CE, si ALEXANDRE [a] n'a point enlevé Héléne: & n'a pû le faire, comme l'a soûtenû DION, surnommé CHRYSOSTOME, qui fleurissoit sous Trajan? Il n'ignoroit pas, ce que [b] STESICHORE, [c] EURIPIDE, & les autres Grecs en avoient dit: & il reconnoit, [d] qu'Héléne, dans sa jeunesse, avoit été enlevée par Thésée, & recouvrée par Castor & Pollux ses Fréres. Mais il assûre, que [e] par le consentement de ces mêmes Fréres, & par l'approbation de Tyndare, leur Pére, Héléne fut légitimement mariée à Alexandre, Prince Troyen, plus riche, que tous ses Rivaux ensemble: & Fils du plus grand Roi de l'Asie. Le choix d'un [f] Prince étranger irrita les prétendans Grecs; & allarma tous les autres Princes. Par cette alliance, Priam se procuroit une Entrée au Midi du Péloponnése, d'où il pouvoit envahir la Gréce, & se rendre Maître de la Mer. Ils résolurent donc de lui déclarer la Guerre: dans l'espérance de subvenir à leur pauvreté, par le gain des grandes richesses, que les Troyens possedoient. De cette façon, le mariage d'Héléne, ne fut pas la cause proprement dite, de la guerre de Troie: mais l'occasion seulement, ou tout au plus le prétexte.

a) Dio Prus. Orat. XI. p. 166. 167. *b*) p. 162. *c*) p. 188. *d*) p. 165. *e*) p. 164. *f*) p. 168.

II. LE SUCCES de cette Guerre, tel qu'on le rapporte, n'est pas plus vrai-semblable, que la cause. On prétend, qu'aprés un Siége de 10. Ans, Troie fut prise, & reduite en cendres; la plûpart de ses Princes tuëz, ou faits prisonniers; les autres contraints de s'enfuir, où ils pûrent: & que les Grecs pour immortaliser la gloire, qu'ils avoient

Digitized by Google

avoient acquise dans cette Guerre, voulurent, que la Prise de Troie fût une Epoque Générale, qui servît à Dater les événemens passez, de même, que ceux, qui devoient suivre. GRECS.

1. EST-IL BIEN SUR, que Troie ait été détruite, dans cette Guerre? Suivant le rapport de STRABON: [a] *Les Troiens, qui vivoient de son tems, soûtenoient, que leur Ville n'avoit jamais été détruite, ni même prise par les Grecs:* & [b] qu'HELLANICUS, Historien [c] un peu plus ancien, qu'HERODOTE, *a écrit, que l'ancienne ville de Troie, étoit la même, qui subsistoit alors.* Que répond STRABON, à ces témoignages? 1. Que ce que les Troyens avancent, *n'est pas conforme à* HOMERE, (Καὶ ταῦτα δ' ἐχ Ὁμηρικά.) Beau témoignage, que celui d'un Poëte, tout farci de fables; & qui plus est, d'un adversaire, qu'on prend à partie! Mais qui peut mieux savoir le sort & la situation d'une ville, que les habitans du païs? 2. STRABON reproche à HELLANICUS, d'avoir voulu *faire plaisir aux Troyens.* (χαριζόμενος τοῖς Ἰλιεῦσιν.) Mais il ne l'accuse, ni de mensonge, ni d'ignorance: & peu de Grecs pouvoient être mieux instruits, que lui, de la situation de Troie; puisqu'il étoit *de Mityléne*; ville de Lesbos, voisine de la Troade. On peut cependant prendre droit, sur ce témoignage d'HELLANICUS, d'où il est aisé de juger, qu'il ne croyoit pas, que les Grecs eussent ruïné la ville de Troie: sur tout, ce témoignage étant joint à celui des Troiens mêmes, qui le nioient formellement, au Siécle d'Auguste.

a) Strabo Lib. XIII. p. 600. f. b) p. 602. a. c) Voss. Hist. Gr. p. 7. f.

2. AU SIECLE suivant, DION CHRYSOSTOME [a] le nia aussi, mais d'une maniere beaucoup plus précise, dans une Assemblée publique des Troyens. L'Oraison, qu'il prononça là-dessus, est une Critique perpétuelle de l'Iliade. Les Heros Grecs n'y-sont, [b] que des *maraudeurs*, qui pillent & ravagent la campagne sans approcher de la ville. Ils se retranchent, pour couvrir leurs prises, & leurs Vaisseaux: comme s'ils étoient assiegez eux mêmes. [c] Aucun d'eux n'ose attaquer ou attendre Hector: & le Valeureux Achille tremble de le rencontrer; suivant [d] le témoignage d'Agamemnon. Comme [e] Thétis sa Mére lui avoit prédit, qu'il seroit tué au Siége de Troie, il souhaite, que ce soit par le brave Hector: ce qui arriva effectivement. Un jour, [f] Hector, ayant fait semblant de fuïr devant Achille, pour l'attirer hors de la mêlée, le tua, & s'étant couvert de ses armes, poussa les

Digitized by Google

GRECS. Ennemis, jusqu'à leurs retranchements? Il les force, dans une autre attaque, tuë Ajax, met le feu aux Vaisseaux des Grecs, & les bat en tant de rencontres; qu'ils furent enfin contraints de demander humblement la paix, pour se retirer. Elle leur fut accordée à condition, qu'ils payeroient les frais de la Guerre, & des dommages, qu'ils avoient causez. Mais [h] comme les Grecs étoient pauvres & sans argent, ils firent construire un grand cheval, qu'ils consacrérent *à la Pallas de Troie, pour expier* l'Injustice de leur entreprise, avec cette Inscription: Ιλαςήριον Ἀχαιοὶ τῇ Ἀθηνᾷ νῇ ιλιάδι. C'est ce qui se fit non *par feinte*, comme dit VIRGILE mais reëllement:

> [i] *Instar montis Equum, divina Palladis arte....*
> *Votum pro reditu.*

Il n'est donc pas vrai, suivant ce recit, que la ville de Troie ait été prise par les Grecs. Enfin DION ajoûte, que la tradition commune de ces derniers [k] est incompatible avec les suites de ce Siége: Et c'est ce que l'on va voir.

a) Orat. XI. ad Hierof. *b*) p. 172. *c*) p. 178. *d*) Iliad. VII. 112-124. *e*) XXI. 277-279. & Dio, p. 192. *f*) p. 177. *g*) p. 181-183. *h*) p. 184. *i*) Æneid. II. init. *k*) p. 187. & suiv.

III. COMPARONS la fortune de ces prétendus Destructeurs de Troie, avec celle des pauvres Troyens, dont la ville fut brûlée, & le païs ruïné. THEODORE RYCKIUS, qui a pris à tâche de refuter DION CHRYSOSTOME, n'a pû desavouër le malheur des Grecs: [a] *Accidit*, dit-il, *ut Græci*, LICET VICTORES, *ingentibus cum malis conflictarentur domum reversi.* Mais il vaut mieux écouter STRABON, qui parle en ces termes, des uns & des autres: [b] *Il arriva au tems de la guerre* de Troie, *que les Grecs de même*, (ὁμοίως) *que les Barbares, perdirent leurs propres biens; & ceux qu'ils avoient aquis à la guerre. Car aprés la ruïne de Troie, les Vainqueurs, devenus pauvres s'adonnérent aux brigandages: encore plus* (πολλῷ μᾶλλον) *les Vaincus, qui survêcurent à la guerre.* STRABON repéte la même chose, [c] dans un autre endroit, où il appelle la Prise de Troie par les Grecs, une *Victoire Cadméenne*, (Καδμείαν νίκην) façon de parler proverbiale, qu' ERASME explique ainsi: [d] *Cadmæam victoriam appellabant, infelicem etiam ipsis victoribus. Cujusmodi fuit & Græcorum, quorum* NULLI *non magno constitit capta Troja.* Pour voir jusqu'où peut aller la *ressemblance*, des Vainqueurs & des Vaincus; si c'est au desavantage des derniers,

Digitized by Google

derniers, comme STRABON; commençons par ce qu'on avouë touchant les Vainqueurs. Un passage de VIRGILE, Grand [e] HOMERIQUE, nous suffira. Il fait parler ainsi DIOMEDE, ce Héros, qui avoit blessé Mars, le Dieu de la guerre: & enlevé le *Palladium*, sans quoi Troie n'auroit jamais été prise. GRECS.

[f] Quicunque Iliacos ferro violavimus agros,
(Mitto ea quæ muris bellando exhausta sub altis
Quos Simois premat illa viros) infanda per orbem
Supplicia, & SCELERUM pœnas expendimus OMNES,
Vel Priamo miseranda manus. Scit triste (1) Minervæ
Sidus: & (2) Euboicæ cautes, ultorque Capbareus.
Militia ex illa diversum ad littus abacti.
Atrides Protei (3) Menelaus ad usque Columnas
Exulat. Ætnæos vidit Cyclopas (4) Ulysses.
Regna (5) Neoptolemi referam, versosque penates
(6) Idomenei: Libycone habitantes littore (7) Locros?
Ipse (8) Micenæus magnorum Ductor Achivum.
Conjugis infandæ prima inter limina dextra,
Oppetiit: devicta Asia subsedit adulter.
Invidisse Deos (9) patriis ut redditus oris
Conjugium optatum, & pulchram Calydona viderem. &c.

a) Ryckii Diss. de Italiæ Colonis c. 9. N. 28. f. b) Strabo I. p. 48. c) III. p. 149. f. d) Erasm. Adag. 1734. e) Despreaux, Epigr. 26. f) Virgil. Æneid. XI. v. 255. & sq.

CES HISTOIRES sont assez connuës, pour ne pas charger nôtre marge, de citations. En tout cas, on peut consulter les Commentateurs de VIRGILE, qui indiqueront les Auteurs: & parmi les Chronologistes, [a] EDOUARD SIMSON. Je dirai deux mots, sur chacune. (1) *Minerve* abandonna *tous* ces Héros: & excita contre eux, une violente tempête, qui les dispersa. C'est à dire, que la tête leur tourna; qu'ils se brouillérent, & se séparérent, comme dans une déroute. (2) La flotte du second Ajax, alla se briser contre le *Capharée*, *Montagne* de l'Isle d'*Eubée;* sur un faux signal, que leur donna Nauplius: pour *se vanger*, de ce que les Grecs avoient fait mourir son pére Palaméde, sur une fausse accusation. (3) Ménélaus, le principal Au-

Digitized by Google

GRECS. teur de cette guerre, *octo per Annos pelago jactatus, & alto,* PYRATICAM *exercens,* comme parle RYCKIUS, se refugie *en Egypte,* comme un banni: (4) *Ulysse* erre, de lieu en lieu, comme un vagabond:

[b] *Erro vagus, terras sic peragrando, fugit.*

Pendant que sa vertueuse Pénélope, est attaquée par une foule d'amans. Ce n'est qu'aprés une absence de 20. Ans, qu'il revient dans son Isle d'Ithaque, où même il fut malheureusement tué, par un de ses fils. (5) *Néoptoléme,* ou Pyrrhus, fils du valeureux Achille, & *Roi* d'Epire, est assassiné par Oreste. (6) *Idoménée* est *chassé de ses Etats,* par ses sujets. (7) Aprés le naufrage d'Ajax, *les Locres,* qui l'avoient suivi, se partagérent en deux corps, dont l'un se sauva dans *quelques Isles de la Lybie.* (8) *Agamemnon, Général de la puissante armée des Grecs,* se rend chez lui, plein de gloire. On va le recevoir *à son arrivée.* On le regale: mais pendant le repas, il est poignardé, ou *assommé* par Clytemnestre *sa Femme;* & par Egysthe *son Rival, qui lui succéda.* (9) Enfin, *Diomède* lui même, qu'on fait parler, n'eut pas l'assûrance d'aller *revoir son païs,* & rejoindre *sa chére Femme.* Ayant appris, qu'elle s'étoit laissé débaucher par Sténélus, il alla s'établir en Italie. Des Vainqueurs, si cruëllement traitez par la Fortune, se trouvent-ils ailleurs, que dans le païs des Fables?

a) Simson, Chron. Cathol. Part. II. *b*) Buchanan.

IV. IL FAUT bien au moins, que les Vaincus en aient été encore plus mal traitez, πολλῷ μᾶλλον, comme dit STRABON. On représente ordinairement Enée, se sauvant à pied, suivi de sa Femme, menant son Fils par la main, & portant son Pére sur les épaules. VIRGILE, fait parler ainsi Enée même:

[a] *Succedoque oneri: dextræ se parvus Julus,*
Implicuit, sequiturque patrem non passibus æquis.
Pone subit conjux. Ferimur per opaca locorum.

Mais, suivant d'autres Ecrivains de cette Guerre, [b] *Enée demeura dans le païs.* Quelque tems aprés, [c] *il en partit, avec 3300. personnes, de tout âge, sur 22. vaisseaux: les mêmes qui avoient porté Aléxandre en Gréce. Anténor fut suivi par 2500. autres: & Hélénus par 1200.* Voilà déja *sept mille* hommes, avec trois Chefs.

3300
2500
1200
7000

a) Æneid. II. v. 723. & sq. *b*) Dyctis Cretensis. v. 17. *c*) Dares Phrygius. fine.

Digitized by Google

1. LE DERNIER, qui étoit fils de Priam, devint Roi d'Epire, GRECS.
apres que Pyrrhus ou Néoptoléme, eut été assassiné.

[a] *Morte Neoptolemi Regnorum reddita cessit*
Pars Heleno. &c.

a) Æneid. III. v. 333. Pausan. II. 23. p. 164. m.

2. [a] ANTENOR, avec ses gens, établit une Colonie, au fond de la Mer Adriatique, dans l'endroit, où est à présent Venise.

a) Strabo, V. p. 212. XII. p. 543. f. XIII. p. 608. a.

3. MILLE AUTEURS, Grecs & Latins, ont parlé des avantures d'Enée. Si on les en croit, ce pauvre fugitif, semble avoir voulû insulter les Grecs, auteurs de sa fuite. D'abord, il aborde à la Chersonése, & tâche de s'établir dans la Thrace. Il passa dans la Macédoine, & bâtit une ville de son nom, au fond du Golfe Thermaïque, (ou de Thessalonique,) qui entre bien avant dans les terres. Il en fait autant dans l'Arcadie, Province du Péloponnése: & va de là en Sicile, où il bâtit aussi une Ville. Enfin, il prend la route d'Italie, & s'y établit. Voilà, ce que la vanité des Romains leur a fait écrire: & que les Grecs ont été bien aises de dire, aprés eux; pour laisser accroire au monde, ce qu'on avoit débité, touchant la Prise de Troie.

IL s'EN est pourtant trouvé [a] *quelques-uns*, qui *ont dit* autrefois, qu'*Enée & les Troyens, n'étoient point venus en Italie.* DENIS D'HALICARNASSE l'a avoüé: & il y a plus de cent Ans, que [b] PHILIPPE CLUVIER nia dans les formes, qu'Enée soit venu en Italie. M. BOCHART fit la même chose, environ 40. Ans aprés, dans une [c] Lettre Françoise, qui fut traduite en Latin, au bout de quelques années. Quand cette Traduction parut, THEODORE RYCKIUS, l'ayant lûë, [d] entreprit d'éxaminer de nouveau cette célébre Question. [e] *Excussi*, dit-il, *tali occasione* ζήτησιν *nobilissimam:* & il [f] allégue pour l'affirmative, quantité d'Auteurs, Latins & Grecs, tous postérieurs à l'événement, de 5. Siécles, ou davantage. En particulier, il emploie les deux tiers de ce Chapitre, à expliquer un long Passage de LYCOPHRON, qui n'a écrit, que 900. Ans, ou environ aprés la Guerre de Troie. Parlons franchement, M. RYCKIUS a écrit, comme s'il n'avoit point compris le dessein de ses deux illustres adversaires. Au-moins, il n'a ni refuté, ni même allégué les raisons dont ils ont appuié leur Thése.

a) Dion.

Digitized by Google

c) Cette Lettre, datée du 20. Décembre 1663. fut imprimée à Paris en 1668. avec l'Eneïde de M. DE SEGRAIS à qui la Lettre étoit adressée. La traduction Latine faite par JEAN SCHEFFER, parut à Hambourg, en 1672. & a été jointe à la Géographie Sacrée de M. BOCHART, imprimée à Francfort en 1674. 4. Mais on a oublié d'y joindre les passages Grecs, qui sont à la marge de l'Original François. d) Ryckius de Italiæ Colonis. Lugd. Bat. 1684. e) Epist. Dedic. f) Cap. X.

CLUVIER & BOCHART, n'ont pas simplement *nié*, qu'Enée soit venu en Italie. Ils ont de plus *affirmé*, qu'aprés la Guerre de Troie, il régna dans ce païs-là; & laissa son Royaume à ses descendans. [a] HOMERE le savoit, mieux qu'aucun de ceux qui ont écrit aprés lui: [b] *Comme tous les Poëtes, il introduit* Neptune, *à qui il fait predire les choses, qu'il voioit, ou qu'il savoit être arrivées.* C'est que [c] *le vaillant Enée regneroit sur les Troiens, & les Enfans de ses Enfans qui viendroient aprés lui.* DENIS D'HALICARNASSE, & [e] STRABON, ont tâché inutilement d'éluder la force de ce Passage, dont M. BOCHART confirme le sens naturel, par une ancienne Hymne, attribuée à HOMERE: & par un passage de l'Historien ACUSILAUS, qui est plus ancien qu'HERODOTE.

a) Iliad. XX. 307. 8. b) Boch. Lett. à Legrais, p. 4. c) Dion. Halic. I. p. 43. d. d) Dion. Halic. I. p. 43. d. e) Strabo XIII. p. 608.

4. BIEN LOIN qu'Achille ait tué Hector, c'est Hector qui tua Achille, dont il emporta les armes, suivant DION CHRYSOSTOME: & aprés la retraite honteuse des Grecs, [a] *Hector régna plusieurs années à Troie, & laissa son Royaume à Scamandre, son Fils.* Si l'Autorité de DION est suspecte sur le premier point; elle ne doit pas l'être sur le second. Car [b] DENIS D'HALICARNASSE, & l'Historien CONON, reconnoissent que [c] *Scamandre posséda tous les environs de Troie, comme l'héritage de son pére Hector:* & STRABON avouë, que [d] *Scamandre fils d'Hector, & ses descendans régnérent long-tems à Scepsis*, ville de la Troade.

a) Dion Chrys. p. 185. b) Dion. Halicarn. I. p. 38. a. c) Conon Hist. 46. p. 139. d) Strab. XIII. p. 607.

DE BONNE FOI, la fortune de ces derniers Princes, est-elle compatible avec l'extinction de toute la Famille de Priam, & la ruine de Troie? Et l'adversité presque générale, des Princes Grecs, s'accorde-t-elle avec les triomphes, que des Vainqueurs devoient attendre dans leur Patrie?

† V. Quoi-

V. Quoique cette Histoire soit fabuleuse, au-moins, dans ses principales circonstances; il est certain néanmoins, que les Grecs en ont fait une Epoque, à laquelle ils ont rapporté les Histoires, vraies ou fausses, de leurs *Tems fabuleux*. Nous pouvons donc la considerer, en Chronologistes: comme nous avons éxaminé les *Tems fabuleux* des Egyptiens. GRECS.

Pour déterminer cette Epoque, ils ont pris celle des Olympiades, qui est plus certaine. Mais comme le nombre des Ecrivains Grecs est fort grand, aussi ont-ils déterminé cet Intervalle fort différemment, soit pour l'*année*, soit pour *le Mois*, ou *le Jour*: quoi qu'en général ils conviennent, que Troie fut prise *en Eté*.

1. D'environ douse sentimens, que je trouve, sur l'année, il y en a deux, qu'on doit rejetter, sans scrupule; parce qu'ils sont visiblement excessifs. Celui [a] d'Aretas, qui conte *plus* de 500. Ans, depuis la Prise de Troie, jusqu'à la 1re. Olympiade: & celui de l'Auteur de [b] la *Vie d'Homere*, attribuée à Herodote, qui fait cet Intervalle de *prés* de 500. Ans. Le Chronologiste de Paros, ou le beau Marbre d'Oxfort, a ses partisans, sur tout parmi [c] les Anglois. Il conte 433. Ans, pour cet Intervalle. Mais le P. Petau a raison de dire, que le calcul de ce Marbre, [d] *antiquorum omnium rationes conturbat*: & c'est de ces Anciens, que nous apprenons les circonstances, qui doivent servir à déterminer le tems de ce Siége. Il n'est pourtant pas néceffaire, d'entrer dans le détail des autres diversitez. Il suffit de rapporter celles, qui s'éloignent le moins, les unes des autres, & qui s'approchent le plus de ce que [e] Censorin dit, en général, que depuis la Prise de Troie, jusqu'à la 1re. Olympiade, il y a *un peu plus de 400. Ans*.

a) Ap. Censor. c. 21. *b*) Herod. Vit. Homeri, fin. *c*) Marsham, Marshall. *d*) Petav. Rat. temp. Part. II. lib. 2. cap. 10. *e*) Censorin. cap. 21.

Eusebe, dans [a] sa Chronique, fait cet Intervalle de 406. Ans: mais il a changé de sentiment, comme on le va voir. [b] Eratosthene, [c] Tatien, [d] Clement d'Alexandrie, & [e] quelques autres le font de 407. [f] Apollodore, Diodore de Sicile, le [g] Grec d'Eusebe, & [h] Eusebe lui même, dans sa Préparation Evangélique de 408. Ces deux derniers sentimens, étant si autorisez, paroissent presque également probables. Supposons donc, que la 1re.

 Olympiade fut célébrée l'An P. J. 3938. comme nos Chronologistes en conviennent, si l'on en retranche 407. Ans, la Prise de Troie sera arrivée l'An P. J. 3531. comme le prétendent [i] SCALIGER, CALVISIUS, EMMIUS, & NICOLAS MULLER. Mais si l'on fait cet Intervalle de 408. Ans, il faudra dire, que Troie fut prise un An plûtôt, savoir l'An P. J. 3530. comme [k] font JAQUES CAPPEL, HELVICUS, PETAU, USSERIUS, LABBE, STRAUCHIUS, RICCIOLI, & MARSHALL. J'ai suivi, avec liberté, l'une ou l'autre de ces hypothéses, quand il a falu marquer le tems d'un ancien événement, par l'Epoque du Siége de Troie.

3938
407
3531

a) Euseb. Chron. Procem. p. 55. a. N. 1240. b) Ap. Censor. & Clem. Al. p. 336. b. c) Tatian. §. 64. & ap Euf. P. E. X. 11. f. p. 496. b. d) Clem. Alex. Strom. I. p. 332. b. e) p. 336. a. b. & ap. Petav. D. T. IX. 29. p. 68. b. al. c. 31. p. 36. b. f) Diod. I. 5. p. 41. b. g) Gr. Euseb. p. 87. f. h) Euseb. Pr. Ev. X. 9. p. 484. a. i) Voi Chron. Liv. III. ch. I. §. 7. p. 593. k) Liv. IV. ch. 5. §. 10. p. 270.

2. DANS la détermination du *Mois*, & du *Jour*, les anciens ne sont pas non plus uniformes. (1) Suivant le rapport [a] de CALLISTHENE, *quelques Historiens disent, que Troie fut prise le 8e. de Thargelion*, pénultiéme Mois des Athéniens. (2) LYSIMACHUS, au rapport du même, comme aussi [b] DION D'ARGOS, & HELLANICUS, citez par CLEMENT D'ALEXANDRIE, disent que ce fut le *12. de Thargélion.* (3) *Quelques Ecrivains Athéniens*, & [c] DENIS D'HALICARNASSE, *le 23. du même Mois.* (4) [d] EPHORE, CALLISTHENE, DEMARQUE & PHYLARQUE, comme aussi [e] le Marbre d'Oxfort *le 24.* (5) [f] *D'autres*, ont marqué *le 23. de Scirophorium*, dernier mois des Athéniens. (6) Enfin, ÆGIAS & DERCYLUS, ont nommé *le 23. de Paneme*, qui est un Mois Macédonien, dont [g] le rapport est fort incertain.

a) Scal. Emend. p. 378. a. b) Clem. Alex. p. 321. d. & ap. Euseb. P. E. X. 12. p. 498. b. c. c) Dion. Halic. I. p. 51. a. d) Plutarch. Camillo, p. 138. b. e) Marm. Arund. Ep. 25. f) Clem. ubi supra. g) Petav. D. T. I. 25. & suiv.

3. DENIS D'HALICARNASSE, qui a embrassé le 3e. sentiment, l'a caractérisé d'une maniére, qui pourroit être fort utile, si l'on pouvoit conter là-dessus. Voici comme il parle: [a] *Troie fut prise, vers la fin de l'Eté* (θέρυς) *le 23. de Thargélion*, COMME LES ATHENIENS CONTENT LES TEMS, *17. jours avant le Solstice d'Eté, aprés lequel il y eut 20. jours, jusqu'à la fin de l'année. Ainsi je croi*

(οἴομαι)

(*διομίᾳ*) *que les 37. jours qui s'écoulérent depuis la Prise de la ville, furent* GRECS. *employez à en régler les affaires &c.*

a) Dion. Halic. I. p. 51. a. b.

FAISONS, là-dessus nos remarques: (1) Quoi que DENIS D'HALICARNASSE soit un Auteur approuvé, [a] quelques Savans citent ce Passage, comme d'un Auteur plus ancien de 2. ou 3. Siécles. EPHORUS, disent-ils, *apud* DIONYSIUM, ou DIONYSIUS ex EPHORO. Je ne sai pourquoi: *Fieri potuit*, dit CASTELLANUS, [b] *ut* DIONYSIUS *ex alio scriptore, ac non ex* EPHORO, *hoc desumpserit;* car DENIS ne nomme, en aucune façon, EPHORE; & l'on vient de voir, qu'EPHORE met la Prise de Troie, un jour plus tard. (2) [c] *In iis verbis*, dit le P. PETAU, *pro* θέρους SCRIBO ἔαρος: comme s'il étoit l'Auteur de cette correction. Mais [d] SCALIGER avoit lû de même: & de plus, il avoit dit, [e] *quod & puer emendaverit.* En effet, DENIS ajoûte, la même, que ce fut (προτέρον τῆς θερινῆς τροπῆς) *devant le Solstice d'Eté.* (3) Ce qu'il y a de plus caractéristique, dans ce Passage, ne peut être d'aucun usage, pour fixer *le Jour*, que Troie fut prise: parce que DENIS n'en parle pas, suivant la maniére dont l'année étoit alors disposée; mais comme elle l'étoit de son tems. (ὡς Ἀθηναῖοι τοὺς χρόνους ἄγουσι.) SCALIGER [f] l'avoit remarqué: & [g] le P. PETAU l'a confirmé, bien loin de le contredire. Ainsi ce Caractére est inutile.

a) Gaza de Mensibus, c. 9. Scal. Emend. p. 37. f. 42. a. 45. b. J. Cappel, p. 118. b. b) Castél. de mens Att. p. 252. f. Vide Dodwel. Cycl. I. 6. p. 9. f. c) Petav. D. T. IX. 29. init. al. c. 31. d) Scal. Emend. p. 42. a. e) Can. Isag. p. 283. f. al. 289. m. f) p. 379. c. Can. Isag. p. 289. m. g) Petav. D. T. I. 12. init. IX 29. al. 31.

3. ON PEUT en dire, presque autant d'un autre, pris de l'état où étoit alors la Lune. (1) VIRGILE dit, que la Flotte des Grecs, s'approcha de Troie, [a] *tacitæ per amica silentia Lunæ:* ce qui doit signifier naturellement, [b] la Nouvelle-Lune, ou le tems qu'elle n'éclaire point. (2) SERVIUS prétend, que cela désigne *la septiéme Lune.* Ce seroit le *Premier Quartier:* & la Lune étoit déja couchée à Minuit, aprés avoir éclairé auparavant. (3) La ville étant prise environ minuit: & Enée cherchant des amis, pour combattre ensemble, en reconnut quelques-uns, [c] *au clair de la Lune. (oblati per Lunam.)* Elle éclairoit donc alors: & c'étoit la Pleine Lune, suivant ce Vers de [d] PETRONE:

Jam PLENA *Phœbe candidum extulerat jubar.*

 (4)

(4) Enfin l'on cite un Vers de *la Petite Iliade*, qui porte, qu'il *étoit Minuit*, *& que la Lune se levoit*: Νὺξ μὲν ἔην μεσσάτη, λαμπρὰ δ' ἐπέτελλε σελήνη. C'étoit donc le *dernier Quartier*. Ainsi ce Caractére ne peut être, non plus d'aucun usage.

a) Virg. Æneid. II. 255. b) *Silente Luna*, dit COLUMELLE, (II. 10.) *fabam vellito, ... Deinde .... prinsquam Luna incrementum capiat, ... id granarium conjicito.* PLINE, plus clairement: (H. N. XVI. 39.) *In coitu (Lunæ) quem diem, alii Interlunium, alii Silentis Lunæ appellant.* Et SYLBURGE traduit, (Dion. Hal. I. p. 52. e.) par *Lunæ silentio*, le νύκτα ἀσέληνον, de DENIS D'HALICARNASSE. c) Æneid. II. 341. d) Petron p. m. 56. e) Cl. Alex. Str. I. p. 321. a. Euseb. P. E. X. 12. p. 498. c. Scal. Emend. p. 37[illegible]. a.

VI. SANS que je le dise, le Lecteur s'apperçoit assez, qu'il n'est pas possible, de concilier tous ces Caractéres. Il faut donc en faire choix: & je ne desapprouve pas la peine que SCALIGER, & le P. PETAU se sont donnée, pour accommoder à l'An P. J. 3531. ou 3530. le Passage de DENIS D'HALICARNASSE, qui paroît le mieux circonstancié. Mais il reste une grande difficulté, que le dernier a proposée, sans la résoudre. C'est que nous ignorons, quelle étoit la forme de l'année, au tems de la Guerre de Troie. [a] *Quamnam vero formam*, dit-il, *per illud tempus adhibuerint Athenienses, minime compertum est.* Il a sû pourtant, que l'ancienne année des Athéniens n'étoit, que de 360. jours: & il l'a dit, plusieurs fois, dans son I. Livre. Outre le Passage, que j'en ai allégué, au commencement de ce Chapitre; il l'assûre en particulier, du tems de [b] *Cécrops premier Roi des Athéniens*, qui précéda la Guerre de Troie, de plus de 3. Siécles. [c] SUIDÆ *locus*, dit-il, *manifeste veterem ad Græcorum Annum lunarem, qui postmodum obsolevit, pertinet, & quidem* ANTIQUISSIMUM, *nempe circa Cecropis ætatem; quo tempore tricenarios fuisse menses, Annum vero dierum CCCLX. diximus.* Faisons-en l'epreuve, suivant nos principes, pour le tems du Siége de Troie.

a) Petav. D. T. IX. 29. p. 66. c al. cap. 31. p. 35. b. med. b) XIII. P. J 3156. c) Ib. p. 15. f. al. p. 10. b. init.

α	3389		
β	3530		
γ	141	ζ	143
δ	365¼	ϛ	360
	705		8580
	846		429
	423 35¼	η	5148
ε	51500¼	ϑ	+ 20
			51500

1. DEPUIS le 20. de Juillet, de (α) l'An P. J. 3389. où les Egyptiens quittérent leur ancien Cycle, pour en établir un Nouveau, jusqu'au 20. de Juillet de (β) l'An P. J. 3530. où les derniers Chronologistes mettent la Prise de Troie; (γ) il y a 141. Ans, qui étant multipliez (δ) par 365¼ font une somme (ε) de 51. mille & 500. jours. Cette somme étant divisée (ϛ) par 360. donnera un Quotient (ζ, η) de 143. années anciennes, (ϑ) & 20. jours.

2. DE

2. De la, je conclus, qu'au tems de la Prise de Troie, l'année ancienne commença 20. jours avant le 20. de Juillet : c'est à dire, le 30. de Juin. Par la même raison, le Mois de Scirophorion, qui est le dernier des Athéniens, commença le 31. de Mai; & celui de Thargélion, qui le précéde, le 1r. jour de ce même Mois de Mai. Ces deux Mois, furent les derniers du Printems; & c'est dans l'un ou dans l'autre, que Troie fut prise. GRECS.

3. Au rapport de Callisthene, quelques uns ont dit, que Troie fut prise, *le 8e. de Thargélion:* Mais Callisthene ne nomme point ces Auteurs: & cela suffit, ce me semble, pour ne pas s'y arrêter. Il n'en est pas de même, de ceux, qui suivent. Lysimaque, Dion d'Argos, & Hellanicus, qui a précédé Herodote, ont écrit, que Troie fut prise *le 12. de Thargélion,* qui est ici *le 12. du mois de Mai.* Ce sont des Auteurs illustres : & ils valent bien la peine, qu'on fasse quelque attention à leur témoignage.

4. Le 6. de Mai environ midi, la Lune fut pleine. (1) Cinq jours aprés, savoir le 11e. la Flotte des Grecs partit de Ténédos, à l'entrée de la Nuit, & fit voile [a] *per amica silentia Lunæ,* qui ne se leva, qu'entre dix & onze heures. (2) Les Grecs [b] *invadunt urbem, somno vinoque sepultam,* environ minuit; & [c] *jam plena Phœbe candidum extulerat jubar:* car il y avoit plus d'une heure, qu'elle étoit levée, & les deux tiers de son corps étoient éclairez. (3) Ainsi les amis d'Enée [d] *oblati per Lunam,* pouvoient facilement se reconnoître. En voilà assez pour juger, que l'année ancienne de 360. jours, étoit en usage, parmi les Grecs, au tems du Siége de Troie.

a) Æneid. II. 255. b) II. 265. c) Petron. d) Æneid. II. 341.

§. II.

LES OLYMPIADES.

1. On convient, que depuis l'Institution des Olympiades, l'année des Grecs a toûjours commencé environ le Solstice d'Eté: mais on ne s'est pas mis en peine de chercher la raison, d'un établissement si incommode. Par éxemple: [a] *Les Archontes & les autres Magistrats (des Athéniens) entroient en charge, au commencement de l'année, & s'en démettoient à la fin de la même année.* De sorte, qu'un Général aprés avoir commencé, & avancé avec succés, une Campagne,

 étoit obligé de remettre le commandement de son armée, à un nouveau Général, qui souvent avoit des vûës toutes différentes : & rendoit inutile, ce que son prédécesseur avoit fait. Il en est de même des Ouvrages publics, & de toutes les affaires civiles, où les Magistrats président.

a) Dodwell. de Cyclis III. 35.

D'AILLEURS, c'est un embarras pour l'Histoire, obligée à rapporter à deux années différentes des événemens, qui souvent n'ont duré, qu'un ou deux Mois. C'est pourquoi DIODORE DE SICILE, qui écrivoit une Histoire générale, s'est vû contraint d'avancer, d'environ six Mois, les années des Olympiades, dont il se sert : & THUCYDIDE, qui n'écrivoit qu'une guerre particuliére de son païs, en commence les années par le Printems, où se fait ordinairement l'ouverture des Campagnes. On peut voir, ce que [a] M. DODWELL dit là-dessus.

a) Dodwell. Annal. Thucyd. appar. §. 6.

2. DANS MES PRINCIPES, je n'aurai pas de peine à rendre raison, de ce choix des Grecs. Il leur arriva quelque chose d'approchant de ce, qui arriva aux Israëlites, lorsqu'étant sortis d'Egypte, ils devinrent un Peuple particulier. Dieu leur ayant ordonné de célébrer la Pâque, dans le premier Mois de l'année, à la Pleine Lune, & dans la même Saison, qu'ils l'avoient célébrée la premiére fois ; ils furent obligez, d'abandonner la forme vague de l'ancienne année, qu'ils avoient suivie jusqu'alors : & d'en inventer une nouvelle, dont le commencement se rencontrât vers l'Equinoxe du Printems. De même: [a] *Une Division* (στάσις) *étant survenuë, dans le Péloponése, Lycurgue & Iphitus entreprirent d'y mettre la paix, & de réünir les esprits de tous ces Peuples.* (Βουλόμενοι εἰς ὁμόνοιαν καὶ εἰρήνην τὸ πλῆθος ἀποκαταστῆσαι) *ils proposérent de rétablir les Jeux Olympiques, qui avoient été interrompus depuis Hercule : ce qui fut approuvé par l'Oracle de Delphes, & par les villes de la Gréce, à qui on le fit savoir.* Or il est constant, que ces Jeux se célébroient en été, à la Pleine Lune, & au premier Mois de l'année. [b] Le Scholiaste de PINDARE, & [c] TZETZES Scholiaste de LYCOPHRON, ajoûtent, que c'étoit *depuis le 11. de la Lune, jusqu'au 15. & qu'au 16.* (τῇ ἑκκαιδεκάτῃ τῆς σελήνης,) *on donnoit les prix.* Voyons si nôtre méthode s'y accordera.

a) Phlegon. Fragm. Edit. Basil. 1568. 8. Lugd. Bat. 1619. 8. b) Pind. Ol. III. 34. V. 14.
c) Lycophron. v. 41.

3. DE-

3. Depuis le 20. de Juillet de (α) l'An P. J. 3389. où les Egyptiens commencérent un Nouveau Cycle, jusqu'au 20. de Juillet de (β) l'An P. J. 3938. où [a] les meilleurs Chronologistes modernes mettent la 1[re]. Olympiade; (γ) il y a 549. Ans, qui étant multipliez (δ) par 365¼. font une somme (ε) de 200. mille & 522. jours. Cette somme étant divisé (ς) par 360. donnera un Quotient (ζ. η.) de 557. années anciennes (θ) & 2. jours. D'où je conclus, que l'année de la 1[re]. Olympiade, commença 2. jours avant le 20. de Juillet: c'est à dire, le 18. de Juillet. Une si petite différence, m'a fait faire quelques remarques, qui sans être essentielles à nôtre sujet, me paroissent ne devoir pas être négligées.

α	3389		
β	3938		
γ x	549	ζ	557
δ	365¼	ς	360
	3285		33420
	1460		1671
	1825		
	137¼	η	200520
		θ	+ 2
ε	200522¼		200522

a) Vide Petav. D. T. IX. 41. p. 96. c. al. cap. 44. p. 52. b.

4. Des (α) 549. Ans, qu'il y a depuis la Prise de Troie, jusqu'à la 1[re]. Olympiade, ôtez en (β) 480. Ans, qui sont un *Cycle ancien* juste; il restera (γ) 69. Ans, ou un *Petit Cycle*. Nous avons [a] déja donné le calcul de l'ancien Cycle. Voici celui du Petit, d'où l'on voit, que (γ) les 69. années, qui restent de la soustraction, font une somme (δ) de 25. mille, 202. jours, plus grande (ζ) de 2. jours, que celle (ε) de 70. années anciennes, comme dans l'Article précédant.

		α	549
	365¼	β	480
γ	69	γ	69
	3285		360
	2190	ε	70
	17¼		25200
δ	25202¼	ζ	+ 2

a) Sus chap. IV. §. 1. p. 652.

5. Ainsi, la derniere partie du *Tems fabuleux* des Grecs, comprend un Cycle ancien, & un Petit: comme tout le *Tems fabuleux* des Egyptiens, [a] comprend deux Cycles anciens, & 3. Petits; c'est à dire le double plus un Petit Cycle. D'ailleurs, le *Tems Historique* des Grecs, commence à deux jours prés, au même Jour, que les Egyptiens avoient choisi, pour le commencement de leur *Tems Historique*, & de leurs *Cycles Caniculaires*. Les anciens Grecs ne l'auroient-ils pas appris des Egyptiens, comme on avouë, que les Grecs plus modernes, apprirent des Egyptiens, la plûpart de leur Sciences? Nous

avons

GRECS. avons dit [b] ailleurs, que Cadmus, qui fonda Thébes, étoit venu d'Egypte, plus de 3. Siécles avant le Siége de Troie. [c] Avant cela, Cécrops, venu aussi d'Egypte, fut le premier Roi d'Athénes. J'en dis autant d'Erechtée, qui y-régna plus de cent Ans aprés: & en général plusieurs Villes Gréques, ont passé pour Colonies des Egyptiens. Mais une recherche plus éxacte, nous écarteroit trop de nôtre sujet. Revenons-y.

a) Sus ch. IV. §. 3. p. 656. b) Chron. Liv. IV. ch. 1. §. 1. p. 31. c) Voyez Marsham.

6. [a] ANNI *Julianæ Periodi 3938.* dit le P. PETAU, *Neomenia tam Lunaris, quam* CIVILIS *mensis, incurrit in IX. Julii.* Je ne conviens point du mot de *Civilis;* car on ne sauroit alléguer aucune preuve, qu'en ce tems-là les Grecs réglassent leurs Mois sur la Lune: mais je demeure d'accord du reste. La Vraie Nouvelle-Lune arriva en Gréce, la Nuit du 8. au 9. de Juillet. De sorte, que le 18e. du même Mois, qui fut le 1r. Jour de l'année, suivant mes principes, fut en même tems, le 10e. de la Lune. Ce Jour étant le 1r. de l'An, fut sans doute employé, aux actes civils, ou religieux; comme chez tous les Peuples de la Terre, & aux [b] Sacrifices, que les Grecs offroient *le 1r. jour* de châque Mois. Mais dés le lendemain, qui fut [c] *le 11. jour de la Lune*, on commença les Jeux Olympiques, qui devoient être, à l'avenir *l'Epoque* fixe de leur Histoire: & être renouvellez de 4. en 4 Ans, comme ils le furent. C'est peut-être par cette raison, que dans la suite, on commença les mêmes Jeux, *le 11. de la Lune*, comme on l'avoit fait la première fois.

a) Petav. D. T. IX. 39. p. 92. a. al. cap. 42. p. 50. b. b) Meursius de Festis p. 111.
c) Scholiastes Pindari & Lycophronis.

7. LA CHOSE étant ainsi réglée, il falut nécessairement, que les Grecs abandonnassent la forme de l'ancienne année, & imaginer quelque expédient, qui ramenât les Jeux Olympiques, vers le Solstice d'été. Je n'oserois décider, de quelle maniere on s'y prit d'abord: mais il me paroît probable, que pendant long-tems ils n'eurent, que cette régle. C'est que lorsque la Pleine-Lune précédoit le Solstice, trop sensiblement, ils ajoûtoient un Mois à l'année. Ainsi on peut croire également, que cette Intercalation se fit ou ne se fit pas, pour la II. Olympiade. Car l'année ayant avancé, de 21. jours, au bout de 4. Ans; elle commença *le 27. de Juin:* & la Lune ayant avancé de 14 jours; *le 11e. de la Lune*, se trouva *le 5. de Juillet*, qui fut *le 9. du premier*

mier Mois de l'année Gréque, environ 2 jours avant le Solstice, pendant lequel arriva la Pleine-Lune. Mais si on n'intercala pas alors, on le fit assûrément pour la III. Olympiade. GRECS.

8. DE CETTE FAÇON, je trouve une conformité remarquable, entre la conduite des Egyptiens, lorsqu'ils introduisirent leur Grand Cycle Caniculaire; & celle des Grecs, lorsqu'ils établirent leurs Olympiades. Les 5. jours, que les Egyptiens ajoûtérent à l'année ancienne, ne furent pas distribuez à quelques Mois, comme dans le Calendrier de JULES-CESAR; mais ils furent contez à part, comme des *Appendices* (ἐπαγόμεναι) de l'année, dont le Corps, pour ainsi dire, fut toûjours composé de 360. jours, divisez en 12 mois égaux; & conservoit la forme de l'ancienne année. De même les Grecs n'intercalant, que tous les 4. Ans en faveur des Jeux Olympiques; leurs années ordinaires conservérent, durant plusieurs Siécles, la forme de l'ancienne, & n'eurent, que 360. jours. Lors même, qu'ils introduisirent des années Lunaires, pour régler plus facilement les Jeux Olympiques, & quelque peu d'autres Fêtes; comme ils le firent à la fin; la forme de l'ancienne année, ne laissa pas de continuër parmi le Peuple, & pour l'usage Civil. Nous en trouverons plus d'une preuve, dans les autoritez, que nos Savans ont alléguées, & ausquelles j'ajoûterai mes remarques, quand elles auront quelque chose de particulier.

§. III.

TEMOIGNAGES.

LES SAVANS MODERNES ont cité plusieurs Auteurs anciens, qui témoignent, qu'autrefois l'année des Grecs n'avoit, que 360. jours; mais ils n'en ont point donné de preuve directe: ce qui a obligé MAUSSAC de parler ainsi: *Nullum, quod adhuc sciam, argumentum productum est, quo possit* A PRIORI *probari; neque Lunarem, neque Solarem ab initio fuisse unicum Annum. Quæcunque* SCALIGER *attulit, per consequentiam tantum rem dirimant, &* A POSTERIORI *dicta fuere.* Les preuves, que j'ai alléguées jusqu'ici, sont, ce me semble, de la nature de celles, que MAUSSAC souhaitoit. J'ai donné une suite Chronologique de l'année ancienne, pour les XV. Siécles, qui ont précédé les Olympiades, depuis le Tems Historique des Egyptiens: & de prés de XXVII. Siécles, depuis leur Tems Fabu-

GRECS. Fabuleux. Il faut à présent confirmer ce Fait, par les Témoignages des Grecs mêmes.

a) Mauſſac. ad Harpocr. v. γεννῆται.

I. [a] PLUSIEURS Siécles avant la Guerre de Troie, [b] *Cécrops*, prémier Roi des Athéniens, partagea le peuple en quatre *Tribus, dont les Noms* seulement furent *changez, sous Granaus*, son ſucceſſeur, *sous Erichthonius*, 4e. Roi, & *sous Erechthêus*, 6e. Roi, *par les Fils d'Ion, qui les nommérent Téléontes, Oplites, Ægicores, & Ergades.... Pendant, que cette division subsista, châque Tribu fut partagée en trois Peuples, & châque Peuple en trente Familles, qui avoient autant d'hommes*, pour leurs Chefs, *& étoient appellées* TRENTAINES (*τριακάδες*.) La derniere partie de ce Paſſage de POLLUX, a été rapportée dans les [c] Dictionnaires d'HARPOCRATION & de SUIDAS; qui citent d'abord aprés, PHILOCHORE, [d] Auteur d'une *Histoire d'Athénes*, écrite ſous les PTOLEMEES, Rois d'Egypte. Surquoi SUIDAS remarque, que *les* QUATRE *Tribus répondoient* (*ἀπομιμησάμενοι*) *aux quatre Saiſons de l'année; les* DOUSE *Peuples, aux douse Mois; & les* TRENTE *Familles, aux 365. Jours de l'année:* Ou plûtôt *aux 360. jours;* comme il eſt clair, qu'il faut lire. [e] *Perverſè*, dit MAUSSAC, *& ſine judicio, apud* SUIDAM *excuſum eſt* τξέ, (365) *expungenda eſt ultima litera* ε, (5.) *quod quomodo non animadverterint præſtantiſſimi viri, qui in hunc locum incidere, ſatis mirari non poſſum.*

a) P. J. 3133. Marm. Oxon. b) Pollux VIII. 9. §. 31. c) Harpocr. & Suidas. v. γεννῆται. d) Voſſ. Hiſt. Gr. p. 116. e) Mauſſac, ubi ſupra.

QUOIQUE LE P. PETAU convienne en général, de nôtre Théſe, & [a] admette cette correction en particulier; il reſtraint la force de ce Témoignage, aux tems les plus reculez. [b] SUIDÆ *locus*, dit-il, *manifeſte veterem ad Græcorum annum lunarem, qui poſtmodum obſolevit, pertinet: & quidem* ANTIQUISSIMUM, *nempe circa* CECROPIS *ætatem, quo tempore tricenarios fuiſſe menſes, annum vero dierum CCCLX. diximus.* Quand cela ſeroit, on nous accorde plus, qu'on ne penſe. Si *du tems de Cécrops*, l'année n'avoit, que 360. jours, ſuivant la diviſion des Familles, c'eſt à nos adverſaires, à marquer le tems, où l'on reforma cet uſage, *qui poſtmodum obſolevit.* Ce ne fut pas aſſûrément, avant les Olympiades. Entre les deux parties du Paſſage ſus allégué, [c] POLLUX dit, qu'*Alcméon, ayant conſulté l'oracle, établit* DIX *Tribus*, au-lieu des quatre, qu'il a nom-

nommées. Cet [d] *Alcméon, 13e. & dernier Roi des Athéniens*, com- GRECS.
mença à régner, suivant EUSEBE, *l'An 2. de la VI. Olympiade:* & aprés *un régne de 2. Ans*, il fut suivi par *Charops premier des Archontes*, dont [e] DENIS D'HALICARNASSE rapporte le commencement à *l'An 1er. de la VII. Olympiade*. Ainsi l'ancienne Division des Tribus, dura pour le moins, jusqu'à la VI. Olympiade: & par la même raison la forme de l'ancienne année. Cela suffit pour le présent: mais on verra tout à l'heure, que l'ancienne Division, dura encore environ deux Siécles.

a) Petav. D. T. I. 8. p. 16. c. al. p. 9. a. *b*) p. 18. d. al. p. 10. b. *c*) Pollux, ubi supra. *d*) Euseb. Chron. n. 1262. *e*) Dion. Halic. I. p. 57. f. 61. d.

II. VERS LA FIN [a] du II. Siécle des Olympiades, on vit paroître en Gréce, une troupe choisie de Savans, appellez communément *les Sept Sages:* peut-être pour répondre aux *Sept Pleiades* du Ciel; comme depuis ce tems-là, on a conté plusieurs *Pleiades de Poëtes:* quoique dans le choix particulier des uns & des autres, les Grecs n'aient pas été uniformes. Par un consentement général, [b] THALES *fut le premier, à qui on donna le nom de* SAGE, *lorsque Damasias étoit Archonte d'Athénes:* c'est à dire, [c] mille Ans précisément, aprés le commencement de *Cécrops;* suivant le Marbre d'Oxfort: [d] *Quelques uns lui attribuënt un Traité des Solstices & des Equinoxes: & l'on dit, qu'il prédisit l'Eclipse de Soleil*, dont j'ai parlé fort au long, [e] dans la Chronologie des Rois Médes. [f] *Il fut le premier, qui donna le nom de* TRENTIEME, (τριακάδα) *au dernier jour du Mois:* Et de là nous devons naturellement conclurre, qu'alors *tous les Mois avoient 30. jours.* Cela est dit en général, sans exception ni reserve: & pourquoi affecter de donner aux derniers jours des Mois, le nom significatif de *trentiémes*, si la moitié des Mois n'avoient eû, que 29. jours?

a) Ol. XLIX. & suiv. *b*) Diog. Laërt. I. §. 22. *c*) P. J. 4133. Marm. Oxon. Ep. 40. *d*) Laërt. §. 23. *e*) Chron. Liv. IV. chap. 5. §. 7. pag. 245. & suiv. *f*) Laërt. §. 24.

[a] ON DIT AUSSI, *qu'il distingua les quatre Saisons de l'année, qu'il la divisa en 365. jours: & qu'il ne l'apprit de personne*, SI CE N'EST (πλὴν) *lorsqu'étant allé en Egypte, il conversa familiérement avec les Prêtres.* Voila donc le *premier Sage* de la Gréce, devenu Disciple des Prêtres Egyptiens, pour apprendre d'eux, ce que le commun peuple d'Egypte, & leurs plus jeunes Ecoliers n'ignoroient pas: C'est

 que

Digitized by Google

GRECS. que l'année étoit composée de 365. jours. Car il y avoit plusieurs Ans, que c'étoit la forme constante de leur année. Si THALES ne l'apprit, que dans son Voyage de Egypte, on ne le savoit pas encore en Gréce: & l'on n'y suivoit, que l'ancienne forme d'année.

a) Laërt. §. 27.

III. [a] SOLON *fut élu Archonte* d'Athénes, *après Philombrotus, & nommé Arbitre souverain & Legislateur, du consentement de tout le monde*, [b] l'An 3. de la XLVI. Olympiade: [c] *A l'exemple des Sages de ce tems-là, il cultiva particulierement cette partie de la Morale, qui traite de la Politique; car pour la Physique, il y estoit trés-simple & trés grossier:* (ἁπλῦς ἐςι λίαν καὶ ἀρχαῖος,) ce qui ne donne pas un préjugé fort avantageux, de son savoir, dans la connoissance des tems. Parmi ses Réglemens Politiques, [d] *il crea un second Conseil de* QUATRE *cents hommes, cent de* CHAQUE TRIBU, (τετράκων βοῶν,) *devant lesquels on rapportoit toutes les affaires, avant, que de les proposer dans l'assemblée du peuple*..... [e] *Il y a des Auteurs, qui prétendent, que les* QUATRE TRIBUS *n'eurent pas leur nom des fils d'Ion, mais des differentes manieres de vivre, qu'elles embrasserent. Ceux qui firent profession des armes, furent appellez* OPLITES, *c'est-à-dire Soldats; ceux qui apprirent des mestiers, eurent le nom d'*ERGADES, *c'est-à dire d'Artisans; ceux qui s'adonnerent au labourage, furent nommez* TELEONTES, *c'est à dire Fermiers, & on appella* ÆGICORES, *c'est-à-dire Bergers, ceux qui eurent soin des troupeaux.* De là il paroît, que du tems de Solon, il n'y avoit, que *quatre Tribus*, parmi les Athéniens; & qu'elles portoient encore les mêmes Noms, qui leur avoient été donnez *sous Erechtée;* c'est à dire VIII. Siécles auparavant. Pourquoi ne croira-t-on pas, qu'elles étoient subdivisées comme autrefois: & que ces Divisions répondoient, de même aux quatre Saisons, aux 12. Mois, aux 30. jours des Mois, & aux 360. jours de l'année?

a) Plutarch. Solone, p. 85. d. Trad. de Dacier, p. 396. b) P. J. 4120. c) Plut. p. 80. b. al. 372. d) p. 88. d. al. p. 409. e) Plut. p. 91. c. al. p. 422.

1. ON DIT NEANMOINS, qu'il y fit quelque changement: & on s'appuie, sur ces paroles de PLUTARQUE: [a] *Solon voyant l'inegalité des mois, & que la Lune ne s'accordoit, ni avec le lever, ni avec le coucher du Soleil, mais que souvent en un mesme jour elle l'atteignoit & le passoit, voulut, qu'on nommast ce jour là,* ἔνη καὶ νέα, La vieille & nouvelle Lune, *& attribua à la fin du mois passé, ce qui*

prece-

precedoit la conjonction, & au commencement de l'autre, ce qui la suivoit
.... *Le jour suivant, il l'appella le jour de la nouvelle Lune;* (νεμηνίαν) *& depuis le vingtieme jour jusqu'au trentieme* (τριακάδος) *il compta, non par addition, mais par soustraction, en diminuant toûjours, selon le decours de la Lune.* M. DACIER, dans ses Notes, explique fort bien ces derniers mots. *Quand,* dit-il, *on estoit parvenu à la troisieme dixaine,* .... *on disoit*, le dixieme du mois finissant, *c'est-à-dire le XXI. le neuviéme du mois finissant, c'est-à-dire le XXII. & ainsi des autres.* Je vois bien ici, des Mois, qui ont *trois dixaines* de jours, & que le dernier jour est appellé *le trentiéme:* mais je n'y vois aucune *dixaine tronquée;* ni aucun Mois de 29. jours seulement.

a) Plut. p. 92. c. al. p. 427. 8.

2. ON ALLEGUE encore un Passage de DIOGENE LAERCE. a *Illud etiam,* dit ALLATIUS, *in* OMNI *antiquitate* CERTUM *est, Athenienses,* ἄγειν τὰς ἡμέρας κατὰ σελήνην, *hoc est, ad modum luminum Lunarium* .... *Primum Solonem* PERSUASISSE *Atheniensibus hunc mensium numerandorum modum, praeter* PLUTARCHUM *tradit etiam* b DIOGENES LAERTIUS *lib. I.* Ἠξίωσε τε *&c. Athenienses vero ut dies secundum lunae cursum agerent monuit.* De ce Passage, SCALIGER avoit tiré cette conséquence: c *Ergo temporibus Solonis nondum Graecorum Annus erat Lunaris:* & si Solon est le *premier*, qui a introduit à Athénes l'année Lunaire, comme dit ALLATIUS; il faut que les mille Ans, qui ont couru, depuis Cécrops jusqu'à Solon, ne soient pas compris dans *toute l'antiquité* des Athéniens. Mais qu'est-ce que DIOGENE LAERCE a voulû dire, par son ἠξίωσε? Est-ce, d *monuit.* Est-ce e *voluit?* Est-ce *persuasit*, comme veut ALLATIUS? Est-ce *dignum censuit*, comme disent les Dictionnaires? Qu'elle qu'ait été la pensée de DIOGENE LAERCE, SCALIGER ayant dit, f *Quod tamen Solon frustra proposuit;* le P. PETAU prétend au contraire, que g *Solon quod voluit impetravit. Ac.... primus Solon fluctuantem, ac Labantem Annum emendare est aggressus,.... ut* PLUTARCHUS *in ejus vita testatur.* On a vû le Passage de PLUTARQUE, & ce que nous avons dit là-dessus. Mais Solon, *simple & grossier en Physique*, comme le même PLUTARQUE le répresente, savoit-il assez d'Astronomie, pour inventer une forme d'année Lunaire, propre pour l'usage public?

a) Allat. de mens. temp. c. XI. p. 131. f. b) Diog. Laërt. I. §. 59. f. c) Scal. Emend. p. 23. d. d) Casaub. e) Aldobrand. f) Scal. Emend. p. 64. b. g) Petav. D. T. II. 3. §. 2.

GRECS. IV. CLEOBULE, son contemporain, & l'un des *Sept Sages*, a supposé une année de 360. jours; dans une Piéce, que l'on a de lui. C'est une Enigme, dont voici le sens: [a] *Un Pére a 12. Fils, dont chacun a 30. Filles, moitié blanches, moitié noires, qui meurent toutes, quoiqu'elles soient immortelles.* En Grec, le mot de *Jour* (ἡμέρα) est féminin: & 12. fois 30. jours, sont 360. jours, moitié blancs, par la Lumiére; & moitié noirs par les ténébres. Cela est trop clair, & n'a pas besoin d'un Oedipe. Si dans les Vers Grecs, [b] il y a quelque faute contre la quantité: tant pis pour Cléobule. C'est assez pour nous, que l'Enigme soit intelligible, & sans équivoque.

a) Diog. Laërt. I. §. 91. Suidas v. κλεοβ. b) Casaub. & Menag.

V. TANDEM CLEOSTRATUS *Tenedius*, dit SCALIGER, *Octaeteride edita, ab Atheniensibus scripto expressit, quod Solon eloquentia impetrare non potuerat....* [b] *Scripta autem Octaeteris, Anno secundo Olympiadis sexagesimæ primæ.* Pour cette Date, il avoit cité PLINE. Surquoi son Critique perpétuel, le reléve de cette maniére: [c] PLINIUS *Lib. II. cap. VIII. scribit*, CLEOSTRATUM *Olymp. LVIII. signa in Zodiaco Arietis & Sagittarii monstrasse.* Aucun des deux, n'est éxact: l'un en dit trop; & l'autre trop peu. Voici les paroles de PLINE: [d] *Signiferi Obliquitatem intellexisse,.... Anaximander Milesius traditur primus, Olympiade LVIII. Signa* DEINDE *in eo* CLEOSTRATUS, *& prima Arietis ac Sagittarii.* Il ne dit point, que ce fut l'*An 2. de la LXI. Olympiade.* Mais ce fut, *aprés la LVIII. Olympiade:* c'est à dire 12. Ans, pour le moins, aprés [e] la mort de Solon, arrivée l'An 1. de la LV. Olympiade. Avant ce tems, les Grecs ne connoissoient point d'année Lunaire: & [f] *l'Octaëtéride* de CLEOSTRATE *étant défectueuse, d'un jour & demi*, il ne paroît pas, qu'elle ait jamais été en usage; non plus, que celle [g] *d'*HARPALE, *& de quelques autres Astronomes.*

a) Scal. Emend. p. 64. b. b) p. 65. b. c) Petav. D. T. II. 3. f. d) Plin. H.N. II. 8. e) Plutarch. Solone fine. f) Geminus, c. VI. p. 36. b. al. 21. init. g) Censorin. c. 18.

VI. PYTHAGORE [a] vécut quelque tems aprés les *Sept Sages.* [b] Au lieu de ce tître, il aima mieux prendre celui de *Philosophe*, comme plus modeste. Voici ce qu'en rapporte CENSORIN. [c] PYTHAGORAS.... *duos esse partus dixit: alterum minorem, quem vocant septemmestrem, qui 210. die post conceptionem exeat ab utero; alterum majorem decemmestrem, qui edatur die 274. quorum prior ac minor senario*

maxime

maxime continetur numero. De la premiére partie de ce Passage [d] SAUMAISE a conclû,' que *les Mois des anciens Grecs, avoient 30. jours chacun: puisque 7. Mois, font 210. jours.* La remarque a du rapport, avec celle que j'ai déja faite, [e] pour prouver, qu'au tems du Déluge, les Mois avoient le même nombre de jours: parce que Moïse conte 150. jours, pour 5. Mois justes; savoir depuis le 2. jusques au 7ᵉ. Mois. Mais la preuve est ici plus forte. Car il est certain, que le calcul de Moïse ne renferme pas la fin de l'année, à laquelle les Egyptiens modernes ajoûtent 5. jours. Au-lieu que PYTHAGORE parle en général, de la grossesse des femmes, qui arrive indifféremment, dans tous les Mois de l'année. GRECS.

30
7
210

a) Ol. LXV. Euseb. Chron. N. 1497. b) Diog. Laërt. Præf. §. 12. c) Censor. c. 11. d) Salmas. de An. Clim. p. 638. e) Sur Ch. II. N. I. p. 614.

LE SECOND nombre de ce Passage, n'est pas si précis: & ne convient, ni aux Mois anciens, ni aux Lunaires. Neuf Mois anciens, ne font que 270. jours: & neuf Lunaires, n'en font que 264. Il peut convenir aux Juliens: car à une heure & demie prés, 274. jours, font les trois quarts de 365. jours, & 6. heures. Ce que CENSORIN dit, sur cela, dans la suite, n'est pas juste non plus. *Alter autem ille partus, qui major est*, ajoûte-t-il, *majori numero continetur*, SEPTENARIO *scilicet*, [f] *quo tota vita humana finitur, ut & Solon scribit* .... HIPPOCRATES *quoque, aliique medici, in corporum valetudinibus non aliud ostendunt.* Il n'est pas vrai, que 7. soit partie aliquote de 274. & HIPPOCRATE, que CENSORIN cite, va nous donner une preuve plus précise.

VII. HIPPOCRATE a fleuri au commencement du IVᵉ. Siécle des Olympiades. Il n'a point ignoré l'année Lunaire, que CLEOSTRATE & HARPALE avoient déja proposée: & on ne devra pas être surpris, si quelquefois, il a conté la grossesse des femmes, par Mois Lunaires; puisqu'on le fait encore aujourd'hui. Voici, par exemple, ce qu'on lit, au commencement du Livre, *de Septimestri partu*, qui se trouve parmi ses Oeuvres: [a] *Les Enfans de 7. mois, naissent (δ) à 182. jours [b] & demi. Car, si l'on conte (α) 15. jours, pour le premier mois, (β) & 147. jours & demi, pour cinq Mois; (puisque 59. jours font, à peu prés deux Mois) il faudra encore (γ) 20. jours,*

α	15
β	147. ½
γ	20
δ	182. ½
ε	365

pour

GRECS. *pour aller au septiéme Mois: & la moitié (c) de l'année.* ALLATIUS ayant rapporté ce Passage, se récrie: *O probum senem! O stupidam adversariorum pertinaciam!*

a) Hippocrat. de septimest. Edit. Ffrt. 1624. p. 245. a. b) p. 248. b. c) Allat. de mens. temp. c. XI. p. 127. init.

1. RAISONNONS paisiblement. 1. a *Il est fort douteux, que le Livre cité soit d'* HIPPOCRATE. b Un célébre Médecin Italien avoue, que c PLUTARQUE, d CLEMENT D'ALEXANDRIE, & *d'autres l'ont attribué* à un Médecin, nommé POLYBE. 2. L'Auteur, quelqu'il soit, mêle ici l'année Lunaire, dont les Mois sont de 29. jours & demi, avec l'Egyptienne, qui a 365. jours. Si le premier prouve, que l'année Lunaire étoit en usage de son tems; le second prouve qu'on suivoit aussi l'année Egyptienne: ce que personne n'a dit des Grecs. 3. A ce Passage douteux, & mal assorti, on peut en opposer d'autres, plus précis & non suspects.

a) Petav. Diss. IV. 10. init. b) Feder. Bonaventura, de partu Octim. VII. 69. Edit. Frft. 1601. p. 398. a. c) Plutarch. de placit. Phil. V. 18. p. 908. b. d) Clem. Alex. Strom. VI. p. 683. b.

2. L'EDITION D'HIPPOCRATE, dont je me sers, demeurant ouverte, je trouve a un Passage, qui a été rapporté b par ALLATIUS, sans y répondre. En voici le sens: *Un Enfant de 7. Mois peut vivre; parce qu'il achéve exactement un nombre de semaines. Il peut aussi vivre à* (α) *9. Mois,* & (β) *10. jours, qui sont un nombre juste de semaines: car* (γ) *40. semaines, font* (δ) *280. jours. De plus,* (ε) *10. semaines font* (ζ) *70. jours. Or un Enfant de 7. Mois accomplit* (η) *3. dixaines de semaines, c'est à dire,* (ϑ) *210. jours:* qui font (κ) 7. Mois justes. Cela est trop clair, pour avoir besoin de Commentaire. HIPPOCRATE a repeté le dernier nombre, dans un autre c Ouvrage, où il parle ainsi: *Le corps de l'homme est formé à 35. jours; il se meut à 70. & il est parfait à 210. jours:* & dans son Livre *des maladies vulgaires*, il dit qu'en d contant 9. Mois, depuis la conception, les 270. jours sont des Mois Grecs. (οἱ ἐννέα μῆνες ἀπὸ τῆς ξυλλήψιος, καὶ εἰς ἑβδομήκοντα καὶ διηκοσίην οἱ Ἑλληνικοὶ μῆνες γίνονται.)

α 30	40
9	
270	γ 40
β 10	7
δ 280	δ 280
	10
	ε 7
30	ζ 70
κ 7	η 3
ϑ 210	ϑ 210

a) Hipp. de Carnibus, fine. p. 254. c. d. b) Allat. c. X. p. 103. c) Hipp. de Alimento p. 382. e. d) Epidem. II. 3. fine. p. 1031. & ap. Allat. p. 104.

VIII. HERODOTE commença d'écrire l'Histoire l'An 310 de la Fondation de Rome : c'est à dire vers la LXXXIV. Olympiade. Il rapporte, que SOLON, étant chez Crésus Roi de Lydie, lui dit, entre autres choses : [b] *Je suppose, que la vie de l'homme soit bornée à* (α) *70. Ans, qui font* (β) *25. mille 200. jours, sans aucun Mois Intercalaire. Si vous voulez ajoûter, alternativement, à ces années, un Mois Intercalaire, pour faire accorder les Saisons ;* (ἵνα αἱ ὧραι συμβαίνωσι) *à ces 70. Ans, il faudra ajoûter* (γ) *35. Mois Intercalaires, qui font* (δ) *1050. jours : & les 70. Ans entiers auront* (ε) *26. mille 250. jours, dont aucun ne sera semblable à l'autre.* Ces deux contes supposent nécessairement, les années ordinaires de 360. jours : & les Mois de 30. précisément.

	360		
α	70	γ	35
			30
β	25200		
δ	1050	δ	1050
ε	26250		

a) Sus ch. IV. §. 12. N. IV. 3. p. 769. b) Herod. I. 32.

I. QUE SOLON ait véritablement visité Crésus, ou que le Sage fût mort, avant que le Roi montât sur le trône ; je ne doute point, que le discours précédant, ne soit tout entier, de l'invention d'HERODOTE. Dans son II. Livre, il dit ; de son chef, que [b] *les Grecs intercalent la troisiéme année en faveur des Saisons* ; (τῶν ὡρέων εἵνεκεν) ce qui se rapporte visiblement, à ce qu'il avoit fait dire à SOLON. Mais en contant d'abord, 360. jours pour l'année ordinaire, ce que l'on avoue ; il parle des Intercalations d'une maniére puérile. Car *pour ramener les Saisons*, à peu prés, aux mêmes tems de l'année, il ne faut, que 12. ou 13. Mois Intercalaires, dans 70. Ans ; & non pas 35. comme HERODOTE le suppose.

a) Plut. Solon. p. 93. b. c. b) Herod. II. 4.

2. UNE SI grande incongruité choqua SCALIGER. Dans la premiére Edition de son Ouvrage, *de la Correction des tems*, il en finit de 1r. Livre, par un Chapitre *de l'année imaginaire d'*HERODOTE ; où, non contant de traitter de *ridicule*, & d'*absurde*, cette prétendue forme d'année ; il parle du recit même de ce *Pére de l'Histoire*, comme d'une *menterie*, *débitée de propos délibéré*. Appatemment, il n'avoit pas encore vû GEMINUS : car dans la seconde Edition de son Ouvrage, il ajoûta : [b] *Sed tamen non nego, antiquitus eam anni formam in usu fuisse, præsertim cum* GEMINUS, *accuratissimus scriptor, idem testetur.* Là dessus, le P. PETAU [c] lui reproche de s'être contredit, par cet aveu :

GRECE. ce qui n'est pas tout à fait sans fondement. Mais il ne répond pas un mot, aux raisons, que SCALIGER avoit alléguées, pour faire voir l'*absurdité* de cette forme d'année.

a) Scal. Emend. temp. cap. *de anno commentitio Herodoti.* Ed. Frft. 1593. p. 97. b) Edit. Genev. 1629. p. 60. b. c) Petav. D. T. L. 2. p. 87. d. al. p. 45. a.

3. L'AUTORITÉ de GEMINUS n'est pas même aussi formelle, que ces deux Adversaires l'ont supposé: car il a tellement ménagé ses expressions, que sans nommer, ni contredire HERODOTE, il n'a pourtant rien dit, qui soit absurde, ou impraticable. Voici le Passage: a *Les anciens*, (ἀρχαῖοι) *avoient des Mois de 30. jours, & des Intercalaires* παρ' ἐνιαυτόν: *mais on s'apperçut bientôt*, (ταχέως) *de l'erreur: parce que les jours & les mois, ne s'accordoient pas avec la Lune, ni l'année avec le Soleil.* SCALIGER crut, que b *les mois*, παρ' ἐνιαυτόν, *sont la même chose, que le* διὰ τρίτου ἔτεος *d'*HERODOTE. Par-là, il attribuë l'*absurdité* d'HERODOTE, à un *Ecrivain trés-exact*, qui a eû la précaution de l'éviter, en se servant d'une expression générale. L'Interprète Latin a traduit, *propter Annum Solis*: c'est à dire simplement, *pour accorder l'année Civile, à la Solaire.* Ainsi GEMINUS a dit, un peu auparavant, que c *dans 4. Ans, il manque un jour aux Egyptiens* (πρὸς τὸν ἥλιον,) *pour s'accorder avec le Soleil: & que dans 4. Ans, il leur manque 16. jours, pour régler l'année Solaire.* (πρὸς τὸν ἡλιακὸν ἐνιαυτόν.) Dans la suite, d il emploie la même expression, au sujet de l'année Lunaire. Ainsi GEMINUS n'a pas dit la même chose qu'HERODOTE, comme on l'a voulû supposer.

a) Geminus, c. VI. 34. d. al. p. 20. ap. Petav. Uranol. b) Scal. p. 60. b. Sic. Petav. Uranol. Diss. IV. 2. 4. c) Geminus, c. VI. p. 33. d. al. 19. m. d) p. 35. d. al. p. 21. m.

4. A GEMINUS, dont on vient de voir le Passage, a le P. PETAU joint CENSORIN, au rapport duquel b *les anciennes villes de la Gréce .... croyoient, que 12. Mois* LUNAIRES *& demi, égaloient une année Naturelle: c'est pourquoi on faisoit les années Civiles alternativement de 12. Mois, & de 13. Mois.* Ce Passage ne vient pas mieux au sujet, que le précédant. CENSORIN ne désigne, ni SOLON, ni HERODOTE. Il ne parle, ni de *l'année de 360. jours*, ni des *Mois Intercalaires de 30. jours*, dont il s'agit. Mais il parle distinctement, des *Mois Lunaires*, dont il détermine lui-même la longueur, de cette manière: c *Luna autem singulos suos Menses conficit diebus unde triginta circiter*

Digitized by Google

[illegible] Au-lieu, qu'HERODOTE donne conséquemment 30. [illegible] jours, à tous les Mois, tant ordinaires, qu'Intercalaires.

a) Petav. ubi supra. b) Censorin. c. 18. c) cap. 20.

5. QUAND CENSORIN, GEMINUS, ou d'autres plus anciens, auroient dit la même chose qu'HERODOTE, ou comme simples Copistes, ou pour ne le pas contredire; s'ensuit-il, que la forme d'année, qu'il a supposée, ait été en usage, [a] *saltem in aliquibus civitatibus:* & en particulier à Athénes, d'où étoit SOLON, que l'on fait parler? Ou qu'il ne nous soit pas permis aujourd'hui, de n'en rien croire? C'est là prétention du P. PETAU. *Utri potius*, dit-il, *adhibenda fides est? Antiquissimone Scriptori*, *historiæ parenti*, *& quod caput est*, *Græco ac Græcis suis scribenti*, *an recentiori isti conjectori*, *qui vetustissimis*, *ac peregrinis de rebus*, *contra eos ipsos*, *a quibus didicit*, *pronuntiare non veretur?* Que le P. PETAU fasse valoir, tant qu'il lui plaira, l'autorité du *Pére des fables*, aussi bien que *de l'Histoire*, il ne me persuadera jamais, ni comme je le croi, à aucune personne raisonnable, que *pour ramener les Saisons*, (τῶν ὡρέων εἵνεκεν) a peu prés, au même tems de l'année Civile, les Grécs aient suivi, pendant 70. Ans pour le moins, une forme d'année aussi *absurde*, que celle dont parle HERODOTE. [b] *Itaque*, dit M. DODWELL, *ultra biennium unicum ægre obtinere potuit.* C'est une conséquence équitable, des remarques de SCALIGER: [c] *Quare*, disoit-il, *in duobus bienniis excurrent supra Solis ratiocinia dies solidi 39. & intra octo* (vel decem) *Annos*, *caput Anni solstitialis traductum erit in autumnum*, &c. Voilà des raisons, que le P. PETAU, n'a ni refutées, ni rapportées: & sur lesquelles il n'a pas dit un seul mot.

a) Petav. ubi supra. b) Dodwel. de Cyclis III. 23. p. 166. c) Scal. Emend. temp. p. 59. f.

EN REVANCHE, il a relevé assez à propos, une autre Conjecture, par où SCALIGER a fini le même Chapitre, sur une Question, qu'il avoit proposée de cette maniére: [a] *Quid igitur* HERODOTUM *moverit, ut tam absurdam Anni formam Græcis attribuerit?* Dans la premiére Edition de son Ouvrage, il s'étoit contenté de répondre, *quærendum amplius:* à quoi il n'y avoit rien à dire. Mais dans [b] la seconde, voici comme il répondit: *Puto*, *quia quamvis annus esset dierum 354. tamen 360. dierum putabatur*, *cum omnes menses haberent* τριακάδα, *quamvis non omnes essent* τριακονθήμεροι: *quia* ἐξαιρέσεις *alternis interveniebat.*

GRAECO nobis: Quodcum HERODOTUS non consideraret, putavit [illegible] annum non 354, sed 360. dierum fuisse. Là dessus, le P. PETAU lui reproche, d'avoir attribué à HERODOTE une pensée qu'il étoit absurde: & de s'être encore contredit. A quoi j'ajoûte; qu'avec cela, il ne rend pas raison des 35. Mois Intercalaires, qu'HERODOTE conte dans 70. Ans.

a) Scal. Emend. temp. 1. Edit. p. 47. d. b) 2. Edit. p. 60. c) Petav. D. T. l. 1. p. 88. b. c. al. p. 45. b.

7. IL NOUS importe fort peu de savoir, ce qui a trompé HERODOTE. Je ne laisserai pas, de proposer ma Conjecture. HERODOTE étoit *Grec* de Nation: & a *commença d'écrire l'Histoire en Italie;* b *l'An 310. de la Fondation de Rome.* Alors, comme je le prétens, *l'année des Grecs avoit 360. jours:* & de tems en tems, on y ajoûtoit un *Mois Intercalaire de 30. jours,* (ὡρέων ἕνεκεν) *à cause des Saisons.* Dans le même tems, on suivoit à Rome, la forme d'année Lunaire, communément attribuée à Numa, ou par d'autres, aux Décemvirs: & ces années étoient alternativement Communes, & Intercalaires. c *Intercalarem Mensem,* dit CENSORIN, *alternis annis addi placuit: ut Civilis Annus ad Naturalem exaequaretur.* Or, HERODOTE n'étoit aucunement Astronome. Il n'étoit pas non plus Chronologiste, à parler proprement & exactement. Ayant donc oui dire, que du tems de SOLON, on ajoûtoit des *Mois Intercalaires à l'année Civile de 360. jours:* & voyant que dans le païs où il demeuroit, *la moitié des années étoient Intercalaires,* il s'imagina, qu'il en étoit de même, du tems de SOLON. Ainsi il *ajoûta 35. Mois Intercalaires,* d *aux 70. Ans,* à quoi ce Sage avoit borné la vie de l'homme. Si cette conjecture ne satisfait pas les Lecteurs; ils peuvent en chercher quelque autre. Il paroît toûjours, par le calcul d'HERODOTE, que de son tems, l'année ordinaire des Grecs étoit de 360. jours: & les Mois Intercalaires de 30. Je ne veux prouver que cela.

a) Sus Ch. IV. §. 12. p. 769. b) Ol. LXXXIV. P. J. 4276. c) Censorin. c. 20. d) Diog. Laërt. I. §. 55. Clem. Alex. Strom. VI. p. 683. [illegible] Philo de Mundi Opif. p. 24.

IX. METON, Astronome Athénien, & contemporain d'ANAXAGORE, doit être regardé, comme le premier Auteur de l'année Lunaire des Grecs. Les *Octaëterides,* ou Révolutions de 8. Ans, sur lesquelles on avoit fait plusieurs tentatives, étant trop imparfaites, pour ramener les Fêtes annuelles, aux mêmes Saisons; METON inventa l'*Ennéadécaëteride,* ou le Cycle de 19. Ans, qu'il jugea être beaucoup

plus

plus juste: comme en effet les corrections, qui furent faites, dans la suite, à l'année Lunaire, par les Grecs eux-mêmes, par les Juifs, & par les Chrêtiens, sont toutes fondées sur le Cycle de 19. Ans. DIODORE DE SICILE, [b] sur l'An 4e. de la LXXXVI. Olympiade, auquel *Apseude étoit Archonte d'Athénes*, dit que METON, *fils de Pausanias, célébre Astrologue, proposa une Période de 19. Ans*, (ἐξέθηκε τὴν ὀνομαζομένην Ἐννεαδεκαετηρίδα,) *qu'il commença au 13. jour du Mois, que les Athéniens appellent Scirrophorion.*

a) Sus n. V. b) Ol. LXXXVI. 4. Diod. XII. 36. Ob. p. 305.

1. DE CE Passage, [a] SCALIGER a conclû, que du tems de METON, *l'année des Grecs n'étoit pas composée de Mois Lunaires*, car METON *ayant placé, la* PREMIERE NOUVELLE LUNE, *de son Cycle de 19. Ans, au 13. jour de Scirrophorion, il est manifeste*, dit-il, *que le premier jour de ce Mois n'a pas été Lunaire. (ut manifesto Neomeniam illius Scirrophorionis non fuerit Lunaris.)* Cette conclusion me paroît si *manifeste*, que je n'aurois pas crû, qu'elle pût être niée.

a) Scal. Emend. p. 24. b.

2. NEANMOINS le P. PETAU s'en est moqué. [a] FRIVOLUM *est*, dit-il, *decimum tertium Scirrophorionis diem, a quo* DIODORUS, *auspicatum esse* METONEM *refert*, POPULARIS *atque aequabilis mensis fuisse* .... [b] *cum* FALSUM SIT, NOVILUNIUM *die XIII. Scirrophorionis* POPULARIS *incidisse.* Il faut bien avoir envie de chicaner, pour traitter de *frivole* une conséquence, qui paroît si naturelle. Peut-on *commencer un Cycle Lunaire*, que par un Mois Lunaire? Et le premier Mois d'un Cycle Lunaire, ne doit-il pas commencer nécessairement par une *Nouvelle Lune?*

a) Petav. D. T. VI. 10. p. 116. d. al. 57. b) p. 111. d. al. 57. b.

3. POUR DETRUIRE cette Conséquence, fondée en raison, & sur le sens naturel des paroles de DIODORE, ce n'est pas assez, au P. PETAU, de [a] *pouvoir concevoir la chose d'une autre maniére:* & d'alléguer *l'exemple de Gregoire XIII. qui commença son nouveau Calendrier par le cinquiéme d'Octobre, au-lieu duquel il commanda, que l'on contât le quinziéme:* [b] *parce qu'il ne s'y rencontre aucune des Fêtes Mobiles, qui sont celles dont l'Eglise a le plus de soin; & fort peu de jours de Fêtes doubles.* On pourroit dire, qu'il y eut de la bizarrerie, dans ce choix, qui n'eut égard, ni au Soleil, ni à la Lune: & que les Protestants d'Allemagne agirent bien plus judicieusement, lorsqu'ils retranchérent les

 onze

GRECQ. ces derniers jours du Mois de Février, qui devoit être Bissextil, suivant l'ancien style, & dans la dernière année du Siécle; pour commencer leur Nouveau Calendrier, au 1. de Mars, d'où l'on commence les Epactes. Mais il s'agit d'un Passage de DIODORE, suivant lequel METON commença son Nouveau Cycle, *le 13. jour du Mois de Scirrophorion*, comme *les Athéniens* le contoient alors. C'est ainsi que c l'ont entendu, CHRISTMAN, SCALIGER, SAMUEL PETIT, LANGIUS & DODWELL: quoiqu'ils aient tous raisonné sur de différens Systêmes. A leur imitation, cherchons le commencement de ce Cycle, suivant mes principes.

a) Petav. D. T. II. 10. p. 112. d. al. 57. b. b) Blond. & Hist. du Calend. III. 4. c) Christm. ad Alfrag. p. 205. Scal. ubi supra. Petit. Eclog. Chr. II. 14. Lang. de An. Chr. I. 14. Dodwel. de Cycl. I. 3.

4. TOUS CES Chronologistes, supposent unanimement, que le Cycle de METON, commença l'An P. J. 4282. vers le Solstice d'été, auquel tems, *l'Archonte Apseude* sortit de charge. Ils se fondent tous, sur ce que a la même année, METON & EUCTEMON *observérent le Solstice d'été*, qui suivant le calcul de PTOLEMEE, doit être arrivé le 27. de Juin au matin: b *De anno*, dit le P. PETAU, *persuasum est* SCALIGERO, *eundem ipsum fuisse, quo Solstitium a* METONE *&* EUCTEMONE *deprehensum est, qui est Periodi Jul. 4282. in quo desiit annus Olympiadis octogesimæ sextæ quartus.* Cependant il ajoûte d'abord après: *Possumus de hac epocha movere controversiam. Nec enim potest probari,* EODEM ANNO, *quo Solstitium observatum est, Enneadecaeterida inisse; sed utique,* METO ANNO ANTECEDENTE *Per. Jul. 4281. illam inchoare. Nam quod* DIODORUS *Lib. XII. refert, anno quarto Olympiadis octogesimæ sextæ* METONEM *Parapegma publicasse, non magis ad exeuntem quartum annum, quam ad* INEUNTEM *verba illius accommodare* LICET.

a) Ptol. Almag. III. 1. b) Petav. D. T. II. 10. p. 110. c. al. 57. a.

5. NON SEULEMENT cela doit être *permis*: mais on y est obligé, suivant la Régle de la bonne Critique, qui veut qu'on explique un Auteur, par lui-même, autant qu'on le peut. La méthode continuelle de DIODORE, est d'avancer d'environ six Mois, les années des Olympiades, & de les commencer avec le Mois de Janvier, où depuis un Siécle les Consuls Romains entroient en charge. Je l'ai prouvé a autrefois, à l'occasion d'une Comète, qu'ARISTOTE & DIO-

Digitized by Google

DIODORE rapportent à deux différens Archontes, quoiqu'ils désignent un même tems: & plusieurs bons Chronologistes, qui ont écrit depuis SCALIGER, l'ont reconnu en particulier, pour l'année dont il s'agit à présent. DIODORE [b] n'y rapporte, que trois Faits. 1. La mort de Spartacus, Roi du Bosphore, à qui Séleucus succéda. 2. La proposition d'un Cycle de 19. Ans, faite par METON. 3. La Fondation d'Héraclée par ceux de Tarente. Chacun de ces Faits est rapporté à l'An P. J. 4281. qui est l'An 433. devant l'Ere Chrêtienne, par quelques-uns des [c] Chronologistes, que je vai nommer. Le 1er. par CALVISIUS, par USSERIUS & par SIMSON. Le 2d. par JAQUES CAPPEL, SALIAN, PETAU & SIMSON. Le 3e. par CALVISIUS & par PETAU. Réunissons tous ces témoignages; & concluons-en, que l'Article particulier de METON, qui est entre les deux autres, doit être rapporté à l'An P. J. 4281. comme le P. PETAU a reconnû, qu'il étoit *permis* de le faire.

a) Miscell. Berol. A. 1710. p. 257. *b*) Diod. XII. 36. Gr. p. 305. *c*) Calvis. A. 3517. p. 252. a. J. Capp. A. 3567. p. 305. a. Salian. A. 3621. n. 13. T. V. p. 191. f. Petav. D. T. XIII. p. 568. al. 318. Usser. p. 502. al. 113. Sims. A. 3572. Part. IV. p. 47. f.

6. POUR trouver le *Jour*, où METON a dû commencer son Cycle, selon le même Passage de DIODORE: je suivrai la même méthode, que j'ai suivie dans tout ce Chapitre. De (α) l'An P. J. 3389. & du 20. de Juillet, où commence le Cycle Caniculaire, jusqu'à un semblable jour de (β) l'An P. J. 4281. dont il s'agit, il y a (γ) 892. Ans: d'où retranchant (δ) 480. Ans, qui font un Cycle juste, il restera (ε) 412. années Juliennes, qui valent (ζ) 150. mille, 483. jours. Ce dernier nombre étant divisé (η) par 360. donnera (θ) 418. années anciennes, (λ) & 3. jours. Par là nous voyons, qu'en l'An P. J. 4281. l'année ancienne commença 3. jours avant le 20. de Juillet: c'est-à dire le 17. Donc le Mois de Scirrophorion, qui fut le dernier de l'année précédante, commença le 17. de Juin: & par conséquent *le 13. de Scirrophorion*, marqué par DIODORE, fut *le 29. de Juin* Julien.

β	4281		
α	3389	Juil.	20
γ	892		
δ	480		
ε	412	θ	418
	365¼	η	360
	2060		25080
	2472		1254
	1236	θ	150480
	103	λ	+ 3
ζ	150483	ζ	150482

Scir.	Juin.
1	17
11	27
12	28
13	29

7. CON-

7. CONTINUONS. Le 26. de Juin la vraie Nouvelle-Lune se fit à 9. heures & trois quarts aprés midi, au Méridien d'Athénes, suivant les Tables de M. DE LA HIRE. Le jour suivant 27. le Soleil se coucha à Athénes, aprés 7. heures & un quart. Cet intervalle est de 21. heures & demie, pendant lesquelles la Lune précéda le Soleil, d'environ 11. degrez, & fut tout à fait couchée au bout de 3. quarts d'heure; c'est à dire, à 8. heures précisément. Mais le Crépuscule dura 2. heures entieres, savoir jusqu'à 9. heures & un quart, à la Latitude d'Athénes, & dans le Solstice. Ainsi il ne fut presque pas possible de voir la Lune ce jour-là: au-lieu, que s'il n'y eut point d'obstacle d'ailleurs elle fut vûë infailliblement, le 28. aprés le coucher du Soleil.[a] De là il s'ensuit, que le 29. fut le jour de la Nouvelle-Lune Civile. Car il est constant, que les Grecs se régloient sur l'apparition de la Lune: quoique la plûpart des Chronologistes négligent d'y faire attention; & raisonnent presque toûjours, sur le Mouvement de la Lune Moyen, ou Vrai. On peut voir là-dessus, ce que j'ai écrit, [b] dans le III. Livre de ma Chronologie. J'y ai cité deux Vers d'ARATUS, que [c] FESTUS AVIENUS a traduits, ou paraphrasez de cette maniere:

Nonne vides primum cum Phœbe in cornua surgit
Tenuia, & angusto lumen jacit ore per æthram,
Decedente die, pronoque ab tramite Solis,
Promat ut [d] ingressus solers tibi tempora Mensis.

a) Calcul. de M. Kirch. b) Chron. Liv. III. ch. I. §. 4. p. 557. c) Festus Avien. Prognost. init. d) ingressi Grotius.

8. DE TOUTES ces remarques, je conclus: 1. Que METON proposa son Nouveau Cycle, un An plûtôt, que ne veulent nos [a] Chronologistes. 2. Que la premiére Nouvelle-Lune de ce Cycle, se rencontra au 13. jour, du Mois Civil, que les Athéniens appelloient *Scirophorion*: 3. Que du tems de METON, les Grecs suivoient encore l'ancienne forme d'année: qui est la principale chose, que j'avois dessein de prouver.

a) Scaliger, Petau, Dodwell, &c.

X. ARISTOPHANE fit [a] représenter sa Comédie des *Nuëes sous l'Archonte Isarque*, & ensuite *sous l'Archonte Aminias*: c'est à dire, [b] dix ou onze Ans aprés, que Méton eut proposé son Nouveau Cycle.

Le

Le Poëte y introduit un Chœur, qui parle de cette maniere aux Specta- GRECO.
teurs: [c] *En venant icy, nous avons trouvé sur nôtre chemin la Lune, qui, aprés nous avoir chargées, de saluër de sa part les Atheniens & leurs alliés, nous a dit, qu'elle est fort en colere des injures, qu'elle reçoit tous les jours, non obstant les graces dont elle vous comble.* . . . . . *Vous étes pourtant si ingrats, que vous n'observés point du tout les jours, & que vous les laissés aller confusement & sans ordre.* (Ἄλλα τ' εὐδρᾶν φησιν ὑμᾶς, κ' οὐκ ἄγειν τὰς ἡμέρας Οὐδὲν ὀρθῶς, ἀλλ' ἄνω τε καὶ κάτω κυδοιδοπᾶν.) . . . . C'est *par cette raison, qu' Hyperbolus ayant été créé cette année Controlleur general des Sacrifices, nous luy avons oté sa couronne, pour luy apprendre, qu'il faut regler les jours selon le cours de la Lune.* (Κατὰ σελήνην ὡς ἄγειν χρὴ τοῦ βίου τὰς ἡμέρας.) M^le^. LE FEVRE, qui traduisit cette Piéce, étant [d] déja Mad^e^. DACIER, dit dans ses Remarques sur ces endroits, que *cette plainte d'* ARISTOPHANE *ne fut pas inutile, car bien-tôt aprés*, ajoûte-t-elle, *cette année de* METON *fut generalement receuë & gardée jusques à la mort d'* ALEXANDRE *le Grand*: ce qu'elle prouve, par un Passage de FESTUS AVIENUS, qui a écrit [e] 900. Ans aprés METON. Il seroit à souhaiter, que cette illustre Savante, eût allégué quelque Autorité plus ancienne: car voici ce que dit le P. PETAU; [f] *Nulla, quod sciam, exempla suppetunt apud* ANTIQUOS, *quibus usus anni* METONICI *contineatur*.

a) Schol. Aristoph. Nub. init. p. 42. b. b) Ol. LXXXIX. 1. p. c) Acte I. fin. Trad. de Mle. le Fevre p. 210. 211. d) Journ. des Sçav. 1721. Janvier. p. 29. Ed. d'Amst. e) Voss. Hist Lat. p. 202. f) Petav, D. T. II. 13. p. 122. b. al. 63. b.

XI. XENOPHON, dans un Traité *des Impôts*, qu'il écrivit [a] environ 60. Ans aprés, fait un calcul, qui suppose l'année ancienne: [b] *Si la République*, dit-il, *a 6000. Esclaves, & que pour chacun, on donne, par jour, un Obole, on aura par An, 60. Talents.* Surquoi SCALIGER ajoûte: [c] *Id est Obolos 2160000. qui per 6000. quot nimirum sunt mancipia, divisi, relinquunt dies 360. quot nimirum annum Atticum constituere intelligit* XENOPHON. . . . *Ergo annus 360. dierum fuit.* Le calcul est juste & aisé. Premiérement [d] le Talent Attique vaut (α) 6000. Drachmes, & la [e] Drachme vaut (β) 6. Oboles. Donc (δ) 60. Talents (ε) valent 2160000. Oboles. Cette derniére somme, divisée par (ζ) 6000. Esclaves, donnera un Quotient de (η) 360. autant précisément, qu'il y avoit de Jours à l'année.

α	6000
β	6
γ	36000
δ	60
ε	2160000

ζ	6000
η	360
ε	2160000

a) Ol. CIII. b) Xenoph de Vectigal p. 541. init. c) Scal Can. Isag. p 225. f. al. 234. init. d) Bernard. de pond. & mens. p 174. 182. e) p 90. f. 102. f. 166.

XII. ARISTOTE, étant d'un sçavoir fort étendu, & ayant été plus de IV. Siécles, aprés l'établissement des Olympiades; son autorité doit être d'un fort grand poids. Aussi a-t-il été cité par tous ceux, qui ont écrit sur cette matiere. Dans le II. Livre de son *Histoire des Animaux*, il dit, que [a] *les Serpens ont 30. côtes, autant qu'il y a de jours au mois*. Cela est un peu général: mais dans son VI. Livre, il est plus précis: [b] *Les Chiennes de Lacedémone*, dit-il, *portent la sixiéme partie d'un An, ce qui fait 60. jours, un, deux, ou trois jours de plus, ou un jour de moins*. Et peu de lignes aprés il ajoûte: *Quelques-unes portent la cinquiéme partie d'un An; c'est à dire 72. jours*. Cela est court & précis. Suivant ARISTOTE, *l'année* de son tems, étoit composée (α) *de 6. fois 60. jours*, qui font 360. jours: & (β) *de 5. fois 72. jours*, qui font de même 360. jours. La clarté du Soleil est-elle plus claire?

60	72
α 6	β 5
360	360

a) Arist. Hist. Anim. II. 4. post med. b) VI. 20.

1. CE PASSAGE ayant été allégué par [a] SCALIGER; son Critique perpétuël n'a pû se resoudre à en reconnoître la force. D'abord [b] il répond aprés THEODORE GAZA, qu'ARISTOTE parle *de anno solari, ac recondito*, composé de 365. jours, dont on négligeoit de conter les 5. derniers, *velut appendices*. En suite il dit, qu'on peut *l'entendre de l'année Lunaire, qui est de 354. jours*. Il ajoûte, qu'ARISTOTE parle πλατικῶς, c'est à dire, comme il l'explique, *non exacto genere sermonis, &, quia minimum a* vero *discrepat*. Il conclut de cette maniere: *Hæc tametsi* PROBABILITER *dicuntur, præstat* PRIORA *illa de solari anno, ac naturali defendere; quæ sunt* CERTISSIMA. Pures chicaneries, s'il en fut jamais: & où le πλατικῶς n'a point de lieu. Car la *sixiéme* partie de l'année Lunaire seroit précisément de 59. jours; comme PETAU lui même le dit: & la *cinquiéme* partie de l'année, qu'il nomme *Solaire*, seroit de 73. jours précisément. Outre que ce qu'il donne, comme *trés-certain*, est *trés-incertain;* pour ne pas dire, *trés-faux:* puisque l'année de 360. jours *ordinaires*, avec les 5. *appendices*, (qui est l'Egyptienne) a été véritablement *cachée (recondita)* aux Grecs, chez qui elle n'a jamais été en usage.

a) Scal. Emend. p. 23. b. b) Petav. D. T. I. 8. p. 18. a. al. 10. a.

2. Le

LEONALLATIUS, autre Adversaire de SCALIGER, a ayant allégué les mêmes Passages d'ARISTOTE, n'y répond pas un seul mot. Au-lieu de cela, b il rapporte plusieurs Passages, où ce Philosophe parle des Mois Lunaires, par rapport à la Maladie Ordinaire des femmes, *qui va, comme il plaît à la Lune.* Nos Médecins, & nos Sages-femmes, en font de même: comme nos Physiciens, à l'occasion de plusieurs phénoménes de la Nature; sur-tout dans l'éxamen des Marées. S'ensuit-il, que nos années soient Lunaires? GRECS.

a) Allat. de Mens. temp. c. X. p. 98. b) Cap. XI. p. 120. f. 123.

XIII. a DEMETRIUS *de Phalére gouverna, durant 10. Ans, la République d'Athénes, qui lui fit dresser 360. statuës de bronze, dont plusieurs étoient équestres. Il commença son administration, lorsqu' Harpale fuiant Aléxandre, vint à Athénes:* c'est à dire, b au milieu du V. Siécle des Olympiades. c Seize Ans aprés il fut *Archonte à Athénes.* Ces 360. Statuës, ont un rapport visible, au nombre des jours de l'année, & deux Savans Romains l'ont expressement remarqué. d VARRON l'a fait en ces deux Vers:

Hic Demetrius æneus tot aptu' st
Quot luces habet annus absolutus.

Et PLINE de cette maniére: e *Nullique arbitror plures statuas dicatas, quam Phalerio Demetrio Athenis. Siquidem trecentas sexaginta statuere:* NONDVM ANNO HVNC NVMERVM DIERVM EXCEDENTE.

a) Laërt. Lib. V. Demetr. init. b) Ol. CXIII. 3. Diod. XVII. 108. Gr. p. 610. c) XX. 27. p. 746. Ol. CXVII. 4. d) Varro de Hebdomad. apud Nonium. Vid. Petit. Eclog. Chron. IV. 4. p. 294. e) Plin. H. N. XXXIV. 6.

IL EST VRAI, que la Période Lunaire de CALIPPE, a commence environ 10. Ans, avant la mort d'ARISTOTE: & 21. Ans avant, que Démétrius b gouvernât la République d'Athénes. Mais il faut, que cette Période, n'ait servi d'abord, qu'aux Astronomes. Ou si elle fut aussi admise dans l'usage Civil; ce ne fut, qu'aprés l'érection des Statuës, dont on vient de parler. Dans ce dernier cas, le *nondum* de PLINE, aura été employé fort éxactement. Au-moins, je ne trouve point, qu'elle ait été employée pour Date, avant c *l'An 36. de cette 1re. Période:* c'est à dire, d 13. ou 14. Ans aprés, que *Démétrius* fut *Archonte.* Dans la suite, cette Date fut plus commune.

a) Ol. CXII. 2. b) CXVII. 4. c) Ptol. VII. 2. d) Ol. CXXI. 2.

Digitized by Google

GRECS. XIV. AINSI, je laisse à dessein les Témoignages plus modernes, qui ont été alléguez par nos Savans. Ils prouvent à la vérité, que la mémoire de l'ancienne année, s'étoit conservée, malgré les changemens, qu'on y avoit faits. Mais on ne peut pas inférer de là, que l'usage en subsistât encore de leur tems: puisqu'il est certain du contraire, par des preuves positives, qu'on ne trouve point, dans les III. premiers Siécles des Olympiades, où l'on pourroit se borner. Sur tout il ne faut avoir aucun égard aux Auteurs, qui ont écrit aprés l'établissement du Christianisme, tels que sont le Médecin [a] GALIEN, [b] EUSEBE, [c] S. AUGUSTIN, [d] DENIS LE PETIT & autres.

a) Galen. de Crisibus II. 2. *b*) Eufeb. Chron. Lib. I. p. 6. apud Scal. *c*) August. C. D. XV. 12. de Trinit. IV. 4. *d*) Dionys. Exig. Epist. ad Petron.

XV. QUELQUEFOIS même, on allégue des Témoignages, qui ne prouvent rien: Par exemple: [a] GUILLAUME LANGIUS a rapporté *deux anciennes Inscriptions*, où l'on voit, qu'une Fête Grecque, appellée *Leontica*, fut célébrée *le 17. Mars*, (XVI. KAL. APRIL.) *l'An 358. de J.C.* & *le 12. Mars*, (IV. IDUS MARTIAS,) *de l'An 359.* Or depuis *le 17. Mars* de la premiére, jusqu'*au 12. Mars*, de la suivante, il y a 360. jours précisément. [b] Le Cardinal NORIS a cité les mêmes Inscriptions aprés LANGIUS; & a fait le même raisonnement ajoûtant, que c'*étoit une Fête Anniversaire*. On peut se contenter de dire, que ce Cardinal a été un peu trop facile, de s'en être rapporté, comme il a fait, à la parole de LANGIUS: mais je doute, que LANGIUS puisse être aussi facilement excusé.

a) Lang. de annis Christi I. 12. p. 158. 159. *b*) Noris Epoch. Syro-Maced. I. 1. p. 4. Edit. Lips.

1. CES DEUX Inscriptions, se trouvent [a] *à la page 1087. de* GRUTER; comme NORIS l'a marqué: & quand il ne l'auroit pas fait, il seroit aisé de les trouver par [b] l'Indice. Mais dans celle de l'An 359. on lit, V. IDUS, qui signifie *le 11. de Mars*: & non pas, IV. IDUS, qui signifie *le 12.* comme LANGIUS & NORIS l'ont écrit.

a) Grut. p. 1087. n. 5. *b*) Ind. Cap. 4.

2. CETTE DIFFERENCE, *d'un jour*, rend leur preuve absolument nulle. Car, depuis *le 17. Mars*, de l'An 358. de J. C. jusqu'*au 11. Mars*, de l'année suivante, qui n'est pas Bissextile, il y a 359. jours, seulement, & non pas 360. comme on le disoit.

3. SANS

3. SANS CELA, il étoit aisé de voir, que la Fête nommée *Leontica*, n'étoit pas une *Fête annuelle*; comme LANGIUS le suppose, & comme NOIRIS le dit expressément: mais du nombre de celles, que les Latins appelloient *Conceptivæ*, dont le Jour dépendoit de la volonté des Magistrats qui les donnoient. C'est pourquoi on dit, dans l'une & dans l'autre de ces Inscriptions, *tradiderunt Leontica*: comme on lit, [a] dans le même endroit, *tradiderunt Persica*, *tradiderunt Eliaca*, *tradidit Coracica*.

a) Grut. p. 1087. n. 4.

4. DANS L'INDICE de GRUTER, à l'endroit même, que j'ai cité, on lit ces mots: *Leontica.* 303. *1.* 1087. *5.* ce sont deux pages différentes. Qui plus est, au bas des deux Inscriptions, dont il s'agit, on a ajoûté ces mots: *plenius quam supra pag. CCCIII. 2.* A moins d'une négligence excessive, a-t-on pû se dispenser de consulter cette page 303? [b] La premiére Inscription de cette page, est de l'année précédante, savoir de l'An 357. de J. C. & voici comme elle finit: *Tradiderunt Leontica IIII. Idus Aug. felic. aliu tradiderunt cons. supra. XVII. Kal. Oct. felic.* C'est la même Fête, qui fut donnée, deux fois, dans cette année, le *10. d'Août & le 15. de Septembre.*

a) Ind. c. 14. b) Grut. p. 303. N. 1.

5. ENFIN, s'agissant d'une Fête *Grecque*, comme on le dit, j'ai lieu de douter, que LANGIUS n'ait pas vû la [a] *Græcia Feriata* de MEURSIUS, publiée 30. Ans auparavant, dans la même ville, [b] où son Livre fut imprimé. Voici les raisons de mon doute: 1. [c] MEURSIUS rapporte, sur cette Fête un Passage de PORPHYRE, que LANGIUS rapporte de même, sans y rien changer, que le dernier mot, qu'il a écrit μιαρῶ: l'ayant apparemment crû meilleur, que celui de μυϊαγρῶ, qui est dans MEURSIUS, & dans PORPHYRE. 2. MEURSIUS rapporte aussi les 3. Inscriptions dont j'ai parlé. Les deux, des années 358. & 359. sur lesquelles LANGIUS raisonne, y sont entieres: mais de celle de l'An 357. MEURSIUS n'en a copié, que les 4. premiers lignes, finissant par les mots, *tradiderunt Leontica*, qui faisoient à son Sujet. LANGIUS, l'ayant supposée entiere, comme les autres, ne s'est pas donné la peine de la chercher dans GRUTER: & cette négligence l'a engagé dans une faute encore plus grande. Car 3. en copiant celle de l'An 359. pour trouver son conte, il a écrit, IV. IDVS, au lieu de V. IDVS, qu'on lit, & dans MEURSIUS & dans GRUTER. J'ai

 écrit

écrit à la marge de mon LANGIUS, que cet endroit a été réfuté par ᵉ PHILIPPE DE LA TOUR, depuis Evêque d'Adria : mais à présent, je n'ai plus son Livre. J'en indique l'endroit à mes Lecteurs.

a) Meursii Græcia fer. Edit. Lugd. Bat. 1619. b) Lang. de An. Chr. Edit. Lugd. Bat. 1649. c) Meurs. p. 194. d) Porphyr. de Antro Nymph. p. 73. Edit. d. 94. f. e) Monum. Vet. Antii p. 204. 205.

CHAPITRE VI.

LES ROMAINS.

ROMAINS. LES EGYPTIENS, & les Grecs, ne sont pas les seuls, parmi les Peuples savans, dont le Tems *Historique*, ait été précédé par un *Fabuleux*. La Venuë d'Enée en Italie, est apparemment une Fable, comme on l'a dit. Il en est de même des Rois Latins, qui succédérent : ᵃ sans en excepter Romulus, ni la Fondation de Rome, qu'on lui attribuë. Dans la succession de ces Rois, ᵇ il n'y a, ni uniformité, parmi les Auteurs, qui nous l'ont donnée, ni preuve certaine, chez quelqu'un d'entre eux. ᶜ *Il est étonnant*, dit M. DACIER, *que la plus illustre ville du monde & la Reine de l'Univers ait une origine si obscure, qu'on n'en sçait rien de certain.* Avant qu'elle fût fondée par Romulus, comme on le prétend ; il y avoit en Italie, une ville de Rome, ᵈ & même deux. Sur tout cela, on n'a qu'à consulter ᵉ CLUVIER.

a) V. Scal. Em. p. 1. b) Dion. Halic. Lib. I. Plutarch. in Romulo. c) Dacier, Vie de Romulus. com. p. 83. f. d) Dion. Halic. I. p. 59. d. e) Cluver. Ital. Ant. III. 2. p. 832. b. c. 843. b. Bibl. Ital. III. p. 40.

LE TEMS fabuleux des Romains, a un autre desavantage : c'est qu'il est impossible, de fixer, avec quelque certitude, l'Epoque de cette Fondation prétenduë ; qui pourtant a été le fondement de leurs Dates historiques. Ce n'est que sur des suppositions arbitraires, qu'ils l'ont réglée : & par cela même, ils ne sont pas d'accord entre eux. Pour la commodité des calculs, nos Chronologistes modernes, ont convenu de s'en tenir au sentiment de VARRON, ou à celui des Marbres du Capitole, qui ne différent que d'un An. Mais quand on veut rechercher, le fondement de l'un, ou de l'autre ; on ne découvre rien, dans leur plus ancienne Histoire, surquoi l'on puisse s'appuïer. Comment le pourroit-on, puisqu'on ignore quantité de choses, touchant la maniére dont on a mesuré les tems, depuis le régne de Romulus, jusqu'à l'Empire de JULES-CESAR.

§. I.

Digitized by Google

§. I.

ANNEE ROMAINE.

I. IL EST VRAI, que [a] les années Lunaires, dont on se servit, pendant plusieurs Siécles, auroient égalé les Solaires, ou Juliennes, aprés une Révolution de 24. Ans; si les Intercalations, dûës aux premiéres, avoient été faites, suivant l'intention de l'Instituteur. [b] Mais la négligence, ou la partialité des Pontifes, qui étoient chargez de ce soin, y avoient causé un si grand désordre, que les Fêtes préscrites, par le Calendrier, à de certaines saisons, s'en trouvérent souvent fort éloignées. ROMAINS.

a) Macrob. Saturn. I. 13. b) Censorin. cap. 20. Macrob. I. 14. init.

QUOIQUE cet inconvenient fût facheux, pour ces tems-là; ce n'est rien, par rapport à nous, en comparaison, de l'ignorance où nous sommes, touchant le premier établissement de cette espéce d'année. [a] LICINIUS MACER, *en attribuë l'origine à Romulus*, premier Roi de Rome; ANTIAS *à Numa Pompilius*, son successeur immédiat; JUNIUS, *à Servius Tullius*, sixiéme Roi, ou [b] *à Tarquin* l'ancien, son prédécesseur; [c] TUDITANUS & CASSIUS, *aux Decemvirs* l'An 304. Enfin, FLAVIUS *dit, que ce fut sous le Consulat de Marcius* ACILIUS GLABRIO, *l'An* [d] *562. de la Fondation de Rome.* MACROBE refute les deux derniers sentimens, par le témoignage de VARRON, qui avoit *cité une trés-ancienne Loi, gravée sur une colomne, par les Consuls Pinarius & Furius*, l'An 282. de Rome, *où il étoit fait mention du* Mois *Intercalaire.*

a) Macrob. Saturn. I. 13. f. b) Censor. c. 20. c) Macrob. d) Capit. h. c. 563. Var.

VOILA si je ne me trompe, le plus ancien Monument, que l'on ait produit. Mais il est postérieur de 37. Ans, à l'Expulsion des Rois: & l'on n'y voit, ni la longueur de ces Mois Intercalaires, ni l'endroit de l'année, où on le plaçoit; non plus, que dans [a] deux endroits des Marbres du Capitole, qui sont plus nouveaux, de deux Siécles, & davantage. C'est seulement, [b] aprés le milieu du VI. Siécle de Rome, que l'on trouve, dans [c] TITE-LIVE, quelques endroits, d'où nous apprenons, que le Mois Intercalaire precédoit le Mois de Mars, & commençoit vers le 24. de Février, Jour Anniversaire de l'Expulsion des Rois.

a) Fast. Capit. A. 499. 516. b) A. 565. 585. 588. Var. c) Liv. XXXVII. 59. XLIII. 11. XLV. 54.

CETTE

ROMAINS.

CETTE derniére circonstance, doit faire juger, que la Forme d'année, dont les Romains se sont servis, durant plusieurs Siécles, avant la Réformation de JULES-CESAR, ne peut-être la même, qui fut en usage sous les Rois. Par quel esprit prophétique, auroit-on placé le premier Jour du Mois Intercalaire, au Jour que le dernier de leurs Rois, devoit être chassé de Rome? Ne sent-on pas, que ce Réglement a été fait par les Romains devenus libres; & en mémoire de cette grande Révolution? D'ailleurs, il n'y-a point d'uniformité, dans les Auteurs citez par MACROBE: & ils [a] ont tous vécû, dans le VII. Siécle de Rome, une ou plusieurs générations, aprés le tems dont TITE-LIVE vient de parler. Enfin, le Nom même d'*Intercalaire*, n'a été trouvé, par le plus savant des Romains, que dans un Monument, postérieur aux Rois de 37. Ans.

a) Voss. Hist. Lat. p. 26. 45.

II. EN QUELQUE tems, que cette espéce d'année Lunaire ait été introduite parmi les Romains, ils conviennent tous, qu'elle étoit fort différente, de celle qui étoit en usage, au moins, sous leur premier Roi, & dont [a] OVIDE parle ainsi:

Tempora digereret cum Conditor Urbis, in Anno
Constituit Menses quinque bis esse suo.
Scilicet arma magis, quam sidera Romule, noras.

En effet, cette premiére forme d'année, étoit digne de l'ignorance, & de la barbarie des premiers Romains. Elle n'étoit [b] composée en tout, que de 304. jours, partagez en *dix Mois*, *dont quatre* (savoir, *Mars, Mai, Juillet & Octobre*) avoient *31. jours: & les autres six, 30. seulement.*

a) Ovid. Fast. I. init. A. Gellius III. 16. b) Censor. c. 20. Macrob. Sat. I. init. & f.

OVIDE en rend deux raisons, qui font peu d'honneur à son esprit. L'une est, que les Méres portent leurs Enfans, dix Mois, dans leur sein, [a] ce que plusieurs anciens ont crû: & l'autre, que les Veuves pleuroient, durant dix Mois, leurs Maris. Mais, *dix Mois*, ou 304. jours ne sont pas la Régle ordinaire de la grossesse des Femmes: ce seroit plûtôt neuf Mois: & si l'on veut, que ce soit [b] *dix Mois*, il faut les reduire à *274. jours*, avec l'exact CENSORIN. Le Deuil des Veuves, n'est pas non plus, la Régle de la longueur de l'année: mais la Loi régloit sur la longueur de l'année, la durée du [c] *Deuil des Dames* Romaines, qui devoit être (ἐνιαύσιον) *d'un An entier, suivant la coûtume,* (ὡς ἔθος) ou [d] *suivant*

la

la Loi. (ἄκυρος ἐστι.) Surquoi, il est bon de remarquer, que ce fut
[e] *Numa*, qui régla *le plus long Deuil à* DIX MOIS; *pendant lesquels il étoit defendu aux Veûves de se remarier.* Nouveau témoignage, qu'alors l'année n'étoit pas plus longue.

a) A. Gell. III. 16. b) Censor. c. 11. c) Dion. Halic. V. p. 315. c. d) VIII. p. 530. b. e) Plutarch. Numa. p. 67. c.

LA PENSEE D'ERYCIUS PUTEANUS est bien plus ingénieuse. Peu de tems [a] avant sa mort, cet illustre successeur de LIPSE, publia un petit [b] Traité, fort curieux, touchant les [c] *Marchez*, qu'on tenoit à Rome, *le 9e. jour: (Nundinæ, quasi Novendinæ)* c'est à dire, au bout de 8. jours. Il dit, que l'année ancienne des Romains, & leurs Marchez, sembloient être faits l'un pour l'autre: parce que l'année, comprenoit une Révolution juste de Marchez, qui étoient invariablement attachez, aux mêmes Jours, & de l'année & des Mois: ce qui est singulier, à cette espéce d'année. [d] SOLI, *enim*, dit-il, *Romuli Anno, Nundinae exacto conveniunt numero. Putes prima ista origine, vel Annum Nundinarum, vel Nundinas Anni caussa institutas. Annus nimirum diebus constabat CCCIV. Ogdoades autem XXXVIII. totidemque Nundinas hi dies CCCIV. implent*: Il fait la même remarque, [e] dans la suite, & ajoûte: *Pulchra sane & concinna hæc Nundinaria ratio: quia constans & sui semper similis; quæ proinde nullo Cyclo indigebat. Unus Annus, omnis Annus; unius Nundinæ Annorum omnium.* Il est vrai, que cela ne pouvoit pas arriver, dans les années Lunaires, qui succedérent à cette ancienne; non plus que dans celles de JULES-CESAR: mais cela peut convenir à d'autres: comme [f] on le verra. A cela prés, il faut avouër, que cette Observation est *belle & juste*.

a) HANKIUS (de Hist. Rom. Part. II. p. 188.) & KOENIG, (Bibl. p. 669. b.) disent qu'il mourut l'An 1644. Mais son Epître Dédicatoire finit ainsi. *Lovanii in Arce, Nonis Novembris, postridie Natalem meum LXXII. Anno Censuali*, CIↃIↃC. *XLVI.* & il n'y - parle pas, comme se sentant prés de sa fin. b) Puteanus de Nundinis, 12. Edit. 1646. c) V. Chron. Liv. III. ch. 2. §. 2. N. V. 5. p. 706. d) Puteau. c. 4. p. 25. e) Cap. 7. p. 40. 41. f) Sous §. 3. N. III. 2.

L'UNIFORMITE de cette année, pouvoit être commode, pour les habitans de la campagne, qui procuroient la subsistance du Peuple Romain, dont ils étoient une partie considérable. Mais par rapport à nous, elle ne peut, que troubler & rendre plus incertaine, la Chronologie de l'ancienne Histoire Romaine.

ROMAINS. 1. Nous ne savons, ni quand on commença de s'en servir, ni en quel tems l'usage en fut aboli, par l'introduction de la seconde espéce d'année, dont j'ai parlé. Les Epoques de l'une & de l'autre, nous sont également inconnuës. [a] Le moyen d'assûrer quelque calcul, sur cette premiére? J'ai tourné la chose de plusieurs côtez; en la comparant avec la Période Romaine, qui lui succéda, ou avec les années Egyptiennes: & je suis obligé de dire ici, comme a fait SELDEN, sur un sujet approchant: [b] *Fateor me hic frustra curiosum fuisse.* Peut-être qu'un autre y réüssira.

a) Dodwell. de Cyclis X. 108. p. 672. b) Seld. de D. S. I. 4. p. m. 244. Vid. Chron. III. 2. §. 6. p. 758.

2. Puisqu'on avouë, qu'elle étoit en usage, sous les deux premiers Rois, & qu'on n'a point produit d'ancien témoignage, qu'elle ait cessé sous les Rois suivans; [a] les (α) 244. Ans, que l'on donne à la durée de tous ces Rois, seront reduits (β) à 203. années Solaires, (γ) & 1. Mois. Ainsi la ville de Rome aura été fondée 41. Ans, plus tard qu'on ne le croit.

α 244	365¼
304	β 203
976	1095
732	73050¾
74176	74145¾
	γ 30¼
	74176

a) Dion. Halic. I. p. 61. b. IV. fine, p. 277. a. Livius I. fine.

3. Pour ne pas trop multiplier les difficultez, arrêtons-nous au régne du seul Romulus, sous qui presque tous les Auteurs conviennent, que cette ancienne année étoit en usage. Il fonda, dit-on, la ville de Rome, *le 21. d'Avril*, & aprés avoir [a] *régné 37. Ans*, il mourut *le 7. de Juillet*. A (α) ces 37. Ans, ajoûtez (β) 78. jours, pour le tems qui s'est écoulé, depuis le 21. d'Avril, jusqu'au 7. de Juillet. (γ) La somme totale, ne surpassera, que (δ) de 3. jours, (ε) 31. années Juliennes. Ainsi la ville de Rome, aura été fondée, pour le moins, 6. Ans plus tard, qu'on n'a accoûtumé de le dire.

304	365¼
α 37	ε 31
22128	365
912	10958
11248	11323
β 78	δ 3
γ 11326	γ 11326

a) Dion. Halic. I. p. 61. b. II. p. 119. c. Livius, I. 21. Plutarch. Romulo fine, Collat. cum Numa, init. Solin. c. 2.

4. On repondra, comme je le juge, que la durée du régne de Romulus, a été reduite, par les anciens Historiens, aux années Romaines,

Digitized by Google

maines; qui étoient en usage de leur tems. Sur ce pied-là, Romulus ROMAINS.
sera mort, dans la 45. année de son régne, comme on les contoit alors. Mais je demande: Quand & par qui est-ce, que cette réduction a été faite? Quel Monument, ou quel témoignage ancien a-t-on allégué? Où est l'Ecrivain qui l'a dit? Nos Chronologistes passent légérement sur toutes ces difficultez, ou n'en disent rien du tout. Ils supposent tous, comme vraie, la Chronologie des Rois Romains, tel que leurs Historiens nous l'ont donnée: & ne différent entre eux, que de peu d'années. Vraie, ou fabuleuse, je veux bien aussi la supposer. Mon dessein est seulement de montrer, que si l'on veut donner quelque probabilité à sa principale *Epoque:* il ne faut avoir aucun égard, à l'ancienne année de Romulus, dont je viens de parler: mais uniquement, aux années Egyptiennes. PLUTARQUE nous en fournit deux ou trois éxemples, que je vai éxaminer: quoique le dernier seul, regarde directement ma Thése.

§. II.

CONCEPTION DE ROMULUS.

1. [a] "VARRON, qui estoit le plus sçavant des Romains dans l'histoire, avoit un ami particulier, nommé TARRUTIUS, qui estant grand Philosophe & grand Mathematicien, se mêloit par curiosité, de tirer des horoscopes, par le moyen des TABLES ASTRONOMIQUES, & passoit pour le plus habile de ce tems-là. Il lui proposa de trouver le jour [b] & l'heure de la naissance de Romulus, en remontant depuis les actions connuës, comme on fait par les analyses les resolutions des problemes de Geometrie; car il soustenoit, qu'un art, qui sur une naissance DONNÉE peut predire la vie qui suivra, peut & doit à plus forte raison, sur une vie connue, demêler precisement le point de la naissance qui a precedé. TARRUTIUS fit ce que VARRON souhaitoit. Aprés avoir consideré les inclinations & les actions de Romulus, le temps de sa vie, & le genre de sa mort, & comparé tous ces accidents ensemble, il prononça hardiment, comme une chose trés certaine, qu'il avoit été CONCEU la premiere année de la seconde Olympiade, le vingt-troisiéme jour du Mois, que LES EGYPTIENS appellent [c] CHOIAK, vers la troisiéme heure du jour, à laquelle il y eut une eclipse entiere de Soleil; qu'il vint au monde le vingt-uniéme du Mois [d] *Thot*, environ le Soleil levant, & qu'il"

 „fonda

ROMAINS. „fonda Rome le neuviéme du Mois, appellé [e] PHARMOUTHI, entre „les deux & trois heures.

a) Plutarch. in Romulo p. 24. Traduction de Dacier, p. 112. 113. b) Horoscopes retrogrades. c) Decembre. d) Septembre. e) Avril.

2. SANS FAIRE aucun incident, sur la vanité de l'Astrologie, je remarquerai seulement, comme une chose importante, que TARRUTIUS, n'a eû, & n'a pû avoir des Mémoires, touchant la *Conception* de Romulus: tant par la maniére *analytique*, dont il en a fait l'Horoscope; que par la nature même de la chose. Outre que cette espéce de moment, est un mystére, pour tous les hommes; la Conception de Romulus, a été encore plus cachée, que celle des autres Enfans: si l'on doit conter, sur ce que l'on en débite. Sa Mére étoit Vestale: & ce qui suit. Pour y-suppléer, voici de quelle maniére, je juge que TARRUTIUS a pû s'y-prendre. Il avoit apparemment quelques Mémoires, touchant le Jour de la Fondation de Rome, comme on le verra ci-dessous: & l'on disoit ordinairement, parmi les Romains, que [a] *Romulus étoit âgé de 18. Ans*, quand la ville fut fondée. Il chercha donc par les *Tables Astronomiques*, & par les calculs des *Egyptiens*, quelque Jour caractéristique, qui précédât celui de la Fondation de Rome, de 18. Ans, ou environ. Surquoi, *il prononça hardiment, & comme une chose certaine*, (εὖ μάλα τεθαῤῥηκότως καὶ ἀνδρείως ἀπεφήνατο) ce qu'on a lû, dans le Passage de PLUTARQUE: & que DENIS D'HALICARNASSE avoit apparemment, appris ou de VARRON, ou de TARRUTIUS même. Car il dit, [b] qu'à la conception de Romulus, il y eut *une Eclipse Totale de Soleil, & des Ténébres, comme dans la Nuit*. Voyons, à présent, quel usage on peut faire de ces recits.

a) Dion. Halic. I. p. 66. c. Eutrop. I. init. Solin. c. 2. b) Dion. Halic. I. p. 61. f. II p. 119. c.

3. D'ABORD, je trouve que SCALIGER s'est inscrit en faux, contre le calcul de TARRUTIUS: [a] *Jocularis*, dit-il, *fuit illa conjectura* TARRUTII *de conceptu Romuli, Anno 2. Olympiadis primæ, mensis Choiac* ACTIACI *XXIII. Solis defectione: Anno Periodi Julianæ 3942. Fuit igitur .... Decembris XIX. feria III. .... Sed nulla fuit eclipsis Solaris eo Anno: & frustra quæritur.* NICOLAS MULLER, lui ayant fait quelque difficulté là-dessus; & proposé la pensée, dont je parlerai tout à l'heure, voici ce que SCALIGER [b] lui répondit: [c] *Quant à l'Eclipse de la conception de Romulus*, JE N'AI POINT FAILLI.

Car

Car tant s'en fault que le XXIII. Choiac defecerit Sol, Anno primo ROMAINS. *Olympiadis secundæ, ut ne luminarium quidem conjunctio fuerit.*

a) Scal. Emend. p. 396. b. b) A. 1608. Mars 19. c) Ap. Nic. Mull. Judæor. Ann. &c. fin.

4. SCALIGER a beau dire; *il a failli* en quelque chose: & même assez considérablement, pour un homme aussi habile, que lui. J'avouë, que [a] *le 23. de Chojac*, répond *au 19. de Décembre*, dans le Calendrier *fixe* des Egyptiens, qui fut reçû à Aléxandrie, l'An P. J. 4689. c'est à dire 6. Ans aprés la *Bataille d'Actium.* Mais l'Horoscope, dont il s'agit, fut fait à la priére de [b] VARRON, qui *mourut âgé de 90. Ans, l'An 1. de la CLXXXVIII. Olympiade:* c'est à dire 3. Ans seulement aprés la Bataille d'Actium; & autant avant l'introduction du Calendrier fixe à Aléxandrie. D'ailleurs le calcul de TARRUTIUS regarde un tems plus ancien, que lui, de 700. Ans ou environ: & où l'on ne connoissoit en Egypte, que l'année, sur laquelle on a disposé l'Ere de Nabonassar.

a) Petav. D. T. VI. 2. p. 583. al. 293. b) Euseb. Chron. n. 1989.

5. TROIS ANS aprés avoir reçû la Lettre de SCALIGER, que j'ai citée, NICOLAS MULLER publia ses [a] *Tables Astronomiques*, dans lesquelles il dit simplement, que *l'An P. J. 3942. le 24. de Juin, la Vraie Conjonction se fit à 9. heures 35'. minutes, sous le Méridien de Frise.* Mais dans le *Calendrier Romain*, qu'il y joignit, il dit, plus distinctement, que [b] *l'An P. J. 3942. le 23. de Chojac, qui concourut avec le 24. de Juin, il y eut une Eclipse de Soleil, sous le Méridien de Rome, à 9. heures & demie du matin, qui est la 3ᵉ. heure du jour: & que ce fut 3. jours avant le Solstice d'Eté:* lequel par conséquent, arriva *le 27. de Juin.* Or suivant ce que j'ai dit, [c] dans le Chapitre précédant, la II. Olympiade, a pû commencer réguliérement *le 27. de Juin*, 3. jours seulement aprés cette Date. Ainsi cette pensée de MULLER, s'accorde trés bien avec le calcul de TARRUTIUS: & jusqu'ici, je n'ai rien lû, qui en approche.

a) Nic. Muller. Tab. Frisicae, Alcmariæ, 1611. p. 381. b) Calend. Rom. p. 68. c) Sus Ch. V. §. 2. n. 7. p. 816.

6. CEPENDANT, CALVISIUS n'a pas voulû y donner les mains. [a] Il avouë & prouve même, que cette année *le 23. de Chojac*, a dû concourir avec *le 24. de Juin*, quoique ce tems précede l'Ere de Nabonassar: & que *cette Nouvelle Lune fut Ecliptique.* Mais il ajoûte, que *sous le climat de Rome, il n'y eut aucune Eclipse:* parceque *la Latitude*

 tude de la Lune fut trop grande; tant selon les Tables de PTOLEMEE, que suivant celles d'ALPHONSE & de TYCHON. Qu'ainsi TARRUTIUS s'est trompé; pour s'être fié à des Tables Astronomiques moins parfaites. Le P. PETAU en a aussi donné [b] le Calcul entier, qui rapporte la Vraie Conjonction, *à 9. heures & un quart:* mais avec une Latitude trop grande, pour avoir causé une Eclipse à Rome. D'où il juge, [c] que *s'il y eut ailleurs, une Eclipse, il faut qu'elle ait été fort petite.*

a) Calvis. A. 3178. p. 202. a. b) Petav. D. T. VIII. 13. p. 770. al. 474. c) IX. 48. init. p. 114. a. b. al. cap. 54. p. 64. a.

7. TOUT CE, qu'on peut en conclurre *probablement*, c'est que *les Tables Astronomiques*, sur lesquelles TARRUTIUS fit son calcul, *n'étoient pas aussi parfaites*, que celles dont on se sert depuis quelques Siécles: & que celles-là faisoient la Latitude de la Lune, plus petite, qu'il ne faloit. Mais cette Conséquence n'est pas *nécessaire:* & quand elle le seroit, la conjecture de MULLER n'en sera pas moins fondée. Premiérement TARRUTIUS ne dit pas, que l'Eclipse ait été *visible à Rome.* Ce n'est pas un Historien, qui rapporte une observation, qu'on ait faite. C'est une Astrologue, qui fait un calcul: & qui trouve par ses Tables, que dans l'année, qu'il nomme, il y eut une *Eclipse Totale de Soleil, le 23. de Chojac.* Surquoi voici comme parle le P. RICCIOLI, qui a éxaminé cet article, aprés tous les autres: [a] *Mihi ergo fuit Totale deliquium, hora 21. circiter post meridiem,* (c'est 9. heures du matin.) *Romæ, (si tum Roma extitisset) ceciditque in diem politicum 24. Junii, & visum fuit ultra Tropicum Cancri:* c'est à dire, dans les parties Septentrionales de l'Europe. Si DENIS D'HALICARNASSE a ajoûté quelque chose, à ce que TARRUTIUS avoit *prononcé*, c'est la faute de l'Historien, & non pas de l'Astrologue.

a) Ricciol. Almagest. V. 19. init. p. 362. a.

8. AU-FOND; (1) *l'An 1. de la II. Olympiade;* (2) le Jour d'une *Eclipse de Soleil*, (3) vers *la 3e. heure* du jour; (4) *Le 23. du Mois* Egyptien *Chojac;* sont des Caractéres, qui conviennent à l'*An P. J. 3941. & au 24. de Juin;* comme MULLER l'a avancé: & ne peuvent convenir à aucun autre. C'est donc assûrément le Jour, que TARRUTIUS a voulû assigner à la Conception de Romulus. Permis aux autres de dire, que Romulus fut conçû plus tôt ou plus tard. On verra au-moins tout à l'heure, que TARRUTIUS s'accorde fort bien avec soi-même: & avec ce que les Historiens ont dit, de l'âge de Romulus, quand il fonda Rome.

§. III.

§. III.

FONDATION DE ROME.

I. DE LA MANIERE, que PLUTARQUE rapporte la chose, VARRON ne demandoit à TARRUTIUS, que le tems de la Conception & de la Naissance de Romulus: sans lui demander celui de la Fondation de Rome. La demande, qui fut faite, n'étoit, que de pure curiosité: & celle qu'on ne fit pas, pouvoit être utile, pour fixer l'Epoque de l'Histoire Romaine, sur laquelle leurs Savans différoient, & même de plusieurs années. C'est apparemment, parce qu'on ne pouvoit rien savoir du premier, que par le secours de l'Astrologie. Au-lieu, que pour le second, on avoit quelques Mémoires: & que VARRON lui même étoit à peu prés déterminé là-dessus. Néanmoins TARRUTIUS travailla, sur l'un & sur l'autre. En qualité d'Astrologue, il fit l'Horoscope de Romulus; sur les événemens connus de sa vie: Et comme Historien, ou Chronologiste, il détermina le Jour de la Fondation de Rome; sur des Mémoires déja reçûs. Ce que PLUTARQUE en rapporte, paroît peu considérable: & nos Chronologistes modernes, qui l'ont allégué, n'en ont fait aucun usage. Il dit seulement, que *Romulus fonda Rome* LE IX. DU MOIS DE PHARMUTHI, *entre 2. & 3. heures.* Je regarde au-contraire, ce peu de mots, comme le Fondement, ou le Mémoire, sur lequel TARRUTIUS fit aussi l'Horoscope de la Fondation de Rome; qu'il n'a pas plû à PLUTARQUE de copier: quoiqu'il soit plûtôt Historique, qu'Astrologique. Mais heureusement d'autres Auteurs nous l'ont conservé. ROMAINS.

II. POUR SAVOIR AUTANT, qu'il se peut, tout ce que TARRUTIUS répondit à VARRON, touchant la Fondation de Rome, il faut joindre ici les Passages des Auteurs, qui en ont parlé. Dans celui de PLUTARQUE, qu'on vient de lire, TARRUTIUS a dit, que *Rome fut fondée le 9. du Mois* Egyptien *Pharmuthi*, *entre 2. & 3. heures:* & j'ai jugé, que ce peu de mots, sont le Fondement, ou le Mémoire, que TARRUTIUS a posé pour principe. Le reste n'est, que son calcul. CICERON en rapporte un article, de cette maniére: [a] LUCIUS TARUTIUS *de Ferme, nostre ami, homme très-habile dans toutes les supputations des Chaldéens, remontant aux jours de la feste de Palés, où Rome,* SELON LA TRADITION, *fut fondée par*

ROMAINS. *par Romulus, disoit, que* LA LUNE *estoit alors dans* LA BALANCE, *& là-dessus il ne faisoit point difficulté de chanter les destinées de Rome.* Il y a dans l'Original, *in Jugo cum esset Luna.* Sur quoi SCALIGER dit : [b] CICERO CONJUNCTIONIS *quidem luminarium meminit, sed nulla defectionis Solaris mentione:* & son Disciple, CALVISIUS, au contraire : [c] *Cum Luna esset in jugo, hoc est in* NODO, *vel capite Draconis, ut plerique interpretantur: quod si intelligatur tantum de Luna* EXTRA CONJUNCTIONEM *cum Sole, verum id est :* Ce n'est ni ceci, ni cela : mais c'est le Signe de *la Balance ;* comme on l'a fort bien traduit.

a) Cicer. de Divin. II. 98 Traduction de Regnier Desmarais. *b*) Scal Emend. p. [illegible]. b.
c) Calvis. A. 3198. p. 294. b.

1. AUTREFOIS [a] on donnoit à ce Signe, le nom de *Chelæ*, (χηλαὶ,) c'est à dire, *Ailes* ou *Bras ;* parce qu'il faisoit partie du *Scorpion:* comme [b] je l'ai remarqué sur l'Horoscope d'Auguste. En suite on en fit une Signe à part, sous le nom Grec ζύγος, & en Latin *Libra:* c'est à dire *Balance.* Un Commentateur d'ARATUS, publié sous le faux nom d'ERATOSTHENE, ou d'HIPPARQUE, [c] nomme *les Ailes, qui sont la Balance,* (χηλὰς ὅ ἐστι ζυγός) parmi les 12. Signes du Zodiaque: & GEMINUS, qui a [d] précédé CICERON, de 60. Ans ou davantage, donne toûjours à ce Signe, le nom de (ζύγος) *Balance.* Mais je ne trouve point, qu'avant l'Empire d'Auguste, ce Nom ait été traduit en Latin. Je remarque aussi, que dans ce Livre en particulier, CICERON emploie souvent des mots Grecs, sur tout ceux qu'on appelle, *termes de l'Art ;* tels que sont [e] ζωδιακὸς, [f] ὁρίζοντες, [g] λήμμαται, &c. Ainsi il est vrai-semblable, que celui dont il s'agit, étant encore nouveau parmi les Romains, CICERON avoit écrit, *cum in* ζυγῷ *esset Luna*, ou qu'il *latinisa* le mot Grec par celui de *jugo.* Dans la suite, on le traduisit, par le mot de *Libra*, sans abandonner celui de *Chelæ.* [h] VIRGILE, ayant dit:

Qua locus Erigonen inter, CHELASQUE *sequentes*
Panditur.

Dit aussi, [i] un peu aprés:

LIBRA *die somnoque pares ubi fecerit horas.*

Et MANILIUS [k] nomme l'un & l'autre dans un même endroit:

† *Sed*

Digitized by Google

Sed cum Autumnales cœperunt surgere CHELÆ, ROMAINS.

Felix æquato genitus sub pondere LIBRÆ. &c.

On verra dans un moment, que CICERON a voulû désigner ce Signe.

a) Attalus, Aratus, Hipparchus, Ptolemæus. b) Hist. Crit. de la Rep de Lett. T. XI. p. 12. c) Apud Petav. Uranol. p. 257. c. al. 142. f. d) Chron. Liv. V. ch. 1. n IV. p. 339. e) Cicero de Divin. II. c. 89. f) c. 91. g) c. 108. h) Virg. Georg. I. v. 32. i) v. 208. k) Manil. IV. v. 545. 546.

2. ON POURROIT même se passer de ce qu'il en dit, si son autorité respectable ne servoit à confirmer un Passage trés remarquable de SOLIN, Auteur, d'ailleurs plagiaire, & peu estimé. Voici comme il parle: [a] *Romulus auspicato fundamenta murorum* (Romæ) *jecit, duodeviginti natus annos, undecimo Kalendas Majas, hora post secundam ante tertiam, sicut* L. TARUNTIUS *prodidit, Mathematicorum nobilissimus, Jove in Piscibus, Saturno, Venere, Marte, Mercurio, in Scorpione; Sole* IN TAURO; *Luna in Libra constitutis.* L'essentiel de ce Passage, se trouve aussi dans des [b] Extraits MSS. de DION, [c] citez par SAUMAISE: & il a été [d] inséré, presque tout entier, par le fourbe ANNIUS DE VITERBE, dans son prétendu SEMPRONIUS.

a) Solin. c. 2. b) Salmas. ad Solin. p. 15. b. c) Ὥρᾳ τῆς Ῥώμης, ὅτε Ῥωμύλος ταύτην ἤρξατο κτίζειν. ὥρᾳ δευτέρᾳ καὶ τρίτῃ ὡς Ταρρούτιος ὁ μαθηματικὸς κατείληφε. Διὸς μὲν ἰχθύσι, Κρόνου δὲ καὶ Ἀφροδίτης καὶ Ἄρεος καὶ Ἑρμοῦ, σκορπιῷ, ἡλίου τε ταύρῳ καὶ σελήνης ζυγῷ. d) Annius Viterb. p. m. 211. b.

3. IL Y A [a] PLUS de deux Siécles, que JOACHIM VADIAN, Suisse de S. Gal, soûtint, que ce Passage étoit corrompu. Voici ses paroles: [b] JULII SOLINI & C. SEMPRONII *locum, ... primus, quod sciam omnium, ... ut corruptum & erroneum annotavi. ... Arbitror autem .... vitium librariorum culpa, ut sæpe fit, inditum.* On sait, que *Venus* ne s'écarte du Soleil, que d'un Signe & demi, ou un peu plus, & *Mercure* moins d'un Signe. Mais ces deux Astres, étant l'un & l'autre dans le Signe du *Scorpion*, seroient *en opposition* avec le *Soleil*, s'il étoit dans *le Taureau*, ou éloigné de 6. Signes. SCALIGER s'en [c] est mocqué, lorsque rapportant ce Passage de SOLIN, il finit ainsi: *Et, si Diis placent, Mercurio & Venere Soli oppositis.* Et VADIAN avoit jugé, qu'il étoit impossible d'expliquer cet Horoscope. [d] *Cæterum*, disoit-il, *qui illud emendet & restituat Genethliacon, nisi Oedipus resurgat, nemo erit.* JAQUES CAPPEL a pour-

ROMAINS. pourtant crû l'avoir fait. [e] *Nunquam*, dit-il, *ita desipuit* TARRUTIUS, *ut hæc scriberet. Scripsit igitur*, ajoûte-t-il, *Sole in Libra, Luna in Jugo constitutis.* Mais cette correction fait trop de changement au texte. Outre qu'apparemment le Nom de *Jugum*, pour signifier *la Balance*, n'étoit pas en usage, du tems de SOLIN. M. MEGERLIN, Professeur en Mathématique à Bâle, rapporte ainsi ces paroles du Passage, sans avertir même, que c'est une correction: [f] *Sole* VERO *& Luna in Libra constitutis.* Se peut-il rien de plus simple, de plus naturel, & en même tems, de plus vrai-semblable? [g] *Quod autem*, avoit dit le P. PETAU, *Sole in Libra posito, Roma condita fuerit*, MANILIUS *cecinit Lib. IV. his versibus:*

[h] *Hesperiam sua Libra tenet, qua condita Roma, &c.*

JAQUES CAPPEL [i] a rapporté ces Vers *à la Lune*: mais il s'est trompé. Le Poëte parle des païs, sur lesquels domine le Soleil, dans chaque Signe du Zodiaque: & il avoit dit, dans le Vers, qui précéde immédiatement:

Tempora quo pendent, cedant quo Noxque Diesque.

Le Soleil distingue le *Jour* de la *Nuit*: & les rend égaux, quand il entre dans le Signe de la *Balance*. Cela est connu.

a) A. 1521. b) Vadian. ad loca quædam Melæ init. Edit. Basil. 1557. p. 225. c) Scal. Emend. p. 388. f. d) Vadian. ad Melam. II. p. 125. fine. e) J. Cappel. A. 3246. p. 182. b. f) Megerl. p. 47. g) Petav. D. T. IX. c. 48. p. 116. b. al. c. 54. p. 65. a. b. h) Manil. IV. v. 766. i) J. Cappel. ubi supra.

III. LES REMARQUES de M. MEGERLIN, ne se bornent pas à la Critique. Leur principale utilité regarde la Chronologie: & je ne saurois assez m'étonner, qu'avant lui, (peut-être aussi, depuis lui,) nos Savans aient fait si peu d'attention à ce Passage de SOLIN; le plus précis, & le mieux circonstancié de tous ceux, qu'on allégue des anciens Ecrivains Romains. M. MEGERLIN le prouve de cette maniére: [a] *Romam, non alio, quam anno P. J. 3960. conditam esse, testimonium omni exceptione majus, habemus a* TERENTIO VARRONE. . . . *Nam pro tali Planetarum situ calculus astronomicus in multis annorum millibus, nec alium annum nec diem admittit, quam 29. Octobris h. 2. 30'. p. m. A. P. J.*

♃	♓	15
♄	♍	6
♂		5
♀		30
☿		1
☉	♎	29
☾		1

3960.

3960. tunc enim ♃ in 15°. ♓. ♄ in 6. ♂ 5. ♀ 30. & ☿ 1. ♏. ☉ in 29. & ☽ 1. ROMAINS. ♒ & ☊ in 17. ♊ reperiuntur.

a) Megerl. ubi supra.

I. DANS UN TEMS, [a] ou j'étois fort desœuvré, faute de livres; ayant recouvré les Tables Astronomiques de LANSBERGE, j'eus la curiosité de calculer le mouvement des 7. Planétes, pour les années P. J. 3960. 3961. pendant lesquelles, *Saturne* fut toujours dans le Signe du *Scorpion*. Je trouvai, 1. que *le 29. d'Octobre*, ci-devant marqué, *Mars* étoit dans le même Signe, mais plus avancé, de 10. degrés, que ne le dit M. MEGERLIN; soit qu'il y ait dans son Livre quelque faute d'Imprimeur, ou que j'ai mal calculé. 2. Que *Jupiter* étoit plus avancé, de prés de 2. degrés, dans les Poissons. 3. Pour-tout le reste, il n'y a jamais eû un degré de différence. Ainsi je ne doute point, que *le 29. Octobre de l'An P. J. 3960.* ne soit le *Jour*, que TARRUTIUS a voulû marquer, pour *la Fondation de Rome.*

a) A. 1691. Septembre.

2. DEUX DIFFICULTEZ ont embarrassé M. MEGERLIN, qui n'a pû accorder avec son calcul, d'ailleurs si éxact, quelques paroles de SOLIN & de PLUTARQUE. *Quod additur*, dit-il, touchant le premier, *id factum esse*, undecimo Kalendas Majas, & *quidem Sole* in Tauro *existente; quidam exscriptori, matheseos imperito, & ad Palilia, die 21. Aprilis, in memoriam exædificatæ Vrbis celebrari solita, respicienti, tribuendum est.* Il est vrai, que dans l'année Lunaire des Romains, *le 21. d'Avril* arrivoit assez souvent, lorsque *le Soleil* se trouvoit dans le Signe du *Taureau*. *Sed*, continue-t-il, *&* PLVTARCHO *in Romulo error obrepsit, qui natalem Vrbis conjecit in diem 9. Pharmuthi, cum fuerit 4. Pachon.* Il est fâcheux, d'être reduit à accuser d'altération, des Passages, sur lesquels il n'y a point de varieté dans les Exemplaires: & simplement parce qu'on ne peut pas les concilier avec un autre. D'autant plus, qu'entre *le 9. de Pharmuthi*, & *le 4. de Pachon*, il n'y a aucun rapport; ni pour les nombres, ni pour les mots. J'espére de resoudre ces difficultez, par mon principe général de l'*année ancienne.*

IV. COMMENÇONS par le Passage de PLUTARQUE. Pour l'éclaircir, on ne peut mieux faire, que de consulter le même PLUTARQUE, qui selon [a] M. DACIER, *n'avoit pas fait la vie de Romulus,*

 lors-

ROMAINE lorsqu'il parloit de cette sorte, dans la Vie de Numa: a) Sous le regne *de Romulus, on n'avoit pour les mois, ni mesure, ni regle. On faisoit les uns de vingt jours, les autres de trente-cinq, & les autres plus longs encore. On n'avoit nulle idée de la différence, qu'il y a entre le cours du Soleil & celui de la Lune; & l'on n'observoit, que cette seule regle, de* FAIRE L'ANNEE DE TROIS CENT-SOIXANTE JOURS. Sur ces derniers mots M. DACIER fait cette remarque: PLUTARQUE *avoit* SANS DOUTE *escrit de trois cents cinquante-quatre jours, comme la suite le demande* MANIFESTEMENT, *leur année étant Lunaire.*

a) Dacier, Vie de Numa, p. 279. V. Plutarch. Romulo p. 30. e. b) Plut. in Numa, p. 7. f. Trad. de Dacier, p. 331.

1. LA CORRECTION de M. DACIER est inutile & mal fondée. Il est *manifeste*, que PLUTARQUE distingue ici l'année, qu' on suivoit *sous le regne de Romulus*, de celle, qui fut établie par Numa, & dont il parle dans *la suite*. La premiére *de 360. jours*, n'étoit ni Solaire, ni Lunaire, leur *différence* même n'étant pas alors connuë. La seconde *de 354. jours*, étoit véritablement Lunaire: & sur celle-ci, PLUTARQUE s'accorde avec TITE-LIVE, qui dit, que [a] *Numa .... omnium* PRIMUS *ad cursum* LUNÆ *in duodecim menses descripsit annum.* Mais TITE-LIVE suppose, avec [b] la plûpart des Romains, que sous Romulus l'année avoit seulement *dix mois* & 304. jours. Au-lieu, que suivant PLUTARQUE, elle avoit 360. jours, & *douse mois*, dont Numa *changea l'ordre;* comme il le dit expressément. C'est ainsi, que le Passage de PLUTARQUE a été entendu par [b] les Savans, qui l'ont cité: & en particulier, par le [c] P. PETAU, mille fois plus Chronologiste, que M. DACIER, & d'une erudition plus étenduë.

a) Livius I. 19. b) Sus § 1. N. II. p. 850. c) Gaza de Mensibus c. 8. Gyrald. de annis & mens. T. II. p. 537. e. d) Petav. D. T. II. 73. init. p. 239. d. al. c. 74. p. 124. a.

2. L'AUTORITE de PLUTARQUE, peut être appuiée par d'autres raisons. 1. Cette année est la plus ancienne, la plus simple, & la plus aisée. Les Egyptiens la communiquérent aux Grecs: & les Grecs la portérent apparemment en Italie, quand ils vinrent s'y-habituer. 2. [a] *Annum vertentem* ROMÆ, *Licinius quidem Macer, & postea Fenestella* STATIM AB INITIO, *duodecim mensium fuisse, scripse-*

scripserunt: comme le témoigne CENSORIN, quoiqu'il [illegible] d'un [illegible] avis contraire. 3. Elle a le même avantage, que (b) PLUTARQUE trouvoit à la *seule* année de dix Mois. Si 304. jours contiennent 38. Révolutions *Nundinales*, 360. jours renferment 45. des mêmes Révolutions. Surquoi nous remarquerons en passant, que (38. 304 :: 45. 360.) Comme 38. est à 304. ainsi 45. est à 360. & par la Régle de proportion, 38. fois 360. font autant, que 45. fois 304. C'est à dire, que 38. années anciennes, sont égales à 45. années, que j'appellerai simplement Romaines.

a) Censor. c. 20. b) Sus §. 2. n. II. p. 851.

3. RAISONNONS sur ces principes. Puisque *sous le régne de Romulus*, les habitans du païs, où il étoit né, avoient une *année de 360. jours:* & qu'ils l'avoient reçûe des Grecs, d'où leurs ancêtres étoient descendus: C'étoit donc la même, qui originairement étoit venue d'Egypte. Contons là-dessus, suivant nôtre méthode générale.

DEPUIS le 20. Juillet, de (α) l'An P. J. 3389. où commença le Nouveau Cycle Caniculaire des Egyptiens, jusqu'à pareil jour de (β) l'An P. J. 3960. auquel Rome fut fondée, suivant ce qu'on vient de lire; (γ) il y a 571. Ans, qui étant multipliez (δ) par 365¼ font (ε) d'abord 208 mille 557. jours, en négligeant la fraction, comme dans les autres contes de même espéce. Ajoûtons-y (ζ) 101. jours écoulez, depuis le 20. de Juillet, jusqu'*au 29. d'Octobre*, jour trouvé par l'Horoscope; nous aurons une somme totale (η) de 208 mille, 658. jours.

β 3960 α 3389	
γ 571 δ 365¼	κ 579 ϑ 360
2855 3426 1713 142¾	34740 1737
	λ 208440
ε 208557¾ ζ 101	μ 218
η 208658¾	208658

CETTE derniére somme, étant divisée (ϑ) par 360. donnera, au Quotient (κ λ) 579. années anciennes (μ) & 218. jours. Or 7. Mois Egyptiens font 210. jours. D'où il s'ensuit, que depuis le 1. jour de Thoth exclusivement, (parce que c'est le premier terme de nôtre conte), jusqu'*au 9. de Pharmuthi*, qui est le 8e. Mois Egyptien, il y a précisément 218. jours complets, comme ci-devant.

30
7
210

ROMAINS, ci-devant. Donc *le 9. de Pharmuthi*, que TARRUTIUS avoit marqué pour le *Jour de la Fondation de Rome*, est le même, que *le 29. d'Octobre*, suivant le calcul de M. MEGERLIN, que j'ai aussi vérifié.

4. VENONS au Passage de SOLIN, où TARRUTIUS allégue d'abord une circonstance, que M. MEGERLIN n'a pas rapportée. On y lit, que Romulus fonda Rome, *à l'âge de 18. Ans. (duodeviginti natus Annos.)* EUTROPE dit, [a] *octodecim Annos natus*: ou [b] *decimo octavo Anno nativitatis*: [c] & DENIS D'HALICARNASSE, qu'il étoit *âgé d'environ 18. Ans.* (ἀμφὶ τὰ ὀκτωκαίδεκα ἔτη.) Ces différentes maniéres de s'exprimer, témoignent que les Historiens Romains, en particulier, emploient indifféremment les nombres qu'on nomme *cardinaux*, ou les *ordinaux*; les années complétes ou les courantes: comme je l'ai prouvé, plus au long, [d] dans le II. Livre de ma Chronologie.

a) Eutrop. init. Edit. Fabri. b) Edit. Glareani. c) Dion. Halic. L. p. 66. c. & II. p. 119. c. d) Chron. Liv. II. §. 3. Régle 3. p. 239.

SUIVANT le premier Horoscope, dressé par TARRUTIUS & que nous avons expliqué, dans la Section précédante, Romulus fut conçû *le 24. Juin* de l'An P. J. 3942. le 23. de Choiac Egyptien, & nâquit *le 21. de Thoth.* Si TARRUTIUS a eû égard aux Epagoménes, l'Intervalle est de 9. Mois & 3. jours: s'il ne les a pas contez, il sera de 9. Mois, moins 2. jours. Prenons 9. Mois justes, ou 270. jours, Romulus sera né *le 21. Mars* P. J. 3943. Depuis ce jour, jusqu'à pareil jour de l'An P. J. 3960. (α) il y a 17. années Juliennes, qui (β) font 6209. jours. Ajoûtez-y (γ) 232. jours, écoulez depuis *le 21. Mars*, jusqu'*au 29. d'Octobre*, vous aurez une (δ) somme totale de 6441. jours. Cette somme étant divisée (ε) par 360. donnera (ζ. η) 17. années anciennes, telles que PLUTARQUE les suppose, (θ) & 321. jours; qui font 10. Mois & 21. jours. Donc *Romulus étoit âgé de 18. Ans*, moins 39. jours, *quand il fonda Rome*, suivant le calcul de TARRUTIUS.

	365¼	ε	360
α	17	ζ	17
	2555		2520
	3654		360
β	6209	η	6120
γ	+ 232	θ	+ 321
δ	6441	δ	6441

5. DEPUIS la Fondation de Rome, jusqu'à [a] l'An I. de Numa, y-compris un An [b] d'Interrégne, il y a 38. Ans complets. Autant d'an-

d'années (α) Juliennes, (β) font 13879. jours, qui étant divisez, (γ) par 360. donnent (δ. ε) 38. années anciennes, (ζ) & 199. jours. Cela signifie, que dans cet Intervalle, l'année ancienne, & en particulier, *le 9. de Pharmuthi*, ont avancé de 199. jours, dans l'année Julienne: Autant qu'il y en a, depuis *le 29. d'Octobre*, jusqu'*au 13. d'Avril* Julien. Donc les *Palilies*, ou la Fête de Palés, qui s'étoit rencontrée *au 29. d'Octobre*, se trouva *au 13. d'Avril*, Julien, l'An 1. de Numa. La même chose arriva [c] au bout de 45. années Romaines, chacune de 304. jours; s'il est vrai, [d] qu'elles fussent alors en usage.

	$365\frac{1}{4}$
α	38
	2920
	$10959\frac{1}{2}$
β	$13879\frac{1}{2}$

γ	360
δ. ε	38
	2880
	108
ε	13680
ζ	+ 199
β	13879

302	Octobre	29
199		
103	Avril	13

De quelque maniére, que ce soit, PLUTARQUE, & la plûpart des Auteurs, attribuent à Numa la premiére réformation du Calendrier Romain, qui fixa toutes les Fêtes, à peu prés, aux mêmes Saisons. De là vient, que dans la suite, les *Palilia* furent attachées au Printems, où elles s'étoient trouvées, quand Numa monta sur le trône.

a) Sus p. 852. b) Dion. II. p. 119. c. Livius I. 17. Plut. Num. p. 61. a. c) Sus p. 855.
d) En ce cas, l'An 46. de Rome seroit l'*An 8. de Numa*, marqué par PLUTARQUE; (Num. p. 68. d.) aprés quoi, il parle (p. 71. f.) de la Réformation du Calendrier. Mais alors Romulus seroit mort 6. ou 7. Ans plûtôt: ce qui rendroit inutiles les recherches, faites par nos Chronologistes, pour trouver l'Eclipse, arrivée à la mort de ce premier Roi. (Dion. II. p. 119. Plut. Romulo p. 34. e.)

6. ENFIN, supposant que Rome fut fondée le 29. d'Octobre, P. J. 3960. en vertu de tout ce qu'on vient de voir; ce calcul de TARRUTIUS ne différera du sentiment de *son ami* VARRON, tout au plus, que de 6. Mois, moins 8. jours, autant qu'il y en a, entre le 29. d'Octobre, & le 21. d'Avril. On peut même les accorder sans beaucoup de peine. Lorsqu'ils fleurissoient, il y avoit 50. ou 60. Ans, que [a] l'année Romaine, & les Consulats commençoient avec *le 1^{r}. de Janvier*. VARRON s'accommodant au Calendrier de son tems, avança les années de Rome, jusqu'au 1. de Janvier: quoi que les *Palilies* fussent au 21. d'Avril. TARRUTIUS s'y prit autrement. Il remarqua, qu'au tems de la Fondation de Rome, les *Palilies* se rencontrérent avec *le 9. de Pharmuthi* de l'année ancienne. Comme cette année étoit plus connuë; que les Grecs la suivoient dans les premiéres Olympiades; & qu'elle étoit aussi en usage dans l'Italie, lorsque Rome fut fondée:

ROMAINS. TARRUTIUS aima mieux dresser son calcul sur le 9. de Pharmuthi, aisé à trouver, que sur *le 21. d'Avril* d'alors, dont il étoit presque impossible de fixer le tems, par les raisons, que j'ai alléguées ci-dessus. En retardant ce tems, d'environ 2. Mois, on arrivera *au 1. de Janvier de l'An* P. J. 3961. que tous nos Chronologistes content pour l'An I. de Rome, suivant VARRON a).

a) U. C. 601. Var.

D'OU QUE cela vienne, j'ose bien dire, avec confiance, que dans toute l'antiquité, sur tout parmi les Romains, on ne trouvera point de *Jour*, distingué par tant de Caractéres Chronologiques, que le 29. *d'Octobre*, dont j'ai parlé. Parmi tous ces Caractéres, je m'arrête pour le présent, *au 9. de Pharmuthi*, expressément nommé par PLUTARQUE. Il concourt précisément avec *ce 29. d'Octobre*; en suivant la Réduction des *années anciennes*, qui ont fait la matiere de cette Dissertation: & je doute, qu'on y-puisse réussir d'une autre maniére. Comme ce concours est accompagné de celui de plusieurs autres Caractéres, dont la plûpart sont certains; je ne saurois mieux finir, que par cet Exemple. Il y-auroit encore bien des recherches à faire, sur ce sujet: Mais mon âge, & ma vûë, ne me permettent pas d'aller plus loin.

a) *Hic cæstus, Artemque repono.*

a) Virg. Æneid. V. 484.

TABLE

Le Chifre Romain marque le Tome, & l'Arabe la Page.

A.

Abdon XI. Juge. I. 58. 60. Les années de son administration, omises dans Joseph, par les Copistes. I. 60.
Abesan IX. Juge I. 58.
Abiam II. Roi de Juda I. 286. régna 3. ans I. 287.
Abibal II. R. de Tyr. II. 60. synchronisme avec l'histoire de David II. 61.
Abimelech V. Juge I. 44.
Abraham. Intervalle depuis sa naissance jusqu'à la mort de Moïse, selon Joseph I. 120.
Achab VII. Roi d'Israël I. 306. sa mort. I. 314. 315. Différences des Chronologistes sur la Durée de son régne I. 315. f.
Achasias VIII. Roi d'Israël I. 312. sa naissance II. 311. tems de son régne I. 314.
Achasias VI. Roi de Juda I. 326. son âge 326. deux passages de l'Ecriture, différentes sur son âge I. 326. bizarres solutions de cette difficulté I. 328. Commencement de son régne I. 331. f. doit être rapporté à la 12. année de Joram, Roi d'Israël I. 333. Fautes des Chronologistes sur ce point. 333.
Achaz XII. Roi de Juda I. 380.
Achescus Ocaras XXI. Roi Thébain II. 754
Adad I. Roi de Damas II. 93. battu par David II. 94
Adad II. & Rezon II. 96
Adarezer, Roi de Soba II. 89. défait deux fois par David II. 90. 92
Age de Moïse I. 4. 5. des Levites I. 67. 68. des Dénombrez I. 67
Ahod ou Ehud II. Juge I. 35. 38
Ajalon X. Juge I. 58
Alexandre Jannaus. commencement de son régne I. 247
Alexandra, quand elle commença à régner I. 248. sa mort. 248
Alexander Polyhistor, son fragment II. 391 f.
Alexandrie, epoque ordonnée de sa prise II. 703 voyez Ere.
Alexandrins, s'ils ont commencé le jour du léver du soleil I. 586. Leur maniére d'intercaler. II. 709
Alternative de servitude & de liberté, représentée au livre des Juges I. 68. Cesse sous David. 68
Amasias IX. Roi de Juda 348. défait les Iduméens I. 350. battu par Joas 348.
Ammonites oppresseurs I. 45
Amon XV. Roi de Juda I. 433.
Amorrhéens vaincus I. 50
Amos. Le titre de ses prophéties n'y est pas mis par lui même I. 376
Amosis, II. 800. s'il fut contemporain d'Inachus I. 596
Amuthantæus. XXXVIII. Roi Thébain II. 765. 801
An revolu, ce que signifie ce terme I. 452
Anarchie aprés Josué I. 16. aprés Héli I. 73. 74. 79
Anarchies de Pezron. I. 83. la 2de I. 33. la 3e I. 34. 38. la 4e I. 38. 40. 41. la 5e I. 45. la 6e I. 61. la 7e I. 74
Anciens aprés Josué I. 16.
Ancunius Ochus XXX. Roi de Thébes II. 760
D'Andilly, trompé par Vossius I. 117. exemples de sa mauvaise traduction de Joseph I. 252. 253. 289. 295. 302. 327. II. 64. 65. 82. 615. Traduction equivoque I. 294
Année, son origine II. 610. 612. étoit composée de 12. mois & de 360. jours 612. diversement changée II. 613. sa forme au tems du déluge, si elle est inexplicable II. 614. si l'année étoit alors lunaire II. 616. ou solaire 617. & comment cette reduction fut faite II. 617.

[illegible]
Noë II. 623
Années anciennes I. 2. 233
Année des Babyloniens n'est d'une forme différente de celles des Egyptiens II. 336. preuves II. 337 f.
Année des Chaldéens, voyez Chaldéens
Année des Egyptiens, v. Egyptiens
Année des Grecs, du tems du Siége de Troie de 306. jours II. 823. depuis les Olympiades leur année commença environ le solstice d' Eté II. 823. raison de ce choix II. 824. Intercalation, comment elle s'est faite II. 826. 827. Témoignages des anciens, qu' autrefois l'année des Grecs n' avoit que 360. jours II. 827. f. Témoignages, qui ne prouvent rien II. 846
Année des Juifs, est lunaire, selon les Juifs & Joseph I. 556. Le premier jour du mois lunaire civil fut le 22. de Mars I. 560. Objection 560. Son commencement, transporté aprés l'Exode, de l'Automne au Printems I. 561. f. fondement de cette tradition examiné. I. 566. ce fut la même en Egypte, que celle des Egyptiens I. 569. Intervalle depuis le 1. jour de l' année de l'Exode jusqu' au premier jour du Cycle Caniculaire I. 572. Le 1. jour de l'année de l'Exode fut un Jeudi I. 573. preuves I. 574. & non pas un Vendredi I. 576 f. Changement de la forme de l'année dans le désert I. 685. La première année faite intercalaire I. 686.
L'Année civile des Israëlites, faite lunaire dans le désert, apparemment dès la 1. ou 2. année de l'Exode. I. 673 f.
L'année civile, premiére & derniére des Rois. Différentes méthodes de les conter. I. 324. celle des Egyptiens I. 234. imitée à Rome. I. 235. celle des Chinois I. 236. celle de l'Ecriture. I. 237
Années incompletes des Rois, régle faillible, pour applanir des difficultez de la Chronologie des Rois de Juda & d'Israël I. 235
Années sabbatiques instituées Lev. 25. leur observation est negligée durant la captivité de Babylone I. 694. La revolu- [illegible]
[illegible] I, 695. elle s'accorde avec celles dont les Juifs conservent encore la memoire dans leur ére I. 698. Liste de quelques années sabbatiques I. 696. [illegible] minée selon la Chronologie des Juifs I. 739 f.
Années de Jubilés. Si leur revolution est de 50. ans complets I. 699. Liste des Auteurs, citez par Salian, partagée en 4. Classes ib. si les periodes d' années sabbatiques & des années de Jubilez sont independantes l' une de l' autre. I. 700. Objection. 701. Sentiment de ceux qui font dependre les années sabbatiques, des années de Jubilé. 701. f. Objection contre la disposition de Mr. Reland. I. 702. Sentiment de ceux, qui croyent, que l'année de Jubilé ne différe de la 7. sabbatique, qui est la 49. aprés le Jubilé precedant, & la 50. depuis le même I. 703. Rejetté sans raison par Salian I. 704. prouvé I. 706. Sentimens des anciens Juifs 708. de la Chronique Samaritaine I. 709. approuvé I. 710. diverses observations, touchant ces années I. 711 f. L'an de J. C. 1189. an de Jubilé 714. 742 f. Liste de Jubilez I. 744
Racine des années sabbatiques & de Jubilez I. 723. sentiment des Juifs I. 723. celui de Scaliger, proposé d' une maniére insultante, rejetté. I. 724. Sentiment de l'auteur & de ceux, qui prennent pour cette racine l' an 1. de Josué, prouvé I. 728 f. Il s' accorde avec la loi I. 729. avec l'histoire de Josué I. 730. avec la plus ancienne Tradition I. 733. avec les monumens historiques des siécles suivans I. 734 f.
Année ecclesiastique, son commencement. I. 734. Année Romaine. II. 849. La forme, durant plusieurs siécles avant la reformation de J. Cesar ne fut la même, qui fut en usage sous les Rois II. 850. l'année Romaine sous Romulus, n'avoit que 10. mois & 304. jours 850. raison de cette forme, donnée par Puteanus II. 851. Elle avoit 360. jours selon Plutarque II. 862. La [illegible]

1. année Julienne de la réformation de Jules-Cesar fut bissextile II. 701. les Intercalations troublées par les Prêtres aprés sa mort. II. 702
Anoyphes X. Roi Thébain. Son nom expliqué II. 745
Apappus Maximus XX. Roi Thébain II. 753
Apion, les copies de son témoignage, touchant le tems de l'exode, ne s'accordent pas I. 600
Apriès Roi d'Egypte I. 148. c'est Pharaon Hophra 149. son orgueil humilié par Amosis II. 149 s. 160
Arbace Roi des Médes, inconnu à Herodote II. 218. mis à la tête des Rois Médes par Usserius II. 228
L'arche, demeura 20. ans à Kirjathjearim I. 80. c'est le tems d'Anarchie entre Heli & Samuel I. 81. Division des Chronologistes sur ce tems I. 82
Argonautes, leur expedition II. 263
Aristobule, commencement de son régne I. 247
Aristote, suppose l'année de 360. jours II. 844
Artée Roi des Médes II. 219
Artyne, Roi des Médes II. 221
Asa, III. Roi de Juda I. 288. sa guerre avec Zara 295. sa durée ib. son âge lorsqu'il devint Roi 296. depose sa mére ib. s'il a été attaqué par Baasa, l'an 36. de son régne I. 298. cela est fait l'an 26. 301. sa mort. 307
Aseth, Roi d'Heliopolis II. 800
Assaraddon, Roi d'Assyrie II. 320. fils de Sennacherib II. 321. c'est Sardanapale, selon Genebrard 320. succéda à son pére, étant fort jeune 321 s. C'est l'Assaraddin du Canon II. 388. envoie une Colonie à Samarie 390
Associations des Rois de Juda & d'Israel I. 223. prouvées par des exemples étrangers ib. ne peuvent servir de régle pour applanir les difficultés dans la Chronologie des Rois de Juda & d'Israël 224. Si elles font deux commencemens de régne 225. Exemples de quelques unes, rejettées I. 318. 320. 347. 348. 352. 383. 400. 456. quelques unes supposées par Usserius I. 417 s. Celle de Joram avec Josaphat, admise I. 320. Celle de Nabopolassar & Nabuchodonosor, probable II. 417. on ne sait fixer son commencement II. 419. est inutile, & a causé des brouilleries dans la Chronologie 421
Assyrie, différence des sentimens sur la durée de ce royaume II. 161. n'interesse pas l'Auteur 162. renfermée dans 500. ans par Herodote 174 s. son antiquité n'est pas prouvée par Denis d'Halycarnasse. 178. La monarchie des Assyriens renfermée dans le tems fabuleux 262
Astibare, Roi des Médes II. 221. C'est Cyaxare 239
Astyage, Roi des Médes II. 215
Athalie Reine VII. de Juda I. 340. tems de la revolution & de la deposition de cette Reine 341
Athenée, lacune supplée II. 284
Athotes, II. Roi Thébain, explication de ce nom II. 737. 767. Céde la ville de This à son fils Cencenes II. 797
Athotes, III. Roi Thébain II. 738
Azarias, X. Roi de Juda, sa naissance I. 350. 353. le commencement de son régne fixé 354. diverses solutions de la difficulté, touchant ce commencement. 356. critiquées. ib. fut attaqué de la lépre 374. divers sentimens sur le tems de cette maladie ib. sa mort. 375

B

Baal-Zephon, située au septentrion de Pihahiroth I. 638. c'est peut être Heroopolis 638
Baasa III. Roi d'Israël I. 293. sa famille 294. Sa derniére guerre se rencontre avec la derniére année de son régne 303
Babylone, si elle est fondée par Nitocris ou par Semiramis II. 180 s. est fondée par Belus, & faite plus belle par Semiramis 263 s. Son enceinte diversement rapportée par Ctesias & Clitarque. 645. L'auteur se determine pour Ctesias 648. Assiégée par Cyrus 555. selon la prediction du prophéte 556. com-

commencement de ce siége 558. 561. prise par stratagéme 562. dans la fête des saturnales 564. f.
Barac, défait Sisara I. 99
Baruc, le tems, quand il lût les prophéties de Jérémie I. 445. tems de sa prophétie 533
Balthazar, Roi de Babylone, II. 480. fils de Nabuchodonosor ib. Conjectures des Interpretes, touchant ce Roi 481. si c'est Evilmerodach 481. ou Neriglissar. 483. ou Laborosoarchad 484. ou Nabonide 487. C'est un de quatre derniers Rois de Babylone, 489. mais non pas Evilmerodach. 849. Conformités de son nom avec celui de Neriglisar. 492. Objections contre les conformités de Nériglisar & Balthasar, examinées 493. f. Il ne fut pas tué dans la prise de Babylone 576
Benadad I. Roi de Syrie II. 99.
Benadad II. II. 100. fils de Benadad I. 101. ses guerres avec Achab ib. sa mort. II. 103
Benadad III. II. 109. battu par Joas II. 110
Bernard, sa correction temeraire d'un nombre dans Joseph I. 118
Berose, son fragment, touchant Nabopolassar, examiné II. 494
Biyris XIV. Roi Thébain II. 749
Boivin, sa dissertation sur Zarine II. 222. fait d'Astibare Cyaxare 223. ses observations sur Cinaladane II. 396

C.

Cadmée, tems de sa fondation II. 30
Cadytis si c'est Jerusalem II. 140. c'est Cades de la tribu de Naphtali 142
Caleb, son âge I. 8. 9. 15. 17. 53. 719. fait long-tems la guerre I. 17. prend Hebron. I. 16. chasse les Hanakins I. 15. 31. 719. donne sa fille à Othoniel I. 15. 31.
Calendrier, son changement dans le désert I. 675
Callisthene, ses observations faites à Babylone II. 632. envoyées en Gréce à la sollicitation d'Aristote ib. doutes sur ce fait 632. levés 633
Canicule, régle l'année des Egyptiens I. 3. II. 653. C'est par l'observation de la canicule, que les Prêtres d'Egypte decouvrirent l'espece de l'année, composée de 365 jours & ¼. II. 654
Canon, explication du mot. II. 348
Captivité de Babylone I. 536. différens sentimens sur le tems de son commencement 538. f. celui de l'Auteur I. 548 fin de la captivité II. 580. si elle tombe dans la 1. année du régne de Cyrus en Perse, 582. fausseté de ce sentiment ib. si elle doit être placée aux derniéres années de sa vie 583 si l'on doit mettre cette fin aprés la 20. année du régne de Cyrus 585. fut finie le I. an du régne de Cyrus en Babylone 586. dans la 2de de Darius Hystaspe, selon Eusebe 597
Censorin corrigé I. 571
Chaldéens, leurs 432000. ans avant le déluge II. 625. les 34080. ans aprés le deluge 630. f. les 1903. ans de Callisthéne 632. les 72000. ans d'Epigene 635. les 480000. ans de Berose 637. les 470000. ans de Ciceron, & les 473000. de Diodore 639. les 270000. ans d'Hipparque 640. Mémoires historiques de 150000. ans 641. Tous ces nombres, reduits en jours, se trouvent au dessous de la fondation de la Monarchie des Chaldéens, & divisez par 360. donnent la plûpart un nombre juste d'années: donc leur an n'avoit que 360. jours II. 643. preuve, prise de la division du Zodiaque faite par les Chaldéens 644. de l'enceinte de Babylone, selon Ctesias II. 648
Chelæ, nom ancien du signe de la balance, autrement nommé *jugum* II. 858
Chinois, leur Chronologie I. 2
Chnubus Gnevrus, XII. Roi Thébain. son nom expliqué II. 748
Chomæphtha XXIX. Roi Thébain II. 749
Chronique d'Eusebe I. 2. 24. des Hebreux I. 5. des Samaritains I. 12. examinée I. 737
Chronologie des Rois de Juda & d'Israël, difficile à concilier I. 213. difficultés générales 214. La premiére 214. La

La 2e. 215. La 3me. 217. Régles supposées sans fondement. I. 219. La 1e. 220. La 2e. 222. La 3e. 226. Régles générales. La 1e. 230. Objection contre elle. 231. La 2e. 233. La 3e. 237. C'est la régle fondementale pour les livres des Rois & des Chroniques, 238. prouvée, 238 f. par Joseph, 243. par un exemple, 250. ses exceptions, 250. 344. Régles particuliéres. La 1e. 251. prouvée, ib. exception, ib. La 2e. 252. La 3e. 253. prouvée, 253. 289. Methode pour choisir entre deux passages de l'Ecriture différens. I. 254. 324 323. 331. 392.

Chronologie des Rois d'Assyrie & des Médes. II. 261

Ciniladan, Roi de Babylone, II. 391. Observations de Mr. Boivin, touchant lui. 396

Chuter Taurus, XXVII. Roi Thébain. II. 758

Clement d'Alexandrie, peu exact, I. 13. sa chronologie, 203. expliquée, 204. corrigée, 204. 207. 343. son passage, touchant le Cycle Caniculaire, expliqué 589 f. met Moïse 2. siécles plus bas, que l'on ne met Inachus. 612

Cleobule, a supposé une année de 360. jours. II. 832

Cleostrate, si sa octaëteride fut en usage. II. 832

Le Clerc, accusé à tort par Calmet. I. 655

Concharis, XXV. Roi d'Héliopolis. II. 799

Conspiration d'Hosée I. 386. Difficulté dans la date 386. Diverses solutions, 386 f. Solution de l'Auteur 389 f.

Création du monde, son epoque incertaine I. 3

Crésus, Roi de Lydie, vaincu I. 56. emprisonné 432. avantage, qu'il tira de sa prison 432

Ctesias, son antiquité II. 183. Sources de ses histoires, ib. Reproches contre lui, pondérés, & comparés avec ceux qu'on peut faire à Herodote 185 f. son catalogue des Rois des Médes II. 216. son recit, touchant Sardanapale 217. contredit Hérodote dans l'histoire de Cyrus. 528

Cusan, oppresseur I. 26

Cyaxares, Roi des Médes II. 214. c'est Astibare II. 236. 239. 241. peut-être Assuérus 273. vient au secours de Nabuchodonosor 274. défait les Scythes. 275. Prend Ninive, ib. donne une fête magnifique, aprés avoir subjugué les Assyriens. 277. Impose un Tribut. 278

Cycle caniculaire, explication de ce terme I. 570. celui du tems de Censorin 571. commencement du précédant, ib. selon Clement d'Alexandrie, ou Thrasylle. 589. L'ancien cycle finit avec le regne d'Aseth. II. 668. Petit cycle, cycle ancien, explication des termes. II. 652. Grand cycle de 1461. ans, ou la grande année 669. représentée par des Hieroglyfes, comme par un serpent, mordant sa queuë 671. par le Phénix. 671 f. Divers sentimens sur la durée de sa vie 672. determinée par Tacite. 675. Le grand Cycle commença l'An P. J. 3389. le 20. Juill. Samedi. 675. Passage de Censorin, examiné 677. histoire du grand Cycle. 698. Les prêtres d'Heliopolis s'en attribuent l'invention 775. & les Thébains l'introduisirent bien-tôt chez eux, d'où il avint, qu'ils s'en dirent les Inventeurs. 777

Cyrus, différences de Xenophon & d'Herodote, touchant Cyrus II. 524. celle de Ctesias de tout deux 526. autorité d'Herodote, considerée en particulier. 527. Naissance de Cyrus 542. tombe en l'an 415. II. 543. tems incompatible avec le recit d'Herodote. 543 f. Ctesias préféré à Herodote. 547. Jeunesse de Cyrus 548. son régne en Perse 550. commencement de ce régne, fixé. 550. Guerre avec Astyage. 551. Tems de cette Guerre. 552. Guerre de Lydie 553. en divers endroits de l'Asie. 554 Guerre de Babylone. 555. son commencement, selon Herodote. 559. Cyrus veut sauver les Juifs du carnage, à la prise de Babylone. 567.

Digitized by Google

590. Son empire à Babylone 575. donne à Nabonnide la principauté de Carmanie, ib. établit des Satrapes 576. sa mort, diversement racontée 577 s. l'année en est certaine 578. Prediction touchant lui. 581. L'an premier de Cyrus, les Juifs eurent la permission de retourner. Divers sentimens sur cet an. 582. si c'est la 1. année de son régne en Perse. 582

D.

Daniel. Le tems de sa captivité I. 444. élévé par Darius. II. 572. Il est probable, qu'il expliquat à Cyrus les prophéties touchant Babylone, & la fin de la Captivité des Juifs II. 587. 593. & qu'il exhorta les Juifs à faire attention à la prophétie de Jéremie. 590. Comment il se preparoit à la redemtion de son peuple. 591 s.

Darius Méde II. 495. prediction, touchant lui. 570. Régles à observer, dans la recherche de la conformité de ce Roi avec Belsatzar. 495 s. S'il est Nabonnide 496. argumens de Jean Behm examinez 497. si c'est Cyaxare 501. examen de ce sentiment 502 s. objection de Scaliger 505 s. ce n'est Evilmerodac 516 ni Neriglisar, ni Laborosoardac, ni Nabonnide, ni le Cyaxare de Xénophon, ni Darius Hystaspis. 517 s. C'est un Roi de Chaldée, Méde d'origine 518. successeur de Nabonnide, & prédecesseur immediat de Cyrus, 518. Traces de ce Darius, dans les Auteurs. 519. Le passage de Daniel, concernant ce Roi, expliqué 521 s. Darius, ami de Cyrus 570. Reçoit de lui la Principauté des Barcaniens 571. établi Roi de Chaldéens, par Cyrus ib. remet le gouvernement des provinces sur le même pied, qu'ils avoient été sous son pére 572. sa mort. 573

Darius, fils d'Hystaspe, son régne II. 596. la 1. & 2. année de son régne, caracterisées. 597. C'est dans la 2. année, que finit la captivité de Babylone, selon Eusebe. 597. C'est sous lui, que les Juifs reprirent la construction du Temple. 594 s.

Darius Nothus. C'est sous lui, que les Juifs reprirent la construction du Temple, selon Scaliger. II. 601

Dariques II. 519.

David, vainquit les Philistins I. 68. fut le II. Roi I. 155. reconnu par la seule tribu de Juda I. 156. & par les autres, aprés la mort d'Isboseth I. 157. prend Jerusalem. 157. Durée de son régne 159 s. attaque & défait les Ammonites. 167

Debora, III. Juge. I. 39

Decalogue, prononcé le 6. jour du 3. mois de l'Exode. I. 681

Dejoce, Roi des Médes II. 213 s. commencement de son régne. 229 s.

Deluge. Durée du tems, qui l'a précédé I. 111. differentes sommes de cet intervalle. I. 111. Somme de Joseph. I. 111. Durée du tems depuis le Deluge, jusqu'à la naissance d'Abraham. I. 118. Son histoire Chronologique. II. 614

Demetrius de Phalére. Les 360. statuës, que la republ. d'Athénes lui fit dresser, ont un rapport au nombre des Jours de l'année. II. 845

Demonstrations, douteuses. I. 14. 15

Detours des Chronologistes. I. 63. 317

Diabies IV. Roi Thébain, explication de son nom. II. 738. s.

Dicéarque, un passage de lui, touchant Nilus, Roi Thébain, eclairci. II. 781.

Dinon Historien. II. 548 s.

Diodore de Sicile, sa date douteuse, de la durée du royaume des Médes. II. 244 s.

Dix mille Grecs, leur retraite. I. 27.

Dormire cum patribus suis, ne designe toûjours une mort tranquille. I. 293. 446

Dynasties Egyptiennes. II. 121. 128. 143. La 21-27. II. 152 s. furent consecutives, ib. contiennent les 6. Rois d'Egypte, dont l'Ecriture parle. 152 s. Dynasties des Dieux & des demi-Dieux 655. Raison du choix de 1183 années pour le régne des uns & des autres. 656 Dynastie des Dieux, son commencement II. 791. sa durée. 792. Dyna-

Digitized by Google

stie 1. des Memphites, sa durée. 797. Dynastie 2. son commencement, ib. Dynastie 1. des Thinites. II. 797. Dynastie 2. des Thinites, ib. sa durée. 798

E.

Eclipse sous Cyaxare II. 245. prédite par Thales. 246. Sentimens des anciens sur le tems de cette eclipse. 248. Recherche de 9. eclipses, à qui peuvent convenir quelques caractéres, marquez de celle sous Cyaxare 249. ce fut celle de l'an P. J. 4129. le 28. de Mai. 252. preuves de ce sentiment, ib. s. difficultés des Auteurs dans les chifres. 254. Conciliation de ceux, qui la mettent sous Astyage, avec ceux, qui la trouvent sous Cyaxare. 259

Ecriture Sainte. S'il faut admettre des fautes des Copistes dans l'Ecriture, tant pour les nombres, que pour les paroles. I. 183. Conjectures sur leur origine. I. 194. prouvées par des exemples I. 192. particuliérement, il y en a *Genes. II. 2.* II. 621. *c. VIII. 5.* 620. *1 Sam. XIII. 1.* I. 151. *2 Sam. II. 10.* I. 157. *c. XV. 7.* I. 160. *1 Rois VI. 1.* I. 178. 182. 184. 191. *c. XIV, 20.* I. 290. *c. XVI. 29.* I. 313 *c. XXII. 42.* I. 297. *2 Rois I. 17.* I. 325. *c. XIII. 10.* I. 347. *c. XIV. 23.* I. 364. *c. XV. 1.* I. 355. s. *v. 17.* I. 369. *v. 27.* I. 371. *c. XVI. 2.* I. 402. *c. XXV. 8.* I. 512. *c. dernier.* I. 527. *2 Chron. XVI. 1.* I. 300. *c. XXI. 2.* I. 322. *c. XXII. 2.* I. 327. *c. XXVIII. 1.* I. 398. *v. 19* I. 385. *c. XXXVI. 9.* I. 458. *Jerem. XXVII. 1.* I. 464. *c. XXVIII. 1.* I. 467. *Ezech. I. 1. 2.* I. 472. *c. XXVI. 1.* II. 453

Ecriture Sainte, expliquée. *Gen. I. 4. 5.* I. 582. *c. XLIX. 16.* I. 69. *Exod. XII. 2.* mal traduit, & expliqué, I. 566. s. *c. XIII 4.* I. 555. *c. XIV. 22-29.* I. 670. *c. XVI.* I. 574. *1 Sam. I. 9.* I. 76. *c. VI. 6.* I. 86. *c. XIII. 1.* I. 138. concilié avec *Act. XIII. 20.* 138. *1 Rois VI. 1.* I. 172. Si ce passage est la régle de la Chronologie depuis l'Exode. I. 174. 179. Maniére de quelques uns de le concilier avec leur Systême. I. 181. *2 Rois VIII. 16.* I. 321. *c. XV. 1.* torture des Chronologistes, pour l'expliquer I. 356 s. *c. XVI. 2.* mal expliqué par Tremellius. I. 397. *Ch. dernier,* copié du Ch. dernier de Jeremie. I. 527. *2 Chron. II. 13. 14.* II. 58. *Esaie V. 5. 6.* II. 310. *c. VII. 1-7.* I. 228. *c. XX.* II. 316. *c. XXXVII. 30.* la seconde année ici mentionée fut sabbatique I. 773. ce fut la 15. d'Ezechias. I. 775. *Jerem. XXV.* I. 544. *c. XXXIV.* Si l'année sabbatique, ici designée, s'est rencontrée pendant le Siége de Jerusalem. I. 785. Transpositions frequentes des prophéties & des Chapitres. I. 787. *c. LI. 20-23.* I. 557. *Ch. dernier* c'est l'original du Ch. dernier du 2 Rois. I. 526. *Ezech. IV. 1.* I. 474. *c. XXI. 24-26.* I. 488. *c. XXIX. 17-20.* II. 463. *c. XXX. 2-4. 20.* II. 500. *c. XXXI-XXXIII.* ne sont pas exacts dans l'ordre des prophéties. I. 529. Dates de ces prophéties, expliquées I. 530 s. *c. XLIX. 1.* conjecture critique sur ce passage. I. 534. *Dan. I. 1.* II. 433. *c. IV. 16. 25. 32.* II. 469. *Nahum III. 8.* II. 316. *Zach. VII. 1. 3.* II. 604

Egyptiens, n'ont pas eu des guerres avec les Israëlites. II. 114. Ils appelloient les jours des années. II. 649. Leurs années anciennes, comparées aux Juliennes 651. Leur vieille Chronique 659. Elle prouve que leur année n'a été, que de 360. jours. 662. Leur ancienne Chronologie, fabuleuse & historique, est composée sur l'ancienne année. 790

Ehud II. Juge. I. 35

Ela, IV. Roi d'Israël. I. 303

Elisée, sa vocation, I. 312. 317. sa mort, 349. son âge. 350

Elon X. Juge, I. 58. omis par la Grande Chronique des Hebreux, I. 58. durée de sa judicature. I. 60

Eluleus, Roi de Tyr, II. 72. reduit les Citiens à l'obeïssance, 72. régna au tems de Salmanasar, II. 73

Enée, ses avantures, diversement racontées, II. 816 s. s'il est venu en Italie. 817

Epo-

Google

Epoque, explication de ce terme, II. 328. différe d'une ére, 328. Epoque de l'Exode, I. 1. 2. incertaine, 3. choisie ici, I. 3. 4. fixée à l'an 3069. I. 553. prouvée. 553 s.
Equinoxes à la creation. I. 2
Eratosthéne. Observations sur son catalogue des Rois Thébains, II. 736 s. son catalogue doit avoir été retardé de 124. ans. II. 766
Ere, explication du terme. II. 328
Ere des Alexandrins; son commencement retardé 5. ans aprés l'ordonnance du Senat Romain. Raison de cela, II. 706 s. elle commença avec leur 14. Siécle, 706. commença un nouveau grand Cycle Caniculaire, II. 709. nommée ἀποκατάςασις, 710. explication de ce mot. 710 s.
Ere des Olympiades, II. 328
Ere de la fondation de Rome. II. 328
Ere de Nabonassar, II. 329. son origine, 329. son commencement, 699. ce que c'est, qu'elle importe. II. 329. Raisons d'un Anonyme, pour prouver, que cette ére n'a été en usage, avant Ptolemée, pondérées, 333 s. si elle est systématique, 334. si elle est inventée en Egypte. 336. Est inventée du tems d'Alexandre, ou peu aprés, 344
Ere de Philippe, commencée. II. 700
Esclavage & servitude, différent. I. 20
Esther, son histoire. II. 272
Etham, sa situation mal fixée par Calmet, I. 630 s. nommée selon lui Buthus, par Herodote, 361. sa situation marquée par le même, I. 361. située peut-être à l'extrémité du desert. I. 632
Evergethe, Roi d'Egypte. I. 48
Evilmerodac, Roi de Babylone, II. 472. diverses maniéres d'écrire son nom, 473. met en liberté Jechonias. II. 472 s.
Euripide, se conforme à l'ancienne Tradition, touchant Helene. II. 806
Eusebe, sa Chronologie, I. 2. 19. confond les servitudes avec le tems des Juges, I. 24. imité en cela par quelques modernes, I. 25. premier abbreviateur, 24. 25. accusé & convaincu d'inexactitude, I. 59. mal accusé par Sa-
nian, 59. la variation en fixant l'intervalle depuis l'Exode, jusqu'à la fondation du Temple, I. 174. repris par Syncelle, 433. abrége la Chronologie des Assyriens & des Médes, II. 233. veut concilier Ctesias avec Herodote. II. 233
Exode sert d'Epoque, I. 1-4. il se fit, le soleil étant dans le signe de bélier, I. 554. le premier mois de l'année Egyptienne, I. 561. différens sentimens des Auteurs payens touchant l'année de l'Exode. I. 602
Ezechias, XIII. Roi de Juda, I. 396. Difficulté sur son âge, 396. commence à regner le 1. jour de l'année, 403. sa 1. année est contée du commencement de l'année ecclesiastique. 403. Pâque celébrée dans la même année, 404. qui fut année de Jubilé. 768 s. La 15. année d'Ezechias fut Sabbatique. 775. Sentimens des Chronologistes, pondérés, 777. le tems de sa maladie. I. 424. Il montre ses tresors aux Ambassadeurs de Merodac. 425. Le tems de sa mort. 426
Ezechiel. Ses prophéties disposées presque toûjours dans un ordre Chronologique. I. 468. Sa premiére Date. 468. ses prophéties sont une suite de celles de Jeremie. I. 471. Son sommeil mysterieux, 473. sens literal de ce sommeil. 474. calcul du tems, qui s'est écoulé depuis la premiére vision d'Ezechiel, I. 475. II. 447 s. sens figuré. I. 477. Ce sommeil figuroit le siége de Jerusalem. 477. Sens mystique. 478. Sentimens de plusieurs Chronologistes. 478. Le commencement des années de l'iniquité d'Israël. 479 s. Epoque de l'iniquité de Juda, 484. si ces 390. & ces 40. jours designent le tems à venir. 485. Maniére d'Usserius de les conter. II. 461. Le sens mystique de ce sommeil ne regarde un evenement passé. I. 486. Seconde Date d'Ezechiel. 486. Troisiéme [illegible] phéte consulté par les [illegible] régne de Sédécias, sur les [illegible] tiques. I. 78[illegible]

F.

Famine à Samarie I. 311

Fell, sa maniére de rendre complet le premier Catalogue des Rois de Tyr, de Joseph II. 49

François I. Roi de France, avantage, qu'il tira de son emprisonnement I. 432

G.

Gédéon IV. Juge. I. 41. défait les Madianites I. 41

Genebrard, sa grande inexactitude I. 298. ses objections contre le Catalogue des Rois d'Assyrie dans Eusebe, ponderées II. 169 s. Son systême, touchant Darius Méde II. 515

Generation, sa durée I. 18

Godolias, tué par Ismaël I. 528

Gosormies, VIII. Roi Thebain II. 744

H.

Haman, date de son histoire II. 277

Harmonie dans les faits historiques entre Joachas & Jechonias, I. 459

Hazaël, Roi de Syrie I. 105. ses guerres avec Joram 105 s. fait deux irruptions dans la terre de Juda 107. sa mort 109. son eloge 109

Héglon, Roi des Moabites, Oppresseur I. 34

Heléne, ne fut personnellement à Troie, & ne fut pas la cause de la guerre de Troie II. 807. Elle avoit environ 90. ans, quand elle fut enlevée par Paris 872

Heli XIII. Juge I. 72. durée de son administration 74. selon Cappel 75

Heliopolis, située au voisinage de Ramesses I. 626

Hercule, demi-dieu, tems de sa mort. II. 792

Hermapion, Traducteur en Grec des hieroglyfes de l'Obelisque de Ramesses. Recherches touchant sa personne. II. 724. 726

Herodote. Sa chronologie des Rois Egyptiens adoptée II. 146. ne connut presque point l'ancienne histoire d'Assyrie 175. ce qui est prouvé par des exemples 175. 180. 182. Suivi par Appien d'Alexandrie 177. ses fables 186 s. témoins, contraires à Herodote, dans l'Histoire d'Assyrie 190 s. Reflexions de l'Auteur sur ces témoignages 201. Catalogue d'Herodote des Rois des Medes 211. Il n'a point sçu l'histoire de Sardanapale 216. Ce qu'il dit de l'intercalation des Grecs, examiné 835 s. Conjecture sur l'origine de son erreur. 838

Heroopolis, sa situation I. 639. 640

Hesjon, Roi de Syrie II. 98. Grand-pére de Benadad 98

Hippocrate, son témoignage touchant les mois des Grecs II. 874

Hiram I. Roi de Tyr. II. 60. sa mort 60.

Hiram II. Roi de Tyr. Difficulté sur son âge & la durée de son régne. II. 52. Joseph n'a copié du Calcul de Menandre, que ce qui se rapporte à la fondation du Temple 55. & a omis un autre Hiram, pére d'Abibal, & Grand-pére de Hiram II. 55. Chronologie de celui-ci 59. commencement de son régne 61. Il envoie des Ambassadeurs à David & à Salomon. 61 s. est tributaire de Salomon. 62. Sa lettre à Salomon dans Joseph, si elle est fabriquée 64. Il transporte sa residence à la ville du Continent 64. Joint le nouveau Tyr avec l'ancien 64 s. Imite Salomon, en consacrant une colonne d'or dans le Temple de Jupiter 68. construit un Temple à Hercule & à Astarte. 69. S'il a été beau-pére de Salomon 68

Hircan, le commencement de son pontificat. I. 245

Homri VI. Roi d'Israël I. 305. sa guerre avec Zimri 306

Hosée XIII. Roi d'Israël I. 390. Commencement de son régne fixé 392

I.

Jabin, Roi de Canaan, oppresseur I. 38. vaincu 39

Jablonski, (*Paul Ern.*) ses observations sur le Catalogue des Rois de Thébe, par Eratosthéne. II. 736 s.

Digitized by Google

Joïn VII. Juge I. 47. reconnu par Clement d' Alexandrie I. 44
Jareb. Ce n'est pas un nom propre II. 298
Ibtsan IX. Juge I. 58
Jechonias ou Joachim XIX. Roi de Juda I. 447. son âge quand il commença à régner I. 454. difficulté sur ce point. 454. ne fut établi Roi par Nabucodnosar I. 448. fut fait prisonnier par lui I. 449. deposé l'an 8. de Nabucadnesar I. 449
Jehu X. Roi d'Israël I. 340
Jephthé VIII. Juge I. 49. défait les Ammonites 57. tems de sa judicature 59. I
Jeremie, commence à prophétiser I. 455. il fut jetté deux fois dans la fosse 499
Jeroboam I. Roi d'Israël I. 281. commence à régner avant Roboam I. 283. 284. établit un culte idolâtre par des raisons politiques 285. Fête ordonnée par lui 756 f. remarques de quelques Savans sur le tems de cette fête 757 f. celles de l'Auteur 759. rapportée à la IV. année de Roboam & du schisme 759. celebrée le 15. jour du 8. mois Judaïque, ou le 18. jour du VII. Egyptien 759
Jeroboam II. Roi d'Israël I. 351
Jerusalem, assiegée par Nabucadnesar I. 489. II. 449. durée du siége I. 490. Il renferme l'expédition contre Pharaon 494. histoire du siége I. 496. II. 450. tems de l'approche de Pharaon I. 498. Levée du siége 499. il fut recommencé 501. & la ville prise 503
Interrégne de XI. ans entre Jeroboam & Zacharias Rois d'Israël I. 362. n'est pas véritable 364 f. Celui entre Sallum & Zacharie, feint par Génébrard 366. Celui aprés Ménahem, feint 369. Celui entre Joakim & Joachas, detruit 444
Interrégnes, imaginés dans le Royaume d'Israël I. 221. ne peuvent servir de régle, dont on se peut servir arbitrairement 222. Deux Interrégnes dans le Canon de Ptolemée II. 385
Joachas XI. Roi d'Israël I. 345
Joachas XVII. Roi de Juda I. 438. n'est le même, que Sallum 439. n'est l'aîné des 4. freres 439. durée de son régne 440.
Joakim, Roi XVIII. de Juda I. 441. l'assemblée generale du peuple Juif sous son régne 442. tenuë à la fête des Pâques 443. Il fut pris par Nabucadnesar 443.
Joas VIII. Roi de Juda I. 342. n'est pas de la famille de Nathan 342. repare le Temple 344. fut presenté au peuple par Jojada, dans une année de Jubilé I. 765. & de sabbath 765. preuve de cela. 766 f.
Joas XII. Roi d'Israël I. 346
Joram IX. Roi d'Israël 317. Sa guerre avec les Moabites 319
Joram V. Roi de Juda I. 320. sa naissance 306. associé par Josaphat. I. 320. Les années de son régne contées dans l'Ecriture depuis l'association I. 323
Josaphat, sa naissance I. 297. IV. Roi de Juda 308. le commencement de son régne 308
Joseph, le Patriarche, nommé *sauveur* I. 3.
Joseph, l'Historien, autorisé I. 5. 10. 12. 18. 25. 89. 374. accusé à tort. I. 12. 32. 60. 490. 494. malheureusement corrigé dans les versions I. 153. justement corrigé I. 245. ses editions 112. quelques uns de ses nombres altérez I. 113. 120. 187. 201. 436. 523. en particulier celui, qui marque le tems avant le déluge, jusqu'à la naissance d'Abraham I. 120. Suit veritablement le texte Hébreu. I. 126. S'attache à Chronologie du texte Hebreu dans l'Intervalle, qui a précédé l'Exode I. 110. Les altérations des nombres dans l'âge des Patriarches, faites de propos deliberé, pour les accommoder aux LXX. I. 127. excusées 128. Difficulté contre les nombres des années depuis Abraham, jusqu'à la mort de Moïse, comparés avec les deux precedans, proposée 130. & applanie 133. Sa Chronologie depuis l'Exode jusqu'au régne de Saül & même jusqu'à la fondation du Temple, semblable à celle de l'Auteur. 135. 136. 186 - 188. Il a eu des bons mémoires par rapport à la Chronologie de Saül 155. faute glissée dans un passage; difficile à corriger 158. s'eloigne de l'Ecriture, en marquant les années du régne de Salomon. auquel il ajoute 40. ans, 163 - 165. 169.
Cette

Cette addition l' engage à le faire un nouveau systême, qui ne troublat le général. 195 - 202. Conte 649. ans depuis l'Exode jusqu' à l'an 4. de Salomon 188. Pour compenser les 40. années ajoutées à Salomon, il retranche 37. dans la Chronologie des Juges, & 3. dans celle des Rois d' Israël. 199. 200-202. 414. Correction du texte & des nombres dans le passage, où il determine la durée du régne d'Israël 413. Il confond l'année de l' embrasement du Temple avec celle de la prise de Jerusalem I. 508 s. Sa chronologie de cet embrasement 513. L' intervalle depuis la creation jusqu' à l'embrasement. 515. depuis le déluge 515. depuis la sortie d' Egypte 516. 517. commencement de l' année ancienne, selon lui 562. Confond les Rois Pasteurs avec les Israëlites 598. aneantit le miracle du passage de la mer rouge 649. Concilié avec lui même dans son catalogue I. des Rois de Tyr. II. 44. n' a pas pris Sesac pour Sesostris II. 116. n'est pas exact dans les citations qu'il fait des anciens Auteurs 476. Trois fautes de Chronologie dans son recit de la fin de la Captivité de Babylone 589

Josias XVI. Roi de Juda I. 434. l' an XVIII. de son régne pris pour epoque. 436. Ses fils 434. 437

Josué, Général d'Israël I. 6. 27. plus âgé que Caleb 16. défait les Amalécites 6. 9. est au dessus des Juges I. 7. 27. comparé à Moïse 7. 8. durée de son administration 8. 9 s.

Jotham, XI. Roi de Juda I. 373. commencement de son régne I. 380. n' est nommé Roi dans l' Ecriture, qu' aprés la mort de son Pére 380

Isboseth, commencement de son régne I. 155. difficulté touchant les années de ce régne 156

Isocrate, expliqué I. 55

Israëlites, leur sortie d'Egypte I. 4. Leur demeure dans le désert pendant 40. années complettes 4. 5. combien d' années ils ont possedé le païs des Amorrheens 50 s. Celebrerent les Nouvelles Lunes 615. Origine de cette fête, trouvée dans la Nouvelle - Lune, qui commença l'an de la sortie d'Egypte 616. Table pour l' intelligence du depart des Israëlites 618. 619. ne prirent point la route de Caire au Sinai, en sortant d' Egypte 621. mais par un vallon entre les monts. 623. Route des Israëlites, comparée avec celle de Monconys 628. 635. ne reposerent à Etham 693. Trois journées des Israëlites 628-643. Leur sortie de la Mer rouge, faite un Samedy, est l' image de la resurrection I. 674. Leur repos, auprès du Jourdain, étant partis de Sittim, tombe dans un Sabbat 718. Leur retour de Babylone en Judée. II. 593.

Jour, son origine II. 610

Jour civil commença avec le Léver du soleil I. 580. C'est la maniére la plus naturelle de le commencer 580. reçüe parmi quelques peuples anciens. 584. 586. particulierement, les Chaldéens, & les Egyptiens 585. combien du tems cette maniére s' est conservée en Egypte 588. Le Jour civil des Israëlites commença dans le désert, dans l'usage ecclesiastique, par le soir 687. mais dans l' usage populaire on continua de le commencer par le matin 688

Ithobal, Roi de Tyr II. 69. beau pére d' Achab VII. Roi d' Israël 70. secheresse, & famine sous son régne 71

Jubilez de Jaques Cappel. 34-37. 39. 44. 47. 48. 85. L' écriture ne choisit les Jubilez pour l' Epoque des années I. 535

Juda, tribu privilegiée I. 15. ses eminences sur les autres tribus 503. fait des conquêtes I. 16

Juges au Desert I. 7. Chefs ou Généraux I. 23. 27. 31. leur durée I 89. selon Joseph 91. Leur Chronologie, suivant Usserius I. 99. suivant Marsham I. 105. Deux evenemens memorables dans l' histoire des Juges, qui s' accordent avec les années de Jubilé I. 746

Juifs, ont toûjours conservé la forme de leur Mois I. 531. s' ils ont commencé leur Mois à la vraie Nouvelle Lune, au tems de l' Exode 557. Differens sentimens

[illegible] de cette pratique 559. des Juifs modernes n'ont pas sçu faire un bon usage de l'Ere inventée par leurs precedesseurs 737. & ils n'en ont connu l'artifice 738
Jules Africain, Chronologiste I. 13. 14. ne fait pas sortir Moïse d'Egypte sous Inachus I. 613. Sa pensée touchant l'année de l'exode 614. f. pourquoi l'auteur s'ecarte de sa Chronologie dans la 25. & 26. Dynastie. II. 154. & comment il s'y est pris 154. f. son catalogue des Rois d'Assyrie, pris de Syncelle 163. f. ses diversitez de celui, que nous avons dans Eusebe 165. Fautes des Chronologistes, en copiant le Catalogue de Jules-Africain, qui se trouve dans Syncelle 166. Le Catalogue de Jules-Africain complet, & reçu par l'auteur, mais celui d'Eusebe defectueux, 203. Comparaison de ces deux Catalogues 203. Jules accusé à tort par Marsham II. 784
Jupiter, le dernier des demi-dieux II. 792. Partage de l'Etat en plusieurs nomes aprés sa mort 793. conforme à la revolution faite aprés la mort d'Alexandre 793
Justin, son passage touchant la durée de l'Empire des Médes II. 241

L.

Labbe, peu honnêtte I. 52.
Lacedemoniens, Maîtres de Messene I. 54. vaincus à Leuctres I. 55
Léver de la Canicule I. 3. II. 680. f. distinction entre le Léver Cosmique & heliaque, negligée 680. confusion, qui resulte delà, en assignant ce Léver 681. f. fut attaché par les anciens Egyptiens au 20. Juill. 682.
Levites, deposés par Jeroboam I. 285
Livre des Juges, separé du suivant I. 70. 72
Guerre de Lydie II. 215. 246. sa date 277

M.

Madianites, oppresseurs I. 41
Magdolo, sa situation II. 158
Manassé, sa naissance I. 426. tems de son emprisonnement I. 427. sentimens des Chronologistes sur cela I. 428. Avantage, qu'il a tiré de son prison I. 431. tems de sa mort. 433
Manethon, inutilement allegué par Pezron I. 598. parle de la sortie des Pasteurs, d'Egypte, & non pas de celle des Israëlites. 598
Mardocempad V. Roi Châldéen II. 376. c'est Merodac 376. n'est pas fils de Nabonassar 378. envoie une ambassade à Ezechias, pour s'informer du prodige, arrivé en Judée 380
Mares IX. Roi Thébain II. 745
Maris XXXIV. Roi Thébain II. 763. difficultez sur sa Chronologie 769. 800
Marshall, son systême dans la Chronologie des Juges I. 109
Marsham, copié & repris I. 19. abrége la Chronologie des Juges 37. 106. Ressemblance de son systême avec celui d'Usserius 107. différence entre lui & Usserius 105. son systême paradoxe refuté 108. singularité de son caractére 155. relevé 309. Confusion dans ses Tables des Rois de Juda & d'Israël de la [illegible] Periode 338. refuté 360 f. [illegible] impose à ses Lecteurs dans la [illegible] Période des Rois d'Israël [illegible] combat en vain l'antiquité de [illegible] de Tyr II. 20 f. ses doutes [illegible] Zerine II. 224. son systême [illegible] la Chronologie de Nabucadnesar [illegible] f. distingue l'Astyage de Xenophon de l'Astyage d'Herodote 512. [illegible] de ce sentiment 513
Massorethes ne sont pas infaillibles [illegible]
Meguiddo, sa situation II. 139
Menahem XVI. Roi d'Israël I. 366. difficulté sur le commencement de son régne I. 367
Menes I. Roi Thébain II. 736. 796. commencement de son régne 767
Mer rouge, son flux & reflux, nié par Genebrard I. 655. verifié I. 656. f.
Messene, disputée entre les Grecs I. 54. 55
Mestraïm I. Rois d'Heliopolis II. 796
Meton, auteur du Cycle de 19. ans II. 838 commencement de ce cycle 840. f. à son tems l'ancienne forme de l'année fut encore en usage 842.

Meures

Digitized by Google

[illegible] XXVIII. Roi Thébain II. 759
Migdol sa situation I. 640 f.
Moabites, oppresseurs I. 54. asservis sous David 21. 22. se revolterent contre Achasias I. 22
Moïse, son âge I. 4. 5. s'il sortit d'Egypte du tems d'Amosis I. 596. Les auteurs payens ne prouvent pas, qu'il en est sorti du tems d'Inachus 602. non plus que Philon 602. & Joseph 605. & les SS. Péres 615. Puits de Moïse I. 622. Il monta la premiére fois sur la montagne de Sinai, un Samedi, & en revint la derniére fois un Samedi I. 683
Mois. son origine II. 610. Le premier dans le désert commencé avec la nouvelle Lune I. 686
Montagnes, leurs sommets parurent le I. Jour du XI. Mois II. 620. preuves de ce sentiment 620
Moscheris XVII. Roi Thébain II. 752
Musthis XVIII. Roi Thébain II. 752
Myrtæus XXIII. Roi Thébain II. 755. c'est peut-être l'Amyrtæus d'Herodote 768. 799

N.

Nabonassar, s'il a supprimé les actes de ses predecesseurs, afin, que l'on commençat par lui le Catalogue des Rois Chaldéens II. 367 f. origine de son régne, 371. Il établit l'étude de l'Astronomie à Babylone. 372. Durée de son régne selon le Canon. 374. s'il est Baladan 377 f.
Nabonnide, Roi de Babylone II. 479. diverses maniéres d'ecrire ce nom 479
Nabopolassar, Roi de Babylone II. 397. commencement de son régne 397. prouvé par une eclipse de lune 398 f. Recherches sur cette eclipse 399 f. durée de son régne 403. C'est le pére de Nabuchodonosor, souvent nommé dans l'Ecriture. 413
Nabucadnesar, assiége Jerusalem, sous le Roi Jechonias I. 449. 451. Tems precis, quand cela fut fait 451 f. n'est pas au siége, lorsque la ville fut prise 405. durée de son régne I. 536. Le tems, quand il fut envoyé par Dieu Jer. XXV. I. 546. Il est confondu par les Chronologistes avec Nabopolassar II. 412
Nabuchodonosor, ou Nabocolassar II. 409 C'est le Nabucadnesar de l'Ecriture, 411. son régne est le fondement, pour régler la Chronologie des Rois de Juda 411. Ses exploits, avant qu'il fut Roi 425. son titre de Roi de Babylone, qui lui est donné dans l'Ecriture, avant qu'il le fut 429. sentimens des Chronologistes sur la raison de ce titre 433. ses conquêtes, étant Roi 436. Assiége Jerusalem 428. 440. Prend Ninive 441. tems de cette expedition 443. Il est Labynéte 458 f. ses autres conquêtes 464. ses derniéres années 466. Il embellit Babylone 466. sa maladie. 468. Megasthene lui attribue des conquêtes, qu'il n'a fait jamais 470. f.
Nabuzardan, fait brûler le Temple de Jerusalem I. 508. un an aprés la prise de Jerusalem 508
Nadab II. Roi d'Israël I. 289 s'il faut le retrancher, pour faire complette la Chronologie des Rois d'Israël 290. moyens de le conserver. 290 f. associé avec son pére 291. tué avec lui, par Baasa 292
Nadius Roi de Babylone II. 375
Nanarus, ses démelez avec Parsondas, sous Artée II. 219. le tems de son régne fixé 387. omis dans le Canon. 388
Necherophes, Roi de Memphis II. 796
Neco, Roi d'Egypte II. 133. c'est le Pharao Neco, qui eut des guerres avec Josias & Joachas 134. Commencement de son régne 159. son expedition sur l'Eufrate 137
Nére Chaldaïque, ce que c'est que cela II. 623
Nerigliffar, Roi de Babylone, successeur d'Evilmerodac II. 476. différences dans les recits de Joseph, Berose & Megasthene touchant ce Roi, 476. son fils Labassoarasc. 477
Nicolas de Damas, flatteur II. 104 f. ses fautes, *là même*.
Ninus II. Roi d'Assyrie II. 284
Nitocris epouse de Nabuchodonosor ou Labynéte II. 476. XXII. Reine des Thébains II. 755. 799

Noé, Téms de sa sortie hors de l'Arche II. 623

Nombres, en Arithmétique, & en Grammaire I. 37. Cardinaux & Ordinaux I. 43. Ceux-là pris pour ceux-ci, dans l'histoire des Rois de Juda & d'Israël I. 410. par Usserius I. 100. pris indifféremment, les uns pour les autres I. 238. preuves 239 s. II. 864. Ronds pris pour les veritables I. 51. 52. 57. Harmonie des nombres I. 312. celle du *sept*. I. 705. Le nombre 480. particularitez, touchant lui I. 191. exemples des diversitez dans les nombres de l'Hebreu & des Versions I. 192. Probleme. Trouver les raisons générales de l'altération des nombres dans les Ecrivains, sacrez & profanes. I. 194

Numa, premier Reformateur du Calendrier Romain II. 865

O.

Obelisques des Rois d'Heliopolis. Passage de Pline, touchant eux II. 716. alteré, dans les noms propres par les Copistes 717. Le premier, elevé par Mestraim ou Menes 717. Un autre, attribué à un Sothis, est imaginaire. 719. deux autres, elevés par Rameses & l'un d'eux, dans le temple de Mnevis 721. epargné par Cambyse 721. transporté à Rome, & y elevé devant le Latran 722. sa hauteur & largeur. 723. son inscription nomme Rameses 724. L'antiquité de cet obelisque difficile à determiner 727. sentiment de l'auteur, 728 s. Rameses régna en Egypte 130. ans avant la sortie des Israëlites; c'est apparemment, ce nouveau Roi, dont est parlé Ex. I. 8. 729. qui forçoit les Israëlites à batir des pyramides & des obelisques 730. Ainsi l'obelisque du Latran est l'ouvrage des Israëlites 730. difficulté contre ce sentiment, & sa solution. 731

Observations astronomiques, faites à Babylone II. 368. leur commencement 372. se sont perduës, & pourquoi 373 s. si les observations faites avant Nabonassar, ont [illegible] II. 368

Observatoire à Babylone, fait par Semiramis II. 370

Jeux Olympiques, epoque fixe de l'histoire des Grecs II. 826

Orient & Occident de la Palestine. I. 37. 49. 63

Othoniel, Gendre de Caleb I. 15. [illegible] Premier Juge I. 30

P.

Pammus Archondes XIX. Roi Thébain II. 752. 798

Pâque, devoit être celébrée après l'Equinoxe I. 560. exception des Juifs de cette régle 561. egorgée le XIV. d'Avril, Mecredi 619. celébrée la nuit, appartenant au 14e 679

Partage de la terre de Canaan entre les IX. tribus, & demie I. 718. interrompu 720. continué 721. ne fut achevé, qu'au bout de plusieurs ans 722

Passage de la mer rouge. I. 643. sentimens des auteurs payens 643 s. de Joseph 647. fable des Juifs, & de quelques Chrêtiens, touchant ce point, 650. Ce passage fut veritable, 651. expliqué selon l'Ecriture. 653. s'il s'est fait au tems du reflux 655 s. sentiment de l'Auteur, conforme à celui de Mr. le Clerc 659. Ce passage est un vrai miracle 662. puisque Dieu emploie ordinairement des causes secondes à ses miracles 665 s. ce qu'il fit ici, par le moyen d'un vent 667

Pekajah XVII. Roi d'Israël I. 370

Pekah XVIII. Roi d'Israël I. 372

Pemphos V. Roi Thébain, il faut écrire son nom Semphos, c'est à dire Heraclides II. 752 s.

Pentoathyris XXXI. Roi Thébain II. 760 768

Pentecôte. si cette fête a été celébrée dans le Désert I. 691

Periode I. des Rois de Juda & d'Israël I. 28. sa fin 335. Periode II. I. 340. Periode III. des Rois de Juda I. 423

Pezron allonge les tems I. 33. 594 s. & les

[illegible] 153.
diversité enorme entre ses deux systêmes au sujet des anarchies I. 84. ses détours, pour concilier Joseph avec les LXX. sur la computation du tems avant le déluge I. 115 s. trouve le nombre d' années depuis le déluge jusqu' à la naissance d' Abraham, corrompu 121. ses fausses suppositions 121. autre endroit, touchant Joseph, relévé 124. ses corrections malheureuses 132. 133. soupçonné de mauvaise foi 131. accusé à tort par le P. Le Quien 164. copie Vossius 165. trompé par Vossius 287. se forge la Chronologie de Tatien, selon son plaisir 608. son systême, touchant Darius Méde II. 514
Pharaon, Roi d' Egypte, sous le régne duquel sortirent les Israëlites, ne fut pas submergé dans la Mer rouge II. 431
Philistins, oppresseurs I. 61
Phraorte, Roi des Médes II. 213
Phruron XXXVII. Roi Thébain II. 764. successeur immédiat d' Hermes II. 780
Phul, Roi d' Assyrie II. 286. son nom 287. si c' est le predecesseur de Sardanapale 288
Phul Belochus de Metasthene II. 288. régnoit avant Menahem 291
Pi-hahiroth, ce que c' est que cela. I. 636
Pithom, sa situation I. 624. C' est Heroopolis 624
Pline, un passage de lui, corrigé II. 635. 637
Prescription, si elle a lieu en matiére d' Etat. I. 51. celle de 3. siecles, alléguée par Jephthe 54
Psammiticus, Roi d' Egypte II. 146
Ptolemée, commence les jours à midi I. 586. s' accommode quelque fois à l' usage populaire 587. ses observations astronomiques II. 329. 331. s' il est l' inventeur de l' ére de Nabonassar 332. sentiment d' un Anonyme, qu' avant lui elle ne fut jamais en usage 332. ne reduit pas toutes les observations des anciens à l' ére de Nabonassar 341. mais il en parle lui même, comme d' une ére dejá établie 343
La grande pyramide, ouvrage des Israëlites II. 729
Pythagore, a supposé 30. jours pour le Mois II. 833

R.

Racine, en terme d' Astronomie, expliquée I. 723
Raméses I. 624. C' est ce qui s' appelle aujourdhui Bessatin I. 626
Ravosis, XIII. Roi Thébain II. 749
Repos des Israëlites, etat de liberté I. 23. sens equivoque, donné à ce mot 23. durée du repos, procurée par Ehud 36
Retsin, Roi de Syrie II. 111
Roboam, tems de sa naissance I. 156 s. I. Roi de Juda 282. Rend Jerusalem à Sesac I. 285
Rois, exemples de ceux qui ont tiré quelque avantage de leur prison I. 431. Table générale des Rois étrangers II. 161 s.
Rois d' Assyrie II. 163. Nouveaux Rois d' Assyrie II. 279. On en trouve peu de memoires dans les Auteurs payens 283. Leur Chronologie 323.
Rois de Babylone. Leur Canon, ses editions II. 349. c' est un catalogue de 55. régnes 349 s. Il a deux parties 1) depuis Nabonassar, jusqu' à la mort d' Alexandre. 2) depuis Philippe Aridée jusqu' à Antonin 349. 350. Si Bérose en est l' Auteur 351. La premiére partie publiée seule 354. L' auteur de la 2de partie n' est pas Ptolemée 355 s. néanmoins reconnu pour tel par l' Auteur 358. sa méthode expliquée 357. & prouvée par des exemples 358 s. Objections contre le Canon 364.
Rois d' Egypte II. 113
Rois d' Heliopolis II. 664. Catalogue selon Syncelle 664. est disposé suivant les années anciennes 665. son commencement est joint avec celui du cycle caniculaire 666. Chronologie de ce Catalogue 716
Rois des Médes II. 213. Catalogue selon Herodote 211. selon Ctesias 216. selon Usserius 226. divers sentimens sur la
durée

durée de ces Rois 234. Comparaison du Catalogue d'Herodote avec celui de Ctesias 235. Les 4. derniers Rois du Catalogue de Ctesias, sont les mêmes, que les 4. d'Herodote 236. les deux Catalogues regardent des Rois des états différens 237. Table Chronologique des Rois des Médes 261. Synchronisme des Rois des Médes & de ceux d'Egypte 271

Rois de Memphis II. 783. Leur royaume réüni à celui de Thébes 783. Les Rois Memphites de la 3.4.6. dynastie de Manethon, réünis aux Rois du Catalogue d'Eratosthéne, par Marsham, & l'Auteur 784 s.

Rois de Thébes, selon Eratosthéne II. 732 s. son catalogue conservé par Syncelle. 733 s.

Rois de Tyr. Premier Catalogue de Joseph. son utilité II. 42. conferé avec ceux de Theophile & de Syncelle, pour eclaircir les difficultés 47. Synchronisme de ce Catalogue avec ceux de l'histoire sainte 52. second Catalogue 80. La somme de Joseph justifiée 82. Si elle comprend le tems de la mort d'Hirom 83

Rois divers des peuples d'Asie, depuis Sardanapale jusqu'à Cyrus II. 280 s.

Romulus, sa conception & naissance, calculée par Tarrutius II. 853

Royaume d'Israël, fini I. 406. sa durée 411. 415.

Royaume de Juda, fini I. 503. sa durée 504

S.

Sabbat, le premier celébré le 22. du 2. mois I. 678. son institution expliquée ib. fut faite en mémoire de la sortie d'Egypte 680

Sacrificateurs, faisoient leur fonction jusqu'à l'âge de 50. ans. I. 76

Salian, trompé doublement par Sigonius I. 71. traite J. Cappel de sectaire, sans raison 85. refuté I. 578

Sallum XV. Roi d'Israël I. 365

Salmanasar, Roi d'Assyrie II. 299. ses demelés avec Hosée [illegible] maire 302. si c'est Nabonassar. 303 s.

Salomon commença à regner l'an 40. de David I. 161. son âge, quand il fut fait Roi 162. durée de son régne, selon Joseph 163. approuvée par Vossius 168. selon l'Ecriture I. 171. occasion de la division de ses états, en deux royaumes I. 281

Samarie assiégée I. 407. différens sentimens des Chronologistes sur le tems de ce siége 408 s. & sur le tems de sa prise II. 905

Samgar, s'il a été Juge I. [illegible]

Samson, XII. Juge I. 64. commencement de sa judicature, selon le P. Tournemine, I. 79. durée 64 s. commence à delivrer Israël 68. s'il a jugé Israël effectivement 70

Samuël, sa naissance I. 77. la premiére revelation lui fut faite à l'age de 25. ans 78. XIV. Juge. 85. Commence sa fonction 86 s. silence de l'Ecriture sur sa durée 88. divers sentimens des Savans sur ce point 89

Saophes XV. Roi Thébain II. 750

Saosduchin, Roi de Babylone II. [illegible] si c'est Nabuchodonosor 391

Sare, Chaldéen, ce que c'est que cela II. 625 s.

Saül I. Roi I. 136. difficultez sur la durée de son régne I. [illegible] s.

Scaliger, refuté par Petau I. 174 son expression injurieuse 541. refuté 541. ses fautes, en parlant du Catalogue des Rois de Tyr II. 42

Scipion, surnommé Africain II. 429

Scythes. Sécouent le joug des Assyriens II. 214. attaquent Cyaxare [illegible]

Sedecias, XX. Roi de Juda I. 459. son âge, quand il commença à régner 460. La premiére année de son régne fut sabbatique, I. 751. comme aussi la 70 784 s. différens sentimens sur la durée de son régne 461. 462. son ambassade à Babylone 465

Semaine, la coûtume d'assigner à chaque jour un planéte, vient des Egyptiens II. [illegible] Pourquoi on n'a pas gardé le même ordre dans la denomination

Digitized by Google

des 7. jours de la semaine, que les anciens donnoient aux 7. planétes 684. On a suivi la méthode à la quarte, ou d'omettre chaque fois 4. planetes, & pourquoi cela 685. raison de Dion 685 s. de Bede 690. de l'Auteur 692. Le premier jour de la semaine fut le jour de Saturne. Raisons de cela 695
Semphrucratis, XXVI. Roi de Thébes II. 758
Sennachérib, attaque Ezechias I. 423. 770. II. 30. c'est Sargon II. 306. 310. ses guerres avec Thiraca II. 312 s. en Egypte 314. durée de son régne 319
Sensaophis XVI. Roi Thébain II. 751
Servitude, explication du mot I. 20. 34. Celles des Israëlites 23. confonduës avec le tems des Juges I. 25. 40. 61. 65. incompatibles avec l'état de repos 29. La 1e 26. La 2e 34. La 3e 38. La 4e 41. La 5e 45. dissension des Chronologistes sur sa durée 46 s. La 6e 61. dissension sur son commencement & sa durée 62 s.
Sesac Roi d'Egypte II. 115. si c'est Sesostris 116 s. ses conquêtes 116 s. si c'est Smedes, Chef de la 21. dynastie 122. c'est plûtot Sesonchis, Chef de la 22 dynastie 123. 157
Sesostris, s'il y en a plusieurs, qui ont porté ce nom II. 17. L'ancien, s'il a vêcu au tems des Juges 119
Sethon, son royaume en Egypte II. 315
Sigonius, ses faux calculs I. 72
Silo, sa situation I. 720
Simon, le commencement de son pontificat I. 243
Siphoas XXXV. Roi Thébain II. 763. difference sur son nom 771. nommé Mercure II. par Marsham 772. s'il est l'auteur de la reformation de l'Année Egyptienne 773
Sirius VI. Roi Thébain II. 747
Sistosichermes XXXIII. Roi Thébain II. 761
So, Roi d'Egypte II. 127. si c'est Sabacon ou Sevechus 129. 158
Solin, son passage, touchant le tems de la fondation de Rome, corrigé II. 860
Solon, s'il a introduit l'Année lunaire à Athénes II. 831 s.
Soffe, Chaldéen, ce que c'est que cela II. 628
Stamenemes XXXII. Roi Thébain II. 761
Stesichore, ce qu'il a écrit, touchant Helene II. 808. dit, que les Trojens avoient l'image d'Helene 808. consentement des Auteurs sur ce point 809
Stoechus VII. Roi Thébain II. 748 s.
Sulpice Severe, son doute sur le nombre d'années entre Héli & Samson, fondé I. 70
Successeurs, s'ils sont designés par les Rois, allant à la guerre I. 224
Suidas, son passage, touchant les Sares Chaldéens, examiné II. 625 s.
Syncelle, conjecture sur une faute dans le Catalogue des Rois Thébains d'Eratosthéne II. 779
Syrie de Soba, ses limites II. 90

T.

Tabernacle dressé I. 4. pendant 7. mois, selon Joseph I. 684
Fête des tabernacles I. 691
Tabrimon II. 99
Tai-Kia, Empereur de la Chine, emprisonné par son Premier-Ministre I. 431. Avantage, qu'il tira de ce prison 432
Thales, prédisit une eclipse de soleil II. 245 s. nomme le dernier jour du mois τριακάδα, 829. divisa l'année en 365. jours 829
Tarrutius, calcula le tems de la conception de Romulus II. 853. doutes des Savans sur ce calcul 854 s. determine la fondation de Rome 857
Tatien, dit, que Moïse sortit d'Egypte du tems d'Inachus I. 607. a fort mal examiné ce point de Chronologie 608
Theglat-phalasar, Roi d'Assyrie II. 291. varieté dans son nom. 292. ses exploits militaires 293. tems de son régne 296. c'est fils de Phul 297
Temple, sa fondation I. 172. selon Joseph 196. si elle tombe dans l'an 648. de l'Exode 173 s. Objections contre ceux, qui la mettent dans l'an 480. 176. comment elle peut tomber selon ce calcul dans un an de Jubilé 748. beaucou

Digitized by Google

coup éloignée d'un an de Jubilé dans le fystême de l'Auteur 747. Lifte de ceux, qui content plus que 480. ans pour cet intervalle 177. Dedicace du Temple 749. Erreur des Chronologiftes, fur l'année de cette féte 749 f. fi elle fut faite, avant que le batiment fut pleinement achevé 750 f. Le contraire prouvé 752. Si elle fut celebrée immediatement avant la fête des Tabernacles 753. Le Temple brûlé par Nabuzardan 508. un an aprés la prife de Jerufalem 508. le jour de fon embrafement fixé 511. durée du Temple 519. fentiment des Rabins fur cela 520. Tradition des Juifs, comparée avec quelques nombres certains de Jofeph 521. Le fecond Temple, achevé fous Darius Hyftafpis II. 605

Tems inconnu des Grecs II. 788. fabuleux 785. comprend deux cycles anciens & trois petits 656. celui des Romains 848. Tems hiftorique des Egyptiens, fon commencement 792. celui des Grecs commence à deux jours prés, au même jour, que celui des Egyptiens 825. Ils l'ont appris des Egyptiens 825

Theophile d'Antioche, ne fait pas Moïfe contemporain d'Inachus I. 609. n'eft pas uniforme, touchant le tems de Moïfe. 609 f. un paffage dans fon Catalogue des Rois de Tyr, reftitué par l'Auteur, II. 50. paffage corrigé, II. 599

Thinillus XXV. Roi Thébain II. 757

Thiraca, Roi d'Ethiopie II. 130. c'eft Tarcus de la 25. dynaftie 130. s'il a fait la guerre à Sevéchus 131. 158

Toegar Amachus Momchiri VI. Roi Thébain II. 741

Thola VI. Juge I. 44. omis par Jofeph 44

Thoforthrus, Roi de Memphis II. 796

Transport de 832. perfonnes de Jerufalem, fous Nabucadnefar. I. 506. tems, quand il fut fait 506 f. Tranfport de 745. perfonnes II. 460

Tremellius, refuté I 330. 359. 379. 384. 454 f. expliqué 388. Guerre de Troie fous Teutame II. 266. 267. fon hiftoire, un entaffement de fables 804. doute d'Herodote fur la caufe de cette guerre 805. fon fucces n'eft plus vraifemblable, que fa caufe 812. la ville prife la derniére année de Teutame 270. mais elle ne fut pas detruite, dans la guerre mentionnée 813. La fortune des Vainqueurs, comparée avec celle des Vaincus 814 f. Cette hiftoire, quoique fabuleufe, prife pour Epoque par les Grecs 819. fentimens des Auteurs fur l'intervalle depuis la prife de Troie jufqu'à la 1. Olympiade 819. fur le mois & le jour de cette Prife. 820

Thoü, Roi de Hamath II. 93

Thyofimares XXIV. Roi Thébain II. 756

Tyr, fi cette ville eft plus ancienne, que Sidon II. 17 f. c'eft la fille de Sidon 19. fa fituation & fa grandeur, felon Pline 20. l'ancienne, en terre ferme & la nouvelle, infulaire 20. l'ancienne étoit trois fois plus grande que la nouvelle 22. Jofué en a fait mention C. XIX 28. 29. la nomment Mibtfar Tfor 22. Objection de Mr. Reland contre ce fentiment 26 f. fi le filence d'Homere eft contraire à fon antiquité 23 f. Les auteurs ont compris les Tyriens fous les Sidoniens 25. fi elle eft fondée au tems des Juges 27 f. elle eft auffi ancienne, ou plus ancienne que Jofué 29. Elle peut avoir été batie par Agenor, au tems du partage, fait par Jofué 32. mais peut-être qu'Agenor ajoûta feulement la fortereffe à la ville. 33. Son antiquité plus grande, felon Herodote, corrigé par l'Auteur, & conféré avec Eufebe 34. Sanchoniathon fait remonter fon origine jufqu'aux fiécles les plus reculez 34 f. Conjecture de l'Auteur fur l'antiquité de Tyr l'infulaire, plus grande, que celle de Tyr en terre ferme 37 f. Tyr infulaire, dite l'ancienne par Menandre 74. doutes de Marsham & de Perizonius fur ce paffage, mal fondés 74 f. Aqueducs & Citernes de Tyr 76. fentiment de Maundrell fur leur antiquité, refuté. 79. Son fiége commencé 86. 89. 455. fa prife 462

Var-

Digitized by Google

V.

Version des LXX. un passage inséré I. 310 faute des Copistes 343

Vossius Isaac, ses vains efforts, pour concilier Joseph avec les LXX. au sujet du nombre des années avant le deluge I. 115 Trouve le nombre des années depuis le deluge jusqu' à la naissance d' Abraham, corrompu 121. corrige le passage de Joseph, touchant la durée du royaume d' Israël 411 f.

Usserius, son eloge I. 99. 335. sa diverse méthode en expliquant la Chronologie des Juges I. 99 f. ne suit pas ses principes 102. suppose des erreurs & de la confusion dans l' historien des Juges 102 brouille la Chronologie des trois derniers Juges 102. se donne beaucoup de liberté dans la distribution des années de la première Période des Rois de Juda & d' Israël 337. son *anno ineunte & desinente*, rejetté 352. moyen d' accourcir & d' allonger le tems dans la Chronologie des Rois de Juda & d' Israël 415 f. trompé dans les années du régne de Nabucadnesar 451. son systême sur l' année ancienne combattu 579. comment il dispose les Rois des Médes II. 227. donne des charges sans fondement II. 231. son systême des Rois des Médes ruineux 232. refuté 318

X.

Xenophon, sa Cyropédie est un Roman II. 529. preuves de ce sentiment. 530. 537 f. Vicissitude de la Cyropedie 533. Joseph la croyoit veritable 533. Ce sentiment est suivi par les Interpretes de la fin du 16. siécle 533. Dans la première partie du XVII. on la regardoit comme un Roman 534. dans la seconde comme une histoire véritable 535 f. Diss. de l' Abbé *Fraguier* sur la Cyropedie, qui la regarde comme un Roman, & y distingue ce qu' il y a de Moral & d' Historique 536 f. personnes episodiques dans ce Roman 567. Passage du Traité de Xenophon sur les Impots 843

Z.

Zacharie XIV. Roi d' Israël I. 364

Zara Roi Ethiopien II. 124. si Ethiopie est l' Arabie 125. si c'est le dernier des Rois anonymes de la 22. dynastie 126. 127

Zarine, Reine des Saces II. 221

Zimri V. Roi d' Israël I. 304

FAUTES A CORRIGER.

Tome I.

Epitr. Dedicat. *p. 4. l. 6. lis.* faire. *p. 5. l. 4. lis.* Oserai-je. *p. 6. l. 2. lis.* Madianites 7. *l. 20. 21.* 40. 40. *Ecrivez*, 40e. 40e. *p. 16. l. 10. à fine lis.* dix mille. *p. 39. l. 21. del.* une. *p. 84. l. dern. lis.* 450. *p. 85. l. 1. lis.* accourcissent les tems: ajoûtent ou retranchent des années. *p. 103. l. 9. lis.* p. 73. *p. 113. l. 10. lis.* Joseph, comme on voit dans la Table. *p. 125. l. 16. lis.* 292. *p. 137. l. 2. lis.* (*quando regnavit*) *p. 162. l. 13. lis.* XXIII. 1. *p. 183. l. 30. lis.* L. Capp. *p. 185. l. 22.* τετρακοσιοσῷ *Ajoutez* τεσσαρακοσῷ. *p. 198. Table, col. derniére, Ecrivez*

18
1
17
20

p. 208. l. 21. lis. Chron. XXV. 1. *p. 123. l. dern. lis.* Liv. V. *p. 233. l. 5. lis.* §. 49. *p. 278. col. Babyl.* Nericassolassar *Ajoutez* 4. Nabonadius *Ajoutez* 17. *p. 282. l. 5. lis.* p. 560. *p. 322. l. 22. lis.* faire faire. *p. 349. l. 22. lis.* p. 80. a. *p. 353. l. 27. lis.* 52. ans. *p. 366. l. 25. lis.* minimè. *p. 370. marge, Effacez*, A. 893. *p. 377. l. 7. à fine lis.* 20. ans. *p. 380. l. 3. lis.* l' an. 16e. *p. 382. l. 3. à f. l.* sus p. 367. *p. 387. l. 2. à f. lis.* XXVIII. 9. *p. 390. l. 13.* Louis III. *Ajoutez* Charles III. *p. 397. l. 12. lis* en les. *p. 474. l. 10. à fin. lis.* mon. *p. 496. l. 2. lis.* l' allusion. *l. 22. lis.*

Digitized by Google

lis. XXIV. 1. *p. 500. l. 2. lis.* particularisez. *p. 532. l. 8. à f. lis.* la 23e. *p. 613. l. 13. lis.* parmi les Juifs, Africain, Clement & Tatien, parmi *p. 620. l. 4. lis.* Exod. *p. 637. l. 8. lis.* κατὰ. *p. 743. l. 19. lis.* qui valent cent Jubilez, & 49. ans, qui valent *p. 649. l. 4. lis.* Carthagéne. *p. 755. l. 2. à f. lis.* ἔτη. *p. 759. l. 15. lis.* 1 Rois XII. 26. 27.

Tome II.

P. 10. 11. l. ult. lis. So. *p. 18. l. 5. lis.* Ωγύγιην. - - *lis.* ἐρατινήν. *p. 21. l. 1. & 3. lis.* ξζ *p. 35. l. 20. Tabl. lis.* 2759. *p. 36 l. 5. & 4. à f.* Effacez ils. *p. 42. l. 3. à f. lis.* 240. *p. 53. fin. Tab. Ecrivez* 20. *p. 54. l. 9.* pas *Ajoutez* fait. *p 69. l. 13. Ajoutez* 20. h) Scal. J. Cappel, Petau, Ussérius, &c. *p. 88. l. 3. à f. lis.* 351. *p. 99. l. 4. à f. lis.* XXVI. *p. 106. l. 18. lis.* Arnon. *p. 157. l. 3. à f. Marg. lis.* 3770. *p. 164. l. 14. lis.* 38. *p. 165. l. 2. com. Ajoutez* 3571. - - *l. 5. fin. lis.* 1107. - - *l. 28. Tab. lis.* 28. *p. 187. l. 20.* Clem. Epist. III. 102. *lis.* Herod. III. 102. *p. 199. l. 11. Effacez,* Euseb. Chron. *p. 261. Tab. col. 1. l. 6. lis.* 55. - - *l. 8. lis.* 14. - - *l. 9 lis.* 27. *p. 262. Tab. 2. l. 4. lis.* 57. 57. - - *l. 16. lis.* 2848. *p. 264. l. 4. Effacez* d) c. 9. Gr. p. 69. f. - - *l. 7. lis.* exhaussé. - - *l. 14. lis.* l'An. 4. - - *l. 8. à f. Tab. lis.* 755. *p. 270. l. 1. lis.* Memnon, & que le chateau porte le nom de Memnon. *p. 323. Tab. l. 4. col. 2. lis.* 17. *p. 340. l. 2. à f. lis.* p. 254. *p. 355. l. 4. à f. lis.* l'An. 463. *p. 356. l. 9. lis.* 424. *p. 398. l. 4. à f. lis.* p. 386. *p. 405. l. 10. à f. Ajoutez* g) Dodwel §. 26. *p. 408. l. 3. à f. lis.* IX. 40. *p. 418. l. 9. lis.* plus amplement. *p. 463. l. 14. & 28. lis.* XXVIII. *p. 465. l. 18. lis.* Liv. IV. *p. 487. l. 11. lis.* p. 685. *p. 510. l. 5. à f. lis.* Ap. Ferr. *p. 513. l. 19. lis.* ἐν ὀπτασίᾳ. *p. 519. l 2. à f. lis.* χρυσοῖ. *p. 520. l. 7. à f. lis.* p. 741. *p. 527. l. 7. Ajoutez* c) §. 6. p. 245. *p. 563. l. 4. lis.* guéable. *p. 571. l. 6. lis.* put. *p. 581. l. 9. lis.* David. *p. 585. l. 13. à f. lis.* avoit. *p. 591. l. 2. lis.* ne fit. *p. 630. l. 19.* cum *Ajoûtez,* in *ib. lis.* libris. *p. 652. l. 21. Tab.* – 9 – *lis.* – 9 + 9. *p. 699. l. 21. lis.* les trois années. *p. 739. l. 8. à fin. leg.* §. V. *p. 741. l. 4. à f. leg.* eam. *p. 744. l. 9. voces Aegyptiacae scrib.* ϹϴΔϹ & ϹϴΔϹⲬⲰⲒ *p. 747. l. 8. leg.* ϢⲎⲢϹ - - *l. 23. leg.* ϢⲎϹ *p. 748. l. 16. leg.* aurum. - - *l. 24. pro* ⲬⲚⲞⲨⲂⲒⲀ *scrib.* XNOYBIC. *p. 749. l. 12. pro* ⲢⲀⲦⲞⲤⲒⲀ *scrib.* ΡΑΤΟΣΙΣ, & ita porro semper. - - *l. 17.* ⲀϹ *leg.* ⲞϹ *p. 751. l. 11. leg.* ϹⲚⲀⲨⲒ *p. 753. l. 7. à f.* ϹⲀϹ *scrib* Cai. *p. 754. l. 11. leg.* palmorum. *p. 755. l. 2. leg.* hujus nominis. *p. 757. l. 12. Gen. leg.* §. - - *l. 2. à fin. scrib.* ΘΙΝΙΑΛΟϹ, ΘΗΝΙΑΛΟϹ. *p. 759. l. 11. leg.* ⲬⲰⲰϢⲈⲢⲦⲰⲢ *p. 760. l. 5. leg.* fecere. *p. 702. l. 15. leg.* VALENTEM - - *l. 17. leg.* αἰγύπτιοι. *p. 754. l. 4. leg.* merito. - - *l. 6. leg.* ϹⲀⲮⲐⲀⲰ *p. 772. l. 15.* Lactant *Ajoutez,* l. 6. *p. 780. l. 22. lis.* §. 14. *p. 797. l. 4. à f. Tab.* 249 – 133. *lis.* 249. + 133. *p. 807. l. 5.* Phrygiens *Ajoutez,* & les Grecs. *p. 815. l. 1.* comme *Ajoutez,* veut. *p. 822. Tab. l. 4. col. 1. lis.* 3650. - - *l. 7. col. 2. lis.* 51480. *p. 843. l. 6. à fin. lis.* 6. Oboles. Ainsi le Talent (γ) vaut 36000. Oboles. Donc &c. *p. 852. l. 11. à fin. Tab. lis.* 2128. *p. 855. l. 7.* qui fut *lis.* * qui fut. - - *l. 15. Ajoutez* * sus Ch. IV. §. 10. No. VII. 8. p. 706.

BIBLIOT. ACADEM. LAUSAN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google